



**HAL**  
open science

## Le genre de l'assistance. Mères célibataires et travailleuses du social.

Lilian Lahieyte

► **To cite this version:**

Lilian Lahieyte. Le genre de l'assistance. Mères célibataires et travailleuses du social.. Sociologie. Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 2018. Français. NNT: . tel-02144776

**HAL Id: tel-02144776**

**<https://shs.hal.science/tel-02144776>**

Submitted on 14 Aug 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE

Laboratoire de rattachement : CESSP

## **Le genre de l'assistance**

### **Mères célibataires et travailleuses du social**

Thèse de doctorat de sociologie présentée et soutenue publiquement par

Lilian LAHIEYTE

Le 11 septembre 2018

Co-directeur de thèse :

Vincent DUBOIS  
Professeur à l'Université de  
Strasbourg

Co-directrice de thèse :

Delphine SERRE  
Professeure à l'Université Paris  
Descartes

Jury composé de :

Tania ANGELOFF, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Nicolas DUVOUX, Professeur à l'Université Paris 8

Claude MARTIN, Directeur de recherche au CNRS, Université de Rennes, EHESP

Anne PAILLET, Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Résumé :** Plaçant le genre au centre de l'analyse, cette thèse propose d'étudier les effets sociaux de l'assistance, en contextualisant les relations entre les travailleuses qui la mettent en œuvre et leur public. Nous nous appuyons pour ce faire sur une enquête de terrain au long cours auprès de travailleuses du social et de femmes élevant seules leur(s) enfant(s) en percevant le Revenu Solidarité Active, enquête que complètent des traitements de données statistiques, d'archives et d'ensembles documentaires.

Après avoir clarifié le rapport de l'hypothèse centrale aux hypothèses existantes en matière d'effets sociaux de l'assistance, la **première partie** de la thèse reconstitue le système de stratégies des enquêtées allocataires. Les contraintes rencontrées sont ainsi analysées en même temps que les réponses qu'elles suscitent. Le premier chapitre s'intéresse au marché de l'emploi. Les possibilités d'emploi et de travail sont décrites statistiquement et rapportées aux aspirations que formulent les enquêtées. Le deuxième chapitre traite des relations de parenté. Il s'ouvre sur une objectivation statistique des échanges familiaux et de leurs variations socio-conjugales, qui permet de situer la description ethnographique des relations dont les enquêtées s'entourent, à différents moments de leur trajectoire, pour négocier les difficultés du quotidien. Le troisième chapitre décrit les ruptures, les institutions qui les encadrent et les relations avec les ex-conjoints. On y met en évidence le « travail affiliatif » que fournissent les enquêtées pour maintenir les relations actives entre leurs enfants et leurs ex-conjoints et l'on étudie aussi un exemple d'usage détourné (fraude) de l'assistance. Le quatrième chapitre s'intéresse aux stratégies éducatives, sur les terrains scolaires, résidentiels et professionnels. L'action du capital scolaire est étudiée, en même temps que le travail domestique que nécessite la scolarisation. La question de la morale éducative des enquêtées et de sa genèse sociale est également abordée.

La **deuxième partie** replace les travailleuses du social dans la division du travail, dans les situations de travail et dans les logiques de carrière professionnelle qu'elles connaissent et qu'elles négocient. Pour introduire à ces questins, le cinquième chapitre, étudie la décentralisation des politiques d'assistance du point de vue de ses conséquences politiques, en termes d'austérité budgétaire mais aussi de politisation de l'assistance sur le marché électoral local, ainsi que du point de vue des assistantes sociales. L'histoire de ce groupe professionnel et de sa manière de négocier les relations avec le personnel politique est ainsi envisagée au prisme des rapports de genre et des attendus genrés inscrits dans les postes. Nous présentons, dans ce contexte, les renouvellements morphologiques et de styles de vie qui ont affecté ce groupe professionnel. Dans le sixième chapitre, ce sont les positions de polyvalence de secteur qui sont étudiées. On y introduit la notion de mode d'exposition *du* public et *au* public, en

insistant sur la diversité des domaines de l'existence qui sont abordés par les professionnelles de secteur. Les positions spécialisées, abordées dans le chapitre sept, se concentrent au contraire sur des dimensions plus restreintes de l'existence de leur public. C'est au sein de l'espace professionnel dont on peut alors rendre compte en prenant l'ensemble des positions étudiées, que l'on replace la mise en œuvre des mesures coercitives associées au revenu de solidarité active ainsi que la constitution des différents publics de l'assistance, à commencer par les « mères isolées ».

La **troisième partie** étudie les trois effets de l'assistance que le cadre d'analyse permet d'identifier dans le matériau. Le but est de dépasser les approches génériques en termes « d'encadrement » ou de « contrôle social » pour fonder une approche spécifique en termes de « domination ». Le chapitre huit, examine les effets d'imposition et les effets de temporisation. Les premiers désignent le redoublement par l'assistance des contraintes rencontrées par ailleurs. Les seconds renvoient à la mise en forme temporelle, dans le cadre des relations d'assistance, des stratégies mise en place par les allocataires. Le chapitre neuf formule des hypothèses sur les effets de sédimentation, c'est-à-dire sur la manière dont l'action assistantielle contribue à la reproduction des modes de domination.

En conclusion, les limites de l'analyse sont discutées et des pistes de prolongement sont suggérées.

**Mots-clés : Assistance, Genre, Classes sociales, Stratégies, Travail domestique, Travail social, Action publique**

## Sommaire

Introduction générale.....	11
I – Enquêter de part et d’autre du guichet : ethnographie, opportunités et choix de terrain	15
A) L’enquête auprès des travailleuses du social .....	17
B) L’enquête auprès des allocataires .....	25
II – Le genre de l’assistance .....	34
A) Genre et division du travail de domination.....	36
B) Genre, travail et rapports sociaux de sexe .....	41
C) Genre et articulations relationnelles.....	43
Chapitre introductif – L’hypothèse relationnelle en matière d’assistance .....	47
I – Position de l’hypothèse relationnelle dans la littérature .....	48
A) L’hypothèse répressive .....	48
B) L’hypothèse socialisatrice.....	55
C) Préalables à l’hypothèse relationnelle : sociologie des agent·e·s de l’État et tentatives de symétrisation .....	63
II – L’hypothèse relationnelle .....	70
A) Le système de stratégies des enquêtées allocataires .....	71
B) Les effets sociaux de l’assistance .....	79
Conclusion.....	83
<b>PARTIE 1 – SYSTEME DE STRATEGIES DE FEMMES ELEVANT SEULES LEUR(S) ENFANT(S) .....</b>	<b>86</b>
Chapitre 1 – Aspirations professionnelles et rapports salariaux .....	87
I – Les allocataires dans les rapports salariaux .....	99
A) Possibilités d’emploi.....	99
B) Possibilités socioprofessionnelles et hiérarchies du travail .....	106
C) Mobilisation de la main d’œuvre et système de genre.....	118
II – Travail domestique et rapport à l’emploi .....	126
A) Intensité temporelle du travail domestique .....	127

B)	Travail parental total, différé et inversé .....	130
III –	Les modes d’appropriation du travail.....	134
A)	Spécialisations et reconversions.....	136
B)	Le travail de soin et d’attention aux autres .....	139
C)	Le travail de bureau.....	147
	Conclusion.....	154
Chapitre 2 –	Stratégies relationnelles, parenté et nécessité économique .....	155
	Défamilialisation et familialisation .....	157
	Stratégies relationnelles dans la parenté.....	161
I –	Positions socio-conjugales et usages des relations .....	167
A)	Argent et garde d’enfant dans les relations pratiques .....	168
B)	Genre dans les relations familiales.....	174
C)	Paroles privées dans le couple et dans les relations pratiques .....	179
D)	Manifestations émotionnelles de la position.....	187
	Conclusion de la partie – Le sens des limites de l’objectivation statistique .....	191
II –	Positions dans la parenté, positions de la parenté et stratégies relationnelles .....	193
A)	Dignité de classe par le travail professionnel et négociation de la position dans la parenté .....	194
B)	Enjeux symboliques, mariages et positions dans la parenté .....	201
C)	L’éloignement de la parenté quotidienne : migrations et mises à la porte.....	207
	Conclusion de la partie – Systématisation provisoire des stratégies relationnelles des enquêtées .....	213
	Conclusion du chapitre.....	216
Chapitre 3 –	Gestion des conséquences des ruptures et rapports sociaux de sexe.....	219
	Affaires familiales, post-conjugalité et femmes issues des classes populaires .....	222
I –	Histoire des ruptures et rapports à l’officiel .....	226
A)	Les contradictions de l’officiel .....	227
B)	L’évitement après la fuite d’une relation oppressive .....	229

C) Faire front face aux institutions.....	232
II – Travail affiliatif, définition de la situation post-conjugale et rapports sociaux de sexe .....	234
A) Transformation et marquage des contributions des ex.....	235
B) Un cas de comptabilité de rupture à la croisée de différents cadrages .....	243
III – Organisation conjugale et stabilisation sociale dans un cas d’usage détourné de l’assistance .....	250
A) « Assumer » : Le prestige de la paternité quotidienne entre « universel » et « différentiel » .....	251
B) Organisation conjugale du détournement et stabilisation .....	257
Conclusion.....	260
Chapitre 4 – Stratégies éducatives à la croisée des scènes sociales .....	262
I – Face à l’école : entre défenses et aspirations .....	264
A) Défenses de la personnalité et logique du point d’honneur .....	264
B) Aspirations scolaires placées dans les enfants et action du capital culturel.....	273
II – Ressources d’autochtonies féminines et stratégies éducatives .....	282
A) Politique symbolique des appartenances locales de femmes des classes populaires .....	282
B) Mises en commun féminines et différenciations adolescentes .....	292
III – « Sa ki pa bon pou zwa pa bon pou kanna ». Morale éducative continue et définition égalitaire du travail sur autrui.....	299
A) Puiser dans des expériences familiales pour défendre son passé social .....	301
B) Puiser à la même énergie et dans les mêmes styles éducatifs.....	303
PARTIE 2 – TRAVAILLEUSES DU SOCIAL ET ACTION ASSISTANTIELLE.....	309
Chapitre 5 – Politisation départementale de l’assistance et redéfinition de l’ethos assistantiel .....	310
I) Décentralisation, austérité budgétaire et politisation de l’assistance .....	313
A) Rappel à l’ordre de la dette et décentralisation de l’aide sociale.....	313

B)	Politisation des capacités distributives décentralisées .....	318
II)	Redéfinition des postes du travail social, transformation de l'éthos assistantiel et dynamique du genre .....	333
A)	Éthos anti-économique et militantisme professionnel .....	334
B)	Aspirations des professionnelles et affaiblissement de l'éthos anti-économique	349
	Conclusion.....	360
Chapitre 6 – La polyvalence : un mode d'exposition indifférencié .....		361
I)	Le public et ses demandes .....	365
A)	Sélection formelle et sélection réelle .....	365
B)	Dépannages, médiations et certificats de respectabilité : les premières demandes au service social .....	367
C)	« Gérer l'urgence » .....	370
II)	Une position d'intermédiation à visée pédagogique .....	372
A)	Rattrapage et protection : rapports aux institutions de l'État et logique pédagogique	373
B)	Orientation et synthèse : le bouclage assistantiel.....	379
III)	Les conditions d'adhésion à la polyvalence.....	388
A)	Les usages providentiels : le charisme confirmé .....	389
B)	La disqualification des usages instrumentaux : les exigences statutaires .....	396
IV)	Celles qui restent, celles qui partent : lignes de carrières, lignes de fuite .....	401
A)	Celles qui partent : la polyvalence comme position indésirable et les attraits du « social noble ».....	401
B)	Celles qui restent : « La voiture balais des services publics » :.....	408
Chapitre 7 – Les postes spécialisés. Carrières d'exposition, modes d'autorité et construction des publics. ....		412
I)	Postes et carrières d'exposition sous la bannière de l'insertion .....	413
A)	L'exposition aménagée : mise à distance de l'urgence sociale et continuité assistantielle .....	414

B)	L'exposition recherchée : enjeux de qualification .....	418
C)	L'exposition segmentée : l'insertion sous pression managériale.....	429
II)	L'insertion comme renouvellement des modes d'autorité .....	433
A)	La division du travail coercitif et les usages de la coercition .....	433
B)	Structure des relations entre les postes et structure des opportunités charismatiques 439	
III)	La construction des « mères isolées » comme public dans la structure des postes .	447
A)	Relations entre les postes, tri des allocataires et construction des « publics » ...	448
B)	La construction des « mères isolées » comme public dans le Bas-Rhin, ou les « habits neufs du familialisme ».....	459
	Conclusion.....	469
	PARTIE 3 – LES EFFETS DE L'ASSISTANCE .....	472
	Chapitre 8 – Effets d'imposition .....	473
I –	Arbitraires d'exposition et femmes élevant seules leur(s) enfant(s).....	478
A)	Une exposition en tant qu'allocataire du RSA.....	479
B)	Une exposition en tant que « mère isolée » : le traitement familialiste.....	482
II)	Trois cas de réception des effets d'imposition .....	490
A)	Djenaba Sidibé face à la disqualification des usages instrumentaux.....	491
A)	Myriam Stoeffler face au surcroît d'exposition familialiste dans le cadre de l'activation des mères isolées.....	494
B)	Audrey Dibandi face au contrôle symbolique de la personnalité .....	501
III)	Les oppositions collectives ou la redéfinition de l'imposition. ....	508
A)	Les conditions d'émergence d'une opposition collective .....	508
B)	Modalités d'expression des oppositions .....	511
C)	Le cas de l'opposition collective au contrôle symbolique de la personnalité.....	513
	Conclusion.....	518
	Chapitre 9 – Effets de temporisation et effets de sédimentation.....	521
I)	Effets de temporisation.....	528

A)	Temporiser l'absence d'emploi.....	528
B)	Temporiser la violence des conditions d'existence.....	539
	Conclusion sur les effets de temporisation.....	547
II)	Effets de sédimentation .....	548
A)	Sédimentations des positions de classe.....	550
B)	Sédimentations du genre .....	563
	Conclusion générale .....	571
	Biais intimiste et réflexivité collective.....	572
	Inscrire la démarche sur le terrain des rapports sociaux .....	576
	Repenser l'assistance.....	579
	Index des tableaux, des illustrations et des encadrés .....	581
	Sources .....	583
	Information statistique.....	583
	Littérature officielle.....	584
	Presses .....	584
	Bibliographie.....	586
	Fond commun disciplinaire.....	586
	Boîte à outil théorique .....	586
	Ficelles du métier et réflexion méthodologique.....	590
	Différenciations sociales .....	592
	Travail, emploi et différenciations sociales.....	592
	Rapports de parenté, rapports domestiques, reproduction scolaire .....	596
	Espace local, espace social, styles de vie .....	600
	Histoire des groupes et des luttes entourant leur définition .....	602
	Action publique, assistance, État social .....	603
	Action publique et champ politique local .....	603
	Politiques d'assistance et État social.....	606

Allocataires de l'assistance et monoparentalité féminine .....	608
Travailleuses du social et travail social.....	609

## Introduction générale

La distribution des minima-sociaux est un enjeu récurrent des débats publics. Suivant les positions occupées dans le champ politique, on remet en cause leur générosité, on affirme la nécessité de mettre enfin leurs bénéficiaires en emploi, on déplore l'importance supposée de la fraude aux allocations ou, quand il est possible de se faire entendre sur ce point, on relativise cette importance en donnant les chiffres de la fraude fiscale<sup>1</sup>. Il est en revanche très rare d'entendre parler des usages dont ces subsides procèdent ou du travail qui entoure leur distribution, comme s'il s'agissait là de questions sans intérêts. C'est pourtant là que réside, pour ainsi dire, le nerf de la guerre. Car interroger le travail qui entoure la distribution des subsides et les usages qui en sont faits, c'est interroger le lien de l'assistance avec les usages contemporains de la main d'œuvre, avec la division genrée du travail et les occultations qu'elle organise, avec les continuités post-coloniales qui se repèrent dans le fonctionnement des institutions publiques et privées ou encore avec la place prépondérante de l'école dans la reproduction des positions sociales. Si nous avons choisi d'insister sur le genre pour démêler ces liens, c'est qu'il nous a semblé qu'en matière d'assistance, il s'agit d'un principe de domination qui ouvre la voie à l'analyse de tous les autres. Le but de cette thèse est donc de reconstruire, dans cette perspective, les effets des politiques d'assistance, en nous appuyant sur une enquête menée aussi bien auprès de « travailleuses du social » que de « femmes élevant seules leur(s) enfant(s) » en percevant l'« assistance ».

Revenons sur la terminologie utilisée pour donner une idée plus claire de l'objet de notre étude. Le fait de parler d'« assistance » plutôt que d'un dispositif particulier (le RSA – cf. encadré 1) s'est d'abord imposé dans le cadre de l'enquête de terrain. Cette dernière permet de renouveler le constat que faisait Robert Castel grâce à l'enquête historique : celui d'une profonde continuité entre les politiques d'insertion contemporaines et les « logiques traditionnelles de l'assistance »<sup>2</sup>. Continuités morphologiques : ce sont des assistantes sociales qui accompagnent la plupart des allocataires<sup>3</sup> et même les postes spécialisés dans l'insertion continuent de présupposer l'existence des postes polyvalents, les plus fortement ancrés dans les logiques ordinaires de l'assistance. Continuités des usages : le RSA étant notoirement insuffisant pour vivre décemment, ses bénéficiaires sont régulièrement amenés à faire appel

---

<sup>1</sup>Plus de 80 fois supérieure, en 2015, selon le Comité National de Lutte contre la Fraude.

<sup>2</sup>Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 472

<sup>3</sup>Cf. Chapitre 5

aux services sociaux et à se voir exposer aux logiques ordinaires de l'assistance. Continuités politiques et fonctionnelles : autour du RSA se renouvellent sans cesse les enjeux de la question sociale. L'insistance avec laquelle les faiseurs de politiques ont tenu à éloigner la mise en place du RSA de « l'assistance »<sup>4</sup> ne doit pas faire oublier ces continuités. C'est dans le cadre que ces continuités dessinent que l'assistance évolue, par exemple en s'assimilant progressivement à un régime d'indemnisation du chômage<sup>5</sup>, très étroitement lié avec le système d'emploi et à son organisation genrée<sup>6</sup>.

Le fait de parler de « travailleuses du social » correspond à la diversité du matériau et s'est imposé comme un moyen de « ne pas présupposer des frontières de l'activité professionnelle étudiée ».<sup>7</sup> Il semble très important, pour donner à voir et à comprendre le travail de mise en œuvre de l'assistance de n'exclure aucune des professionnelles – ce sont avant tout des femmes – qu'il recrute. À savoir des secrétaires sociales, des assistantes sociales polyvalentes ou spécialisées, des conseillères en économie sociale et familiale, des conseillères emploi, des conseillères en insertion professionnelle, qui sont employées par les conseils départementaux, par des associations, par les caisses d'allocation familiale (CAF), par le service public de l'emploi. L'assistance, telle qu'elle est effectivement mise en œuvre, est inséparable de la structure des postes au sein de laquelle se répartissent ces professionnelles. Or, c'est au sein de cette structure que se posent les enjeux actuels autour des logiques de « métier »<sup>8</sup> et de leur dévaluation ; dont on trouve l'indice dans l'imposition du vocabulaire indifférencié de « l'intervention sociale »<sup>9</sup> qui tend désormais à recouvrir les spécificités respectives des « professions dites historiques »<sup>10</sup> (ici assistance de service social, conseil en économie sociale et familiale). C'est également au sein de cette structure que se détermine toute une division morale du travail, qui mène notamment à la constitution des allocataires en publics distincts.

---

<sup>4</sup>Duvoux, Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil/La République des idées, 2012, p. 31

<sup>5</sup>*Ibid.*, p. 15 ; Duvoux, Nicolas, « Comment l'assistance chasse l'État social », *Idées économiques et sociales*, n°171, 2013, p. 10 – 17 ; Outin, Jean-Luc, « Le RMI et l'indemnisation du chômage », in. Lelièvre Michèle, Nauze-Fichet, Emmanuelle (dir.), *Le RMI, état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008, p. 101 – 118

<sup>6</sup>Angeloff, Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n°1, 1999, p. 46 – 47

<sup>7</sup>Avril Christelle, Cartier Marie, Serre Delphine, *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*, Paris, La Découverte, 2010, p. 59

<sup>8</sup>Étant entendu, avec Michel Autès, que le « métier » désigne directement « ce qui est effectivement mis en œuvre dans le travail » tandis que la « profession renvoie au système des emplois ». Cf. Autès, Michel, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 2004, p. 224

<sup>9</sup>Ion, Jacques, *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, 1999. Dans ce livre, l'auteur développe l'idée que derrière le lexique de « l'intervention sociale » se cache une profonde remise en cause de la temporalité du travail social, qui se voit nier toute possibilité d'agir sur le fond pour être réduit à des actions ponctuelles.

<sup>10</sup>Ravon Bernard, Ion Jacques, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2012, p. 40

Ainsi les « mères isolées » sont-elles construites – ou non, on y reviendra – comme un public nécessitant une action spécifique. En résumé, pour situer la démarche, parler de « travailleuses du social », c'est permettre un raisonnement en termes d'*espace relationnel de mise en œuvre*<sup>11</sup> de l'assistance.

Le choix d'enquêter auprès de « femmes élevant seules leur(s) enfant(s) » pour penser les effets de l'assistance est pertinent en ce que ces femmes sont sur-exposées à l'assistance : en tant qu'elles appartiennent à une classe de condition d'existence singulièrement dominée économiquement, en tant qu'elles cherchent plus souvent un emploi que les autres femmes allocataires, en tant qu'elles appartiennent à une catégorie de genre particulière, en tant qu'elles ont des enfants<sup>12</sup>, qu'elles n'ont pas de conjoint. C'est-à-dire que les dimensions de leur existence susceptibles de faire l'objet d'une action assistantielle sont très étendues. Ainsi, suivre ce groupe d'enquêtées, c'est suivre le groupe qui est susceptible de rencontrer le plus de professionnelles différentes et donc de révéler le mieux les effets de l'assistance telle qu'elle est effectivement mise en œuvre par la structure des postes mentionnée précédemment. L'appellation de « femmes élevant seules leur(s) enfant(s) » peut paraître un peu lourde – c'est pour faire plus court que nous avons parlé de « mères célibataires » dans le titre de la thèse. Mais cette appellation a le mérite d'être descriptive. Elle met l'accent sur une activité (élever seule) et sur une catégorie de genre constituée dans les rapports sociaux (femmes). Ce faisant, elle paraît préférable à d'autres appellations, saturées d'images sociales. Celle de « monoparentalité », dont Nadine Lefaucheur a montré qu'elle avait procédé d'une agrégation de femmes inégalement positionnées dans les « représentations de la dignité et de l'indignité féminine »<sup>13</sup> – ou, comme dirait Francine Muel-Dreyfus, dans « la construction de la "bonne" et de la "mauvaise" féminité »<sup>14</sup> – agrégation qui n'a pas suffi à débarrasser la catégorie des stigmates antérieurs. On évite aussi celle de « mère isolée » et donc « d'isolement ». Au sens

---

<sup>11</sup>En référence aux « espaces de production des politiques » dont parle Vincent Dubois. Cf. Dubois, Vincent, « L'action publique » in. Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe, (dir.) *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 347. Sur la perspective relationnelle en matière de sociologie de l'action publique voir, plus généralement, Dubois, Vincent, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue Suisse de science politique*, n°20, 2014, p. 25 – 30

<sup>12</sup>Ce qui expose autant à la protection de l'enfance qu'aux modalités plus douces de « l'accompagnement à la parentalité ». Sur la parentalité comme renouvellement relatif de la construction de la fonction parentale comme problème public, cf. Martin, Claude, (dir.) *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, en particulier l'introduction p. 9 - 28

<sup>13</sup>Lefaucheur, Nadine, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire. Formes nouvelles ou mots nouveaux ? » in. Collectif, *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, Association des démographes de langue française, 1986, p. 175. Voir aussi Lefaucheur, Nadine, « Les familles monoparentales » in. Singly (de), François, dir., *La Famille : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, 1991, p. 67-74

<sup>14</sup>Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, 1996, p. 18

administratif, Jacques Commaille a bien montré que ce critère ne dit rien « de la situation *réelle* »<sup>15</sup> des allocataires, créant un flou essentiel qui a ouvert sur une grande diversité dans les politiques des institutions et dans les pratiques de leurs agentes. Au sens étymologique « d'insulaire », « l'isolement » véhicule un imaginaire tout à fait inadapté pour penser les rapports sociaux de sexe et la position sociale des enquêtées (et, ce, indépendamment de la solitude qu'elles puissent effectivement ressentir). Cet imaginaire est d'ailleurs ancré dans l'histoire des perceptions dominantes des classes dominées et des rapports entre les sexes<sup>16</sup>.

Invitation à reconstruire, autour de la catégorie du genre, la face cachée et pourtant déterminante de l'assistance – celle de sa mise en œuvre, de sa réception et de ses effets – cette thèse se fonde donc sur une enquête ayant portée à la fois sur des travailleuses du social et sur des femmes élevant leur(s) enfant(s). L'hypothèse dont notre construction d'objet procède est une « hypothèse relationnelle » que le chapitre suivant propose d'explicitier et de positionner dans la littérature existante. Pour l'instant, le plus important est de revenir sur l'enquête qui fonde cette thèse (I) et de clarifier l'importance explicative de la catégorie de genre (II).

---

<sup>15</sup>Commaille, Jacques, *Misères de la famille. Question d'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 126 – 127

<sup>16</sup> Dans la bouche des moralistes et des économistes du XIXe, les « femmes isolées » désignaient avant tout des prostituées, réelles ou potentielles, dont la situation conjugale semblait proprement scandaleuse. Cf. Scott, Joan, « "L'ouvrière, mot impie, sordide". Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, 1990, p. 1 – 15

#### Encadré 1 - Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le revenu de solidarité active a été généralisé en juin 2009. Il fusionne différents dispositifs dont le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API). Comme ces minima-sociaux, il s'agit d'un droit « quérable » : on ne le perçoit pas si on ne le demande pas et si l'on ne renouvelle pas, tous les trois mois, les preuves de sa situation. De sorte que nombre de personnes éligibles n'y ont pas recours.<sup>17</sup> Il s'agit aussi d'un subside qui ouvre sur des « droits » – des droits dits connexes, au premier rang desquels la CMU, et le droit à un accompagnement – et des « devoirs » – la signature d'un contrat d'insertion qui, s'il n'est pas signé ou pas respecté, peut mener à des suspensions. Le RSA est une allocation « subsidiaire » qui n'est versée que quand tous les autres secours ont été épuisés. Son barème *forfaitaire* était, en 2016, de 520€ pour une personne seule sans enfant, de 790€ pour une personne seule avec un enfant mais sans majoration, de 900€ pour une personne seule avec enfant et majoration, ou encore de 790€ pour un couple sans enfant.<sup>18</sup> La « majoration » est la reconduction du critère de versement de l'API. Elle concerne des femmes (à 96%<sup>19</sup>) élevant seules au moins un enfant de moins de 3 ans (on parlait d'API longue) ou s'étant retrouvées seules à élever leur(s) enfant(s) depuis moins d'un an (on parlait d'API courte). En tant que tels, ces aspects ne sont pas nouveaux, sauf pour les anciennes allocataires de l'API qui n'étaient pas préalablement « soumises aux droits et devoirs ». La principale nouveauté du RSA est d'être une allocation différentielle, un complément – remplacé par la Prime d'Activité en décembre 2015<sup>20</sup> – étant versé en fonction des revenus du travail gagnés en emploi et ce jusqu'à atteindre 1,2 fois le SMIC (1379 € en 2016). Le RSA est payé par les Caisses d'Allocations Familiales et financé, pour le RSA socle, par les conseils départementaux et pour le complément de revenu, par l'État central. Nous verrons dans le chapitre 5 que cette répartition des charges est récente. Elle remonte à l'acte II de la décentralisation (loi du 18 décembre 2003) qui a eu d'importantes répercussions sur la conduite des politiques d'assistance.

#### I – Enquêter de part et d'autre du guichet : ethnographie, opportunités et choix de terrain

Approcher l'assistance en termes d'effets sociaux suppose que soient reconstruits à la fois le travail de mise en œuvre des politiques que fournissent les professionnelles du social et la réception de ce travail et de ces politiques par les allocataires. Plus encore, pour rendre compte de ces effets dans toute leur portée, c'est un éclairage ethnographique qui est nécessaire. Car

---

<sup>17</sup>Par exemple, la Direction Générale de la Cohésion Sociale estime le non-recours à 27% du nombre total de personnes éligibles à la prime d'activité (qui a remplacé le RSA activité). Cf. *Rapport d'évaluation de la prime d'activité*, 2017, p. 19

<sup>18</sup>Drees, *Ibid.*, p. 66

<sup>19</sup>Drees, *Ibid.*, p. 70

<sup>20</sup>La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a remplacé le RSA activité par la prime d'activité. Si dans l'ensemble, les montants et les modes de financement restent inchangés deux différences sont introduites, l'une concernant l'extension des populations couvertes (intégration systématique des 18 – 24 ans), l'autre la modification de certaines modalités de calcul (bonification encourageant la double activité dans les couples, prise en compte des ressources entièrement resserrée sur les trois derniers mois).

ces effets ne prennent sens, du point de vue des allocataires, que par rapport à un ensemble intriqué de contraintes, d'urgences, de dispositions, de valeur, de façons de concevoir l'existence, bref par rapport à un certain « ordre des choses »<sup>21</sup>, que seule une enquête de terrain approfondie peut espérer approcher. Du point de vue des travailleuses, ces effets – qui les affectent elles-aussi – sont à reconstituer depuis leurs pratiques professionnelles et depuis les contraintes qui les déterminent, mais aussi en lien avec leurs aspirations et avec l'histoire de leurs professions. Là aussi, pour espérer approcher ces réalités, l'enquête se doit d'être attentive. Dans la mesure où ce sont ces réalités qui ont été recherchées, dans la mesure où le principe d'interconnaissance<sup>22</sup> a largement été respecté et dans la mesure où l'enquête a aussi été une enquête par corps, il est possible de parler d'une enquête *ethnographique*. Néanmoins, outre que la restitution des données n'obéit pas à une logique monographique – elle ne met pas systématiquement en avant les interconnaissances dans lesquelles sont prises les enquêtées – le matériau n'a pas toujours été recueilli dans le cadre de relations familières ou d'une immersion prolongée. Ceci est lié au fait qu'enquêter symétriquement deux milieux est un exercice difficile, qui suppose de faire de nombreux choix. Aussi, plus que d'insister *a priori* sur l'étiquette « ethnographique », ce qui s'apparenterait davantage à une revendication qu'à une description de la démarche, je propose dans un premier temps de restituer les choix qui ont été fait ainsi que la diversité des relations d'enquêtes et, corrélativement, des rôles attribués et endossés par l'enquêteur. Outre qu'elle permet aux lectrices et aux lecteurs l'accès à des moyens de contrôle essentiels, cette démarche permet aussi d'interroger les situations spécifiques depuis lesquelles les propriétés sociales de l'enquêteur ont pu jouer sur l'enquête – l'encadré 2 fourni des éléments de trajectoire utiles à cette fin et résume le matériau ethnographique. Je commencerai donc par revenir sur l'enquête auprès des travailleuses du social, avant de revenir sur l'enquête auprès des allocataires.

---

<sup>21</sup>Laurens Sylvain, Mischi Julian, « Saisir la reproduction sociale "par en bas" » in. Willis, Paul, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011, p. 420 – 421

<sup>22</sup>Beaud Stéphane, Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003

## Encadré 2 - L'enquêteur et son enquête

Fils d'une institutrice (titulaire d'un deug de lettres) et d'un instituteur (titulaire d'un diplôme universitaire niveau licence dans le cadre de la formation continue), j'ai grandi dans une ville périphérique d'une agglomération de moins de 300 000 habitant·e·s. Après un rapport très heureux au lycée général, j'ai eu un rapport moins heureux à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, dont je suis sorti diplômé en 2012. Durant ces études, la sociologie (politique) a constitué pour moi un certain havre d'épanouissement, relativement au cadre institutionnel et aux matières juridiques et économiques. J'y ai beaucoup investi, de manière réactive, et me suis orienté vers le master 2 de Sciences Sociales du Politique. Dans ce cadre, j'ai choisi le sujet des « mères isolées » après avoir parlé avec Vincent Dubois des recherches qui étaient menées sur le sujet aux États-Unis. Le volet bas-rhinois de l'enquête a été mené de janvier 2011 à juin 2012. L'enquête a commencé par une association de défense des droits des femmes, avant de remonter vers les services sociaux départementaux, où j'ai pu directement rencontrer trois allocataires. À la fin du master, dans un contexte de forte concurrence pour les contrats doctoraux, je n'ai pas eu de financement. J'ai donc enseigné les sciences économiques et sociales en tant que contractuel avant d'obtenir un contrat de l'Institut Émilie du Châtelet et de déménager en région parisienne, dans le Val-de-Marne. J'y ai habité de septembre 2013 à juin 2016. J'ai commencé l'enquête en me rendant directement au guichet du service départemental. Toute l'enquête est partie du premier contact que l'agent d'accueil m'a donné, celui de Tristan Giraudon un cadre de proximité. L'enquête au sens de campagne d'entretiens et d'observations s'est surtout déroulée entre novembre 2013 et février 2015. D'un strict point de vue chiffré, 11 entretiens ont été menés avec 13 allocataires, 50 avec des travailleuses et des travailleurs du social. Tous ont duré entre cinquante minutes et quatre heures (sauf un de trente minutes avec un psychologue). Les entretiens avec les allocataires ont été en moyenne plus longs que les autres (2 heures). Ce corpus d'entretiens a été complété par des observations, dont 10 séances d'ateliers destinés aux « mères isolées », 12 journées complètes de réunion d'accueil des allocataires et des entretiens d'orientation qui y avaient lieu, 3 demi-journées d'observation du travail des assistantes administratives et un rendez-vous entre une conseillère emploi et une mère seule. D'autres données d'enquête (outre le travail statistique, d'archive et documentaire) ont été intégrées qui seront décrites au fur et à mesure.

### A) L'enquête auprès des travailleuses du social

Que cela soit dans le Bas-Rhin ou dans le Val-de-Marne, l'enquête auprès des travailleuses du social a suivi un principe d'interconnaissance. C'est-à-dire qu'en dehors des deux premiers contacts, avec Odile Troesch<sup>23</sup>, présidente d'association et Tristan Giraudon, responsable insertion d'un service social départemental, (presque) aucune des enquêtées n'ont été sollicitées sans m'avoir été recommandées par une collègue. Ceci ne veut bien sûr pas dire que toutes les enquêtées ont joué le même rôle dans l'enquête. Au contraire cette dernière tient sa richesse de la multiplicité des relations d'alliance qui ont été liées et de la diversité des rôles qui ont ainsi

---

<sup>23</sup> Les noms et prénoms des enquêtées et des enquêtés ont été changés. Un soin particulier a été apporté pour respecter les informations – générationnelles, confessionnelles, géographiques (nationales et régionales), sociales – qu'ils contiennent.

pu être attribués et endossés par l'enquêteur. Néanmoins, cette diversité des rôles a été déterminée par l'appartenance de sexe de l'enquêteur et c'est par elle qu'il faut commencer. Ensuite différents types de relations d'alliances et de rôles attenants seront décrits. Enfin, je reviendrai sur les apports et les limites du matériau, en suggérant la façon dont ces dernières ont été en partie contournées.

### 1) *La catégorie sexuelle de l'enquêteur et le genre du terrain*

La diversité des rôles qui m'a été accessible a donc été délimitée par mon appartenance de sexe.<sup>24</sup> La prise en compte de cette appartenance dans les relations d'enquête est difficile, en ce qu'elle constitue un lieu d'expression privilégié de tous les essentialismes. Nicole-Claude Mathieu l'a très bien montré, en prenant pour objet d'étude les discours méthodologiques sur le sexe des anthropologues<sup>25</sup>. La solution qu'elle proposait était de partir de la « question première qui – aussi étrange que cela puisse paraître – est de savoir ce qu'est un homme et ce qu'est une femme dans la société où arrive l'ethnologue. »<sup>26</sup> Ainsi, pour comprendre ce qu'enquêter en tant qu'homme a voulu dire, il faut d'abord se demander ce qu'être un homme veut dire dans le milieu professionnel enquêté<sup>27</sup>. Dans ce milieu, être un homme est d'abord rare et « précieux ».<sup>28</sup> « Rare » : en 2013, 6,6% des personnes inscrites en formation d'assistante de service social étaient des hommes.<sup>29</sup> La présence masculine est immédiatement relevée dans les services sociaux, comme dans celui-ci où une assistante sociale entre dans la salle de pause alors que je bois le café avec sa collègue Julie Dalinot : « *J'ai entendu une voix d'homme, je me suis dit que j'allais voir qui c'était !* ». Ou cette autre fois, quand Amandine Umbrecht, une travailleuse associative me dit : « *Tu aurais dû venir [à l'atelier], il y avait un stagiaire*

---

<sup>24</sup>Je rejoins ici Pierre Fournier sur l'idée que la relation d'enquête est aussi un *rapport social* qui, au-delà de ses variations, reste déterminée par les propriétés structurantes des enquêteurs et des enquêtrices, à commencer par le sexe et l'âge, les deux éléments (a priori) les plus immédiatement perceptibles. Cf. Fournier, Pierre, « Le sexe et l'âge de l'ethnologue. Éclairant pour l'enquêté, contraignant pour l'enquêteur », *Ethnographiques*, n°11, 2006, en ligne

<sup>25</sup>Mathieu, Nicole-Claude, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologie du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991, p. 43 – 61

<sup>26</sup>p. 48

<sup>27</sup>Marc Bessin a consacré sur le sujet un texte qui n'apporte pas d'éléments empiriques concluants et qui s'inscrit dans le cadre des théories du « *care* » (auxquelles le travail social serait resté « hermétique » ; sans doute parce que les assistantes sociales n'avaient pas le temps d'aller en séminaire à l'EHESS) dont nous soulignons plus bas les insuffisances. Cf. Bessin, Marc, « Les hommes dans le travail social : le déni du genre » in. Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre*, Rennes, Pur, 2008, p. 357 – 370

<sup>28</sup>« [Dans un mouvement mixte à hégémonie féminine] les hommes sont des personnes "précieuses" pour lesquelles les femmes ont beaucoup d'attention. Dans un mouvement mixte à hégémonie masculine, les femmes auraient sans doute, elles aussi, un statut de "femmes précieuses" mais de quelle manière, cela reste à étudier. » Cf. Trat, Josette, « La lutte des assistantes sociales : Un mouvement de femmes salariées conjugué au masculin », *Futur antérieur*, n° spécial : Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale, 1994 (ayant lu l'article en ligne, sur le site multitudes.net, je n'ai pas accès aux pages de l'original).

<sup>29</sup>Drees, *Formations au social*, 2013 ; Cette source est la plus fiable pour ce genre de question en ce qu'elle porte exhaustivement sur l'ensemble de la population en étude. Cf. Chapitre 6

puériculteur ! ». « Précieux » car une attention particulière est d'emblée accordée à cette présence masculine, doublée d'une certaine curiosité de savoir ce qui peut pousser un homme à s'intéresser au milieu professionnel. Dans le milieu professionnel enquêté, être un homme est ensuite un attribut dominant. Au risque de sembler schématique, disons que dans le social, les rares hommes connaissent des carrières professionnelles plus souvent et plus vite orientées vers l'encadrement, ou entretiennent des rapports au poste plus volontiers militants et orientés vers une certaine appropriation des ressources culturelles corrélatives (lectures, etc.). Sans bien entendu que ces deux options soient équivalentes par ailleurs, la position des hommes se caractérise donc par une certaine prise de hauteur sur la pratique : *hauteur politisée* ou *hauteur technocratique*.

Dans ce cadre, mon appartenance de sexe a été inséparable de mon niveau et de mon type de diplôme : deux dimensions convergentes qui ont cristallisé mon statut<sup>30</sup> et contribué à produire des *effets de légitimité*. Durant l'enquête bas-rhinoise, où j'étais identifié à mon école (« *le jeune de sciences po* », « *je te préviens il est à sciences po et il enregistre* »<sup>31</sup>) ces effets ont pu se manifester par une forme d'*hypercorrection technique*. Claire Ravelet interrompt l'entretien pour aller vérifier des informations dans le Programme Départemental d'Insertion et m'en lit certains passages. Nadine Valette m'accueille, visiblement anxieuse, avec une pochette chargée d'organigrammes et de schémas organisationnels. Gloria Quiliès fait explicitement le parallèle entre ma présence et celle de stagiaires de l'Institut National des Études Territoriales (INET) qui étaient venus observer son travail (« *C'est comme ces stagiaires, moi je trouve ça bien que vous vous intéressiez* »). L'effet de légitimité pouvait aussi s'exprimer par une forte *demande d'analyse*. Par exemple, Corine Lemetayer, responsable insertion d'un service val-de-marnais, m'a accordé, en plus d'un entretien long (deux heures), deux rendez-vous simplement pour discuter, alors que son emploi du temps était extrêmement chargé. Corine s'est également enquis très régulièrement de l'avancement de mon travail lors des réunions d'accueil des allocataires. Autant dire que j'étais assez embêté, parce qu'à l'époque, je ne savais pas trop quoi dire ni comment le dire : je me souviens de la bienveillance avec laquelle l'enquêtée rebondissait sur les « analyses » que je lui proposais, apportant des informations et des

---

<sup>30</sup>À l'inverse du phénomène de « décrystallisation du statut », c'est-à-dire quand deux (ou plusieurs) attributs ne sont pas convergents. Cf. Lenski, Gerhahrd E., « Status crystallization : A non-vertical dimension of social status », *American sociological review*, vol. 19, n°4, 1954, p. 405 – 413

<sup>31</sup>Remarque de Julie Dalinot quand elle me présente à sa collègue Nathalie Dehan. Par un double effet de profond rejet de l'institution et de volonté d'avoir prise sur mon « identité stratégique », je ne mentionnerai plus jamais mon passage par un IEP aux enquêtées val-de-marnaise – sauf dans le cadre de discussions plus informelles et pour leur dire le bien que j'en pensais. Cela a sans doute contribué à *déplacer* les effets de légitimité.

perspectives beaucoup plus précises que les miennes<sup>32</sup>. Analyse : technique ; pôle militant : pôle technocratique ; le codage des propriétés de l'enquêteur semble bel et bien renvoyer à la structuration spécifique du milieu professionnel enquêté. C'est en tant que tel que j'ai été « endogénéisé »<sup>33</sup> par le terrain.

Bien entendu la structuration spécifique du milieu professionnel n'est qu'une réfraction particulière d'une structuration générale. Réfracté dans un espace particulier le genre est aussi présent dans les corps et c'est avec un habitus genré que l'enquêteur fait son terrain. Il me semble, par exemple, que le mien a pu se manifester dans un manque d'intérêt et de « sens du rebond », en entretien, quand les enquêtées travailleuses du social abordaient leurs positions conjugales et familiales. Bien entendu, cela ne veut pas dire, qu'à l'inverse, les enquêtrices sont spontanément intéressées par ces dimensions, ni qu'à mesure que l'enquête et la construction théorique avançaient, je n'ai fini par y être sensible. Simplement, certains « réflexes »<sup>34</sup> m'ont manqué sur certaines dimensions essentielles des rapports sociaux de sexe que je n'ai finalement travaillé qu'après coup et dans l'exploitation d'autres sources que les entretiens. Ce ne sont là que quelques éléments : il serait bien illusoire de se penser capable de restituer à soi seul les effets spécifiques de sa socialisation de genre.

En résumé, la position de genre de l'enquêteur s'est accompagnée de certains effets de légitimité – demande d'analyse ou hypercorrection technique – et d'un certain manque de « sens du rebond » sur les questions familiales et conjugales. Elle a aussi été associée à des privilèges spécifiques au milieu d'enquête (curiosité, attention, rareté).

## 2) *Des relations d'alliances diversifiées*

Revenons maintenant sur la diversité des rôles endossés durant l'enquête. Et plus particulièrement sur deux rôles spécifiques – en sus de ceux, plus généraux, d'enquêteur homme et d'enquêteur étudiant en science po – « l'enquêteur stagiaire » et « l'enquêteur porte-parole » ainsi que sa variante, « l'enquêteur interlocuteur critique ». Ces typifications comportementales ont été adoptées dans le cadre de relations d'alliance particulières. Le rôle « d'enquêteur stagiaire » a été le plus durablement établi dans la relation déterminante avec

---

<sup>32</sup>Journal de terrain, 15 janvier 2014

<sup>33</sup>Dans le sens où Olivier Schwartz parle d'aller-retour entre « effets endogènes » et « effets induits ». Schwartz, Olivier, « L'empirisme irréductible », in. Andersen, Nels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abris*, Paris, Armand-Colin, 2011, p. 278

<sup>34</sup>Dans le sens où Pierre Bourdieu parle de « réflexivité réflexe » au sujet des situations d'entretien. Cf. Bourdieu, Pierre, « Comprendre », in. Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1998, p. 1391

Nicole Gardin, responsable d'une commission locale d'insertion que m'avait recommandée Tristan Giraudon, mon premier contact. Nicole m'a invité à des journées d'accueil qu'elle animait dans différents services sociaux, mais aussi à des « forums de l'insertion » ou à des « équipes pluridisciplinaires » d'orientation des dossiers d'allocataires. J'ai donc eu l'occasion de la voir souvent et, quand je n'ai pas directement rencontré les enquêtées lors de ces occasions, c'est elle qui me les a présentées. J'étais alors identifié comme le « *stagiaire de Nicole* », même si l'on savait que je faisais une thèse, et j'agissais en partie comme tel : je l'aidais à la mise en place et parfois à l'animation d'un « jeu sur le RSA » proposé aux allocataires en attendant les entretiens d'orientation, j'aidais à ranger les salles où les journées d'accueil avaient lieu et j'assistais également, en prenant des notes, aux réunions de débriefing. D'ailleurs, par rapprochement générationnel et « statutaire », j'étais proche de Maylis, sa véritable stagiaire, lors de la première année d'enquête : Nicole s'adressait souvent à nous en même temps (« *Maylis, Lilian, vous venez me donner un coup de main ?* »). Que ce soit avec Nicole que le rôle de stagiaire ait pu être endossé est important à prendre en compte pour comprendre la structure de l'enquête. La position de Nicole est une position de supervision non pas hiérarchique mais territoriale : elle est amenée à se déplacer dans différents services sociaux et connaît un nombre étendu de travailleuses. Ainsi, l'absence de restitution monographique des données doit beaucoup à cette relation d'alliance, une certaine homologie unissant finalement la position professionnelle de Nicole et la structure du matériau recueilli auprès des professionnelles. Le raisonnement en termes de « structure des postes » qui sera proposé a donc aussi constitué une façon de travailler avec cette structure du matériau.

Mais ce rôle de stagiaire, qui a, en quelque sorte, été un rôle support d'entrée sur le terrain a aussi donné lieu à d'autres types d'alliance. Le rôle alors disponible et endossé était celui de « l'enquêteur porte-parole » ou de « l'enquêteur interlocuteur critique ». C'est grâce à ce rôle, par exemple, que j'ai été amené à intégrer les secrétaires sociales parmi les travailleuses du social : ces dernières, nous le verrons, portent de nombreuses revendications relatives à la qualification de leur travail et à leur position professionnelle vis-à-vis des assistantes sociales. Et ce n'est pas un hasard si ce sont elles qui m'ont invité à observer directement leur pratique, option qui, j'y reviendrai, n'a pas été possible auprès des travailleuses sociales. Par ailleurs, la relation d'alliance la plus forte a été nouée avec Brigitte Targat et Amélie Blondin, deux conseillères emploi dont les bureaux se situaient dans les locaux de la CLI dont Nicole avait la responsabilité. Le rapport au travail de ces dernières procédait aussi de nombreuses revendications. Ce sont elles qui m'ont présenté la plupart des allocataires rencontrées en

entretien, j'y reviendrai. Amélie m'a aussi invité à un entretien qu'elle conduisait avec une allocataire, mais l'expérience n'a pas été tout à fait concluante : il lui a semblé, certainement à raison, que ma position d'homme nuisait à la fluidité des échanges. Aussi n'avons-nous pas recommencé. Amélie m'a également présenté à une assistante sociale et un assistant social, collègues en polyvalence de secteur, réputés entretenir un rapport critique à leur travail : Thierry Castaing et Meimouna Dridi.

Pour obtenir un entretien avec Thierry, il m'a fallu d'abord lui remettre mon mémoire de master. Après l'avoir lu attentivement – j'ai été frappé du nombre d'enquêtées à qui j'avais remis mon mémoire et qui l'avait lu au moins en partie, ce qui, en tant que tel est une information pertinente sur le milieu professionnel – Thierry m'appela au téléphone pour me dire qu'il se retrouvait dans mon approche concernant le travail social ; même s'il trouvait, en revanche, ma représentation des allocataires tout à fait fantasmée et centrée sur l'image de la « fille-mère ». L'entretien avec Thierry s'est étalé sur trois heures enregistrées et une heure non-enregistrée, au bar jouxtant le service social. J'ai aussi échangé avec lui sur mon rapport au militantisme et sur certaines de mes vues politiques. Cette relation n'est bien évidemment pas anodine, qui suggère un autre type d'homologie, entre le rapport militant-masculin au poste d'une part, et le rapport du sociologue-homme au milieu professionnel féminin d'autre part<sup>35</sup>. Cet aspect me paraît révéler une dimension importante du rapport social de connaissance qui relie une certaine sociologie (critique) au travail social et qui procède de dimensions de genre qui ne sont pas suffisamment interrogées. Je n'insiste pas ici, mais je signale qu'un des défis de l'analyse et de l'écriture a été pour moi de dégager des marges de réflexivité sur ce rapport. L'entretien avec Meimouna a lui aussi été très long (entre le moment enregistré et la discussion qui s'en est suivie, il a duré toute une matinée) et a porté avec beaucoup de précisions sur les contraintes gestionnaires et hiérarchiques qui pèsent sur les postes. Suite à ces entretiens, Meimouna et Thierry, qui partagent le même bureau, étaient prêts à me faire rencontrer des allocataires et même à me laisser assister à des entretiens qu'ils menaient avec elles. Mais c'est Tristan Giraudon, leur responsable, qui n'a pas souhaité permettre cette position d'enquête. La raison avancée, tout à fait louable, était que j'habitais la ville du service social, ce qui posait des questions déontologiques. Peut-être, je dis bien peut-être, est-ce qu'une autre dimension a

---

<sup>35</sup>Nettement spécifié par le fait d'être socialement originaire, pour ainsi dire, du *pôle opposé* des classes moyennes : la proximité sociale durcissant sans doute les enjeux de distinction et les oppositions structurales (exemple possible : morale laïque vs. morale religieuse ; rhétorique de lutte de classe vs. rhétorique de l'effusion, etc.) Néanmoins, nous verrons dans le chapitre 6 qu'en pratique, une certaine affinité peut être documentée entre points de vue assistantiels et points de vue enseignants.

joué, qui était l'inquiétude du cadre vis-à-vis de mes « mauvaises fréquentations institutionnelles ». Ainsi, un jour où je le croisais dans les couloirs, celui-ci me dit : « *Vous savez ça, si vous faites de la recherche, mais il faut faire varier les points de vue dans le choix des personnes qu'on interroge* »<sup>36</sup>. Il visait par cette remarque le fait que j'avais rendu visite plusieurs fois, en peu de temps, à Thierry et Meimouna, qui ne mâchaient pas leurs mots vis-à-vis de leur encadrement.

D'autres relations encore ont obéi à ce modèle de l'alliance, où j'étais investi d'une mission de porte-parole ou d'interlocuteur critique. D'autres enfin ont simplement pris place le temps des entretiens, sans donner lieu à des rencontres renouvelées. Mais dans la mesure où j'ai négocié la plupart des entretiens lors de journées d'accueil des allocataires, j'avais, dans la grande majorité des cas, déjà rencontré les travailleuses avant de mener avec elles un entretien.

### 3) *Des apports et des angles-morts du matériau*

Au final, si l'on additionne le matériau bas-rhinois et le matériau val-de-marnais, l'enquête a concerné 50 travailleurs et travailleuses du social. Le corpus se décompose de la manière suivante. La plupart des travailleuses rencontrées sont spécialisées (n=24), surtout dans l'accompagnement individuel des allocataires du RSA, mais aussi, administrativement, dans l'instruction de leurs demandes. Elles travaillent soit pour le département, soit pour une CAF, soit pour Pôle emploi, soit pour une mission locale, soit pour une association, soit pour un CCAS. Un deuxième ensemble d'enquêtées (n=9) sont assistantes sociales en polyvalence de secteur – mais presque toutes les travailleuses spécialisées ont préalablement occupé cette fonction, sur laquelle je leur ai posé différentes questions, ce qui nous permettra d'en parler extensivement. Elles travaillent en service social départemental, sur un territoire délimité, à recevoir les demandes les plus diverses du public qui les sollicitent. Un troisième ensemble d'enquêtées assume des fonctions d'encadrement, soit à un niveau de grande proximité avec les travailleuses (n=7), soit à un niveau plus éloigné d'elles (n=4). Enfin, d'autres professionnelles moins directement inscrites dans cette structure de poste ont été enquêtées (n=7) : un psychologue, une médiatrice familiale, une directrice de crèche, une responsable de formation en école d'assistante sociale, deux éducatrices spécialisées, une travailleuse sociale du centre social du quartier que j'habitais. Outre le principe d'interconnaissance qui a présidé à la constitution des échantillons, toutes ces travailleuses avaient en commun de travailler (ou d'avoir travaillé pour les cadres) directement auprès de femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

---

<sup>36</sup>Journal de terrain du 29 janvier 2014

Elles sont aussi majoritairement assistantes sociales de formation (36 sur 50), ce qu'il faut garder en tête.

La richesse de ce matériau se situe à deux niveaux : dans la reconstitution des trajectoires et des positions professionnelles. En effet, le mode d'entrée que j'ai décrit a encouragé une interrogation comparative, invitant les travailleuses à se situer par rapport à leurs collègues occupant d'autres postes. Cette démarche a favorisé la construction relationnelle de la « structure des postes », j'en ai déjà parlé. Mais les entretiens ont aussi beaucoup porté sur les trajectoires. Je pense que cette insistance était largement de mon fait et renvoie à ce qui m'intéressait le plus quand j'ai vraiment découvert la sociologie. Sans aller trop loin dans l'auto-analyse – qui, hors d'un travail spécifique, risque d'être feinte – je pense que cet intérêt est intimement lié aux modalités « du retour sur le passé familial »<sup>37</sup> induites par mon passage par un IEP, où j'avais découvert que les propriétés dont j'étais porteur, qui m'avaient garanti une position très assurée jusque dans mon adolescence, pouvaient être *relativement* dominées dans un autre cadre. Ainsi, j'ai mis beaucoup de temps à comprendre, non pas abstraitement<sup>38</sup> mais dans ma pratique sociologique, que la trajectoire n'acquiert un statut explicatif qu'en relation avec une position et une situation d'actualisation des dispositions donnée. Et, à la rigueur, j'étais d'abord satisfait de mes premiers entretiens quand ceux-ci permettaient de reconstruire des éléments de trajectoire que je jugeais intelligibles. Cette fétichisation première des trajectoires ne transparait pas dans l'écriture finale – du moins je l'espère – et j'ai au contraire essayé de les faire intervenir, en différents moments, et pour analyser des points délimités.

Les limites de ce matériau tiennent plus directement à l'analyse des situations de travail. Il m'a fallu du temps pour apprendre qu'enquêter sur le travail, c'est d'abord poser systématiquement des questions prosaïques, c'est compter ou demander des comptages (combien de temps pour telle tâche, combien de dossiers RSA, combien...), c'est restituer des façons de faire (comment sont écrites les demandes d'aide, comment sont orientées les mères seules...) et c'est décrire des contraintes (quelles contraintes hiérarchiques, quels délais, quelle évaluation...). Outre la correction du tir qui s'est progressivement opérée dans la conduite des entretiens et outre le fait que les enquêtées s'expriment finalement assez spontanément sur

---

<sup>37</sup>Muel-Dreyfus, Francine, *Le métier d'éducateur. Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*, Paris, Minuit, 1983, p. 185

<sup>38</sup>J'avais lu (et relu) attentivement, en tant qu'étudiant, certains textes classiques sur la question des trajectoires : Bourdieu, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°62 – 63, 1986, p. 69 – 72 ; Passeron, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n°31, 1989, p. 3 – 22

certaines de ces dimensions, c'est grâce au travail d'archive que j'ai pu combler certains des manques du matériau.

## B) L'enquête auprès des allocataires

L'enquête auprès des allocataires doit beaucoup aux relations d'enquête que je viens de décrire, étant donné qu'une partie du faible nombre d'enquêtées que j'ai rencontrées l'a été grâce à des travailleuses du social. C'est donc sur ce point, qui fait intervenir les relations d'alliance avec les travailleuses, qu'il faut commencer par revenir. J'expliquerai ensuite comment les entretiens se sont déroulés, avant de revenir sur deux relations d'amitié, avec Fatiha Yousfi et avec Morgan Macé, qui ont donné une toute autre dimension au matériau.

### 1) Des modalités de recrutement

Dans le Bas-Rhin, les trois enquêtées – Vanessa Bethold Elsa Cataudo et Myriam Stoeffler – ont été rencontrées lors d'ateliers à destination des « mères isolées » allocataires du RSA. Dans le Val-de-Marne, six des dix enquêtées m'ont été recommandées soit par Brigitte Targat – Valérie Charrier, Crista Luz, Djenaba Sidibé et Hayet Ferrah – soit par Amélie Blondin – Audrey Dibandi et Aïcha Aqasby. Fatiha Yousfi a été rencontrée alors qu'elle était stagiaire assistante sociale, mais toujours allocataire du RSA, lors d'une équipe pluridisciplinaire. Elle m'a ensuite présentée à sa sœur et à une amie de sa sœur – Nadia Yousfi et Mylène Caron – ainsi qu'à une autre amie – Magalie Paoli. Cet échantillon est très restreint, pour des raisons que je tâcherai ici d'explicitier. Mais d'abord il convient de signaler les incidences de ces modes de recrutement sur les relations d'enquête et de revenir, à nouveau, sur les rôles attribués et endossés par l'enquêteur.

Lorsque les entretiens ont été directement sollicités par l'enquêteur dans le Bas-Rhin, l'endogénéisation de l'enquêteur a été largement facilitée. Ce qui a pu aider l'enquête ou ne pas l'aider. Dans les ateliers où j'ai rencontré Elsa Cataudo, après avoir assisté à trois séances, je me lançais dans une sollicitation collective. Les participantes n'ont pas vraiment été réceptives à ma démarche. Quand l'une d'elle m'a demandé « *à quoi ça sert* » ce que je fais, une autre a ironisé : « *Bah c'est pour lui, il aura une bonne note, comme ça il sera content* »<sup>39</sup>. Vérité objective de la relation d'enquête et du rapport social qui la fonde : ce que disent les enquêtées permet à l'enquêteur l'acquisition de profits spécifiques. Cette dimension du rapport social d'enquête m'a été très difficile à négocier subjectivement, j'y reviendrai plus en détail. Simplement, je pense que ce ne serait plus le cas aujourd'hui et que c'était largement lié au fait

---

<sup>39</sup>Journal de terrain, 22 mai 2012

que je ne savais pas où je voulais en venir, théoriquement (voir, plus haut, la « demande d'analyse ») et encore moins « ce à quoi mon travail servait ». Elsa est la seule, lors de cette séance, à avoir répondu positivement, attendant que toutes les autres participantes soient parties pour me donner son numéro. Dans un autre atelier, qui avait lieu au moment des vacances de Pâques et qui était consacré à l'élaboration de petits paniers afin d'organiser une chasse aux œufs, c'est Julie Dalinot, une assistante sociale de 26 ans avec qui j'ai sympathisé, qui a attiré l'attention des femmes présentes pour que je présente mon travail. Cinq allocataires m'ont laissé leur numéro, mais seules deux m'ont finalement reçu, Vanessa et Myriam ; à nouveau, je n'ai pas osé insister pour rencontrer les autres. Avant que certaines n'acceptent, les douze femmes présentes ont échangé différentes blagues, mettant notamment en scène les motifs sexuels de ma demande. L'extrait issu de mon journal de terrain illustre cet épisode :

Je commence un panier de Pâques avec certains enfants : les autres jouent bruyamment avec la puéricultrice retraitée, qui est venue bénévolement pour aider (« *tu verras t'auras la migraine à la fin* » me prévient Julie). Vanessa se retourne vers moi, de la longue table autour de laquelle les allocataires sont assises : « *Celui que vous faites il sera pour moi, d'accord ? J'ai trois enfants alors...* ». Je lui réponds : « *Ah bah je vais essayer de le réussir, je suis pas sûr d'y arriver !* ». Une conversation commence sur mon travail, alors que je suis juste à côté. « *Et il veut venir à domicile ?* »

- *Ah bah nous ça nous dérange pas, il peut venir hein, on est célibataire [rires] !*
- *Ouais c'est pas pour rien qu'il travaille pas sur les personnes âgées! [rire général] ».*

Amusée du fait que je fasse l'objet de plaisanteries, Julie s'approche de moi en souriant et me prend en photo en train de recoller le lapin qu'un enfant vient d'arracher de son panier<sup>40</sup>.

La différence de réaction que ma « demande de parole » a suscitée d'un atelier à l'autre tient certainement à leur organisation. Si les deux ateliers étaient obligatoires pour les allocataires, sous menace, à terme de, suspension du RSA – ce qui en soi ne facilite pas les échanges – le premier était conçu sur un mode plus autoritaire que le second. Par exemple, dans le premier, les femmes convoquées avaient à leur charge de faire garder leurs enfants, pas dans le second. D'autre part le service social du second était situé à proximité d'un quartier qu'habitaient toutes les allocataires, dont certaines semblaient très bien se connaître, ce qui n'était pas le cas du premier. Toujours est-il que la réaction des participantes dans le deuxième cas suggère une

---

<sup>40</sup>Journal de terrain, 5 avril 2012

certaine problématisation collective de la présence de l'enquêteur, qui n'a jamais vraiment pu s'exprimer dans le premier, ce qui a également eu des conséquences l'accueil de ma demande.

S'il faut revenir sur ces conditions, c'est pour mieux les comparer avec le recrutement des enquêtées par Brigitte Targat et Amélie Blondin. Il faut d'ailleurs distinguer les deux. Brigitte, quand je le lui demandais, me donnait le numéro de la première allocataire qu'elle parvenait à convaincre, sans particulièrement les choisir. Notre accord était le suivant : elle ne me disait rien par avance des personnes qu'elle avait convaincue, me laissait leur nom et leur numéro et je m'arrangeais ensuite avec elle. Brigitte insistait sur l'idée de me rendre service et sur le fait qu'elle me « vendait bien » auprès des allocataires, en mettant y compris en avant les bienfaits qu'elles retireraient de l'entretien sociologique (« *tu vas voir, je t'ai bien vendu ! Je lui ai dit que t'étais super sympa, que ça allait lui faire du bien de te parler* » - à propos de Valérie Charrier). Amélie, au contraire, est venue vers moi en ayant en tête les deux enquêtées qu'elle m'a permises de rencontrer. Dans les deux cas, il s'agissait pour elle d'illustrer une défaillance ou une contradiction particulière de l'action publique auprès des « mères isolées » (elle-même élevait seul son fils). Elle pensait par exemple à Audrey Dibandi, une enquêtée allocataire, qui s'était vue refuser un accompagnement dans une structure spécialisée – ce qu'Amélie jugeait parfaitement arbitraire. Le problème de ce mode de sollicitation, c'est qu'il laisse une marge d'incertitude beaucoup plus forte dans la relation d'enquête. Là où les enquêtées bas-rhinoises faisaient référence aux ateliers auxquels j'étais présent et m'avaient au moins déjà vu, les enquêtées recrutées par Amélie et Brigitte ne me connaissaient pas et ne savaient pas forcément à quoi s'attendre. Cela a posé problème notamment dans les entretiens avec Crista Luz et Valérie Charrier. Crista pensait que j'étais contrôleur de la CAF. La première heure de l'entretien n'a donc pas été enregistrée et a largement consisté à discuter de manière informelle pour lui expliquer qui j'étais. Valérie, quant-à elle, portait encore le deuil de son mari décédé deux ans auparavant et avait énormément de soucis à gérer. Au bout de quinze minutes d'entretien, elle me demanda d'effacer l'enregistrement – elle me parlait de son fils, dont la garde lui a été retirée dans le cadre de la protection de l'enfance. Je suis néanmoins resté trois heures chez elle et lui ai demandé quels aspects de notre discussion je pourrais retranscrire de mémoire et utiliser dans mon travail. La question de l'indétermination s'est aussi posée, dans une moindre mesure, avec Hayet. Celle-ci pensait que j'avais un bureau dans lequel je pourrais la recevoir. Musulmane pratiquante, elle ne souhaitait pas s'isoler chez elle avec un homme. Cela n'a cependant pas posé de problème, puisque nous nous sommes donné rendez-vous au parc près de chez elle – nous étions au mois de juillet – où est aussi venue la fille d'une amie

à elle. Les entretiens menés avec Nadia, Mylène et Magalie, quant-à eux, étaient d'emblée situés sur un terrain familier du fait que c'était Fatiha, mon enquêtée et amie qui me les avait présentées.

Au final de nombreuses occasions d'entretien ont été loupées : plus que le nombre final d'enquêtées. Je pense que c'était lié à deux phénomènes inséparables, qu'il est important de clarifier, même *a minima*, car ils ont joué sur toute la démarche d'analyse. J'ai déjà signalé plus haut l'inconfort dans lequel me plaçait le fait de n'avoir « rien à dire » sur mon sujet d'étude et de ne pas savoir à l'époque où j'allais théoriquement. Cet inconfort était la traduction, dans l'ordre du travail, d'un jeu particulier de la distance sociale – et spécifiquement de la distance de classe. La question est très compliquée et l'on cèderait à une forme de mythe de l'intériorité si on ne la reconstruisait que de mon point de vue. Disons simplement que j'ai été très sensible à la distance sociale, que cette sensibilité pouvait, en situation, me paralyser (ne pas oser demander un entretien) et qu'elle produisait chez moi une anxiété de ne pas être à la hauteur de ce que les enquêtées me racontaient. L'investissement dans le travail académique est surdéterminé d'une manière qui nous pousse souvent à traduire les motifs ordinaires (recherche de profits spécifiques) en motifs nobles (politiques par exemple) ; ce qui n'est pas un mal en soi, tant qu'on essaye de le garder en tête. Dans mon cas, cette traduction des motifs est d'abord passée par une volonté de résoudre cette anxiété première. Autrement dit, mon plus sûr « carburant personnel » a toujours été celui de résoudre cette anxiété et d'enfin trouver une manière de voir les choses qui me permette, au mieux, de rendre compte de ce que les enquêtées avaient à dire.

## 2) *Des entretiens ouverts*

Tout ce que j'ai dit précédemment, en insistant beaucoup sur les difficultés des relations d'enquête, ne doit pas laisser penser que les entretiens ont été compliqués, ou que je n'ai finalement fait qu'importuner des femmes qui avaient d'autres choses à faire. Au contraire, *tous* les entretiens se sont terminés sur des marques d'appréciation des enquêtées. Certaines ont plaisanté sur le fait qu'elles se sentaient de parler encore longtemps (Djenaba, Hayet), Crista m'a retenu au moment où j'allais partir pour me montrer des photos de ses enfants et pour continuer la discussion sur un mode plus informel. Audrey avec qui j'avais longuement discuté après un entretien déjà long (2h40) m'a téléphoné après coup, inquiète du fait d'avoir « *mal parlé* ». Après que je l'aie rassurée elle m'a demandé de la tutoyer, de lui donner des nouvelles et m'a remercié pour l'entretien. Aïcha m'a offert le thé en soulignant qu'elle sortait le service qu'elle réservait à ses invité·e·s. Myriam m'a fait remarquer que « *c'est pas tout le monde qui*

*pense comme vous* » alors que nous discutons du RSA en fumant une cigarette après l'entretien et a plaisanté sur le fait qu'elle et Vanessa organiseraient une collecte pour que mon étude paraisse dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Magalie - laquelle occupe un statut à part puisqu'elle n'est pas allocataire du RSA- a eu à faire avec l'assistance alors qu'elle était en formation d'assistante sociale. Elle me dira avoir été surprise par le déroulé de l'entretien. Ayant eu son fils lorsqu'elle était mineure, elle m'explique avoir fait office de « *cobaye* » pour deux de ses collègues apprenties assistantes sociales, qui avaient décidé de travailler sur les « maternités précoces » (« *toi c'est pas pareil, on voit que c'est ton métier, tu laisses beaucoup parler* »)

Effectivement, ces entretiens que j'ai menés ont eu pour particularité d'être très faiblement « directifs » (des « entretiens ouverts » si l'on veut). Le mode d'entretien que j'ai adopté ne répondait pas à une grille stricte. Au contraire, je procédais par mémorisation préalable de deux ensembles de question. Des questions précises et systématiquement posées concernaient des points sociographiques élémentaires (cf. l'insistance sur les trajectoires évoquée plus haut) : emplois occupés, diplômes, profession des parents, des frères et sœurs, de l'ex-conjoint et bien entendu rapport à l'ensemble des travailleuses du social rencontrées (je posais les questions en termes d'institutions – « avec Pôle emploi, comment ça se passe », etc. – sauf quand je connaissais déjà les professionnelles qui les accompagnaient – avant de relancer au fur et à mesure). Pour le reste des questions, je ne retenais que quelques grands domaines sur lesquels je sollicitais la parole : le marché du travail (le rapport aux postes précédents et aux postes espérés, etc.), les rapports aux ex-conjoints (pension alimentaire, etc.), la possibilité de compter sur des ami·e·s, de la famille ou des voisins, l'école des enfants. Mais ces sujets n'ont jamais été abordés dans le même ordre. Je ne les avais mémorisés que pour relancer le fil de la conversation et pour vérifier qu'aucun ne manquait. Ainsi définie, la situation de communication était assez souple et permettait à chacune des enquêtées d'insister sur ce qui lui tenait à cœur. Je pense aussi que ce mode d'entretien était le plus adapté à une enquête à distances sociales, non seulement de classe comme je l'ai dit, mais aussi de genre, de race, de forme familiale. Le même manque de « sens du rebond » m'a fait défaut, par exemple, certaines fois où les enquêtées parlaient de leurs enfants. Au moins, dans le cadre d'une discussion plus informelle, les sujets pouvaient être abordés plus librement et dépendaient moins directement du sens de la relance de l'enquêteur. Et de toute façon, il ne faut pas trop en faire sur ce « sens

du rebond », qui reviendrait à suggérer que l'entretien est une sorte de performance individuelle, ce qui, Sylvain Laurens l'a bien montré<sup>41</sup>, est on ne peut plus éloigné de la pratique d'enquête.

Ce « protocole » a fortement déterminé l'analyse. Il se prête particulièrement bien à l'approche en termes de systèmes de stratégies dont les grandes dimensions correspondent aux grands domaines sur laquelle la parole a été sollicitée ainsi qu'aux quatre chapitres de la partie 1 : les stratégies d'investissement du système d'emploi et les aspirations professionnelles (chapitre 1), les stratégies relationnelles (chapitre 2), les stratégies post-conjugales (chapitre 3) et les stratégies éducatives (chapitre 4). J'y reviendrai en détail en présentant « l'hypothèse relationnelle ». L'autre dimension du « protocole » qui a permis la construction de l'objet, réside dans le fait que la plupart ont eu lieu au domicile des enquêtées ; sauf celui avec Hayet dans un parc, avec Audrey dans un café près de l'école de sa fille et avec Magalie dans le café d'un McDonald's, dans un grand centre commercial de la banlieue sud. Même s'il n'y a pas de correspondance mécanique entre le lieu de l'enquête et la teneur des propos rapportés, l'idée était d'abord de ne pas « remiser le (...) "privé" dans le hors sujet »,<sup>42</sup> et de laisser la place pour l'expression de certaines dimensions intimes de la vie des enquêtées, qui sont décisives pour comprendre les effets de l'assistance. Car une des caractéristiques de cette dernière est précisément d'*exposer* l'intimité des allocataires. De sorte que ne pas reconstruire certaines dimensions intimes des stratégies et des existences, c'était aussi s'empêcher de comprendre pleinement les effets de l'exposition que les enquêtées rencontrent.

Au final, la taille restreinte de « l'échantillon » m'a amené à adopter un traitement différent du matériau qui, sans s'apparenter à la méthode du « portrait » – qui, malgré les raffinements méthodologiques élaborés à son sujet, me semble empêcher de clarifier l'argumentaire et l'élaboration théorique – propose de reconstituer attentivement, sur différentes dimensions du système de stratégies, la position particulière de chaque enquêtée. Ces positions sont d'ailleurs aussi dispersées qu'il est possible en rencontrant des allocataires du RSA, ce qui suffit à permettre une mise en perspective relationnelle des points de vue exprimés.

### 3) *Des relations d'amitié*

Il n'en demeure pas moins que l'analyse n'aurait pas pu être aussi approfondie si je n'avais eu accès qu'à ces entretiens. Le fait d'entretenir deux relations d'amitiés, l'une avec Fatiha

---

<sup>41</sup>Laurens, Sylvain, « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants" », *Genèses*, vol. 4, n°69, 2007, p. 115

<sup>42</sup>Clair, Isabelle, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, vol. 3, 2016 p. 78

Yousfi et l'autre avec Morgan Macé, a été déterminant. Ces relations ont permis de réintroduire l'analyse du point de vue des allocataires dans une perspective ethnographique, fondée sur l'implication personnelle de l'enquêteur, sur la compréhension des comportements sur différentes scènes sociales et sur la reconstitution de réseaux d'interconnaissance. C'est-à-dire que même si une partie infime du « matériau » auquel ces amitiés ont permis l'accès est ici utilisé – il sera déjà très utile – les « impondérables du quotidien » (*the imponderabilia of actual life*)<sup>43</sup> qu'il révèle et l'« ordre des choses » qu'il donne à comprendre, ont été d'une importance capitale pour penser le reste des entretiens et pour construire l'objet de recherche. Je reviendrais donc brièvement sur ces amitiés, sur leur histoire et sur leur économie.

J'ai donc rencontré Morgan à la salle de boxe anglaise de la ville que j'habitais, à la fin de l'année 2013. L'inscription à la boxe procédait d'abord d'une volonté de me mettre au sport et de rencontrer des gens à mon arrivée en région parisienne. J'avais aussi en tête – de manière plus ou moins avouée – qu'il pouvait aussi y avoir matière à enquête, soit dans le cadre de celle que je menais, soit dans le cadre d'une recherche annexe. J'ai donc été très assidu, je tenais un journal de terrain à part entière et je me suis lié avec plusieurs boxeurs dont Morgan. Morgan avait à l'époque 28 ans et moi 24, il avait deux enfants avec Irène, sa compagne. Irène est fille d'une institutrice et d'un illustrateur, elle a mon âge. Elle est titulaire d'un BEP vente et a occupé un emploi de vendeuse en boulangerie, mais ne travaillait pas au moment de l'enquête et élevait ses enfants. La mère de Morgan, ouvrière de l'AP-HP, est devenue aide-soignante et son père a été mécanicien (il est titulaire d'un CAP) avant de se reconvertir comme conducteur de bus. Morgan est titulaire d'un bac professionnel de peintre décorateur. Quand je le rencontre, il sort d'une période d'important « nettoyage amical »<sup>44</sup>. Autrement dit, il a fait le tri autour de lui. Pour lui aussi, c'est la première année de boxe. C'est Irène qui l'a encouragé à s'inscrire, pour qu'il rencontre du monde. Nous nous sommes donc bien trouvés. Progressivement nous nous sommes liés d'amitié, d'abord en buvant une bière après chaque entraînement. Ensuite en passant des soirées ensemble, par exemple en allant jouer au poker chez Amine, le mari de la meilleure amie d'Irène, qui restait l'un de ses seuls « amis d'avant ». Morgan et moi nous sommes échangés de nombreux services, nous sommes partis en vacance ensemble, et je l'ai aidé à déménager en faisant l'aller-retour avec lui entre le Val-de-Marne et le sud de la France, où Irène, lui et leurs enfants résident désormais. La première fois où je lui ai parlé de mon sujet de recherche, nous étions en voiture avec Amine. Amine et Morgan sont restés interdits, sans

---

<sup>43</sup>Bronislaw Malinowski cité in. Junker, Buford, H., *Field Work. An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, The University of Chicago Press, 1960, p. 55

<sup>44</sup>Darmon, Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 92

que je sache pourquoi et nous avons parlé d'autre chose. En fait, Morgan m'a ensuite expliqué qu'Irène et lui faisaient un usage détourné du RSA. Le terme « d'usage détourné » est beaucoup plus pertinent que celui de « fraude », dans le cadre d'une enquête sociologique, car il permet de faire le lien avec d'autres « usages » de l'assistance ; l'hypothèse défendue sur ce point étant qu'une forte continuité existe entre certains usages légaux et certains usages détournés. Très vite, Morgan m'a constitué comme expert sur la question. De la même manière qu'Amine, technicien informatique, l'aidait quand il avait des problèmes sur son ordinateur, de la même manière que son père l'aidait quand il avait des problèmes mécaniques, de la même manière je pourrais aider le couple pour tout ce qui avait trait au RSA. Ce rôle n'a pas été fortement activé – je signalais à Morgan certains règlements de la CAF sur la fraude qu'avaient discuté avec moi des enquêtées travailleuses sociales et je lui signalais certaines aides disponibles au CCAS – sauf pour me tenir informé de certaines péripéties administratives (« *tiens, toi qui t'intéresses au RSA* »). Pour le dire autrement, ce rôle, déterminant pour mon enquête, est resté assez anecdotique à l'échelle de notre amitié.

J'ai rencontré Fatiha Yousfi dans alors qu'elle participait à une équipe pluridisciplinaire en tant que stagiaire assistante sociale, en janvier 2014. Elle était alors âgée de 37 ans et élevait seule ses trois enfants en percevant le RSA. Amélie Blondin, qui connaissait sa situation, a tout de suite fait le rapprochement avec mon sujet d'étude et nous a présentés. Fatiha m'a accordé un premier entretien quelques jours plus tard et m'a très généreusement invitée à la suivre dans différentes de ses activités. D'abord ses activités militantes, puisqu'elle est adhérente au Parti Communiste Français et que nous étions en pleine campagne des municipales. J'ai donc répondu à ses invitations et l'ai aidé deux fois à diffuser des tracts. Je me suis aussi rendu à des réunions de l'association citoyenne « satellitaire » dans laquelle Fatiha était impliquée et qui apportait son soutien à la liste communiste ; j'ai en revanche refusé de faire partie de la liste de soutien, comme m'y invitait la présidente de l'association. Je me suis également rendu à des réunions à l'échelle de son quartier. À la différence de ce qui s'est passé avec Morgan, la relation avec Fatiha a d'emblée pris le tour d'une relation d'enquête. Fatiha me présentait au début comme « *un sociologue qui fait une enquête sur ma vie* » ; elle insiste toujours sur mon titre de « *sociologue* ». Mais sur cette base, une véritable amitié s'est installée. Fatiha connaît sans doute aussi bien ma vie que je connais la sienne. Elle a rencontré ma mère (à la *Fête de l'Humanité*), mon frère plusieurs fois, et souvent la copine avec qui j'ai habité . Je l'ai de mon côté, connue seule, puis avec son compagnon, je l'ai aidée à déménager, etc. Plus centralement pour l'objet de cette thèse, il faut signaler que je l'ai aussi beaucoup aidé dans la réalisation de

son mémoire d'assistante sociale, en définissant avec elle son objet de recherche et la grille d'entretien, en retranscrivant ces derniers (en échange du droit de l'utiliser), en lui prêtant des livres, en relisant ses rendus etc. ; j'en profite donc pour signaler qu'en plus des 50 entretiens que j'ai moi-même enregistrés, j'utiliserai certains des 12 entretiens menés par Fatiha (il se trouve d'ailleurs que nous avons eu 5 enquêtées en commun). Je ne reviens pas sur la trajectoire de Fatiha, qui sera abordée de différentes manières dans les chapitres qui suivent.

Je suis resté très proche de Fatiha jusqu'aux six mois finaux de la rédaction de cette thèse où je ne lui ai plus trop donné de nouvelles ; ce qui était d'abord lié à l'urgence dans laquelle j'étais pris. J'ai eu des nouvelles de Morgan plus irrégulièrement, par téléphone, mais nous allons à nouveau passer des vacances ensemble à l'été 2018. Encore une fois, je dois insister sur ce que l'analyse doit à ces amitiés, au-delà du matériau qu'elles ont permis de recueillir. Le fait d'aider Fatiha dans son mémoire et de comparer le travail que nous faisons avec les retours qu'il recevait m'a fait comprendre énormément de choses sur « l'ethos assistantiel ». Les réunions à laquelle, les sociabilités de voisinages auxquelles elle m'a invité, les histoires qu'elle m'a raconté sur la cité qu'elle a habité jusqu'en mars 2017, m'ont permis de proposer une analyse des « ressources de l'autochtonie féminine ». L'usage détourné que faisaient Irène et Morgan de l'assistance m'a beaucoup aidé à comprendre la part de revendication que comportent certains usages plus ordinaires de l'assistance, comme ce qu'on appellera plus tard les « usages instrumentaux ». Et leur inscription dans un système de stratégies complexes m'a inspiré de raisonner en termes de « stratégies de stabilisation », notion qui m'a été très utile même si je ne l'utilise plus autant dans le texte de cette thèse qu'à un moment.

En définitive et plus pour situer la démarche que pour revendiquer des étiquettes, il est possible de décrire l'enquête sur laquelle nous allons nous appuyer d'ethnographie critique et théorique. « Théorique » au sens où Paul Willis parlait d'ethnographie théoriquement informée<sup>45</sup> (T.I.E.S en anglais : liens). C'est-à-dire une démarche qui vise à remettre la construction d'objet au premier plan dans l'écriture et qui cherche à se positionner sur les enjeux théoriques qui préoccupent la discipline dans laquelle le ou la chercheuse s'inscrit. Autrement dit, le fait que la restitution ne soit pas ici organisée sur un mode monographique (centré sur les interconnaissances) procède certes, pour partie, d'une façon de faire de nécessité empirique vertu théorique, mais aussi et surtout d'une volonté de privilégier la construction d'objet. De ce point de vue, tout le matériau dont nous n'avons ici rien dit – statistique, documentaire,

---

<sup>45</sup>Willis, Paul, « TIES : Theoretically Informed Ethnographic Study » in. Nugent Stephen, Shore Chris, (dir.), *Anthropology and cultural studies*, Londres, Pluto Press, 1997, p. 182 – 192

archivistique – a été d’une importance décisive. Il a permis de prolonger des hypothèses issues du terrain, d’étudier, même d’un point de vue exploratoire, les élus départementaux (donc de *study-up*<sup>46</sup>) et de donner tout leur poids aux rapports salariaux et aux possibilités qu’ils définissent. Présenter la démarche en termes d’ethnographie « théorique » est donc aussi un moyen d’insister sur tous ces phénomènes que nous avons aussi voulu *donner à voir*.

« Critique » au sens où Vincent Dubois parle « d’ethnographie critique de l’action publique »<sup>47</sup>. L’idée n’est pas tant d’ethnographier « par le bas » l’action publique, mais de reconstruire certaines de ses conséquences dernières : les effets sociaux de l’assistance. Pour ce faire, il faut certes replacer l’assistance dans les structures de contraintes quotidiennes au sein desquelles elle intervient ; ainsi qu’au sein de la négociation active de ces contraintes par les récipiendaires. Mais il faut également reconstruire ses conditions de mise en œuvre, c’est-à-dire fournir une véritable *sociologie du travail* de mise en œuvre. Le résultat que l’on obtient est intrinsèquement critique, au sens où, par définition – toute la sociologie des politiques publiques le montre – les effets de l’action publique ne procèdent jamais d’une programmation consciente. Restituer, par l’ethnographie, ces effets, c’est nécessairement exposer des conséquences non prévues et non affichées de l’action publique, qui ne concernent pas, comme dans « l’évaluation des politiques publiques », les « dysfonctionnements organisationnels », mais bien la « structure sociale » et les principes de domination qui l’organisent. Nous avons ici décidé de placer l’accent sur l’un de ces principes : le genre.

## II – Le genre de l’assistance

Les politiques publiques « ont toutes quelque chose en elles de très genré ».<sup>48</sup> D’une part, elles contribuent à *faire et à refaire* le genre.<sup>49</sup> Ainsi, quand l’action publique fait correspondre

---

<sup>46</sup>Nader, Laura, « Up the anthropologist – perspectives gained from studying up », in. Hymes, Dell (dir.), *Reinventing anthropology*, New-York, Pantheon Books, 1972, p. 284 – 311 ; Gusterson, Hugh, « Studying-up revisited », *PoLAR*, vol. 20, n°1, 1997, p. 114 – 119

<sup>47</sup>Dubois, Vincent, « Critical policy ethnography », in. Fischer Franck, Torgerson Douglas, Durnova Anna, Orsini Michael (dir.), *Handbook of critical policy studies*, Northampton, Edward Elgar, 2015, p. 462 – 480

<sup>48</sup>Engeli Isabelle, Perrier Gwenaëlle, « Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelque chose en elles de très genré ? » in. Bousaguet Laurie, Ravinet Pauline, Jacquot Sophie (dir.), *Une "French touch" dans l’analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Science Po, 2015, p. 349 – 376

<sup>49</sup>West Candace, Zimmerman Don, « Doing gender », *Gender & Society*, vol. 1, n°2, 1987, p. 125 – 151 ; L’approche de ces sociologues est avant tout ethno-méthodologique (centrée sur la création continuée du genre dans les performances en interaction) et n’ouvre que de brèves pistes sur la prise en compte de la législation dans la fabrique du genre (p. 147).

certaines catégories de genre (les femmes) avec certains types de postes (assistante sociale), affrontés à des niveaux d'exposition et de contradiction très forts, elle contribue à *coder* les activités dans l'ordre du genre et à fixer certaines des assignations qui lui préexistent. Quand l'accès à la conception des politiques publiques est lui-même genré, l'action publique reconduit la concentration du pouvoir entre les mains de certains hommes et, dans l'ordre symbolique, participe du codage de cet attribut comme masculin. Et quoiqu'il arrive, les effets des politiques publiques sont nécessairement genrés du fait qu'ils sont déterminés par les structures sociales qui leurs préexistent, au sein desquelles, à tous les niveaux, le genre spécifie les positions et les relations. On voit bien que la possibilité de penser ces différentes dimensions est entièrement dépendante de la construction de l'objet et de l'approche empirique adoptée. Il faut à ce titre signaler l'affinité particulière qu'une sociologie des effets de genre de l'action publique entretient avec la démarche ethnographique telle que nous l'avons présentée.<sup>50</sup>

Ce qui vaut pour les politiques publiques en général vaut tout autant pour l'assistance en particulier. Le schème de lecture le plus répandu pour penser le genre de l'assistance est celui du « maternalisme ». Il permet par exemple de penser comment les femmes issues des classes supérieures ont participé à l'édification du régime de protection sociale et comment les aides distribuées ont d'abord concernées les femmes en tant que « mères », contribuant ainsi à reconnaître cette position de parenté au niveau des politiques publiques.<sup>51</sup> Cette perspective a ouvert la voie à des analyses qui conçoivent la mobilisation d'attributs codés comme féminins comme, en quelque sorte, une stratégie d'accès à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques<sup>52</sup>. Elle a aussi fondé différents constats d'évolutions concernant les régimes d'État social<sup>53</sup>. Or ce schème théorique ne me semble pas épuiser tout ce qu'il y a à dire du point de vue du genre et j'aimerais montrer qu'il est possible de poser les questions autrement. Pour ce faire, cette partie propose quelques clarifications théoriques articulées à un aperçu de ce qu'elles donnent à voir du matériau. Le plus important paraît d'abord d'affirmer le genre comme une catégorie explicative générale, y compris de phénomènes économiques, donc sociaux, de grande ampleur. Le genre de l'assistance ne concerne donc pas seulement la

---

<sup>50</sup>Isabelle Engeli et Gwenaëlle Perrier (*Ibid*, p. 360) notent l'affinité des études sur les modalités concrètes de mise œuvre des politiques publiques avec le but qu'elles affichent de « dévoiler la dimension de genre » des politiques publiques.

<sup>51</sup>Pour un résumé synthétique de ces approches, cf. Szikra Dorottya, Selewa Dorota, « *Welfare* et socialisme : de certains concepts relatifs au genre », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n°46, 2009, p. 87 – 88

<sup>52</sup>Cohen, Yolande, « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n°1, 2008, p. 95 - 111

<sup>53</sup>Orloff, Ann Shola, « L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'État et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis », *Recherches et prévisions*, n° 83, 2006, p. 9-28

place que les femmes prennent dans la construction et la mise en œuvre des politiques sociales, mais renvoie plus généralement au rôle que remplit « la division des sexes socialement imposée »<sup>54</sup> dans le fonctionnement social d'ensemble. Ensuite, il convient d'insister sur l'analyse du travail et des rapports sociaux de sexe. Dans cette perspective, le travail ne se laisse pas réduire au « care » et à sa plus ou moins grande reconnaissance par les politiques publiques, comme c'est le cas des analyses sur le « maternalisme ». Enfin, le genre est une catégorie intrinsèquement relationnelle qui, d'un point de vue analytique, gagne en puissance à mesure qu'elle est articulée à d'autres principes de distribution et de domination.

#### A) Genre et division du travail de domination

Le « désencastrement » des marchés renvoie à l'émergence de « modes de domination automatiques »<sup>55</sup>, permettant de faire l'économie d'une négociation constante, au niveau interpersonnel, des conséquences de l'accumulation et des appropriations que les capitaux permettent. Un tel phénomène relève autant d'opérations matérielles que d'opérations symboliques. Matérielles car il suppose différentes institutions (monétaires, légales, répressives<sup>56</sup>) et l'établissement de séparations, notamment entre la comptabilité des établissements et la comptabilité des ménages ; séparation que Max Weber notait comme une condition nécessaire au développement du capitalisme<sup>57</sup> et que Leonore Davidoff et Catherine Hall, dans leur histoire sociale de la bourgeoisie britannique, ont réintroduit dans tout le système des relations entre époux, entre parents et enfants et entre classes qui s'est alors trouvé redéfini.<sup>58</sup> Symboliques car il faut que le travail de négociation et d'imposition interpersonnel que les modes de domination « automatiques » continuent d'appeler soit conçu comme appartenant à une réalité séparée. Le genre joue un rôle crucial dans le maintien de cette séparation. Non seulement en ce que la division sexuelle du travail assigne d'abord aux femmes ce travail de négociation et d'imposition, au moins quand il ne passe pas par la coercition physique. Mais aussi en ce que le genre est un principe symboliquement très efficace d'occultation des rapports entre ce travail et l'origine des conséquences qu'il vise à rattraper.

---

<sup>54</sup>Pour reprendre la définition du genre par Gayle Rubin (« Gender is a socially imposed division of the sexes »). Rubin, Gayle, « The traffic in women. Notes on the “political economy” of sex » in. Reiter, Rayna (dir.), *Toward an anthropology of women*, New-York, Monthly Review, 1975, p. 179

<sup>55</sup>Bourdieu, Pierre, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n°2-3, 1976, p. 122 – 132

<sup>56</sup>Norbert Elias analysait par exemple les « luttes de concurrence » de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle comme contraintes d'en passer par la « violence économique », dans un contexte où la violence physique légitime était monopolisée par l'État. Cf. Elias, Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Plon, 2003, p. 26

<sup>57</sup>Weber, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1994 [1964], p. 16

<sup>58</sup>Davidoff Leonore, Hall Catherine, *Family fortunes. Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise 1780 – 1850*, Paris, La Dispute, 2014

Il ne faudrait pourtant pas que, formulée à ce niveau d'abstraction, on oublie l'ancrage de ces phénomènes y compris dans l'expérience la plus ordinaire du monde social. Sans doute serait-il d'ailleurs plus efficace de passer par le pouvoir évocateur de la bande dessinée ou d'autres médiums similaires pour donner à voir ce dont on parle. Je pense par exemple à ces planches de Liv Strömquist, mettant dans la bouche de Ronald Reagan des morceaux choisis de ses discours économiques et le représentant gambadant, seul et heureux, dans une nature idyllique<sup>59</sup>. En quelques dessins, l'autrice donne à voir le lien entre les représentations du « marché autorégulé » et certaines dispositions masculines, qui sont très bien formalisées, par ailleurs, dans le « mythe de l'autosuffisance masculine ». Largement attesté, par les travaux de l'anthropologue Marilyn Strathern<sup>60</sup> ou de l'helléniste Nicole Lorraux<sup>61</sup>, (ainsi que dans la récurrence de certains comportements masculins au sein des couples hétérosexuels contemporains), ce mythe a des origines positionnelles claires : les hommes sont à la fois mis en position de genre de revendiquer comme un dû les bénéfices matériels et émotionnels qu'ils retirent de leurs relations aux femmes *et* de refuser ces relations comme une entrave. D'une certaine manière, penser le genre de l'assistance, c'est aussi questionner la reconduction, au travers de nombreuses médiations historiques, structurales et institutionnelles, de ce genre de phénomènes. Par exemple quand il ressort que les travailleuses du social sont celles dont les politiques publiques aimeraient pouvoir se passer sans le pouvoir vraiment : comme en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas qui, après avoir limité les services sociaux et mis en place des politiques d'assistance très strictes, ont dû se résoudre à créer des programmes spécifiques et à embaucher des travailleuses sociales polyvalentes pour ramener dans leurs droits le nombre croissant d'individus qui refusait d'y recourir<sup>62</sup>. Néanmoins, même s'il est utile pour ne pas cloisonner l'expérience ordinaire du discours théorique, qui devrait d'abord avoir vocation à l'éclairer, le repérage d'invariants n'est pas entièrement satisfaisant. L'une des tâches de la sociologie devrait être au contraire de montrer comment ces invariants sont la résultante de créations continuées, sans cesse renouvelées dans les institutions et les dispositions<sup>63</sup>. Pour ce faire, il faut travailler à se doter d'outils aussi précis et opératoires que possible.

---

<sup>59</sup>Strömquist, Liv, *Les sentiments du Prince Charles*, Paris, Rackham, 2016

<sup>60</sup>Strathern, Marilyn, *Before and after gender. Sexual mythologies of everyday life*, Chicago, Hau, 2016, p. 129 – 174

<sup>61</sup>Le discours le plus caractéristique de ce point de vue étant sans doute celui de l'auto-engendrement masculin, espoir des hommes d'un monde où ils pourraient eux-mêmes avoir une progéniture sans en passer par les femmes. Cf. Lorraux, Nicole, *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Seuil, 1990, p. 75 – 117

<sup>62</sup>Tonkens Evelien, Verplanke Loes, « When social security fails to provide emotional security : single parents households and the contractual welfare state », *Social policy & society*, vol.12, n°3, 2013, p. 451 – 460

<sup>63</sup>Bourdieu, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 140 – 141

Une façon d'aborder le genre de l'assistance est de raisonner en termes de *division genrée du travail de domination*. On trouve alors un appui assuré sur les travaux de Pierre Bourdieu, à condition de les soumettre à un réexamen critique. Ce dernier a insisté sur le changement déterminant induit par le passage de « modes de domination personnalisés », très coûteux en énergie et très incertains quant à leur efficacité, à des « modes de domination automatiques », fondés sur des mécanismes de marché plus ou moins désencastrés et permettant la constitution de certaines ressources en capitaux<sup>64</sup>. Cette façon de présenter les choses, qui synthétise très efficacement certains acquis antérieurs de la sociologie, présente l'immense avantage de ne pas considérer que « l'économie est à elle-même sa base ». <sup>65</sup> Pour l'auteur en effet, l'économie au sens où on l'entend habituellement n'est qu'un cas particulier de l'économie générale des pratiques,<sup>66</sup> qui ne s'en tient séparée qu'au prix de tout un travail de négation et de dénégation.<sup>67</sup> Afin de concevoir cette séparation, on pourrait penser que l'un des enjeux consiste à proposer une approche de la complémentarité structurale et de la hiérarchisation des modes de domination. Mais l'auteur n'a sans doute pas accordé toute son attention à cette question, quoiqu'il ait fourni quelques remarques explicites, comme celle-ci :

« Plus on va vers les sociétés à haute accumulation objectivée, plus il y aura de lieux institutionnels auto-reproduits, mais il reste toujours dans les sociétés les plus rationalisées au sens de Weber, des zones entières où le travail d'entretien, d'institution, de restauration de l'institution est à faire. [L'auteur donne ensuite l'exemple du « paternalisme » comme relation répondant à des logiques proches des relations pré-capitalistes] Bien sûr l'un des lieux où se perpétuent les relations du type précapitaliste, c'est l'économie domestique dont chacun sait qu'elle repose sur tout un travail d'entretien, d'attention, etc. »<sup>68</sup>

L'auteur précise ensuite que si ce travail d'entretien reste important, il « n'est pas dominant »<sup>69</sup> dans les sociétés différenciées – ce qui, si l'on reprend l'exemple du travail domestique, est un euphémisme – mais suggère effectivement une hiérarchisation des modes de domination. Ce qui est frappant en revanche c'est que la division du travail de domination qui est ici évoquée n'est pas rattachée au genre, qui paraît pourtant d'emblée constituer son plus sûr principe explicatif. Le parallèle avec l'économie domestique dans l'extrait cité est très rapide (« bien

---

<sup>64</sup>Bourdieu, Pierre, « Les modes de domination », *art. cit.*

<sup>65</sup>Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale 2. Cours au Collège de France (1983 – 1986)*, Paris, Seuil/Raisons d'agir, 2016, p. 161

<sup>66</sup>« La théorie des pratiques proprement économiques est un cas particulier d'une théorie générale de l'économie des pratiques ». Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique, op. cit.*, p. 209

<sup>67</sup>*Ibid.*, p. 231

<sup>68</sup>Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale 2., op. cit.*, p. 129

<sup>69</sup>*Ibid.*, p. 130 ; Pour être exact, l'auteur parle en fait des « structures informelles » qui ne sont « pas dominantes ».

sûr ») et est renvoyé aux relations précapitalistes ; alors même que Danielle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Françoise Sonthonnax, ont montré la centralité du travail domestique, y compris en termes de reproduction des positions sociales, dans les sociétés différenciées.<sup>70</sup> Certes, dans d'autres travaux, le sociologue a approché la question du genre de la division du travail de domination. Ainsi quand il montrait que le « pouvoir économique » s'exprime par la mise à distance de la nécessité, par la valorisation de la gratuité et du désintéressement, d'une manière qui elle-même suppose une division genrée du travail<sup>71</sup> ; thème qu'il précise plus tard en analysant l'assignation des femmes de la bourgeoisie à la conversion des capitaux en capital symbolique.<sup>72</sup> Sur un point apparemment plus directement relié à notre étude, le sociologue a aussi expliqué, dans un entretien filmé, que les rapports entre « la main gauche » (sociale, éducatrice, etc.) et la « main droite » (régalienne, répressive, etc.) de l'État sont aussi des rapports de genre<sup>73</sup>. Mais ce lien entre la métaphore organique des « mains » de l'État et les rapports de genre qui jouent entre elles, d'abord proposé dans une perspective de diffusion des savoirs, n'a pas vraiment d'équivalent dans le travail proprement théorique de l'auteur ; même si je parle sous réserve de lectures plus informées que la mienne. Dans tous les cas, ces problématiques approchent la question qui nous préoccupe sans lui donner un statut explicatif central.

Il est donc possible de reprendre ces réflexions – qui ont énormément nourri ce travail – en les réarticulant autour du genre. Deux questions complémentaires restent à examiner pour ce faire. En premier lieu celle de savoir dans quelle mesure est-ce que l'on peut parler « d'automatisme » des modes de domination sans avoir préalablement reconstruit les déterminants du travail de gestion de leurs conséquences. La proposition que font Margaret Maruani et Emmanuèle Reynaud de ne pas parler de « *mécanismes économiques* » mais de « *constructions sociales* »<sup>74</sup>, proposition qu'a ensuite renouvelée Tania Angeloff<sup>75</sup>, peut être conçue, du point de vue du genre, comme posant la même question. La réponse n'est pas

---

<sup>70</sup>Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985

<sup>71</sup>Bourdieu, Pierre, *La distinction, op. cit.*, p. 58

<sup>72</sup>Bourdieu, Pierre, *La domination masculine, op. cit.*, p. 131 – 140

<sup>73</sup>Dans le film de Pierre Carles, *La sociologie est un sport de combat*, de 2001

<sup>74</sup>Maruani Margaret, Reynaud Emmanuèle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2003, p. 4 ; Notons cependant que les autrices concèdent sans doute trop à « l'économie » comme discipline et comme sphère séparée quand elles présentent la sociologie de l'emploi qu'elles appellent de leurs vœux comme « [ajoutant] » à l'économie du travail « la prégnance du social et des acteurs sociaux ». Je pense plutôt que la sociologie pourrait permettre, à terme, de *construire différemment* les phénomènes habituellement considérés par la science économique.

<sup>75</sup>Angeloff, Tania, « Monde du travail et sociologie du genre » in. Alter Norbert (dir.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, Puf, 2012, p. 293

évidente et n'a pas besoin d'être tranchée a priori. En second lieu, il convient de s'interroger sur le parallèle que faisait souvent l'auteur entre les modes de domination personnalisés dans les sociétés précapitalistes et dans les sociétés capitalistes. D'une certaine manière, ce parallèle empêche de penser la complémentarité structurale et la hiérarchisation genrée des modes de domination. Il renvoie les modes de dominations subordonnés au connu et n'implique pas que le travail qu'il nécessite et les fonctions qu'il remplit soient spécifiquement analysés dans les sociétés différenciées. Or, pour en revenir à elles, la plupart des travailleuses du social cherchent effectivement à instaurer avec les personnes qu'elles reçoivent une « relation de confiance » ce qui, en un certain sens, est bien l'inverse des relations économiques formalisées. Pourtant, l'installation effective de la « confiance » ne doit pas tout à l'énergie très importante qu'elles y investissent. Au contraire, nous verrons que l'adhésion que leur accorde leur clientèle répond de déterminants structureaux et que d'importantes dimensions institutionnelles entrent en jeu. De sorte qu'au final, la rencontre entre les travailleuses et les allocataires se joue aussi (et d'abord) en dehors de la relation de personne à personne ; nous y reviendrons en explicitant dans le chapitre suivant « l'hypothèse relationnelle » qui résume notre approche. Il est donc clair qu'une caractérisation précise de ces modes d'autorité subordonnés ne peut pas se déterminer dans le parallèle avec les sociétés précapitalistes, mais en cherchant à reconstruire la position qu'ils occupent au sein de la structure contemporaine des modes de domination. Inutile d'en dire davantage, étant donné que seul le travail empirique nous permettra de progresser dans la clarification.

En résumé, le cadre d'analyse en termes de division genrée du travail de domination est d'une très grande utilité pour penser les effets sociaux de l'assistance et sa dimension de genre, qui ne se réduit pas à son actualisation privilégiée dans des relations de femmes à femmes. Quand on raisonne en termes de division genrée du travail de domination, on est amené à réinscrire ces relations et leurs effets dans le fonctionnement d'ensemble des sociétés contemporaines, si l'on peut s'exprimer ainsi. Dès lors, on évite l'écueil de l'équivalence souvent posée entre « femmes » et « genre »<sup>76</sup>. Le « genre de l'assistance », ne renvoie pas au fait que l'enquête a d'abord été menée auprès de femmes. Le « genre de l'assistance » est plutôt l'affirmation d'un programme, visant à reconstruire des rapports qui, pour invisibles qu'ils soient à l'œil nu – notamment dans la situation de travail des travailleuses ou dans les ateliers

---

<sup>76</sup>Qui se voit par exemple dans l'organisation des colloques, quand se trouvent regroupés sous l'étiquette du genre tous les travaux portant d'abord sur des femmes, même quand aucune proposition spécifique n'est formulée en termes de genre et alors que les travaux portant d'abord sur les hommes ne font pas l'objet du même étiquetage.

observés à destination des « mères isolées », le plus souvent non-mixtes – n'en sont pas moins déterminants à prendre en compte.

#### B) Genre, travail et rapports sociaux de sexe

Pour penser ces rapports, nous nous sommes également appuyés sur la sociologie féministe francophone qui raisonne en termes de « rapports sociaux de sexe ». <sup>77</sup> L'apport de cette approche – si l'on admet provisoirement de la considérer comme unifiée – nous a fourni un outillage théorique spécifique, particulièrement utile pour penser le travail et pour réinscrire la quasi non-mixité des terrains d'enquêtes dans une perspective plus générale.

Ce cadre théorique invite à prendre au sérieux le travail domestique – au sens large – que fournissent les enquêtées allocataires et à analyser son inscription dans un réseau dense de relations, de rapports et de prescriptions institutionnelles <sup>78</sup>. Pour être mené de manière empiriquement satisfaisante, cette reconstitution suppose, d'une part, que tout ce que disent les enquêtées de la pénibilité matérielle de ce travail et de l'histoire sentimentale des relations qu'il entretient soit pleinement intégré à l'analyse. Cela suppose ensuite que ces relations soient replacées dans des rapports objectifs et dans des régularités plus larges, que les différentes analyses statistiques ici proposées visent à restituer. Ainsi, nous montrerons par exemple que l'importance du travail affiliatif que les enquêtées fournissent et qui vise à maintenir les sentiments de filiation entre leur(s) enfant(s) et leur ex-conjoint – ajoutant ainsi à la « relation de disponibilité » <sup>79</sup> vis-à-vis des premiers, la relation de disponibilité vis-à-vis du second – renvoie en fait à toute une dimension occultée du travail assuré par les femmes depuis différentes positions sociales. L'approche adoptée suppose enfin que les prescriptions dont le travail domestique des enquêtées fait l'objet soient interrogées. De ce point de vue, l'analyse en termes de rapports sociaux de sexe rempli aussi une fonction critique. Elle remet en cause et en perspective certains présupposés récurrents, notamment dans le travail social, sur les « mères dévorantes » qui, « s'accaparent leur(s) enfant(s) », empêcheraient aux hommes d'avoir une place. En effet, ces discours sont fondés, nous le verrons, sur une volonté de dissiper les « stéréotypes culturels » supposés propres à ces femmes, à commencer par leur attachement trop exclusif au « rôle de mère ». Grâce au matériau, qu'éclaire l'analyse en termes de rapports

---

<sup>77</sup>Par exemple : Kergoat, Danièle, *Se battre, disent-elles...*, Paris, La Dispute, 2012

<sup>78</sup>Danièle Chabaud-Rychter et ses co-auteurs insistent sur le fait que le travail domestique est une construction historique et institutionnelle, lié au développement d'un « champ de la reproduction » au sein duquel différentes institutions s'affrontent pour « imposer d'emblée au travail domestique la forme dans laquelle doivent être menés le travail de soins et le travail d'éducation familiaux ». Nous reviendrons sur ce cadre d'analyse très riche et toujours original (*Ibid.*, p. 19)

<sup>79</sup>*Ibid.*, p. 41

sociaux de sexe, ils apparaissent non seulement comme occultant un travail fourni par les allocataires, mais aussi comme circonscrivant les effets de la division sexuelle à certaines positions sociales, comme si les autres en étaient préservées.

Or, le deuxième apport que l'on a trouvé dans ces approches, est précisément qu'elles apprennent à repérer, au-delà des différences de positions sociales, certaines homologues liées aux rapports sociaux de sexe. Cette analyse nous a particulièrement aidé à penser la position professionnelle des travailleuses sociales. En effet, que cela soit en partant des tâches qui leur incombent au quotidien ou en replaçant leur action dans les configurations d'action publique départementales, on se rend compte que certaines catégories explicatives des rapports domestiques continuent d'être éclairantes à un niveau institutionnel et professionnel. On explicitera en particulier ce point au sujet de la position de rattrapage des assistantes sociales et du présupposé de disponibilité qui l'accompagne. Par exemple, quand l'accroissement des sanctions dans le cadre du RSA fait reposer sur les assistantes sociales la charge d'en réparer les conséquences, dans les coulisses du service social. Là encore, le rapport social gagne à être reconstruit. Nous proposerons de l'approcher, en étudiant le rôle des élus départementaux, dont nous montrerons la manière qu'ils ont eu de se saisir de la décentralisation de l'assistance.

La troisième dimension qu'éclaire l'approche en termes de rapports sociaux réside dans la distance qu'elle permet de prendre avec les approches en termes de *care*, omniprésentes dans les discussions sur le « maternalisme ». En insistant plutôt sur les différentes formes d'appropriation dont le travail fourni par les enquêtées fait l'objet, l'approche en termes de rapports sociaux s'accorde avec une investigation beaucoup plus empirique du travail et de l'emploi, qui n'occulte ni les « pénibilités les plus ordinaires »<sup>80</sup>, ni l'encadrement hiérarchique ou institutionnel, et qui ne préjuge pas des dimensions affectives que les activités engagent. Les approches en termes de *care* ou de travail de *care*, Christelle Avril l'a très bien montré, ne peuvent pas en dire autant.<sup>81</sup> En remplaçant ce que le schème théorique « maternaliste » appelle *care* par le terme « travail », c'est donc tout un luxe de vérifications supplémentaires et d'interrogations nouvelles qui s'ouvre à l'analyse du genre de l'assistance. Pour ce faire, il

---

<sup>80</sup>La formule est de Christelle Avril. Le fait de parler de pénibilités « ordinaires » ne veut bien entendu pas dire qu'elles soient « mineures » : la violence de l'ordre du genre est sans doute avant tout une « violence de la banalité », comme le dit et le montre très bien Francine Muel-Dreyfus. Cf. Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, op. cit., p. 17

<sup>81</sup>Avril, Christelle, « Sous le *care*, le travail des femmes des milieux populaires. Pour une critique empirique d'une notion à succès », in. Maruani Margaret (dir.), *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*, Paris, La Découverte, 2018, p. 205 – 216

paraît important de préciser l'inscription du genre dans la sociologie générale et particulièrement dans la sociologie empirique.

### C) Genre et articulations relationnelles

Le genre, en tant que tel, gagne à être conçu comme un « ensemble de relations ». <sup>82</sup> C'est-à-dire comme une *catégorie fondamentale de spécification*, qui exprime et oriente le sens de nombreuses distributions et qui s'articule avec d'autres principes de domination. Dans cette perspective, la « consubstantialité » <sup>83</sup> des rapports sociaux ou leur « intersectionnalité » (articulation genre, classe, race) ne paraissent pas tant une option théorique parmi d'autres qu'une condition de l'efficacité analytique de la notion de genre. Mais cette articulation ne va pas sans poser problème. Pour reprendre la classification proposée par Leslie McCall des critiques de l'intersectionnalité, ces problèmes interviennent d'abord à un niveau intracatégoriel <sup>84</sup> : quelles sont les limites des catégories articulées ? Sous quel rapport sont-elles construites ? Leur unité est-elle suffisante pour que l'on puisse les articuler ? Ces problèmes interviennent ensuite à un niveau intercatégoriel <sup>85</sup> : quelles sont les catégories les plus explicatives sur un terrain donné ? Le choix des catégories articulées est-il le bon ? Ne devrait-on pas en intégrer d'autres ? D'ailleurs, les deux problèmes sont étroitement liés, puisque l'efficacité explicative d'une catégorie dépend de la manière dont elle est délimitée, etc. Ils ont aussi à voir avec une certaine « phénoménotechnique », dont Rémi Sinthon a montré qu'elle impose, pour penser la stratification sociale, des catégories réifiées dans le langage des variables, jusque dans la façon d'envisager l'enquête de terrain <sup>86</sup>.

Ces différents problèmes plaident pour une autre solution, qu'appelle de ses vœux Isabelle Clair : celle de l'intégration du genre comme une catégorie déterminante de la sociologie générale. <sup>87</sup> Proposer une analyse du genre de l'assistance, c'est tout simplement, ici, proposer

---

<sup>82</sup>Dans la postface du livre déjà cité de Marilyn Strathern, Judith Butler note: « Gender as a term does not refer to my gender or your gender much less to our gender presentations or gender identities. These are all permutations of gender, to be sure, but gender, as a term, designates a *set of relationships*. (...) In other words, gendered attributes are representations of broader relations between men and women as well as their relations *to any number of practices*» (je souligne) Cf. Butler, Judith, « Postface » in. Strathern, Marilyn, *Ibid.*, p. 300 – 301

<sup>83</sup>Kergoat Danièle, *Ibid.*, p. 227

<sup>84</sup>McCall Leslie, « The complexity of intersectionality », *Signs Journal of Women in Culture and Society*, vol. 30, n°3, 2005, p. 1774 – 1784

<sup>85</sup>*Ibid.*, p. 1784 – 1794

<sup>86</sup>Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, Paris, EHESS, 2018 ; La notion de « phénoménotechnique » désigne, pour Gaston Bachelard que résume l'auteur « la part de la production scientifique contenue dans les instruments de mesure ». Dans le cas de la sociologie, Rémi Sinthon désigne particulièrement par ce terme les catégories professionnelles dans l'étude de la stratification. Pour l'auteur, si le fait de déposer la production des instruments est un facteur de développement scientifique dans le cadre de sciences autonomes, il constitue au contraire un frein au travail de réappropriation et de réexamen du fond disciplinaire en sociologie (cf. p. 40)

<sup>87</sup>Clair, Isabelle, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 120 – 121

une sociologie de l'assistance qui considère le genre comme une catégorie fondamentale, nécessitant d'être articulée dans un cadre cohérent et jusque dans les analyses les plus détaillées du matériau. Sous ce rapport, le rendement explicatif de la catégorie est fonction de la richesse du matériau qu'elle sert à analyser, et de la spécification des situations qu'elle éclaire. Autrement dit, le but n'est pas de déterminer par avance quelles sont les « variables » pertinentes, mais de reconstruire, par l'analyse du matériau, dans une situation donnée et pour une question particulière, quelles sont les combinaisons de propriétés qui paraissent les plus explicatives. Cela n'empêche pas ensuite de reprendre certaines questions d'articulation plus générales : au contraire celles-ci ne sont abordées qu'avec plus d'efficacité.

Dans le cadre de cette thèse, ces articulations sont indispensables à clarifier – non pas a priori, ici, mais au fil de l'analyse – dans la mesure où les relations d'assistance que l'on étudie sont avant tout des *rapports de classes entre femmes*. Les travaux existants sur ces rapports, qui soulignent les « effets non convergents »<sup>88</sup> des articulations qui s'y actualisent, nous ont été d'une utilité toute particulière. Celui de Beverley Skeggs<sup>89</sup>, lu avant et après sa traduction, a joué un rôle beaucoup plus important qu'il n'y paraît dans le rendu final de cette thèse. Celui de Christelle Avril<sup>90</sup> en particulier, nous a rendu de nombreux services, tant sur des points spécifiques que sur l'élaboration du cadre d'analyse. Il me semble donc important de les présenter rapidement. Beverley Skeggs montre que la « féminité » procède d'une forme d'imposition culturelle, que les femmes des classes populaires sont d'autant plus prédisposées à recevoir – sans jamais pouvoir l'accommoder tout à fait – qu'elle leur permet de se conformer aux attendus de certains postes parmi le faible éventail de ceux qui leurs sont accessibles. Dès lors, tout doit être pensé ensemble : les chances objectives sur le marché du travail, l'inégale capacité des groupes sociaux à imposer leurs styles de vie et les variations au sein d'un même milieu des façons de négocier cette imposition, notamment en fonction de l'action du temps et de l'inégale pression qu'exerce la conjugalité hétérosexuelle. Christelle Avril, quant à elle, articule les propriétés de travailleuses de l'aide à domicile telles qu'elles s'expriment *en situation de travail*. Là encore, tout est pensé ensemble, simplement l'échelle d'observation est beaucoup plus fine : les fractions de classes auxquelles les travailleuses appartiennent, les ressources matérielles dont elles disposent, la pente de leur trajectoire, leur niveau mais surtout leur type de diplôme, leur trajectoire migratoire ou leur ancrage sur les scènes sociales locales

---

<sup>88</sup> Serre, Delphine, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents de la classe et du genre », *Nouvelles questions féministes*, vol. 31, n°12, 2012, p. 49 – 65

<sup>89</sup> Skeggs, Beverley, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015

<sup>90</sup> Avril, Christelle, *Les aide à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014

sont alors mis en cohérence avec leur rapport différencié au faisceau de tâches qu'implique leur poste ou avec leur relations avec la hiérarchie de l'association qui les emploie. En outre, dans l'enquête de Christelle Avril, la relation entre les styles de féminité tels qu'ils se définissent depuis différentes positions sociales n'est pas une relation d'imposition unilatérale (« la féminité » chez Beverley Skeggs) : les styles de féminité sont aussi solidaires d'*aspirations sociales différenciées*, « tournées vers un certain pôle des classes moyennes supérieures » pour une partie des travailleuses, « tournées vers un certain pôle des milieux populaires » pour l'autre.

Au sein de ces deux approches, le genre prend un statut d'autant plus explicatif qu'il est articulé avec une grande diversité d'observations et de relations. Bien entendu, ces travaux n'épuisent pas toutes les articulations qui sont importantes. Par exemple, il me paraît important d'insister sur le fait que la catégorie de genre, appliquée dans le cadre de l'assistance, joue un rôle de *révélateur* des rapports de classes qui ont du mal à s'y repérer. L'énoncé peut paraître soit trop abstrait soit contre-intuitif. Il renvoie en fait à tout ce que l'on a dit dans cette partie. En tant que le prisme du genre réinterroge les séparations instituées entre les modes de domination et spécialement entre « l'économie » et l'économie générale des pratiques, il donne à voir plusieurs phénomènes : la diversité des intérêts qui s'investissent dans l'assistance, l'exemption de la responsabilité patronale en matière de pauvreté, le rôle de rattrapage de la « violence économique » (Norbert Elias) par les services sociaux, la dimension de classe des politiques d'austérité ou de la politisation conservatrice de l'assistance. Autrement dit, l'interrogation du genre donne à voir une forme de conflictualité sociale systématique et particulièrement intense, que l'on pourrait dire « de classe ». À condition pourtant de garder en tête que l'un des enjeux majeur de cette conflictualité est précisément la (non) *représentation* des rapports sociaux en termes de « classe ». Symétriquement, l'interrogation des rapports entre positions de classe sert de *révélateur* des nombreuses continuités dans les rapports sociaux de sexe qui se trouvent occultées. Comme Beverley Skeggs qui montre l'imposition de *formes légitimes d'ajustement* à la catégorie sexuelle assignée, il faut constamment replacer la représentation des rapports sociaux de sexe dans les luttes de légitimité entre les groupes. Les tentatives de distinction des « formes vulgaires de division entre les sexes »<sup>91</sup>, les entreprises de circonscription du sexisme aux autres, de race et de classe, qui sont aussi, nous le verrons, à l'œuvre dans le travail social, font entrave à l'appréhension des homologues de position que

---

<sup>91</sup> Geay Bertrand, Humeau Pierig, « Devenir parents. Les appropriations différenciées de l'impératif de procréation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°214, vol. 16, 2016, p. 28

partagent les femmes d'une part et les hommes de l'autre. Homologies qu'il n'est peut-être ni plus ni moins pertinent, d'un strict point de vue analytique au moins, d'appeler « classes de sexe » ; mais c'est un débat immense (sur lequel je serais bien incapable de donner un avis, à supposer qu'on me le demande). Mais ce deuxième type de raisonnement en termes d'articulation, plus général, ne doit intervenir qu'au fur et à mesure d'une montée en généralité contrôlée pour être pleinement explicatif ; qui passe d'abord par l'analyse attentive des données. Notons en tous cas que cette façon de procéder, achève de nous éloigner des débats autour du « maternalisme » de l'État social, qui se trouvent comprimés dans le langage des grandes entités (« famille », « État », « marché ») liées entre elles par des notions très vagues (« *care* », « *agency* »).

Au final, si l'on devait donner une image, le genre tel qu'on l'entend ici fonctionne comme un bateau brise-glace. Dans chaque domaine, il s'agit de le faire fonctionner pour ouvrir la voie à de nouvelles questions. Pour donner un exemple, au lieu de dire que les assistantes sociales subissent une « intrusion du politique » de la part des élus, il s'agit de caractériser la relation d'hétéronomie qui les unie à eux, en interrogeant l'ethos des travailleuses qui sert à négocier cette relation, en décelant les potentiels de décalages qui existent entre cet ethos et les aspirations renouvelées des jeunes professionnelles. Ces questionnements se développent dans le sillon du genre, qui intervient à chaque étape : la relation d'hétéronomie s'appuie sur une division sexuelle particulière, l'ethos est porteur d'assignations genrées spécifiques, son décalage avec les aspirations des plus jeunes est lié à leurs trajectoires du point de vue du genre et à la dynamique des rapports sociaux de sexe, etc. Utilisé en ce sens, et contrairement à ce que laisserait penser le langage abstrait des clarifications proposées, la catégorie de genre permet un *surcroît d'exigence empirique* : de par l'étendue de ce qu'elle donne à voir, elle invite sans cesse à de nouvelles vérifications.

Dans cette introduction, nous avons donc affiché le but de cette thèse : celui de reconstruire les effets sociaux de l'assistance. Nous avons également précisé la démarche et les conditions de l'enquête sur laquelle on s'appuie et nous avons clarifiée la portée explicative du genre pour mener à bien notre démarche. Autrement dit, nous avons expliqué le titre de cette thèse. Le chapitre suivant reste introductif et vise à nous emmener plus en détail dans la construction d'objet que l'on propose. L'hypothèse relationnelle qui fonde cette construction est d'abord replacée dans la littérature existante et explicitée, de façon à ce que le cadre d'analyse soit le plus clair possible.

## Chapitre introductif – L’hypothèse relationnelle en matière d’assistance

Maintenant que les conditions, les choix et le matériau d’enquête ont été présentés et que l’importance de la catégorie de genre a été affirmée, nous pouvons expliciter l’hypothèse qui sous-tend notre construction d’objet : une hypothèse relationnelle. En l’énonçant, le but est double. *Exposer* les choix théoriques d’abord, au double sens de communiquer et de rendre accessibles à la critique. En effet, sans présentation synthétique du cadre d’analyse et des choix dont il procède, il n’est pas toujours facile d’armer la vigilance épistémologique des lectrices et des lecteurs. Or, il me semble qu’il relève de la responsabilité de la personne qui écrit de faciliter au maximum cette vigilance, ne serait-ce que pour bénéficier plus facilement des remises en questions qu’elle informe. *Opérationnaliser* le cadre d’analyse ensuite, dans le sens où le but est ici de montrer comment les choix qui ont été faits éclairent le matériau. L’entreprise est donc « théorique » au sens étymologique du terme d’ « informer le regard sur les choses », qui ne saurait être plus opposé au sens qu’il prend parfois de « se préserver du démenti en situant le propos à un niveau où il cesse d’être vérifiable ». Pour parvenir à ce double objectif, nous commencerons par replacer les choix théoriques dans un examen problématisé et attentif de la littérature existante. En fait d’examen, il s’agira plutôt d’un itinéraire. C’est-à-dire que je n’ai pas prétention ici à être exhaustif et que la sélection des traditions et des textes discutés a procédé de certains choix. La teneur de ces derniers reste discutable, quoiqu’une partie des textes qui ne sont pas discutés ici le soit ailleurs. Ils se sont néanmoins avérés inévitables pour privilégier la discussion approfondie et pour amener, de manière cohérente, vers les choix dont le cadre d’analyse procède. En effet, une fois cette discussion achevée, nous aurons une idée à peu près claire des enjeux qui se sont posés et des précédents qui informent notre construction d’objet. Dans un second temps, nous examinerons plus particulièrement la teneur de l’ « hypothèse relationnelle », en articulant progressivement les différents éléments du cadre d’analyse, jusqu’à donner un aperçu de sa mécanique d’ensemble. Là encore cette présentation procède de choix d’écriture difficiles – et notamment d’un tri assez drastique dans les versions antérieures du texte que l’on va lire – qui tous ont été faits pour donner une idée aussi condensée que possible de l’argumentaire d’ensemble.

## I – Position de l’hypothèse relationnelle dans la littérature

L’itinéraire que l’on propose part de « l’hypothèse répressive » qui caractérise ici certaines approches du travail social en termes de contrôle social, passe ensuite par « l’hypothèse socialisatrice » qui regroupe des travaux se plaçant du côté de l’expérience vécue des allocataires, avant d’examiner des travaux de sociologie des agent·e·s de l’État et des rapports ordinaires à ce dernier. Différentes propositions ayant visé, dans ce cadre, à « symétriser l’approche » seront examinées avec attention, en ce qu’elles constituent les supports privilégiés de notre propre construction. Au-delà de la métaphore touristique, « l’itinéraire » qui sera suivi est avant tout une progression analytique, qui vise à montrer comment certaines questions laissées en suspens dans certains travaux ont été rediscutées ailleurs. Cette progression vise également à mettre en lumière certaines limites des textes, dont l’explicitation aide à comprendre comment nous avons construit notre propre cadre d’analyse.

### A) L’hypothèse répressive

L’hypothèse répressive, formulée dans le cadre de la thématique désormais passée de mode du « contrôle social », consiste à voir le travail social et donc l’assistance comme une instance de normalisation, de surveillance voire de répression des comportements de celles et ceux qu’elle cible. Nous ne sommes pas ici en mesure de dresser un historique satisfaisant de ces approches et nous renvoyons sur ce point au résumé qu’en propose Delphine Serre. La sociologue rappelle ce que la thématique du « contrôle social » doit à la rencontre « entre une dimension épistémologique critique et une dimension pratique contestataire »<sup>92</sup>, dans la France des années 1970. Elle est étroitement associée à la figure de Michel Foucault et a connu une certaine fortune jusque chez les professionnelles, que cela soit dans les écoles d’assistantes sociales<sup>93</sup> ou, par exemple, au sein de la revue « champ social », créée par des éducateurs spécialisés. Ces approches ont donné lieu à de vives polémiques, entre des points de vue qui se réclamaient d’autres intellectuels importants de l’époque, comme Louis Althusser ou Pierre Bourdieu.<sup>94</sup> Mais, dans ces polémiques, l’hypothèse répressive était bien le plus petit dénominateur commun. Si l’on a souhaité revenir sur ces débats, ce n’est absolument pas par

---

<sup>92</sup> Castel, Robert, « De l’intégration sociale à l’éclatement du social : l’émergence, l’apogée et le départ à la retraite du contrôle social », in. Le Gall Didier, Martin Claude, Soulet Marc-Henry (dir.), *L’éclatement du social. Crise de l’objet, crise des savoirs ?*, Cahiers de la recherche sur le travail social, Université de Caen, numéro spécial, 1989, p. 174, cité dans Serre, Delphine, *Les coulisses de l’État social. Enquête sur le signalement d’enfants en danger*, Paris, Raisons d’agir, 2010, p. 209 – 210

<sup>93</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 210

<sup>94</sup> *Idem.*

nostalgie d'une époque marquée par la radicalité *déclarative* des prises de position théoriques, mais parce que certaines questions qui s'y trouvaient soulevées ne sont pas garanties d'être résolues aujourd'hui encore. La première de ces questions tient aux déterminants de l'efficacité institutionnelle du travail social. Celle-ci tient-elle à des dimensions *génériques*, c'est-à-dire à une action qui produit son effet quels que soient les sujets sur lesquels elle s'exerce, ou bien à des dimensions *spécifiques*, c'est-à-dire à une action dont l'efficacité dépend des caractéristiques sociales des individus et des groupes qu'elle cible ? Ces deux options guident la présentation qui suit.

1) « *Contrôle social* », *présupposés d'efficacité et aveuglements du générique*

La popularité, durant les années soixante-dix, des théories du « contrôle social » tient d'une conjonction de causes où s'entremêlent le rapport à l'institution universitaire et à leur poste de certaines travailleuses sociales et le fort crédit symbolique que certains intellectuels majeurs sont venus apporter à cette thématique. On peut penser, non seulement à la fameuse table-ronde organisée par la revue *Esprit* en 1972, dans le cadre de son numéro « Pourquoi le travail social ? » et à laquelle participaient neuf intellectuels dont Michel Foucault, Jacques Julliard ou Jacques Donzelot (que des hommes, venus parler d'un travail majoritairement assumé par des femmes).<sup>95</sup> On peut aussi penser à la postface du livre de Jacques Donzelot *La police des familles* par Gilles Deleuze.<sup>96</sup> La version du « contrôle social » qui se développe à cette occasion n'a plus grand-chose à voir avec la notion sociologique fonctionnaliste qui lui préexistait et qui visait à désigner un système de sanctions, primaires – imposée aux individus par des autorités reconnues – ou secondaires – régulant les relations interindividuelles –, à peu près réductible au droit dans les sociétés différenciées et étendu à tout un ensemble de rites et de coutumes dans les sociétés dites « primitives ». <sup>97</sup> Suivant en cela la problématisation foucauldienne du pouvoir, le « contrôle social » ne se restreint plus au droit, mais à un ensemble diffus de relations sociales. Néanmoins, on ne retrouve pas, notamment dans le travail de Jacques Donzelot, la finesse d'analyse qui caractérise des ouvrages comme *Surveiller et punir*. Cette différence renvoie à un usage beaucoup moins approfondi des sources historiques, qui ne donne pas à voir les phénomènes avec la même densité, mais surtout à « l'invocation d'entités personnalisées ». <sup>98</sup> Par exemple, « l'État » et « la famille », commercent entre eux comme le

---

<sup>95</sup> Domenach Jean-Marie, Donzelot Jacques, Foucault Michel, Julliard Jacques, Meyer Philippe, Pucheu René, Thibaud Paul, Treanton Jean-René, Paul Virilio, « Table ronde », *Esprit*, n°413, vol. 4 – 5, 1972, p. 678 – 703

<sup>96</sup> Deleuze, Gilles, « L'ascension du social », postface, in. Donzelot, Jacques, *La police des familles*, Paris, Minuit, 2005 [1977], p. 213 – 220

<sup>97</sup> Radcliffe-Brown, Alfred, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Minuit, 1968, p. 198 et p. 222

<sup>98</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, *Le travail social*, Paris, Minuit, 1978, p. 7

feraient deux (groupes d') individus.<sup>99</sup> Le mouvement de ces entités personnalisées est conçu comme remplaçant, dans l'explication, celui d'autres entités, les classes sociales, qui ne sont, le plus souvent, invoquées que sous une forme également réifiée et personnalisée, afin de montrer la faiblesse de leur potentiel explicatif. La stratification sociale n'intervient plus que dans l'exaltation populiste, c'est-à-dire dans la conversion du « peuple » en véhicule de demandes muettes<sup>100</sup> ou de résistances conscientes, abstraites des conditions symboliques<sup>101</sup> et matérielles d'existence, et que le sociologue aurait le pouvoir de connaître a posteriori, sans avoir à fournir de travail empirique spécifique. Dans ce cadre, les questions intéressantes que pose Jacques Donzelot perdent de leur capacité explicative. Ainsi, quand il cherche à « interroger le travail social sur ce qu'il fait »<sup>102</sup> le sociologue est comme entravé par les Instances et les Appareils : « Bref, essayer de comprendre l'effet socialement décisif du travail social à partir de l'agencement stratégique des trois instances qui le composent, le *judiciaire*, le *psychiatrique* et l'*éducatif* »<sup>103</sup>.

Ce type d'approche, que l'on pourrait présenter plus en détail, présente un caractère doublement générique – ou, comme dirait Max Weber, « sociologiquement amorphe ».<sup>104</sup> Car les effets du travail social ne sont spécifiés ni du point de vue des professionnelles qui le mettent en œuvre, ni du point de vue de leur clientèle. Les « entités personnalisées » qui habitent le discours font autant écran au travail spécifique des premières (et aux caractéristiques qu'elles y engagent), qu'aux conditions d'existence et aux stratégies particulières de la seconde. La radicalité du discours intellectuel n'en est que plus facile à tenir, étant donné que ce dernier n'exprime que des actions sans agents<sup>105</sup> et qu'il ne vise, pour ainsi dire, personne en particulier.

---

<sup>99</sup> « Tout se passe selon un schéma de collaboration très simple, l'État disant aux familles : vous maintenez vos gens dans les règles de l'obéissance à nos exigences, moyennant quoi vous pourrez faire d'eux l'usage qui vous conviendra et, s'ils contreviennent à vos injonctions, nous vous fournirons l'appui nécessaire pour les faire rentrer dans l'ordre ». Donzelot, Jacques, *Ibid.*, p. 51

<sup>100</sup> « La prise de la Bastille (...) menée par le petit peuple et les indigents de Paris (...) est l'aboutissement d'une sourde interpellation qui somme l'État de prendre en charge les citoyens ». *Ibid.*, p. 52

<sup>101</sup> Exemple de négation des conditions symboliques d'existence (même si la notion d'idéologie ne les définissent que de manière appauvrie) : « Affirmer [que l'investissement de la famille par « les individus des classes non dirigeantes » s'est réalisée] sous l'effet d'une imprégnation idéologique revient à dire pudiquement que ce sont des imbéciles », *Ibid.*, p. 53

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 93

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 93 – 94

<sup>104</sup> Weber, Max, *Économie et société. 1 – Les catégories de la sociologie*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 95 ; Le sociologue utilise cette expression au sujet de la notion de « puissance » qui, à la différence de la notion « domination », n'appelle aucune espèce de précision quant aux conditions de son efficacité. Il faut aussi signaler, dans le même esprit, la critique que font Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron de la notion de « contrôle social » comme « résidu commun » de toute action institutionnelle. Cf. Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, p. 224

<sup>105</sup> Quand ils et elles réapparaissent, les travailleurs et les travailleuses du social ne sont que des *figures* caractérisées par des traits génériques, voire anecdotiques : cf. par exemple le passage sur l'âge et la « barbe » des éducateurs (Donzelot, Jacques, *Ibid.*, p. 97)

Il faut ajouter pour finir que la genèse que déploie Jacques Donzelot, en neutralisant dans le passé des formes d'autorité et de domination dès lors difficiles à reconnaître dans le présent, a certainement répondu à un besoin profond, que Francine Muel-Dreyfus décelait notamment chez les éducateurs et les éducatrices spécialisé·e·s : celui de constituer « les pratiques institutionnelles d'autrefois en péché originel » et de « s'inscrire dans un rapport critique à des figures "maudites" d'un autre âge »<sup>106</sup>.

## 2) *Tentative d'introduction d'une approche spécifique du « contrôle social »*

Jeanine Verdès-Leroux a explicitement inscrit son travail en opposition avec ces thématiques du « contrôle social », même si elle continue d'utiliser cette notion et de partager, nous allons le voir, certains des présupposés qui lui sont associés. Une première différence que l'on constate chez elle par rapport au travail de Jacques Donzelot, par exemple, tient au fait que Jeanine Verdès-Leroux n'abandonne pas à un passé archaïque les phénomènes qu'elle met à jour. Elle insiste au contraire sur les formes de renouvellements qui, tout en rendant ces phénomènes méconnaissables, expliquent qu'ils soient encore vérifiables au moment où elle publie son travail (1978, un an après Jacques Donzelot). En procédant ainsi, elle est amenée à concevoir la capacité de renouvellement comme une caractéristique à part entière du travail social, qui se vérifie non seulement dans l'élaboration constante de nouvelles techniques professionnelles (le « case-work », etc.), mais aussi dans le renouvellement des façons de dire la clientèle (le passage qu'elle consacre à la figure de « l'exclus » me paraît, encore intéressant aujourd'hui). D'après la sociologue, ces dernières rivalisent d'inventivité pour ne pas reconnaître l'ancrage ultra-majoritaire de cette dernière dans la « classe ouvrière » ; ancrage dont nous vérifierons d'ailleurs qu'il est toujours vérifiable aujourd'hui, même si l'on parle davantage de « classes populaires ». Mais la principale différence qui sépare le travail de la sociologue des thématiques concurrentes du « contrôle social » réside dans une tentative de prise en compte spécifique des appartenances sociales pour expliquer des effets du travail social. On peut même lire, dans son travail, différentes amorces d'articulation de la classe sociale et du genre. Du côté des travailleuses sociales, cette articulation se laisse voir dans une prise en compte assez systématique de leurs origines sociales et de l'évolution de leur recrutement<sup>107</sup>. La théorie qu'en retire la sociologue est celle d'une assignation des femmes de

---

<sup>106</sup> Muel-Dreyfus, Francine, *Le métier d'éducateur. Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*, Paris, Minit, 1983, p. 146

<sup>107</sup> Par exemple quand la sociologue mesure les différences d'origines sociales entre hommes et femmes travaillant dans l'éducation spécialisée, Verdès-Leroux, Jeanine, *Le travail social, op. cit.*, p. 205

la petite bourgeoisie à différents postes qui les mettent en position d'inculquer à leur clientèle certains des traits caractéristiques de leur propre socialisation :

« La profession [d'assistante sociale] est féminine à 99% ; quelles que soient les exigences de la sélection, la constitution d'un monopole de fait définit pour les filles un secteur préservé, en dehors de la concurrence qui régit le marché du travail des cadres moyens. La spécificité des valeurs et des pratiques des assistantes tient, pour une part, à cette caractéristique : le 'goût' de servir, le sérieux, la 'modestie' sont inculqués aux filles comme autant d'attributs de la féminité et la domination qu'elles subissent (avec des formes diverses selon les classes, mais de manière généralisée) les conduit à reproduire naturellement ce rapport, à transmettre les valeurs éthiques les plus traditionalistes »<sup>108</sup>

La clientèle, quant à elle, est définie par Jeanine Verdès-Leroux comme spécifiquement féminine et ouvrière. Le travail de la sociologue est alors très intéressant en ce qu'il analyse la façon dont le rapport entre femmes de classes sociales différentes et antagonistes s'organise et s'exprime. On apprend ainsi à repérer dans le discours des assistantes sociales sur leur clientèle le mélange de dégoût et d'envie que suscitent chez elles ce que l'on appellerait aujourd'hui les « styles de féminité populaires »<sup>109</sup>. Par exemple, au début du vingtième-siècle, si les assistantes sociales infantilisent les ouvrières sur qui elles travaillent (leur fatigue est qualifiée « "d'énervement d'enfant" », etc.<sup>110</sup>) et les renvoient à une forme d'animalité, les comportements de ces dernières interrogent aussi le rigorisme de leur propre éducation (« *J'ai l'impression d'être trop propre, d'être ridicule parce que pas fardée (...) J'aimerais paraître débrouillarde, parler avec désinvolture, rire fort comme les autres* » écrit une surintendante, en 1931, suite à un stage ouvrier<sup>111</sup>). En revanche, le protocole d'enquête de Jeanine Verdès-Leroux ne permet pas d'accéder à la symétrie de ces comptes rendus, qui permettrait d'accéder au point de vue de la clientèle sur le style de féminité des assistantes sociales.

Si, dans les développements particuliers, les appartenances de classe et de genre sont articulées, l'analyse des effets du travail social que propose l'autrice est en définitive beaucoup plus restrictive. Pour elle, le travail social de son époque est un moyen de redoubler symboliquement les différences objectives entre les fractions qualifiées et non-qualifiées de la

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 138 ; Ce genre d'explication, où les femmes de la petite bourgeoisie sont inséparablement « objet » et « instrument » de la domination symbolique, se retrouve très exactement, vingt-ans plus tard, dans un livre de Pierre Bourdieu. Cf. Bourdieu, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2014 [1998], p. 139

<sup>109</sup> Notamment suite aux travaux de Christelle Avril. Cf. Avril, Christelle, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014

<sup>110</sup> Verdès-Leroux, *Ibid.*, p. 31

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 34

classe ouvrière. Une certaine tension se fait alors jour, quand on lit son analyse dans le détail, qui tient précisément à l'efficacité du travail social. D'un côté, la sociologue décrit l'adhésion des familles ouvrières au travail social comme impossible ou comme strictement fortuite. Elle note par exemple que « les conditions objectives minima ne sont pas remplies pour que les familles puissent adopter, intérioriser, reproduire les modèles que veulent diffuser les travailleurs sociaux », ou encore que la seule légitimité dont le travail social peut se prévaloir ne découle pas de son public, mais des « inquiétudes de la classe dominante »<sup>112</sup>. De l'autre, les familles des fractions démunies de la classe ouvrière, qui constituent le cœur de cible de l'action assistantielle et éducative, seraient amenées à « intérioriser leur disqualification ».<sup>113</sup> Ainsi, tandis que les « agents de l'assistance » proclameraient leur « échec », « l'assistance comme institution » remplirait « le but ultime que se donnaient ses initiateurs (...) : elle a entretenu et renforcé la division à l'intérieur de la classe ouvrière »<sup>114</sup>. Afin d'introduire la prochaine hypothèse que l'on examine et pour reprendre les notions clarifiées par Muriel Darmon, on pourrait dire que la socialisation à l'assistance qu'évoque, sans vraiment la décrire, Jeanine Verdès-Leroux n'est ni une « socialisation de transformation »,<sup>115</sup> ni une « socialisation de conversion »<sup>116</sup>, mais bien une « socialisation de renforcement »<sup>117</sup>, qui ne fait que se surajouter à des divisions existantes qu'elle renforce par la même occasion.

Le livre de Jeanine Verdès-Leroux est le produit d'un contexte de concurrence intellectuel très vif qui s'est cristallisé, à un moment donné, sur l'objet « travail social ». Dans ce contexte et pour d'autres raisons sans doute, le travail de la sociologue procède d'une forme de surenchère, qui se manifeste par le fort durcissement de ses concepts et de ses schémas d'analyse. En effet, son livre est tout entier articulé autour d'une forme presque pure de « fonctionnalisme du pire » : la moindre tentative des travailleuses sociales de s'approprier leur action et d'en changer un tant soit peu son cours serait condamnée, en définitive, à renouveler

---

<sup>112</sup> « Le seul capital symbolique dont dispose le travail social, c'est-à-dire la seule force qu'il soit capable de mobiliser, est l'inquiétude de la classe dominante », *Ibid.*, p. 105

<sup>113</sup> La formule exacte se trouve dans le passage suivant : « De façon plus ou moins systématique, le travail social met en œuvre un mécanisme à double effet qui produit, à l'extérieur, une stigmatisation visible (mise en tutelle, mesure d'assistance éducative...) et l'invalidation du sujet qui *intériorise sa disqualification* ». (*Ibid.*, p. 257 – je souligne). On peut faire l'hypothèse qu'il faille lire le terme de « disqualification » en relation avec le marché du travail (comme un synonyme de « non-qualifié ») sur lequel l'autrice insiste juste avant. Mentionnons à l'appui de cette lecture que Pierre Naville utilisait le terme de « disqualification » pour parler de la remise en cause de la qualification du travail. Cf. Naville, Pierre, *Essais sur la qualification du travail*, Paris, Syllepses, 2012 [1956], p. 52

<sup>114</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, *Ibid.*, p. 259

<sup>115</sup> Darmon, Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand-Colin, 2016, p. 119

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 117

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 115

la domination qu'elles exercent sur leur clientèle. Ce schéma finaliste est solidaire d'une unification, de fait, des pratiques des travailleuses du social, qui ne sont plus abordées que comme les porteuses de propriétés sociales ou comme les exécutrices de fonctions qui les dépassent. De sorte que le reproche fondé que Jeanine Verdès-Leroux adresse à Jacques Donzelot, quand elle constate qu'il « n'analyse pas le travail social comme une pratique quotidienne concernant des populations ordinaires »<sup>118</sup>, peut en partie lui être retourné. En outre, le travail de la sociologue est le produit du contexte intellectuel plus général, dans la mesure où les analyses originales qu'elle propose en termes d'articulation genre-classe et qui prolongent d'ailleurs ses travaux antérieurs sur le travail des femmes<sup>119</sup>, ne sont pas intégrées au modèle explicatif d'ensemble. Il faut rappeler que les travaux sociologiques de l'époque, quand il ne l'ignorait pas complètement, tendaient à réduire le sexe à une simple variable, qui ne méritait ni le même niveau d'élaboration que d'autres concepts<sup>120</sup>, ni de prendre une place à part entière dans les modèles d'analyse.<sup>121</sup> Produites de ce contexte, les analyses de Jeanine Verdès-Leroux s'interdisent l'accès à des phénomènes non seulement plus complexes, mais qui remettraient en cause des pans entiers de son analyse. Avec la distance qui nous sépare de ce travail, différentes questions peuvent lui être adressées. Sommes-nous certain·e·s qu'aucune forme d'adhésion à l'assistance ne soit envisageable du point de vue sa clientèle ? Les différences entre travailleuses sociales partageant un même métier sont-elles négligeables au point de ne pas spécifier les effets de leur action ? Le fait que l'assistance s'établisse avant tout dans une relation de « femmes à femmes » permet-il de réduire les effets de son action au renforcement des différences entre fractions de classe ? Et la socialisation à l'assistance n'est-elle que confirmatoire (« de renforcement »), ou peut-on envisager qu'elle soit plus diverse ?

---

<sup>118</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, *Ibid.*, p. 7

<sup>119</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, « Le travail des femmes », *Les temps modernes*, n°337, 1974 ; La sociologue y faisait notamment une critique de la notion de « salaire d'appoint ».

<sup>120</sup> Cf. Mathieu, Nicole-Claude, « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe » (1971), in. *L'anatomie politique, op. cit.*, p. 17 – 41

<sup>121</sup> Ainsi, au sujet de *La reproduction* de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, Nicole Mosconi explique très bien que : « D'abord, typographiquement, les passages qui traitent de la variable de sexe sont présentés en lettres plus petites. Ensuite, dans une sociologie où il est tant insisté sur la nécessité de traiter tous les "faits" statistiques à l'intérieur d'une théorie, faute de quoi ils n'ont pas de réelle signification sociologique, il n'y a pas vraiment de théorie qui soit appliquée à la variable sexe. La théorie de la domination sociale et de la violence symbolique, qui s'applique aux rapports sociaux de classe, n'est pas appliquée aux rapports sociaux de sexe pour rendre compte des différences statistiques entre les sexes ». « Introduction » in. Mosconi, Nicole, (*dir.*) *Égalité des sexes en éducation et formation*, Paris, Puf, 1998, n.2, p. 16

## B) L'hypothèse socialisatrice

Un courant ultérieur de travaux peut être lu comme une tentative de répondre à certaines de ces questions. Reposant sur les propositions méthodologiques mises en œuvre<sup>122</sup> puis formalisées<sup>123</sup> par Dominique Schnapper, concernant un usage rigoureux des typologies, ainsi que sur une définition nominaliste de la pauvreté<sup>124</sup>, selon laquelle le « pauvre » est celui qui perçoit l'assistance, ces travaux ont apporté plusieurs contributions importantes. Avant tout, ils ont l'immense mérite de se fonder principalement sur la parole des bénéficiaires de l'assistance. On compte parmi eux les enquêtes de Serge Paugam sur les usages de l'assistance avant<sup>125</sup> et après<sup>126</sup> la généralisation du Revenu Minimum d'Insertion, mais aussi, plus récemment, le travail de Nicolas Duvoux qui prête une attention particulière à la réception différenciée de la « norme institutionnelle d'autonomie », inscrite au cœur des politiques d'insertion contemporaines<sup>127</sup>. Notons que la démarche de ces auteurs leur a permis de développer, par la suite, une analyse informée des évolutions successives des politiques d'assistance.<sup>128</sup> Ce ne sont pas ces analyses, au demeurant très précieuses, que l'on discute ici. Les travaux dont on parle sont ceux qui sont traversés par une hypothèse commune, que l'on pourrait appeler une *hypothèse socialisatrice*. L'exposition à l'assistance, notamment aux injonctions (normatives) et aux disqualifications (symboliques), produirait un effet socialisateur extrêmement coûteux d'un point de vue identitaire. Pour donner à voir la radicalité de ce processus, Serge Paugam a proposé une transposition du cadre d'analyse des « institutions totales » proposé par Erving Goffman<sup>129</sup>. De même que les « reclus » en viendraient, en suivant différentes formes d'adaptations (primaires et secondaires<sup>130</sup>) et au terme d'une « carrière morale », inséparablement intime et officielle, objective et subjective<sup>131</sup>, à trouver une place dans les institutions totales qui mortifient la version d'eux-mêmes qu'ils avaient été avant d'être internés<sup>132</sup>, de même les assisté·e·s se trouveraient engagé·e·s dans un « processus [qui les

---

<sup>122</sup> Voir, spécialement, Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1997 [1981]

<sup>123</sup> Schnapper, Dominique, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, Puf, 2012 [1999]

<sup>124</sup> Simmel, Georg, *Les pauvres*, Paris, Puf, 1998 [1907]

<sup>125</sup> Paugam, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf, 1991

<sup>126</sup> Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris, Puf, 1995

<sup>127</sup> Duvoux, Nicolas, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Puf, 2009

<sup>128</sup> Paugam Serge, Duvoux Nicolas, *La régulation des pauvres, op. cit.* ; Duvoux, Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil/La République des idées, 2012 ; Duvoux, Nicolas, « Comment l'assistance chasse l'État social », *art. cit.*

<sup>129</sup> Goffman, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 245

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 179

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 64

amènerait à devenir] de plus en plus dépendante envers les services d'action sociale, [à perdre] progressivement [leur] motivation au travail, [à élaborer] des rationalisations ou des auto-justifications de l'assistance et [à apprendre] à négocier avec les travailleurs sociaux ». <sup>133</sup> Nicolas Duvoux rapporte lui aussi des processus comparables dans le rapport aux politiques d'insertion et, comme chez Serge Paugam, les différents items de la typologie qu'il établit figurent autant d'étapes d'une carrière morale. Remarquons d'emblée que, dans cette perspective, la socialisation en question n'est pas tant une « socialisation de renforcement », comme on peut la deviner chez Jeanine Verdès-Leroux, qu'une « socialisation de transformation ». Pour intéressante qu'elle soit, l'hypothèse qui sous-tend ces travaux nous semble appeler deux remarques, qui tiennent d'abord aux conditions et aux médiations qui rendraient possible une socialisation à l'assistance et ensuite à l'usage des typologies savantes.

### 1) *L'assistance comme instance de socialisation : médiations et conditions*

La première question qui vient à l'esprit en lisant ces travaux est celle de savoir comment l'assistance peut produire un effet socialisateur. « Comment », c'est-à-dire par quelles *médiations* et dans quelles *conditions*. Les médiations, c'est-à-dire les agents socialisateurs, ne sont pas intégrés aux travaux que l'on examine, ou au moins pas en tant qu' « agents agissants ». Par exemple, les rares fois où Serge Paugam mentionne les assistantes sociales, en l'occurrence, c'est pour attribuer leurs difficultés professionnelles à la « crise du lien social », <sup>134</sup> pour remarquer la façon dont leur clientèle les manipule, <sup>135</sup> ou pour expliquer que les « travailleurs sociaux » qui ont conduits les entretiens d'une de ses enquêtes l'on fait en se détachant de leur rôle professionnel. <sup>136</sup>

En tant que telle, l'absence d'intégration des agents socialisateurs à la construction analytique ne remet pas entièrement en cause la possibilité d'une approche en termes de socialisation à l'assistance. Il se peut très bien que cette dernière opère avant tout sur un mode « structural », qui nécessite d'insister davantage sur les conditions de cette socialisation, c'est-à-dire en procédant à la pondération de l'assistance au sein du système des instances de socialisation. Autrement dit, on pourrait à la rigueur imaginer un protocole qui, objectivant les

---

<sup>133</sup> Paugam, Serge, *La disqualification sociale*, op. cit., p. 85

<sup>134</sup> Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, op. cit., p. 70

<sup>135</sup> Le sociologue parle de « l'ingéniosité manipulatrice » de certains de ses enquêtés, qui « s'approprient leur assistante sociale » en disant par exemple « mon assistante sociale ». Paugam, Serge, *La disqualification sociale*, op. cit., p. 101 – 102

<sup>136</sup> « Précisons que les travailleurs sociaux qui ont participé à cette entreprise l'ont fait dans un esprit d'enquêteur et non pas de travailleur social et ont rencontré des personnes dont ils n'avaient pas personnellement la charge. » Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, op. cit., p. 283

conditions dans lesquelles l'expérience de l'assistance intervient, parvienne à suggérer l'effet socialisateur qu'elle tend à assurer *indépendamment* de l'action des travailleuses qui la mettent en œuvre. Mais ce n'est pas la démarche retenue dans les textes que l'on discute. L'analyse des médiations interpersonnelles n'y est pas remplacée par celle des médiations structurales, qui permettraient de spécifier les conditions sous lesquelles l'assistance socialise. Elle est plutôt remplacée par une analyse de médiations plus abstraites, entre les allocataires et « la société » : interrogation du « lien social », de « l'intégration sociale », de « l'appartenance à la société », etc. Comme si, finalement, la tension qui consiste à partir d'une hypothèse socialisatrice sans spécifier les médiations ou les conditions qui rendent cette socialisation possible, était résolue dans une « métaphysique holiste »<sup>137</sup> de type durkheimienne. Une manifestation symptomatique de cette solution réside dans le glissement que suit la notion de « disqualification » par rapport à son usage chez Jeanine Verdès-Leroux. Ce dernier était relié à des différences de qualification du travail, mais chez Serge Paugam, il prend une dimension plus générale et « humaniste », qui donne moins de poids à la « causalité économique »<sup>138</sup> et insiste davantage sur les conséquences du recours aux services sociaux « dans l'existence humaine »<sup>139</sup>.

La solution holiste n'est pas dénuée d'intérêts. Elle invite à penser les effets de l'assistance à l'échelle du fonctionnement d'ensemble des sociétés contemporaines. On peut également faire l'hypothèse qu'elle a pu ouvrir une porte de sortie aux débats qui prenaient le travail social pour objet, allégeant ainsi la « charge critique » que les travailleuses sociales se trouvaient à peu près seules à supporter. Pourtant, cette solution laisse certaines questions en suspens. Car, quand on cherche à restituer à la fois les médiations et les conditions de l'action de l'assistance, la vérification de l'hypothèse socialisatrice, surtout en termes de « socialisation de transformation », devient beaucoup plus difficile. Du point de vue des conditions, nous verrons au fil de cette thèse que l'assistance ne fonctionne pas tant comme une « institution totale » que comme une « institution de rattrapage ».<sup>140</sup> C'est-à-dire qu'elle intervient, pour ses bénéficiaires, après que la socialisation scolaire ait abouti à une certaine diffraction des destins, après que la socialisation au système d'emploi ait inculqué aux travailleurs et aux

---

<sup>137</sup> Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale. Volume 1 – Cours au collège de France 1981 – 1983*, Paris, Raisons d'agir / Seuil, 2015, p. 568 ; Plus tôt dans ses leçons, le sociologue disait d'Émile Durkheim qu'« il apportait des solutions métaphysiques et la difficulté de la science sociale est de parler scientifiquement de choses qui sont métaphysiques et non pas métaphysiquement de choses que l'on croit réelles. » (p. 166)

<sup>138</sup> Paugam, Serge, *La disqualification sociale*, op. cit., p. 220

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 219

<sup>140</sup> On reprend cette notion assez librement à Jeanne Favret-Saada. Cf. chapitre 6.

travailleuses un certain sens de leur position, après que la socialisation à l'urgence des contraintes quotidiennes n'ait permis de développer un certain sens de leur négociation. Un tel examen conduit à relativiser l'*effet propre* de l'assistance dans la socialisation décrite par les auteurs, en tant qu'il rend difficile d'imputer l'évolution des attitudes à l'assistance elle-même plutôt qu'aux conséquences d'expériences préalables et simultanées (école, système d'emploi, sphère domestique, etc.). Du point de vue des médiations, nous verrons la différenciation des effets de l'assistance en fonction des professionnelles qui la mettent en œuvre. Là où les travaux que l'on discute ici, comme ceux que l'on a discuté précédemment, ne problématisent pas l'action des travailleuses du social ou la considèrent finalement comme un donné unifié<sup>141</sup>, d'autres travaux, comme ceux de Jacques Ion sur les différents « modèles professionnels »<sup>142</sup> et plus précisément ceux de Delphine Serre, ont montrés qu'il existe entre les assistantes sociales d'importantes différences de pratiques professionnelles. Ces différences renvoient elles-mêmes, entre autres, à des différences de génération professionnelle<sup>143</sup>, ou de rapport à l'école et à l'écrit.<sup>144</sup> Ajouter à ces différences celles que l'on constate, dans la mise en œuvre de l'assistance, d'un département ou d'une institution à l'autre, ne nous donne qu'un aperçu de l'éventail des « effets différenciateurs »<sup>145</sup> qu'il faudrait déplier pour approfondir et nuancer la vérification de l'hypothèse socialisatrice en matière d'assistance.

## 2) *Classements savants et classements indigènes*

La vérification de l'hypothèse socialisatrice pose aussi question quand on la rapporte à la méthode typologique qui est utilisée pour la vérifier. Repartons du fait que l'action des travailleuses du social ne soit pas intégrée au cadre d'analyse. Cette absence empêche de voir que les typologies que construisent les auteurs entrent en résonance avec le tri dont les allocataires de l'assistance font effectivement l'objet. Par exemple, les différents types idéaux de catégories de bénéficiaires qu'identifie Serge Paugam dans sa typologie de l'expérience vécue de l'assistance, à savoir les « fragiles », les « assistés » et les « marginaux », coïncident assez étroitement avec les modalités de tri que l'on constate aujourd'hui encore dans le cadre

---

<sup>141</sup> La dimension de « relation avec les travailleurs sociaux » qu'inclut Serge Paugam dans sa typologie de l'expérience vécue de l'assistance ne varie qu'en fonction des caractéristiques que les différents types synthétisent, et non pas en fonction de l'action des travailleuses sociales.

<sup>142</sup> Ion, Jacques, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 1990, p. 88

<sup>143</sup> Serre, Delphine, *Les coulisses de l'État social*, *op. cit.*, p. 207 et suivantes

<sup>144</sup> *Ibid.*, p.

<sup>145</sup> Dans le sens, ici transposé aux travailleuses du social et à d'autres principes de différenciation, de ce que Stéphane Beaud note au sujet des générations de professeur·e·s : « Si souligner le rôle central de l'école relève du truisme, mentionner l'*effet différenciateur* des générations successives d'enseignants sur les destins des enfants de milieu populaire l'est moins, et mériterait une analyse approfondie ». Beaud, Stéphane, « Les trois sœurs et le sociologue. Notes ethnographiques sur la mobilité sociale dans une fratrie d'enfants d'immigrés algériens », *Idées économiques et sociales*, n°175, vol. 1, 2014, p. 48 (je souligne)

du RSA. Pour résumer, les personnes présentant des « difficultés sociales » et étant « éloignées de l'emploi » tendent à se voir attribuer un « accompagnement social », celles qui ont des difficultés matérielles mais qui ont plus de chances de retrouver du travail un « accompagnement socio-professionnel » et celles qui sont « disponibles pour l'emploi » un « accompagnement professionnel ». Cette coïncidence n'est pas de pure forme, puisqu'elle se retrouve jusque dans les schèmes classificatoires qui servent à construire les typologies. Celui de la « motivation professionnelle », qu'utilise Serge Paugam, en est un bon exemple. En effet, il s'agit là avant tout d'une catégorie d'entendement et d'action des professionnelles pour appréhender leur clientèle. La « motivation professionnelle » est alors constatée à même les personnes, dans une situation qui tend à les sommer de produire les preuves de leur bonne volonté. Si le sociologue ne reproduit pas nécessairement cette situation dans les relations avec ses enquêté·e·s, l'usage savant qu'il fait de cette catégorie partage avec l'usage indigène le présupposé d'une inscription du phénomène dans les volontés et non dans le rapport aux chances objectives sur le marché de l'emploi. Cela ne veut pas dire que ces dernières soient totalement ignorées, mais que, faute d'être prises pour objet à part entière de la recherche, elles sont tout au plus présupposées et ne se voient pas accorder de statut explicatif. On pourrait faire des remarques similaires au sujet des notions de « frein »<sup>146</sup> ou de « handicap »,<sup>147</sup> même si ces notions n'interviennent pas directement dans la construction des typologies.

Cette coïncidence, pour partielle qu'elle soit, interroge la stricte distinction que défend Dominique Schnapper entre les « analyses typologiques » (formes « intellectuellement pures »<sup>148</sup>) et les « classifications » (formes vulgaires, pourrait-on dire). Pour la sociologue, quand les premières classent des relations abstraites et analytiquement construites, les secondes classent des individus autour de ressemblances<sup>149</sup>. C'est cette distinction qui permet d'envisager les typologies comme la juxtaposition de différents idéaltypes, desquels les individus concrets peuvent s'approcher plus ou moins et successivement au fil de leur carrière.<sup>150</sup> Dès lors, l'analyse typologique serait résolument « dynamique » et ne saurait souffrir les critiques qu'on lui adresse habituellement, en la méprenant pour sa vulgaire cousine, la « classification » (« réification », « effet d'étiquetage des individus », « essentialisme »).<sup>151</sup> Cette distinction est

---

<sup>146</sup> Cf., par exemple l'analyse que fait Serge Paugam dans *La disqualification sociale* (op. cit.) p. 93

<sup>147</sup> Cf., par exemple, Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, op. cit., p. 253

<sup>148</sup> Schnapper, Dominique, *La compréhension sociologique*, op. cit., p. 143 ; L'autrice parle en fait des « relations » que la typologie synthétise.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 140 – 144

<sup>150</sup> *Idem.*

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 143

pourtant inopérante en pratique tant que les classements ordinaires ne sont pas pris pour objet d'étude : impossible de garantir autrement que la typologie ne rompt avec eux. Mais, même à supposer que cette réflexion soit intégrée à l'analyse typologique, cette dernière n'en resterait pas moins une forme de *classification scientifique*, répondant en dernière instance d'une opération de *mise en tableau*. Peu importe, à la rigueur, le degré d'élaboration scientifique des critères que l'on place en colonne et en ligne : le type de réduction des dimensions que cet outil fait subir à la réalité<sup>152</sup> ne paraît pas entièrement adapté pour tester l'hypothèse socialisatrice.

Pour s'en convaincre, on peut partir des questions importantes que Nicolas Duvoux pose dans un dialogue avec Serge Paugam. Le sociologue se demande si « les idéaux-types » désignent « des étapes dans un processus » ou des « types de personnalité sociale »<sup>153</sup>. Il rappelle également que les différents types coïncident plus ou moins à certains types de population, inégalement positionnées dans l'espace social. Cette question nous amène à nous demander ce qui, dans les typologies des bénéficiaires de l'assistance, tient du *temps* et ce qui tient de la *distribution* de certaines caractéristiques. Ainsi, dans le livre tiré de sa thèse, quand il passe de l'analyse de « l'autonomie intériorisée » à celle de « l'autonomie contrariée », Nicolas Duvoux lui-même explique :

« Dès lors que la sortie du dispositif *devient* moins réaliste pour les allocataires, à court ou même à moyen terme, l'ensemble des caractéristiques qui donnaient sens à l'expérience vécue des individus proches du type précédent *se renverse*. Les individus mettent plus volontiers en avant leurs difficultés dans les entretiens, notamment les difficultés relatives à leur santé ou aux transports, pour attester d'une volonté contrariée d'adhésion à la norme institutionnelle d'autonomie. (...) Leur installation dans l'assistance leur fait connaître une véritable *transformation* de la personnalité. »<sup>154</sup>

Cet extrait juxtapose des logiques de distribution – les caractéristiques, les difficultés objectives, que l'on a soulignées – et des logiques temporelles, que l'on a mises en italique. Les trois premières expressions en italiques sont ambiguës, en tant qu'elles peuvent tenir d'un effet d'écriture : on ne sait pas exactement si l'action décrite est celle qui consiste à passer d'une construction analytique à l'autre, ou celle que l'on constate effectivement en suivant des allocataires au fil de leur carrière. La quatrième expression, elle, est sans ambiguïté : il s'agit

---

<sup>152</sup> Sur ce que le « tableau » fait subir à la réalité, on peut se rapporter au travail de Jack Goody, notamment à son interrogation de la systématisation des « formes de classification » qu'Émile Durkheim et Marcel Mauss proposent au sujet de sociétés sans écriture. Cf. Goody, Jack, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979, p. 108 – 139

<sup>153</sup> Paugam Serge, Duvoux Nicolas, *La régulation des pauvres*, op. cit., p. 36

<sup>154</sup> Duvoux Nicolas, *L'autonomie des assistés*, op. cit., p. 99

bien de l'action du temps passé dans l'assistance sur les individus. Les expressions en italique renvoient, elles, à des formes de distribution (de caractéristiques et de difficultés) qui peuvent être replacées dans des ensembles plus larges de régularité (inégalités de santé, etc.). Pour n'être nullement contradictoire dans l'absolu, la juxtaposition de formes de distribution et de formes d'action du temps produit, dans le cadre typologique, une sorte de confusion analytique à plusieurs dimensions. On peut ainsi se demander si le fait pour un individu de n'avoir jamais travaillé ne lui fait pas directement « sauter une étape », en le rapprochant d'emblée du type de « l'autonomie contrariée » ? Le fait de commencer à percevoir l'assistance suite à une maladie grave et un vécu très difficile des institutions ne propulse-t-il pas directement au bout de la typologie, du côté du « refus de la dépendance » ? Au contraire, le fait de faire l'aller-retour constant entre l'assistance pure et le marché du travail ne maintient-il pas, indépendamment du temps, dans une forte correspondance au type de « l'autonomie intériorisée » ? Ces questions soulignent – première dimension de la confusion – que la distribution des propriétés peut, indépendamment de l'action du temps, rendre compte à elle seule de l'inégale proximité aux types des individus concrets. Il faut ensuite remarquer – deuxième dimension de la confusion – que si l'on admet, malgré tout, les différents types comme figurant les étapes d'une carrière, alors il ne s'agirait que d'une seule et unique « ligne de carrière »<sup>155</sup>. Soit l'on en déduit qu'une seule ligne de carrière existe, soit l'on prend en considération le fait que l'analyse typologique est techniquement incapable de figurer différentes lignes de carrières alternatives, auquel cas on se contente d'interpréter ces différentes étapes comme l'une des lignes de carrière *possible*, fût-elle la plus probable. L'indétermination de ces enjeux nous emmène à une troisième dimension de la confusion que produit nécessairement l'analyse typologique, qui réside dans le fait que le statut des relations entre les critères retenus n'est pas, en tant que tel, spécifiable dans la mise en tableau. En tant que cette dernière synchronise des éléments différents, elle opère effectivement une réduction de la dimension dynamique des processus sociaux. Il devient en tout cas très difficile d'interroger le lien entre l'action du temps et les distributions (notamment incorporées sous formes de dispositions), comme l'ont fait par ailleurs différents travaux qui ont réfléchi avec la notion de « carrière », tels ceux de Muriel Darmon<sup>156</sup> sur les carrières

---

<sup>155</sup> La notion de « lignes de carrières » est développée par Everett Hughes, qui écrivait, dans le cadre de la sociologie des professions médicales : « One of the problem in the study of a profession is to discover the career-lines of people who follow it ». Hughes, Everett, *The sociological eye. Selected papers*, New Brunswick, Transaction, 1984, p. 406. (les citations de l'édition étasunienne concernent uniquement des textes non traduits dans l'édition française).

<sup>156</sup> « Le recrutement de la carrière anorexique fait en effet intervenir les propriétés sociales des entrantes (en majorité des jeunes filles de classes moyennes et supérieures) », Darmon, Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n° 82, 2008, p. 88

anorexiques ou ceux d'Eric Agrikoliansky<sup>157</sup> sur les carrières militantes au sein de la Ligue des Droits de l'Homme, ou, en amont, ceux d'Everett Hughes<sup>158</sup> sur les lignes de carrières médicales. Bref, dans ce cadre d'analyse typologique, il paraît difficile de vérifier pleinement l'hypothèse socialisatrice en matière d'assistance.

Il découle de toutes les remarques méthodologiques que nous venons de faire un autre point, plus général, mais qui mérite d'être soulevé d'emblée. En tant qu'elle empêche l'interrogation systématique et dynamique du jeu entre plusieurs variables, la typologie ne nous paraît pas adaptée au travail empirique des grandes catégories de détermination que sont le genre et la position sociale. Elle court au moins le risque de les faire intervenir de manière réifiée, c'est-à-dire sans les prendre comme des enjeux de construction empirique et analytique, ce qui réduit drastiquement leur portée explicative. Sachant cela, on peut se demander, d'une part, ce que certains énoncés – comme ceux, récurrents chez Dominique Schnapper, sur la fluidité des identités contemporaines – doivent à cette difficulté inhérente à la méthode adoptée. D'autre part, on peut se demander si cette limite méthodologique, en rendant optionnel (le genre est spécialement absent) et inopérant le recours à des catégories de détermination plus larges, n'empêche pas de voir les insuffisances de la « solution holiste ». Ainsi, quand Serge Paugam pose la question « quand on ne travaille pas, peut-on faire partie de la société actuelle ? »<sup>159</sup>, on dirait qu'il fait comme si les chômeurs et les chômeuses n'avaient pas été socialisé·e·s, n'avaient pas été à l'école, ne continuaient pas d'avoir des comportements socialement déterminés, d'élever des enfants, etc. Sans même parler du fait que le chômage remplit d'éminentes fonctions économiques<sup>160</sup> qui en font un phénomène « normal » des sociétés contemporaines, y compris dans certaines relations quotidiennes<sup>161</sup>. La question de « l'appartenance » est en tout cas approchée très différemment quand on mène une analyse en termes de position sociale et de genre. Dans ce cadre, toutes les positions font appartenent à

---

<sup>157</sup> La carrière militante constitue, pour le politiste, « un moyen d'interroger l'influence des contextes pratiques de l'action sur l'opérationnalité des dispositions incorporées ». Cf. Agrikoliansky, Éric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 51<sup>ème</sup> année, n° 1-2, 2001, p. 27

<sup>158</sup> « Much is to be learned about career lines, how they are conceived by the students of medicine and how their personal and social backgrounds, school and other training experiences, predispose to turn them in one or another of the many directions in which a medical man may go ». Hughes, Everett, *Idem*.

<sup>159</sup> Paugam, Serge, *Ibid.*, p. 187

<sup>160</sup> Michel Husson parle du « levier du chômage » en démontrant empiriquement que ce dernier rend compte de l'évolution des modes de répartition des gains de productivité. Cf. Husson, Michel, « France : baisse de régime. Les salaires sur longue période », *Revue de l'IREES*, n°73, 2012, p. 240

<sup>161</sup> Mon ami Morgan croise dans le hall de l'immeuble où il a grandi un jeune homme qu'il n'avait pas vu depuis longtemps. Quand il lui demande ce qu'il devient et que le jeune homme lui dit être au chômage, mon ami lui répond : « Ah bah ça, pôle emploi premier employeur de France ».

une même distribution et sont étudiables avec les mêmes outils. Ainsi, la question que posent les enjeux méthodologiques que nous venons de soulever, tient sans doute, au fond, aux catégories d'analyse que l'on met au travail.

### C) Préalables à l'hypothèse relationnelle : sociologie des agent·e·s de l'État et tentatives de symétrisation

L'un des avantages, pour notre construction d'objet, de la sociologie du travail des agent·e·s de l'État est qu'il s'agit d'un courant de travaux qui n'a pas été spécifiquement constitué à propos du travail social et de l'assistance. C'est-à-dire que certains des travaux que l'on va passer en revue ont trouvé dans le travail social et l'assistance des *terrains d'enquête* mais qu'ils les ont abordés à partir d'une grille de lecture beaucoup plus générale. Il s'agit là d'une nuance déterminante et qui permet de dégager de nombreuses marges de manœuvre analytiques. Ainsi, nous allons voir que ce courant recèle de différents moyens de renouveler les questions que posent les littératures que nous venons d'examiner. Mais l'avantage beaucoup plus spécifique de ce courant de travaux, c'est qu'il ouvre la voie, de plusieurs manières, à ce que l'on propose d'appeler « l'hypothèse relationnelle ». Nous revenons sur ces deux avantages en commençant par examiner les apports de la sociologie du travail des agent·e·s avant de revenir sur les travaux ayant articulé le point de vue du public et point de vue des agent·e·s.

#### 1) *Le travail des agent·e·s de l'État*

Que les travaux que l'on a discutés précédemment aient abordé les effets de l'assistance, comme effets génériques ou comme effets spécifiques dans le cadre de hypothèse répressive, ou comme constatables en partant des bénéficiaires dans le cadre de l'hypothèse socialisatrice, cette question semble bien la plus partagée. Nous avons cependant vérifié que plusieurs questions restaient en suspens, qui pouvaient rendre difficile la pleine vérification de ces effets. Or les travaux de sociologie des agent·e·s de l'État permettent de les poser d'une manière différente. Leur apport premier découle de ce qu'ils partent, du *travail* des « agents de base » qui, nous l'avons vu, constitue un angle-mort largement partagé par les approches discutées plus haut. Les modalités de ce travail, le fait que les agents soient plus ou moins formés à le faire, qu'ils puissent compter sur un rôle plus ou moins objectivé pour gérer les interactions avec leur clientèle, que ce dernier soit plus ou moins ajusté à la clientèle qu'ils rencontrent effectivement, deviennent de puissants facteurs explicatifs des effets institutionnels. C'est en ce sens que Vincent Dubois, étudiant les interactions au guichet de deux caisses d'allocations

familiales, relie la faible objectivation du rôle des guichetiers<sup>162</sup> aux effets que l'institution produit. Car les guichetiers et les guichetières s'approprient leur rôle, très vaguement défini, de manière divergente. D'un côté, cette situation les « expose »<sup>163</sup> à la misère dans laquelle se trouvent les allocataires qu'ils reçoivent et face à laquelle ils et elles ne disposent d'aucune « protection culturelle spécifique »<sup>164</sup>, d'aucune « culture de métier » leur permettant de puiser dans un stock de solutions communes. De l'autre, cette situation les pousse à adopter un traitement discrétionnaire des allocataires qui les sollicitent, traitement qui se trouve alors doublement différencié (Anne Paillet parlerait de « différenciations au carré »<sup>165</sup>) : d'une part en fonction des caractéristiques des guichetiers, d'autre part en fonction des caractéristiques qu'ils et elles perçoivent chez la clientèle. Mais ce n'est pas tout. De leur côté, les « clients » de l'institution contribuent aussi à la définir, en important des demandes qu'elle n'était pas, a priori, conçues pour accueillir. Dès lors, ce ne sont pas seulement les guichetiers et les guichetières qui définissent les rôles labiles qu'ils et elles endossent, mais aussi les demandes dont ils et elles se trouvent investies. On voit dans ce type d'analyse se profiler différentes solutions aux questions que l'on a trouvées en suspens dans la littérature examinée plus tôt. On propose de les examiner dans l'ordre en précisant les travaux qui ont approfondi ces solutions et qui, pour nous, ont été les plus utiles. Commençons par l'approche des caractéristiques sociales avant d'évoluer vers celle des effets institutionnels.

La seule tentative de prise en compte des caractéristiques des travailleuses sociales dans la littérature précédemment examinée se trouve chez Jeanine Verdès-Leroux. Il s'agit principalement d'une prise en compte de type « morphologique » puisque les quelques explications « dynamiques » – hypothèses concernant les effets en action de ces caractéristiques – ne jouent finalement qu'un rôle mineur dans son analyse d'ensemble. Si l'on grossissait le trait, on dirait que dans le travail de Jeanine Verdès-Leroux, tout se passe comme s'il suffisait de savoir que les assistantes sociales ont été des (petites) bourgeoises. Dans le travail de Vincent Dubois, ces caractéristiques sont non seulement reconstituées, quand il s'agit des guichetiers et des guichetières, mais expliquent leurs pratiques et leur « prise de rôle ».<sup>166</sup> Mais en tant que son enquête est principalement fondée sur l'observation directe des interactions

---

<sup>162</sup> Dubois, Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2010, p. 87

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 107

<sup>164</sup> Willis, Paul, *L'école des ouvriers. op. cit.*, n. I p. 240

<sup>165</sup> Paillet, Anne, « Différenciations, socialisations, stratifications. Enquêtes sur le travail dans les univers médicaux, juridiques et familiaux », Communication lors du séminaire général du CESSP, Paris, 4 mars 2018

<sup>166</sup> Lagroye, Jacques (avec Bastien François et Frédéric Sawicki), *Sociologie politique*, Paris, Dalloz/Presses Science Po, 2006, p. 142

entre agent·e·s et client·e·s, qui ne représente qu'une part limitée de notre propre matériau, nous sommes appuyés sur deux autres travaux. En premier lieu sur celui de Delphine Serre, que l'on a déjà mentionné<sup>167</sup>, au sujet du travail de signalement des enfants en danger par les assistantes sociales et dont on ne présente ici que la démarche. Cette dernière part de différences de pratiques, observées très finement, pour identifier certains schèmes mentaux avant de les rapporter aux propriétés qui permettent d'en rendre compte. L'avantage de ce procédé est qu'il permet de ne jamais postuler, comme le fait Jeanine Verdès-Leroux, de l'efficacité des propriétés enregistrées a priori, mais de déterminer, *dans un contexte de contraintes professionnelles spécifiques*, celles qui semblent les plus pertinentes. De plus, l'aller-retour entre observations, entretiens et résultats des écritures professionnelles permet une sociologie du travail en train de se faire, qui problématise l'activité d'écriture comme une dimension importante du travail des assistantes sociales.<sup>168</sup> On gardera constamment ce type de raisonnement en tête, y compris quand on s'appuiera sur les dossiers tenus par les assistantes de service social. En revanche, notre matériau ne permet pas de le transposer avec la même rigueur : l'observation *in situ* de l'activité des travailleuses du social n'est pas aussi systématique, les écrits utilisés ne sont pas rapportés aux propriétés des travailleuses ni à leur témoignage. Enfin notre objet est moins précisément délimité, dans la mesure où ce qui nous intéresse ici concerne tout un ensemble de domaines d'action des travailleuses du social. Aussi, un autre travail a été d'une grande aide pour prendre en compte le jeu des caractéristiques des travailleuses du social. Il s'agit du livre de Francine Muel-Dreyfus que l'on a déjà cité<sup>169</sup>. En effet, sans recourir à l'observation directe, ce dernier permet de problématiser avec beaucoup de finesse le jeu des appartenances sociales sur le rapport au poste, mais aussi le jeu du poste sur le rapport aux appartenances sociales. Dès lors, comme chez Delphine Serre mais d'une autre manière, les caractéristiques sociales sont appréhendées d'une manière dynamique. Cette démarche permet à la sociologue de montrer la profonde résonance psychologique et affective de ces caractéristiques, ce qui constitue un puissant remède contre la tendance à les considérer comme des données objectives, séparées du corps de leurs détentrices. Elle évite ainsi une réduction qui affaiblit considérablement le potentiel explicatif des caractéristiques sociales. En outre, cette approche donne toute sa place à l'histoire des postes – l'autrice compare les instituteurs de 1900 et les éducateurs spécialisés de 1968 – qui leur donnent leur caractère plus

---

<sup>167</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*

<sup>168</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 227 – 260 ; Serre, Delphine, « Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction du signalement d'enfant en danger », *Langage et société*, 2008, vol.4, n°126, p. 39 – 56

<sup>169</sup> Muel-Dreyfus, Francine, *Ibid.*

ou moins malléable ; on voit, sans qu'il soit besoin de l'expliciter, la correspondance de cette interrogation avec celle qui préoccupe Vincent Dubois au sujet des « rôles »<sup>170</sup> professionnels. L'approche de Francine Muel-Dreyfus est donc particulièrement adaptée à notre travail, dont l'un des ressorts explicatifs est de raisonner en termes de « structure des postes » du côté des travailleuses du social. Dans notre analyse, c'est surtout au niveau de l'orientation des carrières professionnelles au sein de la structure des postes que le jeu dynamique des caractéristiques sociales est le plus utile.

La sociologie des agent·e·s de l'État permet aussi d'appréhender les effets des institutions au sein desquels ils et elles exercent. L'idée est que l'on ne saurait déduire ces derniers des programmes que constituent les politiques publiques, mais de l'organisation pratique du travail qui permet leur mise en œuvre. C'est en ce sens que Vincent Dubois parle des « ruses de la mise en œuvre »<sup>171</sup> ou de la « politique *du guichet* »<sup>172</sup>. Ainsi, les marges discrétionnaires qui sont laissées aux guichetièr·e·s peuvent être conçues comme une « stratégie de gouvernement » qu'il faut intégrer pleinement à l'analyse pour donner à voir les effets d'une politique publique. On retrouve le même type de raisonnement, par exemple, dans le travail d'Alexis Spire, qui montre comment le travail des agent·e·s de la préfecture dans le traitement des demandes d'asile organise une politique plus répressive encore qu'elle n'y paraît en droit<sup>173</sup>. Ce type d'approche tranche avec celles que nous avons présentées précédemment. D'abord elle évite de postuler des « buts finaux » qui seraient assignés à l'assistance, par une mystérieuse volonté démiurgique. Ainsi, l'action malgré tout moralisatrice des assistantes sociales<sup>174</sup>, comme ailleurs la reconduction des inégalités sociales dans les jugements de divorce<sup>175</sup>, n'interviennent que dans le cadre d'une organisation du travail fortement contrainte et en dehors de toute volonté consciente. Certes, la limite de ces approches quant aux effets institutionnels réside dans le fait qu'elles n'accèdent pas directement au point de vue des personnes destinataires de l'action publique ; cette limite est d'ailleurs plusieurs fois relevée par les auteurs et les autrices que l'on discute ici. Mais en reconstituant de manière détaillée le point de vue des agent·e·s observé·e·s sur ces personnes, ils préparent très bien le terrain à une analyse symétrisée.

---

<sup>170</sup> On ne parlera pas ici de « rôles », d'abord par honnêteté empirique, puisque cette notion appelle une vérification en interaction systématique des comportements. On préférera, plus modestement, raisonner en termes de « postes ».

<sup>171</sup> Dubois, Vincent, *Ibid.*, p. XIX

<sup>172</sup> Dubois, Vincent, « Politique au guichet et politique du guichet » in. Borraz Olivier, Guiraudon Virginie, *Politiques publiques 2 – Changer de société*, Paris, Presses de Science Po, 2010, p. 265 – 286

<sup>173</sup> Spire, Alexis, *Accueillir ou reconduire*, Paris, Raisons d'agir, 2008

<sup>174</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*

<sup>175</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples. Enquête sur la justice des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013

## 2) *Les approches symétrisées*

Les tentatives pour mettre en regard la sociologie des agent·e·s de l'État avec leur « clientèle » sont restées rares dans le courant qui nous intéresse. On peut mentionner le travail de Xavier Zunigo<sup>176</sup> sur les missions locales, qui comporte une phase d'entretiens avec les jeunes qui y sont suivis, ou celui de Pierre-Edouard Weil<sup>177</sup> sur le droit opposable au logement, qui intègre également le point de vue des requérant·e·s. Mais la tentative que l'on propose ici doit beaucoup plus directement au travail de Yasmine Siblot<sup>178</sup> sur les usages des services publics dans une banlieue populaire de région parisienne. L'intérêt de son approche réside dans le fait qu'elle analyse le fonctionnement de différentes institutions, pour les faire correspondre à différentes dimensions de la vie des personnes qui les utilisent. Du côté institutionnel, l'autrice enquête au guichet d'une poste, dans un service d'état-civil ainsi que dans un centre social. Du côté des usagers et des usagères, elle pousse comme porte d'entrée celle, générale, des pratiques administratives ordinaires, c'est-à-dire de la gestion des papiers. Cette « ethnographie multi-située », comme dirait un certain discours méthodologique, lui permet ainsi d'atteindre à des phénomènes généraux : la diversité interne des classes populaires d'un côté et, de l'autre, les décalages qu'introduisent les redéfinitions managériales des services publics non seulement avec le travail de celles et ceux qui y sont employées mais aussi avec les usages ordinaires dont ces services font l'objet.

La force de cette construction, notamment du point de vue de l'appréhension des classes populaires, réside dans le fait que Yasmine Siblot n'enferme pas, par avance, ses enquêtées dans le rapport à une institution définie. Ainsi, elle est amenée à intégrer à son analyse des phénomènes aussi différents que la division domestique du travail administratif, le rapport à l'argent, à l'emploi, ou à l'espace local. C'est cette diversité des interrogations qui lui permet réellement d'atteindre les différentes « strates » sociales qu'elle identifie et de découvrir des principes d'utilisation des services publics qui débordent le rapport aux institutions prises individuellement. Il fait d'ailleurs écho, sur ce point, à d'autres travaux qui ont interrogé le « rapport ordinaire à l'État »<sup>179</sup>, étiquette générale sous laquelle on peut par exemple citer,

---

<sup>176</sup> Zunigo, Xavier, *La prise en charge du chômage des jeunes*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2013

<sup>177</sup> Weil, Pierre-Edouard, *Sans toit ni loi ? Genèse et conditions de mise en œuvre de la loi DALO*, Rennes, PUR, 2017

<sup>178</sup> Siblot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presse de Sciences Po, 2006

<sup>179</sup> Pour une revue de la littérature, voir Spire, Alexis, « État des lieux : Les *policy feedbacks* et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n°4, 2016, p. 141 – 156

parmi les plus récents, les travaux de Camille Herlin-Giret<sup>180</sup> sur le rapport à l'impôt des ménages soumis à l'Impôt Sur la Fortune, ou de Clémence Léobal<sup>181</sup> sur le rapport aux institutions de demandeuses de logement social bushinenguées, à Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane. Au-delà du grand écart social qui sépare les populations enquêtées, le point commun de ces travaux est de « réencastrer » le rapport aux institutions des populations enquêtées dans tout un ensemble de déterminants et d'intérêts spécifiques. Ainsi, Camille Herlin-Giret montre l'apprentissage collectif dont les possibilités de contournement de l'impôt font l'objet, qui peut notamment s'inscrire dans des sociabilités de voisinage – donc de classe sociale – comme par exemple lors des réunions du conseil syndical de l'immeuble<sup>182</sup>. Clémence Léobal montre quant à elle le codage identitaire très complexe qui est fait de l'État par ses enquêtées, en termes de blanchité postcoloniale exigeant, notamment face aux assistantes sociales, un style de féminité docile.<sup>183</sup> À chaque fois, comme chez Yasmine Siblot, le rapport aux institutions est pensé, comme dirait Max Weber, « en l'enrichissant de perspectives et de relations »,<sup>184</sup> c'est-à-dire en intégrant des dimensions dont la pertinence pouvait difficilement être déduite avant l'enquête. On voit bien comment ces approches nous invitent à reconsidérer la définition « nominaliste » de l'assistance, qui préjuge du fait que cette dernière définit d'une manière déterminante le statut social de ses bénéficiaires. C'est en tout cas ce que l'on va clarifier dans la prochaine partie, en même temps que l'approche que l'on propose en termes de stratégies.

La construction symétrique de Yasmine Siblot n'est cependant pas entièrement transposable à notre objet. D'abord parce que nous n'avons pas, comme elle – et c'est peut-être l'une des différentes limites de cette thèse – porté autant d'attention aux redéfinitions managériales de l'activité des travailleuses du social. Surtout, à la différence de la démarche que l'on adopte ici, la sociologue fait du principe même de regroupement des institutions – par exemple sous l'étiquette de « service public » – l'un des enjeux de sa recherche. C'est-à-dire qu'elle cherche à reconstituer, dans ses entretiens, les « processus de constitution de représentations et de jugements sur les autorités institutionnelles »<sup>185</sup> qui font que certaines enquêtées, par exemple, lui explicitent la différence entre les institutions qui sont les pires (la CAF), celles qui leur font peur (le TGI) ou celles dont elles sont satisfaites. En procédant ainsi, la chercheuse est amenée

---

<sup>180</sup> Herlin-Giret, Camille, « Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, n°108, 2017, p. 15 – 39

<sup>181</sup> Léobal, Clémence, « Des marches pour un logement. Demandeuses bushinenguées et administrations *bakaa* (Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane) », *Politix*, n°116, 2016, p. 163 – 192

<sup>182</sup> Herlin-Giret, Camille, *Ibid.*, p. 23

<sup>183</sup> Léobal, Clémence, *Ibid.*, p. 186

<sup>184</sup> Weber, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1962, p. 280

<sup>185</sup> Siblot, Yasmine, *Ibid.*, p. 66

à aborder toute une diversité d'institutions qui ont une prise très inégale sur la vie des personnes qui y ont recours. Or, ici, nous accordons une place centrale à l'assistance. Même si, au travers des entretiens, le rapport à d'autres institutions sera explicité, ce sont d'abord les rapports doublement différenciés à l'assistance – c'est-à-dire différenciés d'une allocataire à l'autre et d'une modalité d'action assistantielle à l'autre – que l'on cherche à atteindre. Au-delà de ces différences, ce cadre d'analyse a été pour nous d'une importance déterminante.

D'autres travaux ayant proposé une approche symétrisées portent directement sur l'assistance. Je pense d'abord au livre de Monique Moulière, Thierry Rivard et Alain Thalineau, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*<sup>186</sup>. Ce livre présente une tentative très aboutie de symétrisation, qui a beaucoup joué sur notre propre construction d'objet. Premièrement parce que les sociologues accordent autant d'attention à la redéfinition des pratiques professionnelles induites par la mise en œuvre du minima-social – et pas seulement sur les travailleuses sociales – qu'au quotidien de ses allocataires. Deuxièmement parce qu'elle et ils construisent la relation d'assistance comme une « confrontation »<sup>187</sup> qui engage des logiques divergentes et non pas comme une simple rencontre entre individus. Troisièmement parce que sur cette base relationnelle, Monique Moulière et ses co-auteurs proposent des constats d'évolution très stimulants, en insistant notamment sur l'occultation de la responsabilité des employeurs dans les conceptions contemporaines de la pauvreté. Ainsi, si nous nous référons à ce travail pour des éléments précis de démonstration, il faut signaler plus généralement le précieux point d'appuis qu'il a constitué pour proposer notre approche. De manière en partie comparable, Cyprien Avenel a fait paraître, à une année d'intervalle, deux articles miroirs dont l'un porte sur les pratiques d'attribution d'aides financières des assistantes sociales<sup>188</sup> et l'autre sur la perception de ces aides du point de vue des « familles bénéficiaires »<sup>189</sup>. Le premier article analyse certains décalages structureaux entre les demandes qui s'adressent aux travailleuses et leurs propres attentes professionnelles. Les développements proposés dans le chapitre 5, notamment, retrouvent exactement les mêmes résultats. Le second, propose une manière de se frayer un chemin entre les théories du contrôle social et les théories mettant en avant les tactiques et les stratégies des allocataires. Cette façon de poser les questions me paraît plus

---

<sup>186</sup> Moulière, Monique, Rivard Thierry, Thalineau Alain, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, Paris, La Découverte & Syros, 1999

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>188</sup> Avenel, Cyprien, « Le travail social à travers les pratiques d'attribution des aides financières », *Recherches et prévision*, n°67, 2002, p. 3 – 19

<sup>189</sup> Avenel, Cyprien, « La relation aux aides sociales "du point de vue" des familles bénéficiaires », *Recherches et prévision*, n° 72, 2003, p. 37 – 52

difficile à suivre, car elle suppose de tenir les deux pôles de l'alternative en les considérant comme acquis, là où chacun mériterait une remise à plat spécifique. Mais cet article laisse beaucoup de place au matériau et on y retrouve un thème très important pour notre analyse : l'importance de la « personnalité ».

La revue problématisée de la littérature que l'on vient de proposer nous aura donc servie à dégager les grandes hypothèses à l'œuvre dans la littérature existante sur le travail social et l'assistance, ainsi qu'à suggérer plusieurs pistes pour les renouveler et pour fonder l'hypothèse relationnelle que l'on propose ici. Avec l'hypothèse répressive, le pari a été, en quelques sortes, de revenir aux « origines douloureuses » de la sociologie critique du travail social, non seulement pour ne pas commettre les mêmes erreurs mais aussi pour reconnaître des questions qui sont laissées en suspens. Avec l'hypothèse socialisatrice, l'enjeu a été de questionner une tradition très importante d'approche des récipiendaires de l'aide sociale et de discuter certaines de ses limites. Avec la sociologie des agents et des agentes de l'État, nous avons montré comment plusieurs des limites décelées dans l'hypothèse répressive et dans l'hypothèse socialisatrice pouvaient être dépassées. Nous avons aussi analysé d'autres approches symétrisées sur lesquelles nous allons nous appuyer. À nouveau, je dois rappeler que l'itinéraire qui a été proposé est très sélectif et que nombre d'approches n'ont pas pu être discutées comme elles le devraient. J'ai en effet préféré proposer une discussion de fond, au risque de la sélectivité, plutôt que de céder à la superficialité du « *name-dropping* » ou du « lâché de référence » qui me semble si dommageable à l'installation d'une discussion scientifique. Cette sélection se justifie aussi par le fait que certaines des analyses qui n'ont pas été utilisées ici sont assez « idiosyncratiques », ce qui ne facilite pas leur discussion dans le cadre d'un regroupement thématique.

## II – L'hypothèse relationnelle

Si l'on parle d'hypothèse relationnelle, ce n'est pas seulement pour souligner que les effets de l'assistance doivent être appréhendés à la fois du point de vue des travailleuses qui la mettent en œuvre et du point de vue des allocataires qui la perçoivent (au double sens du terme – je vais éviter de faire trop souvent ce jeu de mot, mais il me paraît utile). C'est aussi pour inclure dans la discussion tous ce que ces effets doivent à la *position* des unes et des autres. Position des professionnelles dans la « structure des postes » qu'engage et que détermine la mise en œuvre de l'assistance. Position des allocataires dans le système de contraintes et d'urgences auxquelles elles apportent des réponses actives : ce qu'on appelle leur « système de stratégies ». Or, l'étude de ces positions permet d'opérationnaliser empiriquement le principe de division genrée du

travail de domination que l'on mettait au jour dans l'introduction et de comprendre les effets non-convergenents de l'assistance. Nous commencerons donc par expliciter comment la position des enquêtées allocataires est conçue, en termes de système de stratégies. Nous expliquons ensuite comment l'on conçoit, dans le cadre de l'hypothèse relationnelle, la rencontre entre les allocataires et les travailleuses et les effets qui en découlent.

#### A) Le système de stratégies des enquêtées allocataires

Pour comprendre la position des allocataires et leur rapport différencié aux différentes travailleuses du social, il faut partir des contraintes et des urgences qu'elles négocient activement au quotidien. Pour penser ces dernières nous avons recours à la notion de « système de stratégies » qui, pour plusieurs raisons qu'il nous faut détailler, est spécialement ajustée au matériau tel qu'il a été recueilli.

##### 1) Adéquation au matériau de la notion de systèmes de stratégie

La notion de stratégie peut-être définie comme les « *réponses actives* » que fournissent des individus ou des groupes d'individus aux « *contraintes structurales* »<sup>190</sup> qu'ils rencontrent. A priori, la notion permet donc un principe de « double lecture »<sup>191</sup> des faits sociaux, qui ne réduit pas les enquêtées à leur dépossession sans céder à une exaltation de leur capacité de résistance décontextualisée des contraintes qu'elles négocient. Un autre avantage de la notion de système de stratégies est d'être centré sur les urgences de la pratique, c'est-à-dire sur les contraintes qui *appellent* une réponse : une relation à maintenir, un loyer à payer, etc. La notion est donc particulièrement adaptée pour un matériau recueilli – et une analyse lue – à distances sociales. En plaçant au centre l'urgence, elle vise à décourager le « principe d'erreur systématique »<sup>192</sup> qui consiste à oublier que l'on prend pour objet de connaissance théorique un ensemble de pratiques. Dans le même temps, se centrer sur les urgences que les enquêtées rencontre est aussi une certaine garantie que l'analyse porte sur des sujets qui les intéressent effectivement. Ceci fait écho à une remarque que font Claude Grignon et Jean-Claude Passeron quand ils notent que la sociologie de la culture « a si souvent fait jouer les classes populaires sur "terrain adverse" ». <sup>193</sup> Au contraire, il s'agit ici de faire jouer les enquêtées *sur leur propre terrain* en

---

<sup>190</sup> Bourdieu, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, 1994, p. 4, n.3 ; Sur la notion de stratégie, voir aussi : Bourdieu, Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil « Points », 2002 ; Bourdieu Pierre, Boltanski Luc, de Saint-Martin, « Les stratégies de reconversion », *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n°5, 1973, p. 61 – 113

<sup>191</sup> Grignon Claude, Passeron Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 2015, p. 93

<sup>192</sup> Bourdieu, Pierre, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil/Liber, 1998

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 137

prenant au sérieux ce qu'elles ont à dire. Ce procédé est spécialement utile dans le cadre d'une sociologie de l'assistance, car il permet de pondérer cette dernière à l'échelle de la vie de ses bénéficiaires. Il s'accorde bien avec la perspective adoptée visant à réinscrire l'assistance dans le système des facteurs qui la déterminent sans préjuger de son effet propre (cf. l'hypothèse socialisatrice). Évidemment, tous ces aspects révèlent une *potentialité théorique* de la notion, qui ne saurait prévenir la régression de l'analyse dans différents types d'erreurs – les auteurs de *Le savant et le populaire* ont très bien insisté sur ce point.<sup>194</sup> L'erreur à laquelle il faut ici faire attention est plus particulièrement celle de « l'alternance » : en tant qu'il est très difficile de tenir constamment la prise en compte des contraintes et des réponses, il est fort probable que dans ce que l'on va lire, l'analyse verse, par endroits, soit dans le populisme (exaltation des réponses et minimisation des contraintes) soit dans le misérabilisme (l'inverse). Mais, même s'il faut y faire très attention, cette « alternance » est sans doute un moindre mal, comparée à des approches beaucoup plus unilatérales. Voyons maintenant plus précisément quelles sont ces urgences qui composent le système de stratégies des enquêtées et pourquoi, précisément, il convient de parler de système. Pour le reconstruire, il faut partir d'impératifs que les enquêtées rencontrent et qu'elles partagent à peu près toutes. Ces impératifs s'énoncent simplement :

« *Trouver du travail* » (c'est-à-dire un emploi) est une urgence très largement partagée, et nous allons voir que le rapport à l'emploi n'est pas, en tant que tel, une variable discriminante dans notre échantillon. Une ligne de clivage plus marquée sépare en revanche les enquêtées qui ont déjà un emploi (ou un bout d'emploi) – en percevant ce qui était à l'époque le RSA activité – de celles qui n'en ont pas du tout. Une autre sépare celles qui n'ont jamais eu d'emploi de celles qui ont déjà occupé un ou des emplois. Le principal apport des entretiens se situe néanmoins ailleurs, dans l'importance qu'ils révèlent, même dans le chômage, du rapport au travail développé en emploi. Nous verrons que, pour plusieurs enquêtées, il ne s'agit pas seulement de trouver du travail, mais de trouver un emploi qui leur permette de faire le travail qu'elles ont envie de faire. On sera ainsi amené à distinguer, au sein des postes accessibles à ces femmes des classes populaires et des faisceaux de tâches qui leurs associés, différents types de « travail » (travail des apparences, travail de bureau, travail de soin des autres, etc.)

« *S'entourer* » est une urgence qui correspond à différentes « stratégies relationnelles ». En effet, les enquêtées sont inégalement entourées par leurs parents (au sens large) ou par leurs ami·e·s, qui peuvent leur apporter des secours différents en fonction de leurs propres ressources.

---

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. p. 87

D'autre part, la sollicitation de ces différentes relations par les enquêtées leur est inégalement couteux d'un point de vue que l'on pourrait avec Claude Martin dire « identitaire »<sup>195</sup> : l'histoire des relations qui s'y trouve engagée, la négociation de leur propre position dans ces relations, soulèvent pour elles toute une série d'enjeux, qui font aussi partie des contraintes que les stratégies relationnelles négocient.

« *Négocier les relations avec son ex-conjoint* » est un impératif qui répond de « stratégies post-conjugales » très différentes, notamment en fonction de l'histoire de la relation à ce dernier. Si l'on parle ici de « post-conjugale », c'est pour souligner, à la suite de différents travaux que l'on examinera en temps voulu, la continuité des inégalités constitutives de la conjugalité en dehors d'elle. Ces inégalités, comme le montre le travail du Collectif Onze<sup>196</sup> – dont on fera un usage intensif – tendent notamment à être reconduites par le jugement des divorces ou des séparations dans les chambres des affaires familiales. D'autre part, pour les allocataires du RSA, le recours à la justice est fortement encouragé, tant par des incitations financières des organismes payeurs que par des prescriptions normatives des travailleuses du social. Ainsi, la négociation des relations aux ex-conjoints procède également d'un certain rapport aux institutions. C'est dans ce contexte que d'autres enjeux se font jour pour les enquêtées, relevant du maintien des sentiments de filiation entre le père de leur(s) enfant(s) et ce(s) dernier(s) ou de la définition de la situation post-conjugale.

« *Envisager l'avenir de ses enfants* », enfin, est un impératif qui préoccupe les enquêtées et qui implique la mise en œuvre de « stratégies éducatives ». Ces dernières sont loin de ne concerner que le rapport à l'école, mais prennent aussi place dans la sphère domestique et sur la scène résidentielle, par exemple. Sur ce point comme ailleurs, différentes lignes de clivage séparent les enquêtées, en fonction notamment de leur propre rapport au système scolaire et des aspirations qu'elles placent dans leur(s) enfant(s).

L'ensemble de ces stratégies fait, en pratique, système. C'est-à-dire que la modification des contraintes ou des ressources dans un domaine tend à affecter tous les autres : trouver du travail facilite la négociation des relations avec sa famille, etc. Même si nous traiterons les stratégies unes par unes, nous serons amenés à vérifier cette systématisme qui les unie. Il faut alors ajouter à cette première catégorisation deux autres stratégies beaucoup plus transversales. Les « stratégies prophylactiques », qui désignent l'urgence de *survivre* (se nourrir soi et ses enfants,

---

<sup>195</sup> Martin, Claude, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Pur, 1997, p. 20

<sup>196</sup> Collectif Onze, *Ibid.*

etc.) peuvent être assez problématique étant donné les conditions d'existence que connaissent les enquêtées. Les « stratégies symboliques », renvoient quant à elles à la volonté de défendre sa respectabilité, sa dignité bref *sa légitimité à exister*. Voilà résumés certains aspects importants des contraintes que les enquêtées rencontrent et auxquelles elles apportent des « réponses actives ». Replacées au sein de ce système, les rapports à l'assistance et aux travailleuses qui la mettent en œuvre gagnent nettement en intelligibilité. Nous tenons donc un premier principe de différenciation. Voyons maintenant comment cette notion permet de résoudre une tension repérée dans la littérature entre *temps* et *distributions* et de placer l'accent sur l'importance du travail domestique.

## 2) *Temps, labeur, distribution des ressources*

La prise en compte simultanée de la distribution inégale des ressources au sein d'une population et de l'action du temps sur les individus qui la composent n'est pas chose facile, nous nous en sommes rendu compte dans l'examen de la littérature. Une autre dimension est également difficile qui concerne le rapport entre les ressources détenues et le travail à fournir (au sens large). Le propre des ressources converties en capital, quel qu'il soit, est de permettre de s'épargner du travail, voire de commander le travail des autres. Le propre des ressources qui ne fonctionnent pas comme un capital est de continuer de nécessiter un travail très important pour produire un effet. L'avantage de la notion de stratégie est de permettre une prise en compte articulée des temporalités, de la distribution des ressources et du travail.

La dimension temporelle est inhérente à l'approche en termes de stratégie. Les urgences que l'on vient de décrire désignent en effet des contraintes qui produisent à la fois des effets très actuels – le fait de ne pas avoir d'emploi, etc. – mais qui sont aussi envisagées depuis un certain rapport à l'avenir. Ces dimensions sont doublement spécifiées dans le cas des femmes rencontrées. D'une part, comme le montre le travail de Pierre Bourdieu dans le livre *Algérie 60*, le rapport à l'avenir dépend de la position sociale actuelle et de la trajectoire des individus. Car non seulement l'intensité des urgences et la faiblesse des chances objectives sur le marché de l'emploi augmentent à mesure que l'on progresse vers les fractions les plus précarisées des classes populaires, et enferment plus ou moins dans le présent<sup>197</sup>. Mais, à position égale, les modes d'appréhension de l'avenir varient aussi en fonction des expériences préalables. D'autre part, comme l'ont montré Danièle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Françoise Sonthonax, le travail que les femmes accomplissent dans la sphère domestique est

---

<sup>197</sup> Bourdieu, Pierre, *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minuit, 1977

caractérisé par une « structure temporelle »<sup>198</sup> particulière, marqué par une situation de « disponibilité permanente » envers leur famille<sup>199</sup>. La monoparentalité féminine tend à radicaliser cette situation, dans la mesure où une participation même sporadique des hommes – fût-elle constamment médiatisée par le travail de planification et d'implication fourni par les femmes<sup>200</sup> – est sans doute préférable à un travail assumé sans partage possible ; cela reste cependant à démontrer et varie d'une enquêtée à l'autre, l'absence de conjoint au foyer pouvant aussi être un soulagement du point de vue du travail domestique (ou un soulagement tout court). Dans les stratégies que les enquêtées mettent en œuvre, ces deux dimensions sont articulées. Ainsi, nous verrons que le travail domestique est vécu d'autant plus difficilement que les chances objectives de trouver un travail sont éloignées.

Pour négocier les contraintes qu'elles rencontrent, les enquêtées sont inégalement dotées en ressources. Dans ce qui suit, le terme de « ressource » n'est pas une façon timorée d'éviter le terme de « capital », mais permet de caractériser les moyens spécifiques de négociation des contraintes que l'enquête vise précisément à découvrir. Il en va ainsi des « ressources d'autochtonie féminines », dont on ne soupçonnait pas l'existence avant de commencer cette recherche. Le terme de « capital », lui, sera réservé aux ressources valorisables sur des marchés donnés et qui, quel que soit le travail préalable que leur accumulation a nécessité, fonctionnent à un instant *t*. de manière à peu près automatique. Autant dire qu'il ne sera pas beaucoup utilisé. Car si les enquêtées ont des ressources (et « de la ressource »), elles ont en commun d'être à peu près complètement dépourvues de capital – sauf cas spécifique du capital scolaire (diplôme) *dans la relation* à la scolarité des enfants. Il n'en reste pas moins que les ressources créent d'importantes différences entre les enquêtées. Celles qui peuvent compter sur une parentèle mobilisable et mobilisée peuvent ainsi palier à l'absence de place en crèche en utilisant leur famille comme mode de garde. Celles qui ont déjà une solide expérience professionnelle sont impatientes de retrouver du travail et considèrent leur situation actuelle comme temporaire, etc. Reconstituer le jeu de ces ressources dans le cadre dynamique des stratégies permet d'atteindre à différentes lignes de clivage entre les enquêtées. Cette reconstitution dynamique des ressources s'articule assez intuitivement avec les dimensions temporelles déjà mentionnées et avec les dimensions laborieuses qui traversent le quotidien des enquêtées. Par exemple, nous

---

<sup>198</sup> Chabaud-Rychter Danielle, *Ibid.*, p. 22, p. 28, p. 47, p. 121

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 41 et suivantes

<sup>200</sup> Haicault, Monique, « La gestion ordinaire de la vie à deux », *Sociologie du travail*, vol. 26, n°3, 1984, p. 268 – 277 ; Reay, Diane, *Class-work. Mother's involvement in their Children's Primary Schooling*, London, Routledge, 1998, p. 151 et suivantes

verrons, avec ce qu'on propose d'appeler le « paradoxe de Diane Reay »<sup>201</sup>, la façon dont l'absence de capital culturel à proprement parler peut être compensée par un surcroît de travail domestique en matière éducative, fourni dans un rapport anxieux à l'avenir des enfants. Dès lors, la petite « loi » que l'analyse en termes de stratégies tend à dégager, au fil de cette thèse, c'est que moins les enquêtées détiennent de ressources, plus la négociation des urgences pratiques exigent d'elles un travail important ; tandis qu'en parallèle leur rapport à l'avenir se fait moins évident et que la temporalité de ces urgences se chevauchent.

### 3) *Du système de stratégies à la position de classe et de genre*

L'approche que l'on propose en termes de stratégie constitue une manière d'opérationnaliser l'analyse en termes de rapports sociaux et de position sociale. En partant des urgences négociées, des ressources qui s'y trouvent engagées, on arrive – sans utiliser préalablement de catégories réifiées – à donner une idée de la position particulière des enquêtées. Il apparaît alors clairement que ces dernières, au-delà des différences que l'on repère entre elles, occupent une *position de classe genrée* relativement homologue. Ceci se vérifie dans les rapports salariaux, qui révèlent des possibilités d'emploi et de travail très concentrées statistiquement, des modalités d'usages de main d'œuvre comparables, des rémunérations extrêmement basses. Ceci se vérifie aussi dans l'existence de principes partagés de négociation des contraintes, toutes différences entre les enquêtées égales par ailleurs. Nous allons en particulier insister sur la « morale éducative continue » (ou conception égalitaire du travail sur autrui) qui, partagé par les enquêtées, prend sens simultanément sur la scène professionnelle – où il s'agit de défendre un savoir-faire éducatif dont l'expression est statutairement difficile – sur la scène résidentielle – où les enquêtées qui sont dotées de certaines ressources d'autochtonie féminine interviennent pour les enfants des autres comme pour les leurs. D'autres principes similaires seront repérés qui procèdent des homologues positionnelles entre les enquêtées et qui, identifiés sur certaines scènes sociales, sont aussi explicatifs des rapports à l'assistance.

Mais le travail que fournissent les enquêtées dans la sphère domestique – et dans le rapport aux institutions scolaires, médicales, etc. qui participent de la *définition* de ce travail – aide aussi à penser leur position de classe et de genre d'une autre manière. Car parler des « femmes élevant seules leur(s) enfant(s) », c'est parler de toute l'organisation conjugale et familiale des classes sociales, ou, si l'on veut, de leurs modes de reproduction. L'un des enjeux

---

<sup>201</sup> Du nom de la sociologue qui le met à jour (*Ibid.*), cf. chapitre 4

d'une analyse du travail domestique fourni par les enquêtées – et plus généralement par les femmes élevant seule(s) leur(s) enfants – est donc de clarifier le lien entre leur forme familiale et leur position de classe. Cette clarification est rendue difficile, tant par l'absence d'intégration systématique des catégories socio-professionnelle aux constats démographiques<sup>202</sup>, que par l'indétermination, sur ce point, des représentations ordinaires. La monoparentalité est bien associée à l'idée de « difficultés économiques », le taux de familles monoparentales est bien l'un des indicateurs de la politique de la ville,<sup>203</sup> et la monoparentalité féminine peut être mise en avant par les municipalités de gauche en banlieue parisienne pour souligner les difficultés de leurs administrées et la pertinence des réponses qu'elles leur apportent (cf. encadré 3). Mais le lien entre la position de la monoparentalité dans l'organisation conjugale des classes sociales contemporaines n'est pas clairement posé. Les mesures qui permettent de l'approcher sont aussi rares que sans équivoques : la monoparentalité se retrouve d'abord dans les « classes populaires ». Anne Eydoux et Marie-Thérèse Letablier montrent ainsi que 51,5% des femmes élevant seules leurs enfants sont rattachées, par l'emploi qu'elles occupent ou qu'elles ont précédemment occupé le plus longtemps, à la catégorie des employées et 12,7% à la catégorie des ouvrières.<sup>204</sup>

Tableau 1 – La monoparentalité dans l'organisation conjugale des classes sociales

	n=	%	En % des répondant·e·s avec enfant(s) de leur classe sociale
Femmes élevant seules leur(s) enfant(s) dans les classes supérieures	30	6%	3%
Femmes élevant seules leur(s) enfant(s) dans les classes moyennes	106	24%	5%

<sup>202</sup> Sur cette question, cf. Pierru Emmanuel, Spire Alexis, « Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles », *Revue française de science politique*, n°3, vol. 58, p. 457 – 481

<sup>203</sup> Tissot, Sylvie, « Identifier ou décrire les "quartiers sensibles". Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, 2004, p. 109

<sup>204</sup> Eydoux Anne, Letablier Marie-Thérèse, *Les familles monoparentales*, Paris, CEE, 2007, p. 46 ; Signalons une erreur de lecture de ces résultats dans un récent manuel, où l'on peut lire que « plus d'une employée sur deux élève seule son ou ses enfants ». Siblot Yasmine, Cartier Marie, Coutant Isabelle, Masclet Olivier, Renahy Nicolas, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 150

Femmes élevant seules leur(s) enfant(s) dans les classes populaires	290	70%	14%
Total	426	100%	8,7%

**Champ.** Femmes élevant seules<sup>205</sup> leur(s) enfants et en âge de procréer dans l'enquête ERFI de l'INED (première vague d'interrogation, 2005). Pourcentages exprimés sur les effectifs pondérés.

### Encadré 3 - "Mères courages" et services publics

En 2016, un numéro du bulletin municipal de la ville où j'habitais dans le Val-de-Marne titrait en une « Mamans en solo : elles parlent de leur quotidien ». Le dossier de huit pages est composé de portraits d'habitantes, d'interviews avec des agentes de différentes structures locales amenées à leur apporter une aide et d'un élu. L'un des portraits, celui d'« Aïcha » dont la photo légendée nous apprend qu'elles et ses enfants « *vivent à cinq dans une même pièce* », est titré « *Mère courage* ». Le récit du « *parcours d'une combattante* » de cette femme est traversé de différentes remarques visant à mettre en avant sa respectabilité : elle « *scolarise immédiatement* » ses enfants après s'être réfugiée chez sa mère pour fuir les violences de son mari, elle « *se lève à 5h pour amener les petits à l'école* » et se décrit comme cliente régulière des différents services publics locaux (« *J'ai inscrit mes enfants à la médiathèque, je fais du théâtre et apprends l'informatique à la Maison de quartier* ») ; mais aussi d'un squat plus ou moins toléré par la municipalité et qui procède à une distribution hebdomadaire de nourriture. Il est intéressant de voir comment le thème de la « mère courage », dont Sylvie Chaperon montre qu'il a historiquement été opposé par le Parti Communiste à la « mère sacrifice » exaltée par l'Église catholique<sup>206</sup>, se réactualise ici dans le lien entre respectabilité et usages des services publics.

Dans un traitement secondaire de l'enquête ERFI de l'INED, que je présenterai dans le chapitre 2, on obtient un résultat comparable : en 2005, sur la population en âge de procréer, 70% des femmes élevant seules leurs enfants pouvaient être rattachées, par la catégorie socio-professionnelle de leur emploi actuel ou passé ou, le cas échéant, de leurs deux parents, aux « classes populaires ». Le tableau qui présente ce résultat permet aussi de montrer, dans sa dernière colonne, que la monoparentalité féminine est inégalement prépondérante au sein de

<sup>205</sup> Dans l'enquête ERFI le fait de vivre « seule », agrège aussi le critère du *Living Apart Together*, qui regroupe des couples vivant séparément, soit par choix, soit du fait de contraintes extérieures. En pratique domestique, cependant, ces situations ne sont sans doute pas radicalement différentes de celles des mères séparées ou célibataires. C'est au moins ce que la lecture de travaux comme ceux d'Yvonne Guichard-Claudic sur les femmes de marins laissent à penser. Guichard-Claudic, Yvonne, « Hommes en mer, femmes à terre. Petits arrangements avec la dissymétrie », *Cahiers du genre*, vol. 2, n°41, 2006, p. 23 – 47 ; Sur la notion de *Living Apart Together*, cf. Martin Claude, Cherlin Andrew, Cross-Barnet Caitlin, « *Living apart together : vivre ensemble séparés. Une comparaison France – États-Unis* », *Population*, vol. 64, n°3-4, 2011, p. 647 – 669 ; Toulemon Laurent, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », *Travail genre et sociétés*, vol. 2, n°26, 2011, spécialement p. 52

<sup>206</sup> Chaperon, Sylvie, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000, p. 116-117

chaque « classe sociale » : on peut d'ailleurs multiplier par deux les chiffres qui s'y trouvent pour approcher un résultat non plus relatif aux répondant·e·s, mais aux « familles » avec enfant(s). On peut ainsi grossièrement estimer que près de 25% des ménages avec enfants dans les classes populaires sont composés d'une femme qui l(es) élève(nt) seule.

Réinscrite dans cette perspective, l'analyse que l'on propose est opposée à une lecture « fragmentationniste »<sup>207</sup> du monde social, qui prendrait les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) comme l'une de « ces clientèles sociales préalablement décrites comme populations séparées »<sup>208</sup>, prédécoupée et prête à la semi-analyse. Au contraire, les stratégies que l'on cherche à reconstituer en partant de ce qui préoccupe les enquêtées, les concernent non seulement elles, en propre, – leurs espoirs, leurs aspirations – mais aussi le maintien par elles de tout un ensemble de relations et d'investissements, contribuant à rendre possible, au quotidien et dans l'avenir, la vie telle qu'elle est vécue à l'échelle d'une classe donnée de conditions d'existences ; ce qu'Evelyn Nakano Glenn<sup>209</sup> appelle la « reproduction sociale ». Ainsi, l'étude du système de stratégies des enquêtées permet non seulement des explications spécifiques de leur rapport à l'assistance, mais il vise aussi à réinscrire ces explications dans une perspective plus large. De sorte que ce qui est plus généralement en jeu, dans l'exposition à l'assistance dont témoignent les enquêtées, ce sont les modalités contemporaines de reproduction des groupes et de leur quotidien.

## B) Les effets sociaux de l'assistance

La notion de système de stratégies me paraissait la plus importante à mettre à plat pour préciser l'hypothèse relationnelle. L'autre principe de différenciation, qui concerne la position des travailleuses du social dans la structure des postes qu'engage et que détermine la mise en œuvre de l'assistance ne saurait ici être décrit avec autant de précision : nous l'avons déjà présenté. A la croisée de ces deux principes de différenciation, les relations d'assistances peuvent être décrites comme des interactions structurales, au sein desquelles s'engendrent trois catégories d'effets de l'assistance, que l'enquête a permis de dégager : effets d'imposition, effets de temporisation et effets de sédimentation.

---

<sup>207</sup> Siblot, Yasmine, *et al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *op. cit.*, p. 37

<sup>208</sup> Pudal, Bernard, « Le populaire à l'encan », *Politix*, vol. 4, n°14, 1991, p. 61

<sup>209</sup> Nakano Glenn, Evelyn, « From servitude to service: historical continuities in the racial division of paid reproductive labor », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, n°18, 1992, p. 1 – 43. L'autrice écrit notamment: «The term *social reproduction* is used by feminist scholars to refer to the array of act and relationships involved in maintaining people both on a daily and intergenerational basis. » (p. 1)

### 1) *Les relations d'assistance comme interactions structurales*

Pierre Bourdieu notait que « les "relations interpersonnelles" ne sont jamais qu'en apparence des relations *d'individu à individu* » et que « la vérité de l'interaction ne réside jamais tout entière dans l'interaction ». <sup>210</sup> Il proposait pour, le garder à l'esprit, de parler « *d'interactions socialement structurées* ». <sup>211</sup> Dans le cas des relations d'assistance, cette mise en perspective est d'une grande utilité. Aussi étrange que la formulation puisse paraître, il est plus réaliste de décrire ces relations comme la rencontre entre des femmes inscrites dans un certain système de stratégies et des travailleuses inscrites dans une certaine structure des postes que comme une relation de personne à personne. La formulation fait violence à une certaine rhétorique de l'unicité individuelle, dont nous verrons qu'elle est très précieuse à certaines travailleuses pour défendre la spécificité de leur action. Pourtant elle permet aussi bien de donner à comprendre une difficulté essentielle de leur travail que son inscription dans la division genrée du travail de domination que l'on explicitait dans l'introduction générale. Reprenons point par point.

La notion charnière que cette thèse propose pour penser les relations d'assistance est celle de *modes d'exposition* entendue au double sens d'exposition *au* public (du point de vue des travailleuses) et d'exposition *du* public (du point de vue des allocataires). Du point de vue des travailleuses, la notion aide à penser que les différents postes accessibles sont fondés sur des modes différents d'exposition au public. Nous verrons qu'un enjeu fondamental des rapports entre les postes – et donc des relations ou des carrières professionnelles – est que certaines travailleuses interviennent sur des dimensions très étendues de la vie des allocataires quand d'autres voient leur mandat beaucoup plus restreint de ce point de vue. Les premières, souvent les assistantes sociales en polyvalence de secteur, ont une mission de protection de l'enfance, interviennent sur le budget, gèrent des menaces d'expulsion ou des violences intrafamiliales. Elles se déplacent à domicile et ont peu accès, pour différentes raisons, aux instruments de coercition que prévoit le RSA ; à supposer que le département où elles exercent applique les suspensions prévues par la loi. Les secondes, travailleuses spécialisées, interviennent sur des domaines beaucoup plus restreints et se défaussent sur les autres de ceux qui débordent leurs mandats. Elles ne se déplacent pas ou très peu à domicile et ont plus directement accès aux modes de coercition. Du point de vue des allocataires, ce sont ainsi différentes dimensions de leur système de stratégies qui se trouvent exposées. Or, suivant les ressources dont elles

---

<sup>210</sup> Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2015 p. 275

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 245

disposent pour négocier les contraintes quotidiennes, suivant la variation relative de ces dernières, les enquêtées, n'adhèrent pas de la même manière à ces différentes modalités d'exposition assistantielle. L'action des travailleuses spécialisées, par exemple sur la reprise d'emploi peut prolonger des aspirations et maintenir des espoirs. Elle peut aussi contredire un système de stratégies qui s'organise différemment, par exemple en prévoyant la reprise d'emploi dans le cadre d'une stratégie orchestrée au niveau familial. L'action des travailleuses polyvalentes peut intervenir directement dans les rapports patrimoniaux (locataires – propriétaires) et empêcher une expulsion, ou permettre de trouver un nouveau logement. Elle peut aussi être vécue comme une intrusion d'autant plus douloureuse que l'enquêtée a connu l'emploi et le sens de l'argent à soi, au sujet duquel on lui demande désormais de rendre des comptes. Ainsi, au sein d'une relative homologie de classe et de genre, c'est une certaine diversité des effets de l'assistance qui est rendue intelligible.

Ce cadre d'analyse, ici fortement schématisé, enrichit directement la théorisation de la division genrée du travail de domination. Il donne à voir le paradoxe des relations d'assistance. Tout en n'ayant strictement rien à voir avec les relations de type précapitaliste, ces dernières se vivent sur un mode fortement personnalisé, tant du point de vue des allocataires que des travailleuses. Et que la relation « prenne » ou non, le matériau donne à voir leur forte dimension émotionnelle. Pourtant, cette adhésion répond de logiques structurales identifiables, que l'analyse toute entière vise à reconstruire. Le hiatus entre la personnalisation et la détermination structurale aide à caractériser la position des professionnelles. Il caractérise des modes d'autorité variables d'un poste à l'autre, mais très souvent affrontés à d'importantes contradictions. Il définit aussi une position de *rattrapage* des protections sociales et salariales, si souvent insuffisantes pour les allocataires. Ces dimensions, auxquelles d'autres s'ajoutent, définissent les profonds *attendus de genre* qui pèsent sur les postes. Et c'est en reconstruisant l'évolution du rapport des travailleuses à ces attendus que l'on parvient à comprendre leur adhésion à un certain renouvellement des modes d'autorité à l'œuvre dans l'assistance.

## 2) *Les trois catégories d'effets : imposition, temporisation, sédimentation*

En reconstruisant les relations d'assistance comme interactions structurales, procédant d'une certaine division genrée du travail de domination, il est possible d'atteindre différentes catégories d'effet. La notion « d'effets », chez Émile Durkheim est écartée dans *De la division du travail social* au profit de celles de « rôle ou de fonctions » en tant qu'elle « n'éveille aucune

idée de correspondance »<sup>212</sup> entre les phénomènes observés : l'« effet » semble fortuit quand la « fonction », sans impliquer de finalisme, permet de penser la correspondance. Mais dans *Le suicide*, il donne utilise la notion « d'effet social » en un sens intéressant pour nous. Dans sa réfutation de la théorie du suicide par imitation, il affirme que l'imitation n'a pas « d'effets sociaux », c'est-à-dire qu'elle ne produit pas de conséquences objectivables à grande échelle et qu'elle ne s'appuie pas sur les « dispositions collectives d'un groupe »<sup>213</sup>. Ce dernier point est très proche du sens que l'on donne ici à la notion d'effets, en ce qu'il place l'accent sur les déterminants *spécifiques* des phénomènes et non sur leurs dimensions *génériques* (cf. supra sur cette opposition). Ensuite, parler de *catégories* d'effets, c'est insister sur le fait que notre façon de les identifier ne répond pas d'une approche typologique. Il s'agit de différentes manières de rendre sensible aux résultats de l'assistance, qui se recoupent partiellement et qui, du point de vue d'une même enquêtée, sont compossibles, en tant qu'ils n'insistent pas sur les mêmes dimensions.

Les *effets d'imposition* désignent le redoublement, par l'action assistantielle, des contraintes que les allocataires rencontrent par ailleurs. Ces effets ne procèdent en aucun cas d'une volonté consciente. Au contraire, ils sont pour partie liés aux décalages déjà mentionnés entre les conditions structurales de la rencontre et la personnalisation des échanges, qui ne place pas les travailleuses en position de maîtriser les conséquences de leurs actions. Ils sont également liés à la construction politiques des publics, telle qu'elle se réfracte spécifiquement dans la structure des postes, et qui impose aux professionnelles certaines manière de les aborder potentiellement décalées avec les stratégies mises en œuvre par les allocataires. Ils sont enfin liés à des contraintes organisationnelles et techniques qui se chevauchent et se contredisent. Conformément à ce que l'on annonçait au-dessus, ces effets ne concernent pas, d'une enquêtée à l'autre, les mêmes dimensions de leur système de stratégies et ne sont pas rencontrés dans les relations avec les mêmes travailleuses.

Les *effets de temporisation* peuvent rejoindre les effets d'imposition quand ils entrent en contradiction avec les stratégies des allocataires : par exemple quand des modalités d'accompagnement suivies et coercitives ne rencontrent pas les aspirations des enquêtées. Ils peuvent au contraire (et le plus souvent, dans mon matériau) concerner l'inscription dans un horizon d'attente et de résolution des difficultés qui consolide certaines stratégies. L'action des travailleuses temporise alors la privation d'emploi ou la violence des conditions d'existence ;

---

<sup>212</sup> Durkheim, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Puf, 2007 [1930], p. 11

<sup>213</sup> Durkheim, Émile, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Puf, 2007 [1930], p. 119 – 120

au niveau de contrainte et de privation qui s'impose aux enquêtées, et sur lequel je n'ai pas encore assez insisté, il faut au moins parler de « violence ».

Les *effets de sédimentation* concernent, eux, la reproduction par l'assistance – et par la diversité des intérêts qui s'y investissent – des rapports sociaux contemporains. Mais à nouveau ces derniers, au moins tels qu'on peut les interpréter, ne vont pas sans ambivalences. Notons que c'est dans le cadre de ces effets que l'on sera amené à penser, aussi, les effets de l'assistance sur les travailleuses qui la mettent en œuvre. C'est surtout dans ce cadre que l'on pourra proposer des hypothèses sur l'action de l'assistance à l'échelle des modes de reproduction des groupes, à la croisée de la classe et du genre.

## Conclusion

L'examen problématisé de la littérature a permis la mise à jour de certaines tensions analytiques, de certaines limites et de certains apports sur la base des quels nous avons proposé notre propre hypothèse. Ainsi, dans la tension que l'on a identifiée entre approches génériques et approches spécifiques de l'action assistantielle, l'hypothèse se situe clairement du côté des secondes : elle pose que l'assistance ne produit ses effets qu'en tant qu'elle s'applique à des groupes et à des individus définis, qu'il convient de caractériser le plus précisément possible. La notion ici retenue de système de stratégies est elle-même relationnelle, en ce qu'elle permet d'étudier la position sociale des enquêtées et de penser les retombées du travail qu'elles fournissent dans les modes contemporains de reproduction des groupes et du quotidien. De même, à la différence de l'hypothèse répressive et de l'hypothèse socialisatrice, l'hypothèse relationnelle pose aussi l'importance d'une caractérisation attentive des travailleuses du social, en un sens qui ne soit pas strictement morphologique (voici leurs propriétés) mais dynamique (voici l'action de telles de leurs propriétés dans telles situations). Enfin, dans le prolongement de différentes propositions de symétrisation des approches de l'action publique, l'hypothèse relationnelle propose d'articuler les caractérisations respectives des travailleuses et des allocataires pour en faire des principes de *différenciation*. Ce faisant, on atteint une première caractérisation des effets de l'assistance, qui prend sens à différents niveaux, qui informe et est informée par la réflexion théorique retenue en termes de division genrée du travail de domination et qui pourrait permettre certains constats d'évolution originaux sur les politiques d'assistance.

Le condensé du cadre théorique est très dense : il y a maintenant toute la thèse pour vérifier ce cadre jusque dans les détails, pour le raffiner et aussi pour laisser voir les

interrogations qu'il laisse ouvertes. Car le but n'est absolument pas pour nous d'étendre le matériau sur un lit de Procuste. Au contraire, il est de *le donner à voir et à comprendre*. L'effort de construction d'objet ne vaut donc qu'en tant qu'il permet d'interroger, dans le matériau, des dimensions qui sans lui ne nous auraient pas interpellées, en tant qu'il suggère des interprétations nouvelles, guide des mises en relations inattendues et informe des hypothèses dont certaines, pour ne pas pouvoir être mise à l'épreuve aujourd'hui, le seront peut-être demain. Plus immédiatement, l'effort de construction d'objet aura eu pour effet de nous familiariser avec le plan de la thèse, qu'il me reste à annoncer.

### *Annonce du plan*

Pour dérouler le programme de recherche que la construction d'objet propose, nous allons procéder en neuf chapitres, répartis en trois parties. La première concerne les stratégies des enquêtées allocataires, la seconde les positions et l'action des travailleuses du social, la troisième les effets de l'assistance. Concernant les stratégies, le **premier chapitre** traitera des aspirations professionnelles que développent les enquêtées dans le cadre des rapports salariaux qu'elles connaissent. Il s'agit donc à la fois de donner une idée précise de leurs possibilités professionnelles et des rapports qu'elles développent à l'emploi et au travail. Le **deuxième chapitre** traite de l'entretien et de la mobilisation de leurs relations familiales. Il commence par mettre en perspective ces usages dans des distributions plus larges, propres à révéler les différentes utilisations dont la « famille » fait l'objet suivant les positions sociales ainsi que les inégalités que la notion de « famille » recouvre. Sur cette base, nous identifierons plusieurs stratégies mises en œuvre par les enquêtées. Le **troisième chapitre** concerne les relations qu'entretiennent les enquêtées au père<sup>214</sup> de leur(s) enfant(s) ainsi que leurs rapports aux différentes institutions qui encadrent ces relations. Nous verrons comment l'histoire particulière de leurs relations déterminent ces rapports, en même temps que des motifs très récurrents se font jour dans leur négociation actuelle qui invitent à une analyse en termes de rapports sociaux de sexe. Le **quatrième chapitre** concerne lui les stratégies éducatives que les enquêtées mettent en œuvre sur différentes scènes sociales. Face à l'école d'abord, où d'importante différences se font jour entre les enquêtées. Dans l'espace résidentiel ensuite, ce qui nous amènera à parler de « ressources d'autochtonies féminines ». En emploi enfin pour celles qui occupent un poste dans les « petits métiers de l'école » ou dans l'animation périscolaire. On explicitera alors la notion de « morale éducative continue ».

---

<sup>214</sup> Aucune des enquêtées n'a d'enfant avec des pères différents.

La seconde partie s'ouvre sur un **cinquième chapitre**, qui propose d'abord une mise en perspective de la décentralisation de l'assistance en insistant sur la forme particulière d'austérité budgétaire dont elle procède, mais aussi en donnant des éléments sur la manière dont les élus départementaux ont *politisé* l'assistance. Le cas des deux départements d'enquête, le Bas-Rhin et le Val-de-Marne seront étudiés tout particulièrement. Les configurations départementales d'action publique seront ensuite rapportées aux évolutions que connaît l'ethos assistantiel, à son rapport avec différents âges des stratégies de défense et de valorisation de la profession d'assistante sociale, et aux renouvellements des caractéristiques et des styles de vie de ces dernières. Le **sixième chapitre** examine les logiques d'exposition en comparant l'action mise en œuvre depuis les postes spécialisés dans la gestion du RSA à celle mise en œuvre depuis les postes généralistes de la polyvalence de secteur. On y approche, par l'objectivation archivistique, les caractéristiques de leur public et de ses demandes. On y caractérise sur cette base la position des professionnelles et le mode d'autorité qui la caractérise. Le **septième chapitre** interroge les modes d'exposition spécialisés au public, en soulignant la diversité des postes et des carrières qui y mènent. L'approche en termes de structure des postes s'y affirme, qui permet tout à la fois de penser les conséquences des politiques d'insertion contemporaines sur la division du travail, le renouvellement des modes d'autorité et les logiques de constitution des publics de l'assistance. Le cas de la construction des « mères isolées » est attentivement décrit. La dernière partie, aboutissement des chapitres précédents, s'ouvre, avec le **huitième chapitre** sur l'examen des effets d'imposition. L'analyse s'y raffine en introduisant la notion d'arbitraires d'exposition et en examinant la question de l'opposition des allocataires. Le **neuvième chapitre** examine enfin les effets de temporisation et les effets de sédimentation. L'étude de ces derniers, de par leur statut synthétique, vise déjà à résumer le propos d'ensemble, sur lequel la **conclusion** ne revient que brièvement. Cette dernière revient sur les limites de l'analyse proposée et suggère des pistes de prolongement.

## PARTIE 1 – SYSTEME DE STRATEGIES DE FEMMES ELEVANT SEULES LEUR(S) ENFANT(S)

Le système de stratégies des enquêtées désigne un ensemble interdépendants de contraintes *et* de réponses actives à ces contraintes. Il est très difficile de le séparer dans l'analyse, dans la mesure où tout tient ensemble en pratique. Pour proposer malgré tout une analyse décomposée de ce système, il a paru important de commencer par le marché du travail, par les rapports salariaux et par les aspirations des allocataires. L'analyse remonte ensuite, sur cette base, vers

d'autres dimensions : stratégies relationnelles, stratégies de gestion des configurations post-conjugales, stratégies éducatives.

## Chapitre 1 – Aspirations professionnelles et rapports salariaux

Les enquêtées allocataire sont pour la plupart « sans emploi ». Ce qui signifie pour elles « privées d'emploi », puisque quand elles n'ont pas de travail, toutes disent résolument leur envie d'en avoir un. Celles qui exercent un emploi, partiel et mal rémunéré puisqu'elles continuent de percevoir l'assistance, y tiennent également. Mais si toutes les femmes rencontrées s'expriment sur leur rapport à l'emploi, elles ont aussi beaucoup à dire sur leur rapport au travail, par exemple sur les tâches qu'elles valorisent dans les postes qu'elles ont exercé ou pour lesquelles elles ont été formées. On commettrait donc une véritable erreur d'analyse si, mesurant la faiblesse et l'inégale répartition entre ces femmes des chances

objectives de trouver un emploi, on en déduisait que le monde professionnel ne déterminait pas leur appréhension de l'avenir et leur position sociale actuelle. Au contraire, la faiblesse de leurs possibilités de trouver un emploi et surtout un emploi suffisamment rémunérateur pour permettre une sortie durable de l'assistance, rentre en contradiction avec leurs aspirations professionnelles et joue un rôle fondamental dans la définition de leurs conditions d'existence. L'étude du lien entre les aspirations et les possibles est donc primordiale. Elle sert de clé de voûte à l'analyse des relations de parenté et des stratégies éducatives que l'on examinera dans les chapitres qui suivent immédiatement celui-ci. Et plus fondamentalement, elle soutient l'ensemble de l'arc argumentaire de cette thèse. Car si l'on veut montrer les effets de l'action de l'assistance, il faut montrer la situation matérielle qu'elle contribue à transfigurer et comprendre les aspirations qu'elle rencontre ou contredit. Avant de commencer cette étude, il faut montrer en quoi la notion de rapports salariaux va nous être utile, préciser l'approche adoptée des aspirations professionnelles et présenter le matériau statistique.

### *Les rapports salariaux*

Parler de « rapports salariaux », c'est recourir à un « concept médiateur » qui permet de tenir ensemble les aspirations et les possibles tout en inscrivant l'interaction de ces termes dans le cadre de la « société salariale ». Les possibles professionnels découlent d'un état donné de la relation objective entre l'offre et la demande de travail, à savoir des rapports de force institués dans un cadre plus ou moins régulé, notamment par une codification des protections et des libertés garanties aux travailleurs et aux travailleuses. Or, si ces rapports sont très défavorables aux allocataires – ainsi qu'on propose de le mesurer de différentes manières – c'est notamment parce qu'ils et elles sont en première ligne de la remise en cause de ces codifications, c'est-à-dire de « l'effritement de la condition salariale ». En effet, alors que pour une large majorité du salariat, les contrats de travail continuent de s'inscrire dans la durée et dans les libertés *relatives* que garantissent aux salarié·e·s le contrat à durée indéterminé<sup>215</sup>, ce n'est pas le cas pour les allocataires. Pour ces hommes et pour ces femmes, les possibles se concentrent sur des contrats courts, caractérisés par une incertitude et une sujétion plus importantes tout en encadrant une rémunération particulièrement faible du travail. Ce phénomène touche d'autant plus les femmes allocataires, qui, dans leur immense majorité, n'ont accès qu'à des contrats à temps partiels. Tania Angeloff a bien montré comment le temps partiel imposé aux femmes dans le bas du

---

<sup>215</sup> Didry, Claude, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016, p. 174

salariat entraîne de fortes variations de revenus<sup>216</sup>. Ce phénomène touche largement les femmes allocataires qui, quand elles ont un travail, sont souvent condamnées à une forme de travail non plus « au jour la journée »<sup>217</sup>, mais « au mois le mois », avec tous les décalages que cette situation entraîne avec la rythmique de l'économie : loyers, crédits, factures, prise en compte des ressources par la protection sociale. La remise en cause des protections salariales s'appuie alors sur les différences socialement constituées entre hommes et femmes, qui se trouvent par là-même renforcées d'une manière déterminante.

S'il faut insister autant sur le salariat, ce n'est pas seulement qu'il constitue le cadre ultra-majoritaire des postes objectivement accessibles aux allocataires<sup>218</sup>. Ce n'est pas uniquement pour prolonger le travail de Robert Castel qui, on le sait, place au cœur de son travail la relation entre question sociale et « société salariale »<sup>219</sup>. C'est aussi parce que la société salariale a généralisé une forme de séparation entre la sphère productive et la sphère reproductive,<sup>220</sup> de part et d'autre de laquelle il faut penser la position des femmes allocataires élevant seules leurs enfants. Car le fait que les femmes rencontrées expriment si régulièrement leur envie de trouver du travail renvoie à leur position dans la sphère reproductive, c'est-à-dire à l'intensité du travail domestique dont elles ont la charge en élevant seules leurs enfants. Ce croisement de la position des enquêtées de part et d'autres des sphères que séparent l'actualisation des rapports sociaux de sexe dans la société salariale explique aussi pourquoi, statistiquement, les femmes seules ont beaucoup plus de chances d'occuper et de chercher un emploi que le reste des femmes allocataires et ce d'autant plus nettement que ces dernières sont en couple. Et de nombreuses questions découlent de ces observations que l'on déroulera au fil des chapitres.

---

<sup>216</sup> Angeloff, Tania, « Des miettes d'emploi ... », *art. cit.*, p. 62 – 63 ; Dans son livre, la sociologue montre que, notamment du fait de ces variations et de l'hétérogénéité des normes d'emploi, la plupart des salariées rencontrées dans l'aide à domicile n'étaient même pas en mesure de donner le montant exact de leur salaire, Angeloff, Tania, *Le temps partiel : un marché de dupes ?*, Paris, La Découverte & Syros, 2000, p. 154

<sup>217</sup> Castel, Robert, *Ibid.*,

<sup>218</sup> Dans l'enquête de la Dares de 2011 ici utilisée, 85% de l'ensemble des allocataires en emploi était salarié (91% pour les femmes, 77% pour les hommes). Mais sur les 15% restant d'indépendants, il faut noter qu'un tiers était auto-entrepreneur, condition qui est plus liée à une remise en cause des protections salariales qu'à une véritable forme « d'indépendance ». Cf. Abdelnour Sarah, « L'auto-entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous emploi », *Nouvelle revue du travail*, 5, 2014

<sup>219</sup> Castel, Robert, *Ibid.*, p. 386 (par exemple)

<sup>220</sup> Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, *Espace et temps du travail domestique*, *op. cit.*, p. 21

Les aspirations professionnelles des enquêtées se comprennent donc, notamment, entre le passé de leur trajectoire et le présent de leur situation domestique. Ce croisement des situations et des rapports sociaux qui les déterminent ne constitue pas une proposition d'analyse nouvelle. Les notions de « rapport à l'emploi » et de « rapport au travail » ont avant tout été forgées dans une telle perspective<sup>221</sup>. Cette intention théorique première a cependant eu tendance à ne plus être mise en avant à mesure que l'usage de ces notions s'est généralisé. Dans nombre de travaux, le « rapport à l'emploi » est désormais réduit à une échelle hiérarchique des niveaux de stabilité<sup>222</sup>, séparée de l'appréhension socialement déterminée qu'en ont les travailleurs et les travailleuses. Parallèlement à cette réduction, le « rapport au travail » tend à n'être plus envisagé que comme une échelle plus ou moins détaillée de satisfaction. L'usage répandu « d'indicateur d'attitudes positives ou négatives »<sup>223</sup> (« + » ou « - ») pour penser le rapport au travail et à l'emploi ne fait qu'approfondir ces réductions, surtout quand on parle de travail. On conviendra que dire d'une personne qu'elle a un rapport au travail « positif », c'est ne pas dire grand-chose. Car le rapport au travail passe par une appropriation différenciée du « faisceau de tâches », dont certaines sont préférées à d'autres, ou encore par une importance plus ou moins grande donnée aux différentes relations qui se nouent dans le cadre du travail. De sorte que deux salariés également satisfaits de leur travail (« + ») pourront en fait avoir un rapport très différent à ce dernier. Or l'étude comparée de ces rapports renseigne sur les enjeux de luttes et de valorisation dont le travail fait l'objet, qui peuvent eux-mêmes être rapportés, par exemple, à l'évolution du recrutement des postes ou aux trajectoires spécifiques de chaque travailleuses. Autant de questions que l'on risque d'avoir du mal à formuler si l'on s'en tient à une définition du rapport au travail en termes de satisfaction.

En ce qu'elle colle au plus près de notre matériau cette approche des aspirations place autant l'accent sur le rapport à l'emploi que sur le rapport au travail. Certes ces deux termes

---

<sup>221</sup> Cf. par exemple Linhart Danièle, Tourreau Roland, « Mon vendredi ... ! Qui gagne au change ? », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 1981, p. 139 – 157 ; Maruani Margaret, Nicole Chantal, « Quelques réserves sur l'armée de réserve. Droit à l'emploi et politique de gestion de la main d'œuvre féminine », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1985, p. 23 – 35

<sup>222</sup> Schnapper, Dominique, « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts salariaux », *Revue française de sociologie*, n°30, 1989 ; Paugam, Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Puf, 2000

<sup>223</sup> Vernier, Bernard, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, EHESS, 1991, p. 20 ; La formule est l'occasion de signaler cette critique des « + » et des « - » pour penser les relations de parenté, qui me paraît très intéressante à transposer aux travaux de sociologie faisant usage de ces signes en matière de rapport au travail.

n'entretiennent pas entre eux de relation nécessaire<sup>224</sup>. Mais il est tout à fait important de ne pas présupposer, comme c'est trop souvent le cas, surtout au sujet des classes populaires, d'un « rapport instrumental au travail » selon lequel tout ce qui compterait dans le travail, ce serait de gagner de l'argent. En fait, ce présupposé fait l'objet d'un étonnant consensus, rassemblant des prises de positions allant de l'universalisation « insurrectionnelle »<sup>225</sup> d'un certain refus du travail, aux non-dits des publications officielles les plus austères, en passant par certains travaux sociologiques<sup>226</sup>. Cet étrange consensus, Danièle Linhart le remarquait déjà à propos de la thématique désormais passée de mode de l' « allergie au travail ». La sociologue insistait alors sur la surdétermination idéologique du présupposé instrumental, bien fait pour laisser le champ libre à la redéfinition patronale du travail (intensification, mise sous pression managériale) tout en dissimulant un aspect fondamental de la violence du chômage.<sup>227</sup> Or, la statistique officielle de l'assistance partage, dans ses non-dits, ce présupposé instrumental. C'est ce qu'il nous reste à voir pour situer les conditions de production du matériau quantitatif que l'on utilise ici.

#### *Le matériau quantitatif et la vision d'État*

En matière d'assistance comme ailleurs, le sens que le mot « statistique » a pris de « pratique administrative technique de mise en forme centrée sur les nombres » ne doit pas faire oublier le sens premier, toujours actuel, de « description de l'État par lui-même et pour lui-même »<sup>228</sup>. En effet, avant même de permettre des constats sociologiquement utiles, les données régulièrement publiées au sujet des allocataires des minima-sociaux nous renseignent sur un point de vue particulier : une vision d'État.

---

<sup>224</sup> Borzeix Anni, Maruani Margaret, *Le temps des chemises. La grève qu'elles gardent au cœur*, Paris, Syros, 1982, p. 46

<sup>225</sup> Derrière le radicalisme affiché, le discours peut s'avérer très étroitement solidaire d'un certain programme patronal : « Nous appartenons à une génération qui (...) n'a jamais compté sur la retraite ni sur le droit du travail, encore moins sur le droit *au* travail. Nous admettons la nécessité de trouver de l'argent, qu'importent les moyens, parce qu'il est présentement impossible de s'en passer, non la nécessité de travailler. D'ailleurs, nous ne travaillons plus : nous taffons », Comité invisible, *L'insurrection qui vient*, Paris, La fabrique, 2007, p.29

<sup>226</sup> Xavier Zunigo, par exemple, parle des « représentations du marché du travail comme un univers de postes indifférenciés et interchangeable, qui sont fréquemment celles des individus faiblement qualifiés ». Une démonstration serait ici nécessaire pour préciser les conditions de validité de l'énoncé. Zunigo, Xavier, *La prise en charge du chômage des jeunes, op. cit.*, p.124

<sup>227</sup> « Un taux important de chômage, si celui-ci est assorti d'une indemnisation financière suffisamment élevée n'est pas choquant à partir du moment où la relation des individus à leur travail est présentée comme purement instrumentale, c'est-à-dire lorsque le travail sert à gagner de l'argent et à rien de plus. Par contre, si le travail constitue une dimension importante de la vie quotidienne, s'il est un besoin social et individuel, s'il représente pour les individus un moyen de satisfaire certaines de leurs aspirations fondamentales, le chômage apparaîtra alors comme une brimade insupportable, même lorsque les conditions objectives de travail sont loin d'être satisfaisantes ». Linhart, Danièle, *L'appel de la sirène. L'accoutumance au travail*, Paris, Le sycomore, 1981, p. 12

<sup>228</sup> Desrosières, Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010, p. 180

Les données quantitatives sur le RSA se trouvent avant tout dans le « panorama social » que propose chaque année la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) ; un organisme rattaché au ministère de la santé et des solidarités. En résumé, ces documents permettent de dégager trois constats. D'abord un constat de *dépendance* à la conjoncture, dans la mesure où les effectifs et les « taux de sortie » du RSA varient directement en fonction de l'activité économique.<sup>229</sup> C'est ce qui explique la très forte corrélation entre la répartition territoriale du chômage et celle des allocataires du RSA, qui est perçu par environ 6% de la population en âge de travailler dans les départements où le chômage dépasse les 10%.<sup>230</sup> Un constat de *récurrence* se dégage ensuite : seul 8,8% des allocataires du RSA socle non-majoré en 2014 n'avait jamais perçu de minima social au cours des dix années précédentes<sup>231</sup>. Les allocataires entrent et sortent régulièrement du dispositif et ont donc, pour une grande majorité, une expérience préalable de l'assistance. De ce point de vue, une différence importante sépare les allocataires du RSA socle non-majoré des allocataires du RSA socle majoré : ces derniers, en fait ces dernières (96% sont des femmes)<sup>232</sup>, mères élevant seules au moins un enfant de moins de trois ans ou bien s'étant retrouvées seules depuis moins d'un an, sont beaucoup plus souvent précipitées dans l'assistance sans l'avoir préalablement connue (20,8% n'ont jamais perçu de minima social sur les dix dernières années). Différentes sous ce rapport, ces allocataires sont cependant très proches des autres sous celui de leurs chances vis-à-vis de l'emploi. Majoré ou non, les « taux de sortie » du RSA socle sont équivalents et progressent de concert.<sup>233</sup> C'est le troisième constat que l'on peut tirer de ces données officielles, un constat d'*équivalence* entre les « mères isolées » et l'ensemble des allocataires du point de vue de l'emploi. Au-delà de ces constats, cette « vue d'ensemble » révèle les angles morts de la vision officielle. L'impensé le plus flagrant est celui du travail (professionnel), puisqu'on ne sait rien de sa rémunération ou des postes sur lesquels il est réalisé. S'il est présent, lui, l'emploi fait l'objet d'une appréhension restreinte. On n'obtient des informations sur la durabilité des emplois accessibles aux allocataires qu'incidemment, quand il est question des fréquents allers-retours de ces derniers entre l'emploi et l'assistance (constat de récurrence). La question du rapport à l'emploi, elle, est tout bonnement absente. Ces zones d'ombres ne sont pas distribuées au hasard. Elles manifestent un principe général d'occultation qui est lui-même

---

<sup>229</sup> Drees, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Edition 2016, p. 36 et 56

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 68

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 70

<sup>232</sup> *Ibid.*, p. 59

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 57

directement lié à l'état actuel de l'action publique en matière de gestion des allocataires. À la croisée des évolutions que l'on signalait, avec Nicolas Duvoux, dans l'introduction générale de cette thèse, l'enjeu s'est de plus en plus concentré sur la *mise au travail* des allocataires, plaçant tout l'effort d'action publique sur la reprise d'emploi, quelles que soient les conditions de celui-ci et du travail qu'il encadre. C'est en cela que l'on peut dire que le présupposé d'un rapport instrumental au travail semble aussi partagé par la vision officielle des allocataires de l'assistance.

Ceci étant dit, il faut se garder de déduire de cette correspondance entre politique et mesure une loi générale de dépendance des productions statistiques aux politiques publiques. Car cette correspondance dépend d'une division du travail entre les institutions productrices et donc entre leurs institutions de tutelles. Ainsi, pour hétéronomes qu'elles soient, les mesures peuvent varier quand elles sont réalisées par l'une ou l'autre de ces institutions, dans un contexte ou dans l'autre. Le véritable parti pris est, en amont, celui qui consiste à faire dépendre la production régulière des données sur l'assistance de tel ou tel organisme et donc d'adopter telle ou telle focale. En tout cas, il n'est pas anodin que l'exception récente la plus notable à la routine interprétative que nous venons de décrire provienne d'une enquête réalisée non pas par la Drees mais par la Dares<sup>234</sup>, livrée en 2011 à l'occasion de l'évaluation du RSA. Le but affiché était à la fois de donner des informations sur la position des allocataires sur le marché du travail et d'évaluer, grâce à un groupe test non-allocataire, le non-recours (cf. encadré 4). La publication<sup>235</sup> qui résume les résultats de cette enquête apporte des éclairages tant sur les formes d'emploi, sur les employeurs, ou sur les catégories professionnelles. On y apprend que 36% des allocataires du RSA occupaient un emploi<sup>236</sup>, souvent en contrat court (53%) et à temps partiel (43%) et presque toujours en tant qu'employé ou qu'ouvrier (55% et 40% respectivement). Là où cette présentation rejoint celles de la Drees, c'est dans le primat qu'elle donne aux catégories administratives sur les variables sociologiques. Le seul principe de variation qui est introduit étant celui du type de RSA (« socle majoré », « socle non-majoré », « activité »). Jamais les résultats ne sont déclinés en fonction des variables de sexe, de forme familiale ou de catégorie professionnelle. Or s'il est entendu que la classe sociale et le genre ne sont pas, en tant que tels,

---

<sup>234</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, qui dépend du ministère du travail.

<sup>235</sup> Briard, Philippe « La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail », *Dares analyses*, n°14, 2012

<sup>236</sup> Cette observation n'est pas présentée dans le « panorama social » de la Drees qui considère le RSA activité comme n'étant pas un minimum-social, et donc comme ne rentrant pas dans le champ de ses rapports annuels. Au contraire, dans l'enquête emploi en continu de l'INSEE, au moins jusqu'en 2012, seul le fait que le RSA soit effectivement perçu par les personnes répondantes était enregistré, indépendamment des montants de ce dernier (variable « type d'allocation perçue »).

des variables mais des constructions relationnelles complexes qui *spécifient le sens de toutes les autres variables*, il n'en demeure pas moins que leur interprétation statistique est impossible sans un usage réfléchi et indiciaire des variables de sexe et de catégorie professionnelle, notamment. Pour retrouver ces variables nous sommes donc remontés aux données elles-mêmes.

#### Encadré 4 - L'enquête quantitative sur le RSA de la DARES

Menée dans le cadre du Comité d'évaluation du RSA, l'enquête de la DARES de 2011 visait à répondre à un triple objectif : 1) évaluer les effets du RSA sur le marché du travail 2) décrire les situations d'accompagnement et recueillir les opinions des allocataires sur le dispositif 3) évaluer le non-recours. Pour ce faire, l'enquête a procédé en interrogeant à la fois des répondant·e·s éligibles au RSA et des répondant·e·s dont les revenus se situaient dans une tranche proche de l'éligibilité (groupe de contrôle visant notamment à mesurer le devenir des allocataires des minima-sociaux précédents – RMI et API – et donc les « effets » du RSA). Ainsi, lors de la première phase de l'enquête, qui a eu lieu par téléphone, a ainsi concerné 15006 entretiens, dont 4829 ont concerné des allocataires du RSA. La deuxième phase, que nous avons utilisée, a consisté en des entretiens en face-à-face (cf. encadré 5) avec 2051 allocataires du RSA et 1289 non-allocataires, pour un total de 3340 répondant·e·s. Du moins d'après la documentation officielle, car dans la base de donnée obtenue via le Réseau Quêtelet, si le chiffre total de 3340 répondant·e·s se retrouve, la variable permettant de ne sélectionner que les allocataires du RSA au moment de l'enquête n'en retient que 1949. Notons pour finir que dans la base de données obtenue et ainsi que signalé dans le dictionnaire des codes, la variable « profession actuelle » n'était pas recodée. J'ai donc procédé moi-même au recodage, qui concernait 1667 répondant·e·s (dont 30 pour qui les informations étaient insuffisantes), en suivant les catégories de l'INSEE et en commençant par le niveau le plus détaillé (code à trois chiffres et une lettre). Pour ce faire je m'appuyais sur les « réponses en clair » (« quel est l'intitulé de votre profession ? ») ainsi que sur les variables de secteur d'activité et de niveau de qualification. Pour fastidieux que ce travail ait été, il a au moins permis de réfléchir précisément au codage socio-professionnel et à la part d'arbitraire qu'il comporte. Cette réflexion a sans doute facilité l'articulation des données statistiques et du matériau d'enquête, notamment dans le cadre de l'approche ici adoptée en termes d'appropriation du travail. Notons pour finir que l'enquête de la DARES a abondamment été utilisée par ailleurs, dans les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE), qui ont beaucoup fait progresser les connaissances sur le non-recours, notamment au RSA.<sup>237</sup>

---

<sup>237</sup> ODENORE, *L'envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, 2012



#### Encadré 5 - Les conditions de passation

La passation du questionnaire de l'enquête de la Dares a été externalisée vers un institut de sondage privé, moyennant la somme de 790000€. C'est de là qu'il faut partir pour donner une idée des conditions de passation, idée d'autant plus essentielle que l'enquête est largement déclarative dans sa conception. Selon Rémy Caveng, le travail des enquêteurs et des enquêtrices en institut de sondage consiste à nouer des « relations d'enquête » tout en étant « dépourvue de force d'imposition sur la personne interrogée »<sup>238</sup>. Contraints de poser des questions qui n'ont a priori pas de sens à leurs yeux, tout en respectant un script très strict, occupant une position peu assurée et souvent transitoire, ces travailleuses et ces travailleurs valorisent les moments où la situation de passation parvient malgré tout à se rapprocher d'une « conversation ordinaire ». Ils peuvent alors mettre en avant des déterminants extra-professionnels de leur identité sociale, ou profiter de la rencontre avec des gens jugés « intéressants ». On comprend d'autant mieux, à la lumière de cette situation et des rapports au travail qui s'y expriment, la façon dont les enquêteurs et les enquêtrices renseignent les « remarques » sur la passation dans le cadre de l'enquête sur le RSA. Certes, ces remarques remplissent une fonction technique. Le tiers d'entre elles (1020 sur les 3150 remarques) n'est là que pour dire que rien n'est à signaler, tandis qu'un autre tiers n'apporte qu'une précision succincte sur la fiabilité des réponses et sur la situation de passation, précisant par exemple si des documents administratifs ont été produits ou si des difficultés linguistiques étaient à signaler. Le technique et le social sont pourtant indémêlables dans ces remarques. Même dans les indications succinctes, la passation est décrite sur le mode de la performance scolaire, à tel point que l'on peut avoir l'impression de lire les annotations d'une copie ou les bulletins d'une fin de semestre (« *excellentes réponses* », « *20 sur 20* », « *sérieux* », « *très attentif* », « *vive et très claire* », « *dynamique et volontaire* », « *assez bonnes réponses* », « *satisfaisant* », « *les questions ont du mal à être assimilées* », « *dissipée* », « *dispersé* », « *peu attentive* »). Comme le laissent à penser les glissements de la performance à l'essence, dans de nombreux cas, des jugements directs sur les personnes sont formulés. Que cela soit sur un mode mélioratif (les termes « *sympa* », « *agréable* », « *gentil-le* », « *accueillant-e* » sont omniprésents) empathique (« *personne très fragile* », « *dans la misère totale* », « *bien triste situation* ») ou dépréciatif. Les jugements dépréciatifs portent surtout sur les capacités intellectuelles (« *personne limitée intellectuellement* », « *un peu déficient niveau compréhension* », « *présente manifestement un retard intellectuel* », « *la personne est très peu éduquée* », « *on se demande si son cerveau fonctionne encore* ») mais aussi sur l'attitude défiante (« *n'en a rien à foutre* », « *m'a dit qu'on la fait chier* », « *rebelle* », « *à la limite de l'agressivité* ») ou sur le manque général de motivation (« *visiblement un peu fainnant* », « *contente comme elle est* », « *se laisse vivre* »). Un dernier tiers des remarques ne concerne pas tant la situation de passation qu'elles décrivent la situation des personnes rencontrées. Ces récits reprennent des éléments qui débordent les variables du questionnaire (une maladie, une histoire de vie) laissant ainsi deviner des conversations informelles tantôt appréciées (« *une belle*

*rencontre* ») tantôt subies (« *un vrai moulin à parole* », « *j'ai dû constamment le recadrer* »). Les salarié.e.s profitent de ce type de remarque pour relever les détails qui leurs paraissent pittoresques : les professions atypiques sont signalées (artiste, prostituée ou prêtre – « *prêtre, c'est très spécial !* ») au même titre que la nationalité voire les origines étrangères (« *fil de Mauriciens très sympa* ») ou que l'homosexualité (« *couple homo, je précise* »). Enfin, notons qu'au moins une cinquantaine de remarques font état d'une véritable anxiété des personnes répondantes quant à l'objet de l'enquête<sup>239</sup> et à la légitimité de leurs réponses (« *très stressée par le sujet* », « *se contredit beaucoup car elle craint de dire des choses qui pourraient lui nuire* », « *fini ses réponses par "ça va, ça va ?" est très inquiète de ce qu'elle dit* », « *est très anxieuse car elle habite avec son ami depuis un mois alors qu'elle est encore célibataire pour la Caf* »). La passation est même plusieurs fois assimilée à un contrôle (« *ce monsieur avait sorti l'ensemble de ses papiers et a tenu à ce que je les exploite même si je n'en avais pas l'utilité ! Je le rassure, je ne suis pas là pour faire du contrôle* »). On comprend d'autant mieux cette anxiété que le brouillage des genres d'enquêtes se retrouve aussi chez les salarié.e.s de l'institut de sondage, qui peuvent vivre leur visite sur un mode policier (« *un homme était présent dans le logement alors qu'elle se déclare célibataire* ») psychologique (« *bouffées délirantes d'ordre paranoïaques (évoque l'extérieur avec des mots comme : peur, terreur, agression...)* ») ou social (« *relation de confiance* », « *véritable climat d'écoute* », « *je lui ai recommandé de s'adresser à la MSA pour obtenir le RSA le plus rapidement et sortir de cette situation !* »). Comme si la diversité des trajectoires et l'instabilité de la position des enquêteurs et des enquêtrices correspondait à une indétermination des typifications auxquelles leurs comportements correspondent qui, toutes, coïncident néanmoins avec des fonctions d'encadrement au sens large (scolaire, policier, assistantiel, psychologique).

Le cadre d'analyse est posé et la réflexion sur l'intégration du matériau quantitatif en son sein est amorcée. Il n'y a plus qu'à entrer dans ce chapitre, qui se compose de trois parties. La première traite des possibles professionnels du point de vue de l'emploi et, autant que le matériau statistique permet de les caractériser, du travail. Elle interroge plus généralement la

<sup>238</sup> Caveng, Rémi, « Inversement des positions et ré-enchantement de l'interaction. La relation d'enquête dans les sondages et les études de marché », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°178, 2009, p. 89

<sup>239</sup> Yasmine Siblot montre bien le potentiel d'anxiété dont la « paperasse » recèle. En témoigne la relation d'enquête entre la sociologue et l'enquêtée qu'elle nomme Sofia Pirelli, qui fait une insomnie la veille de l'entretien, très anxieuse à l'idée de devoir s'exprimer sur le sujet. Cf. Siblot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien*, op. cit., p. 64 et p. 113 – 114

façon dont ces possibles peuvent se lire du point de vue des rapports salariaux. La seconde restitue le rapport à l'emploi des enquêtées en le croisant avec le travail domestique dont elles ont la charge quotidienne. Le troisième souligne l'importance pour elles du travail (salié), en identifiant les lignes de clivage qui séparent leurs aspirations laborieuses. On propose de replacer ces aspirations dans la continuité de leurs trajectoires sociales et de l'évolution des modes de recrutement dans le salariat populaire féminin.

## I – Les allocataires dans les rapports salariaux

Cette première partie se centre donc sur les possibles des allocataires du point de vue de l'emploi et du travail, ainsi que sur l'inscription de ces possibles dans les rapports salariaux. Deux types de mesures différentes nous permettent cette étude. Pour rendre compte des possibilités, on propose de reconstruire rétrospectivement le devenir d'individus qui, en mai 2009, touchaient le RMI ou l'API. Cette situation concerne 1340 des 3340 individus de la base de données. On a décidé de comparer l'ensemble des hommes dans cette situation (n=513) à l'ensemble des femmes qui, en mai 2009, élevaient seules leurs enfants (n=417). 410 femmes se trouvent donc exclues de ce premier moment de l'analyse. Ce choix a été fait dans la mesure où l'on insiste sur le double phénomène de restriction et de ségrégation sexuelle des possibles et où l'on cherche à obtenir des constats spécifiques aux mères seules. La restriction des possibles sera établie par des comparaisons avec les catégories employées et ouvrières de la population active qui nous aideront à voir en quoi les allocataires constituent un salariat populaire non-qualifié. Pour rendre compte de manière dynamique de l'inscription de ces possibilités dans les rapports salariaux et dans le système de genre, on a fait cette fois le choix de retenir l'ensemble des 1949 individus allocataires du RSA au moment de l'enquête. On réfléchira alors sur les logiques de mobilisation de la main d'œuvre – on reviendra sur cette expression –, sur les différences que l'on peut repérer de ce point de vue non seulement entre les hommes et les femmes, mais entre les différentes formes familiales et l'on proposera une interprétation d'ensemble de ces différences.

### A) Possibilités d'emploi

Les possibilités d'emploi des allocataires sont à la fois restreintes, avant tout concentrées sur des contrats courts et mal rémunérés, ainsi que fortement ségrégués d'un point de vue sexuel. C'est ce qu'on propose de vérifier en suivant les deux groupes que nous venons de délimiter. Trois éléments clés permettent de caractériser leurs possibilités d'emploi. L'activité

d'abord, le temps de travail ensuite, les types de contrat et les rémunérations enfin. Tous ces éléments soulèvent des enjeux de mesure, liés notamment à la définition du chômage et de ce qu'est le temps partiel. Ainsi, en plusieurs endroits, il nous faudra comparer les manières de compter, donc de coder, pour mieux saisir la portée des résultats étudiés. D'ici là, commençons sans plus attendre par un aperçu du devenir des femmes qui élevaient seules leurs enfants et des hommes qui, allocataires d'un minima social (RMI ou API) en 2009, se retrouvent dans l'enquête de 2011 :

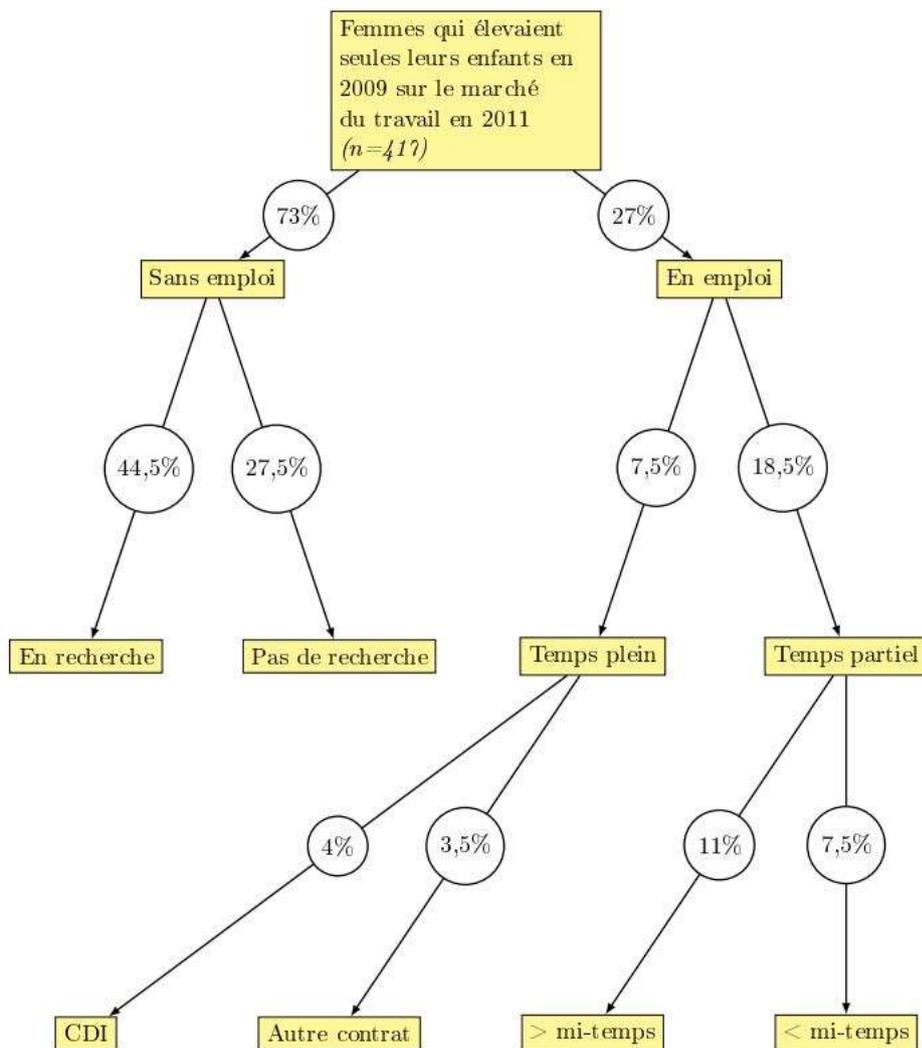


Figure 1 - Que sont les « mères isolées » devenues ?

**Champ :** Femmes qui, en mai 2009, élevaient seules leurs enfants en percevant l'API ou le RMI (n=417). Effectifs pondérés.

**Lecture :** Selon l'Enquête quantitative sur le RSA de la DARES, 27,5% des femmes qui, en mai 2009, élevaient seules leurs enfants en percevant l'API ou le RMI, étaient en 2011 sans emploi et déclaraient ne pas en rechercher.

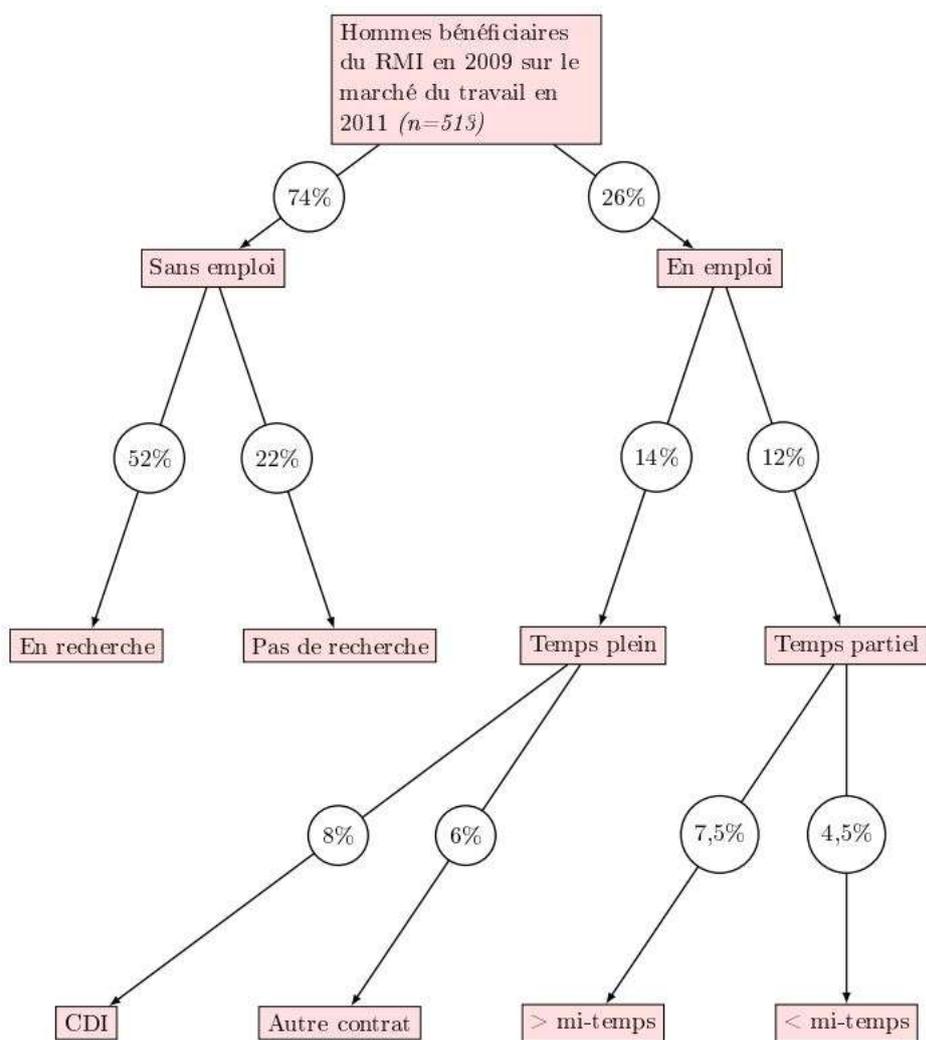


Figure 2 - Que sont les hommes allocataires devenus ?

**Champ :** Hommes qui, en mai 2009, percevaient l'API ou le RMI (n=513). Effectifs pondérés.

**Lecture :** Selon l'Enquête quantitative sur le RSA de la DARES, 22% des hommes qui, en mai 2009, percevaient l'API ou le RMI, étaient en 2011 sans emploi et déclaraient ne pas en rechercher.

Les hommes et les femmes suivies ici ont les mêmes chances d'occuper un emploi et les résultats ainsi obtenus sont congruents avec les chiffres de la Drees<sup>240</sup> ou avec des données recueillies localement<sup>241</sup>. Pour les hommes comme pour les femmes, les marges de stabilisation sont extrêmement réduites : occuper un emploi complet et (relativement) pérenne est un « privilège » réservé à 8% des premiers et 4% des secondes. Voilà qui a le mérite d'être parlant. Entrons dans le détail.

### 1) *L'activité : enregistrement déclaratif et enregistrement institutionnel*

Si les chances d'occuper un emploi sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes, les répondants privés d'emploi sont sensiblement plus nombreux à se dire en recherche d'emploi (71%) que les répondantes (61%). Ces chiffres sont à prendre avec prudence. Ils enregistrent des déclarations dans un contexte où il est a priori obligatoire de fournir des « actes positifs et répétés de recherche d'emploi »<sup>242</sup>. Et la situation de passation du questionnaire ne semble pas spécialement préservée des jugements sociaux dont les allocataires font habituellement l'objet, comme en témoigne les « remarques » laissées par les enquêteurs et les enquêtrices (cf. encadré 3). Malgré cela, cet enregistrement déclaratif présente l'intérêt d'approcher la dimension (objectivement) subjective du rapport à l'emploi (l'envie de trouver un travail) et, du point de vue du marché du travail, de donner une indication du niveau de mobilisation de la main d'œuvre vers l'emploi. Ce faisant, l'enregistrement déclaratif met en perspective d'autres formes institutionnelles de mesure du chômage.

Car les écarts se creusent nettement quand on passe du déclaratif à l'institutionnel, c'est-à-dire à l'inscription à Pôle emploi. Les « mères isolées » de 2009 sans emploi en 2011 ne sont que 44% à y être inscrites contre 69% des hommes avec qui nous les comparons. Comment expliquer ce phénomène ? On pourrait se dire qu'il dépend de la part de ces deux groupes qui perçoit des indemnités dans le cadre de l'assurance chômage. Mais cette explication ne tient pas : cette part est équivalente<sup>243</sup>. L'explication discriminatoire, avancée par Hélène Périvier<sup>244</sup>,

---

<sup>240</sup> Les données de la DREES (*Ibid.*) donnent à voir un taux de sortie du RSA socle (< de 500€ de revenu du travail) à un an de 20,8% pour les allocataires du RSA socle non-majoré, et de 19,4% pour les allocataires du RSA socle majoré long (au moins un enfant de moins de 3 ans, élevé seule) entre 2013 et 2014. Le phénomène mesuré n'est donc pas exactement le même qu'ici (la reprise d'emploi), mais suggère des ordres de grandeur comparables.

<sup>241</sup> Une enquête de l'INSEE publiée en 2005 sur les allocataires du RMI en Île-de-France établissait un taux de sortie de 30% sur deux ans, ce qui cette fois se rapproche beaucoup plus directement du phénomène observé (reprise d'emploi) et des chiffres avancés. Cf. Resplandy, Myreille, « Le devenir des bénéficiaires du RMI », *Insee Île-de-France : Faits et chiffres*, n°34, 2005

<sup>242</sup> Code du travail, article L5411-6

<sup>243</sup> 7,9% des femmes et 7,4% des hommes que nous suivons ici et qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête ont perçu au moins une fois des indemnités durant les trois mois ayant précédé l'enquête.

<sup>244</sup> Périvier, Hélène, « La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n°114, 2010, p. 248

selon laquelle les agents du service public de l'emploi décourageraient les mères seules de s'inscrire, ne semble pas plus éclairante. Au contraire, les hommes sans emploi et non-inscrits sont cinq fois plus nombreux que les femmes à faire état d'un tel découragement (20% contre 4%)<sup>245</sup>. Alors, peut-être est-ce que les femmes étaient plus nombreuses à faire des déclarations ne correspondant pas à leurs démarches réelles ? Pas moins : 67% des non-inscrites motivent leur choix en raison d'une absence de recherche d'emploi, ce qui, rapporté au total des sans-emploi, nous donne un chiffre équivalent aux déclarations simples mesurées plus haut. On pourrait en fait épuiser les « raisons » que le questionnaire prévoit à l'inscription et à la non-inscription sans trouver la clé de l'écart de mesure. Une autre solution peut-être proposée dont on ne vérifiera la portée que plus tard. Elle réside dans la division du travail d'accompagnement des allocataires. Car, deux ans après avoir été allocataire d'un minima-social, 88% et 83% de l'ensemble des femmes et des hommes que nous suivons ici perçoivent le RSA. Or, de la même façon que Coline Cardi montre le traitement judiciaire différencié des hommes et des femmes, qui sont plus souvent renvoyées vers le parapénal qu'incarcérées<sup>246</sup>, les hommes allocataires sont plus souvent accompagnés par le service public de l'emploi tandis que les femmes sont plus fréquemment orientées vers un suivi assistantiel : on y reviendra plus tard (chapitre 7, III). C'est cette différence de traitement du chômage qui mène sans doute au différentiel de son enregistrement par le service public de l'emploi. Reste que nombre de femmes ne seront pas comptabilisées parmi les demandeuses d'emploi alors qu'elles cherchent effectivement un emploi, l'arbitraire de l'enregistrement institutionnel creusant ainsi, de manière importante, le différentiel effectif de mobilisation vers l'emploi entre les sexes.

## 2) *Temps de travail et sous-emploi : au-delà du choix*

En descendant les branches des arbres que nous avons tracé, on trouve une autre différence qui mérite explication : au sein des groupes que nous comparons, les emplois à temps partiels concernent 46% des actifs occupés, contre 71% des actives occupées. Ces taux sont à la fois beaucoup plus élevés et l'écart entre eux beaucoup plus faible que ce que l'on observait dans l'ensemble de la population active à la même période : 6% pour les actifs, 30% pour les actives. Soit un écart de 1 à 1,5 d'un côté et de 1 à 5 de l'autre. On sait que le temps partiel a toujours été l'occasion de parler les travailleurs et surtout les travailleuses qu'il visait prioritairement, en réaffirmant au passage une certaine construction politique du féminin. Tania Angeloff

---

<sup>245</sup> Questions sur les « raisons » de la non-inscription, modalité : « parce qu'un agent de Pôle emploi m'a dit que je n'avais pas besoin de m'inscrire ».

<sup>246</sup> Cardi, Coline, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, vol. 31, 2007, p. 3 – 23

analyse ces discours comme constitutifs d'un véritable « mythe politique et social ». <sup>247</sup> En effet, les justifications familiales <sup>248</sup> et prophylactiques <sup>249</sup> à la généralisation du temps partiel ne manquent pas, tant dans les discours patronaux que politiques. Dans ce contexte, il n'est pas inutile de commencer par rappeler que le temps partiel correspond avant tout à une situation de sous-emploi, plus encore ici que dans le reste de la population active <sup>250</sup>. Ainsi, dans l'enquête de la Dares, à la question « souhaitez-vous travailler plus d'heures par semaine, avec une augmentation correspondante de votre salaire ? », 93% des actifs et 82% des actives en emploi partiel au sein des deux groupes comparés répondent « oui ». Voilà qui semble clore la « question du choix » <sup>251</sup> que le temps partiel ne manque jamais de soulever. Mais continuer d'y répondre, c'est laisser intact la « fausse alternative » <sup>252</sup> qu'implique sa formulation et que l'approche en termes d'aspiration ici défendue vise à dépasser.

### 3) Contrats et rémunération

Poursuivons par un troisième point : celui des contrats de travail et des rémunérations que peuvent objectivement espérer les allocataires de 2009 que nous suivons ici. D'autres données sont nécessaires, que le tableau ci-dessous synthétise.

---

<sup>247</sup> Angeloff, Tania, *Le temps partiel, un marché de dupes ?*, op. cit., p. 50

<sup>248</sup> Maruani, Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017, p. 82 – 83

<sup>249</sup> Mathias Waelli et Philippe Fache rapportent, non sans une certaine complaisance, que « paradoxalement, la pénibilité objective justifie de la part des employeurs – qui ont manifesté un intérêt pour l'établissement d'un diagnostic sur l'état de santé des salariés – le recours plus important au temps partiel afin de limiter l'exposition de leurs employés aux risques professionnels. » (« La régulation de l'emploi dans les hypermarchés Stratégies de mobilisation de la main d'œuvre et rapports à l'activité aux caisses », *Travail et emploi*, n°136, 2013 p.37) Or, outre qu'elle suppose que la « pénibilité horaire » reste inchangée, cette justification patronale ne fait évidemment que légitimer un état de fait (la forte prégnance du temps partiel dans le secteur). Au-delà du bon vouloir de l'employeur, il est bon de noter qu'en droit, les salarié-e-s ne peuvent se prévaloir de la pénibilité pour réduire leur temps de travail qu'*après* l'exposition à cette dernière, c'est-à-dire (en l'état actuel de la législation) après avoir accumulé un certain nombre de points dans le cadre, appelé à se restreindre, de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le Compte Personnel de Prévention. Cf. articles D4162-18 et suivants du Code du travail.

<sup>250</sup> Maruani Margaret, Méron Monique, « Les pénuries d'emploi : chômage, sous-emploi et travail à temps partiel » in. Maruani Margaret, Méron Monique (dir.), *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-1911*, Paris, La Découverte, 2012, p.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p.

<sup>252</sup> Maruani, Margaret, *Travail et emploi des femmes*, op. cit., p. 86

Tableau 2 – Contrats de travail et rémunération

	Femmes de 2009			Hommes de 2009		
	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>Total contrats</i>	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>Total contrats</i>
Part	44%	36%	100%	47%	35%	100%
Salaire net moyen	620	640	590	940	610	800
Variation du salaire						
[55,6% et plus]	8%	27%	15%	4%	4%	7%
[29,5%,55,6%[	10%	15%	12%	32%	2%	20%
[9,8%,29,5%[	11%	8%	13%	14%	10%	12%
[1,6%,9,8%[	22%	5%	12%	6%	4%	10%
[0%,1,6%[	49%	46%	49%	44%	80%	51%

**Champs :** Répondant·e·s des deux groupes comparés en emploi régulier (n=267). Pour les variations de salaires, répondant·e·s ayant perçu au moins deux mois de salaires consécutifs (n=253). Effectifs pondérés

**Lecture:** Les hommes qui bénéficiaient du RMI en 2009 et qui occupaient, en 2011, un emploi régulier, étaient 35% à exercer en CDD. Ils gagnaient alors, en moyenne, 610€ par mois, et étaient 80% à ne voir varier ce salaire que très faiblement (entre 0% et 1,6% de variation d'un mois sur l'autre en moyenne).

Ces données établissent la prégnance des contrats atypiques, supérieurs aux contrats à durée indéterminée pour les hommes comme pour les femmes. Elles rendent compte de la faiblesse générale des rémunérations, qui situent le salaire réellement perçu largement en dessous du Smic à temps plein. Dans ce contexte, les femmes avaient d'ailleurs perçu, en moyenne, 210€ de moins que les hommes. L'écart monte à 320€ pour un CDI. À cette forte et pourtant inégale faiblesse des salaires, il faut ajouter leur importante variation. Un quart des hommes comme des femmes ici suivies connaissent des variations supérieures à 30% de leur salaire d'un mois sur l'autre. Pour donner un ordre de grandeur une variation de 30% peut correspondre au passage d'un salaire de 590€ le premier mois à un salaire de 760€ le second, puis au retour à 590€ le troisième. Par ailleurs, les femmes sont plus soumises que les hommes aux fluctuations extrêmes (plus de 55%) et ce d'autant plus qu'elles sont en CDD.

L'ensemble des éléments que nous venons de démêler confirment que les possibles des allocataires du point de vue de l'emploi sont particulièrement restreints. Le chômage est très élevé, tel qu'indiqué par la part des allocataires privée d'emploi et déclarant en chercher un. Le temps partiel et les contrats courts sont beaucoup plus fréquents qu'ailleurs, surtout pour les femmes qui étaient mères seules en 2009, chez qui ces modalités d'emploi sont la *norme*. Les salaires sont largement en dessous de ce que garantirait un Smic à temps plein et plus faibles

encore pour les femmes. Ils sont de plus très fluctuants d'un mois sur l'autre. Nous allons maintenant voir ce qu'il en est des devenirs socio-professionnels.

#### B) Possibilités socioprofessionnelles et hiérarchies du travail

À la restriction et à la ségrégation des possibles du point de vue de l'emploi répond celle des postes qu'il est possible d'occuper. Les devenirs socio-professionnels en 2011 des allocataires de 2009 se concentrent en effet sur un nombre limité de catégories, avant tout ouvrières et employées. Certes les allocataires en emploi débordent un peu du côté de l'indépendance pour les hommes ou de l'animation pour les femmes. Mais c'est sans doute plus le codage professionnel que les antilogies sociales qui sépare ces allocataires des autres. Cette relative consistance socio-professionnelle ne veut pas dire qu'aucune différence interne aux allocataires ne se fait jour : on montre ici comment les différences de diplômes et de nationalités jouent avec les hiérarchies laborieuses. Elle renvoie simplement au fait que ces différences sont contenues dans le cadre d'une forte homologie, que l'on peut d'abord définir dans le rapport commun au reste des classes populaires en emploi, et qui réside dans une différence de « qualification » - dans le sens « construit » du terme et que permet plus ou moins de mesurer le codage socioprofessionnel, on y reviendra.

##### 1) *Concentration des postes accessibles*

La concentration des postes accessibles répond à la même logique sociale que celle précédemment décrite dans le cas du temps partiel. L'éventail des postes occupés est plus restreint pour les allocataires que pour le reste de la population active et ce plus encore pour les femmes que pour les hommes. Les données utilisées – et surtout la façon que nous avons de les présenter, en insistant sur l'importance respective des catégories pour chacun des sexes plutôt que sur le *sex-ratio* de chacune des catégories<sup>253</sup> – suggèrent même l'exacte translation des écarts de concentration entre hommes et femmes quand on passe des catégories ouvrières et employées de la population active aux allocataires que nous suivons depuis le début.

---

<sup>253</sup> Sur ce point, voir Méron, Monique, « Des femmes et des métiers : encore bien loin de la parité » in. Maruani, Margaret (dir.), *Femmes, genre, société. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, p.254

Tableau 3 - Concentration des possibles professionnels (Femmes)

Rang	Profession en 2011 des « mères isolées » de 2009		Femmes ouvrières et employées (Enquête emploi de l'INSEE 2012)	
1	Ouvrières du nettoyage	18%	Aides à domicile, aides ménagères	8%
2	Aides à domicile, aides ménagères	15%	Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	7%
3	Animatrices et salariées du para-éducatif	12%	Adjointes administratives de la fonction publique	7%
4	Agentes de service des établissements primaires	10%	Secrétaires	6%
5	Agentes de service de la fonction publique (sauf écoles et hôpitaux)	9%	Aides-Soignantes	5%
6	Employées de maison, personnel de service chez les particuliers	8%	Employées des services comptables ou financiers	4%
Total		72%		37%

Tableau 4 - Concentration des possibles professionnels (Hommes)

Rang	Profession en 2011 des hommes allocataires de 2009		Hommes ouvriers et employés (Enquête emploi de l'INSEE 2012)	
1	Jardiniers	12%	Conducteurs routiers et grands routiers	5%
2	Aides de cuisine et personnel polyvalent de la restauration	9%	Maçons qualifiés	3%
3	Agriculteurs (petite exploitation sans dominante)	6%	Magasiniers qualifiés	3%
4	Manutentionnaires non-qualifiés	3%	Conducteurs livreurs coursiers	3%
5	Ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition	2%	Cuisiniers et commis de cuisine	2%
6	Artisans plombiers chauffagistes	2%	Agents de service de la fonction publique (sauf école, hôpitaux)	2%
Total		34%		18%

**Lecture:** Les six professions les plus souvent occupées concentrent 34% des hommes qui, allocataires en 2009, ont un emploi en 2011. Elles concentrent en revanche 18% de l'ensemble des hommes employés et ouvriers dans l'ensemble de la population active à la même époque.

Les six professions les plus souvent exercées concentrent deux fois plus les allocataires que les membres des catégories sexuelles qui leur correspondent dans l'ensemble de la population active ouvrière et employée. On remarque aussi la translation de l'écart sexué entre ces taux quand on passe des actifs ouvriers et employés aux allocataires : un écart de 1 à 2. Au-delà de cette concentration et de la différence qu'elle maintient entre les sexes, ces tableaux permettent de comparer la structure des postes occupées.

Du point de vue des hommes, les petits indépendants désargentés (petits exploitants agricoles non-spécialistes et plombiers chauffagistes<sup>254</sup>) côtoient un salariat non-qualifié qui répond, selon la logique du doublon minoré, à certaines professions typiquement ouvrières dans l'ensemble de la population active. Ainsi, les aides cuisines sont aux cuisiniers et commis de cuisine, ce que les manutentionnaires peu-qualifiés et les ouvriers du tri<sup>255</sup> sont aux manutentionnaires qualifiés. D'autres professions, comme celle de chauffeur routier ou de chauffeur livreur, sont quasiment absentes chez les allocataires de 2009, sûrement parce qu'elles exigent une certaine qualification (permis poids-lourds) et peut-être parce qu'elles restent associées, malgré les évolutions des conditions de travail<sup>256</sup>, à une certaine autonomie. La prégnance des jardiniers, catégorie ouvrière-artisanale, est intéressante car elle est très diverse du point de vue de ses employeurs. Schématiquement 1/3 des (anciens) allocataires exerçant ce métier travaille pour des particuliers, un autre pour une entreprise privée, et le dernier pour une collectivité publique.

Cette question de l'employeur est de première importance pour décrire les postes occupés en 2011 par les femmes qui étaient « mères isolées » en 2009. L'histogramme ci-dessous résume bien l'enjeu de ce point de vue : quand on passe des hommes aux femmes, et de l'ensemble des ouvrières/employées aux allocataires de 2009, le poids de l'emploi par les

---

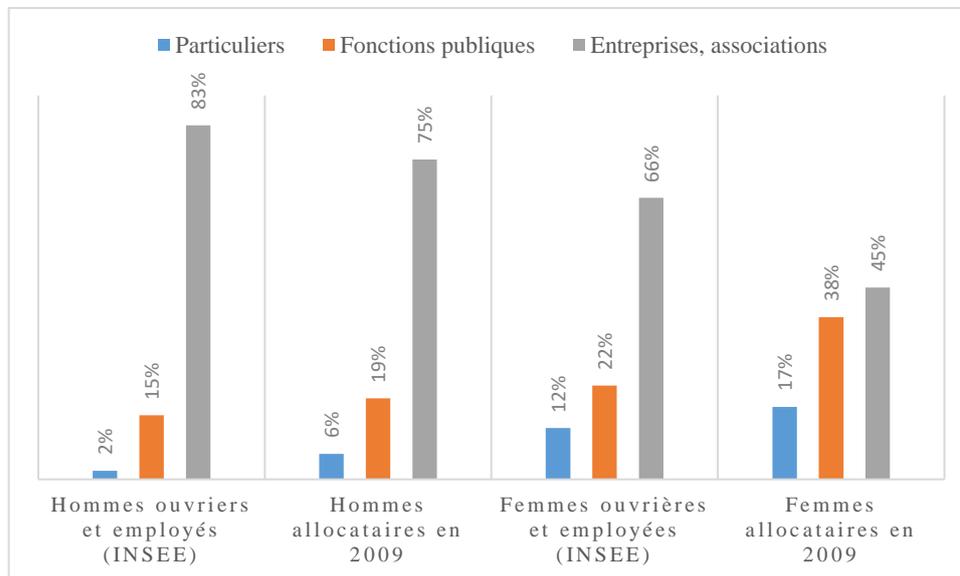
<sup>254</sup> La présence d'indépendants ici peu s'expliquer par le fait que le régime social des indépendants ne prévoyait pas de cotisation chômage, et que l'assistance était donc le seul recours pour les indépendants en faillite. Mais on peut aussi y voir, dans le cas des plombiers – tous autoentrepreneurs ici – un passage à l'indépendance suite à l'assistance, selon la logique du « s'embaucher soi-même pour empocher la paye », comme le chante Loko (Lacraps feat. Loko, « Décider », *Les preuves du temps*, Laclasic, 2016)

<sup>255</sup> Ayant eu à faire le codage moi-même, en recoupant les libellés « en clair » avec une variable de qualification, de secteur et d'employeur, il n'a pas toujours été facile de distinguer ces deux professions – voisines dans le codage de l'INSEE – que je rassemble donc dans le commentaire.

<sup>256</sup> Hélène Desfontaines a étudié la rationalisation de l'activité des routiers, soumis, dès les années 90, à des normes temporelles de plus en plus strictes et réduisant leur autonomie. Desfontaines, Hélène, « Apprentissage des normes temporelles du travail salarié : un défi pour les chauffeurs routiers » in Linhart Danièle, Moutet Aimée (dir.), *Le travail nous est compté. La construction des normes temporelles du travail*, Paris, La Découverte, 2005, p. 190 – 214

fonctions publiques et par les particuliers augmente continuellement, tandis que baisse celui de l'emploi par des entreprises (publiques et privées) et des associations.

Graphique 1 - Type d'employeur suivant la population



Les femmes allocataires de 2009 sont donc celles qui sont les plus également réparties entre ces différents employeurs. Ce point s'avère d'autant plus important que le contenu de leur travail, lui, semble plus concentré encore que ce que le codage socio-professionnel ne suggère. Nombre de répondantes décrivent leurs professions en des termes équivalents<sup>257</sup> (« femme de ménage », « technicienne de surface » ou « agent d'entretien ») mais entrent dans des catégories différentes suivant leur employeur. On les retrouve ainsi, dans le tableau 2, parmi les employées de service de la fonction publique<sup>258</sup>, les employées de maison, et les ouvrières du nettoyage. En 2011, ces trois catégories concentraient à elles seules 35% des possibilités professionnelles des femmes qui étaient allocataires en élevant seules leurs enfants en 2009. Une première ligne de clivage sépare ces métiers du nettoyage de ceux, plus mixtes, qui cumulent une dimension ménagère avec une charge relationnelle. On retrouve alors les

<sup>257</sup> Étudiant la rubrique « profession en clair » (la même que celle que j'ai utilisée pour coder les PCS dans l'enquête de la Dares) des Enquêtes emplois de 1991 et de 1998, Guillaume Burnod et Alain Chenu remarquent que « l'autodénomination » des salarié·e·s subalternes est de plus en plus éclatée, même si certains termes se diffusent du haut vers le bas, comme celui « d'agent ». Mais, on le voit, cette remarque ne vaut peut-être pas pour les femmes du bas du salariat. Cf. Burnod Guillaume, Chenu Alain, « Les représentations ordinaires de la division du travail : une étude fondée sur les déclarations de profession », in. Menger, Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologues*, Paris, MSH, 2003, en ligne.

<sup>258</sup> Cette catégorie, hors écoles et hôpitaux (525c dans la classification de l'INSEE), peut être très diverse. Ici, les 15 répondantes de cette catégorie sont toutes femmes de ménage, sauf une employée de déchetterie.

ATSEM<sup>259</sup> et surtout les aides à domiciles ; deux professions chez qui ce cumul du relationnel et du ménager est constitutif de la difficulté à « trouver sa place »<sup>260</sup> autant que de la définition des différents rapports au travail.<sup>261</sup> Enfin, la dernière catégorie professionnelle présente dans le « top-six » des allocataires de 2009 regroupe surtout des animatrices, principalement dans le péri-scolaire,<sup>262</sup> mais aussi une auxiliaire de vie-scolaire, et une assistante d'éducation en collège. Ces métiers tirent un prestige *relatif* du contenu de leur travail : sans charge ménagère, centrés sur les enfants (sur les adolescents dans une moindre mesure), et impliquant un minimum de reconnaissance des savoir-faire pédagogiques de leurs occupantes. Ce « prestige » découle cependant de la combinaison de ces conditions de travail avec des ressources scolaires plus importantes que le reste des allocataires, ainsi que nous allons le voir.

Puisque les possibilités professionnelles des allocataires sont concentrées, il n'est pas étonnant que certaines catégories professionnelles soient peu représentées chez elles alors qu'elles sont typiques pour l'ensemble des ouvrières et des employées. Dans cet ensemble, les assistantes maternelles sont deux fois plus représentées qu'elles ne le sont parmi les allocataires de 2009, à l'inverse des aides à domicile, deux fois plus représentées parmi ces dernières que dans l'ensemble. Cette différence semble vérifier les deux effets de sélection identifiés par Christelle Avril, quand elle note que « si le travail relationnel entraîne un effet de sélection sociale au sein des femmes du bas du salariat, le fait de s'occuper d'enfants plutôt que de personnes âgées accroît manifestement cet effet. »<sup>263</sup> De même, les employées de service qualifiées que sont les aides-soignantes font partie des métiers typiques des femmes des classes populaires, alors qu'on n'en retrouve qu'une seule parmi les « mères isolées » de 2009. Mais là où le contraste entre les deux groupes est le plus marqué, c'est concernant la représentation des « employées de bureau » au sens large : secrétaires, agentes administratives du public ou des services comptables. L'ensemble de ces catégories concernent 5 des 126 allocataires de 2009 dont la profession est renseignée. Au contraire elles sont toutes parmi les plus fréquentes dans l'ensemble des femmes employées. Cela renvoie sans doutes au fait que ces employées sont

---

<sup>259</sup> Les agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles représentent, pour les répondantes, la moitié de la catégorie des « agentes de service des écoles élémentaires » (525a), au côté des employées de cantine.

<sup>260</sup> Barbier-Le Déroff, Marie-Armelle, « Des grands dans l'espace des petits : les agents spécialisés des écoles maternelles », *Ethnologie française*, n°4, vol.37, 2007, p.656

<sup>261</sup> Christelle Avril montre que les aides à domicile « déclassées autochtones » mettent l'accent sur la dimension ménagère de leur travail pour éviter le travail relationnel avec les personnes âgées. Cf. Avril, Christelle, *Les aides à domicile*, op. cit., p. 112 et 183

<sup>262</sup> J'ai fait le choix de rassembler les animatrices de centre de loisir (435b) et les animatrices périscolaires, les surveillantes et les AVS (422e) normalement séparées dans les catégories de l'INSEE.

<sup>263</sup> Avril, Christel, « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile. Spécifier une position sociale : quelles opérations de recherche ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°191-192, 2012 p. 84 ; La sociologue se base sur les données de l'enquête emploi pour avancer ce constat.

plus tournées vers les classes moyennes, tant par leurs alliances matrimoniales que par leurs origines sociales, moins marquées par « l’ancrage ouvrier »<sup>264</sup> que le reste des classes populaires.

## 2) *Diplômes et nationalités parmi les postes accessibles aux « mères isolées » de 2009*

La structure des postes accessibles aux femmes allocataires dont nous suivons le devenir est séparée de la structure des postes accessibles à l’ensemble des femmes employées et ouvrières par une différence de qualification. Par exemple, les allocataires ont peu accès au travail de bureau et plus accès au travail de nettoyage. De plus, nous venons de voir qu’à ces différences externes s’ajoutaient des clivages internes : entre le travail de nettoyage, le travail mixte (« relationnel »-ménager) et le travail strictement « relationnel ». Pour rendre compte de ces différences, il faut faire intervenir la relation entre les postes et les propriétés sociales de leurs occupantes. Deux variables permettent d’approcher cette relation : la nationalité et le diplôme. On ne se focalise plus que sur les femmes qui, en 2009, élevaient seules leurs enfants en percevant un minima social, et que l’enquête de la Dares « photographie » en 2011.

Thomas Amossé souligne que, « contrairement à l’origine sociale, on observe une diversité interne très forte des niveaux de formation »<sup>265</sup> au sein des classes populaires. L’auteur ajoute que si cette diversité est un phénomène relativement nouveau, produit de la hausse généralisée de la durée de scolarisation, cette dernière n’a pas conduit à une réduction des écarts avec les classes moyennes et supérieures, mais à une forme de « *translation par le haut* de la structure des chances scolaires ». <sup>266</sup> Dans le cas des « mères isolées » de 2009, la diversité des diplômes se vérifie, quoiqu’une fois encore dans un cadre beaucoup plus restreint. Ces femmes sont ainsi nettement moins diplômées que l’ensemble des ouvrières et des employées : deux fois plus nombreuses à n’avoir aucun diplôme (44% contre 18%), et trois fois moins nombreuses à détenir un bac général ou un diplôme du supérieur (respectivement 3% contre 9% et 5% contre 15%). Passée cette restriction commune, différents facteurs agissent sur le niveau de diplôme. Sans grande surprise, les mères isolées de 2009 en emploi sont plus diplômées que les celles qui n’ont pas d’emploi. Plus intéressant, on note que si la part des bachelières augmente quand on passe de celles qui n’ont pas d’emploi à celles qui en ont un, c’est uniquement le fait des bachelières technologiques et professionnelles : le seul baccalauréat général semble ici de peu d’utilité. Ce point renvoie à l’importance du *type* de diplôme (plutôt que du *niveau* d’étude)

---

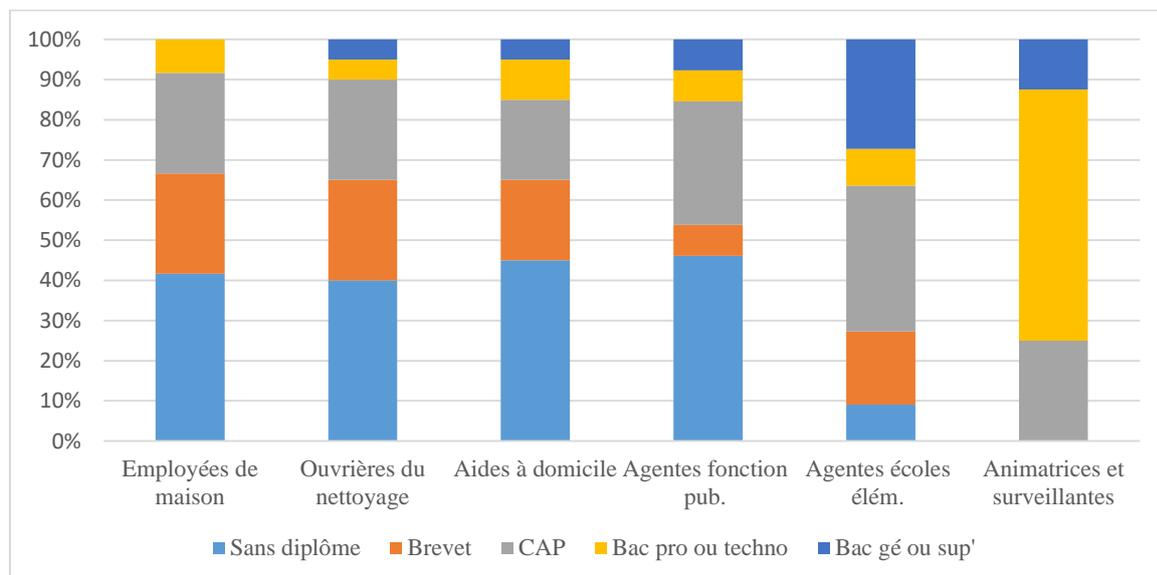
<sup>264</sup> Amossé, Thomas, « Portrait statistique des classes populaires contemporaines », *Savoir / Agir*, n°34, 2015, p. 20

<sup>265</sup> *Idem.*

<sup>266</sup> Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La reproduction, op. cit.*, p. 261

pour comprendre les devenirs professionnels.<sup>267</sup> On reviendra sur ce point de manière très détaillée en examinant l'évolution des spécialités de CAP/BEP, mais pour l'instant, regardons comment les diplômes dont les travailleuses sont titulaires se répartissent dans les catégories professionnelles qu'elles occupent le plus fréquemment.

Graphique 2 - Type de diplôme suivant la profession (mères isolées)



**Champ :** Actives occupées en 2011 des six catégories professionnelles les plus représentées parmi les répondantes de l'enquête de la DARES qui élevaient seules leurs enfants en 2009. En raison du niveau de détail, les effectifs (n=90) ne sont *pas pondérés*.

Ces données permettent d'approfondir la description des lignes de clivage que l'on relevait tout à l'heure avec Christelle Avril. Les professionnelles du nettoyage sont d'autant plus dénuées de capital scolaire qu'elles travaillent pour des particuliers ou pour des entreprises. Inversement, celles qui exercent un travail comparable dans le public sont plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un BEP (employées de service de la fonction publique). La sélectivité qu'implique en tant que tel le « relationnel » n'est pas immédiatement déchiffrable. Comparées aux professionnelles du nettoyage, les allocataires devenues aide à domicile sont à la fois un peu plus nombreuses à ne pas avoir de diplômes et à avoir au moins le bac. Il faut passer aux agentes de service des écoles élémentaires et aux animatrices pour découvrir des différences plus

<sup>267</sup> Christelle Avril, dans le cadre de son enquête sur les aides à domicile, découvre que la « ligne de clivage la plus pertinente » entre les enquêtées ne suit pas tant la hiérarchie traditionnelle des niveaux d'études, qu'elle « sépare, d'un côté les détentrices de diplômes généralistes (brevet des collèges et baccalauréat général) et de l'autre les détentrices de diplômes imbriqués à des savoirs professionnels (CAP, BEP, et aujourd'hui les baccalauréats technologiques et professionnels [...]), les sans diplômes se distribuant quant à elles de part et d'autre de cette ligne de clivage ». Cf. Avril, Christel, « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile... », art. cit., n°191-192, 2012, p. 91

concluantes, puisque ces dernières sont nettement plus diplômées que les autres. En fait, une seule agente de service des écoles (la seule à se déclarer « *femme de ménage dans une école* » et non ATSEM ou employée de cantine) est sans diplôme et aucune animatrice/surveillante n'est dans cette situation. Un *double effet de sélection scolaire* semble à l'œuvre, qui concerne en même temps l'accès à l'emploi public et le travail auprès des enfants.

La structure des diplômes varie également en fonction de la nationalité. Les femmes étrangères représentent 11,7% des « mères isolées » que nous suivons dans ce chapitre, ce qui est plus élevé que chez les employées en général (7%)<sup>268</sup>. Ces femmes sont à la fois plus fréquemment sans diplômes que les allocataires françaises (51% contre 43,6%) et trois fois plus nombreuses qu'elles à détenir un diplôme du supérieur (12% contre 4,3%). Or, quand on prend compte l'effet de sélection scolaire induit par la reprise d'emploi, on se rend compte que plus d'un tiers des femmes de nationalité étrangère en poste est diplômé du supérieur<sup>269</sup>. Ce dernier point attire l'attention sur le profil particulier de ces « dominé[e]s aux études longues »<sup>270</sup>, pour reprendre le terme d'Olivier Schwartz, que l'on retrouvera parmi les femmes rencontrées lors de l'enquête de terrain. Par ailleurs, quand on étudie la répartition des nationalités dans les catégories les plus typiquement accessibles aux mères seules de 2009, des logiques claires se dégagent. D'abord, les étrangères sont deux fois plus représentées dans l'emploi privé que dans l'emploi public. Ensuite, elles sont d'autant plus représentées que leur poste est centré sur la dimension ménagère et est exercé dans une entreprise privée. Plus de la moitié des ouvrières du nettoyage de l'échantillon sont étrangères, surtout ressortissantes d'anciennes colonies françaises d'Afrique centrale et occidentale. La part de travailleuses étrangères passe à 36% chez les agentes de service du public (hors hôpitaux et éducation nationale). Viennent ensuite les employées de ménage chez les particuliers (12%), les agentes de service des écoles (11%) puis les aides à domicile (7%). Il n'y a qu'une seule répondante animatrice à être de nationalité étrangère. Cette homologie entre les tâches et les nationalités révèlent une profonde continuité postcoloniale : les migrations de travail féminines, y compris en provenance des colonies quand

<sup>268</sup> Amossé, Thomas, *Ibid.*

<sup>269</sup>

	Étrangères sans emploi	Françaises sans emploi	Étrangères en emploi	Françaises en emploi	Total
Sans diplôme	55%	49%	38%	24%	44%
Brevet	8%	16%	4%	23%	16%
CAP/BEP	19%	27%	6%	28%	26%
Bac	13%	6%	19%	12%	8%
Supérieur	5%	2%	34%	13%	5%

**Champ** : Femmes en 2011 qui élevaient seules leurs enfants avec un minima social en 2009, effectifs pondérés

<sup>270</sup> Schwartz, Olivier, *La notion de classes populaires*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Saint-Quentin en Yvelines, 1999, p. 158

celles-ci existaient encore, ayant historiquement été associées avec une première prise de poste dans les segments les plus précarisés et les plus pénibles du travail domestique salarié<sup>271</sup>.

### 3) Répartition sectorielle des incertitudes salariales

Il est temps maintenant de vérifier les conséquences salariales des différences que nous venons de mesurer, en commençant par la séparation entre secteur public et secteur privé. Pour les allocataires, le privé et le public ne s'opposent pas comme l'incertitude et la stabilité, mais comme deux formes différentes d'incertitudes, plutôt liée à la durée des contrats dans le public, plutôt à la faiblesse et à la variation des rémunérations dans le privé. C'est ce que le tableau suivant montre en déclinant le constat sur les six professions les plus typiquement accessibles aux femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

Tableau 5 – Répartitions sectorielles des formes d'incertitudes salariales

*En % (sauf mention contraire)*

	CDI	Contrats courts	... dont contrats aidés	Temps partiel	Taux de variation moyen du salaire	Salaires net moyen
Aides à domicile	69	31	7	97	12	466€
Employées de maison	54	46	0	81	19	288€
Ouvrières du nettoyage	34	66	0	100	37	546€
<b>Moyenne secteur privé</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>87</b>	<b>22</b>	<b>515€</b>
Animatrices et surveillantes	68	32	35	33	18	918€
Agentes de service des écoles	10	90	18	82	12	484€
Agentes de service fonction publique	9	91	37	73	0,2	782€
<b>Moyenne secteur public</b>	<b>32</b>	<b>68</b>	<b>36</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>715€</b>

**Lecture.** Parmi les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) qui percevaient l'assistance en 2009 et qui sont en emploi en 2011, les salariées du privé étaient à 50% en CDI et gagnaient en moyenne 515€

On retrouve ici un résultat démontré ailleurs, selon lequel la différence de paye entre secteur public et secteur privé s'inverse à l'avantage du premier quand on passe des hommes aux

<sup>271</sup> Moujoud Nasima, Falquet Jules, « Cent ans de sollicitude ... », *art. cit.*, p. 181

femmes, et du haut au bas de la main d'œuvre<sup>272</sup>. L'écart de salaire est ici de 200€ en moyenne. Bien entendu, cet écart renvoie pour partie au fait déjà signalé que l'accès à l'emploi public repose de fait sur une certaine sélection scolaire. Mais au-delà de cet effet du diplôme, on observe différents indicateurs de protection relative par rapport à l'emploi privé : un peu moins de temps partiel, moins de variation de salaire. Comme on l'annonçait, l'incertitude provient avant tout de la durée des contrats : le taux de contrats courts augmente très nettement quand on passe du secteur privé au secteur public, et plus encore si l'on met de côté les animatrices et les surveillantes. Notons aussi la part non négligeable des contrats aidés parmi les contrats courts du public. Ces contrats sont marqués par une forte incertitude temporelle, autant liée aux conditions restrictives de reconduction, qu'aux maigres chances d'embauche régulière qu'ils assurent<sup>273</sup> ; sans même parler de leur forte dépendance à la conjoncture politique, dont témoigne leur réduction drastique à la rentrée 2017. Cette importance des contrats aidés renvoie également à un mode de recrutement particulier, qui procède d'une forme de *distribution assistantielle des postes* dans le bas du salariat. L'emploi est en effet principalement « accordé » dans le cadre d'une relation d'accompagnement avec une travailleuse du social<sup>274</sup>, en raison de ses vertus supposées :

Le président du conseil général du Bas-Rhin présente ainsi à la délibération la création d'un contrat aidé de 7 heures semaines, en décembre 2011 : il s'agira d'un « *pied à l'étrier* » permettant de « *retrouver confiance en soi* », de « *reprendre goût à une activité professionnelle* » de « *s'inscrire dans une dynamique de parcours* » et dans une « *phase de remobilisation par l'activité professionnelle* »<sup>275</sup>.

Cependant, les demandes faites pour y inscrire des allocataires étant très nombreuses, les contrats aidés entraînent une sur-sélection scolaire : les individus en « bénéficiant » sont beaucoup plus diplômés que le reste des populations accompagnées, et d'ailleurs plus que

---

<sup>272</sup> Giordano, Raffaella, *et al.*, « The public sector pay gap in a selection of euro area countries », *Working paper series*, European Central Bank, Working papers, 1406, 2011, cité dans Huguée Cédric, Pénissat Étienne, Spire Alexis, « Les différences entre salariés du public et salariés du privé après le tournant managérial des États en Europe », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n°1, 2015, p. 55

<sup>273</sup> 41% des signataires d'un CUI-CAE (contrats d'accompagnement à l'emploi, secteur non-marchand) en 2014 déclarent être en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, dont 26% en emploi stable. Source : Bernard Sarah, Rey Marie, « Les contrats aidés : quels objectifs pour quel bilan », *Dares analyse*, n°21, 2017, p. 6

<sup>274</sup> Dans l'enquête emploi de 2012, c'est avant tout grâce au service public de l'emploi que les femmes signataires d'un contrat aidé disent avoir trouvé leur poste (34% des cas ; vient ensuite les démarches personnelles avec 31%). Dans le reste de la population active occupée féminine, ce mode d'accès à l'emploi ne concerne que 6% des répondantes.

<sup>275</sup> Conseil général du Bas-Rhin, Commission des Solidarités, « Expérimentation d'un contrat aidé de 7 heures par semaine comme nouvel outil d'insertion à destination des bénéficiaires du RSA », Session plénière du 12 et 13 décembre 2011, p. 2

l'ensemble des catégories ouvrières et employées.<sup>276</sup> Ainsi, comme ailleurs les concours de la fonction publique, les contrats aidés reposent sur une sélection institutionnelle par les titres scolaires. Sauf qu'au lieu de déboucher sur la sécurité de l'emploi du fonctionnariat, ils mènent, pour ce personnel non-titulaire, à une insécurité salariale très forte. Cette situation est objectivement condescendante. Comme si, pour les allocataires, l'insécurité temporelle était la condition de la faveur que leur ferait la collectivité en daignant utiliser leur main d'œuvre.

Quand on passe du secteur public aux différents secteurs d'activité du privé, on constate une autre forme d'incertitude salariale, qui s'exprime d'abord dans l'importance du temps partiel, norme absolue de l'emploi privé pour les femmes que nous suivons ici : 87% des postes sont concernés. La dimension d'incertitude provient donc, non seulement, du maintien dans le besoin (de travailler plus), mais aussi de la fluctuation corrélative des salaires. Ceux-ci avaient fluctué dans des proportions trois fois plus importantes que dans le public, sur la moyenne des trois mois précédents l'enquête. Tania Angeloff, montre que ce type de fluctuation est le produit d'une politique de gestion de la main d'œuvre transversale aux trois secteurs qu'elle étudie (grande distribution, nettoyage, aide à domicile). En effet, du point de vue de l'employeur, il est plus rentable d'embaucher à temps partiel pour faire varier ensuite le temps travaillé, afin de répondre au mieux à la demande. D'autant que la législation, après avoir directement encouragé financièrement le temps partiel jusqu'en 2000<sup>277</sup>, rend aujourd'hui le recours aux heures complémentaires (temps partiel) moins coûteux que le recours aux heures supplémentaires (temps complet)<sup>278</sup>. Certes, l'usage de ces heures est encadré, et les conventions collectives ne peuvent aménager la part qu'elles peuvent prendre que dans la limite d'un tiers du volume initialement prévu dans le contrat de travail<sup>279</sup>. Mais les conventions

---

<sup>276</sup> Dans l'enquête emploi de 2012, 29% des femmes signataires d'un contrat aidé avaient un diplôme supérieur au bac, et elles n'étaient que 13% à n'avoir aucun diplôme : soit un niveau de scolarisation nettement plus élevé que l'ensemble des employées et des ouvrières en poste. Bien sûr, il ne s'agit là que d'une moyenne. Certains contrats spécifiques, comme les « emplois avenir », accueillent beaucoup plus de travailleurs et de travailleuses sans diplôme.

<sup>277</sup> Maruani Margaret, Méron Monique, *Ibid.*, p. 137

<sup>278</sup> C'est au moins ce que l'on peut lire dans Mathieu Béraud *et. al.* (p. 56), sans toutes fois trouver de référence précise aux dispositions juridiques fondant cette affirmation (on est renvoyé aux « lois Fillon »). Ce différentiel de coût découle sans doute du fait que les heures supplémentaires sont majorées de 25% pour les huit premières, et 50% au-delà, tandis que les heures complémentaires sont majorées de 25% une fois qu'elles dépassent le seuil des 10% de la durée initiale prévue par le contrat de travail. Sur le sujet, cf. Lefranc-Hamoniaux, Carole, « Travail à temps partiel », *Répertoire de droit du travail*, Paris, Dalloz, juin 2012 actualisé en octobre 2017, section 3 ; Béraud Mathieu, Eydoux Anne, Fériel Émilie, Higelé Jean-Pascal, « Une instrumentalisation du RSA par les employeurs ? Le RSA à l'épreuve des pratiques de recrutement et de gestion de la main d'œuvre », *Travail et emploi*, n°140, 2014, p. 56

<sup>279</sup> Code du travail, article L3123-18

collectives<sup>280</sup> de l'aide à la personne,<sup>281</sup> des entreprises privées de service à la personne<sup>282</sup>, et du nettoyage<sup>283</sup> situent justement la proportion des heures complémentaires au maximum légal. D'autre part, il faut noter que juridiquement, le refus des heures complémentaires prévues dans le contrat constitue un motif réel et sérieux de licenciement<sup>284</sup>. La nécessité économique rejoint donc sur ce point la nécessité juridique, pour définir une forme très intense de contention de la main d'œuvre. Parmi les allocataires, ce sont les ouvrières du nettoyage qui y sont le plus exposées. Chez elles, les fluctuations de salaire atteignent 37% en moyenne sur les trois mois précédant l'enquête. Ces travailleuses sont alors singularisées par le cumul des formes d'incertitudes et de contention salariales. Elles sont plus souvent en contrat court que les travailleuses du privé, connaissent d'importantes fluctuations de salaire, et sont aussi celles qui comptent le plus d'étrangères dans leur rang. Les rapports de domination de genre et de nationalité se conjuguent chez elles avec une exposition salariale très forte.

L'examen de ces deux formes d'incertitude salariale a été préféré au terme routinier de « précarité », qui introduit une confusion plus qu'il n'éclaire. D'abord, comme cela a déjà été souligné, parce que la dimension de l'incertitude salariale liée à la flexibilité interne (variations de salaire) peut-être une condition pérenne, et s'accompagner de formes de contentions économique (besoin de travailler) et juridique (risque de licenciement). Ensuite parce que, comme le remarque Sébastien Chauvin, ces incertitudes découlent directement des rapports salariaux, qui toujours prennent la forme d'un « rapport social de temps »<sup>285</sup>. En effet, toute activité économique implique une incertitude fondamentale<sup>286</sup>, l'enjeu des antagonismes de position étant de savoir qui la supportera. L'examen des formes d'incertitude salariale nous a donc mené au cœur des rapports salariaux, auxquels sont plus généralement liées l'ensemble des régularités que nous venons de dégager à part d'eux, dans la présentation des possibilités

---

<sup>280</sup> Pour un aperçu des enjeux qui traversent actuellement le champ conventionnel des métiers de l'aide à la personne, on a consulté Lefebvre, Marion, « La construction des champs conventionnels dans les services à la personne : dynamiques et enjeux », *La revue de l'Ires*, vol. 3, n°78, 2013 ; L'autrice rapporte notamment le fait que pour environ 40% des salariées intervenant au domicile des particuliers, les conventions collectives applicables sont multiples, étant donné le cumul de plusieurs statuts (mandataire, prestataire, emploi direct), cf. p. 116

<sup>281</sup> Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD), signée le 21 mars 2010, art. 41

<sup>282</sup> Convention collective nationale des entreprises privées de service à la personne, signée le 20 septembre 2012, section 3

<sup>283</sup> Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés, signée le 26 juillet 2011, art. 6.2.6

<sup>284</sup> Lefranc-Hamoniaux, Carole, *art. cit.*, §132

<sup>285</sup> Chauvin, Sébastien, *Les agences de la précarité. Journaliers à Chicago*, Paris, Seuil/Liber, 2010, p. 334

<sup>286</sup> Didry, Claude, « Misère de la sociologie et sociologie de la misère » in. Lojkine, Jean, *Les sociologies critiques du capitalisme*, Paris, Puf, 2002, p.87 et suivantes

professionnelles des allocataires. Il nous reste donc à connecter l'étude des possibilités à celle des logiques de mobilisation de la main d'œuvre allocataire.

### C) Mobilisation de la main d'œuvre et système de genre

Alors même que les possibles qui leur sont réservés sont particulièrement restreints, les allocataires constituent dans l'ensemble une population fortement mobilisée vers et dans l'emploi. Le terme de « mobilisation » est ici utilisé de manière relationnelle. Du point de vue des allocataires, il prend un sens analogue à son usage militaire (« sur le pied de guerre ») et renvoie au rapport à l'emploi des personnes qui en sont privées. Du point de vue des employeurs, il prend le sens d'usage de la force de travail dont les allocataires sont détenteurs et détentrices. On appelle alors logiques de mobilisation la connexion entre les deux acceptions, en s'inspirant de la démarche éprouvée par Margaret Maruani et Chantal Nicole quand elles étudiaient de manière contextualisée les « connexions entre rapport à l'emploi et formes de mobilisations de la force de travail »<sup>287</sup>. La démarche de ces deux sociologues repose sur des protocoles d'enquête spécifiques et n'est pas transposable telle quelle sur notre matériau. Mais elle nous sert de guide dans la recherche des interactions entre système de genre et rapports salariaux.

#### 1) *Les mères seules : une main d'œuvre mobilisée*

Pour étudier les logiques de mobilisation de la main d'œuvre, on utilise le même matériau statistique que précédemment (enquête quantitative sur le RSA de la Dares, volet face-à-face). Simplement, on ne l'utilise plus pour dérouler les devenir professionnels des allocataires, mais pour comparer à un moment donné les logiques de mobilisation. Ainsi, tous les calculs qui suivent sont effectués sur l'ensemble des allocataires du RSA en 2011 (n=1949). Le tableau suivant interroge à la fois la mobilisation vers l'emploi, dans l'emploi, et les « aspirations salariales », au sens restreint de rapport entre les espérances et les chances de rémunération.

---

<sup>287</sup> Maruani Margaret, Nicole Chantal, « Quelques réserves sur l'armée de réserve... », art. cit., p. 35

Tableau 6 - Sexe, forme familiale et mobilisation de la main d'œuvre

	Emploi régulier	Mobilisation vers l'emploi			Mobilisation dans l'emploi			Aspirations salariales		
		Recherche un emploi	Inscription à Pôle Emploi	Prêt.e à déménager	Temps partiel	... dont souhaitant travailler plus	Variation du salaire	Salaire espéré (€ nets)	Salaire moyen en emploi (€ nets)	Ajustement espérances / chances
Hommes célibataires avec enfants	43	71	80	33	39	94	1	1423	675	-53%
Hommes en couple avec enfants	39	75	85	50	20	78	30	1394	963	-31%
Hommes célibataires sans enfants	24	75	70	59	62	92	23	1559	558	-64%
Hommes en couple sans enfants	44	62	12	45	30	100	75	1360	1032	-24%
<b>Total hommes</b>	<b>31</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>55</b>	<b>39</b>	<b>90</b>	<b>30</b>	<b>1488</b>	<b>808</b>	<b>-46%</b>
Femmes célibataires avec enfants	39	65	49	46	71	75	24	1116	716	-36%
<i>Enfants ≤3ans</i>	27	69	30	51	87	78	17	1093	566	-48%
<i>Enfants &gt;3ans</i>	42	64	54	45	69	74	25	1123	738	-34%
Femmes en couple avec enfants	20	32	27	42	62	48	7	1127	660	-41%
<i>Enfants ≤3ans</i>	16	35	22	46	81	35	8	1104	692	-37%
<i>Enfants &gt;3ans</i>	25	26	38	34	43	74	6	1160	614	-47%
Femmes célibataires sans enfants	42	59	46	45	82	86	28	1161	605	-48%
Femmes en couple sans enfants	37	38	43	19	90	58	74	1302	598	-54%
<b>Total femmes</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>26</b>	<b>1142</b>	<b>661</b>	<b>-42%</b>

En % (sauf mention contraire)

**Champs :** Ensemble des répondant.e.s allocataires du RSA en 2011 (n=1949). Sauf : seulement celles et ceux qui occupent un emploi régulier pour les questions « mobilisation dans l'emploi » (à temps partiel pour la question sur le désir de travailler plus) ; seulement celles et ceux n'occupant pas d'emploi régulier pour les questions sur la recherche d'un emploi et la pension à déménager pour en trouver un. Effectifs pondérés

**Lecture:** Les femmes élevant seules un ou des enfants dont l'un au moins a moins de trois ans sont 51% à se dire prêtes à déménager, sans condition de distance, pour trouver un emploi. Quand elles avaient gagné un salaire ces trois derniers mois, ce-dernier avait varié de 25% en moyenne d'un mois sur l'autre. A la question : « Supposons que vous trouviez un emploi correspondant à vos souhaits. Compte tenu de votre qualification et de votre expérience professionnelle, quel salaire net mensuel pensez-vous qu'on va vous proposer ? », traduite ici par « salaire espéré », ces répondantes indiquaient 1093€ nets mensuels en moyenne. Elles gagnaient en emploi 566€ nets mensuels en moyenne. Soit un taux de variation de -48% séparant les espérances et les chances.

La balance des rapports salariaux que l'on peut lire dans ces chiffres est sans équivoque. Le ratio entre les allocataires en emploi et les allocataires en recherchant un indique une forte pression du chômage, alors même qu'évidemment, la concurrence sur le marché de l'emploi ne s'organise pas simplement entre allocataires. Les salaires espérés par celles et ceux qui n'ont pas d'emploi et même les salaires qu'ils définissent comme le dernier seuil de l'acceptable<sup>288</sup>, sont largement plus élevés que les salaires effectivement perçus en emploi. Prendre un poste, pour un allocataire c'est, statistiquement, accepter d'être payé moins que ce que l'on estime valoir.

La mobilisation de la main d'œuvre allocataire varie en fonction du sexe. Les femmes tendent d'abord à être moins mobilisées que les hommes vers l'emploi: si les unes comme les autres sont environ un tiers à occuper un emploi, les trois quarts des hommes qui en sont privés disent en rechercher un contre la moitié des femmes. Et, comme vu précédemment, l'inscription à Pôle emploi creuse cet écart – quoique de manière moins impressionnante que ce que l'on constatait à l'échelle du devenir des mères seules. En outre, les hommes se disent plus souvent prêts, sans condition de distance, à déménager pour trouver un emploi. Dans l'emploi aussi, les hommes tendent à être plus mobilisés que les femmes. Sans surprise, le temps partiel ne concerne pas de la même manière les deux groupes, tout comme les demandes d'augmentation du temps de travail qui, si elles sont majoritaires, se rencontrent plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes. Pas de grande surprise, donc, si l'on reste dans le registre de l'inégalité simple, c'est-à-dire intergroupe. L'examen des inégalités composées, c'est-à-dire de la façon dont une caractéristique sociale en spécifie une autre, donne des résultats supplémentaires. On se rend compte alors que suivant le sexe, la conjugalité et la charge familiale entraînent des effets opposés en termes de mobilisation vers et dans l'emploi. Ainsi, les hommes en couple sont plus souvent un emploi et sont mieux payés que la moyenne des hommes et que leurs conjointes. Ce sont aussi ceux des hommes qui sont les moins sujets au temps partiel. Les femmes en couple, elles, sont moins nombreuses que la moyenne des femmes à rechercher un emploi quand elles n'en ont pas. Et celles qui ont des enfants en plus d'être en couple occupent moins souvent un emploi que le reste de leur groupe de sexe. Par rapport à

---

<sup>288</sup> Une question qui ne figure pas dans le tableau 4 concerne le salaire que les répondant·e·s seraient « prêt·e·s à accepter » (une sorte de « salaire de réserve »). Ce salaire est toujours un petit peu plus bas que le salaire espéré, mais toujours beaucoup plus élevé que le salaire effectivement perçu en poste. Dans l'anthropologie imaginaire de l'analyse néoclassique, cette situation pourrait correspondre au fait que les personnes sans emploi ont des attentes trop élevées par rapport à leurs possibilités réelles, attentes nourries par les revenus de transfert qu'ils et elles perçoivent. Dans « la vraie vie », on le redira, les propositions d'emplois sont très rarement refusées par les allocataires, et ces refus ne sont pour ainsi dire jamais motivés par la mauvaise rémunération des postes.

leurs conjoints, les femmes en couples tendent à moins se dire prêtes à déménager, surtout quand elles n'ont pas d'enfant (19% contre 45% pour ces derniers). Bref, *mobilisatrice pour les hommes, la conjugalité démobilise les femmes*.

Ce résultat n'est pas en tant que tel nouveau. On le rappelait dès l'introduction générale avec Nadine Lefaucheur et, jusqu'à la fin des années 1990<sup>289</sup>, il se vérifiait dans l'ensemble de l'espace social : les mères seules avaient plus souvent un emploi que les autres femmes. La tendance s'est pourtant inversée par la suite qui fait du résultat que l'on vient de donner une spécificité de la population que l'on compare – et, plus généralement, des classes populaires<sup>290</sup>. C'est de ce résultat qu'il faut partir pour comprendre la position des mères seules allocataires. Ces dernières constituent une main d'œuvre féminine particulièrement mobilisée. Elles ont plus souvent que la moyenne des femmes et des hommes un emploi (39%) et sont un quart de plus que la moyenne féminine à en rechercher un quand elles en sont privées. Elles sont aussi celles qui sont les plus prêtes à déménager quand au moins un de leurs enfants a moins de trois ans. Elles sont enfin les moins mal payées quand leur(s) enfant(s) ont plus de trois ans. Ce dernier point nous emmène à la question de l'âge des enfants, qui ne produit pas tout à fait les mêmes effets sur l'emploi chez les mères seules et en couple. Chez les unes comme chez les autres, le seuil des trois ans correspond à une accentuation du clivage entre emploi et non-emploi. D'un côté, on observe une hausse de l'emploi, en des proportions tout à fait comparables, mais aussi un effet de découragement dans la recherche d'emploi, qui est beaucoup plus marqué chez les femmes élevant des enfants en couple que chez celles qui les élèvent seules : les premières passent de 35% à 26% de chercheuses d'emploi parmi les sans emploi, contre 69% à 64% pour les secondes. Cette différence se retrouve d'ailleurs dans les taux d'inscription à Pôle emploi : les mères élevant seules un ou des enfants de plus de trois ans sont, parmi leur groupe de sexe, les clientes les plus assidues du service public de l'emploi. En ce qui concerne la mobilisation dans l'emploi, le seuil des trois ans semble correspondre à une intensification des heures complémentaires pour les mères seules (17% à 25% de variations de salaire) tandis que les mères en couples reste à des niveaux de variation plus bas (7% à 8%). L'ensemble de ces éléments accredit l'hypothèse de « contingence de l'activité féminine »<sup>291</sup> dans le cadre conjugal.

---

<sup>289</sup> Acs Marie, Lhommeau Bertrand, Raynaud Émilie, « Les familles monoparentales depuis 1990 », Drees, *Dossiers solidarité et santé*, n°67, 2015, p.19

<sup>290</sup>

<sup>291</sup> Maruani Margaret, Nicole Chantal, « Du travail à l'emploi : l'enjeu de la mixité », *Sociologie du travail*, vol. 29, n°2, 1987, p. 240

Ces résultats interrogent quand on sait que les conseillères emploi et les assistantes sociales rencontrées ne cessent de mentionner les « *freins* » à la reprise d'emploi que rencontrent les mères seules, surtout en termes de mode de garde. Il ne faut absolument pas minorer cet obstacle, mais plutôt le replacer dans les rapports de force salariaux. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que les « freins » rencontrés par les mères seules sont d'autant plus voyants que ces dernières constituent, on vient de le voir, une main d'œuvre mobilisée. C'est parce qu'elles sont placées dans une nécessité particulière de trouver un emploi que ce qui les entrave dans leur recherche devient évident. D'autre part, l'idée de « frein » implique le ralentissement d'une tension qui, elle, ne fait aucun doute. Quand les allocataires cherchent un emploi, ils et elles expriment une telle nécessité de travailler contre salaire et font face à des possibles si resserrés, que c'est plus ce qui les limite qui ressort que les limites qu'ils et elles pourraient eux-mêmes poser dans le choix du poste. Ainsi, sur l'ensemble des allocataires, une moyenne de 7% dit avoir déjà eu à décliner une offre d'emploi – ce qui, en tant quel, confirme qu'ils et elles ne semblent pas en position de « choisir ». Et quand on approfondit l'examen des raisons qui ont poussé ces allocataires à décliner une possibilité d'embauche, on se rend compte que toutes celles qui pourraient relever d'un choix délibéré (paye insuffisante, horaires trop difficile, travail trop « stressant ») sont très rares, au contraire des raisons liées à leurs propres impossibilités (absence de permis de conduire, de voiture ou de modes de garde). Or, les « freins » ne recourent que ce dernier ordre de problèmes : ceux qui se posent quand la mobilisation vers l'emploi est réglée par ailleurs et que l'état des possibles, c'est-à-dire des rapports salariaux, restreint les marges de choix en termes de postes.

Dès lors, plus qu'une limite inscrite dans les allocataires, la monoparentalité féminine semble vouloir dire deux choses différentes, mais complémentaires, de part et d'autre du rapport salarial. Du point de vue des employeurs, la monoparentalité féminine peut correspondre à une *garantie de contentions* vis-à-vis de l'emploi. On peut citer, en confirmation des données présentées, le témoignage de cette directrice d'une petite entreprise de nettoyage (15 salariées), qui déclare à l'équipe de recherche venue l'interroger préférer les femmes cheffes de familles monoparentales aux hommes et aux femmes en couple : « *Cyniquement, je les préfère pas en couple. Attention, moi je suis honnête hein, et avec charge d'enfants : obligées d'aller travailler et pas d'absences* »<sup>292</sup>. Du point de vue des salariées (potentielles), la monoparentalité féminine correspond à une nécessité particulière d'obtenir et de conserver un emploi et des revenus du

---

<sup>292</sup> Béraud Mathieu, Eydoux Anne, Fériel Émilie, Higelé Jean-Pascal, « Une instrumentalisation du RSA ... », *art. cit.*, p.61

travail. Pour elles, à la différence des femmes en couple, la charge familiale constitue un puissant facteur de mobilisation, ou, si l'on veut, d'assignation au système d'emploi auquel elles ont accès. Or cette charge est d'autant plus lourde que 70% d'entre elles ne perçoivent pas de pension alimentaire régulière dans l'enquête que nous utilisons ici – on y reviendra de manière détaillée. S'ajoute à cela que le montant du RSA a été analysé comme insuffisant pour compenser le surcoût associé à chaque nouvel enfant, sans compter qu'une fois passés les trois ans de ces derniers (ou les un an suivant une séparation), la majoration du minimum social cesse d'être versée. Dans ce contexte, la mobilisation des « ressources matérielles » qui circulent dans les relations pratiques apparaît comme spécialement déterminante pour atténuer la nécessité dans laquelle les mères seules sont placées. Christelle Avril a montré que ces ressources généraient d'importantes différences entre les aides à domicile dans la négociation des contraintes quotidiennes et salariales, y compris dans les rapports avec la hiérarchie<sup>293</sup>. Or, le chapitre suivant montre à quel point la mobilisation de ces ressources est aussi inégalement possible que délicate pour les allocataires élevant seules leurs enfants. La nécessité strictement matérielle n'est cependant pas suffisante pour expliquer la mobilisation des mères seules. Ces dernières sont sans doute d'autant plus mobilisées qu'elles cherchent à rompre l'enfermement domestique dans le travail parental à temps plein, par ailleurs difficilement viable économiquement. Du temps de l'expérimentation du RSA, c'était d'ailleurs, dans l'ordre, le second (ou troisième) bénéfice que voyaient les mères seules dans la reprise d'emploi,<sup>294</sup> après l'augmentation du revenu. On peut alors parler du travail salarié comme d'une « activité vitale », si l'on admet de ne pas séparer le sens objectivement subjectif que donne Chantal Nicole-Drancourt à cette expression (l'emploi comme « souci de soi » essentiel aux équilibres et au bien-être des femmes<sup>295</sup>) de celui, plus brutalement objectif, de nécessité matérielle.

## 2) *Rapports salariaux et système de genre*

Une question peut être posée sur l'ensemble des données présentées jusqu'ici, qui concerne les rapports entre la forte restriction des possibles réservés aux allocataires et la différenciation

---

<sup>293</sup> Avril, Christelle, « Ressources et lignes de clivage... », *art. cit.*, p. 98

<sup>294</sup> Les allocataires de l' « API longue » (au moins un enfant de moins de trois ans) citaient à 45% « *gagner plus d'argent* » comme le bénéfice principal de la reprise d'emploi, et à 26% « *garder un lien avec le monde du travail* ». Les allocataires parents isolées du RMI, elles, plaçaient en deuxième le fait de « *faire un travail jugé intéressant* » (28%) et en troisième l'idée de « *garder un lien avec le monde du travail* » (24%). Données : Enquête sur les expérimentations du RSA, Drees, 2009 ; calculs et présentation dans Dang Ai-Thu, Trancart Danièle, « Familles monoparentales allocataires du RMI ou de l'API et trappes à inactivité : les enseignements de l'enquête sur les expérimentations du RSA en France », *Economix*, Document de travail 2011-22, Nanterre, 2011, p. 21

<sup>295</sup> Nicole-Drancourt, Chantal, *Donner un sens aux réformes. De l'équation sociale fordiste à la nouvelle équation sociale, l'enjeu des réformes dans l'ordre du genre*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris, EHESS, 2011, p. 121

sexuelle dont ils témoignent. Est-ce que ce sont deux phénomènes indépendants, où est-ce que l'un et l'autre n'entretiendraient pas un certain rapport ? Quelles hypothèses peut-on formuler quant au lien entre la ségrégation/hiérarchisation genrée des possibles et l'acceptation d'un rapport salarial fortement désavantageux pour l'ensemble des allocataires ?

Le « marché du travail » tend à fonctionner en s'appuyant et en renforçant les différences sociales telles qu'elles sont constituées par ailleurs, à l'école, dans la famille, etc. On le voit ici dans le fait que les professions accessibles aux mères isolées s'inscrivent toutes, plus ou moins, « dans le prolongement de leur activité domestique ».<sup>296</sup> De la famille au travail, une continuité des assignations se met en place, qui a souvent été analysée comme l'occasion de dévaluer la qualification du travail féminin, sa rémunération et les protections qui lui sont associées<sup>297</sup>. Le fait que cette continuité puisse être inscrite dans les tâches elles-mêmes et qu'elle soit plus ou moins induite par le fonctionnement du système d'emploi, ne doit pas faire oublier son caractère construit. Même quand ces tâches n'ont, phénoménalement, aucun rapport avec le domestique, une continuité peut être explicitement recherchée par les employeurs. C'est ce que montre Fanny Gallot à propos de certaines industries au sein desquelles les recruteurs privilégiaient les ouvrières diplômées d'un CAP lié aux activités traditionnellement féminines (couture notamment)<sup>298</sup>. Non seulement parce que ces certifications garantissaient une certaine dextérité, mais aussi parce qu'elles permettaient de relier les savoir-faire au domestique et donc d'y apporter une moindre reconnaissance salariale. Produite d'une construction décidée ou induite objectivement par le système d'emploi, la continuité des assignations n'a donc rien d'immuable. On observe ainsi qu'elle varie fortement d'un état à l'autre des rapports salariaux. Quand on compare deux populations inégalement positionnées sous ces rapports, celle qui a le moins de marge de manœuvre est celle qui connaît l'assignation sexuelle la plus stricte. On peut, pour s'en rendre compte, comparer différents états des rapports salariaux induits par la variation des besoins patronaux en main d'œuvre. La phase de l'enquête de Stéphane Beaud et Michel Pialoux sur Sochaux succédant à celle présentée dans *Retour sur la condition ouvrière* est sur ce point très instructive. Les auteurs montrent que la reprise de l'activité de Peugeot à la fin des années des années 1990 a temporairement modifié les rapports de force sur l'ensemble

---

<sup>296</sup> Puech, Isabelle, « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail de femmes de chambre », *Sociologie du travail*, 46, 2004, p. 156

<sup>297</sup> Hélène Bretin suggère que le fait que les métiers du nettoyage soient, pour les femmes, exercés dans la continuité du travail domestique, explique une protection moins importante des travailleuses vis-à-vis de la santé. Bretin, Hélène, « Hommes et femmes en service précaire. Le nettoyage industriel », in. Appay Béatrice, Thébaud-Mony Annie, (dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, Iresco, 1997, p. 283

<sup>298</sup> Gallot, Fany, *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015, p. 54

du marché de l'emploi local<sup>299</sup>. Ainsi, les usines se sont ouvertes à deux populations qui n'y avaient que peu accès : les « jeunes des quartiers » (hommes) et les femmes. En particulier, nombre de femmes qui travaillaient dans l'animation rentrent à l'usine, ne serait-ce que temporairement, pour toucher un « vrai salaire ». Cette situation crée une « concurrence objective » entre hommes et femmes, qui est particulièrement mal vécue par les hommes nouveaux entrants. Car la levée plus ou moins temporaire de l'exclusion du marché de l'emploi dont ils ont souffert n'efface pas l'espèce de « traditionalisme du désespoir »<sup>300</sup> qu'ils ont développé au fil d'années difficiles. Les auteurs montrent aussi que ce traditionalisme a des chances de ne pas passer auprès des ouvriers déjà en poste. Ainsi, l'ouverture locale du marché du travail entraîne paradoxalement une dévaluation du style de masculinité qui tend à caractériser le volant masculin précaire de la main d'œuvre, tandis que les femmes, elles, s'en sortent mieux, qui connaissent dans l'usine une valorisation aussi relative qu'inattendue de leurs propriétés sociales.

On retrouve dans cet exemple ce que la ségrégation doit à l'état du rapport salarial. Car, quand un besoin de main d'œuvre se fait sentir, les femmes sont prêtes à travailler en dehors des secteurs auxquels elles sont habituellement assignées ; il faut donc se garder de durcir trop vite la dimension « vocationnelle » de certaines voies professionnelles féminines, qui sont souvent choisies en l'absence de possibilités alternatives. Mais cet exemple montre aussi comment la ségrégation sexuelle est une des dimensions de tout un ordre du genre<sup>301</sup>, qui contribue peut-être à l'acceptation d'ensemble d'un système d'emploi dégradé. Comme si la hiérarchisation des possibilités et l'absence de concurrence entre les sexes permettait, dans le bas des classes populaires, de constituer les positions masculines comme relativement « privilégiées » ou « enviables » : moins mal payées, plus souvent à temps plein, séparées de la sphère domestique. Ce différentiel permettant en retour de soutenir une certaine définition de genre, qui trouve dans la conjugalité hétérosexuelle le terrain de son expression conforme : c'est ainsi que le devenir salarial des femmes allocataires est d'autant plus minoré qu'elles sont en couple. Peut-être pourrait-on parler, au sens plein, de *segmentation genrée* du marché du travail,

---

<sup>299</sup> Beaud Stéphane, Pialoux Michel, « Jeunes ouvrier(e)s à l'usine : notes sur la concurrence garçon/fille et sur la remise en cause de la masculinité ouvrière », *Travail genre et société*, vol. 2, n°8, 2002, p. 73 – 103

<sup>300</sup> Bourdieu, Pierre, *Algérie 60*

<sup>301</sup> La juxtaposition des termes de sexe et de genre est toujours problématique en ce qu'elle tend, selon Eleni Varikas à « hypostasier [le premier terme] en lui attribuant une essence immuable sur la base de laquelle viendrait se construire le social [le second terme] ». Ici, il faut lire la « ségrégation sexuelle » comme un processus de construction continuée de la différence sexuelle induit par les logiques du système d'emploi. Sur le problème de la juxtaposition sexe/genre, cf. Clair, Isabelle, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2015, p.86 et Varikas, Eleni, *Penser le sexe et le genre*, Paris, Puf, 2006, p. 32 pour la citation.

pour penser les effets sur l'ensemble de la main d'œuvre du renforcement salarial de l'ordre du genre ? C'est en tout cas par rapport à cet ordre, tel qu'il est renforcé dans les rapports salariaux, que l'on gagne à penser la position des mères seules. Elles en font d'autant plus les frais que leur assignation à des possibles minorés entre en contradiction brutale avec le besoin « vital » qu'elles ont de trouver un emploi et des revenus du travail. L'arbitraire de cette assignation est aussi d'autant plus criant qu'il ne se trouve pas redoublé par l'économie conjugale inégalitaire que tendent à connaître les femmes en couple. Non pas que toute forme de rapport post-conjugal soit absente de la situation des mères seules, on y reviendra, mais l'absence des hommes alourdit autant leur charge domestique qu'elle peut fonder chez elles une certaine émancipation de leur tutelle, hors de laquelle l'arbitraire de l'assignation salariale ressort d'autant mieux. Ces éléments sont essentiels pour comprendre le rapport à l'emploi de ces femmes, comme on va maintenant le vérifier en passant à l'analyse des entretiens.

## II – Travail domestique et rapport à l'emploi

L'examen de l'interaction entre le travail domestique et le rapport à l'emploi des femmes allocataires rencontrées pose un défi à l'écriture, dans la mesure où il faudrait avoir déjà lu les chapitres qui suivent pour la comprendre pleinement. Le raisonnement sociologique se laisse difficilement contenir dans l'écriture linéaire. Mais le défi tient aussi du caractère particulier du travail domestique, qui est d'une très grande complexité. Le travail domestique désigne un ensemble indémêlable de tâches, exécutées dans un état de « disponibilité des femmes au service de la famille »<sup>302</sup>. Il est marqué par une « structure temporelle » particulière, qui se manifeste par une « disponibilité permanente »<sup>303</sup>, par une « simultanéité » plus que par une « addition » de tâches et que saisit bien le concept de « charge mentale ».<sup>304</sup> Or ce phénomène se complexifie d'avantage quand on s'intéresse aux rapports sociaux au sein duquel ce travail prend place. En effet, le travail domestique n'est pas seulement le moteur de la reproduction du quotidien ou de la production des enfants. Il est également une composante essentielle des stratégies éducatives<sup>305</sup> et affiliatives, qui sont elles-mêmes déterminantes dans la reproduction

---

<sup>302</sup> Chabaud-Rychter Danielle, Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Sonthonnax Françoise, *Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 132

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 41

<sup>304</sup> Haicault, Monique, « La gestion ordinaire de la vie à deux », *art. cit.* ; Ce concept, si justement illustré par l'autrice de bande-dessinées Emma, est en fait l'aboutissement d'une longue réflexion de la sociologie et de l'anthropologie féministe. Colette Guillaumin a notamment insisté sur l'importance du « mental » et sur la « présence constante » qu'impliquait « l'entretien matériel et physique » induit par le travail domestique ; tout en soulignant elle-même que « toute la littérature féministe », de la plus célèbre à la plus anonyme, a contribué à la description de ces phénomènes. Cf. Emma, « Fallait demander » in. *Un autre regard*. 2, Paris, Massot, 2017; Guillaumin, Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992, p. 29-30

<sup>305</sup> Reay Diane, *Class Work*, op. cit., notamment chapitre 6, « A labour of love »

des positions sociales ; il faut donc entendre « reproduction » au sens large. En outre, dans le cas des femmes que j'ai rencontrées, ces dimensions revêtent un sens différents suivants qu'elles servent aussi à maintenir ou non les sentiments de filiation des enfants pour leurs pères. Quand c'est le cas, le « travail de parenté »<sup>306</sup> auquel contribue le travail domestique quotidien est aussi, dans le cadre des rapports sociaux de sexe, un *surtravail affiliatif*, qui fait peser sur les femmes le souci de maintenir la filiation active. Et il y aurait encore beaucoup à dire. Pour avancer malgré cette complexité sur l'analyse de l'interaction entre travail domestique et rapport à l'emploi, nous allons procéder en deux temps. D'abord en tentant une première caractérisation de l'intensité du travail domestique qu'expriment les enquêtées. Ensuite en proposant une typologie – « havre le temps qu'on apprenne à naviguer dans la vaste mer des faits empiriques », comme dit Max Weber<sup>307</sup> – de l'interaction entre rapport à l'emploi et rapport au « travail parental ». Le « travail parental », ce sera ici une façon de restreindre le travail domestique fourni par les enquêtées aux tâches qu'impliquent le fait d'élever leurs enfants, en laissant à plus tard la question affiliative et les rapports sociaux de sexe qui en définissent les termes.

#### A) Intensité temporelle du travail domestique

L'intensité du travail domestique fourni par les enquêtées est redoublée et spécifiée par le fait qu'il est réalisé dans le cadre d'une forte exposition à la nécessité économique. Les courses, la préparation des repas, les couchers et levers des enfants, les transports pour l'école, le lavage des draps et du linge, l'hygiène et la veille des enfants malades : l'ensemble de ces tâches est réalisé dans le cadre de fortes contraintes. Les ressources sont si restreintes que deux enquêtées disent, par exemple, sauter régulièrement un repas pour que leurs enfants puissent bien manger. Et le contournement de ces contraintes suppose des stratégies d'autant plus complexes que même les tâches qui semblent les plus directement matérielles sont saturées d'enjeux symboliques. Prenons les courses de nourriture et de vêtements. Ces achats, au-delà de leur stricte nécessité, constituent un moyen d'éloigner les manifestations les plus brutales du manque, notamment vis-à-vis des enfants ; on y reviendra. Malgré les efforts en ce sens, les enfants peuvent s'avérer porteurs de demandes difficiles à satisfaire. Ces dernières nécessitent alors un surcroît de travail parental, une sorte de pédagogie de la privation<sup>308</sup>, si l'on peut dire.

---

<sup>306</sup> Di Leonardo, Micaela, « The female world of cards and holidays: Women, families, and the work of kinship », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, vol. 12, n°3, 1987

<sup>307</sup> Cité par Varikas, Eleni, « Max Weber, la cage d'acier et les dames » in. Chabaud-Rychter Danielle, *et. al., Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte, 2010, p. 375

<sup>308</sup> Dans sa « phénoménologie de l'expérience de la classe ouvrière » – qui se perd souvent dans le ressassement de l'indépassable violence existentielle que génère la domination de classe – Simon Charlesworth consacre de

Aïcha Aqasby, 40 ans, explique ainsi comment sa fille unique, âgée de 11 ans, formule ses demandes et lui « *facilite la tâche* » :

**Aïcha.** Sinon pour acheter quelque chose, je la vois, elle vient me voir elle me dit : « Tu sais maman, par exemple ma copine elle a acheté ça, est-ce que tu penses que c'est possible que toi tu peux m'acheter ça ? Mais sinon si tu peux pas tu sais maman c'est pas grave. » Moi je vois à son âge, peut-être je serais tombée par terre pour pleurer pour que mon père m'achète [ce que je veux]. Parce que je comprenais pas, j'avais pas ce besoin, j'avais pas le manque qu'elle a elle. Vous voyez la différence ? Elle, à son âge, elle a compris. Parce qu'elle a vu sa mère qui depuis des années travaille pour elle, elle a compris, moi j'avais pas ça ! Donc quand elle me dit ça, je lui réponds [*inflexion câline*] : « Écoute chérie, je vais essayer de voir comment on va faire, mais c'est possible, je dis pas non, c'est possible - Non mais maman si tu peux pas tu sais c'est pas grave hein ! ». C'est mignon. Et voilà, elle me facilite la tâche, franchement.

La fille d'Aïcha anticipe le manque dans la formulation de ses demandes, ce qui évite à sa mère le douloureux rappel aux privations<sup>309</sup>. Mais en même temps, cette intériorisation du manque par sa fille renvoie Aïcha à la pente de sa propre trajectoire : le déclassement dans l'émigration avec son mari, prolongé par l'abandon de ce dernier. Ainsi, les actes les plus évidents en apparence sont extrêmement complexes en pratique, et cette complexité est constitutive du travail domestique et de son intensité.

Cette intensité est d'autant plus forte qu'elle prend place dans une forme de disponibilité temporelle permanente. Non seulement les tâches sont intriquées, confondent le matériel et le symbolique, mais leurs temporalités se chevauchent et se contredisent. L'externalisation et le recours à l'entraide constituent alors de puissants moyens de stabilisation temporelle. On le vérifie ne serait-ce qu'en creux, dans ce que dit Djenaba Sidibé, 28 ans, mère de trois filles. Djenaba élève à temps plein sa cadette, son aînée est scolarisée dans la ville du Val-de-Marne qu'elle habite depuis trois ans, tandis que la deuxième est gardée par ses parents au nord de Paris. Si sa parentèle est fortement mobilisée, Djenaba dit avoir du mal à rencontrer d'autres

---

longs passages au fait « d'avoir à dire "non" aux enfants » comme constitutif d'un « monde perçu » (« *perceptive realm* ») marqué par la nécessité. Cf. Charlesworth, Simon J., *A phenomenology of working-class experience*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 164 – 173

<sup>309</sup> Douleur à laquelle fait sans doute écho la culpabilité rétrospective d'avoir été à l'origine de demandes impossibles à satisfaire. On en trouve par exemple le témoignage dans cette chanson de B. James qui allie ce thème à celui de l'hommage au labeur parental : « *En grandissant j'ai compris à quel point nos parents sont des vaillants/ Mourir en travaillant pour nourrir leurs enfants : / jamais défailants des ménages chez les bobos / J'm'en veux à mort d'avoir réclamé des Nike quand j'étais marmot* ». B. James, « Pentes verglaçantes », *Acte de barbarie*, Anfalsh, 2012

mamans dans sa nouvelle ville, ce qui participe autant d'une certaine solitude que d'un important stress temporel.

**Djenaba.** Tout à l'heure [*rigole*], je discutais avec une dame et tout [après] j'appelle ma copine, je lui dis ah j'ai causé avec une maman et tout mais... Elle me dit « bah c'est pas un truc de fou ». J'lui dis bah si, depuis septembre quand même !

Lilian. *C'est la première maman avec qui vous avez parlé depuis septembre ?*

**Djenaba.** Depuis septembre ! On est en avril ! C'est grave hein ? Franchement...

Lilian. *Oui je pensais que c'était plutôt sympa [cette ville] pour ça.*

**Djenaba.** Bah ouais. Si c'est sympa, après peut-être que je connais pas, comme elle me dit la dame ce matin, faut que je m'habitue, mais que je m'habitue à quoi ? On va pas au parc, on va pas se croiser, je vais vous dire de venir chez moi vous me connaissez pas... On se connaît même pas bien. Là où on rencontre les personnes c'est en allant au parc, en allant chercher les enfants. Mais ici personne se parle, c'est « bonjour / bonjour » et boum, tout le monde rentre chez lui. Du coup, moi, même si j'ai un coup de galère et ben j'ai même pas le numéro d'une maman pour dire bah « prends ma petite à l'école » ou « dépanne-moi ». Et ça bah c'est le stress quoi !

Même quand les enfants sont scolarisés ou gardés par ailleurs, l'ensemble du temps est scandé par leurs horaires et par la peur de ne pas pouvoir les accommoder. Les relations pratiques quotidiennes entre femmes (« *une maman* ») permettent alors de dégager des marges de manœuvre et révèlent ainsi la fonction importante que remplissent les lieux de « rencontre »<sup>310</sup>, comme les sorties d'école. Les sociabilités dont elles sont l'occasion peuvent permettre la constitution de relations d'assurance mutuelle. Il est dès lors réducteur d'insister seulement, comme le fait Elisabeth Lisse, sur l'aspect « spectaculaire » de « mise en scène » qu'offre *au regard socialement extérieur* la « réunion des poussettes »<sup>311</sup> à la sortie des écoles.

---

<sup>310</sup> Colette Pétonnet insiste sur l'opposition entre « recevoir » et « rencontrer » lors de ses enquêtes. Rencontrer, « acte libre et serein », c'est laisser les interactions advenir sur le « terrain neutre » de la rue et des lieux publics. Au contraire, recevoir suppose d'entrer dans l'intimité, ce qui suppose une plus grande confiance. D'après l'ethnologue, le réaménagement des « vieux quartiers » populaires et les déplacements vers la banlieue réduisent les possibilités de « rencontre ». Pétonnet, Colette, *On est tous dans le brouillard. Essai d'ethnologie urbaine*, Paris, CTHS, 2012, p. 64 – 65

<sup>311</sup> Lisse, Elisabeth, « Monoparentalité et sociabilité féminine. L'apprentissage du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, n°4, vol. 37, 2007, p. 734

Aussi physique qu'émotionnel, matériel que symbolique, exigeant une disponibilité temporelle toujours présente ne serait-ce qu'en arrière-plan, le travail domestique impliqué par la monoparentalité féminine est épuisant. Les analogies qui me sont apparues entre l'évocation des rares moments de répit au travail parental et les descriptions de la reconstitution de la force de travail dans les métiers ouvriers, ne sont peut-être pas seulement des projections de sociologue. Par exemple lors d'un atelier où des allocataires sont invitées à réfléchir aux différents « temps » de la journée, la travailleuse sociale demande aux participantes quand est-ce qu'elles prennent leur douche : « *Ah quand les enfants sont couchés, c'est là qu'il faut y aller, punaise, qu'est-ce que ça fait du bien !* », s'exclame l'une d'elle. Les autres femmes présentes rient et approuvent<sup>312</sup>. La douche, moment de « reprise de soi »<sup>313</sup> après une journée de travail fatigante, ne marque cependant pas le même seuil que les portes de l'usine que l'on referme derrière soi.

#### B) Travail parental total, différé et inversé

La description rapide des activités qu'impliquent le travail parental à temps plein et contraint par la nécessité économique suffirait presque à donner la mesure de la situation domestique actuelle depuis laquelle le rapport à l'emploi prend sens. Mais ce serait oublier que le présent et l'avenir ne s'opposent pas comme deux termes séparés. Au contraire, l'avenir est appréhendé depuis la situation présente et le sens de cette appréhension modifie la façon dont le présent est envisagé. Cette dialectique faisant intervenir la médiation des expériences passées, qui permettent notamment d'envisager le retour à l'emploi comme plus ou moins probable et donc le présent du travail domestique comme une condition plus ou moins temporaire ou définitive. On peut alors synthétiser ces relations en détournant légèrement la typologie que propose Dominique Schnapper quand elle compare les attitudes face à l'épreuve du chômage. La maternité seule à temps plein peut, en fonction du rapport à l'emploi, correspondre à une situation « totale », « différée » ou « inversée »<sup>314</sup>. Cet usage de la typologie est provisoire et, conformément à la recommandation de la sociologue, classifie des relations plutôt que des personnes.<sup>315</sup> Comme tout idéaltype ou toute typologie, elle implique une certaine réduction

---

<sup>312</sup> Journal de terrain, 2 avril 2012

<sup>313</sup> Hatzfeld, Nicolas, « La pause casse-coûte : quand les chaînes s'arrêtent à Peugeot-Sochaux », *Terrain*, n°39, 2002, en ligne, §7

<sup>314</sup> Dominique Schnapper distingue entre le « chômage total », situation de mort sociale sans plus de liens probables avec l'emploi, le « chômage différé », situation temporaire utilisée pour rebondir, et le « chômage inversé », négociation notamment grâce aux ressources culturelles qui permet de « renverser le sens de l'épreuve ». Cf. Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, op. cit.

<sup>315</sup> Schnapper, Dominique, *La compréhension sociologique*, op. cit., par exemple p. 61 et suivantes.

des dimensions comparées. On parlera donc de « travail parental » et non de travail domestique pour laisser temporairement de côté les implications de ce travail en termes de rapports sociaux.

Myriam Klein et Vanessa Berthold sont deux amies, âgées de 29 et 25 ans au moment où je les rencontre, en mars 2012, dans le Bas-Rhin. Je les ai rencontrées via le service social et non via les conseillères emploi qui m'ont aidé dans le Val-de-Marne. Elles sont donc considérées comme relativement « *éloignées de l'emploi* ». Pour elles, la maternité est intervenue très jeunes et a interrompu leurs études avant l'obtention du CAP pour Myriam, après pour Vanessa. Elles n'ont jamais occupé d'emploi. La façon dont elles appréhendent leurs chances objectives montre très bien la centralité du « marché du travail » même pour celles qui en sont exclues :

**Vanessa.** J'avais pas de travail avant d'avoir eu mes enfant et bien sûr que maintenant je me dis, voilà, j'aimerais aller travailler, mais faut pas que je m'attende à un boulot ... dans un bureau où je sais pas quoi, hein ! Je sais ce qui m'attend hein, et je trouve ça dommage en fait. Myriam, elle, insiste sur la forte concurrence autour des postes qui « les attendent », à un moment où elle évoque l'encouragement de leur référente à éplucher les petites annonces :

**Myriam.** Mais les annonces vous croyez qu'on est les seules à être dessus ou quoi ? On est des millions de personnes sans travail ! Et nous on a l'impression qu'on peut plus s'en sortir parce qu'on a plus de débouchés ! Déjà les gens qui ont des bac+5, ils trouvent pas de métier, mais alors nous ? Nous qui n'avons rien foutu depuis des années, on va venir et on va prendre les places ? Vous voyez ce que je veux dire ? On est rentrées dans un engrenage en fait. Et on va en sortir, j'espère, un jour.

Le découragement objectif est donc lié au phénomène que nous avons démontré : les possibilités professionnelles sont très restreintes et assorties d'une forte pression du chômage. Pour ces femmes, cette situation signifie qu'il faut se battre avec des armes très faibles (pas de diplôme qualifiant ni d'expérience) pour des métiers difficiles et des emplois aussi peu rémunérateurs que protecteurs. Cette position vis-à-vis de l'emploi rend l'enfermement domestique dans le travail parental d'autant plus durable. Le centre de gravité familial est défini par les enfants (Myriam : « *Les enfants, c'est le nombril de la famille* ») et le travail parental est assimilé à de « *l'esclavage* » :

**Vanessa.** Honnêtement je vous dis j'aimerais bien aller travailler, sortir de la maison, sortir de ce quotidien parce que y a un moment où on en a quand même ras-le-bol. Enfin moi, personnellement, j'en ai ras-le-bol de rester à la maison avec les enfants. T'as l'impression d'être une esclave quoi ! [*rire*]

**Myriam.** [*Sérieuse*] T'es une esclave à la maison, de toute façon !

**Vanessa.** Exactement.

**Myriam.** Tu l'es, on l'est.

Le mot est fort qui justifie pleinement que l'on parle, en ce cas, de « travail parental total ».

Quand l'emploi est plus probable, l'enfermement dans le travail parental à temps plein tend à être vécu comme une parenthèse au sein d'une trajectoire résolument orientée vers le travail salarié. On retrouve alors une forme de « travail parental différé ». Djenaba, pour garder son exemple, a travaillé dès l'obtention de son BEP vente dans l'aide à domicile. Elle dit d'ailleurs que c'est son « *métier* », ce qui est loin d'être anodin. Dans une enquête auprès d'ouvriers et d'ouvrières d'usine, Danièle Kergoat montre que le terme de « *métier* » correspond très rarement à la situation de travail actuel et désigne souvent, notamment pour les femmes, un « *ailleurs du temps et de l'espace* »<sup>316</sup>. Soit que le « *métier* » désigne un emploi passé que l'on regrette, soit qu'il exprime des aspirations définies en opposition avec la situation de travail actuelle. On pourrait donc dire ici que l'usage que fait Djenaba du terme porte la revendication d'un ailleurs par rapport à la situation de travail parental actuelle. La distance qu'elle prend vis-à-vis de cette situation s'exprime très bien quand elle se situe par rapport à sa mère, qui a élevé sept enfants au foyer :

**Djenaba.** Avec mes frères et sœurs, on s'entend très, très bien. On est bien soudé hein. Franchement... Comme je dis à ma mère « t'as bien travaillé » [*rire*]. (...) Mais des fois, je lui dis hein, « mais comment t'as fait ? » Franchement, moi je peux pas. Peut-être parce que j'ai travaillé avant, mais même si j'ai mes enfants, je veux bien m'occuper d'eux, mais le fait de travailler c'est comme si je m'occupais de moi-même en fait. Parce qu'on oublie tout au travail. Moi même si c'est mes enfants, je peux pas être H-24 avec eux. J'aime bien partir et quand je les vois je suis encore plus contente de les voir. Je veux dire ils se sont bien amusés, ils étaient à l'école, ils étaient pas tout seuls et je prends plus de plaisir à passer du temps avec mes enfants que quand je suis avec eux tout le temps.

Il faut remarquer ici comment l'unité de la fratrie est attribuée au labeur maternel, confirmant s'il en était besoin l'importance de penser le travail des femmes en matière de production des sentiments de parenté. Reconnu par l'enquêtée, ce labeur est en même temps mis à distance, au profit d'un rapport émancipateur à l'emploi. Le registre du « souci de soi » noté par Chantal

---

<sup>316</sup> Kergoat, Danièle, « Note de travail : Le métier », *Travailler*, vol. 1, n°37, 2017, p. 240

Nicole-Drancourt<sup>317</sup> joue ici à plein, qui ressort d'autant mieux qu'il tranche avec la situation domestique.

Quand les allocataires ont effectivement un emploi, ou ont de fortes chances d'en trouver un, et qu'elles sont inscrites dans une perspective de stabilisation professionnelle, le rapport au travail parental peut être encore différent. Fatiha est un cas un peu à part dans mon « échantillon », puisque quand je la rencontre, elle continue de toucher le RSA mais est inscrite en formation d'assistante sociale. Ses trois enfants sont alors âgés de 7, 12 et 14 ans. En entretien, elle explique s'investir tellement dans sa formation et dans son activité militante au sein du Parti Communiste, qu'elle n'a plus aucune énergie quand elle rentre chez elle :

**Fatiha.** Avec tout ce que je fais, des fois je suis fatiguée ! Tellement fatiguée ! Moi je vais te dire, la maison c'est plus une maison. C'est un taudis, un taudis ! C'est dur, j'arrive pas à gérer. Des soirs c'est mon fils de douze ans qui fait à manger. J'ai de la chance de les avoir mis à la cantine, parce qu'il leur fallait un repas équilibré, mais quand je rentre à 17h, 18h, qu'il faut repartir à 19h en réunion pour finir à 23h... (...) Le premier soutien que j'ai c'est celui de mes gosses. Ils sont là : t'inquiète maman... Si j'ai pas envie de me lever le matin, ils vont venir, tu parles ils sont tous les trois en train de me tirer par la jambe : « Lève-toi maman va à l'école ! Tu vas avoir des problèmes et tout [*rire*] ».

La diversification des investissements hors-foyers et les promesses dont ils sont porteurs tendent à redéfinir l'espace domestique : c'est en ce sens que l'on peut parler de « travail parental inversé ». Dans cette perspective, il ne s'agit pas simplement de « concilier » le foyer avec les investissements extérieurs, mais d'en changer le fonctionnement : le foyer ne doit plus être qu'un lieu de travail, pour aussi devenir un lieu de reconstitution des forces. La tenue de l'appartement, l'implication des enfants, le fait que leurs repas ne sont peut-être pas toujours « équilibrés », qu'il est difficile de se lever le matin : tous ces éléments deviennent dicibles car réinscrits dans la perspective de l'effort dont ils découlent. On pourrait même dire que leur polarisation morale s'inverse. Car dans d'autres circonstances, à d'autres niveaux d'intensité, et placés sous le regard assistantiel, ils constitueraient sans doute autant de « désordres positifs », au sens que donne Delphine Serre à ce terme<sup>318</sup>. Or, ce point nous emmène à une

---

<sup>317</sup> Voir plus haut.

<sup>318</sup> Delphine Serre distingue les « désordres négatifs », transgression d'un interdit, des « désordres positifs », manquement à une obligation. On retrouve, dans l'évaluation de ces derniers, différents jugements sur les rôles familiaux, évalués sous l'angle de leur conformité et de leur délimitation. L'accumulation des indices de ces désordres sert de base à l'activité de signalement des enfants en dangers, quoique le sens qui leur est ultimement donné dépend fortement des conditions d'existence des familles. Serre, Delphine, *Les coulisses de l'état social...*, op. cit., p. 103 – 124

hypothèse que nous ne pourrions reprendre que bien plus tard : plus le travail parental est intense et tend à constituer une condition définitive, plus l'exposition assistantielle est importante.

Il est fréquent de parler d'« enfermement domestique » pour désigner la position des femmes dans la sphère reproductive et leur mise au travail domestique. Prise en un sens strictement spatial, cette expression est une « absurdité »<sup>319</sup> car elle oublie que le travail domestique doit aussi son intensité aux nombreux déplacements qu'il nécessite. En revanche, on peut parler d'*enfermement structural*, dans un double sens qui donne une mesure plus juste de la situation domestique des enquêtées. Le premier, nous venons de le vérifier ici : le travail domestique impliqué par la monoparentalité féminine est d'autant plus pesant que les possibilités alternatives, donc les chances objectives du point de vue de l'emploi, sont restreintes. Le second, nous l'avons entrevu avec la dernière hypothèse que l'on formulait. D'après Danielle Chabaud-Rychter et ses co-auteurs, le travail domestique s'est historiquement constitué, en même temps que par la séparation salariale des sphères productives et reproductives, par le développement d'institutions de reproduction relativement autonomes. L'école et la médecine ont participées à l'institutionnalisation de cette forme de travail, en supposant, à la maison, un important travail de suivi, de surveillance, de relai, bref un rôle « d'auxiliaire à domicile »<sup>320</sup> qui s'est d'abord trouvé confié aux femmes. Or l'exposition assistantielle correspond à une forme de contrôle de la conformité à ce rôle, qui touche d'autant plus les femmes dont les possibles sont par ailleurs réduits. Ainsi, si la typologie que l'on a proposée des relations entre travail parental et rapports à l'emploi reste provisoire, c'est que tous les principes explicatifs de la distribution qu'elle photographie n'ont pas été explicités et ne le seront que plus tard.

### III – Les modes d'appropriation du travail

Nous avons déjà statistiquement établi le fait que les allocataires voyaient leurs possibilités laborieuses se concentrer sur certains postes et donc certaines tâches : nettoyage, mélange entre nettoyage et charge relationnelle – surtout auprès de personnes âgées – et charge relationnelle uniquement. Surtout, nous avons vérifié que les postes depuis lesquels ces groupes de tâches étaient réalisés ne faisaient pas l'objet du même recrutement. Entre les répondantes

---

<sup>319</sup> Chabaud-Rychter Dominique *et. al.*, *Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 23 ; Les sociologues montrent dans leur enquête que les déplacements quotidiens continuent d'être préoccupés par le travail domestique et d'être, pour une large part, dictés par ses finalités.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 20

allocataires, on a remarqué une homologie entre le type de tâche, l'employeur d'un côté et le diplôme ou la nationalité de l'autre. Ainsi, plus les répondantes étaient de nationalité étrangère et faiblement diplômées, plus elles avaient de chances de fournir des travaux de nettoyage dans un cadre industriel, tandis qu'inversement, plus elles étaient françaises et diplômées, plus elles avaient de chance de travailler auprès d'enfants et dans le secteur public, tout en étant plus ou moins délestées de toute dimension ménagère. Cette tendance statistique indique donc une forme de hiérarchie objective des tâches, à laquelle les rapports au travail particuliers des enquêtées doivent être rapportés. Cependant, quand on passe des régularités statistiques aux régularités qui se dégagent à l'échelle des trajectoires et de leur comparaison, deux éléments décisifs interviennent.

En premier lieu, le rapport au travail dépend de l'expérience professionnelle passée. Les enquêtées qui ont été socialisées aux postes qui leur servent de référence n'expriment pas le rapport au travail de la même manière que celles qui y aspirent sans les avoir jamais exercés ; ce qui ne veut pas dire que ces dernières n'ont pas un *rapport au travail aspiré*. En deuxième lieu, il apparaît clairement que la hiérarchie révélée par les régularités statistiques n'est pas un donné. Elle constitue tout au plus la photographie des enjeux de luttes, de manipulation et de valorisation dont les postes et les tâches font l'objet. Si l'expérience professionnelle détermine donc l'expression du rapport au travail, c'est aussi parce qu'elle constitue une socialisation à ces enjeux de valorisation dont le travail fait l'objet. Pour le dire autrement, ce qui s'exprime dans le rapport au travail, ce sont aussi les modalités de son *appropriation* par les travailleuses. Bien évidemment, ces appropriations individuelles ne peuvent pas renverser durablement la hiérarchie laborieuse. Quand les aspirations se heurtent à cette impossible remise en cause, les femmes rencontrées se réorientent, entrent en formation, formulent des aspirations vers d'autres métiers. Le rapport au travail devient alors explicatif de bifurcations ou au moins de nouvelles étapes dans la carrière.

Dans ce cadre d'analyse, les différences sur lesquelles nous allons insister, en séparant le travail de soin et d'attention aux autres du travail de bureau, ne sont pas principalement fondées dans la *matérialité* des tâches, mais dans les *oppositions* qui s'expriment dans les rapports au travail et que la comparaison des entretiens cherche à atteindre. Cette façon de voir est un acquis des sciences sociales. Maurice Halbwachs, qui allait sur ce point plus loin que la distinction durkheimienne entre « monde des choses » et « monde des choses humaines »,<sup>321</sup>

---

<sup>321</sup> Mauger, Gérard, « La transformation des classes populaires en France depuis trente ans » in. Lojkine Jean, Cours-Salies Pierre, Vakaloulis Michel (dir.) *Nouvelles luttes de classes*, Paris, Puf, 2006, p. 38, notes 31 et 32

notait que la relation entre les « choses » et « les activités humaines », ou entre « l'action physique » et ses « représentations », ne relevait pas tant de la nature que d'enjeux « d'appréciation sociale (...) de dignité et de valeur ».<sup>322</sup> Dans le même esprit théorique, Marie Cartier et Marie-Hélène Lechien remettent en cause l'opposition routinière entre « relationnel » et « matériel », en montrant qu'elle résulte beaucoup plus directement des stratégies genrées de présentation des postes que du contenu réel du travail.<sup>323</sup> Ainsi, les différences repérées ici entre travail de bureau et travail de soin et d'attention aux autres sont avant tout le produit de modes d'investissement des postes et d'enjeux de valorisation des tâches qu'ils comprennent. On propose donc de croiser, pour en rendre compte, ce qu'en disent les enquêtées à un moment donné de leur trajectoire singulière, avec les modes de recrutements des postes qui leur sont accessibles.

#### A) Spécialisations et reconversions

Le propre des postes accessibles aux allocataires est de ne pas reposer sur une adéquation entre le titre scolaire et la profession. En tant que tel, c'est un des signes de leur déqualification. Mais en pratique, cela veut aussi dire que les trajectoires (de promotion, de reclassement, de déclassement) qui mènent à ces postes sont sans doute plus diversifiées qu'ailleurs. Ainsi, les postes que l'on a montrés comme étant accessibles aux allocataires ont en commun de pouvoir constituer des supports de reconversion. On en trouve un premier indice, vague mais évocateur, dans le fait que les postes de « personnels de services directs aux particuliers » sont les plus recherchés par les chômeuses ouvrières et employées : presque un tiers d'entre elles (30% et 28%)<sup>324</sup> recherchent un emploi rattaché à cette catégorie. Bien que l'on ne puisse pas affiner ce constat en termes de profession, il est à noter que la catégorie des « personnels de service aux particuliers » est avant tout portée par les assistantes maternelles et les aides à domicile, qui sont à la fois les plus importantes numériquement et les plus dynamiques en termes de croissance des effectifs. Il faut aussi remarquer que l'intensité de l'aspiration des chômeuses vers ces postes varie à la fois en fonction de leur âge et de leur qualification. Par exemple, les anciennes ouvrières qualifiées de moins de quarante ans ne sont que 13% à rechercher une reconversion dans le service aux particuliers contre 32% passé cet âge, tandis que les anciennes ouvrières non-qualifiées sont respectivement 24% et 42% à l'envisager. A mesure que les

---

<sup>322</sup> Halbwachs, Maurice, « Matière et société », *Classiques des sciences sociales* [en ligne], 2002 [1920], p. 4,

<sup>323</sup> Cartier Marie, Lechien Marie-Hélène, « Vous avez dit "relationnel" ? ... », *art. cit.*

<sup>324</sup> Données enquête emploi 2012 obtenues en croisant la catégorie socio-professionnelle la plus longtemps occupée par les chômeuses et les « inactives » avec la catégorie socio-professionnelle de l'emploi qu'elles recherchent. NB. la définition restrictive du chômage au sens du BIT explique que les « inactives » puissent aussi chercher un emploi.

possibles, les qualifications et peut-être aussi les corps s'épuisent, la fonction de reconversion des postes ici considérés se renforce.

Cette fonction découle directement du mode de recrutement de ces postes, que l'on gagne à comparer avec celui des postes d'employées qualifiées. Après avoir essayé différentes méthodes, celle qui m'est apparue la plus propice à cette comparaison consiste à mettre en regard les spécialités des diplômes de CAP et BEP (niveau V) détenus par les travailleuses en poste dans différentes professions (tableau 7). On vérifie alors clairement que, là où la quasi-totalité des secrétaires, des coiffeuses et des esthéticiennes avaient obtenu leur niveau V dans une spécialité directement liée à leur métier, les animatrices, les agentes de service des écoles, les aides à domicile et les ouvrières du nettoyage détenaient des titres beaucoup plus diversifiés. Pour ces quatre catégories, en 2004, la spécialité modale du CAP se trouvait du côté du secrétariat et de la comptabilité ; ce qui est directement lié au fort déclin des emplois administratifs des entreprises – moins un demi-million entre 1982 et 2012<sup>325</sup> – et à l'obsolescence concomitante de certaines qualifications bureautiques (sténo-dactylographie). Mais entre 2004 et 2012, une évolution décisive s'est produite. La spécialité modale de ces postes intégrant un travail de soin et d'attention aux autres se trouve désormais dans le sanitaire et social. Cette évolution vaut non seulement pour les animatrices, les agentes de service et les aides à domicile, mais aussi pour des catégories qui ne figurent pas dans le tableau comme les assistantes maternelles ou l'ensemble des agentes de service des fonctions publiques. Ainsi, si ces catégories, portées par une forte croissance de leurs effectifs, continuent d'assumer une fonction de reconversion<sup>326</sup>, on voit progressivement s'imposer une logique de spécialisation. On relève d'ailleurs que le degré de cette spécialisation suit exactement le niveau de prestige culturel des catégories, tel qu'on peut admettre de le lire, en négatif, dans le taux de travailleuses sans diplômes ou seulement titulaires du brevet. En résumé, deux logiques de recrutement cohabitent, une logique de reconversion et une logique de spécialisation qui tend à prendre le pas sur la première. Or on retrouve ces deux logiques jusque dans les trajectoires particulières des enquêtées et dans leurs rapports au travail.

---

<sup>325</sup> Thomas Amossé, qui rapporte ces chiffres, impute ce déclin à l'informatisation. Amossé, Thomas, « Portrait statistique... », art. cit., p. 16

<sup>326</sup> Par exemple, l'aide à domicile accueille les travailleuses spécialisées de l'industrie et de l'artisanat en des proportions deux fois plus importantes que dans l'ensemble des employées, tandis que les ouvrières du nettoyage sont de plus en plus constituées de titulaires de spécialités hôtelières

	Ensemble des employées		Coiffeuses et esthéticiennes (salariables)		Secrétaires		Animatrices socio-culturelles		Agentes de service des écoles élémentaires		Aides à domicile		Ouvrières du nettoyage	
	2004	2012	2004	2012	2004	2012	2004	2012	2004	2012	2004	2012	2004	2012
<b>Evolution de la catégorie sur la période</b>	<b>+2%</b>		<b>-8%</b>		<b>-14%</b>		<b>+28%</b>		<b>+21%</b>		<b>+33%</b>		<b>-3%</b>	
<b>Bac et études supérieures générales</b>	14	16	4	6	18	18	28	30	7	13	5	7	3	6
<b>BTS/DUT/Paramédical</b>	8	10	2	2	16	17	11	11	1	3	1	3	1	1
<b>Bac pro et techno</b>	11	15	28	34	21	23	13	15	5	10	3	8	3	3
<b>CAP/BEP</b>	32	30	49	43	28	25	21	26	37	40	32	36	20	22
Agricoles et agro-alimentaires	4	4	0	0	2	2	0	2	7	3	5	6	5	8
Industrielles et artisanales (travail sur les choses)	9	9	1	1	3	3	6	5	13	5	20	16	15	16
Secrétariat, gestion, comptabilité	<b>44</b>	<b>35</b>	5	2	<b>86</b>	<b>77</b>	<b>44</b>	19	<b>33</b>	31	<b>33</b>	26	<b>44</b>	26
Vente, travail de l'apparence	22	26	92	95	5	13	16	14	23	23	18	23	19	<b>34</b>
<i>Commerce, vente</i>	11	13	4	1	3	7	9	8	10	9	8	12	11	10
<i>Coiffure, esthétique, autres services aux personnes</i>	7	7	<b>88</b>	<b>94</b>	1	4	7	6	5	3	4	5	3	8
<i>Accueil, hôtellerie, tourisme</i>	5	6	0	1	0	2	0	0	9	11	6	6	5	16
Spécialités sanitaires et sociales	19	25	2	1	4	5	33	<b>57</b>	23	<b>38</b>	23	<b>28</b>	15	13
<i>Nettoyage, assainissement, protection environnement</i>	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	4	2	5	3
<i>Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales</i>	9	12	2	1	2	3	14	21	7	19	12	13	7	7
<i>Santé (médecine, paramédical)</i>	6	7	0	0	2	0	1	0	0	0	2	2	1	0
<i>Travail social</i>	3	5	0	0	0	1	14	35	15	17	5	11	2	2
<i>Animation culturelle, sportives et de loisirs</i>	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0
<b>Brevet ou sans diplôme</b>	35	29	17	14	17	16	29	18	50	33	59	46	74	68

Tableau 7 – Spécialités de niveau V dans plusieurs catégories d'employées (2004 – 2012)

**Champ** : Femmes des enquêtes emploi de l'INSEE de 2004 et de 2012. Effectifs pondérés, résultats exprimés en pourcentage arrondis

**Lecture** : Les catégories de coiffeuses et d'esthéticiennes (que l'on a décidé de regrouper ici du fait de leur similarité), ont vu leurs effectifs diminuer de 8% entre 2004 et 2012. En 2012, elles étaient 43% à avoir obtenu un diplôme de niveau V (CAP ou BEP). Parmi elles, 94% avaient obtenu leur spécialité dans la coiffure, l'esthétique et d'autres services aux personnes assimilés.

## B) Le travail de soin et d'attention aux autres

Dans notre matériau, la valorisation du travail que l'on pourrait dire de soin et d'attention aux autres se comprend à la fois selon la double logique de la reconversion et de la spécialisation, mais aussi dans le rapport au travail de l'apparence et au travail ménager. Certaines des femmes rencontrées valorisent ainsi le travail de soin et d'attention, au sein duquel elles se sont reconverties, après avoir exercé dans le travail de l'apparence. D'autres femmes valorisent le travail de soin et d'attention, au sein duquel elles se sont spécialisées, de manière préférentielle au travail ménager qui fait aussi partie des postes.

### 1) *Reconversion : travail de soin des autres et travail de l'apparence*

Christelle Avril a très bien montré que les aides à domiciles déclassées et titulaires de diplômes dévalués, pour qui le poste constitue un moyen de reconversion, tendaient à ne pas mettre en avant *a priori* la dimension de soin et d'attention aux autres. Elles préféraient au contraire moduler leur engagement relationnel au cas par cas. Lors de l'enquête, j'ai rencontré un autre type de reconversions, qui produit peut-être un autre type de rapport au travail de soin et d'attention aux autres. Il s'agit des femmes qui ont été formées ou ont exercé dans le « travail de l'apparence »<sup>327</sup> : coiffeuses et esthéticiennes. Commençons par celles qui ont effectivement travaillé dans ce domaine. Chez celles que j'ai rencontrées, on trouve une forme de rejet du métier, qui s'accompagne d'une *valorisation réactive* du travail de soin et d'attention aux autres. Mylène Caron, 33 ans, et qui élève seule son fils de 3 ans, raconte ainsi son passage de la coiffure à l'animation périscolaire :

**Mylène.** Donc avant j'étais coiffeuse. Ouais ça se voit pas je sais [*tendant une mèche de ses cheveux blonds, crépelés et épais – rire partagé*] J'étais coiffeuse avant et justement j'ai quitté ce milieu de [*accentue avec dédain*] bourrin là, déjà parce que ça s'est très mal fini, ça a été... et puis c'est un autre monde hein : hypocrisie, bling-bling, ta-ta-ta-ta, vente-vente-vente, chiffre-chiffre-chiffre, j'ai fait hééééé-hé ! J'ai péti un câble parce que moi, c'est pas moi ça. Et c'est comme ça que j'me suis reconvertie auprès des mômes...

---

<sup>327</sup> Le terme est utilisé par Martine Court dans un cadre familial : elle lui sert à étudier la façon dont les parents, et notamment les mères, envisagent l'habillement, la coiffure, voire le maquillage, dont leurs enfants se parent. Recourir à ce terme plutôt qu'à celui de « soin de l'apparence », qui est plus souvent utilisé au sujet des esthéticiennes et des coiffeuses, permet de montrer une certaine continuité domestique – professionnelle dans la division sexuelle du travail, d'insister sur la dimension laborieuse, et de laisser en suspens la question de savoir si ce travail est vu ou non comme un travail de « soin », question qui semble, précisément, un enjeu majeur des rapports au travail. Court, Martine, *Corps de fille, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute, 2010

On rencontre exactement le même type de discours chez Ginette, une allocataire rencontrée lors d'un atelier à destination des « mères isolées ».<sup>328</sup> Lors de la première séance où elle est la seule présente, Amandine Umbrecht, la travailleuse sociale, cherche à obtenir d'elle « *quelques éléments* » pour « *voir un peu [son] profil* ». Très vite, la participante, âgée de 35 ans et élevant seule son fils de 3 ans, explique qu'elle a travaillé de 18 à 32 ans dans différents salons de coiffure. Amandine la reconnaît: « *Ah, c'est vous qui travailliez au petit salon au coin de la rue ?* ». Qu'est-ce qui l'a poussé à arrêter ? La participante décrit sa dernière expérience comme une « *catastrophe* », évoque le « *harcèlement moral* » de sa patronne, qui l'a par exemple obligée à changer de numéro de téléphone pour éviter ses appels incessants. Elle explique aussi ne pas avoir eu le courage d' « *aller voir l'inspection du travail* » comme ses proches le lui recommandait. La travailleuse sociale lui demande alors si « *c'est le métier [qu'elle n'a] plus envie de faire ou si c'est comment ça s'est passé* » qui l'empêche de continuer :

**Ginette.** Non c'est pas comment ça s'est passé c'est... Je peux plus, j'ai fait ce métier pendant presque quinze ans, je peux pas retourner dans ce cadre... le salon... c'est un métier très superficiel quoi... (*silence*). Et puis y'a les horaires aussi que je peux plus faire. Je faisais 10h-20h avec nocturne le jeudi jusqu'à 21h, ça je peux plus. (...) En fait, j'aimerais bien soit faire nourrice, soit coiffer des gens dans le besoin. Ça, ça me plairait.

Reprenons. Chez Mylène comme chez Ginette, c'est bien le rapport salarial et non les relations professionnelles particulières qui semblent motiver la reconversion. La première parle d'un « *milieu* » dans son ensemble, tandis que la seconde exprime le rejet d'un « *cadre* » de travail qui dépasse le harcèlement de sa patronne. Le rapport salarial rejeté se caractérise avant tout par l'intensité dans l'usage de la main d'œuvre : horaires difficiles, cadence marquée par la contrainte marchande (« *chiffre-chiffre-chiffre* »), mais aussi par la charge émotionnelle. Diane Desprat montre que celle-ci comprend, chez les coiffeuses, à la fois un « *travail émotionnel intégrateur* » – par exemple se souvenir d'un mois sur l'autre de détails sur la vie de chaque cliente – mais aussi un « *travail émotionnel dissimulateur* » : il s'agit de refréner ses émotions, même quand elles sont heurtées, afin d'assurer le bon déroulé du service<sup>329</sup>. De plus, le rapport salarial qui prévaut dans le secteur continue<sup>330</sup> d'être marqué par le patronage

---

<sup>328</sup> Journal de terrain du 27 novembre 2012 ; j'assistais à ces ateliers dans le cadre d'un « *contrat de bénévolat* » au sein d'une association de défense du droit des femmes, alors que j'étais sans emploi. Notes détaillées prises sur place et reprises après.

<sup>329</sup> Desprat, Diane, « *Une socialisation émotionnelle dans le métier de coiffeur* », *Nouvelle revue du travail*, n°6, 2015, en ligne, §16

<sup>330</sup> Céline Dumoulin note cependant une intensification capitalistique du secteur depuis les années 1980. Au moment où elle publie son article, les salons franchisés représentent 10% des établissements mais 30% du chiffre

artisanal. Dans une étude par questionnaires sur les rapports aux maîtres du point de vue des apprenti·e·s, Christophe Jalaudin et Gilles Moreau montrent que les termes « *employeur* » et « *patron* » sont réservés aux expériences négatives. De manière générale, la vérité objective du rapport salarial est avant tout exprimée quand il s'agit de dire ce qui va mal<sup>331</sup> (eg. l'«*exploitation*»<sup>332</sup> désigne toujours un abus et non pas, on s'en doute, le fonctionnement normal que décrit la théorie marxiste). Mais les auteurs dégagent aussi différentes logiques de variation. Leur analyse lexicographique montre que les apprenties coiffeuses en CAP mobilisent plus que les autres des « qualificatifs humains »<sup>333</sup> pour dire leurs relations avec leur maîtresse. Les dimensions négatives de leur expérience tiennent aux tâches auxquelles elles sont parfois cantonnées (shampoings et ménage) et sont exprimées par la figure repoussoir de la « *bonniche* ». Au contraire, chez les apprentis maçons en CAP, c'est le « lien salarial »<sup>334</sup> qui est d'abord dit : les questionnaires parlent d' « *heures* », d' « *horaires* », de « *contrats* », voire du « *racisme* » du « *patron* » ou de sa tendance à « *gueuler* ». La dimension positive de l'expérience dépend du temps que le maître dégage pour « *s'occuper* » de l'apprenti et à l'aménagement de la mise au travail par des considérations pédagogiques (laisser le temps d'acquérir les gestes). C'est sans doute dans cet ordre de phénomènes que l'on peut comprendre « *l'hypocrisie* » que condamnent Ginette et Mylène. Car la préparation culturelle et le milieu de travail des coiffeuses semble rendre moins dicible qu'ailleurs la dimension objective du rapport de force salarial qui, à l'extrême, court le risque de glisser dans l'espèce de « rapport d'asservissement sentimental »<sup>335</sup> que décrit Ginette. Le hiatus entre les rapports objectifs et la « limitation culturelle » des moyens de les dire pouvant produire, on peut au moins en faire l'hypothèse, un sentiment de duplicité.

Mais ce sentiment doit aussi être relié, chez les coiffeuses comme chez les esthéticiennes, à une forme de duplicité structurale. De la même façon que les rapports salariaux

---

d'affaire du secteur. Cette intensification se traduirait par une prolétarianisation de la main d'œuvre dans les salons franchisés. Coiffeuses et coiffeurs tendraient à y être formés à des gestes plus spécialisés, ce qui amenuiserait ensuite leur possibilité de trouver un emploi dans des salons artisanaux. Cf. Dumoulin, Céline, « Les deux mondes de la coiffure », *Savoir/Agir*, vol.2, n°24, 2013, p. 79

<sup>331</sup> Jalaudin Christophe, Moreau Gilles, « Transmettre le métier : les complexités de la relation maître/apprenti », in. Piotet, Françoise (dir.), *La révolution des métiers*, Paris, Puf, 2002, p. 60

<sup>332</sup> *Ibid.*, p. 67

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 69

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 70

<sup>335</sup> Marx Karl, Engels Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, 2012, p. 52 ; Ginette continue son récit en précisant qu'il a fallu que l'infirmière venue vérifier le bon déroulement de sa grossesse réponde à un énième coup de téléphone de sa patronne, en lui intimant l'ordre, au nom de la santé du bébé, de ne plus jamais appeler, pour que celle-ci la laisse tranquille jusqu'à son accouchement. Pourtant, quand elle annonça à sa patronne sa volonté de démissionner, celle-ci accepta sans hésiter la rupture conventionnelle et continua de l'appeler et de faire appeler son mari pour lui signifier que « *[son] poste [l'attendrait]* » et qu'elle pourrait toujours revenir.

sont fortement personnalisés, la contrainte émotionnelle du poste est d'autant plus forte qu'elle sert à atténuer la contrainte marchande. L'euphémisation de la dimension marchande dont les salariées ont la charge peut alors devenir très pesante. Morgan Cochenec montre ainsi, au sujet des esthéticiennes, que ces travailleuses ont pour mission de rassurer les clientes au sujet de complexes physiques eux-mêmes entretenus par la presse féminine et par les fabricants de produits cosmétiques, dont la vente constitue par ailleurs une large part du chiffre d'affaire des salons. Pour résister à cette forme d'injonction contradictoire, les salariées défendent leur « *rôle social* »<sup>336</sup> en cherchant par différents moyens d'éloigner le stigmate mercantile. C'est ainsi que certaines se décrivent volontiers au sociologue comme de « *mauvaises vendeuses* », ou évoluent vers des postes de « *socio-esthéticiennes* » (exercice du métier dans les hôpitaux, dans l'insertion, ou dans les prisons) qui garantissent une meilleure reconnaissance des dimensions « *sociales* » et de « *soin* » que le poste comporte<sup>337</sup>. Quand Ginette émet le souhait de « *coiffer des gens dans le besoin* », ou quand Mylène rejette les logiques « *bling-bling* » du milieu, elles semblent bien s'inscrire dans des logiques analogues.

Une autre modalité de passage du travail de l'apparence au travail de soin et d'attention aux autres concerne les femmes qui ont obtenu un diplôme dans le domaine mais qui n'ont jamais occupé d'emploi. C'est le cas de Vanessa Berthold qui a obtenu un CAP coiffure mais n'a jamais exercé, s'étant, on l'a dit, mise en couple et étant tombée enceinte dès la sortie de l'école. Ces reconversions a priori doivent être reliées à la complémentarité du pire qui peut unir deux dynamiques distinctes. La première est liée aux transitions de l'école au travail chez les jeunes femmes de classes populaires. Christine Griffin montre que ces transitions doivent être pensées en intégrant la position simultanée des jeunes diplômées sur les « *marchés sexuels et matrimoniaux* »<sup>338</sup> - les possibilités de mise en couple et de maternité pouvant interférer dans cette transition. La seconde est liée au fait, souligné par Armelle Testenoire et Danièle Trancart, que les titres de métier de niveau V perdent rapidement en valeur qualifiante s'ils ne sont pas

---

<sup>336</sup> Cochenec, Morgan, « Le soin des apparences. L'univers professionnel de l'esthétique-cosmétique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°154, 2004, p. 90

<sup>337</sup> *Idem.*

<sup>338</sup> Griffin, Christine, *Typical girls? Young women from school to the job market*, Londres, Routledge & Keagan Paul, 1985, p. 188 ; Le terme de « *marché sexuel* » sert à l'autrice pour penser à la fois la valeur des jeunes femmes sur le marché des emplois nécessitant des compétences « *non-techniques* » de présentation de soi, de jeunesse et de correspondance à une certaine norme d'attractivité sexuelle (p. 127 et suivantes) ainsi que, hors du travail, leurs chances de trouver des partenaires. Le terme de « *marché matrimonial* » (*marriage market*) désigne pour elle la pression et le conditionnement exercé sur les femmes pour *garder* un partenaire en s'inscrivant dans un rôle domestique traditionnel voire dans la maternité (p. 188)

immédiatement utilisés<sup>339</sup>. La « qualification » découle donc d'une conjonction entre le titre et son usage immédiat dans le cadre salarial. Si l'on peut tout de même parler de « reconversions », c'est que la formation continue de marquer les aspirations. Chez Vanessa , cette continuité est sans doute renforcée par ses origines sociales, nettement tournées vers le travail indépendant. Son père a été restaurateur, même si, après avoir fait faillite, il a dû se tourner vers le travail intérimaire. L'un de ses frères a bien réussi en tant qu'artisan, tandis que sa sœur travaille en boulangerie, c'est-à-dire dans une forme de salariat qui continue d'être liée à l'indépendance. Or, l'indépendance est une propriété sociale importante dans les milieux de la coiffure et de l'esthétique, encore fortement marqués par un « habitus artisanal »<sup>340</sup> ; en particulier, Diane Desprat montre que la socialisation préalable à la « boutique » de ses parents est particulièrement utile pour négocier les contradictions du travail émotionnel<sup>341</sup>, dont on a suggéré plus haut l'importance. Les regrets exprimés par Vanessa dans la considération rétrospective de sa trajectoire semblent ainsi renforcés par le fait qu'elle était prédisposée à s'inscrire dans le métier pour lequel elle a été formée. C'est dans la continuité avec cet ancrage indépendant et avec le travail de l'apparence qu'elle envisage d'abord de retrouver une activité professionnelle, en essayant de s'installer comme auto-entrepreneuse dans la manucure à domicile. Cette orientation, typique de l'auto-entrepreneuriat des femmes allocataires<sup>342</sup>, continue simultanément de faire sens par rapport au milieu professionnel de référence, puisque Céline Dumoulin note que le secteur de la coiffure est marqué par un attrait croissant de l'exercice à domicile<sup>343</sup>. Mais devant les difficultés procédurales rencontrées et les faibles espérances de gains financiers, Vanessa change d'orientation. Elle cherchait, au moment de l'entretien, à passer le concours d'ATSEM. La reconversion vers le travail de soin et d'attention aux autres tient donc directement aux possibles refermés, à la différence de la « déception des apparences » qu'exprimaient plus haut Mylène et Ginette.

---

<sup>339</sup> Testenoire Armelle, Trancart Danièle, « Un accès difficile à l'emploi qualifié. Femmes titulaires d'un CAP/BEP » in. Giret Jean-François, Lopez Alberto, Rosé José (dir.), *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte, 2005, p. 223 et suivantes

<sup>340</sup> Cochenec, Morgan, *Ibid.*, p. 84

<sup>341</sup> *Ibid.*, §22

<sup>342</sup> C'est ce que m'affirme Fanny, une travailleuse sociale spécialisée dans l'accompagnement de l'autoentreprise. L'enquête de la Dares permet de vérifier cette affirmation. Les femmes allocataires dont l'auto-entrepreneuriat constitue l'emploi actuel sont en majorité (58%) enregistrées comme « artisanes coiffeuses, manucures ou esthéticiennes » dans le code des PCS.

<sup>343</sup> Dumoulin, Céline, « Les deux mondes de la coiffure », *art. cit.*, p.80 et 83

## 2) Spécialisation : travail de soin et d'attention aux autres et travail ménager

Une autre logique d'accès et donc de valorisation du travail de soin des autres tient cette fois aux trajectoires de spécialisation. Cette fois, la valorisation de ce travail doit être mise en relation avec le travail ménager (professionnel). Ce qui différencie fortement le sens de cette relation pour les enquêtées, c'est leur expérience professionnelle préalable. On s'en rend bien compte en comparant la façon dont Djenaba et Myriam parlent du métier d' « auxiliaire de vie sociale », auquel toutes deux aspirent. Commençons par ce qu'en dit Myriam :

**Myriam.** Auxiliaire de vie, allez trouver des dames et des monsieur qui veulent aller nettoyer les gens une fois qu'ils ont passé un certain âge et qu'ils en ont besoin. Y'a personne. Pourquoi ? Parce qu'ils trouvent ça dégueulasse, ils trouvent ça crade, mais je suis désolée ils ont eu leur temps à nous de les aider !

La présentation que fait Myriam de la difficulté à pourvoir le genre de poste qu'elle envisage (« *allez trouver...* ») contredit ce qu'elle affirmait précédemment de la forte concurrence sur le marché du travail (« *on est des millions* »). Pourtant, si l'on passe des apparences logiques à la cohérence pratique, cette contradiction disparaît : sans qualification, ni expérience préalable, Myriam semble ne pouvoir se prévaloir que de son acceptation du « sale boulot ». On remarque ainsi qu'elle ne distingue pas le travail ménager du travail interactionnel (« *nettoyer les gens* »). D'ailleurs, elle indique plus tard qu'elle aimerait tout aussi bien travailler en tant qu'agent de service hospitalier (ASH), poste situé, dans la division du travail médical, en dessous d'aide-soignante et plus principalement centré sur le travail ménager. Myriam valorise donc d'abord le poste qu'elle envisage sur le mode du « retournement du stigmaté »<sup>344</sup>, inscrivant le « sale boulot » dans la noblesse des objectifs qu'il aide à remplir. Au contraire, Djenaba a exercé le métier d'auxiliaire de vie sociale sept ans durant. Le rapport au travail qu'elle exprime n'est pas artificiellement suscité par la situation d'entretien. Il procède d'une expérience solidement ancrée et réfléchie :

Lilian. *Donc qu'est-ce que ça implique, au quotidien, le travail d'auxiliaire de vie ?*

**Djenaba.** Auxiliaire de vie sociale ? Au quotidien, ben aider les personnes dépendantes, qui deviennent dépendantes avec l'âge. Donc y'a tous les gestes et les actes de la vie quotidienne, quoi : voilà, aider à prendre le bain, manger, les loisirs, les activités, enfin tout. Et puis, pour moi, c'est surtout éviter l'isolement de ces personnes.

---

<sup>344</sup>Arborio, Anne-Marie, «Quand le "sale boulot" fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Science sociale et santé*, vol.13, n°3, 1995, p. 111 ; Dans l'article cité, la sociologue explique très bien comment l'appropriation du sale boulot permet aux aides-soignantes de s'arroger une partie du prestige des infirmières. Elle suggère aussi un passage de ce retournement à un véritable discours vocationnel, passage qui correspond bien, ici, à la différence entre Myriam et Djenaba.

Lilian. *Donc y a un gros aspect de discussion, non ?*

**Djenaba.** Beaucoup, beaucoup. Bah éviter l'isolement c'est ça hein, apprendre à connaître les personnes, être à l'écoute, tout ça quoi.

Djenaba distingue entre le travail ménager et le travail interactionnel. Et c'est avant tout cette dernière dimension qu'elle semble valoriser (« *pour moi, c'est surtout éviter l'isolement* »). En cela, elle correspond tout à fait aux aides à domicile « tournées vers un certain pôle des classes moyennes supérieures »<sup>345</sup> dont parle Christelle Avril dans son enquête. On remarque aussi la précision des catégories professionnelles qu'elle utilise (« *actes de la vie quotidienne* », « *personnes dépendantes* », « *isolement* », « *être à l'écoute* ») qui non seulement tranchent avec le discours sans euphémismes de Myriam (« *crade* », « *dégueulasse* », « *nettoyer les personnes* »), mais procèdent aussi d'une volonté d'avoir prise sur « l'identité nominale »<sup>346</sup> du poste. C'est ce que montre très bien la correction discrète que Djenaba apporte à ma question, en rajoutant le « *sociale* » que j'oubliais à la fin « *d'auxiliaire de vie* ». Dans le cadre de sa trajectoire, la valorisation du travail de soin et d'attention aux autres découle donc de son *appropriation* du poste : l'expérience professionnelle ayant permis le développement d'un rapport différencié au faisceau de tâches, en même temps qu'une maîtrise symbolique des enjeux de nomination qui entourent le poste.

Mais le rapport au travail porte des revendications qui peuvent finir par achopper si elles ne se transforment pas en diplôme ou en mobilisation collective. Dans ces cas, la spécialisation se traduit aussi dans des carrières orientées vers l'éloignement des postes où la dimension ménagère est objectivement et symboliquement importante. Ainsi, Djenaba m'explique-t-elle que la formation qu'elle vient de finir dans l'aide à la personne, qui lui a énormément plu, lui a donné envie d'aller plus loin : elle aimerait maintenant passer les concours d'aide-soignante.

**Djenaba.** J'ai envie de continuer, je vais pas lâcher l'affaire. Et puis ... je sais pas. C'est pas que mon métier ne me suffit pas... c'est que c'est un métier qui est pas vraiment valorisant quand on n'est pas dedans ou qu'on sait pas ce que c'est. Pour les gens, même les personnes âgées, hein, elles vont dire « *y'a ma femme de ménage qui doit venir* ». Alors que c'est plus que ça, et même en faisant la formation je me rends compte que c'est encore *plus* que ce que je

---

<sup>345</sup> En cela et en bien d'autres aspects identifiés par la sociologue, comme par exemple le registre du « souci de soi » que l'on a déjà entendu dans l'expression que donne Djenaba de son rapport à l'emploi. Cf. Avril, Christelle, *Les aides à domicile*, op. cit., p. 209

<sup>346</sup> Boltanski Luc, Bourdieu Pierre, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.1, n°2, 1975, p. 95

pensais déjà ! Avec tout ce qu'on apprend, dès fois, je me dis mais, juste en allant, voilà préparer à manger aux personnes, on fait déjà de la médecine, quand on va faire le ménage ou trier des papiers ... on fait beaucoup plus que ça. Alors j'ai envie d'aller encore plus loin. J'ai appris beaucoup, beaucoup de choses pendant ces neuf mois [de formation].

*Lilian. Et là du coup, aide-soignante ce serait [impeccable]*

**Djenaba.** Ah j'vous dis, le top ! [*rire franc*] Si j'ai mon diplôme d'aide-soignante et que les trois [enfants] vont à l'école, fini le RSA [*rire*]. Ah oui, oui, franchement !

Si la formation d'aide à la personne plaît autant à l'enquêtée, c'est qu'elle opère une officialisation scolaire des compétences professionnelles, qui ne va pas sans un certain ennoblissement (la préparation des repas en lien avec la médecine). Ce faisant, elle va dans le même sens que le rapport au travail préalablement développé, qui mettait déjà en avant la dimension de soin et d'attention aux autres. En même temps, la formation montre les limites des revendications cantonnées au simple rapport au travail. Si la valorisation du poste suffit à soi (« *c'est pas que mon métier ne me suffit pas* »), elle n'est pas garantie de s'imposer en direction de l'extérieur ou du public. Le « *diplôme d'aide-soignante* » permettrait ainsi, en même temps qu'une sortie du RSA, une meilleure reconnaissance de la dimension de soin, qui, dans l'aide à domicile, risque toujours d'être éclipsée par la dimension ménagère (« *y'a ma femme de ménage qui doit venir* »).

Nadia Yousfi a 33 ans et élève seule sa fille âgée de 4 ans. Comme on l'expliquait dans la présentation du volet ethnographique de l'enquête, c'est la sœur de Fatiha, qui nous a présentés. Après un bac médico-social et un emploi dans la grande distribution, Nadia candidate auprès de sa municipalité. Elle obtient ainsi un poste d'ATSEM, d'abord en tant que remplaçante, puis, après l'obtention d'un CAP petite enfance, en tant que titulaire. Elle occupe ce poste cinq ans, avant de devenir animatrice périscolaire. Dans l'extrait suivant, elle explique l'importance du travail dans la motivation de son choix. Son nouveau poste lui permet non seulement d'éloigner la dimension ménagère du travail, mais surtout de se préserver du cadre de subordination effectif dans lequel celui-ci prenait place :

**Nadia.** Moi on m'a déjà dit quand j'étais ATSEM : « *De toute façon il faut que tu restes à ta place...* » [*Nadia m'explique différents cas de désaccords éducatifs avec les institutrices*] Et donc moi je voulais être plus là pour les enfants, mais en fait j'étais plus là pour le ménage et pour nettoyer derrière les instits. Donc j'étais pas d'accord ! Et puis comme je disais, certaines instits n'ont pas eu d'éducation, je sais pas... désolée hein, mais quand tu vas aux toilettes, que

tu fais caca, et qu'il y a du mouchetis partout bah tu nettoie, je sais pas ! Tu laisse pas ça aux autres. Et tu viens pas me chercher pendant que je fais manger les enfants pour me dire [*voix aigre*] « *Oui les toilettes des instits elles sont sales, y'a des mouchetis partout* » [*rire*]

*Lilian. Mais elles étaient pas fichues de...*

**Nadia.** Oui, bah oui, disons que j'ai pas fait des études pour aller nettoyer le caca d'instit. Bref, donc autant y'en a [des instits] qui sont géniales, autant y'en a eu avec qui c'était difficile. Mais c'était pas seulement l'histoire du ménage hein, c'était surtout sur le droit de parole. C'est sur la « liberté d'expression » [*rire franc*] que j'étais pas trop d'accord !

On voit très bien ici, comme chez les autres enquêtées, que le travail ménager n'est pas apprécié en tant que tel, mais en rapport à la division du travail entre les postes. Chez Nadia, le ménager manifeste la position de l'ATSEM par rapport à « l'instit » et c'est cette position qui pose problème. Car elle bride une aspiration laborieuse fondamentale à la reconnaissance dans le travail de la légitimité du style éducatif. Quand Nadia reproche à certaines institutrices de n'avoir « *pas eu d'éducation* », elle leur reproche en quelque sorte la discontinuité de leur morale éducative professionnelle et de leur morale éducative personnelle. Ou plus exactement, elle se prévaut de la continuité qui existe, chez elle, entre les deux. Cette dimension du rapport au travail, qui s'oppose, on le verra, au phénomène de « dédoublement » de la morale éducative dans les classes moyennes salariées<sup>347</sup>, se retrouve chez d'autres enquêtées. On réserve son examen pour le chapitre 4, car il gagne à être interrogé en lien avec les stratégies éducatives. On parlera alors non plus de travail de soin et d'attention aux autres mais de travail éducatif – même si cette distinction doit être relativisée.

### C) Le travail de bureau

Chez quatre de nos enquêtées, les trajectoires sont plus directement articulées autour du travail de bureau. On retrouve alors l'opposition entre logique de spécialisation et logique de reconversion, mais, étant donné les entretiens, il paraît plus juste de parler de logiques de décrochages et de raccrochages.

#### 1) *Décrochages du travail de bureau*

Chez Valérie Charrier comme chez Elsa Cataudo, le travail de bureau intervient dans une trajectoire marquée par la nécessité de travailler jeune et sans qualification. Elles occupent donc une position professionnelle à contrecourant de la spécialisation que l'examen des types de

---

<sup>347</sup> Serre, Delphine, *Les coulisses de l'État social*, op. cit., p. 151

CAP permet de révéler. Ce type d'accès au poste est également synonyme d'une grande incertitude. Dans le cadre d'un chômage qui se prolonge dans l'assistance, les deux enquêtées formulent des aspirations professionnelles différentes, franchement indifférenciées chez Elsa et orientées vers le travail de soin et d'attention aux autres chez Valérie . Présentons les chacune à leur tour.

Elsa Cataudo, 41 ans, née en 1971, élève seule ses deux fils, âgés de 7 et 12 ans. Elle m'a accordé un entretien après que j'ai assisté à trois séances d'un atelier auquel elle était obligée de s'inscrire dans le cadre du RSA. En allant chez elle, j'avais donc déjà en tête ce qu'elle disait aux travailleuses du social venue animer les séances de cet atelier. Elle mettait notamment en avant le fait qu'elle avait « *fait de tout* » : employée d'un bateau mouche strasbourgeois, du Club Med, serveuse dans la pizzeria de ses cousins, commerciale. Elle a aussi été secrétaire commerciale et secrétaire médicale. Ces deux derniers emplois sont ceux qu'elle a occupés le plus longtemps. Ils s'inscrivent dans une forme de lignée professionnelle matrilinéaire, puisque sa grand-mère était secrétaire pour une compagnie d'assurance régionale et sa mère secrétaire au Crédit mutuel, dans un service dédié au financement des collectivités territoriales. Cette trajectoire diversifiée, faite d'opportunités saisies au fur et à mesure, ne veut pas dire qu'Elsa n'a jamais eu envie d'exercer un « métier » particulier. Lors des ateliers où je les rencontrée comme lors de l'entretien, elle revient souvent sur le métier de puéricultrice, qui l'aurait fortement intéressée.

**Elsa.** Non et puis même je crois que j'ai jamais été faite pour l'école moi. [*L'enquêtée est titulaire du brevet des collèges et n'a pas obtenu le bac*] Si avec le recul si, je m'en veux parce que je voulais faire puéricultrice à l'hôpital.

*Lilian. Oui vous l'aviez dit ça aux ateliers.*

**Elsa.** Ouais, ouais. Mais je m'en rappelle la dernière année avec ma mère on était allées à l'école d'infirmière qui est à la Robertsau, parce que c'est là-bas que ça se fait, et ils nous avaient donnés en fait la feuille de l'examen qu'il y avait eu l'année en cours, pour faire ça. Putain j'ai vu l'examen [*rire*] j'ai dit : « C'est bon on rentre ». Je m'inscris pas c'est pas la peine... L'examen, mais attends, c'est pour des QI de 180 c'est pas pour moi ! J'étais comme ça devant les question j'ai fait à ma mère : « *Vas-y c'est bon, je vais chercher du travail c'est bon* ».(...) Je regrette pas d'avoir travaillé, je l'ai fait parce que financièrement il fallait aussi, ma mère avait divorcé, elle était dans la merde financièrement, je l'ai fait pour ça aussi. C'est vrai qu'avec le recul j'aurais pu avoir un bon boulot aussi, si j'avais fait ça, je serais à l'hôpital maintenant

ça ferait vingt ans que j'aurais mon poste... je serais... voilà, je serais pas dans cette galère. Mais bon avec des si on refait le monde. Puis après, comme je dis, ça se trouve j'aurais pas eu les gosses que j'ai là, j'aurais peut-être pas eu de gosses du tout, j'aurais peut-être été aigrie et machin [*prend une voix ratatinée*] « *J'ai mon boulot que j'aime, le reste j'm'en fous* » [*éclate de rire*].

Si elle correspond à une certaine « hérédité professionnelle », l'occupation de postes de secrétaire ne s'inscrit pas dans une perspective de spécialisation, ni de qualification. Dans le récit du possible refermé, rendu sans doute moins douloureux par son inscription dans un rapport à l'école naturalisé, on devine une tension importante entre la logique de spécialisation et la nécessité de travailler immédiatement. On retrouve alors un résultat important du travail d'Armelle Testenoire et de Dominique Trancart, qui notent que le besoin d'emploi « peut jouer contre la qualification en maintenant les jeunes femmes dans une "trappe" de non-qualification, dont elles peuvent difficilement s'extraire »<sup>348</sup>. Pour Elsa, le travail de bureau a donc constitué un possible parmi d'autres et quand elle envisage son avenir professionnel, aucun possible n'est exclu : « *Je peux m'adapter à tous les boulots. Demain si je me retrouve dans une usine à emballer des cartons, bah je prends, moi je m'en fous hein, tant que le salaire suit derrière* ». Les aspirations d'Elsa sont donc très différentes de celles qu'expriment les enquêtées pour qui le travail est en tant que telle une dimension importante. Ici, c'est d'abord l'emploi qui compte et qui permettrait de mettre fin aux interminables difficultés entraînées par la nécessité économique (loyers impayés, procédures avec l'agence immobilière, etc.).

Valérie Charrier est elle aussi née en 1971 (43 ans au moment de l'entretien). Elle accède à un emploi de bureau sans qualification et pressée par la nécessité économique. Elle arrive de Normandie en région parisienne à l'âge de 18 ans après avoir été mise à la porte par sa mère. Il lui a fallu trouver du travail alors qu'elle n'avait même pas le brevet des collèges. Elle travaille alors près de vingt ans dans une association humanitaire où elle assure des fonctions de secrétariat et d'accueil. Mais les difficultés s'accumulent par ailleurs. Son fils est placé et son mari décède. Elle conserve au moment de l'entretien la garde de sa fille, qu'elle élève seule avec le RSA. Mais à la différence d'Elsa, Valérie saisit l'occasion de son chômage pour se spécialiser, et tenter d'obtenir les qualifications adéquates pour le travail de bureau. Après un certificat d'accès aux études supérieures, elle passe un BTS secrétariat assistante de direction en accéléré. Non seulement elle ne retrouve pas d'emploi, mais elle se rend compte plus profondément que c'est le travail de secrétaire qui ne lui convient pas. Au moment de

---

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 223

l'entretien, elle vient donc d'être admise en formation pour devenir auxiliaire de puéricultrice, mais attend toujours que les financements se débloquent.

## 2) *Raccrochages au travail de bureau*

Au type d'accès aux emplois de bureau que l'on a noté chez Valérie et Elsa, s'oppose celui que l'on retrouve chez Aïcha Aqasby et Hayet Ferrah. Ces deux enquêtées ont en commun d'avoir obtenu un diplôme de droit à l'étranger et d'être arrivées en France en suivant leur ex-mari. On retrouve chez elles les difficultés, connues mais peu discutées<sup>349</sup>, des femmes diplômées immigrées à faire valoir leurs diplômes. Dans ce cadre, l'obtention d'une formation dans la comptabilité (Hayet) et le secrétariat (Aïcha) est un moyen pour elles de raccrocher une trajectoire professionnelle plus conforme à leur niveau d'études, après avoir occupé d'autres types d'emploi.

Aïcha Aqasby est née en 1974, elle a 40 ans au moment de l'entretien. Titulaire d'une maîtrise de droit au Maroc, elle suit son mari et arrive en France en 1996. Le couple s'installe dans le Val-de-Marne, a une fille qui naît en 2002 et qu'Aïcha élève à la maison. L'abandon soudain de son mari en 2006, qui part sans donner de nouvelles, précipite l'enquêtée sur le marché du travail : il lui faut au plus vite « *gagner le pain de [sa] fille* ». La trajectoire migratoire, doublée de la découverte soudaine du marché du travail, lui laisse très peu de marges de manœuvre pour développer des aspirations professionnelles informées. Mais après huit ans d'emplois dans le nettoyage et la grande distribution, le niveau de diplôme « *remonte* » et avec lui les aspirations à trouver un emploi qui « *s'en rapproche* ».

**Aïcha.** Je suis diplômée. Bon c'est les aléas de la vie, je me plains pas, j'ai fait ça pour assurer ma fille, voilà je suis quelqu'un pour qui y'a pas de sous-métiers, mais j'ai une maîtrise en droit au Maroc et vous vous retrouvez pendant quelques années de faire des métiers, ça reste des métiers, mais par rapport à ma formation, par rapport à moi, ça n'a rien à voir, ça vous range un petit peu quand même. [*Sa fille part jouer dehors : « Je prends le passe maman - Oui vas-y ma chérie »*]. Enfin vous vous dites d'accord je l'ai fait pour un moment, mais pas toute ma vie ! Je vais les faire pour un moment pour m'en sortir, parce que le fait que son père il ait complètement abandonné je me suis retrouvée toute seule face à tout ! Vous voyez parce que j'étais femme au foyer avec lui, je ne travaillais pas. Et d'un seul coup vous [vous] lancez, vous n'avez même pas l'habitude, moi mes diplômes ils dormaient pendant des années et je me rappelle qu'on m'a posé la question à Pôle emploi : « Qu'est-ce que vous voulez faire ? » J'ai dit n'importe. Voilà, parce que dans ma tête j'étais un petit peu terrorisée de ... j'avais cette peur de me retrouver sans

---

<sup>349</sup> Moujoud Nasima, Falquet Jules, « Cent ans de sollicitude ... », *art. cit.*, p. 187

rien... pffff. Mais quand même, à force, à force, quand même vous vous mettez ces diplômes de côté mais ça remonte, là, là, franchement ça remonte. Ça remonte après vous vous dites mais je mérite mieux que ça quand même. Faut au moins que je fasse quelque chose qui se rapproche quand même ! Au lieu de faire les rayons. C'est malheureux. Je gagnais bien ma vie c'est-à-dire j'assurais ma fille j'étais contente voilà, je payais mes factures, je... mais quand même, ça reste à l'intérieur, vous vous dites non. Alors j'ai arrêté, j'ai arrêté le travail et j'ai décidé de chercher. Et c'est comme ça que j'ai fait ma formation de secrétaire.

Le déplacement social que recherche Aïcha n'aurait pas été enregistré dans le radar des catégories socioprofessionnelles : secrétaire ou employée de grand-magasin, elle reste « employée ». Pourtant, les mots qu'elle emploie disent d'eux-mêmes la nécessité de prendre ce déplacement au sérieux, sans avoir recours ni à la phénoménotéchnique des catégories statistiques<sup>350</sup>, ni à des indicateurs arbitraires de taille (« grands » ou « petits » déplacements).<sup>351</sup> En effet, les emplois qu'Aïcha occupe d'abord « *rangent* » et, passé le choc de la nécessité soudaine qui avait rendu la formulation d'aspirations impossibles (« *n'importe* »), ces dernières se réveillent. Dans ce réveil, le capital culturel notamment à composante scolaire et à l'état incorporé<sup>352</sup>, semble très important. C'est-à-dire que si les diplômes « *dorment* » – Aïcha propose de me les montrer, plastifiés et impeccablement conservés dans un classeur – si elle dit ne jamais parler de son niveau d'étude, même à certaines de ses amies (« *je leur dis que j'ai le bac, ça suffit* »), le capital culturel incorporé (« *ça reste à l'intérieur* ») continue d'agir et rend les postes subalternes difficiles à occuper. Et l'on voit clairement que, cette fois, c'est le travail (« *au lieu de faire les rayons* ») qui est enjeu, plutôt que l'emploi (« *je gagnais bien ma vie* »). Le travail de bureau est investi des espoirs d'un raccrochage. Quand elle passe les tests d'entrée en formation, Aïcha obtient une très bonne note, dont elle se souvient encore (« *j'avais réussi hein, quinze et demi sur vingt je me souviens* »). Mais ce sont les difficultés procédurales, l'attente d'une place disponible, l'attente de l'obtention des financements, qui font qu'au moment où elle sort de sa formation, l'assurance chômage s'est épuisée et qu'Aïcha commence de percevoir l'assistance. Au moment de l'entretien, elle venait tout juste, deux ans après cette formation, d'obtenir un contrat aidé de secrétaire à Pôle emploi ; elle ne tranche pas avec le profil surdiplômé des signataires de ces

---

<sup>350</sup> Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, op. cit.,

<sup>351</sup> Lahire, Bernard, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2006, p. 409 et s.

<sup>352</sup> Pour une présentation des différents « états » (incorporé, objectif, certifié) et des différentes « composantes » (scolaire, linguistique, communicationnelle, morale, etc.) du capital culturel, ainsi que pour un aperçu des recherches proposant d'articuler ces dimensions à des contextes particuliers, voir Serre, Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012, vol.1, n°191 -192

contrats que l'on notait plus haut. Recontactée par téléphone un an plus tard, elle m'informerait du fait que son contrat n'a pas donné lieu à une embauche régulière.

Hayet Ferrah, dont je ne sais pas exactement l'âge (35 ans, vraisemblablement), a obtenu un bac+5 en droit, en Algérie. Elle commence à 23 ans à travailler au sein d'un ministère à Alger. Les relations avec son supérieur sont difficiles et l'enquêtée évoque, à mots couverts, c'est-à-dire en généralisant au groupe des femmes en général, le harcèlement sexuel dont elle faisait l'objet de la part de ce dernier. À 25 ans, elle suit son mari pour la France, dans le Val-de-Marne. La première année est difficile : ce dernier refuse qu'elle travaille. Elle ne supporte pas cette privation. Puis son mari s'installe à son compte et ouvre une boulangerie. Hayet peut donc travailler de nouveau. Ainsi, on ne se situe pas tout à fait dans l'« abandon [du] projet personnel »<sup>353</sup> qui tend à être imposé aux femmes dans l'installation en boulangerie. Tranchant avec l'assignation autoritaire au domestique, l'installation permet au contraire à Hayet de s'investir dans la gestion de la boutique :

**Hayet.** Donc j'ai travaillé dans sa boulangerie. Je regrette pas. Parce qu'au début je me disais, « ouais pourquoi je travaille avec lui » et tout. On a eu plein de problèmes, d'ailleurs on a divorcé [rire], mais je regrette pas parce que j'ai fait le travail de vendeuse et j'ai fait le travail de gérance. Donc si demain je trouve vendeuse dans une boulangerie, je peux le faire facilement. Si je participe à la gestion d'un commerce, je peux le faire facilement, je sais à quoi m'attendre. D'ailleurs c'est avec ses erreurs à lui que j'ai appris beaucoup de choses. Parce qu'il a fait tout et n'importe quoi dans son magasin et au jour d'aujourd'hui, c'est fermé.

Il faut remarquer que l'insistance sur la désolidarisation patrimoniale (« sa *boulangerie* », « son *magasin* ») va de pair avec l'autonomisation de certaines dimensions du faisceau de tâches réservé aux conjointes de boulangers, dont Isabelle Berteaux-Wiame note précisément l'intrication et la superposition<sup>354</sup>. Car cette autonomisation donne une définition salariale de ces tâches (« *le travail de vendeuse* », « *le travail de gérance* ») qui permet d'envisager leur valorisation future sur le marché du travail. C'est dans ce cadre que l'on peut replacer le raccrochage qu'a pu constituer, pour Hayet, le travail de bureau. Suite à son divorce, elle se retrouve seule à élever ses trois enfants, deux jumeaux nés en 2008, et une fille née en 2010. Elle vit alors trois années durant au RSA. En 2013, elle cherche à intégrer une formation de comptable, qui s'inscrit donc en continuité avec les compétences de gérances qu'elle revendique, mais aussi avec un certain goût pour les math. Or on l'informe de son échec,

---

<sup>353</sup> Berteaux-Wiame, Isabelle, « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, vol. 24, n°1, 1982, p. 14

<sup>354</sup> *Ibid.*, p. 19

justement à l'épreuve de mathématiques. Hayet n'y croit pas une seconde. Elle se sait « *très forte* » en la matière et a très bien compris que c'est en fait le port du voile qui l'a disqualifiée.

**Hayet.** C'était à cause de ça [*elle montre son tchador*]. Mais c'était plus court, hein ! Et lorsque j'ai appelé la responsable de la formation, elle m'a annoncé que j'avais échoué par rapport aux math, je sais pas quoi. Mais elle avait mal joué son jeu parce que moi les math, je suis très forte [*éclate de rire*]. C'était une excuse. Après je, moi je l'ai... comment ça s'appelle, je l'ai pas lâchée au téléphone. J'arrêtais pas de lui dire : « Voilà, moi c'est ça que je veux faire ». Et après, en parlant, en parlant, j'ai senti l'histoire du voile. Je lui ai dit : « Ecoutez-moi bien, si c'est pour le voile que vous m'avez refusée, je suis prête à faire des concessions là-dessus : je le retire quand j'arrive en bas ». Elle m'a donné un entretien pour l'oral. (...) Et j'ai été prise ! Non mais en fait elle tournait en rond, mais elle a mal joué, parce qu'elle aurait dit le français, peut-être. J'ai encore quelques lacunes en français. Pas beaucoup mais ça va.

*Fedwa [L'adolescente présente à ses côtés lors de l'entretien] : Des petites fautes. Mais je te corrige.*

**Hayet.** Voilà. Les math non, je suis capable. Même mes nièces, elles passaient leur brevet, quand je suis arrivée d'Algérie, je les aidais à faire leurs devoirs. Même une cousine à mon ex-mari elle passait son bac je l'aidais à faire ses devoirs. Les math il faut pas qu'elle joue avec ça.  
[*En riant franchement, en même temps que Fedwa*]

Cet extrait manifeste à nouveau l'importance du capital culturel incorporé, qui sert ici de support à une forme de point d'honneur scolaire. Le diplôme n'étant pas valorisable en tant que titre, c'est-à-dire à sa valeur faciale, ce sont avant tout les savoir-faire acquis lors de la scolarisation qui sont mis en avant. Hayet ne demande qu'à ce qu'ils soient évalués : elle est prête à en faire la démonstration. Cette observation rejoint l'importance des notes que l'on a déjà remarquée chez Aïcha et que l'on aurait pu montrer chez Fatiha qui, lors de notre premier entretien, me détaille les notes qu'elle a obtenues au premier semestre de sa formation d'assistante sociale (« *notre groupe a eu la meilleure note : 16,5 !* »). Toutes les trois ont en commun d'avoir obtenu un diplôme supérieur à l'étranger, qui ne vaut pas tel quel sur le marché du travail français ; même si la scolarisation de Fatiha a avant tout eu lieu en France, on y revient dans le chapitre suivant. Dans le cas de Hayet, cependant, la dimension de point d'honneur est renforcée par les discriminations qu'entraînent le port du voile. Finalement, Hayet intègre la formation et obtient un emploi en tant que comptable dans une grande entreprise de vente en ligne. Mais, outre les trois heures quotidiennes de trajet qui lui sont nécessaires pour aller travailler, Hayet commence à regretter la concession qu'elle a faite de ne plus porter le voile sur son lieu de travail. Elle démissionne et, une fois ses allocations chômage épuisées, se retrouve à nouveau au RSA. Au moment de l'entretien, elle envisageait de

recontacter son ancienne supérieure – qui était, me précise-t-elle, très satisfaite de son travail – pour savoir si elle serait prête à la reprendre malgré son voile. Elle prévoit sinon de développer une activité indépendante de bricolage et de différents services à domicile. Nous étions en juillet et elle attendait des réponses pour une formation dans le domaine du « bricolage » qui devait commencer en septembre : « *Donc en espérant que je vais devenir une bonne bricoleuse, avec son foulard [rire]. Une salopette avec un foulard !* »

## Conclusion

Les résultats de ce premier chapitre justifient qu'il soit placé au début de notre raisonnement. Nous avons montré que les allocataires sont d'abord des travailleurs et des travailleuses privées d'emploi, disponibles pour travailler et disposées à accepter des rémunérations très inférieures à ce qu'ils et elles estiment valoir, bref, que les allocataires ont en commun une position très défavorable dans les rapports salariaux. C'est du fait de cette position que les allocataires se trouvent exposées à l'assistance. C'est également depuis cette position qu'il faut se situer pour donner plus généralement une image juste de la position sociale des allocataires. Car si l'on prend en compte la structure des postes accessibles aux allocataires que l'on a mise au jour, ils et elles nous apparaissent avant tout comme un *salariat des classes populaires non-qualifiées*, aspirant et exerçant sur des postes qui ont pour particularité de ne pas nécessiter de titre scolaire particulier. On est alors bien loin de l'image très souvent accolée aux allocataires d'un ensemble disparate d'individus sans grande cohérence sociologique, image qui ne peut prospérer qu'au prix d'une forme d'évitement des faits et que l'on pourrait qualifier de *démision atomiste*. Ceci ne voulant évidemment pas dire que les allocataires ne sont pas traversés de différences, mais que ces différences, plutôt que d'être les fruits bigarrés du hasard, tiennent à des lignes de clivages identifiables et structurellement liées entre elles. C'est ce que l'on a vu, en particulier, au sujet de la hiérarchie des postes et des tâches, qui entretient une relation d'homologie avec les différences de diplômes, de nationalité, ainsi qu'avec différentes formes d'incertitude et de sujétion salariales.

Enfin et surtout, c'est depuis la position des allocataires dans les rapports salariaux et depuis le système des différences qui hiérarchisent la commune restriction de leurs possibilités que la position des femmes élevant seules leurs enfants a pu être caractérisée de manière précise. C'est ainsi que l'on a montré que les mères seules constituaient une main d'œuvre féminine particulièrement mobilisée – au double sens d'utilisée par les employeurs et de disponible pour l'emploi – en reliant cette particularité aux effets opposés de la conjugalité pour les hommes et pour les femmes de cette frange du salariat. Pour rendre compte de cette forte mobilisation des

femmes élevant seules leurs enfants, nous avons également insisté sur l'intensité du travail domestique dont elles ont la charge – intensité qui, dialectiquement, varie en fonction des chances que chaque enquêtée entrevoit de retrouver un emploi. Nous avons ensuite montré que la hiérarchie laborieuse, qui fait correspondre certaines propriétés sociales à certaines tâches et à certaines formes d'incertitude et de sujétions salariales, était activement négociée par les enquêtées. Ces dernières entretiennent un rapport au travail plus ou moins fondé sur une appropriation préalable des postes et révélateur de stratégies de manipulation de la hiérarchie objective des tâches. Quand cette manipulation montre ses limites, certaines enquêtées développent des stratégies pour évoluer au sein de cette hiérarchie. Le rapport au travail peut alors être au principe de réorientations coûteuses, parfois au principe même de l'entrée dans l'assistance. De manière générale, si la compréhension des aspirations développées par les enquêtées allocataires a nécessité que nous développions certains traits de leur trajectoire, c'est que ces aspirations sont pour elles centrales, au cœur de leur existence et des stratégies qu'elles développent par ailleurs. C'est la prise en compte de cette centralité qui nous a permis de passer du langage des variables à celui des concepts sociologiques modalisateurs, comme lorsque nous avons vérifié la multiplicité d'usages dont les diplômes sont l'occasion : support d'une revendication laborieuse dans le cas des trajectoires de spécialisation, ou principe incorporé d'orientation différée dans le cas des diplômes du supérieurs obtenus à l'étranger et non valorisés en France. En résumé, les aspirations professionnelles et les rapports salariaux qui déterminent leurs chances de réalisation sont au cœur de tous les chapitres qui vont suivre, à commencer par le prochain, qui s'intéresse à la façon dont les enquêtées s'entourent pour faire face aux contraintes du quotidien.

## Chapitre 2 – Stratégies relationnelles, parenté et nécessité économique

La nécessité économique dans laquelle les allocataires sont maintenues par la restriction de leurs possibilités salariales rend le recours à différentes formes d'entraide d'autant plus important pour les enquêtées. Étant donnée l'intensité des contraintes qu'elles rencontrent, leur quotidien serait très difficile sans les dons en argent ou en nature, les échanges de garde d'enfant, le soutien moral voire, en certains moments de leur trajectoire, les hébergements qui peuvent circuler dans les relations dont elles s'entourent. Ces relations sont pourtant inégalement développées et dotées des ressources qui permettent l'entraide. De plus, leur mobilisation a toujours un coût, ne serait-ce que du point de vue de la position que les enquêtées cherchent à définir en leur sein. Certaines des femmes rencontrées expriment on ne peut plus clairement leur difficulté à se voir placées en situation de débitrices, notamment de leur famille. Pour rendre compte de ces différentes dimensions du matériau, l'approche en termes de « stratégies relationnelles » nous est apparue comme étant la plus éclairante. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de cette thèse, l'approche en termes de « stratégie » permet en général de ne pas séparer la mise à jour des contraintes de la manière dont elles sont négociées. Appliquée spécifiquement à l'entretien et à la mobilisation des relations, la notion permet de rassembler deux enjeux étroitement intriqués en pratique : la négociation des contraintes quotidiennes d'une part et la négociation de la position dans les relations mobilisées d'autre part. Ce chapitre interroge donc les effets de la nécessité économique sur la négociation des contraintes quotidiennes que peuvent permettre les solidarités pratiques tout en décrivant la façon dont les enquêtées négocient leur position en y recourant. On reste ici centré sur les stratégies individuelles des enquêtées, sans pleinement entrer dans les logiques de groupe. De même, on se restreint aux relations de parenté, plutôt que d'intégrer indifféremment le fonctionnement d'ensemble des relations pratiques.

Le renouvellement des interrogations sur la parenté, dans la sociologie française des années 1990, n'est pas anodin. Martine Segalen souligne sa coïncidence avec « la crise de l'État providence » et avec la question du « vieillissement » de la population.<sup>355</sup> Allant dans le même sens, Rémi Lenoir, écrit que les insuffisances de la « solidarité familiale (...) ne sont jamais autant dénoncées que lorsque les systèmes de protection sociale, conçus cependant pour en pallier les effets, sont eux-mêmes déficients »<sup>356</sup>. Il rappelle alors à quel point l'opposition entre aide publique et entraide privée est consubstantielle des débats politiques sur la protection

---

<sup>355</sup> Segalen, Martine, « Les relations de parenté » in. Kaufmann, Jean-Claude, *Faire ou faire-faire. Familles et services*, Rennes, Pur, 1996, p. 233 cité dans Martin, Claude, *L'après-divorce, op. cit.*, p. 83

<sup>356</sup> Lenoir, Rémi, « La solidarité familiale : une question morale ? », in. Paugam, Serge, (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Puf, 2011, p. 169

sociale, qui ont notamment pour enjeux de déterminer si c'est l'action des solidarités familiales ou l'action publique qui doivent permettre d'atténuer la nécessité économique. Pourtant, en pratique, ces deux formes d'action ne s'opposent pas. Chacun à leur manière, Carol B. Stack<sup>357</sup>, Claudine Attias-Donfut<sup>358</sup> et Serge Paugam<sup>359</sup> ont montré que la redistribution publique stimulait au contraire l'entraide privée. En conséquent, nous ne devrions pas séparer l'examen de ces deux formes d'aides et réinscrire la distribution assistantielle dans le « système des prestations totales ». <sup>360</sup> Mais il y a déjà beaucoup à faire pour interroger ce que l'on désigne par « solidarité familiale » c'est-à-dire par « famille ». C'est en s'inscrivant dans la continuité des travaux qui ont proposé d'ouvrir cette boîte noire que l'on peut restituer la marge de jeu des stratégies.

### Défamilialisation et familialisation

Par certains aspects, notre interrogation rejoint les travaux qui ont interrogé le degré de « défamilialisation » permis par les « régimes nationaux d'État providence ». Ce critère a été conçu pour compléter celui de « dé-commodification » (ou de « démarchandisation » suivant la traduction que l'on adopte) initialement proposé par Gøsta Esping-Andersen afin de montrer différentes formes de réduction, par la protection sociale, de l'emprise du « marché » sur la vie des individus. Par analogie, la « défamilialisation » montre la même chose mais par rapport à la « famille ». Plus précisément, comme l'indique Chantal Nicole-Drancourt dans une synthèse critique très éclairante, la notion de « défamilialisation » peut dénoter la « défamilialisation des femmes » – c'est-à-dire la capacité des femmes à exister en dehors des liens familiaux via l'accès à l'emploi – la « défamilialisation des droits » – capacité d'accès aux droits en dehors de la conjugalité – ou encore la « défamilialisation des tâches familiales » – capacité de recourir à un service public efficace de socialisation de la garde d'enfant<sup>361</sup>. Ces trois acceptions ont pleinement rapport avec les stratégies relationnelles que l'on étudie ici qui, en un sens, constituent une manière d'étudier ces questions – au moins dans ce chapitre du point de vue des

---

<sup>357</sup> « Welfare benefits, which barely provide the necessities of life (...) are allocated to households of women and children and are channeled into domestic networks of men, women and children ». Stack, Carol B., *All our kin. Strategies for survival in a black community*, New-York, Harper Torchbook, 1974, p. 33

<sup>358</sup> Attias-Donfut, Claudine, « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie*, 41, 4, 2000, p.663

<sup>359</sup> Paugam, Serge, *Atouts et difficultés des allocataires du revenu minimum d'insertion*, Paris, Documents du centre d'étude sur les revenus et les coûts, n°102, 1991

<sup>360</sup> Mauss, Marcel, « Essai sur le don » in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Puf, 2001, p. 151

<sup>361</sup> Nicole-Drancourt, Chantal, « Repenser la relation travail-famille : du privé au politique » in. Berrebi-Hoffmann, Isabelle (dir.), *Politiques de l'intime*, La Découverte, Paris, 2009, p. 187

usages des relations familiales. Il faut néanmoins préciser que les travaux dont on pourrait ainsi imaginer l'adaptation s'organisent autour de différents angles-morts qui empêchent de les transposer tels quels. Il y a d'abord le fait que la notion de « régime d'État providence » situe la discussion à un niveau de généralité idéaltypique et national qui laisse dans l'ombre la mise en œuvre effective des politiques sociales. Or Gyöngyi Schwarcz et Alexandra Szóke ont montré, sur la base d'enquêtes ethnographiques dans deux villages de Hongrie, que la mise en œuvre des mêmes politiques nationales d'assistance pouvait conduire à différents « régimes locaux d'État providence »<sup>362</sup>. Mais l'autre angle mort, qui nous préoccupe plus directement, réside dans l'absence de caractérisation de cette « famille » à laquelle l'emploi, la protection sociale et les services publics permettraient plus ou moins de se soustraire.

On devine bien que les politistes ayant amendé la typologie de Gøsta Esping-Andersen en termes de genre<sup>363</sup> n'ont pas en tête la même définition de la « famille » que lui. Pour ce sociologue, la famille semble avant tout une instance éducative, menacée en tant que telle par le divorce, la monoparentalité ou l'emploi des femmes. Il écrit ainsi que « le divorce a des conséquences négatives sur les enfants et sur les parents »<sup>364</sup>, que « la monoparentalité peut porter préjudice à la réussite des enfants »<sup>365</sup> ou que « le revenu supplémentaire produit par l'emploi des mères pourrait être contrebalancé par d'éventuels effets indésirables en termes d'éducation ».<sup>366</sup> Mais si d'autres travaux sur les régimes d'État providence s'éloignent de cette vision conservatrice<sup>367</sup>, la « famille » à laquelle ils semblent faire référence reste, faute d'explicitation, empreinte d'impensés. Prenons l'exemple du « modèle absolu de l'adulte actif »<sup>368</sup> que propose Jane Lewis pour généraliser l'externalisation de la garde d'enfant et pour permettre une pleine insertion des femmes sur le marché de l'emploi. Dans son modèle, la « famille » reste le cadre d'une répartition inégalitaire des tâches que le recours à l'externalisation rendrait simplement plus supportable et moins visible<sup>369</sup>. Pascale Vieille a

---

<sup>362</sup> Schwarcz Gyöngyi, Szóke Alexandra, « Creating the State locally through welfare provision : Two mayors, two welfare regimes in rural Hungary », *Social analysis*, vol. 58, n°3, 2014, p. 141 – 157

<sup>363</sup> Pour une synthèse, on peut consulter Orloff, Ann Shola, « Gender » in. Liebfried Stephan, *et al.*, *Oxford handbook of comparative welfare states*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 252 – 264

<sup>364</sup> Esping-Andersen, Gøsta, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, 2008, p. 21

<sup>365</sup> *Idem.*

<sup>366</sup> *Idem*, p. 92

<sup>367</sup> Les correspondances entre ce que dit Gøsta Esping-Andersen et les visions de la famille que retrouve Jacques Commaille, non seulement chez les « pères fondateurs » de la sociologie, mais aussi dans les propositions de lois déposées par les députés conservateurs, sont on ne peut plus claires. Cf. « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », in. Lauffer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf, 2001 p. 131-132 et p. 140

<sup>368</sup> Lewis Jane, « Le contrat de genre et la protection sociale » in. Salais Robert, Villeneuve Robert, (dir.), *Développer les capacités des hommes et des territoires en Europe*, Paris, Anact, 2006

<sup>369</sup> Cf. Chantal Nicole-Drancourt sur ce point (*Ibid.*, p. 193 – 194)

également montré que ce genre de modèle et les politiques qui y correspondent, en centrant les dispositifs sur l'aide aux travailleuses, reconduisent une responsabilisation différentielle des parents<sup>370</sup>. Enfin, on remarquera que cette « famille » n'est pas neutre socialement. Non seulement parce que le recours à l'externalisation de la garde des enfants en bas-âge est beaucoup plus important dans les classes moyennes et supérieures que dans les classes populaires<sup>371</sup>, mais aussi parce que la question de savoir ce qu'il advient de la « famille » des femmes travaillant à garder les enfants des autres – notamment du fait de leurs conditions d'emploi et de travail – est spécialement absente.

On pourrait ainsi dire qu'il manque à la notion de « défamilialisation », pour être opérationnelle, une interrogation symétrique de la « familialisation ». Christine Bard, qui utilise ce terme au sujet de la classe ouvrière du début du XX<sup>e</sup> siècle,<sup>372</sup> lui donne le sens de mise en forme familiale des relations. On peut décliner cette définition dans trois domaines. Premièrement, on peut parler de l'inégale *familialisation des modes de reproduction des positions et du quotidien*, c'est-à-dire d'une place plus ou moins grande laissée aux relations familiales dans ces processus. On touche alors à ce que des sociologues comme Rémi Lenoir ont appelé les « usages sociaux de la famille »<sup>373</sup>, qui renvoient, suivant les positions sociales, à la transmission de différents volumes, types et états de capitaux ou, plus directement, à la circulation de ressources permettant la négociation des contraintes quotidiennes. Ici, on corroborera différents travaux existants pour montrer ces usages, mais aussi leurs effets sur la forme que prennent les relations familiales. Schématiquement, ces relations tendent à se resserrer sur les relations verticales entre parents et enfants quand les usages sont centrés sur la transmission, tandis qu'elles s'étendent à l'horizontal quand il s'agit de négocier les contraintes du quotidien. Le deuxième domaine d'application de la notion de familialisation découle directement de ce dernier point et concerne les *différences de positions* au sein de la famille et notamment le jeu du genre dans les relations de parenté. De ce point de vue, le terme de familialisation peut ainsi désigner, plus spécifiquement, la subsumption des inégalités domestiques sous une représentation indivise de la « famille ». Enfin, la notion de familialisation rejoint ce que l'on a largement développé dans l'introduction de cette thèse au sujet des enjeux de définition d'une *forme familiale légitime*, qui sont eux-mêmes étroitement reliés aux deux phénomènes précédents. En effet ces définitions et leurs chances de s'imposer

---

<sup>370</sup> Vielle, Pascale, *Les femmes et le droit*, Bruxelles, Presse des Facultés universitaires de Saint-Louis, 2002

<sup>371</sup> Cf. Chapitre 8 (II-B) sur ce point.

<sup>372</sup> Bard, Christine, *Les femmes dans la société française au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 66 – 68

<sup>373</sup> Lenoir, Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil/Liber, 2003

évoluent au fil de la place de la famille dans les instances de reproduction et impliquent toujours un certain rapport entre les positions qui la composent. Par exemple, l'émergence de la bourgeoisie britannique<sup>374</sup> tient non seulement de l'imposition de nouveaux rapports de production (capitalistes) et donc de reproduction des positions (sens 1), mais aussi de l'adaptation à cette situation nouvelle des rapports parents-enfants et entre époux – et des identités de genre corrélatives – (sens 2), explicitement formulés et défendus face aux formes familiales aristocratiques (sens 3).

Les enjeux de définition d'une forme familiale légitime sont très importants à rappeler quand on interroge les usages que font de la famille des femmes de classes populaires et dont la trajectoire a, pour la plupart d'entre elles, partie liée avec un processus migratoires. Dans le contexte postcolonial contemporain, en effet, les propriétés dont ces femmes sont porteuses sont codées d'une manière particulière, saturée de représentations qui parlent à leur place. La plus flagrante est sans doute celle du codage de leurs familles sous l'angle exclusif de l'oppression<sup>375</sup> ; qui constitue par ailleurs un point essentiel des critiques qu'ont adressé aux « féministes blanches » des chercheuses comme Hazel Carby<sup>376</sup> ou Patricia Hill Collins<sup>377</sup>. Ce codage est loin d'être anodin et certains travaux, comme ceux d'Errol Lawrence, ont beaucoup insisté sur le « familialisme » comme lieu *privilegié* d'expression du racisme<sup>378</sup>. La critique de cet auteur concerne d'ailleurs aussi les sciences sociales, qui ont, à leur manière, contribué à ce codage. En France, Nassima Moujoud et Jules Falquet montrent en particulier l'insistance sur le « voile », les « violences » et les « mariages arrangés » des premières recherches sur les femmes « Maghrébines », qui constituent autant de thématiques prédécoupées, bien faites pour parler à leur place.<sup>379</sup> Dans ce cadre, la plus grande prudence dans l'usage de la notion de « défamilialisation » est de mise, qui est d'emblée surchargée de lourdes connotations. L'accès au marché du travail et l'action publique courent en effet le risque d'être conçus, plus ou moins consciemment, comme d'autant plus « émancipateurs » qu'ils soustrairaient *ces* femmes à une forme d'obscurantisme culturel et assumeraient, en dernière analyse, une mission civilisatrice.

---

<sup>374</sup> Davidoff Leonore, Hall Catherine, *Family fortunes, op. cit.*

<sup>375</sup> Chaïb, Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16, 2008, §28 (en ligne)

<sup>376</sup> Carby, Hazel, « White woman listen ! Black feminism and the boundaries of sisterhood » in. Centre for Contemporary Cultural Studies, *The Empire strikes back. Race and racism in 70s Britain*, Londres, Routledge, 2005 [1982], p. 215 – 235

<sup>377</sup> Collins, Patricia Hill, « Shifting the center : Race, class and feminist theorizing about motherhood », in. Nakano Glenn Evelyn, Chang Grace, Rennie Forcey Linda, *Mothering. Ideology, experience and agency*, New-York, Routledge, 1994, p. 44 – 65

<sup>378</sup> Lawrence Errol, « Just plain common-sense : the "roots" of racism » et « In the abundance of water the fool is thirsty: sociology and black "pathology" » in. Centre for Contemporary Cultural Studies, *Ibid.*, p. 47 – 143

<sup>379</sup> Moujoud Nassima, Falquet Jules, « Cent ans de sollicitude... », *art. cit.*, p. 187

Nous verrons que la construction des « mères isolées » par le travail social (au moins par ses cadres) fait précisément exister ce genre de constructions symboliques.

### Stratégies relationnelles dans la parenté

Pour éviter l'obstacle de cette grille de lecture asymétrique, c'est-à-dire pour dégager les conditions d'une pleine réception de ce que les enquêtées ont à dire, on commencera dans ce chapitre par examiner, sur la base d'une enquête particulièrement adaptée pour répondre aux questions que l'on se pose (encadré 6), différentes formes d'échanges (d'argent, de garde d'enfant et de paroles) que l'on fera varier en fonction de la position sociale, du sexe et de la forme familiale. On propose d'ailleurs d'approcher les positions sociales au travers d'une grille permettant notamment de croiser systématiquement la catégorie socio-professionnelle des hommes et des femmes en couple (encadré 7). Le but de cette première partie est ainsi de *départiculariser* la restitution des cas qui viendra en suivant, en réinscrivant les logiques qu'ils manifestent dans des formes de variation plus générales des comportements familiaux et des usages de la famille. Ce faisant, on sera non seulement en état de donner une idée des logiques de familialisation des modes de reproduction (usages sociaux de la famille), mais aussi des logiques d'activation et de perception des différentes positions de parenté. Car le raisonnement probabiliste à l'œuvre dans l'objectivation statistique est très utile pour ne préjuger de rien en matière de parenté. Plutôt que de partir de l'idée que « le lien de filiation » constitue le « fondement absolu de l'appartenance sociale »<sup>380</sup>, nous avons décidé de ne pas séparer l'examen des échanges dans la parenté de ceux qui la déborde. Plutôt que de faire comme si l'on savait déjà ce qu'être une « mère », un « père », un « frère » ou une « sœur » signifiait<sup>381</sup>, nous avons essayé de mesurer l'inégale activation<sup>382</sup> de ces positions dans les échanges. On pourrait ainsi dire que nous sommes partis, pour examiner ces questions, d'une application spécifique de la « ficelle de l'hypothèse zéro » que propose Howard Becker.<sup>383</sup>

---

<sup>380</sup> Paugam, Serge, *Le lien social*, Paris, Puf, 2008, p. 65

<sup>381</sup> « Un rôle familial comme celui de "père" semble constant, mais sa signification varie selon les classes sociales, (...) et résulte de conceptions culturelles contemporaines liées à des institutions (...) telles que le marché du travail, l'assurance maladie ou les tribunaux ». Rapp, Rayna, « Toward a nuclear freeze : the gender politics of Euro-American kinship analysis », in. Collier Jane F., Yanagisako Sylvia J., *Gender and kinship. Toward a unified analysis*, Stanford, Stanford university press, 1987, p. 124 (je traduis)

<sup>382</sup> L'idée que les positions de parenté sont inégalement « activées » se retrouve chez l'anthropologue Esther Goody, qui montrait que les femmes Gonja (peuple du Nord-Ghana), dans les années 1950, tendaient d'abord à être définies par leur position de mère-épouse avant de retourner habiter chez leur frère en « activant leur rôle de sœur ». Cf. « Separation and divorce among the Gonja » in. Fortes Meyer (dir.), *Marriage in tribal societies*, Cambridge, Cambridge university press, 1962, p.42 cité et commenté dans Strathern, Marilyn, *Before and after gender*, op. cit., p. 88 et suivantes

<sup>383</sup> Becker, Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduite sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte 2002, p. 51 et suivantes

Cet examen sans *a priori* de l'activation des différentes positions entretient une affinité avec les approches relationnelles de la parenté. Ces approches, proposées en termes de « parenté pratique » par Pierre Bourdieu<sup>384</sup> et de « parenté quotidienne » par Florence Weber,<sup>385</sup> au sujet de situations historiques très différentes, ont beaucoup de points communs qui les rendent complémentaires. Toutes deux prennent le parti de ne pas déduire l'effectivité matérielle et sentimentale de la simple existence officielle ou biologique d'une relation de parenté. Ce n'est pas pour autant qu'elles nient ces dimensions. Simplement elles les réintègrent dans les combinaisons particulières au sein desquelles elles existent et interrogent la façon dont elles sont réinterprétées et manipulées. Florence Weber, en particulier, étudie dans des cas très contrastés, la façon dont le « sang, le nom et le quotidien » s'articulent et comment ces combinaisons donnent lieu au développement des sentiments de parenté chez les personnes qu'elles concernent. Ces approches permettent ainsi de rompre avec l'alternative de l'électif et de l'imposé<sup>386</sup> et, plus généralement, d'éviter les modèles objectivistes qui réduisent à néant les marges de manœuvre des individus. L'illustration de ce dernier point n'est pas inutile pour introduire concrètement l'approche retenue ici. Quand Carol Stack et Linda Burton proposent une analyse en termes de « script de parentèle » (*kinscript*), elles partent de l'affirmation selon laquelle : « Les gens ne font pas nécessairement pour leur parentèle ce qu'ils sont censés faire, mais ils comprennent *ce* qu'ils sont censés faire, et *quand* ils sont censés le faire »<sup>387</sup>. Cette affirmation et le concept qu'elle introduit sont très classiquement objectivistes, dans le sens où 1) le modèle théorique ne rend pas compte de la réalité pratique et 2) il est placé dans la tête des individus pour expliquer leur comportement. Car, dans la vie de tous les jours, il n'est écrit nulle part quand accepter un don et quand le rendre, sous quelle forme, quand s'éloigner d'un parent et quand s'en rapprocher, quand et sur quoi le solliciter, quand passer un coup de téléphone à ses apparentés et quoi leur raconter, etc. Bref, il n'y a pas de « script ». Il peut y avoir, chose très différente, des « types récurrents de relation »<sup>388</sup> reconstitués a posteriori par les sociologues. Mais il y a avant tout, en pratique, une forme d'incertitude. Celle-ci est non seulement à la base de la « magie » des relations, sans lesquelles elles ne pourraient perdurer,

---

<sup>384</sup> Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 271 – 231

<sup>385</sup> Weber, Florence, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Rue d'Ulm, 2013

<sup>386</sup> Serge Paugam distingue les « liens de filiation » des « liens de participation électifs » dans le langage de la typologie, ce qui empêche de concevoir la part d'élection qu'il y a dans le maintien des sentiments de filiation. En outre, l'insistance de l'auteur sur la scène originariaire de l'attachement à la mère (la « pulsion d'attachement » comme il l'écrit) empêche de voir qu'au-delà de cet éventuel invariant, les relations de filiations ne sont pas utilisées de la même manière tout au long de la vie suivant la position sociale et la trajectoire qui y mène. Paugam, Serge, *Ibid.*

<sup>387</sup> Stack Carol B., Burton Linda M., « Kinscripts : Reflections on family, generation and culture », in. Nakano Glenn Evelyn, Chang Grace, Rennie Forcey Linda, *Ibid.*, p. 33 (je traduis)

<sup>388</sup> Weber, Florence, *Le travail à-côté. Une ethnographie des perceptions*, Paris, EHESS, 2009, p. 179

mais elle est aussi au principe de dilemmes pratiques. Ce sont précisément de tels dilemmes que les stratégies relationnelles mises en œuvre par les enquêtées visent à résoudre. Ainsi, la seconde partie propose de traiter la question de départ de ce chapitre sur un mode non-mécaniste. Au lieu de proposer une relation causale entre la nécessité économique et la mobilisation de la famille, elle vise plutôt à identifier des motifs récurrents par la comparaison des trajectoires, des stratégies et des discours des enquêtées.

#### Encadré 6 - L'enquête ERFI de l'INED

L'Enquête sur les Relations Familiales et Intergénérationnelles de l'INED s'inscrit dans un programme comparatif intitulé *Generations and Gender Survey*. Elle a procédé d'un suivi longitudinal en plusieurs vagues d'interrogations, en 2005 (n=10079), en 2008 (n=6534) et en 2011 (n=5781). Nous n'utilisons ici que la première vague d'interrogation et avons décidé de restreindre le champ des répondantes à la population que l'INSEE dit « en âge de procréer » (moins de 50 ans ; n=6003) afin

d'obtenir des résultats plus spécifiques. La richesse et les spécificités de cette enquête ont été soulignées par ailleurs, notamment par Arnaud Reignier-Loilier qui en a supervisé la réalisation, en a proposé différentes exploitations<sup>389</sup> et m'a permis l'accès aux données. Je n'insisterai donc que sur les dimensions qui ont été les plus utiles étant donné la construction d'objet ici adoptée. Le premier avantage de cette enquête est de ne pas séparer les questions relatives aux échanges en dehors du foyer et l'organisation du travail au sein du foyer. Ceci nous permet de proposer une définition unifiée du travail domestique, qui intègre non seulement la reproduction du quotidien mais aussi celle des relations et des sentiments de filiation. Le deuxième avantage réside dans le fait que les catégories impliquées dans l'échange sont désolidarisées : par exemple, les « parents » sont divisés entre « père » et « mère », ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. Dans le même ordre d'idée, les échanges ne sont pas restreints par avance aux relations de parenté, ce qui constitue ailleurs un biais très partagé par les questionnaires – quand il n'est pas le fait des sociologues qui les exploitent<sup>390</sup>. On peut ainsi interroger pleinement le jeu du genre dans la parenté et la géométrie variable de la « familialisation » des échanges. Enfin, le troisième avantage de cette enquête est celui d'articuler l'objectivation d'échanges matériels et d'échanges émotionnels (cf. les paroles privées) ainsi que, plus généralement, de prendre au sérieux les émotions, qui apparaissent alors comme des faits sociaux à part entière (cf. la manifestation émotionnelle des positions).

---

<sup>389</sup> En particulier, voir Reignier-Loilier, Arnaud (dir.), *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, 2009 ; Voir aussi, pour un usage de ces données dans un cadre théorique assez proche de celui ici adopté et plus raffiné dans les méthodes statistiques (analyse des correspondances multiples) mobilisées, Geay Bertrand, Humeau Pierig, « Devenir parents. Les appropriations différenciées de l'impératif de procréation », *art. cit.*, p. 4 – 29

<sup>390</sup> Par exemple, Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem restreignent par avance les échanges à la « famille », même quand les données qu'ils utilisent permettent d'interroger les échanges hors-parenté (cf. enquête budget de famille 1995 – documentation sur la base de donnée des revenus, p. 124). Cf. « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistique*, n°308-310, 1998, p. 187 – 210

Encadré 7 - Proposition : une grille socioprofessionnelle et conjugale

Christine Delphy<sup>391</sup> proposait déjà, au début des années 1970, une critique de l'apparente incohérence de la façon dont la position sociale des femmes était envisagée dans les études statistiques. Cette critique semble toujours d'actualité. Si, comme l'indiquent Rémi Sinthon et Yann Renisio, des outils perfectionnés ont progressivement été développés, par exemple pour construire des analyses factorielles sur la base de la situation professionnelle et du niveau d'étude du père *et* de la mère des répondants<sup>392</sup>, ces approches restent rares, tout comme celles qui, plus modestement, visent à croiser systématiquement la catégorie des conjoints<sup>393</sup>. Sans que la solution soit entièrement satisfaisante, nous avons procédé à un croisement de presque toutes les possibilités logiques d'appariement conjugal et aussi de célibat en permettant à la fois une lecture de détail (colonne « code » du tableau 7) et une lecture d'ensemble en termes de « classes sociales ». Cette grille provisoire est discutable sur plusieurs points. En particulier, les indépendants et les indépendantes auraient mérité un codage plus fin, en séparant les propriétaires de petits établissements ou de petites exploitations agricoles des autres. Ils et elles se trouvent arbitrairement regroupés dans les « classes moyennes » quand ils sont en couple homogames. Ensuite, cette grille est avant tout conçue pour les couples de sexe différent, étant donné qu'il n'y avait dans l'enquête aucun couple de même sexe cohabitant et seulement seize personnes déclarant un conjoint de même sexe non-cohabitant. Enfin, afin d'intégrer les personnes « célibataires » dans les classes socio-conjugales, nous nous sommes basés, dans l'ordre du possible : sur leur catégorie professionnelle actuelle, sur celle de leur précédent emploi et, pour celles qui n'avaient jamais travaillé, sur le croisement de celles de leurs parents. La catégorie des « femmes élevant seules leurs enfants » compte autant les femmes séparées, veuves, ou ayant eu un enfant sans être en couple que celles qui déclarent un conjoint qui ne cohabite pas avec elles. Au vu de ces différents éléments, il est clair que les « classes » que l'on a découpées ne sont que des « classes sur le papier ». <sup>394</sup> En outre, la classification retenue reste prisonnière de cette triade arbitraire (populaire – moyenne – supérieure) dont Rémi Sinthon montre qu'elle est très peu interrogée<sup>395</sup>. Ainsi, cette classification est avant tout un *instrument de repérage* de certaines distributions, notamment à l'œuvre dans les rapports domestiques.

Tableau 8 - Proposition d'une grille socioprofessionnelle et conjugale

Code	PCS de l'homme	PCS de la femme	Description
------	----------------	-----------------	-------------

<sup>391</sup> Delphy, Christine, « Les femmes dans les études de stratification », *L'ennemi principal. 1 Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2013, p. 137 et suivantes

<sup>392</sup> Renisio Yann, Sinthon Rémi, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain : pour en finir avec le dualisme "quantitatif"/"qualitatif" », *Genèses*, vol. 4, n°97, 2014, p. 111

<sup>393</sup> Quelques exceptions dont j'ai connaissance (il y en a d'autres) : Iori, Ruggero, « « Des "héritières" dans la formation d'assistante de service social ? Aspiration au travail social et reclassement », *Revue française de pédagogie*, n°195, 2016, p. 42 ; Voir aussi l'exploitation que fait Ugo Lozach d'un questionnaire original administré aux candidat.e.s au concours commun des IEP, qui non seulement croise systématiquement les

<b>(1) Classes supérieures</b>	11	3	3	<i>Homogamie</i>
	15a	1 ou 2	3	<i>Hétérogamie homme indépendant, femme cadre</i>
	15b	3	1 ou 2	<i>Hétérogamie femme indépendante, homme cadre</i>
	17a	3	4 ou 5 ou 6	<i>Hypogamie masculine</i>
	17b	4 ou 5 ou 6	3	<i>Hypogamie féminine</i>
	18a	3	8 ou rien	<i>Femme sans emploi, homme cadre</i>
	18b	8 ou rien	3	<i>Homme sans emploi, femme cadre</i>
		19_11a	3	–
19_12a		8 ou rien	–	<i>Célibat masculin sans enfants, sans emploi (classes supérieures)</i>
19_11b		–	3	<i>Célibat féminin sans enfants, cadres</i>
19_12b		–	8 ou rien	<i>Célibat féminin sans enfants, sans emploi (classes supérieures)</i>
19_21a		3	–	<i>Célibat masculin avec enfants, cadres</i>
19_22a		8 ou rien	–	<i>Célibat masculin avec enfants, sans emploi (classes supérieures)</i>
19_21b		–	3	<i>Célibat féminin avec enfants, cadres</i>
19_22b		–	8 ou rien	<i>Célibat féminin avec enfants, sans emploi (classes supérieures)</i>
<b>(2) Classes moyennes</b>	21	4	4	<i>Homogamie</i>
	22	2	2	<i>Homogamie</i>
	23	1	1	<i>Homogamie</i>
	25a	1 ou 2	4 ou 5 ou 6	<i>Hétérogamie homme indépendant</i>
	25b	4 ou 5 ou 6	1 ou 2	<i>Hétérogamie femme indépendante</i>
	27a	4	5 ou 6	<i>Hypogamie masculine</i>
	27b	4 ou 5 ou 6	4	<i>Hypogamie féminine</i>
	28_1a	4	8 ou rien	<i>Femme sans emploi, homme professions intermédiaires</i>
	28_1b	8 ou rien	4	<i>Homme sans emploi, femme professions intermédiaires</i>
	28_2a	1 ou 2	8 ou rien	<i>Femme sans emploi, homme indépendant</i>
28_2b	8 ou rien	1 ou 2	<i>Homme sans emploi, femme indépendante</i>	
	29_11a	4	–	<i>Célibat masculin sans enfant, professions intermédiaires</i>
	29_12a	8 ou rien	–	<i>Célibat masculin sans enfant, sans emploi (classes moyennes)</i>
	29_11b	–	4	<i>Célibat féminin sans enfant, professions intermédiaires</i>
	29_12b	–	8 ou rien	<i>Célibat féminin sans enfant, sans emploi (classes moyennes)</i>
	29_21a	4	–	<i>Célibat masculin avec enfant, professions intermédiaires</i>
	29_22a	8 ou rien	–	<i>Célibat masculin avec enfant, sans emploi (classes moyennes)</i>
	29_21b	–	4	<i>Célibat féminin avec enfant, professions intermédiaires</i>
	29_22b	–	8 ou rien	<i>Célibat féminin avec enfant, sans emploi (classes moyennes)</i>
<b>(3) Classes populaires</b>	31	5	5	<i>Homogamie</i>
	32	6	6	<i>Homogamie</i>
	33a	5	6	<i>Homogamie relative</i>
	33b	6	5	<i>Homogamie relative</i>
	38_1a	5	8 ou rien	<i>Femme sans emploi, homme employé</i>
	38_1b	8 ou rien	5	<i>Homme sans emploi, femme employée</i>
	38_2a	6	8 ou rien	<i>Femme sans emploi, homme ouvrier</i>
	38_2b	8 ou rien	6	<i>Homme sans emploi, femme ouvrier</i>
	39_11a	6 ou 5	–	<i>Célibat masculin sans enfant, ouvrier ou employé</i>
	39_12a	8 ou rien	–	<i>Célibat masculin sans enfant, sans emploi (classes populaires)</i>
	39_11b	–	6 ou 5	<i>Célibat féminin sans enfant, ouvrière ou employée</i>
	39_12b	–	8 ou rien	<i>Célibat féminin sans enfant, sans emploi (classes populaires)</i>
	39_21a	6 ou 5	–	<i>Célibat masculin avec enfant, ouvrier ou employé</i>
	39_22a	8 ou rien	–	<i>Célibat masculin avec enfant, sans emploi (classes populaires)</i>
	39_21b	–	6 ou 5	<i>Célibat féminin avec enfant, ouvrière ou employée</i>
	39_22b	–	8 ou rien	<i>Célibat féminin avec enfant, sans emploi (classes populaires)</i>

catégories des parents mais pondère aussi l'action respective des ressources paternelles et maternelles (thèse en cours).

<sup>394</sup> Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des classes » in. *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 293 – 323 et p. 296 pour la citation.

<sup>395</sup> Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociales*, op. cit., p. 206 par exemple

<sup>396</sup> « Célibat » : personne seule, veuve, séparée, divorcée, en couple non-cohabitant. Cf. n. 207, p. 84

## I – Positions socio-conjugales et usages des relations

Cette première partie propose donc d'ouvrir la boîte noire de la « famille », en montrant la diversité des usages des relations de parenté, tout en situant, dans cette diversité, les femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires. Pour ce faire, le raisonnement est le même que celui que l'on a mis en œuvre dans le chapitre précédent, où l'on proposait de mettre en perspective la mobilisation vers et dans l'emploi des « mères isolées » à partir d'une interrogation générale des effets de la conjugalité sur les femmes. Seulement, au lieu de situer la comparaison au sein de la population allocataire – dont on a souligné l'homogénéité relative – le raisonnement fait ici intervenir des logiques de distribution transversales à tout l'espace social. Pour cette raison, le propos déborde largement ce qui semble immédiatement utile pour cadrer l'analyse des stratégies des enquêtées. Mais le « surplus d'analyse » permet d'abord de remplir l'objectif annoncé de départicularisation des cas, en invitant à penser relationnellement. Il offre également différentes pistes d'analyses qui seront reprises tout au long de cette thèse.

On procède en quatre temps. Dans un premier temps en examinant la variation des échanges d'argent et d'aide à la garde d'enfant, qui font autant ressortir les différences d'usages des relations que l'inégale activation des positions engagées dans l'échange. On mettra en lumière, au-delà de la différence phénoménale des échanges comparés, des logiques communes telles que la « nucléarisation » (importance de la relation parent-enfant) de la famille quand on passe des classes populaires aux classes supérieures ou la « collatéralisation » (importance de la relation avec les frères-sœurs) quand on suit le chemin inverse ; ces deux tendances étant plus accentuées encore quand on interroge l'inscription des femmes élevant seules leurs enfants dans ces échanges. Dans un deuxième temps, il s'agira de montrer que ces logiques cachent d'importantes différences de genre. Ce sont avant tout les mères des personnes répondantes et, dans les couples hétérosexuels, les mères des conjointes, qui font vivre ces échanges. Cette différence d'implication, qui renvoie à une division du travail d'entretien des relations, sont néanmoins inégalement perçues suivant qu'on se place du point de vue des hommes ou de celui des femmes. En comparant brièvement ces écarts de perceptions à ceux que l'on mesure au sujet du travail domestique, une véritable structure de perception se fait jour, imputable à la fois à l'organisation de la visibilité et aux différences d'intérêts à percevoir. Cette structure varie en fonction des classes sociales d'une manière qui conduit à nuancer certaines conceptions routinières sur le « traditionalisme » supposé des classes populaires. Dans un troisième temps, on reformule la question des conceptions de la conjugalité au sujet d'échanges de « paroles privées » (j'expliquerai pourquoi les formulations du questionnaire impliquent le maintien de

ce terme artificiel). On aura ainsi l'occasion de mettre en rapport la position des « mères seules » avec celle des femmes de classe populaire en couple. On conclura sur la dimension paradoxale de la distribution différenciée des phénomènes émotionnels que l'enquête permet de questionner (crises de larmes, sentiment de déprime ou d'avoir raté sa vie, sentiment d'être seule ou mal entourée) : alors qu'elles paraissent aussi – voir plus – entourées que les couples de leur classe sociale, les femmes élevant seules leurs enfants ont beaucoup plus de chances qu'eux d'éprouver ces émotions.

#### A) Argent et garde d'enfant dans les relations pratiques

Le choix des deux échanges retenus ici est d'abord dicté par le matériau statistique utilisé (encadré 7). Mais ce n'est pas seulement faire de nécessité vertu que de remarquer la pertinence de cette comparaison. En superposant des échanges très différents, on arrive en effet à faire ressortir des logiques de variation dans « l'organisation sociale des rapports de parenté »<sup>397</sup> ; tels les usages sociaux différenciés de la famille ou l'inégale nucléarisation de cette dernière que l'on annonçait à l'instant. De plus, ces échanges ont déjà été suffisamment étudiés pour que l'on puisse situer les résultats obtenus par rapport aux travaux existants. On corrobore ici le fait que l'entraide familiale tend à reproduire les inégalités sociales et à n'avoir aucun effet redistributif majeur<sup>398</sup>, dans la mesure où les échanges d'argent sont plus fréquents et leurs montants plus élevés quand on passe des classes populaires aux classes supérieures. On vérifie également le fait qu'au-delà de ces inégalités, ce sont les usages qui sont fait de la famille qui varient : Jean-Hugues Déchaux et Nicolas Herpin ont montré que les échanges dans les classes supérieures présupposent des unités familiales autonomes et procèdent d'une forme de sociabilité,<sup>399</sup> tandis qu'ils se font à la fois plus rares et plus immédiatement nécessaires à la négociation des contraintes quotidiennes dans les classes populaires. Ce sont ces mêmes auteurs qui ont montré que la relation parent-enfant (famille nucléaire) était plus prégnante dans les classes moyennes et supérieures que dans les classes populaires.<sup>400</sup>

Néanmoins, on devra apporter plusieurs compléments importants. D'abord, l'usage des relations hors parenté est systématiquement absent des travaux portant sur l'entraide familiale

---

<sup>397</sup> Durkheim, Émile, *De la division du travail social*, op. cit., p. 341

<sup>398</sup> Fougeyrollas-Schwebel, Dominique, « L'entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociétés contemporaines*, n°17, 1994, p.59 ; Herpin Nicolas, Déchaux Jean-Hugues, « Entraide familiale indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistiques*, n°373, 2004, p. 29 – 31

<sup>399</sup> *Idem.*, ensemble de l'article.

<sup>400</sup> Sur ce point, voir Déchaux, Jean-Hugues, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, n°95, 2009, p. 10 – 11

; ce qui est tantôt de leur fait, tantôt celui de la conception des enquêtes qu'ils mobilisent (cf. encadré 4). Il en découle que le poids relatif des relations de parenté dans l'ensemble des relations pratiques n'est pas interrogé, alors que sa prégnance tend – en matière d'argent par exemple – à diminuer quand on passe des classes supérieures aux classes populaires et, plus encore, aux femmes élevant seules leurs enfants au sein de ces dernières. L'intégration systématique de la place de ces femmes dans les échanges étudiés constitue le second complément que l'on apporte à la littérature existante, pour des raisons évidentes tenant à l'objet de cette thèse.

### 1) L'argent dans les relations pratiques

Entrons dans le vif du sujet. Le tableau suivant présente les transferts d'argent – que l'on a pris soin de séparer des héritages – à la fois donnés et reçus par les ménages des classes populaires, moyennes et supérieures, ainsi que par ceux que composent les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) au sein des classes populaires.

Tableau 9 - L'argent dans les relations pratiques

	Classes supérieures		Classes moyennes		Classes populaires		Mères seules (c.p.)	
	Reçu de l'argent (hors héritage)	Donné de l'argent	Reçu de l'argent (hors héritage)	Donné de l'argent	Reçu de l'argent (hors héritage)	Donné de l'argent	Reçu de l'argent (hors héritage)	Donné de l'argent
%	15%	14%	13%	9%	8%	8%	9%	7%
n=	154	128	286	195	247	225	27	21
Personne(s) à l'origine ou destinataire de ce(s) transfert(s) d'argent :								
Grands-parents	16%	2%	20%	3%	16%	0%	3%	0%
Parents	85%	29%	74%	22%	62%	25%	45%	15%
<i>De l'homme</i>	33%	18%	34%	12%	25%	12%	–	–
<i>De la femme</i>	51%	9%	37%	10%	36%	11%	45%	15%
<i>Des deux</i>	1%	2%	3%	1%	1%	2%	–	–
Frères et sœurs	1%	13%	1%	16%	7%	17%	14%	12%
Autres membres famille	4%	10%	6%	13%	7%	13%	6%	19%
Fils et filles	–	29%	–	34%	0%	26%	–	33%
Conjoint	2%	2%	1%	1%	2%	4%	9%	–
Hors-parenté	5%	23%	9%	21%	15%	16%	30%	18%
<i>Dont ami·e·s etc.</i>	0%	7%	4%	13%	6%	16%	10%	7%

**Champ.** Ensemble des répondant·e·s en âge de procréer entrant dans le découpage proposé en « classes », enquête ERFI 2005, effectifs pondérés (n= 5632)

**Lecture.** Les répondant·e·s de moins de 50 ans rattachables aux « classes populaires », étaient 8% (n=247) à avoir reçu de l'argent d'une ou de plusieurs de leurs connaissances ou de leurs apparentés, l'année précédant l'enquête. Parmi ces 8%, 62% disaient avoir reçu de l'argent de leurs parents ou de ceux de leur conjoint·e, 7% de leurs frères et sœurs et 15% de relations hors-parenté. Le total ne fait pas 100% dans la mesure où les échanges peuvent, pour chaque répondant·e·s, avoir concerné plusieurs catégories (« parents » + « frères et sœurs », etc.)

Quels enseignements peut-on tirer de ces données ?

Premièrement, on vérifie le constat de reconduction des inégalités de classes d'abord dans la fréquence des transferts reçus<sup>401</sup>, qui est quasiment divisée par deux quand on passe des classes supérieures aux classes populaires. Il faudrait également parler des montants, mais les données obtenues sur cette question ne nous paraissent pas fiables au regard des travaux existants.<sup>402</sup> Un autre fait mérite qu'on y insiste davantage puisqu'il met en perspective les différences mesurées non plus seulement en termes d'inégalités, mais aussi en termes de différences d'usages sociaux de la famille, ce qui nous intéresse plus centralement. Il s'agit du fait que les transferts d'argent reçus sont fortement corrélés aux besoins exprimés dans les classes populaires, ce qui n'est pas du tout le cas ailleurs.

Les besoins relatifs, mesurés par les modalités échelonnées de réponse à une question sur la difficulté des fins de mois (allant de « très difficiles » à « très faciles »), sont en effet inégalement corrélés à la part des répondant·e·s de chacune de ces modalités à avoir reçu un transfert d'argent (hors-héritage) au cours de douze mois précédent l'enquête. Le coefficient de corrélation linéaire est de  $R^2=+0,76$  dans les classes populaires. Il renvoie à une courbe en « J » à l'horizontal, où les taux transferts, maximums pour les répondant·e·s connaissant des fins de mois « très difficiles », décroissent en fonction de la distance exprimée à la nécessité. Le même coefficient est très légèrement positif dans les classes moyennes ( $R^2=+0,15$ ) et nul dans les classes supérieures ( $R^2=-0,0004$ ), correspondant à des courbes de formes comparables où le maximum n'est pas atteint pour les répondant·e·s connaissant des fins de mois « très difficiles ».<sup>403</sup>

Cette régularité montre que l'aide à la négociation des urgences du quotidien correspond avant tout à un usage populaire de la famille, qui tend probablement à se distinguer au soutien à des projets (par exemple immobilier) ou à la transmission du vivant que l'on peut supposer plus fréquents dans les classes moyennes et supérieures.

---

<sup>401</sup> La proportion des ménages à avoir reçu une aide dans chaque « classe » est très proche de celle que mesuraient Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem sur la base de l'enquête budget des familles de 1995 pour différentes catégories socio-professionnelles. *Ibid.*, p. 190

<sup>402</sup> Les moyennes que l'on obtient, si elles suivent une distribution qui diminue en passant des classes supérieures aux classes populaires, suggèrent des montants presque deux fois plus élevés que ceux que mesurent Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem dans l'enquête précédemment citée. J'ai donc décidé de ne pas les faire figurer.

<sup>403</sup> Le fait que les deux variables dont la corrélation est testée soient sans doutes *inégalement indépendantes d'une classe à l'autre* – les fins de mois sont probablement d'autant moins « difficiles » que l'aide apportée est substantielle – ne me paraît pas invalider l'interprétation proposée ; quoique ce point mériterait d'être discuté et appellerait de nouvelles vérifications. Sur l'usage ici fait des coefficients de corrélation, voir Martin, Olivier, *L'analyse quantitative des données*, Paris, Armand Colin, 2012

Deuxièmement, on se rend bien compte que la « famille » n'est pas cette unité indivise que le terme suggère souvent. Comme il a été énoncé plus haut, on constate que la centralité des ascendants comme source des transferts diminue continument des classes supérieures aux classes populaires : au sein des premières, 85% des répondantes ayant déclarées avoir reçu de l'argent citent leurs parents comme (l'une des) source(s) de ce transfert, contre 62% des classes populaires ; (la même chose vaut avec les grands-parents). Ce chiffre tombe même à 45% quand on passe aux mères seules de ces classes ; pour des raisons qui peuvent paraître évidentes (moindre présence de lignée agnatique) mais sur lesquelles on reviendra. En tous cas, l'inégale « nucléarisation » de la parenté pratique en fonction des classes sociales est d'ores et déjà patente. Elle trouve une contrepartie dans la « collatéralisation » des transferts : dans le même ordre, l'importance des transferts à destination et surtout en provenance des frères et sœurs augmente de manière continue. Les mères seules des classes populaires sont, sous ce rapport, dans une position singulière, en ce sens qu'elles sont les seules des catégories que l'on compare ici à se déclarer *débitrices* de leurs frères et sœurs. Enfin, toujours dans le même ordre et selon la même logique, on constate que les dons reçus hors de la parenté augmentent. Cette dernière régularité est néanmoins plus problématique en ce sens qu'elle repose (inégalement) sur une catégorie mystérieuse du questionnaire de l'enquête utilisée : les « autres personnes ». Ces dernières, extérieures à la parenté et absorbées par la modalité « autres membres de la famille », ne relevant pas non plus des « collègues, ami·e·s et voisin·e·s », sont difficiles à identifier. Pour l'instant, il est donc plus prudent de se rabattre sur la catégorie explicite des « collègues, ami·e·s et voisin·e·s », dont on voit qu'elle occupe une place d'autant plus importante, tant comme destinataire que comme donatrice, que l'on passe des classes supérieures aux classes populaires. Et de nouveau, les mères seules des classes populaires se singularisent par le fait qu'elles se trouvent, par rapport à cette catégorie, en position de débitrices.

Après avoir ainsi exposé à grands traits la géométrie variable des positions impliquées dans les échanges d'argent, on peut se poser la question de savoir si elle se retrouve au sujet des échanges de garde d'enfant.

## 2) L'aide à la garde d'enfant dans les relations pratiques

Le tableau suivant apporte une réponse nuancée à cette question.

Tableau 10 - L'aide à la garde d'enfant dans les relations pratiques

	Classes supérieures		Classes moyennes		Classes populaires		Mères seules (c.p.)	
	Reçu une aide	Donné une aide	Reçu une aide	Donné une aide	Reçu une aide	Donné une aide	Reçu une aide	Donné une aide
%	28%	28%	32%	26%	29%	23%	32%	19%
n=	145	148	393	342	419	332	70	58
Personne(s) à l'origine ou destinataires de cette (ces) aide(s):								
Grands-parents	10%	–	11%	–	7%	–	3%	–
Parents	84%	–	82%	0%	77%	2%	75%	–
<i>De l'homme</i>	27%	–	26%	–	23%	–	0%	–
<i>De la femme</i>	36%	–	43%	–	44%	–	73%	–
<i>Des deux</i>	21%	–	13%	–	10%	–	0%	–
Frères et sœurs	2%	25%	9%	37%	14%	35%	15%	54%
Fils et filles	3%	4%	2%	7%	2%	9%	–	17%
Autres membres famille	0%	30%	0%	29%	13%	29%	0%	18%
Hors-parenté	14%	70%	12%	57%	15%	48%	22%	0,42
<i>Dont ami·e·s etc.</i>	13%	69%	10%	55%	12%	43%	10%	42%
Fréquence moyenne du recours à la première source d'aide	68 fois / an		91 fois / an		111 fois / an		128 fois / an	

**Champ.** Ensemble des répondant·e·s en âge de procréer entrant dans le découpage proposé en « classes », enquête ERFI 2005, effectifs pondérés (n= 5632)

**Lecture.** Les répondant·e·s de moins de 50 ans rattachables aux « classes supérieures », étaient 28% (n=145) à avoir reçu une aide à la garde d'enfant d'une ou plusieurs de leurs connaissances ou de leurs apparentés, l'année précédant l'enquête. Parmi ces 28%, 84% disaient avoir reçu cette aide de leurs parents ou de ceux de leur conjoint·e. D'autre part, la première source d'aide que ces répondant·e·s déclaraient était en moyenne mobilisée 68 fois par ans. Le total ne fait pas 100% dans la mesure où les échanges peuvent, pour chaque répondant·e·s, avoir concerné plusieurs catégories (« parents » + « frères et sœurs », etc.)

Une première lecture fait en effet ressortir la spécificité des échanges de garde par rapport aux échanges d'argent. Plus évidemment liés au maintien des sentiments de filiation, ils répondent à une distribution sensiblement moins prononcée que celle que l'on a constatée précédemment. Ainsi, au niveau agrégé, les chances d'avoir reçu et donné une aide en ce domaine sont très proches d'une classe sociale à l'autre. Les mères seules des classes populaires, cependant, se singularisent à nouveau par une position de débitrice : l'écart entre la réception et la provision d'une aide étant, chez elles, nettement plus accusé que pour les autres agrégats. Cette spécificité de la garde d'enfant atténuée aussi sa « nucléarisation » différentielle, l'implication parentale diminuant moins abruptement – quoique dans le même sens que pour les transferts d'argent – quand on passe des classes supérieures aux classes populaires et, en leur sein, aux mères seules. En revanche, la « collatéralisation » (implication des frères et sœurs)

reste nettement plus marquée dans les classes populaires qu'ailleurs. De ce point de vue, les femmes élevant seules leurs enfants, débitrices du point de vue de l'argent, apparaissent ici comme largement créditrices : elles fournissent plus souvent une aide à leurs frères et sœurs qu'elles n'en reçoivent de leur part. Hors-parenté on note un croisement des tendances : le poids de l'aide *reçue* hors-parenté tend à augmenter quand on lit les résultats de gauche à droite soit inversement de celui de l'aide *donnée* hors-parenté. Mais, à nouveau, nous achoppons sur la catégorie des « autres personnes », dont la part est plus forte chez les mères seules des classes populaires (12% contre 30% pour les « ami-e-s, voisin-e-s et connaissances ») qu'ailleurs.

Une deuxième lecture doit continuer de nuancer la spécificité des échanges de garde d'enfant, au moins sur un point essentiel. En effet, de la même manière que les dons d'argent sont plus fortement corrélés aux besoins des ménages récepteurs dans les classes populaires, l'aide à la garde que ces ménages reçoivent est plus fréquente et, pourrait-on en déduire, « utilitaire ». Par exemple, au cours d'une année, les mères seules des classes populaires mobilisent (quasiment) deux fois plus fréquemment leur première source de garde que les ménages des classes supérieures. On retrouve donc, d'une certaine façon, les enquêtes qui insistent sur le fait que l'entraide familiale en général passe plus souvent par le travail dans les classes populaires que par le transfert d'argent ou de biens matériels.<sup>404</sup> Ces résultats sont à mettre en regard d'un autre type de prestation que l'on n'abordera pas ici, mais que différentes enquêtes ont établies comme majoritairement populaires : il s'agit de la cohabitation et de l'hébergement au sein de la parentèle.<sup>405</sup> Pourquoi rapprocher ces résultats ? Car ils témoignent tous deux de l'intensité en termes d'implication personnelle et de travail des solidarités dans les classes populaires. Plus rares, plus immédiatement corrélées à la nécessité et moins bien dotées pour l'atténuer, les usages des relations et de la parenté aux seins de ces classes s'opposent aux présupposés d'autonomie et de distance à la nécessité qui tendent à définir ceux des classes supérieures. C'est d'ailleurs dans l'interstice de cette contradiction, qui s'intensifie à mesure que l'on descend dans l'espace social, entre l'urgence des besoins et la faiblesse des moyens disponibles pour y pourvoir, que l'on peut trouver une des clés de compréhension du recours au service social : nous verrons en effet qu'une part non négligeable des premières demandes adressées aux assistantes sociales de secteur font suite à des ruptures d'hébergement dans la parentèle (cf. chapitre 6).

---

<sup>404</sup> Jonas Nicolas, Le Pape Marie-Clémence, « L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille », *Populations*, 2008, p. 309

<sup>405</sup> Herpin Nicolas, Déchaux Jean-Hugues, *Ibid.*, p. 20-21

Pour autant, il faut éviter de trop durcir l'opposition entre les usages de la famille autour de la notion d'implication personnelle et de travail. Car toute forme d'échange familial procède d'un certain travail d'entretien des relations, auquel des sociologues ont donné différents noms : « travail d'entretien du collectif »<sup>406</sup>, « travail de reproduction des relations établies »<sup>407</sup> ou encore, pour reprendre celui qu'on a déjà croisé, « travail de parenté »<sup>408</sup>. Bien entendu, dans la réalité, la question de savoir si cette activité d'entretien est ou non un travail ne fait pas consensus<sup>409</sup>. Mais s'il est pertinent de l'approcher comme tel, c'est que toute une division du travail apparaît alors dont il nous faut rendre compte.

## B) Genre dans les relations familiales

Les logiques d'échanges en termes de nucléarisation, de collatéralisation et de recours différentiel aux relations hors-parenté ont jusqu'ici été mesurées en réunissant sous des étiquettes communes (« parents » ou « frères et sœurs ») des hommes et des femmes séparés en pratique dans la division du travail d'entretien des relations. C'est cette division, qui est un très bon indicateur de la façon dont le genre joue au sein des relations pratiques, que l'on propose maintenant de décrire. Pour y parvenir, il faut non seulement remarquer le poids structural des mères – et notamment des mères des lignées féminines – dans les échanges que l'on a décrits, mais aussi réinscrire ce poids dans une structure de perception différenciée des contributions domestiques entre hommes et femmes. En suivant cette méthode, on atteint différents résultats qui permettent de discuter l'idée d'un « traditionalisme » des classes populaires en matière de rapports sociaux de sexe et d'affirmer la pertinence d'une définition unifiée du travail domestique, regroupant toute une série de tâches qui gagnent à être pensées ensemble.

### 1) Le « biais matrilatéral » ou l'implication des mères de la lignée féminine

Même si la transmission du nom se fait d'abord par l'homme, les systèmes de parenté des pays occidentaux sont souvent décrits comme « cognatiques » : les individus y seraient « aussi bien apparentés par les hommes que par les femmes ».<sup>410</sup> Pourtant, dans le quotidien des

---

<sup>406</sup> Lenoir, Rémi, « La solidarité familiale, une question morale ? », *loc. cit.*, p. 185

<sup>407</sup> Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 191

<sup>408</sup> di Leonardo, Micaela, « The female world of cards and holidays... », *art cit.*, au sens non-spécialisé du terme que prévoit l'autrice quand elle insiste sur le fait que suivant le mode de reproduction sociale, l'entretien des relations de parenté est plus ou moins « séparable des autres formes de travail genré ». p. 449

<sup>409</sup> Comme pour toute une série d'activités, la question de savoir s'il s'agit ou non d'un travail est « l'enjeu de luttes ». Cf. Duffy Caroline, Weber Florence, *L'ethnographie économique*, Paris, La Découverte, 2007, p. 83

<sup>410</sup> Barry, Laurent, *et al.*, « Glossaire de la parenté », *L'homme*, vol. 154-155, 2000, p. 723

échanges dans lesquels sont pris les couples hétérosexuels, ce sont bien plus souvent les lignées féminines que les lignées masculines qui sont mobilisées. C'est ce que le sociologue Jean-Hughes Déchaux appelle le « biais matrilatéral ».<sup>411</sup> Les tableaux précédents préparaient le terrain à sa vérification en distinguant, dans le détail des échanges avec les parents, ceux qui concernaient la lignée de l'homme de ceux qui concernaient la lignée de la femme. En recalculant ces résultats pour les comparer plus facilement, on se rend compte que le biais matrilatéral se vérifie quelle que soit la classe sociale et les échanges considérés, quoiqu'avec une intensité variable. Les dons d'argent reçus par les parents proviennent en majorité de la lignée féminine dans les classes supérieures (60% contre 38% de dons agnatiques ; 2% les deux) et populaires (58% contre 40% de dons agnatiques ; 2% les deux), alors que les classes moyennes mobilisent quasi-également les deux lignées en ce domaine (50% contre 46% d'origine agnatique et 4% des deux). En matière de travail de garde d'enfant, l'aide parentale provenait d'avantage de la lignée des femmes dans les classes populaires (57% contre 29% de dons agnatiques ; 13% des deux) que dans les classes moyennes (52% contre 32% ; 16% des deux) et supérieures (43% contre 32% ; 25% des deux). Ces résultats apportent des informations sur la position relationnelle des « femmes élevant seules leurs enfants », sur deux points complémentaires. D'une part, on remarque qu'alors que près de 20% des femmes que l'on a réunies sous cette étiquette déclarent un conjoint non-cohabitant (cf. encadré 4), les lignées masculines sont absentes des échanges : les beaux-parents ne contribuent pas financièrement et les échanges de garde d'enfant avec eux sont quasi-inexistants. D'autre part, loin de constituer une aberration, on voit bien que cette particularité n'est que la radicalisation d'un déséquilibre partout attesté dans la contribution des lignées.

Pour interpréter la prégnance et la signification de ce biais matrilatéral et de ses variations, il faut immédiatement préciser que parler de « lignées », c'est en fait, avant tout, parler des mères. Si l'on reprend les mêmes échanges en se focalisant sur la première personne dont les répondant·e·s déclarent avoir reçu de l'aide, les mères – de la lignée de la femme ou de l'homme – arrivent toujours en tête, quelles que soient les classes sociales. Pour l'ensemble des personnes répondantes en âge de procréer, les mères constituent 41% des premières donatrices d'argent (27% pour les pères), et surtout 76% des premières fournisseuses d'aide à la garde d'enfant (contre... 3% pour les pères). Cette inégalité de contribution entre les « pères » et les « mères » montre que, des différentes positions relationnelles possibles dans la parenté, celle qui reste, même avec l'âge, la plus prégnante et la plus active pour les femmes est celle de « mère-

---

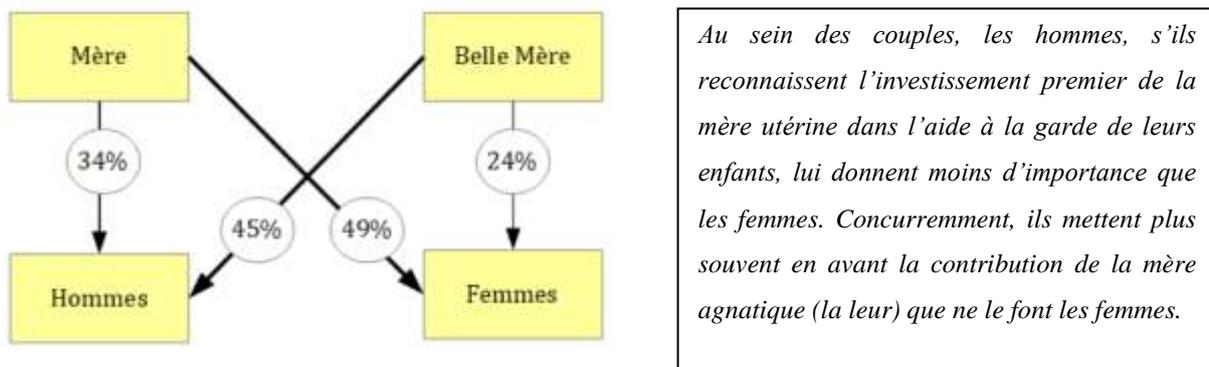
<sup>411</sup> Déchaux, Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2007, p. 97 et suivantes

conjointe ». Remarquant ce point, Danielle Chabaud-Rychter et ses co-auteurs relevaient que « par-delà l'existence du foyer comme unité sociale, se poursuit la relation de disponibilité de la mère pour son enfant, tandis que les filles sont prioritairement tournées vers leur mari et leurs propres enfants ». <sup>412</sup> On voit donc l'importance de ne pas se concentrer uniquement sur le couple pour analyser les rapports sociaux de sexe dans la famille. En effet, une certaine définition de genre, assortie d'une répartition inégale de la charge mentale et domestique que nécessite le maintien des sentiments de filiation, se trouve pérennisée dans le fonctionnement d'ensemble des relations de parenté.

## 2) *Entraide familiale et structure de perception du travail domestique.*

Un autre fait plaide pour approfondir la lecture en termes de genre et de travail, qui tient au différentiel de perception du « biais matrilatéral » entre les conjoints. Le schéma ci-dessous donne une première idée du phénomène pour l'ensemble des personnes répondantes en couple, au sujet de la question : « Qui vous apporte principalement cette aide régulière et gratuite [en matière de garde d'enfant] ? »

Figure 3 - Le biais matrilatéral et son occultation (garde d'enfants)



De tels écarts de réponses entre hommes et femmes quant à l'organisation domestique ne sont pas surprenants : sans même mentionner l'expérience commune, les sociologues ayant enquêté des couples ont depuis longtemps rencontré ce genre de phénomènes, par exemple dans les choix de mobilité résidentielle <sup>413</sup>, ou, au quotidien, dans l'organisation domestique du

<sup>412</sup> Chabaud-Rychter, Danielle *et al.*, *Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 89

<sup>413</sup> Young Michael, Willmott Peter, *Family and kinship in East London*, Londres, Penguin, 2007 [1957], par exemple (le livre en est plein) quand une enquêtée interromp son mari raconte aux enquêteurs que le déménagement du quartier d'origine ne leur coûte pas tant puisque, maintenant, ils ont la télé : « It's all right for you. What about all the time I have to spend here on my own ? » (p. 150)

linge.<sup>414</sup> Dans son enquête sur l'accèsion à la propriété pavillonnaire, Anne Lambert suggère même que ces écarts de réponse et de perception varient en fonction de la position sociale : les couples ouvriers et employés qu'elle rencontre sont plus prompts à afficher leurs désaccords devant elle, quand les couples des professions intermédiaires tendent d'abord à maintenir une façade plus unifiée, une chronologie et un récit communs, qui ne se délitent qu'au fil de l'enquête ethnographique.<sup>415</sup> Isabelle Clair apporte des éléments qui vont dans le même sens dans un chapitre d'ouvrage spécialement dédié aux techniques d'entretien appliquées aux couples<sup>416</sup>. On retrouve d'ailleurs de telles différences dans le fonctionnement des jugements aux affaires familiales, quoique pour des raisons plus directement institutionnelles.<sup>417</sup> Dans les données que l'on utilise, les écarts de réponse varient également en fonction des classes que l'on a découpées. Seulement l'enquête statistique, procédure systématique, permet de lever le voile avec lequel non seulement les classes moyennes mais aussi et surtout les classes supérieures ont l'habitude et les moyens de recouvrir leur intimité. Ainsi, on mesure que la minimisation masculine du biais matrilatéral est nettement plus accusée au sein des couples des classes supérieures qu'ailleurs. À tel point qu'en matière de garde d'enfant, si l'on se place du point de vue des femmes, c'est dans ces classes que le déséquilibre des lignées est le plus marqué (35 points d'écarts entre l'aide de la mère utérine et de la mère agnatique, contre 26 points d'après les femmes des classes populaires et 21 points d'après celles des classes moyennes). Autrement dit, alors que quand on dilue les résultats dans la moyenne des réponses masculines et féminines, le déséquilibre entre la contribution des lignées paraît le plus faible dans les classes supérieures, il apparaît au contraire comme étant le plus important quand on ne prend en compte que les réponses féminines.

Le fait que ces écarts de perception correspondent à ceux que l'on mesure autour du travail domestique achève de plaider en faveur d'une approche de l'entraide en termes de travail genré d'entretien. Cette correspondance est double. Elle se retrouve bien sûr dans l'écart général entre hommes et femmes, qui est attribuable pour partie à « l'occultation du travail que les femmes accomplissent pour la famille »<sup>418</sup>, mais aussi aux intérêts inégaux à le percevoir, que

---

<sup>414</sup> Kauffman, Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Calmann-Lévy, 2001

<sup>415</sup> Lambert, Anne, « Échapper à l'enfermement domestique : Travail des femmes et luttes de classement en lotissement pavillonnaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16, n°215, 2016, p. 59 – 60

<sup>416</sup> Clair, Isabelle, « Dire à deux le ménage », in. Singly de, François (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 179 – 223

<sup>417</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples*, op. cit., p. 105 – 120

<sup>418</sup> Chabaud-Rychter, Danielle et al., *Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 36 ; Occultation qui peut y compris tenir de l'organisation même de ce travail, marquée par la volonté de ne pas avoir « un homme dans les pattes » au moment de le réaliser.

renseignent bien les différences de satisfaction vis-à-vis de la répartition des tâches (tableau suivant). Elle se retrouve aussi à un niveau spécifique, puisque là encore, ces écarts atteignent leur maximum dans les classes supérieures :

Tableau 11 - Mise au travail domestique des femmes et logiques d'occultation

	Classes supérieures			Classes moyennes			Classes populaires		
	Moi (F)	Elle (H)	Diff.	Moi (F)	Elle (H)	Diff.	Moi (F)	Elle (H)	Diff.
Repas	77%	63%	14%	76%	69%	7%	74%	69%	5%
Courses alimentaires	59%	47%	12%	63%	48%	15%	49%	41%	8%
Vaisselle	46%	32%	14%	47%	39%	9%	53%	44%	9%
Repassage	85%	79%	6%	88%	84%	5%	93%	89%	4%
Aspirateur	41%	30%	11%	45%	42%	2%	28%	30%	-3%
Comptes et factures	37%	34%	3%	50%	40%	10%	50%	44%	6%
Invitations	37%	28%	9%	32%	23%	9%	24%	16%	8%
<i>Satisfaction vis-à-vis de cette répartition</i>	80%	91%	-11%	77%	92%	-15%	80%	93%	-13%
<i>Externalisation</i>	21%			8%			2%		

**Champ.** Ensemble des répondant·e·s en âge de procréer entrant dans le découpage proposé en « classes », enquête ERFI 2005, effectifs pondérés (n= 5632)

**Lecture :** Les colonnes « moi » et « elle » agrègent les modalités de réponse « toujours moi/elle » et « le plus souvent moi/elle ». Outre les modalités inverses (« lui » et « moi » pour les hommes), ce tableau ne présente pas les modalités « nous deux » et « le plus souvent quelqu'un d'extérieur au ménage ». La variable « bricolage », qui procède d'une répartition inversée, n'a pas été intégrée. L'avant dernière ligne exprime d'abord la satisfaction des femmes puis celle des hommes, la dernière le recours à une aide rémunérée régulière pour l'exécution de ces tâches.

Le commentaire particulier de ces données nous éloignerait trop de notre démonstration. Notons simplement que la variation de l'écart de réponse fait que la répartition des tâches paraît globalement plus inégalitaire dans les classes populaires quand on se situe du point de vue des réponses masculines tandis que ce constat est beaucoup plus nuancé quand on se situe du point de vue des réponses féminines. Ceci nous montre que ce qui est enjeu dans ses réponses, c'est autant une certaine *représentation* des rapports sociaux de sexes que la réalité de leur actualisation conjugale. Or ces résultats invitent à considérer avec beaucoup de prudence les routines interprétatives qui parlent du « traditionalisme » des classes populaires en matière de

« sexuation des rôles ». Précisons enfin que si les résultats que l'on a ici affichés varient évidemment du fait du découpage des classes socio-conjugales que nous avons adopté – qui est problématique notamment de l'agrégation des indépendants dont on sait qu'ils se singularisent du point de vue de l'organisation domestique<sup>419</sup> – le même constat en matière d'écart est valable quand on ne retient que les catégories salariées.

Revenons à l'homologie entre le travail d'entretien des relations et le travail directement ménager. Les deux sont avant tout assurés par les femmes et les deux font l'objet des mêmes formes d'occultation masculine. Il faut d'ailleurs remarquer que ces deux formes de travaux sont en pratique indissociables. On peut penser à la préparation des repas de famille<sup>420</sup> ou d'anniversaire, ou à la garde des enfants de sa fille par une mère. Tous ces éléments plaident pour l'intégration de ces deux types de tâches à une définition élargie du travail domestique<sup>421</sup>, faisceau des tâches nécessaires à la reproduction du quotidien, mais aussi à celle des relations et de l'existence symbolique des collectifs. Ainsi, au-delà des usages qu'elle permet, l'entraide familiale est aussi le produit d'un travail plus large d'entretien des relations qui repose inégalement sur les hommes et les femmes et qui « fixe » plus ou moins leur identité de genre aux positions de parenté qu'ils et elles occupent.

### C) Paroles privées dans le couple et dans les relations pratiques

Les différences de position que l'on a mise à jour au sein de la parenté vont nous être utiles pour guider l'analyse d'échanges par définition beaucoup plus individualisés, à savoir les échanges de paroles concernant la « vie privée » et le « moral ». Les restituer permet non seulement de décrire l'inégale activation des positions déjà repérée (nucléarisation, collatéralisation, implication différentielle des hommes et des femmes), mais aussi de rendre compte des différences de conceptions de la conjugalité entre hommes et femmes ainsi que suivant leur position sociale. C'est par rapport à ces phénomènes que l'on pensera la position des femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires. Mais avant, il faut commencer par prendre la mesure de ce que l'on mesure ici.

---

<sup>419</sup> Zarca, Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Économie et statistique*, n°228, 1990, p. 32

<sup>420</sup>

<sup>421</sup>

### 1) Normes expressives et témoignage des sentiments

« Au cours des douze derniers mois, avez-vous parlé à quelqu'un de votre vie privée et de votre moral ». Les réponses à cette question, et à celle, symétrique, posée au sujet de l'écoute, varient fortement en fonction de la classe et du sexe. Il nous revient d'abord de réfléchir à quoi cette variation renvoie. La question suppose que les personnes répondantes reconnaissent, dans leurs échanges de paroles, des moments relevant d'une forme de révélation du for intérieur et de l'exposition de certaines failles (« *le moral* »). Cette formulation n'est donc pas neutre et correspond à des normes expressives particulières. On pense en particulier à une certaine norme de la verbalisation tous azimuts<sup>422</sup> qui s'est imposée dans le renouvellement du rapport famille-école et dans la diffusion de la psychologie comme forme culturelle légitime pour exprimer les changements qui en ont découlé. Différents travaux ont d'ailleurs montré l'inégale proximité des groupes sociaux à ces normes et l'effet de ces dernières dans le sens d'une disqualification d'autres façons de témoigner de ses sentiments : le cas des relations père-fils, dans la paysannerie béarnaise des années 1960<sup>423</sup>, ou chez les étudiants d'origine populaire des années 1990<sup>424</sup>, constituent deux bons exemples. Il n'en reste pas moins que, disqualifiées ou non, nombre de façons de témoigner son affection existent qui débordent les mesures que l'on va présenter. On pense à « l'intimité non-verbale »<sup>425</sup> des gestes, des coups de mains, des échanges, des protections, des petites attentions et des disponibilités qui sont autant de mediums affectifs. On peut aussi repenser à la discussion intime des « plans de vie », dont on a déjà parlé en introduction avec Simon Charlesworth<sup>426</sup>, qui y voit une figure récurrente du discours entre pairs, surtout entre hommes, dans le milieu ouvrier qu'il enquête. Car ces discussions, si elles sont intimes (puisqu'elles ne sont pas partagées avec n'importe qui), ne seraient peut-être pas spontanément associées à des paroles sur la « vie privée » et « le moral » par ceux qui s'y engagent.

Le plus important à retenir de ces précisions préalables, c'est que l'on ne peut pas réduire une situation de moindre engagement dans des échanges de paroles sur la « vie privée » à une forme d'isolement relationnel, puisqu'il est impossible de tout à fait séparer ce qui relève de la moindre intensité des échanges de ce qui tient à la plus ou moins grande distance à certaines

---

<sup>422</sup> Singly de, François, « Les ruses totalitaires de la pédagogie anti autoritaire », *Revue de l'institut de sociologie*, 1 -2, 1988, p. 115 – 126

<sup>423</sup> Bourdieu, Pierre, *Le bal des célibataires*, op. cit., p. 129 et suivantes

<sup>424</sup> Beaud, Stéphane, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2013, par exemple p. 82 et suivantes

<sup>425</sup> Clancy, Brian, *Investigating intimate discourse. Exploring the spoken interaction of families, couples and friends*, Londres ; New-York, Routledge, 2016, p. 4

<sup>426</sup> Charlesworth, Simon J., *A phenomenology of working class experience*, op. cit., p. 209

normes expressives. On parlera donc ici d'échange de « paroles privées », c'est-à-dire reconnues comme relevant de la « vie privée » ou du « moral », afin de conserver, dans cette expression maladroite, toutes les précautions que l'on a avancées. Puisque les échanges de « paroles privées » sont par définition individualisés et que l'on a introduit assez systématiquement les différences de genre dans les relations de parenté et le couple, la présentation des données diffère ici de celle qu'on a précédemment adoptée. Les trois tableaux suivants présentent les chances d'avoir parlé de sa vie privée ou écouté quelqu'un parler de la sienne pour différentes catégories d'interlocuteurs et d'interlocutrices. Le premier donne les résultats pour les répondants, le deuxième pour les répondantes, le troisième entre dans le détail de différentes catégories socio-conjugales.

Tableau 12 - L'économie des confidences (Hommes)

	Hommes					
	Classes supérieures		Classes moyennes		Classes populaires	
	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté
%	68%	81%	61%	75%	54%	62%
n=	256	309	541	649	665	757
Parmi les répondants ayant parlé et/ou écouté quelqu'un parler de sa vie privée, quelles étaient la ou les personnes concernées:						
Conjointe	68%	52%	62%	44%	46%	35%
Parents	62%	55%	51%	40%	47%	25%
<i>Mère</i>	36%	33%	31%	24%	30%	17%
<i>Père</i>	26%	21%	20%	16%	17%	8%
Frères et sœurs	32%	36%	33%	33%	27%	26%
<i>Sœurs</i>	18%	19%	17%	18%	14%	15%
<i>Frères</i>	14%	17%	16%	15%	12%	11%
Ami·e·s, etc.	67%	83%	62%	74%	59%	73%
Autre personne	4%	5%	6%	6%	7%	4%

**Champ.** Ensemble des répondants en âge de procréer entrant dans le découpage proposé en « classes », enquête ERFI 2005, effectifs pondérés (n= 2465)

Tableau 13 - L'économie des confidences (Femmes)

	Femmes					
	Classes supérieures		Classes moyennes		Classes populaires	
	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté

%	87%	93%	79%	87%	74%	80%
n=	481	517	961	1044	1070	1158
Parmi les répondantes ayant parlé et/ou écouté quelqu'un parler de sa vie privée, quelles étaient la ou les personnes concernées:						
Conjoint	57%	45%	49%	35%	32%	24%
Parents	67%	61%	62%	53%	46%	35%
<i>Mère</i>	46%	43%	45%	37%	36%	26%
<i>Père</i>	21%	18%	18%	16%	10%	8%
Frères et sœurs	51%	52%	42%	48%	33%	31%
<i>Sœurs</i>	35%	34%	33%	35%	25%	23%
<i>Frères</i>	16%	18%	9%	13%	8%	8%
Ami·e·s, etc.	79%	85%	76%	83%	69%	80%
Autre personne	8%	4%	8%	4%	10%	3%

**Champ.** Ensemble des répondantes en âge de procréer entrant dans le découpage proposé en « classes », enquête ERFI 2005, effectifs pondérés (n= 3167)

Tableau 14 - L'économie des confidences (Femmes : détail)

<b>Détail : femmes de différentes catégories socio-conjugales</b>												
	[1]		[2]		[3]		[4]		[5]		[6]	
	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté	Parlé	Écouté
%	89%	94%	71%	77%	82%	85%	75%	80%	68%	80%	77%	83%
n=	74	80	232	252	152	158	142	151	75	85	227	243
Parmi les répondantes ayant parlé et/ou écouté quelqu'un parler de sa vie privée, quelles étaient la ou les personnes concernées:												
Conjoint	75%	54%	39%	27%	13%	11%	40%	30%	7%	8%	11%	10%
Parents	56%	62%	43%	33%	44%	23%	31%	30%	46%	24%	44%	23%
<i>Mère</i>	39%	44%	35%	27%	34%	20%	28%	25%	39%	21%	36%	20%
<i>Père</i>	17%	18%	8%	6%	10%	3%	4%	5%	7%	3%	9%	3%
Frères et sœurs	44%	53%	33%	32%	38%	29%	17%	21%	53%	37%	43%	31%
<i>Sœurs</i>	28%	32%	25%	24%	27%	22%	15%	18%	42%	28%	32%	24%
<i>Frères</i>	16%	21%	8%	8%	11%	7%	3%	3%	10%	9%	11%	7%
Ami·e·s, etc.	79%	87%	67%	82%	73%	86%	57%	68%	62%	75%	70%	82%
Autre personne	10%	3%	5%	3%	17%	3%	12%	2%	19%	1%	18%	2%
<b>Champ :</b>	Répondantes en âge de procréer (n=3617). Pourcentages calculés sur les effectifs pondérés											
	[1]	Femmes cadres en couple avec un cadre										
	[2]	Femmes employées en couple avec un ouvrier										
	[3]	Femmes élevant seules leurs enfants employées ou ouvrières										
	[4]	Femmes sans emploi en couple avec un ouvrier										
	[5]	Femmes sans emploi élevant seules leurs enfants (classes populaires)										
	[6]	Ensemble des femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires										

On constate ici l'importance des écarts qui ont justifié la mise en garde sur les normes expressives. En moyenne, les personnes répondantes des classes populaires déclarent avoir moins souvent parlé de leur vie privée que celles des classes supérieures (-17,5 points) et moins souvent écouté quelqu'un parler de la sienne (-15,5 points). L'écart est aussi accusé entre les

sexes, puisque les répondantes avaient nettement plus souvent parlé de leur vie privée que les répondants (+16 points) et plus souvent encore écouté d'autres personnes parler de la leur (+20 points). Trois points de commentaire nous sont ici utiles : l'un sur les rapports expressifs dans les relations de parenté, l'autre sur les rapports expressifs conjugaux et le dernier sur la position des femmes élevant seules leurs enfants.

## *2) Relations de parenté et rapports expressifs*

Des logiques d'activation des positions que l'on a déjà repérées, la moins évidente à retrouver semble celle de la collatéralisation : la sollicitation des frères et sœurs tendant à se faire moins importante quand on passe des classes supérieures aux classes populaires. Il faut cependant faire attention à la manière de lire les données. Car, comme dans les tableaux sur l'argent et la garde d'enfant, les pourcentages ici présentés ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils marquent donc autant la plus ou moins grande diversité des personnes interlocutrices que les différentiels de prédilection pour l'une ou pour l'autre. Ainsi, le fait que les femmes cadres en couples homogames ([1] dans le tableau 3) déclarent autant que les « mères seules » des classes populaires ([6] dans le tableau 3) avoir parlé de leur vie privée à leurs frères et sœurs (44% et 43%) ne signifie pas la même chose quand on rapporte ces chiffres à la plus ou moins grande diversité des personnes engagées dans les échanges de paroles privées. On remarque par exemple que la proportion de femmes élevant seules leurs enfants [6] à avoir parlé à leur sœur est équivalente à celle qui déclare avoir parlé à leur mère, ce qui n'est pas le cas pour les femmes cadres en couple homogame [1], ni pour l'ensemble des femmes des classes supérieures. La collatéralisation, au sens de poids relatif des collatéraux comme interlocuteurs privés, est donc vérifiée, au moins pour les femmes élevant seules leurs enfants.

En revanche, en matière d'échanges de paroles privées, comme en matière d'argent et de garde d'enfant, la centralité des relations parent-enfant s'affaiblit quand on passe des classes supérieures aux classes populaires. Plus spécifiquement, c'est aussi l'écart entre la parole et l'écoute qui se creuse. La position de « débit de parole » des personnes répondantes vis-à-vis de leurs parents devient d'autant plus nette que l'on passe des classes supérieures aux classes populaires et des hommes aux femmes. Ainsi, quand les femmes des classes supérieures déclarent presque aussi fréquemment avoir parlé et avoir écouté leurs parents (-6 points), la différence entre la parole et l'écoute atteint 11 points pour les femmes des classes populaires et 23 pour les hommes de ces mêmes classes. On trouve donc l'indice, entre ces deux pôles, de rapports expressifs différents, réciproques d'un côté et fondé sur l'écoute des enfants de l'autre. Ce qui varie peu et confirme ce que l'on a déjà vu, c'est la plus forte implication des mères que

des pères des personnes répondantes dans les échanges de paroles – ou dans l’écoute, suivant où l’on se place. Le cadre d’analyse en termes de travail genré d’entretien des relations semble ici transposable.

### 3) *Économie conjugale des paroles privées*

Le deuxième point qui mérite discussion est celui de la conjugalité qui, par définition, n’était pas vérifiable dans les échanges d’argent et de garde d’enfant. Plus particulièrement, il est utile pour la suite d’insister sur la variation sexuée des usages et des représentations de l’intimité conjugale que l’on peut ici deviner. Commençons par cette réponse isolée des hommes des classes supérieures, qui sont la seule catégorie à déclarer autant parler à leur conjointe qu’à leurs amis, collègues et voisins (68% contre 67%). Partout ailleurs, les relations hors-parenté sont plus sollicitées que le couple dans les échanges de paroles privées. Ce qui varie en revanche, c’est l’ampleur du déséquilibre entre déclaration de parole reçue et de parole transmise : les hommes déclarent beaucoup plus souvent n’avoir fait qu’écouter leurs amis, voisins ou collègues, là où les femmes présentent ces échanges comme moins déséquilibrés. En matière d’échanges de paroles privées avec les frères et sœurs, les femmes aussi se distinguent des hommes, non plus cette fois dans l’écart entre parole donnée et parole reçue (ces relations sont, pour tout le monde, beaucoup plus équilibrées de ce point de vue), mais dans la plus grande importance qui leur est accordée. Et c’est d’autant plus vrai qu’on se concentre sur les sœurs.

Tout se passe donc comme si les femmes investissaient moins la conjugalité que les hommes comme cadre de discussion de leur vie privée et privilégiaient plus qu’eux, à ces fins, les relations horizontales : amitiés, frères et sœurs. Il faudrait pourtant préciser ce phénomène dans le détail des configurations socio-conjugales, en partant du cas des couples de cadres homogames. En effet, il s’agit de la catégorie dont le comportement se rapproche le plus de rapports expressifs fondés sur la verbalisation de soi et la réciprocité.<sup>427</sup> On vérifierait ainsi la restriction des conditions – haut niveau de diplôme et homogamie – nécessaires à l’émergence d’une communication conjugale verbalisée et symétrique, et la pertinence à ce sujet d’une approche en termes de norme expressive inégalement atteinte.

---

<sup>427</sup> Tandis que les femmes des classes supérieures déclarent, au niveau agrégé, moins parler de leur vie privée que leurs conjoints dans le cadre conjugal (57% contre 68%) qu’à des amies et collègues (79% contre 67%), on constate que ces écarts se réduisent et que la communication conjugale augmente quand on ne retient que les réponses des couples de cadres homogames. Chez ces derniers, 75% des femmes et 77% des hommes disent avoir parlé à leurs conjoints. Ce qui suggère que le différentiel mesuré au niveau agrégé est largement tributaire de l’organisation conjugale de la classe que nous avons découpée, où l’homogamie est moins représentée qu’ailleurs et où l’hypogamie est plus souvent masculine que dans les classes moyennes (meilleure situation, du point de vue du codage socio-professionnel, des hommes que des femmes).

#### 4) *Trouver à qui parler : les femmes élevant seules leurs enfants et les paroles privées*

Cette économie conjugale des confidences éclaire certains traits particuliers des pratiques des femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires. Le troisième tableau nous invite ainsi à comparer leur position à d'autres femmes en couple dans les classes populaires. On y voit que l'absence de conjugalité ne semble pas entraîner d'isolement particulier du point de vue des échanges de paroles. Au contraire, les femmes élevant seules leurs enfants en emploi [3] déclarent plus souvent (+11 points) avoir parlé de leur vie privée que les employées en couple avec un ouvrier [2]. Ce qui est lié au fait que les échanges qui ne peuvent avoir lieu dans l'intimité conjugale se « reportent » ailleurs. D'abord sur les frères et surtout sur les sœurs. L'écart le plus important étant celui que l'on note, dans le fait d'avoir ou non parlé de sa vie privée à sa sœur, entre les femmes élevant seules leurs enfants sans emploi [5] et celles qui, toujours sans emploi, sont en couple avec un ouvrier [4] : les premières ont trois fois plus parlé à leur sœur que les secondes. De même on constate que les conversations privées avec des amies, voisines et collègues sont plus importantes pour les femmes élevant seules leurs enfants que pour les femmes en couple des classes populaires avec qui on les compare. En revanche, le « report » de paroles ne joue pas nécessairement en faveur des parents ou de la mère. La comparaison des colonnes [2] et [3] présente des résultats très comparables et ce n'est que quand on compare les femmes sans emploi que le « report » des paroles privées sur la mère paraît significatif en l'absence de conjoint.

Cette inscription des femmes élevant seules leurs enfants dans les échanges de paroles privée est, encore une fois, en continuité avec ce que l'on observe dans la conjugalité. Comme si le plus grand intérêt des femmes en couple pour les échanges horizontaux trouvait dans la monoparentalité l'occasion de s'exprimer plus entièrement. Cette occasion est certainement bousculée pour beaucoup de femmes, suivant les conditions particulières les ayant amenées à habiter seules, mais les stratégies relationnelles qu'elles mettent en œuvre et dont on mesure l'effet dans les échanges sont loin d'être sans rapport avec les aspirations que l'on devine chez les femmes en couples. Ainsi, on mesure ici tout le poids des « stratégies visant à assurer l'équivalence et la réciprocité » dans les échanges, que Claude Martin note comme une forme d'adaptation à la monoparentalité chez les femmes « soucieuses de leur indépendance »<sup>428</sup>. Notons que cette importance des relations horizontales, que l'on vérifie en termes d'échanges de paroles, nous l'avons aussi vérifiée en matière d'argent et de garde d'enfant. L'homologie, au-delà de la diversité des échanges considérés, nous invite donc à réinscrire les stratégies

---

<sup>428</sup> Martin, Claude, *L'après-divorce, op. cit.*, p. 141

relationnelles des femmes élevant seules leurs enfants dans une double logique de classe et de genre. De classe car l'importance des relations horizontales dans les échanges augmente quand on passe des classes supérieures aux classes populaires. On peut d'ailleurs interroger cette régularité en lien avec l'analyse que livre Florence Weber de la jalousie et de la fierté, deux motifs qui, retrouvés dans des échanges très différents (de saluts, de paroles, de produits du « travail à-côté », de cadeaux), renseignent en dernière analyse une profonde « exigence d'égalité » dans le milieu ouvrier qu'elle enquête<sup>429</sup>. De genre car on voit que les femmes élevant seules leurs enfants prolongent des différences de comportement et d'aspiration déjà constatables dans le cadre conjugal.

Néanmoins, cette importance des relations horizontales, que l'on commence à anticiper comme le produit de stratégies, doit être tempérée par une autre régularité. Il s'agit de l'importance chez elles de la fameuse catégorie des « autres personnes ». Chez les femmes cadres en couple avec un cadre [1], cette catégorie d'interlocution n'a été sollicitée que dans 3% des cas, contre 18% pour les mères seules [6]. Pour mieux comprendre ces chiffres, le questionnaire nous précise que, sur cet item, les réponses ne doivent pas tenir compte des « conversations avec les professionnels dont c'est le métier (psychologue, etc.) ». Cette précision nous met sur la voie d'une hypothèse quand on la combine avec une régularité dégagée par ailleurs. En effet l'importance de ces « autres personnes » dans le commerce des paroles intimes est *résiduelle* : elle augmente quand on considère les répondantes (mères seules) qui, ailleurs, n'ont pas « trouvé à qui parler ». Ainsi, celles qui parlaient de leur vie privée à leur mère ne sont que 15% à avoir parlé à une « autre personne », contre 19% pour celles qui ne parlaient pas à leur mère, 22% pour celles qui ne parlaient ni à leur mère ni à une sœur, et 65% pour celles, très rares (n=11) qui n'avaient parlé ni à une sœur, ni à leur mère, ni à une amie, une voisine ou une collègue. Ajoutons que pour chacune de ces situations, les résultats sont nettement plus élevés que ceux que l'on retrouve chez les femmes en couple des classes populaires. Ainsi, même si la précision du questionnaire laisse beaucoup de flou (les assistantes sociales sont-elles rémunérées pour écouter ou peuvent-elles être amenées à écouter dans le cadre de leurs fonctions ?) on peut faire l'hypothèse que ces « autres personnes » recourent ici différents professionnels que les femmes élevant seules leurs enfants sont amenées à rencontrer du fait de leur situation matérielle et familiale. Si cette hypothèse était confirmée, les résultats obtenus pourraient se lire de deux manières non-exclusives : d'une part comme un indice de la plus forte exposition de l'intimité des femmes élevant seules leurs enfants dans les classes

---

<sup>429</sup> Weber, Florence, *Le travail à-côté*, op. cit., p. 179 – 198

populaires, d'autre part comme une adhésion plus ou moins forte de ces dernières aux positions rencontrées en fonction des relations qui les entourent. On retrouve ces deux hypothèses dans le chapitre six (III), à propos des « usages providentiels » du service social.

#### D) Manifestations émotionnelles de la position

Claude Martin a montré la déconnexion, chez les femmes élevant seules leur(s) enfant(s), entre l'entraide dont elles sont entourées et la satisfaction qu'elles en retirent. L'auteur insiste sur le « coût important en termes d'identité, de confiance en soi et de sentiment de dépendance » de la « protection rapprochée », notamment pour celles de ces femmes qui en ont objectivement le plus besoin<sup>430</sup>. Les résultats qu'il nous reste à examiner s'inscrivent dans le même ordre de raisonnement. Ils montrent qu'alors que dans toutes les données précédemment examinées, les mères seules des classes populaires ne semblaient pas spécialement isolées relationnellement, il se trouve qu'elles sont nettement plus nombreuses à rapporter un sentiment de solitude et à éprouver des sentiments négatifs (« déprime », « sentiment d'avoir raté sa vie », « crises de larmes », etc.). Pour prendre ces résultats au sérieux, nous proposons de les considérer comme des *faits sociaux* à part entière, dessinant quelque chose de l'ordre d'une « structure de sentiments ».<sup>431</sup> Ainsi, dans la démonstration suivante, nous proposons d'articuler les distributions vérifiées à certaines des interprétations dont elles font habituellement l'objet. Partons du tableau suivant :

Tableau 15 - Les manifestations émotionnelles de la position

A eu :	Moyenne		Détail				
	Hommes	Femmes	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]
Sentiment pas assez entouré·e	28%	26%	19%	31%	38%	30%	48%
Sentiment seul·e	17%	28%	16%	19%	54%	33%	53%

<sup>430</sup> Martin, Claude, *Ibid.*, p. 138

<sup>431</sup> Raymond Williams, qui a eu une grande influence sur le développement des *cultural studies*, parlait de « *structure of feelings* » pour désigner l'expérience vécue dans un ensemble de rapports sociaux historiquement déterminés. Le but était pour lui de réfléchir sur les médiations qui séparent cette expérience vécue, par définition inatteignable, des différentes sources qui permettent de l'approcher. Ce faisant, il cherchait à échapper à la fois à l'internalisme d'une certaine théorie littéraire et au réductionnisme d'un certain marxisme. Cf. Williams, Raymond, *The long revolution*, Cardigan, Parthian, 2013 [1961], p. 61 – 94 et spécialement p. 69 ; Pour un prolongement de ce genre de réflexions, à propos de la « structure affective des rapports de classe » (*affective structure of class relations*), cf. Skeggs, Beverley, « Feeling class. Affect and culture in the making of class relations », in. Ritzer, George (dir.), *The Wiley companion to sociology*, Blackwell, Oxford, 2016, p. 269 – 286

Sentiment déprimé-e	19%	32%	19%	22%	43%	34%	54%
Crises de larmes	5%	20%	7%	15%	29%	26%	42%
Sentiment raté sa vie	11%	14%	6%	8%	32%	15%	41%
<b>Champ :</b>	Répondantes en âge de procréer (n=3617). Pourcentages calculés sur les effectifs pondérés						
	[1] Femmes cadres en couple avec un cadre						
	[2] Femmes employées en couple avec un ouvrier						
	[3] Femmes élevant seules leurs enfants employées ou ouvrières						
	[4] Femmes sans emploi en couple avec un ouvrier						
	[5] Femmes sans emploi élevant seules leurs enfants (classes populaires)						

La distribution sexuée que dessinent les deux premières colonnes donne quelques résultats attendus. Le sentiment de solitude ou de déprime est plus accusé chez les femmes. Et, comme dans la chanson, « les garçons ne pleurent pas » : les hommes déclarent quatre fois moins souvent que les femmes être sujets à des crises de larmes. Le fait que ce dernier phénomène soit très discuté, notamment dans la vulgarisation psychologique et dans la presse féminine, ne veut pas dire qu'il soit bien connu. En effet, ces discussions à destination des femmes semblent souvent avoir pour but d'exalter le travail émotionnel qu'elles fournissent ou devraient fournir à leurs conjoints. Et la concession au naturalisme qui consiste à reconnaître les entraves à l'expression des hommes comme « culturelles »<sup>432</sup> n'est à la limite qu'un moyen de réaffirmer le naturel – au moins implicitement, mais la « nature » fonctionne d'abord comme « une catégorie résiduelle »<sup>433</sup> – de la disponibilité émotionnelle des femmes auprès d'eux. On pourrait trouver exactement le même mécanisme dans la présentation que fait la presse féminine du « travail de préparation de soi »<sup>434</sup> préalable à la naissance d'un enfant<sup>435</sup> ; travail au sujet duquel les autrices d'un récent article notent qu'« il est socialement plus admis qu'il n'est pas naturel de se sentir d'emblée père »<sup>436</sup>. N'insistons pas plus et passons rapidement sur la déconnexion entre le sentiment de « pouvoir compter sur suffisamment de personnes », légèrement plus présent chez les hommes, et le sentiment de solitude à proprement parler,

<sup>432</sup> Gannac, Anne-Laure, « Qu'est-ce qui fait pleurer les hommes ? », *Psychologies*, décembre 2002, en ligne.

<sup>433</sup> Goody, Jack, *La raison graphique, op. cit.*, p. 126

<sup>434</sup> Pélage Agnès, Brachet Sara, Brugeilles Carole, Paillet Anne, Rollet Catherine, Samuel Olivia, « « "Alors c'est quoi, une fille ou un garçon ?" Travail de préparation autour du genre pendant la grossesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°214, 2016, p. 34

<sup>435</sup> Bon exemple : « Être père n'est pas inné alors, évidemment, la chose peut faire peur (...) Si votre chéri se pose mille questions pendant la grossesse, voici quelques éléments clés pour leur [sic ; glissement de l'individuel au groupe de sexe] apporter des réponses ». Agblo, Inès, « Futurs papas : cinq réponses à leurs questions », *Marie France*, 31 mai 2016

<sup>436</sup> Pélage Agnès, *et. al.*, *Idem*

nettement plus présent chez les femmes ; déconnexion renvoyant sans doute à la distinction générique entre solitude effective et solitude ressentie.<sup>437</sup>

Les choses deviennent plus intéressantes dans la comparaison des différentes catégories de femmes, qui montre que les résultats moyens pour ces dernières cachent d'importantes disparités. Les femmes cadres en couple homogame [1] sont trois fois moins nombreuses que la moyenne de leur groupe de sexe à avoir eu des crises de larme, plus de deux fois moins nombreuses à éprouver le sentiment d'avoir raté leur vie. Elles ont aussi moins de chances de dire s'être senties déprimées (- 13 points), insuffisamment entourées (- 7 points) ou seules (- 12 points). Et quand on passe de ces femmes aux deux catégories de femmes en couple dans les classes populaires ([2] et [4]) puis aux femmes élevant seules leurs enfants au sein de ces dernières ([3] et [5]), on voit l'ensemble de ces chances augmenter d'une façon très nette. La relative proximité des résultats entre les femmes cadres de la colonne [1] et les femmes employées en couple avec un ouvrier (homogamie relative) de la colonne [2] suggère que les phénomènes mesurés peuvent être interprétés comme la *manifestation émotionnelle d'une position* définie par des contraintes non pas génériques (la classe sociale) mais spécifiques. Ces contraintes semblent relativement indépendantes de l'emploi, qui ne rend pas vraiment compte du sentiment de solitude : les femmes élevant seules en emploi [3] ont beaucoup plus de chances de s'être senties seules que les femmes sans emploi en couple avec un ouvrier [4] (+21 points). Mais on aurait tort d'interpréter la position que manifestent ces émotions comme procédant d'abord de l'absence de conjoint. Cette lecture *conjugaliste* – que l'on tend à retrouver par exemple chez Jean-Claude Kaufmann<sup>438</sup> – semble en tous cas moins adaptée qu'une lecture en termes de contraintes rencontrées, notamment du fait de l'absence d'inscription conjugale ; ce qui n'est pas la même chose, d'autant que, je n'aurais pas l'occasion d'y revenir n'ayant pas suffisamment de matériau sur le sujet, mais le fait d'être administrativement « isolée » ne veut pas dire qu'il ne se passe rien dans la vie amoureuse et sexuelle des enquêtées.<sup>439</sup> Il faut donc plutôt se demander *face à quoi* la solitude est ressentie. La réponse la plus vraisemblable s'impose alors d'elle-même : face à l'intensité du travail parental et domestique fourni au quotidien, dont on a déjà essayé de rendre compte. Une première chose est sûre, la

---

<sup>437</sup> Pan Ké Shon, Jean-Louis « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *Insee première*, n° 678, octobre 1999.

<sup>438</sup> Kaufmann, Jean-Claude, *La femme seule et le prince charmant*, Paris, Nathan, 1993 ; On pourra aussi se reporter à cette discussion à plusieurs voix : « Autour du livre de Jean-Claude Kaufmann. La femme seule et le prince charmant », *Travail, genre et sociétés*, n°2, 1999, p. 153 – 177

<sup>439</sup> Elsa Cataudo. Bon après comme [*une participante d'un atelier destiné aux « mères isolées »*] me disait hier : « Attends je suis célibataire j'ai pas dit non plus que j'étais bonne sœur quoi c'est... et c'est pas parce qu'il y a un copain avec qui je suis qui vient chez moi que je vis forcément avec lui quoi »

distribution des sentiments ne saurait être réduite au culturalisme approximatif de la « psychologie » des hommes et des femmes. Les variations au sein des classes de sexe étant d'ailleurs suffisamment fortes pour que l'on suspende ces généralisations hâtives, si promptes à subsumer sous le stéréotype les contraintes particulières que les émotions manifestent.

Cette lecture qui lie contraintes spécifiques et émotions semble confirmée par la variation significative (et brutale) du « sentiment d'avoir raté sa vie ». Alors que ce sentiment reste nettement en dessous de la moyenne féminine chez les employées en couple avec un ouvrier, on voit les chances de l'avoir ressenti *se multiplier* ensuite : par deux quand on compare ces employées [2] aux femmes sans emploi de la colonne [4], par quatre quand on les compare aux femmes élevant seules leurs enfants en emploi [3], par cinq quand on les compare aux femmes élevant seules leurs enfants sans emploi [5]. D'ailleurs, 15% de ces dernières disent éprouver ce sentiment « fréquemment ou tout le temps ». Les ornières misérabilistes ne manquent pas dans lesquelles l'interprétation de résultats aussi forts pourrait se laisser prendre. Pour les éviter, il faut remarquer que la formulation de la question (« raté sa vie ») met l'accent sur la considération rétrospective de phénomènes irréversibles. Autrement dit elle interroge un certain rapport à la trajectoire. Remarquons alors que si les femmes rencontrées n'utilisent pas l'expression de « rater sa vie », certaines considèrent par exemple qu'elles sont « *passée[s] à côté de leur jeunesse* » - comme Vanessa qui est devenue mère jeune et n'a jamais eu d'emploi. Ces regrets rétrospectifs plaident pour l'analyse déjà avancée dans le chapitre précédent en termes d'*assignation structurale* : l'inégale répartition du travail parental et des sacrifices professionnels qu'il impose aux femmes, l'inégale perception de ces derniers, la restriction ségréguée des possibilités salariales que l'on a déjà décrite, la « construction juridique des conséquences des ruptures »<sup>440</sup> sur laquelle on va revenir, ne sont que quelques-uns des nombreux phénomènes relativement convergents qui confèrent aux trajectoires de ces femmes une *inertie* particulière. Et si, pris individuellement et sur le moment de leur manifestation, ces phénomènes peuvent avoir pour eux la force de l'évidence, il n'empêche que la considération rétrospective de leurs effets peut laisser le sentiment d'être tombée dans un piège. C'est en tout cas l'hypothèse que je propose pour interpréter la relation statistique très étroite qui lie le « sentiment d'avoir raté sa vie » et la monoparentalité féminine populaire.

L'examen de la distribution des émotions a ainsi un double mérite. D'abord celui de montrer que les relations mobilisées par les femmes élevant seules leurs enfants ne suffisent

---

<sup>440</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples*, *op. cit.*,

pas, au niveau agrégé, à les faire se sentir moins seule face à l'intensité du travail et des contraintes qu'elles rencontrent au quotidien. Ensuite celui de réintroduire, à travers la considération rétrospective de la trajectoire, une notion de temporalité que l'objectivation statistique, pour indispensable qu'elle soit, a tendance à écraser.

#### Conclusion de la partie – Le sens des limites de l'objectivation statistique

La remise à plat des relations de parenté que permet l'approche statistique par les échanges nous montre bien à quel point il est utile, en termes de connaissance, de ne pas considérer la « famille » pour acquise. Cette instance fait l'objet d'usages différents, plus orientés vers la négociation des contraintes quotidiennes dans les classes populaires qu'ailleurs. Mais nécessité économique ou pas, rien n'est évident dans son fonctionnement. En effet, les échanges dans la parenté procèdent pour une large part d'un travail genré d'entretien des relations, largement assigné aux femmes, tout comme le travail domestique auquel on peut finalement l'assimiler. Le collectif familial doit plus à la création continuée permise par ce travail qu'à l'évidence de la filiation. Ce travail est d'ailleurs transversal aux différentes classes sociales et a d'importantes conséquences en termes d'association différentielle des sexes aux positions de parenté. Sa prise en compte invite à la plus grande prudence face à certaines interprétations routinières des familles populaires en général et de la monoparentalité assistée en particulier. On lit assez souvent que dans les classes populaires, l'organisation domestique reposerait sur une organisation domestique de type « traditionaliste » ou donnant une large place aux « rôles domestiques traditionnels ». On lit beaucoup plus rarement les vérifications empiriques satisfaisantes de ces phénomènes<sup>441</sup> et l'interrogation de l'opération qui consiste à transposer le langage évolutionniste – celui des groupes qui ont les moyens de se définir comme en « avance » sur les autres – en sciences sociales<sup>442</sup>. Dans le même ordre d'idée, il est très fréquent, dans le travail social et au-delà, de lire et d'entendre soulignée la prégnance du « rôle de mère » chez les femmes élevant seules leurs enfants en milieu populaire. On voit moins souvent cette prégnance rattachée au constat de la forte activation, quels que soient les classes

---

<sup>441</sup> Pour une récente analyse discutant – d'une manière qu'il faudrait elle-même prendre le temps de discuter – la spécificité « conservatrice » des classes populaires en matière domestique, cf. Cartier Marie, Letrait Muriel, Sorin Matéo, « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail genre et sociétés*, n°39, vol.1, 2018, p. 63 – 81

<sup>442</sup> Pour une exception : Widmer Éric, Kellerhals Jean, Lévy René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? », *Revue française de sociologie*, 1, vol. 45, 2005, p. 52 ; Notons qu'il ne paraît pas tout à fait satisfaisant, comme le fait Olivier Schwartz, d'utiliser le mot « traditionnel » en précisant que le terme n'est pas pris « dans un sens idéologico-normatif (par opposition à « moderne »), mais dans un sens descriptif » : tant que les relations qui communiquent au mot « traditionnel » son sens « idéologico-normatif » ne sont pas prises pour objet de l'analyse, la déclaration préalable ne permet pas de garantir le passage à un sens « descriptif ». Schwartz, Olivier, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail genre et sociétés*, n°39, vol.1, 2018, p. 121

et les échanges considérés, de la position de « mère ». L'analyse statistique, en répartissant également l'indiscrétion entre les différents milieux sociaux, nous a donc permis de remettre en cause certaines asymétries interprétatives, qui, si on les laissaient ininterrogées, risqueraient de parasiter considérablement la réception de ce que les enquêtées ont à dire.

Au-delà de cette fonction critique, l'analyse nous a aussi permis de mettre en avant certains résultats positifs. On a ainsi vu les logiques de variation dans l'activation des positions, plus ou moins nucléarisées ou collatéralisées, plus ou moins ouvertes sur les relations hors-parenté. Ces variations ont non seulement été renseignées entre les classes socio-conjugales que l'on a découpées, mais aussi entre hommes et femmes au sein des couples. C'est ainsi par rapport à une double logique de classe et de genre que l'on a montré l'importance des relations horizontales pour les femmes élevant seules leurs enfants. Au vu du croisement des données, ce fait-là ne nous a pas tant semblé l'expression d'un manque que celle de certaines aspirations et de certaines stratégies, plus ou moins contraintes de se mettre en œuvre, certes, mais non moins positives. Enfin, en croisant ces résultats à une mesure de la distribution de certains phénomènes émotionnels, nous avons tenté une explication non-misérabiliste du sentiment de solitude – face à l'intensité du travail domestique – et du sentiment de regret rétrospectif – face à l'inertie qu'imprime aux trajectoires les rapports sociaux contemporains et leurs modes de reproduction – chez les femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires.

Tout ceci est précieux, non seulement pour l'analyse qui va suivre, mais pour le cadre général de cette thèse. On a d'ailleurs suggéré, à deux reprises, des hypothèses sur les usages des services sociaux qui se retrouveront par la suite. Mais à trop vouloir « cadrer » la réception de ce que les enquêtées ont à dire, ne leur prend-on pas une place qui leur revient dans l'analyse ? Et à trop vouloir « départiculariser » leurs histoires pour éviter les préjugés, ne court-on pas le risque d'émousser l'attention que l'analyse de ces histoires nécessite ? Ces risques existent, au moins aussi longtemps qu'on n'a pas mis en avant les limites des données et de la façon qu'on a eu de les présenter. Limite de l'*écrasement du temps* premièrement : en induisant une présentation des échanges faisant penser à une partie de ping-pong on abolit l'intervalle des échanges, c'est-à-dire les stratégies.<sup>443</sup> Car en pratique les relations entretenues évoluent dans le temps et sont traversées par lui, par exemple dans l'attente d'un contre-don ou d'une position plus favorable permettant une participation plus sereine aux échanges. Le temps est ainsi au cœur de différents dilemmes et de différentes manipulations, qui fondent les marges

---

<sup>443</sup> « Abolir l'intervalle, c'est abolir aussi la stratégie ». Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, op. cit., p. 180 ; voir plus généralement tout le chapitre sur « l'action du temps », p. 167 – 189

de jeu des individus, on en a déjà parlé. Limite du *postulat d'identité d'objet des échanges* ensuite : même si l'on a croisé des échanges très différents en montrant leurs homologues, inspiré en cela par des travaux ethnographiques<sup>444</sup>, il ne découle pas moins de leur mise en tableau que l'on postule l'identité d'objet du don et du contre-don. Or l'un des enjeux des stratégies peut-être de déterminer quelle est la forme appropriée d'une restitution. Par exemple, la mère de mon ami Morgan, qui lui a prêté un peu d'argent pour payer une facture, refuse qu'il le lui rende. Il achète donc une plante verte d'un montant équivalent, réactivant ainsi le potentiel de « surprise » de l'échange et l'entretien des sentiments qui le fondent.<sup>445</sup> C'est aussi la remise en cause du postulat d'identité d'objet qui permettra, dans la troisième partie de cette thèse, de passer de la logique des stratégies individuelles à la logique des échanges collectifs, on y reviendra. Limite de la « *moyennisation* » également : si les agrégats construits pour dégager des logiques d'échanges ont fait l'objet d'une attention particulière (construction d'une grille socio-conjugale) il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent recouvrir d'importantes variations. Ainsi la catégorie « femme élevant seules leurs enfants dans les classes populaires » qui enregistre des réalités évidemment très diverses du point de vue des relations de parenté et pratiques en général. Serge Paugam l'a bien montré, à sa manière, quand il a fait de « l'intensité des liens sociaux »<sup>446</sup> l'une des dimensions discriminante de sa typologie des « formes de participation à la vie économique et sociale »<sup>447</sup> des allocataires du RMI. Limite *d'implicite solidariste*, enfin : même si, en mettant l'accent sur les différences de genre et de perception du travail domestique, l'image de la famille comme unité indivise a été mise à distance, la focalisation sur les échanges ne permet pas de voir la contrainte qui peut s'exprimer à travers eux ou les inimitiés qui peuvent les accompagner. En résumé, les apports de cette première partie vont nous être très utiles, tout autant que le programme des questions qu'elle laisse sans réponse et que la mise en avant des limites de l'analyse révèle.

## II – Positions dans la parenté, positions de la parenté et stratégies relationnelles

Cette deuxième partie se restreint aux relations de parenté dont les enquêtées s'entourent et sont entourées. On s'intéresse ici au double objet des stratégies relationnelles que ces femmes mettent en œuvre et qui visent à la fois la négociation de l'entraide parentale et de leur position

---

<sup>444</sup> En particulier de Florence Weber dans *Le travail-à côté*, op. cit., et Pierre Bourdieu qui croise les échanges et les offenses dans son analyse sur le point d'honneur (*Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., p. 19 – 60)

<sup>445</sup> La même chose vaut d'ailleurs, de manière moins irénique, dans la recherche la plus appropriée de la forme qu'une vengeance peut prendre, mais on aura l'occasion d'étudier ce cas plus tard, à travers l'exemple des dénonciations à la CAF.

<sup>446</sup> Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, Paris, Puf, 1995, p. 160 et suivantes

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 162 – 163

au sein de la parenté. Deux cas de figures seront examinés séparément. Dans un premier temps, on se concentre sur les enquêtées qui, ayant grandi au sein d'une parenté quotidienne<sup>448</sup> populaire plus ou moins stabilisée, continuent d'entretenir des échanges avec leurs parents, leurs frères et sœurs, ainsi qu'éventuellement avec des membres plus éloignés de la parentèle. Dans un second temps, on se concentre sur les enquêtées qui, ayant connu une trajectoire migratoire ou une rupture avec leur mère, se sont éloignées de la possibilité de mobiliser tout ou partie de leur parentèle. Dans un cas comme dans l'autre, la position sociale d'origine, la trajectoire sociale des frères et sœurs et la mesure dans laquelle celles des enquêtées s'en éloignent, constituent des facteurs déterminants des configurations familiales au sein desquelles prennent place leurs stratégies. Dans le cas où les positions d'origines sont marquées par l'appartenance ouvrière et par les trajectoires migratoires des parents, ces stratégies sont marquées par l'attachement à des principes qui, comme le travail ou la respectabilité morale, sont d'autant plus valorisés que la dignité des groupes de parenté – ou, si l'on veut, la légitimité de leurs prétentions à exister – est toujours susceptible d'être remise en cause. Or, ces principes, dont les enquêtées se revendiquent pour souligner la dignité de classe de leurs origines, ne sont pas forcément bien faits pour mettre en valeur leur position particulière. Dans le cas où les apparentés sont éloignés géographiquement ou affectivement, les positions sociales d'origine jouent aussi dans l'appréhension des distances, dans la valorisation ou non des dimensions symboliques de la filiation et plus généralement dans l'expérience de leur position actuelle. Cette deuxième partie s'intitule donc « position de la parenté et position dans la parenté » pour insister sur le rapport qui unit les stratégies relationnelles des enquêtées à leurs origines sociales.

#### A) Dignité de classe par le travail professionnel et négociation de la position dans la parenté

Lors d'ateliers à destination des « mères isolées », Cindy, une allocataire du RSA âgée de 25 ans, se plaint de l'accompagnement qu'elle reçoit d'une salariée de mission locale qui la « harcèle » pour que ses démarches professionnelles avancent plus vite ; à tel point qu'elle ne se rend plus au rendez-vous qu'accompagnée de sa mère. Les injonctions pressantes de sa

---

<sup>448</sup> Suite à la remise à plat entreprise dans la partie précédent et pour laisser toute leur place à la complexité des situations, on n'utilisera plus le terme de « famille » que pour étudier les significations particulières du terme pour les enquêtées. Le reste du temps, on essayera autant que possible de rendre compte de la complexité des situations particulières, suivant la recommandation de Florence Weber quand elle indique : « J'abandonne le terme de *famille*, parce qu'il renvoie à une norme familiale singulière, la famille nucléaire, et qu'il gêne de ce fait l'analyse des pratiques, des normes, des sentiments dans leur complexité », *Penser la parenté aujourd'hui*, op. cit., p. 33

référentes entrent autant en contradiction avec les stratégies familiales au sein desquelles elle s'inscrit, qu'avec la dignité de classe qu'elle revendique. Aux travailleuses sociales qui animent l'atelier, elle explique ainsi, au fil des séances, que ses parents ont « *toujours travaillé* », que son père « *bosse depuis plus de vingt ans dans la même boîte* » - il est ouvrier en usine – et que sa mère est employée de mairie. Séparée du père de son fils dès la naissance de celui-ci, elle cherche à se reconverter après avoir travaillé comme coiffeuse en devenant assistante maternelle – on pourrait la compter parmi les déçues du travail de l'apparence que l'on a identifié dans le chapitre précédent. Elle réside chez ses parents, qui attendent le départ prochain de son frère, un ouvrier de 20 ans qui s'apprête à emménager avec sa copine, pour aménager le pied à terre du pavillon familial afin que Cindy puisse recevoir l'agrément nécessaire à l'exercice de sa future profession. Dans cet exemple, la revendication de la dignité par le travail et la mobilisation autour de la maternité célibataire sont étroitement liés. Mais la littérature existante montre aussi que la valorisation du travail peut traverser la parentèle et tracer la limite entre les membres avec qui les échanges sont maintenus et ceux de qui l'entraide s'éloigne<sup>449</sup> ; on peut d'ailleurs mettre cette distinction en regard du fait, établi par Serge Paugam et Jean-Paul Zoyem, que les « familles » ouvrières aident d'autant plus leurs enfants financièrement qu'ils se trouvent en situation d'ascension sociale<sup>450</sup>. Certes, par rapport à cette valorisation du travail, la position des femmes ayant des enfants n'est pas tout à fait appréhendée de la même manière<sup>451</sup> et certains auteurs ont pu concevoir de ce point de vue la maternité comme un « facteur de compensation »<sup>452</sup>, leur permettant de nuancer l'absence de travail professionnel et de maintenir autour d'elle la mobilisation familiale. Il faut cependant ajouter que le taux de change des contributions du travail professionnel et de la maternité à la dignité familiale n'est pas à l'avantage de cette dernière. Suivant qu'elles aient ou non connu le travail salarié, les enquêtées tendent à mettre en œuvre des stratégies relationnelles différentes. On le vérifie en retrouvant trois enquêtées que l'on a déjà rencontrées, Myriam Klein et Vanessa Berthold d'abord et Djenaba Sibidé ensuite.

---

<sup>449</sup> Laé Jean-François, Murard Numa, *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Montrouge, Bayard, 2011, p. 104 – 107 ; Siblot, Yasmine *et al.*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, op. cit., p. 136 – 137

<sup>450</sup> Paugam Serge, Zoyem Jean-Paul, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *art. cit.*, p. 195

<sup>451</sup> Laé Jean-François, Murard Numa, *Ibid.*, p. 106

<sup>452</sup> Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, op. cit., p. 165

1) « *Nous on est les brebis galeuses* »

Le hiatus entre la valorisation par le travail professionnel et la position dans la parenté pratique est maximal chez Vanessa et Myriam, dont on a vu qu'elles n'avaient jamais occupé d'emploi. Les deux amies se décrivent ainsi comme les « *brebis galeuses* » de la famille. Car à mesure qu'elles se sont trouvées assignées au « travail parental total », elles ont vu leurs frères réussir :

**Myriam.** Mon frère il travaille en travaux public c'est ça, hein, Lingenheld ?

**Vanessa.** Ouais, ouais.

**Myriam.** Travaux publics Lingenheld. Et il est papa aussi et franchement nickel, il a pas à se plaindre. Il vit bien mon frère. Il vit bien. Parce que ça gagne très bien... Ma sœur elle, elle est au RSA avec une fille.

*Lilian. Et vous ? [à Vanessa]*

**Vanessa .** Ouais bah moi bon ils tapent un peu plus haut !

**Myriam.** Ouais toi ils sont un peu plus hauts.

**Vanessa.** J'ai un de mes frères qui est chef d'entreprise, en installation sanitaire, chauffagiste, climatisation, enfin voilà il a ouvert sa propre boîte. J'ai le deuxième qui est chef de quai, donc poste à responsabilité bien haute aussi [*rire*] et j'ai ma sœur qui travaille dans une boulangerie.

**Myriam.** En fait quand on regarde on est quand même assez [*déplie le coude, la main parallèle à la table*] ...

**Vanessa.** Assez quoi ?

**Myriam.** Tu vois eux y sont [*main à plat, parallèle à la table, au niveau de son menton*] ... nous on est... [*main à plat, parallèle à la table, au niveau de sa poitrine*]

**Vanessa.** Bah moi par rapport à mes frères euh... oui.

**Myriam.** C'est comme moi quand même à côté de mon frère tu vois ...

**Vanessa.** Oui mais bon, y'en a toujours, hein, dans la famille.

**Myriam...** il est plus petit que moi en âge, mais il travaille dur, et nous on est les brebis galeuses !

Ici, comme chez Cindy, on voit que le travail sert à affirmer la dignité des origines sociales. Il sert aussi à hiérarchiser ces origines, comme en témoigne le rappel insistant de Vanessa au fait que ses frères ont mieux réussi que celui de Myriam (« *ils tapent un peu plus haut* »). Mais on voit aussi que le travail hiérarchise les positions féminines et masculines au sein de la parentèle. Les femmes ont moins réussi et les enquêtées parlent de leurs sœurs en dernier. On comprend alors, à mesure que l'assistance devient une condition durable pour les deux amies (cela fait onze ans pour Vanessa et sept pour Myriam), que le contraste avec le destin masculin de la lignée se renforce. Il donne lieu à certains regrets : eux ont fait les « *bonnes choses* », ils ont eu leurs enfants plus tard, là où elles sont « *passée[s] à côté de leur jeunesse* » (Vanessa). On trouve ici une manifestation concrète du phénomène d'assignation structurale que l'on a préalablement décrit dans l'examen du « sentiment d'avoir raté sa vie ».

Il faut pourtant faire la part entre la différence réelle des destins et la difficulté à valoriser le travail que les enquêtées ont bel et bien en charge. Car le « travail » qui sert à affirmer la dignité de classe du groupe familial, c'est d'abord le travail professionnel, mesure et attestation d'un effort fourni hors du foyer et objectivé par une rémunération, confrontation à une « instance extérieure d'évaluation et de sanction »<sup>453</sup>. Cette définition est à la fois revendiquée face aux positions qui, immédiatement supérieures à lui, encadrent le « groupe », autant que face à celles, plus précarisées, desquelles le « groupe » cherche à se distinguer. Au contraire, le travail domestique qu'assument les enquêtées « échappe à la mesure »<sup>454</sup> de par l'état de disponibilité permanente qui le rend toujours là, ainsi que de par son caractère gratuit et invisible. De plus, le travail domestique est difficile à revendiquer face aux positions en charge de l'encadrement du « groupe familial » puisque, comme nous l'avons déjà explicité dans l'introduction générale, ce travail est par définition *objet* d'encadrement et de prescriptions. Bref, d'où qu'on le regarde, le travail domestique s'oppose au travail professionnel du point de vue de la contribution *reconnue* à la dignité familiale. C'est cette opposition qui explique les propos de Myriam que l'on rapportait dans le chapitre précédent sans les mettre en lien : d'un côté elle décrivait l'intensité sans issue du travail parental comme de « *l'esclavage* » et de l'autre elle affirmait n'avoir « *rien foutu* » ces dernières années. Cette contradiction n'est donc que la réfraction dans le discours d'une impossibilité à dire le travail assigné comme travail, à dire la fonction qu'il remplit et dont les enquêtées sont investies « par la force des choses ».

---

<sup>453</sup> Schwartz, Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Puf, 1990, p.287

<sup>454</sup> Chabaud-Rychter Danielle, *et. al.*, *Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 45

Cette position coïncide, chez Myriam et Vanessa, avec un accès difficile au potentiel de mobilisation familiale. En matière de garde d'enfant, les enquêtées disent ne rien pouvoir attendre de leurs frères et sœurs étant donné qu'ils travaillent et qu'elles travaillent aussi ou ont déjà des enfants. Leurs parents ne sont pas plus présents. Le beau-père de Myriam est chauffeur routier, tandis que sa mère, anciennement femme de ménage, s'occupe à temps plein de sa plus jeune fille, lourdement handicapée : « *Du coup, je me vois mal lui rajouter mes fils en plus* ». Le père de Vanessa, qui avait été restaurateur, a connu de lourds revers financiers qui l'ont conduit ensuite à exercer de nombreux emplois en intérim avant de prendre sa retraite, tandis que sa mère est employée dans une maison de retraite et travaille toujours : « *Mais moi j'ai personne hein, j'ai vraiment personne, personne, pour me les garder. Je veux dire moi mon papa il est à la retraite, voilà, il supporte pas, ma mère elle travaille toujours, mes frères ils travaillent* ». La garde des enfants semble donc avant tout cantonnée soit à des segments plus éloignés de la parenté – Myriam évoque ses sept tantes, toujours prêtes à garder ses enfants – soit au échanges de garde que l'on décrira dans le chapitre neuf entre les enquêtées, leurs amies, leurs voisines. En revanche, la parentèle peut être mobilisée, au moins dans le cas de Vanessa, pour différents secours. Plus exactement, et sans surprise par rapport aux résultats statistiques, c'est sa mère qui lui apporte des courses ou lui donne régulièrement un peu d'argent pour finir les mois ou « *faire plaisir aux enfants* ». Ses frères, quant à eux, lui offrent différents cadeaux (téléviseur, tablette, téléphone) qui, par leur caractère extra-quotidien, s'apparentent peut-être plus au maintien du sentiment de filiation qu'à la parenté pratique à proprement parler.

## 2) « *J'aime pas trop demander* »

La résignation à un destin de loin moins favorable que celui des frères semble nettement nuancée chez Djenaba Sidibé, 28 ans, par le fait qu'elle a longtemps occupé un emploi. On a déjà insisté sur le rapport émancipateur à l'emploi qu'elle entretient et sur l'importance pour elle du travail notamment fondé sur une définition « sociale » du poste d'aide à domicile. Cette expérience préalable du travail salarié correspond aussi à la possibilité d'avoir pu défendre sa valeur professionnelle à l'aune du même étalon que celui appliqué aux hommes de la lignée<sup>455</sup>.

---

<sup>455</sup> Plusieurs travaux ont interrogé la confrontation des hommes et des femmes au travers du salaire en tant qu'étalon commun de la valeur professionnelle. Armelle Testenoire, dans son étude sur des couples populaires en hypogamie féminine, a interrogé les déterminants des acceptations et des résistances des hommes à la meilleure réussite des femmes. On retrouve aussi l'enjeu de la confrontation par le salaire dans l'enquête de Liane Mozère sur la codification de la profession d'assistante maternelle et dans les réticences symboliques de ces dernières à voir l'ensemble de leurs revenus déclarés et donc commensurables à ceux de leurs conjoints ; quoiqu'en ce cas, des enjeux fiscaux et donc économiques se surajoutent. Cf. Testenoire, Armelle, « Carrières féminines, résistances masculines : couples à hypogamie féminine » in. Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Pur,

Il est donc d'autant plus difficile pour elle d'être réduite à une situation de débitrice des relations de parenté. Ses parents sont nés au Mali. Son père, retraité, a travaillé comme manutentionnaire et sa mère a travaillé au foyer. Djenaba est la troisième d'une fratrie de neuf – elle a six frères et deux sœurs – dont la trajectoire tend vers l'occupation de positions stables : plombier, employé de La Poste, agent sportif pour les hommes (trois autres frères sont encore scolarisés, du CM2 à la terminale) ; hôtesse de l'air et ATSEM pour les femmes. Comme Myriam et Vanessa, Djenaba évoque d'abord les succès de ses frères avant d'insister sur la hiérarchie qui la sépare d'eux (« *on n'est pas du même milieu* »). Mais elle met aussi en avant son expérience professionnelle passée, qui nourrit chez elle l'espoir et les chances de retrouver un emploi :

*Lilian. Donc c'est vraiment vos parents qui vous aident ?*

**Djenaba.** Oui, et mon grand frère. Il est agent sportif donc, [*amusée*] on n'est pas du même milieu lui et moi on va dire !

*Lilian. Ah oui, pourquoi ?*

**Djenaba.** Bah il gagne bien sa vie, voilà, je sais que je peux toujours compter sur lui mais je prends mes distances quand même. J'aime pas trop demander. Même s'il me donne tout le temps, il me dit tiens complète ton loyer, ou il donne aux filles mais je sais que c'est pour moi. C'est pour m'aider, mais voilà. Hm. Moi j'aime pas trop demander et compter toujours, toujours, toujours ... c'est comme pour le RSA où, voilà, c'est l'État qui nous donne, mais moi je compte pas rester au RSA [*rire*] Je veux un travail ! (...)

*Lilian. Surtout si vous avez un métier qui vous plaît.*

**Djenaba.** Bah oui voilà j'aime beaucoup... j'aime beaucoup mon travail. Ça m'a beaucoup aidé, parce que j'ai commencé jeune donc j'ai tout appris là-bas : c'est là que j'ai appris la vie, hein !

On a là une confirmation on ne peut plus claire du coût identitaire de la protection rapprochée. Le fait que son frère place l'argent dans les mains des toutes jeunes filles de l'enquêtée peut à ce titre être vu comme un geste d'atténuation de ce coût, c'est-à-dire de l'offense potentielle d'un don qui, dans la situation actuelle, reste sans contrepartie possible. Ce geste est d'ailleurs d'autant plus nécessaire que Djenaba a les moyens d'envisager cette situation comme

---

2008, p. 391 pour la citation ; Mozère, Liane, « Agrément ou désagrément. Le statut des assistantes maternelles : ambiguïtés et réticences », *Ethnologie française*, t. 25, n°4, 1995, notamment p. 643 - 644

temporaire et se refuse à la résignation que l'on note chez Myriam et Vanessa (« *il y en a toujours, hein, dans la famille* »). D'où l'importance des « *distances* », que met en avant Djenaba, et qui se retrouve, au-delà de son discours, dans sa trajectoire et dans les stratégies qui l'ont guidées. On a déjà mentionné dans le chapitre précédent le déménagement de l'enquêtée consécutif à la naissance de première fille. Voici ce qu'elle dit de cet épisode :

**Djenaba.** J'ai déménagé en 2011 bah quand je suis tombée enceinte de la première. Moi mes parents étaient pas très d'accord, hein, vous savez. Voilà, moi je suis musulmane, et chez nous ça se fait pas trop, et tout, je suis tombée enceinte avant le mariage, donc [*en riant un peu*] du coup j'ai préférée me sauver prendre un appart'. Donc j'ai trouvé cet appartement là, donc je suis restée, et après en fin de compte je m'entendais toujours bien avec mes parents mais je préférais avoir mon chez-moi. Voilà. Après je suis restée... [...]

*Lilian.* Donc c'est des grands-parents contents, maintenant ?

**Djenaba.** Trop contents ! Tellement contents qu'ils m'ont pris la deuxième. Ils gardent la deuxième et sinon j'aurais pas pu faire [ma formation d'auxiliaire de vie sociale] sans eux. Parce que ça fait trois ans et j'ai toujours pas trouvé de place en crèche !

On voit nettement ici comment s'articule la négociation de la position dans le groupe familial (« *je préférais avoir mon chez-moi* ») et l'aide que Djenaba en retire, qui répond à une *stratégie dialectique* d'entretien des relations dans la distanciation qu'autorise l'accès au travail salarié et à l'autonomie résidentielle. C'est bien évidemment ce type de stratégie que la faiblesse des possibilités salariales préalablement documentée ainsi que la pénurie de logements abordables rendent plus difficile à mettre en œuvre. Notons que ces stratégies individuelles ont d'autant plus de chances de réussir qu'elles s'accordent à celles que déploient les parents, ici dans le sens d'un renforcement des relations de la parentèle. Ainsi, si la garde de sa fille par ses parents sert à Djenaba pour poursuivre sa formation, elle permet inséparablement de renforcer les sentiments de parenté et les obligations mutuelles entre ses propres parents et elle-même, et de les susciter entre ses parents et sa fille.<sup>456</sup> Dans l'extrait que l'on a cité, l'enquêtée mentionne aussi l'absence de mariage comme ayant précipité, dans un premier temps, l'éloignement de

---

<sup>456</sup>L'établissement de la parenté quotidienne chez les ascendants a traditionnellement été analysé dans le sens du renforcement des liens entre les membres. Cf. Strathern, Marilyn, *Beyond and after gender*, op. cit., p. 85 ; Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, op. cit., p. 155 et suivantes ; Stack, Carol B., *All our kin*, op. cit., p. 66 – 67

ses parents. Ce point renvoie plus généralement à l'importance des enjeux symboliques que prennent aussi pour objet les stratégies relationnelles des enquêtées.

#### B) Enjeux symboliques, mariages et positions dans la parenté

La position des enquêtées dans leur parentèle et les stratégies qui en découlent se comprennent aussi dans les trajectoires de mise en couple et dans les circonstances sociales de leur maternité. Même quand celles-ci sont officialisées par le mariage, ce dernier associe et sollicite plus ou moins la parentèle. De même, la vie conjugale sur laquelle il ouvre permet plus ou moins le maintien de ces relations. Pour s'en rendre compte, je propose de comparer la position familiale de départ et le destin conjugal de deux sœurs que l'on a déjà rencontrées, Fatiha et Nadia Yousfi.

##### 1) « Un état d'esprit solidaire »

Fatiha et Nadia Yousfi sont nées en Algérie, respectivement en 1976 et 1983. Elles sont arrivées en France en 1987. Elles, leurs frères et leurs parents sont d'abord accueillis par la grand-mère paternelle qui résidait déjà dans la même ville du Val-de-Marne. Le père des enquêtées a travaillé comme maçon et a fini sa carrière comme chef de chantier. La mère, qui avait été institutrice en Algérie a, en France, travaillé comme caissière, comme femme de ménage, puis, finalement, comme assistante maternelle à titre permanent. Elle s'occupait d'enfants placés par l'aide sociale à l'enfance dont certains sont toujours aujourd'hui considérés comme faisant partie de la parentèle. L'installation en France correspond donc à une stabilisation du groupe familial, tant du point de vue de l'emploi que de la reconnaissance symbolique. Cette reconnaissance est d'abord tournée vers le pays de départ. À son tour, le père de Fatiha et Nadia accueille ses frères et leurs femmes quand ils arrivent en France. Il assume également un rôle d'intermédiaire reconnu pour les habitants du village, proche de Biskra, où ils habitaient précédemment. Mais elle découle aussi de l'agrément d'assistante maternelle obtenu par la mère des enquêtées, qui constitue une certification d'autant plus importante qu'elle provient du pays d'accueil, dont on sait l'exigence « d'hyper-correction sociale »<sup>457</sup> qu'il fait peser sur les immigrés. Ces différentes dimensions se conjuguent donc pour asseoir la respectabilité du groupe familial :

**Fatiha.** [*Fatiha commence par me parler d'un des enfants élevé par sa mère, qui est devenu sportif de haut niveau*] Et aujourd'hui à chaque fois qu'il dédicace ses trucs,

---

<sup>457</sup> Sayad, Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 497

c'est : « Grâce à ma mère et mes parents adoptifs ». Moi je suis sa grande sœur, enfin c'est plus « ma cousine ». Moi je dis « mon petit frère » lui il me dit « ma cousine ». Mais pour lui mes enfants c'est ses neveux et nièces. Tu vois mes parents c'est ... puis au bled j'te raconte même pas. Mon père c'est le père de tout le monde, de l'orphelin, de l'opprimé, et il est toujours là au soin des autres, les gens malades bah... des fois on nous appelle de l'Algérie on nous dit « Oui, telle personne est malade, elle est toute seule parce qu'elle a eu une prise en charge d'État ». Bah on va leur rendre visite. Toute petite déjà, je me souviens qu'on était comme ça. Leur rendre visite, on prend quelques vêtements, en général un pyjama, une robe de chambre, des trucs à manger, un peu d'argent. On a toujours eu, c'est vrai avec du recul, cet état d'esprit solidaire.

La relation d'enquête est ici particulièrement propice à l'enregistrement des « sentiments légitimes ».<sup>458</sup> C'est la deuxième fois que je rencontre Fatiha et l'entretien laisse de côté les diverses tensions dans les relations de parenté dont elle ne me fera part qu'au fur et à mesure que nous ferons connaissance. Ici, la famille qu'elle décrit agit comme une seule personne (« on »), unie par un même « mot d'ordre »<sup>459</sup> : la « solidarité ». La « solidarité », c'est la position du groupe vis-à-vis des oncles, des personnes restées au bled, des familles dont sont issus les enfants placés, qui se trouve affirmée en pratique. Cette représentation témoigne de la grande importance des enjeux symboliques, dont on est tenté de trouver rétrospectivement la confirmation dans le fait que Fatiha, Nadia et leurs frères ont joué leurs positions sur le terrain du « *soin des autres* » ; pour reprendre l'expression que l'enquêtée utilise à propos de son père et qu'on lui a empruntée dans le chapitre précédent. En effet, le frère aîné de Fatiha et Nadia travaille, avec son compagnon, dans les bureaux d'une structure d'aide à domicile. Leur autre frère est brancardier. Nadia, on le sait, est animatrice dans une école maternelle et Fatiha devient assistante sociale de secteur, en septembre 2017.

Si elle souligne l'importance des enjeux symboliques, la représentation solidaire que donne Fatiha lors de notre deuxième rencontre laisse de côté les différences de positions vis-à-vis de ces enjeux, que l'on peut introduire par la différence dans les relations que Fatiha et Nadia entretiennent avec leur mère. Nadia, la cadette, décrit les cafés pris avec sa mère comme un « *défouloir* » en donnant d'ailleurs une image proche de celle que l'on a objectivée plus haut

---

<sup>458</sup> Weber, Florence, *Penser la parenté aujourd'hui*, op. cit., p.30

<sup>459</sup> Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., p.95

dans les échanges de paroles privée, c'est-à-dire celle de rapports expressifs mère-fille fondés sur l'écoute des secondes par les premières :

**Nadia.** [*Après m'avoir expliqué qu'elle faisait, avant la naissance de sa fille, beaucoup de sport*] Depuis [prénom de sa fille], ben j'ai plus de temps. Et du coup le seul moment que je prends, mon défouloir, c'est le moment où je vais voir ma mère, et je parle, et je parle, et je parle [*éclate de rire*]

Mais ce n'est pas tout. Elle peut aussi compter sur l'aide de sa mère. Cette dernière vient par exemple dormir chez elle le dimanche soir pour pouvoir emmener sa fille, qu'elle élève seule, à la crèche ; rôle qu'avait rempli la fille aînée de Fatiha du temps où elle était encore scolarisée au collège du centre-ville. Fatiha, l'aînée, s'en veut au contraire de continuer à rechercher la validation de sa mère en sachant l'ingratitude de cette dernière, qui ne manque jamais une occasion de lui glisser une remarque dévalorisante. Durant toute une période allant de mars à juin 2016, c'est d'ailleurs un de nos sujets de conversation récurrents. On peut, pour exemple, ne retenir que ce coup de fil d'avril 2017 dans lequel, peu après son déménagement lors duquel je l'ai aidée, Fatiha me raconte le manque de « reconnaissance » de sa mère : elle lui a envoyé avec son téléphone des photos du nouvel appartement, dont elle a payé la rénovation grâce au salaire de l'emploi de secrétaire en intérim qu'elle occupe alors.

**Fatiha.** « C'est vraiment la première que je voulais mettre au courant, je suis conne hein ? Tu vois, j'espérais qu'elle me dise un truc du genre "Macha' Allah ma fille, qu'il est beau ton appartement !" mais rien... ah si, elle m'a juste dit comment Thierry [son conjoint depuis 2014] a fait pour payer [les travaux] ? Tu vois ou pas ? C'est moi qui me crève pour payer et j'ai aucune reconnaissance. D'ailleurs elle n'est toujours pas venue voir » [*alors qu'elle habite désormais très près*]<sup>460</sup>.

En termes d'entraide, la relation de Fatiha avec sa mère va plutôt dans le sens d'un certain éloignement. Non seulement matériellement puisque sa situation actuelle est maintenant stabilisée, mais aussi moralement, comme quand elle refuse la proposition de sa mère de parler à sa fille aînée à un moment où la communication avec cette dernière est difficile. Mais là où Fatiha et Nadia se réunissent, c'est dans l'admiration qu'elles portent à leur père. Sans vouloir trop simplifier des relations qui, décrites à ce niveau de détail, sont d'une grande complexité et que je ne connais qu'au travers des conversations amicales avec Fatiha, je peux faire l'hypothèse que cette différence entre l'unanimité des deux sœurs vis-à-vis de leur père et leur

---

<sup>460</sup> Journal de terrain, 2 avril 2017

clivage dans les relations à leur mère a rapport avec une certaine division du travail de maintien des relations entre les deux parents. Comme si, d'une certaine manière, leur mère était en position de conserver la mémoire des contributions respectives au rayonnement du groupe familial. Le passé que la mère rappelle dans son attitude, c'est celui de deux trajectoires distinctes entre les deux sœurs et notamment marquées par deux stratégies de mariage différentes.

## 2) *Mariage à visée émancipatrice et mariage à visée intégratrice*

La trajectoire de Fatiha est marquée par l'importance de l'école. Arrivée en France elle est placée en Classe d'Initiation pour les Non-francophones (CLIN). A la fin de son collège, elle est orientée vers une filière professionnelle. Arrivée première de sa classe de CAP/BEP, elle rejoint une classe de transition pour raccrocher une première générale. Elle obtient le bac avec mention et poursuit ses études jusqu'à obtenir un BTS commerce international. Lors de l'entretien déjà cité, Fatiha parle de ce raccrochage aux études générales puis supérieures comme source d'une inépuisable fierté pour son père. Et cette trajectoire scolaire s'accompagnait d'un fort investissement d'autres scènes sociales. Dans sa cité, Fatiha lance avec des amies une association très active d'aide aux devoirs et au départ en vacances ; amies parmi lesquelles on compte Kahina, sa voisine du dessus, qui deviendra secrétaire sociale au service social départemental de la ville, et que l'on recroisera en tant que telle dans la deuxième partie de cette thèse. Fatiha adhère aussi, à 15 ans, aux Jeunesses Communistes. Mais différents éléments viennent interrompre ces réalisations, qu'on peut restituer en suivant les liens de cause à effet que Fatiha elle-même appréhende. Elle apprend qu'elle n'est pas la fille biologique de son père. La révélation de cette dissociation – le nom et le quotidien ne correspondaient pas au sang – interroge sa position familiale. Sa soif d'investissements lui apparaît comme la compensation d'un déficit d'attention, ou d'un traitement plus rude que celui réservé à ses frères et à sa sœur. Fatiha commence à porter le voile, ce qui crée de fortes tensions avec ses parents. Elle pratique un Islam très rigoriste, transmis au sein d'une « secte » (c'est son mot). Les tensions avec ses parents deviennent trop fortes et nourrissent chez elles un « projet de rupture »<sup>461</sup> : en 1998, elle épouse un homme algérois dans le cadre d'un mariage musulman. Fatiha me dit à plusieurs reprises qu'à l'époque, elle aurait pu « épouser n'importe qui » : ce mariage est avant tout un *mariage à visée émancipatrice*.

---

<sup>461</sup> Boukhobza, Noria, « Dénouer les noces », *Terrain*, n°36, 2001, p. 45 ; L'anthropologue montre que le mariage musulman, moins officiel que le mariage civil, est souvent utilisé comme un moyen d'accès à l'amour et à la sexualité.

Mais cette visée est brutalement déviée par la réalité conjugale. Le mariage enferme Fatiha dans une relation particulièrement oppressive. Elle commence à subir les coups de son mari, qui fait par ailleurs tout pour l'éloigner de ses parents. Entre 1998 et 2003, Fatiha ne travaille pas et perçoit le RMI. L'aînée de ses enfants naît en 2001, le benjamin en 2003. Un premier jugement pour violences conjugales est rendu en 2002, suivi d'une brève rupture. Mais le couple se remet ensemble. Son mari persuade alors Fatiha de partir pour l'Algérie afin de s'éloigner définitivement de ses parents, qu'il persiste à présenter comme la source de leurs problèmes. En Algérie, les violences s'intensifient encore. Fatiha ne divorce de son mari qu'en 2011, après que celui-ci ait été une seconde fois condamné pour de graves violences, dont on se contentera de dire qu'elle aurait très bien pu ne pas sortir vivante. Après un passage par l'Égypte elle rentre dans le Val-de-Marne en septembre 2012, et perçoit le RSA pendant trois ans. On note au passage, le sens très différent que revêtent les deux épisodes d'assistance en fonction des moments de la trajectoire dans lesquels ils s'inscrivent : le premier rendait possible la reconduction d'un quotidien très difficile, le second permet le raccrochage aux aspirations qu'elle avait développé avant le mariage. Les relations avec ses parents ne se reconstitueront jamais tout à fait et sa « *reconstruction* », pour utiliser un terme qu'elle affectionne, passe par des stratégies relationnelles diversifiées et *extraverties*. En 2013, Fatiha rentre en formation d'assistante sociale. En 2014 elle est élue conseillère municipale communiste et se met en couple avec Thierry, lui aussi élu. Cet ouvrier électricien, syndicaliste à la CGT abandonne alors son emploi pour se consacrer à son mandat.

Dans la trajectoire de Nadia, on retrouve, comme chez Djenaba, une stratégie affiliative dialectique d'entretien des relations au groupe parental dans la distanciation par le travail salarié et l'autonomie résidentielle. Par rapport à sa sœur, on ne retrouve ni la rupture qu'entraîne la situation d'oppression, ni tout à fait le même investissement de l'école. Après un bac médico-social, Nadia décide qu'il est temps pour elle de « *gagner [ses] sous* ». On a déjà décrit ce segment de sa trajectoire professionnelle, marqué par la titularisation dans la fonction publique municipale à travers le poste d'ATSEM. On a aussi mentionné la lassitude que ce poste a générée chez elle. En dehors de ses heures de travail, Nadia aide bénévolement les animateurs et animatrices du centre de loisir à côté de chez elle. Profitant d'une équivalence entre le CAP petite enfance et le BAFA, elle décide, quatre ans après sa prise de poste, de devenir animatrice. La mise en couple avec Jean, le père de sa fille, débute en 2009. Jean est chauffeur routier en semaine et vigile dans des boîtes de nuit parisiennes le weekend. Il est aussi un joueur de rugby de bon niveau. Le couple se marie en 2011 et leur fille, naît en 2012. À l'inverse du mariage de

sa sœur, initialement conçu comme émancipateur, celui de Nadia est un *mariage à visée intégratrice*. Il associe fortement la parentèle. D'ailleurs, le couple prend avec lui pour s'en occuper la grand-mère de Nadia, âgée de 89 ans, dans le pavillon qu'ils achètent ensemble ; Nadia ayant pour se faire vendu son appartement. Mais une nuit, Jean quitte définitivement la maisonnée, sans prévenir ni donner de nouvelles pendant plusieurs semaines. Cette rupture soudaine affecte beaucoup Nadia, qui s'était mise en disponibilité pour exercer en vacation un poste d'encadrement dans la ville voisine. Incapable de retourner travailler, Nadia perd toute source de revenu et perçoit le RSA pendant près d'un an. L'épisode d'assistance, pour délimité qu'il soit – elle reste titulaire du poste qu'elle reprend dès l'année scolaire suivante, mais à 80% en percevant un complément de revenu dans le cadre du RSA – n'en est pas moins difficile, tant financièrement qu'affectivement. Il s'accompagne entre autre de la honte d'annoncer à ses apparentés l'échec du mariage. C'est ainsi qu'elle me rapporte avoir couvert pendant deux mois le départ de Jean auprès de sa grand-mère, qui posait de nombreuses questions sur son absence. Elle met aussi du temps à l'avouer à ses parents, qui finissent par l'héberger : impossible de continuer à vivre en payant les traites du pavillon. C'est progressivement que la situation retrouve une certaine stabilité. D'abord par la reprise du travail. Ensuite par la séparation puis par le développement de l'implication de son ex. Enfin par l'emménagement dans l'appartement que lui prête Thierry, le nouveau compagnon de sa sœur.

### 3) *Les stratégies de reconstruction*

On voit bien que ces deux trajectoires, pour différentes qu'elles soient, se heurtent au même « impondérable » qui, plus généralement, est rencontré par toutes les enquêtées et qui tient aux rapports sociaux de sexe et à la construction sociale des conséquences qu'ils produisent. Qu'ils se manifestent ici par un abandon entraînant une assignation soudaine et sans partage au travail parental ou par l'enfermement dans une relation d'oppression dont la rupture est une question de vie ou de mort, ces rapports ont en commun de contrecarrer la visée première des stratégies mises en œuvre. L'exposition à ces rapports et à leurs conséquences, qu'elles assument principalement seules, implique que les enquêtées dépensent une énergie importante à développer des stratégies visant à négocier l'échec plus ou moins brutal de leurs stratégies antérieures : essayer de recoller les morceaux avec les parents dont on s'est (trouvée) éloignée, éviter l'ex-conjoint ou essayer au contraire de le rappeler à ses responsabilités, trouver de nouveaux points d'appuis et reconstruire un champ de relations mobilisables, etc. La mise en œuvre de ces stratégies imposées par la mise en échec des précédentes – que l'on peut, en reprenant le mot de Fatiha, nommer *stratégies de reconstruction* – constitue un déterminant

essentiel de la complexité du système de négociation des contraintes mis en œuvre par les enquêtées. Et cette complexité n'est que renforcée par les difficultés que soulèvent le recours à l'entraide familiale. D'une part, on l'a vu, car la perception (au double sens du terme) de cette aide est liée à des principes de défense de la dignité de classe qui ne réservent pas toujours aux propriétés dont les enquêtées sont porteuses la meilleure des places. D'autre part parce que cette entraide est perçue depuis une position que la faiblesse des possibilités salariales – y compris en emploi avec la prégnance du temps partiel – constitue comme plus ou moins durablement débitrice. Si certaines de ces difficultés ne se rencontrent pas telles quelles chez les enquêtées ayant connu un éloignement de la parenté pratique, l'idée de stratégies de reconstruction décrit de manière adéquate toute une partie de la négociation des contraintes qu'elles mettent en œuvre.

### C) L'éloignement de la parenté quotidienne : migrations et mises à la porte

Il est évident que les enjeux que nous venons de décrire qui concernent la parenté pratique ne se posent pas de la même manière chez les enquêtées qui connaissent une trajectoire où la dimension mobilisable de la parenté s'affaiblit, soit du fait de la migration soit du fait d'une rupture des relations familiale. Mais cet affaiblissement ne signifie pas la même chose suivant la pente de la trajectoire sociale et donc suivant la position d'origine du groupe familial. Même la distance géographique qui sépare les enquêtées de leurs parents n'est pas également appréhendée suivant la position de ces derniers. Ainsi, même à distance de l'aide quotidienne qu'il peut apporter, des enjeux symboliques continuent d'être impliqués dans le rapport au groupe familial d'origine.

#### 1) Migration et éloignement de la parenté pratique

Par définition, la parenté pratique implique une proximité spatiale suffisante pour permettre la mobilisation – et les études sur disponibles sur les « solidarités familiales » insistent beaucoup sur l'importance de tenir cette distance à un minimum dans les classes populaires<sup>462</sup>, ce qui est relié à des formes d'entraides dont on a vu qu'elles étaient plus intensives en travail qu'ailleurs dans l'espace social. De sorte que toute trajectoire migratoire entraîne son affaiblissement. Mais suivant la position du groupe familial dans le pays d'origine, suivant les espoirs qu'il était possible d'y formuler, les distances ne sont pas appréhendées de la même manière et l'éloignement est inégalement regretté. L'exemple de Crista Luz est très parlant de ce point de vue. Née en 1975, elle élève seule trois enfants et touche RSA depuis 8

---

<sup>462</sup> Jonas Nicolas, *Le Pape Marie-Clémence*, *Ibid.*

ans, après avoir travaillé comme femme de ménage. Elle a grandi au Portugal, dans un contexte de « *grande misère* » au sein d'une maisonnée de dix enfants, dont la majeure partie vit encore là-bas. Malgré le faible potentiel de mobilisation de son groupe familial, elle me rapporte, attendrie, le coup de téléphone qu'elle a reçu de sa mère à l'occasion de l'anniversaire de son fils ; qui se trouve avoir lieu le jour de l'entretien :

**Crista.** C'est ma mère qui m'a fait rire ce matin, elle a 84 ans, elle est en fauteuil roulant, et elle m'a dit : « Donne-moi ton adresse j'aimerais envoyer un billet au petit [*pour son anniversaire*]. » Je lui ai dit ne fais pas ça, non. Déjà garde tes sous, tu en as besoin, et puis si tu l'envoies ça ne va pas arriver par le courrier. Ils volent hein dans le courrier !

Si la tentative « *fait rire* » Crista, c'est qu'elle paraît presque vaine : à quoi bon, vu l'âge avancé de sa mère, vu la « *misère* » de ses conditions d'existence, vu la distance et les risques qui empêcheraient supposément de la couvrir (les vols dans le courrier), travailler à maintenir les sentiments de filiation ?

Le contraste entre cette situation et celle d'Aïcha Aqasby, que l'on a déjà rencontrée, est très clair. Née en 1974, Aïcha part du Maroc avec son mari en 1996. Elle est alors titulaire d'une maîtrise de droit privé. Dès son arrivée, elle s'inscrit en maîtrise de science politique à l'université Paris 8, mais abandonne très vite pour travailler au foyer. Sa fille naît en 2002. En 2006, son mari les abandonne sans prévenir ni donner de nouvelles : impossible de retrouver sa trace. On a déjà décrit la découverte forcée et anxieuse du marché de l'emploi qu'a alors connu Aïcha ainsi que, plus tard, sa tentative pour raccrocher une formation en secrétariat et un travail de bureau. Ces différentes étapes, Aïcha les négocie sans l'aide de sa parentèle : elle se décrit comme n'ayant « *pratiquement pas de famille [en France]* », c'est-à-dire pas de parenté pratiquement mobilisable. Elle peut en contrepartie compter sur l'aide matérielle et affective d'amies qui, elles aussi, élèvent seules leurs enfants, on y reviendra. Au départ de son mari, Aïcha avait hésité à rentrer au Maroc, où son groupe familial semblait occuper une position confortable : son père était ingénieur au ministère des eaux et forêts, et sa mère était au foyer. Au sein de ce groupe, Aïcha occupait une place à part :

**Aïcha.** Moi j'ai été pourrie gâtée surtout de mon père – j'étais vraiment la chouchoute de mon père (...) J'avais ma mère, mais j'étais plutôt sur mon père, vous voyez ? Je le câlinais... quand je pense moi c'est... C'était tout ! (...) J'ai fait des études de droit parce que le frère aîné il avait fait des études de droit. Et j'étais la chouchoute si vous voulez de mon père parce que j'étais la seule fille qui a fait des études jusqu'à

l'université. Parce que mes sœurs elles ont abandonné pour se marier. Et moi j'ai poussé si vous voulez. Alors pour mon père j'étais sa fierté.

L'enquêtée met ici en correspondance sa position première dans le « champ familial » avec sa trajectoire scolaire, plus orientée vers le pôle paternel (« *j'étais plutôt sur mon père* ») du travail extérieur, qualifié et salarié, que vers le pôle maternel du travail reproductif. On comprend que le retour au Maroc au-delà d'une simple solution de repli sur la parentèle, ait pu être envisagé comme la réintégration d'une position qui avait été porteuse de possibilités certaines. Mais ce retour est écarté par la mort soudaine, à un jour d'intervalle, des deux parents d'Aïcha, en décembre 2006. Absente pratiquement, la parenté est toujours présente symboliquement. Aïcha compare ainsi les rapports à ses parents et les conditions matérielles d'existence confortables qu'elle a connu enfant, aux privations matérielles et à l'absence de son père que connaît sa fille. On voit ainsi comment le déclassement qu'elle subit suite à l'abandon de son mari favorise une réinterprétation de sa place dans la lignée, c'est-à-dire dans la chaîne de transmission<sup>463</sup> entre les ascendants morts et sa descendante, soumise à des privations qu'elle n'a elle-même pas connue, mais aussi investie de nombreux espoirs. On reviendra sur les performances scolaires de sa fille, qu'Aïcha porte par des stratégies éducatives informées. Si l'on a beaucoup insisté sur la réinterprétation des dimensions symboliques de la parenté, sur lesquelles l'enquêtée tenait à s'exprimer, il ne faut cependant pas faire comme si elle n'était entourée d'aucune forme de relations pratiques. Simplement, ces dernières sont toutes entières constituées d'amies, notamment d'une qui, elle aussi, élève seule sa fille en travaillant comme aide-soignante et qui l'aide y compris matériellement. On y reviendra.

Pour homologue qu'elle soit, la trajectoire de Hayet n'est pas chargée du regret des possibles refusés, qui amalgament, chez Aïcha, l'impression d'avoir fait les mauvais choix matrimoniaux (« *j'aurais pu ne pas me marier... ou au moins en choisir un autre !* »), le deuil des parents et celui d'une position que l'acquisition de diplômes rendait prometteuse dans le pays d'origine. Hayet aussi a poursuivi des études de droit, mais en Algérie. Nous avons déjà décrit sa trajectoire professionnelle, marquée par le travail dans un ministère algérois, puis par l'installation dans la boulangerie avec son mari et par le raccrochage à une formation puis à un emploi de comptable. Tout au long de cette trajectoire et à la différence d'Aïcha, la possibilité du retour ne semble pas avoir été envisagée. Hayet est catégorique : « *L'Algérie c'est bien, mais la France c'est mieux* ». Il est difficile de faire intervenir sa position sociale de départ pour

---

<sup>463</sup> Weber, Florence, *Penser la parenté aujourd'hui*, op. cit.,

expliquer ce rapport au pays d'origine, tant les indices qui permettraient de la cerner sont ténus : son père est mort quand elle avait dix ans, elle ne me précise pas le métier qu'il exerçait. Sa mère quant à elle l'élevait, elle et ses frères et sœurs, en étant aidée par sa parentèle. Toujours est-il que, comme Aïcha, c'est plus sur ses amies, rencontrées en France, que sur sa famille, que Hayet peut compter au quotidien, même si c'est d'abord le fait qu'elle n'en ait pas beaucoup qu'elle met en avant :

**Hayet.** Ma famille ils sont tous en Algérie. Les ami·e·s ça va. Mais le problème c'est que la plupart des ami·e·s que ... j'ai pas beaucoup d'ami·e·s en fait. Les quelques-uns que j'ai... y'en avait une qui était dans la même situation que moi. Et elle, c'est formel [*ie. définitif, acté*] : pas de formation, rien, donc elle retire son voile. [*Fedwa, l'adolescente présente lors de l'entretien lui cite alors deux prénoms pour vérifier qu'elle comprend bien de qui elle parle.*]

Ce dernier extrait pose deux questions. D'abord celui de la confiance placée dans les relations pratiques, qui est, nous aurons l'occasion de le voir, relativement indépendante de celle des échanges réels qui y ont lieu. Ensuite celui des conditions d'engagement dans les échanges horizontaux, qui passe notamment par la mise en avant de situations communes. Ici, Hayet définit la communauté de situation par le port du voile, mais ailleurs dans l'entretien, elle mentionne aussi d'autres similarités qui la rapproche objectivement de ses amies, comme le fait d'avoir été en couple avec un travailleur indépendant.

## 2) Les « mises à la porte »

Les trajectoires de « mise à la porte » renvoient pour partie à la relation préalablement identifiées entre l'intensité des besoins des enquêtées et la faiblesse des ressources détenues par leurs parents, ici par leurs mères, pour y pourvoir ; relation d'autant plus tendue que les ressources viennent à manquer. Les deux enquêtées à rapporter une « mise à la porte » ont été élevées par leur mère seule, dans des conditions matérielles qu'elles décrivent comme très difficiles. C'est ce qui fait dire à Valérie que tout est question d'inégale répartition des chances. On a déjà présenté brièvement cette enquêtée, née en 1971, qui élève seule sa fille depuis la mort de son mari en 2012. L'entretien ne s'attarde pas sur ses relations avec sa parentèle. Il a d'ailleurs failli ne pas s'attarder sur grand-chose, puisqu'au bout d'un quart d'heure d'enregistrement, Valérie me demande d'arrêter le dictaphone et de supprimer le fichier enregistré ; en essayant de le faire, je supprime malencontreusement un autre fichier, indiqué sur mon appareil mal indexé comme étant le plus récent. Ce geste eut pour effet d'engager une

discussion plus libre et m'impliquant beaucoup plus : je restais finalement plus de trois heures chez elle.<sup>464</sup> Ces conditions d'enquête sont indispensables à rappeler, tant le lien entre « mise à la porte » et inégalité des chances s'y inscrit. Dans l'extrait suivant, l'enquêtée ne raconte sa trajectoire qu'en relation aux privilèges constitutifs de la position de l'enquêteur :

**Valérie.** « Alors déjà moi j'ai pas de père. Et puis ma mère elle était mère au foyer et j'ai six frères et sœurs. Donc je n'ai pas *hérité*, de rien, et je ne viens pas d'un milieu propice aux études, au contraire, plutôt d'un milieu qui précipite vers le bas. D'ailleurs c'est simple à 18 ans j'ai été mise à la porte. Vous voyez, c'est ça que je veux dire quand je dis qu'on n'a pas les mêmes chances, c'est des choses très concrètes. Si y'a pas le contexte derrière on n'a pas les mêmes chances pour réussir. (...) Après c'est pas facile aussi, moi je viens de la province et quand on vous dit qu'il faut 10 ans pour avoir un logement [*social*]... 10 ans ! Vous vous rendez compte ? Alors, comme disent les jeunes, on est « en mode » survie. Donc on galère dans les foyers. Enfin moi j'ai galéré trois ans dans un foyer de jeunes travailleurs dans le treizième, par exemple. C'est pas dans ce contexte là qu'on peut faire des études, voilà c'est tout, c'est pas plus compliqué que ça. (...) Et moi j'aimerais que ceux qui ont eu la chance de faire des études reconnaissent leur chance. Et ne viennent pas nous dire, je ne sais pas, qu'ils ne sont pas bien payés par exemple. »

Si l'on admet de laisser de côté la situation d'enquête – on a déjà beaucoup parlé de la dimension révélatrice de l'entretien avec Valérie en introduction – ce qui est dit est clair et n'appelle pas de commentaire : mise à la porte, absence d'héritage, absence de possibilités de faire des études, tout ceci forme un tout systématique. Trop systématique, d'ailleurs, et dont seule la foi (catholique) aide l'enquêtée à faire sens : « *On survit ici, sur terre où tout est tellement structuré : on cherche un logement, on essaye d'avoir des enfants, on cherche un travail, mais pourquoi ? Ça n'a aucun sens si c'est le néant après.* »

Audrey Dibandi aussi rapporte avoir été « *mise dehors* » par sa mère, peu de temps après son arrivée des Antilles, en 2002. Sa trajectoire présente donc la particularité de cumuler une rupture – temporaire mais décisive – avec sa mère et l'éloignement migratoire de la parentèle. Il faut alors noter tout ce qui éloigne sa migration des migrations de travail antillaises

---

<sup>464</sup> A la fin, je demandais à l'enquêtée ce que je pouvais et ne pouvais pas utiliser, au final, de notre discussions : nous nous sommes mis d'accord sur le fait que je ne m'attarderai pas sur ce qu'elle me dit de ses relations avec ses enfants, mais que je pourrai utiliser ce que nous avons dit sur l'inégale répartition des chances objectives et sur la religion. En rentrant chez moi, je me mis immédiatement à reconstituer de mémoire des passages entiers de notre discussion, pendant près de quatre heures. C'est de cette prise de note qu'est issu l'extrait suivant

qu'analyse Stéphanie Condon<sup>465</sup> pour une période antérieure. Cette chercheuse montre que la concentration des migrant·e·s antillais·e·s dans des secteurs professionnels particuliers (entreprises et administration publique pour les hommes, secteur hospitalier pour les femmes) et dans la capitale doit non seulement à la politique d'organisation des migrations et de placement via le BUMIDOM<sup>466</sup>, mais aussi à la force des réseaux d'entraide<sup>467</sup>. Dans un autre travail, elle montre d'ailleurs que ces réseaux ont particulièrement été méconnus dans la problématisation moralement paniquée des « familles monoparentales » d'origine antillaise<sup>468</sup>. Or, la trajectoire de l'enquêtée semble plutôt éloignée de ces formes d'entraide. Elle se retrouve, suite à la « mise à la porte » par sa mère à l'âge de 18 ans – elle en a 30 au moment de l'entretien – à devoir assumer entièrement seule sa subsistance. Elle travaille alors comme danseuse, notamment la nuit, dans différentes boîtes de Pigalle en précisant qu'elle était « *trop maline pour [se] prostituer* », ce qui suggère que cette activité était un des possibles de son milieu professionnel. Elle travaille ainsi jusqu'à sa grossesse, à 25 ans. Là, une amie à elle la « *fait rentrer* » comme employée des cuisines d'un ministère, poste qu'elle quitte au bout de trois mois, du fait de la mauvaise ambiance qui y règne et de l'avancement de sa grossesse. Durant tout ce temps, Audrey enchaîne les locations d'appartements insalubres, légalement trop petits pour prétendre aux aides aux logements (soit moins de 9m<sup>2</sup>). Ce qui n'empêchait pas les propriétaires, anxieux de s'assurer du paiement du loyer, de déclarer des superficies plus élevées pour contourner la réglementation. Un différend l'oppose à l'un d'entre eux, qui lui loue un cabanon dont le toit prend l'eau et qui, suite à plusieurs mois impayés d'un loyer qu'il fait continuellement varier, l'insulte, la menace, envoie ses fils pour l'intimider. Sa fille va naître, elle se retrouve donc contrainte de vivre chez sa mère, avec qui les relations restent très tendues. On touche ici à des stratégies relationnelles très immédiatement affrontées à la nécessité et que l'on peut désigner comme *stratégies de survie*.

---

<sup>465</sup> Condon, Stéphanie, « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises », *Travail, genre et société*, vol.2, n°20, 2008, p. 67 – 86

<sup>466</sup> Dans les années 1970, environ un tiers du flux migratoire en provenance des DOM avait été canalisé par le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM), qui a existé jusqu'en 1981. Cette migration organisée, qui a en retour suscité d'importantes vagues de migrations spontanées, correspondait aussi à un système de placement en emploi ou en formation. Cf. Condon, Stéphanie, *Ibid.* p. 71

<sup>467</sup> La concentration géographique devant plus au fonctionnement de ces réseaux d'entraide qu'à la planification étatique des migrations, qui visait à répartir les flux sur l'ensemble du territoire. Cf. Condon, Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole. Politique migratoire, emploi et place spécifique des femmes », *Cahiers du CEDREF*, n°8-9, 2000, §18 (en ligne)

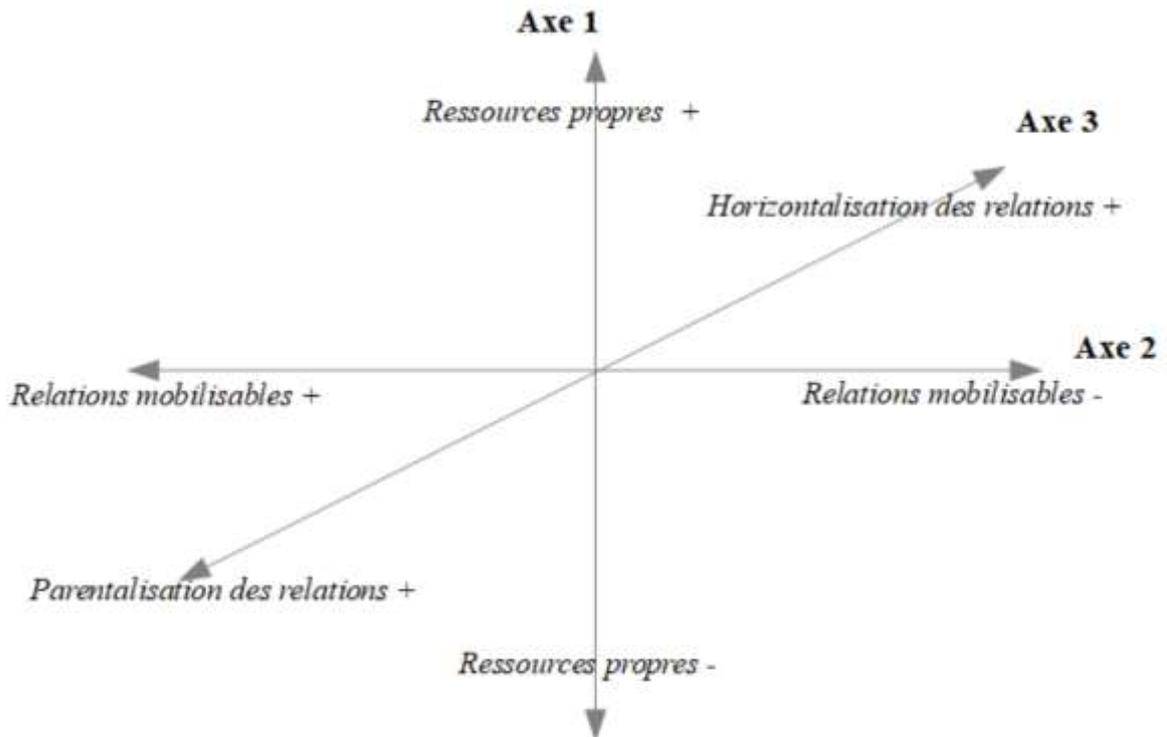
<sup>468</sup> Condon Stéphanie, Byron Margaret, « Migrations, résidences et représentations de la famille : les familles caribéenne en France et en Grande-Bretagne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n°1, 2008 §37

Audrey est issue, selon ses propres mots, d'un « *milieu artistique* » : sa mère était chanteuse et danseuse, son père danseur, ses frères sont rappeurs et chanteurs et elle me donne le nom de certains de ses cousins et cousines, chanteurs de zouk, qui sont très réputés aux Antilles – l'un d'entre eux a même fait quelques duos avec des chanteuses célèbres de variété métropolitaine. Cependant, le potentiel de mobilisation de sa parentèle présente en métropole est très limité : ses frères n'occupent pas d'emplois salariés et l'un d'entre eux est interné en hôpital psychiatrique au moment de l'entretien. À la mort de sa mère, en avril 2013, Audrey se retrouve donc avec une absence totale de capacité de mobilisation relationnelle. C'est suite à ce décès et aux tentatives d'attouchements sexuels d'un de ses frères sur sa fille qu'elle obtient un logement en HLM à elle, aidée par son assistante sociale de secteur. Elle se sépare alors de son compagnon, un ancien soldat de la légion étrangère qui travaille en intérim après une formation de boulanger. Au moment de l'entretien, elle travaille comme employée vacataire des cantines scolaires. On ne développe pas plus car tous ces aspects seront présentés sous d'autres angles par la suite.

#### Conclusion de la partie – Systématisation provisoire des stratégies relationnelles des enquêtées

Le déroulé individuel des trajectoires des enquêtées et des stratégies relationnelles qu'elles mettent en œuvre donne une image d'une grande complexité. Et encore, cette complexité n'a été atteinte que dans les limites de l'entretien ethnographique – sauf cas de relations approfondies avec les enquêtées – et dépend donc de ce que les enquêtées avaient envie de dire des relations dont elles s'entouraient. Sans compter que cette complexité se trouve réduite par la sélection d'information dont procède leur mise à l'écrit. Si l'on parvient malgré tout à donner une idée, même très vague, de vies et de stratégies singulières, on ne devrait pas avoir à choisir entre le détail de l'information et la clarté de la synthèse ; entre les particularités individuelles et l'identification de principes explicatifs. Ainsi, pour résumer cette seconde partie, je propose de reprendre les différents exemples de stratégies identifiées afin de montrer les principes qu'elles révèlent. Figurons-nous, pour ce faire, un espace à trois dimensions (schéma 4).

Figure 4 - Schéma théorique de l'espace des stratégies relationnelles



Le premier axe, le plus déterminant de tous, synthétise les ressources propres de l'individu dont on interroge la position. À savoir les propriétés économiquement valorisables, et le rapport à l'avenir qu'elles déterminent : expérience professionnelle passée, appropriation préalable d'un travail, formations, capital culturel incorporé. Mais aussi le degré d'exposition immédiate à la nécessité (risque d'expulsion locative, surendettement, etc.). Le deuxième axe résume les ressources de la parentèle, au sens déjà indiqué avec Christelle Avril de « ressources matérielles »<sup>469</sup> ou, comme le dit le nord-occitan, de « petits biens » (*benasson*)<sup>470</sup> : biens locatifs ou plus rarement immobiliers permettant un hébergement, suffisamment d'argent liquide pour permettre de petits coups de mains, capacité de placement dans un emploi (relations à la mairie ou sur un lieu de travail). Ces ressources doivent être pensées en lien avec les usages sociaux des relations, identifiés statistiquement dans la première partie et confirmés dans la seconde, c'est-à-dire à des usages centrés sur la négociation urgente des contraintes

<sup>469</sup> Avril, Christelle, « Ressources et lignes de clivage... », *art. cit.*, p. 98

<sup>470</sup> (Prononcé « bénassou ») Terme qui a servi à désigner de toutes petites propriétés ou de tout petits avoirs, notamment ceux qui, dans les contrats de métayage, étaient stipulés comme appartenant en propre aux familles de métayers ; bref des biens de dépossédé·e·s. Je signale ce terme non par folklorisme, mais parce qu'il est très proche, dans la formule comme dans l'idée, de ceux que proposent Jean-Claude Passeron et Claude Grignon pour trouver des principes explicatifs des « goûts de fraction » au sein des classes populaires. Cf. Passeron Jean-Claude, Grignon Claude, *Le savant et le populaire*, *op. cit.*, p.158 – 159 (Je remercie Jean-Michel et Marie-Claude Lahieyte pour la référence linguistique).

matérielles (paiement du loyer ou des factures, rupture d'hébergement, chômage). Mais le deuxième axe résume aussi la capacité d'accès au potentiel de mobilisation que ces ressources permettent, capacité qui renvoie beaucoup plus directement à la genèse sentimentale des relations et à la façon dont le travail d'entretien des relations est pris en charge dans la parenté. Plus on se situe à gauche, plus les relations ont des ressources et plus elles sont effectivement mobilisables. Enfin, le troisième axe renvoie à la structure des relations mobilisables, avec un poids relatif plus important des relations horizontales quand on se situe à droite et des relations parentales quand on se situe à gauche. Rappelons que la première partie nous a montré l'importance statistique des relations horizontales pour les femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires, ce qui donne à cet axe toute sa pertinence. C'est aussi cet axe qui est complètement ignoré quand on restreint les relations à la « famille » (« solidarité familiale », « entraide familiale »). Or, ajouter cet axe, c'est aussi rendre compte d'une marge de manœuvre supplémentaire dans les stratégies.

S'il est intéressant de se figurer cet espace, c'est que suivant la position en son sein et suivant la pente et le moment de la trajectoire qui mène à cette position, les stratégies tendent à être différentes. Notre matériau d'entretien auprès d'allocataires est très loin d'être suffisamment étoffé pour que l'on puisse prétendre avoir fait le tour des stratégies possibles. Mais on peut reprendre celles que l'on a identifiées au fil du développement et montrer d'où elles sont mises en œuvre.

Exemple de stratégie décrite dans ce chapitre	Axe 1	Pente trajectoire	Axe 2	Axe 3
<b>Stabilisation</b> (entretien dialectique)	+	↗	+	=
Reconstruction extravertie	+	U	+	+
Reconstruction parentalisée	+	U	+	-
Horizontalisation	-	→	-	+
<b>Survie</b> (recours forcé)	-	↘	-	=

Deux extrêmes peuvent être identifiés. En haut du tableau, les stratégies que l'on a appelées d'entretien dialectique – et que l'on pourrait, pour plus de clarté, dire de « stabilisation ». Ce sont celles que mettent en œuvre les femmes rencontrées quand elles maintiennent les relations avec leurs parents tout en prenant leur indépendance par l'accès à l'emploi et au logement autonome : jeu sur la distance, elles sont finalement les plus caractéristiques des femmes s'établissent dans les fractions stables des classes populaires. À l'opposé, on trouve les stratégies de survie, caractérisées par l'urgence des besoins à pourvoir (ex. rupture d'hébergement en étant enceinte) et par la faiblesse des moyens relationnels d'y pourvoir, qui

peuvent par exemple pousser à réactiver une relation affaiblie. Ce sont celles qui génèrent le plus de tension, et dont le coût identitaire est le plus élevé. Entre ces deux extrêmes, on trouve par exemple les stratégies visant à négocier les conséquences coûteuses d'une rupture brutale – que l'on a proposé d'appeler stratégies de reconstruction – et qui, suivant les investissements passés, peuvent passer par une mobilisation des parents ascendants (gauche de l'axe 3) ou au contraire par le réinvestissement de relations horizontales et de scènes sociales déconnectées de la parenté (droite de l'axe 3). On peut enfin citer des stratégies que l'on n'a ici fait que deviner – on les reprendra plus tard – et qui visent à développer l'entraide entre amies et entre voisines, par exemple.

### Conclusion du chapitre

Déterminées par un ensemble complexe de phénomènes, les stratégies des enquêtées procèdent pourtant de motifs récurrents que l'on peut, avant de répondre à la question de départ de ce chapitre, rapporter à la mise en perspective statistique proposée en ouverture de ce dernier. Pour résumer, certains de ces motifs semblent transversaux à l'ensemble de l'espace social, d'autres semblent s'inscrire dans la continuité des distributions entre les classes sociales, d'autres enfin manifestent une spécificité des femmes élevant seules leurs enfants dans les classes populaires, qui ne sont pas, pour autant, sans rapport avec ce que l'on observe dans la conjugalité. La transversalité concerne l'actualisation familiale des rapports sociaux de sexe. La « solidarité familiale » ne saurait absolument pas être prise comme évidente, étant donné qu'elle procède d'un travail d'entretien du collectif et des relations. Quelle que soit la position sociale considérée, ce travail est avant tout à la charge des femmes – notamment en tant que « mères ». On l'a vérifié dans l'importance de ces dernières dans les échanges intergénérationnels d'argent, mais surtout de garde d'enfant. Le fait que cette contribution fasse l'objet des mêmes logiques d'occultation que les tâches ménagères exécutées dans le cadre conjugal nous a conduit à voir l'entretien des relations comme l'une des composantes d'une définition élargie du travail domestique. Ainsi, les difficultés que les enquêtées éprouvent à s'entourer de leur parenté quand leur père ne « *supporte pas* » - au double sens du terme – ou quand elles s'entendent mal avec leur mère de qui l'entraide dépend, ne semblent pas renvoyer à une spécificité de leur position sociale.<sup>471</sup> La transversalité du travail d'entretien des relations

---

<sup>471</sup> Si ce n'est que l'exposition de cette dernière à la nécessité économique les charge d'enjeux particuliers, mais dont on peut imaginer qu'ils existeraient ailleurs sous d'autres formes, par exemple en matière de transmission patrimoniale. Sur ces dernières, cf. Bessière, Céline, « "Se marier pour aller jusqu'au bout ensemble ?" Ruptures conjugales et transmission des exploitations agricoles dans la lignée », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n°88, 2008, p. 47 – 70

interroge l'abondante documentation dont on dispose sur l'importance des relations mères-filles dans les classes populaires<sup>472</sup> dont on pourrait souhaiter, pour que sa juste portée lui soit donnée, qu'elle soit également produite en d'autres endroits de l'espace social. D'autant plus que d'autres résultats penchent plutôt pour une relativisation de cette relation dans les classes populaires. Du point de vue des échanges, en effet, nous avons vu que la centralité des échanges verticaux (parents-enfants) diminuait quand on passait des classes supérieures aux classes populaires et aux mères seules en leur sein. Nous avons d'autre part montré l'importance des relations horizontales pour ces dernières, dont l'importance répond également d'une distribution de classe, mais aussi d'une accentuation des différences d'intérêts qui s'expriment dans la conjugalité. Ainsi, les femmes vivant en couple privilégient plus que leurs conjoints les relations hors-parenté, notamment pour parler de leur vie privée. Et tout se passe comme si les femmes sorties de la conjugalité approfondissaient ces investissements. Ces résultats ont pu être atteints grâce à une démarche conçue pour rompre avec les représentations préfabriquées des positions de parenté et des usages sociaux de la famille. Ils n'ont cependant pris leur sens que dans l'étude détaillée des stratégies mises en œuvre par les enquêtées.

C'est bien l'étude ainsi contextualisée de ces dernières qui nous permet de répondre à la question de départ de ce chapitre. Puisqu'il s'agissait, rappelons-le, de déterminer les effets de la nécessité économique, dans laquelle les allocataires sont maintenues du fait de leurs possibilités salariales, sur les stratégies relationnelles qu'elles mettent en œuvre. Différentes stratégies ont alors été dégagées des cas particuliers. On a vu que les *stratégies de stabilisation* passaient par l'indépendance que conférait le travail salarié et l'accès au logement. Ces stratégies ne se rencontrent ni chez toutes les enquêtées, ni à n'importe quel moment de leur trajectoire. Elles correspondent aux formes d'entretien des relations les plus sereines, en ce qu'elles se fondent sur une dialectique du maintien et de la prise de distance. Inutile de dire que l'extrême restriction des possibilités d'accès à l'emploi stable et au travail à temps plein que l'on a préalablement documentées pour les femmes allocataires élevant seules leurs enfants rendent ce type de stratégie d'autant plus rares. À l'autre extrême, on trouve les *stratégies de survie*, qui passent notamment par une mobilisation beaucoup plus contrainte de relations qui n'auraient parfois pas été sollicitées si l'exposition à la nécessité n'avait pas été particulièrement intense. Ces deux pôles suggèrent que l'effet le plus fort de la restriction des possibilités salariales que connaissent les allocataires est donc d'augmenter le *coût identitaire*

---

<sup>472</sup> Schwartz, Olivier, *Le monde privé des ouvriers*, op. cit., ; Young Michael, Willmott Peter, *Family and kinship in East London*, op. cit.

*de la mobilisation relationnelle*. Autrement dit, elle réduit la marge de négociation de la position dans les relations, qui constitue, comme on l'a dit, l'une des dimensions essentielles de toutes les stratégies relationnelles.

Ce simple continuum nuance certaines préconceptions des relations familiales qu'entretiennent les femmes des classes populaires – et notamment celles liées à des processus migratoires. En effet, on voit bien qu'il ne s'agit pas nécessairement pour elles de « s'émanciper » d'une famille oppressive, mais de négocier leur position au sein de la parenté – ce en quoi elles ne semblent pas être singularisées par la spécificité de leur « culture ». On voit tout aussi clairement que l'enjeu n'est pas simplement de mesurer « l'intensité des liens sociaux », mais de penser les conditions de leur mobilisation, tels que déterminées par le rapport complexe entre les ressources que détiennent les enquêtées et celles que détiennent leur parentèle, rendues elles-mêmes inégalement disponibles par le travail d'entretien dont elles font l'objet et par la genèse sentimentale particulière des relations. D'autre part, ce continuum allant des stratégies de survie aux stratégies de stabilisation ne résume pas l'ensemble des marges de négociation possible. On a insisté sur l'importance, statistiquement étayée, des relations horizontales (entre collatéraux et entre égaux hors-parenté), qui peuvent être approchées comme offrant une marge de négociation des distances dans l'entretien des relations. Soit que cette distance se soit creusée avec l'éloignement de la parentèle du quotidien dans la migration, soit qu'elle ait été induite par une « mise à la porte », soit qu'elle soit pleinement recherchée comme compensation ou comme complément d'une prise de distance par le travail salarié. Cette marge de manœuvre, que l'on ignore tant qu'on sépare de manière étanche parenté et hors-parenté, est au principe de différentes stratégies visant, pour ainsi dire, à faire sa vie de son côté. Enfin, nous avons vu que l'ensemble de ces stratégies intervenaient à différents moments de la trajectoire et de l'exposition à la nécessité. En particulier, nous avons proposé d'appeler *stratégies de reconstruction* celles qui étaient mises en œuvre suite à des ruptures conjugales aux conséquences difficiles. Ces conséquences sont d'autant plus importantes à interroger que l'on a statistiquement établi le fait que l'entraide que mobilisaient les « mères seules » des classes populaires ne suffisait pas à empêcher que leur position (ie. les contraintes qui la définissent) se manifeste émotionnellement par un sentiment de solitude et d'échec nettement plus accusé qu'ailleurs.

## Chapitre 3 – Gestion des conséquences des ruptures et rapports sociaux de sexe

La compréhension de la manière dont les enquêtées gèrent les conséquences des ruptures avec leur ex-conjoint est d'une importance déterminante dans un contexte où l'assistance problématise abondamment la question de la « *place du père* ». Selon une représentation très répandue, notamment sur le terrain bas-rhinois, les « mères isolées » tenteraient par différents moyens de faire disparaître le père de leur(s) enfant(s) de leur quotidien, allant jusqu'à en nier l'existence devant les travailleuses sociales. De manière symétrique, c'est le « lien maternel » qui fait l'objet de problématisation et d'interventions spécifiques : les mères seules seraient trop

attachées à leur(s) enfant(s), qu'elles refuseraient pour cette raison de laisser à garder dans des structures collectives. Cet entrelacs de représentations, qui trouvent leur raison d'être dans la structure des postes et les configurations locales d'action publique, ne saurait être pleinement interrogé sans que nous ayons préalablement proposé, de manière autonome, une explication proprement sociologique des configurations post-conjugales. De ce point de vue, le travail a été commencé. Revenons sur différents points abordés. En matière salariale ou en matière relationnelle, nous avons vu que les positions occupées par les enquêtées ne pouvaient pas être uniquement décrites sur le mode du manque. Ainsi, les femmes allocataires ont plus souvent un emploi quand elles ne vivent pas en couple et nous avons vérifié l'importance que l'appropriation d'un travail pouvait prendre pour les enquêtées. De même, nous avons vu les marges de négociations des relations qu'elles parviennent à exploiter, en tentant de gérer les distances avec leurs apparentés et en donnant une importance particulière aux relations horizontales. Ce dernier point a d'ailleurs été interprété, au regard des statistiques utilisées, comme le prolongement d'aspirations contenues dans le cadre conjugal. Ce lien plusieurs fois établi entre conjugalité et absence de conjugalité nous indique cependant le revers de la médaille. Car si, par certains côtés, l'absence de conjugalité permet aux femmes rencontrées la pleine expression d'aspirations salariales et relationnelles contenues dans le couple, elle reste marquée par la prolongation et l'accentuation d'inégalités déjà présentes dans son fonctionnement. L'intensité du travail parental en témoigne, même si la première description qu'on en a donnée laissait provisoirement de côté les rapports sociaux de sexe dont elle procède. Ces derniers sont au cœur du chapitre que l'on va lire, qui traite de la façon dont les enquêtées gèrent les conséquences qu'entraînent pour elles les ruptures conjugales. Nous serons ainsi amenés à les entendre parler de leur rapport à l'institution judiciaire, du maintien de l'obligation alimentaire de leur ex, et du travail de production et d'entretien des sentiments de filiation qu'elles fournissent – ou refusent de fournir – entre ce dernier et leurs enfants.

Poser l'absence de conjugalité en continuité des inégalités constitutives de la conjugalité est une façon de procéder solidement éprouvée dans l'histoire de la sociologie. On peut même retrouver ce type de réflexion à l'état embryonnaire chez Émile Durkheim. Seulement le sociologue ne fournit pas de traitement systématique et construit de la variable de sexe. Cela lui est impossible, compte-tenu de sa conception réifiée de la « famille conjugale » – solidaire de prises de positions contre le divorce gracieux<sup>473</sup> – et de son emprisonnement dans le schème

---

<sup>473</sup> Portis Larry, (trad. Passevant Christiane), « Sexe, moralité et ordre social dans l'œuvre d'Émile Durkheim », *L'homme et la société*, n°99-100, 1991, p. 67 – 77

« nature : culture », qui le conduit d'ailleurs à s'écarter de ses propres préceptes méthodologiques d'explication du social par le social<sup>474</sup>. Il en découle des développements souvent contradictoires, mais au hasard desquels il est amené à reconnaître l'inégalité – voir « l'antagonisme »<sup>475</sup> – des intérêts des hommes et des femmes pour la conjugalité<sup>476</sup>, le plus fort coût supporté par ces dernières en cas de rupture ou de veuvage,<sup>477</sup> ou le prolongement dans le veuvage de la tendance au suicide de chaque sexe dans le mariage<sup>478</sup>. Comme si, acculé par les faits que sa méthode place sous ses yeux, mais rattrapé par la prégnance de ses prénotions, il avait ébauché une approche déniée des « rapports des sexes »<sup>479</sup> liant les effets de l'absence de conjugalité à ceux de la conjugalité. Cette façon de poser les questions a pris une toute autre ampleur par la suite, notamment dans les travaux des sociologues féministes. Christine Delphy par exemple, en posant que « le divorce n'est pas le contraire du mariage, ni sa fin, mais un avatar, une transformation du mariage »<sup>480</sup>, a insisté sur le prolongement et l'accentuation dans sa rupture des rapports sociaux de sexe déjà à l'œuvre dans le couple. Cette continuité n'est plus, comme chez Émile Durkheim, un accident empirique déconnecté du cadre d'analyse, mais la preuve d'un système d'exploitation (le patriarcat) continu et autonome reposant centralement sur le mariage. Le postulat d'autonomie du mode d'exploitation domestique a été critiqué par la suite<sup>481</sup>, mais l'idée d'une prolongation hors couple des rapports sociaux de sexe déterminés au sein de ce dernier a été maintes fois confirmée.

Tout en empruntant très largement à ces acquis, ce chapitre propose, pour les vérifier à un niveau qui corresponde au matériau, de puiser dans deux traditions complémentaires. D'abord à la sociologie de la construction sociale de la réalité (post) conjugale. Car, de la même que le mariage ou le couple en général peuvent être analysés comme une construction sociale, procédant d'étapes ritualisées (se tenir la main en public, se présenter aux ami-es et aux parents, etc.) et de différentes recompositions affiliatives<sup>482</sup>, de la même manière les configurations post-conjugales peuvent cristalliser différentes négociations visant à définir la situation : la façon dont les positions de parenté perdurent, les contributions matérielles et affectives qu'elles

---

<sup>474</sup> Pfefferkorn, Roland, « Émile Durkheim et l'unité organique de la société conjugale » in. Chabaud-Rychter Danielle, *et. al., Sous les sciences sociales, le genre, op. cit.*, p. 45

<sup>475</sup> Durkheim, Émile, *Le suicide, op. cit.*, p. 302

<sup>476</sup> *Ibid.*, p. 190 – 197

<sup>477</sup> *Ibid.*, p.197

<sup>478</sup> *Ibid.*, p. 203 – 205

<sup>479</sup> *Ibid.*, p. 303

<sup>480</sup> Delphy, Christine, *L'ennemi principal 1.*, op. cit.

<sup>481</sup> Sur ce point, cf. Chabaud-Rychter, Danièle, *et. al., Espace et temps du travail domestique*, op. cit., p. 131 et suivantes.

<sup>482</sup> Darmon, Muriel, *La socialisation, op. cit.*, p. 91 – 94

engagent, les modalités de ces contributions. Partir de ce niveau de construction aide alors à vérifier la reconduction des rapports sociaux de sexe conjugaux dans les configurations post-conjugale. Pour atteindre ces enjeux, une autre tradition sociologique est particulièrement utile, qui est celle qu'a initiée Viviana Zelizer en termes de signification sociale de l'argent. Suivre l'argent, ses marquages, les usages qui lui sont attribués constitue en effet un excellent moyen de comprendre, comme la sociologue le propose, les rapports conjugaux<sup>483</sup> et ici post-conjugaux. Mais avant de mettre en œuvre cette grille d'analyse, deux précisions s'imposent concernant la justice des affaires familiales et la place qu'elle réserve notamment aux femmes issues des classes populaires.

#### Affaires familiales, post-conjugalité et femmes issues des classes populaires

Le travail récent qui a le plus fait pour éclairer concrètement la continuité des inégalités entre la conjugalité et la post-conjugalité est sans doute celui du Collectif Onze<sup>484</sup> sur le règlement des séparations et des divorces par la justice. À partir d'une enquête foisonnante, ce collectif montre la façon dont les juges des affaires familiales tendent à imposer le maintien en pratique de l'unité conjugale dissolue. Cette imposition par les juges, qui admet des exceptions aussi rares que restrictivement interprétées, reconduit d'autant plus fortement les inégalités préexistantes que le fonctionnement de l'institution interdit de reposer les choses à plat. Quand des accords préalables sont décidés, les juges n'ont en effet pas vocation à les réexaminer, aussi inégalitaires puissent-ils paraître. Et quand ceux-ci ne sont pas fixés à l'avance, le manque de temps pousse les juges à chercher aussi vite que possible leur conclusion. S'ajoute à cela le jeu complexe de la distance sociale, depuis laquelle les juges considèrent comme négligeables les montants négociés par les justiciables sans argent, quand bien-même les sommes en jeu pourraient faire d'importantes différences en pratique. La combinaison de ces contraintes entraîne une si puissante inertie, que les quelques justiciables qui voudraient remettre à plat leur organisation domestique tendent à se voir pratiquement découragés. Il en découle la reproduction de plusieurs dimensions constitutives des rapports sociaux de sexe. Non seulement l'attribution aussi majoritaire que peu disputée de la garde des enfants aux femmes reconduit l'inégale répartition de la charge mentale et matérielle liée au fait de les élever. Mais la notion de « coparentalité » fait aussi reposer sur elles et sur leur disponibilité l'« obligation » de maintenir un « droit » de regard éducatif des hommes sur leur travail parental<sup>485</sup>. Ce dernier est

---

<sup>483</sup> Zelizer, Viviana, *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil/Liber, 2005, p. 77 – 124

<sup>484</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples*, op. cit.

<sup>485</sup> *Ibid.*, p. 166 et p. 179 – 192 ; Devreux, Anne-Marie, « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ? », *Dialogues*, vol. 3, n°165, 2004, p. 57 – 68

maintenu dans l'invisibilité et la gratuité par le fait que les pensions alimentaires sont circonscrites au nécessaire matériel et ne rémunèrent pas le travail qu'elles fournissent.

Ce travail du collectif onze sera ici d'une utilité particulière et paradoxale. Car la plupart des enquêtées du petit échantillon que l'on utilise refusent d'avoir à faire avec la justice pour négocier leur situation post-conjugale et ce malgré les pressantes injonctions de l'État social en ce sens. Il n'en demeure pas moins que toutes s'expriment sur les enjeux tranchés dans les salles d'audience. Par exemple sur ce que doit rémunérer la pension alimentaire ou sur ce que doit être l'implication matérielle et éducative de leur ex. Plus largement, ce travail sera aussi très utile en ce qu'il donne des éléments sur la façon dont la position sociale des justiciables détermine les jugements qui règlent leur séparation. Pour comprendre cette action de la position sociale, et donc la position spécifique, potentielle ou effective, des enquêtées vis-à-vis de l'institution judiciaire, il faut partir du processus de pacification des séparations. Cette dernière est devenue une norme, largement associée aux procédures non-contentieuses, comme le « divorce par consentement mutuel »<sup>486</sup> qui repose sur l'accord des ex-conjoints sur le principe et les conséquences de leur séparation. Dans ce cadre, comme on le décrivait plus haut, les conjoints déposent une requête que le juge homologue, sans statuer sur le fond. Autrement dit, les causes de la rupture ne sont pas évoquées et ses conséquences sont ratifiées. Toutes les procédures ne relevant pas de ce type d'accord sont dites « contentieuses » et peuvent concerner le « divorce pour faute » (ex. problèmes d'adultère ou d'addiction), le « divorce accepté » (accord sur le principe mais pas sur les conséquences) ou le « divorce pour altération définitive du lien conjugal » (constatant une séparation de fait). Toutes ont en commun d'être beaucoup plus intrusives, même si, à nouveau, dans le « divorce accepté », le juge n'a a priori pas besoin de connaître les causes de la rupture. Dès lors, la « pacification » des ruptures peut se constater à différents niveaux. Le plus évidemment dans la part prépondérante prise par le divorce par consentement mutuel : il concernait 26% de l'ensemble des procédures en 1977 contre 54% en 2014<sup>487</sup>, et sa part a nettement augmenté depuis la loi du 26 mai 2004. Mais la pacification se constate aussi dans la diminution relative, au sein de procédures contentieuses désormais

---

<sup>486</sup> Le divorce non contentieux, sur accord des époux, est une revendication que l'on retrouve dès la Belle Epoque, dans les mouvements divorciaires (cf. Rochefort, Florence, « A propos de la libre disposition du salaire de la femme mariée : les ambiguïtés d'une loi (1907) », *Clio, Histoire femmes et société*, 1998, n°7, p. 182). Mais il faudra attendre la loi du 11 juillet 1975 pour que cette disposition existe en droit. On a d'abord officiellement parlé de « divorce sur requête conjointe », jusqu'à la loi du 26 mai 2004 qui consacre juridiquement l'expression de « divorce par consentement mutuel ».

<sup>487</sup> Statistiques du Ministère de la justice, « Évolution du nombre de rupture d'union depuis 1976 », < <http://www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/donnees-statistiques-10302/les-divorces-et-ruptures-dunion-25130.html> >, page consultée le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

minoritaires, de la part des divorces pour faute. Ces derniers, qui représentaient 62% des procédures en 1977 n'en concernent plus, en 2014, que 7%. Là encore, la loi de 2004 semble avoir joué un rôle majeur dans cet effondrement<sup>488</sup>.

Seulement voilà, le Collectif Onze montre nettement que les divorces contentieux restent majoritaires dans les classes populaires.<sup>489</sup> On apprend ainsi que seul 20% des dossiers impliquant un homme ouvrier concerne – au sein de la base qu'ils constituent – une procédure « à l'amiable » (consentement mutuel) : ce qui correspond ici tout à fait aux réponses féminines dans les classes populaires. On apprend également que les femmes engagées dans une procédure à l'amiable ont presque toutes un emploi, ce qui est loin d'être le cas de celles qui sont engagées dans une procédure contentieuse ; mais sur ce point, on trouve dans le livre deux chiffres différents.<sup>490</sup> Or, les membres du Collectif ne prennent pas pour objet les causes de cet inégal investissement des formes non-contentieuses de séparation<sup>491</sup>, étant donné que leur enquête permet d'abord d'en analyser les conséquences : en particulier en termes d'un contrôle beaucoup plus intense de la vie privée des justiciables des classes populaires. Cette question n'en reste pas moins importante et l'on ne peut que souhaiter que les connaissances de notre discipline permettent un jour de proposer des éléments de réponse. Pour chercher des pistes d'éclaircissement sur ce point, on peut reprendre les données de l'enquête ERFI préalablement exploitées. On vérifie alors non seulement que, du point de vue des femmes, une différence nette sépare celles que l'on peut rattacher aux classes populaires des autres et, plus encore, les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) au sein des classes populaires : alors que 23% des femmes et 21% des femmes élevant seules leur(s) enfant(s) rattachables aux classes populaires déclaraient qu'officiellement, leur dernière rupture de pacs ou de mariage avait été d'initiative mutuelle, c'était le cas de 40% des femmes des classes moyennes et de 41% des femmes des classes supérieures.<sup>492</sup> Si ces données sont à prendre avec prudence<sup>493</sup>, elles informent au moins

---

<sup>488</sup> Collectif Onze, *Ibid.*

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 63

<sup>490</sup> « ... ce qui est loin d'être le cas dans les procédures de divorce contentieuses où l'on trouve un tiers de femmes au foyer ou au chômage (31 sur 99) » (p. 116) ; « ... quand un quart des femmes engagées dans un divorce contentieux (17 sur 66) sont au foyer ou au chômage » (p. 195)

<sup>491</sup> Le collectif parle à ce sujet de « raisons qui échappent largement à [son] étude », (p. 121)

<sup>492</sup> En 2005, selon les modalités de découpage des « classes » précisées dans le chapitre précédent et pour la population en âge de procréer. Résultats pondérés sur la base des effectifs suivants : n=180 pour les femmes des classes populaires (dont n=84 pour les mères seules), n=97 pour les femmes des classes moyennes et n=40 pour les femmes des classes supérieures.

<sup>493</sup> La question de l'initiative de la rupture, que les femmes présentes majoritairement comme venant d'elles, a fait l'objet d'une discussion qu'il faut ici signaler de François de Singly – qui y voit le signe d'une plus grande déception des femmes vis-à-vis de la vie conjugale – par Arnaud Reigner-Loilier, qui montre qu'indépendamment des procédures, les hommes plus que les femmes présentent la rupture comme mutuelle et a invité sur ce point à la prudence interprétative ; quelles que soient, il faudrait ajouter, les éléments qui par ailleurs accréditent

l'hypothèse d'un *surcroît d'exposition* des mères seules issues des classes populaires à l'institution judiciaire ; hypothèse qui va nous être d'une certaine utilité.

Un autre facteur d'exposition plus spécifique encore des enquêtées à l'institution judiciaire tient aux exigences de l'État social, et en particulier les organismes débiteurs des prestations familiales (CAF et MSA). En effet, ces derniers se substituent au père des enfants des allocataires les quatre mois suivant la rupture et continuent au-delà sous condition. Quand le père est décédé bien sûr. Mais aussi quand son domicile reste inconnu, que son insolvabilité est en question<sup>494</sup> ou quand elle a été officialisée devant le juge, ou encore quand des procédures pour violences conjugales ont été engagées<sup>495</sup>. La CAF ou la MSA versent alors l'Allocation de Soutien Familial, d'un montant actuel (2018) de 110€ par mois et par enfant<sup>496</sup>. En contrepartie, et en dehors des conditions précitées, les enquêtées qui ne sont pas passées au tribunal font l'objet d'injonctions à l'officialisation de la part des organismes débiteurs. Ces injonctions sont par ailleurs fondées sur le principe de subsidiarité, selon lequel le RSA n'est qu'une allocation subsidiaire, distribuée quand tous les autres secours ont été épuisés ; secours au rang desquels on compte les créances alimentaires.<sup>497</sup> Dès lors, si les allocataires refusent de passer devant le juge, ne serait-ce que pour constater l'insolvabilité de leurs ex-conjoints, certaines CAF proposent d'abord une médiation familiale au sein d'un service intégré à l'institution. D'autres menacent directement de pénalités dans les versements. Dans tous les cas, si la médiation et le recours à la justice sont refusés et si les conditions précitées ne sont pas remplies, l'ASF cesse d'être versée. L'enjeu est de taille étant donné la restriction des marges de manœuvre budgétaire des enquêtées.

Nous avons donc clarifié le cadre d'analyse et apporté un premier cadrage renseignant la position spécifique des enquêtées vis-à-vis des jugements en matière de séparation. Voici maintenant comment nous allons procéder dans ce chapitre. La première partie vise à mettre en

---

l'hypothèse de François de Singly. Cf. Singly de, François, *Séparée. Vivre l'expérience de la rupture*, Paris, Armand-Colin, 2011, (p. 19, par exemple, pour l'argument de la déception) ; Reignier-Loilier, Arnaud, « A propos de François de Singly, *Séparée. Vivre l'expérience de la rupture* », *Sociologie*, n°1, vol. 3, 2012 (en ligne)

<sup>494</sup> Ces conditions encadrant la suspension de l'ASF ont été introduites par le décret 2011-1840 du 7 décembre 2011.

<sup>495</sup> La circulaire DGS/MAS 2008 – 94 du 17 mars 2008 prévoit, plus précisément, que l'on puisse se prévaloir d'une procédure en cours ou passée pour demander d'éviter la saisine du juge des affaires familiales et continuer de percevoir l'ASF. La démarche reste à la charge de la personne.

<sup>496</sup> En outre, depuis la loi de financement de la sécurité sociale de 2012 (art. 103), une Allocation *différentielle* de Soutien Familial s'est progressivement généralisée ; même si elle a d'abord été testée de manière expérimentale dans un nombre limité de CAF, ce qui fait que la mesure ne concerne pas les enquêtées rencontrées. Selon cette mesure, la CAF ou la MSA complète le montant des pensions inférieures à 110€, ce qui vise notamment à éviter les effets de seuils : les juges étaient beaucoup plus prompts à déclarer les pères insolvables quand la pension qu'ils auraient pu verser ne dépassait pas de beaucoup le montant de l'ASF (cf. Collectif Onze, *Ibid.*, p. 213 – 224)

<sup>497</sup> Article L. 262 – 10 du Code de l'action sociale et des familles

relation l'histoire des ruptures qu'ont traversées les enquêtées avec leur rapport à l'institution judiciaire. Malgré le faible nombre d'entretiens, différents cas de figure se dégagent, qui aident à comprendre différentes modalités de refus du jugement. Dans un deuxième temps, on revient sur la définition de la situation post-conjugale et sur le travail que fournissent les enquêtées pour maintenir les relations actives avec le père de leur(s) enfant(s). Ce sera l'occasion d'entrer dans le détail de ce qu'on appelle ici les « comptabilités de rupture » qui sont négociées par les enquêtées avec leurs ex. La troisième partie pourra sembler déconnecter de l'argumentaire. Elle fait plus exactement office de contre-point. En analysant la façon dont un couple fait un usage détourné de l'assistance – elle se déclare seule pour percevoir le RSA majoré – nous vérifierons sous un autre angle plusieurs des phénomènes qui nous auront intéressé. En analysant le prestige de la paternité quotidienne, nous donnerons une idée de la valeur du travail affiliatif fourni par les enquêtées. En analysant l'organisation conjugale autour de l'usage détourné, nous vérifierons dans quelle mesure certaines dimensions des arrangements post-conjugaux des enquêtées sont effectivement la reconduction de rapports déjà à l'œuvre dans les couples. En même temps, la description de l'usage détourné nous permet d'ores et déjà d'identifier certains usages de l'assistance que l'on vérifiera dans la suite de cette thèse : le fait qu'il soit ici illégal n'empêchant pas son rapprochement d'usages beaucoup plus ordinaires.

## I – Histoire des ruptures et rapports à l'officiel

L'histoire des ruptures est par principe refoulée hors des salles d'audience de la justice des affaires familiales. Elle n'y est ramenée que très sélectivement, dans le cadre des procédures qui l'exigent, au travers des questions qu'orientent l'ethos des juges, ou quand ces dernier·e·s commandent des enquêtes sociales pour éclairer des conditions d'existence qui leur échappent. En dehors de ces occasions, l'histoire conjugale peut refaire quelques percées contrôlées par une rhétorique de la prétéition, du dire sans dire, que maîtrisent professionnellement les avocats ou socialement les justiciables capables de manier « la *distance neutralisante* qui est une des caractéristiques du rapport bourgeois à la langue »<sup>498</sup> et qui est particulièrement adaptée au « marché officiel »<sup>499</sup> que constitue la salle d'audience. Plus exactement, seule cette façon de dire, contrôlée et tactique, semble à même de produire un effet sur les juges, qu'embarrassent en revanche les débordements émotionnels des autres justiciables. Bref, que ce soit du point de vue procédural ou du point de vue des usages socialement constitués du langage, les justiciables

---

<sup>498</sup> Bourdieu, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, op. cit., p. 125 – 126

<sup>499</sup> *Ibid.*, p. 126

les moins bien doté·e·s socialement tendent à se voir déposséder de l'histoire de leur couple et de leur rupture.<sup>500</sup> Pour procéder à l'envers de cette procédure, nous avons voulu ici commencer par cette histoire, en ce qu'elle révèle bien les enjeux qui se posent aux enquêtées et qui concordent très inégalement avec l'injonction à l'officialisation des relations post-conjugales dont elles font l'objet. Bien entendu, la relation d'enquête a très inégalement permis de les recueillir. Si certaines enquêtées en parlaient volontiers, d'autres orientaient beaucoup plus la discussion vers leur rapport au travail ou à l'assistance. Et c'est avant tout dans le cadre des relations d'enquêtes qui ont pu être suivies que les informations sont les plus systématiques. Cela suggère que la relation d'enquête était investie par les enquêtées d'une manière qui leur laissait la main sur la manière de cadrer leur récit et de laisser certains événements hors-cadre. « Liberté » qui a au moins le mérite de trancher avec l'orientation des questions qu'on leur pose d'habitude, à commencer par l'insistance de certaines travailleuses pour savoir « où est le père ».

Il n'en découle pas moins que le matériau obtenu est, plus que sur d'autres sujets, disparate. La tentative de dégager malgré tout quelques motifs récurrents dans le rapport entre histoire conjugale et rapport à l'officiel, qui nous occupe dans cette première partie, doit donc être lue comme un premier repérage, qui ne vaut pas sans les approfondissements qui seront donnés ensuite. On distinguera ainsi trois cas de figure. Celui où les enquêtées ont recours à la justice, mais se heurtent à d'autres principes de contradiction. Celui où des enquêtées refusent l'officialisation pour laisser derrière elles une relation oppressive. Et pour finir celui des enquêtées qui font front commun avec leur ex conjoint contre l'officiel des institutions. Si toute la complexité des contraintes rencontrées au sein desquelles le rapport à l'officiel se détermine ne pourra pas être atteinte, il n'en demeure pas moins que ce premier repérage aide à comprendre que le « choix » de ne rien demander à l'ex peut s'avérer le plus simple, aussi dommageable qu'il soit au quotidien.

#### A) Les contradictions de l'officiel

Le divorce et l'officialisation de l'obligation alimentaire peut être décrite comme une épreuve. Le mari de Crista Luz l'abandonne avec leurs trois enfants et repart pour le Portugal. Elle décrit alors la « bataille » que le divorce a été, puisqu'il a fallu qu'elle se rende sur place pour faire prononcer le divorce assorti d'une pension alimentaire : « *Et j'ai gagné ! Sans avocat,*

---

<sup>500</sup> Tout provient, dans ce début de paragraphe, du livre du Collectif Onze : p.

*sans rien, hein ! Enfin j'ai gagné, on gagne jamais... »*. Le lexique du combat décrit donc une victoire qui ne semble jamais assurée (« *on gagne jamais* ») : estimant que ses enfants sont maintenant suffisamment âgés, cela fait plusieurs mois, au moment de l'entretien, que son ex cesse de lui verser ce qu'il lui doit. L'épreuve de l'officiel recommence – Crista dit ne pas savoir à qui s'adresser pour qu'il paie à nouveau – redoublée par la précarisation de marges de manœuvres budgétaires déjà extrêmement faibles. Aïcha Aqasby, elle, n'a même pas pu retrouver la trace de son ex-mari. Elle se rend au commissariat, où on lui dit qu'on ne pourra pas l'aider. Elle doit alors se contenter de l'allocation de soutien familial.

Ces femmes sont a priori préservées des injonctions à l'officiel et rentrent dans les conditions prévues par les organismes débiteurs pour verser des prestations compensatoires. Mais la contradiction peut aussi se retrouver ailleurs. Du fait de leur situation matérielle et familiale, les enquêtées sont exposées à un grand nombre d'agents, à qui elles peuvent être amenées à raconter leur vie pour obtenir différentes aides complémentaires. Ces situations sont autant d'occasions pour certains agents d'apporter leur grain de sel et de soumettre les histoires qu'on leur raconte à leurs grilles normatives. Ainsi, quand plusieurs années après l'abandon de son mari, Aïcha ne parvient pas à régler les factures pour la cantine de sa fille, l'élue de la mairie de droite qu'elle sollicite refuse de lui venir en aide, prétextant qu'elle n'avait qu'à obtenir une pension alimentaire :

**Aïcha.** L'adjointe au maire ne voulait même pas m'accorder le demi-tarif ! Et quand j'ai été la voir, je me rappelle j'étais en formation. En pleine formation hein ! Et je lui ai expliqué, parce que même en formation je touchais pas grand-chose, que voilà je suis en difficulté qu'elle doit m'accorder une aide et que je suis toute seule... je n'ai pas la pension alimentaire, j'ai rien du tout ! (...) Et elle voulait pas, [*en colère*] non, elle ne voulait rien entendre !! J'avais vraiment l'impression de parler à un mur. Mais elle a refusé complètement. J'ai dit « pourquoi », (...) elle m'a sorti, « c'est pas les autres qui vont prendre en charge vos difficultés ». J'ai dit : « Mais qui les autres ? Moi je paye même la taxe d'habitation ! » (...) Elle m'a dit : « Ben allez déposer plainte devant votre ex-mari si vous êtes pas contente ». Je lui ai dit : « Écoute, je sais même pas où il habite mon ex. J'ai fait tout le nécessaire, j'ai tout essayé, c'est pas vous qui allez me dire... » [*Silence*] Je vous dis, j'avais les larmes dans les yeux. Mais je voulais pas pleurer devant elle parce qu'elle mérite pas ça, donc j'ai pris mon sac et je suis partie. (...) [*Nom de la ville*], pour nous aider, laisse tomber ! Depuis j'ai décidé de ne plus jamais les voir !

Cet épisode révèle une dimension essentielle de l'exposition institutionnelle que connaissent les femmes rencontrées du fait de leur situation matérielle, familiale et administrative. En effet, comme on l'avancé dans l'introduction générale, le minima-social ne concentre pas

l'ensemble des aides qu'il est nécessaire de demander pour reproduire le quotidien. L'obtention de ces dernières multiplie les occasions d'avoir à se raconter et de se voir juger et ce à l'aune de critères potentiellement contradictoires. Car Aïcha est « en règle » : elle a fait les démarches, n'a rien obtenu, elle perçoit l'ASF et est par ailleurs engagée dans une formation au moment des faits rapportés. Mais ceci ne suffit pourtant pas à la garantir contre les rappels à l'ordre humiliants de la demande. Tentons de décomposer, en propositions, les ressorts de ce rappel à l'ordre, quitte à simplifier logiquement ce qui est énoncé :

**Proposition 1 :** « *C'était d'abord à lui de s'occuper de vous* ». En premier lieu c'est un conservatisme conjugal qui s'exprime. L'élue vise au cœur d'une histoire douloureuse pour renvoyer Aïcha aux manquements de son ex-mari, comme si elle en était en partie responsable.

**Proposition 2 :** « *Vous ne faites pas partie de la collectivité* ». En second lieu, l'élue relie cette solidarisation conjugale à une forme classique de gestion conservatrice de l'aide sociale par le stigmat. Le refus d'accorder l'aide est traduit dans l'opposition rituelle (dans le double sens de performative et traditionnelle) entre la personne qui demande et la collectivité qu'elle sur-solliciterait. Les critères opposant la demandeuse et la collectivité n'ont pas besoin d'être explicités – Aïcha demande pourtant à l'édile de s'en expliquer (« *qui, "les autres" ?* ») – pour être pratiquement appréhendés – le « *nous* » opposé à la mairie, en fin de citation. Il faut dire qu'ils ne font pas vraiment mystère et qu'ils ont le choix des propriétés qu'ils peuvent combiner : sexe féminin, nationalité étrangère, mère seule, chômeuse d'emplois peu qualifiés<sup>501</sup>.

On reviendra plus systématiquement sur les modes d'exposition des allocataires dans la deuxième partie de cette thèse et sur leurs effets dans la troisième. Notons simplement que le fait qu'une femme dont les démarches répondent aux exigences de la CAF puisse être ainsi rappelée à l'ordre laissent deviner ce à quoi s'exposent celles qui, par le refus de l'officialisation, s'en éloignent.

## B) L'évitement après la fuite d'une relation oppressive

L'oppression subie peut pousser les femmes qui la survivent et qui s'en sortent à accepter des arrangements en leur défaveur, voire à renoncer tout simplement à leurs droits en matière de pension alimentaire. Dans ces cas, c'est l'évitement de l'ex qui prime toute mesure. Recevoir de l'argent de lui reviendrait à maintenir un lien qu'elles veulent voir disparaître. Et

---

<sup>501</sup> Chômeuses d'emplois peu qualifiés dans le sens où Margaret Maruani rappelle que l'on est toujours au chômage de quelque chose. Cf. Maruani, Margaret, *Travail et emploi des femmes*, op. cit.

l'injonction à l'officialisation est d'autant plus vivement ressentie, comme ici, chez Vanessa Berthold :

**Vanessa.** Par contre moi la CAF, ils m'ont forcée, forcée, forcée, forcée, à passer au tribunal.

*Lilian.* Pour lui demander une pension alimentaire ?

**Vanessa.** Ouais.

*Lilian.* Mais vous, vous ne vouliez pas ?

**Vanessa.** Mais non je voulais pas ! Puisque je voulais même lui enlever l'autorité parentale ! Ben non, eux ils vous forcent ! Et c'était des menaces... Ils m'ont dit, les quatre mois à suivre, si vous n'avez pas fait d'action en justice, on vous coupe [*l'ASF*]. Et après, vous savez, quand je leur ai dit non, quand je leur ai expliqué pourquoi, ils ont voulu faire une [*insiste sur le mot*] *médiation* entre lui et moi. J'ai dit c'est hors de question : moi plus jamais je le revois.

Vanessa ne fait pas dans l'entretien de référence claire à une quelconque situation d'oppression. Je n'ai d'ailleurs pas su/osé rebondir sur les allusions aux raisons précises (« *je leur ai dit pourquoi* ») de l'évitement de son ex. Notons en tous cas que juridiquement, le « retrait de l'autorité parentale » ne correspond qu'à des motifs graves (violences, addiction, abandon manifeste du domicile) ; même s'il semblerait qu'ils soient appréciés de manière très restrictive par les juges des affaires familiales<sup>502</sup>. D'autre part, la proposition de médiation n'exclut pas l'hypothèse d'une volonté d'éloigner une relation oppressive, tant les violences conjugales occupent une place aussi importante que difficile dans le travail des médiatrices de la CAF<sup>503</sup>. Il y aurait à ce propos beaucoup à dire sur la façon dont les juges se défaussent des histoires qu'ils et elles n'ont ni le temps, ni l'envie d'entendre sur des positions spécifiquement créées et majoritairement occupées par des femmes – mais on y reviendra dans la deuxième partie de cette thèse. En tous cas, la logique de l'évitement semble la même chez Vanessa que celle que

---

<sup>502</sup> Collecif Onze, *Ibid.*

<sup>503</sup> Même s'il faut noter que la définition institutionnelle du poste varie beaucoup d'une CAF à l'autre et est sujette à de nombreuses redéfinitions, on peut citer cet extrait d'un entretien avec Valérie Bolzon, une médiatrice familiale **Valérie.** Moi ce qui m'atteint le plus c'est les problèmes de violence conjugale, parce qu'il y en a beaucoup dans notre boulot. Des trucs [expire] c'est un peu gore, puis des gens... bah comme on leur libère la parole et qu'ils vident tout comme ça, j'entends des trucs, je savais même pas que ça existait. Vous savez quand les femmes font appel à la police, ils les envoient vers le service médico-légal de Créteil. Et maintenant donc ils les prennent en photo. Mais des belles photos, comme ça [dessine un grand rectangle]. Et ils leurs donnent les photos pour la poursuite de la procédure, c'est des preuves. L'autre jour la dame elle me dit "tenez, regardez." Ah j'ai pas eu le temps de réagir, j'ai dit alors là, c'est pas possible, je peux pas. Je lui ai rendue en essayant de pas regarder, parce que ça, vraiment, je peux pas. (...) Après je fais tout ce que je peux pour les orienter vers les associations qui existent, mais c'est vrai que les violences conjugales c'est très, très compliqué.» [Entretien de septembre 2014 : Enquêtée fille d'une ouvrière et d'un ouvrier, ancienne guichetière passée médiatrice, mariée, 53 ans].

l'on retrouve chez Fatiha Yousfi, d'une manière beaucoup plus explicite étant donné notre relation.

Un soir de novembre 2015, alors que je vais lui rendre visite, Fatiha m'ouvre la porte la mine défaite. Elle a ouvert tout son dossier de divorce, sur le plan de travail de la cuisine, dans laquelle elle m'invite, refermant la porte derrière moi pour que son fils cadet, qui joue à la console dans le salon, n'entende pas notre discussion et ne la voit pas fumer. Elle vient de recevoir un avis de passage de l'huissier, qui l'informait de sa convocation au Tribunal de Grande Instance à la demande de son ex-mari. Cette lettre la replonge dans un abîme d'angoisse :

*Lilian.* « Bah oui tu replonges dans ... »

**Fatiha.** « C'est ça exactement. Tu sais, j'essaye de me reconstruire petit à petit ... Et on me le dit souvent, hein, que je suis une fille très résiliente, mais là j'en peux plus... Qu'est-ce qu'il peut bien me vouloir ? Je le connais, il est vicieux c'est le diable cet homme. Il aurait pas fait ça s'il savait pas qu'il pouvait en tirer quelque chose. »

Puis, plus tard :

**Fatiha.** « Mais qu'est-ce qu'il peut contre moi, moi je suis élue, je travaille, j'étudie, j'élève mes enfants ? Et lui qu'est-ce qu'il veut de plus ?! Je lui demande rien, c'est même pas toi qui élève les enfants, tu contribues même pas, laisse-nous tranquille ! »

Dans les différents documents qu'elle me tend, il y a des dossiers pour faire reconnaître le divorce algérien en droit français. Ou plutôt pour le faire prononcer, puisque le motif de divorce algérien n'est pas reconnu en France : « *C'était un divorce par répudiation, donc je lui demandais de me divorcer en échange de la non-restitution de la dot. C'est complètement contraire aux droits des femmes, mais à l'époque on avait décidé de jouer là-dessus avec mon avocat* ». Les formulaires, soigneusement remplis, n'ont jamais été envoyés, et aucune pension alimentaire n'a été fixée.

Ce que l'on retrouve ici, en premier lieu, c'est le fait que « la temporalité de la procédure judiciaire peut être totalement déconnectée de celle de l'histoire conjugale ».<sup>504</sup> La procédure est laissée de côté en même temps que l'histoire de la relation est laissée derrière soi et quand la procédure reprend les souvenirs ressurgissent, laissant apparaître différentes dimensions du rapport à l'officiel dans la fuite d'une relation oppressive. On voit que cette dernière pousse à

---

<sup>504</sup> Collectif Onze, *Ibid.*, p. 78

accepter un divorce « au rabais », car non reconnu en France et que l'histoire, difficile à laisser derrière soi, se traduit par un rapport ambigu à l'officiel (dont témoigne les documents remplis mais non-envoyés). On remarque aussi la similitude de logique entre le divorce par répudiation et la façon dont est présentée l'absence de pension alimentaire (« *tu contribues même pas, laisse nous tranquille !* »), dans le sens où les deux sont avancés comme l'achat d'une garantie d'éloignement. Enfin, on note que Fatiha convoque, pour se rassurer dans l'épreuve ici décrite, les différentes réalisations qu'elle compte à son actif : ses enfants, ses études, son mandat, son futur emploi. Ce point renvoie sans doute à une dimension centrale de toute forme d'oppression conjugale, qui, loin de se réduire aux coups portés, repose sur une dévalorisation systématique de l'autre et de ses propriétés socialement valorisables. Sur la base des données de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEF), Maryse Jaspard indique que « les inégalités de capitaux sociaux, scolaires ou professionnels en défaveur des hommes accentuent le risque de violences »<sup>505</sup>. Or, Fatiha me parle plusieurs fois du fait que son ex-mari, qui ne savait ni lire ni écrire le français, supportait mal sa « supériorité culturelle », telle qu'elle s'exprimait non seulement dans sa personne et ses diplômes, mais aussi dans sa maîtrise coranique, dont elle tentait sans succès d'user pour disqualifier sa violence.<sup>506</sup> Inversant la table des valeurs, son ex-mari se plaisait par exemple à mettre en avant la supériorité de ses origines algéroises comparée aux origines sud-oranaises de Fatiha. Le rappel à la procédure est donc, en même temps, un rappel de l'oppression que la reconstruction de soi visait à laisser définitivement au passé.

### C) Faire front face aux institutions

L'opposition à l'officialisation de l'obligation alimentaire peut enfin correspondre à la défense d'une ligne de front, qui vise à préserver les relations entretenues avec l'ex de l'intrusion institutionnelle. Myriam s'exclame par exemple, évoquant l'injonction à officialiser l'obligation alimentaire de son ex par la CAF :

**Myriam.** Je suis allée directement là-bas hein – je leur ai dit, je veux pas de pension alimentaire : [Mon ex] me donne pas d'argent mais il arrive à la maison, il a des sachets de course, il a des

---

<sup>505</sup> Jaspard, Maryse, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2011, p. 41

<sup>506</sup> **Fatiha.** Quand il me battait, je lui disais après, le Prophète n'a jamais levé la main sur ses femmes. Et il me disait oui, je ne suis pas le Prophète. Donc je lui répondais, tu n'es pas le Prophète, mais c'est le meilleur et le plus beau des exemples ! Ça il supportait pas, que je connaisse mieux les Écritures que lui. Pourtant y'a plein de passages intéressants. Quand tu lis que le Prophète quand il rentrait, qu'il demandait qu'est-ce qu'il y avait à manger et que sa femme lui répondait "rien", et ben il répondait "c'est pas grave, on va jeûner." Et pour ne pas la charger de travail, il passait tu sais le petit balais pour le sol, en brindilles séchées, oh comment on dit ... D'ailleurs sa première femme, c'était une commerçante. Et elle lui a donné des trucs à faire, il l'a aidé, et ils se sont enrichis ! » (Journal de terrain du 10 janvier 2016)

sachets d'habits pour ses enfants. J'ai dit comment voulez-vous que... il travaille même pas, il a à peine le RSA, je vais pas lui demander 400 euros pour les trois enfants !

Ce type de refus correspond, dans le matériau, à deux dimensions. La ligne de front semble d'autant plus dure que les ex-conjoints occupent des positions précarisées et que des espoirs de remise en couple sont maintenus :

**Audrey** Là j'ai ma voiture, regarde [*elle me montre une clé de voiture Volkswagen*]: ils veulent que fasse une demande de pension alimentaire, vous savez que le père de la petite il m'a offert une voiture, une Golf IV ? Pour que je puisse promener la petite et que je fasse mes affaires ? Il m'a juste demandé : passe ton permis de conduire, la voiture elle est là ; bon j'en suis qu'au code, mais ça va venir. Et moi je vais aller porter plainte contre le père de ma fille et je vais aller lui demander des pensions alimentaires ?! Mais, le mec il me met bien ! Et il met bien son enfant. Demain si j'ai plus besoin de travailler ce sera peut-être grâce à lui. Et si demain c'est lui qui est bien ? Si demain il a un pavillon, il a tout et que c'est moi qui me retrouve sans rien ? Vous savez que ce serait lui qui serait susceptible de me récupérer, et pas vous derrière votre bureau ? Donc voilà ! Moi je réfléchis comme ça. Je me dis que la seule personne qui pourrait m'aider demain, c'est cette personne-là. Et vous voulez que je me mette cette personne-là à dos ? Pour que je reste à vie entre vos mains ? Vous voulez que je reste dans cette toile, là, la toile d'araignée qui récupère toutes les mamans seules. [*Menaçante*] Moi, je fais pas partie de celles qui restent !

La ligne de front est clairement tracée, qui passe par une opposition générale à tous les agents qui rendent l'officiel présent (« *vous, derrière votre bureau* ») et l'assimilation des « formes institutionnelles » à une entrave (« *cette toile d'araignée* »). L'officialisation est conçue comme une offense aux intérêts de l'ex (« *que je me mette cette personne-là à dos* ») qui compromettrait des chances de remise en couple sur lesquelles l'enquêtée compte beaucoup, affectivement (« *je l'aime encore* » dit-elle plus loin) et pour mettre un terme à la dépendance assistantielle (« *je reste à vie entre vos mains* »). La définition du couple que projette l'enquêtée répond d'ailleurs d'une forme de retrait dans l'intimité conjugale (abandon de l'emploi et « utopie pavillonnaire »<sup>507</sup>), que le refus de l'officialisation semble, en quelque sorte, « anticiper ». S'ajoute à cela que l'aide matérielle que lui apporte son ex est pour une partie obtenue par des moyens qui ne sont pas légaux. Ainsi, Audrey affirme plus tard dans l'entretien : « *Quitte à voler, il va voler (...) mais il va jamais laisser sa fille en chien* ». On voit alors comment l'illégalisme des moyens est avancé comme la preuve d'un soutien

---

<sup>507</sup> Schwartz, Olivier, *Le monde privé des ouvriers, op. cit.*, p. 259

inconditionnel de son ex. Comme si l'absence d'officialisation de la contribution et la rupture n'entamaient pas la « cause commune » – au sens que donne Sybille Gollac à ce terme dans l'économie des maisonnées<sup>508</sup> – qui continuerait de définir la situation post-conjugale. Il y aurait encore beaucoup à dire pour rendre pleinement compte de cette ligne de front qui, en attendant, laisse l'enquêtée dans une situation difficile. Elle se retrouve privée d'ASF et sentimentalement attachée à des espoirs de remise en couple, sur lesquels elle s'est beaucoup exprimée en entretien.

Il ressort de ce premier tri du matériau que les rapports à l'officialisation de l'obligation alimentaire renvoient à des histoires conjugales très différentes. Pour les enquêtées qui tiennent à voir les relations à leur ex réglées par le droit, les choses ne sont pas toujours évidentes. Ce dernier peut avoir « disparu » et sa disparition leur être éventuellement reprochée lors des nombreuses interactions auxquelles elles sont exposées de par leur situation. Il peut aussi décider unilatéralement d'arrêter de payer ce qu'il doit, entraînant ainsi de nouvelles procédures. Les enquêtées qui, au contraire, refusent l'officialisation sont le plus souvent privées d'allocation de soutien familial et doivent négocier les injonctions des organismes payeurs. Ce refus de l'officialisation procède, on l'a vu, de logiques qui peuvent être opposées : certaines enquêtées cherchent à tenir leur ex à distance du quotidien, tandis que d'autres cherchent au contraire à l'y maintenir. Les relations post-conjugales ne se réduisent donc pas à leur (non) officialisation. Elles font l'objet de certaines négociations qui découlent d'enjeux liés à l'histoire du couple et de sa rupture. Et différentes transactions continuent d'y circuler qui tendent à prolonger les rapports sociaux de sexe qui ailleurs s'actualisent dans le cadre conjugal.

## II – Travail affiliatif, définition de la situation post-conjugale et rapports sociaux de sexe

Les pensions alimentaires fixées au tribunal font que « les pères ne payent pas pour ce que la garde des enfants coûte aux mères », la justice ne prenant ainsi pas en compte « la valeur du travail de prise en charge des enfants et de son coût réel pour celles qui l'assurent ».<sup>509</sup> Autrement dit par un juge : « La pension alimentaire c'est pour l'enfant, pas pour la mère »<sup>510</sup>. Et d'un point de vue éducatif, l'action de la justice dans « le sens d'un maintien du couple

---

<sup>508</sup> Gollac, Sybille, «Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » in. Gojard Séverine, Gramain Agnès, Weber Florence (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003, notamment p. 281 – 294

<sup>509</sup> Collectif Onze, *Ibid.*, p. 251

<sup>510</sup> *Ibid.*, p. 252

parental, en dépit de la séparation »<sup>511</sup>, a pour corolaire de faire peser sur les femmes, déjà en charge du quotidien, le devoir de ménager une place à leur ex et de lui accorder un droit de regard éducatif. Or il est tout à fait remarquable que ces enjeux se retrouvent jusque chez les enquêtées qui continuent d'associer leur ex au quotidien sans officialiser cette situation. Elles tendent en effet à fournir, en plus du travail quotidien de soin et d'éducation des enfants, un travail d'entretien des sentiments de filiations entre ces derniers et leurs ex. On s'en rend compte en restituant les opérations de marquage et de transformations des contributions en argent et en nature qu'elles reçoivent d'eux. On remarque, sur ce point, la concordance entre les principes officiels explicités par la justice des affaires familiales et les principes informels à l'œuvre dans l'association des ex au quotidien. Cependant, d'autres considérations peuvent entrer en compte dans la négociation informelle. Dans certains cas, les « comptabilités de rupture » que les enquêtées négocient informellement peuvent être un moyen pour elles d'obtenir plus que ce qu'elles pourraient espérer du règlement officiel des séparations, et ce tant matériellement que moralement. Ce qu'on observe alors tient des divergences dans les stratégies de gestion des relations post-conjugale mises en œuvre, divergences qui renseignent sur les chances pour les femmes rencontrées de faire un usage de la justice conforme à leurs intérêts.

#### A) Transformation et marquage des contributions des ex

On se focalise donc, ici, sur les enquêtées qui entretiennent des relations non-officialisées avec leur ex ; sauf mention contraire au titre de contre-point comparatif. Ces enquêtées, en transformant et en marquant les contributions de leurs ex, fournissent un travail que l'on pourrait dire *affiliatif* : c'est-à-dire qu'elles renouvellent continuellement les relations et donc les sentiments de filiation entre ces derniers et leurs enfants. C'est en effet en affectant les contributions de leurs ex à tel ou tel type de dépense ou en insistant sur le fait que la nourriture qu'il apporte ne doit être consommée que par leur enfant, bref en délimitant un champ de contribution particulier à leur ex, que les femmes rencontrées contribuent à maintenir la relation de filiation père – enfants ainsi que les sentiments qui lui correspondent. Si cette opération est récurrente dans notre petit échantillon, elle semble cependant varier en fonction de la position de chaque enquêtée et de leur histoire. Notamment, l'association des contributions des ex au plaisir ou à la nécessité semble être un important principe de variation.

---

<sup>511</sup> *Ibid.*, p. 181

### 1) *Marquage et transformation de contributions monétaires discontinues*

Les opérations de marquage et de transformation peuvent s'appliquer à des contributions manifestement discontinues dans le temps, qu'elles visent à réinscrire dans une forme de continuité affiliative. Le travail affiliatif fourni par les enquêtées peut alors être décrit comme un « surtravail », au sens où il se surajoute au travail parental quotidien pour réaliser la relation de filiation. Djenaba Sidibé explique qu'elle comprend la mesure de suspension de l'ASF en cas de non-officialisation mais qu'elle se refuse à passer devant le juge étant donné la contribution ponctuelle que le père de ses filles, avec qui elle n'a jamais cohabité, lui apporte :

**Djenaba.** Au début ils [*la CAF*] m'ont donné pendant quatre mois pour la grande 90 euros [*ASF*], après ils m'ont dit d'attaquer le père... Mais comme je suis en bons termes avec lui je vais pas l'attaquer. Et de temps en temps il me dépanne et tout, et voilà. Je sais qu'il travaille pas beaucoup, et il est sur Bordeaux, mais franchement si j'ai besoin je sais que je peux compter sur lui donc. Je préfère pas l'attaquer en fait. Au tribunal ou je sais pas... (...) Pour moi c'est logique qu'ils l'enlèvent [*l'ASF*] et qu'ils le donnent aux personnes qui attaquent le papa. Moi, ça, je suis d'accord avec ça. On peut pas faire un enfant et juste... faut participer hein ! Et c'est l'État qui paye tout, même si c'est un droit y'a des choses qu'il faut justifier sinon y'a de l'abus dans tout après. (...) Là je vois ma sœur qui est dans la situation, bah ils ont divorcé, il paye pas de pension alimentaire, mais il s'arrange pas de l'autre côté, donc... et elle veut pas l'attaquer. Ça j'arrive pas à le comprendre. Moi, je l'attaque pas c'est normal parce que si je lui demande il me donne. Ou des fois il fait un petit geste s'il prend les enfants le weekend, ils reviennent jamais sans rien, donc ça compense, d'un côté

Djenaba explique donc son non-recours à la justice par les transferts occasionnels du père de ses filles, qu'elle oppose à l'absence complète de contribution de l'ex de sa sœur. Ces transferts occasionnels sont présentés comme des « dons sentimentaux »,<sup>512</sup> procédant d'une forme de libéralité (« *un petit geste* ») ou subordonnés aux demandes de l'enquêtée. Cette dernière fournit, pour leur donner une consistance affiliative, un travail de marquage et de transformation. Elle explique par exemple acheter des cadeaux avec l'argent que son ex lui laisse et expliquer à ses filles qu'il s'agit de cadeaux de leurs pères :

**Djenaba.** Voilà la justice elle est là pour ça aussi, c'est pas évident d'élever seul un enfant donc si le père il ferme les yeux il fait comme s'il avait pas d'enfants... C'est difficile déjà pour l'enfant... Moi je sais que je vis pas avec le papa mais des fois j'achète des cadeaux et je dis « ah tiens c'est de la part de papa ». Même si l'initiative il l'a pas pris de lui-même, mais c'est

---

<sup>512</sup> Zelizer, Viviana, *Ibid.*, p. 93

ses sous d'un autre côté, alors ... je veux leur montrer que papa aussi participe. Parce que quand on va chez mes parents « Maman elle m'a acheté ça, maman elle m'a acheté ça ». Non ! C'est papa qui a donné les sous pour acheter. Donc en somme c'est ton père qui l'a acheté. Voilà. Faut bien faire la différence.

On pourrait dire ici que la vérité du rapport social sort de la bouche des enfants. Car c'est bien effectivement l'enquêtée qui a acheté le cadeau et qui signifie ensuite à ses filles qu'il vient de leur père. En outre, l'argent reçu n'est pas seulement intégré aux dépenses courantes, il est aussi associé à l'exceptionnel (les cadeaux) et frappé du sceau de la libéralité paternelle. Cette opération de marquage et de transformation est d'autant plus significative qu'au quotidien, c'est plutôt la nécessité qui prime :

**Djenaba.** C'est difficile le RSA franchement, parce que pour moi faire plaisir aux enfants c'est une priorité. Mais quand votre fille elle vous demande : « S'il te reste de l'argent est-ce qu'on peut acheter ça ? Tu pourras m'acheter ça quand t'auras de l'argent ? ». Dans le magasin ou des trucs comme ça, voilà, ça fait mal, même si on les responsabilise un petit peu – mais c'est pas de leur âge, c'est pas le moment de leur dire, voilà : « Tu ne peux pas tout avoir ». (...) Souvent on a tendance à dire [*sur ton agacé*] : « Ah non, j'ai pas d'argent, je peux pas te le prendre ! ». Alors que j'aurais dû dire [*ton calme*] : « Non t'as déjà beaucoup de jeux ma chérie, tu l'auras pour ton anniversaire, ou autre chose. T'attends. »

Le sacrifice auquel l'enquêtée consent en donnant à la contribution paternelle le « beau rôle » est important puisqu'elle dit que « *faire plaisir aux enfants* » est pour elle « *une priorité* ». Le marquage et la transformation qu'elle opère associe le principe de plaisir aux contributions masculines, qui se trouvent opposées au principe de nécessité des dépenses quotidiennes. Ces dernières sont en effet marquées par la pédagogie de la privation, que l'on a déjà décrite dans le premier chapitre. Les courses, en tant que « courses d'obstacles »<sup>513</sup>, synthétisent l'urgence et les tensions de cet apprentissage. En tant que cadre tentateur, le supermarché encourage les demandes d'enfants qui n'ont pas encore l'âge d'anticiper le manque (« *c'est pas de leur âge* »). Pour Djenaba, il faut donc non seulement dévier ces demandes mais trouver une manière émotionnellement adaptée de le faire.

---

<sup>513</sup> Chez ses enquêtées des classes populaires, Diane Reay parle des courses comme d'une « courses d'obstacles parsemées de choses qu'elles n'ont pas les moyens d'acquérir ». *Class work*, op. cit., p. 72

## 2) *Marquage et transformation de contributions monétaires continues (pensions)*

Si la polarisation du marquage entre plaisir et nécessité est déterminante, il n'en demeure pas moins que c'est avant tout l'opération de marquage elle-même qui participe du travail affiliatif. Pour s'en rendre compte, suivons l'organisation de Nadia qui, à la différence de Djenaba, marque l'argent qu'elle reçoit de son ex comme un argent du quotidien. Car si elle refuse l'officialisation, pour des raisons que l'on éclaircira juste en dessous, elle peut compter sur 250 € de pension informelle par mois.

**Nadia.** En fait ce qu'il donne, ce qu'il donne pour ma fille – sachant que je ne prends pas un centime pour moi hein, d'accord ? – vraiment c'est pour elle : donc j'achète voilà, l'eau, le lait, les couches, la nourriture, les gâteaux, tout ça c'est avec cet argent-là. Sachant que ça ne couvre pas toujours toutes les courses du mois. Pour elle. Et j'achète tous les vêtements – bon moi j'aime bien bien habiller ma fille, ça déborde de partout je sais, mais bon. Dès qu'elle sors bah j'lui achète pleins de vêtements, tout ça, mais ça c'est moi. Voilà. Donc je prends pas dans les 250. Sachant que si jamais il reste un petit peu des 250, j'lui mets de côté dans sa tirelire. Je ne touche pas à cet argent là, je ne ...

*Lilian.* [Pensant à Viviana Zelizer...] Oui c'est marqué quoi, cet argent là c'est...

**Nadia.** Voilà exactement, c'est son argent à elle. Par exemple si je vais faire les courses, et que j'ai la monnaie qu'il m'a donné, enfin les sous qu'il m'a donné, donc je mets une barrière entre ses courses à elle et les miennes.

L'argent de l'ex fait ici l'objet d'opérations de marquage – la tirelire, la barre « client suivant » posée sur le tapis de course – qui séparent les dépenses pour l'enfant des dépenses pour la mère. Les marges de manœuvre budgétaire de Nadia étant moins resserrées que celles de Djenaba, on voit aussi comment elle peut se permettre de marquer ses propres dépenses comme des dépenses de plaisir (« *j'aime bien bien habiller ma fille (...) ça c'est moi* »). En un sens, ce marquage coïncide avec le *nomos* juridique de la pension pour l'enfant et non pour la mère. Pourtant, du fait de l'informalité de l'arrangement, il revêt ici une dimension de négociation : il permet de rendre des comptes à son ex et de justifier auprès de lui des sommes reçues, mais aussi de la ramener à sa juste mesure quand ce dernier estime sa contribution trop élevée. Dans l'extrait suivant, on voit que le marquage permet à Nadia de rappeler à son ex qu'il ne contribue qu'à une petite partie des dépenses nécessaires à la reproduction du quotidien.

**Nadia.** C'est à ce point [*la démarcation des dépenses*] et il [*son ex*] le sait, il l'a vu, hein. Il l'a déjà vu. Il m'a dit « c'est débile », j'lui ai dit c'est pas débile parce que le jour où il a osé me regarder en me disant « euh oui mais je participe beaucoup quand même », j'lui ai dit « mais

j'espère que tu parles pas de ta fille parce que t'es obligé de participer, et tu participes ni à l'électricité, ni à l'eau que j'utilises pour elle, ni à la crèche, ni au médecin » – sachant que moi j'ai une pédiatre, ce qui veut dire 34 euros chaque fois que je passe chez la pédiatre...

À ce moment précis, Mylène, l'amie de Nadia avec qui l'entretien est mené conjointement, intervient et rapporte sa propre expérience de son passage devant le juge des affaires familiales, manifestant bien ce que cette dimension de négociation doit à l'informalité de l'accord :

**Mylène.** Tu sais que ça, moi je l'ai sorti au juge, et c'est pas valable.

**Nadia.** Non, mais c'est pas valable devant un juge [*à mon adresse*] Bah voilà ! Ca c'est une histoire, c'est que c'est pas valable devant les juges.

**Mylène.** Non, c'est pas valable, parce que moi bah justement, bon, je suis pas allée jusqu'à l'électricité, mais les frais médicaux par exemple bah lui non, les 200 qu'il me donne ça rentre, tout rentre dedans : de l'électricité jusqu'au médecin, tout rentre dans les 200 euros.

Dans la négociation informelle, le marquage permet donc de circonscrire la contribution paternelle, y compris pour mettre en avant ce qu'elle ne permet pas de payer. Dans la négociation officialisée, cette dimension stratégique disparaît, puisque l'obligation alimentaire et son montants sont *fixés* au moins jusqu'à une nouvelle réévaluation. L'argent perçu dans ce cadre par Mylène est ainsi présenté comme participant indifféremment des dépenses qu'implique le travail parental. Notons cependant que, dans un cas comme dans l'autre, la gratuité de ce dernier continue d'être acquise. Et le marquage mis en place par Nadia, s'il lui permet de gérer l'implication de son ex au quotidien, n'en remplit pas moins et même inséparablement une fonction affiliative : il continue de témoigner de son association et de rendre visible sa contribution.

### 3) *Marquage et transformation de contributions en nature*

On peut se demander ce qu'il advient des phénomènes que l'on a décrit quand la contribution de l'ex ne se fait pas en argent liquide mais en nature. Car de la même manière que la charité en nature a longtemps été préférée aux « espèces charitables »<sup>514</sup> en tant qu'elle permettait de « délimiter objectivement les requêtes »<sup>515</sup>, de la même manière les contributions en courses et en habits pour les enfants semblent en tant que telles délimitées comme ne pourvoyant pas aux besoins de la mère. En pratique, pourtant, les choses ne sont pas aussi

---

<sup>514</sup> Zelizer, Viviana, *Ibid.*, p. 211

<sup>515</sup> Simmel, Georg, *Les pauvres*, op. cit., p. 43

simples. En témoigne le fait que Audrey explicite ce marquage et donne un exemple de sa transgression :

**Audrey.** Certes on est plus ensemble, certes il travaille pas, mais dites-vous bien que dès qu'une boîte d'intérim l'appelle et qu'il a une mission et qu'il touche un peu d'argent, la première chose qu'il fait, au lieu d'utiliser son argent pour lui, c'est qu'il vient me voir ! Et il ne me donne pas d'argent en liquide. Il apporte les courses. Et il apporte que des choses que sa fille elle aime. Moi il me met à gauche. On en rigole ensemble hein, mais il achète rien pour moi. Par exemple j'adore les Kinder surprise, il va dire « non c'est pour la petite et toi tu manges pas dedans ! » Il est capable de me dire ça. Mais pourquoi ? Moi je suis contente qu'il me dise tu manges pas le truc de la petite, moi ça me dérange pas, nourris ta fille, gros ! (...) Le problème après, c'est que mes frères passent leur temps à me faire des méchancetés. (...) Mes frères eux ils vont manger la bouffe de la petite. Donc en fait la petite elle reste en chien. Et le père il pète un plomb parce qu'il dit : « Mais non je t'ai apporté à bouffer, comment ça se fait ? »

L'aide en nature répond donc, comme l'argent, de logiques de marquage et de démarcation : elles servent à nourrir la fille, pas la mère. Ce marquage des aliments est d'ailleurs bien manifesté par la transgression que constitue l'appropriation par les frères d'Audrey de la nourriture que son ex dépose pour sa fille. Au-delà de la particularité de cette situation on retrouve des éléments qui complètent les analyses déjà menées. Le premier tient à l'association de la contribution alimentaire du père de l'enfant au plaisir (« *que des trucs qu'elle aime* »). Alors que cette association semblait avant tout liée à son ex chez Djenaba et plutôt liée à ses propres dépenses chez Nadia, cette dernière semble partagée chez Audrey. Elle-même dit à quel point elle fait attention à « *saper* » et à lui « *acheter de la marque* », y compris au niveau alimentaire. Ce principe de plaisir, opposé à la nécessité des conditions d'existence, repose sur une revendication des sacrifices que doivent faire les parents. Impossible, pour éclaircir ce point, de ne pas intégrer également le marquage que fait Audrey de l'argent de l'assistance. Elle présente la part de RSA qu'elle touche comme exclusivement dédiée à sa fille, tandis que ses propres dépenses ne sont financées que par ses revenus du travail ou par d'éventuelles aides ponctuelles qu'elle va demander au service social.

**Audrey.** Les allocations quand je les reçois, je les dépenses toutes pour la petite. À un point où moi je me retrouve en galère « Ah bah merde j'ai rien pris pour moi ». Je suis toujours en train de pleurer parce que j'ai pas pensé à moi... Et là c'est le rôle de la mère, la conscience de la mère qui va primer : c'est son enfant avant tout. Ma fille elle porte des vêtements, on croirait que je suis riche hein ! Alors que non. Ma fille elle me met à l'amende. Elle est mieux habillée que moi ! Aujourd'hui elle a que de la marque. Elle porte un jean RG512, une paire de baskets

Reebok, elle porte un pull RG512, une veste RG512, elle porte une doudoune à 70 balles que j'ai achetée. Voilà. Moi ma fille je la *sape* [*insiste sur le mot*] ! Voilà, j'ai pas pris mes allocations ni pour acheter mes clopes – je suis fumeuse, mais grave hein – parce que ça, c'est les sous du taf. Donc ma paye passe dans mes clopes, quand je m'habille moi c'est ma paye, tout ce qui concerne le RSA c'est à ma fille. Ça fait 400 euros de RSA (...) *claqués* [*insiste sur le mot*] pour elle ! Vraiment claqués. Et quand je fais mes courses, j'achète pas de la merde, j'achète de la haut de gamme. Des Kinder, des Nestlé... Quitte à pleurer à la mi du mois, bah c'est pas grave je vais pleurer, je vais aller les voir et je vais faire une demande d'aide pour terminer le mois jusqu'à ce que ma paye elle arrive. Pourquoi ? (...) Parce qu'avec 400 euros on fait que dalle. Je suis obligée de niquer 400 euros que pour la petite, et moi pleurer moi après.

Audrey exprime ici une forme de *point d'honneur parental*<sup>516</sup> : un principe de négociation des contraintes que l'on vérifiera dans différents contextes et qui correspond ici à une construction particulière de l'argent et de ses significations. L'argent du minima-social, automatiquement perçu, est attribué par Audrey à sa fille. Celui qu'elle obtient par le travail ou par l'humiliation des demandes répétées (« *pleurer* ») est attribué à ses dépenses personnelles. Plus que comme une pratique concrète de marquage, cette séparation doit sans doute être entendue comme une revendication : l'enquêtée encaisse seule les conséquences de la nécessité, qui n'affectent pas sa fille. En témoigne les *marques* dont elle l'habille et avec lesquelles elle la nourrit, qui ont pour intention de signaler la préservation du manque (« *on dirait que je suis riche* »).

Le rôle des vêtements comme moyen d'éloigner les manifestations de la nécessité et de s'affirmer comme une « bonne mère » a déjà été documentée par Martine Court et ses co-auteurs.<sup>517</sup> Le point d'honneur qu'exprime à ce sujet l'enquêtée doit plus généralement être compris comme un principe de réponse aux *jugements par les enfants* auxquels les mères seules des classes populaires sont sans doutes particulièrement exposées. Jennifer Collet montre, dans une perspective interactionniste, que les mères sont jugées sur l'apparence de leurs enfants, notamment sur certaines scènes sociales qui fonctionnent comme des instances pratiques de comparaison des styles éducatifs et des niveaux de vie, comme l'école. Or, la sociologue insiste sur le fait que plus « l'incertitude statutaire » des femmes est élevée – en cas de monoparentalité ou d'appartenance aux fractions précarisées des classes populaires notamment – plus la

---

<sup>516</sup>« Nourrir les enfants constitue pour la quasi-totalité des acteurs le premier des soucis et le point d'honneur parental par excellence ». Schwartz, Olivier, *Ibid.*, p. 144 ; Ici la notion est étendue au-delà de l'enjeu de la nourriture.

<sup>517</sup> Court Martine, Menesson Christine, Salaméro Émilie, Zolesio Emmanuelle, « Habiller, nourrir, soigner son enfant : La fabrication des corps de classe », *Recherches familiales*, vol.1, n°11, 2014, p. 47

« manipulation des impressions »<sup>518</sup> que permet l'apparence des enfants devient cruciale. Les dépenses pour les enfants deviennent de ce point de vue un enjeu très important de respectabilité et de reconnaissance. Ces résultats divergent de l'interprétation des données de consommation que font Nicolas Herpin et Daniel Verger, quand ils affirment que dans les « milieux modestes », le vêtement serait « jugé sur sa fonctionnalité plus que sur sa signification sociale ».<sup>519</sup> La formulation de cet énoncé mériterait en tant que telle d'être discutée, dans la mesure où la fonctionnalité peut avoir une signification sociale (par exemple quand elle manifeste des dispositions ascétiques). Mais c'est surtout la façon dont les auteurs le fondent empiriquement qui appelle une remarque. Pour eux, le primat que les plus « modestes » accorderaient au confort serait établi par l'importance relative, dans les bas revenus, des achats de vêtements de sport. Il s'agit donc d'une interprétation de type réaliste fondée sur la nature supposée (le confort) de l'objet dont la distribution est mesurée. On pourrait tout aussi bien donner de cette distribution une interprétation de type relationnelle, en remarquant que le marché des vêtements de sport est extrêmement différencié, qu'au sein d'une même marque, l'offre peut correspondre à des usages sociaux très différents et que du point de vue des consommateurs, ces vêtements sont chargés d'enjeux distinctifs. En tous cas, les « *Reebok* » dont Audrey chausse sa fille de cinq ans ne semblent pas tant choisies pour leur confort, que pour le signal suffisamment connu et reconnu de distance à la nécessité qu'elles constituent.

S'il m'a paru intéressant de relier le marquage de l'assistance à des pratiques de consommation qui engagent déjà tout un rapport à l'investissement des enfants et à leur éducation – sujet que l'on ne traitera que dans le prochain chapitre – c'est que ce phénomène rejoint le cadre général de ce chapitre. En effet, on voit bien que la rupture conjugale prolonge une division sexuelle des dépenses déjà à l'œuvre dans les couples, dans la mesure où l'on sait qu'au sein de ces derniers, ce sont avant tout les femmes qui payent la nourriture, les vêtements de leurs enfants, ou les soins qui les concernent.<sup>520</sup> Dans les configurations post-conjugales que

---

<sup>518</sup> Collet, Jennifer, « "What kind of mother am I?" Impression management and the social construction of motherhood », *Symbolic Interaction*, vol. 28, n°3, 2005, p. 328 et p. 338

<sup>519</sup> Herpin Nicolas, Verger Daniel, *Consommation et modes de vie en France*, Paris, La Découverte, 2008, p. 99 ; Cette lecture fait écho à celle que proposait déjà Pierre Bourdieu, mais sur la base de données beaucoup plus anciennes (et concernant des vêtements de corps, moins ostentatoires) quand il parlait de « l'usage réaliste (...) ou si l'on veut fonctionnaliste » que tendaient à faire les classes populaires du vêtement. *La distinction*, op. cit., p. 223

<sup>520</sup> De Bic Damien, Lazarus Jeanne, *Sociologie de l'argent*, Paris, La Découverte, 2007, p. 87 ; Roy, Delphine, « L'argent du ménage : qui paye quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, n°15, 2006, p. 101 – 119 ; Voléry, Ingrid, « Le "couple relationnel" à l'épreuve des partages financiers. Séparation conjugale, entretien de l'enfant et inégalités sexuées » in. Belleau Hélène, Martial Agnès (dir.), *Aimer et compter ? Droit et pratique des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 203 – 223

l'on a retenues ici, ces différences se prolongent hors du couple dans des opérations de marquage que prennent en charge les enquêtées, et qui garantissent à leurs ex un champ de contribution spécifique sur la base duquel les relations de filiation s'actualisent. En un sens, la contribution des femmes à cet entretien de la filiation s'ajoute à la charge mentale de la reproduction du quotidien, puisque c'est à travers cette dernière qu'elle se réalise : en transformant les contributions de leur ex en courses, en soins, en repas, en cadeaux, etc. De ce point de vue, c'est donc plus généralement la relation de disponibilité des femmes pour les hommes qui, tendant à caractériser la conjugalité, se trouve reconduite en dehors d'elle.

Nous avons également constaté que ces marquages des contributions, mis en œuvre informellement, semblaient correspondre à ceux que les jugements des affaires familiales officialisent. Cette correspondance conforte de l'extérieur l'hypothèse selon laquelle ces jugements re-produisent des rapports sociaux et des inégalités qui leur préexistent<sup>521</sup>. Mais notre matériau offre une autre façon de la vérifier. En effet, on a introduit ici l'idée que le marquage des contributions pouvait aussi servir d'instrument de négociation dans le cadre d'arrangements informels. Ainsi Nadia, l'enquêtée chez qui l'on a signalé cet usage du marquage, obtient dans la négociation informelle plus que ce qu'elle pourrait espérer de l'officialisation. Son exemple, montre non seulement toutes les dimensions prises en compte informellement qui ne « passent pas » officiellement, mais aussi l'énergie très importante que nécessite le maintien de ces accords informels avantageux.

#### B) Un cas de comptabilité de rupture à la croisée de différents cadrages

Dans un article visant à comprendre « les transformations concrètes et symboliques que subit l'argent au sein des couples »<sup>522</sup>, Delphine Roy montre que de « nouvelles comptabilités »<sup>523</sup> conjugales peuvent-être mises en œuvre au tournant d'évènements importants. Elle montre cependant que la plupart du temps, ces comptabilités s'imposent par la force des choses, hors de toute négociation. Une enquête plus récente de l'INSEE permet de mesurer ces constats. On y apprend que les différents arrangements possibles – adoption d'un compte-joint, d'un compte mutualisé assorti de deux comptes séparés, ou de deux comptes étanches l'un à l'autre – sont en grande majorité adoptés « spontanément » ; et non suite à un

---

<sup>521</sup> Collectif Onze, *Ibid.*, p. 260

<sup>522</sup> Roy, Delphine, « "Tout ce qui est à moi et à toi ?" Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, n°45, 2005, p.43

<sup>523</sup> *Ibid.*, p. 46

évènement, ou suite à une évaluation négociée des solutions existantes.<sup>524</sup> Le matériau exposé jusqu'ici ne jure pas avec ces résultats, dans la mesure où les transferts procèdent d'une définition de la situation dans laquelle les enquêtées et leurs ex sont pris. Par exemple, la garde des enfants qu'elles assument n'est questionnée par aucune des enquêtées rencontrées et les compensations alimentaires qu'elles perçoivent de leurs ex ne sont pas conçues comme rémunérant le travail parental et affiliatif qu'elles ont en charge. Mais ce consensus ne signifie pas que tous les aspects de la situation post-conjugale soient évidents, ainsi que le cas de Nadia Yousfi le révèle. Pour elle, l'enjeu est non seulement de maintenir la contribution alimentaire de son ex, mais aussi de lui faire accepter plusieurs niveaux de « cadrage »<sup>525</sup> de la situation. Cadrage de l'appauvrissement consécutif à la rupture d'une part, cadrage des investissements qui avaient été placés dans la relation conjugale d'autre part, cadrage de l'avenir social envisagé pour leur fille enfin. Chacun de ces cadrage tend à correspondre à un temps : le passé, le présent, l'avenir.

La pluralité des cadres par rapport auxquels la comptabilité de rupture que défend l'enquêtée prend son sens justifie qu'on la traite sur le mode du « calcul économique ordinaire », puisque c'est précisément cette pluralité qui, selon Florence Weber, caractérise ces façons de compter et d'évaluer.<sup>526</sup> Ordinaire, le calcul de l'enquêtée l'est aussi car il s'oppose au calcul officiel des tribunaux. En restituant ces différents cadres, on atteint donc également à tout ce qui « ne passerait pas » devant le juge.

### 1) *Cadrage d'égalisation (présent) : les bénéfices de l'informel*

Nadia obtient par la négociation informelle plus qu'elle ne pourrait espérer en passant devant le juge. C'est cette situation qui la pousse à mettre en œuvre un travail intense de son ex pour s'assurer de sa participation. Entrons dans le détail. Comme on le disait, son ex lui remet 250€ par mois. Ce dernier aimerait de son côté passer devant le tribunal pour officialiser ce versement, ce qui serait pour lui plus avantageux fiscalement<sup>527</sup>. Mais Nadia ne veut pas car elle tire différents avantages de cette aide informelle. Premièrement, ce montant de la pension

---

<sup>524</sup> Module « décisions au sein des couples » de l'Enquête emploi du temps 2010, cf. Ponthieux, Sophie, « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première*, n°1409, juillet 2012

<sup>525</sup> Cette notion d'Erving Goffman a déjà été appliquée aux interactions économiques – et plus particulièrement pour rendre compte de l'appréhension des externalités économiques – par Michel Callon. Cf. « An essay on framing and overflowing: economic externalities revisited by sociology » in. Callon, Michel (dir.), *The laws of the markets*, Blackwell, Oxford ; Maden, 1998, notamment p. 252

<sup>526</sup> Weber, Florence, « Le calcul économique ordinaire », in. Steiner Philippe, Vatin François (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Puf, 2013, p. 399 – 438.

<sup>527</sup> Les pensions alimentaires font notamment l'objet d'un abattement de 10% dans le cadre de l'impôt sur le revenu (*Code général des impôts*, art. 158 – 5)

officialisé serait très certainement inférieur à celui décidé informellement. Rappelons que le montant moyen des pensions alimentaire était de 170€ en 2014<sup>528</sup> et que l'ex de Nadia est chauffeur routier. Suivant que les extra qu'il fait en tant que videur de boîte de nuit les weekends soient déclarés ou non<sup>529</sup>, on peut tabler sur une pension alimentaire plus ou moins nettement en dessous de cette moyenne. Deuxièmement, ce versement informel permet à Nadia de continuer à percevoir un complément de revenu (prime d'activité, ex Rsa activité) pour compenser son temps partiel à 80%. Temps partiel auquel elle a été contrainte, suite au départ de son ex, afin de s'occuper de sa fille et d'accommoder les horaires de sa crèche. On voit donc que Nadia aurait financièrement à perdre à l'officialisation. Et c'est encore sans compter d'autres cadres de références que son calcul prend en compte.

## 2) *Cadrage de réparation (passé) : « Il va pas me foutre la honte comme ça ! »*

Le cadrage de la situation que défend Nadia porte aussi en lui l'exigence d'une compensation pour le préjudice moral et matériel subi. Devant le juge, ce marquage compensateur est réservé aux « prestations compensatoires », conçues pour contrebalancer les disparités économiques entre ex-conjoints. Mais ces prestations sont légalement réservées aux couples qui ont été mariés civilement et pratiquement aux plus fortunés d'entre eux ; en particulier ceux qui ont accumulé du patrimoine dans le cadre de leur vie commune<sup>530</sup>. Sous ce double point de vue, Nadia ne peut espérer y accéder officiellement. Informellement, elle utilise le ressort du rappel à la faute et aux investissements passés pour justifier à son ex l'avantage (relatif) qu'elle retire de leur arrangement :

**Nadia.** C'est pour ça que je dis toujours que j'ai très bien choisi mon ex ! Donc, grâce à Dieu, je suis bien tombée. C'est vrai que bon, en tant que couple, on s'est pas entendu, on n'était pas d'accord – en même temps qui aurait été d'accord avec tromper. [*rire*] Non, donc voilà, il a décidé de partir, tant mieux pour lui, il a choisi, mais avant d'avoir choisi et de reprendre sa vie de célibataire, il avait choisi aussi de m'épouser, de me faire un enfant, devant Dieu, devant tous ses amis, devant ma famille. Donc il va pas me foutre la honte comme ça ! Voilà, c'est pour ça, je dis, je joue beaucoup là-dessus. Et du coup, moi, j'ai toujours été correcte et droite et tout et depuis qu'on est séparés j'ai toujours été droite et correcte avec lui. Donc quand j'ai quelque

---

<sup>528</sup> Belmokhtar, Zakia, « Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers de parents séparés », *Infostat justice*, n°128, mai 2014

<sup>529</sup> La façon dont Nadia présente ce travail comme un à-côté laisse plutôt penser à des heures non déclarées : « *Des fois les weekends on l'appelle pour faire videur dans les boîtes de nuit.* »

<sup>530</sup> Collectif Onze, *Au tribunal des couples*, op. cit., p. 235

chose à lui dire, il peut même pas... il peut rien dire ! Il est juste obligé d'acquiescer et de dire oui ok d'accord t'as raison.

Ainsi, l'adultère que Nadia découvre au principe du départ de son ex constitue une faute non seulement vis-à-vis d'elle et de leur fille, mais aussi vis-à-vis de la communauté spirituelle et temporelle que le mariage religieux (musulman) avait réunie. Le rappel à la faute, qui tranche avec sa propre « *droiture* », peut être vu pour Nadia comme un moyen de sauvegarder une partie des lourds investissements que sa relation avait engagés : investissement symbolique – le mariage, dont la rupture « *fout la honte* » – économique – le pavillon à payer – procréatif – la naissance de leur fille – et bien sûr affectif. Notons que la communauté que Nadia rappelle par leur mariage correspond aussi à des relations pratiques qui ont pu jouer un rôle pour l'aider à rappeler son ex à la violence de son abandon. Elle explique ainsi que quand ce dernier a cherché à reprendre contact avec elle, elle a refusé de lui répondre pendant un mois. Lui chercha donc à se renseigner auprès de Fatiha, la sœur de Nadia que l'on connaît désormais, et de Mylène, son amie, qui toutes deux le remirent vertement à sa place (Nadia : « *Elles l'ont remis à sa place, il a pas été déçu !* »). Nadia met aussi en avant le rappel à l'ordre que son ex reçut de la part de professionnelles de la petite enfance, salariées de la crèche où leur fille est gardée. Car cette dernière, encore bébé, avait développé un traumatisme suite au départ soudain de son père : elle pleurait si fort quand un adulte quittait la pièce où elle se trouvait qu'elle s'évanouissait. Cette condition nécessita un important suivi pédiatrique et supposait un surcroît de travail de la part du personnel de la crèche et notamment des auxiliaires de puéricultrice. Voici donc comment Nadia rapporte l'épisode :

**Nadia.** Un jour elles l'ont attrapé, les auxiliaires, et elles lui ont expliqué que ça devenait de plus en plus compliqué pour elles, parce qu'elles étaient plusieurs, elles devaient se relayer autour de la petite, que c'était dur de voir un enfant comme ça. Et là mon sourire il est monté jusqu'à mes oreilles et j'lui ai dit « bah tu vois, c'est pas pour ta [*accentue hargneusement*] *gueule* que je t'appelle et que j'te demande d'être là. C'est parce que la petite elle a ce manque du papa. »

Qu'elle vienne de proches ou d'agentes institutionnelles, la reconnaissance extérieure des manquements de son ex donnent du crédit à la définition de la situation que Nadia tente de lui imposer. Ces interventions sont d'autant plus précieuses et appréciées (le sourire jusqu'aux oreilles) que, condamnée à l'informel pour voir ses revendications aboutir, Nadia tient la définition de la situation à bout de bras. Un dernier élément du passé sert de cadre à cette définition qu'il est alors utile d'évoquer : il s'agit de l'épisode assistantiel lui-même. En

attendant la mise en place du RSA, Nadia a eu recours à une assistante sociale et s'est rendue plusieurs fois à une distribution de charité qu'organisait l'église d'une ville voisine. Elle tire de cet épisode une profonde humiliation qu'elle renvoie à son ex quand il « *commence à descendre* » :

**Nadia.** Sachant que juillet-août je me suis retrouvée à aller mendier de la nourriture à la chapelle à [ville limitrophe] – donc l'assistante sociale m'avait fait des bons parce que j'avais le droit à rien en attendant le RSA, ce que je disais j'avais pas le droit aux bons couches tout ça, donc elle a quand même réussi à me ravoir un truc pour que je puisse aller chercher de la nourriture et ça me faisait ça en moins déjà pour nourrir ma grand-mère, moi [léger rire] voilà. (...) C'est quelque chose que j'ai très, très mal vécu, et que je ressasse tout le temps dès qu'il [son ex] commence un peu à [ricanement] à descendre, je le fais remonter avec ça : j'lui fais ah tu te souviens hein-hein, quand j'allais avec la poussette sous la pluie, le soleil et tout blabla, avec ta fille de six mois machin, et tout ?

Le rappel du passé constitue donc un cadrage essentiel du maintien de l'obligation alimentaire et de la fonction de réparation dont il est investi. Ce rappel est d'autant plus nécessaire que la définition de la situation est maintenue informellement. Elle n'est donc pas fixée une fois pour toute mais nécessite une entreprise d'imposition sans cesse renouvelée, qui passe par exemple par le rappel des humiliations passées (le recours à la charité) et des conséquences de son départ (le traumatisme de leur fille). Puisqu'il renvoie au passé, ce cadrage éclaire aussi le moment de la trajectoire de l'enquêtée au sein de laquelle l'arrangement informel que l'on décrit s'inscrit. De ce point de vue, l'arrangement que Nadia maintient constitue le volet post-conjugal des stratégies de reconstruction que l'on a identifiées dans le chapitre précédent. Car si la rupture, et plus encore l'abandon, entraîne une « rupture de cadre », où l'indétermination des rôles fait que la « réalité flotte de manière anémique »<sup>531</sup>, la définition de la situation post-conjugale permet au contraire de redonner une place à chacun, y compris en fixant la contribution de l'ex à la reproduction du quotidien.

### 3) Cadrage d'aspiration (avenir) : « Ma fille, elle va avoir une éducation »

Mais le maintien informel de l'obligation alimentaire et la définition de la situation qui le rend possible reposent aussi sur un cadrage tourné vers l'avenir social que Nadia prépare pour sa fille. Au début de l'entretien, avant que Mylène n'arrive, elle m'explique tous les jeux qu'elle transpose de son métier d'animatrice périscolaire à l'éducation de sa fille, me montre les jouets qui sont restés dans le salon en insistant sur leur dimension pédagogique et commente les

---

<sup>531</sup> Goffman Erving, *Les cadres sociaux de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991, p.370

dessins dont elle orne un petit tableau blanc qui réplique, en miniature, un tableau d'école. Les aspirations que Nadia place en sa fille ne se voient sans doute pas mieux que dans cette conversion du foyer en lieu d'apprentissage ; on y reviendra dans le prochain chapitre. Or, l'arrangement informel avec son ex concerne aussi ces aspirations. D'abord d'un point de vue éducatif. Contrairement aux efforts mis en place par les juges pour maintenir, dans la situation post-conjugale, une forme de droit de regard paternel sur l'éducation fournie par les mères, Nadia revendique le monopole complet de la définition des pratiques éducatives et ce même quand c'est son ex qui garde leur fille. Elle lui interdit par exemple de lui faire écouter du rap ou de la présenter à ses copines.

**Nadia.** Moi je lui dis, « le jour où tu vas te poser vraiment pour fonder une famille tout ça, tu viens me demander "oui je veux présenter Mélina". D'accord. Ça me fera mal mais d'accord. Mais tu la présente pas à droite, à gauche machin, à ta dernière conquête, ça non ». Parce que la petite, elle va se dire la vie c'est comme ça, bah vas-y, un mec par si, un mec par-là : non, non, non, tt-tt-tt. Ma fille elle va avoir une éducation, des valeurs, elle aura exactement les mêmes valeurs que moi. J'ai posé souvent la question [à son ex] pour savoir par rapport à l'éducation et tout ça comment il s'y prend : parce que ma fille c'est moi qui l'éduque. Ce sera toujours moi qui aura le dernier mot. Donc « *viens bagarrer papa* » et tout ça<sup>532</sup>, des fois je dis rien mais des fois ... Parce que là pour l'instant on en rigole, mais on va arriver à la maternelle et elle va taper quelqu'un ou faire la bagarre et à ce moment-là elle va être punie. C'est bête. Elle va dire un gros mot et là on va dire elle est mal élevée. C'est bête, alors qu'elle, elle sait même pas ce que ça veut dire. Donc y'a pleins de choses comme ça, moi ma fille quand elle s'endort et qu'elle chante « Fais dodo Colin mon p'tit frère » et que son père lui fait écouter [*imite une chanson de rap*] : bah non, je suis désolée, y'a trop de différence.

L'avenir social que Nadia entrevoit pour sa fille passe par « une éducation » et par des « valeurs » dont elle a peur qu'elles soient compromises par les libéralités de son père. La lutte sur la définition de la situation qui se joue ici est très similaires à celles que l'on retrouve dans l'enquête du Collectif Onze, quand les justiciables d'origine et de position sociale différentes s'affrontent sur les activités qui conviennent à leurs enfants ou sur le style d'éducation qu'ils veulent leur donner<sup>533</sup>. Seulement ici, une des « clauses » implicites de l'accord informel que Nadia négocie avec son ex comprend la reconnaissance de sa légitimité en matière éducative : c'est elle qui doit « *avoir le dernier mot* ».

---

<sup>532</sup> Nadia vient de m'expliquer que son ex jouait à la bagarre avec sa fille en faisant mine de lui apprendre à plaquer comme au rugby et qu'il lui faisait écouter du rap.

<sup>533</sup> Collectif Onze, *Ibid.*, p. 189 – 192

Les aspirations que Nadia place dans sa fille déterminent aussi, plus directement, la définition monétaire de la comptabilité post-conjugale. Si la somme versée par son ex est relativement élevée, c'est aussi parce que l'éducation qu'elle souhaite donner à sa fille coûte cher. Or elle pense, certainement à raison, que ces investissements éducatifs ne seraient pas retenus comme des besoins à prendre en compte dans la fixation officielle d'une pension alimentaire. C'est ce qu'elle dit dans l'extrait suivant, qui intervient à un moment de l'entretien où je me lève pour regarder les peintures de sa fille, réalisée sur de petites toiles accrochées aux murs.

**Nadia.** [*Montrant le mur du fond*] Donc tout ça c'est elle.

*Lilian.* [*En se levant*] Attends je regarde hein, je me permets. (...)

**Nadia.** Moi j'aime bien le singe-chat là-bas là, le « gorille-chat » [*léger rire*]

*Lilian.* Ah ouais ! D'accord et c'est trop beau, tu lui fais faire ça sur des petites toiles et tout.

**Nadia.** Oui, bah c'est pour ça je disais je dépense beaucoup pour ma fille donc ... et encore là j'ai débarrassé un peu t'as pas vu sa chambre : la cabane, les machins. Ah c'est un vrai centre de loisir ici hein ! Là [*me montre des objets, rire de l'enquêteur*] un ukulélé c'est un vrai, les petits tams tams les petits trucs et tout, et j'lui apprends ...

*Lilian.* [*En allant se rasseoir*]... c'est des jolis jouets.

**Nadia.** Oui-oui-oui-oui-oui bah j'ai été les chercher dans des magasins de musique et tout, je vais chercher dans les trucs biens. Donc j'lui apprends... et j'lui apprends à respecter les choses aussi hein, la valeur des choses et tout, j'lui apprends pas juste la valeur d'la vie, la valeur des choses, j'lui apprends que voilà. Et chaque chose sert à... enfin voilà. Et ça c'est des choses que les gens, enfin l'Etat peut pas lui apprendre [*rire franc*]. Parce que tout ça bah c'est un travail, et c'est pas reconnu par l'Etat. Parce que moi, par exemple devant le juge, si j'dis oui « je dépense si-ça pour ma fille pour sa culture générale », bah on va me dire ouais mais ça compte pas, c'est pas alimentaire.

On voit donc que l'arrangement informel est un moyen pour l'enquêtée d'intégrer au calcul de la pension que lui verse son ex l'argent des ambitions qu'elle place dans leur fille. Même si le marquage de l'argent sépare la contribution de son ex de son propre argent, Nadia aurait du mal à engager les dépenses éducatives qu'elle décrit sans cette dernière. On retrouve également l'anticipation du fait que ce cadrage risquerait de ne pas être reconnu devant le juge. La dimension proprement éducative, quant à elle, et l'explicitation de l'éducation comme un « travail », doit-être gardée pour le chapitre prochain.

En résumé, la comptabilité post-conjugale que met en place Nadia constitue une manière de compter ce qui compte pour elle, et qui ne serait probablement pas pris en compte devant le juge. L'arrangement informel prend sens sous différents rapports – ou cadrages. Un cadrage d'égalisation, au présent, qui prend en compte, en plus des sommes versées, la répartition des avantages fiscaux. Un cadrage de réparation, au passé, qui prend en compte les investissements qui avaient été placés dans la relation conjugale et les dommages créés par l'abandon. Un cadrage d'aspiration, dans l'avenir, qui tient compte des aspirations sociales et culturelles dont leur fille est investie. Ces cadrages participent d'une définition de la situation post-conjugale qui, en l'absence d'officialisation, est imposée par l'enquêtée à son ex au prix d'un travail émotionnel aussi intense qu'incertain à terme. Mais c'est aussi l'informalité de l'arrangement entre Nadia et son ex qui permet à l'enquêtée de tenir ensemble ces différents cadres, qu'elle aurait du mal à faire reconnaître devant le juge. Ainsi, les effets de la justice des affaires familiales en termes de reconduction des rapports sociaux de sexe se sont trouvés confirmés de deux manières dans cette partie. Premièrement, les jugements tendent à enregistrer une prolongation de ces rapports toujours à l'œuvre dans les accords informels, et qui reposent non seulement sur une méconnaissance du travail domestique (au sens large) fourni par les femmes, mais aussi de son redoublement par la charge du travail affiliatif. Deuxièmement, nous avons vu que les jugements peuvent rendre impossible la prise en compte des cadrages de la situation post-conjugale qui importent à certaines femmes (égalité, réparation, aspiration). Dès lors, l'approche de la justice depuis les (non)-usages qu'en font les enquêtées semble confirmer, de l'extérieur, le résultat obtenu beaucoup plus certainement et de l'intérieur par le Collectif Onze : en enregistrant les inégalités existantes et en réduisant les chances d'homologation d'arrangements moins inégalitaires, cette institution re-produit les rapports sociaux.

### III – Organisation conjugale et stabilisation sociale dans un cas d'usage détourné de l'assistance

Les configurations post-conjugales reconduisent donc, dans la séparation, les rapports sociaux de sexe tels qu'ils tendent à s'actualiser dans le cadre conjugal. Une façon de le vérifier d'une manière différente consiste à partir d'un couple et de son usage de l'assistance. L'examen de l'usage détourné du RSA que font Irène Alibert et Morgan Macé – Irène a commencé à se déclarer seule pour percevoir le RSA en septembre 2013 – rapporté à leur organisation conjugale et à son histoire, offre en effet plusieurs éclairages complémentaires. Étant donné que je suis surtout capable de reconstruire cet usage, cette organisation et cette histoire du point de

vue de Morgan, mon ami rencontre à la boxe, on accède à un point de vue masculin, *parmi d'autres possibles*, sur les phénomènes que l'on vient de décrire. En premier lieu, l'attachement très fort de Morgan au fait d'être père au quotidien et le fait que cet attribut semble largement reconnu par d'autres hommes, donne, en négatif, une indication de la valeur du travail affiliatif que fournissent les enquêtées. En maintenant les sentiments de filiation actifs ces dernières maintiennent le rôle de père ouvert à leurs ex et leur permettent, dans le présent ou dans l'avenir, la possibilité de jouir du prestige et des gratifications de ce statut. En second lieu, l'organisation conjugale que permet le détournement de l'assistance, en délimitant un champ de contribution spécifiquement féminin au sein du couple, permet à ce dernier de se projeter dans une perspective de stabilisation par la double activité masculine et féminine. En même temps, les champs de contributions qui se définissent alors s'organisent autour de distributions comparables à celles que l'on a déjà étudiées et le détournement du RSA est avant tout porté par Morgan. Nous verrons en quoi cette organisation conjugale aide à comprendre l'usage détourné comme un moment de stratégies de stabilisation.

A) « Assumer » : Le prestige de la paternité quotidienne entre « universel » et « différentiel »

Danièle Kergoat montrait que l'articulation de ce qu'on appelait à l'époque la production et la reproduction était aussi éclairante pour penser les positions des ouvrières que des ouvriers. Chez ces derniers, notamment dans le cadre d'une enquête en Foyer de Jeunes Travailleurs, elle montrait que le rapport au reproductif (à la famille, à la façon d'envisager l'emploi des femmes et surtout l'emploi de *leur* futur femme) constituait « un critère de classement possible »<sup>534</sup>. C'est-à-dire une ligne de clivage, solidaire d'importantes différences dans le rapport au monde social. Dans la polarité qu'elle identifie, Morgan, peintre décorateur en bâtiment âgé de 28 ans quand je l'ai rencontré, est clairement placé du côté de ceux qui ont une « *relation directe* »<sup>535</sup> avec le reproductif : la scolarité de ses enfants, certaines tâches domestiques ou l'organisation administrative du ménage font entièrement partie de ses préoccupations quotidiennes. Et Morgan, d'une certaine manière, ne se prive pas pour le faire savoir. Il insiste très souvent sur son statut de père et sur son implication dans la reproduction du quotidien. Le prestige qu'il en retire est pour partie « différentiel » et pour partie « universel ». Je m'explique. « Différentiel » parce qu'il sait que tous les hommes ne sont pas pères et que tous les pères ne sont pas comme

---

<sup>534</sup> Kergoat, Danièle, *Se battre, disent-elles...*, op. cit., p. 91 – 94

<sup>535</sup> *Ibid.*, p. 92 ; La sociologue opposer les ouvriers ayant une « *relation directe* » au reproductif et ceux chez qui cette relation est « totalement *médiatisée par la femme* ».

lui, impliqué dans le quotidien. « Universel » parce que même quand les hommes ne sont pas pères ou qu'ils ne sont pas impliqués dans le quotidien, la paternité semble un attribut très reconnu et valorisé ; ce qui, répétons-le, nous renseigne sur la valeur du travail de maintien des sentiments fourni par les enquêtées. Pour vérifier ce double attribut « différentiel » et « universel », je propose de partir d'une conversation masculine, un soir de décembre 2013, devant la salle de boxe.

À l'époque, je ne connais même pas le prénom de Morgan, mais nous commençons à discuter de plus en plus après les entraînements. Je suis surtout proche de deux autres boxeurs Greg et Eddy. Nous faisons le chemin ensemble : je sonne en bas de l'immeuble d'Eddy, qui est sur mon chemin, et nous retrouvons Greg plus loin. Ils savent que « *je fais une étude sur le RSA* ». Ce soir, la conversation porte d'abord sur le travail. Slimane, un lycéen en bac pro plomberie, a besoin d'un stage à tout prix. Mais, quand les employeurs voient le nom de son lycée, qui a très mauvaise réputation, ils le refusent sans examiner sa candidature. Morgan – qui, rappelons-le, travaille comme peintre dans le bâtiment – lui avait proposé de demander pour lui et lui donne le contact d'un collègue : « *Tu dis que t'es à la boxe avec moi, il va se souvenir* ». Morgan et Slimane échangent ensuite rapidement sur le secteur du bâtiment, puis Slimane nous dit salut et rentre chez lui. La conversation continue et s'engage sur le couple, les enfants, la famille. À 28 ans, Morgan est le plus âgé des participants à la discussion : Greg et Eddy en ont 21, et moi-même 24. Il faut noter que tous les participants sont blancs. Greg et Eddy vivent chez leurs mères, avec qui ils ont une relation très serrée. Greg, dont la mère est employée de la municipalité communiste, fait des vacances dans l'animation, en école primaire. Eddy, dont la mère, ancienne ouvrière d'usine, ne peut plus travailler à cause d'une maladie professionnelle, travaille parfois sur les chantiers avec son père. Tous les deux sont suivis à la mission locale par Anne-Claire Papineaud, une conseillère avec qui j'ai par ailleurs mené un entretien. Bref, Morgan parle d'expérience, à un auditoire prédisposé à lui accorder une certaine admiration. Il raconte qu'il a deux enfants et que sa femme en attend un autre. La grossesse est un moment difficile. L'accouchement est un épisode terrible. Et après, il faut espérer qu'elle allaite (« *sinon, ça coûte une blinde* »). La famille change tout, et nécessite de redéfinir les limites. L'extrait qui suit a été reconstitué sur la base de notes, détaillées mais un peu bousculées, prises le soir même : le rendu écrase le rythme de la discussion mais reste fidèle à son contenu.

**Morgan.** « Avoir une famille c'est plein d'avantages, mais c'est plein d'inconvénients aussi. Le truc, c'est qu'il faut que chacun ait son espace, son délire, mais après faut aussi poser des limites. Nous par exemple on se dit pas le droit d'aller en boîte, mais le droit d'aller au pub. Moi, ça me dérange pas, je préfère me bourrer la gueule ! En tout cas faut sortir, sinon c'est la crise. (...) Moi ma femme elle est toute mince mais elle me tape dessus ! Des fois ça part en chassé dans la maison ! [*Rires puis, redevenant sérieux*] Nan, en vrai faut faire très gaffe parce que c'est vite

arrivé, un mauvais coup. Puis alors après t'as tout gagné, t'es tout seul, elle est toute seule, les enfants ils sont à la DDAS, tout ça pour quoi ?»

**Eddy.** « Oui si tu sens que ça chauffe, vaut mieux partir, prendre l'air »

**Greg.** « Où tu fracasses la télé, n'importe quoi sauf la taper, je sais pas. »

**Morgan.** « Ah bah ouais, c'est ça ! (...) Et toujours j'me dis : qu'est-ce qui se passe si on se sépare ? Bah t'as plus rien. Puis après, quoi, bah c'est peut-être un autre bonhomme qui va s'occuper de tes gosses ! »

Puis, plus loin dans la conversation :

**Morgan.** « Après t'as des mecs comme ça hein ! Ils mettent la fille enceinte sans habiter avec elle et puis ils se cassent ! Ça j'en connais, faut faire gaffe. »

**Eddy.** « Ça se fait pas ça, faut assumer. »

**Greg.** « Assumer de quoi ? T'en as plein ils assument rien du tout. Moi j'en connais combien des meufs elles ont des enfants et tout et le mec il s'est taillé ! »

**Morgan.** « À ce propos, je vais vous laisser : à jeudi les gars ! ».

La scène rapportée vaut à la fois pour ce qui s'y dit que pour l'application pratique de ce qui s'y dit. On y retrouve le thème classique de la contention des « désirs centrifuges »,<sup>536</sup> même si la forme qu'elle revêt n'est pas tout à fait la même que celles qu'analyse Olivier Schwartz dans son travail. Dans la version que revendique Morgan, hommes et femmes sont placés sur un pied d'égalité vis-à-vis de leurs droits au dehors. En réalité, ces droits restent inégalement distribués au moment de l'enquête, puisque la compagne de Morgan, Irène, élève leurs enfants au foyer. Présenté comme égalitaire mais fondé sur une base inégalitaire, le droit au dehors est encadré par un « loyalisme »<sup>537</sup> qui passe par le partage symétrique des contraintes (les bars plutôt que les boîtes de nuit). La contrainte principale reste pourtant implicite, qui est celle de la non-mixité : elle permet de tenir le hors-foyer préservé des tensions hétérosexuelles. On voit bien que sous ces différents aspects, la salle de boxe est un lieu particulièrement adapté. C'est d'abord un lieu quasi-exclusivement masculin. C'est ensuite le lieu d'une activité encadrée, à horaire fixe et où le « présentisme » masculin est explicitement découragé. En témoigne les exclamations de l'entraîneur, quasi-rituelles – elles marquent le seuil entre la salle et le foyer – qu'il prononce quand il s'agit de ne pas traîner dans le vestiaire : « *Allez, on se dépêche de*

---

<sup>536</sup> Schwartz, Olivier, *Ibid.*, p. 91

<sup>537</sup> *Idem*

*partir, j'ai une femme qui m'aime moi !* ». Même le temps de discussion hors de la salle est régit par l'impératif de ne pas trop s'attarder (« *à ce propos...* »). D'ailleurs, « la bière d'après entraînement » entre Morgan et moi, systématique de janvier 2014 à novembre 2015, commence toujours soit par une visite rapide à Irène, soit par un texto pour la prévenir, et est prise sur un banc visible depuis leur appartement ; sauf au cœur de l'hiver où nous nous déplaçons dans le parking.

Ces thèmes sont très connus. S'il faut les rappeler, c'est pour souligner la cohérence qu'ils entretiennent avec les deux thématiques, elles-mêmes liées, de la paternité quotidienne et, en l'occurrence, des violences conjugales. Ce dernier sujet est rapporté en deux temps. D'abord sur le mode ludique de la bagarre entre égaux, qui sans doute rempli des fonctions d'euphémisation, mais qui renvoie aussi au fait que la capacité de violence physique, que sa compagne revendique elle-même<sup>538</sup>, est pour Morgan un attribut valorisé, source d'une certaine fierté. Dans un deuxième temps cependant, comme inspiré par un retour au principe de réalité (« *en vrai* »), la distribution des coups se trouve associée avec les conséquences catastrophiques qu'elle peut entraîner. La bagarre entre égaux laisse place aux conséquences du « *mauvais coup* », c'est-à-dire à la possible séparation et à la destitution de la place de père qui en découlerait (remplacement par un autre « *bonhomme* », placement des enfants). Le « *mauvais coup* » est un marqueur de déchéance sociale.

Au contraire, la paternité quotidienne, c'est l'inverse des coups qui risquent de la compromettre : c'est un marqueur de stabilisation. Ainsi Morgan, ne se prive pas pour faire savoir qu'il est père, parlant avec beaucoup de plaisir de « *[ses] gosses* » non seulement à ses parents et amis – il m'en parle souvent, dans le détail, me demandant si j'ai remarqué tel ou tel changement de personnalité chez l'un ou l'autre – mais aussi à l'épicier, à la caissière du supermarché<sup>539</sup>, au vendeur de machines à laver<sup>540</sup> ou aux autres boxeurs.<sup>541</sup> D'ailleurs, anecdote révélatrice, au début du journal de boxe que j'ai tenu, étant donné que je ne connaissais pas les prénoms de tout le monde, j'étais amené à utiliser des surnoms : celui de Morgan était

---

<sup>538</sup> On peut rapporter cette affirmation récurrente d'Irène, en partie faite pour rire, mais à laquelle Morgan donne toujours du crédit : « *Faut pas que je vienne avec vous à la boxe : comment je vous défoncerais !* ». Ou, une autre fois : « *Chérie, raconte à Lilian quand toi et [tes amies] vous vous étiez battues avec les filles [de la ville du sud dans laquelle ils habitent désormais] ! – Ah ouais, on les avait éclatées !* ».

<sup>539</sup> Un soir Morgan me demande si j'ai des courses à faire. Il passe me prendre en voiture et nous allons dans un grand supermarché d'une ville attenante. Alors que la caissière scanne les couches qu'il achète : « *Rhō-la-la, qu'est-ce que c'est cher d'avoir des gosses !* [Sourire entendu avec la caissière] ».

<sup>540</sup> « *La machine m'a lâchée au pire moment, juste avant la rentrée des gosses !* ».

<sup>541</sup> Un boxeur à Morgan : « *T'as des gamins toi ? Bsahtek mon frère !* » ; ou encore, un soir où fatigué, Morgan cherche à éviter la sélection par l'entraîneur des combattants qui vont « *tourner* » sur le ring : « *J'peux pas, c'est mon gosse il a dû jouer avec mon protège dents, j'le retrouve plus* ». Pas de protège dents, pas de combat.

« *jeune père de famille déter'* [déterminé] ». Certes il arrive que la revendication que contient cette évocation des « gosses » « ne passe pas », comme en témoigne une interaction avec le président du club de boxe que mon ami et moi débriefons après l'entraînement. Le président, instituteur de son métier – là où l'entraîneur de l'époque est ouvrier dans les ateliers de la RATP – se charge de la représentation officielle du club et de l'entraînement des moins de 16 ans. À la fin de la première saison de boxe, Morgan développe une certaine animosité à son égard qui s'apaisera ensuite. Il le trouve froid, distant (« *alors qu'à toi il te parle normal* »). Dans cet extrait de journal de terrain, Morgan lui tient rigueur d'un changement d'attitude opportuniste:

**Morgan.** « T'as pas vu ? Il me branchait dans le vestiaire, en mode "ouais Morgan, t'as des enfants et tout, je savais pas..." Le mec on est en juin il le savait toujours pas, s'il m'avait un minimum calculé le reste du temps il le saurait. Normal, tu me vois, comment je suis habillé et tout [*chaussures Nike « Tn », indévissable casquette Lacoste, jogging et maillot du PSG*] ... bah tu te dis, le banlieusard quoi. J'avais envie d'lui dire : "Trop tard, t'avais qu'à pas te fier aux apparences, c'est plus maintenant qu'on va être pote, gros." »

Cet extrait confirme que l'insistance dans l'évocation de la paternité quotidienne ne va pas sans trahir une certaine anxiété, non seulement de tout ce que nous avons dit (rupture, destitution paternelle), mais plus généralement d'une stabilisation qui, tardant à venir sur le plan économique, passe, comme par anticipation, par l'investissement familial. On comprend d'autant mieux que quand sa revendication familiale ne passe pas, comme ici où elle se heurte à la distance sociale, Morgan devienne susceptible. Pour autant, l'extrait montre aussi que c'est bien son statut de père qui invite le président du club à rompre la distance qu'il maintenait. Ainsi, l'interprétation de l'attribut paternel comme « universel » (ou au moins comme largement reconnu) n'est-telle pas remise en cause.

Mais alors comment expliquer que cette revendication passe ici, auprès de Greg et Eddy qui, la retranscription ne le montre peut-être pas, écoutent Morgan avec une certaine admiration ? Pour répondre à cette question, et pour finir, nous allons revenir sur leur point de vue. Après la conversation rapportée, sur le chemin du retour, Greg, Eddy et moi rouvrons la discussion sur un ton beaucoup plus léger. Eddy dit vouloir en « profiter » au maximum avant « de se poser » avec une fille. Greg parle de son ex qui « *voulait baiser tout le temps* » avec une démesure comique que je moque gentiment. Eddy le questionne sur une collègue animatrice avec qui ce dernier a commencé de flirter :

**Greg.** « Elle a un mec, de toute façon. D'ailleurs il nous a grillés en train de nous emballer dans le parc [d'une cité de la ville]. Après lui c'est un bâtard j'te jure, l'autre jour c'est moi qui l'avait

appelé pour lui mettre un coup de pression, tellement elle, elle arrivait mal au boulot. C'est comme ça on s'est rapprochés d'ailleurs. »

**Eddy.** « [*Moqueur*] Ouais, c'est ça, le chevalier tu sais ! Et sinon tu vas la ken' ? »

**Greg.** « Arrête ! J'suis pas comme ça ! »

Placés dans l'entre-deux social du chômage (ou du sous-emploi) et de l'hébergement maternel et qui les rend d'ailleurs très réceptifs aux « effets de temporisation » de l'accompagnement en mission locale, les deux amis sont maintenus dans une forme d'indétermination. Ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent faire plus tard. Greg aimerait bien être coach sportif, mais pour l'instant il travaille, on l'a dit, comme animateur vacataire en école primaire (il deviendra ensuite employé municipal contractuel, dans une ville où la mairie est le premier employeur). Eddy, après un BEP vente, tentera de devenir « cadet de la République » (police nationale) sans grande conviction. Il obtient la meilleure note aux épreuves physiques, réussi à l'oral que sa sœur et moi l'aidons à préparer, avant d'abandonner. Il a toujours eu du mal à assumer cette orientation : il me faisait promettre de ne jamais dévoiler son projet professionnel à la boxe<sup>542</sup>, et même de le taire à Greg. Tout se passe comme si cette indétermination favorisait chez eux de nombreuses amitiés avec des filles<sup>543</sup>, distinctes de celles avec qui ils ont éventuellement des histoires d'amour. La remarque paraît anodine, mais la possibilité d'entretenir des amitiés mixtes semble tout à fait inenvisageable pour Morgan, par exemple. D'ailleurs, quand la discussion porte sur l'abandon des hommes, Morgan situe sa connaissance du phénomène du point de vue des hommes (« *j'en connais des mecs qui...* ») alors que, spontanément, Greg se place du côté des femmes (« *j'en connais combien des meufs ...* »). C'est peut-être cette correspondance entre relative indétermination sociale et proximité aux femmes qui explique que, dans la discussion, Eddy et Greg concentrent leur approbation sur la nécessité de ne pas frapper sa compagne, ou d'assumer la paternité quand elle « advient » ; attitude qui fait d'ailleurs écho à la façon dont Greg présente l'amorce de son flirt. Ces différences, peut-être plus synchroniques que d'aspirations, permettent en tous cas d'expliquer la position de Morgan dans la conversation. Elles fondent chez lui la reconnaissance interactionnelle d'un certain *prestige de la détermination*, au double sens de résolu et de fixé sur la singularité de sa position par les épreuves dépassées et les possibles refermés. Voyons comment les dispositions qui

---

<sup>542</sup> Morgan exigera de moi la même discrétion à propos de son beau-frère, douanier, qui nous rejoindra à la boxe deux ans plus tard.

<sup>543</sup> L'une des deux boxeuses, technicienne informatique de 24 ans, est par exemple une amie de longue date de Greg, qu'elle aide à écrire ses lettres de motivations (« *Hésite pas hein, même si tu veux que j'te relise ton CV comme l'autre fois* »)

s'expriment dans cet attachement à la paternité quotidienne se retrouvent dans l'usage détourné de l'assistance.

#### B) Organisation conjugale du détournement et stabilisation

L'interprétation de l'usage détourné de l'assistance est ici rendue délicate par le fait que c'est d'abord par Morgan que j'en entends parler. Certes, j'échange aussi avec Irène, mais cette dernière ne parle pas volontiers de la façon dont ils « *carottent l'État* » comme le dit parfois Morgan. Un soir de la fin août 2015, alors que nous faisons un barbecue sur la terrasse de leur appartement, Morgan me demande comment « je parle de lui » dans mon travail de recherche. Je lui explique que je n'ai jusqu'ici pas tellement eu l'occasion de le faire. Il m'invite alors à mener un entretien avec lui et Irène, comme je lui raconte en enregistrer par ailleurs. Mais cette dernière ne semble pas enchantée par cette idée (notes de mémoire prises deux jours après) :

**Morgan.** « Mais vient, nous on s'en fout on te dit la vérité, comme ça on sera dans ton étude ! Ils vont être choqués [*celles et ceux qui vont lire*] !

**Irène.** « Non mais d'accord on va te dire la vérité, mais nous y'a de la fausseté dans notre histoire »

**Morgan.** « Mais justement c'est ce qu'il veut Lilian, lui il s'en fout que ce soit sur des combines ou pas ce qu'il écrit »

À l'époque je n'insiste pas plus, ne voulant pas brusquer les choses. Mais quelques jours plus tard, le couple se décide à déménager. L'heure n'est donc plus à l'entretien. Tentons malgré tout de donner quelques éléments sur l'organisation conjugale dans laquelle l'usage détourné de l'assistance s'inscrit.

Morgan, titulaire d'un bac professionnel, gagne entre 1400 et 1600 euros suivant l'emploi qu'il occupe, après avoir connu des années plus fastes où il était rémunéré jusqu'à 2000 euros. Irène perçoit environ 1000 euros par mois de RSA, puis environ 1200 à la naissance de leur troisième enfant à l'été 2014. L'hypothèse basse de 28800 euros et haute de 33600 euros annuels situent clairement le ménage dans une certaine stabilité. C'est sans compter deux sources d'incertitudes. D'abord, Morgan connaît, du fait de la situation économique de son secteur d'activité et du rapport salarial qui y prévaut, une « déqualification » de son travail quand il est en emploi, ainsi que de nombreuses périodes de chômage, parfois non-indemnisées du fait de conflits avec le patron. Ensuite Irène oublie une fois de remplir la déclaration trimestrielle de revenu (DTR) sans laquelle le versement du RSA est coupé. Ne partageant pas, avec la même résolution que son conjoint, le projet de détournement, elle met du temps avant

de retourner voir le service instructeur qui lui ré-ouvre ses droits. Dans ces conditions, et avec trois enfants, les marges de manœuvre budgétaires sont très serrées. L'incertitude est négociée par une intense activité de « pré-voyance »<sup>544</sup>, qui passe par le stockage alimentaire. Au début du mois, d'imposantes courses sont faites en famille. Les placards sont garnis de denrées non-périssables, le congélateur<sup>545</sup> – appareil séparé du frigidaire – est plein à ne presque plus fermer ; je le sais pour avoir donné un coup de main, un jour de course. Seules des achats plus ponctuels pour des produits frais ou pour de l'alcool complètent cette première provision, qui suffit à *voir venir*.

Les pratiques de prévoyance renvoient, chez Morgan, à un fort volontarisme économique et domestique, qui sert également à dire son implication dans les tâches ménagères. Au sein de la distribution genrée qui s'installe autour de ces dernières, c'est surtout Morgan qui fait le ménage, range et passe l'aspirateur<sup>546</sup>, toutes choses faisant écho à son rapport au travail professionnel : il m'explique souvent l'importance qu'il accorde au fait que le chantier soit impeccablement rangé après la journée de travail.<sup>547</sup> Et c'est surtout du point de vue de ce volontarisme qu'il note ce qui le sépare de la fratrie d'Irène. Me décrivant l'état déplorable de la voiture du frère d'Irène et de sa compagne, il explique : « *Quand j'vois ça j'me dis qu'ils ont pas assez galéré. Enfin tu vois, ils galèrent maintenant, mais ils ont pas assez galéré dans leur vie.* » Il m'explique aussi qu'Irène ne sait pas toujours comment s'y prendre face aux assistantes sociales (« *alors que moi [mimant, du mouvement de ses deux mains parallèle, celui qui se faufile]* »). Le projet d'usage détourné de l'assistance semble donc avant tout son initiative. Dès lors, il lui arrive fréquemment de faire les démarches entourant le RSA que perçoit Irène. C'est lui qui va à la sécurité sociale pour obtenir la CMU-C ou au CCAS et c'est aussi lui qui prend pour elle certains rendez-vous médicaux chez des spécialistes (« *J'lui dis t'as la CMU, t'as tout, profite ! J'lui ai même demandé si elle voulait que je prenne rendez-vous pour elle, du coup c'est moi qui ai appelé* »).

---

<sup>544</sup> Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., p. 377

<sup>545</sup> L'importance de la congélation dans la pré-voyance est analysée par Ana Perrin-Heredia, « Faire les comptes : normes sociales, normes comptables », *Genèses*, n°84, vol. 3, 2011, p. 86

<sup>546</sup> Relevons que dans les chiffres présentés dans le tableau 10, dans le chapitre précédent, « l'aspirateur » était une tâche d'autant plus masculinisée que l'on se situait dans les classes populaires. Danielle Chabaud-Rychter et ses co-auteurs ont pour leur part montrées que la participation des hommes était susceptible de se concentrer sur les tâches mécanisées (*Ibid.*, p. 65).

<sup>547</sup> L'emploi, malheureusement trop court, que Morgan a pris le plus plaisir à occuper, est celui de formateur pour un Centre de Formation des Apprentis. La première semaine, il reste tard le soir à nettoyer l'atelier, à trier les outils, et à retaper les cabines dans lesquelles les élèves s'entraînent. Le directeur est bluffé de la transformation, et le recontactera d'ailleurs pour du travail au noir. Morgan prend plaisir à inculquer aux apprentis l'impératif de tout laisser « *nickel* ». Il emprunte pour ce faire à la culture de chantier (« *j'lui ai dit : "j'vais te parler comme on parle au boulot"* ») et refuse que la classe sorte à l'heure si tout n'est pas rangé.

Ce volontarisme peut être lié à ce que Michel Verret appelait la « défiance des formes »,<sup>548</sup> qu'il faut cependant se garder d'attribuer à une « culture » quelconque – la notion ne rend pas service – mais plutôt rattacher à toute une série d'expériences cohérentes et qui constituent sans doute, chez Morgan, l'une des dimensions de son habitus : l'importance du travail au noir comme complément de revenu, l'habitude de chantiers où les consignes de sécurité ne sont pas respectées, les techniques de fraude aux assurances pour les voitures, la capacité d'ouvrir une porte d'entrée avec une carte d'identité etc. Le détournement s'inscrit dans la continuité du rapport à l'officiel et aux institutions dont ces expériences donnent l'indice. Néanmoins, il faut se garder de trop singulariser cet usage détourné. C'est-à-dire que le fait qu'il soit illégal n'empêche aucunement de le rattacher à des usages beaucoup plus ordinaires de l'assistance et plus particulièrement à ce que l'on appellera dans le chapitre 6 les « usages instrumentaux ». Nous verrons que ces usages sont fondés sur une exigence de « droits » et de « protections statutaires ». Or, ici<sup>549</sup>, du point de vue de Morgan, l'usage détourné procède d'une revendication d'un droit à la stabilisation, dont il est privé par la « déqualification » qu'il connaît sur le marché de l'emploi. Autrement dit, du point de vue de Morgan, le détournement a quelque chose d'une *revanche ouvrière*.

Mais le fait que le projet de détournement semble d'abord à l'initiative de Morgan ne l'empêche bien évidemment pas d'avoir des effets sur l'organisation du couple. La perception de l'assistance rééquilibre d'une certaine façon les rapports économiques en son sein. Deux observations, lors de deux périodes économiques différentes, le confirme. Pendant plusieurs mois, Morgan est pris dans un conflit de travail très dur que déclenche son patron, en faillite, qui refuse de communiquer à ses ouvriers l'attestation employeur leur permettant de prétendre à l'assurance chômage. Morgan est donc sans aucun revenu. Un soir que je suis chez eux, et que Morgan me raconte les derniers épisodes de l'affaire, Irène entre dans la cuisine en narguant son compagnon : « *Je gagne plus que toi, je gagne plus que toi* [rire général] ». Lors d'une période plus clémente, qui intervient après une période plus difficile, Irène revient de faire les courses pour les vêtements des enfants. Elle a les bras chargés de paquets et leur a même acheté des chaussures Nike (« *J'te jure, leurs chaussures elles coûtent plus cher que les miennes* »).

---

<sup>548</sup> Verret, Michel, *La culture ouvrière*, Avec la collaboration de Joseph Creusen, Paris, L'Harmattan, 1996, p.172 ; l'auteur rattache cette expression au « principe d'informalité », élément constitutif d'une classe ou « l'expérience modale des formes est celle d'une dépossession imposée », et extensif à toute une série de relations concrètes : au travail, aux agents de l'État, à la justice, aux sociabilités etc.

<sup>549</sup> Les approches sur la « conscience légale » de la fraude aux allocations, malgré leurs limites théoriques, donnent au moins une idée de la diversité des logiques de détournement, qui invitent, cela va de soi, à ne penser le cas que l'on rapporte que comme un cas particulier, parmi d'autres possibles. cf. Gustafson, Kaaryn S., *Cheating welfare. Public assistance and the criminalization of poverty*, New-York ; Londres, New-York University Press, 2011

Morgan prend une mine réprobatrice (« *c'était nécessaire tu trouves ?* »). Mais il n'a rien à dire : ces « dépenses réparatrices »<sup>550</sup> sont débitées du compte de sa compagne. Un certain rééquilibrage opère donc, même si l'on retrouve la même division genrée des dépenses qu'ailleurs : il n'est pas anodin que celles que s'autorise Irène concernent les enfants et leurs vêtements. Nous avons suffisamment insisté sur la logique de ces dépenses et sur le « point d'honneur parental » qui s'y exprime pour que l'on ait besoin d'y revenir. Au-delà de la revanche ouvrière (point de vue de Morgan), il est donc sans doute plus juste d'interpréter l'usage détourné comme une stabilisation anticipatrice. Sans céder à la téléologie rétrospective, il faut noter qu'en juin 2018, le couple a atteint une stabilité qui lui permet de faire l'économie du détournement : le couple loue une maison avec un jardin, dans un autre département, Irène a passé le permis de conduire et cherche un emploi, Morgan est vendeur dans une grande surface de bricolage tout en continuant de proposer des travaux de peinture au noir pour arrondir ses fins de mois. L'usage détourné, en ce qu'il permettait une organisation conjugale fondée sur une double contribution masculine et féminine, semble donc, rétrospectivement, avoir été un moyen de négocier le décalage entre la situation matérielle et les aspirations à une certaine stabilisation sociale.

## Conclusion

Les configurations post-conjugales des enquêtées se définissent donc avant tout par l'importance des *contradictions* que ces dernières doivent affronter. Nous aurions d'ailleurs pu achever de vérifier leur étendue en remarquant que les mêmes mots, d'une enquêtée à l'autre, peuvent traduire les arrangements opposés : l'une se refuse de demander une pension à son ex pour ne pas avoir à lui « lécher le... » quand l'autre aimerait se refuser de négocier autrement devant le juge pour ne pas avoir à lui « lécher les pompes ». Bref, ces contradictions se retrouvent jusque dans les revendications de dignité<sup>551</sup>. Il faut dire qu'elles puisent à plusieurs sources. À celle des jugements aux affaires familiales, qui reconduisent hors d'elle les rapports sociaux de sexe conjugaux, qui sont organisés de telle manière que les histoires particulières ne peuvent pas être examinées et qui peuvent être associés à une compromission des espoirs de

---

<sup>550</sup> Aillet, Véronique, « La force symbolique de l'allocation de parent isolé », *Recherches et prévisions*, n°50-51, 1997, p. 14

<sup>551</sup> Contre la « fausse symétrie » qui consiste à penser les « valeurs » nominalement (« dignité », « courage », « résistance »), indépendamment des « effets réels » auxquelles elles renvoient suivant la position dans les rapports sociaux de sexe, Nicole-Claude Mathieu invitait à une analyse en contexte. Elle prenait, pour illustrer ce point, l'exemple d'une femme qui refusait de demander une pension alimentaire au nom de son « autonomie », en notant la cruauté de la situation : « L'autonomie de la mère consiste à ne pas pouvoir renouveler les vêtements et chaussures de ses enfants (ce qui était le cas) – ce dont elle avait "honte". Même la dignité se colore de honte... » Mathieu, Nicole-Claude, *L'anatomie politique*, *op. cit.*, p. 195

remise en couple. À celle du passé conjugal, qui peut être marqué par l'abandon, par l'oppression ou par une volonté de certaines enquêtées qu'il reste quelque chose du présent. À celle des arrangements informels qui peuvent, sous différents rapports, s'avérer plus immédiatement avantageux – tout en étant plus incertains dans l'avenir. À celle des bureaucraties de l'État social, qui conditionnent certains versements au recours au tribunal. À celle, enfin, de toutes les contraintes négociées par ailleurs et notamment aux contraintes matérielles. Entre toutes ces tendances, il apparaît clairement que s'il est une caractéristique qui apparente les enquêtées, c'est leur affrontements à des contraintes aussi urgentes que contradictoires. Le décalage entre ces contradictions que l'analyse donne à voir et certains discours assistantiels que l'on examinera plus tard est tout à fait flagrant. Ces discours sur les mères possessives ou « dévorantes »<sup>552</sup> occultent non seulement ces contradictions mais aussi l'important travail de maintien des sentiments de filiations, sorte de *surtravail domestique* qui s'ajoute à celui qui est assumé au quotidien et à la charge mentale qu'il implique. Or, l'examen sous un autre angle du prestige et des gratifications associées au statut de père, qui a constitué l'une des dimensions de notre détour par l'étude des usages détournées, donne une idée de la valeur de ce travail, qui paraît comme très profondément dévalué.

---

<sup>552</sup> Coline Cardi remarque, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, que « derrière le motif du père "absent", on trouve toujours celui de la mère "dévorante", responsable de l'absence paternelle ». Cardi, Coline, « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité », *Mouvements*, vol. 2, n°82, 2015, p. 18

## Chapitre 4 – Stratégies éducatives à la croisée des scènes sociales

Nous avons déjà commencé à parler d'éducation dans la mesure où cette dernière peut constituer un enjeu des configurations post-conjugales. Ici comme ailleurs, c'est donc la systématicité des stratégies – leur interdépendance – qui ressort et qui rend difficile d'isoler certaines dimensions dans un chapitre ou dans un autre. Sachant cela, nous allons tout de même élaborer en détail le sujet des stratégies qu'engagent l'éducation par les enquêtées de leur(s) enfant(s), éducation qui est à comprendre dans un sens large, qui ne se restreint pas à l'école.<sup>553</sup> L'étude des stratégies éducatives remplit deux objectifs pour notre argumentaire. En premier lieu, celui de mettre au jour un principe de négociation de l'institution scolaire (la « défense de la personnalité ») et un principe du rapport au travail fourni en emploi ou non (la « morale éducative continue ») qui vont tous deux s'avérer très importants dans l'explication des rapports aux travailleuses du social. En second lieu, l'objectif est de suggérer des correspondances entre, d'une part, la position des enquêtées au sein de certaines distributions (de ressources culturelles et d'autochtonie) et d'autre part le travail domestique qu'elles fournissent en matière éducative ainsi que leurs styles éducatifs.

L'approche relationnelle que l'on obtient ainsi – même si sa mise à l'épreuve reste ici largement exploratoire – s'oppose à une certaine tendance au substantialisme qui traverse les travaux cherchant à identifier différents « styles éducatifs ». Au-delà de la fonction de repérage typologique qu'ils peuvent remplir, leur tendance à caractériser les pratiques éducatives dans l'absolu, indépendamment des espoirs placés dans l'école et des chances objectives que cette institution tend à garantir, mène à l'enregistrement de représentation de sens commun. De plus, les typologies ainsi obtenues tendent à être appliquées sans discrimination à des portions

---

<sup>553</sup> Lahire, Bernard, « Le "Programme de recherches" d'Émile Durkheim dans *Éducation et sociologie* : un exemple actuel de réalisation », in. Plantier, Joëlle, *Durkheim, sociologue de l'éducation*, L'Harmattan, INRP, 1993, p.54-63

extrêmement larges de la population : les « milieux populaires » se caractériseraient par exemple par un usage plus fréquent des châtiments corporels (là où les sanctions psychologiques seraient plus fréquentes dans les autres milieux), et par une moins grande liberté<sup>554</sup>. Pourtant, tout à l’opposé, nombre de travaux ont solidement établi l’importance, à « milieu » égal, des petites différences, qui peuvent autant rendre compte des réussites scolaires improbables<sup>555</sup> que des logiques particulières des « ruptures scolaires »<sup>556</sup>. On aimerait ici suggérer que ces petites différences renvoient elles-mêmes à d’autres classes de régularités, que la réification dans la typologie empêche de construire, en ce qu’elle les relègue indifféremment dans la distance à l’idéaltype. On aimerait aussi souligner l’importance déterminante du genre pour penser les styles éducatifs.

Il ne faudrait pourtant pas croire que ce second objectif, en apparence moins directement relié que le premier à notre construction d’objet, soit entrepris pour le plaisir de la ballade épistémologique. Placé en fin de partie, ce chapitre vise en effet à synthétiser certaines dimensions des entretiens et à les replacer dans une discussion plus générale sur leur position de classe genrée ou de genre classée. Autrement dit, en ce qu’elles engagent leurs rapports aux institutions, parfois les rapports à leurs ex-conjoint, mais aussi, nous allons le voir, leurs rapports à l’espace local, au travail domestique et au travail professionnel, les stratégies éducatives telles qu’on propose ici de les reconstruire visent à poser certaines conclusions et surtout à ouvrir certaines pistes, que le matériau laisse encore ouvertes. Dans la thèse idéale que j’avais en tête, il était prévu que l’approche précisée dans ce chapitre ouvre sur un autre, spécialement dédié aux styles de féminité. Cet examen aurait été très utile, y compris pour relativiser l’approche en termes de système de stratégies, en suggérant aussi que tout n’était pas qu’urgence dans le quotidien<sup>557</sup>, que différents moments de reprise de soi – les soirées entre copines, etc. – existent et dont les enquêtées ont parfois parlé extensivement. Il aurait aussi permis d’articuler les jeux d’appropriation des attitudes codées comme masculines, qui peuvent s’avérer extrêmement révélatrices des différences de position entre enquêtées et de la

---

<sup>554</sup> Pour une présentation critique de ces travaux, cf. Le Pape Marie-Clémence, Van Zanten Agnès, « Les pratiques éducatives des familles », in Duru-Bellat Marie, Van-Zanten Agnès, *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*, Paris, Puf, 2016, p. 190 pour les résultats ici présentés

<sup>555</sup> Lahire, Bernard, *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieu populaire*, Paris, Seuil, 2016

<sup>556</sup> Thin Daniel, Millet Mathias, *Ruptures scolaires. L’école à l’épreuve de la question sociale*, Paris, Puf, 2005

<sup>557</sup> Sur cette question, d’autres travaux autrement plus aboutis que l’analyse que l’on aurait pu proposer existent de toute façon. Cf. Maslet, Olivier, « "C’est mon moment". Le temps à soi des ouvrières et des employées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n°38, 2018, p. 101 – 119 ; Skeggs, Beverley, *Des femmes respectables, op. cit.* spécialement p. 207 et suivantes sur « l’hédonisme paroxystique » des soirées entre filles, qui se retrouve point par point dans certaines de mes observations ; Plus théoriquement, on pourrait s’appuyer sur Muriel Darmon, qui consacre plusieurs passages de son analysé au temps gratuit, délivré des urgences et des logiques de carrière, cf. Darmon, Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008

consubstantialité des rapports sociaux. L'ambition d'ouvrir l'approche est donc restée, notamment dans la troisième partie, mais le chapitre sur les styles de féminité n'a pas vu le jour.

Trois étapes sont ici proposées qui permettent d'éclairer des aspects différents des stratégies éducatives. La première partie s'intitule « face à l'école » et identifie des principes de négociation de cette institution en rapport avec la position des enquêtées. La deuxième propose la notion de « ressources d'autochtonie féminine », montre leur importance dans les stratégies éducatives et prépare à la vérification du principe de « morale éducative continue ». La troisième partie aborde enfin la question de la morale éducative continue et ouvre plusieurs pistes.

## I – Face à l'école : entre défenses et aspirations

Plusieurs formes de négociation des rapports à l'école sont ici dégagées. L'une fondée sur la défense de la personnalité des enfants, qui dispute à l'école le monopole de contrôle symbolique de l'identité qu'elle revendique. C'est notamment la « logique du point d'honneur parental » qui se retrouve, que l'on a commencé de décrire dans le chapitre précédent. L'autre forme de négociation découle des effets du capital scolaire incorporé, dont on a déjà noté l'importance chez deux de nos enquêtées. Si la mise en regard de ces deux modes de négociation met en lumière les effets des ressources scolaires détenues par les parents, elle confirme aussi que, dans un contexte où l'augmentation généralisée de la durée des études<sup>558</sup> lui confère un rôle important, l'école peut devenir un important sujet de préoccupation, y compris pour des parents qui ne sont pas les mieux armés pour y faire face.

### A) Défenses de la personnalité et logique du point d'honneur

Dans un travail sur l'école maternelle mêlant observations sociologiques en situation et expérimentations psycho-sociales, Mathias Millet et Jean-Claude Croizet montrent que, dès le plus jeune âge, l'école tend « à saisir les performances scolaires comme des états personnels »<sup>559</sup> et non comme le produit d'une relation pédagogique. Le fait que plusieurs enquêtées situent leur négociation des rapports à l'école sur le terrain de la personnalité de leurs enfants est à ce titre ambigu. Si ces négociations visent parfois à renverser la charge de l'inadéquation, en attribuant à l'enseignant-e l'incapacité d'éduquer leur enfant en prenant en

---

<sup>558</sup> Poullaouec, Tristan, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières à l'école*, Paris, La Dispute, 2010

<sup>559</sup> Millet Mathias, Croizat Jean-Claude, *L'École des incapables ? La maternelle, un apprentissage de la domination*, Paris, La Dispute, 2016, p. 91

compte ses particularités, elles tendent en même temps à accepter le fait que c'est sur le terrain de l'intériorité<sup>560</sup> de ce dernier que se joue l'enjeu scolaire. L'étude de la négociation parentale de l'ordre scolaire ne doit donc pas faire oublier la prégnance de ce dernier. Dans son étude du travail fourni par les mères de différentes classes sociales en matière de gestion de la scolarité de leurs enfants, Diane Reay suggère même que la performance scolaire de ces derniers rentre de plus en plus dans la définition de ce qu'être une « bonne mère » veut dire.<sup>561</sup> Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve, dans la négociation des relations à l'école, des principes que l'on vérifie ailleurs, comme la logique du point d'honneur parental. On commencera ainsi, à travers la description d'un dispositif original et révélateur, par montrer l'importance de l'école dans l'évaluation des pratiques éducatives des parents, avant d'interroger, directement, les modes de négociation de l'action de l'école en termes de personnalité des enfants.

1) *Le « cahier de Ratatouille » ou l'école comme instance pratique de comparaison des pratiques éducatives*

L'école fonctionne comme une instance pratique de comparaison et de hiérarchisation des pratiques éducatives familiales. L'exemple rencontré lors de l'enquête qui donne le mieux à voir ce phénomène réside dans un dispositif particulier : le « cahier de Ratatouille ». Morgan et Irène, qui suivent très attentivement la scolarité de leurs jeunes enfants, me racontent avec enthousiasme de quoi il s'agit. L'institutrice de leur fille aînée, Léa, scolarisée à l'époque (janvier 2015) en grande section de maternelle, fait circuler dans les familles un cahier et une peluche du rat Ratatouille<sup>562</sup>. Le but est de décrire, à l'appui de textes, de dessins ou de photos, les différentes activités extra-scolaires des enfants, en passant par la médiation de la figurine. Morgan et Irène jouent le jeu à fond. Irène coud un kimono ajusté à la peluche, que Morgan amène au dojo où leur fille est initiée au karaté. À la fin de l'entraînement, il demande l'autorisation à l'instructeur de photographier Léa avec la petite souris, sur le tatami. De même, Irène fait un gâteau avec sa fille et photographie la figurine, dans une posture comique, en train de mettre la main à la pâte. Morgan et Irène m'expliquent ainsi, non sans fierté, avoir pris plus de cinq pages du cahier circulant.

---

<sup>560</sup> Mathias Millet et Jean-Claude Croizat parlent des « fictions d'intériorités » que mettent en œuvre les enseignants. Cf. *Ibid.*, p. 95

<sup>561</sup> « I suggest that “the good mother” increasingly has to make sure her child is academically successful. She has to achieve this in an educational context where the material and social resources she often lacks are of growing importance » Reay, Diane, *Class work, op. cit.*, p. 135

<sup>562</sup> Le film d'animation Disney *Ratatouille*, sorti en 2007, met en scène un rat – qui s'appelle en fait Rémy – et qui s'installe dans un grand restaurant parisien au sein duquel il devient un chef reconnu.

Ce dispositif scriptural est vu comme un moyen de comparaison des pratiques éducatives : le couple l'investit clairement d'une volonté de montrer son humour et son attention pour leur fille. Et en remontant les pages, Morgan me raconte avoir été attristé par les parents qui n'ont pas joué le jeu : « *T'en as vraiment ça fait de la peine quoi, ils écrivent juste "Ratatouille a rien fait, il est resté à la maison". Je sais pas, fait quelque chose pour ton gamin quoi !* ». La semaine suivante, alors que l'on marche dans la rue, nous croisons une femme qui réprimande très sèchement son jeune enfant. Mon ami se tourne vers moi et me souffle, « *tu vois ça c'est clairement le genre de parent qui remplit pas le "cahier de Ratatouille"* ». Là où Julie Pagis et Wilfried Lignier parlent de « recyclages symboliques »<sup>563</sup> pour caractériser la retraduction des normes scolaires que les enfants opèrent dans les jugements ordinaires auxquels ils se soumettent mutuellement, cette remarque de Morgan suggère que de tels recyclages sont aussi, dans une certaine mesure, opérés par les adultes dans le positionnement ordinaire de leur respectabilité parentale. Autrement dit, l'école ne classe pas seulement les enfants qu'elle accueille, mais aussi les pratiques éducatives de leurs parents.

La prégnance de l'école jusque chez les adultes a pour corolaire une certaine anxiété qui, si elle n'est pas propre aux parents des classes populaires<sup>564</sup>, s'y trouve sans doute exacerbée par l'absence de ressources institutionnalisées de négociation des relations scolaires. Reprenons l'exemple de Morgan et d'Irène, que je connais le mieux. L'épisode rapporté a lieu en novembre 2014, et concerne toujours Léa, la fille aînée du couple. D'après Morgan, la maîtresse ne ferait pas assez attention à elle. Elle semble à peine la remarquer quand lui ou sa compagne l'amènent le matin. D'ailleurs, elle ne retourne pas toujours les « bonjours » qu'ils lui adressent le matin ou à la sortie des classes. Depuis le début de l'année, la seule remarque que l'institutrice a adressée à mon ami sur sa fille concerne sa personnalité : elle serait « *rêveuse* », « *dans la lune* ». Morgan, qui me parle de cette situation depuis plusieurs jours, n'y tient plus : « *Elle calcule pas Léa et elle nous calcule pas nous, alors que tu vois nous on est respectables envers elle. Et puis si y'a un truc qui va pas avec Léa il faut qu'elle nous le dise* ». Il demande un rendez-vous avec l'enseignante, lui demande « *s'il y a un problème avec Léa* » et lui explique

---

<sup>563</sup> Lignier Wilfried, Pagis Julie, *L'enfance de l'ordre. Comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, Seuil/Liber, 2017

<sup>564</sup> Wilfried Lignier analyse le recours à l'expertise psychologique pour reconnaître les enfants comme « surdoués », statistiquement beaucoup plus fréquent chez les parents des classes supérieures, comme un moyen pour ces derniers de négocier l'incertitude constitutive de la réussite scolaire. Que ces classes aient statistiquement plus de chances de voir leurs enfants réussir à l'école n'enlève en effet rien au potentiel d'incertitude dont recèle le mode de reproduction scolaire ; incertitude constitutive de ce dernier, sans laquelle la fonction qu'il remplit serait sans doute trop apparente pour être efficacement légitimée. Cf. Lignier, Wilfried, *La petite noblesse de l'intelligence*, Paris, La Découverte, 2012

être vexé du fait qu'elle ne retourne pas leurs salutations. De ce que me rapporte mon ami, l'enseignante paraît très troublée et se confond en excuses. Cette entrevue change l'interprétation que Morgan fait de la situation. Il ne voit plus la distance de l'institutrice comme un signe de dédain mais comme un signe de sa nouveauté dans le métier : elle lui dit que c'est son premier poste, ce qui fait penser mon ami à mon propre frère, que je lui ai présenté et qui, à l'époque, entame sa première année d'enseignement. Craignant rétrospectivement « *d'y être allé un peu fort* », lui et sa compagne achètent un bouquet de fleurs qu'ils demandent à leur fille de porter à sa maîtresse, le samedi suivant le rendez-vous.

2) « *Mon fils il est comme ça, comme ça, comme ça* » : la personnalité des enfants comme terrain de négociation de l'ordre scolaire

L'épisode que l'on vient de rapporter manifeste très bien l'importance symbolique de l'enjeu scolaire pour les parents, que redouble une anxiété d'être disqualifié aux yeux des enseignants. Trois ans plus tard, me rapportant un épisode comparable dans l'école que fréquente désormais ses enfants, Morgan me dira par exemple : « *Ils devaient nous prendre pour des « cassocés » [des « cas sociaux »], donc on est allé mettre les choses au clair* ». Et de fait, même quand nos relations, à distance, commenceront à passer avant tout par des appels téléphoniques, Morgan continuera de me donner des nouvelles détaillées de la scolarisation de ses enfants. L'épisode rapporté montre aussi que c'est un jugement sur la personnalité de leur fille qui est à l'origine de la réaction du couple (« *dans la lune* »). Certaines enquêtes expliquent elles aussi avoir eu à négocier sur ce terrain les relations à l'école. On retrouve alors la logique du point d'honneur que l'on a préalablement identifiée, et ce à différents niveaux d'articulation. Commençons par écouter Audrey :

**Audrey.** Et ma fille c'est une peste comme moi, et elle est grande, et elle est magnifique, et elle apprend très bien et je suis heureuse ! Je suis heureuse comme ça, même si la directrice de l'école elle me dit : « *Oui votre fille elle écoute pas, votre fille elle dit toujours non.* » Je m'en fous ! (...). Maintenant, si elle dépasse les limites, je lui ai dit : « *C'est à vous de vous imposer, c'est vous l'adulte. Je vais pas venir tous les jours à l'école pour vous dire comment faire votre boulot !* »

Ici, l'enquêtée oppose aux verdicts scolaires de personnalité ce que l'on pourrait appeler une *inversion idiotique*. « Inversion » car la charge de l'inadéquation passe de l'enfant aux professionnelles de l'école. « Idiotique » au sens étymologique de « particulier » (*idios*)<sup>565</sup> à

---

<sup>565</sup> Je m'inspire ici du continuum des actes d'institutions et des verdicts ordinaires qu'établit Pierre Bourdieu en partant des insultes, « rites privés » jamais garantis de s'imposer, pour arriver aux catégories officielles,

l'enquêtée, puisque son contre-verdict, à l'opposé des fondements institutionnels qui donnent aux verdicts scolaires leur force prédictive<sup>566</sup>, n'a d'autres ressources pour s'imposer que celles dont elle est immédiatement porteuse. Autrement dit, dans le continuum des rites sociaux, il s'agit d'un « rite privé » opposé aux « rites d'institutions » qu'opère l'école<sup>567</sup>.

Or les propriétés dont les enquêtées sont porteuses, à commencer par le fait d'être mère seule<sup>568</sup>, ne sont pas toujours faciles à valoriser face au personnel enseignant. On peut ici introduire le témoignage d'une enquêtée que l'on n'a pas encore présentée du fait de son statut plus ambigu dans l'échantillon. Magalie Paoli a eu son fils à 17 ans, alors qu'elle était encore élève en terminale technologique. Cette fille (et petite-fille) d'infirmière élève seule son fils en ayant occupé plusieurs petits emplois hospitaliers. Elle commence en assurant le ménage, passe progressivement aide-soignante, puis infirmière. Mais elle est empêchée dans l'exercice de son métier par un handicap. Après une période d'inactivité, elle se reconvertit donc dans une formation d'assistante sociale. Elle est en dernière année de cette formation quand je la rencontre et est âgée de 31 ans. Si elle a eu affaire à l'assistance (assistantes sociales du personnel et allocation d'adulte handicapé), elle n'a jamais perçu le RSA. Néanmoins, ce qu'elle dit de la négociation des relations à l'école de ses enfants a tout à fait sa place ici. On voit en effet comment la logique du point d'honneur sert aussi à défendre d'une disqualification symbolique, en tant que femme, en tant que mère seule, en tant qu'elle a eu son fils jeune et en tant que personne handicapée. En effet, dans l'entretien, Magalie explique comment les enseignantes et les enseignants tendent à accorder plus de crédit au père de son fils qu'à elle.

**Magalie.** Et puis quand t'as un enfant jeune, même si tu t'en fiches du regard des autres, en tout cas moi, tu te sens un peu obligée d'être plus difficile, d'être plus regardante, d'être plus aux aguets par rapport à ton gamin, parce que quoi que ton gamin fasse... Ouais, on va te renvoyer l'image de « non mais de toute façon tu l'as eu trop jeune, t'étais qu'une enfant, tu sais pas comment l'élever. » Et ça tu l'as. Et même encore maintenant. Même encore maintenant

---

constitutives d'un certain sens commun (l'exemple est donné des catégories socio-professionnelles). Cf. *Sociologie générale 1., op. cit.*, p. 33 – 49

<sup>566</sup> Dans le sens où Jean-Pierre Terrail parle de la « culture scolaire de la prédiction » et où Pierre Bourdieu parle, plus généralement, d'« effet de destin ». Terrail, Jean-Pierre, *De l'inégalité scolaire*, Paris, La Dispute, 2002, cité dans Millet Mathias, Croizat Jean-Claude, *Ibid.*, p. 98 ; Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde, op. cit.*, p. 132

<sup>567</sup> Les rites de l'institution scolaire doivent eux-mêmes être envisagés dans un continuum allant des verdicts enseignants les plus ordinaires – qui sont ici négociés – à la délivrance ponctuelle et officielle de titres : et même jusqu'aux *notices nécrologiques* des professeurs et des universitaires. C'est ce que montrent Pierre Bourdieu et Monique de Saint-Martin, « Les catégories de l'entendement professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°3, 1975, p. 68 – 93

<sup>568</sup> On rejoint sur ce point les observations de Diane Reay, *Ibid.*, p. 120

quand je vais au collège de mon fils, la première fois que je rencontre les professeurs [*mine étonnée*]

*Lilian.* Ah ouais ?

**Magalie.** Enfin voilà y'a quand même un moment de ... « ah vous êtes la maman ? ». Parce qu'autant moi je fais plus jeune que mon âge, autant son père fait plus vieux que son âge : grosse barbe... C'est un guadeloupéen donc tu vois, grosse barbe, toujours sapé, costard machin. C'est vrai que moi à côté quand je débarque en mode fashion-victime<sup>569</sup> [*léger rire*] ça fait déjà plus « djeuns » que lui (...) et du coup on s'adresse à lui, pas à moi. Ouais, moi j'ai vécu ça. Même en primaire, l'un des maîtres de mon fils ne s'adressait qu'à son père ! J'ai même la directrice de l'école qui un jour m'appelle et qui me dit « oui voilà je voudrais qu'on se voit parce qu'Alexis il a des retards, c'est pas normal, et tout machin », donc j'lui fais « bah je suis désolée et tout machin, mais voilà je suis personne handicapée, y'a des moments c'est difficile pour moi de me lever le matin, parce que j'ai des douleurs » [*Magalie m'explique un autre aspect de son handicap, qui se traduit par de très fortes douleurs dans la jambe gauche qui retardent ses levers le matin*] Bref, elle me convoque, la directrice, et elle me dit « oui mais je me suis quand même rendue compte que les semaines où Alexis est chez son père, il est jamais en retard. » J'lui dis : « Les semaines ? Quelles semaines ?

- Ben, une semaine sur deux.

- J'lui dis ah non madame. Son père le dépose un lundi sur deux. Il ne passe pas de semaine chez son père.

-Ah bon ? »

Et beh noooooon. J'l'élève toute seule ! Non mais tu vois ? Direct les gens « ah quand il est chez papa ça se passe bien puis quand il est chez maman c'est du n'importe quoi ».

L'extrait est long mais montre bien l'intersection de différentes formes de disqualification. Prenons le dernier cas rapporté par l'enquêtée. Tim Booth, Wendy Booth et David Mc Connell parlent, en matière de travail social, de « discrimination temporelle »<sup>570</sup> au sujet de parents handicapés. D'après eux, les travailleurs sociaux britanniques concevraient le handicap des parents comme un affaiblissement de leur capacité à répondre dans les temps aux besoins de leurs enfants et donc comme la source de carences éducatives potentielles. Mais les auteurs ne

---

<sup>569</sup> Le jour de l'entretien, qui a lieu dans un restaurant McDonald's d'un centre commercial de la banlieue sud, l'enquêtée, grande et mince, est vêtue d'une veste en cuir, d'un jean slim et de bottines à fourrure. Elle porte aussi des lunettes de soleil aviateur, un rouge à lèvres foncé, un piercing sous la lèvre inférieure, un autre sur la narine droite ainsi qu'un verni à ongle noir.

<sup>570</sup> Booth Tim, Booth Wendy, Mc Connell Davis, « Temporal discrimination and parents with learning difficulties in the child protection system », *The British journal of social work*, vol. 36, n°6, 2006, p. 997 – 1015

notent pas que cette problématisation n'est, en tant que telle, pas neutre du point de vue du genre, dans la mesure où elle présuppose une forme de « disponibilité permanente » que le handicap remettrait en cause et qui tend avant tout à être attendue des femmes, y compris en matière éducative. Or c'est bien l'intersection du genre, du handicap et de la forme familiale qui semble structurer l'épisode que rapporte Magalie, dans lequel la directrice d'école impute injustement la régularité des arrivées au père et leur irrégularité à la mère. Et de manière plus générale, tout ce que dit l'enquêtée suggère que l'attitude du personnel enseignant qu'elle décrit tend à redoubler les inégalités des rapports sociaux de sexe post-conjugaux. En effet, au quotidien, Magalie dit avoir du mal à gérer l'association de son ex au travail éducatif. Ce dernier s'est toujours arrogé « *le beau rôle* », défaisant par exemple les sanctions qu'elle s'efforce de maintenir : « *Lui, il s'est donné le rôle du bon copain, quoi. Donc moi, j'ai l'air de quoi après ?* ». Ce déséquilibre, congruent avec l'organisation sociale des rapports de parenté que l'on a décrite dans les deux chapitres précédents, produit de forts effets affectifs. Magalie dit ainsi de son fils qu'il « *voue un culte à son père* », en reliant cette admiration au fait que l'affection et le travail qu'elle apporte à son fils sont considérés par ce dernier comme inconditionnels (« *c'est parce que moi, il sait que je serai toujours là pour lui, il l'a vu, il le sait, tandis que son père...* »). Ainsi, en accordant d'emblée le privilège du sérieux au père, en le désignant comme l'interlocuteur éducatif légitime, les enseignants redoublent un déséquilibre très pesant, y compris affectivement, tout en reconduisant l'invisibilisation du travail fourni par l'enquêtée.

L'extrait cité montre aussi bien l'importance de la manipulation des impressions, que l'on a déjà notée avec Jennifer Collet dans le chapitre précédent. Ici, le fait d'avoir eu son enfant jeune risque de décrédibiliser *la mère*, qui doit, en retour, faire d'autant plus attention à l'impression que son enfant renvoie. C'est à la croisée de ce jeu d'assignations et de disqualifications qu'il faut comprendre l'expression du point d'honneur parental sur le terrain de la personnalité de l'enfant. En effet, on retrouve chez Magalie comme chez Audrey ou chez Morgan et Irène, un épisode qui relève de cette expression et qui, dans l'entretien, intervient directement à la suite de l'extrait précédent :

**Magalie.** J'ai ce regard-là qui pèse. Moi sa maîtresse de CE2 m'a mis un jour un mot dans le carnet, pour m'expliquer comment fallait que j'élève mon fils.

*Lilian.* Ouais ça y'en a qui sont spécialistes, alors et qu'est-ce qu'elle te disait ?

**Magalie.** Bah c'était en mode, « oui vous comprenez, il faut agir comme si, comme ça, machin, parce qu'Alexis il est comme ça machin ». Je vais la voir. Et puis elle me dit – donc elle me

prend de haut hein, vraiment elle m'a prise de haut et tout : [voix aigre] « Oui alors vous avez quelque-chose à dire avant que je commence ? ». [Ton revancharde] Et là, j'lui dis, « oui j'ai quelque chose à dire : [rythmé, avec hargne] alors mon fils il est comme ça, comme ça, comme ça, ses qualités, ses défauts, ses machins, ses trucs, tatati, tatata, » et plus je parlais plus elle... [mime « se décomposait »]. Et je fais : « Maintenant, je vous écoute ». Elle me dit : [ton surpris et admiratif] « Mais vous connaissez vraiment très bien votre enfant ! ». Bah oui, c'est moi qui l'élève connasse ! [éclate de rire] (...) Et de ce jour ça a été fini. Plus jamais j'ai eu de mot, plus jamais elle a fait allusion à quoi que ce soit.

L'implacable caractérisation de son fils que Magalie oppose à celle qu'avait en tête l'enseignante montre bien que, comme dans les autres épisodes, l'enjeu est *d'occuper le terrain* de la définition de la personnalité et de disputer à l'enseignante le monopole qu'elle est fondée à revendiquer en la matière. L'insulte finale (« *connasse* »), vengeance rétrospective qu'autorise le discours rapporté, témoigne aussi du niveau « idiotique » sur lequel cette occupation du terrain prend place. Car si la négociation produit ici son effet – l'enseignante en question ne s'est plus jamais permise de « *faire allusion à quoi que ce soit* » – il ne faut pas oublier *l'effet d'accumulation* qui découle de l'exposition régulière et répétée de Magalie aux mêmes types d'attitudes, au fil de la scolarité de son fils (« *J'ai ce regard-là qui pèse* », « *Même encore maintenant* » ; cf. aussi les généralités : « *Les gens* »). Autrement dit, le niveau individuel de la négociation fait que toute conquête sur le terrain du verdict scolaire n'est que temporaire.

La thématique de la défense de la personnalité, que l'on révèle ici face à l'école, est d'une grande importance pour penser les rapports à l'action assistantielle des enquêtées. Non seulement quand l'action des travailleuses du social concerne les enfants des enquêtées, mais surtout quand elle concerne leur personnalité à elle. Comprendre cette continuité entre la personnalité des mères et celle des enfants est primordial, pour mesurer l'importance de ce qui se joue sur le terrain de la personnalité. En effet, cette continuité est non seulement un effet d'assignation statutaire, comme nous l'avons vu avec Jennifer Collet, mais tient aussi, plus profondément, au fait que la notion de personnalité renvoie intrinsèquement à des enjeux de transmission et, pour ainsi dire, d'objectivité du subjectif. Pour examiner ce dernier point, il faut ouvrir la boîte à outil du fond commun sociologique et revenir aux travaux d'Émile Durkheim sur la notion d'âme. Pour lui, « l'idée d'âme a été pendant longtemps et reste encore en partie la forme populaire de l'idée de personnalité. La genèse de la première de ces idées

doit donc nous aider à comprendre comment la seconde s'est constituée. »<sup>571</sup> Dès lors, comme l'âme, la « personnalité », phénomène qui paraît individuel car attaché à des corps et doté d'une « autonomie relative »<sup>572</sup> par rapport au milieu social, est en fait profondément « objectif » : « elle exprime en nous autre chose que nous ». <sup>573</sup> Non seulement parce que la personnalité (l'âme) exprime la synthèse entre les représentations se rapportant au « monde matériel et intérieur » et celles se rapportant « à un monde idéal », dont la combinaison fait « la trame de notre vie intérieure »<sup>574</sup>. Mais aussi parce que, ce qui se joue dans cette idée de personnalité (d'âme), c'est la « perpétuité de la vie du groupe »<sup>575</sup> : le fait que le groupe perdure malgré le dépérissement des corps. Émile Durkheim dit alors de l'âme qu'elle est « du *mana* à l'état individualisé »<sup>576</sup>, c'est-à-dire une portion individualisée de l'âme collective.

Cette conceptualisation reste, aujourd'hui encore, très riche ; beaucoup plus que nombre d'anthologies qui continuent de parasiter l'imaginaire de certains travaux. Elle nous aide en tous cas à résumer ce que l'on vient de voir et ce que l'on a vu dans les chapitre précédents. On se souvient que, confrontées à des conditions d'existence très difficiles, les enquêtées travaillent à préserver leur(s) enfant(s) du manque. En tant qu'elle est fondée sur une « autonomie relative » par rapport au contexte matériel présent, la notion de « personnalité » sert aussi aux enquêtées à dire *l'effort de préservation* qu'elles fournissent. Certes, négativement, cet effort est rendu d'autant plus nécessaire que ces femmes sont jugées à travers leur(s) enfant(s). Mais positivement, la notion de personnalité renvoie aussi à la « perpétuité de la vie du groupe », c'est-à-dire à la part du collectif que les enquêtées investissent dans ce(s) dernier(s) – les « stratégies éthiques »<sup>577</sup> – y compris au travers du travail de production et de maintien des sentiments de filiation qu'elles assurent. Ainsi, les traits de caractères identifiés chez les enfants sont aussi les indices de cette transmission. On comprend alors que le traitement des performances et des attitudes scolaires comme « états personnels » se heurte à des dimensions très profondes, ayant trait, en définitive, au travail reproductif que fournissent les enquêtées et à la dignité des appartenances sociales qu'elles défendent. De la même manière, on comprendra plus tard que l'action assistantielle touche à des enjeux exactement similaires quand elle prend pour objet la personnalité des allocataires –leur « image de soi », leur « confiance en soi », etc.

---

<sup>571</sup> Durkheim, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Puf, 2013 [1960], p. 386

<sup>572</sup> *Ibid.*, p. 388

<sup>573</sup> *Ibid.*, p. 377

<sup>574</sup> *Idem.*

<sup>575</sup> *Ibid.*, p. 384

<sup>576</sup> *Ibid.*, p. 378

<sup>577</sup> Bourdieu, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *loc. cit.*, p. 6

Mais avant cela, la notion de « personnalité » est aussi utile pour penser l'action spécifique du capital culturel. En tant qu'objectivation hors des personnes (état institutionnalisé : diplôme) ou en tant que dispositions qui, activées par les mères et transmises à leur(s) enfant(s), tendent à générer un usage conforme de l'école (état incorporé), ce type de capital permet de déplacer le niveau de négociation de l'école.

#### B) Aspirations scolaires placées dans les enfants et action du capital culturel

En effet, la négociation de l'emprise scolaire à même la personnalité des enfants constitue un bon point de départ pour envisager l'action du capital culturel et des aspirations qu'il cristallise. En effet, *dans l'échantillon*, tout se passe comme si la détention de capital scolaire par les enquêtées préservait la personnalité des enfants et déplaçait l'enjeu de la négociation. Ces dernières interviennent davantage, en amont des interactions décrites précédemment, dans les placements scolaires et éducatifs et dans la capacité de suivi des devoirs. Rappelons que les résultats qu'on obtient en examinant le jeu du capital scolaire sur les rapports à l'école n'ont rien de novateurs. Mais leur vérification à l'échelle de l'échantillon s'avère d'une grande utilité pour construire « l'espace » des rapports à l'assistance, en tant que ces derniers engagent des principes de négociation déjà à l'œuvre dans le rapport à d'autres institutions, comme ici face à l'école. En revanche, il me semble important de préciser l'usage fait ici du concept de capital culturel à composante scolaire. À la différence d'usages relativistes et souvent dominomorphiques<sup>578</sup>, qui poussent à voir n'importe quelle ressource valorisable et non immédiatement matérielle comme un « capital culturel », il me paraît intéressant d'insister sur les effets de seuils et de dépossession que cette notion permet d'appréhender. Bien entendu la distribution des ressources culturelles est continue, au sein desquelles on pourrait imaginer différentes façons de positionner les enquêtées. On propose d'ailleurs d'y intégrer toute une série de ressources et d'activités palliatives, comme la transposition éducative de schèmes professionnellement constitués ou la discipline domestique. Mais, d'une part, le diplôme, ressource certifiée et officialisée, produit des effets de seuil dans cette distribution, qui transparaissent dans le matériau. D'autre part, l'importance des ressources et des activités palliatives pour les enquêtées confirment la *force d'aspiration* du capital culturel et donc des effets de dépossession qui entourent sa distribution. Enfin, ce qui nous intéresse ici, réside dans le *rapport capital-travail*, c'est-à-dire dans le lien entre le travail domestique éducatif fourni par les enquêtées (ailleurs, en général, d'abord par les femmes) et la teneur des ressources ou

---

<sup>578</sup> Pour Claude Grignon le dominomorphisme, par analogie avec l'anthropomorphisme, consiste à « essayer de saisir ce qui se passe du côté et dans l'esprit des dominés par analogie avec ce qui se passe du côté et dans la tête des dominants ». Cf. Passeron Jean-Claude, Grignon Claude, *Le savant et le populaire, op. cit.*, p. 178

du capital détenu. Cette prise en compte plaide elle aussi pour une approche qui souligne les discontinuités dans la distribution, les effets de seuil et de dépossession.

### 1) *Capital scolaire, usage des dispositifs et aspirations culturelles*

Ce ne sont pas seulement les automatismes professionnels du sociologue qui imposent de parler de « capital culturel ». C'est tout autant la façon qu'ont les enquêtées qui en sont le mieux pourvues de parler de l'éducation de leurs enfants. Ainsi, Hayet explicite l'importance de l'éducation relativement à d'autres « investissements » matériels, donnant ainsi une image précise des cartes qu'elle compte abattre pour que les aspirations qu'elle place dans ses enfants se réalisent :

**Hayet.** Moi je dirais, le plus grand investissement dans la vie c'est les enfants. Et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je veux travailler, parce que je veux leur offrir un niveau intellectuel. Genre leur payer des cours. Moi, vous savez, je cours pas derrière les projets comme acheter une maison, une grosse voiture, non. Mon investissement c'est mes enfants. (...). Moi je veux que si mon fils ça se passe mal, je veux travailler pour lui permettre d'aller dans une école privée. Un collège privé ou un truc comme ça. Je peux lui payer des cours supplémentaire en anglais. Je peux, s'il a envie de faire une formation à côté des études, quelque chose qui l'attire, je peux lui payer 2 ou 3000 euros. Je peux les déboursier.

Mises sur le même plan que les stratégies (micro)patrimoniales, les stratégies scolaires sont privilégiées, comme le capital culturel est préféré au capital économique. On verra d'ailleurs que cette prédilection entre en correspondance avec le style de féminité que défend Hayet, plus fondé sur « *ce qu'il y a dans la tête* » que sur le « *paraître* ». En effet, ce style lui-même renvoie bien à l'importance de l'état incorporé du capital scolaire détenu en propre par l'enquêtée, dont on a déjà vu combien elle avait du mal à le faire valoir au sein du système d'emploi à cause du stigmatisme associé au port du voile (cf. chapitre 1). Mais face à l'école, ce capital ne joue pas de la même manière. En effet, pour Hayet comme pour Aïcha, les deux femmes titulaires d'un bac+5 que l'on a rencontrées, l'école apparaît presque comme un havre de facilités si on la compare au système d'emploi et à l'assistance. La négociation avec les l'enseignant·e·s ne se joue d'ailleurs plus sur le terrain de la personnalité des enfants, comme vu précédemment. Au contraire, le rapport à l'avenir scolaire de ces derniers est médiatisé par le recours, possible ou effectif, à des dispositifs particuliers : ici « *l'école privée* », la « *formation* » payante, les « *cours* » particuliers. Comme si le capital culturel incorporé retrouvait, à travers la scolarité des enfants, l'efficacité institutionnelle qui lui est refusée sur d'autres scènes sociales.

La carte scolaire constitue un autre dispositif que le système scolaire ouvre, dans une certaine mesure, à la manipulation des parents qui ont les moyens de s'en saisir. Aïcha Aqasby explique ainsi comment elle en est venue à la contourner. L'école de sa fille était située dans le quartier beaucoup plus aisé, qu'elle habitait avec son mari avant que celui-ci ne parte. Un premier contournement est accordé au moment de son déménagement dans une cité HLM située à l'autre bout de la ville. L'enquêtée obtient ainsi que sa fille reste scolarisée dans la même école et prend sur elle de l'y conduire tous les jours de classe (« *heureusement, j'ai une voiture* »). Un second contournement lui est accordé à l'entrée en sixième de sa fille. Plutôt que de la scolariser en bas de chez elle, Aïcha obtient qu'elle soit inscrite au collège de recrutement de son école primaire. Après vérification, il se trouve que le premier est inscrit en zone d'éducation prioritaire à la différence du second, qui semble avoir, à en juger par ses environs, un recrutement plutôt bourgeois. Pour se voir accorder ce contournement, l'enquêtée demande conseil au directeur de l'école primaire, qui lui recommande d'écrire une lettre au rectorat de Créteil :

**Aïcha.** Déjà ma fille elle voit pas son père, moi j'ai pratiquement pas de famille ici, alors si je coupe ses liens avec son école, voilà c'est ... [*rire jaune*] bonjour le traumatisme à vie. Alors non. C'était pas évident je me rappelle de la ramener à l'autre bout de [la ville], parce que nous on est vraiment loin, mais bon c'est un choix que j'ai fait pour le bien-être de ma fille. Et donc là j'ai fait la dérogation que je vous disais pour qu'elle va à Francis Poulenc. Parce que j'ai un collège juste ici, Victor Hugo, mais si elle va ici elle connaît personne ici ! (...) Voilà donc j'ai fait comme m'a dit le directeur de son école, j'ai envoyé une lettre à l'académie de Créteil – une lettre ou un formulaire ? ... je veux pas dire de bêtises... non c'était une lettre. Voilà j'ai écrit, j'ai expliqué que tous les liens qu'elle a c'est là-bas donc... pour son bien-être je préfère qu'elle soit là-bas. Ça a été accordé. J'étais vraiment contente pour elle !

Il est impossible d'interroger directement le poids qu'a pu jouer le capital culturel détenu par Aïcha dans la satisfaction de ce contournement de la carte scolaire. Lorenzo Barrault-Stella a montré que l'efficacité des courriers adressés en la matière était difficile à prévoir, dans la mesure où elle semble surtout dépendre des logiques gestionnaires qui contraignent les agents récepteurs.<sup>579</sup> Il montre néanmoins l'importance pour ces agents du critère de « sincérité »<sup>580</sup> dans la satisfaction des demandes, critère qui renvoie tant à l'impression qui se dégage de la lettre qu'aux témoignages recueillis directement auprès du personnel enseignant. C'est

---

<sup>579</sup> Barrault-Stella, Lorenzo, « Écrire pour contourner. L'évitement scolaire par courrier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°180, 2009, p. 42

<sup>580</sup> *Ibid.*, p. 43

possiblement ce critère qui a permis l'accueil favorable de la demande de l'enquêtée. Non seulement parce qu'elle dit avoir suivi les recommandations du directeur d'école, mais aussi dans la mesure où la façon qu'elle a de raconter l'épisode est emprunte d'une certaine fidélité à l'État et à ses procédures. En témoigne par exemple son hésitation (« *courrier* » ou « *formulaire* » ?) qui révèle autant un souci d'exactitude que l'assimilation du contournement de la carte scolaire à une procédure administrative normale. D'ailleurs, cet attachement à la régularité des procédures, décelable jusque dans les démarches par définitions dérogatoires, est un trait essentiel pour comprendre le rapport douloureux d'Aïcha à l'assistance.

Le fait de situer la négociation de l'école à un niveau institutionnel, y compris en prenant appui sur le personnel enseignant et le fait de pouvoir compter sur un important capital scolaire incorporé, semblent permettre un rapport plus maîtrisé à l'avenir scolaire. L'expression de Hayet et d'Aïcha sur le sujet est en tout cas nettement moins anxieuse que chez d'autres enquêtées. Je n'ai pas posé de questions spécifiques à Aïcha sur ses pratiques éducatives, ou sur son suivi des devoirs. Mais le fait qu'elle n'en ait pas parlé spontanément est en soi une information. Car l'enquêtée parle en revanche volontiers et non sans fierté des performances scolaires de sa fille, comme si elle se contentait de constater les résultats d'une transmission réussie. Sa fille elle-même a eu l'occasion de me parler directement de son rapport à l'école, sur le chemin de l'arrêt de bus que sa mère lui chargea de me montrer (je m'étais perdu entre les immeubles à l'aller). Après avoir rabroué d'autres enfants qui voulaient nous accompagner en leur signifiant l'importance de sa mission, la jeune fille m'explique sa déception de ne pas avoir été élue déléguée de classe (« *à une voix près !* ») et me dit calculer très régulièrement sa moyenne générale. Nous ne sommes pourtant qu'en octobre, peu de temps donc après la rentrée. Quand je lui demande quelles sont ses matières préférées, elle me répond en faisant la liste quasi-exhaustive de tous les enseignements (« *en fait tout sauf la technologie* »). Enfin, elle me dit spontanément que plus tard, elle voudrait devenir actrice de cinéma. Mais attention : seulement s'il s'agit de jouer dans des films qu'elle aura elle-même écrits !

## 2) *Les devoirs entre surveillance et implication*

Que la fille d'une des enquêtées les mieux dotées en capital scolaire soit placée dans la perspective d'écrire le film de sa propre vie ne doit pas nous faire oublier l'intensité du travail éducatif que cette situation nécessite. C'est d'autant plus difficile que l'on pourrait dire que la performance scolaire obéit à une forme de « fétichisation » qui fait écran au travail, notamment et ici exclusivement maternel, qu'elle tend à incorporer ; un peu comme ce que dit Karl Marx de la marchandise. Ce que disent les enquêtées qui se sont exprimées sur le sujet des devoirs de

leurs enfants est particulièrement révélateur de l'action du capital culturel sur l'efficacité et les modalités de ce travail. Pour schématiser les oppositions que notre matériau permet de dégager, on pourrait distinguer entre les conceptions de ce travail sur le mode de la surveillance de celles qui le conçoivent comme une participation active et informée.

Du côté de la surveillance, on peut citer le témoignage de Crista, qui n'a pas de diplôme et dont les enfants sont scolarisés, au moment de l'entretien, en sixième pour le cadet, en CAP coiffure pour la seconde et en deuxième année universitaire pour l'aînée. L'enquêtée insiste en effet avant tout sur le cadre matériel d'étude de ses enfants. Ainsi, plutôt que de laisser ses enfants partager une chambre de la petite maison qu'elle habite, elle décide de laisser la sienne à son fils et de dormir sur le canapé : « *Moi tant pis si je dors comme une clocharde, lui je veux qu'il soit bien, quand il rentre du collège, qu'il ait son bureau à lui, sa chambre à lui, pour faire ses devoirs* ». Crista remarque aussi la relation entre l'occupation de la table du salon et la différence de réussite entre ses filles. La plus grande, « *c'est une bosseuse* », elle est actuellement en BTS ou en DUT – elle ne se souvient plus (« *je vais me faire engueuler, ça l'agace ma fille que j'oublie ce qu'elle fait !* ») – et étudie notamment la comptabilité. Quand elle travaille, la table est recouverte de cahiers et de livres : « *Elle en met partout, on peut plus y accéder !* ». Au contraire de sa sœur, qui regrette son orientation en CAP (« *Elle me dit : "Maman j'aurais dû mieux travailler"* »), et que Crista a rarement vu s'attabler sur ses devoirs. Chez les enquêtées les plus diplômées, les devoirs sont au contraire décrits comme un moment d'implication active. Voilà ce que dit Hayet du « *suivi* » des devoirs de ses trois enfants.

*Lilian.* Et au niveau de l'école ça se passe bien ?

**Hayet.** Très bien. Non, très bien. En plus la petite maintenant elle va au CP. L'année dernière elle était en maternelle, en grande section, les deux autres étaient au CP, c'était un petit peu décalé, mais là ça va. Et elle va rentrer au CP donc. Déjà moi l'avantage que j'ai c'est que j'ai des jumeaux, donc quand je fais les devoirs je fais [*rire de l'enquêteur, puis de l'enquêtée*] je fais du copier-coller ! J'en mets un là, un là, je fais la même chose pour les deux c'est bon c'est parti. Après la petite elle regardait, du coup elle connaît Picbille, elle connaît plein de choses.

*Fedwa.* Ouais Picbille, Picbille c'était ça quand j'étais petite !

*Lilian.* C'est quoi Picbille, je connais pas ?

*Fedwa.* C'était un petit monstre bleu, pour calculer. Enfin, ça m'a jamais aidé à être bonne en math, mais c'était bien. (...)

**Hayet.** En fait ils créaient des personnages, parce que chacun sa méthode de compter. Y'en a qui comptent avec des bâtons, y'en a avec des ronds, avec la boule, y'en a avec le chariot – les boîtes, là, tu sais, voilà. Du coup ma fille déjà elle a compris. Elle sait à quoi s'attendre pour le CP. Mais je trouve c'est important le suivi.

Dans cet extrait, la dimension active du travail éducatif se retrouve dans la forme active qui sert à la dire : « *Je fais les devoirs* ». L'activité est rendue possible par une information y compris sur les techniques pédagogiques, puisque l'enquêtée met en perspective jusqu'aux choix de personnalisation à l'œuvre dans le manuel de mathématique de ses enfants. Le relai des apprentissages scolaires dans le domestique est aussi décrit comme entraînant une dynamique qui emporte les différents enfants, puisque la cadette de Hayet bénéficie de l'enseignement destiné à ses aînés, comme par ruissellement pédagogique. Plus généralement, on remarque que c'est d'emblée sur le terrain du travail éducatif que l'enquêtée amène la discussion sur l'école. On ne retrouve pas chez elles les anxiétés et les luttes liées à la négociation du contrôle symbolique de l'identité par l'école.

### 3) *Abondance des jouets et continuité domestico-scolaire*

Le suivi des devoirs n'est qu'un cas particulier de l'investissement de la sphère domestique par l'école, dont on a déjà vu, à travers l'exemple du « cahier de Ratatouille », qu'il pouvait être très important. Ceci correspond à une dimension de genre, dans la mesure où les femmes ont souvent eu tendance à être considérées comme les « auxiliaires à domicile »<sup>581</sup> des instances de reproduction en général. Nombre de travaux ont néanmoins documenté le relayage différentiel des exigences scolaires dans le domestique. Sandrine Vincent, dans son livre sur les usages sociaux du jouet, montre notamment comment ce dernier répond à « deux modèles socialement différenciés de la gestion familiale de la scolarité ».<sup>582</sup> Dans les familles populaires, ce dernier *tend* à être conçu comme un moyen de plaisir, séparé de l'école et maintenu dans cette définition plus longtemps que dans les classes supérieures, et ce d'autant plus que l'enfant est un garçon. Au contraire, les familles des classes supérieures conçoivent rapidement le jouet comme un moyen de stimuler les appétits scolaires et donc de relayer ou de devancer, dans la sphère domestique, les exigences de l'école. Cette opposition tendancielle gagne cependant, dans le cadre d'une enquête de terrain, à être précisée.

Dans le rapport au jouet, plusieurs enquêtées semblent réunies par un *principe d'abondance*. On se souvient peut-être du témoignage de Nadia, qui me décrivait les jouets qui

---

<sup>581</sup> Chabaud-Rychter, Danielle *et. al.*, *Espace et temps du travail domestique*, *op. cit.*, p. 20

<sup>582</sup> Vincent, Sandrine, *Le jouet et ses usages sociaux*, Paris, La Dispute, 2001, p. 191

débordent de la chambre de sa fille. La même chose se retrouve tant chez Djenaba (« *Parce que là je vous montre pas la chambre des petites mais c'est rempli, rempli de jouets !* ») que chez Morgan et Irène. Ces derniers sont même obligés, à l'occasion de l'anniversaire de leur fille aînée, de donner des instructions de taille à leur famille et à leurs amies, pour éviter que les cadeaux n'encombrent trop leur appartement. Morgan a d'ailleurs bricolé un système d'étagères à tiroirs coulissants pour pouvoir ranger et classer les jouets. Il attribue également un seau à sa fille et à son fils le plus âgé dans lequel ils ont la responsabilité de tout ranger quand ils ont fini de s'amuser. En tant que tel, l'abondance des jouets peut être considérée comme un marqueur de classe. Sandrine Vincent montre bien que la part des jouets dans les budgets ouvriers et employés est supérieure à celle que l'on retrouve ailleurs, quand on raisonne à revenu égal.<sup>583</sup> Il faudrait ajouter que l'abondance de jouet correspond probablement à une certaine aspiration tournée vers les classes populaires stabilisées. À l'appui de cette hypothèse, signalons que dans son enquête, Delphine Serre montre que l'absence de jeux d'éveils peut être codée par les assistantes sociales comme le signe d'une carence éducative,<sup>584</sup> alors que cette absence renvoie probablement aux positions sociales les plus précarisées. Pour étayer cette idée, il faut entrer dans le détail et remarquer deux dimensions spécifiques qui s'entremêlent dans le principe d'abondance.

Le principe d'abondance répond à une dimension relationnelle, puisque le nombre et le volume des jouets témoignent de l'importance des relations mobilisables, qui trouvent dans les anniversaires des plus jeunes le moyen privilégié de manifester leur présence. Nous avons vu que les enquêtées étaient très inégalement pourvues sous le rapport de ces relations. Or, la restriction des relations effectivement mobilisables n'est sans doute jamais aussi vivement ressentie que lors des anniversaires. Crista, avec qui l'entretien a lieu, je l'ai déjà dit, le jour de l'anniversaire de son fils, a prévu, deux mois à l'avance, l'achat du téléphone qu'elle va lui offrir. Et elle prend pour exemple de l'extrême restriction de ses marges de manœuvre budgétaire le fait qu'elle se trouve obligée de demander vingt euros à une amie pour acheter un gâteau à cette occasion (« *Vous vous rendez compte ? Même pour l'anniversaire de mon fils je suis obligée de demander !* »).

L'abondance des jouets peut aussi renvoyer à une certaine anxiété éducative. Car les lignes de clivages entre les positions sociales ne se réduisent pas au degré de continuité entre l'éducation domestique et l'éducation scolaire. Elles trouvent aussi leur principe dans la plus

---

<sup>583</sup> Vincent, Sandrine, *Ibid.*, p. 78 et suivantes

<sup>584</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 121

ou moins grande *évidence* de cette continuité. Envisagée depuis des positions qui permettent l'expression d'aspirations culturelles pour les enfants sans être appuyées sur un capital culturel suffisant pour garantir l'évidence familière de la transmission<sup>585</sup>, cette continuité famille – école peut être explicitement recherchée et organisée. C'est dans le contexte que l'abondance de jouets prend tout son sens. Ces derniers sont investis d'une fonction médiatrice entre les scènes scolaires et domestiques et répondent d'une logique de *réassurance éducative*. Lectrices et lecteurs auront peut-être reconnu, derrière la généralité de ces énoncés, le cas particulier de Nadia, dont on a déjà décrit les espoirs éducatifs. Dans l'extrait d'entretien cité dans le chapitre précédent, l'abondance des jouets renvoyait à l'ouverture des possibles scolaires, culturels et professionnels. Cette dimension symbolique reposait sur une éducation décrite par l'enquêtée comme un « *travail* », prenant place au sein du foyer décrit comme un « *centre de loisir* ». Ce qu'elle dit plus loin dans l'entretien précise ces différents points :

**Nadia.** Ma fille adore lire, elle sait pas lire, mais elle lit hein, enfin elle lit, elle fait semblant hein. Elle adore écrire. Là, la table [*elle me montre la table derrière elle, un meuble blanc couvert des dessins de sa fille*] j'la refais pas, j'ai fait exprès, parce qu'elle dessine dessus, j'ai des feutres à l'eau, elle dessine et elle écrit, elle aime bien faire ça. (...) Donc voilà, j'essaye de lui faire découvrir des nouvelles choses. Je sais qu'elle aime bien faire le docteur, j'ai acheté une petite mallette de docteur donc des fois quand je suis fatiguée elle vient me soigner donc elle me vérifie les oreilles, les yeux, la bouche [*en riant un peu*], enfin voilà : elle a deux ans, mais j'ai fait découvrir pleins de choses. Là j'ai prévu de l'emmener dans la cité des sciences, voilà. Parce que je sais qu'elle est déjà dedans, elle est déjà avancée.

Le travail éducatif domestique est explicitement posé comme devant et préparant les apprentissages scolaires (« *ma fille adore lire* », « *elle adore écrire* »). Les jouets offerts prennent déjà sens dans la volonté d'inculquer un certain rapport aux possibles (la « *mallette de docteur* » pour « *découvrir de nouvelles choses* »). Les sorties sont prévues à l'avance, comme les voyages scolaires ou les sorties d'un centre aéré. Ainsi, la formulation d'aspirations culturelles pour sa fille – elle parlait plus haut de lui « *donner une culture générale* » – passe par une organisation consciente, calquée sur les ressources culturelles spécifiques dont le métier d'animatrice permet l'acquisition. En un sens, cette organisation semble pallier au manque de

---

<sup>585</sup> Ce que relèvent Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon au sujet de la grande-bourgeoisie ne doit pas être « exotisé », tant la relation aux (grands) parents qu'ils y décrivent, « à la fois éducative et affective » et qui « associe de manière indélébile la culture, les souvenirs d'enfance et la mémoire vivante des générations antérieures » est susceptible de se retrouver ailleurs ; on peut penser, avec toutes les spécifications qui s'imposent et toutes proportions gardées, aux enfants des enseignants, du supérieur, du secondaire ou de l'élémentaire. Cf. Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2016, p. 18

capital culturel certifié. Non pas que la transmission de ce dernier ait quoique ce soit d'automatique, mais comment ne pas voir l'assurance qu'il garantirait relativement à l'organisation que met en place Nadia ? Le manque d'assurance de cette dernière se lit par exemple dans la volonté d'éloigner sa fille des expositions culturelles dissonantes (le rap qu'écoute son père ; quoique les rapports de forces éducatifs entre les sexes soient aussi en jeu dans ce cas). Il se voit surtout dans la priorité donnée, dès les deux ans de l'enfant, à l'inculcation d'un rapport ouvert aux possibles, qui ne peut se comprendre qu'en tant que leur fermeture est redoutée.

C'est cette organisation, portée à bout de bras faute de pouvoir se reposer sur le confort de la certification culturelle, qui explique en partie que le langage du « *travail* » soit parlé par l'enquêtée. Ainsi, plus que dans la séparation entre « accomplissement d'une croissance naturelle » (*natural growth*) et « éducation concertée » (*concerted cultivation*) que propose Annette Lareau pour distinguer les techniques éducatives populaires et moyennes-supérieures<sup>586</sup>, la ligne de clivage déterminante auquel on peut rattacher le cas de Nadia semble se situer du côté de ce qu'on pourrait appeler le « paradoxe de Diane Reay ». La sociologue remarque en effet qu'

« Un renversement paradoxal semble à l'œuvre [dans son matériau]. Les femmes de la classe ouvrière expriment sans ambiguïté leur activité de maternage sur le terrain du travail (*within the sphere of work*), tout en soulignant le droit de leurs enfants à jouer. À l'opposé, les femmes de la bourgeoisie (*middle-class*) blanche cachent le travail maternel qu'elles fournissent, tout en définissant clairement les activités de leurs enfants hors de l'école comme du travail »<sup>587</sup>.

Ce n'est donc pas le caractère plus ou moins « naturel » de l'éducation domestique qui fait la différence entre les classes et entre les positions. On voit bien que l'organisation mise en œuvre par Nadia procède d'une volonté très nette d'introduire un degré de maîtrise sur la « croissance » sociale de sa fille et, inversement, on pourrait vérifier, au sujet des positions les mieux dotées en capital culturel que la transmission tire sa force d'un certain « naturel ». C'est bien plutôt la *dimension laborieuse* qui semble déterminante. Si l'on suit Diane Reay, la détention de capital culturel certifié – accumulation officialisée d'un *travail passé* – tend à placer l'accent sur le travail que les enfants doivent fournir pour en hériter tout en invisibilisant le travail nécessaire pour permettre cette mise au travail scolaire. Au contraire, les femmes qui,

---

<sup>586</sup> Lareau, Annette, *Unequal childhoods. Class, race and family life, with an update a decade later*, Oakland, University of California Press, 2011, p. 1 – 13

<sup>587</sup> Reay, Diane, *Class work*, op. cit., p.72 (je traduis) ; Diane Reay propose, tout au long de cet ouvrage, une discussion serrée du travail d'Annette Lareau (Cf. section spécifique dans le chapitre 3 ainsi que p. 102)

dépourvues de ce type de capital, sont en mesure de formuler des espoirs scolaires spécifiques pour leurs enfants, tendent à mettre en avant le *travail vivant* qu'elles ont à fournir pour les concrétiser et qui occupe une part importante de leur quotidien.

Il ne s'agit ici que de résultats exploratoires, qui mériteraient des vérifications spécifiques et adaptées à la généralité des régularités envisagées. Force est cependant de constater que ce cadre problématique rend compte de manière adéquate et dynamique de tout ce que l'on a présenté dans cette première partie. En mettant l'accent sur le travail fourni par les femmes rencontrées et sur son inégale efficacité suivant la distribution du capital culturel entre elles, il semble possible de rendre compte de l'effet profondément discriminant de ce capital sans pour autant repousser les marges de négociation de l'école des enquêtées qui en sont dépourvues dans la fausse résiduelle du légitimisme. Au contraire, comme nous le disions plus haut, ces marges de négociation révèlent la force d'aspiration et donc la large reconnaissance associée au capital culturel.

## II – Ressources d'autochtonies féminines et stratégies éducatives

L'autochtonie est aussi bien un symbolisme qu'une politique. Elle renvoie autant à l'espace habité qu'à l'espace social et à la manière dont s'y détermine les représentations des quartiers qu'habitent les enquêtées. Cette politique symbolique a des conséquences sur tout le monde, sur l'« image du quartier », etc. Mais à un niveau beaucoup plus ordinaire, l'autochtonie féminine pose d'autres enjeux, intimement liés aux stratégies éducatives. On arrive à voir que les enquêtées qui en sont dépourvues mettent en place des stratégies éducatives beaucoup plus fondées sur la discipline domestique et sur une certaine anxiété du dehors. Celles qui en sont pourvues sont plus assurées de ce point de vue et peuvent même déployer une forme de morale éducative continue – dont les enjeux de positionnement ne sont pas absents.

### A) Politique symbolique des appartenances locales de femmes des classes populaires

Trois étapes sont ici suivies. Une de clarification conceptuelle. Les deux autres d'analyse empirique, fondées sur l'observation d'une réunion à laquelle Fatiha Yousfi m'a invité.

#### 1) Notion de ressources d'autochtonie féminine

La deuxième dimension des stratégies éducatives que l'on propose d'analyse fait intervenir une notion spécifique qui, à mon avis, fait défaut dans la littérature existante : celle de « ressources d'autochtonie féminine ». Il s'agit de désigner des ressources – qui, sur les marchés politiques locaux, peuvent devenir des capitaux – constituées dans l'espace local selon une logique genrée et qui permettent différents profits. Celui qui nous intéresse plus

particulièrement est la possibilité de pouvoir compter sur une sphère éducative locale où l'attention des femmes d'un réseau donné d'interconnaissance est partagée. Or, l'accès à ces sphères est inégalement distribué entre les enquêtées. Je suggère ainsi que la notion de ressources d'autochtonie féminine permet de penser différemment les notions foncièrement indéterminées de solitude et d'isolement. Au lieu de les voir sur le mode de la privation et sans spécifier *sous quel rapport* cette privation s'exprime, la notion – comme d'autres, peut-être, en termes de ressources de parenté par exemple – permet de saisir un aspect spécifique de cette privation et de la réinscrire comme une *position* dans une distribution continue de ressources. Je n'aurais beaucoup l'occasion d'y insister davantage, mais cette piste me semble très sérieuse pour aller au-delà d'une rhétorique sociologique souvent vague qui coupe les individus seuls des distributions existantes au lieu de les y positionner, et qui s'empêche de reconstruire les dimensions spécifiques de la solitude (ce par rapport à quoi elle est vécue – cf. chapitre 2, I – D).

Avant de commencer, revenons brièvement sur la notion d'autochtonie féminine. Les interrogations sur les ressources de l'autochtonie s'inscrivent dans le prolongement<sup>588</sup> de travaux qui conçoivent les appartenances locales sur un mode inséparablement matériel (les sociabilités, les formes d'entraide, les degrés de séparation et les conditions de cumul des appartenances sur différentes scènes sociales) et symbolique (la construction des représentations d'un territoire, les conditions d'accès à des fonctions de représentation sur la base des ressources locales détenues).<sup>589</sup> S'inscrivant de fait dans la continuité de ce programme, Jean-Noël Retière a commencé par une étude très étalée dans le temps, tout à la fois historique, morphologique et ethnographique, de la ville de Lanester, avec le but affiché de restituer les conditions sociales de constitution d'un « fief » ouvrier.<sup>590</sup> La notion de « capital d'autochtonie »<sup>591</sup>, que l'auteur a proposée ensuite dans le cadre d'une étude sur les sapeurs-pompiers volontaires, pose une étiquette théorique sur des questionnements déjà à l'œuvre dans son étude sur Lanester. Si ce cadre d'analyse est extrêmement stimulant, il n'a pas été, à ma connaissance, spécifié en fonction du genre. Ou, plus exactement, sa spécification genrée

---

<sup>588</sup> Pour une ébauche du contexte d'émergence de la notion de « capital d'autochtonie », cf. Renahy, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, 2010, p. 9 – 26

<sup>589</sup> Je résume ici le programme proposé par Chamboredon Jean-Claude, Mathy Jean-Pierre, Méjean Annie, Weber Florence, « L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », première publication en 1984, repris dans Weber, Florence, *Manuel de l'ethnologue*, Paris, Puf, 2009, p. 152 – 171

<sup>590</sup> Il s'agissait, plus exactement, de « saisir les conditions et les formes d'une présence et d'une permanence ouvrières susceptibles notamment de rendre compte de l'acquisition d'une réputation de "fief" ». Retière, Jean-Noël, *Identités ouvrières. Histoire d'un fief ouvrier en Bretagne, 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 14

<sup>591</sup> Retière, Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur le capital social populaire », *Politix*, n°63, 2003

implicite n'a pas prise pour objet d'analyse. Ainsi, ou bien les ressources autochtones sont envisagées à l'échelle indivise des groupes familiaux, ou bien elles sont très directement associées à des ressources masculines : ainsi le football<sup>592</sup> ou la chasse, « affaire d'hommes » et « rite d'entrée dans une société masculine adulte »<sup>593</sup>, qui permettent en même temps la « symbolisation de l'appartenance locale et de l'autochtonie ».<sup>594</sup> L'absence de pendant féminin à ce type d'études et difficile à interpréter. Il pourrait s'agir d'une manifestation de l'exclusion des femmes des relations publiques valorisées et valorisables.

La seule enquête que je connaisse qui ait appliqué la notion d'autochtonie à des femmes, celle de Christelle Avril, montre clairement des phénomènes analogues à ceux documentés au sujet des hommes. Elle apporte néanmoins une nuance importante : « l'autochtonie n'est peut-être pas toujours un capital pour des femmes salariées » qui s'accompagne aussi de « dénigrement »<sup>595</sup>, rappelant les aides à domicile inscrites dans les réseaux d'interconnaissance local à la pente de leur trajectoire professionnelle. Cette tension entre ressource et force de rappel est très importante à garder en tête. Elle traverse aussi les ressources d'autochtonie féminine que l'on cherche ici à caractériser. En tant que ressources d'autochtonie *féminines*, elles trouvent d'abord à se valoriser publiquement sur la base de positions préinstallées dans l'ordre du genre : une certaine conception de la « mission civilisatrice »<sup>596</sup> assignées aux femmes des classes populaires, quand elles sont valorisées face à des interlocuteurs officiels, une certaine charge mentale éducative quand elles sont valorisées entre femmes, dans l'installation de sphères éducatives partagées. Leur valorisation directement politique présente aussi de tels risques, en tant que ces ressources que l'on étudie ici sont constituées au sein d'une cité de banlieue parisienne.

Bien entendu, le cours de ces ressources a aussi avoir avec une configuration historique plus large. Le « symbolisme de l'autochtonie »<sup>597</sup> est en effet inséparable des représentations qui s'imposent dans ce que Nacira Guénif-Souilamas appelle « l'espace symbolique ».<sup>598</sup> Autrement dit, les représentations de l'*espace habité* sont d'abord la version

---

<sup>592</sup> Renahy, Nicolas, « Football et représentation territoriale : un club amateur dans un village ouvrier », *Ethnologie française*, n°4, vol. 31, 2001, p. 707 – 715

<sup>593</sup> Bozon Michel, Chamboredon Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, X (1), 1980, cité dans Renahy, Nicolas, *Ibid.*, p. 707

<sup>594</sup> Bozon, Michel, « Chasse, territoire, groupement de chasseurs », *Études rurales*, n°87-88, 1982, cité dans Renahy, Nicolas, *Ibid.*, p. 707

<sup>595</sup> Avril, Christelle, *Les aides à domicile*, *op. cit.*, p. 132

<sup>596</sup> Boltanski, Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, EHESS/Mouton, 1969, p. 20

<sup>597</sup> Renahy, Nicolas, « Capital d'autochtonie et classes populaires », *art. cit.*

<sup>598</sup> Guénif-Souilamas, Nacira, « La fille voilée, la beurette, le garçon arabe et le musulman laïc », *loc. cit.*, p. 110

transfigurée d'enjeux de lutte et d'imposition qui parcourent l'*espace social*. Ainsi les « quartiers » tendent à être présentés comme lieu d'une dangerosité sociale alimentée par les jeunes hommes, que les femmes tenteraient (*devraient tenter*) de ramener à la raison. Or, cette façon de réduire l'expression des rapports sociaux aux relations hommes-femmes<sup>599</sup> et d'investir ces relations de thématiques postcoloniales – choc des civilisations<sup>600</sup>, etc. – reconduit, entre autre choses, la « mission civilisatrice » de femmes ainsi chargées de contenir la dangerosité de leur classe. Cette image et ces assignations manifestent un certain état des rapports sociaux qui, dans l'histoire, a fait l'objet de luttes et de mobilisations collectives. Il semble au moins que les tentatives de définition alternative de la situation ont certainement été plus riches que l'hégémonie définitionnelle actuelle ne le laisse penser. C'est ce que donne à voir le travail programmatique de Claudie Lesselier sur l'histoire des mouvements politiques ayant impliqué des femmes issues des classes populaires et des migrations en France. L'historienne montre que ces mobilisations découlent d'une communication entre diverses initiatives : mouvements d'étudiantes étrangères inscrites dans les luttes politiques de leur époque (contre les vestiges de la colonisation, le sexisme et le capitalisme<sup>601</sup>), associations de quartier montées par des travailleuses du social (notamment spécialisées dans la formation professionnelle ou dans l'animation<sup>602</sup>), inscription spécifique dans le mouvement des quartiers populaires des années quatre-vingt,<sup>603</sup> collectifs de femmes proches des victimes de crimes racistes<sup>604</sup> et de violences policières, etc. Loin d'être déconnectées, ces différentes sources de mobilisation ont connues plusieurs convergences qui ont sans doute profondément déterminées les modalités de l'engagement féminin dans les quartiers populaires. Mais les ressources militantes qui ont été dégagées à travers elles ont fait l'objet de luttes d'appropriation et même, si l'on reprend le cas de *Ni putes ni soumises* analysé par Nacira Guénif-Souilamas, de formes « d'accaparement ».<sup>605</sup>

---

<sup>599</sup> Faure Sylvia, Thin Daniel, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques », *Politix*, vol. 2, n°78, 2007

<sup>600</sup> Cet argument est vivement développé par Nacira Guénif-Souilamas dans son analyse de la position et de l'histoire de *Ni putes ni soumises*. Cf. « Une lecture symptomatique des tensions féministes en régime post-colonial », in. Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (dir.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008

<sup>601</sup> Lesselier, Claudie, « Mouvements et initiatives des femmes des années 1970 au milieu des années 1980 », in. Boubeker Ahmed, Hajjat Abdellali (dir.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, op. cit.* ; Lesselier, Claudie, « Pour une histoire des mouvements de femmes de l'immigration en France » in. Collectif, *Femmes, genre, féminisme*, Paris, Syllepse, 2007

<sup>602</sup> Lesselier, Claudie, « Mouvements et initiatives des femmes... », *loc. cit.*, p. 161

<sup>603</sup> Lors de l'arrivée de « Convergences 84 » le 1<sup>er</sup> décembre 1984 à Paris, un cortège constitué de plusieurs collectifs de femmes (dont « Les Yeux ouverts ») défile sous le slogan : « Contre le sexisme, contre le racisme ». Cf. Lesselier, Claudie, *Ibid.*, p. 164

<sup>604</sup> *Ibid.*, p. 163

<sup>605</sup> Guénif-Souilamas, Nacira, « Une lecture symptomatique des tensions féministes en régime post-colonial », *loc. cit.*, p. 293

Comme souvent sans doute, ce qui n'est plus négocié collectivement l'est individuellement, ou à une autre échelle. La façon dont les enquêtées s'ajustent à la mission civilisatrice, qui se trouve disponible pour valoriser publiquement leurs ressources d'autochtonie, sont ainsi très loin d'être univoques. À une échelle aussi beaucoup plus ordinaire, la gestion collective des sphères éducatives partagées n'est pas non plus le strict produit d'assignations domestiques. Voyons de plus près ce qu'il en est.

## 2) *Autochtonie et « mission civilisatrice » des femmes dans un quartier*

La « mission civilisatrice » assignée aux femmes semble donc constituer un trait déterminant de la configuration symbolique au sein desquels les « quartiers » populaires sont représentés. On s'intéresse ici à l'appropriation de cette mission par les femmes qui, parce qu'elles sont insérées dans des réseaux militants et associatifs et parce qu'elles connaissent bien leur quartier, occupent des positions d'interlocution avec les pouvoirs publics : la mairie communiste, les travailleurs et les travailleuses du social voir le commissariat de police. Pour se faire, partons d'une réunion observée en février 2014<sup>606</sup>, dans le centre social de la cité qu'habite alors Fatiha Yousfi. Cette réunion à laquelle cette dernière m'invite suite à notre entretien vise officiellement à préparer la journée internationale des droits des femmes. En fait de réunion, il s'agit d'un rendez-vous assez confidentiel, puisque seules quatre personnes sont présentes à part moi. Il y a deux élues communistes, « blanches » et dont l'une est institutrice à la retraite. Il y a aussi Fatiha qui n'est pas élue à l'époque, mais qui milite au sein « du Parti » et qui avait fondé, on l'a dit, une association d'aide aux devoirs et aux départs en vacance dans son quartier. Il y a enfin Fatima, qui habite le quartier depuis plus de quarante ans et a connu Fatiha quand elle était « toute petite », ainsi que cette dernière me l'indique quand elle nous présente. L'association dont elle est la présidente vise à promouvoir la pratique sportive des femmes du quartier. Mais elle semble lui avoir donné une assise institutionnelle plus large et je retrouverais les procès-verbaux de réunions sur l'avenir du quartier où Fatima comptait parmi les intervenants au même titre que différents acteurs institutionnels (commissaire de police, élus, direction d'école, animateurs). Fatima a la cinquantaine et fait très attention à son apparence. Chaque fois qu'il m'a été donné de la croiser, elle donnait l'impression de sortir de chez le coiffeur. Le jour de la réunion, ses sourcils sont repassés au crayon rouge, elle porte du

---

<sup>606</sup> Journal de terrain, 26 février 2014 ; tous les éléments qui suivent proviennent de ces notes de terrain, prises de mémoire immédiatement après la réunion.

fard à paupières, du rouge à lèvres, un foulard autour du cou, des boucles d'oreilles en boutons de nacre et fume de luxueuses cigarettes (Dunhill rouges).

L'agenda de la réunion ne m'est absolument pas clair au début, mais je comprends progressivement qu'il s'agit de profiter de la journée du 8 mars et des activités qui seront proposées pour « *atteindre les parents* », « *enfin les mères* » se corrige l'une des deux élues, et trouver une occasion pour les réunir régulièrement afin qu'elles s'expriment sur leurs difficultés éducatives. Cette tentative est motivée par le fait que de jeunes adolescents, encore en âge d'être scolarisés, passent leurs journées en bas des tours. Elle fait plus précisément suite à un évènement qui a « *traumatisé le quartier* » (Fatiha) : un jeune garçon de 14 ans a tué sans le vouloir un homme retraité qui tentait de récupérer les différents objets qu'il avait dérobé dans les voitures du parking. En effet, cet adolescent est sorti de détention et erre, désœuvré, dans la cité. La dimension de « mission civilisatrice » des femmes est ici très claire. Mais elle se retrouve spécifiquement appropriée, comme en témoigne le rôle que jouent Fatima et Fatiha lors de cette réunion. Ces dernières démontrent en effet la densité de leur inscription dans les réseaux d'interconnaissance du quartier. Elles parlent par exemple d'une voiture qui a récemment été mise à feu, en citant à la fois le nom du propriétaire et le nom des jeunes hommes supposés avoir commis le méfait. Une autre voiture a vu ses fenêtres brisées pour dérober différents effets. Fatima explique être allée trouver directement l'adolescent auteur de l'homicide involontaire :

**Fatima.** « Ils ont cassé une voiture, pris tout ce qu'il y avait dedans, GPS, tout ça. Moi je suis allé *le voir* – parce que bon il est revenu. Et comme ça on lui donnerait le bon Dieu hein, mais faut pas croire. Je lui fais : "Non mais qu'est-ce que c'est ça ? Faut arrêter les conneries maintenant, ça suffit !" . Il me fait non mais je vole plus, je vole plus. Puis j'insiste et après il me fait "non mais celui qui a fait ça il savait pas à qui c'était la voiture"... Non mais où on va ! Les voitures là c'est les nôtres, c'est celles de la famille qui vient rendre visite. Alors je lui ai dit : "Je veux pas le savoir, mais demain, tu m'entends, demain tout ce qui a été pris doit être rendu." Le lendemain je le vois à la boulangerie, il me dit c'est bon, tout a été rendu !

On voit alors comment les ressources autochtones très spécifiques que procure l'inscription dans les interconnaissances du quartier placent en position d'interlocutrice avec les pouvoirs publics, tout en procédant d'une volonté de maintenir une forme d'unité à l'échelle du quartier. La description que donnent Fatiha et Fatima de la situation des jeunes procède à la fois d'une volonté de maintenir un certain ordre, mais aussi de protéger les « *jeunes* », qu'elles semblent très bien connaître. Ainsi, pour cadrer le propos, les deux amies s'emploient à décrire en détail

la configuration familiale dans laquelle l'adolescent qui occupe une large part de la conversation a grandi. Fatiha décrit sa sœur comme « *vraiment brillante* », qui a fait des études supérieures et sa mère comme travaillant à l'aéroport d'Orly avec des « *horaires n'importe comment* ». Fatima, elle, décrit la chambre de l'adolescent, qui montrait que « *vraiment il ne manquait de rien* », en rattachant sa délinquance à la séparation de sa mère et au remariage de son père qui, depuis, ne s'occupe plus de lui. Que ces deux habitantes aient les moyens de proposer une genèse familiale spontanée du comportement de ce garçon est assez révélateur de l'intensité de leur inscription sur la « *scène d'interconnaissance* »<sup>607</sup> que constitue le quartier.

### 3) *Une autorité éducative féminine extensive à base territoriale*

Le point de vue qu'expriment Fatiha et Fatima lors de la réunion observée tranche avec la lecture « fragmentationniste »<sup>608</sup> des faits sociaux, qui oppose, notamment dans les quartiers populaires, différentes catégories de populations plus ou moins arbitrairement découpées (ex. « les jeunes » vs. « les habitants »). Ceci ne veut pas dire que les tensions et les faits de délinquance ne sont pas réels. Mais on peut, d'une part, faire l'hypothèse que la perception de ces derniers doit plus à la cohabitation au sein des mêmes cités de fractions différentes des classes populaires et, d'autre part, que ces différences n'empêchent pas l'expression d'une certaine solidarité. On peut d'ailleurs, sur ce point, rappeler le travail d'Éric Marlière qui montrait, après un retour sur le terrain « à chaud » consécutif aux émeutes de 2005, que nombre de mères de famille exprimaient une véritable solidarité avec les émeutiers et les émeutières, en rattachant leur colère aux nombreux obstacles qu'ils et elles avaient à négocier.<sup>609</sup> On touche alors à une modalité d'adhésion à la « mission civilisatrice » assignée aux femmes, qui permet de caractériser la spécificité des ressources d'autochtonies qu'elles peuvent détenir. Le fait de connaître et d'être connue des familles qui habitent le quartier permet en effet de revendiquer une forme d'autorité éducative extensive, c'est-à-dire transposable sur différentes scènes sociales. Repartons, pour le donner à voir, de ce que dit Fatima lors de la réunion déjà décrite.

L'autorité que revendique Fatima s'exerce sans autres filets que ceux que garantissent les réputations locales et l'interconnaissance : c'est de là qu'elle tire son efficacité autant que ses limites. Plusieurs fois lors de la réunion observée, Fatima explique aller parler directement « *aux jeunes* » pour les réprimander et pour leur donner une chance de s'amender : en

---

<sup>607</sup> Chamboredon, Jean-Claude *et al.*, *Ibid.*, p. 169 souligné d'origine.

<sup>608</sup> Siblot, Yasmine, *et alii*, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, *op. cit.*, p. 37

<sup>609</sup> Marlière, Éric, « Les habitants des quartiers : adversaires ou solidaires des émeutiers ? » in. Mucchielli Laurent, Le Goaziou Véronique (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007 (édition revue et augmentée), p. 79 – 81

repeignant le mur qu'ils ont orné de graffitis, en restituant les produits de leurs larcins, en les faisant promettre de ne pas fumer de cannabis devant les enfants. Parfois, les jeunes à qui elle s'adresse n'habitent pas le quartier. On touche alors aux limites de l'autorité éducative à base (micro-)territoriale, qui risque de ne plus opérer en dehors des personnes localement entraînées à la reconnaître.

**Fatima.** « Le truc aussi c'est qu'il y en a qui sont pas de la cité, qui viennent [de la cité voisine]<sup>610</sup>. L'autre jour je vais faire mes courses, je reviens : tout est tagué. Ils étaient là, ils rigolaient. Je leur dis : "Tu fais quoi, là ?!" Y'en a un il commence à me regarder de travers, à mal parler. Heureusement pour lui t'en as un qui lui as dit : "Non mais lui parle pas comme ça sinon t'as tout le monde qui va arriver." Je peux te dire qu'il a eu de la chance! »

Ce mode d'autorité répond donc de conditions de possibilités restreintes, qui renvoie sans doute aux logiques de peuplement du quartier où elle s'exprime. En effet, on peut faire l'hypothèse qu'il est d'autant plus efficace qu'il repose sur une certaine durabilité des appartenances locales, c'est-à-dire sur des durées de résidences au même endroit suffisamment longues pour permettre la constitution d'une interconnaissance. Or on sait que les quartiers populaires de banlieue parisienne connaissent des taux de roulement des habitations très disparates et que certains événements, comme la destruction dans le cadre des programmes de rénovations urbaines de grands ensembles, peuvent contribuer à renouveler la population d'un quartier. Dans ce cadre, le mode d'autorité éducatif à base territoriale est sans doute aussi instable qu'inégalement possible.

Une seconde caractéristique de ce mode d'autorité appelle discussion, qui réside dans son caractère extensif. Extensif car la reconnaissance qui le fonde ne s'arrête pas aux personnes habitant le quartier, mais s'étend aussi à différents rôles d'encadrement. Fatima met ainsi en avant la reconnaissance de son autorité par les animateurs ou les employés des structures sportives municipales.

**Fatima.** « Mais les ados on sait faire [*en s'adressant à Fatiha*]. Même [*prénom d'un homme qui s'avère, après vérification, être un animateur du centre social*] me disait : « Toi t'y arrives

---

<sup>610</sup> Le fait de fréquenter une cité voisine semble également un trait des sociabilités de certains hommes plus âgés. J'en ai au moins un indice dans une anecdote qui concerne un boxeur que je connais de l'entraînement, brancardier de son métier et âgé de 22 ans. Ce dernier était régulièrement présent le soir en bas d'un immeuble proche de là où j'habitais. À force de le saluer et d'échanger avec lui des amabilités, j'apprendrais qu'il habite en fait une autre cité, mais qu'il passe ici voir des amis. Racontant l'anecdote à Morgan, ce dernier m'explique, sur le mode du « nous » : « *Ah mais ça c'est un truc qu'on fait. On traîne rarement dans nos cités à nous. Je sais pas pourquoi mais moi j'ai toujours fait ça quand j'étais plus jeune.* » La force relative des liens d'interconnaissance peut évidemment rendre compte de cette délocalisation, qu'il faudrait bien entendu documenter plus en détail.

mieux que nous ». D'ailleurs moi j'ai toujours donné un coup de main si c'était bénévole – j'ai toujours fait bénévolement, ça va pas changer. (...) C'est comme avant, on les emmenait à la piscine [de la municipalité voisine]. Le maître-nageur il était sympa, il nous faisait rentrer par le côté : il nous faisait un prix pour le groupe et puis des fois il nous faisait pas payer. Du coup avec l'argent des tickets je pouvais acheter quelque chose à ceux qui étaient pas venus, ou acheter des glaces pour tout le monde, ils étaient contents ! (...) Et puis quand c'était l'heure qu'ils sortent, le maître-nageur il sifflait, « truuut ». Rien. Eux ils continuaient, tranquilles. Moi j'attendais un peu, je me disais : « Bon ils ont encore un peu le temps ». Puis quand fallait vraiment y aller, je sifflais entre mes doigts « fiiuuuuiit », et là je peux te dire, ils sortaient tous ! Ah le maître-nageur il me regardait, il me disait « comment vous faites ?? ». Il en revenait pas. »

L'autorité éducative extensive à base territoriale constitue une ressource qui concurrence autant qu'elle complète les différentes positions du « système d'autorité »<sup>611</sup> qui entoure le quartier : plus efficace que celle des animateurs, plus efficace que celle du maître-nageur. Elle se trouve très bien caractérisée dans l'opposition entre le sifflet sans accessoire (« *entre mes doigts* ») et le sifflet comme accessoire statutaire inopérant. Cette autorité est aussi présentée comme pouvant concurrencer celle des équipes de médiation employées par la société gestionnaire des HLM (« *La [société qui gère les HLM], je leur dis, ils devraient me donner un gilet, moi je ferais le travail de sécurité à leur place !* »). Extensive, l'autorité revendiquée l'est aussi dans la mesure où elle est aussi attestée dans la sphère domestique. Quand elle essaye de répondre à la question que le maître-nageur lui posait (« *comment vous faites ?* »), Fatima explique :

**Fatima.** « Je pense que ça doit être ma voix aussi, parce que les gosses, quand ils m'entendent, ils obéissent tout de suite. Avec mes enfants c'était pareil, [mon mari] ils lui montaient dessus, ils jouaient à cheval, tout ça, moi je rentrais : [*salutation militaire*] "Bonjour maman" [*éclats de rires*] »

Cette manière de fonder l'autorité éducative publiquement reconnue dans l'autorité éducative privée témoigne d'une dimension importante que l'on cherche à atteindre dans ce chapitre : la morale éducative continue de certaines femmes des classes populaires. On l'attestera dans la troisième partie en décrivant la continuité entre la morale éducative professionnelle et la morale éducative domestique, mais on peut anticiper en remarquant ici la continuité entre la morale éducative domestique et la morale éducative déployée à l'échelle résidentielle. Plus exactement,

---

<sup>611</sup> Pétonnet, Colette, *Ces gens-là*, Paris, Maspéro, 1968, p. 206 et suivantes ; la cité de transit qu'elle étudie est décrite par l'ethnologue comme encadrée par des positions dont les prescriptions font systèmes et qui sont toutes vécues comme surplombantes et non comme « à côté ».

on peut approcher cette continuité de différentes manières. D'une part, elle exprime sur un mode revendiqué un attribut codé comme féminin : l'autorité sur les enfants et les adolescents. Les hommes cèdent aux jeux des enfants et n'arrivent pas, même quand ils incarnent une certaine virilité (le maître-nageur) à se faire entendre des ados, là où les femmes y parviennent. D'autre part, elle exprime sur un mode familialiste une certaine solidarité de classe. En effet, dans ce que dit ici Fatima, l'idée transparait nettement que les jeunes de la cité méritent le même niveau d'exigence éducative que ses propres enfants. En tous cas, les standards appliqués à ces derniers méritent d'être appliqués aux autres. Bref, les « *jeunes* » sont aussi « *nos jeunes* », comme le disent à plusieurs reprises Fatiha et Fatima lors de la réunion observée. Et le rapport de concurrence-complémentarité revendiqué vis-à-vis des positions d'autorité préexistantes porte peut-être la volonté d'imposer une *autorité endogène*.

Les ressources de l'autochtonie, traduites dans la division du travail entre les sexes, semblent donc pouvoir fonder une autorité éducative revendiquée par certaines femmes comme un attribut extensif. Avant de vérifier plus avant ce principe et de montrer les différences dont il permet de rendre compte entre les enquêtées du point de vue de leurs stratégies éducatives, il faut souligner ses conséquences sur le « symbolisme de l'autochtonie ». S'il peut coïncider avec une certaine conception de la « mission civilisatrice » des femmes, ce mode d'autorité et les ressources d'autochtonie qui le fondent s'éloigne très nettement de la vision dominante et notamment journalistique des quartiers populaires. L'écart est ici facile à montrer en comparant ce que viennent de dire Fatiha et Fatima à la couverture par la presse locale (*Le Parisien*) de différents événements survenus dans la même cité. Par exemple, quelques mois après la réunion observée, un autre événement tragique survient : des personnes ont lancé des projectiles du haut d'une tour, tuant ainsi un automobiliste. La journaliste est emmenée sur les lieux directement par les policiers, qui l'avertissent de la dangerosité de l'endroit (ils lui demandent de toujours regarder en l'air pour éviter d'éventuels projectiles). Sur place, elle suit les équipes de police qui, à force de contrôles, parviennent à récupérer une quantité négligeable de cannabis (une dizaine de grammes). Elle parle également avec des habitants qui lui disent que « *personne ne dira rien ici* », ce qu'elle interprète comme révélant une « *loi du silence* ». Enfin, la photo qui accompagne l'article est fidèle aux standards journalistiques que met au jour Jérôme Berthaut : la tour la plus haute de la cité est prise en contre-plongée avec, au premier plan, un policier pris de dos, reprenant ainsi les codes d'une représentation homogénéisante des quartiers

populaires.<sup>612</sup> Encore une fois, il ne s'agit pas nier la peur que peut générer chez certains habitants les actes de délinquance de certains « *jeunes* ». Fatiha me raconte par exemple que la cité n'a plus de gardien : ce dernier a démissionné suite à son agression, survenue après qu'il ait ouvert les caves aux policiers qui recherchaient de la drogue. Il n'en demeure pas moins que les perceptions de l'espace habité sont plus diverses que ne le laissent prévoir la mise en récit journalistique. Le « quartier » n'est pas cette entité anonyme et interchangeable, que donnent à voir les photos en contre-plongée et le cadre préfabriqué d'interprétation des témoignages, mais un espace qui peut devenir une scène d'interconnaissance. Il n'est pas seulement traversé par la peur, mais aussi par tout un ensemble de relations beaucoup plus ordinaires. Sous ce double rapport, la dimension symbolique de l'autorité éducative que l'on a décrite chez Fatima réside justement dans la volonté qui s'y exprime de donner, selon ses propres mots, « *une autre image du quartier* ».

#### B) Mises en commun féminines et différenciations adolescentes

Le « symbolique » et le « matériel » étant inséparables, en tant que le premier est une transfiguration du second, nous avons déjà donné une première formulation de ce que peuvent permettre les ressources de l'autochtonies en termes éducatif. Mais ce faisant nous avons donné beaucoup de place à des femmes qui font valoir ces ressources sur d'autres scènes sociales, y compris politiques. On peut donc se demander ce qu'il en est au niveau plus ordinaire des stratégies éducatives et du rapport aux « différenciations »<sup>613</sup> adolescentes. L'hypothèse que l'on cherche à vérifier s'énonce simplement : plus les enquêtées sont dotées en ressources d'autochtonies, plus elles disposent de marges de manœuvre pour appréhender sereinement les fréquentations de leurs enfants. Inversement, le fait d'en être dépourvu peut entraîner une forme de repli sur la discipline domestique ou familiale. Pour s'en rendre compte, on revient d'abord sur l'inégale dotation en ressources autochtone en précisant un peu plus que précédemment ce que ces ressources permettent aux femmes rencontrées.

---

<sup>612</sup> « Les procédés de mise en image tels que les travellings, les vues surplombantes ou celles en contre-plongée semblent prioritairement réservés à ces espaces urbains, participant ainsi à l'homogénéisation de la représentation des quartiers populaires », Berthaut, Jérôme, *La banlieue du 20 heures. Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, 2013, p. 220

<sup>613</sup> Pour Paul Willis, la différenciation est un « processus spécifique grâce auquel la culture ouvrière se manifeste en tant que forme concrète à l'intérieur d'une institution particulière dont elle se détache alors même qu'elle est influencée par celle-ci ». Concrètement il s'agit de la manière dont les enfants d'ouvriers réinventent leur culture de classe à l'épreuve de l'école, en changeant leurs manières de parler, etc. Cf. Willis, Paul, *Ibid.*, p. 111

### 1) *Sphères éducatives protégées et mise en commun de l'attention éducative*

La connaissance de l'espace local et les interconnaissances qui y sont développées n'exemptent pas de toute anxiété quant aux sociabilités des enfants. Néanmoins, les appartenances locales permettent plusieurs bénéfices, au premier rang desquelles on trouve la possibilité de partager l'attention éducative. Être bien installée dans un quartier permet ainsi de compter sur la vigilance des voisines, et l'on retrouve alors des traits saillants du mode d'autorité extensif à base territoriale que l'on a caractérisé plus tôt. Le mieux pour vérifier ce point est de partir de notes de terrain<sup>614</sup>, prises à la suite d'un repas pris chez Fatiha en commun avec des voisines à elle. L'invitation de Fatiha répondait à deux motifs différents. En m'invitant il s'agissait de me remercier de l'aide que je lui fournissais dans la réalisation de son mémoire d'assistante sociale. Elle me présente d'ailleurs à ses voisines comme « [son] ami et [son] prof ». Les deux voisines, Vanessa et Valérie sont deux amies inséparables, malgré une grande différence d'âge (Valérie a vingt ans de plus que Vanessa). Elles habitent la même cité depuis plus de dix ans. Les enfants de Valérie sont aussi présents au repas : sa fille aînée, Cynthia, âgée de 17 ans, prépare une formation d'auxiliaire de puéricultrice et son fils cadet, de l'âge de Hakim le plus âgé des fils de Fatiha (14 ans). C'est l'amitié des deux ados, pratiquant ensemble le rugby, qui a donné une actualité nouvelle à la relation de voisinage ainsi que le motif de l'invitation à manger. Durant ce repas, Valérie et Vanessa font de nombreuses remarques qui donnent à voir une forme de mise en commun de l'autorité éducative à l'échelle de l'espace local. Peu après leur arrivée, à un moment où Fatiha, Vanessa, Valérie, sa fille et moi sommes en train de fumer dans la cuisine, Valérie appelle Hakim pour lui demander s'il a suivi le programme sportif que l'entraîneur de rugby a recommandé pour les vacances. Elle vérifie d'elle-même qu'il ait « fait [ses] abdos » en lui donnant de brefs coups de poings sur le ventre. Plus tard, Assia, la fille de Fatiha rentre à l'appartement, se change dans sa chambre et nous rejoint dans le salon où nous mangeons le couscous que Fatiha a préparé. Elle est accueillie par les plaisanteries de Valérie : « *Regarde ta fille elle nous fait un défilé !* ». Une fois qu'Assia s'est servie et qu'elle a regagné sa chambre, Valérie raconte l'avoir rencontrée la veille, aux alentours de vingt heures, et lui avoir intimé l'ordre de rentrer chez elle (« *J'lui dis "qu'est-ce tu fais encore dehors à cette heure-là ? Rentre chez ta mère !"* »). Plus tard dans le repas, Valérie et Fatiha discutent des bienfaits du rugby pour leurs fils. Fatiha, notamment, est ravie de l'épanouissement qu'elle remarque chez Hakim :

---

<sup>614</sup> Journal de terrain du 20 décembre 2015 ; Toutes les citations se rapportant au même épisode sont issues de ces notes, prises en fin d'après-midi après ce repas.

**Fatiha.** « Tu sais Hakim avant il parlait pas beaucoup. Mais là il est changé ! Il est ouvert ! L'autre jour je le voyais à la sortie, il était avec ses potes "wesh ma gueule" et tout. Non franchement je suis super contente. »

Valérie rebondit en insistant aussi sur les bienfaits de la boxe que pratique assidument sa fille.

**Valérie.** « Ouais puis avec le sport qu'ils font, j'peux te dire ils vont pas se faire emmerder. Mais c'est comme elle, hein, qui fait de la boxe à [ville voisine]. Moi au début j'étais inquiète quand je la voyais traîner dehors avec les gars du quartier. Mais quand j'ai vu les *patates* qu'elle leur mettait ! Mais des *patates* Fatiha !

**Cynthia.** Non mais le tout c'est de savoir où taper, tu tapes là [*elle montre le foie*] et là le mec il est par terre. Au visage, ça fait rien. »

En fin de repas, Valérie et Fatiha se donnent des nouvelles de connaissances communes, habitant la cité. Valérie raconte une histoire qui implique justement Fatima, la militante associative que l'on a déjà rencontrée plus haut :

**Valérie.** « Tu sais [une telle] elle a un nouveau bonhomme ? Bah l'autre jour il fumait au balcon, puis je sais plus ce qui se passait, y'a des petits qui se bagarraient. Tout d'un coup t'as Fatima qui passe la tête et qui se met à les engueuler comme elle fait. Le mec il rentre, il dit chérie y'a une dame qui crie au balcon ! "Ah mais non, c'est Fatima, t'inquiète pas" qu'elle lui fait ! »

Cet épisode ethnographique apporte plusieurs éléments à notre argument. Le partage de la vigilance éducative s'exprime particulièrement au sujet des filles et des allers et venus dans la cité. La voisine se sent ainsi investie de la surveillance d'Assia et se dit inquiète des fréquentations de sa propre fille. Mais la mise en commun de l'attention passe aussi par l'investissement de sphères protégées que sont les activités sportives. Valérie insiste sur la capacité de protection physique que les garçons en retirent. Elle relaie d'ailleurs, à domicile, les prescriptions de l'entraîneur, en vérifiant que Hakim ait bien fait les exercices demandés. Notons en passant un paradoxe apparent, que l'on ne dénouera que plus tard : si la vigilance éducative semble prioritairement s'appliquer aux filles, la capacité de protection physique, elle, est autant valorisée chez les garçons que chez les filles. À la différence de Valérie, Fatiha insiste d'abord sur les bénéfices en termes d'épanouissement personnels de son fils. Si le sport peut être considéré comme une sphère éducative protégée, c'est notamment que certains traits de la différenciation adolescente, comme l'adoption de termes d'adresse spécifiques (« *wesh ma gueule* »), sont interprétés positivement. Là où le fait que les adolescents commencent à « *mal*

*parler* » peut-être, on le verra, source d'une certaine anxiété éducative, l'adoption de ces termes dans un cadre contrôlé peut au contraire être perçue comme l'indice d'une ouverture aux autres.

2) « *Je suis l'assistante sociale de la cité* » : les différences sociales et la mise en commun éducative.

La différence d'interprétation quant aux bienfaits des scènes éducatives protégées est plus profonde qu'il n'y paraît peut-être à première vue. Elle montre que la mise en commun de la vigilance ne veut pas dire qu'un consensus se dégage quant aux styles éducatifs à adopter. Ainsi, quand Vanessa, Valérie et ses enfants partent et que je l'aide à faire la vaisselle, Fatiha me dit (à peu près) la chose suivante :

**Fatiha.** « Elles sont vulgaires quand même. Moi je veux dire je m'entends bien avec mes enfants, mais y'a une distance quand même ! On n'est pas les copines de nos enfants ! (...) C'est comme avec Vanessa, elles ont vingt ans de différence. On est des mères de famille quand même, tu vois ce que je veux dire ? »

Les observations précédemment citées ne peuvent pas rendre compte de ce que dit Fatiha ici. Il aurait fallu parler de la « mise en scène » des rapports de parenté entre Valérie et son fils, de ses façons de s'adresser à lui, de la très forte proximité entre Valérie et Vanessa, qui semblent réellement partager leur quotidien. Il aurait aussi fallu apporter des données sociographiques qui manquent pour mettre en perspective le matériau. La remarque de Fatiha n'en est pas moins importante. Elle hiérarchise socialement des attitudes (« vulgaires ») à l'aune de certains standards de distance et de conformité aux rôles parentaux. Ce jugement est solidaire de la position qu'occupe Fatiha dans la scène d'interconnaissance du quartier. D'une part, elle est connue comme pouvant fournir une aide en matière de « papiers » administratifs, notamment aux habitantes arabophones. Ainsi, un après-midi de juillet où je me trouve chez elle, une voisine sonne à l'interphone que Fatiha n'attend pas et qui vient demander de l'aide pour remplir un formulaire CAF. La visite dure une vingtaine de minutes durant laquelle Fatiha et sa voisine parlent en arabe. Une fois le formulaire rempli et la voisine partie, mon amie revient vers Thierry, son compagnon, et moi en soupirant : « *J'te jure je suis l'assistante sociale de la cité* »<sup>615</sup>. Elle m'explique alors que ce genre de sollicitations est assez régulier et Thierry lui fait remarquer que « *de toute façon c'est ce que tu veux faire plus tard* ». On retrouve ainsi, à l'échelle de la scène d'interconnaissance, la sollicitation d'un travail dont Yasmine Siblot

---

<sup>615</sup> Journal de terrain, 24 juillet 2015

montre les logiques de répartition au sein des foyers<sup>616</sup>. On retrouve également la mobilisation de l'« assistante sociale » comme « typification comportementale »<sup>617</sup> indépendante des personnes qui l'incarnent officiellement.<sup>618</sup> Il faut alors remarquer, en matière d'aide administrative, que là où Yasmine Siblot note l'usage de la typification de « secrétaire » dans le cadre familial, c'est celle d'« assistante sociale » qui s'impose dans le cadre de l'interconnaissance résidentielle. On pourrait ainsi dire de l'activité que ces typifications servent à désigner qu'elle passe du statut de travail fourni (« secrétaire ») à celui de service sollicité (« assistante sociale »).

Il est intéressant de noter, pour notre propos, que la position que donne à voir le service administratif se manifeste aussi dans la participation de Fatiha à la mise en commun de la vigilance éducative. Ainsi, courant 2016, elle héberge plusieurs jours une amie de sa fille, alors âgée de seize ans, qui cherche à fuir les violences de son père sur sa mère. Il ne s'agit donc plus seulement de corriger ou de surveiller le comportement des enfants dans la rue, mais aussi de leur fournir une protection, y compris dans le cas où ce sont leurs propres parents qui les mettent en danger. Le parallèle avec la figure de l'assistante sociale n'est pas fait explicitement au sujet de cet épisode, mais on voit en quoi il pourrait avoir une certaine pertinence. Néanmoins, cet exemple ne contredit pas les logiques que l'on a progressivement dégagées de la mise en commun de l'attention éducative. Comme on l'a relevé chez Fatima, le travail éducatif fourni pour ses propres enfants est vu comme également pertinent pour ceux des enfants des autres. Et comme l'ensemble des données tendent à l'indiquer, cette mise en commun procède de manière extensive aux différentes scènes sociales. Simplement, là où Fatima présentait son autorité sur le mode du transfert de la scène domestique vers la scène résidentielle, l'intervention éducative de Fatiha peut presque être comprise comme une forme d'ingérence dans un autre foyer, ou au moins comme une médiation apportée en ce sens.

### 3) *Discipline domestique, autochtonie et différenciations adolescentes*

Les appartenances locales soulèvent donc de nombreux enjeux d'échange et de hiérarchisation, qui peuvent être difficiles à négocier. Cette difficulté s'atténue néanmoins

---

<sup>616</sup> Siblot, Yasmine, « "Je suis la secrétaire de la famille !" La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, 64, 2006, p. 46 – 66

<sup>617</sup> Berger John, Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006

<sup>618</sup> Un usage légèrement différent de cette typification est documenté dans un reportage radio, où des femmes issues des classes populaires expliquent au journaliste : « *C'est le moment convivial des femmes, c'est ici. Notre moment convivial à nous c'est dans la cuisine (...) on vient parler de nos bons moments et de nos mauvais moments (...) [en éclatant de rire] à notre assistante sociale.* » Ahoudig, Mehdi, « Cuisine électorale : mères précaires, banlieues du vote », *Arte radio*, février 2012

lorsque l'on passe de l'appartenance locale (en référence à une scène sociale déterminée) aux ressources d'autochtonie qui, elles, découlent de l'inscription *simultanée* sur différentes scènes sociales, entre lesquelles les ressources et les modes d'agir sont partiellement transférables. En effet, les enjeux spécifiques à une scène ont d'autant moins d'importance que d'autres scènes d'existence et de valorisation existent. Or, c'est précisément cette diversité qui fait le lien entre pratiques éducatives, autochtonie et différenciations adolescentes. Au regard des éléments que l'on a analysés, on peut faire l'hypothèse que l'absence d'inscription sur la scène résidentielle prive, en grande partie, de la mise en commun de la vigilance éducative. La charge mentale éducative repose alors, plus exclusivement encore, sur la seule mère. Ce phénomène ressortait très bien du témoignage de Djenaba Sidibé, rapporté dans le premier chapitre, qui expliquait sa peur de ne pouvoir compter sur personne en cas de retard à l'école. Ajoutons que ce manque est d'autant plus vivement senti que Djenaba, contrairement à d'autres enquêtées, se sent plutôt bien dans son quartier : « *C'est dommage [que je ne rencontre pas] d'autres mamans, parce que j'aime bien ce quartier, d'un côté. C'est calme. Enfin j'ai pas vu de voyous [amusée] de wesh-wesh, tout ça, donc franchement c'est ce qui me rassure : c'est calme* ». Crista Luz habite à quelques centaines de mètres de Djenaba. Pourtant son ressenti est très différents : « *Moi je suis pas raciste, mais ici, quand même y'a beaucoup d'arabes vous savez* ».

Cette remarque doit avant tout être reliée à la faiblesse des appartenances locales de l'enquêtée. D'un point de vue strictement résidentiel, elle n'habite pas un immeuble mais un tout petit pavillon. Les seules relations de voisinages qu'elle mentionne concernent les paniers de nourriture qu'elle retrouve parfois devant sa porte, dont elle sait qu'ils proviennent de sa voisine, avec qui elle n'a pas spécialement d'affinités. Quand elle lui propose de la rembourser, plus ou moins rhétoriquement étant donné ses marges de manœuvre budgétaires, cette dernière répond par un évasif « *plus tard* ». La seule appartenance locale véritable qu'elle mentionne en entretien repose sur une association d'habitant·e·s portugais·e·s de sa ville. Ainsi, le bal portugais est la seule sortie qu'elle s'autorise et qu'elle autorise à ses enfants, et encore non sans méfiance (« *Et encore, la dernière fois que j'y suis allée, y'avait des garçons l'âge de ma fille qui vomissaient parce qu'ils avaient trop bu... comme quoi on peut être sûre nulle part* »). En dehors de cette scène relativement protégée, Crista ne permet pas à ses enfants de sortir. Ils ont le droit de recevoir des ami·e·s, mais seulement si elle est elle-même présente. Pour justifier cette condition, elle explique qu'une fois que sa fille avait invité ses amies en son absence, son téléphone portable avait disparu. Tout se passe donc comme si l'absence de ressources d'autochtonies entraînait un repli sur la discipline domestique et s'accompagnait

d'une perception anxieuse du hors foyer. Or cette situation n'est pas sans conséquences sur le rapport de l'enquêtrice aux différenciations adolescentes. Crista explique en effet qu'elle s'inquiète à propos de sa seconde fille, qui « *commence à mal parler* » : « *elle parle comme dans les cités* » me dit-elle. Là où Fatiha interprétait les signes de différenciation de son fils à l'aune de l'ouverture aux autres au sein d'une sphère éducative contrôlée, Crista interprète les mots de sa fille comme la force d'attraction d'un environnement sur lequel elle n'a pas de prise et qui lui paraît globalement hostile. L'absence d'appartenances locales diversifiées semble donc correspondre à une dépossession de certaines marges de contrôle et de réassurance éducative.

Au contraire, cette pluralité des appartenances est très importante dans les pratiques éducatives de Fatiha et dans sa gestion de la différenciation de ses enfants. Si elle maintient une certaine surveillance, l'inscription des enfants sur différentes scènes relativement protégée permet plus facilement de leur faire confiance. Un jour, par exemple, Fatiha m'apprend que sa fille, Assia, est membre depuis plusieurs mois des jeunes communistes, mais que les réunions qu'elle fréquentait au début ne l'intéressent plus. Elle me glisse aussi, sur le mode de la plaisanterie, qu'elle aurait bien aimé que sa fille y rencontre un petit ami (« *tu vois, un étudiant quoi* »), mais que cette dernière ne trouve pas du tout les garçons de la « JC » à son goût (« *elle c'est plutôt les petits jeunes qui font de la moto en bas* »). Précisons que ce commentaire est fait avec une sorte d'amusement constatif dont aucun regret véritable ne transparait. Même le maintien de l'unité protectrice du foyer ne passe pas, chez Fatiha, par la discipline domestique qu'exprime Crista. Ainsi, parlant avec moi du temps important que ses deux fils passent à jouer aux jeux vidéo, Fatiha me rapporte ce que son père lui a dit sur le sujet : au moins, tant qu'ils jouent, ils ne traînent pas en bas des immeubles et ne fument pas de cannabis. L'évitement relatif de l'espace résidentiel en tant que scène juvénile d'interconnaissance est donc contrebalancé par les activités extérieures et intérieures, qui donnent à cet évitement l'apparence d'un choix venant des enfants eux-mêmes. C'est notamment vrai de son plus jeune fils, Sofiane, qui développe un mode d'appréciation des jeux vidéo tourné vers *l'imaginaire narratif*, opposé au mode d'appréciation tourné vers *l'affrontement technique* (jeux de sport et de guerre, jouables à plusieurs). Lui qui n'est pas du tout loquace quand j'essaie de parler de sa pratique de la boxe a au contraire beaucoup de choses à dire des jeux qu'il explore. Nous échangeons ainsi régulièrement sur le sujet. Sofiane

m'explique apprécier particulièrement les « *jeux qui racontent une histoire* », tels *GTA V*<sup>619</sup>, qui compte parmi ses favoris. Ayant moi-même terminé ce jeu, nous discutons des différents personnages qu'il est possible d'incarner et des choix de scénario qui sont laissés à la discrétion des joueurs et des joueuses (« *Et toi, l'attaque du FBI, tu l'as faite avec l'hélico ou avec les pompiers ?* »). Sofiane est par ailleurs curieux de l'actualité des sorties, me demandant par exemple si j'ai entendu parler du prochain volet de *L.A. noire*, qu'il attend avec impatience. Comparable à *GTA* ce jeu place plus d'importance encore dans le scénario et ajoute une dimension d'enquête (on incarne un policier dans les États-Unis des années quarante) ce en quoi il se rapproche d'un jeu d'aventure.

L'inégale distribution des ressources d'autochtonie entre les enquêtées produit donc des conséquences jusqu'à l'intérieur de leurs foyers. Ou plus exactement, cette distribution semble correspondre avec le style éducatif des enquêtées : d'autant moins anxieux qu'elles peuvent compter au dehors sur des moyens de surveiller et de protéger leur(s) enfant(s). Il faudrait pourtant apporter d'autres exemples qui nuancent la teneur de la relation entre le dedans et le dehors. D'abord il existe des phénomènes contre lesquels les ressources d'autochtonie ne peuvent pas grand-chose, à commencer par l'exposition des adolescents à des contrôles de police, qui touche sans discrimination hors de celle qui tend à découler du faciès et du lieu de résidence. Ensuite, l'assurance éducative que procurent les ressources d'autochtonie n'est pas valable une fois pour toute et pour tous les âges de la vie des enfants. Quand ces derniers et ces dernières grandissent, elles peuvent s'avérer inopérantes. Nous n'avons pas le temps de développer davantage ces points, qui devaient simplement être mentionnés pour nuancer les résultats présentés.

### III – « Sa ki pa bon pou zwa pa bon pou kanna ». Morale éducative continue et définition égalitaire du travail sur autrui.

Dans les développements de cette première partie de la thèse, nous avons identifié différentes manifestations de ce que je propose d'aborder comme un même phénomène : une *définition égalitaire du travail sur autrui*, que celui-ci soit ou non salarié et que celui-ci concerne ou non les enfants. Le principe de cette définition est très bien résumé par ce proverbe que me cite Audrey Dibandi en créole pour expliquer la conception qu'elle a de son travail de

---

<sup>619</sup> Super production ayant coûté 260 millions de dollars à réaliser (plus que des « blockbusters » tels qu'Avatar, Harry Potter 6 ou Avengers), ce jeu vidéo propose un « mode histoire » (opposé au mode en ligne, reposant plus sur un mode d'appréciation agonistique) qui déroule un scénario long et tissé de clins d'œil à des séries (*Les sopranos*, *Breaking bad*, etc.) ou à des films (Quentin Tarantino, frères Cohen, etc.) célèbres.

surveillance des cantines scolaires : « *Sa ki pa bon pou zwa pa bon pou kanna* ». Ce qui n'est pas bon pour les oies n'est pas bon pour les canards, c'est-à-dire que ce qui n'est pas bon pour son ou ses propres enfants n'est pas bon pour les autres. Si l'analyse de cette conception égalitaire peut être intégrée à ce chapitre, c'est non seulement qu'elle prolonge les observations de la partie précédente sur la continuité relative de la morale éducative domestique et de la morale éducative résidentielle, mais aussi parce que cette définition égalitaire du travail sur autrui se donne particulièrement à voir chez les enquêtées travaillant dans le périscolaire. Il est alors possible de parler, quand le travail s'applique aux enfants de « morale éducative continue ». Mais d'un autre côté, le développement que l'on propose ici est une invitation à une réflexion plus générale. Car cette définition égalitaire s'oppose à une définition clivée, qui procède, en pratique, d'une différence entre les normes *imposées* à l'autre dans le travail professionnel sur autrui et les normes auxquels les comportements correspondent en dehors. Différents indices montrent que cette différence entre morale continue et morale discontinue est une ligne de clivage socialement située. Ainsi, même quand les deux conceptions se retrouvent chez les occupantes d'une même position professionnelle, elles semblent rattachables à des éléments de trajectoire. Delphine Serre le montre bien en faisant la différence – je schématise – entre les assistantes sociales « prosélytes » et les assistantes sociales « clivées ». Les premières appliquent à leurs clientèles les normes qu'elles ont elles-mêmes acquises dans le cadre d'une trajectoire ascensionnelle, tandis que les secondes, plutôt inscrites dans des trajectoires plates, font une distinction entre la morale d'imposition et la morale personnelle<sup>620</sup>. Dans mon enquête, trois éléments permettent de contribuer à la tentative d'éclairer la distribution de ces phénomènes. Le premier, c'est que nous serons amenés à retrouver le clivage entre morale continue et morale discontinue quand on étudiera le point de vue des secrétaires sociales sur les assistantes sociales. Le second c'est que l'on verra que ce clivage entre morale discontinue et morale continue peut aussi être au cœur des effets d'imposition de l'assistance sur les enquêtées allocataires, qui, comme Djenaba, comparent leur définition égalitaire du travail sur autrui avec ce qu'elles perçoivent du travail sur autrui des assistantes sociales. Le troisième, qui nous intéresse ici plus directement, c'est que le phénomène se retrouve chez les enquêtées allocataires, pour ainsi dire, les plus différentes possibles. Tout ceci suggère un phénomène qui semble fortement partagé par les femmes de différentes fractions des « classes populaires ». La démonstration sera ici très rapide, car je manque de temps et d'éléments. Mais le plus important est d'abord que le phénomène, que l'on

---

<sup>620</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*

a déjà rencontré et qui se retrouvera ensuite, soit identifié et nommé. Deux points sont ici abordés, à titre exploratoire. D'abord la façon dont la conception égalitaire puise dans des expériences domestiques et éducatives passées. Ensuite la façon dont le travail professionnel sur autrui est présenté comme puisant à la même énergie et aux mêmes styles éducatifs que le travail domestique sur autrui.

#### A) PUISER DANS DES EXPÉRIENCES FAMILIÈRES POUR DÉFENDRE SON PASSÉ SOCIAL

Le fait qu'Audrey cite un proverbe en créole n'est en aucun cas anodin du point de vue de notre argument. L'usage du créole, replacé dans la situation de diglossie antillaise, renvoie non seulement à sa jeunesse et à son éducation, mais aussi à une langue dominée, qui n'est pas reconnue comme convenant aux usages officiels. Or, chez plusieurs enquêtées, la conception égalitaire du travail sur autrui semble s'accompagner d'une tentative de valorisation d'expériences passées dans des contextes où elles ne sont pas assurées d'être reconnues. C'était déjà le cas dans ce que rapportait Nadia Yousfi de son rapport aux institutrices du temps où elle était ATSEM. Car si elle reprochait à ces dernières de « *ne pas avoir d'éducation* », c'était pour se prévaloir de l'éducation qu'elle avait elle-même reçue, dans un contexte où statutairement, elle n'avait pas son mot à dire. De même, sans que l'exemple concerne la morale éducative, Djenaba Sibidé, dont on a vu qu'elle cherchait à éviter la force de rappel du ménage qu'elle avait éprouvée en tant qu'aide à domicile (« *les gens disent y'a ma femme de ménage qui vient* »), puise dans le souvenir de relations de voisinage avec des dames âgées les traces d'une certaine conception égalitaire du travail.

**Djenaba.** Moi j'avais la voisine de chez mes parents, c'est une dame, bon elle s'appelait madame Bâtard mais voilà [*amusée*]. Moi j'ai pas connu mes grands-parents et mes parents quand ils sont arrivés, et ben cette dame là ils se sont attachés très vite. Donc on l'appelait « mamie », c'était comme notre grand-mère un petit peu. Elle habitait en dessous de chez-nous. Et peut-être que c'est de là que ça vient mon envie de travailler sur les personnes âgées. Y'avait aussi une autre dame qui s'appelait Paulette et des fois on prenait le goûter chez elle, quand on allait en vacances on leur écrivait des cartes postales à elles, elles nous ré-écrivaient, on allait au parc avec elles. Et mes parents ne comprenaient pas très bien le français, ma mère surtout. Donc elles les aidaient dans les démarches administratives. Voilà. C'était presque vraiment des grands-mères, carrément. Jusqu'à pas longtemps, moi je retournais les voir, je reprenais le goûter comme avant et tout, elles remontraient les cartes postales, elles étaient accrochées sur leur mur. Mais elles sont décédées maintenant. Et pourtant elles avaient de la famille, mais on les voyait jamais. Moi j'ai jamais vu ses enfants à Madame Bâtard. Elle avait deux fils. Je les ai

jamais vu. Même quand elles sont décédées ils ont même pas sonné à la porte ou mis de mot. Voilà, ils ont débarrassé le logement, on n'a jamais su quand elle est décédée. Et ça, ça fait mal.

Lilian. *Ah... bah ils sont bizarres les gens.*

**Djenaba.** Ouais, ils sont bizarres hein ! Peut-être qu'ils savaient pas que, je sais pas... bah si je pense qu'au bout de tant d'années je pense que... ouais... ils devaient quand même le savoir et je pense qu'ils ont vu les courriers, les mots, les cartes postales... mais bon voilà. Ah c'est dommage moi j'aurais bien aimé récupérer des petits trucs qu'on avait partagé.

Le souvenir est spontanément évoqué par l'enquêtée au moment où je lui demande si elle a déjà été confrontée au décès des personnes qu'elle accompagnait en tant qu'auxiliaire de vie sociale. Elle y puise l'indice possible de son « *envie de travailler sur les personnes âgées* » (on note qu'elle dit « travail sur »). Mais surtout, le souvenir sert à instaurer une continuité entre le travail fourni et certaines expériences familiales, fondées sur la *réciprocité* : la famille et les dames en question *échangeaient* des lettres (« *on leur écrivaient (...) elles nous ré-écrivaient* »), elles aidaient sa mère à faire des démarches administratives, Djenaba et ses frères et sœurs allaient leur rendre visite, etc. Tout ceci justifiant l'application à ces relations des catégories de parenté (« *grand-mères* », « *mamie* »). Néanmoins, quand elles décèdent, les familles de ces dames ne font rien pour reconnaître cette relation, qui pourtant était *affichée* (les cartes postales au mur). Comme si la parenté officielle mais distante (« *on les voyait jamais* ») reprenait ses droits sur la parenté quotidienne (on note, du point de vue de cette dernière, l'importance de la commensalité : « *les goûters* »<sup>621</sup> qui font le lien entre l'enfance et l'après – « *comme avant* »). Ces souvenirs, qui ont pour l'enquêtée une forte résonance affective (« *ça fait mal* »), inscrivent le travail professionnel sur autrui qu'elle a connue dans des relations familiales et de réciprocité. En même temps ils expriment la douleur de la non-reconnaissance de ces relations, non-reconnaissance qui se retrouve aussi, quoique de manière différente, dans l'emploi d'auxiliaire de vie sociale et dont l'enquêtée cherche à se prémunir, par exemple en passant une formation qualifiante (cf. chapitre 1).

En résumé, la conception égalitaire du travail sur autrui peut renvoyer, on en fait l'hypothèse, à une volonté de valoriser certaines dimensions des expériences passées qui, dans les situations de travail ou ailleurs, sont susceptibles d'être disqualifiées. Autrement dit, on peut

---

<sup>621</sup> Janet Carsten, dans une étude sur une communauté vivant de la pêche en Malaisie, parle de « parenté processuelle » pour désigner la façon dont les relations de parenté, centrées sur les petits-enfants, sont conçues comme recevant leur substance du quotidien, et surtout de la commensalité. Cf. Carsten, Janet, *The heat of the hearth. The process of kinship in a Malay fishing community*, Oxford, Calendon Press, 1997, p. 254 pour la notion « parenté processuelle ».

y voir un principe de négociation des résonances de la domination (par exemple dans les rapports salariaux et les situations de travail) en termes de dévaluation des expériences premières : qu'une ATSEM n'ait « rien à dire » du fait de son statut veut aussi dire que ses expériences passées ne comptent pour rien. Le lien est d'ailleurs intéressant à faire avec ces formations au travail sur autrui qui, s'adressant à des populations issues des classes populaires, commencent par une *disqualification des expériences familiales*. Beverley Skeggs le montre on ne peut mieux au sujet des formations d'aide à la personne que suivent ses enquêtées au sein desquelles des gestes qu'elles pensaient maîtriser leurs sont réappris de manière normalisée.<sup>622</sup> Or, cette disqualification est d'autant plus profonde que, dans le système de genre et dans les régions dominées de l'espace social, c'est avant tout le travail sur autrui et le soin aux autres qui fonde la respectabilité.<sup>623</sup> Tout en s'inscrivant dans ces enjeux de respectabilité, l'importance donnée aux expériences familiales par la conception égalitaire du travail sur autrui peut donc aussi être vu comme un moyen de défendre ces dernières de la disqualification.

#### B) Puiser à la même énergie et dans les mêmes styles éducatifs

Une limite du livre très important de Beverley Skeggs réside dans le fait que la sociologue reste hors des situations de travail et interroge finalement assez peu le rapport à l'emploi et au travail. Il ne s'agit pas de le lui reprocher – on ne peut pas tout faire – mais simplement d'inviter à réfléchir à ce que les résultats qu'elle avance doivent à cette construction d'objet. Par exemple, on ne sait pas ce que l'inculcation, en formation, du « souci de soi » comme d'un « objet distant »<sup>624</sup> devient dans les situations de travail ; là où Christelle Avril, au contraire, repère la prégnance d'une « norme du souci de soi »<sup>625</sup> dans la façon dont certaines de ses enquêtées s'impliquent moralement auprès des personnes âgées. Le même potentiel de décalage doit aussi être pris en compte ici : que les enquêtées tendent à puiser dans des expériences familiales ne nous dit pas à quoi la conception égalitaire du travail sur autrui correspond dans le quotidien du travail, en emploi et à la maison. Dans la faible mesure où les entretiens permettent d'approcher ce quotidien, deux traits peuvent être identifiés. La conception égalitaire du travail sur autrui, ou plus exactement, cette fois, la morale éducative continue, correspond au fait que les situations de travail professionnel sont vues comme mobilisant non seulement les mêmes styles

---

<sup>622</sup> La sociologue note ainsi qu'« au lieu de réaffirmer les ressources culturelles féminines antérieures que les femmes pensaient pouvoir utiliser et dont elles croyaient tirer profit, les systèmes classificatoires des pratiques de soin employés par la formation peuvent jeter un doute sur leurs pratiques de soin antérieures ». Skeggs, Beverley, *Ibid.*, p. 126

<sup>623</sup> « Les femmes de l'étude doivent (...) continûment prouver leur respectabilité à travers le soin qu'elles prennent aux autres » *Ibid.*, p. 128

<sup>624</sup> *Ibid.*, p. 127

<sup>625</sup> Avril, Christelle, *Ibid.*, p. 209

éducatifs que pour son propre enfant, mais aussi qu'elles *puisent à la même énergie*. Commençons par cette question de l'énergie, avec ce que dit Mylène Caron de la « *continuité* » entre ses deux journées de travail :

**Mylène.** Tu vois, par exemple je serais dans un autre métier, en primaire ou dans les bureaux, là c'est vrai que la transition elle serait vraiment pfffuit, forte, mais là j'ai l'impression de continuer... mon truc. Comme c'est des petits... (...) Après c'est plus difficile le soir parce qu'on a quand même eu une journée ... où faut gérer quand même une bonne dizaine de mômes, entre les pipis, les machins et y'a ça et le soir quand tu rentres à la maison t'as ton fils, t'as le cumul de toute la journée : parce que c'est mental hein c'est ... et moi quand j'entre normalement c'est télé musique direct, bah là non, le gamin il a besoin de toute l'attention que j'lui ai pas donnée et moi j'ai donné tellement dans la journée que des fois j'ai pas la patience, des fois c'est... Mais ça me fait mal parce que c'est mon fils, c'est [*insiste*] *lui*. Moi c'est quelqu'un d'autre qui s'occupe de mon môme, pendant que moi j'm'occupe des mômes des autres. C'est... au début c'est très dur ! Et après, niveau des nerfs c'est dur parce que y'a des jours ça va, mais y'a des journées où c'est assez folklo et le soir tu rentres, t'es d'jà fatiguée, puis deuxième round quoi !

Lilian. *Oui c'est ça, tu remets le couvert.*

**Mylène.** Ouais, c'est reparti. Et ton cul il est pas posé avant 22 heures hein ! [*rire partagé*] Tu vois c'est ... parce que t'as couché le petit, après tu t'occupes de la vaisselle, de ranger tout ce que t'as fait avec lui, les jouets machin, après 22 heures bah tu vas te coucher parce que le lendemain tu rattaques à 7 heures. Ouais, quand t'es toute seule c'est un rythme. Quand t'es à deux c'est vrai qu'on peut se relayer : y'en a un qui va chercher l'enfant, l'autre qui fait à manger, l'autre qui va coucher l'enfant, ou l'autre il fait la douche, pendant que l'autre fait à manger : y'a un esprit d'équipe quoi ! C'est... mais quand t'es toute seule tu... pssssuit... tu gères tout.

L'extrait permet de compléter la typologie que l'on a proposée dans le chapitre 1 des relations entre intensité du travail parental et rapport aux chances objectives dans le système d'emploi. Car cette typologie ne disait rien de ce qui se passait quand les enquêtées étaient effectivement en emploi. Ici, on voit qu'en semaine le « temps pour soi » de Mylène est entièrement réduit au « temps physiologique »<sup>626</sup> (« *22 heures bah tu vas te coucher* »), que les moyens de défouloir sont limités (« *télé musique, bah non* »), que les différentes tâches qu'impliquent le travail

---

<sup>626</sup> Sur les différents « temps » du foyer chez des femmes ouvrières industrielles et sur leurs liens avec la dépense de force de travail dans l'emploi, cf. Linhart Danièle, Tourreau Roland, « Mon vendredi ... ! Qui gagne au change ? », *art. cit.*, p. 145 et suivantes

domestique se chevauchent et se relayent (« *t'as couché le petit après tu t'occupes de la vaisselle...* ») d'une manière qu'alourdit la monoparentalité (« *tu gères tout* »). Le fait d'avoir un emploi ne modifie donc pas entièrement la charge du travail parental et ce d'autant plus que les enquêtées travaillent auprès d'enfants. La « *continuité* » dont parle Mylène est inséparablement matérielle (« *les pipis* ») et mentale (« *c'est mental hein !* »). Et c'est bien à la même énergie (« *l'attention* » par exemple) que son enfant et « *ceux des autres* » puisent. Il faut cependant préciser les conditions de cette continuité, en reprenant la ficelle de Marie Cartier et de Marie-Hélène Lechien<sup>627</sup> : autant que la matérialité des tâches, c'est leur codage dans l'ordre du genre qui détermine leur unification. Ici, la « *continuité* » est aussi emprunte de tensions morales et, sans doute, au reste de mauvaise conscience que continue de laisser la « *contingence de l'activité féminine* »<sup>628</sup>, comme par effet d'hystérèse, même chez les femmes qui ont emploi et qui en ont, matériellement et personnellement, besoin. Car si la chaîne d'externalisation (« *c'est quelqu'un d'autre qui s'occupe de mon môme, pendant que moi j'm'occupe des mômes des autres* ») est difficile à accepter, c'est bien parce que l'enquêtée, au moins dans un coin de sa tête, se pose la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux qu'elle élève son fils à la maison. D'ailleurs, plus tard dans l'entretien, Mylène a cette phrase qui peut paraître surprenante :

**Mylène.** Et c'est pour ça que moi j'aimerais bien devenir cassoce [*rire amusé de Nadia*] ! Moi, je trouve le bonhomme, je fais deux mômes, comme ça je travaille plus ! C'est vrai ! Parce que faut le dire, on a un môme on n'est pas aidée ! On n'est pas aidée !

Venant d'une enquêtée qui, avec Nadia et ses collègues, a mené une grève difficile, appuyée par la CGT contre la municipalité communiste,<sup>629</sup> et à laquelle elle doit sa titularisation (grève qui leur laisse, je n'aurais pas le temps d'y insister, un profond souvenir), cette affirmation doit peut-être d'abord renvoyer à cette hystérèse de la contingence de l'emploi féminin. Elle renvoie aussi à faiblesse des salaires dans l'animation périscolaire, produit du faible volume horaire pourtant doublé d'amplitudes très fortes et d'une pénibilité sur laquelle l'extrait précédent était éloquent. Car ces conditions d'emploi et de travail – qui, ailleurs, sont le lot commun des employées peu qualifiées – constituent des positions qui entretiennent cette hystérèse, en les rendant presque aussi rémunératrice que la maternité célibataire assistée. En tous cas, la constitution de l'animation périscolaire comme « *voie professionnelle pour les femmes des*

---

<sup>627</sup> Cartier Marie, Lechien Marie-Hélène, « Vous avez dit relationnel ? », *art. cit.*

<sup>628</sup> Maruani Margaret, Nicole Chantal, « Du travail à l'emploi : l'enjeu de la mixité », *art. cit.*, p. 240

<sup>629</sup> Julian Mischi analyse des conflits de travail similaires (*Le communisme désarmé, op. cit.*)

classes populaires »<sup>630</sup> n'exempte pas celles qui y accèdent de payer le lourd tribut qu'impose le système d'emploi à leur classe sociale et de sexe. Mais revenons à la morale éducative continue, dont nous nous sommes un peu éloignés.

Avec les nuances que l'on a ajoutées, la morale éducative continue doit sans doute être conçue sur la base de cette continuité laborieuse. Mais il faut aussi remarquer une autre continuité, située elle dans les styles éducatifs. Nous avons déjà approché ce phénomène en décrivant la façon dont Nadia transposait les techniques éducatives qu'elle avait acquise professionnellement à l'éducation de sa fille. Or le transfert peut aussi fonctionner dans l'autre sens et concerner d'autres conceptions éducatives. La manière dont Audrey me raconte son travail de surveillance des cantines scolaires procède ainsi des mêmes logiques que la défense de la personnalité que l'on décrivait chez elle face à l'école. Plus encore, c'est Audrey elle-même qui fait le parallèle entre les deux :

**Audrey.** Moi ma fille, si demain, quand elle sera grande, dans les CM1, CM2, on me dit « votre fille elle a un mauvais comportement », qu'elle est « insolente », mais qu'elle me ramène des 20... je peux te garantir que j'en ai rien à foutre. Moi mon but c'est qu'elle travaille. Son comportement je m'en fous : ce qu'elle fait avec vous, elle le fait pas avec moi. Si elle le fait avec vous, c'est que vous avez pas su la gérer. Point barre. C'est pareil, il y a une petite fille dans l'école où je travaille, elle s'appelle Kouraba, la petite, c'est une sorcière, un vrai petit démon ! Mais... avec moi c'est un amour. Parce que j'ai su montrer à cet enfant qu'autant, non, je rigole et j'ai un sourire de dingue, hein ? Un sourire foudroyant si tu veux ? Comme tu veux, comme tu le sens [*léger rire, marque un temps*]. Et autant des fois, je rigole pas, aussi. Et là !

Lilian. *Quand ça rigole pas, ça rigole pas.*

**Audrey.** C'est foudroyant aussi. La gamine elle a su faire la différence. Donc ça marche pas avec les autres, mais ça marche très bien avec moi. Et quand elle arrive, bah je suis la seule à qui elle fait un calin. Voilà. Kouraba la sorcière, c'est à moi qu'elle fait un câlin. Voilà, alors c'est qui qui est sorcière, c'est l'enfant ? Ou c'est vous qui êtes [*accentue, pleine de dédain*] *stupide*, qui savait pas voir en elle ?

L'extrait dit bien que le principe de la morale éducative continue est un principe *homologique*. C'est-à-dire que tout en obéissant aux mêmes logiques, il s'accorde, chez les femmes qui le partagent, avec toutes les spécifications positionnelles et avec toutes les variations corrélatives du style éducatif. Ainsi, la défense de la personnalité, déjà repérée chez Audrey face à l'école,

---

<sup>630</sup> Lebon, Francis, « Les animateurs entre précarité, militantisme et gestion politique des quartiers », *Pensée plurielle*, n°32, 2013, p. 63

se trouve ici transposée en situation de travail. De même, comme face aux institutrices, on retrouve l'inversion de la charge de la responsabilité : le comportement de l'enfant lui est-il imputable, où l'est-il plutôt aux adultes qui n'ont pas su « *voir en elle* » (l'expression reviendra, chez Audrey, face aux assistantes sociales) ? Principe de défense face aux institutions qui hiérarchisent les pratiques parentales (et prioritairement *maternelles*), le style éducatif qu'exprime l'enquêtée apparaît alors traversé d'une certaine tension, entre tendresse (« *câlins* ») et sévérité ; le même attribut (« *foudroyant* ») pouvant passer d'un pôle à l'autre de l'alternative. Comme s'il fallait pouvoir donner le change sur le front des reproches potentielles, en anticipant la contradiction de ce qu'on appellera plus tard les *arbitraires d'exposition* institutionnels ; c'est au moins l'un des niveaux de lecture du comportement, tel qu'il est exprimé en entretien.

La morale éducative continue se retrouve d'une manière comparable chez Mylène et Nadia, dont les styles éducatifs sont pourtant différents de ceux d'Audrey. L'histoire que raconte Mylène et le dialogue qui s'en suit me paraissent très révélateurs.

**Mylène.** [*Ton posé de l'histoire racontée*] Hier j'suis partie à la CAF. J'suis partie à la CAF, y'avait une p'tite à côté de moi – enfin j'dis une p'tite elle devait avoir mon âge – elle avait un tout petit bébé. Elle le tenait et tout dans ses bras, et elle jouait avec et – [*à Nadia*] tiens à côté de moi y'avait une maman [*de l'école*] justement ! Donc on a discuté, de sa fille qui est en primaire maintenant neineinein, donc on papote et y'a cette dame, à côté, avec son tout petit bébé. Elle lui donne le biberon, elle lui dit : « Tiens, tu veux ton biberon ? » Alors le gamin il commence à prendre le biberon, donc après il le recrache, bon moi j'regardais pas, j'entendais, elle lui dit : « Quoi, il est dégueulasse ? ».

**Nadia.** [*À l'enquêteur*] Nous ça nous choque à l'oreille.

**Mylène.** Donc j'lai regardé, j'ai fait ça [*elle se retourne dans son fauteuil*], j'sais même plus c'que... j'espère qu'elle a compris. Mais à je... ah ça m'a choqué ! « Quoi il est dégueulasse ? » Mais le bébé était comme ça [*montre entre ses mains*] ! Il devait avoir une semaine quoi !

**Nadia.** Mais sachant que, tu le sais pas hein, mais ça te choque parce que t'es dans le métier. C'est la déformation professionnelle.

**Mylène.** Ouais non mais même. Tu vas pas dire à ton bébé qui a une semaine le mot « dégueulasse » ! Moi quand j'entends les gamins à table qui font [*ton de « sale gosse »*] « ah non c'est dégueulasse ! » J'fais [*ton très sévère*] « pardon ?! » Tu parles pas comme ça à ton enfant !

**Nadia.** Ni aux enfants des autres !

**Mylène.** Ah bah bien sûr, ni aux enfants des autres !

**Nadia.** Mais c'est ça la déformation professionnelle, c'est quand tu marches n'importe où dans la rue et tu... Moi par exemple, maintenant je dis tout le temps « je m'en *fiche* ». L'autre jour j'ai dit ça à [une amie] elle était choquée ! Elle me dit « tu t'en *fiches* » ?

**Mylène.** Ah ouais mais ça moi j'aime trop parler comme ça, j'aime trop faire ça ! T'es encore plus crédible [*rire partagé avec l'enquêteur*]

**Nadia.** Ouais après au bout d'un moment c'est plus possible, t'sais : [*Joue une scène*] « Ouais ta gueule, arrête de gueuler ! » [*Imite le ton réprobateur adapté aux enfants*] « On dit pas gueuler, la gueule c'est pour les animaux ! » [*rire général*]

Synthétisons. Transférabilité sur les scènes sociales : la CAF, l'école, « *la rue, n'importe où* ». Équivalence des enfants du point de vue de la morale éducative : « *ton enfant* », « *les enfants des autres* »... « *bien sûr* ». Mais ici aussi, la hiérarchisation des comportements des autres et la transformation des siens propres, *sur le mode incorporé* : les mots qui « *choquent à l'oreille* » et ceux qui sortent tout seul (« *je m'en fiche* »). Si la morale éducative continue est homologique, c'est qu'elle se vérifie jusque dans les positions qui permettent l'appropriation de ressources culturelles dans le cadre professionnel.

En guise de conclusion sur la morale éducative continue, j'aimerais souligner qu'il y a ici matière à reprendre une réflexion sur la théorie de l'action, que je n'engagerai pas dans cette thèse, mais à laquelle deux questions méritent d'être au moins (re)posées. La première c'est celle de savoir dans quelle mesure les constats sur la discordance ou sur la cohérence des systèmes de disposition ne sont pas, avant tout, une question de catégories d'analyse. Car, à y regarder suffisamment longtemps et à condition de poser les bonnes questions, c'est bien la cohérence des habitus qui revient le plus souvent et de manière frappante. La solution qui consiste à les penser comme entretenant une relation d'homologie avec les mêmes principes qui, eux, pourraient faire l'objet prioritaire de la recherche (plutôt que de se noyer dans le puits sans fond des cas individuels), mérite d'être (ré)examinée. La seconde question c'est que ce qu'on appelle la dissonance des dispositions paraît elle-même répondre à des *principes de distribution identifiables* et spécialement un principe lié à l'ordre du genre. Ce sont d'abord les femmes – d'autant plus qu'elles sont de classes populaires – qui sont affrontées à ces contradictions structurales (« boxer comme un homme, être une femme »<sup>631</sup>) qui appellent de

---

<sup>631</sup> Menesson Christine, Clément Jean-Paul, « Boxer comme un homme, être une femme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°179, 2009, p. 76 – 91

proposer une défense de soi, simultanément, sur plusieurs terrains (un niveau de lecture possible : la sévérité d’Audrey donne le change à une certaine morale d’autorité ; sa douceur à d’autres morales plus « libérales »<sup>632</sup>). Bref, sur la base des avancées décisives qui ont été faites sur le sujet<sup>633</sup>, il reste encore du travail aux sociologues pour que ces femmes, à défaut d’un monde, aient au moins et dans l’immédiat une théorie à leur image<sup>634</sup>.

## PARTIE 2 – TRAVAILLEUSES DU SOCIAL ET ACTION ASSISTANTIELLE

L’action des travailleuses du social est d’abord mise en perspective par les redéfinitions récentes de l’action publique départementale. Depuis la décentralisation du paiement des minima-sociaux, qui s’inscrit dans le cadre d’une politique d’austérité très profonde, les élus départementaux ont en effet œuvré dans le sens d’une certaine politisation de l’assistance. Nous mettons cette politisation et les configurations d’action publique qui en découlent en regard des transformations que connaît la profession d’assistante sociale. Une fois ce cadre posé, les chapitres suivants visent à reconstruire la structure des postes engagée dans la mise en œuvre de l’assistance, en insistant sur les pratiques, les modes d’autorité et les carrières qui s’y distribuent. Nous aboutirons à une meilleure compréhension de la manière dont les publics –

---

<sup>632</sup> Négociation qui fait aussi écho aux tensions, dans les situations professionnelles – notamment des assistantes sociales – entre morale personnelle et morale professionnelle, et aux « arbitraires d’exposition » (un même comportement n’est pas abordé par les mêmes schèmes, y compris, potentiellement, d’une travailleuse à l’autre) que ces tensions génèrent. Sur ces tensions, cf. Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 190 – 198

<sup>633</sup> Surtout : Avril, Christelle, *Ibid.* ; Skeggs, Beverley, *Ibid.*,

<sup>634</sup> ... et qui éclairerait les autres positions, bien sûr.

au premier rang desquels les « mères isolées » – sont découpés et construits parmi les allocataires.

## Chapitre 5 – Politisation départementale de l'assistance et redéfinition de l'ethos assistantiel

Pour comprendre la structure des postes des travailleuses que les enquêtées allocataires rencontrent et pour comprendre comment, en tant que femmes élevant seules leur(s) enfant(s), elles font l'objet d'une construction particulière dans le cadre de l'action publique départementale, il faut accepter d'en passer par une mise en perspective qui les laisse temporairement de côté. Autrement dit, nous ne quittons les enquêtées allocataires que pour mieux les retrouver plus tard. Car l'enjeu auquel ce chapitre propose de nous affronter est déjà suffisamment riche de dimensions pour que l'on puisse se permettre d'en laisser provisoirement une de côté. Il s'agit ici de relier deux ordres de phénomènes rarement pensés ensembles. Le premier tient à la façon dont les élus se saisissent des politiques d'assistance qui ont été

progressivement dévolues aux départements jusqu'à représenter, en moyenne, plus de la moitié de leurs dépenses. Le second tient aux renouvellements de l'ethos assistantiel et aux stratégies collectives de défense de leur profession par les assistantes sociales, qui expliquent comment elles s'adaptent aux politiques d'assistance qu'elles doivent mettre en œuvre. Plusieurs raisons expliquent que ces deux dimensions soient difficiles à penser ensemble. L'aspect technique des réformes qui affectent la « division du travail étatique »<sup>635</sup> en est une, qui tend à réserver leur commentaire à des spécialistes et à rendre difficile la perception des intérêts spécifiques qui s'y expriment. Les occultations sélectives induites par le système de genre en est une autre, qui ne permet pas toujours de voir le lien entre l'activité politique des élus départementaux – corps d'élus le plus masculinisé – et l'activité professionnelle des assistantes sociales – corps professionnel parmi les plus féminisés : force est de constater que les discours politiques sur l'assistance font presque toujours l'impasse sur les professionnelles qui la mettent effectivement en œuvre. Pour surmonter ces difficultés, il est très utile de garder en tête cette propriété des groupes élitaires qu'identifiait Charles Wright Mills<sup>636</sup>, selon laquelle c'est en conduisant les affaires spécifiques à leur domaine qu'ils affectent l'ensemble des groupes sociaux. Autrement dit, c'est en étant inscrit dans un espace de concurrence et d'activité spécifiques que les élus départementaux déterminent, en matière d'assistance, des contextes d'action publique qui affectent tant les allocataires que les professionnelles qui les accompagnent. Et c'est seulement quand on les replace dans cette perspective que l'on comprend toute la portée de phénomènes majeurs, tels que la décentralisation de l'aide sociale et la redéfinition des marges de manœuvre départementales en matière budgétaire.

Le cadre d'analyse étant posé, introduisons très brièvement les évolutions récentes des politiques départementales. Suite aux différentes vagues de décentralisation, les institutions départementales ont connues à la fois un élargissement de leurs compétences, qui comprennent depuis 2004 le paiement des minima-sociaux – avant tout du RMI – et une crise orchestrée de leurs marges de manœuvres budgétaires (non compensation des charges induites par le transfert de compétences, réforme de la fiscalité locale de 2010). Cette configuration a contribué à accélérer la recherche de la mise au travail des allocataires employables, en redéfinissant les postes engagés dans leur accompagnement. En même temps, et c'est le point sur lequel nous

---

<sup>635</sup> Bezès Philippe, Le Lidec Patrick, « Politiques de l'organisation : les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, 2016, n°3, vol. 66, p. 407 pour une définition.

<sup>636</sup> Dans la préface au livre de Charles Wright Mills, François Denord parle d'une propriété essentielle des élites qui consiste à « mêler inextricablement la conduite des affaires spécifiques à leur domaine et des enjeux qui, eux, affectent l'ensemble de la société ». Cf. Denord, François, « Préface » in. Mills, Charles Wright, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone « L'ordre des choses », 2012, p. XXVII

allons le plus insister, elle a ouvert la voie à différents modes de *politisation de l'assistance*, à la manière de ces élus conservateurs qui entreprennent d'imputer la dégradation des finances départementales à la fraude dont les allocations sociales font l'objet. En matière d'action sociale, la décentralisation n'a donc pas fait que redéfinir les compétences entre l'État central et les départements. Elle a aussi pesé sur la définition des postes chargés de mettre en œuvre l'assistance ainsi que sur la définition des publics qui leur sont associés.

« Pesé » est un terme bien vague. Pour pondérer ces effets de définition, il faut s'intéresser aux enjeux internes aux groupes professionnels qu'ils affectent. Le choix d'insister d'abord sur les assistantes sociales des services départementaux se justifie de différentes manières. En premier lieu par le fait, à mon sens insuffisamment relevé, que ce sont elles qui, depuis la mise en œuvre du RMI, assurent l'essentiel de l'accompagnement des allocataires du minima-social et du RSA qui l'a remplacé<sup>637</sup>. Le choix se justifie aussi par la prédominance des assistantes sociales dans notre échantillon. Quand on relie l'histoire de ces travailleuses à la décentralisation de l'assistance et à « l'intrusion du politique »<sup>638</sup> qu'elle a entraînée, plusieurs constats s'imposent. Le plus important à introduire est qu'elles n'ont jamais été passives face aux redéfinitions dont leur travail faisait l'objet. À un niveau collectif, la profession a longtemps affirmé, sur un mode humaniste ou militant, ce qu'on propose d'appeler un « ethos anti-économique ». Seulement, cet ethos est lui-même la traduction d'une position subordonnée dans la division sexuelle du travail de domination. D'autre part, les bases sociales qui garantissaient son adoption semblent remises en cause. C'est à la croisée de cette dynamique – qui est, très largement, une « dynamique du genre » – que l'on propose de réinscrire la question des effets de définition de la politisation de l'assistance sur les postes des travailleuses chargées de la mettre en œuvre. De ce point de vue, le but de ce chapitre est d'abord de fournir un cadre d'analyse, qui sera appliqué ensuite, pour rendre compte de l'orientation des travailleuses dans la structure des postes chargée de mettre en œuvre l'assistance. La première partie revient donc sur la décentralisation de l'assistance et sur la façon dont les élus locaux l'ont investie de leurs

---

<sup>637</sup> Olivia Sataury note, sur la base d'une enquête réalisée auprès des départements, une « majorité de référents travailleurs sociaux ». Le terme est vague, d'une part parce qu'il désigne en fait des assistantes sociales – plus rarement de CESF, jamais des éducateurs spécialisés – et qu'il exclue, dans le questionnaire qu'utilise l'auteurice, les spécialistes de l'insertion professionnelle alors même que ces dernières sont très souvent des assistantes sociales de formation, surtout quand elles sont embauchées par les départements. La prise en compte de ces limites ne fait que donner plus de portée au constat. Cf. Sataury, Olivia, « Orientations récentes des politiques d'insertion des conseils généraux » in. Lelièvre Michèle, Nauze-Fichet Emmanuelle (dir.), *Le RMI, état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008, p. 232

<sup>638</sup> Chauvière, Michel, « Quel est le "social" de la décentralisation ? », *Informations sociales*, vol.6, n°162, 2010, p. 23

intérêts propres. En regard de ces évolutions, la seconde partie s'intéresse à celles qui affectent l'éthos professionnel des assistantes sociales.

#### l) Décentralisation, austérité budgétaire et politisation de l'assistance

Le plus important, pour permettre une approche proprement sociologique des politiques publiques ayant affecté les départements et de ne pas céder aux sirènes du mécanisme. Si les politiques d'assistance ont évoluées suite à leur décentralisation, ce n'est pas seulement parce qu'elles participaient d'une mise en crise des finances départementales qui n'aurait laissé aux élus, comme seules solutions un certain durcissement de la mise au travail et du contrôle des allocataires. C'est aussi que ces élus ont trouvé dans les compétences décentralisées certaines marges de manœuvre proprement politiques. Les deux dimensions – décentralisation et mise en crise budgétaire d'un côté, appropriation politique de l'autre – constituent donc les deux étapes du raisonnement que l'on propose.

On commence ainsi en décrivant, sur la base de la littérature existante, la décentralisation de l'assistance comme un processus amenuisant en fait les marges de manœuvres des conseils départementaux. Non seulement en ce qu'elle s'inscrit dans une dynamique de recentralisation fiscale mais aussi en ce que les compétences décentralisées concernent en réalité la mise en œuvre obligatoire de dispositifs élaborés nationalement. Cette première étape nourrit l'hypothèse que les marges de manœuvre des élus départementaux se sont resserrées sur différentes formes de politisation de l'assistance. L'étude contrastée et contextualisée des départements enquêtés – Bas-Rhin et Val-de-Marne – nous permet alors de saisir la façon dont le personnel politique a dégagé ces marges de manœuvre. Le raisonnement ici proposé accrédite alors l'hypothèse d'un rappel des départements à ce que Benjamin Lemoine appelle « l'ordre de la dette »<sup>639</sup>, au sens plein du terme, inséparablement budgétaire et symbolique.

#### A) Rappel à l'ordre de la dette et décentralisation de l'aide sociale

La situation budgétaire des départements révèle, derrière les compétences qui n'ont cessé de leur être dévolues, une forme de recentralisation de leurs marges de manœuvre budgétaires, ou, si l'on veut, un rappel à l'ordre de la dette publique. C'est plus précisément une forme de

---

<sup>639</sup> Lemoine, Benjamin, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité des marchés*, Paris, La Découverte, 2016

politique d'austérité différée et fragmentée qui se fait jour et qui passe par des mécanismes complexes, dont la première sous-partie propose de donner au moins une idée générale. En retour, cette situation budgétaire a coïncidé avec une certaine redéfinition des politiques d'assistance suite à leur décentralisation. On constate en effet un resserrement de leur orientation sur la mise au travail des allocataires et sur leur contrôle.

### 1) *Recentralisation – décentralisation : l'austérité en fragmenté et en différé*

Le mouvement des évolutions que l'on cherche à décrire est donc double : recentralisation fiscale d'un côté, décentralisation des compétences de l'autre. La recentralisation fiscale désigne une baisse de l'autonomie fiscale, que l'on peut définir comme la « capacité relative [d'une collectivité] à se procurer de manière autonome des revenus supplémentaires par la modification de taux d'imposition ou d'assiettes fiscales ou à fixation de tarif. »<sup>640</sup> Dans le cas des départements, cette recentralisation a procédé de plusieurs ruptures. D'abord d'une interprétation de plus en plus élargie – et donc appauvrie – de l'autonomie des collectivités territoriales, que garantie la constitution française sous l'étiquette de « libre administration ». D'une part, l'autonomie fiscale s'est vue définie, suite à la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, comme reposant aussi sur les « impôts partagés », dont l'assiette et le taux sont définis au niveau de l'État central. D'autre part, le conseil constitutionnel, saisi sur l'interprétation à donner au principe de « libre administration » a introduit une distinction entre « autonomie budgétaire » et « autonomie fiscale », pour mieux préciser que seule la première était protégée par la constitution. Les rapports de force dont ces sanctions juridiques sont le produit ont aussi conduit, plus profondément, à une importante réforme de la fiscalité locale. La suppression, en 2010, de la taxe professionnelle, a privé les départements de leur impôt le plus autonome : prélevé sur les entreprises (et notamment les plus importantes) et non sur les ménages (électeurs), selon une assiette et un taux sur lesquels ils avaient la main. Les budgets départementaux s'en sont trouvés profondément affectés. La part des recettes constituée par la fiscalité directe s'est affaiblie au profit celle de la fiscalité indirecte, qui devient plus importante, relativement, à partir de 2011.<sup>641</sup> Parallèlement, la part des ressources dépendant de dotations de l'État est de plus en plus importante, en même temps

---

<sup>640</sup> Le Lidec, Patrick, « La décentralisation, la structure de financement, et les enjeux de transfert de l'impopolarité en France » in. Bezès Philippe, Siné Alexandre (dir.), *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Science Po, 2011, n.2 p. 154.

<sup>641</sup> « Ainsi, la composition des recettes de fonctionnement (60,3 Md€) a fortement évolué sous l'effet de la réforme de la fiscalité locale mise en œuvre en 2011 pour l'ensemble des collectivités territoriales. La part de la fiscalité directe est passée de 38,4 % en 2010 à 32,7 % en 2011, tandis que celle de la fiscalité indirecte progressait de 28 % à 35 %. » Cours des comptes, *La situation et les perspectives financières des départements*, Rapport annuel 2012 – 2013, p. 78

que, pour l'État central, ces dotations servent de variable d'ajustement budgétaire : on peut ainsi penser au gel des dotations, ou à leur diminution progressive pour financer le « pacte de responsabilité et de croissance », qui se sont traduits par d'importants manques à gagner. En somme, les recettes se resserrent sur les transferts de l'État ainsi que sur les pans de la fiscalité les moins autonomes, beaucoup plus directement centrés sur les ménages. Que l'on ajoute à cela la « règle d'or » à laquelle les institutions départementales sont tenues – qui leur interdit de voter un budget en déséquilibre – et l'on commence à avoir une idée des restrictions budgétaires qu'ont permis cette recentralisation fiscale.

Dans ce contexte, le second mouvement, celui de la décentralisation des compétences, prend un sens particulier. Ce mouvement s'est considérablement accéléré à l'occasion de ce qu'il est convenu d'appeler « l'acte II » de la décentralisation, qui institue les départements comme « chefs de file » de l'action sociale. Par la loi du 18 décembre 2003, notamment, le paiement de différents minima-sociaux (APA, PCH, et, avant tout, RMI) leur est transféré, sans que par la suite cette montée en charge de soit compensée. Cette manœuvre, qui correspond à ce que le langage constitutionnel étasunien désigne sous le terme d'*unfunded mandate*<sup>642</sup>, peut-être interprétée de différentes manières. Du point de vue de l'État central, elle peut être vue dans la logique du rappel à l'ordre de la dette que nous énoncions précédemment. Elle s'apparente alors à une politique de restriction budgétaire à la fois *différée* et *fragmentée*. Différée car elle n'est intervenue qu'au fur et à mesure du gel ou du ralentissement des dotations de fonctionnements par l'État central – dont on vient de dire qu'elles constituaient une part de plus en plus importantes des ressources départementales. Fragmentée socialement en ce qu'il s'agit de restrictions d'intensité très variables, touchant spécialement les collectivités affichant les plus forts taux de pauvreté.<sup>643</sup> Fragmentée socialement aussi en ce que ces restrictions affectent une fonction publique pas comme les autres. La fonction publique territoriale en 2016, est composée à 76% d'agents de catégories C (contre 49% pour la fonction publique hospitalière et 21% pour la fonction publique d'État). Or c'est la seule à avoir vu ses effectifs diminuer,

---

<sup>642</sup> Patrick Le Lidec semble traiter les « *unfunded mandates* » comme une construction analytique proposée par la littérature, là où il s'agit avant tout d'une catégorie procédurale, qui permet par exemple aux parlementaires étasuniens de demander la suspension d'un transfert dès lors que sa non-compensation dépasse les cinquante millions de dollars. Cf. Le Lidec, Patrick, « La décentralisation, la structure de financement, et les enjeux de transfert de l'impopularité en France », *art. cit.*, p. 158 ; Posner, Paul, *The politics of unfunded mandates : whither federalism ?*, Washington, George Town University Press, 1998, p. 174

<sup>643</sup> IGAS, *Rapport de synthèse sur la gestion du RMI*, Rapport RM2007 165P, Paris, novembre 2007 : On apprend par exemple dans ce rapport qu'en Seine-Saint-Denis la montée en charge consécutive à la décentralisation du RMI dépassait de 25 points les dotations de fonctionnement, contre 7 points dans les Alpes-Maritimes.

toujours en 2016.<sup>644</sup> Fragmentée institutionnellement enfin, car ces restrictions se sont diffractées dans un système complexe, traversé de « luttes d'institutions »<sup>645</sup> rendant difficile leur imputation. En effet, à l'inverse d'un certain discours sur la « transparence »<sup>646</sup> qui accompagne souvent les restrictions budgétaires, la balance des pouvoirs entre institutions locales – marquée par la montée en puissance de l'intercommunalité ou des métropoles face aux départements, en partie contrebalancé par un renforcement des conseils départementaux face aux régions dans le cadre de la RGPP<sup>647</sup> – a rendu leur lecture très difficile.

## 2) *Décentralisation, hausse du contrôle et de « l'activation » des politiques d'assistance*

Dans la littérature existante sur les conséquences de la décentralisation sur l'assistance, deux constats se dégagent nettement : celui d'un net accroissement de la mise au travail des allocataires comme priorité départementale et d'une augmentation des sanctions et des contrôles dans le versement de l'allocation. La priorité donnée à l'insertion professionnelle se laisse voir dans les réponses du questionnaire adressé aux départements avant et après la décentralisation, qu'analyse Olivia Sataury : entre les deux moments de l'enquête, la part des institutions identifiant « le parcours d'insertion professionnelle » des allocataires comme l'une de leur priorité est multipliée par deux<sup>648</sup>. Elle se voit aussi dans les pratiques de recrutements des travailleuses sociales, qui concernent de plus en plus des postes spécialisés dans l'insertion au sein des services départementaux, ainsi que dans l'intensification des partenariats avec feu l'ANPE, notamment suite à différents accords nationaux signés avec l'Association des Départements de France.<sup>649</sup> De ce point de vue, la décentralisation de l'assistance a profondément affectée la *structure des postes* impliquée dans la mise en œuvre de l'assistance, ce qui a eu des conséquences tant sur les professionnelles que sur les allocataires. En ce qui

---

<sup>644</sup> Donzeau Nathalie, Duval Jonathan, « L'emploi dans la fonction publique en 2016. L'emploi augmente, sauf dans le versant territorial », *Insee première*, n°1691, mars 2018 ; Sur ces questions, voir aussi Biland, Émilie, *La fonction publique territoriale*, Paris, La Découverte, 2012, p. 29 – 50

<sup>645</sup> Gaxie, Daniel (dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997

<sup>646</sup> Juven Pierre-André, Lemoine Benjamin, « Politiques de la faillite : La loi de survie des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°222-223, 2018, p. 9

<sup>647</sup> Sur ce point, cf. Lafore, Robert, « Où en est-on du "département providence" ? », *Informations sociales*, vol.5, n°179, 2013, p. 12 – 27 ; Bezès Philippe, Le Lidec Patrick, « L'hybridation du modèle territorial français : RGPP et réorganisation de l'État territorial », *Revue française d'administration publique*, 2010, vol. 4, n°136

<sup>648</sup> Sautori, Olivia, *Ibid.*, p. 228

<sup>649</sup> Avenel Cyprien, Doré Stéphane, Sataury Olivia, « L'organisation du RMI dans le cadre de la décentralisation », in. Lelièvre Michèle, Nauze-Fichet Emmanuelle (dir.), *Ibid.*, p. 222 ; Selon ces accords, des travailleurs et des travailleuses sont mis à disposition des départements par le service public de l'emploi en échange de leur rémunération ; c'est de là que sont issus les postes occupés par Amandine Blondin et Brigitte Targat, que l'on retrouvera plus tard.

concerne l'augmentation des sanctions, on en trouve l'indice dans le fait que 28% des CAF interrogées dans le cadre d'un questionnaire expliquaient que les demandes de suspension des versements aux allocataires émanant des départements avaient augmenté suite à la décentralisation ; 3% seulement des caisses interrogées affirment que ces demandes ont diminuées<sup>650</sup>.

Les informations dont on dispose sur la répercussion différentielle de ces évolutions sur les allocataires sont en revanche assez lacunaires. Il est néanmoins établi que les différentes « catégories » d'allocataires ne sont pas également exposées à l'assistance, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas les mêmes chances d'être engagées dans une relation d'assistance avec une assistante sociale, une conseillère emploi ou n'importe quel agent habilité. Or, les plus exposées sont les « familles monoparentales », c'est-à-dire, statistiquement, les femmes élevant seules un ou des enfants. Non seulement 68% d'entre elles sont engagées dans une telle relation mais 50% a signé un contrat d'insertion et 44% a participé à une action d'insertion<sup>651</sup>. Sur tous ces points, elles sont les allocataires qui présentent les scores les plus élevés. Ce sont donc les meilleures clientes de l'insertion et, à ce titre, les premières concernées par sa redéfinition. Néanmoins on ne sait rien de la répartition différentielle de ces catégories d'allocataires entre les différents types d'action proposées, ce qui permettrait de savoir par exemple si les « mères isolées » sont d'abord renvoyées vers les accompagnements sociaux, les plus traditionnels de l'assistance ; nous donnerons dans le chapitre 8 quelques éléments sur ce point.

Pour expliquer le double effet – contrôle et activation – que la littérature met au jour, il serait tentant de tenir un raisonnement strictement budgétaire. Confrontés à une redéfinition et à une mise en crise des finances départementales, les élus n'auraient d'autre choix que de chercher à remettre un maximum d'allocataires au travail. Ce ne serait pas entièrement faux et il faudrait insister sur la *prime à la précarité* que cette situation budgétaire favorise. Dans la mesure où le RSA activité (la prime d'activité aujourd'hui) est financé par l'État central, il est objectivement intéressant pour les départements de rechercher la mise en emploi à tout prix : un temps partiel peut suffire à transférer la charge de l'allocataire du département à l'État central. Mais à s'en tenir à ce type d'explication mécaniste, on passerait à côté de dimensions fondamentales des politiques d'assistance. Car l'accent placé par les élus sur le contrôle et

---

<sup>650</sup> *Ibid.*, p. 218

<sup>651</sup> Pla, Anne, « L'accompagnement des allocataires du RMI dans leur parcours d'insertion », in. Leliève Michèle, Nauze-Fichet Emmanuelle (dir.), *Ibid.*, p. 189

l'activation de l'assistance, s'il semble procéder d'une forme de nécessité budgétaire faite vertu politique, n'en constitue pas moins un support important de leurs stratégies politiques.

#### B) Politisation des capacités distributives décentralisées

En termes d'action publique, les marges de manœuvres des départements sont donc limitées tant par une réforme de leur fiscalité que par le transfert non compensé du versement d'aides, dont la distribution est par ailleurs obligatoire et strictement encadrée. Les élus ont pourtant réussi à investir les capacités distributives décentralisées des enjeux de conquête et de conservation des postes qui les préoccupent. Autrement dit, ils les ont *politisées*<sup>652</sup>. À ce titre, la décentralisation semble avoir placé entre les mains des conseillers départementaux un nouveau levier de légitimation. C'est ainsi que l'on peut comprendre le refus opposé en 2016 par l'Association des Départements de France à la recentralisation du paiement du RSA, qui, s'il obéissait à des logiques partisans et à des désaccords budgétaires, répondait également d'une volonté de conserver cette marge de manœuvre politique :

A cette occasion, Patrick Devedjian, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine déclarait par exemple : « *L'action sociale est le champ principal des départements. Si nous y renonçons, ou simplement renonçons à la plus grande partie, le RSA, nous perdons notre légitimité.* »<sup>653</sup>

Car, en problématisant le versement des aides sur le mode de la lutte contre la fraude, du nécessaire retour à l'emploi, ou, dans un autre registre, de l'importance de la participation des allocataires aux politiques les concernant, les édiles ont pu développer l'espérance de profits politiques nouveaux. On peut même émettre l'hypothèse que, de ce fait, la décentralisation a « transformé les horizons d'attente et de calcul »<sup>654</sup> des élus. En effet, la dualisation croissante que notent Marie-Ange Grégory et Thomas Procureur<sup>655</sup> entre les « conseillers du rang » et les « conseillers en vue » est un indice sérieux d'une modification des logiques de carrière liée à la décentralisation. Là où les premiers continuent de s'inscrire dans une logique locale de défense

---

<sup>652</sup> Selon Jacques Lagroye, « ce qui caractérise toutes les formes de politisation (...) est un mécanisme de *requalification* des objectifs assignés à l'action ». Ici, il s'agit de la requalification de contraintes budgétaires en marges de manœuvres permettant de faire valoir des intérêts spécifiques au système de compétition et de carrières politiques. Cf. Lagroye, Jacques, « Le processus de politisation », in. Lagroye, Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 367

<sup>653</sup> Cité dans Raynaud, Isabelle, « Financement du RSA : les départements de moins en moins fans de la renationalisation », *La gazette des communes*, (site web), 7 avril 2016

<sup>654</sup> Douillet Anne-Cécile, Lefebvre Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017, p. 107 ; les politistes qui ont écrit ce livre font cette remarque à propos des nouveaux postes ouverts suite à la création des conseils régionaux, en 1986.

<sup>655</sup> Gregory Marie-Ange, Procureur Thomas, « La construction des exécutifs départementaux : retour sur le "troisième tour" des élections départementales », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, n°154, 2015, p. 418 – 419

des intérêts du canton au sein de l'arène départementale, les seconds investissent la spécialisation dans des politiques qui, comme les minima-sociaux, sont centralisées dans leur conception, ce qui permet à ces élus de revendiquer une expertise transférable sur le marché politique national. Et ce d'autant plus que cette spécialisation intervient dans un contexte de professionnalisation auquel contribue la complexification de dispositifs, élaborés au niveau national.

La tension entre ces deux figures, opposées dans l'appropriation des marges de manœuvres politiques de la décentralisation, s'exprime avec une virulence particulière lorsque le marché politique local est déstabilisé ; par exemple par l'implantation pressée d'un homme de parti parisien en quête d'un « ancrage local ». L'exemple de Bruno Le Maire (LR) dans l'Eure vaut la peine d'être étudié, tant il permet de saisir ce que la politisation de l'assistance décentralisée doit aux logiques internes au champ politique. Le Maire assied son emprise territoriale en organisant le remplacement accéléré des anciens « notables » par de jeunes hommes politiques dépourvus d'expérience préalable, c'est-à-dire d'autant plus disposés à lui rester fidèle. L'assistance est alors l'objet privilégié sur lequel se polarise le renversement de l'élite en place.

Dans un article<sup>656</sup> paru sur le site *Médiapart* en 2016 sur le sujet, Sébastien Lecornu, président Les Républicains du conseil départemental alors âgé de 30 ans, disait le « *renouveau* » dont il se voulait porteur en opposition à une « *droite à la papa qui se fait applaudir dans les meetings sur la fraude sociale mais qui ne met rien en place* », une droite « *molle* » de « *notables de province* ». Alexandre Rassaërt, un conseiller départemental et maire de 29 ans, ancien de l'UNI, s'emportait quant à lui contre « *ces femmes qui sont toutes isolées, mais qui en réalité ne le sont pas* ». Il s'enorgueillissait aussi d'avoir divisé par deux l'enveloppe du CCAS tout en rationalisant l'attribution des aides. D'après lui, du temps de son prédécesseur communiste : « *Les gens sortaient de la mairie et allaient s'acheter des clopes avec cet argent. L'effet est désastreux : celui qui voit ça, il vote FN. (...) Maintenant, il faut faire un dossier, expliquer pourquoi on en a besoin.* » L'inscription sur le marché politique national de ces deux obligés de Bruno Le Maire, entre temps devenu ministre de l'économie, est différente. Rassaërt est battu au premier tour des législatives de 2017 par un candidat du Front National, qui lui-même s'incline au second tour devant une candidate de La République En Marche. Lecornu, quant à lui, est nommé secrétaire d'État auprès du ministre de l'écologie en juin 2017. En juillet 2018, il occupe encore son office, qu'accueille somptueusement l'Hôtel de Roquelaure, boulevard Saint-Germain, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale.

---

<sup>656</sup> Delaporte, Lucie, « Dans l'Eure, l'autre visage de Bruno Le Maire », *Médiapart*, 16 novembre 2016

A l'opposé de « l'art du coup de pouce »<sup>657</sup> clientélaire des « *notables de province* », ces jeunes élus revendiquent une action de plus grande envergure, passant par la politisation des capacités distributives décentralisées. Sous la présidence de Sébastien Lecornu, le département de l'Eure met ainsi en œuvre une « cellule de lutte anti-fraude », suivant sans doute l'exemple des assemblées voisines du Calvados et de l'Orne.<sup>658</sup> Cette différence est mise en scène comme le remplacement d'une masculinité par une autre ; ce qui ne surprend pas tout à fait dans le cadre spécialement masculinisé des conseils départementaux, au sein desquels en 2010, seul 12,3% du personnel édilitaire était composé de femmes.<sup>659</sup> La masculinité des nouveaux entrants, placée du côté de la droiture, de l'action, de la jeunesse et de la maîtrise rationnelle et technique, s'oppose à celle des « *notables* », c'est-à-dire à leur mollesse, à leur inaction, à leur vieillesse et à leurs approximations libéralités. Il ne faut cependant pas s'y méprendre : le « *discours de vérité* »<sup>660</sup> que revendiquent les jeunes élus ne renvoie pas à la nouveauté des choses qu'ils ont à dire. Les tropismes conservateurs qu'ils expriment sont même remarquablement stables : les femmes isolées ne le sont pas véritablement, les pauvres profitent et ne dépensent pas l'argent de l'assistance comme ils le devraient.<sup>661</sup> L'effet de nouveauté ou de « *vérité* » tient donc au coup particulier, autorisé ici par la déstabilisation du marché politique local, et qui consiste à redéfinir les frontières de ce qui est dicible et de ce qui ne l'est pas, ou, plus exactement, à transgresser les censures du « consensus ambigu »<sup>662</sup> qui sert habituellement de base au

---

<sup>657</sup> Christian Le Bart utilise ce terme pour décrire le mélange « d'art de faire » et « d'art de faire croire » constitutif de la relation clientélaire entre les notables-patrons et les citoyens-clients in Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe, *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015, p. 329

<sup>658</sup> « Les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime entendent ainsi s'inspirer de leurs homologues de l'Orne et du Calvados qui ont lancé sur leur territoire des plans de lutte spécifiques contre la fraude au RSA » in Sanson, Manuel, « Les départements de Normandie œuvrent à une coopération territoriale renforcée », *La Gazette des communes* (site web), 3 juillet 2015

<sup>659</sup> Contre 18,5% au sein de « l'Hémicycle », 21,8% au Sénat et 47,6% au sein des conseils régionaux. Cf. Helfer, Caroline, « Big bang territorial : big bang contre les femmes ? », *Informations sociales*, vol. 6, n°162, 2010, p. 49

<sup>660</sup> Thème cher à Nicolas Sarkozy lors de la campagne présidentielle de 2012 repris abondamment par de nombreux entrepreneurs politiques locaux.

<sup>661</sup> Après avoir affirmé, en pensant aux « *familles monoparentales, etc* », le fait qu'au niveau national, une « *assise sereine passe par une famille solide* », Norbert Bouvet, conseiller départemental de Loire-Atlantique et soutien de François Fillon, déclarait, au micro de *France Bleu Mayenne*, le 24 novembre 2016 : « *Quand on est conseiller départemental on rencontre beaucoup de RSA. Et quand on voit dans quel état sont ces gens qui n'ont pas de travail, qui n'ont plus de famille, qui, avec l'argent que leur donne la société achètent plus d'alcool, de drogue et de prostitution, que véritablement ils essayent de s'en sortir... il faut qu'on sorte de ce système là* ». Ces déclarations seront vivement critiquées par les conseillers départementaux de gauche de Loire-Atlantique et au-delà. Elles sont pourtant loin d'être exceptionnelles, et l'on en trouve de très similaires au fil des comptes-rendus de séance d'assemblée départementale que publie la presse quotidienne régionale.

<sup>662</sup> L'idée de « consensus ambigu » est développée par Mark Kesselman (*The ambiguous consensus. A study of local government in France*, New-York, Knopf, 1967). Pour lui, la rhétorique unanimiste et apolitique des maires conservateurs de certaines communes rurales produit un consensus ambigu, car fondé sur l'exclusion des enjeux authentiquement politiques du débat public. Cf. Douillet Anne-Cécile, Lefebvre Rémi, *Ibid.*, p. 139

conservatisme notabiliaire.<sup>663</sup> La politisation des capacités distributives décentralisées s'inscrit donc dans une histoire longue, qui permet de rendre compte de la forme différenciée qu'elle prend suivant l'appartenance partisane des élus. C'est ce qu'il nous reste à établir, en insistant sur la comparaison des deux départements où l'enquête a été menée.

### *1 – Les profits politiques de l'anti-fraude et de l'activation dans le Bas-Rhin*

Pour Vincent Dubois les « logiques proprement politiques (...) apparaissent déterminantes dans le développement de la lutte contre la fraude ».<sup>664</sup> Et l'institutionnalisation de la fraude procède largement de la façon dont elle a été construite dans le débat politique. L'auteur montre que l'année 1995 constitue un tournant du point de vue de cette construction. Dans la configuration de l'époque, ce problème public est doublement pratique, qui permet de donner une image de « bon gestionnaire de l'argent public » à l'heure des politiques budgétaires restrictives tout en se prêtant bien à diverses associations avec des thèmes préexistants et politiquement porteurs comme « l'immigration » ou « l'insécurité ». De ce point de vue, la politisation des capacités distributives décentralisées rejoue cette histoire en même temps qu'elle se superpose aux produits institutionnels qui en sont issus. La mise à l'agenda de la fraude sociale par les départements prend sens à la fois du point de vue de leur situation budgétaire, de la compétition pour les mandats, et de la conjoncture économique.

Placer l'accent sur la fraude sociale, c'est d'abord rendre possible un « transfert de blâme » qui rend les « profiteurs » responsables, au moins en partie, de l'épuisement des finances locales. C'est aussi, comme avant, revendiquer une image de « bon gestionnaire », difficile autrement à maintenir, tant sont importants les déterminants des finances départementales qui échappent à l'action des élus. Par ailleurs, la « fraude sociale » est un instrument électoral, qui peut permettre, suivant le marché local, de priver le Front National d'un de ses thèmes les plus constants au niveau départemental<sup>665</sup>, ou d'organiser le renversement de l'ancienne majorité en la renvoyant à son laxisme supposé. La « fraude sociale » est donc une construction politique malléable, propre à garantir différents profits politiques, et ce

---

<sup>663</sup> Pierre Bourdieu a très bien caractérisé le langage sur lequel ce conservatisme s'appuie, en comparaison duquel on peut identifier celui des nouveaux entrants : « Ce langage politique non marqué politiquement se caractérise par une rhétorique de l'impartialité, marquée par les effets de symétrie, d'équilibre, de juste milieu, et soutenue par un ethos de la bienséance et de la décence, attesté par l'évitement des formes les plus violentes de la polémique, par la discrétion, le respect affiché de l'adversaire, bref, tout ce qui manifeste la dénégation de la lutte politique en tant que lutte » in. *Langage et pouvoir symbolique, op. cit.*, p. 193

<sup>664</sup> Dubois, Vincent, « La fraude sociale : construction politique d'un problème public », in. Bodin, Romuald (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012, p. 28

<sup>665</sup> Nicolas Sarkozy ne s'y était pas trompé qui avait proposé pour les cantonales de mars 2015 que des accords soient mis en place avec le Front National, notamment sur la base de la lutte anti-fraude, partout où l'alliance avec des conseillers frontistes se serait avérée nécessaire pour constituer une majorité.

d'autant mieux qu'elle favorise le « processus d'auto-imputation »<sup>666</sup>édilitaire ; qui renvoie, selon Christian Le Bart, à la façon dont les élus s'attribuent certains des effets que l'action publique contribue à produire. Concrètement, créer une cellule de contrôle permet, en peu de temps, d'annoncer dans la presse quotidienne régionale la somme des indus détectés, souvent sans préciser ni les ordres de grandeurs, ni le fait que ces sommes ne seront pour ainsi dire jamais recouvrées en intégralité. Bref, c'est donner la « preuve » que l'on a fait quelque chose, et quelque chose d'efficace.

Vincent Dubois, Morgane Paris et Pierre-Edouard Weil ont récemment analysé, dans le cadre d'un rapport plus large, les conséquences institutionnelles de cette construction politique de la fraude au niveau départemental.<sup>667</sup> Ils étudient en particulier la mise en œuvre de « cellules de lutte anti-fraude ». En effet, plusieurs départements mettent en œuvre, dans le cadre de leurs compétences facultatives, des services de contrôleur·se·s qui se superposent à ceux de la CAF ou de la MSA. En pratique, les salarié·e·s de ces « cellules » – ou de ces « brigades », ainsi qu'Éric Ciotti les a appelées dans les Alpes-Maritimes – n'ont ni les mêmes prérogatives, ni les mêmes moyens que les contrôleurs des CAF : ils et elles n'ont pas accès au *data-mining* et disent dépendre notamment de recherches « artisanales » sur les réseaux sociaux.<sup>668</sup> Ils reçoivent aussi un mandat plus restreint puisqu'ils n'ont que pour mission de contrôler les allocataires du RSA. Seulement voilà, ces allocataires sont déjà nettement « sur-contrôlé·e·s » par les services des CAF. En 2014, si l'on s'en tient aux « contrôles sur place », on observe que les allocataires du RSA sont surreprésenté·e·s de 40,6 points de pourcentage parmi la population des personnes contrôlées, relativement à leur proportion dans l'ensemble des bénéficiaires des caisses<sup>669</sup>. On note d'ailleurs qu'il en va de même des « familles monoparentales », que l'on retrouve sur-représentées à raison de 20,6 points de pourcentage parmi la population contrôlée<sup>670</sup> : les « mères isolées » sont donc simultanément plus souvent exposées à l'action assistantielle et plus souvent contrôlées que le reste des allocataires. La mesure consistant à rajouter une instance de contrôle spécialement dédiée aux allocataires du RSA est, dans ce contexte, loin d'être anodine. D'autant que leur développement très récent est déjà loin de constituer une initiative isolée. Selon un comptage que j'ai mené en première

---

<sup>666</sup> Le Bart, Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur. Critique de la communication municipale*, Paris, Pedone, 1992

<sup>667</sup> Dubois Vincent, Paris Morgane, Weil Pierre-Edouard, *Politique de contrôle et lutte contre la fraude dans la branche famille*, Paris, CNAF, Dossier d'étude n°183, 2016, p. 116 – 128

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 123

<sup>669</sup> *Ibid.*, p. 209

<sup>670</sup> *Idem.*

approximation<sup>671</sup>, on peut estimer à 39 sur 96 les départements de France métropolitaine ayant mis en œuvre une politique spécifique dans ce domaine. De telles mesures se rencontrent quasi-exclusivement<sup>672</sup> dans les départements tenus par la droite : dans 25 des 43 départements présidés par un élu Les Républicains, 7 sur les 11 présidés par des élus de l'Union des Démocrates et Indépendants, et 4 sur les 9 présidés par des élus divers droite. En outre, ce développement est très récent : les premières cellules de contrôleurs départementaux remontraient à l'année 2011, et auraient été à l'initiative des élus UMP du Territoire de Belfort et des Alpes-Maritimes. Leur diffusion rapide tient sans doute pour partie au fait que certains élus s'en font les promoteurs, tel Éric Ciotti qui, en juin 2015, réunissait des élus d'une trentaine de départements de droite à un « séminaire d'échange de pratiques sur la lutte contre la fraude sociale ».<sup>673</sup> Frédéric Bierry, président du conseil départemental du Bas-Rhin, fait partie de ces promoteurs.

La carrière de Frédéric Bierry est révélatrice de la transformation de l'horizon d'attente politique qu'a pu induire la décentralisation, et de la place qu'y joue la politisation des capacités distributives décentralisées. L'élu est d'ailleurs très explicite sur le sujet quand, nouvellement élu président de l'assemblée départementale, il répond aux questions des *Dernières Nouvelles d'Alsace* :

*« Pendant longtemps, on a laissé le social aux professionnels, les élus préférant les équipements ; le Département était le guichet, le banquier des collectivités pour ces équipements. Mais j'ai voulu que le politique incarne aussi le social, et que nous passions notamment d'un système d'assistanat à un système d'accompagnement responsable. »*<sup>674</sup>

Le journaliste ajoute : « C'est cette expérience sociale que met en avant [le président du conseil général]. De fait, dans l'avenir, ce sera de plus en plus le "cœur de métier" des départements ». Cœur de métier et de dépense des départements, le « social » est aussi le cœur des stratégies de

---

<sup>671</sup> Comptage en juillet 2017, effectué en recherchant, sur la plateforme « Europresse », les articles de presse associant les mots clés « fraude », « RSA », et le nom du président du conseil départemental, puis en remplaçant le mot « fraude » par « contrôle », le nom de président par son prédécesseur s'il était trop récent, ou par le nom du département. Le tout ayant ensuite été consigné dans un tableur et recoupé avec une recherche sur le site internet des institutions ainsi qu'à travers leur *Programme départemental d'insertion* quand celui-ci était disponible en ligne.

<sup>672</sup> Je n'ai documenté que 3 départements sur les 27 tenus par le PS à s'être doté d'un service de contrôle, en notant qu'à chaque fois le vocable utilisé est fortement euphémisé. Un conseiller PS de Haute-Saône répondait ainsi à un élu LR qui le félicitait de l'initiative : « C'est une cellule d'évaluation du juste droit qui a été mise en œuvre, pas de contrôle » (cité dans « RSA et insertion : débat houleux », *L'Est Républicain*, 17 décembre 2016)

<sup>673</sup> Navas, Christiane, « Alpes-Maritimes : le dispositif de lutte contre la fraude fait école », *La Gazette des communes* (site web), publié le 1<sup>er</sup> juillet 2015

<sup>674</sup> « Frédéric Bierry : reconquérir la confiance des concitoyens », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 avril 2015

carrière de Frédéric Bierry. Né en 1966<sup>675</sup>, il enseigne brièvement les sciences économiques au lycée après une maîtrise de droit privé. En 1993, il devient assistant parlementaire d'Alain Ferry,<sup>676</sup> puis brigue son premier mandat en 1995 en se faisant élire maire de Schirmeck, une ville de 2400 habitants, située aux abords de la vallée de la Bruche. Il s'inscrit, ce faisant, au cœur de l'ancrage local d'Alain Ferry, qui est à la fois député de la circonscription qui comprend Schirmeck, et conseiller départemental du canton qui épouse les limites de la municipalité. En 2004, la succession s'organise : Ferry ne se représente pas et laisse son canton à Bierry, qui est élu conseiller général. Du fait de son âge, et peut-être aussi de sa nomination, en 2003, au conseil national des missions locales<sup>677</sup>, l'élue de 38 ans entre dans l'exécutif en tant que « vice-président à la jeunesse ». Réélu, il devient, en 2012, « vice-président aux solidarités », dans un contexte où le département du Bas-Rhin s'engage lui aussi dans la lutte contre la fraude. Un service de contrôleurs départementaux est alors créé, « en raison de l'augmentation très importante du nombre d'allocataires ». <sup>678</sup> Ce qui sous-entend que l'augmentation du nombre d'allocataires cache une augmentation du nombre de fraudeurs, sous-entendu alors omniprésent dans le discours des élus. Cette première mise en œuvre est peut-être aussi liée à la mobilisation électorale en vue des sénatoriales. Car, dans sa conception, le service institué repose sur la collaboration active des maires : il leur est demandé de faire remonter aux services départementaux toute information susceptible d'identifier des fraudeurs sur leur commune. Cette démarche aurait rencontré, d'après un article paru dans *Libération*<sup>679</sup>, l'adhésion de nombreux élus (à l'exception notable de celui de Strasbourg, qui concentre 70% des allocataires) : « Ils ont raison de s'appuyer sur les élus locaux. Eux, depuis leur bureau, ils ne voient rien », déclare l'un d'eux à la journaliste qui l'interroge. De fait, en septembre 2014, le président du conseil général Guy-Dominique Kennel est élu sénateur<sup>680</sup>.

---

<sup>675</sup> Sources des informations suivantes : notice de Frédéric Bierry dans le *Who's who in France ; Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne* ; « Frédéric Bierry : reconquérir la confiance des concitoyens », *art. cit.* ; « Frédéric Bierry : une volonté sociale affirmée », portrait officiel sur le site de l'*Association des Départements de France*.

<sup>676</sup> Né en 1952 dans la vallée de la Bruche d'un père menuisier et d'une mère sans profession, Alain Ferry fait des études de journalisme à l'école supérieure de journalisme de Paris. Journaliste dans la presse régionale, il mène ensuite une activité d'entrepreneur, rachetant différents studios d'enregistrements de doublages, puis de montages d'émissions de télévisions, grâce auxquels il prospère. En mars 1989, de retour dans la vallée de la Bruche, il se fait élire maire de Wisches-Hesbach, puis, sans étiquette, conseiller général de Schirmeck. En 1993, il est élu député et rejoint le groupe « République et liberté » à l'assemblée nationale, avant de finir à l'UMP. Il tiendra son mandat jusqu'en 2012. Cf. *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, 2004, n°44, p. 4597 – 4598

<sup>677</sup> Arrêté du 24 avril 2003,

<sup>678</sup> Rousseau, Noémie, « RSA : la grande chasse des petits fraudeurs », *Libération*, 9 avril 2014

<sup>679</sup> *Idem*

<sup>680</sup> Notons qu'au-delà de l'opportunisme de ce genre de dispositif, les mesures sont amenées à durer. Ainsi, dans la cellule au sein de laquelle ils mènent l'enquête – qu'un lien, en note de bas de page et dirigeant vers un site bas-rhinois permet aisément de reconnaître – Vincent Dubois, Morgane Paris et Pierre-Edouard Weil montrent que

Frédéric Bierry le remplace quelques mois plus tard, en avril 2015, à la présidence du conseil départemental. Il intensifie les moyens alloués par le département à la détection des fraudes : la « cellule départementale » passe de 4 à 7 postes de contrôleurs entre 2013 et 2016,<sup>681</sup> et une nouvelle mesure de contrôle des comptes bancaires des allocataires est avancée, qui fera naître une certaine polémique, tant dans la presse nationale que dans différentes assemblées départementales. Cette mesure connaît même sa petite heure de gloire quand elle devient l'une des propositions de Bruno Le Maire dans sa campagne pour les primaires.<sup>682</sup> Elle sera cependant vidée de toute efficacité par l'impossibilité légale de la rendre obligatoire. Ce genre de mesure n'est pas isolé, et nous montre que la politisation du RSA peut opérer sur le mode du « coup d'éclat » : une mesure est décidée, qui permet de faire l'actualité nationale ou de rebondir sur elle, quitte à ce que le rappel à l'ordre juridique la vide de toute effectivité. C'est cette même logique que l'on a pu voir à l'œuvre lorsque le département du Haut-Rhin vota, en février 2016, l'obligation pour les allocataires de fournir sept heures de travail bénévole hebdomadaire en échange de leur allocation. La mesure suscita la réprobation de la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, plusieurs manifestations de soutien (dont celle de Bruno Le Maire<sup>683</sup>), ainsi qu'un débat nourri dans de nombreuses assemblées départementales. Jusqu'à ce que le tribunal administratif de Strasbourg ne l'annule en octobre 2016. Les profits politiques du coup d'éclat ne sont pas exclusifs de ceux que garantissent une rhétorique plus ordinaire de l'équilibre (par exemple entre les « *droits et les devoirs* »<sup>684</sup>) ou, si l'on peut dire, du « sévère mais juste ». C'est ainsi que la fraude est contrebalancée par les efforts que les élus mettent en scène et en œuvre en matière d'insertion professionnelle des allocataires. Comme le dit Frédéric Bierry : « *Il ne faut pas seulement des contrôles, il faut aussi accompagner les bénéficiaires pour favoriser leur retour à l'emploi.* »<sup>685</sup> Nous verrons qu'en réalité, cet accent placé sur l'insertion professionnelle correspond à un écrémage des allocataires qui retrouveront le plus

---

fonctionnement est toujours d'actualité deux ans après sa mise en œuvre. Les élus sont appelés des « personnes relais » invités à faire état de leurs soupçons lors des commissions locales d'insertion. Cf. *Ibid.*, p. 126

<sup>681</sup> Raynaud, Isabelle, « La lutte contre la fraude sauvera-t-elle les départements ? », *La Gazette des Communes* (site web), 23 octobre 2016

<sup>682</sup> Ollivier, Christine, « Le Maire pour un contrôle bancaire du RSA et la fin de la fonction publique territoriale », *Le Journal Du Dimanche*, 27 avril 2016 ; D'après mes calculs, Bruno Le Maire est l'homme politique qui comptait le plus de présidents de conseils départementaux parmi ses soutiens à la « primaire de la droite et du centre », en novembre 2016 : 11, contre 9 pour Alain Juppé et pour Nicolas Sarkozy et 7 pour François Fillon. Parmi ces 11 présidents, on retrouve Sébastien Lecornu, mais aussi Frédéric Bierry et son homologue haut-rhinois, Eric Straumann. Les logiques proprement intra-partisanes de la politisation départementale de l'assistance mériteraient peut-être un examen particulier.

<sup>683</sup> « En Alsace, Bruno Le Maire se pose en "alternative" au duel annoncé », *Le Figaro*, 22 septembre 2016

<sup>684</sup> Frédéric Bierry : « *Il faut un équilibre entre les droits et les devoirs* » cité dans « RSA, APA, PCH... L'ADF passe à l'offensive pour réformer les politiques sociales », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 7 octobre 2016

<sup>685</sup> « Peut-on contrôler les comptes des bénéficiaires du RSA », *Le Monde*, 29 avril 2016

probablement un emploi, écrémage qui donne des résultats que les édiles pourront attribuer à leur volontarisme.

La politisation des capacités distributives décentralisées permet donc différents profits : profits du coup d'éclat au niveau national, profits de mise en scène de l'action dans un contexte d'impuissance budgétaire, profits de mobilisation électorale, etc. Sanction des profits cumulés, l'élection de Frédéric Bierry, en 2015, à la présidence de la commission « solidarité et affaires sociales » de l'Association des Départements de France, a un air de consécration. Présenté par l'association comme porteur d'une « *volonté sociale affirmée* », Frédéric Bierry voit à la fois sa carrière passée validée et s'offrir à lui une certaine tribune. C'est en qualité de président de la commission solidarité de l'ADF que Frédéric Bierry propose, en octobre 2016, un rapport sur la protection sociale. Le contenu est assez classique : fusion des minima-sociaux, systématisation de la lutte anti-fraude, etc. Et même s'il sera vite effacé par un autre rapport, sa présentation donne l'occasion de s'exprimer dans la presse sociale et nationale, à un moment où les élections présidentielles approchent. L'investissement politique de l'assistance décentralisée semble donc pouvoir payer, dans une mesure que la comparaison systématique des profils et des profits de carrière permettrait d'établir avec plus de certitude.

## *2 – Une politisation discrète de l'assistance dans le Val-de-Marne : le refus d'application des sanctions dans le cadre du RSA*

Si la politisation de l'assistance peut être décrite comme discrète dans le Val-de-Marne, c'est qu'elle n'est pas, comme dans le Bas-Rhin, au cœur de la politisation de l'action publique départementale. Ce sont d'autres types d'imputation que les élus communistes construisent pour expliquer leur situation budgétaire et c'est en rapport à une toute autre histoire – celle du Parti Communiste Français – qu'il faut penser leur action. Pourtant, sans en faire un objet central de leur communication, les élus ont profondément imprimé leur marque sur la mise en œuvre du RSA. Les deux caractéristiques de cette mise en œuvre concernent l'accent placé sur le volet « participation » du RSA et surtout sur le refus d'appliquer les sanctions prévues par la loi. Avant de décrire ces aspects, un bref cadrage historique s'impose.

La consultation des fiches *Maitron* – le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* – des hommes politiques communistes ayant dirigés les conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, créés suite à la division du département de la Seine en 1968, suggère que c'est d'abord dans le prolongement des politiques municipales que les politiques départementales sont envisagées. De la même manière qu'historiquement, les municipalités

communistes ont été initiatrices de politiques sociales ambitieuses<sup>686</sup>, de la même manière les élus communistes prennent appui sur les compétences facultatives des institutions départementales pour développer des centres de vacance ou des crèches ; le Val-de-Marne en a géré directement jusqu'à 75.<sup>687</sup> Mais ce développement intervient encore dans le cadre d'un parti fortement contrôlé par son appareil, au sein duquel les élus, le plus souvent d'anciens ouvriers passés par les écoles de cadre du parti, voient leur action strictement encadrée ; le « communisme municipal » est pour ces raisons considéré avec suspicion au sein de l'appareil. Or, selon Thibaut Tellier,<sup>688</sup> les lois Defferre de 1981 –1982, désignées aujourd'hui comme « l'acte I » de la décentralisation, ont participé de la conversion du PCF en « parti d'élus »,<sup>689</sup> de plus en plus affranchi de son appareil. La décentralisation figure à l'agenda du PCF dès la signature du programme commun, en 1972<sup>690</sup>. Au moment des lois Defferre, plusieurs ministres communistes siègent au gouvernement et les députés votent les textes de lois sans les remettre en cause ; il faudra attendre le départ des ministres en juin 1984 pour qu'émergent des critiques de la décentralisation, notamment à l'initiative d'Annict Lepors.<sup>691</sup> Mais le mouvement « d'autonomisation des élus »<sup>692</sup> communistes est déjà largement amorcé, qui correspond aussi à une crise de la reproduction militante. Dans ce cadre, le département devient une pièce maîtresse. Il fait vivre financièrement le parti<sup>693</sup>, tandis que les élus, plus que dans la classe ouvrière, tendent désormais à se recruter dans l'encadrement de la fonction publique territoriale<sup>694</sup>. D'autre part, confronté à la désaffection électorale, le parti capitalise sur des figures connues, ce qui limite le renouvellement du personnel politique et favorise une logique

---

<sup>686</sup> Sur le sujet, on peut consulter : Noiriél, Gérard, *Les ouvriers dans la société française*, Paris, Seuil, 1986, notamment p. 186 (pour l'exemple de la distribution de subsides à Ivry, afin de faire face à la crise économique des années 30 – la municipalité passe de 10 à 3000 chômeurs entre 1930 et 1935) ; Fourcaut, Annie, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les éditions ouvrières / Presses de la FNSP, 1986, p. 175 et suivantes ; Bellanger, Emmanuel, *Ivry banlieue rouge*, Grane, Crehaphis, 2017, p. 117 – 195 (pour une étude extrêmement approfondie du « communisme municipal » à Ivry à partir du milieu des années 1920, insistant notamment sur la politique du logement et du départ en vacance) ; Au sujet des départs en vacance, justement, on peut écouter les témoignages recueillis par Nina Almgren, « Coco-Colo », *Arte-radio*, 2016 (en ligne) et se rapporter, sur le sujet plus général des loisirs à Rab, Sylvie, « Culture et loisir, l'encadrement des prolétaires », in. Fourcaut, Annie (dir.), *Banlieue rouge 1920 – 1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992, p. 80 – 98

<sup>687</sup> Willard, Claude, « Germa Michel », *Maitron : Dictionnaire du mouvement ouvrier, mouvement social*, en ligne

<sup>688</sup> Tellier, Thibaut, « Le Parti communiste et la décentralisation, ou comment appréhender le pouvoir local » in. Bellanger Emmanuel, Mischi Julian (dir.), *Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 108

<sup>689</sup> Mischi, Julian, *Le communisme désarmé*, Marseille, Agone, 2014

<sup>690</sup> Tellier, Thibaut, *Ibid.*, p. 92

<sup>691</sup> *Ibid.*, p. 106

<sup>692</sup> Mischi, Julian, *Ibid.*, p. 189

<sup>693</sup> *Ibid.*, p. 198

<sup>694</sup> *Ibid.*, p. 217 ; Tout cela est bien sûr relatif (cf. p. 219)

de cumul des mandats<sup>695</sup>. Les mandats départementaux sont ainsi, comme ailleurs, cumulés avec d'autres. En parallèle, une autre évolution qui nous sera utile pour comprendre la politisation départementale de l'assistance dans le Val-de-Marne réside dans l'investissement de la « démocratie participative » par les municipalités communistes. À l'heure où les sections peinent à se renouveler, les conseils de quartiers et autres dispositifs similaires paraissent une solution intéressante. Tout en s'appuyant en partie, comme le montre Émilie Biland<sup>696</sup>, sur les sociabilités politiques existantes, ils consacrent la figure de « l'habitant-e » au détriment de celle du ou de la « militant-e », plus adaptée au contexte de « dépolitisation de l'action municipale ». <sup>697</sup>

L'histoire que l'on vient de brosser à grand trait se retrouve à l'état concentré dans le remplacement à la tête du conseil général, en 2001, de Michel Germa par Christian Favier, en cela que cette succession manifeste le renouvellement des (modes de) générations édilitaires induits par les transformations structurelles du Parti. Michel Germa, né en 1929 à Vitry-sur-Seine, a été ouvrier qualifié (typographe titulaire d'un CAP) jusqu'en 1959. Après différents passages par les écoles de cadre, il occupe différentes positions au sein de l'appareil (il sera notamment membre du bureau fédéral de 1962 à 1997). Il est élu conseiller général en 1967 et préside l'institution de 1976 à 2001. Christian Favier est né en 1951 à Saint-Maur-des-Fossés. Instituteur, il devient adjoint au maire de Champigny en 1977 et se voit élire au conseil départemental en 1994, puis sénateur en 2011<sup>698</sup>. Il occupe par ailleurs différentes fonctions (comité de surveillance du Grand Paris, secrétaire de l'ADF, etc.). Dans un livre publié en 2014, Christian Favier prenait position contre les politiques d'austérité qui frappent les départements, en illustrant de son expérience leurs conséquences pratiques. Il défendait au passage une certaine conception de la « démocratie locale »<sup>699</sup> comme « réseau d'intelligence territoriale »<sup>700</sup>, ainsi que l'importance du maintien de différents échelons territoriaux – qu'une double lecture sans doute mal intentionnée pourrait aussi interpréter comme une justification du cumul des mandats<sup>701</sup> : « Ni doublon, ni mille-feuille. Ai-je envie de limiter le nombre de

---

<sup>695</sup> *Ibid.*, p. 195

<sup>696</sup> Biland, Émilie, « La "démocratie participative" en "banlieue rouge" : les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau modèle d'action publique », *Politix*, 2006, vol. 3, n°75

<sup>697</sup> Mischi, Julian, *Ibid.*, p. 223 ; Le Saout, Rémy, « Les rapports de pouvoir entre les élus et l'élite administrative locale dans les municipalités urbaines. De l'a priori de la subordination à une relation collégiale », *Savoir/Agir*, vol. 3 n°25, 2013

<sup>698</sup> Sources : « Favier Christian », *Who's who in France*

<sup>699</sup> Favier, Christian, *Coup d'État contre les départements. Réforme territoriale : l'impasse technocratique*, Ivry-sur-Seine, Les éditions de l'atelier / Les éditions ouvrières, 2014, p. 8 et 10

<sup>700</sup> *Ibid.*, p. 34

<sup>701</sup> C'est ce qui m'est venu à l'esprit en lisant l'insistance avec laquelle l'auteur, pour illustrer l'importance des différents échelons, parle de ses différents rôles : « Notre monde est complexe, mais il n'est pas forcément

mes appartenances et les interactions qu'elles génèrent ? Non ! Plus j'en ai, mieux je me porte. »<sup>702</sup>

Par de nombreux aspects, la politique départementale menée sous le mandat de Christian Favier s'inscrit dans la continuité de l'utilisation des compétences facultatives à des fins de redistribution et de politiques sociales. Lors d'une réunion publique observée à l'occasion des cantonales, le président, insiste sur le nombre de crèches départementales, sur la gratuité des transports pour les étudiant·e·s, ou sur la prise en charge par le conseil départemental des fournitures scolaires, tout en filant sur chacun de ces points la comparaison avec le département voisin des Hauts-de-Seine<sup>703</sup>. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que ces redistributions laissent leurs marques chez les administré·e·s, même celles qui peuvent paraître les plus « symboliques ». À titre d'anecdote, un jour que je suis invité à prendre l'apéritif chez les parents de mon ami Morgan, la mère de ce dernier, ouvrière de l'AP-HP devenue aide-soignante, m'explique qu'elle continue d'utiliser le stock des stylos distribués par le département et accumulés au fil de la scolarité de Morgan (« *Non vraiment là-dessus, le Val-de-Marne ils sont biens !* »<sup>704</sup>). Ce ne sont évidemment pas les stylos eux-mêmes qui emportent cet assentiment, c'est la fidélité de classe qu'ils veulent dire, qui justement va sans dire et sans forcément se traduire en vote. Morgan lui-même, qui ne vote pas, défend une sorte de fidélité de principe (de « *fides implicita* »<sup>705</sup>) au PCF. Lors d'une discussion dans les vestiaires de la salle de boxe à l'occasion des municipales de 2014, il conclue, définitif : « *Moi je dis on reste communiste puis c'est tout ! T'as vu la gueule qu'ils ont les autres ?* ». Fin de la parenthèse.

Par d'autres aspects, la politique départementale menée sous le mandat de Christian Favier emprunte à un répertoire d'action commun à d'autres départements de gauche. On retrouve alors la logique du « coup d'éclat » identifiée dans les cas du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Seulement, au lieu de porter sur le contrôle des allocataires de l'assistance, ces coups d'éclats portent sur les restrictions budgétaires. De la même manière qu'en 2010, la Seine-Saint-Denis avait délibérément voté un budget en déséquilibre – « un budget de révolte »<sup>706</sup> – pour protester contre les restrictions de ses marges de manœuvre, de la même manière le Val-de-

---

compliqué. Comme la plupart des gens, je connais très bien la différence et les points de jonction possible entre mes responsabilités d'élu (...), de citoyen français ou de père de famille », *Ibid.*, p. 32

<sup>702</sup> *Idem.*

<sup>703</sup> Journal de terrain, 3 mars 2015

<sup>704</sup> Journal de terrain, 7 février 2015

<sup>705</sup> Bourdieu, Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36 – 37, 1981

<sup>706</sup> Le Bris, Maryannick, « Le conseil général de Seine-Saint-Denis poursuit sa fronde budgétaire », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2666, 2010, p. 25

Marne organise une certaine mobilisation de ses administré·e·s. En décembre 2015, tous les ménages reçoivent une enveloppe préaffranchie pour signer une « pétition de défense des finances du département ». Les mairies communistes ou de gauche s'ornèrent d'imposantes banderoles, dénonçant l'austérité ; des banderoles similaires étaient récemment visibles au fronton d'hôtels de ville dynonisiens, à Stains par exemple. Ces initiatives ont aussi connu des aboutissements plus collectifs, comme dans cette Question Prioritaire de Constitutionnalité posée par les 58 départements de gauche, alors majoritaires au sein de l'ADF, en 2010, au sujet de la non-compensation de la montée en charge liée aux compétences décentralisées<sup>707</sup>.

Christian Favier, dans sa communication, parle surtout d'assistance en utilisant une forme de rhétorique solidariste, en rien spécifique au Parti Communiste. Dans ses vœux pour l'année 2017, par exemple, il souligne l'importance des « allocations de solidarité » pour « reconquérir du terrain sur le sentiment d'exclusion qui affecte trop de nos concitoyens ». En dehors de ce langage, l'assistance ne semble pas mise sous le feu des projecteurs départementaux. Il ne faut cependant pas s'y méprendre : même si elle n'est pas inscrite dans la logique du coup d'éclat, la mise en œuvre de l'assistance dans le Val-de-Marne présente plusieurs spécificités. La plus déterminante concerne la non-application des sanctions prévues par les minima-sociaux et ce dès l'époque du RMI. Il est très intéressant de noter que, malgré mes recherches, je n'ai pu trouver *aucune trace écrite* de ce choix politique pourtant très important. La seconde spécificité concerne l'insistance du département sur la « participation » des allocataires : au sein de chaque commission locale d'insertion, des « groupes citoyens » sont organisés avec des allocataires volontaires. Il s'agit non seulement de les former en vue de leur participation aux réunions d'orientation des allocataires – nous allons le voir – mais aussi de les inviter à présenter le dispositif aux nouvelles et aux nouveaux allocataires, ou de réaliser, par exemple, un « lexique du RSA » qui se trouve ensuite imprimé et distribué. Cet investissement du « volet participation » prévu dans la loi instaurant le RSA fait certainement écho à l'usage de la démocratie participative, que l'on a évoqué plus haut, au sein des municipalités communistes : il ne vise pas directement l'investissement de l'espace public par les allocataires, à la différence de ce qui a pu subvenir dans le département de l'Isère, par exemple.<sup>708</sup> Politisation discrète donc, mais politisation déterminante, nous le verrons.

---

<sup>707</sup> Le Saint, Rozenn, « Allocations de solidarité : les départements de gauche recourent à la voie constitutionnelle », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2687, 2010, p. 25

<sup>708</sup> Dans ce département, un groupe d'allocataire constitué en 2010 dans le cadre du même volet participation, obtient en 2015 d'être auditionné par le sénateur Philippe Mouiller, rapporteur du budget « solidarité insertion », de voir certaines de leurs questions posées par des députés lors des séances dédiées à l'Assemblée Nationale, interpellent les candidat·e·s aux législatives et organisent, avec l'aide de la sénatrice communiste Annie David et

### *Conclusion de la première partie*

Le hasard qui nous a permis d'enquêter à la fois dans le Bas-Rhin et dans le Val-de-Marne a plutôt bien fait les choses, tant l'on n'aurait eu du mal à trouver deux conseils départementaux plus contrastés du point de vue de leur mise en œuvre particulière de l'assistance. Il ressort ainsi clairement que si les institutions départementales connaissent des évolutions extrêmement importantes, qui dissimulent mal une politique d'austérité différée et fragmentée, les conséquences données à la décentralisation de l'assistance ont tout autant à voir avec la politisation de cette dernière par les élus locaux. Attribution du déficit aux allocataires, usages du contrôle à des fins de mobilisation électorale des maires et stratégies de carrière fondées sur la politisation de l'assistance et le coup d'éclat national dans le Bas-Rhin. Politisation au contraire discrète dans le Val-de-Marne, plaçant l'accent sur la participation des allocataires et refusant l'application du volet coercitif du RSA. On ne saurait trop insister sur les conséquences de ces configurations d'action publique sur les professionnelles et sur les allocataires. Les allocataires et plus particulièrement les « mères isolées », dont nous avons vu qu'elles étaient plus que les autres engagées dans « l'insertion » tout en faisant plus souvent l'objet des contrôles de la CAF que certains départements redoublent. Les professionnelles qui voient notamment la structure des postes se transformer (embauche de plus en plus de travailleuses spécialisées), la priorité d'orienter vers la remise à l'emploi et les sanctions s'alourdir sur les allocataires qu'elles accompagnent (parfois à leur propre initiative, parfois non).

Une bonne manière de synthétiser ces évolutions et de donner à voir, sans plus attendre, l'incidence qu'elles ont sur les terrains d'enquête est de décrire le fonctionnement d'une même instance, légalement définie dans le cadre du RSA, au sein des deux départements enquêtés. Je veux parler des commissions locales d'insertion, qui ont officiellement changé de nom depuis la loi sur le RSA, mais qui continuent souvent à être désignées ainsi. On peut résumer le code de l'action sociale et des familles<sup>709</sup> en disant que deux rôles principaux sont dévolus à ces commissions : un rôle d'orientation (c'est le « conseil de classe » de l'insertion) et un rôle de contrôle (c'est le « petit tribunal »<sup>710</sup> de l'insertion, qui statue notamment sur les sanctions). Chaque fois qu'elle est réunie en « équipe pluridisciplinaire », des représentants des allocataires

---

du CCAS de la ville, des « assises nationales de la dignité » à Grenoble. Cf. « Bruno Gerfand : "Refuser l'intrusion systématique dans la vie des précaires" », *Actualités sociales hebdomadaires*, 12 mai 2017 (en ligne)

<sup>709</sup> Article L. 262-39 et suivants

<sup>710</sup> Laé Jean-François, Murard Numa, *Ibid.*, p. 207

doivent être présents. Dans le Bas-Rhin, les allocataires présents étaient, au moment de l'enquête, tirés au sort : l'un des formulaires qu'ils et elles ont à remplir quand ils sont réunis en journée d'accueil comporte une case à cocher pour savoir si oui ou non la participation aux équipes pluridisciplinaires les intéresseraient. La plupart coche sans y regarder et les personnes sélectionnées se trouvent, d'après mes enquêtées travailleuses sociales, aussi surprises que désemparées. Pourtant les enjeux sont de taille. La commission se prononce non seulement sur l'orientation, mais aussi sur les sanctions en cas de non-respect du contrat d'insertion ainsi que sur les suspicions de fraude. C'est dans ce cadre que le point de vue des élus est sollicité. Les travailleuses sociales sont donc amenées à devoir discuter des situations particulières devant et avec eux. Dans le Val-de-Marne, la commission n'assume quasiment pas de rôle de contrôle, si ce n'est quand il est décidé d'envoyer des courriers de « rappel à la loi », qui ne prêtent pas à conséquence institutionnelle. Aucun élu n'était présent lors des deux équipes pluridisciplinaires que j'ai observées. L'essentiel de l'activité est donc focalisée sur l'orientation des dossiers, mais aussi sur la mise en place des « groupes citoyens » dans le cadre de la participation des allocataires. Ainsi, lors des équipes pluridisciplinaires, les représentants des allocataires ont déjà, préalablement, été accueillis au sein du groupe. La travailleuse qui anime la commission les connaît donc personnellement. D'autre part, les représentants des allocataires participent eux et elles-mêmes au recrutement de nouveaux membres ; j'ai même vu une ex-allocataire qui avait retrouvé un emploi continuer de venir aux journées d'informations pour insister sur l'importance de ces groupes. L'exemple de ces commissions montre qu'une même instance légalement prévue, voit son contenu largement déterminé par la politisation départementale de l'assistance, c'est-à-dire par les intérêts politiques qui s'y expriment et par l'histoire qui s'y trouve engagée.

En conclusion de cette première partie, il faut donc retenir que la décentralisation des minima-sociaux et la mise sous pression et sous contrôle des ressources départementales n'ont pas produit d'effets *mécaniques* sur la conduite des politiques d'assistance. La situation nouvelle engendrée par ces évolutions a fait l'objet d'une appropriation spécifique par les élus départementaux, qui ont ainsi contribué à politiser la distribution assistantielle et à définir des configurations d'action publique variables, au sein desquelles les travailleuses du social sont amenées à s'inscrire. Pour comprendre cette inscription, il faut dérouler une autre histoire, spécifique à ces travailleuses.

## II) Redéfinition des postes du travail social, transformation de l'éthos assistantiel et dynamique du genre

Plutôt que de parler simplement d'une « intrusion du politique » pour désigner les effets des configurations d'action publique départementales sur le travail des professionnelles du social, il vaudrait mieux chercher à caractériser la *relation d'hétéronomie* qui unit les travailleuses à ces configurations. Relation surdéterminée, à commencer par le genre. Josette Trat notait, sur la base des analyses de Gisèle Morand<sup>711</sup>, que « la décentralisation se fait sur la base d'une division sexuelle et traditionnelle du travail (aux femmes le social, aux hommes le politique) »<sup>712</sup>. Elle parlait en fait de l'acte I de la décentralisation qui, par la loi 22 juillet 1983, intégrait les assistantes sociales de secteur à la fonction publique territoriale et donc dans un rapport de dépendance nouveau avec les élus locaux. C'est dans ce cadre que la confrontation entre le corps d'élu le plus masculinisé et l'un des corps professionnels les plus féminisés s'est organisée. L'acte II de la décentralisation, en redéfinissant les modalités d'accompagnement, en accélérant la création de postes spécialisés et, dans certains départements, en donnant un certain poids aux élus locaux en matière de contrôle des allocataires n'a sans doute fait qu'approfondir cette relation d'hétéronomie entre les travailleuses et les configurations d'actions publiques au sein desquelles elles s'inscrivent.

Pourtant, ces dernières ne sont jamais restées passives face à ces évolutions. Non pas nécessairement dans le cadre de mobilisations collectives – il y en a eu sur lesquelles nous reviendrons – mais dans la formulation et dans la reformulation de stratégies collectives de défense de leur profession et de son image. Ces stratégies sont elles-mêmes générées par ce qu'on appelle ici l'éthos assistantiel. Or l'hypothèse que l'on fait ici est celle d'un affaiblissement des bases sociales (donc genrées) de cet éthos assistantiel et des stratégies de défense de la profession et de son image qu'il soutenait. Pour s'en rendre compte, nous suivrons le fil rouge d'une lettre, adressée par une recruteuse du Val-de-Marne aux *Actualités Sociales Hebdomadaires*. En suivant ce fil, nous commencerons par caractériser l'éthos assistantiel, avant d'apporter des hypothèses, notamment morphologiques, pour expliquer sa remise en cause.

---

<sup>711</sup> Morand, Gisèle, *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, Montrouge, Bayard, 1992

<sup>712</sup> Trat, Josette, « La lutte des assistantes sociales : Un mouvement de femmes salariées conjugué au masculin », *art. cit.*

## A) Ethos anti-économique et militantisme professionnel

La caractérisation de l'éthos assistantiel comme ethos anti-économique offre l'avantage de penser la position des assistantes sociales dans la division genrée du travail de domination, ainsi que d'interroger les stratégies de défense de la profession qu'elles ont mis en œuvre. Avant d'élaborer ces questions, le mieux est de lire la lettre qui nous sert ici de fil rouge.

### 1) *La lettre.*

En février 2015 paraissait dans les *Actualités Sociales Hebdomadaires* une lettre de Brigitte Lefèvre<sup>713</sup>, ancienne assistante sociale désormais chargée du recrutement et des formations pour l'action sociale au sein du département du Val-de-Marne. Dans cette lettre, l'autrice énonce, « à partir de [son] expérience quotidienne », différents constats d'évolution du métier d'assistante sociale. Elle commence par regretter la baisse du registre vocationnel et du niveau d'étude des candidates. Ces dernières n'affirmeraient leur choix que de manière négative, et mettraient en avant des motivations qui semblent, pour ainsi dire, « impures », comme la stabilité de l'emploi :

« A travers les CV reçus à la [direction de l'action sociale] et les entretiens de recrutement, j'ai pu constater une arrivée importante de jeunes venant de bacs technologiques, pas toujours en lien avec l'action sociale, se destinant *a priori* aux métiers de la vente, de la comptabilité, de l'industrie, etc., motivés fortement par un métier réputé sans chômage, parfois découvert à travers un bilan de compétence. "On m'a dit que j'étais faite pour ce métier" ou "j'étais dans la vente, ce que j'aime c'est la relation au client, pas la relation à l'argent" sont des phrases que j'entends régulièrement. »

L'autrice regrette ainsi que les « motivations humanistes [et] militantes » aient cédé le pas aux « motivations pragmatiques », et que « les niveaux scolaires d'entrée en formation se sont abaissés » : « Nombreux sont les étudiants à n'avoir jamais rédigé une dissertation de philosophie ! » s'exclame-t-elle. En outre, le contexte social découragerait l'expression des valeurs « d'engagement et de dévouement » qui faisaient « l'image » de la profession :

« L'engagement et le dévouement sont des valeurs qui font piètre mine dans une société où la réussite sociale et personnelle se lit à travers la réussite financière et matérielle. »

---

<sup>713</sup> Lefèvre, Brigitte, « Se mobiliser pour revaloriser la profession », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2899, 27 février 2015, p. 36 et suivantes

Dans un deuxième temps, Brigitte Lefèvre relie ces évolutions à la redéfinition des postes d'assistantes sociales consécutive au RMI (elle parle du « *tournant de l'instauration du RMI* »). Pour elle, le minima-social aurait « *dépossédé* » les AS de ce qui faisait « *l'essence de leur profession : l'évaluation* », et par là même d'une certaine « *marge d'autonomie* ». Et l'autrice de regretter l'affaiblissement de la « *relation d'aide* », qui « *ne suffit plus à valoriser [le] travail* » d'assistante sociale. Désormais, face aux situations ne répondant d'aucunes aides, prestations ou d'aucun dispositif, les nouvelles AS se sentiraient impuissantes, là où leurs aînées auraient vu l'occasion d'un « *accompagnement social soutenu* ». Dans ces conditions, « *l'investissement à long terme dans ce métier, riche mais difficile, s'amenuise.* » Ce serait le cas « *notamment en polyvalence de secteur* » qui, comme nous le verrons, représente un état de l'action assistantielle fondé sur la relation d'aide, sur l'approche globale, ainsi que sur un certain rapport aux médiations bureaucratiques, qui serait désormais difficile à occuper. Face à ces évolutions, Brigitte Lefèvre insiste sur la nécessité de promouvoir « *l'image* » de la profession. Il faut accompagner professionnellement et matériellement les nouvelles recrues dans leur prise de poste, soutenir les luttes pour la reconnaissance du diplôme d'État à bac +3, et redéfinir la division du travail entre secrétaires et assistantes sociales pour que celles-ci soient débarrassées du travail administratif et puissent se concentrer sur leur « *cœur de métier* ». Ces axes de mobilisation devant permettre, à terme, de redonner goût aux « *petits bonheurs professionnels* » qui font la richesse du métier.

Cette lettre a de quoi surprendre quand on sait que différents travaux font remonter aux années soixante-dix l'affaiblissement du modèle « vocationnel » chez les assistantes sociales<sup>714</sup>. Comment comprendre que cette question soit toujours d'actualité aujourd'hui ? Si l'on suit Brigitte Lefèvre, la question de l'affaiblissement des vocations serait liée à un double renouvellement : d'une part des caractéristiques sociales des nouvelles recrues, d'autre part des dispositifs qu'elles sont appelées à mettre en œuvre. En tant que tel, cette façon de poser la question est très proche de celle qu'on propose ici d'adopter, à condition d'y ajouter tout ce que nous venons de voir sur les configurations politiques départementales, qui peuvent avoir une forte incidence sur la définition de leur poste et sur la « structure de concurrence » au sein de laquelle elles se positionnent. Dans ce contexte, l'action assistantielle traditionnelle, fondée sur

---

<sup>714</sup> « Depuis les années soixante-dix, les récits d'entrée dans la carrière d'assistante sociale font intervenir l'idée de hasard, [même si] la tension entre les deux représentations de soi [*vocationnelle et contingente*] est [toujours] perceptible », Baudelot Christian, Gollac Michel, et alii, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003, p. 113

la « relation d'aide » et la « confiance », englobant de nombreux domaines de l'existence de leur public, semble dévaluée.

## 2 – Ethos anti-économique et division genrée du travail de domination

Pour clarifier la question au-delà de l'intuition nébuleuse d'une conjonction de transformations, il m'a semblé utile de recourir à la notion d'ethos assistantiel. Non pas pour concentrer, en un opérateur mal défini, toutes les ellipses du raisonnement, mais pour chercher à caractériser aussi précisément que possible une « façon de sentir, de se comporter et de réagir aux situations »<sup>715</sup> propre à la position des assistantes sociales au sein de configurations d'action publique qui ont beaucoup évoluées. Autrement dit, réfléchir en termes d'ethos permet de lier les évolutions de l'action publique à celles que connaissent les assistantes sociales, tant du point de vue de leur style de vie et de leurs caractéristiques sociales que des stratégies qu'elles mettent en œuvre pour défendre leur profession. Pour ce faire, on préférera, au sens restreint<sup>716</sup> qui prévaut dans une partie de la littérature sociologique contemporaine, une définition étendue de l'ethos, qui interroge ces évolutions à cheval sur plusieurs scènes sociales, à la manière des travaux de Nathalie Lapeyre, Nicky Le Feuvre et Magali Robert sur les transformations de « l'ethos temporel »<sup>717</sup> des médecins. Ces autrices montrent comment la « dynamique des rapports sociaux de sexe »<sup>718</sup> a entraîné une redéfinition de l'ethos médical : la féminisation du corps professionnel et l'augmentation du taux d'activité des conjointes ont contribué à reléguer l'ethos traditionnel de la « disponibilité permanente »<sup>719</sup>, dans la mesure où il reposait sur une organisation domestique inégalitaire de plus en plus rare, et de moins en moins acceptée. Or

---

<sup>715</sup> Weber, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op.cit., p. 60

<sup>716</sup> Dans un sens restreint, l'ethos est défini comme un ensemble de « règles incorporées dans le cadre d'une socialisation institutionnelle ». Les régularités enregistrées sont donc rapportées au contexte professionnel et institutionnel observé, sans préjuger de la transférabilité des dispositions qui produisent ces régularités sur d'autres scènes sociales. Cf. Spire, Alexis, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail ethnographique des agents de contrôle de l'immigration » in. Arborio, Anne-Marie, *Observer le travail*, Paris, La Découverte « Recherches », 2008, p. 72 pour la citation

<sup>717</sup> Robelet Magali, Le Feuvre Nicky, « Du temps professionnel total à la régulation des temps sociaux : les jeunes générations de médecins devant l'émergence d'un nouvel ethos temporel », *Loisir et société*, vol. 29, n°1, 2008

<sup>718</sup> Le Feuvre, Nicky, « Penser la dynamique des rapports sociaux de sexe » in Dunezat Xavier, Heinein Jacqueline, Hirata Hélène, Pfefferkorn Roland, *Travail et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat*, Paris, L'Harmattan, 2010 ; L'autrice explique dans cette contribution comment la notion de « rapport social de sexe » est en tant que telle dynamique, dans le sens où, au lieu d'appréhender le genre comme un système figé, elle l'approche comme un enjeu de lutte et donc de redéfinitions. On peut aussi, sur ce point, renvoyer directement à Danièle Kergoat quand elle affirme que « si le "genre", depuis qu'il a franchi l'Atlantique, désigne le système qui organise la différence hiérarchisée entre les sexes, la notion de rapport social permet, elle, de penser la dynamique de ce système » ; Kergoat, Danièle, *Se battre disent-elles...*, op. cit., p. 255 – 256

<sup>719</sup> Lapeyre Nathalie, Le Feuvre Nicky, « Féminisation du corps médical et dynamiques professionnelles dans le champ de la santé », *Revue française des affaires sociales*, 2005, n°1, p. 67

chez les assistantes aussi, la dynamique des rapports sociaux de sexe constitue une dimension fortement explicative de l'ethos et de ses évolutions.

Avant tout, l'ethos assistantiel dont Brigitte Lefèvre regrette l'affaiblissement peut-être décrit comme « anti-économique » : les métiers originellement ambitionnés par les nouvelles candidates (« *vente, comptabilité, industrie* ») sont manifestement « *sans liens* » avec l'assistance ; les « *motivations humanistes* » ne peuvent plus se dire dans un contexte où la réussite s'évalue d'abord de manière « *financière et matérielle* ». On retrouve ici les mêmes schèmes que Ruggiero Iori repère en amont, dans la sélection des candidates aux écoles d'assistantes sociales<sup>720</sup>. Or cette présentation du métier comme « étranger à l'économie »,<sup>721</sup> qui entérine donc la reconnaissance de l'« économie » comme sphère séparée, obéit à une certaine division sexuelle du travail. Suivant une conception traditionnelle, que vérifient de différentes manières nombre de travaux<sup>722</sup>, le « pouvoir », « l'argent », caractériseraient les sphères d'activité réputées masculines, tandis que « la confiance », « l'aide », « l'engagement » caractériseraient les sphères d'activité réputées féminines. L'ethos anti-économique se fonde sur la reconnaissance, plus ou moins explicite, de cette division socialement constituée. L'avantage de garder cette définition minimale en tête est de pouvoir repérer certaines continuités dans l'histoire de la profession et de ses stratégies de défense, au-delà du renouvellement des mots et des images.

Commençons, pour nous en rendre compte, par un bref détour du côté d'une image ancienne et plus ou moins disparue servant à exprimer cet ethos : l'image du « cœur ». Si l'on se base sur des exemples croisés dans des différentes sources, le « cœur » semble avoir pu exprimer plusieurs dimensions de l'ethos assistantiel traditionnel. À commencer par une dimension

---

<sup>720</sup> Sur la « fiche d'évaluation » d'une des élèves assistantes sociales enquêtée par l'auteur, les formatrices notent ainsi comme un point positif le fait que « le domaine de la vente ne lui correspond pas ». *Ibid.*, p. 45

<sup>721</sup> Dans le sens où Max Weber présente le type pur de l'autorité charismatique comme « profondément anti-économique, ou, si l'on veut *étranger à l'économie* ». Weber, Max, *Économie et société*, *Ibid.*

<sup>722</sup> On sait par exemple que « les hommes adhèrent davantage [que les femmes] à une « représentation classique du travail entendu comme une activité organisée autour du pouvoir et de l'argent » ; Baudelot Christian, Serre Delphine, « Les paradoxes d'une satisfaction, ou comment les femmes jugent leur salaire », *Travail, genre et société*, 2006, vol. 1, n°15, p. 132 ; Léonore Davidoff et Catherine Hall documentent quant à elles un moment historique de renouvellement de cette conception de la séparation genrée des sphères d'activités quand elles analysent le rôle de la bourgeoisie naissante dans le développement du capitalisme en Angleterre. La diffusion d'instruments formellement rationnels de gestion de l'activité économique a induit différentes séparations (comptabilité de « l'établissement » commercial séparée de celle du ménage – dont il faut rappeler qu'elle constituait pour Weber la condition essentielle du développement du capitalisme [*L'éthique protestante...op. cit.*, p.16] – mais aussi séparation de la responsabilité attachée aux personnes physiques et aux personnes morales) qui, tout en s'appuyant sur elle, ont contribué à renforcer la séparation des sphères d'activités masculines et féminines. Cf. Davidoff Léonore, Hall Catherine, *Family fortunes, op. cit.*, chapitre IV : « Ce qui est suffisant pour vivre » : les hommes, les femmes et la propriété, p.197 – 223

d'*endurance* à la difficulté et à la contradiction des situations de travail, qui, dans la prégnance vocationnelle des origines, ne trouvait sans doute pas à se dire autrement. Quand Madeleine Delbrêl<sup>723</sup> tient son journal de jeune assistante sociale catholique, alors qu'elle exerce à Ivry-sur-Seine dans l'entre-deux guerres, elle note que : « Ce qui nous écrase, au bout de ces trois ans de service, c'est la petitesse de notre *cœur* »<sup>724</sup>. Ce qui écrase la jeune assistante sociale d'origine bourgeoise, ce n'est pas la découverte soudaine des conditions de vie ouvrières, ou le contexte très tendu entre l'Église et la municipalité, ni la position délicate des chrétien·ne·s dans ce contexte.<sup>725</sup> C'est plutôt une sorte de manquement intérieur, le « *cœur* », qui n'est pas suffisamment fort pour supporter les contradictions positionnelles. La deuxième dimension de l'ethos traditionnel que le « *cœur* » exprime, c'est un principe conservateur de *tempérance* des échauffements politiques et intellectuels, assigné aux femmes catholiques. Ce principe de tempérance est tout à la fois l'imposition ou le redoublement d'un certain sens des limites féminines. On en trouve par exemple la trace dans la préface du livre que consacre une assistante sociale, en 1957, aux « filles-mères ». L'auteur est un prêtre, notamment impliqué dans les Jeunesses Ouvrières Chrétiennes:

« Qui dit vérité ne signifie pas, en l'occurrence, fausse objectivité, impassibilité de commande. L'auteur n'est pas un psychologue ou un sociologue dont l'ambition se bornerait à présenter et cataloguer des "cas", mais une femme qui laisse parler son cœur ! (...) [À la différence de « l'anarchisme sentimental des intellectuels »], sa piété est saine, sa colère salubre, parce que l'une et l'autre se trouvent régies par un bon sens très féminin. »<sup>726</sup>

Le « *cœur* » c'est donc le sens des limites : les femmes n'ont pas besoin d'accéder à la connaissance, « anarchique » ou « faussement objective », il leur suffit de suivre le « bon sens » de leur nature de femme. La logique est celle de la « vertu dominée », exaltée ici comme principe conservateur, support tout trouvé de disqualification en d'autres contextes. Expriment des dimensions spécifiquement assignées aux femmes d'*endurance* aux contradictions du travail, de *tempérance* des ambitions intellectuelles, le cœur est un principe socialement situé,

---

<sup>723</sup> Figure historique du service social, née en 1904 et morte en 1964, Madeleine Delbrêl fait l'objet d'une procédure en béatification visant donc à en faire une « sainte ».

<sup>724</sup> Delbrêl, Madeleine, *Profession Assistante sociale, Ampleur et dépendance du service social*, vol. 5, p. 93, cité in. « Madeleine Delbrêl assistante sociale (1931 – 1945) », *Vie sociale*, n°3, 2008, p. 135

<sup>725</sup> « Dès son arrivée à Ivry au début des années 1930, à l'âge de 29 ans, la catholique Madeleine Delbrêl a également témoigné des tensions et des incompréhensions qui séparaient les militants communistes des pratiquants catholiques, cibles d'ostracisme et de gestes violents » Bellanger, Emmanuel, *Ivry banlieue rouge, op. cit.* p. 108 ; Sur l'anticléricalisme populaire à Ivry, cf. Fouilloux Étienne, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine (1930 – 1960) », in. Fourcaut Annie (dir.), *Banlieue rouge, op. cit.*, p. 160 – 181

<sup>726</sup> Folliet, Joseph, « Étude préliminaire » in. Dervan Marie-Gabrielle, *Le drame des filles-mères*, Paris, Éditions familiales de France, 1957, p. 8

dans une certaine bourgeoisie catholique. Il semble ainsi suffisamment synthétique pour que la première fédération des écoles d'assistantes sociales fasse publicité, en 1927, « des carrières intéressantes qui s'ouvrent aux femmes de cœur ». <sup>727</sup>

Tout ceci semble et est effectivement de l'histoire ancienne. Les femmes, de « cœur » ou non, ont accès à l'emploi et à des carrières relativement diversifiées, le désemplois du recrutement social des assistantes sociales est attesté dès les années 1960<sup>728</sup>, les discours professionnels se sont (en partie) sécularisés et rationalisés. Il suffit pourtant de prendre à peu près n'importe quelle présentation contemporaine du travail d'assistante sociale et de garder en tête notre définition de l'ethos assistantiel pour se rendre compte que tout n'a pas si radicalement changé :

« Les assistantes sociales ont la délicate mission d'ajuster les réponses générales élaborées par les politiques sociales à des situations qui sont toujours uniques, parce que vécues par des individus. »<sup>729</sup>

On retrouve ici l'opposition entre le général, l'impersonnel, le politique d'un côté, et l'individuel, l'unique et l'affectif (le « vécu ») de l'autre. Aujourd'hui comme hier, les assistantes sociales sont conçues comme n'intervenant qu'en rattrapage des distributions premières que garantissent l'école, le marché, et l'action publique en général. Cette conception de leur intervention repose sur une anthropologie singulière, qui, aujourd'hui encore, ne semble pas tout à fait sécularisée. Ainsi, tel prospectus ministériel, distribué en 2009 dans les lycées pour susciter des vocations, présente-t-il « l'individu » que connaissent les assistantes sociales comme

« une personne singulière, unique, digne de respect. Quelle que soit sa situation, [elle] le considère comme un être capable de prendre des initiatives et de trouver des solutions aux problèmes qui le concernent, doué de résilience et riche d'un potentiel. »<sup>730</sup>

Plus récemment encore, en 2018, un collectif présentant le travail social comme « un sport de combat » écrivait que :

---

<sup>727</sup> Pascal, Henri, *Histoire du travail social en France. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, EHESP, 2014, p. 81

<sup>728</sup> Crapuchet, Simone, « Qui étaient-elles et qui sont-elles ? 1905-1976 », *Vie sociale*, n°8-9, 1976 cité in. Iori, Ruggero, « Des "héritières" dans la formation d'assistante de service social ? Aspiration au travail social et reclassement », *art. cit.*, n. 5 p. 39

<sup>729</sup> Le Bouffant Chantal, Guélamine Faiza, *Le travail d'assistante sociale*, Paris, Dunod, 2012, 4<sup>e</sup>me de couverture.

<sup>730</sup> *Devenir travailleur social pour bâtir une société plus solidaire*, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, des relations sociales et de la ville, Secrétariat d'Etat chargé de la famille et de la solidarité, 2009, p. 4

« La pratique des professionnels du travail social passe par la proximité, par le fait de s'incliner vers l'autre, d'aller vers lui en le considérant dans toute sa singularité »<sup>731</sup>

Il me semble que l'on reconnaît bien, dans ces « individus » que seraient condamnées à connaître les assistantes sociales aujourd'hui, l'assignation d'hier aux « vertus dominées », complémentaires donc subordonnées. Présenter l'individu comme une monade, « unique » et « singulière », implique en effet que les déterminants qui le mènent à consulter la travailleuse ne constituent pas des éléments de connaissance auxquels cette dernière devrait avoir accès. D'ailleurs, Ruggero Iori montre que les formateurs et les formatrices en école de service social insistent très peu sur ces questions dans la part déjà très restreinte des enseignements généraux en école (18% du temps de formation total)<sup>732</sup>. Cela sous-entend aussi que les contradictions qui risquent de se faire jour entre cette rhétorique de l'unicité et l'intense concentration des caractéristiques sociales et des demandes du public (cf. chapitre suivant) ne font pas partie des dimensions prises en charge collectivement par la profession, y compris dans un cadre militant. On serait alors tenté de reconnaître, sous des formes certes largement renouvelées, le double principe d'*endurance* et de *tempérance* que l'on a identifié au sujet du « cœur ».

Cette relative continuité renvoie au fait que si le langage change, la *division genrée du travail de domination*, elle, reste intacte. Nous avons déjà explicité, dans l'introduction générale de cette thèse la façon dont Pierre Bourdieu, tout en identifiant de manière très utile l'évolution des modes de domination, n'avait peut-être pas suffisamment insisté sur leur complémentarité structurale, sur leur hiérarchisation et surtout sur la dimension profondément genrée de cette complémentarité et de cette hiérarchisation. Or la continuité relative qui s'exprime dans l'ethos assistantiel gagne à être réinscrite dans cette perspective : car pour différentes qu'elles soient, les époques que l'on a juxtaposées ont en commun la position qu'elles assignent aux assistantes sociales. Position depuis laquelle s'exerce un mode d'autorité très couteux en énergie et en contradictions, subordonné aux modes de domination propres aux différents marchés (du travail, scolaire, etc.).

---

<sup>731</sup> Alix, Jean-Sébastien, *et. al.*, *Debout pour nos métiers du travail social !*, Toulouse, Erès, 2018, cité in. Iori, Ruggero, « À la recherche de la profession perdue ? L'évitement du politique dans la formation d'assistant-e de service social », *Savoir/Agir*, n°43, 2018, p. 30

<sup>732</sup> Iori, Ruggero, *Ibid.*, p. 25

### 3 – Le « militantisme professionnel » des assistantes sociales : négociation de l'assignation et permanences du vocationnel

Toute l'ambiguïté réside pourtant dans le fait que l'ethos anti-économique ne fait pas qu'enregistrer une assignation hors de la sphère économique, c'est-à-dire ici hors des mécanismes premiers de distribution des richesses et des positions. Il se retrouve aussi dans des stratégies actives<sup>733</sup> qui visent à défendre la profession et son image sociale tout en négociant les assignations dont elle fait l'objet. L'une de ces stratégies, qui nous intéresse ici, a historiquement consisté à ennoblir l'ethos anti-économique en l'exprimant sur un mode « militant ». Commençons par un exemple, que le reste de mon matériau permet de penser comme révélateur. En 1972 paraît un numéro de la revue *Esprit* qui marquera l'histoire des débats autour du travail social. Outre la fameuse table ronde dont nous avons brièvement parlé dans le chapitre introductif, on trouve plusieurs articles beaucoup plus intéressants pour nous car écrits par des professionnelles du social. Jeannette Prigent, l'auteurice de l'un de ces textes, regrette « qu'on forme des "assistantes" alors qu'il faudrait des "militantes" »<sup>734</sup>. Cette AS, qui revendique de ne pas avoir suivie de formation sociale et d'avoir travaillé quatre ans à l'usine, donne sa vision de la société idéale : les richesses y seraient mieux réparties et les familles soustraites au « viol des consciences » de la « société de consommation », le travail social serait doté de moyens plus forts et plus axé sur la « rééducation » que sur « l'assistance ». La lutte contre l'alcoolisme opérerait à grande échelle et l'on développerait « à bloc la PMI afin d'éviter que naissent des débiles ». Derrière l'étiquette « militante », c'est donc une version planifiée et généralisée du programme assistantiel qui est défendue. Il s'agit donc bien d'un « militantisme professionnel », au sens où l'entend Francine Muel-Dreyfus : une « identification au poste sur un mode militant ». Or, pour la sociologue, ce militantisme permet notamment de résoudre la tension entre « l'identité sociale et l'identité sexuelle »<sup>735</sup>. Francine Muel-Dreyfus forge cette notion au sujet des hommes instituteurs et de la négociation genrée de leur prise de poste, mais rien n'empêche de l'appliquer aux assistantes sociales, porteuses d'une identité de genre que leurs origines et leurs aspirations renouvelées constituent en décalage avec l'assignation première dont leur poste continue d'être porteur. Cette « [lutte] pour l'imposition d'une image »<sup>736</sup> militante ne doit pas être vue comme anecdotique. Elle s'est jouée

---

<sup>733</sup> Sur ce point, cf. Kergoat Danièle, *Se battre disent-elles...*, *op. cit.*, p. 273 ; l'auteurice insiste pour que les explications en termes d'apprentissage de « rôle sexué » soient constamment mise en regard des mobilisations menées par les femmes pour valoriser leurs métiers.

<sup>734</sup> Prigent, Jeannette, « Il faudrait des militantes », *Esprit*, n°413, 1972,; Le texte étant court j'ai pris la liberté de ne pas indiquer la page de chacune des citations qui suivent.

<sup>735</sup> Muel-Dreyfus, Francine, *Le métier d'éducateur...*, *op. cit.*, p. 138

<sup>736</sup> Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale*, 2. *op. cit.*, p. 726

dans différentes stratégies de défense de la profession, qui prennent sens dans différents contextes.

D'abord dans le champ des relations économiques, c'est-à-dire au niveau général de la négociation salariale et des conditions de travail. On peut alors comparer le « militantisme » des assistantes sociales à celui d'autres métiers des classes moyennes salariées, et notamment aux stratégies d'inscription dans le rapport salarial qu'ont analysées Danièle Kergoat et son équipe au sujet des coordinations d'infirmières. Ces dernières, fédérées à la fin des années quatre-vingt autour de slogans comme « ni bonnes, ni nonnes, ni connes », partageaient un rejet des registres vocationnels. Non seulement à travers la revendication récurrente d'exercer un métier « comme les autres », mais aussi par la distinction entre les *qualités* personnelles d'une part, indexées sur une certaine définition du « rôle féminin », et la *qualification* revendiquée d'autre part, à travers la notion « d'identité professionnelle ». Ces formes de séparation, entre les corps genrés et les postes défendus étant un préalable indispensable à la revendication salariale.<sup>737</sup> Chez les assistantes sociales aussi, les mobilisations historiques sont passées par une forme de désidentification du genre. C'est ce que montre Josette Trat dans son article qui documente le mouvement des assistantes sociales, dont le cœur a consisté en une grève très suivie<sup>738</sup> du 16 septembre 1991 au 15 novembre 1991. L'autrice explique que le mouvement part de deux foyers de contestation : la demande de reconnaissance du diplôme au niveau licence et des questions spécifiques à la polyvalence de secteur. Elle n'insiste pas sur ces dernières, sur lesquelles j'ai obtenu quelques indications dans le cadre de mon enquête qui sont très intéressantes sur le rapport entre genre et ethos assistantiel. Thierry Castaing, un assistant social qui a pris une part active au mouvement, m'explique que dans le service où il travaillait, comme ailleurs au moins dans le Val-de-Marne, en amont de la grève, un mouvement de protestation très fort s'était constitué contre le « non-remplacement des secteurs vacants ». En effet, une pratique départementale très répandue depuis la décentralisation consistait à ne pas remplacer les assistantes sociales de polyvalence et à laisser à leurs collègues la charge de recevoir le public. Or, dans plusieurs services, les travailleuses commencèrent à refuser de recevoir ce sur-public :

**Thierry Castaing.** On a mené des luttes... assez frontales hein dans le Val-de-Marne, donc sur cette question de remplacement de secteur vacant. C'est passé par le refus – on est allés jusque-

---

<sup>737</sup> Kergoat Danièle, Imbert Françoise, Le Doaré Hélène, Senotier Danièle, *Les infirmières et leur coordination. 1988 – 1989*, Paris, Editions Lamarre, 1992, notamment p. 60 et suivantes

<sup>738</sup> Par exemple, le 10 octobre 1991, une manifestation aurait réunie à Paris plus de 10000 assistantes sociales, soit à peu près un tiers de l'effectif professionnel national. Cf. Trat, Josette, *Ibid.*

là hein – le refus au-delà d'un certain délai, quand ils ne pourvoient pas les secteurs, on refusait de recevoir. C'était dur. Refus de tâche. Donc on a tous été, et certains plus que d'autres, embêtés. Moi j'ai quand même eu deux blâmes.

Si l'acte est « *dur* », ce n'est pas seulement dans la défiance à l'employeur – que met ici en avant l'enquête – c'est aussi dans la défiance vis-à-vis de l'ethos traditionnel. On pourrait dire que dans la mobilisation collective, ce n'est plus à la travailleuse d'endurer seule les contradictions de son poste, ce n'est plus à elle de rattraper les ratés institutionnels. Dans la mobilisation, les non-remplacements apparaissent comme prenant pour acquis une forme de disponibilité permanente des travailleuses. Et d'une certaine manière, dans la mobilisation, c'est la relation de service à l'employeur (le conseil général donc les conseillers généraux) et les rapports sociaux de sexe qui la sous-tendent qui se donnent à voir. Tout ceci procède certes d'une interprétation rétrospective, mais tout ce que l'on va lire dans les chapitres qui suivent l'accrédite.

Un autre point important sur le rapport aspirations-ethos et, finalement, sur les attendus de genre de ce dernier, est signalé par Josette Trat. Il s'agit de la difficulté qu'il y a eu d'ajouter aux deux revendications initiales – sur le secteur et sur le diplôme – une revendication salariale. Ce n'est qu'après de longs débats internes, que la revendication de 10 000 francs nets à l'embauche a émergé, surtout sous l'impulsion des assistantes sociales syndiquées et de la CGT. Toute une partie des assistantes sociales mobilisées avait au contraire du mal à placer leurs revendications sur le terrain de l'argent, ou à demander autant d'argent. Ce sont bien les permanences de l'ethos traditionnel qui peuvent expliquer cette difficulté à placer les revendications sur le terrain salarial. C'est aussi un certain dépassement de ces permanences, dans le cadre de la mobilisation collective, qui peuvent expliquer l'adoption au final de ces revendications. D'ailleurs, Josette Trat note de manière très intéressante que ce n'est qu'après que les syndicats aient été associés au mouvement et que des revendications salariales aient été formulées que la masculinisation de l'intitulé « assistants de service social » s'est répandu dans les tracts, précédemment écrits au féminin. Selon le questionnaire que la sociologue fait passer lors d'une assemblée générale, il ressort que l'image féminine du poste était vue, par les participantes elles-mêmes, comme une entrave à la négociation et à la nécessité d'être prises au sérieux. Ainsi, paradoxalement, l'adoption du genre masculin peut être vue comme une tentative de neutralisation du genre. Que reste-t-il aujourd'hui du militantisme professionnel dont cet épisode concentre la formulation ? Pas grand-chose sans doute. La meilleure preuve en est la confusion actuelle entre les registres militants et vocationnels. Dans la lettre de Brigitte

Lefèvre, le mot « militant » est synonyme « d'humaniste » et dans les procédures de sélection des candidates assistantes sociales qu'observe Ruggero Iori, les formatrices parlent de « fibre militante » comme elles parleraient sans doute de « fibre sociale »<sup>739</sup>. Ce rapprochement n'a pourtant pas toujours été évident, tant le militantisme professionnel a pu passer par une certaine mise à distance des registres genrés et vocationnels de la profession. Pour comprendre cette conjonction actuelle entre militantisme et vocation, il faut situer les stratégies professionnelles en relation à d'autres espaces sociaux.

Dans l'espace de concurrence entre les différents postes engagés dans le travail social, les assistantes sociales ont souvent eu tendance à faire office de figure repoussoir, tant leur poste « a hérité des caractéristiques objectives de sa période de fondation l'image sociale intouchée d'un métier de femme ».<sup>740</sup> Minoritaires, plus féminisées et relativement moins bien dotées socialement que d'autres professions dans le champ du « social », les assistantes sociales sont renvoyées à un métier « bureaucratique », « figé », en opposition notamment au métier d'éducateur spécialisé, présenté comme en constante réinvention, et fondé sur un travail d'euphémisation de la distance sociale au public cible. Que les assistantes sociales continuent d'exalter la radicale unicité des situations qu'elles rencontrent peut d'ailleurs en partie être relié à cette volonté de se défaire de cette image. Il faut à ce titre noter la permanence de ces jeux d'opposition, qui, déjà documentés dans les années soixante-dix, continuent d'être actualisés aujourd'hui. Ainsi, dans l'extrait d'entretien suivant, on voit Louise, la stagiaire de Thérèse Provensal, une enquêtée éducatrice spécialisée ASE, rejoindre la conversation dont elle s'était tenue à l'écart, précisément au moment où les différences avec les assistantes sociales sont évoquées :

**Louise.** Nous on va peut-être plus utiliser les médiations ? T'sais parler par exemple à des jeunes autour de cinéma, les emmener au cinéma...

**Thérèse.** Bah nous on travaille beaucoup plus sur de la médiation, elles c'est vrai que par exemple elles travaillent beaucoup plus sur *l'outil du bureau*. Je pense, hein. Sans vouloir stigmatiser nos collègues quoi [*Louise éclate de rire*]. Nous on est sur d'autres supports quoi. On travaille beaucoup plus – c'est ce que disait Louise hein, on est beaucoup plus sur de la médiation...

**Louise.** On sort beaucoup plus avec les jeunes, enfin après c'est...

---

<sup>739</sup> Iori, Ruggero, « Des "héritières"... », *art. cit.*, n. 3, p. 38

<sup>740</sup> Muel-Dreyfus, Francine, *Ibid.*, p. 263

**Thérèse.** Après c'est nos missions aussi qui nous le demandent. C'est aussi nos missions qui font qu'on est beaucoup plus à domicile, avec, d'une certaine manière, *beaucoup plus de proximité* (...).

**Louise.** C'est ça, on essaye vraiment d'être *au même niveau* ...

L'« horizontalité » vs. la « verticalité » ; le « bureau » vs. les « sorties » : autant d'oppositions qui sont aussi des jugements classants, comme l'affirme l'enquêtée sur le mode de la prétention (« *sans vouloir stigmatiser nos collègues* »). Ces oppositions se retrouvent d'ailleurs jusque dans la littérature sociologique la plus récente, d'une manière non interrogée (encadré 8)

Encadré 8 - « Le mien a le plus de charme !! » le bureau mythique et le bureau travaillé

Dans ses description des bureaux occupés par les professionnelles rencontrées lors de son enquête, Frédérique Giuliani met en œuvre différentes oppositions mythiques (« chaleur » vs. « froid » ; « fertilité » vs. « stérilité »). Ainsi, le « climat bureaucratique »<sup>741</sup> du bureau de l'assistante sociale s'oppose au caractère « chaleureux » du bureau des conseillères en mission locale, lieux d'une véritable « maïeutique de la rencontre ».<sup>742</sup> Ces oppositions n'étant pas prises en tant que telles pour objet, il est difficile de savoir si elles ne tiennent pas d'abord de la vision des conseillères que la sociologue enquête en priorité et donc de l'espace de concurrence professionnelle au sein duquel elles prennent sens. Pourtant, en rendant visite aux assistantes sociales sur leur lieu de travail, on se rend compte que le bureau « mythique » de l'opposition rituelle est bien loin du bureau effectivement travaillé. Dans ce dernier, partagé à deux, quatre, voire six collègues, les formulaires et les post-it le disputent aux photos d'enfants, de familles, de collègues, de voyages. Sur les murs, des affiches d'évènements organisés par les municipalités ou les théâtres locaux, celle d'un éditeur jeunesse qui demande de « *travailler moins pour lire plus* », une autre d'un tableau connu de Gustav Klimt, ou encore cette œuvre célèbre de propagande étasunienne qui figure une femme retroussant la manche de sa combinaison de travail (« *We can do it !* »). J'ai aussi pu noter une gigantesque affiche de George Clooney, posant pour une marque de café et que les assistantes sociales décrochaient quand la salle qu'elle décorait servait à « accueillir du public ». Il arrive aussi que la politique s'invite, toujours à gauche (j'ai noté : NPA, Attac, Sud, CGT, France insoumise). Ces aménagements de l'espace – qui expriment aussi quelque chose d'un rapport plus général au poste<sup>743</sup> et renseignent sur l'organisation du travail<sup>744</sup> – sont d'autant plus libres que, dans la plupart des services, les personnes sont reçues dans des box à part ; eux sont effectivement très froids. La photo suivante (photo 1) a été postée sur un réseau social lors d'un échange entre plusieurs assistantes sociales qui comparaient leurs espaces de travail : « *Le mien a le plus de charme loool !!* » s'exclame celle-ci, assistante sociale de secteur.

Photo 1 - Le bureau travaillé

<sup>741</sup> Giuliani, Frédérique, *Accompagner. Le travail social à l'épreuve de la précarité durable*, Rennes, Pur, 2013, p. 108

<sup>742</sup> *Ibid*, p. 54

<sup>743</sup> Monjardet, Anne, « "Être bien dans son bureau". Jalons pour une réflexion sur les différentes formes d'appropriation de l'espace de travail », *Ethnologie française*, vol. 26, n°1, 1996, p. 129 – 139



*Au mur, à gauche, une affiche de Spirit (2017), album de Depeche Mode contenant la chanson dont le titre apparaît ici : « Where's the revolution ? ». Au centre, des cartes postales encadrent des listes de numéros utiles et un organigramme des services départementaux. Entre les deux, une photo de groupe des collègues du service, regroupés à l'entrée du parc proche du service social. Derrière la chaise, des affiches pour le film Merci patron ! ou pour une exposition des photos de Robert Doisneau sur les Imprimeurs clandestins pendant la Seconde guerre mondiale. Il y a aussi des autocollants de la CGT, du « Front social » formé contre la Loi travail, du slogan « Rêve générale » mis en forme par le graphiste Gérard Paris-Clavel, ainsi qu'un exemplaire du livre Indignez-vous ! de Stéphane Hessel. Enfin, remarquons les photos de famille sur l'étagère supérieure du bureau, sous le bouquet de fleurs.*

En dernier lieu, le maintien défensif de l'ethos assistantiel prend sens par rapport aux configurations d'action publique que les travailleuses sociales ont successivement connues. Maintenant que nous avons vu la façon dont les AS tentaient de mettre à distance l'image « bureaucratique » qui leur était accolée du fait de leur position dans la structure de concurrence

<sup>744</sup> Pour une histoire des conceptions managériales du bureau, toutes très éloignées des formes d'appropriation des espaces de travail que j'ai pu observer lors de mon enquête, cf. Pillon, Thierry, « Retour sur quelques modèles d'organisation des bureaux de 1945 à aujourd'hui », *Nouvelle revue du travail*, n°9, 2016, en ligne.

professionnelle, on comprend mieux les effets de dispositifs allant dans le sens d'une certaine « bureaucratisation » du travail social. Le « *tournant du RMI* » dont parle Brigitte Lefebvre en est le meilleur exemple. On pourrait dire, en reprenant le mot d'un collectif d'assistantes sociales lyonnaises des années 1990, que le dispositif signe le passage d'un travail de « haute couture » à un travail de « prêt à porter »<sup>745</sup>. Autrement dit le passage d'une conditionnalité de l'assistance fondé sur l'expertise (la discrétion) des professionnelles à une conditionnalité fondée sur des critères décidés en amont, que les travailleuses, à la limite, ne feraient plus qu'appliquer. Non seulement ce passage a sans doute redoublé l'image bureaucratique de la profession, mais il a aussi alimenté ce que l'on pourrait appeler une *hantise de l'exécution*. Hantise qui transparait dans la lettre de Brigitte Lefèvre, par exemple quand elle affirme que l'accumulation des dispositifs dont les AS ont la charge « *sont venus renforcer le sentiment d'un métier à forte connotation d'exécution* ». Dès lors, on comprend aussi pourquoi certaines dimensions parmi les plus traditionnelles de l'ethos, à commencer par l'exaltation de l'unicité des personnes reçues, trouvent à s'actualiser aujourd'hui encore, y compris sur un mode « militant ». Défendre l'unicité de la personne reçue, c'est puiser dans une définition traditionnelle du métier un moyen de le défendre, dans une configuration d'action publique qui est loin d'être faite à son image. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que là où, lors de la mobilisation collective de 1991, une certaine mise à distance des attendus vocationnels et de genre pouvait être repérée, la redéfinition des postes par la mise en œuvre de dispositifs nationaux – puis par l'acte II de la décentralisation, on y reviendra – a au contraire donné une nouvelle vigueur défensive à des registres traditionnels. C'est une hypothèse très large, qui mériterait un travail à part entière, mais qui aide à comprendre qu'aujourd'hui, les registres vocationnels et militants soient considérés comme synonymes. Elle aide aussi à comprendre le potentiel de décalage entre ces dimensions traditionnelles et genrées de l'ethos et les aspirations des nouvelles entrantes dans la profession. En effet, tout se passe comme si l'inaboutissement des stratégies collectives d'éloignement des registres vocationnels – le fait de revendiquer un travail « comme les autres » ainsi que l'on fait les infirmières – avait laissé la place à des stratégies plus strictement individuelles, s'exprimant d'abord dans les carrières poursuivies.

---

<sup>745</sup> AS du service social de la CAF du Rhône, Communiqué pour les États Généraux de Lyon, 3 et 4 avril 1992, cité in. Trat, Josette, *Ibid.*

## B) Aspirations des professionnelles et affaiblissement de l'éthos anti-économique

Maintenu comme principe défensif alors qu'il avait commencé à être remis en question dans le cadre de mobilisations collectives, l'éthos anti-économique de l'assistance est de plus en plus décalé avec les aspirations des nouvelles entrantes dans la profession. Cela s'explique en partie par le renouvellement de leurs propriétés sociales et de leurs styles de vie, que l'on se propose ici d'examiner. Pour ce faire, deux éléments méritent une attention particulière : le rapport entre vocation et orientation scolaire d'une part, la redéfinition de la coupure sociale qui sépare les travailleuses de leur public d'autre part.

### 1 – *Vocations négatives, orientations scolaires, mobilité sociale et de genre*

Dans sa lettre, Brigitte Lefèvre ne déplore pas seulement l'affaiblissement de l'éthos anti-économique. Elle semble aussi regretter qu'il ne s'exprime plus sur le mode de la *révélation intérieure*, (ou de la « vocation au sens emphatique du terme » comme le dit Max Weber). En effet, dans les paroles de candidates que la recruteuse rapporte, l'opposition « argent/relation » est bien présente (« *ce que j'aime c'est la relation au client, pas la relation à l'argent* »). En revanche, ce qui ne va pas, c'est que le choix du métier est présenté sur un mode négatif ou imposé de l'extérieur (par des agents d'orientation ou au terme de bilans de compétences). Chez les enquêtées rencontrées, le même constat peut être fait. Si le schème anti-économique est omniprésent quand il s'agit de dire sa trajectoire, il est souvent mobilisé pour donner sens à une réorientation suite à l'abandon des études supérieures poursuivies. Écoutons sur ce point Julie Dalinot, Leïla Vincent et Christelle Breville (je souligne) :

**Julie.** Te dire comment et pourquoi j'ai pris cette orientation professionnelle, euh... tout simplement parce que moi je me voyais pas *bossier dans une banque* ou dans de l'administratif voilà, j'ai fait une *année de droit*, mais vraiment c'était pas mon truc. Moi je cours pas après le *pognon*, pour moi les *relations humaines* priment avant tout : voilà.

[26 ans, père inspecteur des installations classées (professions intermédiaires), mère éducatrice spécialisée, en couple hétérosexuel avec un étudiant (cohabitation)]

**Leïla.** J'avais commencé des études langues étrangères appliquées au tourisme puis j'avais arrêté, bon après bref, je vais pas te raconter ma life, mais ça m'a pas plu parce que c'était un petit peu trop [*inspire, puis, en expirant*] *prendre des gens pour des steaks hachés*, donc ça ne m'intéressait pas tellement.

[23 ans, père assistant de piste (ouvrier qualifié) à l'aéroport d'Orly, mère employée de la caisse primaire d'assurance maladie, en couple hétérosexuel non-cohabitant avec un élève ingénieur]

**Christelle.** [*Quand je dis à l'enquêtée que j'enseigne en AES*] Ah bon ? Tu sais que j'ai fait une année là-bas ? (...) Bah non ça s'est pas très bien passé, parce que quand je suis arrivée je me suis renseignée : « Qu'est-ce qu'on fait après des études d'AES ? Ah bah on devient *banquier*. »  
[*Cri d'horreur suivi d'un éclat de rire*] Ahhhhhhh !!

[39 ans, père laborantin, mère laborantine, en couple hétérosexuel non-cohabitant avec un chauffeur routier]

Pour être pleinement comprise, cette expression anti-économique doit être aussi vue comme une reconstruction rétrospective. Quand Brigitte Lefebvre regrette que la vocation ne s'exprime pas de manière authentique, elle regrette en fait que l'opération d'inculcation de la vocation, dans le cadre des formations d'assistantes sociales, soit encore trop visible. Car, d'après les travaux de Ruggero Iori et Sandrine Nicourt, les écoles de travail social sont un lieu puissant d'inculcation de la vocation, y compris de manière non-voulue dans l'opposition qui s'y exprime vis-à-vis des enseignements les plus proches des formes scolaires traditionnelles.<sup>746</sup> Néanmoins, cette inculcation est condamnée à être imparfaite, du fait de la dispersion des trajectoires sociales qui mènent au métier. Cette dispersion est à peu près le seul résultat certain que les données dont on dispose permettent de dégager, notamment du point de vue de la position d'origine mesurée par la catégorie socio-professionnelle des parents. Et ce que cela soit dans l'exploitation secondaire des enquêtes emploi de l'INSEE, dans les données de la Drees sur l'origine sociale des élèves assistantes sociales ou dans les données originales qu'apporte Ruggero Iori dans ses travaux.

Prenons la plus fiable<sup>747</sup> de ces sources : celle de la Drees, ici pour l'année 2013. On y découvre un recrutement pour ainsi dire « tri-modal » du point de vue de la catégorie des pères des inscrites en école d'assistante sociale (n=2191). Ces pères sont à 23,3% cadres, à 22,6% ouvriers et à 26,7% employés. Les mères des inscrites appartiennent de manière beaucoup plus concentrée aux catégories d'employées (47,5%) et dans une moindre mesure aux professions

---

<sup>746</sup> Iori Ruggero, Nicourt Sandrine, « La construction des discours vocationnels comme supports de légitimité dans le champ de l'intervention sociale », *Vie sociale*, vol. 4, n°8, 2014 p. 107

<sup>747</sup> Les données qu'apportent Ruggero Iori, pour intéressantes que soit l'interprétation qu'il en propose, ne semblent pas permettre de constats assurés. Car d'un article à l'autre, les effectifs qu'il annonce varient fortement, qui restent néanmoins assez restreints (n=190 dans l'article de 2016, n=125 dans l'article de 2018 ; d'autres chiffres varient aussi de l'un à l'autre) surtout pour le niveau d'interprétation qu'il propose (écarts de 10 points de % par exemple). D'autre part, les constats qu'il avance sur cette base sont eux aussi variables d'un article à l'autre : alors que dans un article il affirme qu'un seul des trois groupes qu'il identifie peut être rapporté à une origine de classe marquées (article de 2016, p. 55), il articule dans l'autre chaque groupe identifié à une origine de classe particulière (article de 2018, p. 24). Il faudrait consulter son travail de thèse pour obtenir des précisions sur ces différents points. Cf. Iori, Ruggero, « À la recherche de la profession perdue ? », *art. cit.* ; Iori, Ruggero, « Des "héritières" dans la formation d'assistante de service social ? », *art. cit.*

intermédiaires (15,7%) ou aux cadres (13,1%). Relativement aux pères des étudiantes inscrites en licence la même année, ces données donnent à voir une origine ouvrière (+10 points) et employée (+13 points) nettement plus accusée.<sup>748</sup> Relativement aux éducateurs et éducatrices spécialisées, tant du point de vue des mères que des pères, on retrouve une distribution très homologue, quoique légèrement plus centrée sur les « classes populaires ». Ces constats assez arides confirment la dispersion des origines, nettement moins rattachables aux cadres et aux professions intermédiaires que les effectifs de licence. En même temps, ils suggèrent que, du point de vue qu'il faut toujours manier avec prudence des catégories socioprofessionnelles, une large moitié des inscrites semble inscrite dans une trajectoire ascensionnelle.

Cette dispersion laisse deviner la diversité des aspirations investies dans le métier. Sur ce point le travail de Ruggero Iori est très éclairant. Il montre en effet que ce sont les étudiantes originaires des positions sociales supérieures qui ont le plus de chance de correspondre déjà, avant l'entrée en formation, à une certaine définition vocationnelle du métier. Étant explicitement caractérisées par les formateurs et formatrices par leur distance à la nécessité économique – considérée comme un avantage – elles sont celles dont ils et elles sont sûres qu'elles ne sont pas là pour l'argent (« *[chez elle] y'a pas d'enjeux financiers* » s'exclame une formatrice à propos d'une étudiante fille d'un père médecin et d'une mère secrétaire<sup>749</sup>). De ce point de vue, l'ethos anti-économique est matériellement situé. Il l'est aussi socialement, dans une certaine division « bourgeoise » des stratégies de reproduction entre les sexes, qui tend à assigner le temporel aux hommes et le spirituel aux femmes<sup>750</sup> ; là où les enquêtes sur la classe ouvrière et les données que l'on apportait dans le chapitre 2 montrent par exemple que la gestion de l'argent y est beaucoup plus féminisée. Au contraire, pour beaucoup d'élèves, la position d'assistante sociale est investie comme un moyen d'accès à des positions intermédiaires. Dans ces cas, l'ethos anti-économique tend plus à correspondre à un principe de relecture des trajectoires, qui ne trouve pas dans le passé familial les conditions de son évidence. Autrement dit, le « travail de la vocation »<sup>751</sup> est encore visible. Il n'est donc pas étonnant que les enquêtées que l'on vient de citer, originaires des « classes moyennes » ou « populaires stabilisées » – en

---

<sup>748</sup> Ministère de l'éducation nationale, « L'origine sociale des étudiants français », 2010, en ligne ; en fait du « père », les chiffres se rapportent, pour être exact, au « chef de famille » (charmante catégorie de l'entendement statistique).

<sup>749</sup> Iori, Ruggero, *Ibid.*, p. 44

<sup>750</sup> Bourdieu, Pierre, *La distinction, op. cit.*, p. 58 ; Pour l'auteur, le propre du « pouvoir économique » est de permettre la mise en avant la distance à la nécessité, à travers le goût du gratuit et le désintéressement, et, ce, en passant par la médiation de la division du travail entre les sexes.

<sup>751</sup> Dubois, Vincent, *La culture comme vocation*, Paris, Raisons d'agir, 2013, p. 11 ; L'auteur désigne par cette expression la conversion des conditions objectives de la vocation en vocation.

tout cas non-bourgeoises – ne semblent mobiliser l’ethos anti-économique que pour dire un possible refusé, au double sens objectif et subjectif, dans le cadre d’un accès aux études supérieures. Cette différence sociale dans l’appropriation de l’ethos doit être articulée à un autre niveau de différence, où les origines sociales jouent de manière beaucoup plus ambiguës, celui du sens de l’orientation scolaire, des études suivies et du niveau d’étude préalable à l’entrée en formation. La remarque que fait Brigitte Lefebvre concernant la découverte du métier au terme de « bilans de compétence » est en effet extrêmement révélatrice, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

Une fois que l’on a repéré ces grandes régularités, à commencer par la dispersion du recrutement social, il reste à se demander ce que l’ethos anti-économique vient unifier. C’est-à-dire qu’on peut faire l’hypothèse, toutes trajectoires égales par ailleurs, que cet ethos sert d’abord à rationaliser une *mobilité de genre empêchée*.<sup>752</sup> Du point de vue des étudiantes originaires des classes supérieures, le contexte d’entrée dans le métier est celui d’un rattrapage historique des fils de cadres par leurs sœurs. Camille Peugny montre que de 1983 à 2010, la probabilité des enfants de cadres de devenir cadres elles et eux-mêmes est passée de 33% à 44%<sup>753</sup>. Il montre aussi que ce constat est fortement différencié en fonction des sexes et qu’il est d’abord dû au fait que les filles de cadres, qui n’étaient que 22% à accéder à cette catégorie en 1983, étaient aujourd’hui 36% à le faire. Dans ce contexte, il ne suffit pas de remplacer, comme propose de le faire Ruggero Iori dans son études des assistantes sociales d’origine supérieure, le lexique inadéquat du « déclassement » par celui de la « recomposition »<sup>754</sup> des héritages familiaux. Si le lexique du déclassement est inadéquat, c’est qu’il n’est implicitement rapporté qu’à une échelle hiérarchique et unidimensionnelle, censée résumer tout l’espace social ; Rémi Sinthon a très bien explicité ce point<sup>755</sup>. Mais, l’entrée en formation d’assistante sociale, pour les filles des classes supérieures, correspond, autant qu’à une recomposition des héritages, à une forme de *rappel au genre* : l’ethos anti-économique, inscrit dans l’évidence familiale, permet de dire le décrochage d’une *trajectoire collective* de plus en plus orientée, chez les filles des classes supérieures, vers l’accès à des emplois de cadres. Rien ne permet pourtant de penser que cette rationalisation suffise à contenir les aspirations déçues, comme

---

<sup>752</sup> On peut parler de « mobilité de genre » dans un sens comparable à celui de « mobilité de sexe », visant à appliquer la notion de « mobilité » aux déplacements dans la division sexuelle du travail. Daune-Richard Anne-Marie, Devreux Anne-Marie, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n°2, 1992, p. 20 et suivantes

<sup>753</sup> Peugny, Camille, *Le destin dans le berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil/La république des idées, 2013, p. 54

<sup>754</sup> Iori, Ruggero, *Ibid.*, p. 44

<sup>755</sup> Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, op. cit.

nous aurons l'occasion de le voir. Du point de vue des étudiantes qui abordent le métier dans une perspective ascensionnelle, l'ethos anti-économique peut là encore servir à dire une mobilité de genre empêchée. Les extraits d'entretiens avec Julie, Leïla et Christelle montrent bien que le « refus du marchand », pour ainsi dire, intervient en réaction avec une expérience non-concluante dans l'enseignement supérieur, qui à chaque fois avait en commun de préparer à l'occupation de position a priori non codées comme féminines (droit, tourisme, administration ou banque) – et ce même si le genre consiste en une reconduction, au sein de chaque espace particulier, des différences, qui rend difficile de réduire a priori l'ensemble d'un domaine d'activité à un codage masculin ou féminin. Dans ce cas, on peut penser à ce que dit Beverley Skeggs de la féminité comme « filet de sécurité économique »<sup>756</sup> : faute de mieux, les postes aux plus forts attendus de genre, constituent une possibilité de reconversion honorable. Mais encore une fois, rien ne permet de préjuger de la stabilité de cette stratégie de repli et du fait qu'elle permettra durablement de contenir d'autres aspirations.

En résumé, donc, l'étude à un niveau très général des trajectoires d'accès à la profession donnent à voir différentes tensions possibles dans l'appropriation de l'ethos assistantiel. D'abord dans la plus ou moins grande évidence familiale de son acquisition, qui laisse plus ou moins apparaître l'opération d'inculcation dont il fait l'objet en formation. Ensuite dans la rationalisation que cet ethos permet de mobilités de genre empêchées et dont on ne peut préjuger qu'elle permette durablement de contenir des aspirations à autre chose. Voyons maintenant de ce qu'il en est du renouvellement des propriétés des assistantes sociales telles qu'elles définissent la coupure sociale avec le public qu'elles reçoivent.

## *2 – Stratégies matrimoniales, quotidianisation des styles de vie et aspirations salariales*

L'étude des modalités de la coupure sociale avec le public – et avec le milieu d'origine dans le cadre de trajectoires ascensionnelles – est une piste d'analyse très riche de ce que la statistique publique appelle les « professions intermédiaires ». Francine Muel-Dreyfus l'a montré avec un raffinement argumentaire et documentaire très rares au sujet des instituteurs et des institutrices des années 1900. En ce qui concerne les assistantes sociales, cette coupure est longtemps passée par le célibat. Gisèle Morand avance ainsi, sur la base des données du recensement de l'INSEE, qu'en 1968, « 84 % de la population féminine active de plus de 50

---

<sup>756</sup> Skeggs, Beverley, *Devenir des femmes respectables*, op. cit., p. 200

ans est mariée, ce qui n'est le cas que de 36% des assistantes sociales »<sup>757</sup>. La même année pourtant, les assistantes de moins de 29 ans étaient 39,7% à être mariée, ce en quoi elles se rapprochaient du reste des femmes actives de leur classe d'âge (49,3% à être mariées). Néanmoins, les données de l'enquête emploi de l'INSEE suggèrent qu'un certain écart continue d'exister entre les générations, en termes de célibat. Si l'on consolide les résultats en agrégeant les enquêtes emploi de 2010 et de 2012<sup>758</sup>, on observe que 35% des assistantes sociales de plus de 40 ans ne vivent pas en couple, contre 29% pour l'ensemble des femmes actives occupées. Au contraire, 19% des assistantes sociales de moins de 40 ans ne vivent pas en couple contre 34% à l'échelle des femmes actives occupées. Ces chiffres étant sensiblement plus importants que ceux que l'on observe chez les professeurs des écoles et les infirmières en soin généraux, même si, chez ces dernières aussi, on observe la même inversion par rapport à la distribution générale : les plus de 40 ans vivent plus souvent seules que les moins de 40 ans, ce qui est l'inverse pour l'ensemble des femmes actives occupées. Dès lors, si la coupure ne passe plus centralement par le célibat, ce dernier n'est pas un phénomène isolé et il n'est pas à exclure qu'un certain renouvellement générationnel continue d'opérer de ce point de vue, avec de jeunes professionnelles plus inscrites encore que leurs aînées dans la vie conjugale. Une autre modalité de coupure qui mérite d'être testée réside dans l'homogamie – au moins relative, dans la mesure où, profession extrêmement féminisée, il est mathématiquement impossible que les assistantes sociales soient largement en couple hétérosexuel avec un assistant social. Que peuvent nous apprendre les données des enquêtes emploi 2010 et 2012 sur le sujet ? Le tableau suivant facilitera l'examen des résultats.

---

<sup>757</sup> Morand, Gisèle, *Ibid.*, p. 133

<sup>758</sup> Au moment d'écrire, malheureusement, je ne dispose que des données non-pondérées pour l'année 2012, pour laquelle 412 répondantes sont des femmes assistantes de service social ; par extrapolation, on peut penser qu'elles sont à peu près autant en 2010, ce qui porte l'effectif non-pondéré à 800 à peu près. Ici, les effectifs sont pondérés selon les coefficients de 2010 et de 2012 puis additionnés.

Tableau 16 – Composition socioprofessionnelle des couples et coupure sociale

	Assistants sociales	Infirmières (salariées, soins généraux)	Professeures des écoles	Femmes actives occupées
Indépendants	11%	9%	8%	8%
Cadres	24%	23%	39%	21%
Professions intermédiaires	31%	33%	35%	22%
Employés	12%	12%	7%	10%
Ouvriers	21%	22%	11%	36% <sup>759</sup>

**Champs.** Répondantes classées comme « conjointes » et non comme « personne de référence » d'un ménage et en couple cohabitant. Enquêtes emploi de 2010 et de 2012, effectifs pondérés.

**Lecture.** 12% des assistantes sociales étaient, dans les enquêtes emploi de 2010 et 2012, en couple avec un homme ou une femme rattachée à la catégorie des employés.

Les conjoint·e·s des assistantes sociales appartiennent d'abord aux catégories intermédiaires et aux cadres et sont d'ailleurs distribué·e·s entre les catégories socio-professionnelles d'une manière extrêmement similaire à ce que l'on observe chez les infirmières en soins généraux. Ces deux catégories des « classes moyennes du public » s'éloignent en revanche des professeures des écoles, davantage tournées, de par leurs alliances matrimoniales, vers les positions intermédiaires et supérieures. L'intéressant pour nous, dans le commentaire de ces résultats qui, en tant que tels, n'ont rien de surprenants, est de comparer la distribution des stratégies matrimoniales des assistantes sociales avec celle que l'on constate pour l'ensemble des femmes actives occupées. Deux points ressortent alors : une nette sous-représentation des catégories ouvrières (-15 points) et une surreprésentation des catégories intermédiaires (+9 points) parmi les conjoint·e·s des assistantes sociales. Ainsi, au niveau morphologique, il est toujours possible de repérer une certaine coupure sociale avec le public que les assistantes sociales reçoivent, massivement rattachable aux catégories ouvrières peu qualifiées.

Quittons maintenant le niveau du constat morphologique pour élaborer un peu plus la question de l'évolution des modalités de coupure sociale. Pour ce faire, partons d'un témoignage, isolé dans mon matériau mais néanmoins précieux, qui renseigne une certaine perception « populaire » de l'évolution du style de vie des assistantes sociales. Joëlle Charpin est une secrétaire sociale à la retraite, âgée de 62 ans. Elle a été élevée par ses grands-parents

<sup>759</sup> Le total de cette colonne n'arrive pas à 100% du fait de la catégorie des inactifs qui, n'étant pas présente au sein des trois professions comparées, ne figure pas dans le tableau.

ouvriers dans un HLM de la ville qu'elle continue d'habiter<sup>760</sup> et dont elle est conseillère municipale. Fatiha Yousfi, elle aussi conseillère municipale, la connaît donc bien et c'est elle qui, dans le cadre de son mémoire d'assistante sociale, a enregistré l'entretien dont est tiré l'extrait suivant :

**Joëlle.** Et puis vu que j'ai 62 ans, et que j'ai été élevée par mes grands-parents, bah j'ai connu ça, quand il y avait des soucis, que j'étais pas sage, ils me disaient « Oui tu vas voir, y'a l'assistante sociale qui va venir et elle va t'emmener à la DDAS »

**Fatiha.** [En même temps que Joëlle] Et tu vas finir à la DDAS ! Moi c'était pareil ! [Rire partagé]

**Joëlle.** Voilà, bah quand j'étais gamine c'était ça. Et moi j'avais un très mauvais rapport avec les assistantes sociales, tu vois. Moi franchement, moi les assistantes sociales c'était les... parce qu'à l'époque les assistantes sociales bien souvent c'étaient les vieilles filles tu vois, il fallait pas qu'elles se marient d'ailleurs, enfin des choses comme ça. Je les voyais avec leurs costards gris tout ça, ça me foutait les jetons. Mais quand je suis arrivée au service social, je voyais les assistantes sociales avec le nombril à l'air ! L'extrême inverse ! Non là, je suis pas d'accord non plus, niveau vestimentaire, les nanas qui allaient recevoir dans cette tenue là... faut pas exagérer.

L'assimilation de l'assistante sociale à la figure du croque-mitaine, destinée à faire peur aux enfants, est partagée par l'intervieweuse et l'interviewée. On remarque la coupure sociale avec le style de vie familial ouvrier que manifestait l'austérité de la tenue et des mœurs des AS : le célibat présenté comme obligatoire des « *vieilles filles* », le « *costard gris* » qui « *foutait les jetons* ». Le redoublement de cette coupure par la liberté de se déplacer partout et chez tout le monde<sup>761</sup>, achevait sans doute de conférer son efficacité à cette figure enfantine du croque-mitaine. Et peut-être est-ce là une des facettes historiquement possible du personnage de l'assistante sociale, dont Michel Pialoux notait justement qu'il est « par définition contradictoire du point de vue des familles populaires »<sup>762</sup>. C'est en contraste avec cette figure que Joëlle

---

<sup>760</sup> Ces informations proviennent non seulement de l'entretien, mais aussi d'une longue discussion que j'ai eu l'occasion de mener avec elle alors que nous diffusions en binôme des tracts sur le marché au moment des élections municipales de 2014. (Je donnais alors un coup de main, répondant à l'invitation de Fatiha).

<sup>761</sup> Je m'appuie ici sur un parallèle entre le célibat des AS et la ménopause des « femmes qui aident » lors des naissances ou des décès et qu'étudie Yvonne Verdier dans la paysannerie française des années 70. Pour elle, la ménopause, « stabilité achevée du corps », est une des « conditions préalable à l'exercice de [cette] charge », en tant qu'elle garantit une « liberté de circulation » interdite aux autres femmes et indispensable pour « aller *partout et chez tout le monde* ». Or, l'anthropologue note le basculement possible de cette figure du côté de la « mauvaise fée », d'autant plus effrayante qu'elle circule librement. Verdier, Yvonne, « La femme-qui-aide et la laveuse », *L'Homme*, vol. 16, n°2-3, 1976, p.123 et 124 pour les citations.

<sup>762</sup> Pialoux, Michel, « Jeunes sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, 1979 note 11 p. 47 ; Cette affirmation visait à critiquer les théories du contrôle social, qui réduisent l'AS à une figure normalisatrice.

découvre, à la fin des années 90 (lors de sa mutation d'un poste de secrétaire municipale à un poste de secrétaire sociale départementale), de jeunes assistantes sociales qui se promènent « *le nombril à l'air* ». Celles-ci sont implicitement présentées comme transgressant une distance (sexuelle, donc sociale) à maintenir avec leur clientèle. Interrogée sur ce passage de l'entretien, Fatiha m'apprendra que sa promotion d'étudiantes assistantes sociales a reçue, de la part de formatrices, différentes mises en garde quant à la tenue à porter devant les usagers, qui se devait de rester sobre, et de ne pas être « *trop sexy* ». Ces prescriptions des formatrices se retrouvaient par exemple lors de l'organisation d'un colloque par la promotion de Fatiha, alors qu'elle était en première année : toutes les étudiantes devaient porter un tailleur et accorder maquillage et accessoires à la couleur violette<sup>763</sup>. Mais le fait que ces marqueurs doivent être prescrits, y compris sur le mode cérémoniel de la mise en scène ou du déguisement, ne fait qu'acter le fait que les dispositions des jeunes professionnelles ne suffisent plus à les maintenir. Inscrites « dans leur époque » et sur le marché matrimonial, les « nouvelles » assistantes sociales sont alors tributaires de jugements beaucoup plus ordinaires. Joëlle ne les évalue plus comme des figures *extra-ordinaires*, mais avec le regard réprobateur qu'induit un positionnement social et générationnel différencié vis-à-vis d'un souci de respectabilité, dont elle estime qu'il devrait être *partagé* par les plus jeunes.

Cela ne veut pas dire que la coupure sociale avec le public ne se manifeste plus aujourd'hui, mais plutôt qu'elle doit emprunter d'autres voies. Ainsi, comme chez les cadres de la fonction publique territoriale<sup>764</sup>, la nouvelle génération professionnelle instaure plus souvent que l'ancienne une séparation entre la ville d'habitation et la ville d'exercice. Cette séparation est parfois encouragée par les directrices des services sociaux. Elle répond aussi d'une volonté de se soustraire aux sollicitations des usagers, ainsi qu'aux jugements auxquels la « quotidianisation » des styles de vie expose, exigences profondément opposées à la valorisation de l'autochtonie parmi les employés des classes populaires stabilisées<sup>765</sup> ; (sauf

---

<sup>763</sup> Journal de terrain, 02/06/2014

<sup>764</sup> Biland, Émilie, *La fonction publique territoriale*, op. cit., p. 86. L'autrice explique cette différence par le fait que, peu nombreux, les premiers cadres avaient avant tout une fonction d'encadrement direct des agents subalternes, alors que les nouveaux n'encadrent personne, mais travaillent en revanche auprès du public dans le cadre de fonctions d'expertise, par exemple.

<sup>765</sup> Tel que documenté par Yasmine Siblot dans le cas des guichetiers de La Poste ou par Marie Cartier dans le cas des facteurs. Les deux autrices se rejoignent aussi dans l'explicitation des logiques qui président à cette valorisation de l'autochtonie, qui n'est évidemment pas aussi prononcée pour tout le monde. Les employées qui acceptent par exemple de porter les lettres des parents d'élèves qu'ils rencontrent à l'école, sont celles qui sont inscrites dans une trajectoire de stabilisation, tandis que la valorisation de l'interconnaissance dans les tournées répond à des logiques générationnelles, elles aussi liées au rapport au statut. Cf. Sibot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien*, op. cit. et Cartier, Marie, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003

chez les délégués et les permanents syndicaux qu'étudie Julian Mischi, dont l'un déménage même pour éviter les incessantes sollicitations de ses collègues sur l'espace local)<sup>766</sup>.

**Christelle.** En fait avant j'habitais à Cergy et je m'occupais des personnes au RMI de Cergy. Et j'avais pas de voiture. Bah dans ces cas-là, tu travailles tout le temps. C'est-à-dire que tu prends le bus : oh tu croises monsieur machin que tu connais, oh tu croises madame machine que tu connais, oh tu es en mini-jupe – c'était une très mauvaise idée d'être en mini-jupe, parce que t'as croisé madame bidule [*rire*] qui te connais en tant que [*ton officiel et sévère*] « travailleur social machin ». Or là t'étais pas du tout en mode [*reprend le même ton*] « travailleur social machin » [*rire de l'enquêteur*] mais plutôt en mode je vais boire un verre avec des ami·e·s. Tu vas faire ton marché : oh bah là tu croises tout le monde !

Maintenir la séparation entre le lieu de résidence et le lieu de travail, c'est rendre possible la « partition de soi »<sup>767</sup> : la séparation entre le « rôle » institutionnel (« *travailleur social machin* ») et le « soi ». Au contraire, chez plusieurs assistantes sociales de la « génération critique », habiter sur place, c'était vivre pleinement son engagement. Thierry Castaing, explique ainsi :

**Thierry.** Dans le service social, [au milieu des années 80], une grande part des AS, dont moi, habitait [*la ville*]. Y'avait pas comme ça de distinction. (...) Ça posait pas de problème majeur [*léger rire*] bien qu'on traite de situations d'enfance en danger, ... c'était des... il y avait une notion d'investissement, d'engagement, de militance professionnelle, voilà.

[55 ans (environ), père directeur de centre d'information et d'orientation, mère assistante sociale]

Tout se passe comme si, avec l'affaiblissement des *marqueurs* de distance, la nécessité de retrouver une distance physique se faisait sentir. Il faut d'ailleurs noter que, chez certaines assistantes sociales, cette recherche de distance physique est très littérale, liée à « l'épreuve du dégoût » qu'organise certaines situations de travail : en changeant de vêtements quand elles se

---

<sup>766</sup> Mischi, Julian, *Le bourg et l'atelier. Sociologie du combat syndical*, Marseille, Agone, 2014, p. 246 – 247

<sup>767</sup> Dubois, Vincent, *La vie au guichet*, op. cit. Au-delà de la formule, l'étude de Vincent Dubois est intéressante sur ce point en ce qu'elle présente une situation quasi-expérimentale : un groupe professionnel se trouve assez soudainement confronté à la misère par la redéfinition institutionnelle de leur rôle, et ce sans disposer de ressources collectives, de « protection culturelle » pour négocier cette exposition. Dans ce cas, la « partition de soi » est un travail largement individuel, face auquel guichetiers et guichetières sont très inégalement armés.

rendent en visite à domicile<sup>768</sup>, ou par l'application de baume décongestionnant sous les narines avant d'entrer chez les clients les plus odorants<sup>769</sup>.

L'exigence d'une séparation, liée à l'inscription dans une vie familiale, coïncide aussi avec des aspirations formulées dans un cadre salarial beaucoup plus classique. En effet, le statut de la rémunération des AS ne peut qu'avoir été affecté par les évolutions que nous décrivons ici. D'un « salaire de mission », juste suffisant pour rendre l'engagement possible chez les célibataires, ou « salaire d'appoint » pour les femmes mariées à un membre des classes supérieures, le salaire des assistantes sociales d'aujourd'hui s'impose, plus classiquement, comme le moyen d'occuper une position stable. Et ce d'autant plus que l'homogamie modale des assistantes sociales laisse présager une certaine égalité entre le salaire qu'elles perçoivent et celui de leur conjoint·e.<sup>770</sup>

L'ensemble de ces éléments permettent d'examiner à nouveau frais la tension qu'exprime Brigitte Lefèvre entre le « pragmatisme » des nouvelles AS et le « militantisme » ou « l'humanisme » de leurs aînées. Tandis que les contraintes associées aux nouvelles configurations d'action publique et à la structure de concurrence du travail ont entraîné une forme de repli défensif sur l'ethos anti-économique de l'assistance, alors même que ce dernier avait commencé à se reformuler dans le cadre de mobilisations professionnelles et salariales, les trajectoires d'accession à la profession et la redéfinition des modalités de coupure avec le public donnent au contraire l'indice d'aspirations salariales beaucoup plus ordinaires. Il en découle que le potentiel de décalage entre l'ethos assistantiel et les aspirations des professionnelles est de plus en plus fort, mais aussi que ces aspirations trouvent sans doute de moins en moins à se canaliser dans des stratégies collective de défense de leur profession. Nous avons en tout cas formulé un système aussi cohérent que possible d'hypothèse qui permet de traduire en question de recherche les phénomènes dont on trouve l'indice dans la lettre de Brigitte Lefebvre – et bien au-delà, de manière très récurrente, dans les entretiens et dans la

---

<sup>768</sup> Une collègue de Fatiha nous rejoint à la gare RER où nous l'attendons pour nous rendre à un événement contre les violences conjugales. En la voyant arriver, Fatiha me glisse : « *Tu vas voir, je te parie qu'elle va faire le tour pour éviter les feuilles* ». Cela ne loupe pas. Fatiha m'explique qu'elle est très maniaque et qu'elle change de tenues et de chaussures pour ne pas ramener d'odeur quand elle part en visite à domicile. Journal de terrain du 26 novembre 2017

<sup>769</sup> Constance, Jean, « Travailleurs sociaux et corps des pauvres », in. Memmi Dominique, Raveneau Gilles, Taïeb Emmanuel (dir.), *Le social à l'épreuve du dégoût*, Rennes, Pur, 2016, p. 109

<sup>770</sup> Un couple formé de deux membres des professions intermédiaires en milieu de carrière a de fortes chances de se situer dans la tranche de revenu la plus égalitaire du point de vue de la contribution respective des conjoints (entre 44000 et 55500 euros annuels pour le ménage, la contribution des femmes est de 41,4%). Cf. Morin, Thomas, « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *INSEE Première*, 2014, n°1492, p.3

littérature sociologique existante. Ce sont précisément cet ensemble d'hypothèse qui va nous permettre d'expliquer l'ajustement différencié des travailleuses aux configurations d'action publique issue de la deuxième vague de décentralisation et de la politisation départementale de l'assistance. Mais pour ce faire, il va nous falloir entrer dans les situations de travail et définir les positions professionnelles.

## Conclusion

La décentralisation des minima-sociaux s'est donc inscrite dans un contexte de recentralisation et de forte restriction des marges de manœuvre budgétaire des départements. Les élus départementaux ont entrepris sur cette base de politiser l'assistance, soit en rendant partiellement responsables les allocataires de l'état des finances locales, soit en aménageant radicalement les modalités de sa mise en œuvre. Si cette politisation est très contrastée d'un département à l'autre, des mouvements d'ensemble sont décelables qui ont profondément redéfini les configurations d'action publique : une augmentation de la recherche de la mise en emploi des allocataires et une augmentation des contrôles et des sanctions dont ils et elles font l'objet. Les données dont on dispose laissent d'ailleurs à penser que les « mères isolées » sont en première ligne de ces évolutions. Du côté des professionnelles aussi, ces redéfinitions ont des répercussions directes sur le contenu de leur travail. Pour comprendre comment ces dernières s'ajustent à ces évolutions des configurations d'action publique, nous avons proposé une mise en perspective de l'ethos assistantiel et de ses transformations. Ethos anti-économique, gardant la trace des assignations premières dont les assistantes faisaient l'objet, notamment en tant que femmes. Ethos anti-économique ayant nourri différentes stratégies collectives de défense de la profession qui ont pris sens dans différents contextes : revendication salariale, revendication au sein de la structure de concurrence professionnelle du travail social, revendication dans les configurations contemporaines d'action publique enfin. Mais différents éléments ici examinés montrent le potentiel de décalage à cet ethos dont recèle le renouvellement des aspirations dont les professionnelles sont porteuses. C'est en particulier ce que laisse penser l'étude générale des trajectoires d'accès à la profession et les renouvellements de la coupure sociale avec le public. Mais c'est en situation de travail, dans l'étude des postes de polyvalence puis des postes spécialisés que nous allons pouvoir mieux saisir comment ces aspirations se traduisent en stratégies individuelles de carrière, et déterminent l'adaptation différentielle des travailleuses aux configurations d'action publique qu'elles connaissent.

## Chapitre 6 – La polyvalence : un mode d'exposition indifférencié

La polyvalence de secteur est une institution fréquentée par l'ensemble des enquêtées allocataires, quoiqu'avec une régularité variable, soit que la travailleuses qui leur soit attitrée dans le cadre du RSA soit une assistante sociale polyvalente, soit que l'insuffisance du minima-social pour « boucler les fins de mois » les poussent à en solliciter une. Le rapport des enquêtées à cette institution est d'ailleurs très variable, soit de l'une à l'autre, soit, pour une même enquêtée d'une assistante sociale à l'autre. D'autre part, la polyvalence de secteur est le point de départ modal des carrières d'assistante sociale. Une enquête sur échantillon national révélait qu'une assistante sociale sur deux y commençait sa carrière et que deux sur trois y exercerait un jour.<sup>771</sup> Très souvent décrite comme formatrice, la polyvalence de secteur, aussi simplement appelée « polyvalence » ou « secteur », implique un faisceau de tâches très élargi. N'étant pas spécialistes et étant sollicitées directement par le public, les travailleuses sont amenées à intervenir dans des « domaines professionnels », et donc des domaines de l'existence des personnes<sup>772</sup> qu'elles reçoivent, très variés : la protection de l'enfance, la mise en place d'aides financières, la gestion du budget, la protection des adultes vulnérables, l'accès aux droits sociaux, au logement, à la santé, à un emploi, mais aussi, plus généralement, les rapports entre employeurs et employés, entre propriétaires (ou bailleurs sociaux) et locataires, entre conjoints, entre apparentés, entre voisins, etc. Ce sont ainsi différents points cardinaux du système de stratégies des allocataires qui se trouvent au cœur de ce type d'action assistantielle. Pour désigner à la fois ce à quoi cette action expose les allocataires et les travailleuses en charge de la mener à bien, nous proposons de parler de « mode d'exposition indifférencié ». Autrement dit, nous parlons ici d'un mode d'exposition *du* public et *au* public. De sorte que si, comme le précédent, ce chapitre est d'abord mené du point de vue des professionnelles, l'ensemble de sa construction est *relationnelle* : les outils d'analyse que l'on dégage ici nous permettront directement de comprendre le rapport des allocataires aux travailleuses qu'elles rencontrent.

---

<sup>771</sup> Conseil Supérieur du Travail Social, *Adaptation du marché de l'offre et de l'emploi des travailleurs sociaux*, Paris, 1998 ; malheureusement, il n'existe pas, à ma connaissance, de données plus actuelles. Un document plus ancien encore estimait que 38% de l'effectif des AS exerçait en polyvalence ; Comité National des Ecoles de Service Social, *Enquête sur les assistants sociaux en polyvalence de secteur*, Paris, 1991, p.9. Un article paru dans une revue professionnelle en 2004 affichait dans son titre des proportions similaires, sans mentionner de sources Cf. Catal, Anne, « Plus d'une AS sur trois y travaille, quel avenir pour la polyvalence de secteur ? », *Lien social – le forum social du jeudi*, n°708, 2004, p. 4

<sup>772</sup> Les mots utilisés ici – « personne », « usagers / usagères », « public » – véhiculent tous une philosophie particulière, dont je suis bien conscient. Ils cessent d'être utilisés quand cette philosophie devient une entrave au raisonnement, mais ils reviendront très fréquemment dans ce chapitre et dans le suivant.

D'autre part, ce chapitre fait ressortir clairement que le mode d'exposition de la polyvalence, pour indifférencié qu'il soit dans l'étendue des domaines (professionnels/de l'existence) qu'il est susceptible de couvrir, n'est pas susceptible de concerner de la même manière l'ensemble des personnes reçues dans les services. Les femmes élevant seules leur(s) enfant(s), sous le rapport des différentes caractéristiques dont elles sont porteuses, sont sans doute celles qui sont susceptibles de concentrer le plus de domaines d'interventions différents. Ainsi, le fait que nous serons amenés à utiliser un matériau – d'archives ou d'observation – qui engage presque systématiquement des « mères isolées », ne découle pas uniquement de choix liés à l'objet de cette thèse, mais aussi, pour partie, de l'exposition particulière de ces femmes à l'action assistantielle polyvalente.

La notion de mode d'exposition indifférencié présente aussi un avantage à un autre niveau problématique. En effet, elle permet de poser véritablement la question de la réputée « diversité » du public de la polyvalence de secteur. Si l'on raisonne en termes de mode d'exposition, l'enjeu est alors de savoir *sous quel rapport* est-ce que ce public est divers : est-ce sous celui de ses caractéristiques sociales ou des solutions professionnelles que sa situation appelle ? Pour répondre à ces questions, force est de constater que la littérature sociologique disponible ne nous est pas d'un grand secours : alors que nombres de travaux prennent pour acquis que ce sont effectivement les caractéristiques qui sont diverses, aucune preuve empirique n'est avancée. Tout se passe comme si la « rhétorique de l'unicité », identifiée en lien avec l'ethos assistantiel dans le précédent chapitre, trouvait un écho sociologique dans la « démission atomiste », que l'on a déjà regrettée dans le premier chapitre ; l'inverse est d'ailleurs tout aussi vrai. Prenons quelques exemples issus d'approches pourtant différentes. Olivier Cousin, quand il évoque, sans preuves donc, la « très grande diversité du public que les assistantes sociales doivent gérer » ajoute que « le chômage et la précarité n'épargnent plus aucunes catégories ». <sup>773</sup> Or, même à admettre généreusement que cela soit vrai, cela ne voudrait pas dire que toutes les catégories ont également recours au service social. Ce type de démission doit sans doute beaucoup à l'espace des sciences sociales au sein duquel, pour différentes raisons <sup>774</sup>, l'imposition de « l'exclusion » comme objet de discussion légitime est devenu concevable.

---

<sup>773</sup> Cousin, Olivier, « Les mutations du travail social : de la transformation du public au changement dans les modes de prise en charge », *Sociologie du travail*, 1996, n°96, vol. 2, p. 144

<sup>774</sup> À commencer par celle de l'affaiblissement politique de la « classe ouvrière » et, corrélativement, de toutes les sociologies du monde ouvrier. Sur le lien entre ce phénomène et l'imposition de la catégorie d' « exclusion » cf. Vigna, Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012, p.282 ; Beaud Stéphane, Pialoux Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999, p. 422 – 423

C'est dans ce contexte que Pierre Rosanvallon pouvait faire des « exclus » une « non-classe » – là où, sans vouloir rouvrir ce pénible débat, c'est d'abord « l'exclusion » qui est une « non-notion » – tout en se dispensant *sur ce point* des opérations de vérification empirique et de critique des catégories les plus élémentaires.<sup>775</sup> Une autre manifestation de la démission atomiste se trouve dans l'approche des relations d'assistance qui réduit ces dernières à de simples « rapports de "dialogues" »<sup>776</sup> entre individus socialement indéterminés. Ainsi, pour Frédérique Giuliani, le passage d'un idéal éducatif asymétrique à « la coproduction d'un traitement *ad hoc* de ce qui localement fait problème »<sup>777</sup> permettrait de penser l'émergence de « pactes », négociés horizontalement, directement, entre les travailleuses et les usager·e·s. Il faut souligner que l'approche que l'on propose tout au long de cette thèse et qui vise à reconstruire structurellement les interactions entre travailleuses du social et femmes élevant seules leur(s) enfant(s), constitue une option épistémologique entièrement opposée à ce genre d'approches.

Comment faire, dès lors, pour répondre à la question de savoir sous quel rapport le public de la polyvalence est divers ? Nous aurions pu nous contenter des données traitées dans le chapitre 1 au sujet des allocataires du RSA, qui portent à croire, par extrapolation, que les caractéristiques des usagers et des usagères du service social sont beaucoup plus concentrées qu'on ne le laisse entendre habituellement. Nous avons préféré constituer nous-même une petite base de données, aux archives départementale du Val-de-Marne. Cette dernière a été constituée à partir de dossiers tenus par les assistantes sociales d'un important service social, où une partie de l'enquête ethnographique s'est par ailleurs déroulée. L'avantage des comptages qu'autorisent ce traitement quantitatif des dossiers ne se situe pas tant dans la robustesse des

---

<sup>775</sup> « Les exclus forment même, presque par essence, une "non-classe". Ils constituent l'ombre portée des dysfonctionnements de la société, résultent d'un travail de décomposition, de désocialisation, au sens fort du terme. Alors que le social est positivement constitué par l'agrégation de l'activité des individus, la fusion de leurs traits individuels dans des caractéristiques moyennes, l'exclusion résulte d'un processus de désagrégation. » Rosanvallon, Pierre, « La société oubliée », *Libération*, 18 mai 1995 ; Certains des nombreux problèmes que posent ce type d'énoncés sont 1) que le fait de n'appartenir les « exclus » que par des caractéristiques négatives dispense du travail de recherche effectif de caractéristiques plus positives (rapport à l'école, position sociale de départ, expérience préalable du marché du travail, etc.) qui permettraient de les situer dans le reste de l'espace social et de découvrir de fortes continuités, y compris à l'échelle des trajectoires, au moins avec certaines fractions des classes populaires 2) que ce n'est qu'en tant qu'elle dispense de ce travail que la notion d'exclusion préserve du démenti l'imaginaire de l'extranéité sociale, du in et du out, qui la fonde de manière aussi efficace socialement qu'inadéquate scientifiquement 3) que ce sont ainsi de véritables « zones de non-droit sociologique » qui se trouvent délimitées, où les catégories ordinaires de l'analyse, pour ainsi dire, ne « traversent » plus (genre, position sociale, etc.)

<sup>776</sup> Bourdieu, Pierre, *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, p. 81 ; La discussion que l'auteur fait à cet endroit du moralisme implicite de l'universalisme est très utile à transposer aux approches dont nous parlons.

<sup>777</sup> Giuliani, Frédérique, *Accompagner*, *op. cit.*, p. 14 pour la citation ; je me permets de renvoyer, pour une discussion plus approfondie de ce livre, au compte-rendu que j'en ai fait pour le site [lectures.revues.org](http://lectures.revues.org).

résultats que l'on obtient (cf. encadré 9) mais dans l'adéquation des questions que le codage « artisanal » permet de poser. D'ailleurs, ce matériau archivistique est utilisé dans ce chapitre non seulement pour les comptages qu'on en a tiré mais aussi pour l'accès très riche qu'il permet aux pratiques professionnelles, dont l'observation n'a pas été suffisamment systématique dans mon enquête pour servir de support à l'analyse.

#### Encadré 9 - Le service social aux archives

Le travail d'archive a été mené après que l'enquête de terrain n'ait été bouclée, que la littérature professionnelle n'ait été épluchée et que les premières pistes théoriques n'aient été élaborées. Les questions posées au matériau, c'est-à-dire le codage retenu, ont ainsi pu être conçues en adéquation avec la construction de l'objet. La méthodologie suivie pour ce travail s'est scrupuleusement appuyée sur le manuel de Claire Lemerrier et de Claire Zalc<sup>778</sup>, sauf sur un point essentiel qu'il faut souligner. Les deux historiennes insistent sur la non-neutralité sociale des lettres des noms de famille. Or, non seulement les dossiers conservés aux archives ne concernent que les lettres « B » et « T » mais, au lieu de sélectionner aléatoirement les cartons, j'ai traité dans l'ordre les 7 premiers<sup>779</sup> – sur la soixantaine à laquelle j'avais obtenu l'accès : sujet à une certaine folie des grandeurs positiviste, qu'attisait l'excitation d'une méthode nouvelle pour moi, j'avais en effet en tête de les traiter tous... Au final, la base compte 121 dossiers et 143 individus adultes pour une période allant de 1994 à 2001, mais pouvant remonter plus avant quand le suivi était déjà engagé en 1994. Pour chaque dossier, le codage appliqué concernait par exemple le sexe de la personne présente au premier rendez-vous, le type de la première demande adressée (selon une classification que l'on décrira plus tard), le fait de savoir si la demande adressée avait donné lieu à une relation suivie une fois son traitement terminé ou encore les professions occupées et leur succession. Ces professions ont fait l'objet d'un recodage assez frustré<sup>780</sup>, mais non moins éclairant. En parallèle de cette exploitation, de nombreux passages des dossiers ont été recopiés – il m'était interdit de prendre des photos – et d'autres cartons ont été consultés qui concernaient les notes de secrétaires de direction du même service et les avis de la commission locale d'insertion qui concernait le même secteur.

<sup>778</sup> Lemerrier Claire, Zalc Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008

<sup>779</sup> Donc tous des dossiers « B » qui, néanmoins, n'étaient pas classés alphabétiquement entre eux.

<sup>780</sup> Dans l'absolu et d'autant plus en comparaison avec la passionnante pratique de codage socio-professionnel réflexif proposée par Philippe Rygiel, dont j'avais préalablement pris connaissance cf. Rygiel, Philippe, *Destins*

Ce matériau et les nombreux échos qu'il trouve dans celui collecté dans le cadre de l'enquête de terrain va donc nous permettre à la fois de proposer des outils d'analyse relationnels et de répondre à la question spécifique que nous posons ici. Le chapitre suit l'ordre suivant. Il commence par revenir sur les caractéristiques sociales du public et de ses demandes et sur la façon dont celles-ci sont reçues par les professionnelles (I). On continue ensuite en caractérisant la position professionnelle des assistantes sociales polyvalentes, vis-à-vis d'autres institutions et vis-à-vis d'autres positions (II). La troisième partie concerne elle le mode d'autorité des assistantes sociales, les normes qu'il implique pour le public et les conditions d'adhésion de ce dernier que l'on peut d'ores et déjà repérer (III). Enfin, la quatrième partie revient sur la place de la polyvalence dans la trajectoire des professionnelles, en plaçant spécialement l'accent sur le rapport différencié aux attendus de genre inscrits dans l'objectivité de cette position et du mode d'exposition au public qu'il implique (IV).

### 1) Le public et ses demandes

Le public des positions polyvalentes est un public sélectionné par les urgences diverses qui traversent ses conditions d'existence, sous le rapport générique desquelles il est tout à fait homogène : même lien avec les emplois les moins qualifiés du marché, même absence de ressources financières. Cette homogénéité ressort d'ailleurs des demandes que ce public adresse au service social, qui concernent avant tout (70%) des aides financières. Un aspect déterminant du mode d'exposition indifférencié du secteur se dessine alors nettement, que l'organisation des services sociaux aménage à peine pour les assistantes sociales – par la fonction d'accueil des secrétaires – quand elle ne l'aggrave pas par la forte concentration des contraintes temporelles qui pèsent sur leurs positions. Il s'agit de la conversion à peine filtrée de l'urgence des conditions d'existence en urgence sociale, que les travailleuses sont amenées à gérer.

#### A) Sélection formelle et sélection réelle

L'« extrême variété » des publics revient très souvent pour expliquer à la fois l'usure et les vertus des positions de secteur en termes d'apprentissage. Cette « extrême variété » serait liée au fait que les personnes *sollicitent* les positions polyvalentes, là où elles sont *orientées* vers les positions spécialisées que l'on étudiera dans le prochain chapitre. Afin de construire notre objet, il apparaît cependant utile de remplacer cette distinction par une autre, opérée entre

---

*immigrés. Cher 1920 – 1980 : Trajectoires d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires de Besançon, 2001, « Chapitre 3 – On demande classeurs sachant classer », p. 65 – 88

*sélection formelle* et *sélection réelle* du public. Car s'il n'est pas formellement sélectionné, c'est-à-dire trié et orienté dans la structure des postes, le public de la polyvalence de secteur est réellement sélectionné, par l'urgence de la nécessité qui traverse ses conditions d'existence. On voit en quoi les questions qui s'ouvrent alors sont utiles à la problématique posée en introduction de savoir *sous quel rapport* est-ce que le public de la polyvalence est divers. Avant d'examiner les données qui permettent d'apporter les premiers éléments de réponse, examinons concrètement comment le public exprime ses demandes. Après avoir été reçu à l'accueil, une personne sollicitant le service social rencontre d'abord l'assistante sociale de son secteur lors d'une permanence. Chaque professionnelle en tient deux ou trois par semaine qui, chacune, durent une demi-journée. En présentant les permanences du service social de polyvalence, Julie Dalinot fait une distinction qui correspond exactement à celle que l'on propose entre sélection réelle et sélection formelle :

**Julie.** La polyvalence c'est vraiment du tout-venant. Tu tiens une permanence, les gens ils viennent bah pour tout et n'importe quoi : un problème de facture ; un problème avec les gamins ; un décès, une naissance ; tout ce qui peut poser problème dans le quotidien, ils viennent, ils peuvent venir. Enfin en tout cas c'est un service public, ils peuvent venir.

[*Travailleuse sociale insertion après 9 mois de secteur, 26 ans, Bas-Rhin, avril 2012*]

« *Ils viennent, ils peuvent venir* », la différence est importante et indique, derrière l'absence affichée<sup>781</sup> de sélection formelle du public, qu'une sélection réelle est à l'œuvre, dont le principe se trouve dans ses conditions d'existence. Prenons le cas de la ville où se trouve le service social dont j'ai exploité les archives. Alors que 62% de la population active de cette ville appartenait, selon le recensement de 1999, aux catégories sociales employées et ouvrières (respectivement 35 et 27%), cette appartenance concerne *au moins* 84% de la clientèle de son service social départemental pour les années 1994 – 2001. Plus précisément, la base de données constituée aux archives nous apprend que 70% des personnes reçues et dont la profession est renseignée occupe ou a occupé un emploi d'ouvrier ou d'employé peu qualifié ; 14% sont des employés

---

<sup>781</sup> Les services sociaux peuvent quand même voir une partie du flux qu'ils reçoivent régulée en amont, comme quand les départements choisissent la mise en place de services sociaux spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des sans-abris. Thierry Castaing explique : « *Il fallait vider les SDF des services sociaux, parce que [ironique] ça pue, hein, ça fait désordre, ça nuit à l'activité. Pour les professionnels aussi c'est très compliqué hein, d'accueillir des gens très déstructurés, qui ont vécu dans la rue, enfin des profils... Alors que nous on était tout public. Donc entre la mère qui vient chercher – la mère de famille propre sur elle qui vient chercher un mode de garde et là la confrontation pouvait être ... enfin donc y'a eu ce choix-là qui est... on peut l'analyser de façon contradictoire, c'est pas simple ... mais, on transmet ça aux associations. On dit les associations on va leur donner des équipements adaptés, donc ils vont faire de l'accueil de jour, ils vont servir des repas et en fait ils font l'ensemble des suivis sociaux. En réalité, ce qui s'est passé, c'est des sous-suivis sociaux.* »

ou ouvriers qualifiés, 7% de (très) petits artisans ou commerçants. Les professions supérieures sont quasiment absentes, alors que les cadres représentaient 10% de la population active communale, tandis que les professions moyennes sont peu communes (10% contre 23% à l'échelle communale) et immédiatement relevées ; les remarques sont fréquentes qui affirment leur singularité (« Niveau professionnel ++ »). Par ailleurs environ 1/3 des personnes sont reçues sans que ne soit notée leur profession. Les AS écrivent ainsi « travaille » ou « au chômage », sans plus d'indication. On peut faire l'hypothèse que ces notes désignent en fait des activités peu qualifiées, qui, comme le remarque Pierre Naville, sont par définition imprécises<sup>782</sup>. De sorte que l'écrasante surreprésentation des classes populaires dans la clientèle du service est sans doute encore sous-estimée dans les chiffres que je donne. D'autant plus que les salaires, plus souvent enregistrés que les métiers, ne permettent aucune hésitation : la polyvalence est avant tout destinée aux *fractions les plus dominées économiquement des classes populaires*. Un autre constat s'impose : l'usage du service social est avant tout féminin. Dans notre base de données, 55% des personnes reçues sont des femmes. Mais si l'on ressert la focale sur les couples (plus de la moitié de l'échantillon), les femmes sont plus souvent celles qui initient la démarche (65%). Les demandes adressées au service sont donc issues de conditions d'emploi, de travail, de partage genré des tâches, bref, d'existence, socialement définies.

#### B) Dépannages, médiations et certificats de respectabilité : les premières demandes au service social

L'examen des premières demandes adressées au service social confirme cet ancrage dans des conditions d'existence qui, à cette occasion, apparaissent comme porteuses de différentes urgences, avant tout liées à la pénurie d'argent ou de vivres. Le classement choisi, par recodage, indique que dans plus de 70% des dossiers consultés, les personnes se déplacent pour demander une aide financière. L'assistante sociale est placée en position d'assurer ce que l'on peut appeler un *dépannage interstitiel*<sup>783</sup>. Ce dépannage intervient très souvent pour suppléer l'empêchement des mécanismes redistributifs de l'Etat social, comme dans les très nombreuses demandes émises « en attente de versement du RMI » ou « en attente de l'ouverture

---

<sup>782</sup> Naville, Pierre, *Essai sur la qualification du travail*, op. cit., p.21

<sup>783</sup> On recycle ici une terminologie très présente dans la littérature sur le travail social. Jacques Fournier, Jean-Marie Delarue et Nicole Questiaux voient ainsi dans le « travailleur social » un « intermédiaire » qui « propose un service individuel de dépannage et de contact avec les institutions » (*Traité du social*, Paris, Dalloz, 1984, p. 939). Monique Moulière, Thierry Rivard et Alain Thalineau parlent quant à eux de la « position interstitielle » des travailleuses sociales, qui fonderaient leur profession sur une forme de « neutralité sociale en se situant comme intermédiaires, c'est-à-dire « entre les personnes et les institutions » (*Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, op. cit., p. 74)

des droits Assedic ». Dans le cas de l'assurance chômage, l'aide financière peut-être demandée du fait des délais rajoutés par des circonstances administratives liées aux conditions d'emploi peu qualifiées : soupçons d'heures non déclarées par exemple. Ainsi une assistante sociale note pour elle-même, en janvier 1988:

« Mme viens demander une aide financière : [elle] ne pensait pas en avoir besoin. Mais son dossier Assedic semble bloqué car le service a découvert quelques heures d'absence en avril et juin non justifiées. L'Assedic doit envoyer à Mme une attestation qu'elle doit faire remplir à l'employeur.»<sup>784</sup>

Dans d'autres cas, la demande d'aide financière intervient au cœur du conflit qui oppose le salarié licencié à son employeur – d'une manière tout à fait analogue à la mauvaise passe traversée par Morgan et que nous mentionnions dans la partie précédente :

« Monsieur B. qui était salarié, a été licencié fin mai 94 pour faute grave. Il a saisi les prudhommes et a rendez-vous [en septembre 1994]. De ce fait, l'employeur informé de cela n'a pas retourné l'attestation employeur et le dossier Assedic n'est ainsi pas constitué. Monsieur B. sur notre conseil, va contacter l'inspection du travail »<sup>785</sup>

Quand le dépannage demandé ne pallie pas les failles de l'Etat social, il peut s'agir tout simplement d'une difficulté à payer ses factures. Autrement dit, c'est la vulnérabilité des « budgets populaires » aux si probables imprévus qui les menacent<sup>786</sup>, qui pousse les personnes à se rendre au service social : maladie, séparation, changement vis-à-vis de l'emploi (ex. perte d'emploi, chômage technique, réduction du volume horaire comme condition de la conservation d'un emploi, baisse de rémunération du fait du passage d'heures travaillées la nuit à des heures travaillées le jour etc.) et bien-sûr, en toile de fond de ces « évènements », la faiblesse endémique des revenus du travail et des revenus de transfert. Nombre de personnes se présentent ainsi au service alors que leur situation est déjà largement « dégradée », comme disent les professionnelles, et traînent avec elles de longs impayés de loyers ou d'électricité. L'expulsion ou la coupure prochaine jouent alors comme déclencheurs de la visite.

---

<sup>784</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W4

<sup>785</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W3

<sup>786</sup> Ana Perrin-Hérédia, met en garde contre les théories « accidentologiques » du monde social qui empêchent de voir qu'en matière de budget, l'accident est nécessairement inscrit dans les conditions d'existence. Voir par exemple : « Les logiques sociales de l'endettement : Gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n°76, vol.4, 2009 p.114 et suivantes. Voir aussi, contre la tendance à considérer les « accidents » comme des « facteurs explicatifs », Thin Daniel, Millet Matthias, *Ruptures scolaires, op. cit.*, p. 51

Plus rarement (20% des dossiers), les personnes se présentent pour demander une *médiation dans les relations familiales*. Ce type de demandes émane le plus souvent de femmes ou de très jeunes hommes, c'est-à-dire de personnes dominées dans le champ familial. Ainsi, la demande peut concerner des conseils pour divorcer, notamment suite à des violences conjugales. D'après les dossiers consultés, ces recours sont exclusivement féminins. Et même quand, en manière de divorce, on apprend qu'un homme a consulté une assistante sociale, il s'agit de l'assistante sociale de l'entreprise au sein de laquelle il est employé, et non de l'assistante sociale polyvalente. Ainsi dans le cas parmi d'autres de cette femme, cuisinière née en Guadeloupe et mère de deux enfants, dont l'AS décrit le mari :

« Monsieur est habituellement quelqu'un d'extrêmement gentil et doux et par moment 'pique' des crises qui se traduisent en gestes de violence contre madame. (...) Les filles ont souvent assisté à ces scènes qui les ont perturbées (cauchemars en lien direct avec cette violence). Monsieur aurait vu une AS à son travail donc elle aussi veut être conseillée et divorcer. (...) Monsieur ne boit pas du tout »<sup>787</sup>

Les demandes peuvent aussi émaner d'une personne mise à la porte de l'hébergement que sa famille lui garantissait. Et c'est alors tout le paradoxe de la solidarité familiale au sein des classes populaires qui s'expose à l'assistante sociale. Nous avons vu dans le chapitre 2 que l'entraide dans les relations pratiques avait pour caractéristiques, dans les classes populaires, d'être nettement corrélée aux besoins et, de ce fait, de risquer davantage l'épuisement qu'ailleurs dans l'espace social. Nous signalions notamment l'applicabilité de cette dynamique à l'entraide sous forme d'hébergement. Or, dans les dossiers, différents cas se retrouvent, de femmes hébergées par leur fille qui ne seront plus tolérées par leur nouveau gendre, de veuves hébergées par leur beau-fils qui se met à les battre, ou de jeunes hommes et femmes mis à la porte par leurs parents quand ils les retrouvent, après le foyer où ils étaient placés, après la prison où ils étaient enfermés. Sans être liée à une rupture d'hébergement, la demande peut aussi, par exemple, directement émaner d'une femme dépassée par ses enfants – comme celle-ci qui essuie les coups de son aîné, dont nous reparlerons plus tard.

Enfin, il peut arriver que le service social soit sollicité pour une mission d'ordre symbolique : on demande à une assistante sociale une sorte de *certificat de respectabilité*. Par exemple pour demander la suppression ou l'aménagement d'une amende que l'on estime ne pas mériter. Dans ces cas-là, les usagers amènent à l'AS différents signes de leur bonne foi, qu'elle

---

<sup>787</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W3

traduit ensuite dans une lettre aux autorités. Tel ce père de famille, verbalisé pour le franchissement d'une ligne blanche alors qu'il emmenait d'urgence sa fille à l'hôpital, qui s'était blessée dans le magasin de bricolage où il faisait ses courses. L'homme est indigné. Il fournit, en plus d'un récit circonstancié de l'évènement, une lettre demandée au gérant du magasin. L'AS écrit ainsi au commissariat : « *Monsieur B travaille de façon régulière dans la même entreprise depuis plus de vingt ans (Citroën), pour un salaire moyen de 6500F [en 1994 soit 1340 euros en 2015] C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance une remise gracieuse de cette amende, Monsieur B. n'étant pas coutumier d'acte délictueux.* »<sup>788</sup> Notons que ce courrier avalise une façon très « OS », et historiquement située, de défendre sa respectabilité : en glissant l'absence de qualification sous le nom connu de l'entreprise<sup>789</sup>, et en se prévalant de la fidélité à l'employeur.<sup>790</sup> Dans d'autres cas, il peut s'agir d'une demande pour faire taire les rumeurs qui ternissent la réputation d'un ménage. Comme on le voit dans cette note d'une AS rédigée à l'attention d'une de ses collègues à qui elle demande conseil : « *On a reçu une lettre anonyme dénonçant le traitement que madame D. ferait subir aux enfants qu'elle garde (elle est famille d'accueil). Madame D. a contacté d'elle-même l'accueil. Elle demande à une AS de venir 'enquêter' car 'elle n'a rien à cacher'. Elle est inconnue du service. Que fait-on ?* »<sup>791</sup>

### C) « Gérer l'urgence »

Ces différentes demandes expriment, on le voit, des urgences inscrites dans les conditions d'existence. Il faut maintenant nous intéresser à la façon dont les professionnelles y font face, c'est-à-dire dont elles convertissent ces urgences pratiques en urgences institutionnellement reconnues. La confrontation à ces urgences est caractéristique du mode d'exposition des assistantes sociales polyvalentes, qui s'atténue fortement quand on progresse vers les positions spécialisées. Or, elle détermine radicalement tous les autres aspects du travail de secteur. Pour gérer l'urgence, les assistantes sociales peuvent compter sur un premier tri assuré par les secrétaires. Ce premier tri s'inscrit dans une dynamique générale de routinisation de l'urgence<sup>792</sup>, qui vise à réserver l'étiquette « d'urgence » aux situations appelant l'interruption de l'activité professionnelle, et à inscrire les autres demandes dans le cours normal de l'accueil

---

<sup>788</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W6

<sup>789</sup> « Le nom de la firme, s'il est connu du public, permet de taire l'absence de qualification, le travail sans dénomination. Ce nom, dont le prestige rejaillit sur l'ouvrier, est cité de préférence à la fonction de celui-ci » Pétonnet, Colette, *On est tous dans le brouillard*, op. cit., p.310

<sup>790</sup> « Un séjour de longue durée est un facteur de respectabilité. Dire : 'mon mari a vingt ans de maison', c'est avouer qu'il n'a pas d'autre gloire que la fidélité au patron », *Ibid.*, p.309

<sup>791</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W6

<sup>792</sup> Lipsky, Michael, *Street-level bureaucracy*, New-York, Russel Sage Foundation, 2010 [1980], p. 136 - 139

en permanence ou en rendez-vous. On retrouve d'ailleurs très bien cette routinisation à l'échelle de la carrière des secrétaires, telle Stéphanie Lefloïc qui m'explique l'apprentissage qu'il lui a fallu faire pour « *gérer l'urgence* », pour ne plus trouver « *tout urgent* » et pour faire la différence entre les « *vraies urgences* » et les autres.<sup>793</sup> Or cette régulation de la prétention des usagers à être traités avant les autres est l'un des rares « écrans » qui séparent les professionnelles polyvalentes de leur public. Il est d'autant plus précieux que, quand elles se voient reconnues comme de véritables urgences, les demandes du public posent de nombreux problèmes du point de vue du rythme de travail. Les positions de polyvalence cumulent en effet les contraintes temporelles. Contraintes techniques, d'une part : avec le développement d'une informatique de contrôle de l'activité, il revient aux professionnelles d'utiliser, selon les services, un à trois logiciels – de gestion des heures effectuées, de gestion du public rencontré, voire de renseignement du dossier social sur ordinateur. Contraintes organisationnelles d'autre part : certains départements optent pour des délais maximaux de traitement des demandes, qui peuvent se traduire par une intensification importante du travail, tandis que l'organisation des équipes est fréquemment restructurée, ce qui fragilise les solidarités professionnelles. Contrainte de la demande enfin, qui, quand elle est estampillée « urgente », s'apparente plus encore à une « *contrainte événementielle* »<sup>794</sup> entrant en contradiction avec toutes les autres. Meimouna Dridi nous explique :

**Meimouna.** Donc [au niveau de l'équipe], on était vraiment en autogestion et on nous laissait faire un peu ce qu'on voulait. Mais on tenait la route, c'est-à-dire que faire ce qu'on voulait, ça voulait pas dire faire n'importe quoi hein ! On avait une activité, moi sur le [quartier du P.], j'avais quasiment 35 rendez-vous par semaine, plus parfois, c'était vraiment... bah y'avait des midis j'avais pas le temps de manger. Parce que j'avais reçu une urgence, ça prenait énormément de temps, et puis bah merde ma permanence commençait à 14h mais j'étais encore en entretien et j'avais pas fini, tu vois ? Donc j'enquillais et puis voilà. Mais j'estimais que moi j'avais fait mon travail, donc je posais des journées continues, et comme on badgeait à l'époque, je mettais sur [*le logiciel*] « *journée continue* ». Et là par contre ça commençait un petit peu à changer parce qu'on allait voir un petit peu de plus près, et j'ai commencé à avoir des pressions du type,

---

<sup>793</sup> **Stéphanie.** « Voilà, bon souvent tout est urgent, avec les usagers, donc là c'est le premier tri, c'est voilà, de gérer l'urgence. [Donc] dans le cas de la maman que je vous racontais, c'était urgent, mais enfin pas la vraie urgence où on pourrait, tout de suite, branle-bas-de-combat, on lâche tout quoi ». [*Secrétaire sociale d'accueil, 33 ans, 3 ans en tant que secrétaire médico-sociale, 7 ans en tant que secrétaire de service social, Bas-Rhin, mai 2012*]

<sup>794</sup> Cette façon de décortiquer les contraintes temporelles, propre aux enquêtes de la DARES, est présentée par exemple dans Valeyre, Antoine, « Le travail industriel sous pression du temps », *Travail et emploi*, n°86, 2001, p.130

donc [la nouvelle directrice de l'action sociale] hein : « C'est la dernière fois que je vous signe vos feuilles avec des journées continues

- Bah je suis désolée, écoutez...

- C'est à vous d'apprendre à vous organiser

- Ben oui mais le problème c'est que mon organisation elle dépend de l'activité elle dépend pas de moi. »

Après elle me dit oui mais juridiquement vous n'avez pas le droit de ne pas prendre vos 45 minutes. Donc y'a un renversement un peu du truc. Je ne pense pas qu'elle le faisait en sanction, d'accord, je pense sincèrement que pour elle c'était, voilà la loi dit 45 minutes, vous devez les prendre, parce qu'ils ont dû avoir des retours de syndicats etcetera. N'empêche que je l'ai très, très, mal vécu. Parce que je fais comment moi pour mon activité ? Et du coup je suis soumise à deux conflits d'activité, à savoir bah voilà y'a une obligation interne, je dois prendre mes 45 minutes, mais y'a une demande sociale qui fait que ces 45 minutes je ne peux pas les prendre : je fais quoi moi ?

[AS en polyvalence de secteur, en poste depuis 1999 dans sa ville natale, Val-de-Marne, mars 2014]

On sait que l'intensification du travail est d'autant plus difficile à supporter que les marges de manœuvre organisationnelles sont faibles,<sup>795</sup> et Meimouna en apporte ici la confirmation. Si l'urgence est une caractéristique notable des positions de polyvalence, ce n'est pas seulement parce que le public y est soumis de toute part dans son existence quotidienne, c'est aussi que les marges de manœuvre allouées aux professionnelles pour y faire face sont restreintes.

## II) Une position d'intermédiation à visée pédagogique

Si « le principe essentiel du travail social classique est de transformer toute intervention dans l'urgence en une première étape d'un long travail de suivi éducatif »,<sup>796</sup> alors l'étude de la façon dont ce travail de transformation s'effectue spécifiquement en polyvalence va nous renseigner un peu plus sur ces positions. Ce travail est d'autant plus difficile que l'urgence est importante, et il repose largement sur la place qu'occupe la polyvalence vis-à-vis des autres

---

<sup>795</sup> Gollac Michel, Volkoff Serge, « Citius, altius, fortius : l'intensification du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114, 1996

<sup>796</sup> Astier Isabelle, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, Armand Colin « 128 », 2010, p.54

institutions qui encadrent la vie de son public. C'est d'ailleurs cette position qui fonde le mode d'autorité que l'on décrira plus bas (III). En effet, la logique pédagogique est à penser d'abord en opposition avec la logique bureaucratique, et renvoie à la position de rattrapage et de protection du service social vis-à-vis d'autres institutions de l'État (A). Elle procède ensuite d'une installation progressive, qui, partant des demandes premières, s'inscrit dans la durée tout en s'étendant aux différents aspects de la vie de l'usagère ou de l'usager<sup>797</sup>. On parlera à ce titre du « bouclage » assistantiel, dans le sens que donnait Erving Goffman à ce terme<sup>798</sup>, et qui traduit la particularité des positions polyvalentes d'exposer les professionnelles et leur public à une action étendue sur de nombreux aspects de l'existence (B).

#### A) Rattrapage et protection : rapports aux institutions de l'État et logique pédagogique

L'examen des demandes du public nous révélait qu'une part importante des aides financières demandées par le public faisait suite à une défaillance des mécanismes réguliers, assurantiels ou assistantiels, de l'État social. Dans notre échantillon, c'est ainsi presque 30% de l'ensemble des premières demandes qui relevaient de ces cas de figure. De ce point de vue, on peut décrire le service social comme une « institution de rattrapage »<sup>799</sup> des ratés de l'ordre administratif. A condition de ne pas considérer par ce terme les seuls ratés procéduraux. Le service social est positionné de telle manière qu'il a à rattraper les ratés dans un sens beaucoup plus large, qui ont trait au décalage entre les modes de vie des administrés et les règlements des administrations. Le rattrapage comprend donc une dimension pédagogique, relativement autonome du fonctionnement bureaucratique. Nous allons voir que ce constat général varie cependant beaucoup lorsqu'on passe des institutions de l'État social aux institutions directement répressives.

---

<sup>797</sup> Delphine Serre indique par exemple que « même l'attribution d'aides financières n'est jamais une simple délivrance de prestation et s'inscrit dans une visée pédagogique : il s'agit de transmettre certains principes de gestion du budget et de construire une relation de "confiance" pour aborder ensuite d'autres aspects de la vie de la personne. » Serre, Delphine, *Les coulisses de l'État social*, op. cit., p. 83

<sup>798</sup> Erving Goffman parle en fait de « looping » : « In total institutions spheres of life are desegregated, so that an inmate's conduct in one sphere of activity is thrown up to him by staff as a comment and check upon his conduct in an other context. » (*Asylums. Essays on the social situation of mental patients and other inmates*, New-York, Double Day Anchor Books. 1961, p. 37.) Dans l'édition française, le terme est traduit par « ricochet ». Celui de « bouclage » nous paraît plus approprié.

<sup>799</sup> Nous n'empruntons, à ce stade, que la lettre d'un concept plus riche et spécifique, que Jeanne Favret-Saada forge à propos des désorceleu.r.s.es du bocage mayennais ; concept qui lui sert à montrer le désorcellement comme une thérapie qui porte remède aux « ratés de l'ordre symbolique » de la reproduction paysanne, en permettant d'en assumer les violences (de l'héritage, de l'inscription sur le marché – devenir « producteur » – et des rapports entre les sexes) Cf. Favret-Saada, Jeanne, *Désorceler*, Paris, L'Olivier, « Penser /rêver », 2009, p. 140 pour la notion.

## 1) Une position en rattrapage des institutions de l'État social

Les assistantes sociales interviennent fréquemment en rattrapage des conflits de rationalités qui opposent administrés et administrations. Leurs usagers se présentent à elles, incapables de suivre la morale temporelle de la rythmique bureaucratique.<sup>800</sup> Par exemple, une personne a occupé un emploi court, gagné de l'argent qui n'est déduit du RSA qu'elle perçoit que le trimestre suivant, alors que son contrat de travail a pris fin. Les difficultés s'accumulent alors, et l'impossibilité de rembourser le trop perçu pousse les personnes à demander une aide financière au service social. On voit bien comment le balancier trimestriel de la distribution et du recouvrement présuppose un rapport calculé à l'avenir, que les administrés n'ont pas les moyens d'avoir. Les assistantes sociales le voient bien elles aussi, même si leur regard est déjà tourné vers l'horizon pédagogique. Ainsi, après que Marianne Baltus ait présenté différents cas de décalages temporels, ses deux collègues de bureau Chayma Abbas et Bintou Leost commentent :

**Chayma.** (...) Vous voyez c'est des calculs qui sont compliqués et qui peuvent mettre en difficulté les allocataires. Je veux dire c'est pas du tout évident, il faut à la fois savoir ce qu'on a gagné, ce qu'on va gagner, et avoir assez pour mettre de côté en prévision.

*Bintou ajoute :*

**Bintou.** Ouais voilà, c'est d'autant plus difficile que c'est des personnes qui ont du mal à travailler autour du budget, ou qui anticipent pas, voilà qui vivent peut-être au jour le jour avec le budget du quotidien. Et du coup c'est vrai que ça se répercute sur notre travail à nous, parce qu'on arrive avec des gens qui font des demandes d'aide financière – qui sont justifiées hein – mais les gens ils arrivent, ils disent mais là madame j'ai plus de ressources. (...) Et donc en fait c'est des demandes d'aide financière pour compenser le manque du RSA.

[Chayma : Assistante sociale polyvalente depuis 2012, boursière du département, 27 ans, Val-de-Marne ;  
Bintou : AS de polyvalence depuis 2004, boursière du département, devenue cadre après un diplôme en ingénierie sociale en 2015 ; Val-de-Marne, février 2014]

Positionnées en rattrapage (« ça se répercute sur nous » ; « compenser le manque du RSA ») les assistantes sociales développent une connaissance intime des personnes qu'elles reçoivent afin

---

<sup>800</sup> Ana Perrin-Heredia montre comment les catégories temporelles les plus neutres en apparence (« la mensualisation ») reposent sur des jugements moraux implicites. Elles exigent des personnes une rationalité économique dont ils n'ont pas les moyens. Cf. Perrin-Heredia, Ana, « La gestion des comptes en milieu populaire : des catégories administratives désajustées par rapport au pratiques », *Informations sociales*, n°182, 2014, p.34

de mieux, ensuite, les inscrire dans un « schéma de réparation »<sup>801</sup>. Autrement dit la description des logiques pratiques du public vaut déjà comme diagnostic du travail pédagogique à effectuer sur lui : quand Bintou parle de « *travail autour du budget* », elle décrit un comportement au prisme de la réparation dont il devra faire l'objet. Les assistantes sociales ont donc vocation à convertir les administrés aux exigences administratives ; ne serait-ce que pour mieux les aider à y faire face. C'est là l'aspect le plus important du rattrapage, qui intervient après le dépannage premier. À première vue ce travail pédagogique concorde avec les objectifs des administrations de l'Etat social. Il s'en distingue cependant dans ses modalités. D'une part, il repose sur une adhésion (formellement) libre du public, c'est-à-dire que même si, on va le voir, l'adhésion est une norme (cf. III-B), l'échec, ou le refus restent des possibilités ouvertes. D'autre part ce travail implique une temporalité relativement autonome et indéfinie, à l'opposé de la logique du *verdict* bureaucratique, nécessaire et définitif. Il en va ainsi avec les femmes élevant seules leurs enfants quand elles refusent de faire valoir leurs droits à une pension alimentaire. Nous avons vu que cette situation, très fréquente dans mon modeste échantillon – Bintou, Chayma et Marianne m'affirment qu'il s'agit pour leurs usagères d'une situation récurrente –, donnait lieu à des prescriptions administratives très strictes, aboutissant, en l'absence de jugement, à la suspension de l'ASF. Sur ce point comme ailleurs, les professionnelles affichent au contraire une compréhension des logiques pratiques de leurs usagères, en même temps qu'une proposition, ni urgente, ni obligatoire, d'un travail pédagogique de long terme. De sorte que si, dans les faits, les assistantes rejoignent les objectifs des CAF en termes d'officialisation de l'obligation alimentaire, elles s'éloignent de la logique de l'injonction :

**Bintou.** En gros ici, c'est comme dans votre enquête [*nous venions de parler de mes premiers entretiens avec des allocataires*] le refus de la pension alimentaire, y'a soit la crainte de détériorer une relation, soit la peur de la maintenir. Donc voilà, aussi c'est notre travail de pouvoir les informer, mais c'est notre travail aussi de pouvoir respecter la liberté de chacun. A un moment donné, une femme qui n'a pas envie d'avoir à faire de nouveau avec son gars, même par rapport à l'enfant ... [*Chayma et Marianne, en cœur : « C'est son choix ! »*] Voilà, je veux dire elle assume sa vie. Nous notre rôle ça peut être de donner l'information, de l'inciter sur les perspectives quoi, de travailler sur du long terme : c'est aussi une sécurité pour elle de passer devant le juge, parce que qu'est-ce qui va se passer si le gars il arrête de payer ?...

[*AS de polyvalence depuis 2004, boursière du département, devenue cadre après un diplôme en ingénierie sociale en 2015, Val-de-Marne, février 2014*]

---

<sup>801</sup> On retrouve l'application de cette notion de Goffman au travail social dans Castel Robert, « Le travail social dans le devenir de l'Etat social » in. *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Paris, Seuil « Points », 2009, p. 223 – 246

Le rôle des assistantes sociales est d'inscrire leurs clients dans un horizon pédagogique qui, s'il concorde en partie avec les objectifs des bureaucraties de l'État social, s'en distingue par sa temporalité et par le caractère formellement libre de l'adhésion des usagères et des usagers.

## 2) *Moyens de coercition et position face aux institutions répressives*

Il faut préciser que cette logique pédagogique varie fortement en fonction des configurations d'action publique départementale que l'on a décrites dans le chapitre précédent. Car si la relation d'assistance a une visée pédagogique, les styles pédagogiques qui visent à la déployer varient, surtout autour de la question de la punition. Question qui se pose d'abord en cas d'illégalismes sociaux : non-déclaration du conjoint ou de certaines heures travaillées dans le cadre du RSA. Or, la construction politique de l'assistance au sein des départements, la redéfinition autour d'elle de la structure des postes, les injonctions de la hiérarchie, tous ces éléments rendent plus ou moins envisageable ou nécessaire la punition. Ainsi, alors que toutes les assistantes sociales rencontrées expliquent que leur objectif premier, face aux illégalismes, est d'avertir les personnes reçues et de leur suggérer des voies de régularisation, les enquêtées bas-rhinoises sont promptes à envisager des sanctions, qui sont proprement inconcevables pour les enquêtées val-de-marnaises. Ces sanctions peuvent même passer par des dénonciations à la CAF, notamment, concernant les « mères isolées », en cas de suspicion de vie conjugale non-déclarée. Si ces dénonciations restent rares, tant dans le volume des dénonciations reçues par les CAF<sup>802</sup> qu'à l'échelle de la carrière des travailleuses, elles n'en sont pas moins révélatrices d'une certaine configuration d'action publique :

**Nathalie Dehan.** Oui ça m'est arrivé deux ou trois fois de demander des enquêtes CAF [*suite à une suspicion de vie maritale non déclarée*]. Et donc, sans surprise y a eu suspension. Oui parce que si on demande un contrôle CAF, c'est qu'on est quasiment sûres ; alors non seulement qu'on est quasiment sûres mais qu'on a bataillé avec les gens pour qu'ils régularisent leur situation, et qu'ils ne l'ont pas fait.

*[AS de polyvalence depuis 1997, diplôme d'AS après 10 ans de secrétariat, 45 ans, Bas-Rhin, mai 2012]*

Au contraire, dans le Val-de-Marne, ces pratiques paraissaient proprement scandaleuses aux professionnelles. A l'instar de Corine Lemetayer, à qui j'avais innocemment posé la question en ayant en tête le fonctionnement du Bas-Rhin :

---

<sup>802</sup> Remarque de Vincent Dubois à la relecture de ce chapitre.

**Corine.** Ah mais jamais ici ! Ou-la-la ! Là sur plan éthique, même si ça remontait au conseil général et puis même à la hiérarchie, j'ai envie de dire, locale, là, non, ce serait carrément considéré comme une faute professionnelle ! (...) Nous ça ne nous regarde pas, hein, on n'est pas contrôleurs de la CAF !

*[Cadre de proximité (adjointe insertion), entre au conseil général en 1979 en tant que secrétaire, puis assistante d'un directeur de service social, AS polyvalente de 2000 à 2011, puis cadre après le passage du CAFERUIS en 2011,, Val-de-Marne, janvier 2014]*

La mise en regard de ces deux extraits approfondit l'examen des conséquences concrètes que peuvent avoir les configurations départementales d'action publique sur les pratiques des professionnelles et sur les allocataires qu'elles reçoivent. Cela n'enlève pourtant rien au fait que les traits que l'on dégage ici sur les positions de polyvalence sont également valables pour les deux terrains d'enquête.

En particulier, un trait relativement partagé réside dans le fait que la logique pédagogique semble ne plus tout à fait s'appliquer quand on passe des institutions sociales aux institutions régaliennes et répressives de l'État. Notre matériau est éparé sur la question, mais suggère clairement que, face au commissariat ou à la préfecture, il ne s'agit plus d'engager un travail pédagogique pour *rattraper* les ratés de l'ordre administratif, mais plus directement d'assurer une *protection* des usagers, sans contrepartie « éducative ». Outre les lettres adressées au commissariat, que nous mentionnions plus haut, c'est ce que semble indiquer la pratique de ces assistantes sociales de polyvalence qui se déplacent avec leurs usagers au guichet de la préfecture. Dans le travail social en général, l'accompagnement physique au guichet semble avant tout réservé à des populations spécifiques : migrant·e·s récemment arrivé·e·s, etc. C'est aussi un travail qui est assigné par les institutions bureaucratiques aux services sociaux afin d'augmenter le recrutement de leur clientèle ou de résoudre les problèmes d'accès posés par la dématérialisation des procédures<sup>803</sup>. Bref, cette pratique n'a pas vraiment de contenu pédagogique au sens où l'entendent les professionnelles. C'est d'ailleurs ce qui en fait l'utilité. Florine Kessler, une éducatrice spécialisée tout juste diplômée au moment de l'entretien, me raconte ainsi comment elle s'est saisie de cette technique le temps de prendre ses marques dans le cadre de sa formation en apprentissage :

---

<sup>803</sup> La CNAF préconise par exemple différentes mesures pour « renforcer la confiance » des allocataires et pour les accompagner dans la dématérialisation de certaines demandes, soit par la mise en place d'unités de médiation spécifiques, comme en Seine-Saint-Denis, soit par l'appui sur le service social chez les CAF qui en ont un. Cf. Commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur les conditions d'exercice des caisses d'allocation familiale et de leurs missions*, Rapport n°2104, p. 82

**Florine.** Au début, je me suis plus axée sur tout ce qui était sorties avec les gamins, accompagner les parents chez les partenaires, à la CAF quand ils ont des renouvellements à faire ou auprès de bailleurs sociaux, de l'assistante sociale de secteur quand ils ont un peu de mal à y aller, etcetera. C'est vrai que là je me sentais à l'aise parce qu'il y avait pas forcément de positionnement éducatif derrière, mais justement, c'est pour ça qu'après j'ai plus trop fait ce genre d'accompagnement pour me recentrer sur le familial et l'éducatif quoi.

*[Educatrice spécialisée juste diplômée, formation en apprentissage incluant trois ans de pratique à l'ASE, 22 ans, Strasbourg, juillet 2013]*

Dans le cas des assistantes sociales au guichet des préfectures, l'enjeu, effectivement n'est pas pédagogique. Il s'agit avant tout d'une protection des usagers, notamment contre les techniques de repérage des fraudes et des irrégularités ; dont on sait par ailleurs l'importance chez les agents de préfecture.<sup>804</sup> Josiane Bahurel explique ainsi :

**Josiane.** Ah oui, j'allais à chaque fois à la préfecture, sauf si vraiment je ne pouvais pas mais ... ça c'était vraiment ma priorité d'une certaine façon. Parce qu'au guichet ils tendent des pièges. Et les gens ne s'en rendent pas compte. Je me souviens une fois d'une dame ils commençaient à lui demander est-ce que vous avez de la famille en Afrique. Elle dit « oui mon père » - alors moi je lui ai filé un coup de pied dans les tibias pour qu'elle se taise, et j'ai dit « non, non, son père est mort, en fait elle a que sa mère en Afrique, tous les autres ils sont ici, (...), et y'a pas de père, il est mort. » Donc elle s'est tue [*en riant*] parce que je lui ai filé un coup de pied. Et parce que sinon si elle commençait à dire que toute sa famille était en Afrique c'était pas bon du tout pour avoir un titre de séjour !

*[As de polyvalence depuis 2001, infirmière depuis 1989, 56 ans, Val-de-Marne, juin 2014]*

Dans le cas de Josiane, c'est bel et bien le fait qu'il s'agisse de la préfecture qui semble expliquer cette complicité sévère. En d'autres domaines, Josiane se présente comme intraitable (« *je ne suis pas une assistante sociale très douce !* »), et notamment en matière de protection de l'enfance. Elle n'hésite pas à présenter le recours au placement des enfants comme une mesure salvatrice (« *grâce au placement, on leur a donné une enfance*») et comme un succès personnel (« *c'est ce que j'ai fait de plus efficace dans ma carrière : j'en ai placé 5 sur les 7 ! Et ça a été difficile, parce que personne n'en voulait de ce placement* »). Ce n'est pas tant le recours à la contrainte qui la choque, que son application selon des critères que sa position lui

---

<sup>804</sup> Pour Alexis Spire, ces techniques contribuent à donner le sentiment de participer au « maintien de l'ordre national ». C'est surtout vrai chez les agents pour qui la préfecture, institution reléguée, est l'occasion d'une promotion qu'ils n'auraient pas pu espérer ailleurs. Voir Spire, Alexis, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, op. cit., notamment p. 68 – 69

permet d'appréhender comme arbitraires. D'ailleurs, en dehors du travail, Josiane est une militante active à ATTAC et a été très touchée dans sa vie par l'internationalisme particulier qu'a promu l'altermondialisme (organisation d'un forum social, etc.). Tout se passe donc chez elle, mais chez d'autres de ses collègues aussi, comme si la contrainte de (la main) gauche, fondée en raison émancipatrice, s'opposait à la contrainte de (la main) droite, arbitraire et devant être limitée. On commettrait cependant une grave erreur d'analyse si l'on réifiât ce trait positionnel, sans voir à quel point la défense des usager·e·s vis-à-vis des institutions répressives constitue un enjeu de lutte vif et plus que jamais actuel pour de nombreuses professionnelles. Et ces dernières ne sont pas garanties par avance contre les entreprises de redéfinitions de leurs postes qui, au sein de certaines institutions ou de certaines configurations départementales, les tirent dans des directions de plus en plus répressives.

#### B) Orientation et synthèse : le bouclage assistantiel

La logique pédagogique à l'œuvre dans le travail social procède d'un primat accordé du caché sur le déclaré. La recherche de la vraie demande derrière la demande première, que le *case-work* avait importé sélectivement de la psychanalyse, semble très ancrée encore, sous diverses formes. La méthode est toujours la même : approfondir la relation, installer la confiance, remonter de la demande urgente vers d'autres dimensions de l'existence. Pourtant cette progression en face-à-face n'est pas la seule par laquelle la relation assistantienne s'installe. Une autre progression consiste en effet à installer un « partenariat » - pour reprendre un mot très répandu dans l'action sociale, que l'on propose ici d'entendre en un sens délimité et inscrit dans les situations de travail. En effet, le mode d'exposition indifférencié des positions de polyvalence se caractérise aussi par la diversité de l'espace des points de vue institutionnels qui peuvent être convoqués sur une même personne : collègues assistantes sociales dans le service des entreprises, dans le scolaire, le carcéral, ou les institutions de la Sécurité sociale ; enseignants, psychologues, éducateurs s'occupant des enfants ; médecins de famille, infirmières puéricultrices de la PMI ; et même, parfois, voisins ou membres de la famille... Tous et toutes peuvent à un moment donné avoir leur mot à dire. Au centre de ces différents acteurs, les assistantes sociales jouent un double rôle. D'une part, elles orientent vers d'autres institutions le public qu'elles reçoivent. D'autre part elles convoquent et synthétisent les points de vue, sans jamais être obligées de divulguer d'informations en retour. Ces relations n'ont rien d'automatiques, comme la philosophie mécaniste du contrôle social ne le laisse entendre. Elles

reposent sur des logiques affinitaires, mais aussi sur un besoin fort des professionnelles de trouver des « ressources d'assurances » pour assumer une position exposée et exposante. Dérouler ces fils revient finalement à décrire le « bouclage assistantiel » : la capacité de croisement continue des comportements agis sur différentes scènes sociales que les assistantes sociales conquièrent, tant par la progression de la relation avec les usager-e-s que par la convocation de points de vue extérieurs.

### 1) *Une position d'orientation : le cas du rapport aux psychologues et à la psychologie*

Les AS polyvalentes orientent leur public vers divers agents spécialisés, dans l'insertion, la santé mentale, la puériculture, ou encore vers les diverses branches de la sécurité sociale (c'est « l'accès aux droits »), ou même vers l'école<sup>805</sup>. Cette fonction objective n'est pas vécue sur le mode de l'exécution. Dans certains contextes nationaux, comme au Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, le recours au service social est conçu par les faiseurs de politiques comme un moyen explicite de ramener vers les minima-sociaux et « l'insertion » d'anciens allocataires qui n'y recourent plus, et ce après en avoir été exclus du fait de la rigidité des politiques d'assistance.<sup>806</sup> Des « programmes » spécifiques sont alors mis en place, qui sollicitent explicitement les travailleuses sociales polyvalentes pour leur fonction d'orientation. Dans notre enquête au contraire, nous avons pu observer que cette fonction était vécue comme une marge de manœuvre informelle. Le rapport à l'espace des points de vue institutionnels possibles sur les personnes reçues n'est pas un rapport abstrait, où toutes les options sont équivalentes. C'est un rapport habité, qui permet à la fois aux AS de choisir les partenaires qui les assureront le plus dans leur travail et ceux qui seront d'après elles les plus aptes à porter secours au public. Autrement dit, les dimensions affinitaires et fonctionnelles sont inséparables. Par exemple, il semble exister un clivage autour du recours aux secours confessionnels : ce point mériterait de plus amples vérifications, mais dans l'échantillon constitué aux archives, seules deux assistantes sociales sollicitent pour leurs clients des aides au Secours catholiques. Plus généralement, certaines enquêtées ont leurs « partenaires » privilégiés : une association d'insertion qui propose des bilans de compétence « *très approfondis* », un psychologue de PMI qu'elles jugent particulièrement compétent, une épicerie solidaire dont elles jugent le « *projet*

---

<sup>805</sup> Nathalie Dehan me dit avoir utilisé à plusieurs reprises le contrat d'insertion du RSA pour contraindre les parents de familles Roms à scolariser leurs enfants.

<sup>806</sup> Tonkens Evelien, Verplanke Loes, « When social security fails to provide emotional security : single parents households and the contractual welfare state », *Social policy & society*, vol.12, n°3, 2013, p. 451 – 460

*constructif* », une association de défense des femmes victimes de violences conjugales « *très efficace* », etc.

Retenons la position d'orientation vers les psychologues, qui est particulièrement révélatrice de la consubstantialité des logiques affinitaires et fonctionnelles. Affinitaires, car les assistantes sociales sont habituées à reconnaître la légitimité du discours psychologique, notamment comme moyen de description et d'expression des comportements. Cette reconnaissance a déjà une histoire longue. Jeannine Verdès-Leroux a par exemple montré l'importance qu'a pu jouer l'usage sélectif de la psychanalyse pour séculariser une rhétorique professionnelle marquée par les effusions religieuses de ses origines<sup>807</sup>. Aujourd'hui, l'usage de la psychologie comme moyen d'expression s'impose aux AS à travers différentes médiations des plus concrètes. Les comportements du publics, d'abord, sont souvent décrits en des termes qui se rapprochent de la psychologie, surtout lorsque des concertations entre professionnels ont lieu. La légitimité de la psychologie apparaît alors dans l'impression que laisse la lecture des rapports d'un exercice imposé, reconnu de toutes.

Si cette légitimité est reconnue, c'est sans doute aussi que les assistantes sociales sont habituées à traduire psychologiquement leurs propres comportements. Non pas seulement du fait d'une adhésion générique à la « culture psy », mais à travers la médiation concrète des séances de « supervision », « d'analyse de pratique », ou de « veille clinique » : différentes appellations qui désignent des réunions de retour sur la pratique animées par des psychologues<sup>808</sup>. Tout se passe alors comme si les professionnelles reconnaissent aux psychologues la capacité d'interroger le « mystère dernier »<sup>809</sup> de leur pratique, y compris, comme nous allons le voir, dans la réassurance qu'elles viennent parfois chercher auprès d'eux. En un sens, donc, les professionnelles sont disposées à remplir une fonction de recrutement auprès des psychologues, dont on peut faire l'hypothèse qu'elle est particulièrement utile à certains. Effectivement, la constitution d'une patientèle, même dans le cadre gratuit des

---

<sup>807</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, *Le travail social*, op. cit., p. 50 et suivantes .

<sup>808</sup> Sur l'importance de s'intéresser aux médiations concrètes au travers desquelles les grilles de lectures psychologiques sont transmises, cf. Schwartz, Olivier, « La pénétration de la culture psychologique de masse dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, n°4, vol.2, 2011

<sup>809</sup> Dans le sens où Basil Bernstein parle du « mystère dernier [d'une] discipline » comme stade ultime de son apprentissage, qui correspond à une prise de conscience du désordre et de la contingence sur lesquels reposent le savoir, et qui s'oppose donc au reste de l'apprentissage, où le savoir est présenté comme nécessaire et ordonné. Ici, tout se passe comme si les AS étaient en position de connaître, dans le cadre professionnel, la psychologie comme discours de mise en ordre. On peut d'ailleurs rejoindre sur ce point Charlene Charles, qui voit dans ces réunions de supervision des instances de *prescription* émotionnelle. Cf. Bernstein, Basil, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Minuit, 1975, p. 279 ; Charles, Charlene, « Rhétorique émotionnelle et précarité dans le travail social », *Nouvelle revue du travail*, n°6, 2015

institutions publiques ou parapubliques de « psychologie des pauvres », semble loin d'être évidente. L'offre a parfois du mal à rencontrer sa demande. Il est ainsi révélateur, dans notre enquête, qu'une psychologue, salariée d'une association spécialisée dans l'accompagnement des allocataires du RSA célibataires et sans enfants (en grande majorité des hommes), présentait régulièrement au public ses services d'une façon qui laissait imaginer l'appréhension qu'ils suscitaient : « *Et vous verrez, ça ne fait pas mal !* ». L'indice le plus sûr de cette difficulté pour la « psychologie des pauvres » à trouver sa demande se situe du côté des efforts que fournissent certaines assistantes sociales pour leur envoyer de nouveaux patients. C'est ce que l'on propose de vérifier à travers le cas de Josiane Bahurel et de son « partenariat » privilégié avec le psychologue de la PMI.

Nous avons déjà présenté Josiane comme l'enquêtée qui accompagnait les usagers à la préfecture, mais nous n'avons pas présenté sa carrière professionnelle particulière, marquée par un passage par le secteur médical. Son père était ouvrier, sa mère avait été infirmière, apprenant son métier sur le tas et l'exerçant peu, avant de devenir mère au foyer. Josiane elle-même devient infirmière en 1989, année où elle obtient son diplôme d'État. Elle exerce surtout en psychiatrie (« *j'ai toujours été passionnée par la psychiatrie, la neurologie, enfin ce qui se passe dans le cerveau quoi, ça, c'était mon truc* »). Suite à une séparation difficile consécutive à la naissance de son fils, qu'elle se retrouve à élever seule, Josiane est contrainte de trouver un poste avec des horaires plus stables. Elle entre alors au conseil général comme infirmière de PMI en 1996. Au bout d'un an, elle saisit l'opportunité d'une formation payée d'assistante sociale à laquelle son statut de fonctionnaire territoriale lui donne accès. Elle sort diplômée quatre ans plus tard et exerce 13 ans en polyvalence de secteur. En entretien, elle évoque à plusieurs reprises l'aide que constituent pour sa pratique professionnelle les différents psychologues qu'elle a rencontré : les psychologues scolaires, mais surtout le psychologue de la PMI de son secteur. Celui-ci, qu'elle appelle directement sur son téléphone portable, constitue une vraie « ressource d'assurance »<sup>810</sup> sur les situations qui l'interrogent. Cette assurance est comme fondée sur l'opposition entre le *ressenti* et le *logos*, entre l'intuition et le discours rationnel, bref sur une certaine acceptation de l'ordre hiérarchique et genré des rôles.

---

<sup>810</sup> Delphine Serre, à qui nous empruntons l'expression, parlerait ici de « ressources d'assurance de type informel » : « Pour atténuer l'hiatus entre leurs dispositions et les exigences locales du poste, elles ont recours à des ressources d'assurance, qui les aident à gagner en certitude et à être plus sûres de leur décision, quelle qu'elle soit. Certaines ressources d'assurance sont de type informel, comme le recours aux pairs, à la responsable, voire à d'autres professionnels (psychologue scolaire ou médecin de PMI par exemple). » *Les coulisses de l'État social*, op. cit., p. 264

**Le ressenti.** C'est des choses qui se sentent hein, quand je sens que c'est pas fluide, quoi, qu'il y a pas... soit que la maman aurait tendance à être violente, soit l'enfant aurait tendance à être violent... la maman le dit quelques fois qu'elle en peut plus. Je sais pas mais voilà, c'est du ressenti : je me dis tiens ça va pas, là ça va pas, faut que j'appelle le psychologue.

**Le logos.** [A propos d'un cas précis] Et donc j'ai appelé le psychologue et on a discuté un bon moment, et lui finalement a pu argumenter, enfin mettre des mots je dirais sur ce que moi je ressentais sans vraiment arriver à l'analyser à fond.

Josiane estime être celle qui, de tout son service, fait le plus appel à ce spécialiste. « *D'ailleurs c'est drôle, me dit-elle, les secrétaires ici elles disent : "Vous allez chez Mme Bahurel pour une aide financière, vous ressortez avec un rendez-vous chez le psy de la PMI !"* ». Ce recours n'a pourtant rien d'automatique, contrairement à ce que certaines formulations de l'enquêtée elle-même sous-entendent (« *maintenant dès que je sens un problème dans la relation mère/fils : hop, psy de la PMI* ») Il suppose au contraire un important travail de persuasion, voir – comme pour la préfecture – un accompagnement physique. La rhétorique de la complémentarité des rôles, la reconnaissance d'une hiérarchie plaçant le spécialiste au-dessus de l'assistante sociale, sert ainsi à Josiane de tactique pour convaincre le public de consulter :

**Le recrutement.** Alors ils ont peur parfois d'aller voir le psychologue, donc j'essaye d'expliquer que c'est quelqu'un qui est beaucoup plus compétent que moi, qu'il connaît bien, qu'il a fait des études de psychologie des enfants, que ça peut être juste un seul rendez-vous mais que moi je ne suis pas compétente par rapport à ça, mais que j'aimerais juste avoir un avis. Donc du coup là j'ai tendance à me ... presque à dire ... bon en réalité j'ai quand même quelques petites compétences mais bon à mettre en avant le psychologue par rapport à moi, pour bien leur dire que c'est pas moi qui vais régler ce problème là, ça c'est sûr. Puis ils sont rassurés : d'abord c'est gratuit, ensuite c'est peut-être juste une fois avoir un avis, peut-être que si ça va le psychologue il dira : « Y'a pas besoin de revenir ». Et que si jamais y'a un petit souci et ben c'est quelqu'un qui est très gentil, qui va pouvoir aider ... Enfin bon j'essaye de le vendre au maximum [*rire franc*] ! Et en général j'appelle pour prendre immédiatement un rendez-vous. Alors des fois les gens ils n'y vont pas. (...) Je me souviens d'une, il a fallu que [*elle insiste*] je l'emmène chez le psychologue : ah elle y est pas allée toute seule, hein !

Au final c'est un échange d'un type particulier qui se met en place. L'assistante sociale recrute pour celui qui la rassure. Elle reçoit son « discours éclairé » comme une autorité donnée à son ressenti. La forme singulière de cet échange est en partie liée à la trajectoire de Josiane. Non seulement à son passé médical, que son récit peuple de figures de chefs (de service) charismatiques (« *et puis c'était quelqu'un de très beau, le meilleur chef de service que j'ai*

eu »), mais aussi à sa place actuelle dans les relations professionnelles de son service. Josiane ne s'entend pas bien avec certaines de ses collègues, surtout les plus jeunes. Elle raconte cet épisode où une jeune collègue avec qui elle s'était disputée lors de l'archivage annuel des dossiers, avait placardé des affiches ironiques dans son bureau : « *Obéissez à Josiane, l'adjuvant chef !* ». « *C'était sinistre, franchement sinistre* », se rappelle-t-elle. Le recours au psychologue, plutôt qu'à « l'appareil de conversation »<sup>811</sup> quotidien que nourrissent les collègues, est aussi un moyen d'échapper à cette hostilité, de trouver ailleurs les sources de sa valorisation professionnelle. De même qu'au quotidien, Josiane rapproche ses origines sociales de celles des secrétaires pour expliquer qu'elle se sent plus proche d'elles que de ses collègues assistantes sociales :

**Les secrétaires.** Les secrétaires moi je m'entends très, très bien avec les secrétaires. Souvent je me sens même plus proche des secrétaires que de certaines collègues, parce qu'elles sont vraiment au fond les secrétaires. Mais c'est peut-être une origine sociale qui est la même aussi. Moi je viens des milieux ouvriers, et donc je pense que ça compte.

Réintroduit à l'échelle d'un cas particulier, la relation d'orientation apparaît dans toutes les marges de manœuvre qu'elle autorise, en prenant sens à la fois du point de vue de la situation actuelle de travail et de la trajectoire qui y mène. Du point de vue du public, on voit à quel point la logique affinitaire du recrutement peut mener à différents *arbitraires d'exposition*. D'une assistante sociale à l'autre, un même comportement pourra être vu comme appelant ou non l'intervention d'un spécialiste. On voit aussi comment le public peut se voir exposé à des agents divers du fait de la recherche d'assurance de l'assistante sociale qui le reçoit d'abord. La volonté de chercher un « *regard extérieur* », très souvent mentionnée par les AS polyvalentes, est sans doute un moteur puissant de la mise en place du « bouclage assistantiel ».

## 2) Une position de synthèse

Exerçant par excellence un « métier de la vie privée »<sup>812</sup>, les assistantes sociales occupent une place à part dans l'espace des institutions et des positions qui interviennent dans la vie de leur public. Une place que l'on pourrait qualifier de synthèse. Protégées par le secret

---

<sup>811</sup> Berger, Peter, Luckmann, Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 255 cité par Delphine Serre, « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et société*, n°2, vol. 34, 2010, p. 158

<sup>812</sup> Laé, Jean-François, « Émotion et connaissance : l'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés et représentations*, vol.1, n°13, 2002, p. 247

professionnel – même si l’effectivité juridique de cette protection est parfois précaire, comme en témoigne le fonctionnement des commissions RSA décrites dans le chapitre précédent – elles sont au centre d’une circulation d’informations sensibles, qu’elles sollicitent ou qu’elles collectent sans avoir à divulguer, en retour, ce qu’elles savent. Ici aussi une logique affinitaire prévaut. Au-delà des informations qui sont partagées entre les agents, c’est une certaine étiologie – celle du primat du caché sur le déclaré – qui est parfois partagée. Commençons par prendre l’exemple des relations avec deux directrices d’écoles, sollicitées au sujet de deux femmes élevant seules leur(s) enfant(s), et qui manifestent bien la dépendance du bouclage assistantiel aux affinités qui unissent les interlocutrices :

**Cas n°1 : « En confidence »** Une mère seule, ancienne monitrice d’auto-école désormais au chômage, est d’abord suivie pour une importante dette locative, consécutive aux vols de son ex-mari, qu’elle poursuit pour usages de faux. Différentes aides sont mises en œuvre. Deux ans plus tard, elle retourne voir l’AS au sujet cette fois de son fils. L’AS ne note aucun changement de situation conjugale, mais résume ce que l’usagère dit de son enfant de neuf ans : il travaille « *très mal* » à l’école, « *fabule beaucoup sur son père (père terroriste...)* ». Sa mère voudrait donc le placer en internat, et le changer d’établissement, estimant que « *l’école ne fait rien pour lui* ». La professionnelle décide donc de joindre la directrice de l’école. Voici le compte-rendu qu’elle fait de l’échange : « *Directrice surprise impression de Mme sur l’école : la juge un peu hypocrite car est d’un abord sympathique. L’enfant a de très mauvais résultat mais pas en rapport avec lui -> ses résultats ne lui ressemblent pas. En effet il est très intelligent et a surtout besoin d’affection, qu’on s’occupe de lui. Lorsqu’on va dans ce sens, il est adorable. A l’étude elle s’en est occupée plus d’une fois -> donne des résultats. A un certain moment la maman a voulu le mettre en internat. Ecole pas d’accord (le lui ont dit) (...) N’ont pas l’air d’avoir des problèmes financiers (enfant bien vêtu, etc.) Selon la directrice (en confidence) cela se joue au niveau du couple que Me essaye de former : pense que l’enfant gêne et qu’elle souhaite l’éloigner.* »<sup>813</sup>

**Cas n°2 : « Pas grand-chose à tirer de ce côté-là »** Une mère seule, femme de ménage à la CAF, vient d’abord parce qu’elle n’arrive pas à contenir son fils aîné, majeur, qui la frappe et infligerait en son absence de graves sévices physiques à l’un de ses quatre petits frères – et seulement à lui. En essayant de découvrir pourquoi le petit garçon joue ce rôle de bouc-émissaire, l’AS se retrouve à mener l’enquête au cœur du champ familial. Bien entendu, cette investigation n’est pas à elle-même sa propre fin. Le désordre familial identifié semble grave, mais l’inconstance de la cliente, demandeuse puis fuyante, ouverte puis méfiante, empêche l’AS

---

<sup>813</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W2

de choisir une ligne claire, notamment du point de vue juridique de la protection de l'enfance. Le suivi est d'ailleurs subitement interrompu, un an après le premier contact, par le « *déménagement surprise* » de l'usagère. Au fil des notes du dossier, on voit cependant comment l'enquête a progressée. En partenariat avec un éducateur spécialisé, après de nombreuses visites à domiciles, l'AS avance des pistes : le petit frère violenté est le seul dont le père n'est plus présent, ne vient pas le récupérer le weekend, dans une fratrie où chaque enfant est issu d'un père différent. À un moment de ses recherches, l'AS sollicite la directrice de l'école de l'enfant. Les réponses de l'enseignante semblent courtes. Elle lui indique simplement ne rien avoir remarqué d'anormal, si ce n'est qu'elle s'inquiète, en revanche, d'un autre enfant de la fratrie, élevé en Martinique par une amie de sa mère. « Pas grand-chose à tirer de ce côté-là [*du côté de l'école*] » écrit l'AS dans ses notes<sup>814</sup>.

Sans rien savoir des propriétés des enseignantes – ni des AS ici – on décèle dans le cas n°1 divers indices de proximité. D'abord, l'enseignante accepte le commerce des informations privilégiées, là où celle du cas n°2 ne s'y engage pas tout à fait. Cet échange permet de rapporter à l'unité individuelle de la demandeuse ses comportements, enregistrés sur différentes scènes sociales : sympathique à l'école, vindicative au service social, l'usagère est décrite comme « *un peu hypocrite* ». Ensuite, plus que des informations, les deux professionnelles partagent une grille de lecture des comportements, qui coïncide avec un véritable « travail de dévoilement clinique ».<sup>815</sup> Ainsi l'intention affichée par l'usagère du service est-elle remplacée par un motif caché, situé dans l'intimité conjugale, dont les professionnelles partagent le secret. Or, en substituant la volonté cachée de ne pas compromettre son nouveau couple à la volonté affichée de voir son fils réussir, les professionnelles font plus que remettre en cause la légitimité de la demande. Elles découvrent les signes d'un possible manquement éducatif, d'autant plus manifeste que le potentiel intellectuel de l'enfant est mis en avant, qui ne demande qu'un peu d'attention et d'affection pour se révéler. Tout se passant comme si le primat ontologique du caché permettait de détourner la responsabilité des mauvaises performances scolaire vers la famille, selon un schème solidairement partagé par l'AS et l'enseignante. Enfin, on peut prendre pour indice de l'affinité des interlocutrices le discours indirect libre utilisé pour rapporter la conversation avec la directrice. Le cas n°2, lui, exprime le même primat accordé au caché sur le déclaré : au-delà de ce que déclare la mère, l'AS enquête, en essayant de remonter aux déterminants des relations entre frères. Elle se déplace à domicile, décrit dans ses notes le

---

<sup>814</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W6

<sup>815</sup> L'expression, proposée au sujet des enseignantes et des enseignants, s'applique ici indifféremment aux assistantes sociales. Cf. Millet Mathias, Croizet Jean-Claude, *L'école des incapables*, op. cit., p. 103

mobilier, apprend le prénom de chacun des enfants. Le « partenariat » repose plus sur l'éducateur spécialisé que sur l'enseignante, dont on ne se saura pas si elle a « expédié » l'AS ou si elle lui a fourni des informations qui ne lui étaient pas immédiatement utiles. Le cas est cependant intéressant du point de vue du mode d'exposition, indifférencié, et particulièrement intense tant pour la professionnelle que pour la famille. Les notes de l'AS deviennent beaucoup plus denses que celles que l'on retrouve dans les autres dossiers qu'elle tient. À la manière du « travail sur soi » qu'exprime le journal d'une vendeuse que donne à lire Michel Vilette<sup>816</sup>, ou du flux de conscience professionnelle que retranscrit Marie-Line Vigne<sup>817</sup> dans un livre sur son travail en polyvalence de secteur, les notes de l'assistante sociale prennent une dimension casuistique : elle cherche à corriger son comportement, explicite les tactiques qu'il lui faudra essayer afin de progresser dans la logique pédagogique de la relation assistantielle. Par exemple :

« Il est clair que je n'interviendrai pas comme auparavant. Mme doit assumer certaines démarches et notamment de signaler au procureur la situation de danger que connaissent ses enfants par rapport à [L'ainé] et aussi de porter plainte. Si madame le fait, je la recevrais, mais il est clair, qu'après un bilan de la situation, le signalement au juge sera inévitable. Je dois aussi revoir avec Mustafa (éduc' enfance) comment réintervenir. »

Suivi exposé et exposant sur fond de grande insécurité juridique : comment ne pas voir, ici plus encore qu'avant, la « ressource d'assurance » que constituent les sollicitations partenariales ? La confirmation horizontale (auprès de la directrice d'école) ou verticale (auprès du psy de la PMI) des grilles de lectures, le partage des informations que les postes de travail, en tant que postes d'observation, permettent de rassembler, tout ceci est de première importance pour des professionnelles amenées à intervenir, avec peu de garde-fou statutaires, dans l'intimité familiale.

L'intervention dans la sphère familiale, qui repose plus sur les positions polyvalentes que sur les autres, révèle le fonctionnement du « bouclage assistantiel » : la progression en face-à-face et en partenariat de la relation permet une « déségrégation des scènes sociales » (Erving Goffman), un croisement continu des différents domaines de l'existence, grâce auquel les professionnelles trouvent le moyen d'expliquer certains maux ou de faire certains choix

---

<sup>816</sup> Vilette, Michel, « L'apprentissage de la vente d'après le journal de Lissia B. », *Genèses*, vol. 1, n°42, 2001, p. 145

<sup>817</sup> L'autrice écrit en italique des remarques sur ses états de consciences, ses erreurs, ses doutes, produisant une sorte de « flux de conscience » professionnelle qui traverse les chapitres, par ailleurs découpés autour des « cas » suivis. On finit ainsi un chapitre comme on referme un dossier. Vergne, Marie-Line, *Le travail social au cœur des paradoxes*, Paris, L'Harmattan, 2002

difficiles en termes de protection de l'enfance. Plus fondamentalement, on pourrait dire que le « bouclage assistantiel » est la traduction pratique des schèmes à l'œuvre dans les *jugements par analogie* des personnes reçues qui, eux, semblent plus largement répandus dans le travail du social et au-delà. Delphine Serre documente ce type de jugement, quand elle remarque que « *l'attitude irresponsable* » de parents soupçonnés de maltraitance est étayée, dans un signalement d'enfant en danger, par le fait que le père ne cherche pas d'emploi<sup>818</sup> : un comportement sur une scène sociale en éclaire un autre, sur une autre scène. C'est ce que j'ai également pu observer lors d'un atelier autour de la garde d'enfant : une « mère isolée » allocataire du RSA ramassait régulièrement la tétine que sa toute jeune fille jouait à lancer au sol. Agacée, la puéricultrice qui anime la réunion interrompt son exposé et reprend sèchement la participante : « *Non, là ça va pas, il faut faire une rupture dans sa tête, se dire : non ma fille, tu arrêtes ce jeu. C'est comme pour retrouver un emploi, un moment donné, faut se dire on arrête le cercle vicieux !* »<sup>819</sup>. Le primat du caché sur le déclaré dont procède le « bouclage assistantiel » donne donc, sans doute, l'image grossie d'un mode de jugement partagé au-delà.

### III) Les conditions d'adhésion à la polyvalence

Rattrapage, protection, orientation, synthèse : l'intermédiation qui caractérise les positions de polyvalences prend des formes diverses. Toutes sont engagées cependant dans une même logique, une logique pédagogique, qui est approfondie à la fois en face à face avec l'utilisateur et en partenariat avec d'autres institutions. On aimerait maintenant montrer comment cette position autorise une forme de « pouvoir subordonné »,<sup>820</sup> sans lequel l'action assistantielle serait impossible. En effet, une certaine « qualification charismatique » est attribuée par le public aux professionnelles et ce *du fait même* de la position que ces dernières occupent par rapport au système de contraintes qu'il rencontre au quotidien. C'est cette dynamique que recoupe l'expression indigène de « relation de confiance ». Mais le terme de « confiance », pris hors du contexte professionnel d'énonciation, tire la couverture du côté du subjectif en laissant l'institutionnel en dehors. Or, Émile Benveniste a montré les dimensions profondément objectives et institutionnelles des termes indo-européens ayant servi à

---

<sup>818</sup> Serre, Delphine, « Les assistantes sociales... », *art. cit.*, p. 154

<sup>819</sup> Journal de terrain, 28/11/2012

<sup>820</sup> Siblot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien*, *op. cit.*, chapitre 5

caractériser la « fidélité personnelle »<sup>821</sup>. Ces termes, à commencer par celui de *fidès*, ont pu ainsi désigner l'asymétrie des « partenaires de confiance », le pouvoir détenu par l'individu qui *possède* la confiance de l'autre, ou l'espérance confiante de celui qui a placé en l'autre sa confiance et en attend protection. Si l'on veut communiquer toute la complexité des échanges symboliques, des procédures qu'il faut maîtriser, du travail de persuasion, de conversion, de gestion émotionnelle que l'engagement et le maintien des relations assistantielles impliquent, c'est bien plutôt dans ce genre d'acceptions, que la linguistique ressuscite, qu'il faut entendre le terme de « confiance ». Faute de quoi, on ne rendrait pas compte ni de la difficulté du travail des enquêtées, qui tient au fait qu'elle n'ont pas de prise directe sur les déterminants de l'adhésion à l'action qu'elles proposent. Tous ces éléments débordent les seules positions polyvalentes, ce qui explique que, dans un premier temps, nous serons amenés à utiliser indifféremment le matériau collecté auprès de différentes travailleuses du social (pas n'importe lesquelles cependant), avant de spécifier ensuite les particularités du mode d'autorité en polyvalence de secteur.

Cette démonstration est l'occasion de poser une pièce du puzzle argumentaire qui sera complété ensuite. En effet, la définition relationnelle de l'autorité implique que soient explicitées les conditions d'adhésion du public. Si l'on garde pour plus tard l'examen du faisceau de causes qui peut expliquer cette adhésion – puisque cette démonstration appelle l'examen du point de vue des allocataires – nous pouvons en revanche ouvrir la voie à ce travail. On isolera ainsi deux usages caractéristiques du service social, l'un « providentiel », l'autre « instrumental »<sup>822</sup>, que nous rapporterons à deux traits sociaux récurrents : l'absence de « protection rapprochée » dans un cas et une sorte « d'exigence statutaire » dans l'autre. Les conditions de félicité du « charisme de fonction » des assistantes sociales polyvalentes seront ainsi esquissées.

#### A) Les usages providentiels : le charisme confirmé

Plusieurs enquêtées rapportent le même étonnement. Celui de se voir remercier alors qu'elles n'ont, matériellement, rien apporté aux personnes qui viennent les voir. Entre autres

---

<sup>821</sup> Benveniste, Emile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. op. cit.*, chapitre 7 « la fidélité personnelle », p.102 et suivantes

<sup>822</sup> Cyprien Avenel, sur lequel nous appuyons ici beaucoup, a déjà parlé de « demande instrumentale » : ici encore, nous n'avons pas prétention à renouveler la terminologie mais à l'adapter à notre objet. Cf. Avenel, Cyprien, « Le travail social à travers les pratiques d'attribution des aides financières », *Recherches et prévision*, n°67, 2002, p. 8 ; voir aussi, son article miroir : Avenel, Cyprien, « La relation aux aides sociales "du point de vue" des familles bénéficiaires », *Recherches et prévision*, n° 72, 2003, p. 37 – 52

exemples possibles, on peut écouter ce que disent sur le sujet Brigitte Targat, conseillère emploi dans le Val-de-Marne et Nathalie Dehan, assistante sociale polyvalente dans le Bas-Rhin :

**Brigitte.** Souvent ce qu'on constate, c'est que simplement de l'écoute, de l'écoute et de la bienveillance, ça peut paraître comme une baguette magique. Et ça c'est hyper-touchant et hyper valorisant parce que t'as des personnes qui viennent te remercier, t'as l'impression qu'on a décroché la lune, alors que finalement dans l'accompagnement avec ces personnes-là on aura fait tellement peu de choses !

**Nathalie.** C'est incroyable – les stagiaires sont toujours surprises – le nombre de personnes qui viennent nous voir, qui sont dans une situation un peu difficile financièrement, et on ne peut rien faire, parce qu'elles sont dans aucun critère, elles ont dépassées de peu [*un plafond*], ou alors elles sont dans des situations irrégulières ou je ne sais quoi... on peut rien faire, vraiment rien. Et on va les écouter, et elles vont partir du bureau en disant : « Je vous remercie ». Et j'ai rien fait ! Je n'ai rien fait. J'ai juste écouté. Et ben pour ces gens-là, c'est énorme d'avoir un lieu d'écoute. Et ça... je sais pas si on peut valoriser ça, je ne sais pas si justement l'un de nos politiques peut entendre que, bah oui, on sert à quelque chose.

*[AS de polyvalence depuis 1997, diplôme d'AS après 10 ans de secrétariat, 45 ans, Bas-Rhin, mai 2012]*

Ce type de témoignage n'est pas nouveau au vu de la littérature sur le travail social. Il peut renvoyer à ce que Didier Fassin montre au sujet du langage des émotions et de la façon dont il serait devenu un « descripteur autorisé des faits sociaux »,<sup>823</sup> traduit en action publique dans la création de « lieux d'écoute ». Mais, pour tout dire, la lecture du livre qu'il a consacré à ce sujet montre surtout que les différents « lieux d'écoute », monographiés par une équipe de recherche, ne semblent pas avoir grand-chose à voir les uns avec les autres, ce qui inviterait à discuter le constat d'évolution qu'en tire l'auteur.<sup>824</sup> En outre les témoignages que l'on cite ici renvoient à une histoire beaucoup plus longue, qui tendrait également à tempérer la nouveauté des phénomènes que Didier Fassin cherche à décrire ; tout ceci mériterait une discussion patiente qui ne nous serait pas utile ici. Beaucoup plus spécifiquement, Claire le Strat a consacré un article entier à la question que soulèvent les témoignages de Brigitte et de Nathalie<sup>825</sup>. Mais, outre le fait qu'il ne se focalise que sur une seule assistante sociale, dont les pratiques et la position sociale sont d'ailleurs assez spécifiques, l'article de Claire le Strat voit dans les

---

<sup>823</sup> Fassin, Didier, « Souffrir par le social gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, vol. 1, n°73, 2001, p. 138

<sup>824</sup> Fassin, Didier (*dir.*), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 2004

<sup>825</sup> Le Strat, Claire, « Un échange de service paradoxal », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136-137, 2001, p. 49 – 61

remerciements des usagers un « échange de service paradoxal », qui permettrait à ces derniers de continuer d’espérer et aux professionnelles de se voir confirmées dans leur identité (de classe) sociale. Nous proposons plutôt de voir ce phénomène comme un *effet de position*. C’est-à-dire que ce n’est pas tant leurs caractéristiques sociales que le fait qu’elles soient placées « au bon moment et au bon endroit », qui met les assistantes sociales en position de se voir investies d’une croyance particulière, d’une qualification charismatique spécifique. C’est d’ailleurs en ce sens que la dimension quasi magique du charisme s’exprime (« *incroyable* », « *baguette magique* », « *décrocher la lune* »), et qui le rapproche de la notion de *mana*.<sup>826</sup> Car la relation assistantielle peut reposer sur une *confusion* complète de ce qui relève de l’action de l’agente, des mécanismes de redistribution qu’elle a actionnés, ou de sa position vis-à-vis d’autres formes de pouvoirs. Confusion qui alimente la croyance accordée et que Marcel Mauss identifiait comme l’un des traits fondamentaux du *mana* et de la magie.<sup>827</sup> Les cadeaux qu’adressent parfois les usagères et les usagers aux assistantes sociales ou administratives qui les reçoivent donnent un bon exemple de ce genre de confusion (*voir photos ci-contre*).

---

<sup>826</sup> On sait l’équivalence que pose Weber, dans plusieurs textes, entre le charisme et le *mana*, ce qui renvoie selon les commentateurs aux deux types de travaux que le sociologue synthétise avec ce terme : l’histoire de l’Église et l’anthropologie britannique. Cf. Weber, Max, *Économie et société*, 2 – *L’organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l’économie*, Paris, Plon, 1995, p. 146 ; Pour une restitution du contexte intellectuel d’émergence de la notion weberienne de « charisme », voir Riesebrodt, Martin, « Charisma in Max Weber’s sociology of religion », *Religion*, n°29, 1999, p. 1 – 14

<sup>827</sup> « [Le mot de *mana*] réalise cette confusion de l’agent, du rite et des choses qui nous a paru être fondamentale en magie ». Mauss, Marcel, « Esquisse d’une théorie générale de la magie », *Sociologie et anthropologie*, *op. cit.*, p. 102



Photos 2 et 3 - "La reconnaissance !" Photos postées sur un « réseau social » par Badria Cheriti, assistante administrative d'un service social de secteur et « commentées » par Aslema, sa collègue de bureau.

Mais pour que la « magie opère », encore faut-il que des conditions soient réunies. Le type de reconnaissance, voire de remise immédiate de soi, que rapportent Brigitte et Nathalie, caractérisent les usages providentiels du service social.

Ces usages semblent beaucoup plus fréquents chez les individus démunis en « protection rapprochée ». Soit que celle-ci soit inexistante (« l'isolement ») soit que la famille soit avant tout devenue un lieu de violence, comme dans les demandes de « médiation dans les relations familiales » que nous avons identifiées en première partie de ce chapitre. D'ailleurs, l'interrogation statistique des échanges de parole que l'on a proposée dans le chapitre 2 nous donnait l'indice d'une régularité qui plaide en faveur de cette interprétation : on se souvient qu'une catégorie difficile à cerner du questionnaire, qui rassemblait les personnes qui n'étaient ni des connaissances, ni des parents, ni des amis ni des voisins, ni des psychologues, devenait une catégorie d'interlocution de plus en plus importante à mesure que les répondantes (élevant seules leurs enfants dans les classes populaires) disaient ne pas trouver ailleurs à qui parler de leur « vie privée ». Et nous avons déjà proposé d'y voir l'indice d'un usage d'autant plus intensif des positions d'interlocutions officielles que les répondantes étaient dépourvues par ailleurs de relations disposées à les écouter. C'est dans ce type de régularité, qui n'épuise pas

par ailleurs le phénomène, que l'on place les usages providentiels. Dans ces derniers, la relation s'ouvre sur un acte de foi, puisque l'utilisateur – l'utilisatrice souvent – accepte d'emblée l'intervention sur le terrain familial ou intime. Il n'est plus question de la « confiance » qu'il faut conquérir, puisque celle-ci est placée sans hésitation dans les professionnelles rencontrées. On pourrait, en un sens, décrire cet acte de foi comme une forme de *fides implicita*, cette « déclaration de confiance et d'abandon » dont parle Max Weber,<sup>828</sup> même si, pour être exact, ce type de déclaration se passe souvent de mots, alors qu'au contraire c'est un certain rapport à la parole, conforme aux normes expressives du travail social, qui caractérise les usages providentiels.

Appliquée aux observations, cette catégorie d'usages se manifeste clairement. On la retrouve chez les personnes pour qui le service social constitue « le dernier lieu où on parle »<sup>829</sup> et pour qui l'intrusion inhérente à toute relation assistantielle ne semble rien, ou peu de choses, comparée à la violence du quotidien et à l'absence de support alternatif pour y faire face. Dans ces cas de figure, le service social – à savoir l'assistante sociale qui le rend présent et les rencontres qu'il permet – joue pleinement son rôle d'« analogon de la sociabilité primaire »<sup>830</sup> ou de « protection rapprochée » de substitution.

On peut ainsi rapporter le cas, rencontré lors de l'observation d'une journée d'accueil des allocataires du RSA, de cette femme d'une cinquantaine d'années, algérienne, et entretenant très peu de liens avec sa famille. En début d'après-midi, une fois la « présentation du dispositif » achevée, les allocataires sont répartis entre les travailleuses sociales pour un entretien d'orientation. Comme lors des trois autres réunions que j'ai observées dans ce service social, c'est Amina Gasmi, assistante sociale à la CAF, qui me propose d'assister aux entretiens qu'elle conduit<sup>831</sup>. Je me dirige vers cette participante pour négocier la possibilité d'assister à l'entretien qui va avoir lieu avec Amina : « *Oui tu viens ! Viens écouter mes problèmes !* » Aujourd'hui, les professionnelles sont débordées : il n'y a pas de bureau pour tout le monde. Amina, gênée, propose à l'allocataire de faire l'entretien dans la salle de réunion ; une pièce sans fenêtre de 30m<sup>2</sup> où une dizaine de personnes attendent leur tour, dans la chaleur conjugée

---

<sup>828</sup> « La *fides implicita*, n'est plus, en fait, une acceptation personnelle des dogmes, elle est plutôt une déclaration de confiance et d'abandon à un prophète ou à une autorité ayant une forme institutionnelle. », Weber, Max, *Ibid.*, p. 335

<sup>829</sup> Dubois, Vincent, *La vie au guichet*, *op. cit.*, p. 187 – 190

<sup>830</sup> Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, *op. cit.*, p. 43

<sup>831</sup> Cette association est venue du fait de sa spécialisation dans l'accompagnement des mères seules avec enfant, qui correspondait donc à mon sujet de recherche. Même si, dans les faits, cette spécialisation ne rentrait pas toujours en compte, étant donné la fonction de gestion des flux que remplissaient les entretiens. J'ai ensuite rencontré Amina pour un entretien. Amina est l'une des rares enquêtées à ne pas avoir travaillé en polyvalence. Elle commence sa carrière en 2004 au sein d'une association d'accueil et d'accompagnement des migrants, avant de rejoindre le service social de la CAF en 2009. Elle a 35 ans au moment de l'observation.

de l'affluence et de cette belle après-midi d'automne. La femme ne semble pas déstabilisée par cette absence d'intimité – alors même que la voix d'un allocataire nous parvient du couloir, qui exige sèchement de l'AS qui le reçoit qu'elle referme la porte du bureau qu'elle avait ouverte pour aérer (« *Et la confidentialité madame ?!* »). D'emblée, la première cliente d'Amina commence par parler de sa situation d'hébergement. On veut l'expulser de la pension de famille où elle réside, après trois ans de location (« *Je n'ai pas loupé un seul loyer ! Mais y'a que je suis la seule arabe, vous comprenez* »). Son assistante sociale de secteur, « *madame Camille* » (elle l'appelle par son prénom), lui a dit qu'il n'y avait rien qu'elle puisse faire pour elle. Par ailleurs, elle a suivi une formation de garde d'enfant de quatre mois et cherche à en garder pour des particuliers. Elle parle ensuite de ses enfants à elle, qu'elle ne voit plus. Amina l'écoute avec attention tout en la guidant insensiblement vers le remplissage de la « *fiche d'orientation* » qu'elle doit signer aujourd'hui. L'allocataire écrit beaucoup en s'appliquant et déborde des cases prévues. Amina lui propose un suivi par Pôle emploi (du fait qu'elle cherche un emploi pour lequel elle a été formée) avec « *appui social* » au CCAS (du fait qu'elle est « *adulte isolée* » et qu'elle a des soucis de logement). La travailleuse sociale part ensuite faire signer la fiche à Nicole Gardin. Pendant ce temps-là, l'allocataire et moi-même continuons la discussion. Elle me dit être légèrement déçue : elle aurait bien aimé être suivie par Amina, qu'elle a trouvé « *très gentille* ». Amina revient, la dame remercie longuement et va s'asseoir auprès de la participante à côté de qui elle avait déjà passé la matinée. Des bribes de conversations qui me parviennent, je comprends que les deux femmes se racontent un peu leur vie. Elles cherchent à savoir si elles n'ont pas pu se croiser auparavant et découvrent les signes d'une familiarité potentielle (elles fréquentent le même marché). Elles sympathisent aussi avec Nicole, la responsable de la Commission Locale d'Insertion qui a en charge « *l'animation* » de ces journées. Elles la remercient vivement de l'accueil, lui proposent de lui cuisiner un tajine. Nicole, de son côté, leur propose de rejoindre le « *groupe citoyen* », la réunion d'allocataires créée suite au volet « *participation* » de la loi instaurant le RSA, dont on a brièvement parlé dans le chapitre précédent : « *Ça permet de sortir, de voir du monde ! En plus la prochaine a lieu demain* ». Le rendez-vous est pris, et les deux amies de circonstance étudient un plan de bus pour savoir comment s'y rendre. Vient ensuite le moment où presque tous les allocataires sont partis sauf elles : « *On peut pas rester encore un peu ? Ça fait tellement du bien de parler !* »<sup>832</sup>

L'usage providentiel apparaît ici d'autant plus clairement que le moment institutionnel observé est particulièrement bureaucratique. Les entretiens observés durent entre 15 et 20 minutes, et visent avant tout à la « *gestion des flux* »<sup>833</sup>, non à instaurer une relation assistantielle. En outre,

---

<sup>832</sup> Journal de terrain, 18 septembre 2014

<sup>833</sup> On emprunte ce terme à Philippe Masson. Masson, Philippe, *Les coulisses d'un lycée ordinaire. Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris, PUF, 1999

les conditions d'intimité et de continuité des interlocuteurs, ordinairement propices à la confiance, ne sont pas réunies : tout le monde, pas seulement l'enquêteur, pouvait écouter ce que disait la participante, et elle s'adressait à une assistante sociale qu'elle n'était pas garantie de revoir après. La remise de soi n'est pas pour autant entravée, comme si, malgré tout, le service social offrait suffisamment de garanties pour être vécu comme *l'inverse du quotidien* : parole contre solitude, respect minimum contre racisme, inscription dans l'horizon d'un accompagnement contre faiblesse des marges de manœuvres sur l'avenir. Or, cette dimension *extra-quotidienne* est ici l'attribut d'une institution et de son fonctionnement. Ce n'est pas tant ce que fait et dit Amina qui détermine ce transfert d'espoir et de confiance, que la position institutionnelle qu'elle occupe vis-à-vis du système de contrainte qui structure le quotidien de l'usagère. Dans d'autres cas observés comme dans les cas, qui seront précisément reconstitués dans la troisième partie, de relations entre les enquêtées allocataires et leurs travailleuses sociales attitrées, la logique ici à l'œuvre reste la même. La confiance est accordée du fait d'une position singulière et protectrice.

Notons, d'un point de vue théorique, que l'usage providentiel suggère l'existence d'une « légitimation par le bas » des institutions du travail social. La logique de cette légitimation gagne sans doute à être comparée à celle de la « "protection des faibles" » que discute Max Weber dans le cas de l'Église, et qui constitue pour lui un cas d'école du transfert qui s'opère vers l'institution entière du charisme que les croyant·e·s reconnaissent particulièrement à ses agent·e·s (et vice-versa).<sup>834</sup> Ce ne sont là que des pistes, qui ne sont importantes à mentionner que pour montrer d'ors et déjà qu'il est faux de résumer, comme le fait Jeanine Verdès-Leroux, la légitimité du service social à celle que lui accorde la classe dominante.<sup>835</sup> Mais laissons ces questions pour plus tard.

---

<sup>834</sup> Plus particulièrement, la « *protection des faibles* » intervient comme un moment de la concurrence entre les pouvoirs. L'Église, protégeant les faibles, les pousse à reconnaître et à promouvoir son propre pouvoir contre l'arbitraire des puissances qui les menacent par ailleurs (le capitalisme naissant, par exemple). Weber, Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015, p. 347

<sup>835</sup> « Le seul capital symbolique dont dispose le travail social (...) est l'inquiétude de la classe dominante » (*Le travail social, op. cit.*, p.105). Ce qui ne veut pas dire que le travail social en général ne capitalise pas, via ses instances de représentation, sur les peurs sociales dominantes (qui sans doute sont d'abord celles de la classe dominante) afin de défendre son existence. Voir, pour illustration, le rapport Thierry sur le travail social dans la « *prévention des dérives radicales* », qui, tout en faisant de la « *radicalisation* » islamique un phénomène a-social, affirme en la matière l'efficacité du « noyau historique » du travail social contre les nouveaux entrants du secteur, renvoyés à l'indignité de leur proximité au public populaire musulman. Cf. Thierry, Michel, *Valeurs républicaines, laïcité, et préventions des dérives radicales dans le champ du travail social*, Paris, Rapport à la ministre de la santé, des affaires sociales, et du droit des femmes, 2016

## B) La disqualification des usages instrumentaux : les exigences statutaires

S'il est des fois où la relation s'installe sur une remise de soi presque instantanée de l'utilisateur, il en est d'autres où la relation ne prend pas. Là où l'assistante sociale « tombe à pic » dans le cadre de l'usage providentiel, elle « tombe à côté de la plaque » dans le cadre de l'usage instrumental. L'enquête de Cyprien Avenel documente ainsi le décalage structurel qui sépare les demandes d'aide sociale, utilisées comme moyen de gérer la pénurie induite par le chômage structurel, et la mission dont se sentent investies les assistantes sociales polyvalentes<sup>836</sup>. Ces dernières doivent alors, devant l'urgence sociale, en rabattre sur leurs ambitions pédagogiques. Cette « contrainte de tolérance »<sup>837</sup>, très difficile pour elles à négocier, est avant tout imposée par le flux. Car l'usage instrumental est très répandu. On en veut pour preuve que dans la base de données constituée aux archives, près d'1/3 des dossiers concernaient des demandes uniques : une seule action est requise, une aide financière souvent, et le dossier est clos dès que celle-ci est réalisée. Même dans les 2/3 de dossiers pour lesquels la première demande amorce une relation suivie, les discontinuités et les ruptures sont fréquentes : la famille n'ouvre pas la porte à l'AS lors d'une visite à domicile, les personnes ne se présentent pas au rendez-vous fixé et reprennent contact quelques mois plus tard. Ces ruptures semblent correspondre à des améliorations temporaires des situations : quand ça va mieux, les liens avec le service social sont coupés, jusqu'à ce que ça aille de nouveau mal. Devant l'impossibilité d'installer des relations suivies, les assistantes sociales sont désarmées. On comprend d'autant mieux l'encre que ce phénomène fait couler dans les revues professionnelle, où il est question d'« usages utilitaires »<sup>838</sup> et de « postures de consommation. »<sup>839</sup> Cependant, derrière ces étiquettes, il faut s'efforcer d'identifier les déterminants sociaux de cet usage. En toute logique et en première approximation, l'usage instrumental s'oppose à l'usage providentiel par le fait que les usagers continuent de défendre au sein du système de contrainte quotidien, des éléments suffisamment

---

<sup>836</sup> Avenel, Cyprien, « Le travail social à travers les pratiques d'attribution des aides financières », *art. cit.* et « La relations aux aides sociales », *art. cit.*

<sup>837</sup> Schwartz, Olivier, « La pénétration de la "culture psychologique de masse" », *art. cit.*, p. 351

<sup>838</sup> « La précarité conduit les individus à une situation de dépendance et de survie vis-à-vis de l'institution et du travailleur social. Les désinsérés veulent être traités en sujets et reconnus, mais si leur détresse n'est pas entendue, ils retournent leur agressivité (voire leur violence) vers la seule personne en relation avec eux, l'assistant social, ou bien, ils adoptent un usage utilitaire de celui-ci. » Catal, Anne, « Plus d'une AS sur trois y travaille : Quel avenir pour la polyvalence de secteur ? », *art. cit.*, p.8

<sup>839</sup> « L'utilisateur qui, de façon positive, connaît mieux ses droits (ou croît mieux les connaître) est alors positionné en demandeur et 'consommateur' de service ou de dispositif. (...) cette posture de 'consommation' pouvant parfois lui être reprochée par les travailleurs sociaux au risque de le culpabiliser » Jaccod, Graziella, Darce, Dominique, Audureau, Hélène, « L'ambition de la polyvalence : maintenir un service de proximité pour tous », *Revue française de service social*, « La polyvalence aujourd'hui : défis et enjeux », n°256, vol.1, 2015, p. 34

stables pour permettre le quant à soi : une famille, un couple, un emploi, l'espoir d'un emploi. Plus précisément, l'usage instrumental semble découler du fait que ces éléments de stabilisation permettent de demander l'assistance comme un droit, comme la protection associée aux éléments statutaires que l'on continue de défendre. À l'opposé d'une « posture de consommation », il y aurait là l'expression de cette volonté de « faire valoir ses droits sans demander l'aumône ». <sup>840</sup> Observons en acte la rencontre entre ces deux logiques, celle des professionnelles et celle du public, comme elles se donnent à voir par exemple dans ce résumé d'un dossier consulté aux archives. Encore une fois, l'exemple concerne une femme élevant seule son enfant.

Une femme de 28 ans, récemment divorcée, se présente avec sa fille au service social pour des problèmes financiers. Son ex-mari continue de percevoir l'allocation logement à laquelle elle a droit et son emploi de vendeuse en boulangerie ne suffit pas à couvrir ses dépenses. Elle est décrite comme « *impatiente* », « *très déprimée* », « *fatiguée nerveusement* ». Elle « *parle beaucoup de ses conditions de travail, se dit "exploitée"* ». L'AS remarque que l'enfant est « *taquine, riante* », mais « *n'obéit pas* » : « *Madame la frappe à deux reprises devant moi* ». Une première aide financière est accordée, mais la deuxième est rejetée : « *Mme est très en colère, elle ne comprend pas que l'on ne l'aide pas dans sa situation. Pense que le service social doit "compenser les revenus précaires." Après avoir rappelé à Mme le rôle et l'objectif des aides fi, je lui explique que son dossier a été rejeté car ses revenus dépassaient les plafonds prévus.* » L'année suivante, l'AS en charge du dossier a changé, et la jeune femme se présente de nouveau au service car elle n'arrive pas à payer ses factures : « *Reçois Mme. Est d'emblée très agressive. Dit qu'elle peut très bien se "débrouiller" sans l'aide d'une assistante sociale, mais que si elle vient aujourd'hui c'est qu'elle ne peut pas faire autrement et qu'il faut l'aider. Etale ses factures sur le bureau... Je lui explique à nouveau, comme l'ont fait mes précédentes collègues, le sens d'une aide financière* ». D'ailleurs, d'après la professionnelle, ces factures n'ont pu être réglées du fait de la mauvaise gestion budgétaire de l'usagère : « *Ces factures n'ont pas été réglées car Mme demande souvent des acomptes à son employeur, ce qui fait qu'avec le solde elle n'y arrive pas* » <sup>841</sup>.

La frustration que semble inspirer cette femme aux professionnelles est sans doute renforcée par le fait qu'elle ne cherche pas à cacher l'usage instrumental qu'elle fait du service social. Car celui-ci peut très bien passer par des tentatives différentes de manipulation des impressions,

---

<sup>840</sup> Siblot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien*, op. cit.

<sup>841</sup> Archives départementales du Val-de-Marne, 2843W1

que Vincent Dubois étudie comme autant de façons de « *faire avec* » l'institution.<sup>842</sup> Rien de tout cela ici, l'usagère joue pour ainsi dire « *facture sur table* »<sup>843</sup>. Pour Cyprien Avenel, l'usage instrumental est d'autant plus « *fortement affiché* » que les bénéficiaires « *ne se définissent pas comme des "marginiaux" mais comme les victimes d'une injustice, imputable au fonctionnement du marché du travail* »<sup>844</sup> C'est le cas ici, où la personne reçue s'exprime en des termes désespérément objectifs (« *se dit "exploitée"* »). Comme si l'usagère demandait à être compensée de la manière dont sa force de travail se trouve mobilisée dans les rapports salariaux rapports salariaux. Et, comme nous le disions, il y a quelque chose de l'ordre de la *revendication statutaire* derrière l'usage instrumental ; « *statutaire* » y compris dans le sens qu'ont donné à ce mot les protections associées à la « *société salariale* » (au sens de Robert Castel).

Ainsi placées en porte-à-faux, les professionnelles semblent trouver dans l'écriture un exutoire particulier. L'écriture du dossier, écriture pour soi et ses collègues, tranche avec les « *écritures disciplinées* »<sup>845</sup> que constituent les signalements d'enfant en danger, ou les « *écritures stratégiques* »<sup>846</sup> des demandes d'aide. Les notes des dossiers apparaissent alors comme un moyen de continuité de l'accompagnement – le dossier devient transmissible à une collègue – en même temps qu'une « *ressource d'assurance* », où s'affirme un ethos commun (« *comme l'ont fait mes collègues* »). L'écriture semble aussi le moyen d'une reprise en main par rapport à l'interaction, comme un moment de remise en ordre. Ici, suivant le primat du caché sur le déclaré, la violence exprimée du rapport social est mise entre guillemets (« *se dit "exploitée"* ») et l'attention est portée sur des éléments de l'interaction qui, non maîtrisés par

---

<sup>842</sup> Dubois, Vincent, *Ibid.*, p.163 et suivantes

<sup>843</sup> Cyprien Avenel rapporte exactement le même genre de cas, à travers le témoignage de cette AS de polyvalence : « *Il y en a qui arrivent avec leur enveloppe pleine de justificatifs, qu'ils posent sur la table, et, hop, "donnez-moi l'aide financière". Passionnant comme travail ! On est instrumentalisé !* », *Ibid.*, p. 7

<sup>844</sup> *Idem*, p. 8

<sup>845</sup> Serre, Delphine, « *Une écriture sous surveillance....* », *art. cit.*

<sup>846</sup> L'interlocuteur institutionnel et la configuration politique locale déterminent des stratégies d'écriture différentes en matière de demandes d'aides financières. Là où celles interrogées par Cyprien Avenel réduisaient au strict nécessaire objectif les informations livrées aux agents de l'ASE, Julie Dalinot m'explique en entretien faire l'exact opposé pour le CCAS : « *L'idée c'est de vraiment mettre le paquet pour que ça marche. Du coup quand je leur fait relire, les gens ajoutent plutôt des choses qu'ils en enlèvent, en se disant, ouais, "qu'on voit bien que je suis dans la merde" quoi. Donc je sais que du coup, je rentre pas mal dans le détail.* » En contrepoint, les enquêtées val-de-marnaises évoquent des écrits beaucoup plus évidents quand ils sont adressés au CCAS de la mairie communiste et des rapports à l'ASE écrits dans la confiance du secret partagé, ce qui semble sous-entendre un partage d'informations privilégiées. Bintou Leost explique : « *Au niveau de la CAF ça va être très administratif : celui qui va lire, c'est pas forcément quelqu'un qui aura un parcours dans le travail social, donc (...) faudra être très carré, voilà. Maintenant si c'est la mairie (...) on sait qu'il y a quand même une sensibilité, ne serait-ce que politique, donc voilà on sait que (...) l'écrit ne sera pas forcément le même. Après si c'est l'aide sociale à l'enfance, là on va être sur des choses qu'on pourra divulguer parce que voilà, il y a le secret partagé en fait.* »

l'usagère, paraissent plus immédiatement expressifs du point de vue des normes professionnelles : son état psychologique, ses pratiques parentales, sa « gestion budgétaire ». Pourtant, par le refus d'accorder sa confiance, l'usagère court-circuite le bouclage assistantiel. La première sélection que fait l'AS dans ses notes ne peut se prolonger par l'intégration des dimensions intimes de l'existence à la relation assistantielle.

Cette situation peut vite devenir intenable. Car en l'absence d'un droit d'accès minimum à l'intimité de la personne, l'assistante sociale ne peut pas remplir les demandes d'aides, confirmant ainsi son « inutilité » aux yeux de l'usager·e·s. La relation de confiance n'est donc que *formellement* libre, et la faiblesse endémique des marges de manœuvres budgétaires fonctionne très certainement comme un déterminant puissant de « l'adhésion » affichée. Il n'y a en tout cas rien de surprenant à ce qu'à plusieurs reprises, nous ayons entendu dans notre enquête des discours sur « l'inconstance » des usager·e·s ; qui ont pour exact symétrique le caractère contradictoire de la figure de l'assistante sociale, déjà repéré avec Michel Pialoux dans le chapitre précédent et qui sera analysé plus tard. Car, prises dans les stratégies de survie et de stabilisation, les allocataires sont souvent contraintes de naviguer entre les revendications statutaires et la nécessité de l'aumône. Dans un bilan social préalable à l'obtention d'une aide financière auprès d'un CCAS d'une municipalité de droite, Julie Dalinot notait ainsi, à propos d'une usagère :

Du fait d'une santé déjà précaire, mal suivie (prise d'anxiolytiques anarchique) la relation avec Madame n'est pas évidente ; versée d'une part dans l'épanchement et d'autre part dans la dureté et la révolte. Difficile de trouver le juste milieu.

- Epanchement +fatalité= démotivée, phase de dépression mais se confie beaucoup, prend confiance
- Colère + incompréhension des organismes et de leurs mécanismes = perd confiance, dit se débrouiller seule (mais ne fera aucune démarche...)

(...) Mais force est de constater que chaque élément positif qui survient dans le quotidien de Madame lui donne force et détermination pour avancer, elle se rend compte d'une évolution de sa situation notamment en terme de confiance en elle et au service social.

[À propos d'une mère seule de 43 ans, allocataire du RSA « travaillant ponctuellement », deux enfants dont un majeur. Julie était assistante sociale de secteur au moment de la rédaction de ce bilan social, en 2011]

La cyclothymie comportementale est la traduction du cycle social des secours, imposé avec une régularité qui contredit leur caractère supposément exceptionnel<sup>847</sup>. On remarque ici comment le format de la demande d'aide l'inscrit dans une perspective optimiste d'instauration de la confiance<sup>848</sup> : un lien étant explicitement posé entre la confiance en soi et la confiance dans le service. Pour conclure du point de vue des professionnelles, on comprend la *réduction* que constituent pour les assistantes sociales l'usage instrumental de leurs services. Comme si on cherchait à leur faire jouer le rôle administratif et automatique qu'appellerait un statut protecteur, qui n'existe pourtant pas. Comme dans l'enquête de Cyprien Avenel, on trouve cette réduction exprimée par la figure repoussoir du « tiroir-caisse », directement associée aux positions de polyvalence de secteur. Gloria Quiliès, spécialisée désormais dans l'insertion, se rappelle ainsi ses années de polyvalence :

**Gloria.** Dans la polyvalence, à force de recevoir les gens, vous voyez un petit peu ce qui vous intéresse le plus ou pas. Moi, ce qui m'intéressait pas, c'est que j'avais beaucoup de personnes qui me demandaient des aides financières et ça me pfff... c'était pas vraiment un travail d'assistante sociale, plutôt un travail de tiroir-caisse, le budget, voilà... moi je voulais travailler autrement. [*AS spécialisée RMI puis RSA après 5 ans de secteur, 47 ans, 14 ans d'ancienneté, Bas-Rhin, juin 2012*]

En résumé, les usages instrumentaux expriment la norme à laquelle ils contreviennent, une norme d'adhésion. Mais à la différence de la norme d'autonomie, dont Nicolas Duvoux montre qu'elle peut-être affichée comme un horizon à moyen terme<sup>849</sup>, la norme d'adhésion mène à des constats d'échec immédiats. C'est la face cachée de la fiction de la « confiance libre ». Ainsi, en contrevenant à cette norme, les usager-es contreviennent aussi à « l'image » que les assistantes sociales ont d'elles-mêmes et de leur travail et dont elles cherchent la confirmation dans la relation avec le public. Le tragique structural de l'histoire étant bien sûr que le public est *mis en position de contrevenir* à cette norme, de par l'inadéquation du mode de protection sociale qui lui est proposé : ponctuel, évalué sur sa personne, là où il couvre une situation

---

<sup>847</sup> « Rien ne paraît plus éloigné des conditions sociales révélées par la très grande majorité des demandes que le fait d'être subites et tributaires d'une mauvaise mais passagère conjoncture. » Retière, Jean-Noël, « En retard pour l'aide d'urgence... Analyse de courriers de demandeurs FUS 1998 », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2001, p. 168

<sup>848</sup> « Afin que l'aide financière soit acceptée, il convient (...) [de souligner] une dynamique de changement », Avenel, Cyprien, *Ibid.*, p. 11

<sup>849</sup> L'auteur parle à ce titre de la « norme d'autonomie » comme d'une « fiction nécessaire ». Cf. Duvoux, Nicolas, *L'autonomie des assistés, op. cit.*, p. 24

objective, partagée, et symboliquement associée à des éléments statutaires défendus jusque dans la précarité des conditions d'existence.

#### IV) Celles qui restent, celles qui partent : lignes de carrières, lignes de fuite

La description du mode d'exposition associé aux positions polyvalentes, confrontées à l'urgence inscrite dans les conditions d'existence dans un contexte organisationnel qui ne permet pas forcément de l'accueillir, placées en rattrapage des ratés d'autres institutions, amenées à intervenir au plus profond de l'intimité familiale, orientées vers une visée pédagogique impossible à déployer sans l'adhésion du public qui elle-même répond de déterminants structureaux, suffit sans doute à peine à donner la mesure des contradictions et des difficultés auxquelles s'affrontent les assistantes sociales de secteur. Il n'est donc pas étonnant que pour nombre d'enquêtées, la polyvalence corresponde à ce que Howard Becker et Anselm Strauss appellent une « position indésirable »<sup>850</sup>, qui n'est acceptée temporairement qu'en tant qu'elle ouvre sur d'autres possibilités. La polyvalence, « meilleure des écoles », n'est une école qu'en tant qu'elle forme à autre chose. Or, l'ensemble de ces contradictions explique que cela soit sur les postes de polyvalence que les tensions générationnelles<sup>851</sup>, c'est-à-dire le décalage entre l'ethos assistantiel et les aspirations des professionnelles, soient les plus manifestes. L'examen des logiques de carrière depuis la polyvalence renseigne alors les moyens qu'ont les assistantes sociales pour négocier le hiatus entre les deux et pour résoudre, dans leurs carrières individuelles, les tensions que le « militantisme professionnel » ne parvient plus à aménager. Pour s'en rendre compte, nous commencerons par écouter celles qui partent avant de laisser la parole à celles qui restent. Nous verrons qu'entre les deux, les revendications et les aspirations ne se situent pas au même endroit.

##### A) Celles qui partent : la polyvalence comme position indésirable et les attraits du « social noble ».

Everett Hughes notait que « pour tout métier, et à toute étape d'une carrière dans un métier, il y a nécessairement un véritable *mode de répartition du temps et de l'énergie* – ou peut-être

---

<sup>850</sup> Becker Howard, Strauss Anselm, « Careers, personality and adult socialization » in. Strauss, Anselm, *Professions, work and careers*, New Brunswick, Transaction books, 1975, p.88

<sup>851</sup> Serre, Delphine, *Les coulisses de l'État social*, op. cit., p. 217

un certain nombre d'affirmations sur ce qu'elle devrait être »<sup>852</sup>. Chez les assistantes sociales, ces carrières peuvent soit être verticales – « passer cadre » – soit « horizontales »<sup>853</sup> – investir un poste spécialisé. Même si ici, cette distinction est à nuancer, dans la mesure où les positions spécialisées, sans avoir aucune espèce de lien hiérarchique formel avec les positions polyvalentes, sont placées en un point nettement plus valorisé (et confortable) de la division morale du travail. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, dans mon enquête et de manière plus visible encore dans celle de Sophie Dessein<sup>854</sup>, les hommes dans le travail du social qui ne sont pas cadres se retrouvent d'abord sur des postes spécialisés : on peut parler au sujet de ces postes, comme le fait Gisèle Morand, de « social noble ».<sup>855</sup> Mais que cela soit pour aller vers des postes de cadres ou spécialisés, le « mode de répartition du temps » et de l'énergie se trouve fortement modifié par rapport au secteur. Et ces carrières portent une certaine revendication quant à savoir ce que cette répartition devrait être. Autrement dit, les carrières expriment des aspirations. Pour nous en rendre compte, nous revenons d'abord sur la polyvalence de secteur comme position indésirable, avant de donner quelques pistes sur les déterminants, dans les trajectoires et les aspirations, des choix de carrière ultérieurs.

#### 1) « La meilleure des écoles » : la polyvalence comme position indésirable

Le mode d'exposition associé à la polyvalence est donc investi de significations professionnelles particulières. Nous l'avons déjà dit, elle est très souvent présentée, tant par les professionnelles que par leurs formatrices<sup>856</sup>, comme la « meilleure des écoles ». Nicole Gardin, actuellement responsable d'une commission locale d'insertion, explique ainsi ses débuts en polyvalence :

**Nicole.** En polyvalence [dans telle ville], y'avait un public extrêmement varié quoi, moi j'ai fait mes armes là-bas. C'est vrai que c'était une école de la vie extraordinaire. J'avais 22 ans, j'étais toute petite, j'étais bébé [rire]. Je veux dire c'est incroyable maintenant, je me dis [*en riant franchement*] comment on peut être AS à 22 ans, c'est affreux !

---

<sup>852</sup> Hughes, Everett, *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS, 1997, p. 180

<sup>853</sup> Laurens Sylvain, Serre Delphine, « Des agents de l'État interchangeable ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, vol. 3, n° 115, 2016, p. 173

<sup>854</sup> Sophie Dessein travaille, dans le cadre de sa thèse, sur les travailleuses et les travailleurs de Cap emploi. Il s'agit d'un ensemble d'associations qui reçoit, en délégation du service public de l'emploi, les demandeuses et les demandeurs d'emploi faisant l'objet d'une RQTH (reconnaissance de handicap). Sophie Dessein montre, sur ses différents terrains d'enquête, que les hommes occupent (à une exception près) les postes spécialisés dans les relations aux entreprises et sont donc totalement préservés de l'exposition au public.

<sup>855</sup> Morand, Gisèle, *Identité professionnelle...*, *op. cit.*, p. 64 – 65, cité dans Trat, Josette, « La lutte des assistantes sociales », *art. cit.*

<sup>856</sup> Daguzan, Claudie, « Polyvalence de secteur : trajectoires professionnelles et stratégies d'acteur », *Revue française de service social*, n°194, 1999, p. 26

[Responsable d'une commission locale d'insertion après 15 ans de secteur, 54 ans, Val-de-Marne, décembre 2013]

Comme nous le disions, cette conception de la polyvalence comme « école » implique que cette confrontation première – celle-là même qui déclenche chez Nicole un frisson rétrospectif – n'est pas vouée à durer. La polyvalence « use », et le mode d'exposition au public, dont nous avons vu l'intensité et les contradictions qu'il implique, ne mérite d'être enduré qu'en tant que des positions moins difficiles peuvent-être espérées, au fil de la carrière. Cette conception du secteur est largement partagée, puisqu'on la retrouve aussi bien dans la célébration des possibles qui s'offrent à la « jeune génération » ...

**Natacha Santellini.** Ça fait un an que je suis là, je viens d'avoir mon concours [de titularisation] (...), le CG de toute façon j'y suis au moins pour deux ans pour 'rembourser', entre guillemets, ma bourse, après... je pense rester en polyvalence pour cinq ans. Cinq-six ans. Parce que je pense que c'est *hyper formateur*, en tant que jeune professionnelle c'est bien, t'apprends beaucoup. Après c'est vrai que j'aimerais bien me spécialiser dans d'autres domaines que la polyvalence, parce que faire de la polyvalence toute sa vie je pense que *ça use*, et pour *notre génération* d'assistants social c'est bien de changer en fait, d'aller voir ailleurs. Y'a du travail, y'a pleins, pleins de secteurs d'intervention et y'a pas mal de choses qui me tentent, donc je me laisse le temps de la polyvalence pour découvrir quel secteur me plairait le plus. (...) Après pourquoi pas passer des concours, des formations, pour évoluer, être cadre.

[AS polyvalente en poste depuis un an, 23 ans. Père : Formateur en hygiène auprès des hôpitaux Mère : Professeure de math-gestion en BTS, Val-de-Marne, mars 2014]

... que dans la déploration du carriérisme des nouvelles venues par « l'ancienne génération critique »<sup>857</sup> :

**Thierry Castaing.** On le voit avec les jeunes collègues, ici, il y a maintenant une différence d'habitus... C'est-à-dire que le service social ... c'est l'entrée, les motivations ne sont plus celles qu'elles étaient. (...) C'est un moyen d'accéder à l'administration, et on est dans une visée de carrière... c'est plus moi, trente ans plus tard, le couillon qui est toujours là, content de faire son travail quoi. Les jeunes, combien – mais plein hein ! – sont là à dire: « Ah mais moi je veux devenir chef ». Alors que moi j'ai connu des services où le problème c'était que *personne* ne voulait devenir chef : « Non, non, non oh-lala, certainement pas ! » J'ai connu des services où on venait chercher les gens : « Allez, vous avez de l'ancienneté, il faut prendre vos responsabilités maintenant ! »

---

<sup>857</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 275

[Assistant social en polyvalence de secteur depuis 31 ans dans la même ville, 55 ans, collègue de bureau de Meimouna, Père : Directeur d'un Centre d'Information et d'Orientation, Mère : Assistante sociale Val-de-Marne, janvier 2014]

La polyvalence semble avoir été constituée comme l'une de ces séquences de carrière qui, pour ne pas être dévalorisante si elle est temporaire, le devient si elle dure.

Pour le comprendre tout à fait, il ne suffit pas de prendre en compte les contradictions et les difficultés du mode d'exposition indifférencié. Il faut aussi revenir sur ce que l'on disait dans le chapitre précédent sur le décalage entre les aspirations professionnelles et l'ethos assistantiel. Plusieurs points de hiatus se font en effet jour. Premier hiatus, il devrait désormais être suffisamment clair que la *rhétorique de l'unicité* des personnes reçues ne permet pas de rendre compte de la régularité des problématiques rencontrées par le public. Que 70% des demandes adressées concernent des demandes d'aides financières, que les demandes procèdent souvent d'un déficit de protection sociale ou salariale, que l'écrasante majorité du public appartienne aux classes populaires sans qualification, cadre en effet mal avec cette rhétorique. D'ailleurs, si l'on écoute attentivement les façons de parler de Natacha, ce qui est finalement mis en avant, c'est d'abord la diversité des « *domaines d'intervention* » qu'il faut mobiliser sur chaque cas. Deuxième hiatus, l'ethos assistantiel, dans ses formes traditionnelles plus ou moins actualisées, porte en lui une *exigence d'endurance* aux contradictions. Cette exigence peut-être explicitement formulée par les formatrices, comme dans cette séance de retour sur pratique que rapporte Ruggero Iori. Une élève qui effectue son stage en polyvalence explique la nécessité de trier les demandes, faute de pouvoir les traiter toutes. La formatrice, elle, lui demande précisément si elle ne trouve pas « choquant » de devoir trier, la rappelant à un idéal de « service public »<sup>858</sup>. Comme si, à nouveau, c'étaient en elles-mêmes que les travailleuses devaient trouver les ressources de surmonter les contradictions de leur poste. Les usages de l'écriture comme « travail sur soi » montrent assez bien que toute une partie des travailleuses s'emploient effectivement à négocier individuellement ces contradictions. D'ailleurs, la transmissibilité de ces écritures, qui assurent aussi la continuité des suivis, en fait inséparablement quelque chose d'une confrontation au collectif, c'est-à-dire à une certaine définition de l'ethos. Mais au fond, les travailleuses qui trient aujourd'hui expriment le même refus que leurs collègues d'hier, qui avaient amorcé la grève de 1991 en refusant de recevoir le public des secteurs vacants. Les leçons de « service public » qu'elles reçoivent de leurs formatrices méconnaissent ce refus. Troisième hiatus, c'est la situation de *disponibilité* dans laquelle les positions de polyvalence tendent à maintenir les travailleuses. Disponibilité vis-à-vis des institutions dont elles passent

---

<sup>858</sup> Iori, Ruggero, « À la recherche de la profession perdue ? », *art. cit.*, p. 27

une part importante de leurs temps à rattraper les ratés et disponibilité vis-à-vis des usagères et des usagers, sur qui elles ne disposent que de peu de moyens de coercition. Sous tous ces points de vue, ce qui devrait interpeller, c'est l'imputabilité de l'usure professionnelle aux *attendus de genre* inscrits dans les postes de polyvalence. Voyons comment ces différents hiatus éclairent les choix de carrière.

## 2) *L'attrait du « social noble » : réduction de l'exposition et neutralisation du genre*

Le refus des attendus de genre s'exprime souvent, dans mon matériau, sur le mode de l'exigence de « cadres », c'est-à-dire de postes plus clairement définis, reposant moins sur l'effort individuel de résolution des contradictions des travailleuses. Charlotte Berthelin, une enquêtée bas-rhinoise désormais spécialisée dans l'insertion des allocataires auto-entrepreneuses et entrepreneurs, revient ainsi sur ses années de polyvalence :

**Charlotte.** Alors le secteur, euh... oui, c'est de la diversité, sauf que moi j'ai jamais été ... [*sur le ton de la confession*] bon je suis un peu carrée, et le secteur, j'ai toujours dit, on tricote. (...) Au moins sur mon poste, y'a cette obligation du RSA. C'est pas la polyvalence, une personne qui va venir, qui va dire « bah voilà j'ai besoin de ça, ça et ça » et puis après ... ppp. Voilà, on se demande ce qu'elle devient ... qu'est-ce qui se passe, et puis elle va revenir dix mois après et c'est catastrophique [*rire*] alors que si elle était venue régulièrement on aurait peut-être pu traiter les choses. Voilà, ici c'est plus carré.

On reconnaît très bien le phénomène dont parle Charlotte, celui de la difficulté à installer dans la durée et la continuité la relation d'assistance, qui est tout autant celui du mode d'autorité qui caractérise le secteur (ainsi que d'autres positions). Le passage en poste spécialisé permet l'appropriation directe d'instruments de coercition, rendus très efficaces par la configuration d'action publique bas-rhinoise. Ce faisant, c'est tout un ensemble de contradictions que la travailleuse n'a plus à assumer, tout le régime de dépense de l'énergie professionnelle qui se trouve redéfinit. Une variante de ce point de vue concerne l'adoption résolue d'un transfert de blâme, imputant aux personnes reçues la responsabilité des contradictions inhérentes à la position professionnelle. Anaïs Pichon est une assistante sociale polyvalente de 33 ans, en poste depuis 8 ans au moment où Fatiha l'interroge dans le cadre de son propre mémoire. L'entretien a d'ailleurs lieu quelques semaines avant qu'elle ne quitte le Val-de-Marne pour aller occuper un poste de cadre de proximité, dans un département voisin, réputé beaucoup plus coercitif du point de vue de l'assistance. Quand Fatiha lui demande « ce qu'elle trouve le plus difficile dans son travail », voici ce qu'Anaïs lui répond :

**Anaïs.** Ce qui me peine le plus aujourd'hui, ce que j'aime le moins, c'est d'être confronté à l'absence d'adhésion des familles. En même temps c'est notre boulot et on travaille avec. (...) Je pense que c'est ce que j'aime le moins parce qu'en fait du coup, y'a peu de leviers à mobiliser. Quand je suis confronté à une absence d'adhésion je re-rencontre la famille, j'essaye d'identifier avec eux qu'est-ce qui fait frein à cette adhésion, et parfois y'a la volonté propre de la famille de ne pas engager des démarches avec notre service et de vouloir le faire tout seule, voilà. Après, la plus part du temps c'est dans des difficultés d'ordre [silence] psychologiques, psychiatriques, des trucs comme ça, que ça se joue. Et d'être confronté à cette impasse, c'est dur parce qu'on peut rien faire quoi.

Les « leviers » ce sont ici les « leviers statutaires »<sup>859</sup> au sens où l'entend Erving Goffman de capacités d'action sur la relation de service. En l'absence de moyens de coercition ou de redistribution conséquents, confronté à des logiques d'adhésion qui échappent à leur action, les professionnelles peuvent être tentées de reporter leurs difficultés sur les manquements supposés du public. Ainsi, pour Anaïs, ce sont « la plus part du temps » les « difficultés d'ordre psychologiques, psychiatriques » des personnes qui expliquent leur absence d'adhésion à l'action assistantielle.

On peut finir en gardant l'exemple d'Anaïs pour montrer comment les aspirations des travailleuses peuvent déborder ce que laisse présager une certaine mise en ordre vocationnelle des trajectoires. Anaïs est fille d'une infirmière puéricultrice en PMI et d'un père principal de collègue. Elle est titulaire d'un bac S, ce qui, en 2013, ne concernait que 6,7% des inscrites en formation d'assistante sociale<sup>860</sup>. Après son bac, elle tente une première année de médecine, qu'elle échoue. Elle passe ensuite une licence de psychologie, en travaillant parallèlement comme vendeuse à Décathlon. Voici comment elle parle de ces années, quand Fatiha lui demande « comment elle est devenue assistante sociale » :

**Anaïs.** Après mon bac, je suis de formation scientifique à la base, bac scientifique option math donc hyper-rationnelle, hyper-organisée – et ça, ça ressort dans ma façon de travailler aujourd'hui – je suis passée par un cursus d'études de médecine. J'ai pas été reçue au concours, j'ai engagé une formation en université dans une licence de psychologie, à côté de quoi j'ai travaillé comme vendeuse dans une grande surface spécialisée, chez Décathlon, donc j'ai travaillé pendant quatre ans chez Décathlon, à côté de mes études. Et puis au fur et à mesure de mon parcours universitaire, les débouchés que j'envisageais ne me convenaient pas, et donc j'ai engagé un travail de réflexion avec le CIO de l'université, et le bilan de compétence que j'ai fait

---

<sup>859</sup> L'auteur parle de « status leverage ». Cf. Goffman, Erving, *Asylums, op. cit.*, p. 331

<sup>860</sup> Drees, *Formations au social*, 2013

m'a invité à passer les concours d'entrée en école d'assistante sociale. Parce qu'en gros, dans le cadre du bilan de compétence, j'ai réinterrogé mes différentes expériences professionnelles, principalement celles chez Décathlon, mais aussi du baby-sitting, jeune fille au pair... oui enfin voilà.

Un élément de langage très significatif ressort de cet extrait. La voix grammaticale et le vocabulaire qu'Anaïs utilise sont résolument actifs (« *j'ai engagé une formation* », « *j'ai travaillé* », « *j'ai engagé un travail de réflexion* »)... *sauf* quand elle parle de sa réorientation au moment du bilan de compétence, qui « *[l']a invité* » à passer le concours d'entrée. Comme si tout venait d'elle, sauf l'orientation par le bilan de compétence. S'il faut commencer par-là, c'est que ce point n'a rien d'anodin. D'ailleurs, peut-être se souvient-on du fait que Brigitte Lefebvre déplorait, dans la lettre qu'analysait le chapitre précédent, le fait que les nouvelles recrues aient été orientées par un bilan de compétence, comme un révélateur de l'affaiblissement des « *motivations humanistes et militantes* ». L'hypothèse que différents travaux nous invitent à poser est en fait celle du rôle de rappel au genre des instances explicites d'orientation scolaire et professionnelle.<sup>861</sup> En effet le décalage est frappant entre les expériences qu'Anaïs met en avant d'elle-même (bac scientifique option math, tentative d'obtention du concours de médecine) et celle que le bilan de compétence « réinterroge » (vendeuse à Décathlon, baby-sitting, jeune fille au pair). Ensuite, le fait qu'Anaïs mette en avant le fait d'être « *hyper-rationnelle* » ne peut qu'attirer notre attention, dans un métier où, nous l'avons vu dans la relation d'orientation entre Josiane et le psychologue de la PMI, la mise en avant du « *ressenti* » tend à aller de pair avec une forme de délégation du discours « rationnel » à des positions plus masculinisées. Tout se passe en fait comme si l'enquêtée mettait à distance l'orientation dans le métier d'assistante sociale, en soulignant que cette orientation n'avait pas épuisée ses aspirations antérieures – socialement constituées depuis une position de départ plus élevée que la moyenne des professionnelles – et qu'elle refusait de voir réduites aux attendus de genre du poste. Ainsi, non seulement, comme chez Charlotte, la mise en avant des attributs d'organisation et de rationalité (un poste « *carré* ») porte la revendication d'une mise à distance des contradictions consubstantielle au mode d'exposition indifférencié du secteur. Mais ces

---

<sup>861</sup> Cela se voit particulièrement bien dans la littérature sur la reconversion des femmes cadres. Cf. Stevens, Hélène, « Destins professionnels des femmes ingénieures. Des retournements inattendus », *Sociologie du travail*, n°49, 2007, p. 458-461 ; Landour, Julie, « Quitter l'entreprise pour renouer avec le travail ? Les parcours de désengagement de cadres d'un institut d'étude », *Sociologie du travail*, vol. 54, 2012, p. 525 – 526. Nous avons aussi montré cet effet avec Sophie Dessein, à qui cette réflexion sur les bilans de compétence comme rappel au genre doit énormément, dans une comparaison systématique de la trajectoire de nos enquêtées. Cf. Dessein Sophie, Lahieyte Lilian, « Travailleuses du social, enjeux d'autonomie et dynamique du genre », Communication au colloque « Que veut dire l'autonomie aujourd'hui », Université Paris 1, 18 juin 2018, p. 26 de notre article

attributs portent également la revendication d'une carrière ascensionnelle, qui se concrétise dans le fait qu'elle devienne cadre à un jeune âge. Il est intéressant, pour finir, de remarquer que cette volonté de mettre à distance le genre correspond chez Anaïs à un attrait particulier pour la redéfinition managériale des positions d'assistantes sociales. Par exemple, elle a pris une part très active dans un « groupe de réflexion » autour du développement d'un logiciel d'informatisation du dossier social. Et ce alors même que ce logiciel a provoqué une grève suivie par 12 des 14 services départementaux, en septembre 2015<sup>862</sup>, en raison de l'alourdissement des contraintes techniques qu'il entraînait et de questions liées au secret professionnel. Ce que l'on atteint sans doute, à travers l'exemple d'Anaïs, c'est un type de trajectoire possible, parmi d'autres, conduisant à l'adhésion aux configurations d'action publique telles qu'elles tendent à être redéfinies dans le cadre de la décentralisation de l'assistance.

Nous n'avons développé ici que deux exemples de sortie du secteur, dont un seulement a été articulé à la trajectoire sociale et à la place du genre dans celle-ci. Un travail spécifique reste à faire qui permettrait d'articuler plus systématiquement les rapports aux attendus de genre des postes, les pratiques professionnelles et les trajectoires sociales, sur le modèle de ce qu'ont proposé Anne Paillet et Delphine Serre au sujet des juges des enfants.<sup>863</sup> En attendant, il doit être parfaitement clair que toutes les modalités de sorties de secteur ne se font ni pour les mêmes raisons, ni dans le cadre des mêmes trajectoires, ni selon les mêmes modalités. Le chapitre suivant nous donnera quelques éléments pour nous en rendre compte. Voyons maintenant ce qu'il en est non plus de celles qui partent, mais de celles qui restent.

#### B) Celles qui restent : « La voiture balais des services publics » :

Le fait que des aspirations s'expriment dans le sens d'une sortie de la polyvalence de secteur ne doit pas faire oublier que c'est le premier poste de travail pour les assistantes sociales d'aujourd'hui. Il ne faut pas oublier non plus que l'idée selon laquelle le service social polyvalent serait menacé par sa difficulté et par l'attrait relatif des positions spécialisées ne date

---

<sup>862</sup> Information fournie par Fatiha Yousfi : il faudrait que je vérifie auprès d'elle mais, au moment où j'écris, je n'ai plus le temps.

<sup>863</sup> Paillet Anne, Serre Delphine, « Les rouages du genre. La différenciation des pratiques de travail chez les juges des enfants », *Sociologie du travail*, vol. 56, n°3, 2014, p. 342 – 364 ; (C'est dans cette perspective que Sophie Dessein et moi-même avons apporté quelques éléments préparatoires. Dessein Sophie, Lahieyte Lilian, *Ibid.*)

pas d'hier. Anne-Marie Arnaut et Brigitte Bouquet retrouvent même des prises de positions d'assistantes sociales faisant immédiatement suite à l'instauration de la polyvalence, en 1937, et qui rapportent très exactement ce type de préoccupations.<sup>864</sup> Que la polyvalence corresponde à un mode d'exposition rendant les postes difficile à tenir ne semble donc pas nouveau, mais la fonction qu'ils remplissent rend sans doute compte de leur permanence. Dans le chapitre suivant, nous vérifions même que cette fonction continue d'être indispensable dans les configurations départementales les plus directement orientées vers la mise en emploi des allocataires. La question à se poser est donc de savoir ce qu'il en est des travailleuses qui tiennent leur poste.

Schématiquement, ce sont ces enquêtées qui vivent le plus mal l'augmentation des contraintes organisationnelles et techniques, imposée par les « schémas » de réorganisation des services et le développement d'une informatique de contrôle de l'activité. Mais ce sont aussi celles qui sont les plus critiques du fonctionnement des services publics et de l'insuffisance des protections sociales et salariales. Ce sont d'abord à ces insuffisances que les contradictions positionnelles sont imputées. Enfin, toujours pour schématiser, ce sont aussi elles dont les pratiques et les discours semblent le plus correspondre à l'ethos anti-économique tel que nous l'avons défini précédemment. Anne-Marie Bonneau explique ainsi, à Fatiha qui l'interroge – et dont elle a été l'assistante sociale référente avant son départ en Algérie :

**Anne-Marie.** Nous on essaye, par la relation empathique, de permettre aux gens bah voilà de, petit à petit, s'autonomiser, de pouvoir exprimer des choses qui bah malheureusement n'ont pas beaucoup de lieux où s'exprimer. Parce que nous on fait *voiture balais* de services, qui –pour ne pas les nommer de la Caf, la sécu, parfois les mairies et les autres administrations comme la préfecture, les impôts, etc. – qui ne remplissent plus pour moi leurs missions de services publics, comme auparavant.

[*Assistante sociale en polyvalence depuis 1989 dans le même service social*]

Avant de discuter l'extrait, on peut d'emblée le mettre en regard du suivant, extrait de l'entretien avec Nathalie Dehan :

**Nathalie.** Alors y a les usagers qui sont très passifs, qui ne bougent pas, des situations dans lesquelles on met une *énergie folle* et finalement on a l'impression qu'ils commencent à sortir

---

<sup>864</sup> Troublant parallèle : « Nous manquons d'assistantes sociales et nous sommes souvent menacés du départ de nos collaboratrices qui sont sollicitées de quitter le service familial [*ancien nom de la polyvalence ndla*], difficile, fatigant et souvent fort austère, pour aller vers des services sociaux spécialisés, plus lucratifs et plus attrayants ... » (la date n'est pas donnée, les autrices mentionnant simplement qu' « à peine mise en œuvre, tous les problèmes de la polyvalence de secteur sont déjà présents » ; elles ne précisent pas non plus qui parle) Cf. Arnaut Anne-Marie, Bouquet Brigitte, « Regard socio-historique sur la polyvalence de secteur », *Vie sociale*, n°9-10, 1991, p. 7

la tête de l'eau et puis hop ils vont se ré-enfoncer, donc ça c'est difficile à gérer. Mais ce que je trouve encore plus difficile à gérer, c'est l'inertie des administrations. Ça je trouve ça terrible. Parce que nous on se bat avec les gens, c'est le boulot qu'on a choisi, on sait que les gens ont chacun leur rythme, qu'il faut faire avec. Quand, au bout de trois mois, la sécu n'a toujours pas traité un dossier, qu'elle demande toujours et encore les mêmes documents aux personnes, ça je trouve ça épuisant. (...) Les gens ils sont ce qu'ils sont, ils ont quand même leurs difficultés, leurs souffrances, enfin leur personnalité, donc on peut pas faire autrement. Tandis qu'au niveau des administrations, on pourrait faire autre chose ! (...) Et puis on est un peu *l'opium du peuple* aussi hein ! Moi je trouve. On assure un semblant de paix sociale quand même. Je veux dire les gens quand *ils viennent râler* chez nous qu'ils ont été mal reçus ailleurs, ou que c'est dégoûtant ou je ne sais quoi, bah une fois qu'ils ont râlé chez nous, ils vont plus râler ailleurs ! Donc on a aussi ce rôle de soupape de sécurité, moi je pense.

Deux dimensions s'expriment ici, sous des variantes à peine différente. La première, c'est que, l'accent est placé sur la dimension « providentielle » des usages dont le service social fait l'objet. Quand certaines de leurs collègues se plaignent de leurs rôles de tiroir-caisse, c'est le fait de permettre aux personnes d' « *exprimer des choses qui malheureusement n'ont pas beaucoup de lieux où s'exprimer* » que met spontanément en avant Anne-Marie. Nathalie, elle aussi insiste sur le rôle d'écoute, mais en accentuant les fonctions sociales qu'elle remplit (« *l'opium du peuple* » ; « *un semblant de paix sociale* » ; « *rôle de soupape de sécurité* »). La seconde, c'est que les deux assistantes sociales se rejoignent pour dénoncer les ratés des institutions de l'État social qu'elles sont amenées à rattraper (« *on est la voiture balais des services publics* »). On peut aussi remarquer en passant que ces dénonciations, trouvent à se dire dans des registres a priori opposés, notamment dans l'espace politique. Anne-Marie utilise le langage du « *service public* », tandis que Nathalie adopte le langage de « *l'inertie des administrations* » ; ce qui, rapporté à d'autres de leurs prises de positions et aux éléments de leurs trajectoires que permettent d'atteindre les entretiens<sup>865</sup>, ne semble rien devoir au hasard. Pourtant, c'est la même *usure du rattrapage* qu'elles expriment.

Dans l'ensemble des contradictions auxquelles elles s'affrontent et en l'absence d'ambitions de devenir cadres, on comprend que Nathalie, Anne-Marie, et beaucoup d'autres

---

<sup>865</sup> Nathalie est fille d'un technicien, installateur de machines en usine et d'une mère au foyer. Son frère est ouvrier en usine et sa sœur secrétaire médicale. Son mari encadre une équipe de techniciens dans le domaine du froid et est titulaire d'un DUT. Elle a eu quatre enfants avec lui. Tout au long de l'entretien elle exprime un certain rigorisme moral, qui la rend particulièrement sensible aux questions de fraude (cf. extrait cité plus haut dans le chapitre). Anne-Marie est fille d'un maçon passé chef de chantier puis formateur et d'une mère secrétaire administrative à l'université, tous deux militants communistes. Ses deux sœurs sont institutrices. Elle est célibataire.

continuent de trouver une grande satisfaction dans les relations qu'elles parviennent malgré tout à nouer avec le public. Ainsi, l'importance de « *l'humain* » (Nathalie), de « *l'empathie* » (Anne-Marie), la mise en avant des relations qui adhèrent, l'attribution prioritaires des contradictions non pas aux personnes qu'elles reçoivent mais à la position de rattrapage qui leur est assignée, forment un ensemble cohérent. C'est au sein de cet ensemble qu'il faut comprendre qu'une certaine rhétorique de l'individu unique se perpétue. Certes, cette rhétorique est paradoxale : elle porte la trace des assignations passées, elle individualise la récurrence des caractéristiques qui mènent au service et qui déterminent l'adhésion à la relation d'assistance, que les travailleuses dépensent beaucoup d'énergie à maintenir. Mais c'est sans doute, en l'état actuel des choses, l'unique ressource disponible pour exprimer et défendre la dimension du faisceau de tâches qui *fait tenir*, dans un contexte où les contraintes organisationnelles se font plus pesantes et où les administrations se défaussent sur la polyvalence des nécessaires ratés qu'induisent chez elles le « nouveau management public » (cf. le cas de la CAF dans le chapitre suivant).

## Chapitre 7 – Les postes spécialisés. Carrières d'exposition, modes d'autorité et construction des publics.

Les carrières des assistantes sociales qui restent en polyvalence et de celles qui en partent, que l'on a étudiées dans le chapitre précédent, ne doivent pas mener à durcir l'opposition entre les postes spécialisés et les postes non-spécialisés. Plus exactement, elle ne doit pas empêcher de voir que cette opposition ne vaut qu'au sein d'une structure des postes caractérisée par un fort niveau d'interdépendance. Ce raisonnement relationnel, que ce chapitre vise à fonder empiriquement, s'avère éclairant à plusieurs titres. D'abord, il permet de tenir une définition unifiée de l'assistance fondée sur le repérage de la permanence des schèmes assistantiels dans les politiques dites d'insertion. Ensuite, quand il s'agira, dans les prochains chapitres, de penser les effets de l'assistance, ce raisonnement nous permettra de comprendre depuis quelle position exerce les travailleuses que les enquêtées rencontrent. Autrement dit, l'analyse permettra l'examen du jeu relationnel qui prend place entre le système de stratégies des allocataires et la position des travailleuses dans la structure des postes qu'engage la mise en œuvre de l'assistance. Enfin, l'approche relationnelle des postes qu'occupent les travailleuses du social permet de répondre à différentes questions qui nous préoccupent ici plus immédiatement.

En premier lieu, la question de rendre compte de la diversité des postes spécialisés et ce, en admettant une définition large des « travailleuses du social » qui ne saurait se réduire aux seules travailleuses sociales. Car, la première partie le montre bien, l'enjeu de savoir ce qui relève du travail social et du travail administratif, par exemple, est en tant que tel un enjeu de lutte entre les postes et de qualification du travail. De ce point de vue, la structure des postes est tout à la fois une structure de concurrence. En deuxième lieu, cette approche relationnelle permet aussi d'interroger la diversité des modes d'autorité qui, tout en procédant de logiques comparables à celles que l'on a identifiées dans le chapitre précédent, sont fortement spécifiées par la position particulière des travailleuses. En troisième lieu, cette approche permet de

comprendre comment les « publics » de l'assistance sont découpés par la division du travail entre les postes ainsi que par des entreprises spécifiques de construction. Le cas des « mères isolées » nous intéressera particulièrement. Procédons dans l'ordre de ces questions.

### l) Postes et carrières d'exposition sous la bannière de l'insertion

La diversité des postes engagés dans l'accompagnement des allocataires du RSA offre une certaine latitude aux professionnelles du social pour valoriser les aspects de leur travail qu'elles préfèrent. Celles qui sont passées par le secteur trouvent dans les postes spécialisés l'occasion de « respirer, » en mettant à distance l'urgence sociale, la protection de l'enfance et les contradictions inhérentes à la position professionnelle et à son mode d'exposition au public. Pour certaines conseillères emploi, les postes spécialisés sont un moyen de défendre leur métier des profondes redéfinitions qu'il a subi au sein des agences du service public de l'emploi. Au contraire, les travailleuses sociales des CAF subissent la spécialisation comme une imposition hiérarchique. Dans cette première partie, nous examinerons donc conjointement les différents postes spécialisés et les carrières de spécialisation qui y mènent.

Cet examen est essentiel à la compréhension des modes d'autorités associés au poste, des logiques de répartition des publics entre les postes, et, finalement, de la construction des « mères isolées » comme public spécifique de l'insertion. Pour bien insérer cette partie dans la cohérence argumentaire du chapitre, on introduira donc un autre terme entre les postes et les carrières qui y mènent : le rapport aux allocataires. On se demandera alors quelle place tend à occuper ce rapport d'un poste à l'autre et comment ce rapport peut nous aider à comprendre la carrière de spécialisation. On utilisera d'ailleurs, plus spécifiquement, la notion de « carrière d'exposition » pour suggérer la correspondance entre les changements de poste et les changements du rapport au public qu'ils induisent. Ainsi, les assistantes sociales polyvalentes qui se spécialisent dans le RSA tendent à suivre une carrière d'aménagement de l'exposition (A), les conseillères emploi qui défendent leur conception du travail une carrière de recherche de l'exposition (B), et les travailleuse sociale de la CAF connaissent, quant à elles, une carrière de segmentation de l'exposition (C).

À travers ces développements, nous allons repérer différentes permanences de l'action assistantielle traditionnelle (éducative et globale) dans l'insertion. Permanence dans la division du travail, qui rend possible la spécialisation : il n'est pas inutile de rappeler que les assistantes

sociales continuent d'accompagner la plupart des allocataires du RSA, et d'aider dans leurs soucis quotidiens nombre de ceux qu'elles ne suivent pas directement. Permanence dans les façons de faire puisque, au fond, la spécialisation peut être envisagée comme une décomposition du faisceau de tâche fondamental que les positions de polyvalence révèlent. Permanence, enfin, dans la plus grande protection associée aux qualifications du noyau historique et assistantiel du travail social dans un contexte où les postes et les qualifications engagées dans l'insertion se renouvellent fréquemment. Or, ces permanences ne sont pas toujours visibles, tant les positions de polyvalences tendent à servir de figure repoussoir aux autres postes : c'est ce que l'on va vérifier en précisant pour chacun des postes le positionnement exprimé vis-à-vis des AS de secteur.

#### A) L'exposition aménagée : mise à distance de l'urgence sociale et continuité assistantielle

Les carrières d'exposition sont déterminées par les configurations d'action publique de différentes manières. La plus importante, ici, est l'importance qui est donnée aux postes spécialisés dans les politiques départementales de recrutement. Dans le Bas-Rhin, ces postes étaient plus nombreux (entre 2 et 4 travailleuses spécialisées par service social départemental) et installés dans les mêmes locaux que leurs collègues de polyvalences. Ils étaient spécialement orientés vers l'accompagnement des allocataires du RSA, avec une visée d'insertion professionnelle. Dans le Val-de-Marne, de tels postes n'existaient tout simplement pas, en tout cas pas dans l'effectif salarié par le département. En revanche, d'autres postes spécialisés existaient, avant tout concentrés sur la mise en œuvre d'actions collectives et installés dans des locaux séparés du secteur. On en comptait, au moment de l'enquête, deux par « territoires », regroupant eux-mêmes plusieurs villes et plusieurs services sociaux. Dans un département comme dans l'autre, ces postes étaient la plus part du temps occupés par d'anciennes AS de secteur et étaient assortis d'un certain nombre de *privilèges d'exposition* relativement aux positions polyvalentes.

Ainsi, dans le Bas-Rhin, ces postes spécialisés étaient protégés par un quota de 70 dossiers, qui, s'il était parfois dépassé, n'en était pas moins vu comme un luxe par les AS polyvalentes ; elles qui peuvent gérer simultanément 200 dossiers (pas tous aussi « actifs » les uns que les autres, évidemment). À cet avantage quantitatif, s'ajoute, dans un département comme dans l'autre, un avantage au niveau du mandat, débarrassé des missions de protection de l'enfance

et de certaines urgences sociales. La conjugaison de ces avantages permet un mode d'exposition aménagé au public, moins dépendant des urgences dont celui-ci est porteur. Trois « travailleuses sociales insertion » bas-rhinoises, avec qui je me suis entretenu séparément, expliquent ainsi :

**Claire Ravelet.** On a un rôle qui est aujourd'hui spécifique en tant que TS insertion, hein, je pense qu'ils nous *laissent le temps* d'appréhender d'avantage les gens. (...) Nous on ne fait que de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ce qui n'est pas le cas par exemple des assistantes de secteur, [qui] ont des personnes de droit commun qui arrivent, « toc toc toc j'ai un problème de facture, j'ai un problème de logement, il faut m'aider ». Elles sont tout le temps quasiment dans une *forme d'urgence* (...) et elles ont en plus ces bénéficiaires du RSA qu'elles sont censées suivre.

**Julie Dalinot.** Bah ça change de la polyvalence, comme je te disais tu n'as pas à prendre le tout-venant. En secteur tu n'as pas de quota, je sais pas si t'as 60 dossiers en cours, ben t'as 60 dossiers en cours, si t'en as 90, ben t'en as 90, comme c'est du flux, du va-et-vient ouais tu gères comme tu peux. T'as des *urgences* enfance à gérer, que moi je n'ai pas ici, sur mon poste. Là j'ai un quota, je devrais avoir entre 70 et 80 mesures d'accompagnement bénéficiaires du RSA, et je ne fais pas d'enfance.

**Gloria Quiliès.** Bah on sait les personnes que l'on suit, on n'a pas comment dire... *les urgences on peut en avoir, mais on les anticipe*, puisqu'on connaît les gens.

Ces extraits, mis bout à bout, montrent comment les différents avantages statutaires et organisationnels se renforcent mutuellement. La liste des personnes suivies est connue d'avance et plus stable qu'en polyvalence : elle s'actualise au grès des réunions d'informations mensuelles et non au fur et à mesure des permanences. Elle est aussi plus restreinte. La surface d'exposition diminue : l'accompagnement des allocataires maintient une « façade », au-delà de laquelle il n'appartient plus aux professionnelles spécialisées d'intervenir. Si l'on ajoute à cela le fait que, dans le Bas-Rhin, les allocataires prennent le risque de se voir sanctionner s'ils ou elles refusent de s'engager dans la relation d'aide, alors on comprend mieux ce qui peut paraître comme un cercle vertueux : des rendez-vous plus long, une meilleure connaissance des personnes, une plus grande prévisibilité des comportements, des difficultés, des emplois du temps. Cependant, comme nous l'annoncions plus haut, en l'état actuel, ces positions spécialisées sont entièrement dépendantes de l'existence de positions polyvalentes, car c'est vers elles que les urgences continuent d'être envoyées. Sans secteur, pas d'insertion. Le témoignage de Djemila Maaroufi, enquêtée val-de-marnaise spécialisée dans l'insertion sociale à caractère collectif, est particulièrement éclairant :

**Djemila.** Pour moi le collectif, c'est complémentaire de l'individuel, et c'est une autre approche. Les personnes sont beaucoup plus en *confiance* dans le collectif, alors que dans l'individuel elles viennent pour une demande précise. Et du coup on est dans *l'urgence* à traiter, bah souvent c'est des demandes financières, alors que dans le collectif *on laisse de côté cet aspect-là*. Ça permet d'entrer beaucoup plus en relation avec les personnes, et après de pouvoir (...) aussi les remobiliser autour d'*un projet*, de pas être seulement dans l'urgence : régler un problème financier ou alimentaire. Alors ça empêche pas de réorienter les personnes vers le secteur quand ce genre de difficulté apparaît, mais ça n'est plus central, on va dire.

Etant donné que Djemila est spécialisée dans les actions collectives, que ce ne sont pas des actions qu'elle mène en plus d'un travail principalement individuel – comme ça peut être le cas chez certaines AS polyvalentes – on peut dire que la différence entre le « *collectif* » et « *l'individuel* » sert ici à dire la division morale du travail : l'urgence est renvoyée vers la polyvalence, ce qui permet une définition de la situation temporelle (le « *projet* ») propice à l'installation de relations plus durables (« *entrer plus en relation* »), au sein desquelles la pédagogie adaptative du travail social trouvera peut-être à se déployer. On remarque aussi, dans cet extrait d'entretien, une sorte de translation des thématiques de la spécificité positionnelle du secteur vers l'insertion. Ainsi, certaines assistantes sociales polyvalentes et spécialisées peuvent-elles partager l'ambition d'inscrire les relations d'aide dans une perspective pédagogique. Mais là où les premières opposent cette ambition aux bureaucraties de l'État social, les deuxièmes l'opposent aussi à leurs collègues de secteur. Débarrassées du « sale boulot » de l'urgence, les travailleuses spécialisées revendiquent de pouvoir « *approfondir* », « *creuser* », plus que ne le peuvent leurs collègues polyvalentes avec qui elles partagent pourtant cette ambition. On peut résumer en disant que les postes spécialisés se distinguent des postes polyvalents tout en pouvant utiliser, pour ce faire, le même langage, et en comptant pratiquement sur eux pour faire le « sale boulot » qu'ils n'assument pas.

Précisons néanmoins que d'autres enquêtées donnent une vision plus négociée de la division du travail entre postes spécialisés et polyvalence. Charlotte Berthelin, « travailleuse sociale insertion » bas-rhinoise, explique ainsi que la passation des uns vers les autres n'est pas automatique et dépend du poids des « *problèmes sociaux* » (« *Tant que ça reste des petits problèmes sociaux, moi je suis quand même assistante sociale de base, donc (...) je réponds à la demande. Après si le social prend trop de place (...) on est censées basculer vers le secteur* »). De plus, l'enquêtée dit préférer à la passation pure et simple la mise en place de binômes entre elle et une travailleuse de polyvalence. Elle insiste alors sur le fait que ces binômes peuvent être sollicités dans les deux sens. Il lui arrive donc d'accompagner dans son domaine de spécialité

– l’autoentrepreneuriat – des personnes recommandées par ses collègues de polyvalence. On retrouve alors ces partenariats d’assurance mutuelle et ces relations d’orientation que l’on a identifiées dans le chapitre précédent. Mais cette façon plus réciproque de présenter la division du travail entre postes renvoie aussi à une autre forme de continuité de l’assistantiel dans les positions spécialisées. Charlotte explique en effet que ce travail en binôme lui permet de se tenir informer des évolutions dans la vie privée des personnes qu’elle suit, sans avoir pour autant à intervenir elle-même dans leur sphère familiale. Une forme de *continuité du bouclage assistantiel* est donc possible, sans pour autant que l’énergie nécessaire à sa mise en œuvre ne soit dépensée (visites à domicile, signalement, mobilisation de partenaires, etc.)

**Charlotte.** Donc ce que je préfère faire, c’est que ma collègue de secteur garde tout ce qui est aspect social, et moi je prends l’aspect professionnel, et on dissocie les deux. Parce que je pense à des situations que j’ai, où y’a de gros soucis enfance, donc placement de gamins, enfin bon bref, dans ces cas-là j’essaye de scinder les choses [*L’enquêtée explique ensuite qu’il faut parfois du temps pour que les usagers comprennent que les problèmes à évoquer sont cloisonnés*]. Après, moi, ça ne m’empêche pas de demander des nouvelles de temps en temps. Parce que je trouve que c’est plus sympathique de demander les nouvelles, voilà « comment vont vos enfants » plutôt que d’aller voir la collègue de secteur et de lui demander « au fait, t’en es où ? » Même si faut pas se mentir, on le fait aussi : c’est humain. Mais les personnes le savent ça, qu’on parle, que je connais la situation sociale donc forcément ... à un moment donné je vais dire : « Alors, au fait vos enfants ». Donc voilà. On va aussi parler cinq minutes.

Ainsi, certaines travailleuses spécialisées conservent-elles, à travers les échanges avec leurs collègues polyvalentes, une perspective « globale » sur leurs suivis ; sans pour autant à avoir à assurer la dépense d’énergie propre au mode d’exposition indifférencié. À ce titre, les nouvelles qu’elles demandent aux personnes sont, entre autres choses, un moyen de rendre acceptable le bouclage qui a lieu en coulisse. Pour ces travailleuses, donc, la spécialisation est un moyen de continuer à faire ce qu’elles savent faire, tout en se débarrassant de certains des aspects les plus pénibles. Le faisceau de tâches continue d’avoir une dimension pédagogique – c’est-à-dire, si l’on veut, une visée de « transformation des personnes » – mais celle-ci est plus autonome, moins tributaire des urgences que gèrent quotidiennement les AS polyvalentes.

## B) L'exposition recherchée : enjeux de qualification

D'autres professionnelles cherchent au contraire à accroître leur exposition au public, dans la mesure où le travail avec le public est pour elle un moyen de valoriser leur travail. De manière générale, cette recherche est liée à une certaine redistribution croisée des cartes entre administratif et social<sup>866</sup> : dans le cadre des minima-sociaux notamment, la gestion administrative implique de plus en plus de faire du social et le social implique de plus en plus de faire de l'administratif. La spécialisation peut donc offrir l'opportunité d'une redéfinition de certains mandats et de certains postes, qu'il est pertinent d'exprimer en termes de « qualification du travail », dans le sens que Pierre Naville a donné à cette notion. La « qualification » est pour lui « un rapport entre certaines opérations techniques et l'estimation de leur valeur sociale »<sup>867</sup> : c'est donc une notion relative, un enjeu de lutte ayant pour objet la valorisation, l'officialisation et la hiérarchisation des tâches. Dans son livre, Pierre Naville décrit notamment le « processus de qualification-disqualification »<sup>868</sup> : à la faveur de différentes redéfinitions du poste, certaines qualifications acquises peuvent « perdre du jour au lendemain toute signification pratique »,<sup>869</sup> en même temps que de nouvelles apparaissent. Ce genre de processus joue à plein ici, en ce qu'il implique notamment des professionnelles qui ne sont pas officiellement travailleuses sociales et dont le poste est plutôt conçu comme relevant de l'administratif. Elles tirent alors de leur participation à la politique d'insertion l'occasion de « faire du social », conquérant ainsi une qualification aussi valorisante pour elles que fragile dans le temps. Les travailleuses sur ces postes ont alors pour particularité de défendre une autre conception de la « relation d'aide » que celle que l'on a étudiée jusqu'ici car davantage fondée sur l'action redistributive que sur l'action pédagogique.

---

<sup>866</sup>Dubois, Vincent, « Le guichet des organismes sociaux ou l'institution des pauvres » in Ion, Jacques (dir), *Le travail social en débats*, Paris, La Découverte, 2005 ; Moulière Monique, Rivard Thierry, Thalineau Alain, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, op. cit., p. 104

<sup>867</sup>Naville, Pierre, *Essai sur la qualification du travail*, op. cit., p. 156 – souligné dans le texte d'origine.

<sup>868</sup>*Idem*, p. 52

<sup>869</sup>*Idem*, p. 46

1) *Les conseillères emploi spécialisées dans le RSA : l'exposition recherchée comme défense d'une qualification*

Dans le chapitre 5, nous avons brièvement mentionné le développement, suite à la décentralisation de l'assistance, de partenariats entre le service public de l'emploi et les départements. Les postes d'Amélie Blondin et de Brigitte Targat sont directement issus de tels partenariats, qui varient d'un département à l'autre. Les travailleuses du service public de l'emploi peuvent être détachées, mises à disposition, travailler en agence Pôle emploi, au sein des commissions locales d'insertion ou directement dans les services sociaux départementaux : les cas de figures sont variés et surtout changeants. Ainsi, dans le Val-de-Marne, Brigitte et Amélie ont exercé plus de cinq ans en tant que conseillère emploi RSA (« CE-RSA ») avant de devoir retourner en agence début 2016, l'accord permettant leur poste n'ayant pas été reconduit. Ce poste spécialisé avait pour elles une signification toute particulière, dans un contexte de réforme du service public de l'emploi. Car la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, en 2008, a soudainement brouillé les postes et les qualifications, en remettant en cause l'opposition fondamentale entre l'indemnisation et le placement.<sup>870</sup> La logique du chassé-croisé social-administratif est ici pleinement à l'œuvre. D'ancien·ne·s technicien·ne·s ASSEDIC se sont retrouvé·e·s à accompagner des chômeurs. D'ancien·ne·s « conseiller·e·s-placier·e·s » de l'ANPE se sont retrouvé·e·s à devoir contrôler les personnes sans emploi (fraude aux indemnités, vérification de la régularité de la situation des étrangers, etc.), en même temps que leur rôle de placement ces dernières s'est amenuisé à mesure qu'a augmenté le recours aux Opérateurs privés de placement. Accroissement du contrôle d'État d'un côté, recours important au privé de l'autre<sup>871</sup> : deux tendances auxquelles il faut ajouter une intensification généralisée du travail sous le double coup des contraintes managériales et de l'augmentation du chômage. Brigitte et Amélie reviennent longuement, dans l'entretien commun que j'ai mené avec elles, sur ces évolutions. De leur ancien poste à l'ANPE, elles regrettent particulièrement le travail de prospection, qui impliquait de rencontrer les entrepreneurs du bassin d'emploi afin de conquérir une capacité de placement des usagers.

---

<sup>870</sup>Muller, Martine, *Le pointage ou le placement. Une histoire de l'ANPE*, Paris, L'Harmattan, 1991

<sup>871</sup>« Pôle emploi, dans l'activité professionnelle de sa direction (structuration des services, codification des tâches des agents) est ainsi une entreprise "au service des entreprises" en même temps qu'une puissance d'État servant l'autorité de l'État. » Pelletier, Willy, « L'invention de Pôle emploi », in. Lacroix, Bernard, et al, *L'État démantelé*, Paris, La Découverte, 2010, p. 172

**Amélie.** Même quand on en revient à ton sujet d'étude, les allocataires des minima-sociaux, on réussissait à les placer de par notre relation privilégiée avec certains employeurs du bassin d'emploi, de la ville. (...) Quand t'avais placé deux ou trois personnes de manière satisfaisante, des candidats bon... qui rentraient bien dans les cases d'une entreprise, bah si après t'en avais un... un peu moins évident, si t'étais allée plusieurs fois dans l'entreprise, que l'employeur t'avais payé un café, que tu lui avais payé un café à l'agence, etcetera, tu pouvais lui dire « écoutez, vous voulez pas évaluer un candidat, bon c'est pas le candidat idéal, mais c'est quelqu'un de bien, vous verrez ». Bah l'employeur il pouvait se laisser faire, et tu pouvais placer des gens avec des profils qui n'étaient pas en adéquation avec les marchés, hein. Tu y arrivais. Mais là, comme y'a eu la mise en place des plateformes téléphoniques employeur, qu'il n'y a quasiment plus de visite physique en entreprise – nous on allait au tap-tap hein !

**Brigitte :** Comme les témoins de Jéhovah.

**Amélie :** Comme les témoins de Jéhovah, oui, mais voilà ! On allait au tap-tap, parfois on se prenait des portes, les gens voulaient pas ouvrir, et d'autres fois on arrivait avec nos plaquettes, nos outils de communication... dérisoires – on en rigolait, hein – mais bah de par notre allant, la formation qu'on avait eu aussi (...) de par le tutorat des anciens... T'arrivais à convaincre l'employeur, t'arrivais à monter des choses intéressantes. Bon et aujourd'hui (...) tous ces profils-là ne passent plus maintenant. Ça n'est plus possible.

Ce long extrait est important car il documente une ambition professionnelle différente de celle que nous avons étudiée jusqu'ici. Pour Amélie et Brigitte, l'aspect valorisé de leur ancien travail n'était pas tant l'action pédagogique sur les personnes que le fait de leur « *trouver une place* ». Plus – ou autant – que pédagogique, l'ambition était redistributive. L'adjonction de tâches de contrôle et d'une dimension plus moralisatrice est alors très mal vécue. Brigitte explique ainsi avoir raté son premier concours, passé au moment de la fusion, en 2008 après trois années en CDD, car elle avait exprimé ouvertement son opinion sur les nouvelles fiches de postes.

Dans ce contexte et pour ces enquêtées, l'investissement du poste spécialisé dans le RSA prenait tout son sens. Les contraintes organisationnelles y étaient moindres, la relation avec le public était centrale et le contrôle exercé sur lui quasiment absent, étant donné la politique départementale du Val-de-Marne. De plus, c'est le même esprit de conquête de capacités de redistribution qui semble les animer. Du fait de leur « multipositionnalité »<sup>872</sup> – un pied dans le service public de l'emploi, un autre dans les services sociaux – Amélie et Brigitte revendiquent une connaissance transversale des aides et des dispositifs disponibles, là où Agnès Gramain et

---

<sup>872</sup>Le terme vient de Boltanski, Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°, 1973

Samuel Neuberg ont démontré que cette connaissance est d'habitude cloisonnée par l'institution d'appartenance<sup>873</sup>. Cette acquisition de connaissances transversales est aussi rendue possible par le fait que le public est plus délimité qu'en agence. À ce titre, comme chez les assistantes sociales, on retrouve l'idée d'un privilège relatif de la spécialisation :

**Brigitte.** Si tu veux les conseillers en agence, c'est un peu comme les travailleurs sociaux en [service social départemental], ils sont sur de la polyvalence, sur tout type de public, ça fait qu'au bout d'un moment ils ont la tête qui explose, ils peuvent pas retenir tous les dispositifs, qui changent en plus tous les quatre matins.

La spécialisation permet ainsi le développement d'une certaine *virtuosité professionnelle*, que l'on verra plus bas à l'œuvre chez Amélie et qui augmente la prévisibilité de demandes de toute façon plus spécifiques dans le cadre du RSA. Les enquêtées développent certains tour de main, comme des montages réflexes d'aides, en jouant sur les délais et les conditions ; par exemple en mettant bout à bout une aide de Pôle emploi et une aide du conseil départemental pour financer les modes de gardes suite à la reprise d'un emploi. Ces compétences, en plus de prolonger un rapport au travail fondé sur la conquête de marges de manœuvre redistributives, étaient officiellement reconnues, puisque leur fiche de poste indiquait qu'elles devaient remplir un rôle de conseil auprès de leurs collègues en agence (une « mission de conseil »).

La revendication d'une maîtrise technique des systèmes d'aides s'oppose, d'une certaine manière, avec la disqualification assistantielle des usages instrumentaux. Amélie et Brigitte expriment d'ailleurs leur rapport au travail et au public en le distinguant de celui des assistantes sociales de secteur. Mais cette distinction est ambivalente. D'un côté, en plusieurs moments de l'entretien, Brigitte et Amélie semblent relever l'incompétence technique de certaines assistantes sociales qui ne font pas le nécessaire pour ouvrir les droits des usagers qu'elles suivent :

**Brigitte.** Non parce que des gens suivis [par le service sociale polyvalent] sans ouverture CMU, CMU-C j'en ai vu quelques-uns quand même [*silence puis rire*] *No comment !*

---

<sup>873</sup> Agnès Gramain et Samuel Neuberg démontrent l'existence ce cloisonnement en recourant à la méthode dite des « vignettes » : différents « cas-types » sont présentés à des agent.e.s rattaché.e.s à différentes institutions à qui l'on demande les aides qu'ils mettraient en place. Cette méthodologie « [met] brutalement en évidence combien les connaissances techniques des professionnelles concernant les différentes sous-parties de leur champ d'intervention peuvent varier, en fonction notamment de la place qu'eux-mêmes y occupent. » ; Gramain Agnès, Neuberg Samuel, « Réagencements territoriaux et conduite des politiques sociales à l'échelle locale », *Travail et emploi*, n°119, 2009, p. 84 pour la citation.

**Amélie.** *No comment.* Bah oui, ça nous arrive aussi pas mal pendant les entretiens d'appeler pour qu'ils aient la solidarité transport... C'est pas à nous de le faire normalement mais bon on le fait aussi puisque...

Mais la spécialisation dans le RSA encourage les rapprochements avec les travailleuses de la polyvalence. Et Amélie et Brigitte reconnaissent aussi avoir beaucoup appris au contact des assistantes sociales. Amélie s'est notamment rapprochée de Thierry Castaing et de Meimouna Dridi, dont elle me donne d'ailleurs le contact et qui partagent en commun une vision « critique » du travail social. Nous reviendrons sur ces questions plus tard.

## 2) *Les secrétaires sociales : une exposition recherchée comme conquête d'une qualification*

Les secrétaires sociales ont, elles aussi, la possibilité de se spécialiser dans l'instruction des demandes de RSA. Il s'agit alors pour elles de gérer l'instruction des dossiers, la convocation des allocataires en vue de leur orientation, puis leur distribution entre les différentes assistantes sociales du service. L'exposition au public associée à ces postes spécialisés diffère de celles que connaissent les secrétaires d'accueil sur deux points importants : elles ont le droit de « *poser des questions* » (Inès Hamdi), ce qui leur permet d'ouvrir des droits. Là où l'accueil ne suppose pas – officiellement – d'interroger les personnes reçues sur leurs revenus, leurs parcours professionnels, leur vie familiale, bref sur tout ce qui se rapporte à « l'évaluation » que mènera l'assistante sociale, l'instruction implique au contraire un premier coup de sonde dans l'ensemble de ces éléments plus ou moins privés. Bien sûr, dans les faits, les secrétaires d'accueil posent elles aussi ce genre de questions, par exemple pour faciliter le travail des AS sur certaines aides.<sup>874</sup> Autant qu'une différence dans la réalité de l'exposition, la différence entre secrétaires d'accueil et secrétaires spécialisées est donc une différence de valorisation sociale de cette exposition, bref une différence de qualification. Celle-ci est d'abord marquée par un changement de dénomination. Les secrétaires spécialisées s'appellent « assistantes administratives » dans le Val-de-Marne, le terme de « secrétaire » disparaissant de l'intitulé de leur poste. Ces assistantes administratives existent en tant que sous-groupe professionnel via la mise en place de réunions biannuelles ainsi que de différentes formations, assurées par le personnel encadrant de la CAF. Du point de vue de leur situation de travail, le degré de séparation de ces postes vis-à-vis des autres secrétaires est cependant variable. Badria Cheriti,

---

<sup>874</sup>Sur ce point, le matériau vérifie la loi organisationnelle qu'identifie Michael Lipsky, selon laquelle les « positions de sas » (*screeners*) tendent à s'arroger certaines des marges de manœuvre discrétionnaires habituellement réservées aux postes auxquels elles régulent l'accès : « However, in important respects screeners often come to function as street-level bureaucrats, exercising discretion in important areas of people's lives, although without the authority to do so », Lipsky, Michael, *Street-level bureaucracy*, op. cit., p. 129

Aslema et Zayane occupent un étage à part des secrétaires d'accueil, même si c'est avec elles qu'elles partagent leur salle de pause et leurs repas. Inès Hamdi, elle, occupe un bureau dans la pièce qui regroupe les autres secrétaires, qu'elle est souvent amenée à remplacer à l'accueil étant donné le sous-effectif du service social où elle exerce.

Lors des formations menées par des cadres de la CAF, il est demandé aux assistantes administratives de faciliter au maximum l'instruction des dossiers. Se décrivant en opposition au rigorisme d'autres services instructeurs, les assistantes administratives mettent en œuvre toute une série d'aménagement des exigences pour faciliter l'accès au droit. Ainsi, les assistantes administratives instruisent des demandes sans que les futurs allocataires ne présentent toutes les pièces requises. Par exemple, le matricule CAF oublié est retrouvé en téléphonant à l'institution, en recherchant le nom de la personne dans un logiciel ou encore dans un tableur, que les assistantes administratives tiennent à jour pour elles-mêmes, et qui recense toutes les personnes reçues par leur service. Dans le même ordre d'idée, les formateurs encouragent les secrétaires spécialisées à antidater certaines demandes afin qu'elles s'étendent aux périodes qu'elles auraient théoriquement dû couvrir. Ces prescriptions correspondent particulièrement bien à la vocation affichée par les assistantes administratives rencontrées : celle de « *rendre service* ». Ainsi, au-delà de ces marges de manœuvre redistributives officiellement encouragées, les enquêtées développent un véritable *sens pratique de la protection sociale* telle qu'elle fonctionne effectivement. Toute une série de « *petites astuces* » sont découvertes et partagées qui permettent d'améliorer les délais de traitement, l'étendue et la recevabilité des demandes du public.

**Inès.** Donc pendant les réunions [d'assistantes administratives], on se donne entre nous les petites astuces. Y'en a une qui me dit : « Oui mais tu sais un dossier de CMU tu peux le faire passer en urgence si tu rajoutes dessus urgence médicale, et encore mieux si tu mets une photocopie d'ordonnance qui montre bien que c'est pas de la connerie quoi. » Et du coup, bah pour une dame, je l'ai utilisé justement – bah tiens : le retour du recommandé, tu vois, il est là – pour être sûre qu'il soit traité rapidement. Enfin plein d'astuces de ce genre.

Un autre exemple particulièrement parlant de ce genre d'astuces concerne les demandes de « neutralisation » des ressources. Quand certains revenus sont gagnés sans recharger les droits à l'ARE, les assistantes administratives ont en effet la possibilité de demander qu'ils ne soient pas pris en compte dans le calcul du RSA. Seulement, les enquêtées ont remarqué que, d'un technicien à l'autre, une même demande de neutralisation pouvait être acceptée ou non. Dès lors, Badria, Aslema et Zayane stockent différents dossiers qu'elles « *[essayent] de faire*

*passer* » à intervalle régulier, jusqu'à ce que la neutralisation soit obtenue. La découverte de ces « *petites astuces* » passe également par l'établissement de contacts avec d'autres professionnels. Badria m'explique ainsi avoir accumulé les numéros de plusieurs techniciens de la CAF, à qui elle peut poser des questions sur certaines demandes. De même, elle et ses collègues obtiennent des assistantes sociales de leur service des identifiants Caf-pro, un logiciel auquel elles ne sont pas censées avoir accès, qui leur permet de suivre le dossier Caf des allocataires. Sous tous ces rapports, les secrétaires spécialisées se rapprochent des conseillères emploi que nous avons rencontré plus haut. Elles défendent, dans la façon de prendre leur poste, une conception redistributive de la relation d'aide.

Cette focalisation sur la redistribution est bien sûr liée au fait que le pédagogique, réservé aux assistantes sociales, leur est refusé. Quoiqu'il en soit, les secrétaires spécialisées en viennent à revendiquer, plus qu'une simple fonction administrative, un véritable service aux personnes. Cette revendication nourrit différents aménagements de leur poste, qu'elles obtiennent en négociant directement avec leurs directions. Par exemple, alors que leur poste exclue officiellement le « suivi », et donc l'établissement d'une relation d'aide, Badria, Zayane et Aslema obtiennent de leur directrice adjointe à l'insertion – Corine Lemetayer, qui elle-même a longtemps exercé comme secrétaire sociale avant de devenir AS puis cadre – que deux demi-journées par semaines soient consacrées à des personnes déjà reçues. En effet, ces travailleuses sont confrontées à toutes sortes de complications dans l'instruction des demandes de RSA qui nécessitent de revoir les personnes, parfois à plusieurs reprises. Organisées sous forme de « *permanences ouvertes* », ces moments de « *résolution d'instruction* » ressemblent fortement aux permanences sociales des assistantes sociales ; même s'ils servent plus à revoir les personnes déjà connues qu'à accueillir leurs premières demandes. Ce genre de petits acquis organisationnel vient appuyer une revendication plus générale à l'égalité professionnelle avec les AS.

Les déterminants de cette revendication sont sans doute à chercher du côté de leurs trajectoires sociales de ces agentes et de l'adhésion qu'elles déterminent à une vision égalitaire du travail sur autrui – dont le pendant éducatif est la « morale éducative continue », étudiée dans le chapitre 4. Ainsi, Badria, qui a 40 ans au moment de l'enquête, a commencé sa carrière en tant que secrétaire au CCAS de la ville où elle a grandi, après un passage par une fac de droit. C'est une amie d'enfance de Fatiha Yousfi avec qui elle avait monté, nous l'avons brièvement mentionné dans le deuxième chapitre, une association d'aide aux devoirs et au départ en vacances pour les enfants de leur quartier (elles habitaient dans la même barre

d'immeuble, à deux étages de différence). Or c'est elle qui revendique le plus explicitement cette égalité professionnelle avec les assistantes sociales. Lors des trois demi-journées où j'ai pu assister aux entretiens d'instruction qu'elle et ses collègues conduisaient, elle me dit, lors de temps de pause, voir le travail qu'elles et ses collègues assument, comme « *un véritable travail social* » : « *La seule différence avec les AS, m'explique-t-elle, c'est que nous c'est un travail invisible* »<sup>875</sup>. En effet, au quotidien, différents éléments rappellent les secrétaires spécialisées à la subordination de leur statut d'origine. D'abord d'un point de vue procédural : elles doivent, par exemple, obtenir l'accord des AS avant de pouvoir leur attribuer les suivis qui leurs reviennent ; certaines leur « *laissent la main* » et les autorisent à alimenter directement leur portefeuille, d'autres exigent d'être consultées sur chaque attribution. Ensuite, du point de vue de la répartition des tâches : ce sont les AA qui assument seules tout le travail de mise en place de la salle lors des journées d'information et d'orientation du public allocataire. Elles disposent les chaises, le tableau sur lequel les présentations seront projetées, font les courses pour proposer un buffet de viennoiseries, de gâteaux secs et de boissons chaudes qu'elles préparent pour les allocataires. Quand vient la fin de la journée, particulièrement chargée pour elles d'un point de vue administratif, elles rangent la salle, souvent seules ou aidées des stagiaires. Ce partage inégal des tâches est directement contesté lors des débriefings qui suivent les réunions d'accueils : j'ai pu observer à plusieurs reprises Badria s'adresser directement aux assistantes sociales pour leur demander de venir en avance afin de les aider dans l'installation de la salle. Enfin, l'existence d'avantages statutaires réservés aux AS, comme les « *semaines de décentes* » (deux semaines de congés annuels supplémentaires), achèvent de marquer une différence que les enquêtées présentent comme injuste.

Prises dans ces enjeux de positionnement, il est intéressant de noter que les assistantes administratives ont, depuis leur poste, un point de vue particulier sur les assistantes sociales. Les critères qu'elles mettent en œuvre pour évaluer leur pratique, celui de la dépense d'énergie professionnelle en particulier, tendent alors à se rapprocher de ceux que l'on repèrera chez les enquêtées allocataires. Inès Hamdi m'explique ainsi :

**Inès.** Dans celles qui sont là y'en a peut-être huit en tout, jeunes professionnelles. Bah Leïla [Leïla Vincent, enquêtée par ailleurs] tu ne la vois pas se balader. Jamais. Alors que t'en as d'autres, tu vas toujours les voir en dehors de leur bureau. Si l'usager il vient avec un quart d'heures de retard, qu'elles aient ou pas des rendez-vous derrière, hein, elles ne veulent pas le

---

<sup>875</sup>En entretien, Inès fait part du même type de regret : « *On ne nous donne pas la possibilité de pouvoir aller plus en profondeur, alors qu'on connaît beaucoup mieux les gens que tous ceux qui vont les recevoir en [journée d'orientation], parce qu'ils vont les recevoir 10 minute un quart d'heures. C'est dommage* »

recevoir. Donc tu vois... ça s'entend et ça se voit. (...) Y'a des choses des fois c'est un peu... « tu peux rien dire, t'es pas travailleur social ». Moi ça m'arrive de dire quand même ce que j'ai à dire [rire] (...) Mais c'est pas évident, parce que tu peux très facilement te mettre le personnel à dos quoi. Alors qu'on est un service public, on est là pour les gens. Donc quand tu vois certaines choses ... ça fait un peu mal au cœur : moi je me mets dans la position inverse. Je me dis « attends mais ça serait moi... est-ce que ça me plairait pas que quelqu'un me défende pour le coup ? Plutôt que les autres le savent et que personne ne fasse rien », tu vois ? Et je crois que c'est ça qu'elles devraient apprendre, les nouvelles assistantes sociales, elles se mettent pas suffisamment en position inverse. Parce que la plupart elles vivent encore chez leurs parents. Aussi. [Inès me fait la liste des jeunes assistantes sociales et de leur situation matérielle, conjugale et financière : « [Unetelle] son salaire c'est son argent de poche quoi ! »]. Elles ont pas galéré, en fait. Je dis pas qu'il faut forcément avoir galéré pour être dans le social, hein, mais ça aide.

L'extrait est long, mais si riche que je n'ai pu me résoudre à le raccourcir davantage. On pourrait dire que le rapport d'Inès aux assistantes sociales est analogue à celui de Nadia Yousfi aux institutrices, du temps où elle était ATSEM (cf. chapitre 1) : les deux regrettent l'assignation statutaire qui les empêchent de donner leur avis et plus particulièrement de défendre une conception égalitaire du travail sur autrui (la même chose pour soi que pour les autres). Là encore nous retrouvons différentes dimensions de cette conception que l'on a analysée dans le chapitre 4. Inès est on ne peut plus explicite sur le sujet (« *je me mets dans la position inverse* »). La différence observée avec les assistantes sociales est aussi explicitement rapportée à leur position sociale, qu'Inès, depuis son poste de travail et d'observation, connaît à un certain niveau de détail. Mais c'est aussi du point de vue de sa propre trajectoire, littéralement accidentée puisqu'elle est devenue handicapée suite à un accident qui a interrompu une prometteuse carrière de commerciale et de coach dans des salles de sport<sup>876</sup>, qu'elle évalue cette position des jeunes AS, « *qui n'ont pas galéré* ».

---

<sup>876</sup>Son père, désormais à la retraite en Algérie, était menuisier-ébéniste et gagne confortablement sa vie (Inès avance le chiffre de 2400€ par mois) – ses frères ont tous suivis la voie artisanale, même s'ils sont pour l'instant salariés. Sa mère est secrétaire dans le privé. Au moment de son accident, Inès préparait le CAPES pour être professeure de sport, dans le cadre d'une formation payée par son patron, avec qui elle s'entendait très bien. Suite à son accident elle s'est ensuite reconvertie comme secrétaire pour l'éducation nationale, puis comme secrétaire de service social. Inès est divorcée, elle partage la garde de leur fille avec son ex-mari, régisseur son et lumière en statut d'intermittent du spectacle.

### 3) *Les employées du CCAS : l'exposition refusée et la disqualification*

Un dernier groupe d'agent rencontré se saisit de l'insertion comme d'une occasion de valoriser leur position. Il s'agit des salariées des CCAS. Ces dernières proviennent de recrutement différent d'une ville à l'autre. Dans certaines municipalités, elles ont une formation de travailleuse sociale, dans d'autres ce sont des employées municipales sans qualification particulière dans le domaine social. De plus, leurs postes répondent à des définitions variables. Le passage du RMI au RSA a introduit une discontinuité entre l'instruction et le suivi. Le service instructeur n'est plus nécessairement celui qui suit les allocataires ensuite. Légalement tenues à l'instruction, les municipalités ne sont plus tenues d'accompagner les allocataires, et délèguent fréquemment ces tâches à des associations. Un redéploiement des services municipaux a donc été engagé dans plusieurs villes, dont deux des villes communistes où l'enquête a eu lieu. Pour les salariées des CCAS de ces villes, ces décisions politiques s'assimilent à une véritable disqualification, au double sens de perte d'une qualification, et de mise à l'écart d'une certaine définition politique de la relation d'aide. Ce tournant se voit bien en suivant la trajectoire de Martine Cabiro, employée municipale d'une ville communiste. Fille d'un ouvrier métallurgiste et d'une mère au foyer militante au PCF, elle adhère elle-même très jeune à ce parti. Âgée d'une cinquantaine d'années, elle est entrée à la ville en 1998, après plusieurs années de travail en intérim, de travail au sein d'une grande association caritative, puis de chômage. Elle occupe d'abord le poste de secrétaire de l'adjointe aux affaires sociales. Son militantisme et son parcours accidenté sont d'après elle deux des raisons qui ont motivé son recrutement. En 2002, Martine est nommée au CCAS. Elle a notamment en charge l'instruction et le suivi d'allocataires du RSA. Au vu de son parcours, il n'est pas étonnant de retrouver chez Martine, comme chez les conseillères emploi ou les secrétaires sociales, une définition avant tout redistributive de son poste, placée du côté « droit » de l'alternative « droits : aumône » :

**Martine.** Bon, si je suis tombée dans le social et que j'y suis restée c'est aussi parce que je suis humaniste et que bon... mais je pratique pas la charité, hein ? La priorité c'est de faire valoir ses droits, après il y a d'autres problématiques, si on peut soulager un minimum, tant mieux, mais la priorité c'est de faire valoir ses droits.

Suite à la mise en œuvre du RSA, la municipalité dessaisie le CCAS de l'accompagnement pour le confier à une association de la ville, montée par une assistante sociale proche de certains élus. Ce passage est à l'époque motivé par le fait que les salariées du CCAS ne sont pas formées :

**Martine.** Après la décision a été prise politiquement de dire : « Ben non, c'est pas le service qui [fera l'accompagnement] parce que les agents ne sont pas formés ». Alors que c'est pas totalement vrai d'ailleurs, puisqu'elles avaient déjà commencé à partir en formation donc... en tout cas y'avait 50% de l'équipe de l'époque qui avait fait déjà une première formation, donc bon.

En plus des formations engagées, cette disqualification nie l'effort d'autoformation fourni par les salariées, qui ont du s'approprier les méthodes du travail social sur le tas – en termes « d'évaluation » préalable au versement des aides financières notamment. Martine regrette que ce travail ne soit plus valorisé, et que les usagers soient « *baladés* » d'un service à l'autre. D'ailleurs, Martine et ses collègues ne sont même plus invitées aux journées d'information et d'orientation des allocataires, qui permettent d'actualiser les « partenariats » et de se tenir au courant des évolutions du dispositif. Cette disqualification renvoie aussi à une évolution plus générale du rôle des élus au sein du Parti Communiste, que l'on a rappelé dans le chapitre 5 avec Julian Mischi. Le poids de plus en plus important pris par ceux-ci au détriment de l'appareil, qui était aussi conçu comme un garde-fou censé éviter une concentration trop grande des pouvoirs, a rencontré différentes évolutions technocratiques – comme l'intercommunalité – pour produire une certaine « dépolitisation de l'action municipale »<sup>877</sup>. Dans cette évolution, la définition politique des services publics locaux s'est affaiblie, en décalage avec « l'activisme des employés municipaux »<sup>878</sup> qui en était le fer de lance. On retrouve ce décalage entre la politique menée par les élus et les conceptions des employés municipaux chez Martine, qui l'exprime sur le mode de la tension entre ses convictions politiques et son statut de fonctionnaire :

**Martine.** Certains, au niveau de ma hiérarchie, me rappellent que je suis une administrative et une fonctionnaire, mais mon côté militant je l'ai quand même de toutes façon. [*Voix blanche, sur le ton de la confiance*] Donc parfois c'est compliqué, c'est compliqué de se positionner vis à vis de l'administration. Parce que si je suis dans le social, c'est qu'il y a une raison. Si je voulais être que fonctionnaire, je serai allée à l'état-civil, enfin à un endroit [*en riant franchement*] où y'a pas besoin de beaucoup réfléchir.

Pour les travailleuses qui recherchent l'exposition au public comme moyen de valoriser leur poste, l'insertion est un ensemble de politique changeant, car largement fondé sur les partenariats mis en œuvre entre institutions de l'État social. Les qualifications acquises dans ce

---

<sup>877</sup>Mischi, Julian, *Le communisme désarmé*, op. cit., p. 223

<sup>878</sup>*Ibid.* p. 207

contexte restent fragiles si elles ne sont pas adossées à un diplôme assistantiel. On trouve alors un autre principe de continuité de l'assistantiel dans l'insertion : il est beaucoup plus facile de prétendre s'y spécialiser durablement quand on a reçu une formation classique à l'action sociale.

### C) L'exposition segmentée : l'insertion sous pression managériale

Il nous reste un dernier ensemble de postes à décrire pour qui la spécialisation dans le RSA, au lieu d'être recherchée, intervient comme une imposition de l'employeur. Pour ces travailleuses, l'accompagnement des allocataires du RSA intervient comme une dimension parmi d'autres d'un faisceau de tâches sur lequel elles n'ont que peu de prise. Ce dernier est tributaire du « positionnement » des institutions employeuses, soit sur les appels d'offre auxquels elles répondent, soit sur les conventions qu'elles signent avec les départements. Ainsi, à la différence des travailleuses déjà décrites, elles interviennent sur des publics prédécoupés, rassemblés par des critères bureaucratiques ou négociés en amont. Leur mode d'exposition au public peut donc être décrit comme *segmenté*. Différentes salariées correspondent à cette définition, mais c'est sur celles des CAF, dont une des tâches consiste à accompagner des parents isolés allocataires du RSA majoré, que je propose d'insister ici.

Au sein des départements enquêtés, les salariées des CAF rencontrées font état d'une redéfinition profonde de leurs postes. Avant 2002, les enquêtées val-de-marnaises se rappellent d'un mode d'intervention défini à la fois par la « présence sur le terrain » et par une forme d'autonomie thématique. Engagées pour mettre en œuvre des actions collectives, elles intervenaient au sein des centres sociaux financés par la branche famille. Cette présence « *sur le terrain* » leur assuraient d'être « *connues et reconnues* » (Christelle Bréville) de tout un ensemble de partenaires. Cette configuration de leur poste permettait une certaine liberté dans la mise en place des actions à mener, tant dans leur montage financier qui convoquait souvent différentes institutions, que dans le choix des thématiques et des modalités de recrutement des usagers. Denise Sablon, une CESF de formation qui travaille à la CAF depuis 1979, met en avant lors de notre entretien le caractère novateurs de ces actions collectives, que l'on peut comparer à des formes de *community organizing*.

**Denise.** Je me souviens par exemple d'un groupe pour monter une épicerie solidaire sur Alfortville. Donc là on a monté le projet avec Emmaüs, et avec les travailleurs sociaux du CG on a monté un travail social de groupe : avec les bénévoles, avec les habitants futurs

bénéficiaires quoi, pour qu'ils puissent accéder à l'épicerie mais aussi qu'ils puissent être acteurs dans l'épicerie. Donc j'avais des gens qui étaient pas du tout... qui parlaient à peine Français, qui étaient à peine alphabétisé, et qui ont intégré l'épicerie solidaire, hein, et le but c'était qu'ils soient y compris dans le conseil d'administration. Donc j'avais fait des sorties collectives, on était allé voir une épicerie solidaire à Nantes sur quelques jours, voilà, et puis j'avais fait une formation de travail social bénévole. Avec des bénévoles et bon...

*Lilian. Et ça avait bien marché ?*

**Denise.** Ah c'était, je crois que ça marchait du tonner de Dieu, ça marche impeccable, c'est hyper intéressant. Là les gens étaient associés à la recherche de différents lieux de travail, recherche de locaux pour l'épicerie, y'avait un groupe mobilisation des habitants, y'avait un autre groupe budget et organisation et y'avait un quatrième groupe subvention.

Mais ces formes d'interventions disparaissent. D'abord, à partir de 2002, un retour généralisé au sein des locaux des CAF est décidé par la direction<sup>879</sup>. L'action devient avant tout individuelle, et les publics ciblés sont décalqués sur les prestations versées par la CAF : impayés de loyers, personnes occupant des logements insalubres (dérogation aux aides au logement), personnes percevant une prestation pour s'occuper de leurs enfants malades (AJPP) ou encore aide aux familles dont un des membres est récemment décédé. En fait, pour bien comprendre l'incidence de cette redéfinition du poste sur le travail de ses occupantes, il faut la replacer dans le tournant managérial que prend l'institution, et qui recompose l'ensemble du système d'interaction. En effet, cette redéfinition s'accompagne de la suppression de différents postes médiateurs. Les postes d'assistantes sociales spécialisées dans les prestations, chargées d'aider leurs collègues d'autres services à faire valoir les droits des usagers, sont supprimés. De même, les postes de techniciens spécialement mis en place pour répondre aux questions des travailleurs sociaux sont réaffectés à la liquidation des dossiers. Par ailleurs, les techniciens connaissent une redéfinition de leur façon de travailler. Alors qu'avant les dossiers leur étaient attribués personnellement, et qu'ils avaient l'occasion de suivre leur évolution, le mode de liquidation des dossiers devient impersonnel : seul compte le rendement de chaque agent qui pioche au hasard les dossiers dont il va s'occuper. Ces réaffectations des postes et des façons de travailler assignent les travailleuses du service social à une fonction de rattrapage des ratés de

---

<sup>879</sup>Une autre enquêtée, Deborah Chierigato, assistante sociale à la CAF de Paris, me rapporte exactement la même évolution, mais à une date plus récente. Elle décrit ce retour comme un enfermement : « *Il y'a cinq ans [en 2010] encore les collègues qui étaient dans cette équipe faisaient autant d'individuel que de collectif – et c'était d'ailleurs la spécialité de la CAF, de faire des actions collectives, elle était connue pour ça. Ça s'est arrêté du jour au lendemain, la direction a décidé qu'on arrêtais, les actions en cours n'ont même pas eu le temps de se terminer, personne n'a été prévenue, on arrête tout, on ne prévient même pas les partenaires... et on s'enferme quoi.* »

l'administration qui les embauche, au détriment des possibilités d'initiation et d'aménagement du contact avec le public. Privées des médiations institutionnelles qui existaient, les travailleuses sociales passent un temps croissant à répondre à des questions sur les prestations, et ce d'autant plus que les objectifs de rendement auxquels sont soumis les techniciens tendent à augmenter les erreurs de versement. C'est dans ce contexte qu'intervient, en 2009, l'adjonction d'une mission d'accompagnement des parents isolés allocataires du RSA majoré.

Cette mission est celle qui sollicite le plus les travailleuses sociales de la CAF. Le RSA exige la mise en place de relations plus suivies, ce qui fait multiplier le nombre d'entretiens à mettre en place. Commentant les statistiques exigées par sa direction, Christelle Deville m'explique ainsi qu'à nombre de familles suivies égale, elle est passée d'une moyenne d'1,5 entretien par ans et par famille en 2009 à 4 entretiens en 2013. Au moment du premier entretien que j'ai conduit avec elle, en 2014, elle accompagnait 36 allocataires, qui venaient s'ajouter à l'ensemble des missions dont nous avons fait la liste (logement, impayés, décès, AJPP). L'insertion est donc avant tout un poids supplémentaire. En parallèle de cette intensification du travail, la CAF change sa politique de recrutement. Les candidats faisant état d'une expérience dans le secteur privé sont privilégiés aux postes d'encadrement – comme cet ancien gérant de supermarchés qui, après être passé deux ans par le conseil en insertion en mission locale, est nommé responsable de l'action sociale. Le même type de recrutement prévaut pour certains postes de « conseillères en insertion », dont le faisceau de tâche est, plus que leurs collègues, resserré autour du RSA. Moufida Kouadi, titulaire d'un DESS en marketing, travaille un temps comme assistante commerciale. Elle passe son diplôme d'AS sur le tard – suite à un bilan de compétences – quinze ans après son premier emploi, avant d'entrer à la CAF en tant que conseillère insertion. Tout notre matériau porte à croire que ce genre de parcours permet un ajustement beaucoup plus facile au poste tel qu'il a été redéfini. Les contraintes temporelles exigent en effet de ne pas « trop approfondir », de ne pas engager pleinement les efforts que nous avons décrit dans le chapitre précédent pour instaurer une « relation de confiance » et développer la connaissance intime des personnes reçues. Croisons les témoignages de Moufida ...

*Lilian. Et ça vous fait pas bizarre quand y'a une réorientation [des allocataires vers Pôle emploi]?*

**Moufida.** Ah non au contraire moi je suis contente. Mon objectif c'est pas de les garder. Non c'est ça, moi je leur dis on va faire le dossier pour l'aide financière, le permis de conduire, et puis après moi je vous fais l'orientation Pôle Emploi. Y'en a qui me font : « Non, non, non, je

veux encore garder l'appui CAF ». Bon. C'est plutôt eux qui sont demandeurs, ils ont besoin d'avoir encore une petite béquille. Mais, pour moi, le but c'est qu'ils s'autonomisent, donc au contraire, moins je les vois mieux c'est [*rire franc*] parce que de toutes façon, malheureusement, y'en a suffisamment d'autres qui attendent leur tour...

... et de Christelle, sa collègue :

**Christelle.** Alors déjà t'as vu Moufida, [*Christelle revient sur la trajectoire de sa collègue*], sa façon à elle de travailler n'est pas la même qu'une collègue comme ici [*l'entretien a lieu dans un service social départemental*]. Je sais que dans l'accompagnement moi je vais beaucoup plus loin qu'elle, je suis beaucoup plus soutenante, alors qu'elle, elle est tellement dans l'idée de l'autonomisation qu'elle refuse beaucoup de chose. (...) Je te donne un exemple. Une déclaration trimestrielle. C'est compliqué les déclarations trimestrielles pour certaines personnes. Tu vas leur montrer une première fois [*scande ses propos du plat de la main sur le bureau*], une deuxième fois, une troisième fois. Après, Malika elle dit : « Moi je vous ai montré plusieurs fois, après vous vous débrouillez, vous savez faire ». Moi, j'ai une autre manière de voir les choses, je leur réexplique, ne serait-ce que parce que s'ils ont une rupture de versement, c'est sur moi que ça va retomber. Mais c'est [*elle insiste*] ma façon de percevoir le travail.

Le croisement est éloquent. Moufida semble beaucoup plus ajustée à l'intensité du rythme de travail du fait du moindre « attachement » au public : sa fonction est circonscrite, orientée vers une norme d'autonomie selon laquelle le développement de relations assistantielles prolongées n'est pas nécessairement valorisé. Christelle, elle, garde en tête les exigences de l'horizon pédagogique, qui implique de mettre en œuvre une relation prolongée et d'adapter l'aide apportée aux situations de chacun et chacune. On verra plus tard que ces différences peuvent aussi être rapportées aux transformations de l'ethos professionnel, qui conserve chez Christelle bien plus que chez Moufida une dimension proprement *anti-économique* ; (cf. ce qu'elle disait de ses études en AES dans le chapitre 5).

Sous la bannière de l'insertion, ce sont donc une très grande diversité d'enjeux de qualification du travail, de défenses socialement situées d'approches alternatives des relations d'assistance, de recompositions gestionnaires et de rapports entre institution qui sont à l'œuvre. Ainsi, replacés dans ces enjeux, les effets de l'assistance sur les allocataires, que nous allons bientôt étudier, ne peuvent qu'être nuancés, ne peuvent qu'aller en des sens différents suivant la position de la professionnelle qu'elles rencontrent. Ce n'est pas pour autant qu'aucune régularité de se dégage de cette diversité. En effet, les trois modes d'exposition que l'on a identifiés en les caractérisant depuis le type de carrière qui y mène – exposition aménagée et

exposition recherchée, notamment – correspondent chacun à des manières partagées de concevoir les relations d'assistance. L'action mise en œuvre dans ces différents cadres n'aura donc pas les mêmes effets – étant entendu que ces effets eux-mêmes sont spécifiés par le système de stratégies des allocataires reçues. Néanmoins, une dimension de ces modes d'exposition manque dans l'analyse que nous avons ici proposée et qui concerne les modes d'autorité auxquels ils tendent à correspondre. C'est cette question qui nous intéresse désormais.

## II) L'insertion comme renouvellement des modes d'autorité

La structure des postes qui commence à se dessiner, si l'on pense ensemble les positions polyvalentes décrites dans le chapitre précédent et les différentes positions spécialisées que nous venons de présenter, spécifie fortement les modes d'autorité. Pour toute une partie des travailleuses, surtout quand celles-ci exercent au sein d'une configuration départementale appliquant le volet « *devoirs* » du RSA, ces postes spécialisés favorisent l'usage d'instruments coercitifs, que l'on appellera plus précisément de coercition indirecte. L'usage de ces instruments mérite un développement à part, en ce qu'il engage une division du travail particulière. Pour d'autres travailleuses, qui centrent davantage leur action sur la redistribution ou qui n'ont, de toute façon, pas accès aux instruments de coercition, la structure des postes est aussi une structure des opportunités charismatiques : elles peuvent en quelque sorte « tirer leur épingle du jeu », en définissant leur action à d'autres possibles et en rencontrant ainsi l'adhésion des personnes qu'elles reçoivent. Car, comme dans le chapitre précédent, la qualification charismatique doit d'abord être conçue comme un attribut différentiel. De ce point de vue, les travailleuses se saisissant des instruments de coercition et celles qui se saisissent d'abord des instruments de redistribution, par exemple, sont sans doute à penser ensemble, au sein d'une même structure.

### A) La division du travail coercitif et les usages de la coercition

Quand le personnel politique revendique une certaine sévérité contre les allocataires, ils procèdent d'une certaine auto-imputation – la sévérité viendrait d'eux – qui dissimule une

division du travail coercitif traversée d'enjeux d'appropriation des instruments et de répartition des tâches. D'une manière imagée, on pourrait même dire que ce genre de discours procède d'une forme de captation du travail que les travailleuses du social sont les premières à fournir et qui s'incorpore ensuite au capital politique des élus. Mais ce n'est pas tout. Certes, nous avons vu que les configurations d'action publique départementales pouvaient être très contrastées. Il est cependant intéressant de noter que les travailleuses du Val-de-Marne peuvent elles aussi dégager des instruments de coercition indirecte et les utiliser d'une manière identique à celles de leurs collègues du Bas-Rhin. Ce constat invite ainsi à ne pas présupposer que les instruments de coercition soient une stricte imposition politique : ils rencontrent aussi la demande de certaines travailleuses. Nous commencerons donc par restituer la division du travail coercitif avant de montrer comment les instruments de coercition permettent aux professionnelles d'armer la relation d'assistance.

### 1) *Encadrer la sanction et la rattraper*

Le premier constat duquel il faut partir, c'est que, dans les départements où le volet punitif du RSA est appliqué (soit la quasi-totalité), l'accès aux instruments de coercition est très inégalement réparti dans la structure des postes. Pour les assistantes sociales polyvalentes, « convoquer » les allocataires en vue d'une éventuelle suspension demande de « *se mettre dans les dossiers* » ce qui n'est seulement possible dans des moments relativement calme. Nathalie Dehan exprime, avec la métaphore domestique de l'*osterputz*<sup>880</sup> (grand nettoyage de printemps en Alsacien), le caractère « *cyclique* » des convocations : une à deux fois par ans, elle « *fait le ménage* » dans ses dossiers et convoque tous les allocataires qui n'ont pas renouvelé leur contrat. Si ils ou elles ne se présentent pas, elle les signale à la commission d'insertion pour une sanction éventuelle. Mais s'ajoute à cela que ce signalement doit être évité quand une « relation de confiance » est installée qui permet d'intervenir dans la sphère privée : une suspension partielle décidée en commission risquerait alors de tout gâcher. Or, plus on progresse dans la spécialisation, plus les outils de coercitions indirecte associés au RSA ont des chances de

---

<sup>880</sup> **Nathalie.** Je devrais pas le dire, mais chez moi, [la convocation des allocataires qui ne respectent pas leur contrat ou qui ne viennent pas le renouveler], c'est vraiment cyclique, une à deux fois par ans. Tout d'un coup y'a *osterputz* et je vais me mettre à faire le ménage dans les dossiers. C'est des périodes où je vais avoir un petit peu moins de travail, où je vais me mettre d'avantage dans les dossiers, je vais faire du tri. Et là ouais, là, je vais convoquer voir signaler à la [commission insertion].

fonctionner comme des « leviers statutaires ». Les travailleuses ont le temps de les mettre en œuvre et l'intervention dans la vie privée étant plus réduite, il y a de toute façon moins à perdre. En contrepartie, les travailleuses spécialisées voient l'exercice de la contrainte indirecte plus encadrée et plus encouragée, que les travailleuses polyvalentes, dont l'encadrement sait qu'il est difficile pour elles de concilier l'insertion avec le reste de leur faisceau de tâches. Regardons cet encadrement de plus près.

Il est tout à fait possible de transposer ce que dit Charles Gadéa<sup>881</sup> des cadres de santé aux cadres du travail social. Les unes comme les autres paraissent défier les régularités d'accès à l'encadrement. Elles sont majoritairement des femmes, et sont issues de promotions dans le cadre de formations continues, là où ces cas de figures sont minoritaires dans le reste de l'espace social. Mais, comme le remarque le sociologue, ce mode de promotion se paye au prix fort, en générant toute une série de « conflits de loyauté ». D'un côté, ces cadres connaissent les contraintes associées aux postes qu'elles encadrent pour les avoir elles-mêmes exercés. De l'autre, elles sont soumises à des objectifs sans doute plus strictement contrôlés que leurs collègues – on se concentre ici sur les objectifs liés au travail coercitif dans le Bas-Rhin, mais il y aurait beaucoup à dire, dans le Val-de-Marne, sur les objectifs liés à la mise en œuvre de nouveaux schémas d'organisation des services. Dans le Bas-Rhin, ces objectifs passent par des indicateurs tels que le « taux de contractualisation », soit la proportion des allocataires présents sur un territoire et ayant signé un contrat d'insertion. Ces taux sont notamment discutés lors des entretiens d'évaluation annuels, comme me le rapporte Christiane Eichacker, la responsable d'un service social enquêté ; ces entretiens impliquent notamment un échelon hiérarchique, introduit peu de temps avant l'enquête entre le conseil général et les responsables de service social, et occupé par des diplômé·e·s de l'Institut National des Études Territoriales (INET – sorte d'équivalent de l'ENA pour la fonction publique territoriale). L'indicateur du taux de contractualisation n'est pas neutre et laisse présager de multiples effets de rétroaction. Le maintenir à un niveau élevé suppose en effet un important recours à la coercition, afin de convoquer les allocataires qui ne sont pas à jour. Or, dans les services bas-rhinois, ces taux oscillaient entre 70 et 75% tandis que dans le Val-de-Marne, la seule indication comparative que j'ai obtenue suggère des taux plus proches d'un tiers ou d'un quart. Dans ce cadre, et même si les instruments coercitifs font l'objet d'une certaine appropriation par les travailleuses de terrain, les cadres bas-rhinoises sont d'abord contraintes « à agir non plus en tant que membres

---

<sup>881</sup>Gadéa, Charles, « Cadres de santé : le maillon indispensable du *New Public Management* ? », in. Bouffartigue Charles, Pochic Sophie (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, 2011

de leur profession, mais en tant que membres de l'organisation ». <sup>882</sup> On le voit très bien chez Nadine Valette, la responsable d'un autre service social bas-rhinois qui, une fois m'avoir expliqué que les suspensions décidée par les commissions auxquelles elle participait étaient le plus souvent comprises entre 100 et 200 €, fait cette surprenante précision : « *Sachant que 100 euros, pour une famille, bon, c'est peanuts, c'est rien quoi.* » Cette sous-estimation flagrante des conséquences des sanctions pécuniaires, qu'Hugo Wainszok étudie chez les juges <sup>883</sup> et qui renvoie, dans l'enquête du Collectif Onze, à la traduction institutionnelle d'une distance sociale aux justiciables <sup>884</sup>, semble davantage devoir ici aux contraintes qui pèsent sur le poste. Contraintes si fortes que les vérités élémentaires de la pratique professionnelle de terrain ont désormais du mal à se dire.

Du point de vue des travailleuses de terrain, ce qui frappe, c'est l'inégale gestion des conséquences désastreuses de ces sanctions. À nouveau, ce sont d'abord les travailleuses sociales polyvalentes qui sont sollicitées dans leur position de rattrapage. Car dans la mesure où ces sanctions privent d'argent des ménages qui déjà en manque, une sanction équivaut presque mécaniquement à une demande d'aide financière. C'est parce qu'elle est passée par la polyvalence de secteur que Julie Dalinot hésite d'ailleurs à signaler les allocataires qu'elle reçoit maintenant dans le cadre de son poste spécialisés :

**Julie.** Ce dont je me suis rendu compte en passant par le secteur, c'est que la sanction c'est quelque chose de très emmerdant. Parce que tu te dis bah ouais « on suspend 100 euros, normal, les gens ne respectent pas leur contrat d'engagement », ok, très bien, mais à côté de ça 100 euros en moins ça veut dire que dans une semaine on les voit arriver au service parce qu'ils arriveront pas à payer leur loyer. Donc on sera obligé de prendre de l'argent ailleurs pour leur... C'est cette [*pointe de dédain dans l'accentuation du mot*] punition là qui est ... je sais pas si c'est ... (...) Du coup moi, sur mon nouveau poste, pour le moment je n'ai jamais convoqué personne en [commission] mais je vais bien être obligée de le faire... et je sais pas encore comment je vais gérer ça.

Les conséquences des sanctions sont donc désastreuses pour les allocataires et continuent de présupposer la disponibilité des travailleuses polyvalentes pour les rattraper. Ainsi, l'usage des instruments de coercition continue de supposer l'existence de la polyvalence. Sur un autre point, l'entretien avec Julie est intéressant pour comprendre le rapport aux modes d'autorité dans le

---

<sup>882</sup>Gadéa, Charles, *Ibid*, p. 61

<sup>883</sup>Wainszok, Hugo, « Le calcul des peines d'argent chez les juges », Communication au 7<sup>ème</sup> congrès de l'Association Française de Sociologie, Amiens, juillet 2017

<sup>884</sup>Collectif Onze, *Ibid*.

cadre de la carrière d'exposition. Passer de la polyvalence à un poste spécialisé requiert une socialisation au poste, qui implique l'acceptation de la division du travail coercitif à l'œuvre. Or cette acceptation est d'autant plus difficile que la conscience reste vive de l'inégale répartition des conséquences de la coercition entre les postes.

## 2) *Armer la relation d'assistance*

Les outils de coercition indirecte répondent à des conditions restrictives d'utilisation : temps et importance donné à la sanction en fonction des postes, socialisation au poste et à la division du travail coercitif qu'il implique. Quand ces conditions sont plus ou moins réunies, l'usage qui est fait de la coercition peut-être présenté comme un moyen « d'armer » la relation d'assistance, notamment en rendant obligatoire la norme d'adhésion et en disqualifiant les usages instrumentaux de la relation d'aide. Ainsi, quand elle m'explique que la participation aux ateliers qui leurs sont destinés sont obligatoires pour les mères seules allocataires, Nadine Valette utilise la figure des « postures de consommation », que l'on évoquait dans le chapitre précédent.

**Nadine.** À partir de l'atelier « histoires de parents », on a décidé de durcir le dispositif. La position est claire, à savoir qu'on ne consomme pas. C'est-à-dire qu'on ne se pose pas devant le calendrier [des séances] en tant que consommateur en choisissant dedans ce qui nous intéresse : y a une obligation à s'inscrire à [*insiste*] toute la session... et à motiver pourquoi on n'y va pas.

Concrètement, les participantes sont contraintes de « contractualiser » sur leur participation, ce qui implique que leur absence pourra donner lieu à des sanctions : nous verrons que cette menace est très vivement ressentie par les allocataires présentes lors des ateliers observés. Cet usage de la contrainte est très répandu chez les travailleuses spécialisées issues du travail social : on pourrait en multiplier les exemples. Il faut cependant garder à l'esprit que le discours Nadine Valette, qui doit à sa position d'encadrante son caractère « dur » et définitif, ne se retrouve jamais en l'état chez les travailleuses, même spécialisées. Plusieurs d'entre elles me décrivent au contraire le luxe de tactiques qu'elles mettent en œuvre pour tout à la fois faire planer la menace d'une suspension et obtenir l'adhésion, satisfaire à l'injonction hiérarchique d'augmentation du taux de contractualisation, et protéger les allocataires d'une sanction effective. Ce sont alors les « écritures stratégiques » que l'on retrouve. Claire Ravelet m'explique ainsi que les écrits qu'elle transmet à la commission chargée de statuer sur

d'éventuelles sanctions sont, à dessein, très elliptiques, pour éviter la punition (« *faut à tout prix éviter de les enfoncer : le but c'est d'abord qu'ils reviennent me voir* »).

Dans le Val-de-Marne, si la coercition indirecte n'est pas possible sous la forme de suspensions, elle reste possible sous la forme d'accès refusé aux aides auxquelles le contrat d'insertion ouvre droit. Il est intéressant de noter que cette pratique est solidaire de tout un rapport au département – comme entité dotée d'une identité politique et donc professionnelle particulière – ainsi qu'aux différentes générations de travailleuses sociales qui y ont exercé. C'est au moins ce que révèle le cas de Leïla Vincent, une assistante sociale âgée de 23 ans au moment de l'entretien que j'ai mené avec elle. Dans l'extrait qui suit, elle explique, comme nombre d'enquêtées, l'utilisation qu'elle fait de la coercition indirecte pour se préserver des usages instrumentaux :

**Leïla.** Enfin mon boulot, moi, c'est pas de distribuer des aides financières, j'ai envie d'aller plus loin – et puis c'est ce qu'on t'apprends à l'école, on te dis « *quand les gens viennent vous voir pour des aides fi' il faut absolument creuser, c'est qu'il y a quelque chose derrière* », tu vois. Donc cette dame-là [*elle reprend un exemple déjà développé d'une femme élevant seule ses enfants*] j'ai creusé, creusé, creusé... Mais ça donnait rien quoi ! Un mur ! Un gros dossier balaise, dix ans de service social, moi je ne savais pas comment faire. Dans ces cas je me dis que la menace de suspension ce serait bien, pour que les gens bougent quoi ! – bon tu me promets de pas dire aux collègues de [*la ville d'à côté, où Leïla sait que j'ai mené la majeure partie de mon enquête*] que je t'ai dit ça, parce que sinon elles vont me tuer [*éclate de rire*] (...) Et comme pour le moment on n'a pas ça, moi du coup je suis très attachée au [contrat d'insertion]. (...) Je reprends mon exemple de la dame : l'autre jour elle vient me voir, elle me dit « c'est pour avoir le renouvellement de l'épicerie [solidaire] ». Euh ouais ? Enfin quoi d'autre dans ta situation ? Enfin, genre, nous on est là on va pas faire le renouvellement de l'épicerie jusqu'à la fin de ta vie, on veut que ta situation elle évolue ! Et y'a beaucoup de gens comme ça quand t'as des dispositifs alimentaires sur la ville – c'est une chance, je dis pas le contraire, sans ça tout le monde serait dans la merde – mais des fois ça bloque aussi.

Lilian. *Oui t'as du mal à embrayer sur ...*

**Leïla.** Sur autre chose, ouais. (...) Donc ouais moi je joue pas mal sur le contrat pour essayer de faire évoluer les gens. Par exemple la dame à laquelle je pense, à un moment donné j'ai dit stop l'épicerie ! Je lui ai dit que tant qu'elle ferait pas ses démarches je lui mettrai pas l'épicerie sur son contrat.

L'usage que Leïla fait du contrat supplée l'absence de sanctions dans le département où elle exerce. Elle sait que le point de vue depuis lequel sa pratique prend sens est marginal (« *elles vont me tuer* »), et contrevient à l'opinion la plus partagée par les enquêtées rencontrées dans le Val-de-Marne, très majoritairement défavorables à l'option coercitive. Sa position n'est pourtant pas univoque. D'un côté, elle se dit « *pro-Val-de-Marne* », expliquant que « *le Val-de-Marne, c'est communiste* », et qu'elle « *a choisi le Val-de-Marne pour sa politique* » ; ce choix s'expliquant aussi par le fait qu'elle ait été boursière de l'institution, et qu'elle continue d'habiter chez ses parents, qui résident et travaillent dans le département<sup>885</sup>. D'un autre côté, elle renvoie l'ancienne génération d'AS val-de-marnaise à son « *délire* », « *critique de tout* », « *forcément contre la contractualisation* ». Son arrivée dans le service social serait donc aussi celle d'une « *nouvelle génération* », porteuse d'une conception plus « *pragmatique* » de la contractualisation. En fait, ce mouvement peut aussi bien être décrit comme la revanche structurale des conceptions traditionnelles de l'action assistantielle sur les conceptions critiques, opposées au « *contrôle social* »<sup>886</sup>. D'ailleurs, comme le note l'enquêtée, la coercition indirecte du contrat est pertinente du point de vue du modèle de « l'action sociale globale » appris à l'école, en cela qu'il décourage les usages instrumentaux et permet de « *creuser* », c'est-à-dire d'approfondir le bouclage assistantiel. Notons enfin et à nouveau la rancœur particulière que suscite ces usages instrumentaux, et qu'exprime l'enquêtée au travers du tutoiement rétrospectif de l'usagère (« *quoi d'autre dans ta situation* ») ; tutoiement qui tranche avec l'obséquiosité routinière du « Madame ; Monsieur ». Dans ce cadre, le levier statutaire que permet la contrainte indirecte est un moyen de reprise en main de l'interaction. Bien entendu, le cas de Leïla est particulier. Si « l'affinité élective » entre la coercition indirecte et l'action assistantielle globale se donne à voir chez elle, c'est aussi parce que cette affinité découle d'un ajustement informel et non d'une prescription hiérarchique. Dans un contexte effectivement coercitif, Leïla, en tant qu'assistante sociale de secteur, aurait notamment à rattraper les conséquences des sanctions distribuées : difficile de préjuger de la façon dont elle réagirait alors.

## B) Structure des relations entre les postes et structure des opportunités charismatiques

---

<sup>885</sup>Mère employée de la sécurité sociale, père agent de piste à l'aéroport d'Orly, grande sœur assistante de direction.

<sup>886</sup>Dans le premier service social où elle a travaillé, apparemment réputé pour être un « bastion » critique, ses collègues refusaient nombre de procédures : « *Elles étaient là, tout de suite, "non, contrôle social" ! Du coup j'ai dû me réajuster en arrivant ici.* »

On voit donc l'ambiguïté du « renouvellement » que constitue l'insertion en termes de mode d'autorité. Les modalités traditionnelles de l'action sociale sont toujours présentes, tant dans le rattrapage des sanctions émises que dans l'usage des outils de coercition indirecte pour décourager les usages instrumentaux du service social. Tout en s'inscrivant dans cette continuité, ces outils offrent malgré tout la possibilité d'une action moins coûteuse en énergie. Mais, si nous avons ici raisonné en termes de division du travail, nous n'avons inclus à notre raisonnement qu'une partie de la structure des postes engagés dans la mise en œuvre de l'assistance. Or, cette structure d'ensemble autorise, de par sa diversité, différentes occasions de revendiquer une qualification charismatique. On se souvient que, pour les assistantes sociales polyvalentes, la « confiance » qui doit s'établir avec les usagers est un attribut différentiel : elle est possible en raison de la position particulière des AS vis-à-vis du système de contrainte et d'autorités qui structure le quotidien des usagers. C'est ici aussi le cas, même si, c'est aussi par rapport que font peser par ailleurs *les autres postes* engagés dans la structure que les opportunités charismatiques sont dégagées. Pour les examiner, on peut faire la différence entre les travailleuses qui insistent sur la redistribution dans un contexte où celle-ci est plutôt dépréciée par les autres professionnelles, et sur les travailleuses qui n'ont pas accès aux instruments de coercition dans un contexte coercitif.

### 1) *Le charisme de redistribution*

Déconnectée d'une « chaîne d'échange » qui irait de l'adhésion des allocataires vers l'emploi, l'insertion tend à devenir à elle-même sa propre fin. De plus, autour du RSA, nous avons vu que différents outils de coercition indirecte étaient mis en œuvre pour sanctionner la non-adhésion. Dans ce contexte, les postes dont le faisceau de tâche est composé d'une forte dimension redistributive peuvent espérer obtenir des allocataires une certaine reconnaissance charismatique. Les occupantes des postes à dimension redistributive, comme les secrétaires spécialisées ou les conseillères emploi (cf. I. B. de ce chapitre), mettent en effet en œuvre une économie des échanges sensiblement différente que celle qui prévaut dans le cadre d'autres relations d'assistance. D'abord, la redistribution que permettent ces agentes ne s'accompagne pas aussi explicitement d'une exigence de contrepartie. Notamment, le rapport entre les aides ou les droits ouverts et l'étendue des domaines de la vie qui doivent être dits pour les obtenir, est beaucoup plus « intéressant » pour les allocataires qu'ailleurs. En exposant moins les personnes mais en leur donnant plus, l'action de ces professionnelles se rapproche d'un modèle

statutaire, où ce sont plus les « médiations catégorielles » qui comptent plus que les personnes qui s'y trouvent subsumées. Enfin, le fait que les professionnelles conçoivent la redistribution comme une conquête, qui nécessite d'essayer des astuces, d'apprendre des montages, d'affûter son sens pratique de la protection sociale, peut fonctionner comme un ressort charismatique supplémentaire, qui facilite le phénomène de confusion entre l'acte, le poste et l'agent.

Le « charisme de redistribution » que peuvent alors revendiquer avec succès les travailleuses s'exprime de différentes manières et remplit des fonctions importantes. On en trouve l'indice, chez les assistantes administratives, dans le fait, souligné non sans fierté par toutes celles que j'ai rencontrées, que certaines des personnes usagères du service demandent à être reçues par elles, alors même qu'elles ont une assistante sociale attirée. Or les marges de manœuvres distributives qui alimentent certainement cette reconnaissance des allocataires est officiellement encouragée par leur encadrement. Car leur qualification charismatique joue un rôle essentiel « *d'accrochage* », pour reprendre le mot de Badria : dans un département qui ne sanctionne pas, le premier contact assuré par les secrétaires est d'une importance capitale pour « *faire entrer les bénéficiaires dans le dispositif* », pour leur « *donner envie de revenir* » et de s'engager dans la contractualisation. Ainsi, en un sens, la qualification charismatique qu'autorise leur position sert l'ensemble de la division du travail assistantiel spécialisé. Si l'on cherche à caractériser davantage cette qualification charismatique particulière, on se rend compte qu'elle passe par une *temporalité relâchée des échanges* de dons et de contre-dons. Les travailleuses font sans rien attendre en retour, donnant ainsi la possibilité à la reconnaissance des allocataires de s'exprimer sur le mode plein et entier du désintéressement ; le mécanisme nous est connu, que nous avons étudié au sujet des stratégies relationnelles des enquêtées allocataires. Dans le cas des assistantes administratives, le fait de ne rien attendre est d'abord une assignation statutaire : elles ne sont pas travailleuses sociales, elles n'ont donc rien à attendre de relations qui ne s'inscriront pas dans la durée. Dans le cas des conseillères emploi spécialisées dans le RSA, le fait de rien attendre peut être explicitement revendiqué, au nom d'un idéal de service public. Ainsi, dans l'entretien, Amélie Blondin complète ce que vient de dire sa collègue Brigitte Targat, qui expliquait que les gens remercient parfois alors qu'elles n'ont rien fait (on la citait sur ce point dans le chapitre précédent) :

**Amélie.** [Complète Brigitte] Et inversement, y'a des dossiers où tu vas te crever, tu vas taffer pendant des heures, et la personne va te dire [ton geignard] « ah ! personne n'a jamais rien fait pour moi » [rire des deux collègues]. C'est... tout le monde hein. C'est pour ça que moi je reste sur l'idée : je suis un agent public, je sers et j'attends rien. J'ai choisi d'effectuer cette mission,

et je n'attends ni bon point, ni mauvais point : j'effectue ma mission. Voilà, j'ai une fonction sociale... c'est déjà pas mal.

La précision d'Amélie, plutôt qu'une contradiction apportée à sa collègue, relève d'abord de l'explicitation d'une des conditions de possibilités de la qualification charismatique : doublement fondée sur l'effort redistributif – « *taffer pendant des heures* » c'est, pour ces travailleuses, travailler à mettre en place des aides, à trouver des lieux de stage, etc. – et sur la temporalité relâchée de l'échange. Sur ce point la travailleuse se distingue nettement de la disqualification des usages instrumentaux et de la norme d'adhésion à l'œuvre chez les assistantes sociales. Le compte-rendu d'observation suivant donne à voir ces différentes dimensions, en même temps qu'il nuance l'opposition avec les positions polyvalentes. Il concerne un entretien avec une allocataire, Mme T., auquel Amélie m'avait invité à assister :

Mme T., l'allocataire qu'attend Amélie, ce matin de janvier 2014, est en retard. « *C'est rarissime, comme y'a pas d'obligation ici c'est souvent des gens qui ont envie de venir* ». Après avoir laissé un message sur son répondeur et fait un aller-retour vers la salle d'attente, la conseillère emploi décide de prendre de l'avance pour l'entretien. Elle a imprimé le CV de la femme qui va être reçue : une femme de trente ans, togolaise, qui élève seule sa fille de 21 mois dans un foyer maternel. Allocataire du RSA depuis la naissance de sa fille, elle vient de décrocher un poste en contrat aidé d'Assistante de Vie Scolaire. Il s'agit de son premier emploi depuis sa migration, deux ans plus tôt. Au Togo elle a obtenu l'équivalent d'un BTS en gestion des entreprises et a été employée notamment par la mutuelle d'une entreprise d'exploitation du phosphate. Reposant le CV, Amélie se connecte sur le DUDE (Dossier Unique de Demandeur d'Emploi) : au vu de la fréquence des entretiens qui sont enregistrés, elle déduit que l'allocataire est accompagnée en « *modalité renforcée* ». Amélie est ensuite frappée par l'inconstance du projet professionnel de « *madame* » (on sait<sup>887</sup> et l'on vérifiera l'importance du critère de continuité du projet pour le service public de l'emploi) : assistante comptable en mai 2013, infirmière en juin, aide-soignante en juillet, secrétaire médicale en août, préparatrice en pharmacie aujourd'hui. Quinze minutes après l'heure prévue, Amélie retourne en salle d'attente. Cette fois l'allocataire est présente. Elle arrive en portant sa fille, tandis qu'Amélie conduit la poussette : « *C'est lourd dites donc !* » Le panier est rempli de courses.

L'entretien commence sur l'impossibilité de trouver un mode de garde, du fait de l'hébergement en foyer. Amélie passe en revue les différentes aides mobilisables, notamment l'APRE dont il faut profiter tant qu'il y a RSA socle – c'est-à-dire jusqu'en février : le temps presse. À ce sujet,

---

<sup>887</sup>Cf. par exemple Benarrosh, Yolande, « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *Travail et emploi*, n°81, 2000

elle demande à l'allocataire son numéro CAF, que celle-ci connaît par cœur, et consulte sa fiche sur CAF Pro : tout semble en ordre, les 629 euros sont régulièrement versés. Amélie décide de remettre la mise en place de ces aides à la fin de l'entretien pour commencer à aborder la question du projet professionnel. Elle lui fait part de son inquiétude : est-ce le bon, cette fois ? Oui, assure Mme T. La conseillère se connecte alors au site de Pôle Emploi et consulte les offres de préparatrices en pharmacie : 18 dans la région parisienne, ce qui est peu. Les niveaux de rémunérations sont bons (entre 1500 et 2000 euros). Amélie appelle un premier contact : « *Oui bonjour, je suis conseillère Pôle emploi et je vous appelle au sujet d'une offre que vous nous avez fait parvenir* ». La pharmacie en question n'accepte pas les contrats pro. Juste avant de raccrocher, Amélie demande : « *Mais auriez-vous un confrère ou une consœur qui accepterait ce genre de contrat* ». La conseillère note le contact que lui donne son interlocutrice. « *Vous voyez, dit-elle à l'allocataire, ça prend deux minutes et j'ai déjà des renseignements* ». Amélie passe de nouveaux coups de téléphone en élargissant la recherche au métier d'aide-soignante, que Mme T avait un temps envisagé.

À intervalles régulier, Amélie attire l'attention de la fille de Mme T., en lui adressant de grands sourires et en lui proposant d'abord des livres, puis une feuille et un crayon de couleur. Elle ne manque pas de complimenter la mère sur sa fille : « *Qu'est-ce qu'elle est sage, vous vous rendez compte ?* ». À un moment, Mme T. donne un bonbon à la menthe à sa fille, qui a du mal à enlever le papier – Amélie le lui fait remarquer (« *Oh, je crois qu'elle y arrivera pas toute seule* »). Après d'autres coups de fils, Amélie dresse une liste des numéros à rappeler. S'adressant à la allocataire, elle insiste pour que ce soit elle qui continue les démarches : « *J'ai envie que ça vienne de vous, d'accord ?* ». Amélie part ensuite imprimer les formulaires d'aides, ainsi qu'à la recherche de l'assistante sociale de Mme T., qu'elle croise finalement devant le bureau où l'entretien a lieu. Elle la briefe aussitôt : « *Nous ce qu'on fait avec Brigitte, ma collègue, c'est qu'on met en place l'APRE<sup>888</sup>, plus l'aide de la CAF, plus le FAI<sup>889</sup> pour arriver à six mois de garde* ». Amélie lui expose les différents délais et conditions qui rendent ces demandes urgentes. L'AS approuve distraitement, visiblement impatiente que la « leçon » (c'est le mot que je note dans mon journal) soit finie. « *Merde ! s'exclame soudain Amélie, coupant court à la conversation, j'ai oublié l'AGEPI<sup>890</sup> !* ». Elle prend immédiatement congé de l'AS et court dans le bureau d'à côté. Je la suis.

---

<sup>888</sup>Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi : aide d'État mise en place au niveau des préfectures, visant à couvrir, pour des montants allant de 10 à 3000€, différentes dépenses découlant de la reprise d'un emploi (« en matière de transport, d'habillement, de logement, d'accueil des jeunes enfants, d'obtention d'un diplôme, licence certification ou autorisation qu'implique une activité professionnelle » - art. 5133-11 du décret du 15 avril 2009).

<sup>889</sup>Fond d'aide individuelle : aide départementale

<sup>890</sup>Aide à la Garde d'Enfants pour Parents Isolés : aide de Pôle Emploi, à mettre en place dans un délai d'1 mois suivant la reprise d'activité si enfants de moins de 10 ans, 400€, 60 de plus par enfants, jusqu'à 560€

Pour l'AGEPI, Amélie s'adresse d'habitude à la directrice de l'agence où elle a travaillé, qu'elle connaît donc personnellement. Pour contourner l'agent en charge de l'instruction de cette aide, réputé particulièrement inefficace (« *un mec complètement dingue qui en fiche pas une* ») cette directrice avait donné directement les codes à Amélie, afin qu'elle instruisse elle-même les demandes : l'aide était alors très facile à obtenir. Mais de nouvelles mesures ont rendu cet arrangement impossible. Amélie doit donc faire appel directement à la directrice, mais cette fois l'allocataire est suivie dans une autre agence... Coup de fil, coup de chance, la directrice rencontre le directeur de l'agence en question l'après-midi : Amélie sert le poing gauche et le ramène vers elle en signe de victoire, tout en articulant un « *yes !* » silencieux. La conseillère imprime et remplit le formulaire, me faisant remarquer l'apparition d'une nouvelle case permettant des demandes dérogatoires (« *Une bonne nouvelle pour les parents isolés ça : faut que je me le note !* »)

Quand nous retournons dans le bureau où l'entretien a eu lieu, l'allocataire est partie au rendez-vous qu'elle avait en suivant avec son assistante sociale. Amélie souffle profondément, puis me demande ce que j'ai pensé de l'entretien. Elle m'explique « *qu'à [elle, Mme T. lui] a fait une drôle d'impression* » : « *Déjà elle arrive en retard, sans vraiment s'excuser, la poussette remplie de courses. J'imagine qu'elle était en train de faire ses courses donc, parce que ce serait surprenant qu'elle se trimbale avec tout ça autrement. Déjà ça la fout un peu mal* » Ensuite, Amélie me rappelle l'épisode du bonbon : « *Bon, je suis pas travailleuse sociale, mais là c'est un peu bizarre.* » Enfin, Amélie est frustrée du fait que l'allocataire ne se soit pas plus livrée : elle ne sait toujours pas vraiment dans quelles circonstances elle est venue en France, par exemple. L'enquêtée impute cette réserve à ma propre présence, présence masculine qui a sûrement rendu les échanges plus difficiles (« *J'ai l'impression qu'entre femmes, c'est différent : parce que je l'avais eu au téléphone et je l'avais trouvé beaucoup plus ouverte* »). Nous continuons de discuter de tout cela en allant manger avec Thierry Castaing et Meimouna Dridi dans leur bureau.

Les schèmes convoqués autour de Mme. T. montrent sans doute un certain partage des manières d'aborder le public par l'ensemble des travailleuses du social. D'un côté, Amélie applique pleinement les façons d'aborder les personnes propres au service public de l'emploi : vérification de la consistance dans le temps du projet professionnel, démonstration volontariste des démarches à faire pour prendre contact, norme d'autonomie (« *J'aimerais que cela vienne de vous* »). De l'autre, certains des schèmes qu'elle met en œuvre sont plus directement partagés avec les travailleuses sociales, comme le schème de l'ouvert et du fermé, qu'elle mobilise quand elle regrette que l'usagère ne se soit pas plus livrée, ou celui de l'adéquation des pratiques parentales, quand elle monte en détail pertinent le fait de ne pas ouvrir le bonbon avant de le

donner. D'un autre côté, cet exemple illustre bien à quelle action peu correspondre le charisme de redistribution. Car Amélie aura, en l'espace du premier rendez-vous, formulé trois demandes d'aides, pour une contrepartie mineure si on la compare au récit d'elles-mêmes que doivent produire les personnes dans d'autres contextes. La formulation de ces demandes est fondée sur une certaine virtuosité professionnelle, fondée sur une certaine multipositionnalité. En effet, l'usage que fait Amélie de l'APRE suppose une très bonne maîtrise du dispositif, car il est doublement rare, tant du point de vue du poste de dépense pour lequel l'aide est sollicitée (la garde d'enfant<sup>891</sup>) que de celui de l'agente prescriptrice (les salariées des conseils départementaux demandent beaucoup plus cette aide que les conseillères emploi<sup>892</sup>). Enfin, on note la différence entre le rapport au travail d'Amélie et celui de l'assistante sociale : la discussion avec cette dernière, simple politesse professionnelle de coordination, ne semble trouver que peu d'intérêt chez la travailleuse de polyvalence, là où, au contraire, la mise en œuvre des aides demande une énergie et déclenchent une satisfaction particulières chez la conseillère emploi (cf. le « yes » de la victoire).

Certes il ne s'agit là que d'une description de l'action menée. On ne sait rien de la façon dont celle-ci est reçue ici, si ce n'est que l'allocataire semble être restée sur son quant à soi. Mais la description de cette action nous sera très utile pour comprendre l'adhésion des enquêtées allocataires, y compris de celles qui, comme Audrey Dibandi et Aïcha Aqasby, sont accompagnées par Amélie.

## 2) *Le charisme de non-coercition*

Le fait de ne pas avoir accès aux instruments de contrainte indirecte dans une configuration d'action publique qui rend leur usage non-seulement possible, mais fortement encouragé (usages d'indicateurs centrés sur la contractualisation, etc.), place également les travailleuses en position de recevoir une certaine qualification charismatique. L'exemple suivant implique Amandine Umbrecht, qui n'est pas à proprement travailleuse sociale : elle a intégré une association de défense des droits des femmes en tant qu' « emploi-jeune », après une maîtrise de droit et a continué ensuite d'y être employée. Elle n'est pas non plus à proprement parler référente RSA – même si certaines des collègues de son association le sont – ce qui explique

---

<sup>891</sup> Alors que les différents postes de dépenses qu'il est possible de couvrir avec l'APRE ne sont pas hiérarchisés *a priori*, à peine plus de 4% des sommes versées concernaient la « garde d'enfant » - la plus grande part des sommes versées couvrant les « aide à la mobilité » (44%), et notamment le financement de permis de conduire. Cf. Direction Générale de la Cohésion Sociale, *Le devenir de l'aide personnalisée au retour à l'emploi*, rapport de juillet 2013, p.21

<sup>892</sup> Le rapport cité plus haut remarquait « particulièrement le faible taux d'instruction de l'APRE de la part des conseillers de Pôle emploi » (*Ibid.*, p. 27)

qu'elle n'a pas accès à la manipulation des instruments de coercition. Mais dans le cadre du RSA, elle anime fréquemment des actions collectives auprès d'allocataires élevant seules leurs enfants, soit autour d'actions de type culturelles qu'elle coordonne entièrement, soit, plus ponctuellement, en intervenant dans des « ateliers » déjà constitués. C'est ici le cas, à une séance d'un atelier organisé dans un service social bas-rhinois, atelier dont Nadine Valette expliquait plus haut dans ce chapitre la manière dont il avait été rendu obligatoire. Il faut alors préciser que cette séance ne se déroule pas comme les autres que j'ai pu observer. Car si, à chaque fois, les allocataires – qui sont chaque fois les mêmes – expriment leurs désaccords avec les contraintes qui entourent le RSA, c'est ici la seule fois que la travailleuse en charge de la séance donne du crédit à ce qu'elles disent et leur laisse du temps pour s'exprimer.

La séance que propose Amandine aux allocataires s'appelle « gestion du temps ». Elle repose sur un exercice qui consiste à classer différentes activités journalières en cinq temps : personnel, familial, domestique, physiologique, professionnel. Amandine est enjouée, sourie beaucoup. En douce, l'une des allocataires présentes répète la fin de ses phrases en moquant son enthousiasme. Quand vient le moment d'évaluer le temps professionnel, l'intervenante propose d'intégrer à cette catégorie les différents rendez-vous avec les référents et la participation aux ateliers. L'une des participantes dit que ce temps est négligeable : elle ne rencontre que très rarement son assistante sociale. Cindy, une allocataire de 25 ans qui cherche à devenir assistante maternelle, prend alors la parole : « *Moi c'est le contraire, j'ai l'impression d'être harcelée* ». Amandine se positionne d'emblée dans le registre de l'empathie (« *Le suivi mission locale, c'est sûr... c'est soutenu* ») et relance la participante : « *D'accord elle vous harcèle mais est-ce qu'elle vous propose quelque chose ?* ». Cindy décrit alors les appels toutes les semaines et les rendez-vous tous les quinze jours, qui méconnaissent la temporalité de la stratégie familiale. Son père se propose d'entreprendre des travaux pour qu'elle obtienne l'agrément d'assistante maternelle, mais il faut attendre que son frère trouve un appartement. Le projet n'est pas individuel mais collectif. D'ailleurs Cindy déclare qu'elle demande à sa mère de l'accompagner aux rendez-vous (« *tellement j'ai peur d'y aller* »). Mais la conseillère ne veut « *rien entendre* ». L'atelier est alors vécu comme un havre provisoire, qui préserve temporairement des relances incessantes et sans objet. « *Mais je sais qu'en mai, quand ça va finir, elle va recommencer* ». Amandine multiplie les signes de compréhension (« *ah oui, elle ne comprend pas* », « *tous les quinze jours ? c'est beaucoup quand même* », « *pour elle ça doit être tout de suite* », « *ça vous envahit* »). Elle blague aussi, et ses blagues font rire les participantes : « *Vous avez bientôt 26 ans, la mission locale ça s'arrête au-delà, vous serez bientôt tranquille !* ». De temps à autres elle rappelle que la conseillère emploi « *ne fait que son travail* », qu'elle a des « *objectifs* ». L'échange dure une demi-heure et interrompt complètement l'exercice. Les autres participantes

se joignent à la conversation (« *mais c'est une folle celle-là !* », « *moi je fais ma vie comme je l'entends* », « *c'est dégueulasse* », « *mais oui qu'ils nous donnent du boulot, ils verront bien si on va aller bosser* »). Cindy me prend à partie pour que je note ce qu'elle dit (« *Après je sais pas comme vous prenez des notes sur le RSA [rire général] faudrait que vous notiez ça !* ») et raconte les menaces : « *Moi elle me fait comprendre que si je fais pas ce qu'elle dit, elle me coupe le RSA. Ça fout les boules quand même !* ». Au final, la jeune femme remercie l'intervenante : « *Vous êtes la première à nous dire ça, d'habitude c'est : "Mais non elle a pas voulu dire ça" ou "Y a toujours une solution". Merci, vraiment* ». Les participantes s'en vont. Amandine ferme la porte, se tourne vers moi et, parlant tout bas, laisse éclater une profonde colère : « *Non mais tu penses qu'elles ont besoin de ça, qu'on leur pourrisse la vie ! T'as vu dans quel état ça les mets ces histoires de sanction ?* »

Au sein d'une configuration d'action publique coercitive, où les menaces de sanction redoublent les contraintes qui structurent le quotidien et entrent en contradiction avec le système de stratégies des allocataires, la présence d'une interlocutrice qui n'a pas en charge l'exercice de la contrainte et qui est disposée à écouter, rend possible une forme d'adhésion. Ici, il ne s'agit de charisme que dans le sens d'un « moment de grâce ». La confiance que placent les allocataires en elle est temporaire, le temps d'une séance, et ne débouchera pas sur une relation suivie. Mais il ressort de ce qu'Amandine m'explique en entretien des ateliers qu'elle conçoit et met en œuvre elle-même que, le fait de ne pas administrer la contrainte dans un département coercitif, peut jouer durablement dans le sens d'une remise de confiance des allocataires.

### III) La construction des « mères isolées » comme public dans la structure des postes

Maintenant que nous nous sommes habitué·e·s à penser les postes, et donc les modes d'exposition et d'autorité qu'ils impliquent, les uns par rapport aux autres, nous allons pouvoir montrer comment cette structure coïncide avec un certain découpage des allocataires en « publics » distincts. En particulier, c'est bien évidemment la construction politique et professionnelle des « mères isolées » qui nous intéresse ici. La perspective adoptée est donc bien celle de la « construction sociale des publics cibles ».<sup>893</sup> Seulement, l'article d'Anne

---

<sup>893</sup>Schneider Anne, Ingram Helen, « Social construction of target populations : implications for politics and policy », *The American Political Science Review*, vol. 37, n°2, 1993 ; Pour une application du programme de cet article, voir par exemple : Soss, Joe, « Making clients and citizens : welfare policy as a source of status, belief, and action » in. Schneider Anne, Ingram Helen (dir.), *Deserving and entitled. Social constructions and public policy*, Albany, State university of New-York Press, 2005

Schneider et d'Helen Ingram qui a proposé une approche de cette question présente différentes limites que nous cherchons à éviter, à commencer par celle de constamment présupposer une instance classificatrice extérieure aux classifications ; ce qui empêche par la suite de véritablement penser la classification comme lutte de classement, que cela soit à l'échelle de l'espace social général ou d'un espace social particulier. Au contraire, nous proposons de voir le contenu effectif donné à la catégorie de « mères isolées » comme le résultat d'une certaine structure de concurrence entre les postes. L'approche se rapproche donc plus de ce que Francine Muel montre à propos de « l'invention de l'enfance anormale »<sup>894</sup>. La sociologue propose de voir « l'enfance anormale » (et toute la nosographie associée : « instable », « débile », « idiot », etc.) comme le produit taxinomique de la concurrence entre l'École publique et l'Église, cette dernière cherchant, par l'imposition de cette étiquette, à revendiquer une partie de l'action éducative dont elle s'était trouvée dessaisie, en récupérant les élèves les plus désajustés à la généralisation de l'enseignement. Ici, quand elles sont constituées en public à part entière, les « mères isolées » le sont d'abord dans une continuité assistantielle et familialiste des problématisations. Autrement dit, « l'activation » des femmes élevant seules leur(s) enfant(s) semble surtout avoir mené à une accentuation de l'exposition assistantielle ordinaire de leur système de stratégies.

Nous examinerons ainsi la façon dont les relations au sein de la structure de poste entraînent certains principes de tri et de classification des allocataires. Nous reviendrons ensuite sur la genèse spécifique du traitement des « mères isolées » comme public à part. Étant donné – et c'est déjà un résultat – que ces dernières ne font pas véritablement l'objet d'actions particulières dans le Val-de-Marne, nous insisterons d'abord sur le matériau recueilli dans le Bas-Rhin.

#### A) Relations entre les postes, tri des allocataires et construction des « publics »

La continuité assistantielle des politiques d'insertion est un phénomène sans lequel on ne comprendrait pas la construction des « mères isolées », notamment dans le Bas-Rhin. Mais pour comprendre le fait que cette continuité semble concerner inégalement les hommes que les femmes et qu'elle varie en fonction de la forme familiale, il faut interroger les logiques de tri et donc de construction des publics. Car, là où la clientèle du service social fait d'abord l'objet, nous l'avons vu, d'une sélection réelle par les conditions d'existence, la clientèle de l'insertion fait d'abord l'objet d'une sélection formelle. Les allocataires passent par le filtre de tout un

---

<sup>894</sup>Muel, Francine, « École obligatoire et invention de l'enfance anormale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, vol. 1, 1975, p. 60 – 74

circuit d'orientation et sont soumis à différentes logiques de tri. La littérature existante sur le sujet a cherché à identifier ces logiques. Dominique Vuillaume<sup>895</sup> et Serge Paugam ont ainsi proposé une distinction entre le « tri à l'employabilité » et le « tri à l'opportunité ». Le premier correspond à « la sélection des allocataires en fonction de l'appréciation de leurs atouts et de leurs handicaps sur le marché de l'emploi »<sup>896</sup>, tandis que le second renvoie à « l'orientation des allocataires en fonction des places disponibles, à un moment donné, dans le dispositif d'insertion »<sup>897</sup>. Cette distinction est très utile en ce qu'elle souligne le fait que le tri des allocataires est parfois arbitraire, qui est susceptible de n'entretenir qu'une relation floue avec les caractéristiques objectives des allocataires. En revanche, l'approche des deux auteurs ne permet ni de pondérer la part d'arbitraire, en tentant comme nous venons de faire de vérifier malgré tout certaines homologues entre le suivi proposé et les caractéristiques des allocataires, ni de remonter au principe de cette part d'arbitraire. Or, il n'existe d'autre façon d'en rendre compte que d'interroger la structure des postes – variable au grès des configurations locales – et les enjeux que le tri des publics soulève en son sein. Quatre types d'enjeux sont ici identifiés : enjeux de coordination, de sélection, de perpétuation et d'affinité. Le premier repérage qu'on en propose ici nous permet d'avancer des hypothèses pour montrer que, sous différents rapports, les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) tendent d'abord à être assignées aux positions les plus classiquement assistantielles.

### 1) *Enjeux de coordination : le « droit de suite » des assistantes sociales de secteur*

L'histoire de la profession d'assistante sociale est marquée par l'échec du modèle libéral que ses représentantes avaient essayé d'imposer<sup>898</sup>. Ce modèle s'appuyait en particulier sur des instances de coordinations, financées par une contribution des employeurs et au sein desquelles siégeaient des représentantes élues de la profession. Jusqu'à leur disparition, ces instances ont rempli différents rôles qui tous étaient orientés vers l'idéal d'un ordre professionnel autorégulé, porteur et garant de sa propre déontologie : assurer la continuité des suivis, négocier les relations aux autres institutions de l'État social mais surtout « éviter la superposition

---

<sup>895</sup>Vuillaume, Dominique, « Le RMI entre l'opportunité et la discrimination », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1991 cité dans Paugam, Serge, *La société française et ses pauvres*, op. cit., p. 142

<sup>896</sup>Paugam, Serge, *Idem*.

<sup>897</sup>*Idem*.

<sup>898</sup>Ravon Bertrand, Ion Jacques, *Les travailleurs sociaux*, op. cit., p. 11 ;

d'intervenants au sein d'une même famille. »<sup>899</sup> La disparition de ces instances<sup>900</sup> et les politiques départementales de recrutement consécutives à la décentralisation de l'assistance, ont entraîné un éclatement de la structure de concurrence entre les postes : les professionnelles engagées dans le suivi d'une même famille peuvent être variées, sans que la position de synthèse de l'AS polyvalente ne soit garantie. Pour autant, ce principe de non superposition continue d'être revendiqué pour réguler la concurrence et pour court-circuiter le circuit d'orientation des allocataires. Quand des allocataires sont « *déjà connus* » d'une assistante sociale de polyvalence, celle-ci peut se réserver une sorte de « droit de suite »<sup>901</sup> : c'est elle qui continuera à les accompagner dans le cadre du RSA, même si cette orientation ne correspond pas à celle qui aurait été déterminée dans le cadre de la procédure normale. Notons que ce droit de suite est parfois officiellement reconnu, comme cela semble être le cas au sein du département de Paris où la fréquentation préalable du service social vaut d'emblée comme motif d'exception à l'orientation par défaut vers Pôle emploi<sup>902</sup>.

C'est également le cas lorsque se pose la question du changement de référence vers Pôle emploi. On se souvient de l'extrait d'entretien avec Moufida Kouadi, cette salariée de la CAF qui disait ne pas hésiter à orienter ses allocataires vers Pôle emploi afin qu'ils « s'autonomisent ». Ce positionnement est singulier au regard des autres témoignages que j'ai recueillis. La plupart des assistantes sociales rencontrées prennent avec méfiance l'idée d'une réorientation vers Pôle emploi, surtout quand elle est demandée par un allocataire. Pour certaines, il s'agit d'une mesure de protection : les exigences que fait peser le service public de l'emploi sur ses usagers seraient trop lourdes à porter ; ce point est d'ailleurs confirmé dans un rapport monographique sur le fonctionnement du RSA à Paris<sup>903</sup>. Pour d'autres, au contraire, demander une référence Pôle emploi est un moyen de « *s'enfuir dans la nature* » (Claire Ravelet), de « *prendre le large* » (Leïla Vincent). Cette différence d'appréciation est peut-être

---

<sup>899</sup>Garcette, Christine, « La coordination en travail social : principe et mode d'organisation », *Vie sociale*, n°3, 2003, p. 54

<sup>900</sup>Le décret du 7 janvier 1959 instituant ces coordinations a été abrogé le 6 octobre 2007, et les Comités de Liaison et de Coordination des Services Sociaux (CLICOSS – nom donné aux coordinations) ont progressivement disparu depuis.

<sup>901</sup>L'expression vient de Claude Lévi-Strauss, qui l'utilise dans un sens différent : « Forme couleur ou odeur ouvrent à l'observateur ce que l'on pourrait appeler un "droit de suite" : celui de postuler que ces caractères visibles sont le signes de caractères également singuliers mais cachés » Lévi-Strauss Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990, p. 29

<sup>902</sup>Benabdelmoumen Samia, Gomel Bernard, Mabrouki Abdelwahed, Méda Dominique, Thévenot Virginie, *Le RSA : une monographie parisienne*, Rapport de recherche du Centre d'Études sur l'Emploi, n°69, janvier 2012, p. 15

<sup>903</sup>« [Les travailleurs sociaux] préfèrent souvent protéger les allocataires de la confrontation avec Pôle emploi dont les exigences sont jugées souvent trop fortes », *Ibid.*, p. 9

liée à la situation locale des agences Pôle emploi, dont on sait qu'elles ne fonctionnent pas toutes avec le même nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi par conseiller·e·s. Elle est en tout cas fondée sur la même revendication d'une continuité dans le suivi. Car les relations assistantielles, on l'a vu, sont coûteuses à établir en polyvalence de secteur. Dans ces cas-là, perdre la référence, c'est risquer de perdre les bénéficiaires de ce travail d'instauration de la confiance et d'appréhension globale des personnes. C'est aussi, potentiellement, perdre la main sur l'organisation partenariale autour d'une même famille. Dans la même logique, les assistantes sociales font aussi valoir leur « droit de suite » spécifiquement dans le cas des femmes élevant seules leurs enfants. Ainsi, dans le Val-de-Marne, une part importante des parents isolés qui devraient être suivis par le service social de la CAF sont en fait suivis par des assistantes sociales de secteur. Les enquêtées invoquent des raisons du même ordre, mais ajoutent plus souvent la question de la protection de l'enfance : passer la main quand une action est menée en ce sens peut-être délicat.

En résumé, on peut dire que même si le « droit de suite » s'affirme en des sens apparemment contradictoires – pour protéger d'institutions répressives ou pour maintenir la surveillance d'une famille – le principe qui le sous-tend reste celui de la défense du travail accompli. Mais il y a plus. La revendication de ce droit de suite peut aussi être interprétée comme le seul levier d'action sur le circuit bureaucratique qui *dessert* (au double sens du terme) les assistantes sociales de polyvalence. Car ces dernières, à la différence de leurs collègues spécialisées n'ont pas le pouvoir de choisir les allocataires qui leur conviennent. Au contraire et conséquemment avec la position de rattrapage dont on a vu qu'elle était reconduite dans la structure des postes, les assistantes sociales polyvalentes tendent d'abord à recevoir en référence les allocataires dont les positions spécialisées ne veulent pas : celles et ceux qui n'ont pas correspondu aux critères appliqués, à un moment donné, à leur personne ou à leur trajectoire. Nathalie Dehan exprime sa colère contre cette « *défausse* » des travailleuses spécialisées sur les travailleuses polyvalentes. C'est ce qui arrive par exemple quand les allocataires ne justifient pas d'un projet professionnel à la fois défini et cohérent avec les emplois précédemment occupés :

Lilian. *Donc vous avez la fonction de référente RSA pour l'insertion sociale : comment ça se passe ?*

**Nathalie.** Oui. Théoriquement. Théoriquement on fait de l'insertion sociale mais moi je hurle, régulièrement, quand je vois arriver de nouvelles personnes parce que moi je trouve qu'il y a beaucoup de professionnels qui se déchargent sur nous en disant : « La personne elle a dit qu'elle

voulait bien accepter n'importe quel boulot, donc c'est qu'elle ne sait pas ce qu'elle veut ». Mais je suis désolée, c'est la vérité, les gens sont vraiment prêts à accepter n'importe quel boulot, c'est pas qu'ils savent pas ce qu'ils veulent, c'est qu'ils ont besoin de manger, et qu'ils sont prêts à tout accepter ! Quand vous orientez des gens comme ça vers des structures, des organismes qui aident à la recherche d'emploi, c'est systématique ! « Affinez déjà votre projet professionnel et on verra après ». Mais les gens qui sont prêts à faire du ménage, *ou* des gardes d'enfant, *ou* à aller travailler en usine, *ou* n'importe quoi, ils ont pas besoin d'affiner leur projet professionnel ! Ils sont même pas dans « j'aimerais tellement faire ce type de boulot », ils sont dans « il faut que j'ai à bouffer ce soir », c'est tout !! (...) Donc ça, ça m'énerve prodigieusement. Parce que je trouve qu'on se défausse un peu sur nous. Et encore je ne vous parle même pas des personnes qui ont le malheur de dire à un conseiller insertion qu'elles ont pas payé le loyer le mois dernier : « Ah ! Problème financier on renvoie au social ». Alors justement, le problème c'est qu'il y a pas d'argent qui rentre et que s'il y avait un salaire, y aurait pas de problèmes sociaux !

Introduites dans un système de postes où elles continuent de s'occuper des formes d'urgences et des problèmes d'enfance, en plus de tous les allocataires dont personne ne veut, les assistantes sociales n'ont plus qu'une *marge négative d'action sur l'orientation* : celle de ne pas passer vers un autre poste un suivi qui a incorporé beaucoup d'efforts. C'est à cela que renvoie, finalement le « droit de suite » qu'elles revendiquent. Du point de vue de la construction des « mères isolées », une double dynamique est à l'œuvre qui permet ici de rendre compte, pour partie, de leur accompagnement selon des modalités classiquement assistantielles. D'une part, donc, le droit de suite que sont susceptibles de faire valoir les assistantes sociales polyvalentes à leur sujet et, d'autre part, le fait que les positions spécialisées se défaussent sur la polyvalence de leur accompagnement. Pour comprendre ce dernier point, il faut passer aux enjeux suivants.

## 2) *Enjeux de sélection : l'étiquetage de l'employabilité*

Il est intéressant de revenir sur les postes spécialisés, dont Nathalie regrette qu'ils se « défaussent » sur le secteur. Pour ces postes spécialisés dans l'insertion professionnelle, l'enjeu va être de sélectionner des allocataires conformes aux fonctions confiées aux institutions qui les emploient ; que ce soit dans le cadre de marchés publics, de la politique de la ville, ou de conventions avec le conseil départemental. La relative diversité des critères de sélection correspond donc à la relative diversité des objectifs institutionnels – et notamment des modalités d'évaluation et de perpétuation des institutions (nous allons y revenir juste après) . Ainsi, quand l'efficacité est mesurée aux taux de retours à l'emploi, ou aux taux de sortie en

formations, les « jugements d'employabilités »<sup>904</sup> peuvent être formulés brutalement. Il est important de ne pas préjuger de l'efficacité prédictive de ce type de jugements, qui, quand on les observe, semblent autant fondés sur une interprétation des chances objectives de retour à l'emploi que sur un étiquetage pur et simple des manières d'être, de se tenir, de s'habiller<sup>905</sup>. On peut prendre l'exemple des Plans Locaux d'Insertion par l'Economie (PLIE), émanations de la politique de la ville mis en place dans le cadre des plans de rénovation urbaine. Lors d'une journée d'orientation, un assistant social salarié du PLIE, Antoine Allezy, présente ce « dispositif » aux allocataires :

« Nous, on fait vraiment du "social light", c'est-à-dire qu'on ne s'occupe pas des problématiques lourdes, type problèmes de garde d'enfant, ou impayés de loyers. Notre but c'est vraiment l'insertion professionnelle, donc il faut que ça avance »<sup>906</sup>.

La sélection pour bénéficier de cet accompagnement est stricte, non seulement en amont, mais aussi au fil de l'accompagnement :

« Les référents et vous avez deux mois pour faire connaissance : si ça se passe bien on continue, sinon on arrête. C'est une sorte de période d'essai si vous voulez ».

Plus tard dans la journée, alors que je laissais trainer mon oreille du côté des entretiens qu'il menait, en attendant de pouvoir assister à ceux que Brigitte Targat va conduire, Antoine vient m'aborder. Il m'explique avoir étudié la sociologie (« *enfin, pas au même niveau hein !* »), et nous engageons (à peu près) la discussion suivante :

« **Antoine.** Ça doit être marrant pour toi d'observer ce qui se passe. Des fois les rencontres avec les gens qu'on a ici, c'est vraiment des sketches.

*Lilian.* Ah oui ?

**Antoine.** Bah disons que l'humour c'est très important pour nous.

*Lilian.* Pourquoi, tu leur fais des blagues ?

---

<sup>904</sup>Demazière, Didier, « Jugements d'employabilité et construction sociale du chômage » in. Gadrey, Jean (dir.), *Emploi et travail : regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2000

<sup>905</sup>Agnès Gramain et Samuel Neuberger parlent de « critères réels nécessairement moins transparents que la définition légale des populations éligibles » ; *Ibid.* ; Sur ce point, voir aussi le travail de Yollande Benarrosh : Benarrosh, Yollande, « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *art. cit.* ; Benarrosh, Yollande, *Recevoir les chômeurs à l'ANPE. L'institution entre don et contrat*, Paris, L'Harmattan, 2006

<sup>906</sup>Toutes les observations qui suivent ont été collectées lors de la même journée (Journal de terrain, 7 février 2014)

**Antoine.** Non, j'en suis pas là ! Mais t'as des situations... Par exemple, la dame qui était là tout à l'heure, elle me dit qu'elle veut travailler avec les enfants alors qu'elle te raconte son parcours, elle a fait que de la manutention... tu te dis... »

On retrouve ici le *principe de continuité*, principe de relecture de la trajectoire professionnelle selon une logique de cohérence avec l'emploi envisagé ; ce principe que Nathalie critiquait dans l'extrait cité plus haut. Mais, à observer les entretiens menés par cet assistant social, le jugement d'employabilité semble faire intervenir d'autres critères. Ainsi, avant notre conversation, Tristan avait reçu deux femmes. La première, peut-être âgée d'une quarantaine d'année, est accompagnée d'une amie. L'assistant social mène l'entretien : « *Mais vous avez des compétences-compétences, ou des compétences bidon ?* ». Il prétextera ensuite du fait qu'elle soit déjà suivie par le secteur pour ne pas lui proposer un accompagnement PLIE, quoique la raison véritable tiende au principe de continuité déjà évoqué (c'est de cette femme dont il parle quand elle dit qu'elle a fait de la manutention et que son souhait de garder des enfants ne paraît pas réaliste). Le cas de la seconde femme reçue est différent. Cette fois, c'est une assistante sociale de secteur qui appelle spécialement Tristan, jugeant le dossier de l'allocataire de « *grande qualité* ». Elle demande donc à son collègue de procéder à l'orientation. L'allocataire semble beaucoup plus jeune, elle porte une veste cintrée et des lunettes à monture épaisse. Des bribes de conversation que je perçois, il ressort que l'entretien se passe bien : « *Vous avez un vrai potentiel, je pense qu'on va pouvoir travailler ensemble* ». Pourtant, si la jeune femme était d'abord reçue par une AS de polyvalence : cela signifie qu'elle était « connue » des services sociaux et que le « droit de suite » du secteur que prétextait Tristan pour la première femme ne s'applique pas à la seconde. Ces observations restent très ténues. Elles sont pourtant corroborées par ce que me disent différentes professionnelles. Amélie Blondin m'explique ainsi avoir voulu orienter Audrey Dibandi – une allocataire dont on a parlé dans les premiers chapitres – vers le PLIE. En effet, ce suivi implique de nombreux avantages, notamment en termes d'accès à la formation. Cette orientation a été refusée par l'ancien directeur de la structure et Amélie ne mâche pas ses mots :

**Amélie.** « Non mais l'ancien directeur du PLIE, c'est un tel connard ! Il n'a pas voulu qu'elle soit suivie parce que, tu la rencontreras, elle fait un peu pépète, mauvais genre, mini-jupe à tout va. Elle te racontera, elle a été danseuse, elle vient d'une famille d'artistes. Mais bon on s'en fout, ça l'aurait bien aidée cette dame !<sup>907</sup> »

---

<sup>907</sup>Journal de terrain, 24/01/2014 ; retranscrit de mémoire après l'observation.

Il semble pertinent, au regard de ce matériau et surtout de la littérature déjà citée, de parler d'*étiquetage d'employabilité*. La logique est la même que celle découverte par la sociologie de la déviance, et l'on pourrait paraphraser Howard Becker en disant que « l'employable est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès. »<sup>908</sup> En effet, non seulement l'étiquetage est un construit, dont les critères varient d'une position à l'autre, mais il produit des « effets de destin », au moins sous forme d'accès refusé ou accepté à des ressources rares (aides spécifiques, accès à la formation, fréquence des rendez-vous).

### 3) *Enjeux de perpétuation : trier pour rester*

Dans différents cas sur lesquels mon enquête n'a pas porté, les jugements d'employabilité peuvent répondre à des enjeux de perpétuation – de maintien des conventions ou des financements qui permettent aux postes d'exister. Plusieurs travaux permettent d'ailleurs de faire l'hypothèse que, du fait de cette menace de disparition, le recours aux structures associatives constitue le moyen d'imposer des normes gestionnaires beaucoup plus strictes que ce qui serait concevable dans les institutions publiques.<sup>909</sup> C'est pour cette raison qu'on ne peut pas toujours dire que la capacité de sélectionner le public est un privilège : certes, c'est un avantage indéniable par rapport aux assistantes sociales de secteur qui reçoivent les allocataires dont personne ne veut. Mais ce peut aussi être un impératif. Ainsi, quand c'est le pourcentage d'allocataires suivis ayant retrouvé un emploi (le « taux de placement ») qui est retenu pour l'évaluation des associations, on comprend l'importance de l'écramage par les jugements d'employabilité. En revanche, quand c'est le nombre de personnes accompagnées ou le nombre d'actes professionnels exécutés qui déterminent les subventions, le tri est plutôt un « tri à l'opportunité » (Dominique Vuillaume). Inès Hamdi, depuis son poste d'assistante administrative en charge de l'organisation des journées d'orientation, est bien placée pour le vérifier :

**Inès.** Y'a pas longtemps j'étais en réunion avec tous les autres [assistantes administratives], et (...) on a toutes constaté la même chose : y'en a qui orientent que pour leur avantage à eux quoi ! Ça leur fait du travail et leur poste est financé : mais c'est pas forcément dans l'intérêt de l'utilisateur, bien sûr. Tiens, par exemple, prends le poste de l'assistante sociale [du CCAS d'une ville voisine] : bah elle est ... héhéhé... en standby quoi. D'ailleurs avant elles étaient deux, et

---

<sup>908</sup>La célèbre formule d'origine se trouve dans Becker, Howard, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985, p.33

<sup>909</sup>Sur le sujet, voir par exemple le travail de thèse de Sophie Dessein, déjà mentionné.

maintenant y'en a qu'une. Parce qu'en plus, c'est vraiment une particularité aux CCAS, ils sont financés au dossier : un [contrat d'insertion] vaut tant, une [demande au fond d'aide individuel] vaut tant, une fiche d'orientation vaut tant. Et c'est vraiment ça hein. Du coup à la dernière réunion avec le CCAS de (...), bah ils sont passés de 50000 euros de subventions par ans à 2500 par mois. Donc pour eux c'était une grosse claque quoi. Ce qui se passe maintenant, c'est que quoi qu'il arrive, qu'ils soient venus ou pas en [journée d'orientation], l'AS reconvoque tous les allocataires. Tous. Moi je lui envoie la liste de ceux qui ne sont pas venus en entretien individuel, mais elle, quoiqu'il arrive, elle convoque tous ceux qui dépendent de son service, bah pour en avoir le maximum quoi !

Ces enjeux de perpétuation, outre les conséquences qu'ils peuvent avoir sur les allocataires (ex. se retrouver dans une action collective peu adaptée parce qu'il reste des places), ont aussi une incidence sur l'ensemble des autres postes. Deborah Chierigato, une assistante sociale salariée de la CAF de Paris<sup>910</sup>, m'explique ainsi que les allocataires du RSA majoré qu'elle devrait recevoir sont principalement orientées vers des associations qui « *ne vivent que de ça* » : « *Au niveau des [commissions d'orientation], ils pensent un peu comme ça, ils se disent la CAF, c'est bon, c'est une grosse machine, y'a de l'argent, elle n'est pas menacée, donc on va privilégier les assocés* ». Ainsi, Deborah n'assure le suivi de 18 allocataires – contre 25 à 35 et un faisceau de tâches plus étoffé dans la Caf du Val-de-Marne. De sorte que ce qui ressort le plus clairement de l'entretien avec cette assistante sociale de 30 ans, c'est qu'elle regrette la polyvalence de secteur par laquelle elle est passée et qu'elle s'ennuie profondément au travail : « *J'ai vraiment l'impression de m'être appauvrie professionnellement... Il faut le dire, on s'abrutit ici, clairement.* » À tel point qu'elle envisage sérieusement une reconversion professionnelle.

#### 4) *Enjeux affinitaires : faire son poste et faire son public*

Le dernier cas de figure qu'il nous reste à voir concerne certaines travailleuses spécialisées qui ont la possibilité d'aménager leur poste en choisissant un public qui les intéresse particulièrement. Il s'agit de ces travailleuses dont on a dit qu'elles avaient suivi une carrière d'aménagement de l'exposition. Ces aménagements supposent une division des publics entre collègues, et un accord des responsables chargés de valider les orientations. C'est ainsi que

---

<sup>910</sup>Si je lui ai demandé un entretien, c'était à la fois pour avoir des informations sur le fonctionnement parisien et aussi parce qu'elle occupait le poste qu'occupe désormais Leïla Vincent, dans le Val-de-Marne. Je cherchais donc à obtenir des informations sur une double sortie : de la polyvalence et du Val-de-Marne.

s'arrangent trois collègues bas-rhinoises, travailleuses sociales spécialisées dans l'insertion qui travaillent au sein du même service : Claire Ravelet, Claudine Sommer et Charlotte Berthelin. Claire nous explique leur fonctionnement :

**Claire.** Quand on fait de l'orientation à la fin des informations collectives RSA, ben dans les cas où on préconise une [*travailleuse sociale spécialisée*], eh ben le choix il faut le faire entre Claudine, Charlotte et moi. (...) Donc Charlotte elle est plus sur tous les entrepreneurs, elle est devenue notre spécialiste de l'entreprise (...) C'est quand même sa volonté parce qu'après avoir bossée en tant qu'AS de secteur, elle avait plus trop envie d'être dans de l'accompagnement social long, à travailler tout ça sur des situations un petit peu... je sais pas comment dire, plus lourde... Elle avait besoin d'un peu de recul en fait. Donc ça c'est plus Charlotte, Claudine, elle, elle a plus un attrait pour les publics qui sont d'origine étrangère. Donc la reconnaissance des diplômes, du permis, des cours de français, français langue étrangère. Elle a aussi d'autres allocataires qui sont pas là-dedans, mais c'est eux qu'on lui oriente en priorité. Voilà. Et moi en gros je prends tout le reste parce que je suis la dernière arrivée [*rire franc*] et que ça me va. Non, j'aime bien la diversité donc ça me va.

Cet « arrangement » entre les trois collègues reproduit, en petit, la logique d'ensemble de division du travail assistantiel. Au sein d'un cadre lui-même spécialisé, la spécialité est synonyme d'aménagement du poste et s'oppose à la polyvalence relative, réservée, comme une tâche plus ingrate, aux nouvelles venues. Cette « spécialisation dans la spécialisation », qui correspond tout à fait à « l'aménagement de l'exposition » que l'on évoquait plus tôt, produit donc une subdivision du public en catégories plus fines que les catégories bureaucratiques habituelles. Suffisamment fines pour entrer en résonance avec les aspirations dont les travailleuses investissent leur poste :

**Claudine.** On a chacune un peu notre spécialité on va dire, moi j'ai plusieurs catégories, mais j'ai entre autres des personnes qui sont en *difficulté psychologique* et qui ont besoin d'accompagnement pour arriver à murir quelque chose et aller de l'avant quoi hein. Entre temps j'ai eu une licence en psycho, à côté de mon boulot [*Claudine me parle de l'envie qu'elle a eu à un moment de devenir psychologue, et du fait qu'elle a préféré rester AS, un métier plus « concret » et non pas uniquement basé sur la « parole » ; elle me donne ensuite différents exemples de personnes qu'elle suit dans ce cadre*]. Donc Nadine [*Nadine Valette, sa supérieure, enquêtée par ailleurs*] m'oriente un peu ce genre de profils et elle m'oriente aussi, enfin je suis assez intéressée par des *gens qui viennent de l'étranger*, qui avaient un diplôme à l'étranger et qui se retrouvent pas... enfin qui se retrouvent en difficulté parce qu'ils ont tout perdu, ils ont perdu leur pays, leur statut, leur qualification qui n'est pas reconnue ici, voilà... donc c'est un

domaine qui m'intéresse parce que je l'ai côtoyé de près, mon mari étant d'origine étrangère, voilà, je sais de l'intérieur ce que ça veut dire, se retrouver ici sans rien donc... voilà donc ce public là aussi ça m'intéresse bien. Et puis j'ai aussi un peu un public de petits jeunes, je les appelle *mes petits-jeunes*, [rire] voilà qui ont un peu perdu de leur motivation qui sont un peu dans le désert, qui savent plus trop comment aller de l'avant, enfin qui savent pas s'ils ont de l'envie ou pas et puis j'essaye de trouver le petit moteur qui fait qu'ils auront envie de créer quelque chose de leur vie. Voilà un peu en gros les catégories que moi j'ai.

**Charlotte.** Alors moi j'ai une particularité, c'est que je me suis spécialisée dans tout ce qui est la création d'entreprise. C'est pour ça que je dis que j'ai pas tellement, tellement de mères seules dans le sens où si, j'ai quelques femmes qui vont monter quelque chose pour des prothèses ongulaires, ou des choses comme ça, qui sont seules, mais sinon c'est plus ben souvent des hommes qui sont dans une démarche de création d'entreprise. L'idée c'est vraiment que c'est des gens qui veulent, à un moment donné, *se créer leur propre emploi*. Mais j'ai pas tellement de femmes seules avec des enfants parce que du coup y'a le frein au niveau du mode de garde. [Charlotte m'explique dans le détail les différents statuts qu'elle accompagne, les types d'aides disponibles, et son rôle de conseil économique]. Voilà, ça c'est la spécificité de mon poste à moi [léger rire]

Claudine explicite elle-même la résonnance entre ses expériences – aspirations professionnelles passées, vie conjugale – et le découpage de ses publics. On remarque l'appropriation affective de ces derniers (« *mes petits jeunes* »). Chez Charlotte, on note l'homologie entre une conception volontariste de l'activité économique (« *faire son emploi* »), qui renvoie à un ethos ascensionnel<sup>911</sup> et s'inscrit en opposition des usages instrumentaux du service social qu'elle dit avoir eu du mal à supporter (« *les gens qui attendent que ça se passe* »). On voit bien comment faire son poste (« *mon poste à moi* ») peut aussi vouloir dire « faire son public », en même temps que l'on constate la division morale du travail qui autorise ou non de tels aménagements. Car, dans le contexte de cette division, les « mères seules » sont avant tout renvoyées vers la nouvelle venue : Claire m'explique que c'est d'abord elle qui les reçoit.

---

<sup>911</sup>La mère de Charlotte était agente administrative en mairie et son père mécanicien ajusteur dans une papeterie strasbourgeoise. Elle m'explique ainsi que lors d'une séance de supervision auprès d'un psychologue, Claire Ravelet, sa collègue, expliquait sa difficulté à motiver les allocataires à occuper des postes ouvriers, ayant elle-même mesurée ces difficultés par l'intermédiaire de son père, qui a occupé différents emplois en usine et en tant que chauffeur routier. Charlotte, elle, m'explique qu'au contraire de Claire elle a « *toujours été fière que [son] papa soit mécanicien ajusteur aux papeteries de la Robertsau* » et que ce dernier l'a toujours encouragée dans ses études (pour information, sa sœur est conseillère pôle emploi et elle est mariée à un technicien de la société qui gère les transports strasbourgeois).

En les replaçant dans la structure des postes, nous avons vérifié la diversité des enjeux qui se posent autour du tri et donc de la construction des publics, non pas seulement au niveau des grandes catégories que l'on identifie d'habitude, mais aussi au niveau de critères plus informels. Or, ces enjeux de tri et de construction des publics accréditent l'hypothèse que les « mères seules » soient, indépendamment de leur mobilisation vers l'emploi, plus souvent renvoyées vers les modalités d'exposition assistantielles les plus classiques, c'est-à-dire les plus orientées vers les dimensions éducatives ou post-conjugales de leur système de stratégies. Cette hypothèse, nous allons désormais la vérifier d'une autre manière, en revenant sur la façon dont les mères seules sont construites comme public dans le Bas-Rhin.

B) La construction des « mères isolées » comme public dans le Bas-Rhin, ou les « habits neufs du familialisme »

On sait déjà, grâce aux travaux de Jacques Commaille, que le critère de « l'isolement » a donné lieu, au moment de sa mise en œuvre, à des interprétations très différentes d'une CAF à l'autre<sup>912</sup>. De la même manière, ce qui semble avoir donné lieu à des interprétations très différentes, c'est le passage de l'API au RSA, c'est-à-dire l'intégration de certaines des allocataires élevant seules leur(s) enfant(s) dans la logique de la contractualisation et des « droits et devoirs ». En effet, les femmes allocataires de l'allocation de parent isolé (API), à la différence des allocataires du RMI, n'avaient aucune obligation d'insertion. C'est ainsi que Véronique Aillet pouvait conclure à la « force symbolique »<sup>913</sup> de l'API, qui permettait un moment de réparation et de reprise de soi. Aujourd'hui, obligation leur est faite de signer des contrats au même titre que les autres et dans les départements où cette obligation prête à conséquences institutionnelles. Seulement, la place de ce public dans la structure des postes que l'on vient de décrire semble d'abord le renvoyer vers les modalités les plus classiquement assistantielles de l'accompagnement. Ainsi, « l'activation » des « mères isolées » ne semble avoir donné que de nouveaux habits à un certain familialisme<sup>914</sup>, fondé sur un imaginaire assistantiel de la transmission et de l'intrication entre ordre moral, ordre du genre et ordre social. Nous commencerons par prendre comme révélateur de cette intrication un rapport plusieurs fois cité par les travailleuses du social bas-rhinoises comme ayant fortement orienté les politiques locales. Nous montrons ensuite comment cette construction s'est réalisée en mesures concrètes, en tentant de repérer, derrière la rhétorique moderniste du « partenariat » et de « l'insertion »,

---

<sup>912</sup>Commaille, Jacques, *Misères de la famille question d'État*, op. cit.

<sup>913</sup>Aillet, Véronique, « La force symbolique de l'allocation de parent isolé », *art. cit.*, p. 7 – 15

<sup>914</sup>Cardi, Coline, « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité », *art. cit.*, p. 11 – 19

une certaine permanence des représentations traditionnelles : familialisme, mission de civilisation, imaginaire de la transmission. Tout ceci nous aidera, en retour, à comprendre très directement les interactions observées entre travailleuses du social et allocataires qui seront étudiées dans les chapitres suivant et à mesurer, au-delà de l'absence de construction des « mères seules » comme public particulier dans le Val-de-Marne, les spécificités des relations d'assistance qui se nouent dans la configuration de ce département.

### 1) *Imaginaire assistantiel et légitimation d'une intervention*

Lors de mon enquête dans le Bas-Rhin, plusieurs travailleurs et travailleuses du social font donc référence à une étude de 2004, commandée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, dans le cadre d'une entreprise collective visant à mettre en place des actions spécifiques auprès des femmes élevant seules leur(s) enfant(s). Le rapport portait plus particulièrement sur les allocataires de l'Allocation de Parent Isolé et de l'Allocation Parentale d'Éducation. Son autrice, Marie-Laure Bally, a exercé comme responsable d'agence ANPE et était à l'époque de la dite étude responsable des ressources humaines pour un organisme de formation. Elle est désormais en charge des ressources humaines à l'IEP de Strasbourg. Ce document, que j'ai pu me procurer, est intéressant en ce qu'il condense un certain *imaginaire assistantiel de la transmission* au sein duquel ordre moral, ordre de genre et ordre social sont intimement intriqués. Car, en fait de porter sur les allocataires (aucune n'est interrogée), il porte sur le point de vue des professionnelles sur ces dernières et vise, en mettant en scène une certaine « panique morale »<sup>915</sup>, visant à légitimer une action spécifique sur les femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

Le point de départ, ce sont des « stéréotypes culturels » auquel le travail social doit s'affronter. Conformément à une mission de civilisation – nous verrons que le vocabulaire employé par un cadre interrogé, qui parle des ex conjoints « *un peu sauvages* » des allocataires, invite à prendre le terme dans un sens tout à fait littéral – la première urgence semble d'*éduquer* les femmes. Marie-Laure Bally écrit ainsi :

« Leur désir d'enfant semble lié à ce stéréotype culturel de la femme "mère" ou à la représentation qu'elles en ont (...) Ce ne sont pas des femmes, ce sont des mères. »

---

<sup>915</sup>L'usage qu'on fait ici de la notion de « panique morale » est analogue à celui que fait Michel Bozon de la notion de « panique morale adulte » au sujet de la sexualité des jeunes. Pour le sociologue, cette panique morale est intrinsèquement genrée, en ce qu'elle repose sur une responsabilisation différentielle des jeunes hommes et des jeunes femmes, ces dernières étant conçues comme « les gardiennes privilégiées de la morale sexuelle » au sein des couples hétérosexuels. Cf. Bozon, Michel, « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora débats/jeunesse*, n°60, 2012, p. 132

« Bien en amont des prestations d'accompagnement qui peuvent être préconisées, il semble essentiel d'intervenir pendant la scolarité des jeunes filles des quartiers à forte concentration d'allocataires API pour entamer avec elles un travail sur les représentations et les stéréotypes culturels relatifs à l'image de la femme. Sans ce travail, et sans réel projet de vie, le risque de *reproduire le schéma familial* est important, surtout si l'on considère que l'environnement général de ces jeunes filles ne leur offre que peu de modèles différents et ne leur permet guère d'avoir d'autres représentations. » (je souligne)

Plus tard, après avoir décrit l'accompagnement qu'elle préconise pour les allocataires, l'autrice poursuit :

« Attendre la fin de l'API sans faire réfléchir à un projet de vie conduit nécessairement les bénéficiaires à rester dans des dispositifs de minima sociaux qui seront également les seuls cadres de référence de leurs enfants. »

L'« *insertion* » vise donc à intervenir sur « *les cadres de référence* » (les enquêtées disent plus souvent « *l'image* ») que les femmes transmettraient à leurs enfants. Elle viserait aussi à modifier leurs pratiques post-conjugales, qui consisteraient à constamment chercher à dissimuler le « *père des enfants* ». En effet, ces derniers seraient condamnés à la « *clandestinité* » par les mères<sup>916</sup>. Le plus souvent absent, leur présence ne pourrait se négocier qu'au prix d'une confusion spécialement scandaleuse des positions de parenté : « *[le père] est souvent présenté, nous informe Marie-Laure Bally, comme le frère ou le cousin et parfois même appelé "tonton" par les enfants* »<sup>917</sup>.

C'est donc tout un imaginaire de la transmission qui s'exprime ici et qui mérite d'être mis à plat, autour de deux dimensions essentielles. La première, c'est que cet imaginaire s'applique à une population qui, sans être explicitement nommée, est clairement délimitée (les « *jeunes filles des quartiers...* »). C'est chez elles que les « *représentations et les stéréotypes culturels relatifs à l'image de la femme* » devraient être travaillés. Le sexisme devient une forme de manifestation irrationnelle et rétrograde, propre aux fractions de classe socialement « en retard », que « l'avant-garde sociale éclairée » se devrait de dissiper, dans le cadre d'une relation de femmes à femmes. Mécanisme de triple *circonscription* du sexisme donc, qui en

---

<sup>916</sup>Coline Cardi remarque, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, que « derrière le motif du père "absent", on trouve toujours celui de la mère "dévorante", responsable de l'absence paternelle » (*Ibid.*, p. 18). Ce double motif est omniprésent sur mes terrains, quoiqu'encore une fois de manière beaucoup plus nette dans le Bas-Rhin.

<sup>917</sup>Bally, Marie-Laure, *Ibid.*

vient à ne concerner que *certaines* femmes,<sup>918</sup> qui ne se présente que sous forme d'états de conscience qu'une action émancipatrice extérieure se devrait de dissiper, qui exclue donc toutes les dimensions structurelles et partagées qui fondent l'ordre du genre. La deuxième dimension de cet imaginaire tient plus particulièrement à la culpabilisation des femmes. D'abord parce qu'en amont, ces dernières seraient pour partie responsables de l'exclusion des pères, condamnés à la « *clandestinité* ». Le plus souvent absent, leur présence ne pourrait se négocier qu'au prix d'une confusion spécialement scandaleuse des positions de parenté : « *[le père] est souvent présenté, nous informe Marie-Laure Bally, comme le frère ou le cousin et parfois même appelé "tonton" par les enfants* »<sup>919</sup>. Or, conformément au « thème de la dissociation familiale »<sup>920</sup> qu'identifie Nadine Lefaucheur, cette absence – ou présence amoindrie – du père serait, en tant que telle, « *dangereuse* » :

« Les conséquences de cette clandestinité [des pères] sur le suivi éducatif de l'enfant sont importantes et peuvent même être dangereuses par rapport à sa "socialisation" »

Laissés, par l'absence ou la présence amoindrie des pères, au maternel, au féminin, à la nature, les enfants ne pourraient accéder à la « "socialisation" », à la culture, au masculin. La monoparentalité féminine correspondrait à une impossibilité de la synergie civilisatrice du couple hétérosexuel et de la « complémentarité » bien comprise des rôles masculins et féminins qu'elle présuppose. Autrement dit, dans la définition contemporaine des classes dangereuses qu'elle présuppose. Autrement dit, dans la définition contemporaine des classes dangereuses qu'elle exprime le rapport étudié, la distance à une certaine conception de la « complémentarité » hétérosexuelle joue une place centrale. Ces classes seraient donc caractérisées par leur trop forte proximité au féminin, à la nature, au maternel. Qu'ensuite, ailleurs, ce soit la dangerosité des jeunes hommes qui fasse l'objet de la panique morale n'est qu'une contradiction apparente. Dans un cas, comme dans l'autre, la dangerosité est pensée en lien avec la « mission civilisatrice » des femmes clientes de l'assistance, dont le premier des manquements serait ici de refuser d'associer les hommes. Cette construction imaginaire occulte, il faut le rappeler, tout

---

<sup>918</sup>Dans l'abondante littérature qui traite, plus ou moins directement, de cette question, on peut citer l'analyse que propose Mara Viveros-Vigoya du « machisme » comme moyen de circonscrire le sexisme aux populations socio-racialement dominées, en Amérique latine. Cf. Viveros-Vigoya, Mara, « *Jusqu'à un certain point* ou la spécificité de la domination masculine en Amérique latine », *Mouvements*, vol. 1, n°31, 2004, p. 56 – 63.

<sup>919</sup>Bally, Marie-Laure, *Ibid.*

<sup>920</sup>Lefaucheur, Nadine, « Les familles monoparentales... », *loc. cit.*, p. 176 ; Ce thème est très ancien. L'helléniste Nicole Lorraux l'identifie dans différentes sources. Elle part de l'opposition platonicienne entre « *paideia* » et « *trophē* ». Le premier terme désigne l'éducation apportée par le père quand le second désigne la « nourriture et l'élevage » assignés à la mère. L'autrice montre que différentes tragédies reposent sur cette opposition, quand elles mettent en scène des hommes n'ayant été élevés que par leur mère. Privés de « *paideia* », ces derniers sont des individus nécessairement colériques, infidèles à leur *patrie* et à leur cité, car toujours tentés de placer leur amour de leur mère au-dessus de toute autre considération. Cf. Lorraux, Nicole, *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, 1990, p. 30 – 33 (Je remercie Benoît Autiquet d'avoir attiré mon attention sur le travail de cette autrice)

le travail de maintien des sentiments de filiations que les femmes fournissent, pas seulement dans les classes populaires, et que nous avons analysé dans les chapitre 2 et 3.

La mise en scène de la dangerosité sociale sert ici sans doute, d'abord, à souligner l'urgence qu'il y aurait à agir, le péril qu'il y aurait en la demeure. Mais il ne saurait s'agir que d'une simple mobilisation stratégique : l'imaginaire qui s'exprime ici est omniprésent dans le Bas-Rhin, y compris dans les interactions de face à face entre travailleuses et allocataires. Il heurte d'ailleurs profondément, chez ces dernières, ce que l'on a appelé, dans le cadre des rapports à l'école, la défense de la personnalité. Mais avant de montrer cela, il faut vérifier en quoi cet imaginaire de la transmission est très présent dans la construction des « mères seules », dans le Bas-Rhin.

## 2) *Le passage de l'API au RSA comme « opportunité » dans la structure locale des postes et des carrières*

Le contexte au sein duquel intervient ce rapport est celui d'une découverte des « mères isolées » comme public *ouvert à la construction* : rien, en effet, n'est fait spécifiquement pour elles. Et en tant qu'elles perçoivent l'API, ces dernières sont réputées mauvaises clientes des services sociaux. Denis Mauhaut, directeur de cabinet de l' élu bas-rhinois en charge de la politique sociale, lui-même ancien assistant social (un recrutement très rare à ce niveau de responsabilité, même s'il est ensuite passé par l'IEP de Paris), m'explique ainsi :

**Denis.** Je veux dire, c'était des trajectoires un peu génériques mais quand même qu'on retrouvait : dès qu'elles avaient le droit à l'API, on les voyait plus pendant trois ans et clairement on les revoyait au moment où y avait plus d'API et qu'il fallait rouvrir les droits au RMI. Alors l'API ça reste quand même un minimum social, mais alors c'est sûr que c'est plus intéressant que le RMI, hein : j'avais un président de CLI, [*Commission Locale d'Insertion*] qui disait que l'API, c'était comme l'AAH, c'est une « promotion sociale » pour les bénéficiaires du RMI. Mais effectivement le montant était plus intéressant – donc pendant toute la durée où elles étaient en API on les voyait [*appuie*] plus dans les centre médico sociaux, enfin je veux dire si y avait bien quelqu'un qu'elles fuyaient c'était bien l'assistante sociale [*en riant*] c'est clair !

Pourtant en parallèle, différentes associations et institutions existent qui ne demandent qu'à trouver leur public. C'est dans ce contexte que se met en place le « groupe de travail » duquel est issu le rapport précédemment étudié. Cyril Hartmann, un cadre du travail social bas-rhinois, m'explique les circonstances dans lesquelles il a rejoint ce groupe, et comment le passage de

l'API au RSA a créé une véritable « *opportunité* » qui a permis de concrétiser la construction des « mères isolées » comme public.

**Cyril.** C'est un groupe de réflexion en fait regroupant les différents partenaires associatifs mais aussi l'État la DRTFP, le conseil général, et on a pu s'appuyer sur une étude qui avait été montée sur les femmes bénéficiaires de l'API, qui mettaient en avant le processus d'isolement de ces femmes là [*il s'agit du rapport analysé plus haut*]. Donc à partir de là, on a monté un groupe qui au départ n'avait pas grand-chose à proposer mais c'était sur le mode : « Voilà on a repéré ce problème là qu'est-ce que vous en pensez ? ». Puis progressivement, en 2007 on a mis en place des choses avec la CAF – les actions « parent solo » – avec [différentes associations], on a travaillé sur les actions de mobilisation dans les quartiers. Moi par la suite j'ai changé de boulot, je suis venu à la mission locale – je suis toujours salarié de la ville de Strasbourg mais rattaché à la mission locale. Et quand la loi a changé et qu'on a eu cette opportunité de créer une équipe spécifique autour de ce public là, *on a sauté sur l'occasion ! Vous voyez ça nous a donné vraiment l'occasion*. Parce que la démarche de la mission locale c'est d'aller vers les gens. C'est d'aller chercher les jeunes en prison, les jeunes décrocheurs scolaires, donc on a créé une équipe spécifique pour aller vers les jeunes mères et proposer nos services quoi.

Il faut alors relier la construction du public avec les opportunités de carrière qui s'ouvrent dans la structure des postes. La carrière de Cyril semble très fréquente chez les assistants sociaux hommes et procède d'une forme d'attrait pour ce que Gisèle Morand appelle le « social noble ». Cyril commence sa carrière en 1999, sur un poste d'emblée spécialisé dans le RMI, dont il met d'ailleurs en avant l'intitulé officiel, duquel le mot « assistant social » est effacé (« *donc c'était assistant social RMI. Mais à l'époque on disait plutôt "animateur RMI" en fait* »). Sur ce poste, il me précise que ce sont d'abord les missions de « *soutien technique au secteur* » et de mise en place de « *projets* » qui l'intéressent. De fait, il ne l'occupe pas longtemps, puisque six ans plus tard, il passe dans l'encadrement de proximité. C'est dans ce cadre qu'il rejoint le « groupe de réflexion » qui avait commandé le rapport de Marie-Laure Bally. Enfin, cette spécialisation se poursuit, puisque, salarié de la ville de Strasbourg, il est muté à la coordination du « pôle social » des missions locales, au sein duquel il est tout à fait préservé de l'exposition au public. C'est là qu'il propose la mise en place d'un accompagnement spécialisé pour les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) et ayant moins de 26 ans. La constitution du public est donc inséparable de logiques de carrières : cette construction est l'occasion de faire le lien entre différentes associations et différentes administrations déconcentrées, de chercher des financements départementaux et européens et de suivre une carrière de réduction puis de suppression de l'exposition.

L'entretien avec Cyril Hartmann est également intéressant en ce qu'il porte au jour, dans cette construction du public, la permanence des schèmes familialistes et civilisateurs que ne laissent pas nécessairement apparaître la technicité des « dispositifs ». Ainsi, l'enquêté passe-t-il du temps à expliciter le « *diagnostic* » qui avait été fait, notamment suite au rapport de Marie-Laure Bally.

**Cyril.** Le diagnostic qu'on faisait, c'est donc que les femmes, au bout d'un moment, elles se retrouvaient à ne faire que le ménage et à s'occuper de leurs gamins, et elles se coupaient de tous les liens sociaux. (...) Y'avait aussi le problème du gamin qui a pas le droit de dire qu'il a un père. Et ce que mettait en avant cette étude c'est que y a des fois où les gamins vont s'identifier aux caïds du quartier plutôt que, plutôt que... Je vais regarder si je l'ai encore, ça serait intéressant pour vous. Et puis y'avait aussi ce schéma, que les femmes ne travaillent pas. Moi je le voyais dans mon travail avant, j'avais certaines femmes qui venaient me dire : « Mais monsieur Hartmann je peux pas travailler j'ai des gamins ». Pas toutes, hein, mais c'était tellement ancré ! Et quand je leur disais : « Mais si vous pouvez travailler », elles étaient d'abord étonnées, elles le prenaient pas mal du tout, elles étaient contentes quoi presque. Alors que bon maintenant, avec la contractualisation, y'a de plus en plus de femmes qui se rendent compte qu'elles peuvent travailler. Et elles vous le disent ça. Elles vous disent : « *Attendez, moi, pour mon gamin, il est content mon gamin quand je rentre et que je ramène un salaire, il est fier de sa mère* ». D'autant plus les femmes j'ai envie de dire, elles ont cette reconnaissance parce qu'elles ont le gamin qui leur renvoie une image positive quoi

On retrouve ici la figure du père condamné à la clandestinité par les mères, le schéma culturel qui interdirait d'envisager le travail salarié, l'action émancipatrice extérieure qui défait les états de conscience (« *elles étaient d'abord étonnées* ») et aussi, dans l'ordre de la transmission, l'idée que la reprise d'un emploi empêcherait la transmission d'une « mauvaise image »<sup>921</sup> ; ce qui concernerait spécialement les femmes, dont il est ici présumé qu'elles tirent d'abord leur valorisation des enfants. L'entretien avec Cyril permet de révéler ce qui, tout en se laissant deviner dans le rapport étudié plus haut, ne trouvait pas vraiment à se dire. Il s'agit de la *profonde affinité* qui unit ce genre de discours aux schèmes d'entendements postcoloniaux. En particulier, le schème assimilatoire qui, formellement comme socialement, trouve parfaitement à s'associer avec des catégories comme celles « d'intégration » ou « d'insertion sociale ».

---

<sup>921</sup> Monique Moulière et ses co-auteurs remarquent exactement le même phénomène (même imaginaire de la transmission) et parlent à ce sujet de travailleurs et de travailleuses qui « enferment les allocataires dans l'assistance », *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, op. cit., p. 50

L'extrait est long, mais l'enjeu analytique est trop sérieux pour l'abrégé (c'est moi qui souligne) :

**Cyril.** Moi je pense que l'*insertion* a un rôle à jouer dans l'*intégration*, pas au sens où on l'entend d'habitude, hein ! L'idée c'est de faire « un pas vers », et de pas toujours demander à ce que les gens, voilà quoi, le discours ambiant : « *Faut le vouloir d'être français* ». Faut le pouvoir aussi [*léger rire*]. Par exemple, vous aviez une formation juste à côté, [du quartier où il travaillait], mais les femmes n'y allaient pas, mais pourquoi ? Parce que c'était mixte, parce que c'était que des petits soucis qui cumulés empêchent les gens d'accéder à la maîtrise du français. Et à l'époque, dès la maternelle on avait des *communautarismes* qui se mettaient en place quoi. (...) On avait une petite qui commençait à arriver à l'école avec le foulard, ce qu'on connaissait pas à l'époque. Alors moi j'ai monté l'action et je n'y suis plus allé, c'est une femme qui devait faire la formatrice etc. Et quand on faisait notre premier repas avec la formatrice on avait un cuisinier du [quartier], il leur faisait du poulet, mais il mixait sucré salé et il avait fait du poulet avec du pamplemousse ça devenait rose : les femmes elles y touchaient pas elles disaient que c'était du *cochon* qu'on voulait les forcer à manger du cochon ! Vous voyez les relations étaient vraiment tendues [*rire*]. Et ben, même malgré ça, au bout de six mois je pouvais intervenir, elles enlevaient plus ou moins leur voile, elles étaient plus *détendues*, on a eu des *divorces*, donc des femmes qui s'émançaient de *maris parfois un peu contraignants*, enfin un peu *sauvages*, pour certains, pas pour tous. Elles prenaient le bus toutes seules, elles allaient à la CAF toutes seules, elles allaient chez le médecin toutes seules et du coup ça calmait les tensions dans le quartier quoi.

La dimension postcoloniale est ici flagrante : l'action civilisatrice remplace l'homme intérieur (« *sauvage* ») par l'homme extérieur (le travailleur social), les voiles tombent<sup>922</sup>, les femmes se « *détendent* » bref l'obscurantisme crispé (le poulet pris pour du cochon) est dissipé et l'ordre social est rétabli (« *ça calmait les tensions dans le quartier* » vs. « *on avait des communautarismes* »). Il faut remarquer que l'adoption des schèmes postcoloniaux n'opère pas du tout à un niveau conscient : l'enquêté, issue des « classes moyennes du public »<sup>923</sup> (père instituteur et mère infirmière) et commence d'ailleurs par préciser qu'il ne s'agit pas pour lui de véhiculer le « *discours ambiant* ». Elle est d'abord dans les corps et dans la configuration postcoloniale contemporaine, et prend sans doute appui dans la très forte continuité entre tous

---

<sup>922</sup> Sur la question du dévoilement dans le cadre de la guerre d'indépendance algérienne, cf. Macmaster, Neil, *Burning the veil. The Algerian war and the « emancipation » of muslim women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009

<sup>923</sup> Ce qui ne préserve pas du tout de l'adoption de ces schèmes, au contraire sans doute, mais tend peut-être à inculquer une façon de les exprimer qui n'emprunte pas au nationalisme le plus évident, par exemple.

les racismes (de classe<sup>924</sup>, de sexe, de race<sup>925</sup>, etc.), c'est-à-dire de toutes les légitimations essentialistes de l'ordre social. Il y aurait un travail spécifique à faire sur ces sujets, pour lequel le travail social et son histoire constituerait sans doute un terrain très intéressant.

Ici c'est justement l'usage de ces schèmes – action civilisatrice, imaginaire de la transmission, etc. – à des fins de légitimation qui nous intéresse. Et plus particulièrement de légitimation de la mise sous contrainte de la relation d'assistance, auquel a correspondu le passage de l'API au RSA pour les « mères isolées ». Cet ensemble de schèmes semble en effet servir de support pour fonder la contrainte en raison émancipatrice et civilisatrice. Dans l'avant dernier exemple, la contractualisation permettait de ramener les femmes vers l'emploi et donc de les rendre à nouveau fières de « l'image » qu'elle renverraient à leur(s) enfant(s). Ailleurs, Cyril précise : « *L'obligation on y tient parce que si y a pas d'obligation on sait bien ce que ça donne : un processus d'isolement* ». La contrainte ramène dans le droit chemin de « l'intégration » sociale (et nationale). D'ailleurs, l'usage qui est fait de la contrainte est très systématique et à peu près 4% des allocataires élevant seules leur(s) enfant(s) en ayant moins de 26 ans sur la ville de Strasbourg feraient dans ce cadre l'objet d'une sanction, tous les mois. Confirmant le lien qu'on énonçait plus haut entre indicateurs d'objectif et usage de la contrainte, Cyril explique ainsi :

**Cyril.** On a des bonnes stats. Là pour l'ensemble des jeunes bénéficiaires du RSA, l'ensemble a été contacté ! 100% des jeunes ! Donc ça veut dire qu'il y a une vraie équité par rapport à la loi, vous voyez ce que je veux dire ? Tout le monde est concerné, tout le monde... ça change les mentalités. Alors après, pour en revenir aux parents isolés, ça veut dire qu'on a pas le choix. Il faut que la convocation soit systématique. Donc chaque mois on en convoque à peu près 10. En gros. Mais 10 sur 240 quoi, puis c'est gradué : réduction d'abord, suspension ensuite. Voilà, de toute façon on a pas le choix, il faut qu'on s'y tienne, parce que nous, derrière, on est convaincu de l'intérêt de ce qu'on a à proposer.

Il faut finir, ici, en notant un paradoxe : celui auquel mène une tentative d'euphémiser la contrainte et de faire, malgré tout, comme si l'action assistantielle qui visait spécifiquement les mères isolées était aussi, un peu, quelque chose qui correspondait à leurs attentes.

**Cyril.** Donc l'idée c'est qu'on crée un groupe, et le groupe crée le projet pédagogique de l'action. C'est-à-dire que si elle ont envie de parler de la place du père, on fait venir un

---

<sup>924</sup> Pour un exemple de la façon dont la crise de reproduction des classes supérieures se dit dans le langage de la remise en cause de la « race » à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, cf. Lenoir, Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, op. cit., notamment p. 193

<sup>925</sup> Sur la question, cf. Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, op. cit.

psychologue et on parle de la place du père. Si elles ont envie de découvrir des lieux d'accueil parent enfant, où elles peuvent apprendre à jouer avec leur gamin dans différents endroits on va rencontrer voilà, si elles ont envie de savoir qu'est-ce qu'on perd et qu'est-ce qu'on gagne quand on reprend un emploi, ben on parle de ça. Donc on fait de l'information collective une fois par mois pour toutes les nouvelles et les femmes et après elles ont le choix

Les allocataires ont donc le choix de vouloir que le « projet pédagogique » qui les concerne porte sur les thématiques en fait extrêmement balisées: leurs stratégies post-conjugales (les pères qu'elles écarteraient du quotidien), leurs stratégies éducatives (leurs refus d'utiliser les modes de garde) ou encore leur investissement du marché de l'emploi (qui procéderait de calculs coûts avantages). Elles n'ont en revanche pas le choix de faire ces choix qui n'en sont pas vraiment, puisque si elles ne se présentent pas aux ateliers, elles risquent la suspension. Ce qui ne serait pas si grave, puisqu'au fond, les femmes concernées le « *vivent très bien* »<sup>926</sup>.

Les thématiques qu'énonce ici l'enquête comme pouvant être « choisies » sont extrêmement récurrentes dans toutes les actions collectives qu'il m'a été données d'observer. Toutes ces thématiques illustrent très bien le fait que la construction des « mères isolées » comme public s'est largement concentrée, au-delà du discours volontariste en matière de reprise d'emploi, sur une exposition centrée sur la sphère familiale. D'ailleurs, l'enquête ajoute que la mise sous contrainte des relations d'assistance a permis d'augmenter la vigilance en termes de protection de l'enfance, sur des femmes qui, du temps de l'API, auraient trop eu tendance à ne pas rencontrer d'assistantes sociales. Ceci n'empêche pas que la « norme d'autonomie » en matière de recherche d'emploi soit par ailleurs appliquée de manière stricte et, ce, indépendamment de possibilités salariales extrêmement restreintes. C'est plus particulièrement sur ce point que la mise en œuvre décrite par Cyril Hartmann diverge de la construction des « mères isolées » par d'autres services. Les suivis en mission locale, à Strasbourg, sont réputés particulièrement exigeants vis-à-vis des allocataires. En témoigne les effets de seuils que discutaient les allocataires lors de l'observation d'un atelier avec Amandine Umbrecht, utilisé plus haut pour montrer l'opportunité charismatique liée à l'absence de coercition. On se souvient que l'une des participantes se disait « *harcelée* » par sa conseillère en mission locale, alors qu'une autre regrettait au contraire d'être livrée à elle-même. Si ce vécu différentiel de la contrainte doit aussi au système de stratégies des allocataires, il n'en reste pas moins qu'il paraît d'ores et déjà difficile de conclure que ces dernières « *vivent très bien* » une contrainte qui, souvent,

---

<sup>926</sup>**Cyril.** C'est comme pour le RMI où il y avait des comptes à rendre. Les gens le vivent très bien : ils savent que quand ils s'engagent dans un parcours d'insertion, c'est pour aller jusqu'au bout.

redouble celles qu'elles négocient au quotidien. C'est ce que le prochain chapitre propose d'examiner en détail.

## Conclusion

Faisant suite à l'analyse du mode d'exposition indifférencié des positions polyvalentes ce chapitre a cherché à rendre compte de la diversité des modes d'exposition spécialisé permettant ensuite de tenir un raisonnement en termes de « structure des postes ». En retour, ce raisonnement nous a permis de montrer différents modes d'autorités, certains liés à la manipulation des instruments coercitifs qu'autorise le RSA, d'autres liés au fait que les travailleuses sont tenue à l'écart de ces instruments ou bien encore qu'elles privilégient la conquête de marges de manœuvre redistributives. Nous avons montré comment la structure des relations entre les postes déterminait aussi la façon dont les publics sont découpés. Pour finir, nous avons insisté sur la façon dont les « mères isolées » étaient construites comme public dans le Bas-Rhin. Au terme de ces développements, l'un des résultats les plus importants est ce qu'on a appelé ici la « continuité assistantielle » dans l'insertion. Alors que, comme le montre Nicolas Duvoux, les politiques d'insertion ont été présentées dans le débat politique comme opposées à l'assistance, il semble que, considérées depuis leur mise en œuvre effective, cette distinction soit entièrement inadéquate. D'abord parce qu'en pratique, la mise en œuvre des minima-sociaux continue de reposer largement sur les positions de polyvalence, les plus traditionnellement associée à ce qu'on appelle l'assistance. Les postes spécialisés continuent de s'y défausser de certains allocataires et de certains domaines d'intervention. Les sanctions prononcées continuent de présupposer qu'il se trouvera des assistantes sociales polyvalentes pour rattraper leurs désastreuses conséquences. Ensuite parce que la thématization des publics dans le cadre de l'insertion continue de faire intervenir les schèmes les plus traditionnels de l'assistance. Ainsi, la construction des « mères isolées » comme public, dans le Bas-Rhin, procède de l'actualisation, dans un contexte d'action publique laissant beaucoup de place aux indicateurs d'objectifs et à la coercition qu'ils appellent, de ce qu'on peut, en dernière analyse, appeler un imaginaire de l'action civilisatrice. Ainsi se métamorphose, dans les politiques d'insertion contemporaines, la *morale genrée de la question sociale*<sup>927</sup> et, plus particulièrement,

---

<sup>927</sup> Sur la « morale de la question sociale » et pour une approche qui donne plusieurs pistes en termes de genre cf. Murard, Numa, *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute, 2003

certaines conceptions de ce que les femmes devraient faire pour contenir le potentiel de remise en cause de l'ordre social – effectif ou fantasmé – des groupes dominés.

Pour conclure ce chapitre et cette partie, je propose de retenir, pour tenir ensemble ce qui a été dit, une définition unifiée de l'assistance en tant qu'*institution*. Dans son invitation à la clarification conceptuelle, Rémi Sinthon suggère, plutôt que de chercher des critères suffisants de distinction entre le « champ » et « l'institution », de se focaliser sur les concepts qui qualifient les institutions (degré d'objectivation, de structuration, d'institutionnalisation, d'autonomie, d'antagonisme, de hiérarchisation etc.)<sup>928</sup> L'approche proposée dans cette partie renseigne certains phénomènes que ces concepts seraient susceptibles d'agréger : insistons particulièrement sur l'*hétéronomie* et la *structuration*. Dans ce qui a précédé, l'assistance est apparue comme une institution fortement hétéronome, ce dont témoigne d'abord la diversité des intérêts qui trouvent à s'y investir et face auxquels les intérêts des professionnelles semblent avoir du mal à s'imposer. En tant que telle, cette hétéronomie repose sur le système de genre et reconduit à un niveau structural et institutionnel certains traits identifiés comme caractérisant les femmes dans les rapports domestiques : une relation de disponibilité occultée, notamment, notamment actualisée dans les configurations d'action publique issues de la politisation conservatrice de l'assistance (hausse des sanctions et donc des rattrapages fournis, dans les coulisses du service social, par les assistantes sociales polyvalentes, etc.). Cette hétéronomie se retrouve aussi dans le système de carrières, par la promotion que les enquêtés et les enquêtées les plus proches des logiques hétéronomes (ajustement aux normes gestionnaires, dévaluation du travail interactionnel) semblent plus prompts à connaître. Enfin, l'hétéronomie se retrouve, en l'état actuel des choses, jusque dans les moyens auxquelles les professionnelles ont accès pour défendre leurs intérêts propres : les dimensions de l'ethos assistantiel qui se trouvent réactivées pour négocier l'importance du travail interactionnel et des savoir-faire professionnels continuant d'être porteuses des assignations premières et peinent à rencontrer les aspirations renouvelées des professionnelles, qui se tendent ainsi à chercher individuellement des moyens de limiter les contradictions de leurs postes. C'est à cette dimension que le discours récurrent sur les jeunes « *pragmatiques* » et les anciennes « *militantes* » renvoie. Il est néanmoins important de garder en tête que l'identité posée actuellement entre « *militant* » et vocationnel n'a pas toujours été, et que la dissociation des deux laisse entrevoir d'autres possibles en termes de stratégies collectives. D'autres éléments ont été donnés pour comprendre la structuration de l'assistance en tant qu'*institution*. Nous avons étudiés de différente manière ce que l'action des

---

<sup>928</sup> Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, op. cit., p. 241

travailleuses devant à leur position vis-à-vis d'autres institutions, vis-à-vis de distributions à l'œuvre dans tout l'espace social, mais aussi vis-à-vis de la structure de postes au sein de laquelle elles s'inscrivent. Ce faisant, nous avons porté au jour d'importantes variations dans l'exposition au public – qui est aussi, nous allons le voir, une exposition du public – associée à des modes d'autorité et à des façons de construire les « publics » également variables. Cette approche, nous l'avons dit, va nous permettre de penser l'action assistantielle comme une action institutionnelle spécifique et structurale. Ce qu'on appelle les effets de l'assistance dans la prochaine partie désigne donc l'effet de l'assistance telle qu'elle est mise en œuvre, de manière différente suivant la position des travailleuses dans la structure des postes et suivant la configuration d'action publique que sein de laquelle cette structure est constituée.

## PARTIE 3 – LES EFFETS DE L'ASSISTANCE

Il nous reste désormais à présenter l'assistance comme une *action institutionnelle spécifique*. Spécifique, c'est-à-dire spécifiée par les positions d'où elle émane dans l'institution considérée ainsi que par sa plus ou moins grande distance avec la position sociale des femmes qu'elle concerne. Dans ce cadre d'analyse, les effets qui sont identifiés en termes d'imposition, de temporisation et de sédimentation, sont des *catégories* d'effet, qui rendent sensibles à certains résultats de l'action institutionnelle. Raisonner en termes de distance et de positions nous permet alors de comprendre que, pour une même allocataire, certaines modalités d'actions coïncident à leurs attentes quand d'autres s'en trouvent déconnectées, c'est-à-dire que certaines permettent l'inscription dans un horizon d'attente (temporisation) quand d'autres redoublent les contraintes déjà négociées (imposition). Les effets de sédimentation ont un statut plus synthétique, qui découle des deux autres. Les restituer, c'est déjà amorcer la conclusion de cette thèse.

## Chapitre 8 – Effets d'imposition

Le fait que l'assistance tende à fonctionner en tant qu'institution de rattrapage spécifie fortement les effets qu'elle produit sur ses bénéficiaires. À la différence de l'école, qui concerne l'ensemble d'une population sur un territoire donnée et qui détermine l'accès à des titres et à des positions, l'assistance n'arrive qu'après les distributions et les socialisations premières et ne concerne, nous l'avons vu, qu'une population assez étroitement délimitée. Cette position de l'institution dans les trajectoires de ses bénéficiaires délimite en particulier ses effets d'imposition. Nous partons de l'hypothèse que là où l'action institutionnelle de l'école tend à correspondre à un arbitraire culturel à peu près unifié et difficile à percevoir comme tel, étant donné la précocité de son imposition, l'action institutionnelle de l'assistance tend à correspondre à différents niveaux d'arbitraires culturels dont l'imposition tardive suppose un surcroît de travail et d'incertitude. En effet cette imposition est d'autant plus facilement perçue que, pour ainsi dire, les bénéficiaires ont déjà fait leur vie et continuent de la faire, dans la limite des contraintes qu'ils et elles négocient. Il ressort ainsi du matériau que l'effet d'imposition de l'assistance peut s'énoncer comme un *redoublement des contraintes* rencontrées par ailleurs. Il ne s'agit pas seulement de se trouver dans l'incapacité de payer son loyer, il s'agit de justifier des raisons qui empêchent de le faire. Il ne s'agit pas seulement d'élever ses enfants dans un contexte d'assignation structurale au travail domestique, il s'agit de justifier de la façon dont on les élève et des raisons qui empêchent de faire autre chose. Il ne s'agit pas seulement de négocier les conséquences identitaires du système de stratégies, il s'agit de négocier celles que peut surajouter l'action institutionnelle.

En tant que telle, la vérification de ces effets suppose une approche doublement « différenciée au carré » (Anne Paillet), qu'il n'est pas inutile de rappeler à nouveau. Différenciée, du point de vue des professionnelles, par la structure des postes à l'œuvre dans le département considéré, par la position au sein de cette dernière et par les variations de pratiques à position égale. Différenciée, du point de vue des allocataires, par leur système de stratégies, c'est-à-dire par leurs investissements passés, par les ressources qu'elles peuvent mobiliser dans la négociation des contraintes et par leurs aspirations particulières. Articulés à ce double niveau, les effets d'imposition ne sauraient être considérés ni comme unilatéraux, ni comme gagnés d'avance. Ils peuvent au contraire faire l'objet d'oppositions plus ou moins déclarées de la part des allocataires. Ces oppositions participent pleinement de l'incertitude des relations

s'assistance, dont on a vu qu'elles dépendaient étroitement de l'adhésion du public. En retour, cette incertitude rend compte des difficultés rencontrées par les travailleuses du social.

Pour introduire cette complexité dans la vérification des effets d'imposition, nous avons ici recours à un terme médiateur entre l'action institutionnelle et la position des allocataires, avec la notion d'*arbitraires d'exposition*. Dans son sens le plus général, l'arbitraire d'exposition désigne un trait commun de toute action institutionnelle. Sa *formule générique* s'énonce ainsi : si les individus et les groupes n'avaient pas eu à faire avec une institution donnée, alors ils n'auraient pas été exposés aux catégories qu'elle impose dans son fonctionnement même<sup>929</sup>. Si ce n'était que pour dire ça, la notion aurait peu d'intérêt. Mais appliquée à une institution comme l'assistance, la notion gagne en intérêt puisqu'elle permet de dire que d'un département à l'autre, d'un poste à l'autre, voire d'une professionnelle à l'autre, l'action institutionnelle varie. Sa *formule spécifique* s'énonce ainsi : si les bénéficiaires n'avaient pas été inscrits dans ce département et rencontrés cette structure, rendue présente par cette professionnelle, alors ils et elles n'auraient pas nécessairement vu leurs comportements traduits dans les mêmes catégories. Évidemment, l'intensité des variations induites par chacun des maillons de la chaîne de spécification peuvent être très variables. Elle dépend notamment de la population que l'on pense. Une autre façon de penser les arbitraires d'exposition consiste non plus à partir de l'institution considérée, mais de la catégorisation de ses clientèles. Car les femmes élevant seules leurs enfants, qu'elles fassent l'objet d'un découpage institutionnel explicite ou non, ne sont pas exposées de la même manière à l'action institutionnelle. On atteint ainsi la *formule effective* des arbitraires d'exposition : suivant la catégorie à laquelle les bénéficiaires sont rattachées et suivant la chaîne de spécification précédemment mentionnée (département, institution organique, professionnelle), les bénéficiaires verront leurs comportements traduits dans des catégories différentes. Cette clarification préalable, qui semble en l'état assez platement logique, rend en fait de nombreux services quand on cherche à étudier les effets d'imposition de l'assistance. Avant de vérifier en acte les services que cette clarification nous rend, il nous faut commencer par présenter l'importance accordée aux oppositions que les effets d'imposition rencontrent.

---

<sup>929</sup> Ainsi, Michael Lipsky disait-il des *street-level bureaucracies* qu'elles transformaient les individus porteurs de « différentes expériences de vie » en « clients, identifiables par un tout petit nombre de catégories, traités comme si, et eux-mêmes amenés à se traiter comme s'ils entraient dans l'une des définitions standard (...) prévue par l'une des cases bureaucratiques spécifiques » (*Street-level bureaucracy, op. cit.*, p. 56 – je traduis)

### *Effets d'imposition et oppositions*

Claude Grignon remarquait que « ce n'est pas un des moindres paradoxes de la sociologie de la reproduction que de décrire le travail d'imposition de l'arbitraire culturel (accompli en premier lieu par l'école) sans jamais se préoccuper de ce qui rend ce travail nécessaire, à savoir la capacité de non-reconnaissance des classes dominées ».<sup>930</sup> Ce paradoxe peut être résolu par la prise en compte des oppositions que l'imposition rencontre, au moins à deux conditions. À condition d'abord de faire la différence entre les modes d'expression des oppositions d'une part (pouvant aller de l'opposition ouverte aux silences, en passant par tous les « rites d'évitement »<sup>931</sup> possibles et imaginables), et leurs fondements sociaux d'autre part, que notre étude du système de stratégies des allocataires permet de reconstituer. À condition ensuite de ne pas opposer termes à termes les oppositions et les impositions, comme certaines approches naïves opposent le « pouvoir » et la « résistance » ou la « résistance » et l'« acceptation ». Expliquons-nous. La force d'imposition de l'assistance lui est conférée par sa position structurale en tant qu'institution de rattrapage. En particulier, c'est la position des individus et des groupes sur le marché du travail qui les poussent à avoir recours à l'assistance et donc à recevoir son action. Imaginons, *for the sake of the argument*, qu'un mouvement social fédérant des travailleuses du social et des usagers obtienne la remise en cause certaines modalités de l'action assistantielle – comme les modalités coercitives du RSA. Même dans ce cas, qui aurait de très fortes conséquences, les fondements de l'imposition assistantielle ne seraient pas remis en cause : les usagères et les usagers continueraient d'être placés en position de recourir aux services sociaux et s'exposeraient aux décalages potentiels entre leur situation et l'action proposée.

Autrement dit, les oppositions à l'imposition ne remettent pas en cause les distributions qui la fondent. C'est pour ne pas oublier cette règle simple que l'on raisonne en termes d'arbitraires d'exposition. Quand les allocataires s'opposent, elles négocient une modalité particulière de l'action institutionnelle. Elles peuvent par exemple être amenées à refuser leur adhésion et leur confiance (individuellement) ou à redéfinir la situation (collectivement). Mais leurs oppositions ne concernent que « l'arbitraire d'exposition » auquel elles sont confrontées : c'est-à-dire l'action institutionnelle telle qu'elle s'applique à elles (en fonction de leur statut de « mères isolées ») dans un département, une institution, au travers de l'action d'une travailleuse particulière. Les oppositions n'en sont pas moins essentielles à prendre en compte. D'une part

---

<sup>930</sup> Grignon Claude, Passeron Jean-Claude, *Le savant et le populaire, op. cit.*, p. 78

<sup>931</sup> Goffman, Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1973, p. 56

parce qu'elles constituent des *indicateurs* de la distance culturelle qui sépare l'action assistantielle de la position sociale des récipiendaires. D'autre part parce qu'elles aident à rendre compte de l'*incertitude* constitutive du mode d'autorité des travailleuses du social, dont nous avons vu qu'elles étaient très dépendantes de l'adhésion de leur clientèle. Mis bout à bout, ces deux éléments aident d'ailleurs à comprendre la part de « mission impossible » qui échoit aux travailleuses, condamnées de rechercher une adhésion qui est elle-même structurellement déterminée, nous y reviendrons.

Il n'est pas inutile de préciser que cette approche que l'on adopte n'est pas tout à fait compatible avec les travaux en termes de « résistance quotidienne », qui commencent à se diffuser dans la sociologie francophone à la suite de James C. Scott. Les travaux de cet auteur ont traversé différents états du champ universitaire étasunien. Ils ont premièrement été développés dans la lignée des travaux dits « populistes »<sup>932</sup>, visant à redonner de la voix aux sans voix et à révéler leur potentiel d'opposition, même si James C. Scott reproche à cette lignée de travaux d'avoir donné trop d'importance aux situations d'opposition ouvertes, au détriment des résistances quotidiennes et latentes. Une grande partie de son travail vise donc à atteindre des pratiques de résistance qui tendent à passer inaperçus au regard dominant. Le troisième livre de James C. Scott est sans doute le plus connu en France, étant donné sa traduction<sup>933</sup>, qui dépend certainement de la montée en généralité théorique que l'auteur y opère.<sup>934</sup> Pris dans les « dérives textualistes »<sup>935</sup> du champ universitaire étasunien, l'auteur se met à parler de différents « textes » (*transcripts*), plus exactement de quatre « textes » : celui, public, des dominants, celui privé des dominants, celui public des plus faibles, celui privé des plus faibles (les fameux « textes cachés » [*hidden-transcripts*])<sup>936</sup>. Ces « textes » auraient la particularité d'être partagés collectivement. Par exemple, les textes cachés seraient mis en circulation par les groupes subordonnés, jusqu'à s'unifier. Charles Tilly remarque cependant que rien n'est dit sur les conditions effectives de leur transmission, ni sur les critères qui délimitent les groupes

---

<sup>932</sup> Tilly, Charles, « Domination, resistance, compliance... discourse », *Sociological forum*, vol. 6, n°3, 1991, p. 593

<sup>933</sup> Scott, James C., *La domination ou les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalternes*, Paris, Amsterdam, 2009

<sup>934</sup> Sur les liens entre internationalisation et abstraction théorique, cf. Mattelart Armand, Neveu Érik, *Introduction aux cultural studies*, Paris, La Découverte, 2008, p. 88

<sup>935</sup> *Ibid.*, p. 87 – 88

<sup>936</sup> Charles Tilly remarque à la fois la correspondance de cette construction avec le travail d'Erving Goffman, en même temps que la tendance de James C. Scott à ne finalement pas distinguer, dans son analyse, les « textes privés » et « publics » des dominants. (*Ibid.*, p.597)

qui les partagent, ni sur l'éventuelle limitation ou contradiction que ces textes contiendraient dans l'expression des intérêts des groupes subordonnés.<sup>937</sup>

L'approche mériterait d'être discutée en profondeur. Elle recèle aussi de nombreuses richesses. Mais la principale incompatibilité de ces travaux avec notre approche concerne la métaphore textuelle qui, à la limite, me semble plus relever d'une projection intellectualiste que d'une piste sérieuse d'analyse des faits sociaux. Les comportements ne se laissent pas lire, encore moins ceux de populations chez qui le fait de savoir lire et écrire semble rare<sup>938</sup>, et aller à la bibliothèque ne relève tout de même pas de la même opération que d'aller sur le terrain. Ces restrictions, dont tout le monde conviendra, constituent des raisons suffisantes pour rejeter la métaphore textuelle comme *non-scientifique*.<sup>939</sup> Mais dans la mesure où elle fait écran à la recherche des fondements sociaux effectifs des oppositions et des résistances, cette métaphore semble aussi devoir être rejetée comme *non-suggestive*. Nombre de travaux ont montré le saut qualitatif que constitue le passage de l'oral à l'écrit du point de vue de la transmission.<sup>940</sup> Or, tant qu'on fait comme si les principes de résistance étaient *écrits*, on s'empêche de voir que leur partage ne répond pas d'une transmission expresse et systématique, mais du partage de dispositions et de positions homologues dans certaines distributions, qu'il appartient à la recherche de reconstruire.

Il n'en reste pas moins, pour revenir à l'échelle de notre matériau, que chez les femmes rencontrées « le silence n'est pas un oubli »<sup>941</sup>, que les effets d'imposition de l'assistance n'adviennent jamais sans se heurter à des oppositions plus ou moins déclarées, qui confèrent d'ailleurs une partie de leur incertitude aux modes d'autorité des travailleuses du social. Cette trop brève discussion de James C. Scott ne vise pas à nier ces phénomènes, mais à refuser l'imposition, à la faveur d'un *besoin réel* de les analyser, d'une « approche » inadaptée à l'hypothèse relationnelle que l'on cherche ici à proposer. Ceci étant précisé, voilà comment

---

<sup>937</sup> *Ibid.*, p. 598

<sup>938</sup> Scott, James, *Weapons of the weak, Everyday forms of peasant resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, p. 386

<sup>939</sup> Si l'on admet, avec James Clerk Maxwell, que « les caractéristiques d'une métaphore véritablement scientifique est que chaque terme dans son usage métaphorique conserve toutes les relations formelles qu'il pouvait avoir dans son usage original avec les autres termes du système ». Cité in. Bouveresse, Jacques, *Prodiges et vertiges de l'analogie. De l'abus des belles-lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999, p. 67

<sup>940</sup> Goody, Jack, *La raison graphique, op. cit.* ; Pierre Bourdieu mentionne aussi les travaux du classiciste Eric A. Havelock, qui s'est intéressé aux effets de l'écriture sur la *désincorporation* de la poésie antique. Le sociologue note lui-même que « ce qui est appris par corps n'est pas quelque chose que l'on a, comme un savoir que l'on pourrait tenir devant soi, mais quelque chose que l'on est. Cela se voit particulièrement dans les sociétés sans écritures où le savoir hérité ne peut survivre qu'à l'état incorporé ». Cf. Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique, op. cit.*, p. 128

<sup>941</sup> « J'ai l'air troublé devant leurs toubibs, mais le silence n'est pas un oubli ». Lunatic, « Le silence n'est pas un oubli », *Mauvais œil*, Syndikai/45 scientifique, 2000

nous allons procéder dans ce chapitre. Nous commençons, pour reprendre le raisonnement en termes d'arbitraires d'exposition, que toute une part de l'action institutionnelle dont les enquêtées font l'objet dépend du fait qu'elles sont allocataires du RSA et qu'elles sont « mères isolées ». C'est ce que l'on appelle la dimension statutaire de l'arbitraire d'exposition. Nous poursuivons en examinant plus spécifiquement les oppositions exprimées en entretien à certaines modalités d'action. Pour les utiliser comme révélateurs de distances culturelles, nous replaçons ces oppositions dans les stratégies des enquêtées, en résumant certaines analyses déjà avancées dans les quatre premiers chapitres. Enfin, nous examinerons de la même manière des modalités d'oppositions collectives, observées lors d'ateliers à destination de « mères isolées ».

### I – Arbitraires d'exposition et femmes élevant seules leur(s) enfant(s)

Nous avons insisté, dans le chapitre précédent, sur la construction des « mères isolées » comme public dans le Bas-Rhin. Nous n'avons en revanche rien dit du Val-de-Marne. Ceci s'explique par le fait qu'aucune action n'est affichée comme avant tout destinée à ces allocataires qui, de toutes façons ne sont pas contraintes de signer un contrat d'insertion. Le critère de la contrainte est ici déterminant. Dans certains cas, les actions destinées aux « mères isolées » recrutent sur la base du volontariat. En tant que participante, leurs comportements sont appréhendés en fonction d'une grille de lecture professionnelle potentiellement décalée avec leur situation actuelle, mais cette dernière tend à moins prêter à conséquences institutionnelles. Dans d'autres cas, il s'agit d'actions obligatoires, où les allocataires sont sommées de répondre aux questions qu'inspirent la grille de lecture professionnelle. Un continuum se dessine entre les deux quand on met bout à bout le matériau bas-rhinois et val-de-marnais. Mais d'un bout à l'autre de ce continuum, on peut repérer l'imposition de normes socialement situées ou, si l'on veut, de certains « arbitraires culturels »<sup>942</sup>. C'est dans ce cadre que l'on propose d'introduire les deux déterminants les plus généraux des arbitraires d'exposition que rencontrent les enquêtées, d'abord en tant qu'allocataires du RSA, ensuite en tant que « mère isolées ». En effet, cette double particularité statutaire les expose spécialement à une intervention de type familialiste. C'est-à-dire qu'y compris dans le cadre d'actions sans liens apparent avec la sphère familiale, ces femmes se voient évaluées dans leurs pratiques parentales. Or cette façon d'appréhender leurs pratiques parentales laisse apparaître un important potentiel de décalage avec le système de stratégies des allocataires.

---

<sup>942</sup> Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude, *La reproduction*, *op. cit.*

Paradoxalement, une des façons de donner à comprendre les arbitraires d'exposition, est de partir de la position de l'observateur. En effet, les observations, telles de petites « expérience de déstabilisation », donnent à voir l'incongruité qu'il y a pour des individus hors statuts de se soumettre volontairement à une modalité d'exposition qui ne leur est pas destinée. Ce premier point introductif ouvrira sur l'examen plus approfondi des modalités d'action familialistes auxquelles les femmes élevant seules leurs enfants sont particulièrement exposées, y compris dans le cadre d'activité dont le but affiché est tout à fait déconnecté des pratiques parentales.

#### A) Une exposition en tant qu'allocataire du RSA

L'exposition assistantielle que connaissent les enquêtées découle de dimensions légales associées à leur statut. Ainsi, quand elles étaient allocataires et percevaient plus de 500€ de revenus du travail, elles n'étaient plus sujettes aux droits et devoirs et n'avaient donc plus à rencontrer régulièrement une travailleuse du social ou à se rendre à certaines actions collectives. La dimension de l'arbitraire d'exposition liée au statut est ici manifeste, dans la mesure où il y a fort à parier que les comportements des allocataires ne changent pas quand elles passent d'un salaire de 499€ à un salaire de 500€. L'euro symbolique signe pourtant le passage d'un seuil, au-delà duquel les comportements tendront à ne plus se voir appliquer la grille de lecture des professionnelles ; et ce même si les allocataires peuvent continuer d'avoir besoin du service social par exemple. Plus généralement, passer le seuil au-delà duquel toute exposition assistantielle ne sera plus nécessaire constitue une puissante motivation pour les femmes rencontrées, qui disent régulièrement leur envie d' « évincer la CAF de [leur] vie » :

**Audrey.** Là mon but premier c'est de trouver un bon taf. Ça veut dire que soit j'ai mon BAFA et que je travaille toute la journée pour les mairies, soit je me trouve un autre taf qui me permette d'évincer la CAF de ma vie, évincer tout ce qui suit la CAF en fait, voilà, tout ce qui s'en suit, le package, tout. Les éliminer. Parce que moi ça y est, je sature.

**Aïcha.** C'est pour ça déjà franchement je suis contente pour ce CDD de 12 mois [*que j'ai obtenue*], ça va m'ouvrir des portes dans le but de trouver un CDI. Et là, le jour où je décrocherai mon CDI, oh lala ! [*rire*] Je vais dire waw !! Enfin j'ai pas besoin de voir la tête de l'adjointe au maire et de tous les autres [*rire*] !!

« *Tout ce qui suit la CAF* », « *la tête de l'adjointe au maire et de tous les autres* », c'est-à-dire l'accumulation des modalités d'expositions qui accompagnent le fait de percevoir le RSA. Et ce indépendamment des bonnes relations d'assistance que les enquêtées évoquent par ailleurs.

Cette aspiration à sortir de l'exposition assistantielle permet de relativiser un discours universaliste qui sert aux travailleuses du social à légitimer leurs actions : selon elles, certaines des activités qu'elles proposent ne seraient pas seulement bénéfiques aux allocataires, mais à n'importe qui. Voyons ce qu'il en est dans les observations menées, en suivant la méthode annoncée plus haut des « expériences de déstabilisation ».

La première observation a lieu en mai 2015, dans le Val-de-Marne, lors d'un « forum de l'insertion » auquel les allocataires sont invité·e·s à se rendre *de leur plein grès* (ce qui diffère d'autres observations) pour s'informer sur les différentes actions proposées par le département dans le cadre du RSA. L'après-midi, un atelier théâtre est annoncé au micro par la jeune assistante sociale (24 ans) et par sa collègue psychologue qui l'organisent. Toutes deux sont salariées d'une association qui, par délégation, remplit les missions d'un CCAS. L'assistante sociale précise que « *tout le monde est le bienvenu, usagers comme professionnel·le·s !* ». Je décide de m'y rendre, encouragé par Nicole Gardin, l'animatrice de la commission locale d'insertion, qui a aussi recruté en circulant dans les rangs une vingtaine d'allocataires. J'y retrouve également deux secrétaires sociales, dont celle de la CLI qui me salue en riant d'un air gêné (« *ah toi aussi t'es là !* »). La première activité consiste à envoyer une balle imaginaire, en annonçant sa « couleur », que la personne destinataire répète afin d'attester qu'elle l'a bien reçue. Une seule balle circule d'abord, mais plusieurs sont ensuite introduites, générant une confusion et plusieurs éclats de rires. L'un des participants est envoyé dans cet atelier pour qu'il cesse de gêner le déroulement de la journée. On reviendra sur cet épisode, qui a vu les travailleuses se relayer toute la matinée pour calmer l'immense colère de cet homme qui pensait que cette journée lui permettrait de trouver du travail (je le vois, hors de lui, brandir son CAP d'électricien). Il interrompt ainsi l'activité en interpellant les professionnelles :

– *Mais c'est quoi l'objectif de tout ça ?*

– *C'est juste de s'amuser*, répond l'assistante sociale,

– *Ouais d'accord, mais après vous, vous allez rentrer chez vous. Nous on n'a pas de boulot, on n'a rien !* [Un autre allocataire éclate de rire.] *Bah ouais mon frère, attend, oh ! C'est quoi ce délire !*

Pour redémarrer l'activité, les professionnelles, manifestement gênées (« *Bon voilaaaaa* », reprend l'assistante sociale en faisant traîner la voyelle), proposent de changer d'exercice : sur le mode du « marabout – bout de ficelle », chaque participant·e doit proposer une expression

qui débute par le dernier mot de celle que leur voisin·e a prononcé. C'est le moment que choisissent les deux secrétaires pour s'esquiver. Celle de la CLI me glisse, d'un air entendu, « *oula, bah nous on y va, bon courage* ». L'action proposée dans cet épisode occupe un statut particulier dans notre matériau. D'abord parce qu'elle recrute les participant·e·s sur la base du volontariat et qu'elle ne prête pas forcément à conséquence institutionnelle : les personnes ayant apprécié l'activité pouvaient ensuite rejoindre un atelier théâtre spécialement conçu pour les allocataires du RSA. Ensuite parce que l'arbitraire d'exposition ne remet pas frontalement en cause les modes de vie des allocataires, comme ça peut être le cas ailleurs. Cette configuration particulière explique que ma position d'enquêteur a été plus facile à « banaliser »<sup>943</sup> qu'ailleurs. D'ailleurs, l'homme en colère et moi-même nous retrouverons dans le même groupe, à devoir imaginer une petite scène. Se laissant prendre au jeu, l'allocataire se fait metteur en scène. Il imagine le scénario : une interaction de guichet à Pôle emploi tourne mal, qui nécessite l'intervention de la police. L'homme distribue les rôles : il m'attribue celui du demandeur docile que la guichetière éconduit pourtant brutalement, déclenchant la colère des autres. La scène est jouée très fort, les allocataires-acteurs crient, les allocataires-spectateurs sont hilares.

Dans le cadre des ateliers bas-rhinois, j'ai pu ressentir une véritable gêne voir une certaine honte d'être là. La transgression qui consistait à prendre part à une activité qui ne m'était pas statutairement destinée était beaucoup plus forte dans le cadre d'une forte contrainte à la participation. Ainsi, de la même façon que « la peur » ressentie par Nicolas Duvoux dans un quartier pauvre étasunien, le renseigne à la fois sur les « mécanismes de ségrégation » qui y sont à l'œuvre et sur ce que peuvent ressentir les philanthropes qui y interviennent<sup>944</sup>, de la même façon « la honte » renseigne ici sur différentes dimensions des arbitrages d'exposition. Le meilleur exemple en est donné lors d'une des trois séances observées d'une action collective intitulée « ateliers parentaux d'insertion » à laquelle j'assiste, dans le Bas-Rhin, en mai 2012. Cette action collective était donc obligatoire – Nadine Valette, la responsable du service social en parlait dans le chapitre précédent (« *c'est pas à la carte !* »). La séance dont l'observation suivante est tirée s'intitule « galerie de portrait » : il s'agit de choisir une personne qui nous inspire, pour « envisager une réussite »<sup>945</sup>. Nous verrons plus bas que l'activité a du mal à prendre : la plupart des huit participantes ont du mal à « jouer le jeu ». C'est particulièrement

---

<sup>943</sup> Schwartz, Olivier, « L'empirisme irréductible », *loc. cit.*. L'auteur parle d'une position qui « se banalise » (p. 270), mais il fait référence à une présence longue et non pas la banalisation à l'échelle d'une simple observation.

<sup>944</sup> Duvoux, Nicolas, « La peur de l'ethnographe. Réflexions à partir d'une enquête sur la pauvreté urbaine à Boston », *Genèses*, vol. 4, n°97, 2014, p. 126 – 139

<sup>945</sup> Bilan des ateliers rédigé par Claire Ravelet.

le cas de ma voisine de gauche, Madina – je suis assis en bout du tour de table – qui répond « moi j'ai rien à dire ». L'une des deux travailleuses présentes ne lâche pas l'affaire : « *Je vais la faire parler moi* ». Viens ensuite mon tour. Très gêné de participer à l'activité dans un contexte assez tendu, je réponds avoir choisi ma grand-mère, ouvrière retraitée, « *parce que c'est important de savoir d'où on vient quand on fait des études* ». La tactique de condescendance, qui consiste à avoir choisi ma grand-mère ouvrière – plutôt que ma grand-mère institutrice, par exemple – afin de suggérer que je puisse venir d'un milieu ouvrier, ne fait que redoubler ma gêne. L'information que j'ai donnée ne suffit pas à la travailleuse sociale : « *Ah non, j'ai fait parler madame, je vais faire parler monsieur !* ». Elle me demande d'autres renseignements, comme le prénom de ma grand-mère. Volant à mon secours, sa collègue tente d'extrapoler sur la base des éléments ténus que j'ai fournis : « *On sent qu'elle s'est battue votre grand-mère, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?* ». Je tente de botter en touche, en disant que « *c'est personnel* ». Ce dernier mot fait immédiatement réagir Samantha, l'une des participantes, âgée de 26 ans (deux enfants, expérience professionnelle en tant que « dame de cantine » et ouvrière du nettoyage en grande surface) qui m'interpelle : « *Ah ! Vous voyez ? C'est pas facile hein ! Faut pas croire, c'est pas parce que nous on parle qu'on a envie de parler !* ». À nouveau, on vérifie que l'exposition dépend strictement de l'assignation administrative du statut.

L'arbitraire d'exposition qui cible les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) a donc pour première caractéristique d'être associé à leur statut administratif : en dehors de lui, il est tout un pan de l'action institutionnelle dont elles font l'objet qu'elles ne rechercheraient pas. On vérifie aussi que sur la base de ce statut, l'action assistantielle sollicite un discours sur des domaines de la vie habituellement considérés comme intimes et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une intervention institutionnelle spécifique. En ce qu'elles constituent un public associé à une large surface d'exposition, les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sont particulièrement sujette à ce type d'action extensive.

## B) Une exposition en tant que « mère isolée » : le traitement familialiste

Que cela soit dans le Bas-Rhin ou dans le Val-de-Marne, le raisonnement en termes d'arbitraires d'exposition permet de dégager un trait commun dans l'action auprès des « mères isolées ». En effet, l'action à laquelle les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sont

effectivement exposée ne correspond pas toujours aux buts qu'on leur annonce : prétexte peut être pris d'une convocation à un atelier thématique pour en fait observer et commenter la façon dont elles élèvent leur(s) enfant(s). Mais la comparaison départementale montre que ce décalage entre l'affichage et l'exposition produit des conséquences différentes dans le Bas-Rhin, où la contrainte est plus fortement mise en œuvre. L'intensification de l'exposition assistantielle consécutive au passage de l'API au RSA semble s'être notamment traduite par une imposition plus forte qu'avant des normes concernant la prime enfance ; nous apporterons plus tard des éléments sur ce point du point de vue des allocataires.

### 1) *Une focalisation sur les comportements familiaux*

Insistons d'abord sur la première conséquence, vérifiée dans le cas d'une action collective autour de sorties culturelles, mise en œuvre dans le Val-de-Marne. C'est Thérèse Provensal, une éducatrice spécialisée brièvement croisée dans le chapitre 5 qui nous en parle, étant donné que la négociation de l'observation de ces actions n'a pas aboutie. Les participantes sont recrutées par les assistantes sociales de secteur, conformément à la mission d'orientation que l'on a déjà analysée chez elles, sur un mode inséparablement fonctionnel et affinitaire. Dans le service social concerné, il ne s'agit que de femmes élevant seules leur(s) enfant(s) et allocataires du RSA. D'après les entretiens avec les professionnelles, cette sélection tiendrait, pour une part, au fait que ce sont d'abord ces femmes qui se portent volontaires, attirées par la distraction des enfants que permettent ces sorties et, pour une autre part, au fait que ce genre d'action vise à combattre « *l'isolement social* » qui les toucherait particulièrement. Thérèse, elle, accompagne régulièrement les groupes lors des sorties – au théâtre, au cinéma ou au cirque par exemple. Contrairement à ce qu'on peut lire chez Sylvie Rouxel, qui fait du même type de sorties des moments de « *solidarité esthétique* »<sup>946</sup> durant lesquels les rapports sociaux et les différences de rôles s'abolissent dans une sorte de communion extatique, il faut bien garder à l'esprit qu'il s'agit « d'actions collectives ». Ceci signifie tout simplement que les professionnelles, payées pour être présentes, continuent d'y faire leur travail et donc de mobiliser les schèmes de

---

<sup>946</sup> Pour la sociologue, la « *solidarité esthétique* » désigne le fait de « vivre et sentir ensemble dans un temps et un espace donné des émotions partagées à travers l'expression sensorielle et artistique sans distinction catégorielle ». Précisons que son enquête porte *exactement* sur le même dispositif que celui auquel participe Thérèse (« Culture du cœur »). Cf. Rouxel, Sylvie, « Le mariage « forcé » de l'action culturelle avec l'action sociale. Un processus de traduction culturelle agonistique ? » in. Bureau Marie-Christine, Sainsaulieu Ivan (dir.), *Reconfigurations de l'État social en pratique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, p. 207

perception des comportements qu'elles ont été formées à mettre en œuvre. Ainsi, Thérèse m'explique, dans son lexique professionnel, que ces sorties sont l'occasion « *d'observables* » :

**Thérèse.** Je vais vous donner des exemples « d'observables ». On a fait une sortie cirque au mois de décembre et on a proposé un goûter, on a des familles qui ont pris un certain nombre de goûters pour leurs enfants, pour après, en les mettant dans le sac. Donc voilà, on sent aussi qu'il y avait des familles qui étaient certainement en manque à ce moment-là : quelle réaction on a face à ça ? [Autre exemple] on repère une maman en très grande difficulté avec son enfant, ou à une autre sortie on a vu une maman qui lors du transport s'est complètement endormie, tellement prise d'un épuisement... personnel, qu'elle a même pas pu... que le fait que des professionnelles soient là à cette sortie elle s'est complètement autorisée, lâchée, à ce qu'on les prenne en charge, et lors du moment du temps de transport elle s'est endormie. De fatigue, total de fatigue, donc voilà qu'est-ce qu'on fait dans ces situations là...

Le fait de prendre des goûters supplémentaires ou de s'endormir dans les transports deviennent, sous le *regard* des professionnelles (« *observables* »), autant de signes qui interpellent. Selon la logique du « bouclage » que décrit Erving Goffman, ces comportements sont ensuite discutés lors de réunions entre professionnelles. Ils sont également consignés sur une « fiche navette » et les assistantes sociales qui orientent les participantes sont recontactées pour essayer de les expliquer. Il est clair que ces attitudes sont avant tout *construites* par les schèmes professionnels et la situation d'observation. En dehors de cette dernière et en l'absence de ces schèmes, une personne qui les observerait n'y serait peut-être pas sensible ou aurait le choix de les attribuer à des causes différentes ou identiques, tout en les considérant comme tout à fait banales<sup>947</sup>. L'arbitraire d'exposition s'exprime dans cet exemple d'une manière relativement « douce ». Une observation aurait peut-être confirmée que les participantes peuvent trouver leur compte dans l'action proposée, indépendamment du regard posé sur elles. Il n'en demeure pas moins que, derrière le but annoncé, des « schèmes familialistes » sont mis en œuvre, qui rendent avant tout sensibles aux relations éducatives et à la bonne tenue des « rôles familiaux ».

## 2) *Arbitraires d'exposition et arbitraires culturels familiaux*

Dans d'autres cas, les femmes participantes sont plus immédiatement sommées de répondre aux caractérisations de leur comportement que ces schèmes guident. La distance à l'arbitraire culturel imposé est alors manifeste. L'épisode suivant a été observé lors d'un atelier proposé par une association de défense des droits des femmes, dans le cadre d'une prestation

---

<sup>947</sup> J'ai cependant souvenir d'institutrices évoquant le fait de prendre beaucoup de goûters comme révélateur de la misère des parents.

pour Pôle emploi. Néanmoins, non seulement la majorité des femmes convoquées sont au RSA, mais les modalités d'interventions observées se retrouvent dans les services sociaux. D'ailleurs, Amandine Umbrecht, la travailleuse de l'association, comme la puéricultrice, interviennent aussi pour animer des séances dans le cadre du RSA. Sur un an, cette action a concerné 61 personnes, dont un homme<sup>948</sup>. Le but affiché de cet atelier était d'aider les personnes orientées à résoudre un « problème de mode de garde », en leur fournissant une information sur les différents modes de gardes disponibles, sur les aides permettant de les financer en cas de reprise d'emploi, ainsi que sur un dispositif spécifique visant à proposer une garde très tôt le matin afin d'accommoder des horaires dits « atypiques ». Dans le bilan qu'elle dresse de cette activité, la travailleuse de l'association, Amandine, insiste avant tout sur ces dimensions ainsi que sur le manque de places disponibles dans les structures d'accueil. Mais en tant que ces séances associent aussi une infirmière puéricultrice de PMI et un psychologue travaillant en Lieu d'Accueil Parent Enfant, Alain Ober, les réunions sont aussi l'occasion de discuter les pratiques parentales des participantes. Dans son bilan, Amandine note ainsi que « la question de la séparation (enfant-parent) est [celle] qui est la plus souvent évoquée avec le psychologue ». Selon ce dernier, en entretien, l'idée est qu'il existe, derrière les contraintes matérielles (manque de place, coûts) des déterminants psychologiques profonds qui empêchent l'usage des modes de garde :

**Alain.** Mon rôle c'est de rebondir sur la parole, sur ce qu'un parent peut dire de ses inquiétudes quant aux séparations et de la manière dont elle formule ses dires. Je les reprends pour les resituer à un autre niveau, donc pas seulement technique ou matériel, même si ce sont des questions extrêmement importantes. J'essaye plutôt de faire comprendre au parent comment elle voit l'enfant à travers ces questions. (...) Vous savez, la séparation elle commence avant même que l'enfant n'aille à l'école ou que l'enfant ne soit séparé de sa mère, dès la naissance. Alors il y a des parents qui ont du mal avec ça. Ils ont du mal avec ça, surtout les mères hein, elles considèrent parfois l'enfant comme une chose leur appartenant.

Dans cet extrait, on devine une forme de conversion de distributions sociales – du nombre de places dans les structures d'accueils et de la propension à les solliciter – en problèmes psychologiques, qui concerneraient particulièrement les femmes. Voyons comment cette définition opère en situation :

---

<sup>948</sup> Je m'appuie sur le bilan de l'atelier que m'a remis Amandine, la travailleuse de l'association en charge de l'animer.

L'extrait, choisit parmi trois séances observées, voit la puéricultrice et le psychologue interroger les pratiques éducatives d'une femme de 35 ans, noire, élevant seule un fils de onze ans, une fille de huit ans et une autre de sept-mois en percevant le RSA. Cette femme a été dame de chambre dans l'hôtellerie et vient d'obtenir l'agrément d'assistante maternelle ; ce qui signifie que ses pratiques parentales ont déjà fait l'objet d'une certification de conformité à certains standards.<sup>949</sup> Voilà comment la conversation, retranscrite sur la base d'abondantes notes prises sur place<sup>950</sup>, se déroule :

**La puéricultrice :** D'accord et les enfants sont seuls parfois à la maison ?

**La participante :** Ah oui oui, enfin pas la plus petite, elle, elle est toujours avec moi.

**La puéricultrice :** Ouais. Euh... parce que 11 ans et 8 ans c'est petit quand même.

**La participante :** [*incrédule, amusée*] 11 ans c'est petit ? C'est pas grand, c'est vrai, mais le temps de faire une course ou ...

**La puéricultrice.** Faites attention madame, à 11 ans on n'est pas un adulte.

**La participante.** Non-non-non, mais c'est pas un bébé, c'est...

**La puéricultrice.** [*lui coupant la parole, d'un ton sec*] Non madame, onze ans, on est mineur, on est petit, on peut se mettre en danger !

**Alain Ober.** [*d'une voix douce*] Ce que veut dire ma collègue, c'est que vous pouvez pas demander à votre fils de onze ans d'être responsable de ce qui pourrait arriver à sa sœur.

**La participante.** [*restant très calme*] Mais si je le fais c'est que je le connais, ils sont pas tous pareils les enfants, moi je sais que je peux lui faire confiance.

**Alain Ober.** Vous lui faites confiance, on est d'accord et puis vous ne pouvez pas forcément faire autrement. Mais attention, parce que mettre un enfant en position de parent, c'est compliqué, ça veut dire que là vous êtes en train de le « parentaliser ».

**La puéricultrice.** Essayez au moins, si vous les laissez un petit moment, de trouver un adulte qui pourrait passer les voir.

**La participante.** Ah oui, d'accord. Mais bon, après « un adulte » ça se trouve pas comme ça !

Les schèmes familialistes qui sont ici appliqués peuvent paraître contradictoires avec l'objectif annoncé en entretien par le psychologue de travailler sur la « *séparation* » mère-enfant. En

---

<sup>949</sup> « L'agrément est accordé [par les services de la PMI] si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des mineurs et majeurs de moins de vingt et un ans accueillis, en tenant compte des aptitudes éducatives de la personne. » Art. L.421-3, *Code de l'action sociale et des familles*.

<sup>950</sup> Journal de terrain du 12 janvier 2012.

effet, la participante ne rentre pas du tout dans la catégorie des mères qui auraient du mal à se séparer de leurs enfants ou, comme le disent sans ambages certaines assistantes sociales bas-rhinoises, à « *couper le cordon* ». C'est au contraire le fait qu'elle place trop de responsabilité sur son fils qui alerte (« *attention* »). L'apparente contradiction de l'injonction mérite qu'on y regarde de plus près.

En effet, ce qui alerte la puéricultrice et le psychologue chez cette participante dépend de normes socialement situées et interdépendantes. Delphine Serre a bien identifié ces normes qui correspondent au travail des puéricultrices au-delà d'une dimension strictement technique : l'enfant idéal, quand il n'est plus un « bébé superbe » – le corps est lu à l'aune de ces normes – est un « enfant grand », qui « a ses désirs propres, va où il veut et s'autonomise de ses parents ».<sup>951</sup> Le processus d'individualisation qui est valorisé est cependant « bien tempéré ».<sup>952</sup> Premièrement par une intervention institutionnelle marquant la « séparation du monde de la famille », que les consultations de PMI concentrent à l'état de *rituel*<sup>953</sup> et que l'exigence d'acceptation de l'externalisation du mode de garde prolonge ensuite. La problématisation de la « séparation » est, on y reviendra, profondément ancrée dans cette exigence de socialisation et d'acceptation de l'intervention d'un corps spécialisé de professionnel·le·s. Mais pour qu'il « ait ses désirs propres », il faut aussi que l'enfant soit préservée des contraintes qui incombent aux adultes, selon une définition de cet âge social qui s'est progressivement imposée, notamment avec l'interdiction du travail des enfants et avec l'invention de l'école maternelle.<sup>954</sup> Paradoxalement, cette définition suppose qu'en dehors des périodes où la garde des enfants est socialisée, les parents et notamment les mères, soient maintenues vis-à-vis d'eux dans une situation de *disponibilité affective et éducative continue*,<sup>955</sup> ne serait-ce que pour relayer à domicile les prescriptions définies dans le « champ de la reproduction ». C'est la discontinuité de cette disponibilité qui semble en cause dans l'observation que l'on retranscrit. On comprend ainsi, même s'il faudrait approfondir l'argumentaire, que le *double-bind* constaté renvoie en

---

<sup>951</sup> Serre, Delphine, « Le "bébé superbe" : la construction des déviances corporelles par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 123

<sup>952</sup> *Idem.*

<sup>953</sup> Dans le centre de PMI observé par Delphine Serre, les petits sont mesurés et pesés nus en salle d'attente : « Cette nudité exposée peut être interprétée comme un acte marquant la première *séparation du monde de la famille* et l'entrée dans la collectivité, ce qui est généralement de l'ordre du privé et de l'intime se retrouvant brusquement sous le regard du public », *Ibid.*, p. 114 (je souligne)

<sup>954</sup> Chamboredon Jean-Claude, Prévot Jean, « Le "métier d'enfant". Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielle de la prime enfance », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°3, 1973, p. 295 – 335

<sup>955</sup> Sur le lien entre définition sociale de l'enfance et définition sociale du travail domestique, cf. Chabaud-Rychter, Danielle, *et al.*, *Espace et temps du travail domestique*, *op. cit.*, p. 15 – 19

fait à différentes dimensions d'un même ensemble normatif ou, si l'on veut, *d'un même arbitraire culturel*.

Tout se passe comme si cet arbitraire s'imposait d'une manière si impérative que ni la puéricultrice ni le psychologue ne prennent en compte ce que dit la participante sur la durée des périodes où elle laisse ses enfants seuls (« *une course* »). De même la défense que cette dernière oppose, fondée sur la personnalité de son fils (« *je le connais* »), et qui fait écho aux modes de négociation de l'intervention scolaire déjà repérés (cf. chapitre 4), n'est pas reçue comme une justification suffisante. Il faut néanmoins noter que l'imposition de l'arbitraire culturel ne procède pas de simples préjugés de classe ou de genre. Elle est en fait inscrite dans les schèmes professionnels que la puéricultrice et le psychologue sont formés à mettre en œuvre et donc inscrite dans l'arbitraire d'exposition. Quand on réintroduit cette médiation, on découvre en effet tout ce que l'interaction doit aux positions professionnelles respectives, ne serait-ce que dans la « complémentarité » qui s'instaure entre la puéricultrice et le psychologue. Ce dernier requalifie la parole de l'infirmière (« *ce que veut dire ma collègue* ») et l'augmente de catégories professionnelles spécifiques<sup>956</sup> (« *parentaliser* »). L'analogie est très stricte avec ce que l'on a remarqué dans le chapitre 5 chez Josiane Bahurel, l'assistante sociale de secteur qui avait elle-même été infirmière puéricultrice et qui expliquait faire régulièrement appel au psychologue de la PMI. En outre, le fait de garder en tête la médiation des logiques professionnelles aide à comprendre une forme de dédoublement de l'appréciation des comportements. Ainsi, en entretien, Alain Ober, percevant la coïncidence possible entre son discours professionnel (la « *position d'assistantat* » des mères seules au RSA risquerait de les enfermer dans une relation « *morbide* » avec leurs enfants) et les discours politiques conservateurs, tente de s'en distancer comme par un rappel au bon sens (« *Eh, oh ! Faut pas déconner* »).<sup>957</sup> On touche ici à une variante intéressante de la « morale éducative dédoublée » qui conduit à appliquer, à une population déterminée, des schèmes professionnels dont les conséquences seraient rejetées dans tout autre contexte. La notion « d'arbitraire d'exposition » s'applique donc aussi aux professionnel-le-s, qui sont fréquemment amené-e-s à réserver

---

<sup>956</sup> Même si l'expression « *parentaliser* » reste assez diffusée dans le travail social. On retrouve par exemple le syntagme « *une enfant parentalisée* » dans la bouche d'une enquêtée assistante sociale de Delphine Serre. Cf. *Les coulisses de l'État social*, op. cit., p. 148

<sup>957</sup> **Alain Ober.** [*Temps de réflexion*] Quand il y a comme ça une précarité économique, quand il y a comme ça une mère qui vit avec le RSA, seule avec son enfant, j'ai toujours peur qu'à un moment donné quelque-chose s'enkyste. J'ai peur que ça devienne quelque-chose de banalisé, dans le sens où – je l'entends aussi ailleurs – on se *complait bien dans cette précarité là* et ça, c'est dommage. C'est vraiment dommage. Une espèce de *position d'assistantat*. (...) rester dans cet état-là me paraît, parfois, pas malsain mais un *peu morbide*, dommage, quoi. (...) C'est un avis, hein. J'en sais rien après tout. Quand on écoute les déclarations des politiques en ce moment par rapport aux chômeurs... Eh, oh ! Faut pas déconner, quoi !

certain schèmes à un *usage externe d'imposition* tout en leur refusant un usage interne ou plus général. Et le fait que ces professionnel·le·s soient psychologues, infirmières ou travailleuses sociales ne semble pas, dans ce cadre d'analyse, faire de différence majeure, même si des spécifications s'imposeraient (cf. encadré)

Encadré 10 - Logiques d'exposition et action psychologique

Jacqueline Carroy a montré que la psychanalyse et la psychiatrie se sont développées sur un mode fondamentalement dual. À la thérapie proposée à la patientèle bourgeoise, constituant cette dernière comme co-autrice de son analyse, répond l'aliénisme et les réflexions développées sur des sujets d'études, finalement considérés comme incapables de contribuer à l'intelligence de leur propre situation<sup>958</sup>. Aujourd'hui encore on tend à retrouver, d'un côté, l'action psychologique qui réunit des conditions d'implication et d'adhésion propres à lui garantir une certaine efficacité thérapeutique<sup>959</sup> et, d'un autre côté, l'action psychologique comme instrument symbolique, appliqué à des populations réunies par des formes d'actions externes – par exemple orientation par les AS ou convocation par Pôle emploi – sans que les conditions d'adhésion, d'implication et de répétition dans le temps ne soient nécessairement réunies. On peut ainsi faire l'hypothèse, par transposition du cadre d'analyse proposé dans cette thèse, que cette opposition figure deux pôles d'une distribution continue, le long de laquelle s'ordonnent les positions professionnelles et les logiques d'exposition. Bien sûr, cette distribution est loin d'être la seule à l'œuvre dans la structuration du « champ psychologique » : il faudrait aussi prendre en compte la distribution des modes de coercition, que concentrent les psychiatres, ainsi que toutes les différences qui s'expriment dans les « luttes de traitement » dont Muriel Darmon suggère qu'elles sont l'actualisation professionnelle de « luttes de classement » plus larges<sup>960</sup>. Mais si l'existence d'une telle distribution des modes d'exposition et des conditions de l'efficacité thérapeutique se vérifiait, on verrait que les positions dominées dans ce champ se caractérisent notamment par le *porte à faux* dans lequel elles placent leurs occupant·e·s, entre leurs ambitions thérapeutiques d'une part et l'absence des conditions nécessaires à leur efficacité d'autre part. Le dédoublement que

<sup>958</sup> Carroy, Jacqueline, « L'étude de cas psychologique et psychanalytique (XIXe siècle-début du XXe siècle) » in. Passeron Jean-Claude, Revel Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005, p. 201-228

<sup>959</sup> Si l'on suit la conceptualisation de l'efficacité thérapeutique que Jeanne Favret-Saada propose de « l'invention d'une thérapie » en milieu paysan. Cf. Favret-Saada, Jeanne, *Désorceler...*, *op. cit.*, notamment p. 24 et suivantes pour une mise en perspective relativiste, p. 78 et suivantes sur les modalités rituelles de la thérapie, et p. 121 et suivantes sur ses conditions structurales de félicité et ses fonctions sociales.

<sup>960</sup> Darmon, Muriel, *Devenir anorexique. op. cit.*, p. 46

l'on constate chez le psychologue enquêté est sans doute à rattacher à ce type de porte-à-faux.

Les arbitraires d'exposition, qui sont une caractéristique partagée par toute forme d'action institutionnelle, sont ainsi spécifiés par le plus ou moins grands décalage qu'ils induisent entre l'arbitraire culturel qui les fondent et la position sociale des personnes qui s'y trouvent exposées ; étant entendu que le lien entre l'arbitraire d'exposition et l'arbitraire culturel est lui-même médiatisé par la position des professionnelles dans la structure propre à leur domaine d'activité. Dans le cas de l'exposition assistantielle des femmes élevant seules leurs enfants, ces arbitraires tendent spécialement à se superposer. Ainsi, la forme familiale dans laquelle elles s'inscrivent ou les pratiques parentales qui sont supposées lui être spécifiques constituent un domaine vers lesquelles régressent souvent des actions a priori conçues pour traiter d'autres thématiques. Pour approfondir la mise au travail de cette notion d'arbitraires d'exposition, on propose maintenant de se placer du côté des allocataires.

## II) Trois cas de réception des effets d'imposition

Les enquêtées évoquent très régulièrement certaines interactions avec les travailleuses du social sur un mode douloureux. La séquence évoquée est souvent la même : silence, éventuellement larmes et rétrospection en rentrant chez soi. D'ailleurs le verbe « *pleurer* » revient très régulièrement, soit pour évoquer les larmes versées ou contenues, soit pour exprimer des demandes humiliantes. On en déjà croisé ces usages, que cela soit dans les larmes qu'Aïcha essayait de contenir face à l'élue qui lui refusait le demi-tarif pour la cantine (« *Je voulais pas pleurer devant elle parce qu'elle ne le mérite pas* »), soit dans les demandes qu'adressait Audrey aux assistantes sociales pour boucler le mois (« *quitte à pleurer à la mi du mois* » - cf. chapitre 3 pour ces deux exemples). On trouve d'autres occurrences de ces usages dans le matériau, par exemple chez Mylène :

**Mylène.** On va gratter la mairie pour les « bons énergie », qu'on a le droit ouais, comme tout le monde et tout. Mais ce qu'y a c'est que faut vraiment aller [*accentue le mot*] *pleurer* quoi ! C'est dingue quand même ! L'assistante sociale elle donnait des bons couches, j'avais gratté ça aussi l'autre jour, les bons couches et tout mais [*soupire longuement*].

Le terme « *gratté* » est intéressant, en ce qu'il présente le recours aux services sociaux sur un mode instrumental, tout en soulignant la contrepartie morale de ces demandes, qui paraissent sinon douloureuses au moins très pénibles. Pour comprendre ces dimensions douloureuses ou pénibles des interactions, il faut entrer dans le détail des décalages entre l'arbitraire d'exposition et les stratégies des enquêtées. Ce sont les variations de ces décalages qui permettent d'expliquer que ce ne sont pas les mêmes modalités d'exposition qui, d'une enquêtée à l'autre, génèrent une forme de souffrance. Pour s'en rendre compte, on propose d'approfondir trois cas, ou, si l'on veut, trois *configurations de réception de l'action assistantielle*. Les entretiens avec Djenaba, Myriam et Audrey sont ainsi rapportés à trois modalités d'exposition différentes, à savoir, respectivement, la « disqualification des usages instrumentaux », le « surcroît familialiste de l'activation » et le « contrôle symbolique de la personnalité ».

#### A) Djenaba Sidibé face à la disqualification des usages instrumentaux

Les interactions douloureuses que rapporte Djenaba concernent le rapport avec les assistantes sociales de secteur et entrent spécialement en contradiction avec ses aspirations professionnelles. À la première question posée en entretien sur le service social de secteur, l'enquêtée répond de manière très évasive, préférant insister sur le fait que Brigitte Targat, sa conseillère emploi que l'on connaît désormais, « *remplace [son] assistante sociale* » : elle entretient avec elle un très bon rapport (« *franchement, elle est géniale !* ») et c'est d'abord elle qu'elle sollicite, par exemple quand elle a un problème avec les versements de la CAF. Mais en fin d'entretien, voici un long extrait de ce que dit Djenaba :

**Djenaba.** Moi depuis que je suis [dans cette ville], les assistantes sociales elles ne m'ont jamais servie à rien [*insiste sur le mot*]. Jamais. [*silence*]

Lilian. *Et elles étaient sympas avec vous ?*

**Djenaba.** Non. C'est comme si [*prend un ton réprobateur et rejoue la scène*] « Comment ça se fait vous pouvez pas payer si, mais qu'est-ce que vous avez fait avec tel [versement] » parce qu'ils voyent tout sur la CAF, hein ! Moi on m'a dit : « Mais vous avez reçu les 900 euros de la prime du petit » mais c'est pour le petit qu'on me donne ! Je veux dire je vais accoucher, je veux un peu le minimum pour mon enfant, je veux dire j'achète du linge hein, je lui dis vous savez faut acheter les couches et tout hein ! Et elle me dit oui mais vous auriez pu payer telle chose ou ... bon, je vais vous faire une aide. Mais faut toujours... pour eux c'est pas normal, on n'est pas normal ; et moi je déteste... moi je cours pas derrière la société, moi j'ai un droit, je le veux, et le jour où je travaille et ben que les autres en bénéficient y'a pas de problème, mais ... les assistantes sociales franchement... j'ai pleuré plus d'une fois dans leur bureau hein. [*En*

*colère]* Parce qu'on se sent rabaissé, mais à un point ! Ils poussent franchement à bout et moi je sais que dans mon travail – parce qu'auxiliaire de vie « sociale » ça porte son nom – je me mets des fois à leur place où je suis amenée à parler aux familles de certaines choses, mais quand je vois leur attitude je me dis mais comment elles ont eu leur diplôme ? Moi jamais je ferais ça ! Et comment elles peuvent se comporter comme ça, parce que ... mais oui, parce que ça peut faire plein de choses, la personne elle rentre chez elle peut-être suicidaire, elle est au bout du rouleau, vous venez vous lui parlez comme une merde ! ... c'est vraiment méchant, mais méchant.

Lilian. *C'est fou hein, y'a déjà tellement de soucis comme ça, si c'est en plus pour se faire mal recevoir...*

**Djenaba.** Franchement, hein ! J'ai envie de leur dire mais me faites pas de reproche sur comment je mène ma vie, ou voilà... ne me faites pas culpabiliser. Surtout une personne seule, comment on leur parle ! Moi franchement je suis tout seule, j'ai pas d'enfant, mais je me jette par la fenêtre hein ! En gros [ce que je comprends moi c'est] « vous servez à rien, vous croyez que vous êtes là et qu'on va vous donner de l'argent ? Mais bougez-vous ! » En gros c'est ce qu'elles veulent dire, c'est le message qu'elles passent hein ! « Bougez-vous », moi je veux bien : garde mes enfants et moi je travaille, tu vas voir y'a pas de problème. Ils nous rabaissent totalement, franchement...

Lilian. *Donc ça vous est déjà arrivé, enfin, de vous engueuler ?*

**Djenaba.** Non, non. Moi je vous dis je pleure. On me dit « A, B », je pleure. Voilà. C'est tout ce que je fais, je me sens impuissante. Franchement elle me parle, mais je la regarde je pleure. J'ai peur de lui répondre mais je vais me dire « mais elle va pas m'aider, c'est mieux je ferme ma gueule » ou des choses comme ça. Et après on rentre on réfléchit. On réfléchit, après la personne qui est au bord du gouffre et bah voilà. Moi je comprends les gens qui se suicident, qui font des choses dingues pour nous [à nos yeux] mais... non, c'est pas dingue, elle en peut plus c'est tout.

Les mots sont très forts, qui donnent à voir l'étendue de la violence potentielle des arbitraires d'exposition. Tentons de reconstruire pas à pas les fondements de la douleur ressentie. Un premier commentaire concerne un présupposé que l'on retrouve à la fois dans les questions de l'enquêteur et dans ce que dit l'enquêtée. Il s'agit d'une forte personnalisation de l'action des assistantes sociales, d'ailleurs traduite dans des catégories morales (« *sympas* », « *méchant* »). On a désormais appris à voir que cette personnalisation n'était pas fortuite, mais constitutive du mode d'autorité des travailleuses du social, pour le meilleur – le charisme confirmé – et ici, pour le pire. Or, derrière cette personnalisation, on trouve l'indice de façons de travailler que

l'on a appris à reconnaître comme caractéristiques. À commencer par la « disqualification des usages instrumentaux » dans la réticence professionnellement fondée des assistantes sociales à instruire une demande d'aide financière. Symétriquement, on retrouve aussi les « exigences statutaires » auxquels nous avons proposé de relier cette disqualification : Djenaba parle bien de son « droit » et précise, comme souvent dans l'entretien, qu'elle ne « court pas derrière la société ». Le droit contre l'aumône : le schème identifié par Yasmine Siblot ne cesse pas d'être explicatif.

La prégnance de ce schème renvoie ici, également, à la négation par l'action assistantielle des aspirations professionnelles de l'enquêtée. Djenaba a tout à fait raison de remarquer que, pour les assistantes sociales, « se bouger » est une exigence fréquemment renvoyée aux personnes reçues, non seulement en matière d'emploi mais aussi de protection de l'enfance. Les lectrices et les lecteurs se souviennent peut-être de Leïla Vincent, dans le chapitre précédent, qui admettaient qu'elle aimerait bien avoir accès aux suspensions, « pour que les gens bougent ». Cette exigence, en inscrivant dans les volontés ce qui découle des contraintes structurales, nie les aspirations professionnelles de l'enquêtée, qui lui tiennent, nous le savons désormais, tant à cœur. À ce titre, comme souvent dans notre matériau, l'entretien est l'occasion de formuler les réparties qui ne trouvent pas à s'exprimer en interaction. « *Garde mes enfants, moi je travaille, tu vas voir y'a pas de problème* » : la saillie suggère l'arbitraire des relations rapportées qui, si elles étaient négociées d'égal à égal (tutoiement), permettraient sans difficulté de prouver que ce n'est pas la volonté de « bouger » qui est en jeu. De même, une partie de la violence de l'arbitraire d'exposition réside dans le contraste entre le marquage des « espèces charitables » et celui des salaires qu'avait perçus l'enquêtée quand elle avait un travail. Nous avons vu que ces salaires étaient au principe de « stratégies relationnelles dialectiques », de maintien des relations de parenté dans la prise de distance que permettait l'autonomie résidentielle et l'indépendance financière. Nous avons aussi montré l'importance de cette indépendance pour dégager du « temps à soi », notamment lors de voyages que Djenaba envisage d'une manière très comparable à celle que l'on retrouve chez les « classes moyennes diplômées ». L'argent de l'assistance, qui expose constamment aux vérifications de son usage (la prime de la CAF aurait pu être utilisée pour payer le loyer, etc.), ne saurait plus s'opposer à l'argent de l'indépendance salariale et aux aspirations qu'elle fonde. Remarquons ensuite que la façon qu'a Djenaba de rapporter les interactions douloureuses porte également la trace de son rapport au travail. Non seulement dans l'insistance renouvelée de l'enquêtée sur la dimension « sociale » (« ça porte son nom ») de l'intitulé de son poste précédent (cf. chapitre 1) ainsi que,

plus généralement, dans la « conception égalitaire du travail sur autrui » (cf. chapitre 4) dont son rapport au travail procède. De ce point de vue, les interactions auxquelles l'enquêtée fait références opposent *deux morales de classe* actualisées en situation de travail, l'une fondée sur le dédoublement entre usage interne et imposition externe, l'autre fondée sur une relative continuité entre usage interne et usage externe. Seulement cette opposition reste à l'état latent, l'arbitraire d'exposition condamnant Djenaba au silence et aux larmes. Finissons par souligner, à ce titre, *l'efficacité symbolique* des interactions rapportées. Non pas dans le sens d'une quelconque inculcation, mais dans celui de la profondeur de la disqualification ressentie, dont l'enquêtée dit plusieurs fois comprendre qu'elle puisse mener au suicide. On ne comprendrait pas cette efficacité si l'on n'avait pas tenté de reconstituer toutes les dimensions des aspirations de l'enquêtée qui se trouvent niées dans les interactions qu'elle décrit.

#### A) Myriam Stoeffler face au surcroît d'exposition familialiste dans le cadre de l'activation des mères isolées

Le jeu de du décalage entre l'arbitraire d'exposition et les stratégies explique que d'une enquêtée à l'autre, les interactions douloureuses ne concernent ni les mêmes travailleuses, ni les mêmes dimensions de leur système de stratégies. L'exemple d'interaction que rapporte Myriam implique aussi son assistante sociale de secteur mais concerne cette fois l'injonction à externaliser la garde d'enfant. On vient de donner un exemple particulier de ce type d'injonction dans le cadre de « l'atelier modes de garde » rapporté plus haut, en remarquant la façon qu'elles avaient de situer l'absence de recours aux modes de garde, pour ainsi dire, dans la tête des femmes qu'elles ciblent. Si cette injonction est reprise par les travailleuses du social, le matériau révèle, à ce sujet, un clivage très accusé entre les deux départements d'enquête. Là où celle était omniprésente dans les entretiens bas-rhinois, *jamaïs* les travailleuses du Val-de-Marne n'ont eu recours à cette thématique au sujet des « mères isolées ». On touche alors à de profondes différences « culturelles » entre les deux territoires. Une enquête spécifique permettrait peut-être de les rattacher au poids différentiel des « socialisations religieuses »<sup>961</sup> chez les professionnelles, dont on peut supposer qu'elle rend compte de l'inégale « familialisation » des problématiques professionnelles. On pourrait aussi vérifier si ces différences morphologiques ne trouvent pas à se sédimenter dans le système de formation qui, par son éclatement dans le secteur privé, favorise sans doute le maintien de particularités territoriales. Mais plus

---

<sup>961</sup>Dans son étude sur les salariées d'ONG humanitaires françaises, Johanna Siméant montre de manière très probante que c'est la « socialisation religieuse », plus que la pratique religieuse actuelle, qui aide à rendre compte de l'ethos investit dans le travail humanitaire. Cf. Siméant, Johanna, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaire françaises », *Le mouvement social*, n°227, vol. 2, 2009, p. 101 – 122

immédiatement, ces différences renvoient à l'application ou non du volet coercitif dans le cadre du RSA. En effet, nous avons vu que, contraintes de mettre en œuvre des actions obligatoires à destination des allocataires élevant seules leur(s) enfant(s), les assistantes sociales puisaient dans le stock de leurs problématiques professionnelles en insistant notamment sur des dimensions familiales. Ainsi, les ateliers que fréquentent Myriam Klein et son amie Vanessa Berthold, intitulés « *mon enfant et moi* », placent au cœur la question de la « séparation ». Julie Dalinot, l'assistante sociale qui les coordonne, m'explique ainsi, en entretien :

**Julie.** Donc l'objectif de l'atelier, c'est de ... de donner un autre statut aux mamans qui sont toutes seules, qu'elles soient pas que des mamans, qu'elles peuvent faire autre chose sans leurs gamins, et que pour faire autre chose sans des gamins c'est aussi de faire une première séparation avec les enfants.

Julie poursuit en insistant sur les « *préjugés durs comme fers* » des participantes refusant l'externalisation de la garde d'enfant. Plusieurs séances abordent cette question, dont l'une est d'ailleurs assurée par la puéricultrice que l'on a croisée dans le compte-rendu d'observation étudié plus haut. L'interaction que rapporte Myriam prend place dans ce contexte. En effet, alors que les années précédentes, un partenariat avec une structure d'accueil locale obligeait les allocataires à déposer leurs enfants en bas-âge tous les quinze jours, lors des ateliers, l'année de l'enquête, une mesure optionnelle a été ajoutée. Les professionnelles de la petite enfance ont en effet fait valoir que la fréquence imposée était insuffisante pour garantir une véritable « acclimatation » des jeunes enfants. C'est ainsi que l'assistante sociale de Myriam l'encourage à recourir à ce mode de garde sur une base plus régulière. A priori, cette mesure restait optionnelle, mais Myriam met en avant la contrainte ressentie en interaction (« *le couteau sous la gorge* ») :

**Myriam.** En fait ils nous mettent presque le couteau sous la gorge par rapport [à la garde d'enfant]. Moi quand mon assistante sociale elle m'a dit [(de laisser sa jeune fille à la crèche dans le but de participer aux ateliers à destination des « mères isolées » du secteur)], je me suis sentie obligée de lui dire : « Ouais c'est bon écoutez y a pas de problème ». Mais après je me suis dit ouais c'est bon, c'est ... En fait ils mettent la pression jusqu'à ce qu'on leur dise c'est bon, on va le faire, mais je suis repartie chez moi, j'y ai repensé et je vois pas ma fille à la crèche, je peux pas, c'est pas comme ça, je peux pas la voir. Et pour eux ils comprennent pas qu'on a cette peur là de laisser ses enfants à quelqu'un d'autre... enfin ces personnes-là je les connais pas ! Demain il peut arriver tout et n'importe quoi avec les enfants ils s'en laveront les mains ! Vous voyez ce que je veux dire ? Non je peux pas. Si je pouvais, je préférerais la laisser chez ma mère, ou chez quelqu'un d'autre. M'arranger avec ma mère qu'elle la garde la matinée, je

préfèrerais donner mon argent à ma mère que le donner ... non ! Mais bon, avec ma petite sœur [lourdement handicapée], c'est pas la peine.

Qu'est-ce qui peut expliquer la « peur » dont parle Myriam ou le « préjugé » dont parle l'assistante sociale qui coordonne les ateliers qu'elle fréquente ? On aimerait, sur la base de l'entretien mené avec la première, proposer une explication qui aide à faire ressortir la distance entre l'arbitraire culturel qui caractérise la position sociale de l'enquêtée et celui qui fonde l'arbitraire d'exposition dont elle fait l'objet. Commençons, pour ce faire, par rappeler que la part de garde parentale des enfants en bas-âge augmente continument et nettement quand on passe des mères cadres (15%) à celles travailleuses non qualifiées (58%).<sup>962</sup> De même, si l'on admet de ne raisonner qu'à partir des mères ayant recours à un mode de garde professionnel, on se rend compte que les structures collectives sont avant tout privilégiées par les mères cadres (37% des modes de gardes professionnels contre 19% pour les mères ouvrières et employées peu qualifiées), les mères employées et ouvrières peu qualifiées ayant relativement plus recours aux assistantes maternelles (59% des modes de garde professionnels utilisés contre 48% pour les mères cadres)<sup>963</sup>. Du point de vue de ces indicateurs, l'injonction à l'externalisation en structure collective semble doublement éloignée de la position sociale des enquêtées. Seulement nous avons vu que pour certaines enquêtées, comme Djenaba citée plus haut, le recours au mode de garde était avant tout empêché par le manque de place. Il faut donc dépasser l'unité des catégories statistiques qui donnent un premier aperçu de distance, pour entrer dans les causes spécifiques du refus de l'externalisation chez Myriam. Dans l'extrait d'entretien que l'on vient de citer, Myriam dit bien qu'elle préfèrerait que ce soit sa mère qui garde ses enfants. Elle exprime plus généralement une préférence pour une garde des enfants inscrite dans son réseau d'interconnaissance (« *ma mère ou chez quelqu'un d'autre* »), opposé à l'anonymat des professionnelles (« *je ne les connais pas* »). Or, en d'autres moments de l'entretien, Myriam et Vanessa, son amie, m'expliquent qu'elles sont inscrites dans des « cycles d'échange de gardes » qui impliquent des femmes de leur entourage amical et résidentiel :

**Myriam.** Ouais franchement moi avec ma voisine on s'aide beaucoup, elle aussi, Vanessa, elle me garde souvent ma fille vu qu'elle a que trois garçons la pauvre, elle a pas de nénéte [*éclate de rire*] ! Donc des fois je lui *donne* ma fille. Non on s'aide. On a aussi des amies autour de nous

---

<sup>962</sup> Villaume Sophie, Legendre Émilie, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et résultats* (DREES), n°896, octobre 2014, p. 5

<sup>963</sup> *Ibid.* Résultats recalculés par moi.

qui ont soit pas d'enfants ou qui travaillent et qui peuvent *prendre* les enfants. Nous on leur garde leurs enfants *après*... Non de ce côté-là, tout ce qui est amies, y'a pas à se plaindre.

« Donner », « prendre », « après », le vocabulaire du cycle d'échange est explicite. D'ailleurs, au moment de l'entretien, qui a lieu chez Vanessa, cette dernière gardait le fils d'une amie qu'elle et Myriam avaient en commun, employée d'une chaîne de parfumerie. Une autre amie, coiffeuse, profitait de venir rechercher sa fille pour faire une coupe à Vanessa, un jour que je revenais la voir pour lui donner mon mémoire de master 2. Tout se passe alors comme si la confiance qui était refusée aux professionnelles était d'abord investie dans les relations pratiques ; cette dernière est sans doute d'autant plus précieuse qu'elle ne s'accorde pas si facilement<sup>964</sup>. Une comparaison s'impose alors avec les études disponibles sur le travail informel.

Olivier Schwartz remarquait des milieux ouvriers qu'il enquêtait qu'ils étaient « de faibles consommateurs de "services" » en ajoutant que « le propre d'un "service" étant que sa substance s'évanouit avec l'usage, la consommation est ici rapidement suspectée de n'être que du gaspillage »<sup>965</sup>. On peut en déduire qu'à l'inverse, les échanges de travail informel permettent de conserver cette « substance » qui s'évanouit dans l'échange marchand en la faisant circuler au sein d'un groupe donné d'interconnaissance. Plus loin dans son livre, le sociologue suggère que ce type d'échange n'implique pas également l'ensemble des « strates » qu'il identifie au sein de sa population enquêtée. La « sociabilité échangiste », qui se caractérise par le fait que « les enfants et les biens circulent continûment d'un foyer à l'autre », concerne avant tout les « familles fragiles » ; tout en précisant ensuite qu'il ne faut pas « éviter tout schématisme » en ajoutant que les familles « très précarisées ne parviennent à éviter l'illégitimité »<sup>966</sup> qu'en évitant au maximum les échanges locaux. Le fait qu'Olivier Schwartz pense les enfants et les biens comme pouvant procéder des mêmes logiques d'échange ouvre la piste d'un rattachement des « cycles d'échanges de garde » à la grille d'analyse du travail informel. Mais, le sociologue prévient que les « rapports sociaux dans la cité »<sup>967</sup> ne font pas entièrement partie du périmètre de son étude. Ceci explique que l'on se heurte à une certaine

---

<sup>964</sup> Ginette, une participante à un atelier où elle était la seule présente, que l'on a déjà présentée dans le chapitre 1 au sujet de sa déception du travail de l'apparence, explique ainsi : « L'autre jour j'avais rendez-vous au CMS et une amie m'a proposé de garder mon fils. Mais quand je suis passée le chercher j'ai eu peur quoi. D'abord moi je suis pas fumeuse, elle, elle fumait avec la porte fenêtre ouverte sur le balcon. Mon gamin vraiment il est turbulent, il grimpe partout... j'imagine pas tout ce qui aurait pu se passer. Du coup j'ai dit c'est la dernière fois. » Journal de terrain, 27 novembre 2012

<sup>965</sup> Schwartz, Olivier, *Le monde privé des ouvriers, op. cit.*, p. 100

<sup>966</sup> *Ibid.*, p. 156 y compris pour les citations qui précèdent.

<sup>967</sup> *Idem.*

indétermination des principes qui expliquent la l'inscription effective dans l'échange<sup>968</sup>. À ma connaissance, c'est Florence Weber qui a fourni les réponses les plus subtiles à cette question des déterminants de l'entrée en échange et de travail informel. Pour elle, le « travail à-côté », qui décrit un continuum d'activités en dehors du travail ouvrier, peut être vu comme un « accommodement avec l'usine »<sup>969</sup>. Les modalités d'implications correspondent ainsi aux rapports à l'usine : ceux qui sont le plus dépendants de son fonctionnement<sup>970</sup>, n'ont pas le loisir de travailler à côté, de même que ceux qui s'y investissent syndicalement, qui jouent d'abord leur position *dans* l'usine.<sup>971</sup> Pour d'autres, le travail à-côté, permet de retrouver, de conserver (quand ils gardent un pied dans le monde agricole) ou de se projeter dans un « statut de producteur » qu'interdit la dépossession salariale. Florence Weber, attentive aux conceptions indigènes, montre alors que le travail à-côté est le moyen de « faire plaisir » et de « se faire plaisir »<sup>972</sup>, c'est-à-dire de jouir des produits de son travail et de l'inscrire dans les cycles d'échanges et d'obligations mutuelles, qui confortent des réputations et consolident des alliances *en dehors* de l'ordre de l'usine. Seulement, à la différence de ce que remarque Olivier Schwartz, Florence Weber ne retrouve pas la garde des enfants comme objet d'échange. Elle se concentre d'ailleurs avant tout sur le travail informel fourni par les hommes et l'on rêverait de lire une enquête qui intégrerait avec autant de subtilités les échanges dont fait l'objet le travail informel fourni par les femmes. Une tentative systématique de raisonner en termes de « réseaux domestiques », intégrant la circulation des biens *et* de la garde des enfants, est à signaler chez Carol B. Stack, dans son travail sur les « stratégies de survie d'une communauté noire » dans les États-Unis des années soixante-dix. L'anthropologue montre que la pauvreté monétaire favorise une économie de la pénurie qui passe par la circulation intensive des biens et de la garde des enfants. Elle remarque alors : « Des services de garde d'enfant temporaires sont aussi un moyen d'obliger la parentèle et les amis (...). Les femmes peuvent demander à garder l'enfant d'une amie sans raison apparente. Elles construisent en fait un investissement en vue de la négociation de leurs besoins futurs. »<sup>973</sup> Après avoir étudié les enjeux de respectabilité et de réputation que soulèvent la circulation du travail de garde, elle conclue ainsi que cette

---

<sup>968</sup> Notons également que le langage des « strates », qui implique une vision discontinue et hiérarchique, ne permet pas toujours de rendre compte des principes de distribution qui sont à l'œuvre dans les phénomènes étudiés. C'est ainsi qu'Olivier Schwartz – comme nous-même en plusieurs endroits de cette thèse – a fréquemment recours à des indicateurs vagues « les plus pauvres », « les plus précarisées », les « familles fragiles », systématiquement accompagnés de contre-exemples.

<sup>969</sup> Weber, Florence, *Le travail à-côté*, *op. cit.*, p. 127

<sup>970</sup> *Ibid.*, p. 69 – 75

<sup>971</sup> *Ibid.*, p. 132

<sup>972</sup> *Ibid.*, p. 92

<sup>973</sup> Stack, Carol B., *All our kin*, *op. cit.*, p. 82

dernière constitue « une dimension importante de la distribution et de l'échange des ressources limitées »<sup>974</sup> dont disposent les habitants du quartier qu'elle enquête. Ailleurs, elle précise l'importance de ces échanges pour sédimer une appartenance commune<sup>975</sup>. En nous appuyant sur ces travaux, nous pouvons supposer que le cycle de garde d'enfant dont parlent Myriam et Vanessa permet au travail parental de « sortir de la maison », c'est-à-dire de devenir une source d'appréciation et d'obligations mutuelles dans un réseau donné de relations pratiques et ce dans un contexte d'assignation structurale très forte au travail domestique. De sorte qu'en refusant l'externalisation, elles défendent aussi l'existence de ce cycle d'échange.

Au terme de cette tentative d'explication spécifique, qui mériterait un travail empirique beaucoup plus approfondi pour être vérifiée, nous pouvons avancer plusieurs conclusions. D'abord, le refus de l'externalisation ne semble pas résider dans le lien plus ou moins pathologique (« *morbide* » disait le psychologue) que développeraient certaines femmes ciblées par l'assistance avec leur(s) enfant(s), mais plutôt dans des causes sociales spécifiques, inscrite dans les systèmes de stratégie. Celle que l'on a suggérée ici, en termes de volonté de préserver un cycle d'échange de gardes, qui n'est qu'une des causes parmi d'autres possibles, suggère que les femmes rencontrées n'ont pas en tant que tel de problème à se « séparer » de leurs enfants. Au contraire, le vocabulaire du « don / contredon » appliqué aux enfants dit assez bien qu'elles puissent s'en séparer. Dès lors, la persistance à inscrire ce refus comme un trait général de leur psychologie procède d'une forme d'ethnocentrisme institutionnel caractéristique des arbitraires d'exposition : la réaction particulière à l'action institutionnelle est présumée révéler une dimension générale du caractère, appelant en l'occurrence un travail spécifique pour être réinscrite dans un horizon pédagogique et être dépassée. On touche ici à une forme de « tautologie objective »<sup>976</sup>, que Paul Willis analysait déjà à propos de la notion « d'attitude » en matière pédagogique, où les réactions à l'action institutionnelle sont à leur tour prises pour objet de l'action institutionnelle, selon une boucle autoalimentée qui rend difficile l'expression des *principes* qui fondent ces réactions. Notons en passant que les transferts de connotations postcoloniaux, repérés plus haut, se nourrissent certainement de ce type d'ethnocentrisme. Chez Myriam, cette impossibilité à exprimer ces principes ne se retrouve plus seulement dans le fait de « perdre ses moyens » dans l'interaction de face-à-face, comme chez Djenaba, mais aussi, en amont, dans l'impossibilité à dire sa situation dans ses propres termes. Là où Djenaba s'appuyait sur son expérience professionnelle précédente pour juger le professionnalisme des

---

<sup>974</sup> *Ibid.*, p. 83

<sup>975</sup> *Ibid.*, p. 42

<sup>976</sup> Willis, Paul, *L'école des ouvriers...*, *op. cit.*, p. 123 – 124

assistantes sociales, Myriam s'exprime dans le lexique de la « peur » et donc de l'irrationnel. Cela l'empêche non seulement de faire valoir la « rationalité matérielle »<sup>977</sup> qui fonde son opposition à l'externalisation mais cela légitime aussi le type d'action assistantielle proposé en tant que travail progressif sur des préjugés irrationnels.

L'inégal accès aux instruments d'expression des oppositions renvoie aux différences de ressources détenues par les enquêtées. En effet, nous avons déjà eu l'occasion de comparer ce qu'elles disaient du métier d'auxiliaire de vie sociale qu'elles envisageaient toutes les deux – en l'ayant longtemps exercé pour Djenaba, en l'ayant envisagé seulement pour Myriam. Cette différence trouve un écho plus général dans la forme de dépossession linguistique que Myriam dit ressentir dans les situations officielles – et notamment lors des entretiens d'embauche (« nous on a pas comme vous les beaux mots du dictionnaire »); même s'il faut replacer ce qu'elle dit dans la relation d'enquête qui, quand elle est fondée sur une importante distance sociale, favorise soit, comme ici, une forme « d'objectivisme misérabiliste » soit ailleurs une forme de « subjectivisme populiste » suivant que l'enquêteur soit perçu comme approuvateur ou réprobateur et suivant les sujets abordés.<sup>978</sup> Mais ces différences de ressources sont elles-mêmes liées à une histoire différente vis-à-vis de l'assistance. Pour Djenaba, cette dernière est perçue (au double sens du terme) dans la continuité de l'assurance chômage : c'est un droit, qu'elle présente comme financé par le travail passé, en attendant le travail à venir<sup>979</sup>. Pour Myriam, au contraire, c'est l'expédient d'une condition durable, dont elle espère pouvoir sortir (cf. « le trou du RSA » cité chapitre 1). Il faut alors noter que cette dernière a connu un état antérieur des politiques sociales qui, du temps de l'allocation de parent isolé, ne supposaient pas que les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) soient tenues de fournir des « démarches actives » : « du temps de l'API, on était tranquilles » dit Myriam. « Tranquilles », cela veut au moins dire préservées du surcroît d'exposition qui semble à peu près l'une des seules conséquences mesurables de « l'activation » des mères isolées, dans un régime de pénurie d'emploi.

---

<sup>977</sup> Weber, Max, *Économie et société, t.I...*, op. cit., p. 130 – 131

<sup>978</sup> Mauger, Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, 1991, p. 139 – 140

<sup>979</sup> **Djenaba.** J'ai travaillé, j'ai cotisé (...) c'est un droit que j'ai aussi parce que j'ai cotisé, voilà. (...) Mais là je dois courir après un droit que j'ai, et des fois je lutte avec la CAF pour avoir des droits qui sont voilà des droits donc c'est automatique. Mais bon voilà. (...) Après je sais ce que c'est d'avoir son argent, et y'a rien de plus fier que travailler et utiliser son argent à soi, parce que t'as travaillé et puis voilà. (*Je souligne*).

## B) Audrey Dibandi face au contrôle symbolique de la personnalité

Que cela soit chez Myriam ou chez Djenaba, les « configurations de réceptions » reconstituées concernaient des modalités partagées de l'action des travailleuses du social. L'arbitraire d'exposition rencontré par Myriam renvoyait à la mise en œuvre des politiques d'insertion dans son département tandis que celui rencontré par Djenaba concernait une dimension très ancrée du travail des assistantes sociales polyvalente. Pourtant, dans les chapitres précédents, nous avons mis en lumière une autre dimension des arbitraires d'exposition qui concernent les différences de pratiques *d'une professionnelle à l'autre*. Ainsi, en se comparant à leurs collègues, les travailleuses se définissent comme plus ou moins « *soutenantes* » (Christelle et Moufida dans le chapitre 7), comme plus ou moins « *sèches* » ou comme plus ou moins « *perchées* » (Claudine et Claire dans le chapitre 7 également). Rappelons que ces différences renvoient, y compris aux yeux des enquêtées, à des différences de trajectoires. Or, certaines enquêtées rapportent les interactions sur un mode très différent suivant les professionnelles qu'elles ont rencontrées, y compris quand ces dernières travaillent dans le même service et ont été formées au même métier. C'est le cas d'Audrey. Pour elle, la dimension la plus difficile des relations d'assistance concerne, ce qu'on pourrait appeler le « contrôle symbolique de la personnalité »<sup>980</sup> : non seulement celle de sa fille, mais aussi de la sienne propre. C'est donc, notamment, en fonction de ce critère qu'elle différencie l'action des assistantes sociales de secteur qu'elle rencontre.

**Audrey.** Moi maintenant, je compte que sur moi-même, à part Mme Z. [Catherine, sa conseillère emploi] Enfin non, en même temps je me sens bien avec mon assistante sociale maintenant, donc si j'ai envie de me confier, je vais l'appeler. Parce qu'avant j'étais avec Mme. B., vous connaissez ? Alors elle c'est vraiment la pire des assistantes sociales. Ah ! Mon Dieu, c'est l'horreur c'te bonne femme !

*Lilian.* Ça se passait comment du coup ?

**Audrey.** Ah bah, vous allez venir, vous allez lui parler de votre téléphone elle va vous parler de la tasse ! [*Audrey choisit les objets qu'elle a sous les yeux*]

*Lilian.* D'accord [*rire*]

---

<sup>980</sup> Je m'inspire de la formulation de Basil Bernstein qui parle de « contrôle symbolique de l'identité » pour décrire la manière dont l'école légitime son fonctionnement en imputant les différentiels de performance à des dimensions profondes de l'identité des enfants. C'est ce type d'approche – qui fait d'ailleurs écho à la notion de « tautologie objective » que l'on évoquait plus haut avec Paul Willis – que prolonge le livre de Mathias Millet et de Jean-Claude Croizet qui a servi de support à la partie de notre quatrième chapitre sur la négociation du rapport à l'école. Cf. Bernstein, Basil, *Pédagogie, contrôle symbolique et identité*, Presses Universitaires de Laval, Québec, 2007 cité dans Millet Mathias, Croizet Jean-Claude, *L'école des incapables...*, *op. cit.*

**Audrey.** Hors-sujet la bonne femme ! Alors là elle est hors sujet ! Je suis venue pour ... j'ai fait un ou deux rendez-vous, pas plus. Ah ouais mais après je l'ai boycottée, je l'ai boycottée réellement et quand elle, elle m'a dit comme quoi on transfère mon dossier à quelqu'un d'autre, mon Dieu, alléluia ! Et je l'ai dit devant elle, j'ai dit merci Seigneur, alléluia, faites votre vie madame ... Bon courage, faites votre vie, parce que vous servez à rien, comme bonne femme.

*Lilian.* Mais alors, pourquoi, ça se passait comment ?

**Audrey.** Elle arrive jamais à l'heure. Déjà. Surtout, elle connaît pas mon enfant : ma fille elle l'a vu une fois, elle s'est permise de crier sur mon enfant alors que Mme A., celle que j'avais avant [Mme B.], elle m'a vu enceinte, elle a vu la naissance de mon enfant, elle a vu mon enfant grandir. Elle a jamais levé le ton, même les jours où ma fille a fait des bêtises.

*Lilian.* Normal et puis c'est pas vraiment son rôle, non ?

**Audrey.** C'est pas son rôle. Et puis même si elle avait envie de crier sur mon enfant pour faire comprendre à mon enfant, si elle voulait être dure, ok. [*D'un ton très sec*] Mais déjà apprends à connaître mon enfant avant de lui crier dessus. Tu lui as pas encore dit bonjour que tu lui as déjà crié dessus ?! [*Marque un temps, ménage son effet*]. Bah déjà, rien que là, dès qu'elle avait crié sur ma fille, j'ai arrêté de la regarder droit dans les yeux, je me suis tournée vers Mme A. – oui parce que le premier rendez-vous, les deux étaient là – j'ai fait Mme A., si vous me *donnez Mme B.*, je suis morte. Devant elle. Je me suis pas gênée pour dire ce que j'avais à dire. Mme B., en un rendez-vous vous avez déjà ... vous avez... elle a tout niqué en un rendez-vous ! En un entretien, un seul, vous m'avez déjà montré votre personnalité. En une fraction de seconde. J'ai vu en elle. Je savais que si elle donnait mon dossier à Mme B. mon dossier il allait pas avancer, que ma vie elle allait s'arrêter là. Et bah j'avais carrément raison. Parce que ma vie elle a redémarré quand mon dossier est passé dans les mains de Mme C. (...) C'était un gros coup de bol de tomber sur elle. Avec elle, ça se passe super bien, elle s'est défoncée Mme C. Bah regardez, j'ai mon appart. Elle les a harcelés, elle a harcelé les HLM [d'une première ville], elle a harcelé les HLM [d'une seconde ville], elle a harcelé le maire, elle m'a envoyé déposer des courriers partout. C'était à un stade où c'était du harcèlement ! Logiquement Mme C., elle devrait être condamnée pour harcèlement [*rire*] !

L'ordre alphabétique des initiales données aux professionnelles sert, dans l'extrait retranscrit, à suivre la succession des assistantes sociales attribuées à Audrey (Mme A. était la première, Mme B. la deuxième...). Car c'est bien dans l'ordre de cette succession qu'Audrey exprime la façon dont elle a reçu l'action des professionnelles. Deux dimensions saillantes peuvent nous servir à reconstituer la configuration de réception ici à l'œuvre.

La première dimension concerne l'efficacité symbolique des interactions rapportées. Comme Djenaba, Audrey décrit ces dernières comme des enjeux de vie ou de mort. Si elle était restée avec Mme B. elle serait « morte », sa « vie allait s'arrêter là », tandis qu'avec Mme C., sa « vie (...) a redémarré ». Chez l'enquêtée, ce vocabulaire sert à dire la dépendance *structurale* à l'action du service social, qui renvoie à l'intensité des contraintes qu'elle négocie et à la restriction de ses marges de manœuvres, dont on a vu qu'elle orientait toute une partie de ses stratégies directement vers la survie. Sous ce rapport, il est à peu près indifférent que l'enquêtée affirme s'être opposée, en interaction, à Mme B. (« devant elle », deux occurrences). Car, quelle ai effectivement dit ce qu'elle rapporte avoir dit à Mme B. ou non, les conditions structurales de la dépendance ne seraient pas modifiées. Notons également que l'entretien est investi par Audrey, comme par d'autres enquêtées, en tant que moyen de revanche – le tutoiement rétrospectif est le même que chez Djenaba (« tu lui as pas encore dit bonjour », « garde mes enfants ») par exemple – ce qui laisse à penser que le récit des interactions peut en partie procéder de la même logique. Rappelons enfin que la logique du point d'honneur qui, dans l'alternative identifiée par Gérard Mauger favorise davantage le registre du « subjectivisme populiste » (« Moi, maintenant, je compte que sur moi-même ») que celui du « misérabilisme objectiviste », sert avant tout à présenter d'une façon acceptable pour soi la réalité des urgences et des dépendances. Néanmoins, on peut peut-être attribuer à son opposition le changement de référence que connaît Audrey – passage de Mme B. à Mme C. – dans la mesure où plusieurs enquêtées assistantes sociales m'expliquent s'échanger les dossiers quand les situations deviennent trop tendues.

La seconde dimension concerne les critères de valorisation des relations d'assistance par Audrey. Une relation d'assistance valorisée par l'enquêtée est une relation qui débouche sur des formes de distributions, c'est-à-dire sur des réalisations concrètes : « regardez, j'ai mon appart ». L'enquêtée valorise l'énergie dépensée par les professionnelles pour obtenir ces réalisations : Mme C. s'est « défoncée », elle « harcèle » les services et « l'envoie » porter des courriers. Le thème de la « condamnation pour harcèlement » n'est pas anodin, venant d'une enquêtée qui a connu plusieurs déboires judiciaires. Mme C. est conçue par Audrey comme étant de son côté, c'est-à-dire aussi du même côté de la barre devant le tribunal. Au contraire, Mme B. arrive toujours en retard. Ce grief se retrouve non seulement chez d'autres enquêtées<sup>981</sup>, mais aussi chez les secrétaires ou les agents de sécurité des services sociaux, dans différentes observations que j'ai pu faire. Surtout, Mme B. serait « hors-sujet ». Quand on lui dit

---

<sup>981</sup>Myriam. « Des fois on est là, on attend pour les voir, elles elles discutent entre elles, normal ».

« *téléphone* » elle répond « *tasse* » : quand l'enquêtée lui parle de ses urgences matérielles, la professionnelles critique le comportement de sa fille. Il est alors remarquable que ce qu'oppose Audrey à l'assistante sociale – dans la rétrospection qu'autorise l'entretien, au moins – réponde *exactement* des mêmes logiques que celles que l'on a identifiées chez elle dans la négociation de l'école. Elle ne fait pas tant grief à Mme B. de vouloir affirmer son autorité (« *si elle voulait être dure, ok.* »); on se souvient qu'elle reprochait finalement à la directrice de l'école maternelle de ne pas savoir le faire (« *c'est vous l'adulte* »). Elle lui reproche en revanche de ne pas la connaître, à la différence de Mme A. qui « *l'a vu naître* », dans un sens que l'on peut supposer figuré. La défense de la personnalité de sa fille se retrouve alors, de même que la morale éducative continue qu'exprimait Audrey dans son travail de surveillance des cantines : elle comprend les enfants les plus difficiles que personne d'autre ne prenait le temps d'écouter. Une autre dimension de la négociation se retrouve que l'on a apprise à reconnaître : celle de « l'inversion idiote ». Audrey retourne l'examen de la personnalité contre Mme B. Elle « *a vu en elle* », elle a vu sa « *personnalité* ». Tous ces éléments sont reliés de différentes manières aux thèmes que l'on a mis à jour dans l'analyse. Non seulement à celui de la défense de la personnalité, mais aussi, à nouveau, à celui d'usage instrumental du service social. Mais ici, on voit que la distribution que peut permettre l'assistante sociale ouvre la voie à une forme de remise de soi (« *si j'ai envie de me confier je vais l'appeler* »). Au contraire, quand l'assistante sociale détourne son regard des contraintes matérielles pour porter son attention vers d'autres dimensions, notamment parentales, l'enquêtée refuse la relation (« *je l'ai boycottée* »).

Ces éléments manifestent bien la dimension des arbitraires d'exposition que l'on cherchait à atteindre. La distance entre l'action des assistantes sociales et le système de stratégies de leur clientèle varie en fonction de leur rapport au travail, c'est-à-dire des dimensions du faisceau de tâche, très larges en polyvalence de secteur, que les professionnelles valorisent. Ainsi, on retrouve à l'échelle d'un même groupe de professionnelles la logique concurrentielle de l'autorité charismatique que l'on identifiait dans le chapitre précédent à l'échelle de la structure des postes. Au lieu que certaines positions réunissent les garanties d'une qualification charismatique différentielle, en abordant leur clientèle différemment des autres, ce sont ici les différences de pratique et d'ethos entre les professionnelles d'un même service qui fondent les différentiels d'adhésion. Une nuance doit cependant être apportée à cette hypothèse qu'introduit, en confirmation de notre grille d'analyse des modes d'autorité, le *lexique providentiel* que mobilise l'enquêtée, d'abord ironiquement (« *merci Seigneur, Alléluia!* ») puis au premier degré (« *un gros coup de bol* »). Le mode d'autorité des

travailleuses du social est particulièrement incertain, en ce qu'il impute à leur personne des réalisations qui ne dépendent pas entièrement d'elles. C'est ainsi que l'on a constaté avec les professionnelles que la « grâce » de la confiance accordée par le public pouvait facilement s'éroder. Il n'est donc pas à exclure qu'à un moment ou à un autre, Audrey change d'avis sur Mme C. qu'elle tient pour l'instant en estime. Pour intégrer de manière dynamique la tendance à la quotidianisation du charisme des professionnelles et le jeu effectif de leurs différences de pratiques sur l'adhésion qu'elles reçoivent, il aurait sans doute fallu procéder à une investigation directement symétrisée, en rencontrant en entretien les trois assistantes sociales dont parle Audrey. Cela aurait été possible dans la mesure où l'enquêtée se souvient du nom de toutes les travailleuses du social qu'elle a rencontré, ce qui est loin d'être le cas de toutes les enquêtées et constitue, en tant que tel, un indicateur de la dépendance structurale que l'on évoquait plus haut. Mais, outre qu'il était délicat de solliciter directement les professionnelles au sujet d'une usagère particulière, ce qui leur aurait posé des questions déontologiques, cette démarche fut interrompue par la restriction que m'imposa Tristan, le responsable adjoint de l'insertion du service social en question (cf. introduction générale). On reste alors sur notre faim, c'est-à-dire sur différents niveaux d'hypothèse qu'un travail plus approfondi permettrait d'amener plus loin.

L'analyse des trois configurations de réception de l'action assistantielle que l'on vient de proposer, en tant qu'elle mobilise les résultats de l'analyse du travail des professionnelles et du quotidien des allocataires, éclate en un foisonnement qui appelle dès maintenant une première synthèse. Les arbitraires d'exposition à l'assistance désignent le fait, pour les enquêtées allocataires, de voir des dimensions de leur vie exposée à une action institutionnelle qu'elle n'aurait pas connue si elles ne s'étaient pas vues regroupées sous un même statut administratif, ou si elles n'avaient pas eu à formuler les mêmes demandes. Les arbitraires d'exposition désignent aussi le fait que d'une professionnelle à l'autre ou d'un département à l'autre, le champ de l'action institutionnelle (surface d'exposition) varie fortement : le surcroît d'exposition familialiste qui caractérise l'activation des « mères isolées » dans le Bas-Rhin ne se retrouve pas tel quel dans le Val-de-Marne, toutes les professionnelles n'interviennent pas sur les mêmes dimensions du quotidien, et des différences peuvent être perçues entre elles en fonction des réalisations concrètes qu'elles permettent. Les arbitraires d'exposition désignent enfin des effets d'imposition spécifiques, qui entrent plus ou moins en distance avec le système de stratégies des enquêtées. Ainsi, suivant le domaine de leur vie qui fait l'objet d'une intervention et suivant les façons qu'elles ont de négocier les contraintes qu'elles rencontrent, les enquêtées reçoivent différemment l'action assistantielle. On a vu que la disqualification des

usages instrumentaux induisait une forte distance avec des aspirations salariales informées par des expériences professionnelles passées. En effet, en introduisant un droit de regard professionnel sur la dépense des subsides versés et en conditionnant leur versement à une preuve d'utilité, la disqualification des usages instrumentaux s'inscrit contre une conception statutaire associée aux protections *et* aux libertés salariales, qui passent tout au moins par le fait de dépenser son argent comme on l'entend. On a vu ensuite que le surcroît d'exposition familialiste dans le cadre du RSA prolongeait des exigences socialement situées en matière d'acceptation de l'externalisation de la garde d'enfant. La distance qui s'exprime alors peut séparer l'exigence d'une *socialisation institutionnelle* de cette garde de sa *socialisation informelle* dans les relations pratiques. On a vu enfin que la dimension la plus sensible de l'exposition du système de stratégies pouvait résider dans le « contrôle symbolique de la personnalité ». Quand l'action de l'assistance porte sur le comportement des enfants – ou plus généralement sur les relations parents-enfants – les mêmes principes de négociations que ceux identifiés face à l'école resurgissent. La distance qui s'exprime peut alors servir de critère déterminant pour refuser l'adhésion accordée à l'action assistantielle, tandis qu'au contraire les réalisations concrètes (obtention d'un logement, d'une aide) fondent une certaine remise de soi. Il nous a été cependant impossible de distinguer ce que l'application de ces critères devait aux différences réelles de pratiques d'une professionnelle à l'autre ou des logiques propres de l'adhésion à leur mode d'autorité.

L'ensemble de ces résultats documentent déjà extensivement les effets d'imposition de l'assistance sur les femmes élevant seules leur(s) enfant(s). En effet, les schèmes selon lesquelles leurs situations sont appréhendées, l'action institutionnelle dont elles font l'objet, les savoir-faire professionnels que leur accompagnement mobilise, recèlent d'un potentiel de décalage avec leur situation, c'est-à-dire avec leur système de stratégies. Cette distance est par définition variable, suivant le type d'action institutionnelle et suivant les caractéristiques du système de stratégies. Elle n'en demeure pas moins consubstantielle à toute action assistantielle, qui partage des principes de décalages communs. Le plus important d'entre eux, que l'on a progressivement dégagé des chapitres précédents et que les cas rapportés confirment, réside dans le fait que l'assistance vise au moins autant à actionner des leviers de distribution (accès au logement, aux aides financières), par ailleurs de plus en plus restreints, qu'à déployer un horizon pédagogique qui constitue certaines attitudes comme devant être corrigées. Or, ces attitudes trouvent leur raison d'être dans des nécessités spécifiques, à savoir dans la négociation des contraintes qu'elles rencontrent par les allocataires. Sur la base de cette distance et *entre*

*autres effets*, l'assistance tend donc à imposer un *redoublement symbolique des contraintes* : la négociation des contraintes déjà rencontrées se voyant redoublée de la négociation des contraintes que l'action assistantielle surimpose. Il ne s'agit plus seulement d'être confronté à l'impossibilité de payer son loyer, mais de justifier des raisons de cette impossibilité. Il ne s'agit plus seulement d'élever ses enfants dans un contexte d'assignation structurale au travail domestique, mais de justifier des raisons qui empêchent de faire autre chose et de le faire comme on le fait.

On aurait tort de voir dans cette conceptualisation, qui me semble solidement étayée par le matériau, une remise au goût du jour des approches que l'on a regroupées sous l'étiquette « d'hypothèse répressive » dans l'introduction générale de cette thèse. Le fait de connecter les récits ou les observations d'interaction à l'analyse préalable du travail des professionnelles du social et du quotidien des allocataires nous montre bien, comme nous l'annoncions dans l'introduction générale, que les rencontres entre les deux sont avant tout des « *interactions socialement structurées* ». <sup>982</sup> Procéder ainsi permet d'atteindre certaines des contradictions parmi les plus profondes que les professionnelles du social ont à négocier dans leur travail. Car le décalage consubstantiel à leur action rend aussi bien compte de ses effets d'imposition que de la « mission impossible » <sup>983</sup> à laquelle elles s'affrontent. Les travailleuses du social ne sont donc pas les agentes d'un contrôle tous azimuts. Elles sont en revanche prises dans une position de porte à faux qui les condamne, à un moment ou à un autre, à déployer des actions susceptibles de redoubler les contraintes négociées par leur clientèle. Pourtant, à l'évidence, si l'effet d'imposition était le seul identifiable dans l'action assistantielle, il y aurait fort à parier que les professionnelles chercheraient massivement à changer de métier et que le public cesserait de faire appel à elles. Or, le raisonnement que l'on propose, en termes de plus ou moins grande distance entre l'action assistantielle et le système de stratégies, permet *aussi bien* de penser les coïncidences entre les deux. Coïncidences parfois temporaires, mais qui sont susceptibles de générer une profonde adhésion des allocataires à la relation d'assistance. En ces cas, le travail des professionnelles est facilité et valorisé, tandis que les allocataires obtiennent un soutien qui peut faire d'importantes différences dans leur vie quotidienne. Nous proposons de regrouper cette autre dimension sous l'étiquette d'effets de temporisation. Avant de l'examiner, une dernière dimension des arbitraires d'exposition assistantiels mérite d'être abordée.

---

<sup>982</sup> Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, *op. cit.*, p. 245

<sup>983</sup> Serre, Delphine, *Ibid.*, p. 296 – 298 pour un résumé des contradictions de la « mission impossible » des assistantes sociales qui intègre non seulement la contradiction que l'on soulève ici mais aussi leur mandat de protection de l'enfance, les réformes de l'État social et l'effritement de la condition salariale.

### III) Les oppositions collectives ou la redéfinition de l'imposition.

Le raisonnement structural que l'on propose, qui vise à rendre compte de la distance entre l'action assistantielle et le système de stratégies des allocataires, nous emmène à traiter les oppositions individuelles *déclarées* des allocataires comme reposant sur les mêmes principes que les oppositions individuelles *latentes*. Car dans un cas comme dans l'autre, ces oppositions jouent *négativement* en ce qu'elles déterminent l'adhésion des allocataires ; et rendent par là même compte du caractère incertain du mode d'autorité des travailleuses du social. De ce point de vue, les effets d'imposition de l'assistance continuent de se vérifier, dans la mesure où les oppositions sont aussi une manifestation des contraintes qu'elles visent à négocier et dans la mesure où nous avons précisément caractérisé les effets d'imposition comme une forme de redoublement symbolique par l'assistance des contraintes négociées en dehors d'elle. Pour le dire autrement, que ces oppositions déterminent ensuite l'adhésion des allocataires n'enlève rien à l'imposition dont elles ont fait l'objet en premier lieu.

Tout ceci continue de se vérifier mais devient plus complexe si l'on ne considère plus seulement les oppositions individuelles, mais aussi les oppositions collectives. Ces dernières restent sans doute rares, mais j'ai eu l'occasion d'en documenter dans le cadre d'ateliers déjà évoqués. La première question à poser concerne donc les conditions, que ces ateliers réunissent, à l'expression d'une opposition collective. La seconde concerne les modalités, en interaction, de cette opposition ainsi que les objets sur lesquels elle se cristallise. Nous allons voir qu'elles visent particulièrement à remettre en cause la dimension arbitraire de l'exposition assistantielle, en permettant non seulement l'expression des décalages ressentis dans le cadre des relations assistantielles individuelles, mais aussi, immédiatement, dans les activités proposées dans le cadre de l'atelier.

#### A) Les conditions d'émergence d'une opposition collective

Les trois séances observées (encadré) commencent de la même manière. Claire Ravelet, qui coordonne l'action collective et accompagne les séances qui ont lieu en dehors du service social (découverte d'une structure d'accueil, d'une association caritative), commence par faire le tour des participantes en leur serrant la main. La travailleuse sociale spécialisée connaît bien chacune des femmes présentes. Je suis même frappé de voir qu'elle se souvient parfois du prénom de leurs enfants (« *ça va euh [cherche un peu] Katia, elle n'a plus la varicelle ?* » [séance 2] demande-t-elle à une participante qui est suivie en mission locale et ne compte donc pas parmi

les allocataires que Claire suit individuellement). Au contraire, les intervenantes ne sont sollicitées pour animer qu'une seule séance et ne connaissent pas les participantes. Cette situation tend à redoubler dans l'interaction les décalages structureaux entre les thématiques retenues par les professionnelles et les contraintes négociées par les allocataires. En effet, ces dernières sont invitées à s'exprimer sur des dimensions très intimes de leur existence, par des professionnelles qu'elles n'ont jamais vues et qu'elles ne reverront sans doute pas.

En fonction de leur position dans la structure des postes, les professionnelles n'ont pas les mêmes manières de négocier ce décalage redoublé. Le meilleur révélateur de ces variations réside dans l'usage de l'humour. Ainsi, au début d'une séance [séance 3], après que Claire ait fait le tour des participantes, l'une d'elle lui demande de partir plus tôt pour accompagner la classe de son fils à la piscine. Claire lui répond qu'il n'y a aucun problème. L'une des deux intervenantes présente, renchérit alors : « *On va pas vous tuer ! On n'a quand même pas le droit de vie ou de mort sur vous !* ». Et l'autre intervenante de plaisanter : « *Moi si !* ». La participante tente vaguement de protester, en disant qu'elle ne veut « *pas de problème par rapport au RSA* ». En tous cas, elle ne rigole pas du tout. S'il était besoin de comprendre pourquoi, il suffirait de renvoyer à ce que l'on a dit précédemment de l'efficacité symbolique des relations d'assistance, qui peuvent emprunter le langage de la vie et de la mort. Il faut noter que les deux intervenantes sont salariées d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle. Nous avons vu dans le chapitre précédent que ces structures, qui jouaient aussi leur propre perpétuation, tendaient à imposer d'une manière particulièrement zélée les contraintes associées au RSA et à sélectionner plus drastiquement les allocataires que ne le font les travailleuses sociales du secteur public. Ainsi, de la même manière que l'humour des chirurgiens dénote « l'habitude de manipuler des corps nus »<sup>984</sup>, l'humour des deux travailleuses associatives dénote peut-être « l'habitude de manipuler les moyens de coercition » inscrits dans le dispositif du RSA. Lors de la séance 1, les deux intervenantes sont salariées d'une mission locale, soit dans une position relativement comparable à celles des deux intervenantes de la séance 3 sous le rapport de la manipulation des moyens de coercition. Mais lors de la séance 2, c'est Amandine Umbrecht qui anime la séance : et l'on a déjà analysé l'opportunité charismatique liée au fait qu'elle ne manipulait pas directement les instruments de coercition.

Résumons. Les professionnelles se succèdent sans avoir rencontrées au préalable les allocataires et sollicitent de ces dernières des paroles intimes. Le décalage inhérent à l'arbitraire

---

<sup>984</sup> Zolésio, Emmanuelle, « "Chirurgiennes de garde" et humour "chirurgical". Posture féminine de surenchère dans l'humour sexuel et scatologique », *Revue ζ Interrogations ?*, n°8, 2009, en ligne.

d'exposition se voit donc renforcé. Mais les professionnelles, en fonction de leur position dans la structure des postes n'ont pas les mêmes manières de percevoir et de négocier ce décalage. Face à elles, les allocataires sont placées dans l'obligation de participer (inscription de l'atelier dans leur contrat d'insertion) et de parler de dimensions intimes de leur existence, ce qui leur permet de faire connaissance. Plus particulièrement, les participantes se rendent compte qu'elles négocient des contraintes très comparables. Chez Elsa, Vanessa et Myriam, il s'agit de l'aspect le plus valorisé des ateliers dans lesquels je les ai rencontrées ; de même que chez Samantha qu'Amandine sonde en début de séance. Elsa, qui a été rencontrée lors des ateliers dont il est ici question, m'explique ainsi en entretien :

**Elsa.** Bon honnêtement sans méchanceté c'est vrai qu'il y a des ateliers franchement ça m'a saoulé d'y aller, honnêtement. [*Ton embarrassé*] C'est ce qu'on nous a imposé derrière mais je veux dire on a autre chose à faire. Je veux dire lundi à 9 heures, le petit part à 8h30 à l'école, enfin à 8h20. Lui il part une heure avant donc le temps de se préparer, c'est pas possible donc dès qu'il part à l'école... donc [*riant*] j'arrivais tout le temps en retard en réunion. Mais c'est vrai qu'il y a ... Bon, non, après, comme dit, ça permet de voir autre chose de voir un peu ce que les autres pensent. C'est vrai qu'on se rend compte qu'en fait on est toutes dans le même truc hein ! (...) Même si on est différentes, on est toutes dans le même sac en fait.

D'une manière comparable, Myriam et Vanessa expliquent :

**Myriam.** C'est bien [les ateliers] parce que voilà on sort, on voit les autres, ça nous permet de nous retrouver, de rigoler, de passer un moment entre amies et... [*Vanessa acquiesce*] entre femmes qui se comprennent, aussi, qui vivent la même situation que la nôtre.

**Vanessa.** Voilà.

**Myriam.** Tandis qu'elles, elles sont avec nous, elles nous regardent mais... des fois on a l'impression elles se foutent de notre gueule quoi.

*Lilian-* Genre les travailleuses sociales quoi ?

**Myriam.** Ouais.

**Vanessa.** Surtout une, mais les autres elles sont bien.

On pourrait dire que la mise en présence de femmes regroupées sous un même statut et exposées au même type d'action assistantielle rend manifeste l'homologie des contraintes qu'elles négocient. C'est d'autant plus vrai que les intervenantes, par leur travail même, font exister le statut qui les réunit et constituent un vis-à-vis propice à l'expression du « nous » et « elles » (Myriam). Tout se passe comme si les ateliers affirmaient, chez les participantes, un *sens*

*commun de leurs positions*. Or l'affirmation de ce sens commun est inséparablement une *condition* et une *résultante* des oppositions dont il nous faut décrire maintenant les modalités d'expression.

#### B) Modalités d'expression des oppositions

Les oppositions exprimées peuvent être analysées comme une lutte autour de ce qu'Erving Goffman appelle la « définition de la situation ». Définir la situation, dans le cadre d'une interaction, « n'implique pas tant que l'on s'accorde sur le réel que sur la question de savoir qui est en droit de parler de quoi »<sup>985</sup>. Les premiers temps de cette lutte passent par un délitement de la « façade » interactionnelle, c'est-à-dire de « la partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation »<sup>986</sup>. Dans le cadre des ateliers tels qu'ils sont institutionnellement conçus, les allocataires présentes devraient ainsi accepter de jouer le jeu des activités qui leurs sont proposées. Or les premiers signes de l'opposition passent par des formes plus ou moins discrètes de désengagement interactionnel. Par le silence d'abord, qui accueille la présentation de la séance 1 (celui où j'ai expliqué avoir eu à parler de ma grand-mère) et qui laisse notamment la question de l'intervenante sans réponse : « *Non, pas de questions ?* ». Par des formes de moqueries, comme de la part de cette participante qui répète entre ses dents ce que dit Amandine en exagérant son ton enjoué (séance 2). Par des apartés, comme ces brefs échanges que mènent dans leur langue Madina et Eset, deux participantes tchéchènes – s'exprimant par ailleurs facilement en français – sans cesser de regarder les intervenantes qui leur présentent l'activité (séance 3) ; commentant peut-être ce qu'on leur propose de faire.

Mais étant donné que l'atelier repose sur une sollicitation active de la parole des allocataires, le passage se fait rapidement du désengagement à un premier niveau de verbalisation des oppositions. Ainsi, toujours dans ma séance 1, Samantha est la première participante à qui les intervenantes demandent de présenter une figure qui l'inspirerait. La jeune femme n'a pas d'idée :

**Intervenante 1.** Mais il n'y a pas quelqu'un à qui vous aimeriez ressembler ?

**Samantha.** Non mais deux secondes, on n'a pas besoin d'être comme les autres, non ? Nous on a notre personnalité, pourquoi on voudrait ressembler à X, Y, Z ? [*Elsa acquiesce* : « *Bah oui, c'est vrai ça !* »]

---

<sup>985</sup> Goffman, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973, p. 18

<sup>986</sup> *Ibid.*, p. 23

**Intervenante 1.** Je sais bien, mais il n'y a pas, je sais pas, une célébrité qui vous inspire ?

**Samantha.** Non, ils ont leur vie, j'ai la mienne, c'est tout !

**Intervenante 2.** Dans ce cas vous avez peut-être une passion, quelque chose qui vous tient à cœur ?

**Samantha.** Bah comme tout le monde oui. [Après un silence, renvoyant la balle aux professionnelles] Mais par exemple, vous, vous choisiriez qui si on vous demandait ?

La deuxième intervenante répond « *Jean-Paul II* », qu'elle présente comme quelqu'un de « *rassembleur* » et comme un « *homme de conviction* ». Une autre allocataire qui, elle, a envie de participer, demande si le choix du personnage de Jessica Fletcher dans la série Arabesques peut être valide.<sup>987</sup> La séance parvient ainsi, tant bien que mal, à se mettre en marche. Mais la définition de la situation reste incertaine. Même les allocataires qui acceptent de jouer le jeu tendent à orienter la discussion vers des sujets qui ne sont pas ceux qu'anticipent les deux intervenantes, spécialisées dans l'insertion professionnelle. Eset choisit ainsi la figure de Lady Diana : « *parce qu'il y en a qui sont riches, mais ils s'en fout d'aider les autres* »

**Intervenante n°2.** Et aider les autres c'est quelque chose qui vient de...

**Eset.** Ça vient de ma cœur, je suis comme ça.

**Intervenante n°2.** ... votre culture, non ?

**Eset.** Non, j'ai pas dit de ma culture, j'ai dit de ma cœur.

Le cadrage culturaliste, sans doute d'autant plus facilement suggéré par l'intervenante que la participante porte un voile et s'exprime avec un accent étranger, est explicitement refusé par cette dernière. Le cadrage de l'autonomie professionnelle peine lui aussi à s'imposer. Alors que la participante semble avoir envie de parler de sa trajectoire migratoire, de son passage récent de la région parisienne à l'Alsace, de la solitude qu'elle ressent depuis que sa voisine a déménagée, la première intervenante lui demande : « *Mais le fait de ne pas avoir de qualification vous ne trouvez pas que c'est un handicap ?* ». Eset répond que pour l'instant elle aimerait poursuivre les cours de français, mais qu'il lui est difficile de les accommoder avec le travail parental que nécessitent ses trois enfants, dont le dernier n'a qu'un an et n'a pas de place en crèche. Elle ajoute ne pas être satisfaite des possibilités professionnelles qui s'offrent à elles:

---

<sup>987</sup> Magalie finit par jouer le jeu et choisit Mimi Mati. Eset choisit Lady Diana. Madina refuse d'abord, puis choisit Jean-Jacques Rousseau (elle a fait des études supérieures). Elsa choisit Super-Nanny et Cindy une connaissance à elle. Une autre participante, dont je n'ai pas pu noter le prénom, choisit Angéline Jolie.

« Par exemple pour travailler dans le ménage, moi déjà j'en ai marre faire le ménage chez moi ». L'intervenante n°2 insiste sur la nécessité de faire savoir à sa travailleuse sociale référente les métiers qu'elle n'a pas envie de faire. Eset répond : « Oui mais les métiers, ils demandent quelque chose si on veut pas on le fait quand même. Ils disent : "vous avez pas étudié, vous faites le ménage". C'est tout ». Elle exprime cependant le souhait, à terme, « de garder des vieux ».

L'opposition qui s'exprime ici est en fait récurrente : il s'agit du décalage entre, d'une part, le *rapport délibéré aux possibles* que tendent à présupposer les intervenantes et, d'autre part, les urgences et la restriction des possibles que tendent à partager les participantes. D'autres oppositions se cristallisent autour du refus du contrôle symbolique de la personnalité, dont l'opposition de Samantha fournissait un premier exemple ainsi qu'autour des modalités coercitives de l'accompagnement dans le cadre du RSA. C'est précisément sur ces objets récurrents de décalage que l'on assiste à un passage des modalités individuelles d'opposition – dont on a donné plusieurs exemples ici – à des modalités collectives.

#### C) Le cas de l'opposition collective au contrôle symbolique de la personnalité.

Nous pourrions reprendre dans l'ordre les trois objets de décalage sur lesquels se cristallisent les oppositions collectives, en commençant par le décalage dans le rapport à l'avenir délibéré que présupposent les professionnelles et les urgences que partagent les allocataires. Mais celui-ci est au cœur de l'effet de temporisation de l'assistance que l'on propose d'étudier dans la partie suivante et nécessite en outre une synthèse de différents éléments avancés dans cette thèse qui nous empêche de pouvoir en rendre compte immédiatement. D'autre part, nous avons déjà montré un cas d'opposition collective aux modalités coercitives d'accompagnement dans le chapitre précédent, en prenant l'exemple de l'atelier d'Amandine qui dévie entièrement de son objectif initial pour laisser la parole aux allocataires. Il ne nous reste donc qu'à nous concentrer sur l'opposition collective au contrôle symbolique de la personnalité, thème que l'on connaît bien désormais mais qui mérite encore quelques précisions.

Au lieu de s'exprimer, comme on l'a vu chez Audrey, dans la défense individuelle de la personnalité de leur(s) enfant(s), les participantes s'opposent d'abord au contrôle symbolique dont leur propre personnalité fait l'objet. Il est néanmoins très important, afin d'approcher les oppositions collectives, de comprendre que cette différence n'est qu'apparente, qui ne doit pas nous empêcher de repérer la similarité des logiques à l'œuvre chez Audrey et chez les

participantes des ateliers observés. Déjà chez Audrey, la frontière était ténue entre la défense de la personnalité de sa fille et de la sienne propre. Nous l'avons vu en insistant sur la gestion des impressions qu'elle renvoyait à travers l'apparence de sa fille, dans un contexte où les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sont jugées à travers ce(s) dernier(s). Dans un autre extrait de l'entretien, qui nous intéresse d'autant plus qu'il concerne, justement, sa participation à un atelier dédié à « l'estime de soi », Audrey fait un rapprochement explicite entre la personnalité de sa fille et la sienne propre :

**Audrey.** Moi ça m'a fait chier d'y aller, mais ouais, j'y suis allée deux fois. Un atelier « confiance en soi » j'y ai été deux fois... [*Elle m'explique où il avait lieu*]

Lilian. *Et alors c'était quoi ?*

**Audrey.** « Confiance en soi », « estime de soi », neineini, neineina, je fais mais qu'est-ce tu me racontes ! (...) Mais ça n'a aucun intérêt ! Ça sert à rien ! C'est nous prendre pour plus bêtes qu'on ne l'est ! On n'est pas bêtes ! On a des problèmes mais on n'est pas stupides, oh ! (...) Estime de soi, de quoi ? Bah oui je m'estime. Confiance en moi, bah oui j'ai confiance en moi. Si j'avais pas confiance en moi tu crois j'aurais mis ce jean-là ? J'aurais mis un sac à patate. (...) Donc venez pas me persécuter avec votre confiance en soi, je sais pas quoi. *Même ma fille, elle a cinq ans, elle a plus que confiance en elle.* Ça peut détruire, je dis pas non, mais c'est comme ça. (*Je souligne*)

Cette continuité entre la défense de sa personnalité propre et de la personnalité de sa fille n'est pas surprenante si l'on se rappelle la façon, que l'on rappelait avec Émile Durkheim, dont la notion de personnalité, exprime la part du collectif présente en chacun de nous et renvoie à des enjeux de transmissions intergénérationnels. Ce sont ces réflexions, y compris telles que les a poursuivies Erving Goffman,<sup>988</sup> qui vont nous permettre d'étudier les oppositions collectives au contrôle symbolique de la personnalité.

Si la question de la « personnalité » s'inscrit parfaitement dans le raisonnement que l'on mène ici sur les arbitraires d'exposition et sur les effets d'imposition de l'assistance, c'est que ce qui joue sur ce terrain, fortement individualisé, repose d'emblée sur une base collective. Au travers de leur personnalité, les allocataires défendent une forme de dignité collective, qui renvoie à leurs appartenances sociales et à leur inscription dans une continuité

---

<sup>988</sup> Goffman, Erving, *Les rites d'interaction*, op. cit., p. 43 pour l'inscription de son projet de recherche dans la continuité du chapitre d'Émile Durkheim sur la notion d'âme.

intergénérationnelle. Qu’Audrey place sur le même plan la personnalité de sa fille et la sienne n’est donc en rien étonnant, de la même manière, nous allons le voir, que Cindy, l’une des participantes aux ateliers, revendique au travers de ses parents une « dignité de classe fondée sur le travail » (cf. chapitre 2). Dans le cadre des ateliers observés, ces principes de défense et d’opposition interviennent en réaction à une forme particulière de transgression cérémonielle. En effet, les femmes allocataires voient leur parole sollicitée en tant que groupe de statut, sur des sujets intimes mais devant un collectif, dans le cadre d’atelier qu’elles ont l’obligation de fréquenter, sous peine de se voir suspendre une partie du subside qui leur permet à peine de survivre. En outre, il semble difficile aux professionnelles de normaliser cette transgression ; contrairement à ce que l’on observerait sans doute chez les psychologues ou les psychiatres dont l’action transgresse aussi l’ordre cérémoniel ordinaire, mais d’une manière qui a beaucoup plus de chances qu’ici de se voir reconnue comme découlant normalement de leur rôle. La remise en cause de leur personnalité dont les femmes se défendent est donc fondée dans cette transgression cérémonielle très imparfaitement normalisée, au moins autant que dans le contenu des activités proposées. Néanmoins, ce dernier peut, en lui-même, renforcer la transgression et la remise en cause de la personnalité qui en découle. Ainsi, l’opposition de Samantha, que l’on rapportait plus haut (« *nous on a notre personnalité, pourquoi on voudrait ressembler à X,Y,Z* ») dit bien que la séance 1 peut être envisagée par les participantes comme présupposant l’insuffisance de leur personnalité. Comme si, étant donné leur situation, ces femmes ne pouvaient qu’aspirer à devenir quelqu’un d’autre. Comme si, à travers leur personnalité, les allocataires n’étaient pas aussi porteuses d’appartenances collectives qu’elles tiendraient à valoriser. Dans l’extrait qui suit, ce sont ces différentes dimensions qui se retrouvent.

L’épisode suit immédiatement mon interpellation par Samantha qui, alors que je refuse de parler davantage de ma grand-mère (« *c’est personnel* »), m’explique, en parlant au nom des participantes, qu’elles non plus n’ont pas envie de parler. Dans le but de maintenir une certaine définition de la situation, l’intervenante n°1 tente de conclure la séance : « *Bon, ce qu’il faut peut-être retenir de ce que viens de nous dire monsieur, c’est qu’il a une très belle image de sa grand-mère. Donc ça montre que l’image que vous donnez à vos enfants, puis à vos petits-enfants, c’est quelque chose de très important quoi* ». Mais cette remarque fait à nouveau réagir :

**Cindy.** Mais par rapport à l’image je voulais dire, c’est pas parce que je suis au RSA que mon fils a une mauvaise image de moi. Alors que j’ai déjà été suivi par des référents qui me disaient :

« Mais est-ce que tu veux vraiment rester au RSA ? C'est cette image que tu veux que ton enfant ait de toi ? »

**Samantha.** Oui ! Moi aussi !

**Intervenante 2.** Donc ils axaient le truc sur la culpabilité quoi.

**Cindy.** Mais justement c'était [donne le nom d'un collègue des deux intervenantes], et pourtant il est super et tout mais il m'a vexé. Je me suis dit : « Punaise ça veut dire quoi ? ».

**Elsa.** C'est un homme aussi, faut pas chercher [*rires des participantes*]

**Intervenante 1.** Mais ce qui se passe souvent c'est que nous on reçoit des gens dont les parents ont pas eu la chance de vouloir travailler. C'est pas qu'ils ont pas voulu, mais on n'a pas la force, on est malade ou autre. Et souvent c'est vrai qu'on voit que les enfants qui n'ont jamais vu leurs parents travailler, ils se disent : « Ouais c'est bon y a pas besoin de travailler ».

**Cindy.** Mais ça veut dire quoi ? Il pense que quand mon fils va aller à l'école il va dire : « Ah ma maman elle est au RSA, elle travaille pas ». Alors je lui ai dit : « Non, pour moi ça n'a rien à voir ».

**Intervenante 1.** Mais il a peut-être pensé à l'image de ce que votre enfant voit de vous. Bon après c'est un garçon c'est pas une fille, et souvent les enfants vont reproduire par la suite – s'identifier aux parents – et nous c'est vrai qu'on voit des jeunes qui disent : « Je vois pas pourquoi je travaillerais ». Ils ont vu leurs parents au RSA toute leur vie et ça n'est pas un problème pour eux.

**Elsa.** Oui mais de toute façon faut bien dire à ses gosses qu'il faut trouver du boulot, que c'est pas évident, que l'argent il tombe pas du ciel. Moi c'est ce que je leur dis toute seule, j'ai pas besoin qu'on m'apprenne à leur dire ça quoi !

**Cindy.** [*En même temps*] Mais moi je lui ai dit que je vis encore chez mes parents, que c'est un choix, et parfois on me demande si mes parents sont aussi au RSA...

**Intervenante 2.** [*Blague compréhensive*] Ouais dans la famille on est tous au RSA.

**Cindy.** [*Sans s'interrompre*]...alors je lui réponds : « Non pas du tout ma mère travaille à la mairie de [ville voisine], mon père travaille depuis 40 ans dans la même usine, j'ai encore un frère qui a 18 ans, qui a son permis, qui travaille ».

**Elsa.** Ouais puis à un moment donné faut arrêter d'avoir à se justifier auprès des autres aussi !

**Samantha.** Non mais c'est ça !

**Cindy.** En fait t'es forcément mise dans le même sac quoi.

**Intervenante 2.** Mais les gens qui vous disent ça, ce sont des gens qui n'ont pas vécu votre situation.

**Cindy.** Mais justement je trouvais ça bizarre, parce que ça venait justement de personnes... comme vous.

**Intervenante 2.** Il a dû mal s'exprimer.

On voit ici l'utilité d'avoir relié la notion de « personnalité » à des dimensions collectives et intergénérationnelles. En effet, la remarque d'apparence anodine de l'intervenante sur la « *belle image* » que pourraient laisser les participantes à leurs enfants manifeste *la prise de l'arbitraire d'exposition assistantiel sur la transmission intergénérationnelle* : trouver du travail ne répondrait pas seulement à une norme d'autonomie, mais aussi à un impératif relatif à la part de soi qui se transmet aux descendants. Plus précisément, on voit comment la théorie spontanée de la reproduction sociale comme reconduction du même que mettent en avant les travailleuses du social procède aussi d'une forme de redoublement symbolique des contraintes. Dans ce schéma causal indigène, l'absence d'emploi des allocataires menace de compromettre l'avenir social de leurs enfants, non seulement dans la transmission en ligne directe des comportements, mais aussi dans les répercussions de cette situation sur d'autres scènes sociales. Ainsi l'école (« *ça veut dire qu'il va aller à l'école...* ») dont on a vu qu'elle pouvait fonctionner comme une instance de comparaison des pratiques parentales et de jugement des mères *par* les enfants. La défense de la personnalité procède donc aussi d'une opposition à ce schéma et à ce redoublement des contraintes, qui emprunte dans l'observation rapportée plusieurs voies. Cindy souligne d'abord le fait qu'elle provient d'une famille stabilisée dans les classes populaires et nous verrons qu'elle aspire elle-même à occuper une position homologue. On voit aussi que deux autres participantes, Samantha et Elsa, appuient cette défense de leur propre expérience. Chez Elsa, on retrouve l'idée qu'exprime Émile Durkheim d'une « autonomie relative » de la personnalité au milieu social : le travail de transmission des valeurs (« *il faut bosser (...) l'argent il tombe pas du ciel* ») qu'elle fournit interdisant de déduire directement l'avenir social de ses enfants de sa situation immédiate ; de la même manière que l'on a souvent retrouvé chez d'autres enquêtées la volonté de préserver les enfants des manifestations du manque.<sup>989</sup>

---

<sup>989</sup> On aurait d'ailleurs pu citer Elsa directement : « *Moi mes gosses ils ont à manger, ils ont de quoi boire quand même, ils mangent pas que des pâtes et de l'eau, j'arrive quand même à leur acheter des trucs qu'ils aiment machin, donc je suis pas à plaindre non plus, je ne suis pas dans la misère totale. Puis comme dit j'ai aussi ma mère qui est là derrière.* »

Il faut aussi noter comment l'opposition à l'arbitraire d'exposition procède à un double niveau. Tandis que c'est bien évidemment l'implicite du schéma causal indigène qu'énonce l'intervenante qui fait réagir Cindy, on voit comment cette dernière commence par rapporter une interaction douloureuse passée. L'opposition est ainsi jouée de manière oblique, tout en poussant les travailleuses, solidaires de leur collègue, à expliciter leurs conceptions. La preuve est ainsi faite que les mêmes schèmes professionnels sont partagés par le professionnel avec qui Cindy a eu une interaction douloureuse et par les deux travailleuses qui animent la séance. C'est ainsi, plus profondément, l'arbitraire d'exposition à l'œuvre lors de cette séance qui est en cause. La remarque finale de l'allocataire – « *c'était une personne comme vous* » – achevant la « démonstration », ne laisse plus d'autre choix aux professionnelles que de suggérer une maladresse de leur collègue. La séance se termine d'ailleurs sur cette note. Les oppositions collectives peuvent donc mener à une redéfinition partielle de la situation. Les allocataires, au lieu d'être conçues comme les participantes à des activités visant à les inscrire dans une perspective d'accès à l'emploi, réintroduisent les contraintes qu'elles rencontrent, y compris du fait de l'exposition assistantielle, comme objet de discussion. Nous nous sommes rendu compte que les oppositions qui s'expriment alors reposent sur les mêmes principes que ceux préalablement identifiés au sein des configurations particulières de réception de l'action assistantielle : ce qui est en jeu tient au décalage entre l'arbitraire d'exposition assistantiel et la façon dont les contraintes rencontrées sont négociées au quotidien. Simplement, l'expression collective de ces oppositions permet de manifester ce décalage, qui tend à rester intériorisé dans le cadre de ce qu'on a appelé les « interactions douloureuses ».

## Conclusion

Les effets d'imposition de l'assistance se vérifient de différentes manières. Le statut particulier qui rassemble les allocataires « mères isolées » les expose à une action qui très souvent les aborde à l'aune de schèmes familialistes, de contrôle de leurs pratiques parentales, et ce même quand les objectifs des interventions qui leurs sont proposées ou qu'elles ont l'obligation d'accepter semblent différents. Plus généralement, ce statut les expose à des situations où leur parole est sollicitée sur des dimensions habituellement considérées comme privées et où certaines de leurs pratiques – budgétaires ou parentales, par exemple – sont retraduites dans les schèmes des professionnelles. Dans la mesure où cette retraduction n'interviendrait pas en dehors du statut qui rassemble les allocataires, on peut parler d'arbitraires d'exposition. Partant de ce premier constat, nous avons apporté la preuve de

différentes spécifications. La première que nous avons apportée concerne les schèmes professionnels qui commandent la retraduction des comportements. En tant que ces schèmes sont inégalement distribués dans la structure des postes contribuant à mettre en œuvre l'assistance, les arbitraires d'exposition sont par définition variables. Ils entretiennent, par cette médiation, un lien plus ou moins affirmé avec différentes formes d'arbitraires culturels, ainsi que nous avons essayé de le mettre à jour en matière d'injonction à l'externalisation de la garde d'enfant. La deuxième spécification, symétrique, concerne cette fois la plus ou moins grande distance entre l'arbitraire d'exposition et le système de stratégies des enquêtées. Ainsi, d'une enquêtée à l'autre, ce ne sont pas les mêmes modalités de l'action dont elles font l'objet qui sont vécues comme les plus décalées aux contraintes quotidiennement négociées. Nous nous en sommes rendus compte en reconstituant des configurations de réception de l'action assistantielle, définies à la fois par le système de stratégies particulier des enquêtées – dont les quatre premiers chapitres permettent une caractérisation précise – et par la modalité particulière de l'action assistantielle rencontrée – telle que nous avons appris à les reconnaître dans les trois chapitres suivants. Cette procédure nous a permis de montrer le potentiel de redoublement symbolique des contraintes par l'assistance qui, *sous certaines conditions strictement définies*, tend à surajouter aux contraintes spécifiques aux contraintes quotidiennement négociées.

Il n'en est pas moins clairement apparu que les effets d'imposition de l'assistance n'interviennent que dans le cadre d'une dynamique fondamentalement incertaine. Le mode d'autorité des professionnelles en charge d'agir sur les allocataires, même s'il est inégalement adossé à des instruments de coercition, dépend fortement de l'adhésion de ces dernières. Or les oppositions que génèrent certaines modalités d'action agissent directement sur cette adhésion, dont on a vu qu'elle pouvait être accordée différemment y compris, au sein d'un même service, d'une assistante sociale à l'autre. Au-delà de ces effets sur l'adhésion, ces oppositions ne trouvent à s'exprimer et à avoir une incidence sur l'arbitraire d'exposition que dans des conditions très restrictives que l'on a tenté de caractériser. Pourtant, qu'il s'agisse des oppositions latentes que les enquêtées gardent pour elles où des oppositions déclarées, les principes d'opposition restent les mêmes. Et si l'on peut, de toute façon, parler d'effets d'imposition, c'est parce que ces oppositions n'interviennent qu'en *réaction* aux contraintes que l'action assistantielle peut, sans le savoir, surajouter aux contraintes du quotidien. Or, d'une part, les contraintes quotidiennes – c'est-à-dire la position dans la distribution des capitaux (instruments d'appropriation) – demeurent parfaitement intouchées par les oppositions exprimées. D'autre part, les allocataires tendant à être exposées à différentes modalités d'action

assistantielle (eg. assistante sociale de secteur + référente emploi + atelier), l'expression d'une opposition à l'une des modalités ne garantit aucune retombée sur les autres.

En conceptualisant ainsi les effets d'imposition, nous avons voulu rendre compte à la fois des difficultés rencontrées par les professionnelles et par les allocataires et ce même si l'asymétrie des conséquences en jeu pour les unes et pour les autres est patente. En effet, c'est parce qu'elles n'ont pas ou très peu de prise sur les distributions qui placent les allocataires dans un ensemble intriqué et systématique de contraintes, que l'action des travailleuses du social risque à tout moment de s'inscrire en décalage avec ces dernières. Ces décalages structureaux peut les mener à perdre la confiance de leur clientèle, qu'elles dépensent souvent beaucoup d'énergie à établir. Ils peuvent aussi les mettre en situation de dépenser cette énergie en pure perte, quand leur ethos et leur position professionnelle les empêchent de voir que les comportements qu'elles tentent d'inscrire dans un horizon pédagogique sont eux-mêmes la résultante d'un ensemble intriqué de nécessités. Du côté des allocataires, nous pensons avoir apporté un élément de réponse à la question que Vincent Dubois posait, à titre de précaution épistémologique, dans *La vie au guichet* quand il écrivait que « l'on ne saurait postuler (...) que l'effet de domination empiriquement observable au guichet et d'emblée extensible à l'ensemble de la vie sociale des visiteurs ». <sup>990</sup> Sans encore parler de « domination », le protocole adopté tout au long de cette thèse permet de reconstruire les interactions comme des interactions structurales qui, même quand elles semblent engager les éléments les plus individuels (la « personnalité ») dépendent en fait d'un système de détermination qui les dépassent et qui peuvent leur conférer une redoutable efficacité symbolique.

Notons pour finir que ce n'est que par une forme d'artefact scolaire de mise en plan dissertative que l'on peut isoler les effets d'imposition des effets de temporisation de l'assistance, examinés dans le prochain chapitre. En effet, nous avons *constamment* relevé que les interactions douloureuses que rapportaient les enquêtées faisaient écho à des interactions beaucoup plus heureuses, que les travailleuses du social qui faisaient l'objet d'un jugement dépréciatif personnalisé – l'un des risques de leur mode d'autorité incertain – étaient constamment mises en regard d'autres professionnelles faisant l'objet d'un jugement mélioratif personnalisé. C'est cette profonde ambivalence qu'il faut constamment garder en tête et qui interdit toute régression vers les formulations de l'hypothèse répressive (travail social =

---

<sup>990</sup> Dubois, Vincent, *Ibid.*, p. 166

contrôle social) – régression que décourage suffisamment, je l’espère, l’ensemble du cadre d’analyse proposé.

## Chapitre 9 – Effets de temporisation et effets de sédimentation

Le chapitre précédent nous a familiarisé avec la façon ici adoptée d’identifier les effets de l’assistance, passant par la reconstitution structurale des relations d’assistance observées ou rapportées par les enquêtées. En suivant cette méthode, on obtient en fait tout un continuum d’effets, qui peuvent être regroupés sous des catégories spécifiques : les effets d’imposition, identifiées dans le chapitre précédent, les effets de temporisation et de sédimentation que l’on se propose de dégager dans le présent chapitre. Cette méthode se différencie d’une démarche typologique, dont le but est d’identifier des variations typiques autour de critères prédéfinis, et de les regrouper dans des items décrivant de manière idéaltypique des situations mutuellement exclusives.<sup>991</sup> Au contraire, les catégories d’effet que l’on identifie rendent sensibles à différents aspects *compossibles* des relations d’assistance. Pour ne prendre que cet exemple, certains des effets de temporisation que l’on peut documenter sont aussi des effets d’imposition, dans le sens où la mise en ordre temporelle de certaine dimension de l’existence des allocataires correspond aussi, pour elles, à un redoublement symbolique des contraintes. L’intérêt d’une méthode non-typologique d’identification des effets de l’assistance est alors de permettre une

---

<sup>991</sup> Pour un argument spécifique au sujet de la typologie de Max Weber des modes d’autorité, cf. Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique, op. cit.*, p. 243 – 244

approche dynamique de ces effets, c'est-à-dire d'interroger les relations entre les différentes catégories d'effets identifiées ; plutôt que de les séparer dans la typologie. C'est cet examen qui justifie que l'on rassemble dans ce même chapitre les « effets de temporisation » et les « effets de sédimentation », dans la mesure où ces deux catégories entretiennent entre elles des relations particulières. Avant de décrire ces relations, revenons sur ce que ces deux catégories nous aide à voir.

Les « effets de temporisation » font intervenir les dimensions temporelles de phénomènes rapportés et analysés tout au long de cette thèse. L'analyse en termes de stratégies nous a montré que les réponses apportées par les enquêtées aux obstacles qu'elles rencontrent, ou les obstacles qui appellent d'elles des réponses, ont leur temporalités propres qui recèlent d'un *double potentiel de contradiction*. Contradiction interne au système de stratégies, puisque les temporalités des différents couples obstacles-réponses peuvent ne pas s'accorder ; et se chevauchent en tout cas, jusqu'à créer une forme particulièrement intense de « charge mentale structurale ». Contradiction externe ensuite, puisque, nous l'avons plusieurs fois remarqué avec Ana Perrin-Hérédia, la temporalité des stratégies mises en œuvre par les enquêtées – ou par les allocataires en général – peuvent entrer en contradiction avec la temporalité des institutions qu'elles rencontrent.

Dans ce cadre d'analyse, parler des « effets de temporisation » de l'assistance rend compte de l'opération au terme de laquelle les individus ou les groupes exposés à l'action assistantielle inscrivent la temporalité propre de certaines de leurs stratégies dans un horizon d'attente spécifique de résolution des difficultés rencontrées. Du point de vue de l'histoire de notre discipline, on pourrait penser le terme de « temporisation » comme une médiation entre le « temps social permanent » et le « temps collectif des groupes »<sup>992</sup>, tels que Maurice Halbwachs les a analysés. Les effets de temporisation désignent en effet différentes modalités de passage du temps d'un groupe (au moins rassemblé par l'homologie des contraintes que ses membres rencontrent) à un temps social plus unifié et plus directement en accord avec la rythmique des institutions sociales. Ainsi, l'« horizon pédagogique » (Isabelle Astier) au sein duquel nous avons vu que les travailleuses du social cherchent à déployer la relation d'assistance, en

---

<sup>992</sup> Je reprends les termes de la distinction à Marie Jaisson qui synthétise ainsi le travail de Maurice Halbwachs. Dans les mots de ce derniers, la distinction s'énonce par exemple entre « une représentation collective du temps » d'un côté, à laquelle d'autres « cadres » temporels se « superposent », « qui s'accordent surtout avec les conditions et habitudes des groupes humains concrets ». Étant entendu, pour le sociologue, qu'un individu peut appartenir à plusieurs groupes. Cf. Jaisson, Marie, « Temps et espace chez Maurice Halbwachs », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 1, n°1, 1999, p. 170 ; Halbwachs, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin-Michel, 1997 [1950], p. 143 – 144

inscrivant les problèmes identifiés chez leur clientèle dans la perspective de leur prochaine résolution, renvoient plus généralement à l'une des modalités de ce passage du temps des groupes au temps social : une modalité fondée sur l'adhésion et la confiance mutuelle. Au contraire, le contrat d'insertion, tel qu'il est mis en œuvre dans les départements appliquant les sanctions associées au RSA peut, quant à lui, procéder d'une mise en ordre temporelle indépendante de l'adhésion des personnes.

Les « effets de temporisation » sont eux-mêmes reliés à des « effets de sédimentation ». Le lien entre ces deux catégories d'effets gagne, à nouveau, à être conçu en repartant du travail de Maurice Halbwachs. Marie Jaisson montre que le sociologue n'a pas eu le temps d'achever la caractérisation des liens qui unissent le « temps social » et le « temps des groupes ». Car ce dernier est mort au camp de concentration de Buchenwald avant d'avoir pu achever la synthèse de ses découvertes sur « l'espace social » et sur la « mémoire collective ». En effet, alors qu'il concevait dans *Les cadres sociaux de la mémoire* le temps des groupes comme strictement autonomes, et comme unis seulement en dernière instance dans le temps social, le sociologue en est venu, de plus en plus, à considérer l'imposition du temps social au temps des groupes. Mais pour ce faire, il avait recouru à une conception toute Durkheimienne de la stratification sociale, figurée en forme de pyramide, au sommet de laquelle le temps des groupes, produit des spécialisations de la division du travail, ne pouvait être qu'affectée par le temps social, qui désignait lui le mouvement d'ensemble, à la base de la pyramide<sup>993</sup>. Cette conception assez frustrante, le sociologue l'avait remise en cause par ailleurs, en élaborant une conception de « l'espace social », partiellement indépendante de l'espace physique<sup>994</sup>. Il travaillait en outre à montrer comment l'interaction de différents facteurs transformait l'action des facteurs particuliers<sup>995</sup>. La synthèse entre les deux termes est donc incomplète chez l'auteur<sup>996</sup>, mais suffit à ouvrir différentes pistes que l'on aimerait suivre ici. La première piste, c'est que l'effet

---

<sup>993</sup> Jaisson, Marie, *Ibid.*, p. 170

<sup>994</sup> « Il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial [...] mais cela est loin de suffire à expliquer que, se représentant l'image du lieu, on soit conduit à penser à telle démarche du groupe qui lui a été associée. (...) Cette objection serait valable si, par espace, on entendait *seulement l'espace physique*, c'est-à-dire l'ensemble des formes et des couleurs tel que nous les percevons autour de nous. [Or, pour atteindre une perception strictement physique de l'espace] il nous faudrait dégager les objets d'une quantité de relations qui s'imposent à notre pensée, et qui correspondent à autant de points de vue différents, c'est-à-dire nous dégager nous-même de tous les groupes dont nous faisons partie, qui établissent entre eux de telles relations, et les envisagent de tels points de vue. ». Halbwachs, Maurice, *Ibid.*, p. 209 – 210 (je souligne).

<sup>995</sup> Sur ce point, cf. Sinthon, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, *op. cit.*, p. 68

<sup>996</sup> Pour être aussi exact que notre première lecture le permet, on constate que quand il articule la notion d'espace social et de mémoire collective, c'est avant tout pour signaler l'incompatibilité des durées de chaque groupe suivant sa position, et donc pour revenir à une conception des temps des groupes comme indépendantes les unes des autres. Cf. Halbwachs, Maurice, *Ibid.*, p. 174 – 175

de temporisation de l'assistance, en interrogeant le lien entre « temps du groupe » et « temps social », nous renvoie en définitive à une interrogation sur la définition des groupes eux-mêmes, articulant la position de leurs membres dans l'espace social à une certaine temporalité, rythmée par les contraintes, les réponses et les histoires que ces membres partagent. L'étude des effets de temporisation, en ce qu'elle repose sur l'étude du traitement institutionnel de contraintes temporelles et d'aspirations partagées, permet donc de réfléchir aux effets de sédimentation. La seconde piste procède d'un approfondissement de la synthèse que Maurice Halbwachs n'a pas eu le temps de mener à bien. Elle cherche à réintroduire le travail de « représentation temporelle », dont dépend le passage du « temps des groupes » au « temps social », en remarquant qu'il est distribué dans la division du travail social et qu'il contribue à la définition des groupes qui en ont la charge. Dit autrement, le fait que les travailleuses sociales soient en charge d'une fonction de temporisation contribue à sédimer leur position et entre ainsi dans la catégorie d'effets que l'on cherche à atteindre.

Les liens entre « effets de temporisation » et « effets de sédimentation » ayant été précisés, il nous reste deux clarifications à apporter avant de passer à l'analyse. L'une précise le lien entre effets de temporisation et définition unifiée de l'assistance. L'autre concerne les liens entre genre et position de classe que l'analyse des effets de sédimentation présuppose.

#### *Effets de temporisation et définition unifiée de l'assistance*

Les effets de temporisation, tels qu'on les a définis, ne sont pas inconnus de la littérature sur les politiques sociales en général. Plusieurs travaux sur les définitions du chômage et sur les politiques d'insertion, notamment, ont bien saisi l'enjeu temporel qui s'y faisait jour. Didier Demazière, par exemple, a proposé d'articuler trois définitions historiquement situées (et compossibles) du chômage avec les modes de gestion institutionnelle du rapport à l'avenir qu'elles impliquaient. Le chômage, c'est d'abord, dans la conception des syndicats et des débuts de l'assurance chômage, une « privation d'emploi ». Dans ces cas, la personne au chômage est conçue comme « en attente d'un emploi »<sup>997</sup>, que le service public de l'emploi a le devoir de lui proposer. Le chômage s'est ensuite rapproché d'une définition en termes de « recherche d'emploi »<sup>998</sup>. Une personne n'est donc considérée comme au chômage *qu'en tant* qu'elle fournit les preuves de sa recherche. La charge de la responsabilité s'inverse alors, passant de la collectivité à la personne sans emploi. Une troisième définition s'est imposée avec les politiques

---

<sup>997</sup> Demazière, Didier, « Jugements d'employabilité et construction sociale du chômage », in Gadrey, Jean (dir.), *Emploi et travail : Regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 77

<sup>998</sup> *Ibid.*, p. 78

d'insertion, qui définit le chômage comme un « obstacle à l'emploi »<sup>999</sup>. Dans ce cadre, c'est « la signification même de la catégorie de chômage qui est en jeu : ses liens avec l'emploi se distendent, elle se résume de moins en moins à l'anticipation d'un emploi. »<sup>1000</sup> L'action proposée par la collectivité consiste avant tout en une « préparation à l'emploi qui a tendance à s'y substituer »<sup>1001</sup>. Et l'on peut prolonger, de la même façon, le déroulé que l'on vient d'entamer, en remarquant avec Nicolas Duvoux que les politiques d'insertion elles-mêmes ont suivi une inversion de la responsabilité morale analogue à celle repérée dans le cas du chômage, dans la mesure où ce qu'on pourrait appeler la « réponse républicaine » (responsabilité de la collectivité dans l'intégration sociale des populations) a eu tendance à faire place à une « réponse d'activation »<sup>1002</sup>, centrée sur la responsabilité individuelle des personnes à insérer. Si l'on devait leur donner une formulation générale, on pourrait dire de chacune de ces définitions (chômage comme privation, comme recherche, comme obstacle ; réponse républicaine, réponse d'activation) qu'elles correspondent à un *mode de régulation institutionnel* de la rencontre entre les aspirations subjectives de la main d'œuvre potentielle et les chances objectives qui se trouvent définies pour elle dans le système d'emploi.

L'approche que l'on adopte ici en termes d'effets de temporisation s'inscrit pleinement dans la continuité de ces travaux. Simplement, elle y intègre une critique, formulée par Jacques Bonniel et Bernard Lahire, selon laquelle « l'insertion n'est pas un concept »<sup>1003</sup>, mais plutôt un ensemble de « techniques de pouvoir qui tentent de faire appel au consentement de ceux qui en subissent les effets ».<sup>1004</sup> Pour les auteurs, ainsi, la nouveauté de « l'insertion » réside davantage dans un approfondissement de l'euphémisation des stigmates et des rapports de pouvoirs que celle qui existait déjà dans le cadre de l'action assistantielle « pré-insertion ». Cette thèse est quelque peu maximaliste, dans le sens où elle n'implique pas de vérifier la portée effective des évolutions qui auraient pu accompagner l'étiquette de « l'insertion », notamment dans les manières de travailler sur les clientèles ou dans les recrutements des professionnelles. Ayant procédé nous-même à certaines de ces vérifications – en rappelant que les politiques d'insertion ont d'abord été et continuent d'être mises en œuvre par des travailleuses formées

---

<sup>999</sup> *Ibid.*, p. 80

<sup>1000</sup> *Ibid.*, p. 81

<sup>1001</sup> *Ibid.*, p. 82

<sup>1002</sup> Ces termes visent à schématiser les développements de Nicolas Duvoux, notamment sur la « référence à la légitimité de la tradition républicaine » dans les politiques d'insertion et sur les « conceptions de l'action publique centrée sur la bonne ou mauvaise volonté des assistés » dans les politiques sociales centrées sur la mise au travail. Cf. Duvoux, Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité*, *op. cit.*, p. 31 et p. 62

<sup>1003</sup> Bonniel Jacques, Lahire Bernard, « Remarques sociologiques sur la notion d'insertion », *in*. Guth, Suzie (*dir.*), *L'insertion sociale*, Actes du colloque « Sociologies IV », tome 1, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 21

<sup>1004</sup> *Ibid.*, p. 30

dans les spécialités assistantielles traditionnelles ; en montrant que les postes spécialisés dans l'insertion continuaient de présupposer l'existence de postes assistantiels polyvalentes – nous pouvons cependant y apporter un certain crédit. Mais plus que sa validité historique, cette thèse que l'on pourrait dire « de l'euphémisation » nous intéresse par la prudence qu'elle informe : on ne peut *présupposer* de la « nouveauté » des politiques d'insertion par rapport à ce qui se pratiquait avant elles dans le travail social, dans la mesure où la *mise en scène de la nouveauté* semble justement avoir constitué l'un des motifs de leur développement.

Tout ceci justifie donc que l'on cherche à donner aux effets de temporisation une formulation suffisamment générale pour s'appliquer à différentes opérations de conversion des « temps du groupe » en « temps sociaux ». C'est-à-dire à la fois aux conversions menées en référence au système d'emploi – on parlera de temporiser l'absence d'emploi – et aux conversions menées en références à d'autres institutions sociales et avant tout centrées sur les conditions d'existence – on parlera de temporiser la violence des conditions d'existence.

#### *Effets de sédimentation et articulation entre position de classe et genre*

L'étude des effets de sédimentation suppose que l'on revienne brièvement sur une question théorique que l'on n'a fait qu'effleurer dans l'introduction de cette thèse et qui concerne l'articulation entre genre et position de classe. Cette question est proprement inépuisable, aussi convient-il de ne retenir des débats qu'elle ouvre que les dimensions qui seront ici les plus immédiatement utiles. Pour y parvenir, le mieux est de résumer les différentes façons d'envisager les distributions à l'œuvre dans l'espace social qui ont été successivement adoptées au fil de cette thèse.

Une première manière, surtout adoptée dans la première partie, a finalement consisté en une articulation des rapports sociaux structurants – entre employeurs et employées, entre groupe des hommes et groupe des femmes – et des différences internes aux catégories « constituées » par les dits rapports sociaux – les différences entre femmes, et entre femmes occupant une position homologue dans les rapports salariaux. Ainsi, deux façons d'envisager les distributions ont cohabitées. Une façon continuiste, où les comportements observés chez les enquêtées étaient rapportés à des distributions traversant l'ensemble de l'espace social (position des enquêtées dans la distribution des capitaux économiques et culturels, notamment). Une façon discontinuiste, où l'identification d'un rapport social nous menait à présupposer d'une coupure importante dans les distributions : entre groupe des hommes et groupe des femmes par exemple. Une seconde manière d'envisager les distributions a été plus directement articulée à

l'action institutionnelle des travailleuses sociales. Elle a d'abord concernée le repérage de certaines homologues entre la distribution des propriétés sociales dont les travailleuses sont porteuses et la distribution des postes dans la structure professionnelle. Elle a ensuite concernée les décalages à l'œuvre dans les relations d'assistance, et les effets d'imposition de cette dernière. De ce point de vue, nous l'avons dit, le chapitre dernier était tout entier consacré à l'actualisation spécifique, dans le cadre de l'assistance, d'un *rapport de classe entre femmes*.

Pour penser les effets de sédimentation, nous allons avoir besoin de garder à l'esprit l'ensemble de ces niveaux d'analyse. Car, ici comme ailleurs, ces effets ne sont pas univoques. Ils peuvent aussi bien concerner le renforcement d'un principe de *différenciation* des positions ou au contraire celui d'un principe d'*unification* relative. Ils peuvent aussi bien jouer au niveau du *sens* plus ou moins affirmé des différences entre positions, qu'au niveau de l'actualisation de la *fonction* que ces différences remplissent, à une échelle plus générale. À la croisée de ces effets possibles, nous examinerons successivement l'éventuelle sédimentation d'un sens commun des positions de classe et, de l'autre, celle du genre comme principe d'organisation sociale. Les deux obéissent en effet à des logiques sensiblement différentes. Le sens commun des positions appelle une vérification des effets de l'assistance sur l'accentuation ou l'atténuation des différences entre positions homologues. Le genre appelle une vérification transversale aux deux groupes d'enquêtées de l'homologie des fonctions qu'elles assurent, à milieu social inégal.

Résumons-nous. Nous avons présenté les deux catégories d'effets que ce chapitre cherche à atteindre, précisé le lien qui les unit, montré l'intérêt de penser les effets de temporisation au-delà des seules politiques d'insertion et réintroduit la question des effets de sédimentation dans les manières d'approcher les distributions sociales qui ont été adoptées dans cette thèse. Il ne nous reste qu'à passer à l'analyse. La première partie concerne donc les effets de temporisation, que l'on décline selon le double principe de variation dégagés plus haut : en fonction des stratégies qui se trouvent converties dans le « temps social », et en fonction des institutions en références auxquelles ce « temps social » est défini. La seconde partie concerne les effets de sédimentation. Elle s'ouvre par un examen des effets de sédimentation d'un sens commun des positions de classe avant d'étudier, de manière transversale au matériau, les effets de sédimentation du genre.

## l) Effets de temporisation

Les effets de temporisation de l'assistance, au sens large, renvoient donc au travail fourni par les professionnelles du social pour transposer la temporalité propre à certaines stratégies de leurs clientes dans une temporalité sociale différente. Pour comprendre pleinement ces effets il faut réintroduire, comme nous l'avons fait à propos des effets d'imposition, la plus ou moins grande distance des enquêtées à ces opérations de transposition. Ainsi, les effets de temporisation peuvent-ils rejoindre des aspirations à une certaine stabilité temporelle et matérielle. L'adhésion à l'assistance devenant dans ce cadre une composante parmi d'autres des stratégies de stabilisation. Dans d'autres cas, les effets de temporisation entrent en contradiction avec les aspirations des enquêtées. Ils peuvent alors être considérés comme une sous-catégorie des effets d'imposition préalablement décrits. Pour donner à voir ces variations, nous allons procéder en deux temps. D'abord en considérant les opérations de transposition temporelle qui s'appliquent spécifiquement aux aspirations professionnelles, et en référence à une certaine perception du temps social liée au système d'emploi. Ensuite en considérant les opérations de transposition temporelle qui s'appliquent à toutes autres stratégies, en référence avec d'autres perceptions du temps social. Pour le dire non plus théoriquement mais empiriquement, la première partie se centre sur les effets de temporisation dans le cadre de l'accompagnement professionnel des allocataires, là où la seconde les examine dans le cadre de leur accompagnement social.

### A) Temporiser l'absence d'emploi

Les effets de temporisation appliqués aux aspirations professionnelles des allocataires prennent place au cœur des « logiques de mobilisation » de la main d'œuvre étudiées dans le chapitre 1. En effet, les enquêtées travailleuses du social, notamment celles qui sont spécialisées dans l'insertion, travaillent à définir et à redéfinir les aspirations professionnelles des personnes qu'elles reçoivent, dans un contexte de forte restriction des possibles sur le marché de l'emploi. Leur travail procède d'une opération de conversion des possibilités d'emploi en distance et en temps. Elles évaluent ainsi la « *distance* » à l'emploi des allocataires et leur proposent différentes « *étapes* » à suivre, qui sont en fait entièrement contingentes à l'état des rapports salariaux et à la pénurie d'emploi qui les caractérisent dans le bas du salariat. Il n'en demeure pas moins que ce type d'action est susceptible de susciter une forte adhésion, qui permet le déploiement des aspirations professionnelles dans un rapport espéré à l'avenir. Seulement, les effets de temporisation de l'absence d'emploi ne découlent pas uniquement du travail explicite des professionnelles, mais aussi des logiques de tri qui entourent leurs postes. Ces dernières

peuvent redoubler l'exclusion du marché de l'emploi d'une exclusion des accompagnements professionnels en maintenant les allocataires dans une forme d'attente beaucoup plus indéterminée – ou, plus exactement, *surdéterminée* par les contradictions temporelles internes au système de stratégies – et de rapport incertain à l'emploi futur. De sorte qu'il paraît possible de parler d'une dualisation temporelle, ou d'un redoublement temporel des différences chez les allocataires.

### 1) *Maintenir un rapport espéré dans la pénurie d'emploi*

Comment expliquer que les enquêtées allocataires adhèrent à cette façon de décomposer l'accès à l'emploi en un ensemble d'étapes à suivre ? La raison la plus évidente tient à la forte mobilisation des femmes élevant seules leurs enfants vis-à-vis de *l'emploi*, que l'on a analysée dans le premier chapitre. L'effet de temporisation semble sur ce sujet, chez elles, prédisposés à jouer à plein. Le fait de dégager les aspirations professionnelles de l'écheveau de contradictions qui structure le quotidien, de les déployer dans la perspective rationalisée de leur réalisation, peut susciter une adhésion très forte chez les enquêtées allocataires. Il est possible de décliner cette adhésion en fonction de la probabilité de la reprise d'emploi, telle que définie indépendamment de l'accompagnement professionnel. Pour les enquêtées qui envisagent avec le plus de certitude la reprise d'emploi, le langage de l'insertion est fondé objectivement. Il décrit adéquatement les étapes qu'il reste à franchir en attendant la prise de poste. Fatiha Yousfi qui, rappelons-le, est au moment de l'entretien en formation d'assistante sociale, explique ainsi sa volonté de réussir son « *insertion professionnelle* » :

**Fatiha.** Moi je vois ça comme une chance, hein. Tant que je suis là, autant amortir ces années de RSA et de m'in... m'insérer professionnellement, c'est vraiment l'insertion professionnelle, c'est important, tu vois. Parce que j'aurais pu être comme toutes les autres mamans, avoir mon 900 euros par mois, comme toute maman avec trois enfants, et voilà ... Regarde quand tu sors une attestation de CAF, et y'a écrit dessus RSA, t'as plein de trucs gratuits, t'as des musées gratuits, t'as culture du cœur, t'as des spectacles gratuits cinéma, théâtres, musées. J'aurais pu faire comme toutes les autres : ne rien faire. On me dit, y'en a qui me disent, « pourquoi tu cherches du travail ? Regarde tu vas travailler, tu vas payer plein pot la cantine, tu vas payer plein pot les transports, tu vas faire si... » Mais moi ça ne m'intéresse pas de rester à la maison ! En plus je suis pas à la maison, je suis sur le terrain.

La recherche d'emploi porte l'espoir d'une sortie du foyer et du travail qu'il implique. Et l'adhésion à la rhétorique de l'insertion permet de se distinguer « *des autres mamans* » qui, du point de vue de Fatiha, ne peuvent finalement se prévaloir de rien d'autres que du rôle parental

qu'elles tiennent. Nous sommes sur ce point devant des phénomènes désormais connus. En revanche, il faut bien remarquer que l'adhésion à la rhétorique de l'insertion professionnelle est ici d'autant plus forte que l'inscription en formation d'assistante sociale permet d'envisager les étapes à suivre comme menant effectivement à un emploi. Il faut néanmoins signaler, en amont de cette adhésion assurée à la rhétorique de l'insertion, le rôle qu'ont pu jouer différentes travailleuses du social dans l'orientation de l'enquêtée. Suivie par Brigitte Targat, Fatiha explique que c'est cette conseillère qui l'a le plus encouragé à persévérer :

**Fatiha.** Je suis arrivée à la JIO [*Journée d'information et d'orientation*], donc pas longtemps après mon retour d'Algérie hein. Et j'ai été en entretien avec Brigitte Targat. Donc je regarde Brigitte, je lui dis moi j'ai un rêve, c'est voilà ce que j'ai fait, voilà ce que j'aime, voilà ce que j'aimerais faire. Elle m'a bien orientée dans un domaine, elle m'a dit : « *Dites-moi clairement ce que vous voulez.* » Donc j'ai dit, j'aimerais bien être assistante sociale, mais j'ai peur de ne pas y arriver. Et là, elle m'a boosté ! Je te dis, c'est la personne qui m'a, pffff. Elle était là au taquet. Elle a une de ces énergies. Et puis elle m'a parlé de sa propre expérience professionnelle, elle m'a dit « regardez, j'ai pas autant de bagage que vous, voilà où j'en suis aujourd'hui et tout ». Je te dis c'est une personne investie, elle a un cœur gros comme pas possible, elle donne de son temps de sa personne de son énergie c'est... Elle hésite pas, hein, elle hésite vraiment pas.

La relation d'assistance peut donc conforter les allocataires dans leurs aspirations professionnelles, notamment quand celles-ci semblent relativement atypiques (au regard des possibilités objectivées statistiquement dans le chapitre 1). Dans ce cadre, ce qui est valorisé chez sa conseillère par Fatiha ressemble à ce qui était valorisé par Audrey dans le chapitre précédent : Brigitte Targat est présentée comme ne comptant pas son « *énergie* », son « *temps* », elle « *donne de sa personne* » et a un « *cœur gros comme ça* ». Notons en passant que la définition unifiée de l'assistance que l'on propose tient aussi au fait que les travailleuses qui la mettent en œuvre, spécialisées dans l'insertion professionnelle ou non, sont évaluées à l'aune des mêmes critères par les allocataires. Critères qui d'ailleurs renvoient aux modes d'autorité fortement personnalisés dont on a déjà montré qu'ils décrivaient autant les positions spécialisées que les positions polyvalentes de travailleuses du social.

Le même type d'adhésion peut aussi se rencontrer chez des enquêtées qui ne sont pas inscrites dans une perspective aussi probable de reprise d'emploi. Aïcha Aqasby, explique ainsi comment son assistante sociale, avec qui elle s'entend très bien, l'a orientée vers Amélie Blondin alors qu'elle voulait abandonner sa recherche d'emploi dans le secrétariat. On voit à

nouveau comment l'accompagnement spécifiquement orienté sur les aspirations professionnelles permet de maintenir un rapport espéré non seulement à la reprise d'emploi en général, mais à la reprise d'emploi sur un poste convoité par l'allocataire :

**Aïcha.** Alors c'est là, quand j'ai voulu tout lâcher [*attendrie par l'empathie de son assistante sociale*] tellement mon assistante sociale elle avait du mal pour moi, elle avait de la peine, elle me disait : « Mais non madame Aqasby, quand même vous êtes engagée, vous avez réussi même votre formation, votre diplôme, c'est dommage ! ». Elle a parlé avec madame Blondin. Alors elle m'a contactée tout de suite. Franchement, elle est très, très, gentille, madame Blondin, elle est très compréhensive, elle a compris mon projet, elle a compris vraiment, même pas mon projet mais elle a compris ce que j'ai envie de faire. Et elle m'a mise tout de suite voilà, déjà, elle m'a proposée l'action de « Job-academy »<sup>1005</sup>, et elle m'a surtout dit de ne pas abandonner mon projet, elle m'a dit surtout pas, surtout pas. Mais j'étais prête à reprendre n'importe quoi, parce qu'avec le RSA je ne m'en sors pas. Là avec le RSA... voilà, le 15 du mois je suis sans rien déjà. Le 15 du mois je suis à découvert, je suis sans rien. Rien. (...) Alors c'est là qu'elle [*Amélie Blondin*] m'a dit « est-ce que t'as pensé déjà à un CAE ». Je lui dis bah non, y'a personne qui m'a proposé un CAE. Elle m'a dit c'est vrai parce que les CAE ... ils ont tendance à... on les met pas trop... tu vois, Pôle emploi, c'est Pôle Emploi qui les proposent. Et ben voilà l'ouverture que j'ai eu c'est grâce à elle.

L'action des deux professionnelles dans la gestion des aspirations de l'enquêtée s'inscrit dans la continuité de plusieurs dynamiques mise au jour dans le premier chapitre. On se souvient qu'Aïcha avait eu beaucoup de mal à se repérer sur le marché de l'emploi qu'elle avait découvert soudainement suite à l'abandon de son mari. On se souvient que la formation de secrétaire était pour elle le moyen, à terme, d'exercer un *travail* se rapprochant de son niveau de diplôme. Or, devant la faiblesse des possibles sur le marché de l'emploi et l'insuffisance notoire du RSA pour boucler les fins de mois, l'enquêtée était prête à abandonner les efforts coûteux qu'elle avait consenti, pour retourner vers un poste similaire à ceux qu'elle avait d'abord connu (nettoyage et vente dans les supermarchés). Dans ce cadre, le travail sur les aspirations professionnelles a pour objectif la transmission de techniques de « maintien de l'engagement »<sup>1006</sup>, pour reprendre la conceptualisation de cette notion que propose Muriel Darmon dans le cadre très différent des carrières anorexiques. C'est dans le cadre de cette lutte pour maintenir l'engagement contre le découragement induit par la faiblesse des possibles et

---

<sup>1005</sup> Initiative impliquant différentes entreprises partenaires, largement tributaire des logiques de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

<sup>1006</sup> Darmon, Muriel, *Devenir anorexique, op. cit.*, p. 140 et suivantes

les contraintes de la situation présente qu'il faut comprendre l'adhésion aux catégories de l'insertion. En particulier, le « *projet* » chez Aïcha, n'a rien de cette case que remplissent sans conviction et sous contraintes certaines allocataires dont nous avons pu consulter les contrats d'insertion. Au contraire Aïcha dit de sa conseillère : « *Elle a compris mon projet (...) même pas mon projet, ce que j'avais envie de faire* ». C'est-à-dire que même si le terme de « *projet* » est utilisé, pour décrire une aspiration à défendre du découragement (ne « *surtout pas* » abandonner), il renvoie en fait à une « *envie* », profonde puisque surdéterminée par toute la trajectoire de l'enquêtée – trajectoire de *raccrochage* – que la conseillère arrive à saisir. De sorte que l'adhésion de l'enquêtée à l'action proposée par sa conseillère semble largement tenir à la compréhension par la seconde du système de stratégies dans laquelle la première est engagée.

Que cela soit chez Fatiha ou chez Aïcha, l'effet de temporisation semble très directement lié aux modalités d'investissement de la relation avec la travailleuse du social. Il en va exactement de même chez Audrey Dibandi. Cependant, n'ayant pas de diplôme et cherchant un temps plein – elle occupe déjà un emploi à temps partiel – Audrey connaît sans doute des possibilités plus restreintes que celles que connaissent les deux autres enquêtées. Elle commence d'ailleurs l'entretien en m'expliquant avoir envoyé quarante CV en six mois sans jamais n'avoir reçu de réponse. Dans ce contexte, l'enquêtée donne beaucoup d'importance à sa relation avec Amélie Blondin, sa conseillère emploi :

**Audrey.** Parce que madame Blondin, elle *m'appelait* pour savoir si j'avais fait ce qu'elle m'avait demandé. Elle *m'appelait*, elle cherchait à savoir ! Et moi quand elle m'appelait, j'étais surprise mais tellement contente ! (...). Moi des gens comme ça, t'as qu'une envie c'est de travailler avec eux. T'as qu'une envie c'est de leur rendre la pareille : elle s'est défoncée, t'as envie de lui montrer que tu t'es défoncée, que tu l'as pas laissée en chien, que tu l'as pas laissée galérer pour toi, et que toi t'as attendu comme ça sur tes lauriers, en mode... racaille. Non, non : tu t'es défoncée avec elle. (...) Madame Amélie Blondin elle se défonce, c'est une battante : on reconnaît les battantes, on les reconnaît tout de suite. Quand je vais la voir, elle me fait rire, elle me dit : « Ah bah madame Dibandi, pendant que vous étiez pas là... » J'lui fait « oui vous avez pas chômé ? ». « C'est ça exactement, regardez : tac na-na-na-na, j'ai fait ça ta-ta-ta-ta-ta-ta, j'ai fait ça au tribunal ta-ta-ta, j'ai envoyé tel dossier pour tala-ta-ta-ta. » Waw. Avec elle j'ai même connu des entreprises que je savais même pas que ça existait.

[*Plus tard dans l'entretien*] Moi dès que madame Blondin elle m'a dit qu'elle partait, voilà ça m'a fait trop mal au cœur, ça m'a fait de la peine, je me suis dit « mince c'est toujours les meilleurs qui s'en vont ». C'est toujours ceux qu'il faut garder près de soi qui se font évincer.

[*silence*] On évince les meilleurs – les justes sont toujours évincés. Je vous en parle j'ai la larme à l'œil. Amélie Blondin elle a tenu tête et elle s'est fait quand même démontée de son travail. Elle a tenu tête, Amélie Blondin, avec Pôle Emploi.

Chez Audrey, l'adhésion à l'insertion n'est pas, comme chez Fatiha ou Aïcha, soutenue par l'objectivité d'une formation diplômante, qui fonde les espérances de trouver effectivement un emploi. Comme chez elles, néanmoins, cette adhésion découle de la relation avec sa conseillère. Audrey semble fortement investir cette dernière, y compris affectivement (« *j'ai la larme à l'œil* »<sup>1007</sup>). Et comme repéré précédemment, on vérifie que cet investissement est strictement conditionné par la dépense d'énergie qu'Audrey constate chez Amélie. Il serait même possible de parler, ici aussi, d'inversion idiote. En effet, tout se passe comme si l'enquêtée retournait les critères d'évaluation des allocataires, qui procèdent largement d'une « norme d'autonomie actionnelle »<sup>1008</sup> (que l'on pense aux fameux « *actes positifs et répétés de recherche d'emploi* »), pour les appliquer aux travailleuses rencontrées. Pour Audrey, sa conseillère « *se défonce* », c'est une « *battante* », elle ne « *chôme* » pas.

Il serait néanmoins plus exact de parler ici de *détournement* plutôt que d'inversion. Car les termes qu'utilise l'enquêtée lui servent aussi à avancer un autre critère d'adhésion : un critère de réciprocité. En effet, l'énergie que dépense sa conseillère invite Audrey à en dépenser elle-même, comme si cette dépense générait une forme d'obligation interpersonnelle (« *tu l'as pas laissée galérer pour toi* »). La réciprocité se retrouve aussi d'une manière beaucoup plus surprenante, dans le fait que l'on reconnaît, dans les louanges d'Audrey, certains traits saillants du rapport au travail d'Amélie, sa conseillère. Premièrement, on reconnaît l'accent qu'Amélie met – comme sa collègue Brigitte – sur la mise en œuvre de différents dispositifs d'aide, y compris une fois les entretiens avec les allocataires terminés ; voir ce que dit Audrey (« *"Pendant que vous étiez pas là"...* »), voir ce que dit Aïcha à propos des contrats CUI-CAE qu'Amélie lui propose et qu'on ne lui avait pas proposé avant, voir aussi l'extrait d'observation d'un entretien mené par Amélie dans le chapitre 6. Deuxièmement, on retrouve la mise en avant par Amélie de son savoir-faire de « *conseillère placière* », acquis dans le cadre de feu l'ANPE ; voir ce que dit Audrey (« *J'ai même connu des entreprises...* ») et ce que dit Amélie elle-même sur le sujet (chapitre 6). Troisièmement, on retrouve, dans la solidarité affichée par Audrey, le

---

<sup>1007</sup> Au moment de l'entretien, il était questions que les conseillères emploi détachées du service public de l'emploi pour s'occuper des allocataires au RSA rentrent en agence. Ce retour n'a en fait eu lieu que deux ans plus tard.

<sup>1008</sup> Nous avons proposé, Sophie Dessein et moi, de distinguer entre « norme d'autonomie actionnelle » et « norme d'autonomie expressive ». Cf. Dessein Sophie, Lahieyte Lilian, « Travailluses du social, enjeux d'autonomie et dynamique du genre », Communication au colloque « Que veut dire l'autonomie aujourd'hui », Université Paris 1, 18 juin 2018, p. 9 de l'article.

rapport défiant d'Amélie à son employeur (« *elle a tenu tête avec Pôle emploi* »). En fait, Audrey semble présenter le retour en agence que lui annonce Amélie comme le résultat d'un conflit ouvert et incarné (« *elle s'est faite démontée de son travail* »), alors qu'il y a fort à parier que sa conseillère lui a plutôt fait part, comme à moi-même, de son opposition générale à la politique nationale de Pôle emploi, qui prévoyait le retour en agence des conseillères détachées dans le RSA. Il n'en demeure pas moins qu'Amélie, à la différence de sa collègue Brigitte, n'hésite pas à critiquer son employeur devant les allocataires. Elle donne même, lors des réunions d'accueil et d'information, des astuces pratiques pour négocier les rapports à cette institution, qu'elle présente ouvertement comme « *dysfonctionnelle* » :

Là où Brigitte insiste sur les notions officielles du service public de l'emploi (le « *marché caché* », se voir non pas comme un « *demandeur d'emploi* » mais comme un « *offreur de services* »), Amélie, lors des journées d'accueil des allocataires, commence toujours par une présentation des manières de *faire avec* Pôle emploi. Elle recommande par exemple de faire des photocopies de chaque courrier et document envoyé (« *les documents, malheureusement, ça se perd* »). Jouant des scènes de négociation, elle dicte des formules, orales (« *Bonjour, j'ai envoyé tel courrier, le tant* ») ou écrites (« *Merci de bien vouloir ...* »). Elle insiste sur la nécessité d'avoir des demandes claires, d'annoncer ce que l'on veut. Elle reprend aussi l'historique de la fusion entre l'ANPE et les ASSEDICS, qu'elle explique au public (« *en gros, pour vous, c'est plus de contrôles et moins de qualité dans l'accompagnement* »). Elle mentionne différentes aides et formations utiles, en précisant que celles proposées par le département sont de meilleure qualité. Elle glisse même, parfois, une anecdote personnelle, comme quand elle explique comment elle réussit à convaincre une recruteuse de l'embaucher en prenant avec elle une pause cigarette<sup>1009</sup>.

De sorte que si Audrey exprime son adhésion à l'action de sa conseillère dans ses propres schèmes – notamment agonistiques – elle exprime en même temps certaines dimensions très spécifiques du rapport qu'Amélie entretient à son travail. C'est dans le cadre de cette situation de solidarité spécifique que l'adhésion à l'opération de conversion temporelle prend place. Sous l'action de sa conseillère et de ce qu'elle exige d'elle, Audrey voit certaines des contraintes qu'elle rencontre décomposées en procédures, en démarches à effectuer, en dossier en attente de traitement. Les onomatopées (« *j'ai fait ça ta-ta-ta-ta-ta-ta-ta* ») disent bien l'opération de séquençage et l'effet de temporisation qu'elle produit.

---

<sup>1009</sup> Journal de terrain

L'adhésion à l'action assistantielle sur les aspirations professionnelles permet aux enquêtées d'abstraire certaines stratégies du système de contraintes qu'elles négocient, afin de les déployer dans un horizon d'étapes et de démarches permettant d'espérer une reprise d'emploi – ou l'obtention d'un certain emploi. La conversion de la durée propre aux conditions d'existence des enquêtées en une temporalité maîtrisée et garantie administrativement – ponctuée de différents dispositifs, d'aides palliatives – permet le maintien des espérances et la mobilisation sur le marché de l'emploi, au sens que l'on a précisé du point de vue de la main d'œuvre dans le chapitre 1. Mais quand les enquêtées n'adhèrent pas à ces actions ou, plus encore, qu'elles s'en voient refuser l'accès, les effets de temporisation ne sont qu'un cas particulier des effets d'imposition préalablement décrits.

## 2) *Renforcement temporel des inégalités entre allocataires*

Nous avons déjà donné, dans l'analyse des ateliers rassemblant des allocataires élevant seules leurs enfants, différents exemples d'effets de temporisation qui correspondaient inséparablement à des effets d'imposition. Par exemple, Cindy se plaignait auprès d'Amandine Umbrecht du fait que sa conseillère en mission locale la « *harcelait* » de coups de téléphones pour vérifier l'avancement de ses démarches. Si les coups de téléphones, présentés par Audrey Dibandi comme le signe de l'attention de sa conseillère, deviennent dans ce cas des signes de « *harcèlement* », c'est que l'action de la conseillère intervient à contretemps du système de stratégies. Cindy, on s'en souvient, attendait le départ de son frère pour que ses parents aménagent le sous-sol de leur pavillon et lui permettent ainsi d'accueillir des enfants dans le cadre d'une activité d'assistante maternelle. Dès lors, le rappel à l'ordre temporel de l'insertion ne fait que nier la temporalité propre à cette orchestration des stratégies dans la parentèle. L'effet de temporisation est donc, inséparablement, un effet d'imposition.

Il est cependant un autre cas de figure, que nous n'avons pas encore examiné et qui découle des logiques de tri des allocataires. Nous avons parlé, dans le chapitre 7, des logiques d'écramage social qui consistent, pour les travailleuses spécialisées dans l'insertion, à ne retenir que les allocataires dont les chances objectives de retrouver un emploi paraissent les plus fortes. Nous avons précisé, cependant, que cet écramage n'était pas le seul principe de tri à l'œuvre et qu'il fallait aussi faire intervenir le sexe des allocataires : à chance d'emploi égal, les femmes semblent plus fréquemment exclues de l'action assistantielle spécifique sur leurs aspirations professionnelles. Il faut enfin rappeler que ce n'est pas entièrement un hasard si les trois exemples que l'on a choisis d'adhésion à l'action de temporisation aient tous en commun d'impliquer Brigitte Targat et Amélie Blondin. Ces deux conseillères emploi partagent en effet

une vision de leur poste comme remplissant une fonction de « *service public* » et refusent explicitement de ne sélectionner que les allocataires les plus « employables ». Ce n'est pas le cas de tout le monde, et notamment pas des salariées de structures associatives, sur qui les contraintes de résultat – et notamment de placement en emploi – pèsent d'un poids très lourd. Ainsi, Vanessa Berthold me rapporte s'être vue refuser le suivi d'une association spécialisée dans l'insertion professionnelle :

**Vanessa.** Donc pour mon concours d'ATSEM, j'ai essayé, voilà, les centres de formation. Mais bon bah aucune formation sur Strasbourg. Obligée d'aller sur Colmar. Je fais : « Vous rigolez ? ». Du coup après je leur ai demandé en fait, je voulais préparer mon examen mais à domicile, mais c'est payant par contre. Et donc je leur ai demandé, par rapport au Conseil Général, on a fait un courrier avec mon assistante sociale pour voir s'ils pouvaient m'avancer l'argent, parce que moi je pouvais pas.

*Lilian.* Ah oui et alors ?

**Vanessa.** Non. Le dossier a été refusé. Donc après faut pas qu'ils viennent dire qu'on fait pas d'efforts ! Moi tant pis mon examen au mois d'octobre je vais le passer, mais j'ai aucun suivi, y' a personne qui m'a aidé. Je veux dire ça fait dix ans que j'étais pas à l'école ! Je sais même plus comment ... enfin non je sais pas, voilà je sais que y a des QCM, je sais qu'il y a un examen à l'oral. Je sais pas me préparer à l'oral. Et du coup c'est là que j'ai demandé à [une association spécialisée dans l'insertion du quartier]. Même je leur ai demandé une remise à niveau un petit peu pour m'aider parce que des fois c'est vrai que ...

**Myriam.** Au niveau français ...

**Vanessa.** Niveau français c'est catastrophe ! Nous on a l'habitude on a ...

**Myriam.** ... on a l'accent quartier...

**Vanessa.** [*en même temps*] voilà, de tous les jours quoi, mais c'est vrai que quand on passe un examen non, voilà on peut pas ...

**Myriam.** ... on peut pas écrire comme on parle [*rire*]

**Vanessa.** Non. Donc je leur ai demandé vraiment une remise à niveau, [à l'association] vous savez ce qu'ils m'ont dit ?

*Lilian.* Non ils ont dit quoi ?

**Vanessa.** « Vous savez lire ? Oui [*prononcé « ui »*]. Vous savez écrire ? Oui. Si je vous pose une question vous savez me répondre ? Oui. Donc on peut rien faire pour vous. » Voilà ce qu'on

m'a dit. À [l'association] hein ! Donc ils m'ont dit : « Vous êtes inutile ». Comme je vous le dit, ils m'ont dit.

*Lilian.* Quoi ? Ils ont dit ça comme ça ?

**Myriam.** Ouais voilà hein !

**Vanessa.** Ils ont dit : « I-nu-tile ».

**Myriam.** Alors que c'est eux qui nous disent : « Allez à la mission locale, [à l'association], y a des formations pour vous aider, on est là pour vous ». Mais quand on y va on se fait rejeter, quoi, on se fait refouler !

**Vanessa.** Voilà exactement. Je suis sortie [de l'association], je suis allée directement chez mon assistante sociale – j'étais pas bien hein – et elle, elle leur a téléphoné tout de suite pour savoir ce qui s'était passé. On lui a dit : « Écoutez ça sert à rien qu'elle vienne chez nous ».

*Lilian.* Ouais parce qu'elle, elle a compris quand même que c'était pas normal, qu'ils vous rejettent comme ça ?

**Vanessa.** Bah après, vous savez c'est des collègues à eux, donc après on sait pas. (...) Pour moi ils m'ont laissé tomber quoi !

Vanessa traduit le refus d'accompagnement opposé par l'association comme une disqualification de sa personne (« *vous êtes inutile* »). Que ce refus ait, sans doute, plus à voir avec le décalage entre la demande de l'enquêtée et le mandat de l'association – plus spécialisée dans l'accompagnement professionnel des allocataires que dans les formations de remise à niveau – ne doit pas empêcher de connecter sa réaction au fonctionnement contemporain de l'assistance. L'accent placé sur l'évaluation des demandes émanant des allocataires plutôt que sur une conception statutaire en termes de droits sociaux, les logiques de tri qui sont l'œuvre, multiplient en effet les occasions de se voir, comme dit Myriam, « *refouler* » des institutions en charge d'accompagner les allocataires. Ces petites exclusions cumulatives (refus du financement par le conseil général, puis de l'accompagnement par l'association) sont présentées par Vanessa comme un abandon et comme une absence de reconnaissance des « *efforts* » qu'elle fournit. D'un point de vue temporel, elle se retrouve seule affrontée à la temporalité du concours (« *au mois d'octobre* »), rendue d'autant plus abstraite que l'école paraît très loin dans le temps (« *ça fait dix ans que j'étais pas à l'école* »). Dans cette confrontation, l'enquêtée redoute de ne pouvoir compter que sur le langage « *de tous les jours* » qu'elle anticipe comme inadapté pour la situation « d'oral ». On peut alors formuler l'hypothèse que les effets de temporisation passent aussi par l'intermédiaire des *refus d'assistance* dont Vanessa fait ici état,

en ce qu'ils participent d'un accès inégal à l'action assistantielle de temporisation de l'absence d'emploi. En effet, le refus de relation d'assistance et de la temporisation qu'elle peut offrir assigne les allocataires à la durée propre des contraintes qu'elles négocient au quotidien et au potentiel de découragement des aspirations qu'elles recèlent. Pourtant, Vanessa n'est pas tout à fait seule dans le processus qu'elle décrit. Son assistante sociale l'aide non seulement à formuler une demande d'aide auprès du conseil général, mais c'est aussi vers elle que l'enquêtée se tourne quand elle se voit refuser l'accompagnement par l'association. C'est bien, à nouveau, la position de *rattrapage* des assistantes sociales polyvalentes qui se manifeste, dans la gestion des conséquences, notamment émotionnelles (« *j'étais pas bien hein* ») des politiques d'assistance contemporaines. Ici, tout se passe comme si l'assistante sociale temporisait le refus de temporisation de l'absence d'emploi auquel équivaut le refus d'accompagnement par l'association. Néanmoins, la défiance de l'enquêtée semble suivre les contours de la solidarité organique qui tient ensemble la division du travail social : le fait que son assistante sociale et les travailleuses de l'association soient « *collègues* » laisse planer un doute sur son honnêteté (« *on sait pas* »).

Étant donné la prégnance de l'envie et du besoin de trouver un emploi chez les enquêtées, attesté statistiquement à l'échelle des allocataires élevant seules leur(s) enfant(s), l'action assistantielle sur les aspirations professionnelles revêt certainement pour elles une importance particulière. C'est cette importance qui rend les refus d'assistance d'autant plus difficiles à supporter. D'autant que c'est alors le discours officiel qui entoure les politiques d'insertion qui est pris dans ses propres contradictions. L'extrait suivant suit de peu celui que l'on vient de travailler :

**Myriam.** [*S'adressant, généralement, aux travailleuses et aux politiques sociales*] On vous demande de l'aide, vous faites comme à Vanessa vous la rejetez donc... Donc dans ces cas-là on voit bien la personne, enfin, on se débrouille toutes seules quoi.

**Vanessa.** Ouais mais c'est qu'on n'a pas le choix.

**Myriam.** Voilà, comme dit, on n'a pas le choix. On fait avec les moyens du bord.

**Vanessa.** Et même ça je comprends pas parce qu'à la base le RSA il a été mis en place pour ça, pour le retour à l'emploi, vraiment pour nous aider, beaucoup plus de formations, tout ça... mais en fin de compte rien quoi.

**Myriam.** En fait ça nous laisse dans le trou du RSA [*La suite a déjà été citée dans le chapitre I.*]

Tel qu'il est effectivement financé et mis en œuvre, le RSA est un système dual, qui fait correspondre à la généralisation de la mise sous contrainte des allocataires la sélectivité des aides et des accompagnements auxquels ils et elles peuvent prétendre. Autrement dit, les « *devoirs* » sont partagés quand les « *droits* » se délitent dans la sélection des demandes individuelles. C'est ce paradoxe que Vanessa relève quand elle confronte les ambitions politiques affichées du RSA et l'effectivité de la mise en œuvre qu'elle constate à l'échelle de sa propre vie. C'est encore ce paradoxe qui achève de nous convaincre de la pertinence qu'il y a à voir les politiques dites d'insertion comme un cas de figure des politiques d'assistance. Car au-delà de la volonté politique de rupture avec l'aide sociale qui a présidé à l'imposition de l'insertion, les mécanismes de sélection individuelle, donc de discrimination entre les « bons » et les « mauvais pauvres »<sup>1010</sup>, continuent de jouer pleinement. D'un point de vue temporel, les allocataires qui ne sont pas sélectionnées comme méritant une action particulière sur leurs aspirations professionnelles sont condamnées à « *faire avec les moyens du bord* » et risquent de se sentir prises dans le « *trou du RSA* ».

#### B) Temporiser la violence des conditions d'existence

Les effets de temporisation que l'on a mis au jour au sujet de l'action assistantielle spécialisée sur les aspirations professionnelles se retrouvent très exactement dans le cas de l'action assistantielle polyvalente. Certes, la temporisation en question ne concerne plus l'absence d'emploi, mais plus généralement l'ensemble des contraintes qui font la violence, « inerte »<sup>1011</sup> ou interpersonnelle, des conditions d'existence. Mais, l'absence d'emploi n'est qu'un cas particulier de la violence inerte des conditions d'existence et l'action des professionnelles, spécialisées ou non, s'organise autour de schèmes en partie partagés. Ainsi la structure des effets de temporisation est-elle identique que l'on considère l'action sur les aspirations professionnelles ou l'action sur les contraintes quotidiennes. Quand l'action assistantielle rencontre les stratégies des allocataires, la relation d'assistance permet l'installation d'un rapport espéré à l'atténuation et au dénouement des contraintes rencontrées. Au contraire, plus elle entre en discordance avec ces stratégies, plus l'action temporelle de l'assistance redouble les contraintes qui lui préexistent. Il faut néanmoins inclure ici le cas des enquêtées situées à la frontière des « assistables » qui, elles, expliquent « perdre leur temps » avec les assistantes sociales, tout en ayant régulièrement besoin de les rencontrer.

---

<sup>1010</sup> Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, op. cit.,

<sup>1011</sup> Bourdieu, Pierre, *Méditations pascaliennes*, op. cit., p. 169 ; Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale 2.*, op. cit., p. 214 ; Pour le sociologue, l'expression « violence inerte » renvoie aux formes de violences institutionnellement garanties (liées à l'existence d'un marché, notamment) c'est-à-dire fonctionnant quasi-automatiquement.

### 1) *Maintenir un rapport espéré à l'avenir dans la violence des conditions d'existence*

Le propre des contraintes que rencontrent les allocataires est de répondre à une durée propre, souvent très étalée dans le temps. Ainsi, elles passent de longues années de leur vie à les négocier. Nous nous en sommes rendu compte, par exemple, dans le cas des procédures de divorce, qui pouvaient s'étirer sur plusieurs années. Mais cette durée propre des contraintes est avant tout le produit de la pénurie monétaire dans laquelle les allocataires sont maintenues du fait de l'insuffisance des subsides qu'elles perçoivent et de leurs possibilités salariales. Ainsi, Elsa Cataudo m'explique-t-elle l'interminable procédure qui l'oppose, depuis quatre ans, au propriétaire de son logement. Alors qu'elle avait accumulée une dette locative de 3300 euros, ce dernier a décidé de recourir à une agence pour ne pas avoir à négocier directement la mise en place d'une solution de recouvrement. L'agence s'est montrée très peu coopérative, refusant de transmettre les documents qui auraient permis la mise en place du Fond Social Logement – dispositif d'aide départemental permettant d'organiser le recouvrement des dettes locatives – initiant, au lieu de cela, une procédure au tribunal. En outre, l'agence augmente la dette locative de charges que l'enquêtée juge injustifiées et qui, d'ailleurs, ne seront pas prises en compte dans le jugement final. Toujours est-il qu'Elsa est menacée d'expulsion. L'assistante sociale de l'enquêtée la recommande alors à une association spécialisée dans l'accompagnement des allocataires confrontés à des procédures d'expulsion. Elle y est suivie par une conseillère en économie sociale et familiale (« *c'était pas une assistante sociale, c'était une conseillère sociale machin...* »). Cette dernière laisse à Elsa un excellent souvenir :

**Elsa.** Ouais donc c'était un peu une conseillère sociale machin, et en fait c'est elle qui m'a gérée pendant les trois ans, qui m'a aidé à faire tout le dossier, c'est elle qui envoyait mes courriers à ma place, à l'agence immobilière, à la préfecture, à la machin, tout. C'est elle qui a tout fait, qui a mis en place le FSL.

*Lilian.* Oui parce que sinon c'est des tonnes de papiers !

**Elsa.** Ah ouais parce que surtout elle, elle m'a dit : « En général un dossier comme le votre en quatre mois c'est réglé ! On demande à l'agence immobilière, les loyers qui manquent, les charges qui manquent à payer tout ça » et en fait on arrivait jamais à se mettre d'accord parce que l'agence trouvait d'autres montants que nous, d'après mes relevés de comptes, d'après tout on trouvait un montant eux ils trouvaient pas le même. Et bizarrement ils ont trouvé le même quand on a été à la fin [de la procédure]. Même elle, elle m'a dit : « J'ai jamais vu un dossier comme le vôtre, je vous garantis. Elle m'a dit : deux ans et demi ?! ». Il était comme ça mon dossier [*suggère l'épaisseur en écartant le pouce et l'index*]. Donc cette association qui est route... merde je me souviens plus du nom. Vous savez la grande route qui part du Neudorf, y'a

l'usine Suchard, puis ça passe tout le long et ça va jusqu'à Illkirch ? Bon enfin c'est elle qui s'est occupée, c'est elle qui s'est mise en relation avec l'agence immobilière qui a essayé de trouver des arrangements machin, et à la fin, enfin, ils avaient accepté de nous donner un rendez-vous. Là elle m'a dit : « Écoutez, j'y vais seule, comme ça y a pas d'histoire machin, au cas où ils vous ont déjà pris en grippe sans même vous connaître ». Et c'est elle qui a tout géré qui a tout fait. Franchement elle a été super la nana. Je sais pas comment j'aurais fait sans elle. Et c'est une association en fait qui fait un peu de tout. Parce que grâce à eux je suis partie à Europa-Park avec les gamins pour douze euros [*marque un temps pour souligner le caractère dérisoire du prix*], avec le car hein ? Bon ok c'était le premier décembre, il faisait gris, mais on n'a pas eu de pluie, tous les manèges, les gamins ils étaient jamais allés, douze euros à nous trois on y est allé. Voilà, ils organisent des trucs comme ça. Ils organisent des petits vide greniers, ou des repas une fois dans le mois, ou des sorties cinéma, en fait ils font un peu ouais du social et ils aident pour le logement.

Dans le récit que fait Elsa de cet épisode, on reconnaît la position de médiation que l'on a déjà identifiée au sujet des assistantes sociales de secteur (chapitre 6). La travailleuse qui accompagne Elsa propose en effet une médiation, non seulement entre l'allocataire et le tribunal, mais aussi entre elle et le propriétaire – représenté par l'agence immobilière. Il est possible, dans ce dernier cas, de parler de médiation dans les *rapports patrimoniaux*, qui opposent les locataires et les propriétaires. Ici, la travailleuse va jusqu'à négocier à la place de l'enquêtée les relations avec l'agence, obtenant d'elle un rendez-vous et s'y rendant seule, anticipant l'hostilité (« *ils vous ont déjà pris en grippe* ») que la mauvaise volonté procédurale laissait présager. La façon qu'Elsa a de présenter cette action souligne qu'elle y adhère fortement. D'abord, la conseillère est placée dans son camp : le « *on* » s'oppose aux « *eux* » (« *on trouvait un montant, eux ils trouvaient pas le même* »). Ensuite, comme vu précédemment, la conseillère est louée pour sa dépense d'énergie, pour l'intensité de son investissement (« *c'est elle qui a tout géré, qui a tout fait. Franchement elle a été super la nana* »). À nouveau, c'est dans le cadre de cette relation que les effets de temporisation se manifestent. Non seulement, la procédure très longue et angoissante – Elsa explique qu'elle préparait ses deux fils à l'éventualité de leur déménagement, ce qui les attristait beaucoup – est découpée, sous l'action de la travailleuse – courriers, dossier, rendez-vous – en échéances intermédiaires. Mais l'association qui emploie cette dernière propose aussi différentes activités qui jouent manifestement un rôle de temporisation, arrachant des moments de détente à la trame sèche qu'impose la temporalité procédurale. Néanmoins, cette dernière s'étend au-delà même de la séquence délimitée par le jugement. Car, quatre ans après le début de la procédure, un mois

avant l'entretien, Elsa reçoit une lettre exigeant d'elle le versement de 800€ de frais de justice qu'elle n'avait pas pu régler. Elle était alors en contact avec son assistante sociale de secteur pour examiner d'éventuelles aides qui lui permettraient de s'acquitter de cette somme.

## 2) *Effets de temporisation et morale générée de la question sociale*

Nous avons déjà donné des exemples où la relation d'assistance redoublait les contraintes temporelles négociées par ailleurs par les enquêtées, c'est-à-dire où les effets de temporisation étaient inséparablement des effets d'imposition. Ces effets d'imposition temporelle, pourrait-on dire pour souligner le recoupement des deux catégories, sont intimement liés à l'imaginaire de la transmission assistantielle, que l'on a identifié dans le rapport bas-rhinois étudié dans le chapitre 7 et dont on a vu l'opposition qu'il suscitait chez les allocataires dans le chapitre 8. Nous avons donc saisi le phénomène : dans le cadre de ces effets, l'action assistantielle inscrit les allocataires dans un horizon temporel menaçant (qui compromet l'avenir de leurs enfants), qui nient tous les enjeux et les efforts qu'impliquent les stratégies éducatives des allocataires. Quelques éléments peuvent être introduits pour approfondir la discussion.

Sans y revenir trop longuement, il est intéressant de noter une forme de paradoxe temporel dans le rapport déjà cité. En matière éducative, on peut lire que « la scolarisation des enfants en maternelle n'est pas précoce du fait d'un rythme de vie souvent décalé puisque non contraint par des horaires de travail »<sup>1012</sup> ; que « certains enfants ne sont d'ailleurs pas du tout scolarisés avant l'entrée en école élémentaire et manquent totalement de repères sociaux ; leur rythme de vie et l'environnement dans lequel ils évoluent (...) étant leur seules références »<sup>1013</sup> ; ou encore que les allocataires, notamment les plus jeunes d'entre elles, « vivent au jour le jour, sans réel projet pour l'avenir ».<sup>1014</sup> En matière professionnelle, un curieux paradoxe temporel se fait jour. D'un côté les allocataires sont présentées comme d'habiles calculatrices (« une jeune femme a démissionné de son poste de femme de ménage payé au SMIC après la naissance de son enfant ; une fois les frais de garde payés, il lui restait moins que l'API »)<sup>1015</sup>. De l'autre, dans la même page et conformément avec ce qui est dit en matière éducative, elles sont présentées comme incapable de se projeter : « Les jeunes femmes vivent dans l'immédiat et n'ont pas de projet [professionnel] pour l'après API. Pour les mêmes raisons, elles ne ressentent aucune angoisse

---

<sup>1012</sup> Bally, Marie-Laure, *Ibid.*, p. 2

<sup>1013</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>1014</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>1015</sup> *Ibid.*, p. 7

quant à l'éducation ou à l'avenir de leurs enfants ».<sup>1016</sup> L'autrice conclut en suggérant la mise en place d'un « contrat d'éducation et d'insertion »<sup>1017</sup> dont dépendrait le versement de l'allocation. Ce faisant, elle anticipe non seulement la refonte de l'API dans le RSA, mais aussi la mise en œuvre particulière de cette refonte dans le Bas-Rhin, qui résulte sur une mise sous contrainte et une généralisation de certaines prescriptions familialistes, nous l'avons vu.

Calculatrices mais hédonistes, peu soucieuse de l'avenir de leurs enfants, préférant l'inactivité à l'emploi... La contradiction de ces représentations sont très proches de celles que relève Joan Scott dans le discours de l'économie politique sur les ouvrière à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.<sup>1018</sup> Les effets d'imposition temporelle renvoie de ce point de vue à une longue tradition dans l'encadrement de la classe ouvrière. Par exemple, dans un travail sur l'imposition de l'horloge dans les usines, les villages et les foyers, aux prémices de la révolution industrielle britannique, Edward Palmer Thompson décrit la croisade morale qui fédère le patronat et différents éléments du clergé contre les résistances temporelles de la main d'œuvre ouvrière<sup>1019</sup>. L'auteur raconte aussi les prêches que font les clercs contre le « Saint-Lundi », pratique qui consistait à chômer spontanément le premier jour de la semaine. L'imposition d'une discipline temporelle du travail est vue comme un moyen de moralisation généralisé d'une classe essentiellement considérée du point de vue de sa dangerosité sociale. Cet encadrement temporel de la classe ouvrière, historiquement, est d'abord passé par les femmes. L'invention du travail domestique, en tant que « structure temporelle »<sup>1020</sup> particulière et en tant que définit de l'extérieur par des institutions spécialisées remonte à cet encadrement ; on peut penser aux travaux sur les initiatives patronales en termes d'éducation domestique, par exemple.<sup>1021</sup> Ainsi, comme toute l'analyse l'a montré jusqu'ici, il ne faut pas se laisser prendre à la rhétorique de nouveauté qui accompagne souvent les discours sur « l'activation » des « mères isolées ». Le contrat d'insertion, tel que le conçoit l'autrice du rapport, c'est l'instrument enfin trouvé d'un

---

<sup>1016</sup> *Idem.*

<sup>1017</sup> *Ibid.*, p. 15

<sup>1018</sup> Scott, Joan, « "L'ouvrière, mot impie, sordide" », *art. cit.*, p. 1 – 15

<sup>1019</sup> Thompson, Edward Palmer, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La Fabrique, 2004

<sup>1020</sup> Chabaud-Rychter, Danielle, *et. al. Ibid.*

<sup>1021</sup> Au sujet de l'éducation domestique des femmes dans le cadre des politiques patronales d'encadrement de la main d'œuvre, en France, dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle cf. par exemple, Noiriel, Gérard, *État, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2001, notamment p. 271 ; Leleu, Audrey, « Domestiquer le budget. Les patrons des mines d'Anzin et de Lens face aux enjeux de l'éducation féminine », *Les études sociales*, vol. 2, n°164, 2016, p. 39 – 62. À titre de comparaison et pour des pistes nouvelles de théorisation, on peut aussi consulter la genèse que propose Beverley Skeggs des formations d'aide à la personne qu'elle étudie en Grande-Bretagne (*Devenir des femmes respectables, op. cit.*, p. 79 – 107).

encadrement temporel et moral, qui renvoie à toute l'histoire de la morale genrée de la question sociale.

Le bref repérage de cette continuité éclaire des pratiques très concrètes, observées sur le terrain, notamment dans le Bas-Rhin. Les travailleuses rencontrées étaient en effet nombreuses à considérer les contraintes temporelles induites par la relation d'assistance – individuelle ou collective – comme intrinsèquement porteuses de vertus, ou, pour tout dire, d'une forme d'orthopédie temporelle et morale. C'était notamment le cas dans l'organisation des ateliers destinés aux « mères isolées ». Certains d'entre eux, nous l'avons vu, supposaient que les participantes aient préalablement recours à un mode de garde. Malgré leur opposition potentielle à cette mesure, que l'on a décrite, elles étaient au moins « accompagnées » : un partenariat particulier était instauré avec une structure de garde. Dans d'autres services sociaux au contraire, les ateliers étaient explicitement conçus comme une épreuve, qui devait forcer les allocataires à trouver d'elles-mêmes une façon de faire garder leurs enfants. Nadine Valette, la responsable insertion chargée d'un de ces autres services, m'explique ainsi :

**Nadine.** On a eu de longs débats, à savoir si on allait leur écrire « vous venez sans vos enfants, organisez-vous pour la garde » ou si au contraire, on allait nous, essayer d'organiser la garde, comme ça se fait ailleurs dans le département. Et puis y a eu un débat au niveau du territoire qui était de dire que l'objectif c'était bien de les intégrer en tant que bénéficiaires du RSA dans le dispositif, et qu'on allait commencer dès le début à les considérer comme des bénéficiaires et non pas seulement comme des mamans. Donc à elles de trouver une solution.

L'effet de temporisation joue ici à plein dans le sens d'une imposition d'un temps social défini par l'assistance – procédant d'une représentation par les travailleuses sociales du temps de la société global – *contre* la temporalité propre des allocataires. Le simple fait de surajouter une contrainte temporelle – trouver à faire garder son ou ses enfant(s) – est conçu comme permettant d'affirmer les « *bénéficiaires* » en tant que « *bénéficiaires* », et non plus en tant que « *mamans* ». La superposition des effets d'imposition et de temporisation procède ici d'une forme « d'artificialisme »<sup>1022</sup>, où l'identité de l'allocataire semble pouvoir être fabriquée par un simple acte de volonté (fût-il institutionnellement imposé) : comme s'il suffisait de vouloir ne plus être qu'une « *maman* » pour cesser de voir peser sur soi les contraintes associées à la

---

<sup>1022</sup> Jean Piaget parle de « causalité artificialiste » dans les cas où « l'évènement ou l'objet à expliquer sont (...) conçus comme le produit d'une activité humaine fabricatrice ». Je n'applique pas ici cette catégorie de manière ironique, parce qu'elle renverrait à l'enfance : cette notion est très heuristique, y compris pour penser certaines formes de « radicalisme » intellectuel, qui s'imaginent changer le monde par la parole. Cf. *La causalité physique chez l'enfant*, Paris, Alcan, 1927, p. 297

monoparentalité féminine. Le même type de pratique, consistant à concevoir les contraintes temporelles imposées par la relation d'assistance comme intrinsèquement vertueuses, se retrouve aussi dans le cadre d'accompagnements individuels. Néanmoins, cette fois, elles revêtent plus souvent une dimension tactique de détection des fraudes et s'inscrivent dans les contradictions et les limites des modes d'autorité. Nathalie Dehan, assistante sociale polyvalente que l'on a déjà rencontrée, m'explique ainsi :

**Nathalie.** Y en a quelques-uns pour lesquels je fais du flicage, [souvent] parce que je soupçonne très très fortement que la personne bosse. Ça y'en a une personne à laquelle je pense là, bah une mère seule justement, et j'ai des gros, gros, doutes.

*Lilian.* Elle travaille au noir ?

**Nathalie.** Ouais en Allemagne, je pense. Donc elle je vais lui imposer des rendez-vous. Et en plus, je suis très méchante, je lui impose des rendez-vous en milieu de journée, en milieu de semaine. Pour voir. Ça ne loupe pas, la personne elle vient à deux rendez-vous et le troisième elle ne peut plus. Voilà donc quand j'ai vraiment des gros doutes je fais comme ça et puis je le dis au gens, je dis « écoutez je suis convaincue que vous bossez à côté ». De toutes façons, y a pas de secret, une personne seule au RSA, en plus avec des gosses, réellement, elle peut pas s'en sortir. Donc si elle s'en sort, si elle vient pas nous voir, souvent, c'est qu'il y a quelque chose.

Les « *rendez-vous en milieu de journée, en milieu de semaine* » servent donc à Nathalie comme moyen de détecter le travail informel, et donc la perception induite du RSA. À nouveau, l'action assistantielle sur le temps est considérée comme un moyen de ramener les allocataires dans le droit chemin, en l'occurrence celui de la légalité. Mais l'extrait d'entretien vaut aussi pour ce que dit l'enquêtée à la fin : le RSA étant notoirement insuffisant pour boucler les fin de mois, le fait de s'en sortir sans recourir au service social, notamment quand les allocataires élèvent seules leur(s) enfant(s), est en tant que tel un motif de suspicion. Ce qui s'exprime alors, c'est le lien entre les « effets de temporisation » et les différences bien connues entre assistance et assurance, entre protections statutaires et rattrapages particuliers. Le fait de continuer à percevoir le minima-social est en effet présenté comme inconciliable avec la stabilité relative que manifeste le non-recours au service social. Autrement dit, la résolution des contraintes quotidiennes que permet l'assistance est nécessairement... temporaire, étant donné que leur résolution durable suppose, elle, de passer la « *frontière supérieure* » qui délimite les « assistables »<sup>1023</sup>. Ainsi, on pourrait dire de l'assistance qu'elle organise une forme de « survie

---

<sup>1023</sup> Verdès-Leroux, Jeanine, *Ibid.*, p. 225

augmentée », c'est-à-dire qu'elle résout la question de la survie d'une manière telle qu'elle sera nécessairement amenée à se reposer, plus tard, dans son cadre.

3) *L'assistance à la limite de la « frontière supérieure » : le sentiment de perdre son temps*

Lectrices et lecteur remarquerons que nous n'avons pas reparlé de toutes les enquêtées. Or il en est deux qui sont spécialement hermétiques aux effets de temporisation : ce sont Nadia Yousfi et Mylène Caron. Les deux amies, qui rappellent le perçoivent le RSA activité et travaillent dans l'animation, rapportent avoir plusieurs fois eu à faire avec des assistantes sociales. Mylène continue de faire appel à celle du personnel. À chaque fois, le vécu est le même : elles se rendent compte qu'elles ne sont pas le cœur de cible du service social, que les aides qu'on leur propose ne sont pas adaptées pour elles. Dès lors, le sentiment est celui de perdre son temps.

**Mylène.** Ouais donc je te disais, j'ai gratté la Caf là, le truc activité machin ; cette année j'ai eu le truc rentrée de Caf, j'étais contente. Mais voilà, je dis que ... assistante sociale, assistante sociale, moi je dis que... Là, y'a une semaine, je suis allée voir encore celle du personnel. Bon, faut pas dire, elle connaît un peu les filons par rapport aux arrangements payement ou quoi ou qu'est-ce. Mais là elle m'a dit par exemple – c'était pour une facture de cantine, où je suis pas sûre que lui [*son ex*] il va participer – et elle m'a dit : « Bon bah si vous voyez qu'il participe pas, vous venez me voir, moi je ferai appel à des [*souligne dans son ton, l'incongruité de la proposition*] "associations"... »

**Nadia.** Bah c'est ça le truc...

**Mylène.** ... Associations pour vous aider à faire des bons, nanana, dans ma tête j'me suis dit putain mais « associations » qu'est-ce que... c'est-à-dire que elles, elles font pas le poids en fait. Mais genre en fait elles c'est juste des, des, des ...

**Nadia.** ... des conseillères

**Mylène.** ... des conseillères, ouais pour t'orienter vers ... des trucs, mais elles, elles peuvent rien faire quoi ! (...) Mais c'est comme y'a un an, bah un moment j'ai été aussi voir une assistante sociale... bah là, juste en bas là, comment ça s'appelle la...

**Nadia.** L'ADS ? [*écorche le sigle du service social départemental, qui s'appelle, dans le Val-de-Marne, l'Espace Départemental des Solidarités*]

**Mylène.** L'ADS là, j'sais pas quoi. Bah la nana elle m'a dit : « J'peux rien faire pour vous, vous avez déjà tout fait »... « vous avez déjà tout fait », je sais plus c'était pour quoi exactement,

enfin de toute façon toujours pour la même merde hein : pas d'argent. J'avais quémandé un peu partout, elle m'a dit « vous avez fait ce que je vous aurai dit de faire donc rentrez chez vous quoi ». J'me suis dit « j'ai attendu votre rendez-vous pendant trois semaines, pour que vous me disiez ça... ok, merci de m'avoir fait perdre mon temps. »

L'extrait est très parlant, et confirme une dimension qui se vérifiait déjà dans les « usages instrumentaux » ou dans le cas d' « usage détourné » que l'on a étudié : l'assistance est abordée en rapport au monde du travail et aux exigences statutaires qui s'y exprime. Mylène présente ainsi l'assistante sociale du personnel en deux temps. D'abord (« *bon faut pas dire* ») en lui reconnaissant une compétence pour aménager les paiements dans le cadre salarial (avances sur salaires, etc.) Ensuite (« *mais là* ») en soulignant l'incongruité des orientations qu'elle propose (une « *association* »). C'est-à-dire qu'en dehors de leur action sur le cadre salarial, les assistantes sociales « *ne font pas le poids* ». À la limite entre les assistables et les non-assistables, soit Mylène et Nadia ne se voient rien proposer, soit elles ont du mal à adhérer aux propositions qui leur sont faites. Mais le sentiment de « perdre son temps » ne veut pourtant pas dire que l'assistance ne produit aucun effet. Car la pénurie financière continue d'être récurrente (« *toujours la même merde : pas d'argent* ») et les demandes répétées d'être vécue comme d'autant plus humiliante qu'elles imposent de passer du droit à l'aumône (« *quémander* », « *gratter* », plus haut, dans le chapitre 8, « *pleurer* »). L'exposition répétée mais irrégulière à l'assistance – l'imprécision du langage pour la dire témoigne en partie de cette irrégularité (« *l'ADS j'sais pas quoi* » ; « *le truc activité machin* ») – est un rappel à la précarité de la stabilisation dans le cadre de la monoparentalité féminine et de l'emploi à temps partiel.

#### Conclusion sur les effets de temporisation

Les effets de temporisation renvoient à une conversion de la durée propre au système de stratégies des allocataires en un temps social défini dans le cadre de la relation d'assistance, suivant des « étapes » et un horizon d'attente particuliers. La structure des effets de temporisation dépend donc de la rencontre entre les stratégies des allocataires et l'action assistantielle qui leur est proposée. Quand cette rencontre est concordante, l'adhésion des allocataires à la relation d'assistance leur permet de s'inscrire dans un rapport espéré à la neutralisation des contraintes qu'elles rencontrent et à la réalisation de leurs aspirations, notamment professionnelles dans un contexte de pénurie d'emploi. Quand, au contraire, cette rencontre est discordante, la temporisation est aussi une imposition qui condamne les allocataires soit à s'affronter seules à certaines échéances, soit à être inscrite dans une perspective morale et temporelle de menace sur leur propre avenir et sur celui de leur(s)

enfant(s). Cette structure des effets renvoie au *geste de partage* fondamental de l'assistance, entre les « bon·ne·s et les mauvais·e·s pauvres » ou entre les « relevables » et les autres. Le partage discrimine ici entre celles et ceux qui méritent de voir leurs espérances entretenues et ceux et celles qui doivent prendre sur elles d'attendre, ou que seul un encadrement temporel vigoureux semble pouvoir relever. Néanmoins, s'il peut être introduit par les logiques de tri des allocataires, ce partage ne renvoie pas nécessairement à un acte décisoire. Il dépend notamment des arbitrages d'exposition assistantiels, par exemple du rapport au travail des professionnelles investies localement dans la mise en œuvre du RSA – qui peut reposer sur un refus explicite du tri – ou encore de la problématisation politique des allocataires dans le département considéré – qui peut redoubler les connotations morales du partage en y ajoutant une représentation de la dangerosité sociale. D'autre part, la divergence de ces effets doit être pensée à l'échelle de la diversité des professionnelles que les allocataires rencontrent du fait de leur situation administrative. En effet les enquêtées peuvent successivement et même simultanément être prises dans des temporalités assistantielles opposées ; par exemple quand l'assistante sociale de secteur temporise l'action d'une travailleuse spécialisée qui est mal vécue, ou vice-versa.

La structure des effets de temporisation suggère en tous cas le *redoublement temporel* de certaines différences sociales entre les allocataires. Celles qui ont déjà occupé un emploi, qui font état de chances objectives relativement assurées d'en retrouver un, seront plus facilement inscrites, dans le cadre des relations d'assistance qu'elles connaissent, dans la perspective d'un rapport espéré à l'avenir. Au contraire, les autres seront plus probablement renvoyées vers la durée propre de leur système de stratégies ou prise pour objet d'un contrôle temporel détaché de leurs attentes. Voici un premier exemple des effets de sédimentations de l'assistance, qui renforce certaines différences sociales. Ce sont ces effets très complexes qu'il nous faut maintenant examiner.

## II) Effets de sédimentation

Les « effets de sédimentation » de l'assistance, c'est-à-dire de renforcement des différences sociales, ne sont ni entièrement univoques ni entièrement démontrables dans le cadre de notre matériau. Ceci ne doit nous empêcher d'en mener l'analyse. L'absence d'univocité est liée aux tensions dont est traversée l'assistance, telle qu'elle est effectivement mise en œuvre et effectivement perçue par ses bénéficiaires. Elle fait donc partie intégrante des phénomènes qui nous intéressent et permet d'éviter les fortes réductions dont procédait le « fonctionnalisme du

pire », dans les approches du travail social en termes répressif. L'absence de preuves consistantes pour l'ensemble des dimensions que l'on s'apprête à décrire doit certes informer notre prudence, mais ne doit pas nous empêcher de poser au moins les hypothèses et les pistes que le reste du travail entrepris dans cette thèse nous permet de formuler. En effet, le cadre d'analyse de cette thèse ayant lui-même été construit sur la base du matériau, la tentative qui consiste à en dérouler les conséquences continue d'entretenir un rapport certain avec ce dernier, même si sur certains points ce sont plus des pistes que des résultats que l'on expose.

Ceci étant dit, il faut, pour donner une première approche des effets de l'assistance sur les différences sociales, garder à l'esprit la variété des intérêts à l'assistance que nous avons exposés au fil de cette thèse. En ce sens, nous n'avons fait que vérifier les approches sur les « fonctions positives de la pauvreté »<sup>1024</sup> ou sur la « régulation des pauvres »<sup>1025</sup>, qui montrent au moins que les groupes intéressés à l'assistance ne sauraient se réduire à ceux qui la reçoivent. Chez les élus départementaux, nous avons repérés des *intérêts politiques* à l'assistance. Chez les employeurs qui utilisent la main d'œuvre allocataire, nous avons identifiés des *intérêts économiques* à cette dernière. Plus généralement et d'une manière plus diffuse qu'il va nous falloir ici préciser, nous avons repérés différentes formes d'*intérêts symboliques* à l'assistance, qui peut permettre différentes formes de légitimation. Enfin, l'assistance engage différents *intérêts professionnels* propres aux travailleuses qui la mettent en œuvre. C'est en suivant la pluralité de ces intérêts que l'on peut formuler dans toute leur généralité les effets de sédimentation de l'assistance.

La solution retenue ici de distinguer entre les effets de sédimentation des positions de classe et les effets de sédimentation du genre n'est pas entièrement satisfaisante. Toute la logique de cette thèse plaide en effet pour l'articulation systématique de ces deux dimensions. Et de fait, on ne saurait accéder aux effets de l'assistance sans réintégrer préalablement le travail des professionnelles qui la mettent en œuvre, et qui pourtant est assez systématiquement occulté, notamment toutes les fois où l'assistance est construite et reconstruite comme problème public. Autrement dit, même pour penser les effets de l'assistance sur les différences de classe, il est indispensable d'avoir préalablement déconstruit les principes genrés qui entravent leur pleine appréhension. Cette solution de séparer effets de classe et effets de genre se justifie néanmoins,

---

<sup>1024</sup> Gans, Herbert J., « The positive functions of poverty », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°2, 1972, p. 275 – 289 ; Paugam Serge, Duvoux Nicolas, *La régulation des pauvres*, *op. cit.*, « Chapitre 1 : À quoi servent les pauvres ? », p. 15 – 31

<sup>1025</sup> Piven Frances Fox, Cloward Richard, *Regulating the poor. The functions of public welfare*, New-York, Vintage Books, 1993 [1971]

nous l'annonçons au début de ce chapitre, du fait que les différences sociales investiguées ne traversent pas le matériau de la même manière. Dans le cas des effets sur les positions de classe, nous recherchons l'action de l'assistance sur des différences qui séparent, *entre autres*, les enquêtées allocataires des enquêtées travailleuses du social. Dans le cas des effets sur le genre, au contraire, nous insistons sur les homologues entre ces deux groupes, du fait de leurs positions dans les rapports sociaux de sexe. Le défi est donc bien de continuer d'articuler classe et genre tout en respectant l'ordre d'exposition retenu.

#### A) Sédimentations des positions de classe

Le but est ici d'approcher les effets de l'assistance sur les différences sociales qui séparent les positions de classe. Voilà qui paraît clair. Sauf à poser la question difficile de savoir quelles sont, au juste ces différences ? La réponse ici retenue, assez classique, consiste à ne pas séparer, dans l'appréhension des « classes sociales », la position dans certaines distributions (ex. pouvoir économique, culturel et politique) et les opérations symboliques qui visent à dire ces distributions et à manipuler, autour d'elles, les frontières plus ou moins officialisées des groupes sociaux.<sup>1026</sup> En synthétisant dans ce cadre d'interrogation différents développements qui ont précédés dans cette thèse, les effets de l'assistance sur les différences de position de classe peuvent se réfléchir de trois manières. Au sein du système d'emploi et des rapports salariaux, l'assistance rend non seulement possible un certain *usage* de la main d'œuvre, mais aussi une certaine *légitimation* de cet usage. L'assistance contribue alors à reconduire l'évidence des rapports salariaux et de la distribution des instruments d'appropriation économique sur lesquels ils reposent. Au sein de la stratification sociale contemporaine on fera ensuite l'hypothèse que l'assistance fait exister non plus une distribution continue, mais une *frontière sociale*, qui sépare les travailleuses qui la mettent en œuvre des populations qu'elles reçoivent. À première vue évidente, cette frontière mérite qu'on s'y attarde. Au sein des allocataires eux et elles-mêmes, et entre les populations assistées et non-assistées, l'assistance a également différents effets. Ceux-ci sont les mieux connus, qui ont été documentés à la fois dans le cadre de ce que l'on appelait « l'hypothèse répressive » et « l'hypothèse socialisatrice ». Il s'agit de voir ici ce que « l'hypothèse relationnelle » ici adoptée peut apporter sur ce point.

##### 1) Usages et légitimation des usages de la main d'œuvre

L'assistance contribue à rendre possible et à légitimer un certain usage de la main d'œuvre dans le bas du salariat. Le point de vue des usages de la main d'œuvre est sans doute le plus

---

<sup>1026</sup> Cf. Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des classes », *loc. cit.*

difficile à saisir, qui nécessiterait un travail empirique spécifique. D'autant que sur cette question, la littérature existante ne nous est pas d'un grand secours. Nombre de travaux sur le RSA et le marché du travail – pour ne pas dire la quasi-totalité – procèdent en effet d'un commentaire a priori du dispositif et de sa logique interne<sup>1027</sup>, telle que permettent de la saisir les textes de loi. Ils font éventuellement un usage plus ou moins réfléchi de la statistique administrative, dont nous avons vu par ailleurs l'indigence sociologique. Cette forme de commentaire reconduit l'occultation du travail que fournissent les professionnelles du social<sup>1028</sup> alors même que lui seul donne à la politique d'assistance son efficacité dernière. L'élément de discussion avancé dans ce cadre qui reste intéressant à considérer tient au fait que le RSA permet aux employeurs de ne rémunérer que le travail dont ils ont besoin, sans avoir à assumer le coût d'entretien de la main d'œuvre, transféré vers la collectivité publique. Il est en effet évident que s'ils ne recevaient que l'argent de leurs salaires, les allocataires en emploi auraient des chances de survie limitées ou, au moins, de fortes chances de n'être rapidement plus en état de fournir un travail salarié. Cette opération d'externalisation des coûts n'est cependant pas la seule à considérer pour notre argument. Il faut aussi intégrer les effets de temporisation que nous venons d'identifier et qui, eux, découlent directement du travail fourni par les professionnelles *et* de sa réception par les allocataires. La temporisation, notamment quand elle concerne directement les aspirations professionnelles, et le « maintien de l'engagement » dans un contexte de pénurie d'emploi, prend en effet directement place dans ce qu'on a appelé les « logiques de mobilisation » de la main d'œuvre. C'est-à-dire qu'en travaillant à inscrire les aspirations des allocataires dans un horizon de reprise d'emploi, les professionnelles du social contribuent à les maintenir dans un état de main d'œuvre potentielle et à prévenir les effets de découragement structural que la pénurie risque d'engendrer. À ce titre, on peut faire l'hypothèse que les effets de temporisation décrivent l'atténuation d'un paradoxe interne au système

---

<sup>1027</sup> Pour un résumé utile mais foncièrement « gender-blind » des discussions ayant eu lieu au moment de la mise en œuvre du RSA, on peut consulter Clerc, Denis, « RSA : le Diable ou le Bon Dieu ? Un état des lieux », *L'économie politique*, n°43, 2009, p. 46 – 61

<sup>1028</sup> Il en va même, paradoxalement, des analyses par ailleurs très précieuses qui cherchent à identifier les effets générés du RSA. Quand Hélène Périvier se base sur le texte de loi, qui prévoyait qu'un seul contrat d'insertion suffise pour un couple, afin d'en déduire que l'injonction des politiques d'assistance aux femmes est « travaillez ou mariez-vous », elle ne parle pas des pratiques des travailleuses sociales qui, d'après mon enquête, tendent au contraire à correspondre à une « norme d'autonomie féminine » (Delphine Serre). En effet, la plupart des travailleuses déclare faire signer un contrat à l'homme *et* à la femme des couples hétérosexuels. De même, quand Anne Eydoux affirme que « les 'parents isolés' (...) demeurent hors du cadre des droits et devoirs », elle parle d'une situation a priori qui ne se vérifiait pas dans le Bas-Rhin (cf. les ateliers que nous avons observés) et qui imposait toute une série de dilemmes pratiques aux professionnelles. Cf. Périvier, Hélène, « La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance », *loc. cit.*, p. 261 pour la citation ; Eydoux, Anne, « Du RMI (et de l'API) au RSA. Les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires des minima sociaux », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, n°2-3, 2012, p. 87 pour la citation.

d'emploi contemporain. En effet, le chômage structurel qui le caractérise ne peut remplir ses fonctions économiques et sociales – mise sous pression des salaires, des conditions d'emploi et de travail, des modes de répartition de la valeur<sup>1029</sup> – qu'à conditions de compter sur un volant de main d'œuvre sans emploi effectivement disponible et mobilisé. Or ce même chômage peut lui-même produire une forme de démobilisation de la main d'œuvre sans emploi affaiblissant ainsi une condition essentielle de son efficacité.

Un tel paradoxe mériterait non seulement des vérifications empiriques approfondies mais surtout, préalablement, une clarification théorique concernant la complémentarité structurale des modes de domination. Car l'un des effets des modes de domination automatiques, à l'œuvre dès qu'un marché peut être identifié, est d'imposer une lecture mécaniste de leur fonctionnement ; il serait à ce titre préférable de parler de « constructions sociales » plutôt que de « mécanismes économiques »<sup>1030</sup>. Or, l'intégration au modèle théorique du travail de *gestion des conséquences* de ces modes de dominations, qui fait intervenir des relations beaucoup plus personnalisées, reste impossible tant qu'on se laisse imposer une telle lecture. Comme nous l'avons plusieurs fois signalé, ce sont ici les principes genrés de perception de l'ordre social qui empêchent cette pleine intégration ; ou plus exactement l'absence d'interrogation systématique de ces principes dans les recherches existantes. En outre, dans le cas des effets de temporisation, cette intégration ne saurait être entièrement satisfaisante tant qu'une façon de les pondérer empiriquement ne serait pas proposée. Pour le dire autrement, même si ces effets interviennent clairement dans les logiques de mobilisation de la main d'œuvre, il n'est pas certain, selon l'échelle que l'on adopte, qu'ils soient déterminants. L'analyse proposée fournit en tous cas deux pistes contradictoires. D'un côté, la restriction des conditions de possibilités de ces effets qu'elle met au jour invite à ne pas présupposer leur caractère massif. Il faut que l'action institutionnelle proposée rencontre les aspirations de la main d'œuvre pour les travailler. Or les contraintes que rencontrent les travailleuses en charge de cette action empêchent de conclure trop vite à l'ampleur de leur efficacité. D'un autre côté, la structure des effets de temporisation que l'on a reconstruite déborde sans doute le seul cadre assistantiel. On pourrait la retrouver dans d'autres politiques d'accompagnement de l'absence d'emploi, que ce soit dans le cadre du

---

<sup>1029</sup> C'est-à-dire dans le sens où Margaret Maruani parle de « pression du chômage » (*Travail et emploi des femmes, op. cit.*, p. 86 et suivantes). Sur le chômage comme « levier » d'action sur la répartition de la valeur ajoutée, nous avons déjà cité Husson, Michel, « France : baisse de régime. Les salaires sur longue période », *art. cit.* Voir aussi Husson, Michel, « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *Revue de l'IREES*, n°64, 2010, p. 47 – 91

<sup>1030</sup> Sur les avantages à penser plutôt en termes de « constructions sociales » que de « mécanismes économiques », cf. Maruani Margaret, Reynaud Emmanuèle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2003, p. 4 et Angeloff, Tania, « Monde du travail et sociologie du genre » in. Alter Norbert (dir.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, Puf, 2012, p. 293 et suivantes

service public de l'emploi ou dans la gestion des plans de licenciement.<sup>1031</sup> Bref, nombre de nœuds inséparablement théoriques et empiriques restent à démêler avant de pouvoir restituer clairement la contribution des effets de temporisation de l'assistance aux usages de la main d'œuvre.

Un effet de l'assistance sur le renforcement des différences sociales réside beaucoup plus directement dans la légitimation de ces usages de la main d'œuvre. Ces derniers se retrouvent à différents niveaux, à commencer par celui d'une *exonération de la responsabilité patronale* en matière de pauvreté salariale. À ce titre, la difficulté de penser les liens entre assistance et système d'emploi, que l'on signalait dans le chapitre 1 avec Tania Angeloff, Nicolas Duvoux et Robert Castel, tient sans doute à la répercussion, dans le champ scientifique d'un effet d'optique socialement organisé. En effet, la dynamique de transfert des coûts que l'on a décrite, qui fait passer les coûts de reproduction de la main d'œuvre vers la collectivité, serait sans doute difficile à accepter si elle ne reposait pas sur différentes opérations d'occultation et de transsubstantiation. Premièrement, le financement de l'assistance et du RSA en particulier, coupé de la sécurité sociale, des cotisations et donc du travail, rend invisible la responsabilité patronale en matière de pauvreté.<sup>1032</sup> Deuxièmement, la mise en œuvre effective de l'assistance par les travailleuses du social, en marquant le versement des subsides, en les inscrivant dans un horizon pédagogique, bref en les traduisant dans des schèmes pratiques et des savoirs professionnels spécifiques, en font tout autre chose qu'une simple politique de transfert des coûts. C'est-à-dire que les liens entre assistance et usages de la main d'œuvre se distendent aussi puisque c'est d'abord sur autre chose que ces travailleuses sont formées à intervenir. Troisièmement, il existe des *intérêts politiques* spécifiques à cette occultation, qui permettent soit de mettre en scène et en pratique la « solidarité »<sup>1033</sup> publique, soit de mettre en scène et en pratique la répression des abus qui entoureraient la distribution des subsides par la collectivité.

---

<sup>1031</sup> Sur ce qu'on pourrait appeler les « effets de temporisation » dans le cadre des plans de licenciements d'ouvriers et d'ouvrières, ainsi que sur la question inséparable de l'opposition des accompagnements proposés alors aux logiques de qualification professionnelle, cf. Barnier, Louis-Marie, « Ouvriers et ouvrières : de la qualification au "parcours professionnel" » et Bingen, Aline, « Le collectif à l'épreuve des processus de restructuration et de reconversion », in. Bouchareb Rachid, Thibaud Martin (dir.), *Des restructurations du travail à l'accompagnement vers l'emploi. Individualisation et responsabilisation*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015, p. 87 – 123 ; cf. aussi Scalvinoni, Benoît, « La qualification versus l'employabilité : un enjeu syndical », in. Tiffon, Guillaume *et al.* (dir.), *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociologiques*, Rennes, PUR, 2017, p. 231 – 242

<sup>1032</sup> Argument déjà souligné dans le cadre du RMI. Cf. Moulière Monique, Rivard Thierry, Thalineau Alain, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, *op. cit.*, p. 169 et suivantes. ; Denis Clerc signale le même type d'argument du côté de l'économiste Bernard Friot (cf. Clerc, Denis, *Ibid.*, p. 56)

<sup>1033</sup> Geneviève Fraisse signale, dans différents textes, que la « solidarité » est une notion qui présuppose la différence et l'inégalité sociale. Ainsi, quand il est parlé dans le langage officiel, le terme de « solidarité » devrait

Ces trois dynamiques participent de la méconnaissance « institutionnellement organisée et garantie »<sup>1034</sup> qui est à la base de la *légitimation*, par l'assistance, des usages que font les employeurs de la main d'œuvre dans le bas du salariat. L'argument que l'on propose ici invite à repenser la question de « l'instrumentalisation » du RSA par les employeurs, telle qu'elle a été traitée par Mathieu Béraud *et al* dans un article<sup>1035</sup> déjà utilisé dans le chapitre 1. Rappelons que cette équipe se met en effet en tête d'aller demander directement à des actrices et des acteurs en fait très divers (chefs de petites entreprises, responsables RH de grandes entreprises, etc.) l'usage qu'ils et elles font du RSA, notamment pour faire baisser le coût de la main d'œuvre. Résultat : beaucoup d'enquêtés ne savent même pas précisément ce qu'est le RSA. Auteurs et autrices en concluent que le RSA ne fait pas l'objet « d'instrumentalisation » patronale, à la différence du temps partiel et des contrats courts, immédiatement manipulés. Le premier présupposé de cette recherche est de considérer le RSA comme un instrument, susceptible de manipulation directe, et non pas comme un « mécanisme » fonctionnant indépendamment de la conscience que peuvent en avoir les agents économiques. Or, les effets de l'assistance que nous avons signalés à l'instant, tant sur les usages de la main d'œuvre que sur l'occultation de la responsabilité patronale en matière de pauvreté, plaident plutôt pour une interprétation du RSA en termes de mécanisme. Il en découle d'ailleurs qu'il est une régularité saillante que les auteurs et les autrices ne relèvent pas : l'ignorance du RSA est nettement distribuée parmi les personnes qu'ils et elles rencontrent. Ainsi, tous les directeurs ou responsables RH de grands ou moyens groupes connaissent son fonctionnement. On pourrait en tirer l'hypothèse que la maîtrise théorique et pratique des mécanismes du champ économique progresse à mesure que la position occupée en son sein est puissante.<sup>1036</sup> Hypothèse qui permettrait de comprendre que les employeurs de petites entreprises ne connaissent pas l'ensemble des déterminants qui rendent possibles la perpétuation du rapport salarial et soient donc ignorant du RSA. Pour le dire autrement, cette enquête repose sur un présupposé d'intentionnalité. « L'instrumentalisation », terme d'ailleurs lourd de connotations morales, empêche de penser le mécanisme de l'assistance, qui intègre tout un ensemble de phénomènes sur lesquels les agents économiques *n'ont pas besoin d'agir*. Le mécanisme d'occultation, que l'on a démontré plus haut, en fait

---

d'abord attirer l'attention sur les différences et les inégalités qu'il tend à recouvrir. Cf. Fraisse, Geneviève, *La fabrique du féminisme*, Lyon, Le passager clandestin, 2012, par exemple p. 374

<sup>1034</sup> Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 191 – souligné dans le texte d'origine.

<sup>1035</sup> Béraud, Mathieu *et al.*, « Une instrumentalisation du RSA par les employeurs », *loc. cit*

<sup>1036</sup> À l'extrême inverse, Abdelmalek Sayad a montré que la condamnation qu'entraîne la migration ouvrière aux positions les plus subordonnées, doublée de sa plongée contrainte dans un cosmos économique non-maîtrisé, constituait un ressort bien plus puissant de « l'aliénation » que la stricte dimension technique du travail à la chaîne, à laquelle cette dernière est souvent réduite. Sayad, Abdelmalek, « L'immigré, OS à vie ? » in *La double absence*, *op. cit.*, notamment p. 308 – 309

partie. Et l'on pourrait même concevoir l'ignorance de certains employeurs quant au RSA comme une manifestation de cette occultation, qui permet à différents agents économiques d'évoluer hors de la conscience des conditions de possibilités des rapports salariaux qui rendent leur activité possible.

La reformulation de cette recherche sur « l'instrumentalisation » du RSA permettrait d'obtenir une vision beaucoup plus juste des effets de légitimation, par l'assistance, des usages qui sont fait de la main d'œuvre dans le bas du salariat. En inscrivant les subsides qui permettent la reproduction de la main d'œuvre actuelle et l'entretien d'une main d'œuvre potentielle dans un registre séparé de l'action des employeurs, les usages que ces derniers font de la main d'œuvre ne peuvent apparaître dans toute la violence objective des conséquences qu'ils entraînent. La pérennisation des rapports salariaux par l'assistance doit donc être investiguée sur un plan inséparablement matériel (transferts de coûts, mobilisation de la main d'œuvre) et symbolique (occultation de la violence salariale). Quel lien, dès lors, peut-on supposer entre ces effets et la structure des positions de classe ? D'abord, sans doute, celui de pérenniser un « en deçà » social aux catégories ouvrières et employées qualifiées et stabilisées. Néanmoins, comme le montre Julian Mischi, on ne peut pas déduire par avance la portée sociologique de ces différences : du point de vue des ouvriers à statut qu'il étudie, l'instabilité salariale n'est jamais loin, à laquelle leurs conjointes ou différents membres de leur entourage sont affrontés.<sup>1037</sup> Il en est de même, réciproquement, pour toute une partie des allocataires, nous allons y revenir. Ensuite, ces usages de la main d'œuvre permettent l'affirmation de différentes positions, tant chez le personnel salarié pour la recruter ou la contrôler, chez les particuliers quand c'est eux qui y ont recours, ou chez les groupes possédant, sous différents états, les instruments d'appropriation économique. Mais, à nouveau, c'est une recherche sur le champ économique au sein duquel l'usage de la main d'œuvre allocataire prend sens qui nous manque, afin d'étudier l'action de l'assistance sur les positions en son sein.

## 2) *L'exposition assistantielle comme frontière sociale*

La deuxième hypothèse que l'on peut poser concernant les effets de l'assistance sur les différences sociales concerne l'institution d'une frontière sociale, c'est-à-dire d'une distribution discontinue. L'assistance organise en effet la rencontre entre, d'un côté, les travailleuses qui la mettent en œuvre et, de l'autre, les populations qui en font l'usage. Dans nos développements,

---

<sup>1037</sup> « La situation vécue par leur compagne ou leurs enfants joue un rôle primordial dans leur représentation du monde social. Loin d'appartenir à un univers clos et protégé, celui des fractions stabilisées des classes populaires, ils ont en général toujours "un pied" dans l'univers instables des milieux populaires les plus fragiles ». Mischi, Julian, *Le bourg et l'atelier*, op. cit., p. 305

nous avons donné plusieurs éléments qui permettent d'appréhender cette frontière. En premier lieu, nous avons explicité la manière dont l'extranéité sociale des professionnelles aux modes de vie des populations qui utilisent l'assistance avait pu être constitutive du mode d'autorité – extra-quotidien et fortement personnalisé – qu'elles avaient sur elles. Nous avons ensuite suggéré, dans les évolutions morphologiques des assistantes sociales, différents indicateurs de la reconfiguration de cette extranéité, notamment dans l'affaiblissement du célibat, dans l'homogamie relative ou dans l'éloignement résidentiel, ainsi que l'évolution qui pouvait en découler quant aux modes d'autorité ; ces derniers passants plus directement par l'usage d'instruments de coercition. Il s'agit là de résultats pour ainsi dire incidents de l'enquête que j'ai menée, qu'il faudrait travailler à l'épreuve d'un protocole beaucoup plus spécifiquement dédié à leur vérification. En deuxième lieu, nous aurions pu insister sur la frontière que constitue le guichet de l'assistance en étudiant la trajectoire de Fatiha Yousfi, mon enquêtée et amie. Cette dernière m'a en effet fourni un matériau très abondant, composé notamment d'enregistrements de ses oraux d'assistante sociale, que j'ai presque intégralement retranscrit et qui pourrait être analysé comme documentant le coût social du franchissement de la frontière sociale. Si j'avais eu le temps de l'intégrer à l'analyse, il aurait permis de se demander, quelles sont les tensions qu'introduit ce franchissement ; par exemple dans la remise en cause de l'intrication chez elle de la politisation communiste et d'une perspective d'ascension sociale<sup>1038</sup>. L'analyse aurait ainsi fait écho à ce qui a été enregistré par ailleurs, dans les entretiens avec les travailleuses originaires de milieux populaires. En troisième et dernier lieu, la notion d'exposition assistantielle que l'on a proposé, nous permet elle aussi de mesurer la consistance de cette frontière sociale. Elle fait de cette dernière le seuil d'une action institutionnelle asymétrique, où les pratiques des populations usagères sont soumises à l'appréciation des professionnelles, qui peuvent prêter à différents types de conséquences. Solidaire de cette approche, la notion d'« arbitraire d'exposition », participe aussi de la conceptualisation de la frontière assistantielle. Elle permet à la fois de montrer que les pratiques faisant l'objet d'une évaluation assistantielle, ne seraient pas interrogées de la même manière en dehors de

---

<sup>1038</sup> Brève anecdote : j'avais notamment aidé Fatiha à établir la grille des entretiens qu'elle allait mener. Spontanément, elle avait intégré la question « *êtes-vous syndiquée ?* » au talon sociographique. Lors d'un oral organisé autour d'un rendu intermédiaire, son jury, composé d'un éducateur spécialisé et de Marie-Christine Hau, enquêtée par ailleurs, semble trouver cette question complètement déplacée. Il éclate d'un fou-rire en l'évoquant et Marie-Christine s'exclame : « *Orienté !! Hors-sujet !!* ». Fatiha, qui semble agacée sur l'enregistrement, explique que la question se justifiait par un récent mouvement de grève dont elle explique les enjeux. Le jury se calme : « *Mais ça il faut l'expliquer enfin ! ça doit se voir dans la méthodo !* ».

l'exposition, et que la structure des postes engagée dans la mise en œuvre de l'assistance fait fortement varier la problématisation des comportement induite par l'exposition.

Maintenant, quelle est la pertinence de cette frontière sociale pour réfléchir à la stratification sociale contemporaine ? Encore une fois, nous ne pouvons ici apporter que quelques pistes de réflexion. La première, très brièvement ébauchée dans cette thèse, consisterait à mener une sociologie comparative de différentes frontières sociales, notamment des frontières scolaires et assistantielles. On pourrait d'une part se demander si les positions de classe contemporaines ne sont pas *aussi* définies par des rapports partiellement homologues aux institutions et aux agents qui les rendent présentes. La mise à jour de principes de négociation commun, chez les enquêtées, de l'école de leur(s) enfant(s) et de l'assistance confirme au moins la pertinence d'un tel programme. D'autre part, on pourrait s'interroger sur l'homologie de position des agents – souvent des agentes – qui rendent ces institutions présentes, ainsi que sur l'homologie éventuelle de leurs (modes de retour sur leurs) trajectoires, que celle-ci procède ou non du franchissement de la frontière institutionnelle (ie. passer d'une population placée en situation d'exposition asymétrique à l'institution à la catégorie des professionnelles chargées de la rendre présente). La seconde piste de réflexion concerne précisément la position sociale des professionnelles qui – le terme est plus illustratif qu'idoine – « tiennent » la frontière assistantielle. Quels effets produisent l'exposition au public sur le sens de leur position, en fonction de leurs propres dispositions d'une part, et relativement aux positions qu'elles côtoient d'autre part ? Une enquête serait très intéressante à mener à l'échelle des couples que forment les assistantes sociales sur la façon dont s'y trouve traduit leur exposition au public. Et dans le cas où ces couples auraient un ou des enfant(s), il serait intéressant d'analyser la façon dont les assistantes sociales leur parlent de leur travail.<sup>1039</sup>

Les interrogations que l'on propose ici peuvent sembler « réinventer l'eau chaude ». Il serait facile de les renvoyer au déjà connu et à l'évidence, en n'y voyant que la formulation d'une réflexion assez balisée sur « les classes moyennes ». Si je pense qu'il n'est pas inutile de reformuler ce qui peut paraître évident, c'est ici spécifiquement en ayant en tête la récente critique proposée par Rémi Sinthon de la façon d'aborder la stratification sociale en général et notamment de concevoir les « classes moyennes »<sup>1040</sup> ou encore « les classes populaires »<sup>1041</sup>.

---

<sup>1039</sup> Claudine Sommer me dit qu'elle raconte parfois les situations qu'elle rencontre à ses enfants : « *Et je leur raconte des fois ce que j'ai vécu dans la journée au boulot, je trouve que ça peut que ouvrir quoi. De se rendre compte qu'il y a pas juste notre petit monde à nous, il y a plein d'autres mondes autour quoi, hein* »

<sup>1040</sup> Sinthon, Rémi, *Ibid.*, p. 204 – 206

<sup>1041</sup> *Ibid.*, p. 207 – 213

Pour résumer, le sociologue avance que ces catégories sont plus le produit d'habitudes de pensées ininterrogées et non contrôlées socio-logiquement que d'une conceptualisation synthétique. Il plaide alors pour insister d'avantage sur les principes de distribution que sur les catégories sociales, surtout quand ces dernières n'adviennent pas historiquement,<sup>1042</sup> c'est-à-dire qu'elles ne sont soutenues par aucune entreprise institutionnelle spécifiquement orientées vers leur définition (comme ce fut<sup>1043</sup> le cas de la « classe ouvrière » et dans une mesure moindre et beaucoup plus ambivalente des « classes moyennes »<sup>1044</sup>). Cette critique est très difficile à intégrer tout à fait, notamment parce qu'elle contrevient au besoin de découper des groupes dans la continuité de l'espace social ; en ayant pris connaissance très tard dans l'écriture, je ne prétends absolument pas m'être départi des impensés qu'elle met au jour. Mais, à court terme, elle peut au moins informer une sorte d'*exercice à handicap*, consistant à rechercher des principes de distribution, continus ou non, sans subsumer trop vite les positions qu'ils révèlent sous la fausse évidence des catégories routinières.

### 3) *Assistance et domination sociale*

Les réflexions en termes de « disqualification », signalés respectivement chez Jeanine Verdès-Leroux et chez Serge Paugam dans le chapitre introductif de cette thèse désignent, chacun à leur manière, des phénomènes qui peuvent également être appréhendé en termes de domination des bénéficiaires de l'assistance. Néanmoins, notre apport ne consiste pas à remplacer un terme par l'autre. Il réside plutôt dans l'approche relationnelle qui a été tenue au long de cette thèse et qui permet réellement de construire les effets de l'assistance en termes de domination sociale. Pour y parvenir, nous avons volontairement privilégié une forme d'époque sociologique, consistant à retenir l'usage du concept pour permettre une interrogation plus libre de la diversité des phénomènes qu'il agrège. Il nous reste donc à montrer en quoi son usage se justifie ici. Si l'on peut parler de domination assistantielle, c'est que les effets d'imposition de

---

<sup>1042</sup> Dans le sens où Edward Palmer Thompson écrit qu'« une classe n'est pas une chose : elle advient ». Cf. *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil-Gallimard, 1988, p. 771

<sup>1043</sup> Sur les 48% de répondant·e·s d'une enquête de l'INED déclarant « appartenir à une classe sociale » et à qui il était demandé de décrire cette classe, les qualificatifs se rapportant aux mots « ouvriers » ou « ouvrières » arrivaient en seconde position, devant les qualificatifs décrivant une position « basse » (« pauvre », « bas », « petit », etc.) Voilà matière à ne pas utiliser le passé par réflexe dès qu'on évoque la « classe ouvrière » et surtout à ne pas préjuger de la plus grande pertinence sociologique des euphémismes qui saturent la littérature (« modestes », « précaires », « fragiles », « acteurs faibles », etc.) Pélage Agnès, Paoullaouec Tristan, « La France "d'en bas" que l'on regarde "d'en haut" » in. Guerin-Pace France, Samuel Olivia, Ville Isabelle (dir.), *En quête d'appartenances. L'enquête histoire de vie sur la construction des identités*, Paris, Ined, 2009, p. 38 cité in. Sinthon, Rémi, *Ibid.*, p. 206

<sup>1044</sup> Cf. Charle, Christophe, « Les "classes moyennes" en France. Discours pluriel et histoire singulière (1870 – 2000) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 4, n°50, 2003, p. 108 – 134

l'assistance ne prennent sens *qu'en rapport* avec les contraintes qu'ils redoublent. Ces effets ne sont donc pas réductibles ni à une forme de pouvoir ou de contrôle, exercée sans garanties extérieures d'efficacité, ni à une forme de discipline ou d'oppression, garantie par le dressage et la coercition directe. Il est vrai qu'il ne s'agit pas non plus nécessairement d'une forme de domination au sens wéberien du terme, en ce sens que nous n'avons pas trouvé dans le matériau de preuves suffisantes de ce que l'efficacité de l'imposition assistantielle pouvait devoir aux dispositions des allocataires. Au contraire, nous avons vu que le redoublement assistantiel des contraintes négociées par ailleurs procédait d'une forme de *discordance* avec le système de stratégies des allocataires, et souvent<sup>1045</sup> avec leur patrimoine de dispositions. Autrement dit, elles continuaient de percevoir la situation à travers d'autres schèmes, qui pouvaient ne pas s'exprimer dans la situation d'imposition ou, le cas échéant, qui ne parvenaient pas à la redéfinir durablement.

Ainsi clarifiée, l'approche en termes de domination apporte plusieurs éclairages qui méritent d'être soulignés. En premier lieu, dans la mesure où elle tire ses effets des contraintes négociées par ailleurs, la domination dont on parle est uniquement applicable à des populations réparties de manière homologue dans l'espace social. Cela peut paraître évident, mais les contraintes rencontrées par les allocataires n'ont aucune chance de se retrouver autour des mêmes objets, de la même manière, avec la même intensité et la même systémativité en d'autres endroits de l'espace social. D'autre part, tout en ayant documenté les différences qui les séparent, nous n'avons cessé d'apporter des preuves de l'homologie des contraintes que rencontrent les enquêtées, par exemple sur le marché du travail. C'est donc précisément en vertu de l'homologie positionnelle de ses récipiendaires que l'imposition assistantielle peut-être décrite comme une domination. Le lexique moins défini de la « disqualification » ou de la « stigmatisation », surtout quand il s'étiole dans les abstractions de « l'existence humaine » et de « l'expérience vécue », élude cette condition nécessaire de l'efficacité qu'il cherche à décrire.

En deuxième lieu, il faut revenir sur le fait que les effets d'imposition aient pu être documentés chez les enquêtées les plus opposées au sein de notre « échantillon » : tant chez celles qui n'avaient jamais eu d'emploi que celles qui espéraient en retrouver un bientôt, tant chez celles qui n'avaient que le brevet des collèges que chez celles qui avaient un diplôme à

---

<sup>1045</sup> Le cas de Myriam Stoeffler, qui reprenait à son compte une définition de ses stratégies comme procédant de la « peur » et donc de l'irrationnel, est peut-être le seul exemple que nous avons pu reconstruire de domination procédant aussi d'une forme d'intériorisation du point de vue dominant.

bac+5. Ce fait trouve à s'expliquer dans le cadre de la définition unifiée de l'assistance que l'on a proposée. Distribution conditionnelle de secours quérables (nécessitant une demande) dans le cadre de relations pouvant se nouer à différents endroits de la structure des postes engagés dans sa mise en œuvre, l'assistance tire son efficacité de sa non-automaticité. Les demandes doivent être répétées, différentes relations doivent être nouées, qui peuvent être vécues les unes en opposition aux autres. Ainsi, les occasions de discordance entre l'action proposée et le système de stratégies des allocataires sont multiples et, pour ainsi dire, tout se passe comme si chacune avait une chance de « tomber sur un os » : l'une quand elle demande une aide financière à son assistante sociale de secteur, l'autre quand elle se voit refuser un accompagnement professionnel etc. Les effets que l'on atteint alors sont paradoxaux. D'un côté, ils semblent toucher l'ensemble des allocataires – quelles que soient les différences *relatives* qui les séparent – de l'autre il paraît difficile de les considérer comme « statutaires », dans le sens où ils tiennent précisément à la *conditionnalité* de l'assistance ; qui est l'opposé d'une conception en termes de « droits sociaux » et de « statut ». À moins que l'on admette que le « statut d'assisté-e » qui s'imposerait alors tienne justement à la soumission d'une population déterminée à ce critère de conditionnalité, c'est-à-dire à un statut anti-statutaire... mais il n'est pas sûr que de cette pirouette scolastique nous sorte d'affaire. On peut aussi dire que tout se passe comme si la diversité des interventions assistantielles, réunies autour du critère de conditionnalité, conduisait à généraliser les effets d'imposition malgré la diversité relative (contenue dans l'homologie positionnelle) des systèmes de contraintes qu'ils redoublent.

En troisième lieu et pour revenir sur la réflexion qui nous intéresse ici, il est possible de voir la domination assistantielle comme une domination de classe, au sens plein et entier du terme. Non seulement parce que les positions des allocataires sont homologues. Mais parce que ce qui se joue dans les effets d'imposition dépendent, en fait, de tout ce que l'on a signalé plus haut quant aux effets d'occultation de l'assistance. Reposant sur une méconnaissance organisée du lien entre la pauvreté et le salariat, y compris quand elle est « activée » et qu'elle tend à inscrire la privation d'emploi dans les volontés individuelles, l'assistance tend à imposer un ordre particulier de perception des positions. Or cet ordre est, de fait, opposé à une représentation en termes de classes sociales. La *première interprétation* possible consiste donc à montrer que c'est, à la fois, dans les rapports sociaux qu'elle contribue à pérenniser et dans la disqualification des entreprises d'unification qui peuvent prendre ces rapports pour base<sup>1046</sup>, que la domination

---

<sup>1046</sup> Même s'il faut aussi préciser qu'historiquement, le travail politique de formation d'une classe ne s'appuie pas seulement sur le partage, par les groupes à unifier, de vis-à-vis communs dans les rapports sociaux. Les différences qui traversent les groupes à unifier jouent aussi un rôle très important dans ce travail, comme le montre Gérard

assistantielle est aussi une domination de classe. Mais cette interprétation n'épuise pas tout ce qu'il y a à dire sur le sujet. Elle risque même de préjuger trop vite de « l'effet propre » de l'assistance, et notamment de l'effectivité de la séparation qu'elle parviendrait à instaurer entre les populations « assistées » et le reste des « classes populaires ». Soyons clair : cette séparation est très prégnante dans l'assistance, et plusieurs groupes peuvent y avoir intérêt. Pourtant, tout un faisceau d'éléments suggère que cette séparation est, en pratique, beaucoup plus nuancée.

Il y a les éléments morphologiques que l'on a apportés (95% des allocataires en emploi peuvent professionnellement être rattaché·e·s aux catégories ouvrières et employées, rappelons-le). Il y a le passé et les aspirations professionnelles des enquêtées rencontrées, presque toutes inscrites dans les classes populaires – y compris dans des dimensions qui débordent la simple position professionnelle, comme ce qu'on a appelé la « morale éducative continue ». Il y a aussi, pour ainsi dire, l'affiliation des enquêtées aux classes populaires par leurs frères et sœurs, leurs amies, leurs parents, leurs ex conjoints ou leur actuel, dans le cas étudié d'usage détourné de l'assistance, ou leurs voisin·e. Si, dans ces relations pratiques, nous avons vu que les enquêtées pouvaient avoir du mal à trouver leur place, il n'en demeure pas moins que ces derniers définissent quelque chose de l'ordre de leur « groupe de référence ». Nombre d'enquêtées ont, à travers ce groupe, « un pied » dans les classes populaires « stabilisées » (pour symétriser le constat de Julian Mischì). Il n'est d'ailleurs nul besoin que ces relations soient iréniques : les conflits, les offenses, telles qu'on les a documenté par exemple autour du jeu croisé des dénonciations à la CAF, ne prennent sens que par rapport au partage d'une référence commune. Or, étant donné le nombre massif d'individus couverts ou ayant été couvert par l'assistance, étant donné la concentration de ces individus au moins autour des mêmes positions professionnelles, alors on peut poser l'hypothèse d'une certaine *banalité* de l'assistance dans ces « groupes de référence » et, au-delà, dans des fractions entières des « classes populaires ».

On atteint alors une *seconde interprétation* de la domination assistantielle comme domination de classe qui constitue, elle, le véritable apport de la démarche adoptée dans cette thèse. L'accent n'est plus placé sur les effets de l'assistance en termes de disqualification des entreprises d'unification d'une classe dominée, mais sur la dimension partagée de ses effets,

---

Noiriel au sujet du Parti Communiste Français. En quête d'une base ouvrière après le congrès de Tours, les communistes commencent par s'implanter là où le mouvement ouvrier est le moins bien ancré : en banlieue parisienne et, en province, dans les secteurs où le syndicalisme révolutionnaire est le moins bien représenté. Or cette implantation recoupe d'autres différences, notamment dans les hiérarchies ouvrières. Cf. Noiriel, Gérard, *Les ouvriers dans la société française. op. cit.*, p. 160 et suivantes.

au-delà de la stricte population des bénéficiaires. « Partagée », d'une part, dans la mesure où, directement ou indirectement, dans le passé ou dans le présent, l'exposition assistantielle est connue à l'échelle de classes entières de conditions d'existence. « Partagée », d'autre part, dans la mesure où l'efficacité assistantielle dépend de contraintes qui peuvent aussi se retrouver chez des individus qui ne sont pas immédiatement exposés à l'assistance, mais qui, à nouveau, appartiennent aux mêmes classes de conditions d'existence. On peut alors aller plus loin, et voir dans l'exposition à l'assistance une expérience confirmatoire, qui réactive différentes dimensions des positions de classe : un certain rapport à l'école, un certain rapport aux institutions et, dans le rapport à ces dernières comme dans ceux qu'organisent le système d'emploi, une certaine récurrence des situations d'humiliation, par exemple. Dans le cadre de cette interprétation, toute une partie du matériau se trouve éclairée qui concerne ce qu'on pourrait appeler les « solidarités de guichet ». Comme l'illustre l'épisode introductif de cette thèse, comme le vérifie les témoignages cités dans le chapitre précédent (« *entre femmes qui se comprennent* », « *on est toutes dans le même sac* »), comme le confirmerait d'autres passages de mes journaux de terrain, il est en effet frappant de constater que le guichet de l'assistance puisse être le lieu du partage d'un sens commun des positions sociales. Si l'on suit la première interprétation, ces observations paraissent bien étranges : comment expliquer l'expression de ce sens commun alors que tout, dans l'assistance, semble décourager l'unité de classe ? Si l'on suit la seconde, elles deviennent beaucoup plus compréhensibles. Au guichet de l'assistance, certains allocataires – en l'occurrence certaines, ce n'est pas un hasard – peuvent être amenées à mettre en avant l'homologie de position qui les mène à être communément exposées à l'action institutionnelle.

Que l'on place la focale sur le système d'emploi, sur la frontière sociale qu'elle constitue, ou sur la domination sociale qui s'exerce sur les allocataires, l'assistance, telle qu'elle est effectivement mise en œuvre, contribue à reproduire les différences sociales qui séparent les positions de classe. Ces effets ne sont ni univoques, ni certains, ni définitifs. Ils impliquent de multiples intérêts – dont certains sont spontanément pensés comme n'ayant a priori rien à voir avec l'assistance – et procèdent de dimensions autant matérielles que symboliques. La complexité de l'objet qui se dessine et des vérifications qu'il appellerait nous confronte alors aux limites de nos connaissances, à savoir aux miennes propres et à celles de notre discipline. Nombre de zones d'ombres restent ainsi à éclaircir. Mais l'approche suivie tout au long de cette thèse en termes relationnels nous a permis plusieurs avancées, à commencer par celle de donner à voir cette complexité de l'objet et de tenter de tenir ensemble différents phénomènes

habituellement pensés séparément. Il nous reste, pour finir, à adopter la même démarche pour les effets de l'assistance sur les différences de genre. Ou plutôt sur le genre tout court, puisque le genre c'est, inséparablement, la répression de similarités<sup>1047</sup> et l'institution de différences.

## B) Sédimentations du genre

Les effets de l'assistance donnent une image grossie de la façon dont, pour ainsi dire, l'action publique « fait le genre ». <sup>1048</sup> Non seulement, au niveau de la construction des problèmes publics ou des séquences de production des politiques publiques, mais, plus fondamentalement, au niveau de la mise en œuvre de ces dernières et de leur réception. Ainsi, en étudiant la mise en œuvre des politiques d'assistance par des groupes professionnels remarquablement féminisés, on étudie inséparablement l'actualisation en pratique d'un certain codage des activités et des positions dans la division sexuelle que le genre implique. Il en va exactement de même quand on étudie la reconduction par l'assistance de différences entre les allocataires, qui actualisent la consistance des catégories sexuelles. Dès lors, les effets de l'assistance sur le genre gagnent à être pensés de part et d'autre de la frontière sociale que dessine l'assistance.

Pour clarifier l'opération qui consiste alors à rassembler les deux groupes d'enquêtées autour des mêmes questions, il faut préciser l'usage du terme « homologie ». Dans la partie immédiatement précédente, nous avons parlé « *d'homologie positionnelle* » en ayant en tête la réflexion de Pierre Bourdieu sur la « relation d'homologie, c'est-à-dire de diversité dans l'homogénéité » qui unie « l'habitus de classe et l'habitus individuel ». <sup>1049</sup> En rapprochant les travailleuses du social et les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sur lesquelles elles travaillent, on se situe davantage du côté d'une « *homologie structurale* » <sup>1050</sup>, c'est-à-dire d'une reconduction, dans différents sous-espaces ou en différents endroits de l'espace social – donc au sein d'enjeux et à des niveaux de contrainte et de ressource plus ou moins différents – de logiques pratiques comparables. Cette distinction aide à comprendre notre démarche, même si

---

<sup>1047</sup> « Far from being an expression of natural differences, exclusive gender identity is the suppression of natural similarities (...). The division of the sexes has the effect of repressing some of the personality characteristics of virtually everyone, men and women ». Cf. Rubin, Gayle, « The Traffic in women... » *loc cit.*, p. 180

<sup>1048</sup> West Candace, Zimmerman Don, « Doing gender », *art. cit.*

<sup>1049</sup> Bourdieu, Pierre, *Le sens pratique*, *op. cit.*, p. 101

<sup>1050</sup> Pierre Bourdieu a fait de nombreux usages en ce sens de l'expression « homologie structurale », par exemple quand il parle, en matière d'art, de « l'homologie structurale entre l'espace de production (le champ artistique) et le champ des consommateurs (c'est-à-dire le champ de la classe dominante) » Cf. Bourdieu, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002 [1984], p. 214

sa formulation n'est pas tout à fait satisfaisante. Dans le sens où le genre définit aussi des « positions » (au moins dans les rapports sociaux de sexe) et que les raisons qu'il y aurait de réserver seulement le terme de « position sociale » à la description de certains types de rapports sociaux et de distributions ne devrait pas aller de soi et faire l'objet d'une discussion rationnelle. Il n'en demeure pas moins que la notion d'homologie structurale est particulièrement adéquate si l'on cherche à insister sur l'unité relative du genre, c'est-à-dire sur la communauté des logiques imposées par la division sexuelle au sein de différents espaces et de différentes positions définies par ailleurs. C'est donc celle que nous retenons ici pour notre analyse.

Pour la mener à bien, nous allons donc repérer des homologies, disséminées dans les développements de cette thèse, entre la position des professionnelles du social et celles des femmes élevant seules leur(s) enfant(s) sur qui elles travaillent. On part ainsi à la recherche de différents traits partagés – dans les contradictions négociées, dans les disponibilités ou les rattrapages que leurs positions exigent – qui aident à réfléchir aux effets de genre. Nous poursuivrons ensuite en discutant la relation d'homologie non plus du point de vue de la position et des contraintes pratiques, mais du point de vue des contraintes symboliques. Concrètement, même si elle ne se répercute pas de la même manière ni avec la même intensité, les travailleuses et les femmes qu'elles reçoivent ont en commun d'être fréquemment exclues des décisions et des discussions qui les concernent, et de s'affronter à des discours très puissants qui parlent leurs situations à leur place.

#### *1) Contradictions, disponibilités et dynamique du genre : assistance et construction du genre de part et d'autres du guichet*

*Contradictions* : Les enquêtées ont en commun d'être affrontées, dans le travail qu'elles fournissent (professionnel ou non), à d'importantes contradictions. Du côté des travailleuses du social, ces contradictions correspondent au phénomène bien connu de la « mission impossible ». Dans leur situation de travail même, nous avons repéré la contradiction des contraintes temporelles qui s'exercent sur elles. Dans leur position vis-à-vis du public, une contradiction très importante découle du fait qu'elle recherche chez les personnes qu'elles reçoivent une adhésion qui dépend avant tout de déterminants sur lesquels elles n'ont pas prise. Dans leur position professionnelle en général, il leur est finalement demandé de chercher des solutions individualisées à des phénomènes structuraux, liés par exemple aux rapports salariaux, en ayant pour se faire des moyens souvent dérisoires. Les enquêtées expriment très souvent ces contradictions (cf. chapitre 6). Du côté des allocataires, les contradictions sont d'abord inscrites dans le système des contraintes qu'elles doivent négocier et donc dans le

système des stratégies qu'elles mettent en œuvre. Nous avons largement insisté sur le fait que certaines stratégies se chevauchent ou s'annulent mutuellement, avaient une incidence les unes sur les autres, bref qu'elles faisaient *système*. Nous avons également vu que la contradiction pouvait aussi venir de l'exposition assistantielle, qui, au travers des effets d'imposition, tend à redoubler les contraintes déjà négociées ou à en ajouter de nouvelles. Ce dernier effet doit néanmoins être nuancé par les effets de temporisation, quand ceux-ci rencontrent les aspirations des allocataires. Dans ce cas, l'une des aspirations est mise à plat et inscrite dans un rapport espéré à l'avenir, qui tend à la préserver partiellement et temporairement des contradictions du système de stratégies (ex. Aïcha Aqasby continue de chercher un emploi de secrétaire au lieu d'abandonner devant l'urgence des contraintes quotidiennes). Mais au-delà de cette homologie structurale, un point mérite d'être souligné. Tout se passe comme si, dans la relation d'assistance, les enquêtées étaient amenées à renforcer mutuellement les contradictions qui pèsent sur leurs positions respectives. Les travailleuses du social, donc, en étant amenées à proposer une action susceptible de contredire le système de stratégies des allocataires. Mais aussi, en traduisant en traits de caractère des comportements qui ne sont souvent que la *réaction* à l'action qu'elles mettent en œuvre : les allocataires deviennent cyclothymiques alors qu'elles ne font que suivre le retour cyclique de la pénurie qui les pousse régulièrement vers le service social ; elles deviennent pleines de « peur » et de « stéréotypes » alors qu'elles ne font que défendre un ajustement particulier aux contraintes qu'elles rencontrent. De leur côté, les allocataires sont mises en position de traduire l'action des travailleuses en termes également personnalisés. Elles attribuent alors l'adéquation ou la discordance de l'action qu'elles reçoivent aux caractéristiques personnelles des travailleuses qu'elles rencontrent. De ce point de vue, les louanges ou les reproches sont les deux faces d'une même médaille : celle de mode d'autorité fortement personnalisés qui attribuent les effets du travail à l'action des travailleuses et non pas à leurs conditions structurales de félicité. La caractérisation des modes d'autorité dans la division du travail genré de domination gagne à intégrer ces dimensions. On pourrait dire que le mode d'autorité *dominé* qui caractérise la position des travailleuses est organisé sur le mode de l'*encaissement* ou de l'*absorption*. La violence structurale – du système d'emploi, des rapports de classe, etc. – qui s'exprime devant elle est intégrée dans une boucle d'imputations mutuelles fortement personnalisée. La contradiction est une conséquence de cet encaissement, qui produit nécessairement des décalages. L'affrontement à la contradiction n'est absolument pas anodin du point de vue du genre. Il constitue même un certain invariant de la domination masculine. Les autrices féministes les ont insisté sur la contradiction des stéréotypes appliqués aux positions féminines

dans les rapports sociaux de sexe.<sup>1051</sup> En leur sein, les femmes peuvent se voir transférer, sans solution de continuité, d'une polarité à l'autre des catégories morales (« bonnes »/ « mauvaises »<sup>1052</sup>, etc.). L'étude du genre de l'assistance permet d'observer la reconduction institutionnelle et structurale de ce genre de phénomène.

*Disponibilités.* Le deuxième trait de l'homologie structurale que l'on repère en comparant les deux groupes enquêtés tient à différentes formes de disponibilités. Du côté des allocataires, cette disponibilité concerne notamment leurs propres enfants, avec une intensité que renforce la monoparentalité. L'effectivité de cette disponibilité fait d'ailleurs l'objet de vérifications institutionnelles, que cela soit dans le cadre scolaire ou assistantiel. Mais, elle concerne aussi, dans le cadre des configurations post-conjugales, les hommes, c'est-à-dire le père de leur(s) enfant(s). Ce point est particulièrement occulté par un imaginaire de la transmission relativement répandu chez les travailleuses du social, qui n'insiste que sur la volonté des mères allocataires d'exclure les pères de leur quotidien. Notre matériau, au contraire, montre que les enquêtées fournissent un important travail de maintien des sentiments de filiation, que l'on a étudié notamment dans le marquage des contributions alimentaires de leurs ex. L'occultation assistantielle de ce travail n'est pas un phénomène isolé. D'une part, elle ne fait que redoubler une occultation plus générale, que l'on a objectivé en d'autres endroits de l'espace social. D'autre part, elle est congruente avec l'occultation spécifique qui opère dans le cadre des jugements de divorce et de séparation. Du côté des travailleuses, la position de disponibilité se définit d'abord en relation avec les différentes institutions de l'État social dont elles rattrapent les ratés ; y compris ceux de l'institution qui les emploie dans le cas des travailleuses de la CAF. L'expression d'une enquêtée, qui compare le rôle des assistantes sociales à celui d'une « *voiture balais des services publics* », exprime très bien la dimension de disponibilité qu'implique cette position de rattrapage. La disponibilité est aussi définie en relation aux employeurs et notamment aux élus départementaux, nous l'avons vu. Enfin, elle est aussi définie auprès du public, dont les demandes sont parfois urgentes et nécessitent un chamboulement de leurs emplois du temps (« contrainte événementielle »).

À nouveau, l'assistance conjoint une catégorie sexuelle à un attribut qui lui est souvent assigné par ailleurs. La sociologie du travail domestique a suffisamment insisté sur la question de la « disponibilité temporelle » pour qu'on n'ait besoin d'y revenir à nouveau. En revanche,

---

<sup>1051</sup> Cf. Strathern, Marilyn, *Beyond and after gender*, op. cit., p. 48 – 55.

<sup>1052</sup> « À travers [la femme] s'accomplit sans trêve le passage de l'espoir à l'échec, de la haine à l'amour, du bien au mal, du mal au bien », De Beauvoir, Simone, *Le deuxième sexe 1. Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 2015, p. 245

il semble intéressant d'insister sur la transférabilité des catégories identifiées par cette sociologie à d'autres domaines de pratique. L'homologie structurale que l'on reconstitue ici montre en effet que certains traits caractéristiques de la position des femmes dans les rapports domestiques se retrouvent y compris dans des domaines professionnels spécifiques, en l'occurrence définis par une quasi non-mixité. Ce résultat n'a rien d'exceptionnel, mais mérite d'être pris au sérieux. On pourrait de la sorte synthétiser l'homologie structurale en disant que, de part et d'autre du guichet, les femmes mettant en œuvre ou percevant l'assistance supportent une partie de la « charge mentale et matérielle » des modes de reproduction contemporains de la structure sociale. Quand elles œuvrent à combler les insuffisances dans la reproduction de la main d'œuvre, à rendre le quotidien vivable malgré les privations ou à envisager malgré ces dernières un avenir pour leur(s) enfant(s), elles prennent en charge des activités ayant une portée plus générale de reproduction sociale.

*Dynamique du genre.* L'intérêt de ce cadre d'analyse est de permettre la formulation de constats d'évolution sur les politiques d'assistance qui intègre la « dynamique du genre » comme dimension explicative. En étudiant les renouvellements de l'ethos assistantiel, nous avons montré que les « jeunes » travailleuses – du point de vue des générations professionnelles et des renouvellements morphologiques de leurs professions – cherchaient à limiter ce qu'on peut désormais appeler leur position de disponibilité et à dénouer certaines des contradictions de leurs postes. Cette adoption renvoie à la dynamique du genre, dans le sens où ces professionnelles semblent vouloir recomposer le codage de leur activité, en refusant d'investir les attendus les plus traditionnellement féminins de leurs postes. Néanmoins, nous n'avons pas insisté sur la profonde contradiction des stratégies qu'elles mettaient en place pour ce faire. Ces stratégies passent par la recherche de carrières d'éloignement ou d'aménagement de l'exposition autant que par l'appropriation des instruments coercitifs que mettent à leur disposition certains dispositifs (à commencer par le RSA). Elles peuvent entrer en contradiction avec les tentatives de définition collective de leurs métiers, fondées, au moins chez les assistantes sociales, sur une forme d'ethos anti-économique, sur une définition du « militantisme professionnel » et sur une revendication d'indépendance professionnelle affirmée dans une conception formalisée de la déontologie et de l'éthique professionnelle. De sorte que – on en fait l'hypothèse, qui mériterait une vérification attentive – les professionnelles qui mettent à distance, à l'échelle de leurs carrières et de leurs pratiques, les attendus de genre de leur poste, semblent condamner à se priver de l'héritage collectif qui permettait de négocier la disponibilité aux employeurs et de chercher une définition autonome de leur activité. Il existe

donc des contradictions jusque dans les tentatives d'éloigner les contradictions... Un autre constat d'évolution intimement lié à celui-ci concerne les *effets de genre* de « l'activation » des politiques d'assistance, qui placent davantage l'accent sur la mise au travail des allocataires. Ces effets sont très complexes si on les dégage dans la perspective relationnelle ici adoptée. Ils se réfractent d'abord dans la structure des postes engagés dans la mise en œuvre de l'assistance. En augmentant les logiques de tri – pour que l'accompagnement professionnel soit le plus rentable – et en supposant des logiques coercitives, nous avons vu que cette « activation » augmentait fortement les contradictions qui pèsent sur les postes de polyvalence de secteur, chargés de récupérer les allocataires jugés les moins « employables » et de rattraper la situation des allocataires faisant l'objet de sanctions pécuniaires. Ces postes polyvalents, par lesquels la plupart des assistantes sociales commencent leur carrière, ne s'en trouvent que plus difficiles à tenir. Ainsi, indirectement, on peut faire l'hypothèse que l'activation des politiques d'assistance alimente la recherche *individuelle*, par les travailleuses, de moyens d'atténuer les contradictions de leurs postes. Du point de vue des allocataires, l'augmentation des contraintes consécutive au passage de l'API au RSA a entraîné, dans certains départements au moins, une intensification de l'exposition assistantielle de leur système de stratégies. Dans un contexte de pénurie d'emploi, il est tout à fait normal que cette exposition ait d'abord concernée leurs stratégies éducatives ou de gestion des configurations post-conjugales. Ce faisant, le matériau suggère que les contraintes de type « *workfare* » n'ont fait que prolonger et intensifier la responsabilisation différentielle des catégories sexuelles et, pour le dire vite, la culpabilisation assistantielle des mères. L'ensemble de ces résultats montrent que les évolutions contemporaines de l'assistance ne font souvent qu'accroître les contradictions qui pèsent sur les femmes qui la reçoivent ou la mettent en œuvre. Ainsi, quand ils sont traduits en action publique concrète, les discours politiques exaltant le modernisme du retour à l'emploi aboutissent, la plupart du temps et entre autres, à une conservation du genre.

## 2) *Une construction occultée*

L'homologie structurale entre travailleuses et allocataires du point de vue du genre se retrouve aussi dans le partage de contraintes proprement symboliques, définissant la difficulté ou l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent maintenues d'exprimer de manière autonome et collective leur position. Du point de vue des travailleuses du social, ces contraintes ne se voient sans doute pas mieux que dans leur exclusion a priori de tous les débats sur la « pauvreté », l'« exclusion » ou l'« assistanat ». Quand une « réforme » concerne l'éducation nationale, le « point de vue » des enseignantes et des enseignants, même s'il n'est pas pris en

compte, trouve au moins à s'exprimer à travers leurs instances de représentation. Quand une « réforme » concerne l'assistance, on peut poser l'hypothèse qu'une place nettement moindre est laissée aux travailleuses appelées à la mettre en œuvre. Plus généralement, la construction des problèmes publics en matière de pauvreté repose, dans les discours, sur une métaphysique républicaine qui, en opposant l'individu abstrait et la collectivité, occulte l'indispensable médiation des travailleuses du social. Elles ne semblent réapparaître qu'indirectement, comme quand telle tribune déjà citée où des élus qu'il n'y a « le seule véritable travail social, c'est le retour à l'emploi », ou qu'une secrétaire d'État plaide, sur un réseau social, pour un « accompagnement efficace vers le travail » des allocataires. C'est alors le contenu même du travail des professionnelles qui semble pouvoir se décider sans elles. Du côté des allocataires élevant seules leur(s) enfant(s), la démonstration des contraintes symboliques est encore plus simple à faire. En tant qu'allocataires, les débats publics les prennent systématiquement pour objet – des plus grandes exigences qui devraient leur être imposées, surtout. En tant que femmes élevant seules leur(s) enfant(s) dans les classes populaires, elles sont au cœur de problématiques fournies, particulièrement articulées autour du mythe de la dissociation familiale dont on a analysé une formulation plus haut dans ce chapitre. Ce mythe, mobilisé de manière récurrente, par exemple dans le lien supposé entre délinquance ou émeutes et monoparentalité, est d'une redoutable efficacité, en ce qu'il est déclinable en de multiples variantes et qu'il se prête à de multiples transferts de connotations. Pour peu que les femmes parlées ne soient pas blanches ou qu'elles soient musulmanes, le mythe de la dissociation s'articule parfaitement avec des schèmes postcoloniaux (l'absence de père produirait des enfants qui refuseraient de s'assimiler à la patrie<sup>1053</sup>, l'absence de père serait liée à l'irresponsabilité particulière des hommes étrangers/non-blancs<sup>1054</sup>, etc.). Dans tous les cas, les mères seules sont posées comme objet de discours. La distance qui sépare ces discours des conditions d'existence et des styles de vie de ces femmes est sans doute une preuve complémentaire de la dépossession symbolique dont elles font l'objet.

---

<sup>1053</sup> Sur le genre des imaginaires nationaux, cf. Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, *op. cit.* et Auslander Leora, Zacarini-Fournel Michelle (dir.), « Le genre de la nation », numéro de *Clio. Femmes, genre, histoire*, n°12, 2000 ; Pour un exemple sur la façon dont la crise de reproduction des classes supérieures fait le lien entre race, familialisme et imaginaire national dans la France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cf. Lenoir, Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, *op. cit.*, notamment p. 193

<sup>1054</sup> Sur les transferts de connotations entre familialisme et racisme voir Lawrence Errol, « Just plain common-sense : the "roots" of racism » (*loc. cit.*) et « In the abundance of water the fool is thirsty: sociology and black "pathology" » (*loc. cit.*) Plus particulièrement, au sujet des mères seules caribéennes et des émeutes urbaines de Brixton cf. p. 78 et 98 – 99 et pour une réfutation de la supposée irresponsabilité des pères caribéens ou afro-américains comme découlant soit disant de l'esclavage cf. p. 116 et suivantes.

L'homologie structurale se retrouve donc aussi dans le fait que les travailleuses et, à plus fortes raisons, les allocataires, constituent des groupes qui sont d'abord objet de discours dans ce qu'on a appelé de manière vague (faute d'enquête spécifique) le « débat public ». Il ne faut pas nécessairement voir dans cette homologie une source de solidarité possible entre les deux groupes. En particulier, l'une des façons, historiquement documentée et attestée dans notre enquête, d'ennoblir leur activité consiste, pour les travailleuses sociales, à nier la spécificité de classe de leur public. Elles se présentent alors comme « au service de tout le monde », ou comme proposant une action dont tout le monde gagnerait à bénéficier, alors que pour diverses qu'elles puissent être sous d'autre rapport, les personnes qu'elles reçoivent appartiennent quasi-systématiquement aux fractions peu qualifiées des classes populaires (cf. pour les preuves quantitatives chapitre 1 et chapitre 6). Cette stratégie procède d'une volonté de rompre l'homologie structurale au sens d'identification de la position des professionnelles à la position de leur public. De même, toujours au niveau des stratégies symboliques professionnelles, nous avons donné plusieurs exemples de tentative de « capitaliser sur les peurs dominantes » : que ce soit dans la mise en scène des dangers d'une monoparentalité qui ne ferait pas l'objet d'exposition assistantielle ou, à un niveau plus officiel, dans l'importance supposée du travail social pour prévenir les « dérives de l'islamisme radical »<sup>1055</sup>. Cette fois, les intérêts professionnels sont défendus en capitalisant sur les représentations dont les populations suivies sont investies, alors même que ces représentations sont autant de façons de parler à leur place.

Mais ces stratégies, qui ne sont pas partagées par toutes les travailleuses, ne suffisent pas à les préserver du stigmate de l'identification à leur public. Laura Gaffuri, une travailleuse associative bas-rhinoise ou sa collègue, Amandine Umbrecht, me racontent toutes les deux leurs déboires avec les élus locaux conservateurs. En amont, certains maires refusent de leur prêter une salle quand ils apprennent que c'est pour accueillir un atelier avec des femmes allocataires du RSA. En aval, un député maire fait même annuler une exposition des travaux d'un groupe de femmes allocataires qui doit avoir lieu dans la mairie. Quand il en informe Laura, il ne manque pas de lui « hurler dessus », lui reprochant de ne pas avoir été claire sur la « vraie nature de l'évènement ». Au-delà de ces rappels à l'ordre, nous avons aussi vu que le quotidien des pratiques professionnelles recelait de moments où l'homologie structurale entre les travailleuses et les enquêtées se traduisait par une certaine solidarité

---

<sup>1055</sup> Thierry, Michel, *Valeurs républicaines, laïcité, et préventions des dérives radicales dans le champ du travail social*, op. cit. ; Document déjà discuté dans le chapitre 6 et véritablement « collector ».

Conclusion générale

Dans le cadre de son travail sur la peinture impressionniste, Pierre Bourdieu explicitait un objectif de sa recherche qui était le repérage des invariants de l'académisme (en art comme ailleurs). L'un des invariants qu'il identifiait était le « culte du produit fini »<sup>1056</sup>, que l'impressionnisme remet en cause en laissant les tableaux non-finis. Fonder ma difficulté à conclure dans ce parallèle pourrait paraître extrêmement prétentieux, mais vise en fait à ne pas éluder les questions que posent la conclusion : comment présenter des constats d'évolution de l'assistance quand le cadre d'analyse, par les spécifications qu'il apporte, invite d'abord à se méfier de la manière dont on les identifie habituellement ? comment souligner les apports d'une démarche assez générale qui, au regard des travaux particuliers sur lesquels elle se fonde, paraît toujours très incomplète et inachevée ? comment trouver seul les ressources d'une mise en perspective ? La solution que je propose est de thématiser pleinement ces difficultés, quitte à ne reprendre qu'au travers de cette thématisation les apports de cette thèse. Si je m'autorise cette démarche, c'est aussi parce que la construction entière de l'argumentaire menait à une certaine conclusion. Les « effets de l'assistance » que l'on a identifiés ont poussé au bout les conséquences que l'on pouvait tirer du matériau dans le cadre d'analyse retenu. Je n'ai donc plus aucune ressource pour aller plus loin ou pour dire autrement ce qui a été dit. Trois points sont donc soulevés qui visent à ouvrir la discussion. Le premier concerne le « biais intimiste » à l'œuvre dans cette thèse et les questions qu'il permet de poser en termes de réflexivité collective. Le deuxième revient sur la conception de la démarche d'enquête et sur l'importance qu'il me semble y avoir à l'inscrire sur le terrain de la reproduction sociale et des rapports sociaux. Le troisième enfin, suggère la manière dont cette thèse ouvre quelques pistes pour penser différemment l'assistance.

### Biais intimiste et réflexivité collective

Une idée qui m'a souvent préoccupée était celle du « biais intimiste » dans l'analyse de ce qu'on appelle les « classes populaires ». La présente thèse constitue un exemple particulièrement achevé de ce biais, qui va très en détail dans l'intimité des enquêtées allocataires et qui demeure très pudique quand il s'agit des travailleuses du social. En un sens, donc, l'analyse reconduit les logiques d'exposition à l'assistance. C'est tout à fait logique dans la mesure où l'analyse est issue du matériau, qui lui-même enregistre ces logiques. Pourtant, nous avons par exemple émis l'hypothèse que des évolutions dans les styles de vie des travailleuses coïncidaient avec une certaines transformations des rapports à l'ethos de leur profession. Il aurait donc été tout à fait pertinent d'étudier également le « monde privé des

---

<sup>1056</sup> Bourdieu, Pierre, *Sociologie générale 2.*, op. cit., p. 478 – 497

assistantes sociales ». Cela peut sembler plus difficile à étudier que « le monde privé des ouvriers », étant donné qu'on parle de « quartier populaire », mais qu'on ne parle pas de « quartier de professions intermédiaires » : l'unité résidentielle qui sert de base aux monographies intimistes n'est sans doute pas possible dans le cas de positions professionnelles avant tout définies par le niveau de dispersion des origines sociales et des stratégies matrimoniales de leurs occupantes et de leurs occupants.

Au-delà de cette question faussement naïve<sup>1057</sup> sur l'observation du « monde privé des assistantes sociales » l'enjeu est d'interroger la reconduction dans les constructions d'objet du différentiel de capacité des groupes à tenir leur intimité préservée ; Alexis Spire a très bien montré ce point en matière fiscale<sup>1058</sup>, par exemple. Le plus sûr moyen de contrôler ce biais serait d'étudier ce différentiel de préservation de l'intimité, les antagonismes dont il procède, les stratégies qui visent à le maintenir. De ce point de vue, les *stratégies d'altérisation* (« othering ») visant à circonscrire le sexisme aux autres de classe et de race<sup>1059</sup>, sont certainement d'une redoutable efficacité. D'abord en ce qu'elles n'ont pas de « sujet » prédéfini – cette question du « sujet » des stratégies, même quand elles sont approchées à l'échelle individuelle comme ça a ici été le cas, est de toute façon très complexe – mais qu'elles procèdent de schèmes partagés, mis en œuvre dans des espaces aux logiques relativement autonomes : le cas de la construction des « mères isolées » dans le Bas-Rhin me paraît exemplaire de ce point de vue. Efficaces, elles le sont aussi vis-à-vis de l'importance de ce dont elles détournent l'attention : certaines actualisations familiales des rapports sociaux de sexe, orientées vers certains modes de reproduction du quotidien et des positions.

L'élaboration collective et la mise au travail d'un cadre d'analyse unifié sur ces questions me paraît indispensable pour interroger d'éventuels biais dans nos pratiques d'enquête et, en amont, dans nos constructions d'objet. Elle participerait, en tant que tel, d'un effort pour rechercher plus d'autonomie dans la définition des outils d'analyse. Elle permettrait aussi de poser différemment question de la « trahison »<sup>1060</sup> de ses enquêté·e·s par l'ethnographe. En

---

<sup>1057</sup> Dans ses cours au Collège de France, Pierre Bourdieu insiste très souvent sur l'importance des questions naïves. J'en ai une en tête que m'avait posée un étudiant de première année de licence, alors que je parlais des « classes populaires » : combien est-ce qu'il y en a, puisque le pluriel est utilisé ?

<sup>1058</sup> Spire, Alexis, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris, Raisons d'agir, 2012

<sup>1059</sup> La thématization de cette dynamique au fil de cette thèse doit beaucoup à une conférence de Christine Delphy à laquelle j'ai assisté à Strasbourg, en 2008, quand j'étais étudiant. Les idées qu'elle y a développé, en lien avec ses prises de position pour une discussion rationnelle de la « question du foulard », m'ont accompagné dans mes lectures et dans mon travail. Sur la question des « autres », cf. Delphy, Christine, *Classer, dominer. Qui sont les autres ?*, Paris, La Fabrique, 2008

<sup>1060</sup> Pinçon Michel, Pinçon-Charlot Monique, « Aise et malaise du chercheur : considérations sur l'enquête sociologique dans les beaux quartiers », *L'Homme et la société*, n°116, vol. 95, p. 21

effet, cette question me paraît mal posée. L'insistance est placée, pour faire court, sur le sentiment très vif et indéniable de « déballer sur la place publique » les éléments intimes que les enquêtées partagent avec l'ethnographe ; de ce point de vue, effectivement, l'ethnographie procède sans doute d'une irréductible « trahison ». Mais elle n'insiste pas sur le fait que les conditions de ce déballage dépendent du cadre théorique qui est construit. Si l'on tient à conserver le langage moral, il me semble que l'élaboration d'un tel cadre procède d'une forme de *responsabilité théorique*. Celle, pour le ou la sociologue, de guider le regard de ses lectrices et de ses lecteurs<sup>1061</sup>. Autrement dit, si « trahison » il y a, c'est au moins autant celle qui consiste à donner à lire sans guide – ou selon des guides inadéquats – certains phénomènes, que celle qui consiste à les exposer au grand jour.

Mais le langage de la morale et, par extension, de la déontologie, me paraissent très inadaptés pour saisir ces enjeux. Ana Portilla a apporté sur ce point des éléments décisifs<sup>1062</sup>, au sujet de la controverse qu'a soulevé aux États-Unis le livre d'Alice Goffman, jeune sociologue héritière, sur des jeunes hommes noirs du sous-prolétariat. La controverse a porté sur différents passages de ce livre, notamment celui où elle rapporte avoir conduit en voiture des enquêtés à la recherche de l'assassin d'un de leurs amis, qu'ils retrouvèrent et assassinèrent en retour. Mais en revanche, la discussion n'a jamais porté sur des enjeux proprement épistémologiques. Les catégories d'analyse n'ont pas été discutées, alors qu'Ana Portilla, qui en fait une discussion serrée, montre qu'elles ne font l'objet d'aucune espèce de contrôle scientifique. La position de l'enquêtrice non plus, ni ce qu'elle doit à des intérêts spécifiques ; ici à l'ampleur et à la précocité des ambitions qui s'y trouvent investies (Alice Goffman commence son enquête à 20 ans et publie son livre à 26 ans, qui rencontre un formidable succès éditorial). L'exemple est sans doute d'autant plus éclairant qu'il est extrême. Il me semble suggérer l'intérêt de ne pas en rester au langage moral de la faute et de réfléchir à la généralisation de procédures de contrôle proprement scientifique du discours. Ces dernières gagneraient à être intégrées dans une perspective de construction réflexive de l'objet, qui passerait, entre autres, par un travail d'objectivation de l'enquête non pas seulement comme relation, mais comme *rapport social de connaissance*. Rapport qui permet la conversion de ce que disent les enquêté·e·s en profits spécifiques (plus rarement génériques : beaucoup d'argent

---

<sup>1061</sup> Qui est inséparablement une responsabilité politique. Charles Wright Mills notait, dans *L'imagination sociologique*, que s'il était impossible pour les sociologues de maîtriser entièrement les usages politiques de leurs productions, il leur était en revanche possible de décourager certaines lectures (je n'ai pas le livre sous la main pour vérifier la référence).

<sup>1062</sup> Portilla, Ana, « *On the run* : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique », *Genèses*, vol.1, n°102, 2016, p. 123 – 139

dans le cas d’Alice Goffman). Rapport qui prend place dans la structure de perception du monde social et qui mérite d’être doublement analysée : en tant que telle et en tant que l’ethnologue y occupe, du fait de ses différentes propriétés, une position particulière. De même le travail d’anticipation ou d’objectivation des réceptions<sup>1063</sup> dont le discours sociologique fait l’objet gagnerait à être intégré à cette construction réflexive de l’objet.

L’analyse d’Ana Portilla me semble également intéressante à confronter avec la défense, par Isabelle Clair, d’une réflexion déontologique.<sup>1064</sup> Un détour complémentaire par le travail social s’avère aussi éclairant. Chez les enquêtées travailleuses du social, la déontologie semble d’abord renvoyer à une disposition à *prendre sur soi*, à traduire les contradictions du poste en *surcroît d’autocontrôle*, disposition située dans l’ordre du genre et qui participe de sa *force de contention*. Dans d’autres cas, comme dans celui de la médecine, la déontologie a sans doute une autre fonction, à savoir de favoriser les contrôles par l’extérieur du pouvoir médical ; le fait que la déontologie dans le travail social découle d’une tentative de transposition du modèle médical est à ce titre un exemple particulier de « fausse symétrie »<sup>1065</sup>, comme dirait Nicole-Claude Mathieu, qui pour être dissipée gagne à être approchée en termes de division genrée du travail de domination. Et dans le cas de la sociologie, science rendue éternellement jeune par son hétéronomie relative, la déontologie se rapprocherait beaucoup plus de ce que connaissent les travailleuses sociales que de ce que connaissent les médecins ; d’ailleurs les propensions différentielles à s’y soumettre conduiraient presque inévitablement une certaine division genrée.

En résumé, il me semble donc préférable de substituer aux catégories génériques des catégories spécifiques de contrôle scientifique. Les procédures d’élaboration de ces catégories continuent de devoir s’inventer : enquêtes collectives sur le champ universitaire<sup>1066</sup>, entretiens mutuels des sociologues entre elles et eux<sup>1067</sup>, aménagement d’espace de discussion du

---

<sup>1063</sup> Sur « l’intérêt épistémologique [de la] relecture » par les enquêtés·e·s. Chateigner, Frédéric, « Écriture sociologique, satire et littérature », *Genèses*, n°74, 2009, p. 124 pour la citation.

<sup>1064</sup> Je discute ici spécifiquement les propositions d’Isabelle Clair, « Faire du terrain en féministe... », *art. cit.*

<sup>1065</sup> Mathieu, Nicole-Claude, *Ibid.*

<sup>1066</sup> Nous avons commencé, Ugo Lozach et moi, une enquête sur les docteurs et les docteurs travaillant hors du champ académique (plusieurs entretiens ont été menés). Les réflexions que j’expose ici doivent énormément à mes discussions avec Ugo, dans le cadre de cette enquête comme ailleurs.

<sup>1067</sup> Avec Lilas Bass, elle aussi doctorante au laboratoire CESSP, nous nous sommes interviewés chacun notre tour sur nos trajectoires d’entrée en recherche, en suivant une grille que nous avons fixée par avance. Cette expérience avait lieu dans le cadre d’un projet d’enquête collective sur la socialisation des doctorant·e·s qui n’a malheureusement jamais abouti.

matériau<sup>1068</sup>, etc. Elles seraient tendues vers l'objectif de rendre possible une dimension qui me semble fondamentale de la démarche scientifique, à savoir son *insubordination statutaire* : tout le monde, tant que sont respectées les règles de la démonstration, a le droit de réexaminer et de discuter le travail de tout le monde, sans considération de statut. Gaston Bachelard a suffisamment montré que c'est la « polémique épistémologique » qui a permis la constitution des sciences. Veiller à rendre cette polémique – ou plutôt cette discussion rationnelle – possible, en œuvrant à l'instauration de moyens de contrôle des impositions sociales qui l'empêchent, permettrait sans doute à notre discipline de gagner en autonomie. Mais la tâche est difficile. En l'état actuel des choses, cette difficulté est liée d'abord à l'intensification constante de la concurrence objective pour les postes dans l'espace des sciences sociales. À ce titre, il me semble que Michel Offerlé<sup>1069</sup> commet une erreur d'analyse quand il suggère que la concurrence a augmenté la qualité des thèses.

### Inscrire la démarche sur le terrain des rapports sociaux

La question du biais intimistes, dont nous venons finalement de voir les liens avec la prise en charge collective limitée de la réflexivité dans nos disciplines, est étroitement liée à la question des rapports sociaux, c'est-à-dire à l'étude des relations objectives entre position au-delà de ce qui est immédiatement perceptible. Pour s'en rendre compte, il faut suggérer un type d'erreur *potentielle* que peut induire ce biais ; potentielle ne voulant pas dire que les travaux y cèdent nécessairement ou principalement. L'erreur que peut induire le biais intimiste est une erreur discontinuiste : il induit le risque d'analyser les groupes enquêtés comme déconnectés de distributions plus larges et plus continues.<sup>1070</sup> Ceci est lié au manque de points de comparaison, dans la mesure où les éléments de la vie privée qui sont observés ne peuvent pas être comparés à des résultats obtenus, en suivant les mêmes protocoles, à propos de positions sociales différentes. Je prends un exemple chez Olivier Schwartz, non pas du tout pour remettre en cause l'immense richesse de son travail, mais pour faire avancer l'argument. Dans une partie

---

<sup>1068</sup> Différents éléments du matériau de cette thèse ont été discutés collectivement, tant dans le cadre très stimulant des ateliers organisés par ma directrice que dans les rencontres informelles avec mes collègues du contrat de l'Institut Émilie du Châtelet.

<sup>1069</sup> « Et d'une certaine manière, on a élevé progressivement la barre, et je crois que tout le monde l'a élevée, il y a eu une sorte d'émulation, de concurrence dans le bon sens du terme ». Sans solution de continuité, l'auteur poursuit en regrettant tout de même certains « effets d'imposition », à commencer par celui de citer tout et n'importe quoi pour gonfler la bibliographie (ce qui est sans doute le moindre des effets d'imposition qu'il y aurait à repérer). Cf. Offerlé, Michel, « Diriger des thèses en science politique », entretien avec François Buton, *Palaestra*, 2005, p. 22 – 33

<sup>1070</sup> Encore une fois, je renvoie à Sinthon, Rémi, *Ibid.*

qu'il consacre aux « conduites de pauvreté », le sociologue note que « tout ce qui peut être récupéré est approprié et transformé. Tout ce qui est acquis est conservé. Le sapin de Noël artificiel, les boules et les guirlandes pour le décorer sont entreposés dans le cellier et réutilisés chaque année. »<sup>1071</sup> Or, j'ai le souvenir, enfant, de pratiques en tous points identiques non seulement chez mes parents enseignants, mais chez deux de mes amis, dont les mères sont secrétaires et les pères cordonnier et commercial. Olivier Schwartz, en d'autres endroits, est conscient de ce genre de limites. Après avoir analysé avec une précision sans doute sans précédent en sociologie la relation entre filles et mères, il s'interroge :

« Note : Cette réflexion sur le rapport des femmes à leur mère soulève la question suivante : jusqu'où faut-il "ethnologiser" l'objet ? C'est-à-dire : faut-il vraiment chercher, selon la logique de la démarche ethnographique, à le penser comme le produit spécifique de conditions spécifiques, alors que son extension va peut-être bien au-delà d'un univers social singulier ? »<sup>1072</sup>

Tout en montrant que l'auteur est en partie conscient des problèmes que l'on indique, ces questions me semblent devoir être reformulées. La question n'est pas de savoir s'il faut chercher à spécifier les observations, mais plutôt de savoir comment se donner les moyens de le faire. De ce point de vue la « logique de la démarche ethnographique » telle que l'entend l'auteur n'induit pas tant un *surcroît* qu'une *impossibilité* de spécification : il n'est pas possible, sans une construction relationnelle adaptée, de savoir ce qui est spécifique dans ce qui est observé. Non seulement spécifique au milieu étudié *par rapport* à un autre. Mais aussi ce qui est spécifique au milieu étudié *en rapport* à un autre : c'est-à-dire de savoir dans quelle mesure ce qui est observé ne découle pas des relations objectives entre les groupes, de certaines modalités d'exercice du pouvoir, de la position des groupes vis-à-vis des institutions qui contribuent à reproduire les principes de domination. La question est connue de la réflexion anthropologique.<sup>1073</sup> Le risque que court alors l'analyse est de « [changer] les différents membres de la société en autant de sociétés à part »<sup>1074</sup>. Car même quand elle rappelle « l'exploitation » subie par les enquêtés – en tout cas dans le cadre des rapports de production – elle ne donne pas à cette position de statut explicatif aux phénomènes observés. Pour finir,

---

<sup>1071</sup> Schwartz, Olivier, *Ibid.*, p. 115

<sup>1072</sup> *Ibid.*, p. 266

<sup>1073</sup> Talal Asad montre ainsi que dans la pratique ethnographique en anthropologie exotique : « the systematic force of European economic, military, and ideological powers in non-European regions was, and still is, often conceptualized as being external to locally observable discourse and behavior or as being an abstract system having little to do with the belief and conduct of people "on the ground." » Cf. Asad, Talal, « Ethnographic representation, statistic and modern power », *Social research*, vol. 61, n°1, 1994, p. 58

<sup>1074</sup> Karl Marx cité in. Lukács, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1960, p. 31

notons que l'ensemble de ces remarques valent exactement de la même manière pour l'étude, *dans cette perspective*, des « ménages populaires » et de la position des femmes en leur sein, qui devient difficile à interpréter en regard de la dynamique générale des rapports sociaux de sexe.

Si j'insiste sur ce potentiel d'erreur, c'est que je pense que « l'hypothèse relationnelle » proposée dans cette thèse prolonge différents travaux qui offrent des solutions pour l'éviter. L'idée est de proposer une démarche ethnographique qui ne s'applique non plus à des groupes, mais à la *relation* de ces groupes, par exemple, à une institution donnée. De ce point de vue, « l'ethnographie de la reproduction sociale » que propose Paul Willis ou, d'une manière différente, le travail de Danielle Chabaud-Rychter, Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Françoise Sonthonnax constituent des précédents très solides. Ainsi, dans le cadre de cette thèse et malgré quelques écarts, la caractérisation du système de stratégies des enquêtées n'a été envisagée *qu'en tant* qu'elle éclairait le rapport aux différentes modalités de l'action assistantielle et leurs effets. Autrement dit, même si le biais intimiste auquel j'ai moi aussi cédé empêche de comprendre *par rapport* à quoi les comportements sont spécifiques, l'analyse permet au moins de savoir *en rapport* à quoi ces comportements sont pensés. D'ailleurs, l'un des résultats de cette thèse est celui de l'autonomie relative de ces deux dimensions : quelles que soient leurs différences par ailleurs – qui restent cependant comprises dans des homologies identifiables – toutes les enquêtées voient différentes dimensions de leur existence exposées à l'assistance. C'est-à-dire que quelles que soient les différences qui se font jour entre elles du point de vue de certaines ressources et de certaines aspirations – qui, dans une comparaison terme à terme, les rapprocheraient de positions différentes – elles ont en commun d'être *en rapport* avec l'assistance. Dès lors, le principe de discontinuité n'est pas introduit par le sociologue, qui découpe lui-même un groupe, mais par l'institution qui délimite un statut et met en œuvre une certaine action. Or cette approche permet de se situer beaucoup plus facilement sur le terrain des rapports sociaux, c'est-à-dire qu'elle rend possible une ethnographie des effets, sur le terrain, de distributions et de principes de domination qui serait difficile à voir autrement.

Cette démarche présente un double intérêt, apparemment tout à fait contradictoire. Elle permet de puiser dans le fond commun disciplinaire de la sociologie et de contribuer à l'effort de synthèse que son opérationnalisation ne cesse d'appeler. Elle permet d'affronter l'analyse à des enjeux contemporains très difficiles et trop souvent remisés dans le domaine des opinions personnels de la ou des sociologues. Je m'explique. En ce qu'elle vise à reconstituer l'action, au sein du matériau observé, de relations *objectives*, l'analyse a constamment besoin de

supports théoriques. Il faut donc qu'elle puise à différentes sources avec lesquelles il lui faut engager un dialogue afin qu'elles ne deviennent applicables. De ce dialogue naît *potentiellement* certaines clarifications utiles à la discipline ; pas nécessairement ici, mais la voie est ouverte sur différents points. Je tiens néanmoins à insister sur le fait qu'il en découle aussi de nombreuses « chutes », comme on dirait en menuiserie, qui tendent à alourdir inutilement le lexique : dans la thèse que l'on a lu, un certain foisonnement de termes d'analyse et de semi-concepts me paraît à signaler, qui appelle un important travail de tri, afin que les notions importantes ressortent plus clairement. Cette élaboration a aussi pour effet de décroisonner les domaines de recherche et à jouer des tensions que leurs comparaisons révèlent afin de faire avancer les problématisations. Par exemple, plus que la sociologie de l'assistance, c'est la sociologie du travail et de l'emploi ou la sociologie du genre qui m'ont le plus aidé. Et ce jeu de croisement éclaire de manière nouvelle certaines dimensions de l'assistance, nous y revenons bientôt. L'ensemble de ces bénéfices qui peuvent être dégagés d'une approche relationnelle sont strictement inscrits dans une conception autonome du travail de recherche : on enquête, on discute, on met en forme. Mais cette démarche autonome permet aussi d'espérer approcher certains enjeux qui, très difficiles à décrire dans les sociétés contemporaines, n'en sont pas moins essentiels à leur fonctionnement, à commencer par la dimension potentiellement antagoniste des rapports entre positions sociales. De ce point de vue, il n'y a pas de contradiction entre, d'une part, le fait de chercher une élaboration analytique autonome et, d'autre part, chercher à dire des choses rationnelles sur des phénomènes qui, du fait qu'ils sont la plupart du temps occultés, sont réduits le reste du temps à l'état de croyances un peu magiques et incantatoires (ex. « la lutte des classes »).

### Repenser l'assistance

La grille de lecture que l'on a proposée, qui place au cœur de l'analyse la catégorie de genre, introduit différents décalages utiles avec la façon dont l'assistance est habituellement comprise. Elle permet en particulier d'interroger la concentration du commentaire sur la relation entre l'individu et la collectivité, que cela soit en termes de citoyenneté sociale, de contrat social, d'intégration sociale (et nationale, le schème est identique), ou de lutte contre l'exclusion. Dans cette discussion, l'individu est un individu abstrait, posé dans une relation directe avec une entité abstraite : de quoi les individus sont-ils exclus ? à quoi les individus devraient-ils être intégrés ? à quoi est-ce que la citoyenneté sociale leur garantit participation ? On ne sait pas bien : à un substrat collectif indéfini. Sur cette base, les travaux qui ont tenté de substituer des individus concrets aux individus abstraits ont accompli un premier pas vers la

« concrétisation » du débat. Mais ils ne sont pas allés au bout, en continuant de considérer les individus qu'ils décrivaient dans une relation abstraite au substrat collectif. La grille de lecture genrée (donc relationnelle) qui a été proposée dans cette thèse permet au contraire de « concrétiser » tous les termes du débat. L'assistance est une politique, d'abord mise en œuvre par des femmes, au prix d'un travail spécifique. C'est-à-dire qu'il est effectué depuis différentes positions professionnelles, qui concentrent d'importants attendus de genre, en termes de disponibilité et de résistance aux contradictions. Ce sont ces femmes là que les allocataires rencontrent, pas le substrat collectif. De leur côté, les allocataires sont des hommes et des femmes, ici élevant seules leur(s) enfant(s) et exposé-es aux urgences que détermine leur position dans les rapports sociaux. Ainsi, les enquêtées sont très différentes, mais ce sont des femmes des classes populaires, affrontées à une forte restriction de leurs possibilités salariales et à des institutions qui exigent beaucoup d'elles, qui contribuent à définir le travail domestique qu'elles fournissent (école, puériculture), qui défendent mal leurs intérêts (tribunal). Cet affrontement à un monde qui n'est pas à leur image, appelle d'elles des réponses, des négociations, pour faire face et pour défendre certaines aspirations qui leur tiennent à cœur. Ce sont ces femmes qui perçoivent l'assistance, pas des individus en attente de réintégration au substrat social.

La rencontre qui en découle n'est pas une médiation que la discussion sur l'assistance pourrait choisir de prendre en compte ou non. C'est là que se jouent les effets de la politique. Effets d'impositions qui redoublent les contraintes que les allocataires rencontrent déjà. Effets de temporisation qui inscrivent les allocataires dans un horizon d'attente et dans un rapport espéré à l'avenir. Effets de sédimentation au travers desquelles se trouvent consolidés, par récurrence et par surcroît certains principes de domination. L'apport de cette thèse se situe dans l'appréhension dynamique de ces effets. L'accent placé sur le genre, dans cette enquête et le fait que les relations d'assistance étaient des relations entre femmes, donne à voir l'assistance comme une *structure de genre adverse*, qui tend à renforcer les contradictions internes à la catégorie sexuelle des femmes en maintenant, par là même, les assignations qui la constituent. Les aspirations renouvelées des travailleuses les inscrivent en décalage avec les attendus de genre de leurs postes, ce qui détermine, chez certaines, l'adhésion aux instruments coercitifs qui accompagnent l'assistance. Mais cette adhésion accentue les inégalités dans la division du travail entre les postes, contribuant à renforcer encore les contraintes et les contradictions négociées par leurs collègues. En face, les allocataires sont placées en position de traduire sur un mode personnalisé l'action des travailleuses, soit qu'elles y adhèrent soit qu'elles n'y

adhèrent pas. Les travailleuses aussi sont placées en position de traduire sur un mode personnalisé les déterminants qui amènent les personnes qu'elles reçoivent ou qu'elles convoquent à se retrouver là où elles sont ; à la différence qu'elles ont parfois les moyens de donner des conséquences institutionnelles à cette traduction. Le jeu des relations des travailleuses entre elles et des travailleuses avec leur clientèle organise ainsi la contention des contradictions et la reconduction de l'ordre du genre. Il ne s'agit pourtant pas là d'une mécanique infernale. L'adversité de cette structure de genre dépend du poids que les départements donnent à la coercition et du rapport social qui s'établit entre les travailleuses et leur employeur ; au sein duquel l'histoire montre que les contradictions des postes ont pu se négocier. Nous avons aussi montré que, dans leur rapport au travail,<sup>1075</sup> certaines professionnelles étaient porteuses de définitions alternatives de l'assistance, plaçant l'accent sur la distribution plutôt que sur la contrepartie. La dynamique n'est donc pas une mécanique et il y a, dans ce qui existe et dans ce qui a existé, différentes possibilités alternatives.

## Annexes

### Index des tableaux, des illustrations et des encadrés

Encadré 1 - Le Revenu de Solidarité Active (RSA).....	15
---	----

---

<sup>1075</sup> Cette thèse a aussi proposé plus généralement, à la suite de sociologue comme Danièle Linhart, de penser le rapport au travail comme un rapport différencié au faisceau de tâches porteur de revendications et enjeu de luttes.

Encadré 2 - L'enquêteur et son enquête.....	17
Encadré 3 - "Mères courageuses" et services publics.....	78
Encadré 4 - L'enquête quantitative sur le RSA de la DARES .....	95
Encadré 5 - Les conditions de passation .....	97
Encadré 6 - L'enquête ERFI de l'INED .....	163
Encadré 7 - Proposition : une grille socioprofessionnelle et conjugale .....	165
Encadré 8 - « Le mien a le plus de charme !! » le bureau mythique et le bureau travaillé ....	346
Encadré 9 - Le service social aux archives.....	364
Encadré 10 - Logiques d'exposition et action psychologique .....	489
Figure 1 - Que sont les « mères isolées » devenues ? .....	100
Figure 2 - Que sont les hommes allocataires devenus ?.....	101
Figure 3 - Le biais matrilatéral et son occultation (garde d'enfants).....	176
Figure 4 - Schéma théorique de l'espace des stratégies relationnelles .....	214
Graphique 1 - Type d'employeur suivant la population .....	109
Graphique 2 - Type de diplôme suivant la profession (mères isolées) .....	112
Photo 1 - Le bureau travaillé .....	346
Photos 2 et 3 - "La reconnaissance !" .....	392
Tableau 1 – Contrats de travail et rémunération .....	105
Tableau 2 - Concentration des possibles professionnels (Femmes).....	107
Tableau 3 - Concentration des possibles professionnels (Hommes).....	107
Tableau 4 – Répartitions sectorielles des formes d'incertitudes salariales .....	114
Tableau 5 - Sexe, forme familiale et mobilisation de la main d'œuvre .....	119
Tableau 6 – Spécialités de niveau V dans plusieurs catégories d'employées (2004 – 2012)	138
Tableau 7 - Proposition d'une grille socioprofessionnelle et conjugale .....	165
Tableau 8 - L'argent dans les relations pratiques .....	169
Tableau 9 - L'aide à la garde d'enfant dans les relations pratiques .....	172
Tableau 10 - Mise au travail domestique des femmes et logiques d'occultation .....	178
Tableau 11 - L'économie des confidences (Hommes) .....	181

Tableau 12 - L'économie des confidences (Femmes) .....	181
Tableau 13 - L'économie des confidences (Femmes : détail) .....	182
Tableau 14 - Les manifestations émotionnelles de la position.....	187
Tableau 15 – Composition socioprofessionnelle des couples et coupure sociale .....	355
Tableau 16 – « Référence » et sexe des allocataires (RMI/API 2009, RSA 2011).....	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
Tableau 17 - Forme familiale et « référence » des femmes allocataires (RSA 2011)....	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
Tableau 18 – Échantillon de demandes d'aides complémentaires dans le cadre du contrat RMI examinées par une Commission Locale d'Insertion du Val-de-Marne (1996 – 2004) ..	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	

## Sources

### Information statistique

DREES, *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Édition 2016

DREES, *Formations au social*, 2013

DREES, Enquête sur les expérimentations du RSA, 2009

DONZEAU Nathalie, DUVAL Jonathan, « L'emploi dans la fonction publique en 2016. L'emploi augmente, sauf dans le versant territorial », *Insee première*, n°1691, mars 2018

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, « L'origine sociale des étudiants français », 2010, en ligne

MORIN, Thomas, « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *INSEE Première*, 2014, n°1492, p.3

RESPLANDY, Myreille, « Le devenir des bénéficiaires du RMI », *Insee Île-de-France : Faits et chiffres*, n°34, 2005

PAN KE SHON, Jean-Louis « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *Insee première*, n° 678, octobre 1999

PONTHIEUX, Sophie, « La mise en commun des revenus dans les couples », *Insee Première*, n°1409, juillet 2012

VILLAUME Sophie, LEGENDRE Émilie, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et résultats* (DREES), n°896, octobre 2014

### Littérature officielle

ASSEMBLEE NATIONALE, *Rapport d'information sur les conditions d'exercice des caisses d'allocation familiale et de leurs missions*, Rapport n°2104

COURS DES COMPTES, *La situation et les perspectives financières des départements*, Rapport annuel 2012 – 2013

DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, *Le devenir de l'aide personnalisée au retour à l'emploi*, rapport de juillet 2013

IGAS, *Rapport de synthèse sur la gestion du RMI*, Rapport RM2007 165P, Paris, novembre 2007

THIERRY, Michel, *Valeurs républicaines, laïcité, et préventions des dérives radicales dans le champ du travail social*, Paris, Rapport à la ministre de la santé, des affaires sociales, et du droit des femmes, 2016

## Presses

- ALMBERG, Nina, « Coco-Colo », *Arte-radio*, 2016 (en ligne)
- AHOUDIG, Mehdi, « Cuisine électorale : mères précaires, banlieues du vote », *Arte radio*, 2012 (en ligne)
- AGBLO, Inès, « Futurs papas : cinq réponses à leurs questions », *Marie France*, 31 mai 2016
- BALDEWECK, Yolande, « En Alsace, Bruno Le Maire se pose en "alternative" au duel annoncé », *Le Figaro*, 22 septembre 2016
- DELAPORTE, Lucie, « Dans l'Eure, l'autre visage de Bruno Le Maire », *Médiapart*, 16 novembre 2016
- GANNAC, Anne-Laure, « Qu'est-ce qui fait pleurer les hommes ? », *Psychologies*, décembre 2002, en ligne.
- LE BRIS, Maryannick, « Bruno Gerfand : "Refuser l'intrusion systématique dans la vie des précaires" », *Actualités sociales hebdomadaires*, 12 mai 2017
- LE BRIS, Maryannick, « Le conseil général de Seine-Saint-Denis poursuit sa fronde budgétaire », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2666, 2010
- LE SAINT, Rozenn, « Allocations de solidarité : les départements de gauche recourent à la voie constitutionnelle », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2687, 2010
- LEFEVRE, Brigitte, « Se mobiliser pour revaloriser la profession », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2899, 2015
- NAVAS, Christiane, « Alpes-Maritimes : le dispositif de lutte contre la fraude fait école », *La Gazette des communes* (site web), publié le 1<sup>er</sup> juillet 2015
- ROUSSEAU, Noémie, « RSA : la grande chasse des petits fraudeurs », *Libération*, 9 avril 2014
- OLLIVIER, Christine, « Le Maire pour un contrôle bancaire du RSA et la fin de la fonction publique territoriale », *Le Journal Du Dimanche*, 27 avril 2016
- SANSON, Manuel, « Les départements de Normandie œuvrent à une coopération territoriale renforcée », *La Gazette des communes* (site web)
- SIMONOT, Anne, (avec Emmanuelle CHAUDIEU) « RSA, APA, PCH... L'ADF passe à l'offensive pour réformer les politiques sociales », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 7 octobre 2016
- RAYNAUD, Isabelle, « Financement du RSA : les départements de moins en moins fans de la renationalisation », *La gazette des communes*, (site web), 7 avril 2016

RAYNAUD, Isabelle, « La lutte contre la fraude sauvera-t-elle les départements ? », *La Gazette des Communes* (site web), 23 octobre 2016

ROSANVALLON, Pierre, « La société oubliée », *Libération*, 18 mai 1995

\_« RSA et insertion : débat houleux », *L'Est Républicain*, 17 décembre 2016

\_« Frédéric Bierry : reconquérir la confiance des concitoyens », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 3 avril 2015

## Bibliographie

### Fond commun disciplinaire

#### Boîte à outil théorique

- AVRIL, Christelle, « Sous le *care*, le travail des femmes des milieux populaires. Pour une critique empirique d'une notion à succès », in. MARUANI Margaret (dir.), *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*, Paris, La Découverte, 2018
- BECKER, Howard, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985
- BERGER John, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2006
- BERNSTEIN, Basil, *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Minuit, 1975
- BOURDIEU, Pierre, *Sociologie générale 2. Cours au collège de France 1983 – 1986*, Paris, Raisons d'agir / Seuil, 2016
- BOURDIEU, Pierre, *Sociologie générale 1. Cours au collège de France 1981 – 1983*, Paris, Raisons d'agir / Seuil, 2015
- BOURDIEU, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 2015 [1993]
- BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 2014
- BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 2002 [1984]
- BOURDIEU, Pierre, *Médiations pascaliennes*, Paris, Seuil/Liber, 1997
- BOURDIEU, Pierre, « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, 1994
- BOURDIEU, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980
- BOURDIEU, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, 2015
- BOURDIEU Pierre, DE SAINT-MARTIN Monique, « Les catégories de l'entendement professoral », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°3, 1975
- BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, DE SAINT-MARTIN Monique, « Les stratégies de reconversion », *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n°5, 1973
- BOUVERESSE, Jacques, *Prodiges et vertiges de l'analogie. De l'abus des belles-lettres dans la pensée*, Paris, Raisons d'agir, 1999
- CALLON, Michel, « An essay on framing and overflowing: economic externalities revisited by sociology » in. Callon, Michel (dir.), *The laws of the markets*, Blackwell, Oxford ; Maden, 1998
- CARBY, Hazel, « White woman listen ! Black feminism and the boundaries of sisterhood » in. Centre for Contemporary Cultural Studies, *The Empire strikes back. Race and racism in 70s Britain*, Londres, Routledge, 2005 [1982]
- CARROY, Jacqueline, « L'étude de cas psychologique et psychanalytique (XIXe siècle-début du XXe siècle) » in. PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005

- CLAIR, Isabelle, *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2015
- DARMON, Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand-Colin, 2016
- DARMON, Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2008
- DARMON, Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, n° 82, 2008
- DAUNE-RICHARD Anne-Marie, DEVREUX Anne-Marie, « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n°2, 1992
- DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe 1. Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 2015 [1949]
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 2013
- DELPHY, Christine, *Classer, Dominer. Qui sont les autres ?*, Paris, La Fabrique, 2008
- DOUGLAS, Mary, « A gentle deconstruction », *London review of books*, 4 mai 1989
- DURKHEIM, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Puf, 2013 [1960]
- DURKHEIM, Émile, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Puf, 2007 [1930]
- DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Puf, 2007 [1930]
- DURKHEIM, Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Plon, 2003
- FAVRET-SAADA, Jeanne, *Désorceler*, Paris, L'Olivier, 2009
- FOUCAULT, Michel, « Philosophie et psychologie » in. *Dits et écrits*, tome I, Paris, Gallimard, 2001
- FRAISSE, Geneviève, *La fabrique du féminisme*, Lyon, Le passager clandestin, 2012
- GOFFMAN Erving, *Les cadres sociaux de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991
- GOFFMAN, Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1973
- GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Minuit, 1973
- GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968
- GOODY, Jack, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979
- GRIGNON Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme en sociologie et en littérature*, Paris, Seuil, 2015
- GUILLAUMIN, Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992
- HALBWACHS, Maurice, « Matière et société », *Classiques des sciences sociales* [en ligne], 2002 [1920]
- HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin-Michel, 1997 [1950]
- HUGHES, Everett, *The sociological eye. Selected papers*, New Brunswick, Transaction, 1984
- JAISSON, Marie, « Temps et espace chez Maurice Halbwachs », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol. 1, n°1, 1999

- LAE, Jean-François, « Émotion et connaissance : l'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés et représentations*, vol.1, n°13, 2002
- LAGROYE, Jacques (avec Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI), *Sociologie politique*, Paris, Dalloz/Presses Science Po, 2006
- LAHIRE, Bernard, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2006
- LAWRENCE Errol, « Just plain common-sense : the "roots" of racism » in. CENTRE FOR CONTEMPORARY CULTURAL STUDIES, *The Empire Strikes Back. Race and racism in 70s Britain*, Londres, Routledge, 2005 [1982]
- LAWRENCE Errol, « In the abundance of water the fool is thirsty: sociology and black "pathology" » in. CENTRE FOR CONTEMPORARY CULTURAL STUDIES, *The Empire Strikes Back. Race and racism in 70s Britain*, Londres, Routledge, 2005 [1982]
- LE FEUVRE, Nicky, « Penser la dynamique des rapports sociaux de sexe » in DUNEZAT Xavier, HEINEIN Jacqueline, HIRATA Héléna, PFEFFERKORN Roland, *Travail et rapports sociaux de sexe. Rencontres autour de Danièle Kergoat*, Paris, L'Harmattan, 2010
- LENSKI, Gerhahrd E., « Status crystallization : A non-vertical dimension of social status », *American sociological review*, vol. 19, n°4, 1954
- LEVI-STRAUSS Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1990
- LORRAUX, Nicole, *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, 1990
- LORRAUX, Nicole, *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Seuil, 1990
- LUKACS, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1960
- MARX Karl, Engels FRIEDRICH, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, 2012
- MATHIEU, Nicole-Claude, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologie du sexe*, Paris, Côté-femmes, 1991
- MATTELART Armand, NEVEU Érik, *Introduction aux cultural studies*, Paris, La Découverte, 2008
- MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Puf, 2001
- MCCALL, Leslie, « The complexity of intersectionality », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, vol.30, n°3, 2005
- MEMMI, Dominique, « La domination rapprochée : une approche heuristique ? », communication au 5<sup>ème</sup> congrès de l'association française de sociologie, 2013
- MEMMI, Dominique, « Sortir de la domination rapprochée », *Vacarmes*, vol. 2, n° 43, 2008
- NAVILLE, Pierre, *Essais sur la qualification du travail*, Paris, Syllepses, 2012 [1956]
- PAILLET, Anne, « Différenciations, socialisations, stratifications. Enquêtes sur le travail dans les univers médicaux, juridiques et familiaux », Communication lors du séminaire général du CESSP, Paris, 4 mars 2018
- PFEFFERKORN, Roland, « Émile Durkheim et l'unité organique de la société conjugale » in. CHABAUD-RYCHTER Danielle *et. al.*, *Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte, 2010

- PIAGET, Jean, *La causalité physique chez l'enfant*, Paris, Alcan, 1927
- PORTIS Larry, (trad. PASSEVANT Christiane), « Sexe, moralité et ordre social dans l'œuvre d'Émile Durkheim », *L'homme et la société*, n°99-100, 1991
- RADCLIFFE-BROWN, Alfred, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Minuit, 1968
- RIESEBRODT, Martin, « Charisma in Max Weber's sociology of religion », *Religion*, n°29, 1999
- RUBIN, Gayle, « The traffic in women. Notes on the "political economy" of sex » in. REITER, Rayna (dir.), *Toward an anthropology of women*, New-York, Monthly Review, 1975
- SCOTT, James C., *La domination ou les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalternes*, Paris, Amsterdam, 2009
- SCOTT, James C., *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985
- SERRE, Delphine, « Le capital culturel dans tous ses états », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.1, n°191 -192, 2012
- SKEGGS, Beverley, « Feeling class. Affect and culture in the making of class relations », in. RITZER, George (dir.), *The Wiley companion to sociology*, Blackwell, Oxford, 2016
- STRATHERN, Marylin, *Before and after gender. Sexual mythologies in everyday life*, Chicago, Hau, 2016
- STRATHERN, Marylin, *The gender of the gift. Problems with women and problems with society in Melanesia*, Berkeley, University of California Press, 1988
- STRAUSS, Anselm, *Professions, work and careers*, New Brunswick, Transaction books, 1975
- TILLY, Charles, « Domination, resistance, compliance... discourse », *Sociological forum*, vol. 6, n°3, 1991
- VARIKAS, Eleni, « Max Weber, la cage d'acier et les dames » in. CHABAUD-RYCHTER Danielle, *et. al., Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La Découverte, 2010
- VARIKAS, Eleni, *Penser le sexe et le genre*, Paris, Puf, 2006
- WEBER, Florence, « Le calcul économique ordinaire », in. Steiner Philippe, Vatin François (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Puf, 2013
- WEBER, Florence, *Max Weber*, Paris, Hachette, 2001
- WEBER, Max, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015
- WEBER, Max, *Économie et société. 1 – Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1995
- WEBER, Max, *Économie et société, 2 – L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, 1995
- WEBER, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon « Pocket », 1994 [1964]
- WEBER, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1962

WEST Candace, ZIMMERMAN Don, « Doing gender », *Gender & Society*, vol. 1, n°2, 1987

WILLIAMS, Raymond, *The long revolution*, Cardigan, Parthian, 2013 [1961]

### Ficelles du métier et réflexion méthodologique

ASAD, Talal, « Ethnographic representation, statistic and modern power », *Social research*, vol. 61, n°1, 1994

AVRIL Christelle, CARTIER Marie, SERRE Delphine, *Enquêter sur le travail. Concepts, méthodes, récits*, Paris, La Découverte, 2010

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003

BECKER, Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte 2002

BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°62 – 63, 1986

CHATEIGNER, Frédéric, « Écriture sociologique, satire et littérature », *Genèses*, n°74, 2009

CLAIR, Isabelle, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, vol. 3, 2016

CLAIR, Isabelle, « Dire à deux le ménage », in. SINGLY DE, François (dir.), *L'injustice ménagère*, Paris, Armand Colin, 2007

CLANCY, Brian, *Investigating intimate discourse. Exploring the spoken interaction of families, couples and friends*, Londres ; New-York, Routledge, 2016

DESROSIERES Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010

DUFFY Caroline, WEBER Florence, *L'ethnographie économique*, Paris, La Découverte, 2007

DUVOUX Nicolas, « La peur de l'ethnologue. Réflexions à partir d'une enquête sur la pauvreté urbaine à Boston », *Genèses*, vol. 4, n°97, 2014

FOURNIER Pierre, « Le sexe et l'âge de l'ethnologue. Éclairant pour l'enquêté, contraignant pour l'enquêteur », *Ethnographiques*, n°11, 2006, en ligne

GUSTERSON, Hugh, « Studying-up revisited », *PoLAR*, vol. 20, n°1, 1997

JUNKER, Buford, H., *Field Work. An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, The University of Chicago Press, 1960

LAURENS Sylvain, MISCHI Julian, « Saisir la reproduction sociale "par en bas" » in. WILLIS, Paul, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011

LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte,

MARTIN Claude, CHERLIN Andrew, CROSS-BARNET Caitlin, « Living apart together : vivre ensemble séparés. Une comparaison France – États-Unis », *Population*, vol. 64, n°3-4, 2011

- MARTIN Olivier, *L'analyse quantitative des données*, Paris, Armand Colin, 2012
- MAUGER, Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, 1991
- NADER, Laura, « Up the anthropologist – perspectives gained from studying up », in. Hymes, Dell (dir.), *Reinventing anthropology*, New-York, Pantheon Books, 1972
- PASSERON, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n°31, 1989
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, « Aise et malaise du chercheur : considérations sur l'enquête sociologique dans les beaux quartiers », *L'Homme et la société*, n°116, vol. 95
- PORTILLA, Ana, « *On the run* : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique », *Genèses*, vol.1, n°102, 2016
- RENISIO Yann, Sinthon Rémi, « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain : pour en finir avec le dualisme "quantitatif"/"qualitatif" », *Genèses*, vol. 4, n°97, 2014
- RYGIEL, Philippe, *Destins immigrés. Cher 1920 – 1980 : Trajectoires d'immigrés d'Europe*, Besançon, Presses universitaires de Besançon, 2001
- SCHNAPPER, Dominique, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, Puf, 2012 [1999]
- SCHWARTZ, Olivier, « L'empirisme irréductible », in. ANDERSEN, Nels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abris*, Paris, Armand-Colin, 2011
- SINTHON, Rémi, *Repenser la mobilité sociale*, Paris, EHESS, 2018
- TOULEMON Laurent, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », *Travail genre et sociétés*, vol. 2, n°26, 2011
- WILLIS, Paul, « TIES : Theoretically Informed Ethnographic Study » in. NUGENT Stephen, SHORE Chris, (dir.), *Anthropology and cultural studies*, Londres, Pluto Press, 1997

## Différenciations sociales

### Travail, emploi et différenciations sociales

- AMOSSE, Thomas, « Portrait statistique des classes populaires contemporaines », *Savoir / Agir*, n°34, 2015
- ANGELOFF, Tania, « Monde du travail et sociologie du genre » in. ALTER Norbert (dir.), *Sociologie du monde du travail*, Paris, Puf, 2012
- ANGELOFF, Tania, *Le temps partiel : un marché de dupes ?*, Paris, La Découverte & Syros, 2000
- ARBORIO, Anne-Marie, « Quand le "sale boulot" fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital », *Science sociale et santé*, vol.13, n°3, 1995
- AVRIL, Christelle, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, 2014

- AVRIL, Christelle, « Ressources et lignes de clivage parmi les aides à domicile... », art. cit., n°191-192, 2012
- BARBIER-LE DEROFF, Marie-Armelle, « Des grands dans l'espace des petits : les agents spécialisés des écoles maternelles », *Ethnologie française*, n°4, vol.37, 2007
- BARNIER, Louis-Marie, « Ouvriers et ouvrières : de la qualification au "parcours professionnel" » in. BOUCHAREB Rachid, THIBAUD Martin (dir.), *Des restructurations du travail à l'accompagnement vers l'emploi. Individualisation et responsabilisation*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015
- BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel, et alii, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003
- BAUDELLOT Christian, SERRE Delphine, « Les paradoxes d'une satisfaction, ou comment les femmes jugent leur salaire », *Travail, genre et société*, 2006, vol. 1, n°15
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, « Jeunes ouvrier(e)s à l'usine : notes sur la concurrence garçon/fille et sur la remise en cause de la masculinité ouvrière », *Travail genre et société*, vol. 2, n°8, 2002
- BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999
- BINGEN, Aline, « Le collectif à l'épreuve des processus de restructuration et de reconversion », in. BOUCHAREB Rachid, THIBAUD Martin (dir.), *Des restructurations du travail à l'accompagnement vers l'emploi. Individualisation et responsabilisation*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015
- BOLTANSKI Luc, BOURDIEU Pierre, « Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.1, n°2, 1975
- BORZEIX Anni, MARUANI Margaret, *Le temps des chemises. La grève qu'elles gardent au cœur*, Paris, Syros, 1982
- BOURDIEU, Pierre, *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Paris, Minit, 1977
- BRETIN, Hélène, « Hommes et femmes en service précaire. Le nettoyage industriel », in. APPAY Béatrice, THEBAUD-MONY Annie, (dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, Iresco, 1997
- BURNOD Guillaume, CHENU Alain, « Les représentations ordinaires de la division du travail : une étude fondée sur les déclarations de profession », in. MENGER, Pierre-Michel, *Les professions et leurs sociologues*, Paris, MSH, 2003, en ligne
- CARTIER, Marie, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003
- CARTIER Marie, AVRIL Christelle, « Subordination in home service jobs : comparing providers of home-based child care, elder care and cleaning in France », *Gender & society*, vol. 28, n°4, 2014
- CARTIER Marie, LECHIEN Marie-Hélène, « Vous avez dit "relationnel" ? Comparer des métiers de service peu qualifié féminins et masculins », *Nouvelles questions féministes*, n°2, vol. 31, 2012

- CAVENG, Rémi, « Inversement des positions et ré-enchantement de l'interaction. La relation d'enquête dans les sondages et les études de marché », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°178, 2009
- CHAÏB, Sabah, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16, 2008, §28 (en ligne)
- CHAUVIN, Sébastien, *Les agences de la précarité. Journaliers à Chicago*, Paris, Seuil/Liber, 2010
- COCHENNEC, Morgan, « Le soin des apparences. L'univers professionnel de l'esthétique-cosmétique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°154, 2004
- CONDON, Stéphanie, « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises », *Travail, genre et société*, vol.2, n°20, 2008
- CONDON, Stéphanie, « Migrations antillaises en métropole. Politique migratoire, emploi et place spécifique des femmes », *Cahiers du CEDREF*, n°8-9, 2000, §18 (en ligne)
- DESFONTAINES, Hélène, « Apprentissage des normes temporelles du travail salarié : un défi pour les chauffeurs routiers » in LINHART Danièle, MOUTET Aimée (dir.), *Le travail nous est compté. La construction des normes temporelles du travail*, Paris, La Découverte, 2005
- DESPRAT, Diane, « Une socialisation émotionnelle dans le métier de coiffeur », *Nouvelle revue du travail*, n°6, 2015, en ligne
- DUMOULIN, Céline, « Les deux mondes de la coiffure », *Savoir/Agir*, vol.2, n°24, 2013
- GOLLAC Michel, VOLKOFF Serge, « Citius, altius, fortius : l'intensification du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114, 1996
- HATZFELD, Nicolas, « La pause casse-coûte : quand les chaînes s'arrêtent à Peugeot-Sochaux », *Terrain*, n°39, 2002, en ligne
- HUGREE Cédric, PENISSAT Étienne, SPIRE Alexis, « Les différences entre salariés du public et salariés du privé après le tournant managérial des États en Europe », *Revue française de sociologie*, vol. 56, n°1, 2015
- HUSSON, Michel, « France : baisse de régime. Les salaires sur longue période », *Revue de l'IREES*, n°73, 2012
- HUSSON, Michel, « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *Revue de l'IREES*, n°64, 2010
- JALAUDIN Christophe, MOREAU Gilles, « Transmettre le métier : les complexités de la relation maître/apprenti », in. PIOTET, Françoise (dir.), *La révolution des métiers*, Paris, Puf, 2002
- JEANTET, Aurélie, « "À votre service" La relation de service comme rapport social », *Sociologie du travail*, n°45, 2003
- KERGOAT, Danièle, « Note de travail : Le métier », *Travailler*, vol. 1, n°37, 2017
- KERGOAT, Danièle, *Se battre disent-elles...*, Paris, La Dispute, 2012
- LANDOUR, Julie, « Quitter l'entreprise pour renouer avec le travail ? Les parcours de désengagement de cadres d'un institut d'étude », *Sociologie du travail*, vol. 54, 2012, p. 525 – 526
- LAPEYRE Nathalie, Le Feuvre Nicky, « Féminisation du corps médical et dynamiques professionnelles dans le champ de la santé », *Revue française des affaires sociales*, 2005, n°1

- LINHART Danièle, Tourreau Roland, « Mon vendredi ... ! Qui gagne au change ? », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 1981
- LINHART, Danièle, *L'appel de la sirène. L'accoutumance au travail*, Paris, Le sycomore, 1981
- MARUANI, Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, 2017
- MARUANI Margaret, MERON Monique, « Les pénuries d'emploi : chômage, sous-emploi et travail à temps partiel » in. MARUANI Margaret, MERON Monique (dir.), *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-1911*, Paris, La Découverte, 2012
- MARUANI Margaret, NICOLE Chantal, « Quelques réserves sur l'armée de réserve. Droit à l'emploi et politique de gestion de la main d'œuvre féminine », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1985
- MARUANI Margaret, RAYNAUD Emmanuelle, *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 2003
- MASSON, Philippe, *Les coulisses d'un lycée ordinaire. Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris, Puf, 1999
- MERON, Monique, « Des femmes et des métiers : encore bien loin de la parité » in. MARUANI, Margaret (dir.), *Femmes, genre, société. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005
- MONJARDET, Anne, « "Être bien dans son bureau". Jalons pour une réflexion sur les différentes formes d'appropriation de l'espace de travail », *Ethnologie française*, vol. 26, n°1, 1996
- MOUJOURD Nasima, FALQUET Jules, « Cent ans de sollicitude : domesticité, reproduction sociale, migration & histoire coloniale », *Revue Agone*, n°43, 2010
- MOZERE, Liane, « Agrément ou désagrément. Le statut des assistantes maternelles : ambiguïtés et réticences », *Ethnologie française*, t. 25, n°4, 1995
- NAKANO GLENN, Evelyn, « From servitude to service: historical continuities in the racial division of paid reproductive labor », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, n°18, 1992
- PAILLET Anne, SERRE Delphine, « Les rouages du genre. La différenciation des pratiques de travail chez les juges des enfants », *Sociologie du travail*, vol. 56, n°3, 2014, p. 342 –
- PAUGAM, Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Puf, 2000
- PELAGE Agnès, PAOULLAOUEC Tristan, « La France "d'en bas" que l'on regarde "d'en haut" » in. GUERIN-PACE France, SAMUEL Olivia, VILLE Isabelle (dir.), *En quête d'appartenances. L'enquête histoire de vie sur la construction des identités*, Paris, Ined, 2009
- PEROUMAL, Frédéric, « Le monde précaire et illégitime des agents de sécurité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°175, 2008
- PIALOUX, Michel, « Jeunes sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, 1979
- PILLON, Thierry, « Retour sur quelques modèles d'organisation des bureaux de 1945 à aujourd'hui », *Nouvelle revue du travail*, n°9, 2016, en ligne.
- PUECH, Isabelle, « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail de femmes de chambre », *Sociologie du travail*, 46, 2004

- SAYAD, Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999
- SCALVINONI, Benoît, « La qualification *versus* l'employabilité : un enjeu syndical », in. TIFFON, Guillaume *et al.* (dir.), *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociologiques*, Rennes, Pur, 2017
- SCHNAPPER, Dominique, « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts salariaux », *Revue française de sociologie*, n°30, 1989
- SCHWARTZ, Olivier, « La pénétration de la culture psychologique de masse dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, n°4, vol.2, 2011
- SCOTT, Joan, « "L'ouvrière, mot impie, sordide". Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, 1990
- STEVENS, Hélène, « Destins professionnels des femmes ingénieures. Des retournements inattendus », *Sociologie du travail*, n°49, 2007, p. 458-461
- TESTENOIRE, Armelle, « Carrières féminines, résistances masculines : couples à hypogamie féminine » in. GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle, VILBROD Alain (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Pur, 2008
- TESTENOIRE Armelle, TRANCART Danièle, « Un accès difficile à l'emploi qualifié. Femmes titulaires d'un CAP/BEP » in. GIRET Jean-François, LOPEZ Alberto, ROSE José (dir.), *Des formations pour quels emplois ?*, Paris, La Découverte, 2005
- VALEYRE, Antoine, « Le travail industriel sous pression du temps », *Travail et emploi*, n°86, 2001
- VILETTE, Michel, « L'apprentissage de la vente d'après le journal de Lissia B. », *Genèses*, vol. 1, n°42, 2001
- WAELLI Mathias, FACHE Philippe, « La régulation de l'emploi dans les hypermarchés Stratégies de mobilisation de la main d'œuvre et rapports à l'activité aux caisses », *Travail et emploi*, n°136, 2013
- ZOLESIO, Emmanuelle, « "Chirurchiennes de garde" et humour "chirurgical". Posture féminine de surenchère dans l'humour sexuel et scatologique », *Revue ; Interrogations ?*, n°8, 2009, en ligne

#### Rapports de parenté, rapports domestiques, reproduction scolaire

- ATTIAS-DONFUT, Claudine, « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie*, 41, 4, 2000
- BARRAULT-STELLA, Lorenzo, « Écrire pour contourner. L'évitement scolaire par courrier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°180, 2009
- BARRY, Laurent, *et al.*, « Glossaire de la parenté », *L'Homme*, vol. 154-155, 2000

- BEAUD, Stéphane, « Les trois sœurs et le sociologue. Notes ethnographiques sur la mobilité sociale dans une fratrie d'enfants d'immigrés algériens », *Idées économiques et sociales*, n°175, vol. 1, 2014
- BEAUD, Stéphane, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2013
- BERTEAUX-WIAME, Isabelle, « L'installation dans la boulangerie artisanale », *Sociologie du travail*, vol. 24, n°1, 1982
- BESSIERE, Céline, « "Se marier pour aller jusqu'au bout ensemble ?" Ruptures conjugales et transmission des exploitations agricoles dans la lignée », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n°88, 2008
- BOUKHOBZA, Noria, « Dénouer les nœcs », *Terrain*, n°36, 2001
- BOLTANSKI, Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°, 1973
- BOLTANSKI, Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Mouton/Éditions de l'EHESS, 1969
- BOURDIEU, Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964
- BOZON, Michel, « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora débats/jeunesse*, n°60, 2012
- CARSTEN, Janet, *The heat of the hearth. The process of kinship in a Malay fishing community*, Oxford, Calendon Press, 1997
- CARTIER Marie, LETRAIT Muriel, SORIN Matéo, « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail genre et sociétés*, n°39, vol.1, 2018
- CHABAUD-RYCHTER Danielle, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique, SONTONNAX Françoise, *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985
- CHAMBOREDON Jean-Claude, PREVOT Jean, « Le "métier d'enfant". Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielle de la prime enfance », *Revue française de sociologie*, vol. 14, n°3, 1973
- CONDON Stéphanie, BYRON Margaret, « Migrations, résidences et représentations de la famille : les familles caribéenne en France et en Grande-Bretagne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n°1, 2008
- COURT, Martine, *Corps de fille, corps de garçons : une construction sociale*, Paris, La Dispute, 2010
- DAVIDOFF Leonore, HALL Catherine, *Family fortunes. Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise 1780 – 1850*, Paris, La Dispute, 2014
- DE BIC Damien, LAZARUS Jeanne, *Sociologie de l'argent*, Paris, La Découverte, 2007
- DECHAUX, Jean-Hugues, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, n°95, 2009

- DECHAUX, Jean-Hugues, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2007
- DEVREUX, Anne-Marie, « Autorité parentale et parentalité. Droits des pères et obligations des mères ? », *Dialogues*, vol. 3, n°165, 2004
- DI LEONARDO, Micaela, « The female world of cards and holidays: Women, families, and the work of kinship », *Signs, Journal of Women in Culture and Society*, vol. 12, n°3, 1987
- DUVOUX, Nicolas, *Les inégalités sociales*, Paris, Puf, 2017
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique, « L'entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociétés contemporaines*, n°17, 1994
- GEAY Bertrand, HUMEAU Pierig, « Devenir parents. Les appropriations différenciées de l'impératif de procréation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°214, vol. 16, 2016
- GOLLAC, Sybille, « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » in. GOJARD Séverine, GRAMAIN Agnès, WEBER Florence (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2003
- GRIFFIN, Christine, *Typical girls? Young women from school to the job market*, Londres, Routledge & Keagan Paul, 1985
- GUICHARD-CLAUDIC, Yvonne, « Hommes en mer, femmes à terre. Petits arrangements avec la dissymétrie », *Cahiers du genre*, vol. 2, n°41, 2006
- HAICAULT, Monique, « La gestion ordinaire de la vie à deux », *Sociologie du travail*, vol. 26, n°3, 1984
- HERPIN Nicolas, DECHAUX Jean-Hugues, « Entraide familiale indépendance économique et sociabilité », *Économie et statistiques*, n°373, 2004
- JASPARD, Maryse, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, 2011
- JONAS Nicolas, LE PAPE Marie-Clémence, « L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille », *Populations*, 2008,
- KAUFFMAN, Jean-Claude, *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Calmann-Lévy, 2001
- KAUFMANN, Jean-Claude, *La femme seule et le prince charmant*, Paris, Nathan, 1993
- LAMBERT, Anne, « Échapper à l'enfermement domestique : Travail des femmes et luttes de classement en lotissement pavillonnaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 16, n°215, 2016
- LAREAU, Annette, *Unequal childhoods. Class, race and family life, with an update a decade later*, Oakland, University of California Press, 2011
- LE PAPE Marie-Clémence, VAN ZANTEN Agnès, « Les pratiques éducatives des familles », in DURU-BELLAT Marie, VAN-ZANTEN Agnès (dir.), *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*, Paris, Puf, 2016
- LIGNIER, Wilfried, *La petite noblesse de l'intelligence*, Paris, La Découverte, 2012
- LIGNIER Wilfried, PAGIS Julie, *L'enfance de l'ordre. Comment les enfants perçoivent le monde social*, Paris, Seuil/Liber, 2017
- MARTIN, Claude, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, Pur, 1997

- MILLET Mathias, CROIZAT Jean-Claude, *L'École des incapables ? La maternelle, un apprentissage de la domination*, Paris, La Dispute, 2016
- MOSCONI, Nicole, (dir.) *Égalité des sexes en éducation et formation*, Paris, Puf, 1998
- PELAGE Agnès, BRACHET Sara, BRUGEILLES Carole, PAILLET Anne, ROLLET Catherine, SAMUEL Olivia, « "Alors c'est quoi, une fille ou un garçon ?" Travail de préparation autour du genre pendant la grossesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°214, 2016
- PAUGAM Serge, ZOYEM Jean-Paul, « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistique*, n°308-310, 1998
- PEUGNY, Camille, *Le destin dans le berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil/La république des idées, 2013
- POULLAOUËC, Tristan, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières à l'école*, Paris, La Dispute, 2010
- PERRIN-HEREDIA, Ana, « La gestion des comptes en milieu populaire : des catégories administratives désajustées par rapport au pratiques », *Informations sociales*, n°182, 2014
- PERRIN-HEREDIA, Ana, « Faire les comptes : normes sociales, normes comptables », *Genèses*, n°84, vol. 3, 2011
- PERRIN-HEREDIA, Ana, « Les logiques sociales de l'endettement : Gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n°76, vol.4, 2009
- RAPP, Rayna, « Toward a nuclear freeze : the gender politics of Euro-American kinship analysis », in. COLLIER Jane F., YANAGISAKO Sylvia J., *Gender and kinship. Toward a unified analysis*, Stanford, Stanford university press, 1987
- REIGNIER-LOILIER, Arnaud (dir.), *Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, 2009
- ROBELET Magali, LE FEUVRE Nicky, « Du temps professionnel total à la régulation des temps sociaux : les jeunes générations de médecins devant l'émergence d'un nouvel ethos temporel », *Loisir et société*, vol. 29, n°1, 2006
- ROCHFORT, Florence, « A propos de la libre disposition du salaire de la femme mariée : les ambiguïtés d'une loi (1907) », *Clio, Histoire femmes et société*, n°7, 1998
- ROY, Delphine, « L'argent du ménage : qui paye quoi ? », *Travail, genre et sociétés*, vol.1, n°15, 2006
- ROY, Delphine, « "Tout ce qui est à moi et à toi ?" Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, n°45, 2005
- SCHWARTZ, Olivier, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail genre et sociétés*, n°39, vol.1, 2018
- SCHWARTZ, Olivier, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, Puf, 1990
- SEGALEN, Martine, « Les relations de parenté » in. Kaufmann, Jean-Claude, *Faire ou faire-faire. Familles et services*, Rennes, Pur, 1996
- SERRE, Delphine, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents de la classe et du genre », *Nouvelles questions féministes*, vol. 31, n°12, 2012

- SIBLOT, Yasmine, « "Je suis la secrétaire de la famille !" La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses*, 64, 2006
- STACK Carol B., BURTON Linda M., « Kinscripts : Reflections on family, generation and culture », in. NAKANO GLENN Evelyn, CHANG Grace, RENNIE FORCEY Linda, *Mothering. Ideology, experience and agency*, New-York; Londres, Routledge, 1994
- TERRAIL, Jean-Pierre, *De l'inégalité scolaire*, Paris, La Dispute, 2002
- THIN Daniel, MILLET Matthias, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Puf, 2005
- VERDIER, Yvonne, « La femme-qui-aide et la laveuse », *L'Homme*, vol. 16, n°2-3, 1976
- VERNIER, Bernard, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, EHESS, 1991
- VINCENT, Sandrine, *Le jouet et ses usages sociaux*, Paris, La Dispute, 2001
- VOLERY, Ingrid, « Le "couple relationnel" à l'épreuve des partages financiers. Séparation conjugale, entretien de l'enfant et inégalités sexuées » in. BELLEAU Hélène, MARTIAL Agnès (dir.), *Aimer et compter ? Droit et pratique des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2011
- WEBER, Florence, *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Rue d'Ulm, 2013
- WIDMER Éric, KELLERHALS Jean, LEVY René, « Quelle pluralisation des relations familiales ? », *Revue française de sociologie*, 1, vol. 45, 2005
- WILLIS, Paul, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011
- YOUNG Michael, Willmott Peter, *Family and kinship in East London*, Londres, Penguin, 2007
- ZARCA, Bernard, « La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple », *Économie et statistique*, n°228, 1990,
- ZELIZER, Viviana, *La signification sociale de l'argent*, Seuil/Liber, 2005

Espace local, espace social, styles de vie

- BELLANGER, Emmanuel, *Ivry banlieue rouge*, Grane, Crehaphis, 2017
- BERTHAUT, Jérôme, *La banlieue du « 20 heures ». Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique*, Marseille, Agone, 2013
- BOURDIEU, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979
- BOZON, Michel, « Chasse, territoire, groupement de chasseurs », *Études rurales*, n°87-88, 1982
- BOZON Michel, CHAMBOREDON Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, X (1), 1980

- CHAMBOREDON Jean-Claude, MATHY Jean-Pierre, MEJEAN Annie, WEBER Florence, « L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », première publication en 1984, repris dans WEBER, Florence, *Manuel de l'ethnologue*, Paris, Puf, 2009
- CHARLESWORTH, Simon J., *A phenomenology of working-class experience*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999
- FOUILLOUX Étienne, « Des chrétiens à Ivry-sur-Seine (1930 – 1960) », in. FOURCAUT Annie (dir.), *Banlieue rouge 1920 – 1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992
- FOURCAUT, Annie, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Les éditions ouvrières / Presses de la FNSP, 1986
- HERPIN Nicolas, VERGER Daniel, *Consommation et modes de vie en France*, Paris, La Découverte, 2008
- MARLIÈRE, Éric, « Les habitants des quartiers : adversaires ou solidaires des émeutiers ? » in. MUCCHIELLI Laurent, LE GOAZIOU Véronique (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007 (édition revue et augmentée)
- MASCLÉ, Olivier, « "C'est mon moment". Le temps à soi des ouvrières et des employées », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n°38, 2018
- MENESSON Christine, CLEMENT Jean-Paul, « Boxer comme un homme, être une femme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°179, 2009
- MISCHI, Julian, *Le bourg et l'atelier. Sociologie du combat syndical*, Marseille, Agone, 2016
- PAUGAM, Serge, *Le lien social*, Paris, Puf, 2008
- PETONNET, Colette, *On est tous dans le brouillard. Essai d'ethnologie urbaine*, Paris, CTHS, 2012
- PETONNET, Colette, *Ces gens-là*, Paris, Maspéro, 1968
- RAB, Sylvie, « Culture et loisir, l'encadrement des prolétaires », in. Fourcaut, Annie (dir.), *Banlieue rouge 1920 – 1960. Années Thorez, années Gabin : archétype du populaire, banc d'essai des modernités*, Paris, Autrement, 1992
- REAY, Diane, *Class-work. Mother's involvement in their Children's Primary Schooling*, London, Routledge, 1998
- RENAHY, Nicolas, « Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usage d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, 2010
- RENAHY, Nicolas, « Football et représentation territoriale : un club amateur dans un village ouvrier », *Ethnologie française*, n°4, vol. 31, 2001
- RETIÈRE, Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexion sur le capital social populaire », *Politix*, n°63, 2003
- RETIÈRE, Jean-Noël, *Identités ouvrières. Histoire d'un fief ouvrier en Bretagne, 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994
- SCHWARTZ, Olivier, *La notion de classes populaires*, Mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, Saint-Quentin en Yvelines, 1999
- SIBLOT, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presse de Sciences Po, 2006

- SINGLY DE, François, « Les ruses totalitaires de la pédagogie anti autoritaire », *Revue de l'institut de sociologie*, 1 -2, 1988
- SKEGGS, Beverley, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015
- VERRET, Michel, *La culture ouvrière*, Avec la collaboration de Joseph Creusen, Paris, L'Harmatan, 1996
- WEBER, Florence, *Le travail à-côté. Une ethnographie des perceptions*, Paris, EHESS, 2009

#### Histoire des groupes et des luttes entourant leur définition

- AUSLANDER Leora, ZACARINI-FOURNEL Michelle (dir.), « Le genre de la nation », numéro de *Clio. Femmes, genre, histoire*, n°12, 2000
- BARD, Christine, *Les femmes dans la société française au XXème siècle*, Paris, Armand Colin, 2001
- BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2014 [2001]
- CHAPERON, Sylvie, *Les années Beauvoir : 1945-1970*, Paris, Fayard, 2000
- CHARLE, Christophe, « Les "classes moyennes" en France. Discours pluriel et histoire singulière (1870 – 2000) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 4, n°50, 2003
- DENORD, François, « Préface » in. MILLS, Charles Wright, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone « L'ordre des choses », 2012
- FAURE Sylvia, THIN Daniel, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques », *Politix*, vol. 2, n°78, 2007
- GALLOT, Fany, *En découdre. Comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, Paris, La Découverte, 2015
- GUENIF-SOUILAMAS, Nacira, « Une lecture symptomatique des tensions féministes en régime post-colonial », in. BOUBEKER Ahmed, HAJJAT Abdellali (dir.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008
- GUENIF-SOUILAMAS, Nacira, « La fille voilée, la beurette, le garçon arabe et le musulman laïc », in. GUENIF-SOUILAMAS, Nacira (dir.), *La république mise à nu par son immigration*, Paris, La fabrique, 2006
- LENOIR, Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil/Liber, 2003
- LESSELIER, Claudie, « Mouvements et initiatives des femmes des années 1970 au milieu des années 1980 » in. BOUBEKER Ahmed, HAJJAT Abdellali (dir.), *Histoire politique des immigrations (post)coloniales. France, 1920-2008*, Paris, Amsterdam, 2008
- LESSELIER, Claudie, « Pour une histoire des mouvements de femmes de l'immigration en France » in. COLLECTIF, *Femmes, genre, féminisme*, Paris, Syllepse, 2007
- MACMASTER, Neil, *Burning the veil. The Algerian war and the « emancipation » of muslim women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009

- MAUGER, Gérard, « La transformation des classes populaires en France depuis trente ans » in. LOJKINE Jean, COURS-SALIES Pierre, VAKALOULIS Michel (dir.) *Nouvelles luttes de classes*, Paris, Puf, 2006
- MUEL-DREYFUS, Francine, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Seuil, 1996
- NOIRIEL, Gérard, *État, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 2001
- NOIRIEL, Gérard, *Les ouvriers dans la société française. XIXème-XXème siècle*, Paris, Seuil, 1986
- PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 2016
- PUDAL, Bernard, « Le populaire à l'encan », *Politix*, vol. 4, n°14, 1991
- SIBLOT Yasmine, CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCLET Olivier, RENAHY Nicolas, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2014
- VIGNA, Xavier, *Histoire des ouvriers en France au XXe siècle*, Paris, Perrin, 2012
- VIVEROS-VIGOYA, Mara, « Jusqu'à un certain point ou la spécificité de la domination masculine en Amérique latine », *Mouvements*, vol. 1, n°31, 2004
- THOMPSON, Edward Palmer, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La Fabrique, 2004
- THOMPSON, Edward Palmer, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil-Gallimard, 1988
- WAGNER, Anne-Catherine, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007

## Action publique, assistance, État social

### Action publique et champ politique local

- AGRIKOLIANSKY, Éric, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, 51<sup>ème</sup> année, n° 1-2, 2001
- BENVENISTE Émile, *Le vocabulaire des institutions indo européennes, 1. Économie, parenté, société*, Paris, Minuit, 1969
- BEZES Philippe, LE LIDEC Patrick, « Politiques de l'organisation : les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, 2016, n°3, vol. 66
- BEZES Philippe, LE LIDEC Patrick, « L'hybridation du modèle territorial français : RGPP et réorganisation de l'État territorial », *Revue française d'administration publique*, 2010, vol. 4, n°136
- BILAND, Émilie, « La "démocratie participative" en "banlieue rouge" : les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau modèle d'action publique », *Politix*, 2006, vol. 3, n°75

- BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36 – 37, 1981
- COLLECTIF ONZE, *Au tribunal des couples. Enquête sur la justice des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013
- COMMAILLE, Jacques, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes » in. LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine, MARUANI Margaret (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Puf, 2001
- COMMAILLE, Jacques, *Misères de la famille. Question d'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996
- DOUILLET Anne-Cécile, LEFEBVRE Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017
- DUBOIS, Vincent, « L'action publique » in. COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe, (dir.) *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015
- DUBOIS, Vincent, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue Suisse de science politique*, n°20, 2014
- DUBOIS, Vincent, « La fraude sociale : construction politique d'un problème public », in. BODIN, Romuald (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, 2012
- DUBOIS, Vincent, « Politique au guichet et politique du guichet » in. BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie, *Politiques publiques 2 – Changer de société*, Paris, Presses de Science Po, 2010
- DUBOIS, Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2010
- ENGELI Isabelle, PERRIER Gwenaëlle, « Pourquoi les politiques publiques ont toutes quelque chose en elles de très genré ? » in. BOUSSAGUET Laurie, RAVINET Pauline, JACQUOT Sophie (dir.), *Une "French touch" dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Science Po, 2015
- FASSIN, Didier (dir.), *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 2004
- FASSIN, Didier, « Souffrir par le social gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, vol. 1, n°73, 2001
- GAXIE, Daniel (dir.), *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997
- GREGORY Marie-Ange, PROCUREUR Thomas, « La construction des exécutifs départementaux : retour sur le "troisième tour" des élections départementales », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, n°154, 2015
- HELPER, Caroline, « Big-bang territorial : big-bang contre les femmes ? », *Informations sociales*, vol. 6, n°162, 2010

- HERLIN-GIRET, Camille, « Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, n°108, 2017
- JUVEN Pierre-André, LEMOINE Benjamin, « Politiques de la faillite : La loi de survie des services publics », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°222-223, 2018
- KESSELMAN, Mark, *The ambiguous consensus. A study of local government in France*, New-York, Knopf, 1967
- LAFORE, Robert, « Où en est-on du "département providence" ? », *Informations sociales*, vol.5, n°179, 2013
- LAURENS Sylvain, SERRE Delphine, « Des agents de l'État interchangeable ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, vol. 3, n° 115, 2016
- LE BART, Chrstian, « Administration et pouvoir local », in. COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe, (dir.) *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2015
- LEFEBVRE, Marion, « La construction des champs conventionnels dans les services à la personne : dynamiques et enjeux », *La revue de l'Ires*, vol. 3, n°78, 2013
- LEFRANC-HAMONIAUX, Carole, « Travail à temps partiel », *Répertoire de droit du travail*, Paris, Dalloz, juin 2012 actualisé en octobre 2017
- LEMOINE, Benjamin, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité des marchés*, Paris, La Découverte, 2016
- LE LIDEC, Patrick, « La décentralisation, la structure de financement, et les enjeux de transfert de l'impopularité en France », in. BEZES Philippe, SINE Alexandre (dir.), *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Science Po, 2011
- LE SAOUT, Rémy, « Les rapports de pouvoir entre les élus et l'élite administrative locale dans les municipalités urbaines. De l'a priori de la subordination à une relation collégiale », *Savoir/Agir*, vol. 3 n°25, 2013
- LIPSKY, Michael, *Street-level bureaucracy*, New-York, Russell Sage Foundation, 2010 [1980]
- MISCHI, Julian, *Le communisme désarmé*, Marseille, Agone, 2014
- MUEL, Francine, « École obligatoire et invention de l'enfance anormale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, vol. 1, 1975
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal, *Donner un sens aux réformes. De l'équation sociale fordiste à la nouvelle équation sociale, l'enjeu des réformes dans l'ordre du genre*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris, EHESS, 2011
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal, « Repenser la relation travail-famille : du privé au politique » in. Berrebi-Hoffmann, Isabelle (dir.), *Politiques de l'intime*, La Découverte, Paris, 2009
- POSNER, Paul, *The politics of unfunded mandates : whither federalism ?*, Washington, George Town University Press, 1998

- RAFIN, Nicolas, « Les contributions alimentaires en appel : un renforcement des inégalités de classe et de genre », *Droit et société*, 2017, vol.1, n°95
- SCHNEIDER Anne, INGRAM Helen, « Social construction of target populations : implications for politics and policy », *The American Political Science Review*, vol. 37, n°2, 1993
- SPIRE, Alexis, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris, Raisons d'agir, 2012
- SPIRE, Alexis, *Accueillir ou reconduire*, Paris, Raisons d'agir, 2008
- TELLIER, Thibaut, « Le Parti communiste et la décentralisation, ou comment appréhender le pouvoir local » in. BELLANGER Emmanuel, MISCHI Julian (dir.), *Les territoires du communisme. Élus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes*, Paris, Armand Colin, 2013
- TISSOT, Sylvie, « Identifier ou décrire les "quartiers sensibles". Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, 2004
- VIELLE, Pascale, *Les femmes et le droit*, Bruxelles, Presse des Facultés universitaires de Saint-Louis, 2002
- WAINSTOK, Hugo, « Le calcul des peines d'argent chez les juges », Communication au 7<sup>ème</sup> congrès de l'Association Française de Sociologie, Amiens, juillet 2017
- WEIL, Pierre-Edouard, *Sans toit ni loi ? Genèse et conditions de mise en œuvre de la loi DALO*, Rennes, Pur, 2017
- ZUNIGO, Xavier, *La prise en charge du chômage des jeunes*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2013

#### Politiques d'assistance et État social

- ANGELOFF, Tania, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n°1, 1999
- ASTIER, Isabelle, « Le contrat d'insertion. Une façon de payer de sa personne ? », *Politix*, vol. 9, n°34, 1996
- AVENEL Cyprien, DORE Stéphane, SATAURY Olivia, « L'organisation du RMI dans le cadre de la décentralisation », in. LELIEVE Michèle, NAUZE-FICHET Emmanuelle (dir.), *Le RMI, état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008
- BERAUD Mathieu, EYDOUX Anne, FERIEL Émilie, HIGELE Jean-Pascal, « Une instrumentalisation du RSA par les employeurs ? Le RSA à l'épreuve des pratiques de recrutement et de gestion de la main d'œuvre », *Travail et emploi*, n°140, 2014
- BONNIEL Jacques, LAHIRE Bernard, « Remarques sociologiques sur la notion d'insertion », in. GUTH, Suzie (dir.), *L'insertion sociale*, Actes du colloque « Sociologies IV », tome 1, Paris, L'Harmattan, 1994
- CARDI, Coline, « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs d'accompagnement à la parentalité », *Mouvements*, vol. 2, n°82, 2015

- CARDI, Coline, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, vol. 31, 2007
- CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995
- CHAUVIÈRE, Michel, « Quel est le "social" de la décentralisation ? », *Informations sociales*, vol.6, n°162, 2010
- CLERC, Denis, « RSA : le Diable ou le Bon Dieu ? Un état des lieux », *L'économie politique*, n°43, 2009
- COHEN, Yolande, « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 1, n°1, 2008
- DEMAZIERE, Didier, « Jugements d'employabilité et construction sociale du chômage », in GADREY, Jean (dir.), *Emploi et travail : Regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2000
- DIDRY, Claude, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute, 2016
- DIDRY, Claude, « Misère de la sociologie et sociologie de la misère » in. LOJKINE, Jean, *Les sociologies critiques du capitalisme*, Paris, Puf, 2002
- DUBOIS Vincent, PARIS Morgane, WEIL Pierre-Edouard, *Politique de contrôle et lutte contre la fraude dans la branche famille*, Paris, CNAF, Dossier d'étude n°183, 2016
- DUVOUX, Nicolas, « Comment l'assistance chasse l'État social », *Idées économiques et sociales*, n°171, 2013, p. 10 – 17
- DUVOUX, Nicolas, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil, 2012
- DUVOUX, Nicolas, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Puf, 2009
- ESPING-ANDERSEN, Gøsta, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, 2008
- GRAMAIN Agnès, NEUBERG Samuel, « Réagencements territoriaux et conduite des politiques sociales à l'échelle locale », *Travail et emploi*, n°119, 2009
- LEWIS Jane, « Le contrat de genre et la protection sociale » in. SALAIS Robert, VILLENEUVE Robert, (dir.), *Développer les capacités des hommes et des territoires en Europe*, Paris, Anact, 2006
- MARTIN, Claude, (dir.) *Être un bon parent. Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014
- MULLER, Martine, *Le pointage ou le placement. Une histoire de l'ANPE*, Paris, L'Harmattan, 1991
- MURARD, Numa, *La morale de la question sociale*, Paris, La Dispute, 2003
- ODENORE, *L'envers de la « fraude sociale ». Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Paris, La Découverte, 2012

- ORLOFF, Ann Shola, « Gender » in. LIEBFRIED Stephan, *et al.*, *Oxford handbook of comparative welfare states*, Oxford, Oxford University Press, 2010
- ORLOFF, Ann Shola, « L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'État et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis », *Recherches et prévisions*, n° 83, 2006
- PLA, Anne, « L'accompagnement des allocataires du RMI dans leur parcours d'insertion », in. LELIEVE Michèle, NAUZE-FICHET Emmanuelle (dir.), *Le RMI, état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008
- PAUGAM Serge, DUVOUX Nicolas, *La régulation des pauvres*, Paris, Puf, 2013
- PELLETIER, Willy, « L'invention de Pôle emploi », in. LACROIX, Bernard, et al, *L'État démantelé*, Paris, La Découverte, 2010
- PERIVIER, Hélène, « La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance », *Revue de l'OFCE*, vol. 3, n°114, 2010
- PIVEN Frances Fox, CLOWARD Richard, *Regulating the poor. The functions of public welfare*, New-York, Vintage Books, 1993
- RETIERE, Jean-Noël, « En retard pour l'aide d'urgence... Analyse de courriers de demandeurs FUS 1998 », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2001
- SATAURY, Olivia, « Orientations récentes des politiques d'insertion des conseils généraux » in. LELIEVE Michèle, NAUZE-FICHET Emmanuelle (dir.), *Le RMI, état des lieux*, Paris, La Découverte, 2008
- SCHWARCZ Gyöngyi, SZŐKE Alexandra, « Creating the State locally through welfare provision : Two mayors, two welfare regimes in rural Hungary », *Social analysis*, vol. 58, n°3, 2014
- SZIKRA Dorottya, SELEWA Dorota, « Welfare et socialisme : de certains concepts relatifs au genre », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n°46, 2009
- Allocataires de l'assistance et monoparentalité féminine
- ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie, « Les familles monoparentales depuis 1990 », Drees, *Dossiers solidarité et santé*, n°67, 2015
- AILLET, Véronique, « La force symbolique de l'allocation de parent isolé », *Recherches et prévisions*, n°50-51, 1997
- AVENEL, Cyprien, « La relation aux aides sociales "du point de vue" des familles bénéficiaires », *Recherches et prévision*, n° 72, 2003
- COLLET, Jennifer, « "What kind of mother am I ?" Impression management and the social construction of motherhood », *Symbolic Interaction*, vol. 28, n°3, 2005
- COURT Martine, Menesson Christine, Salaméro Émilie, Zolesio Emmanuelle, « Habiller, nourrir, soigner son enfant : La fabrication des corps de classe », *Recherches familiales*, vol.1, n°11, 2014
- DANG Ai-Thu, TRANCART Danièle, « Familles monoparentales allocataires du RMI ou de l'API et trappes à inactivité : les enseignements de l'enquête sur les expérimentations du RSA en France », *Economix*, Document de travail 2011-22, Nanterre, 2011

- EYDOUX, Anne, « Du RMI (et de l'API) au RSA. Les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires des minima sociaux », *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, n°2-3, 2012
- EYDOUX Anne, LETABLIER Marie-Thérèse, *Les familles monoparentales*, Paris, CEE, 2007
- GUSTAFSON, Kaaryn S., *Cheating welfare. Public assistance and the criminalization of poverty*, New-York ; Londres, New-York University Press, 2011
- LAE Jean-François, MURARD Numa, *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*, Montrouge, Bayard, 2011
- LEFAUCHEUR, Nadine, « Les familles monoparentales » in. SINGLY (de), François, dir., *La Famille : l'état des savoirs*. Paris, La Découverte, 1991
- LEFAUCHEUR, Nadine, « Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour le dire. Formes nouvelles ou mots nouveaux ? » in. Collectif, *Les familles d'aujourd'hui*, Paris, Association des démographes de langue française, 1986
- LENOIR, Rémi, « La solidarité familiale : une question morale ? », in. Paugam, Serge, (dir.), *Repenser la solidarité*, Paris, Puf, 2011
- LEOBAL, Clémence, « Des marches pour un logement. Demandeuses bushinenguées et administrations bakaa (Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane) », *Politix*, n°116, 2016
- LISSE, Elisabeth, « Monoparentalité et sociabilité féminine. L'apprentissage du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, n°4, vol. 37, 2007
- MOULIERE, Monique, RIVARD Thierry, THALINEAU Alain, *Vivre le RMI des deux côtés du guichet*, Paris, La Découverte & Syros, 1999
- PAUGAM, Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Puf, 1991
- SIMMEL, Georg, *Les pauvres*, Paris, Puf, 1998 [1907]
- SOSS, Joe, « Making clients and citizens : welfare policy as a source of status, belief, and action » in. SCHNEIDER Anne, INGRAM Helen (dir.), *Deserving and entitled. Social constructions and public policy*, Albany, State university of New-York Press, 2005
- STACK, Carol B., *All our kin. Strategies for survival in a black community*, New-York, Harper Torchbook, 1974

#### Travailleuses du social et travail social

- ARNAULT Anne-Marie, BOUQUET Brigitte, « Regard socio-historique sur la polyvalence de secteur », *Vie sociale*, n°9-10, 1991
- ASTIER Isabelle, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Paris, Armand Colin « 128 », 2010
- AVENEL, Cyprien, « Le travail social à travers les pratiques d'attribution des aides financières », *Recherches et prévision*, n°67, 2002
- AUTES, Michel, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod, 2004

- BENABDELMOUMEN Samia, GOMEL Bernard, MABROUKI Abdelwahed, MEDA Dominique, THEVENOT Virginie, *Le RSA : une monographie parisienne*, Rapport de recherche du Centre d'Études sur l'Emploi, n°69, janvier 2012
- BENARROSCHE, Yolande, *Recevoir les chômeurs à l'ANPE. L'institution entre don et contrat*, Paris, L'Harmattan, 2006
- BENARROSCHE, Yolande, « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *Travail et emploi*, n°81, 2000
- BESSIN, Marc, « Les hommes dans le travail social : le déni du genre » in. Guichard-Claudic Yvonne, Kergoat Danièle, Vilbrod Alain (dir.), *L'inversion du genre*, Rennes, Pur, 2008
- BILAND, Émilie, *La fonction publique territoriale*, Paris, La Découverte, 2012
- BOOTH Tim, BOOTH Wendy, MC CONNELL Davis, « Temporal discrimination and parents with learning difficulties in the child protection system », *The British journal of social work*, vol. 36, n°6, 2006
- CASTEL Robert, « Le travail social dans le devenir de l'Etat social » in. *La montée des incertitudes. Travail, protection, statut de l'individu*, Paris, Seuil « Points », 2009
- CHARLES, Charlène, « Rhétorique émotionnelle et précarité dans le travail social », *Nouvelle revue du travail*, n°6, 2015
- CONSTANCE, Jean, « Travailleurs sociaux et corps des pauvres », in. MEMMI Dominique, RAVENEAU Gilles, TAÏEB Emmanuel (dir.), *Le social à l'épreuve du dégoût*, Rennes, Pur, 2016
- COUSIN, Olivier, « Les mutations du travail social : de la transformation du public au changement dans les modes de prise en charge », *Sociologie du travail*, 1996, n°96
- CRAPUCHET, Simone, « Qui étaient-elles et qui sont-elles ? 1905-1976 », *Vie sociale*, n°8-9, 1976
- DAGUZAN, Claudie, « Polyvalence de secteur : trajectoires professionnelles et stratégies d'acteur », *Revue française de service social*, n°194, 1999
- DESSEIN Sophie, LAHIEYTE Lilian, « Travailleuses du social, enjeux d'autonomie et dynamique du genre », Communication au colloque « Que veut dire l'autonomie aujourd'hui », Université Paris 1, 18 juin 2018
- DONZELOT, Jacques, *La police des familles*, Paris, Minuit, 2005 [1977]
- DUBOIS, Vincent, *La culture comme vocation*, Paris, Raisons d'agir, 2013
- FOURNIER Jacques, DELARUE Jean-Marie, QUESTIAUX Nicole, *Traité du social*, Paris, Dalloz, 1984
- GADEA, Charles, « Cadres de santé : le maillon indispensable du *New Public Management* ? », in. BOUFFARTIGUE Charles, POCHIC Sophie (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, 2011
- GANS, Herbert J., « The positive functions of poverty », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°2, 1972

- GARCETTE, Christine, « La coordination en travail social : principe et mode d'organisation », *Vie sociale*, n°3, 2003
- GIULIANI, Frédérique, *Accompagner. Le travail social à l'épreuve de la précarité durable*, Rennes, Pur, 2013
- ION, Jacques, (*dir.*) *Le travail social en débat[s]*, Paris, La Découverte, 2005
- ION, Jacques, *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod, 1999
- ION, Jacques, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Toulouse, Privat, 1990
- IORI, Ruggero, « À la recherche de la profession perdue ? L'évitement du politique dans la formation d'assistant-e de service social », *Savoir/Agir*, n°43, 2018
- IORI, Ruggero, « Des "héritières" dans la formation d'assistante de service social ? Aspiration au travail social et reclassement », *Revue française de pédagogie*, n°195, 2016
- IORI Ruggero, NICOURT Sandrine, « La construction des discours vocationnels comme supports de légitimité dans le champ de l'intervention sociale », *Vie sociale*, vol. 4, n°8, 2014
- JACCOD, Graziella, DARCE, Dominique, AUDUREAU, Hélène, « L'ambition de la polyvalence : maintenir un service de proximité pour tous », *Revue française de service social*, n°256, vol.1, 2015
- KERGOAT Danièle, Imbert Françoise, LE DOARE Hélène, SENOTIER Danièle, *Les infirmières et leur coordination. 1988 – 1989*, Paris, Editions Lamarre, 1992
- LE STRAT, Claire, « Un échange de service paradoxal », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 136-137, 2001
- Le BOUFFANT Chantal, GUELAMINE Faiza, *Le travail d'assistante sociale*, Paris, Dunod, 2012
- MUEL-DREYFUS, Francine, *Le métier d'éducateur. Les instituteurs de 1900, les éducateurs spécialisés de 1968*, Paris, Minit, 1983
- MORAND, Gisèle, *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, Montrouge, Bayard, 1992
- PASCAL, Henri, *Histoire du travail social en France. De la fin du XIXème siècle à nos jours*, Rennes, EHESP, 2014
- PRIGENT, Jeannette, « Il faudrait des militantes », *Esprit*, n°413, 1972
- RAVON Bernard, ION Jacques, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 2012
- ROUXEL, Sylvie, « Le mariage « forcé » de l'action culturelle avec l'action sociale. Un processus de traduction culturelle agonistique ? » *in.* BUREAU Marie-Christine, SAINSAULIEU Ivan (*dir.*), *Reconfigurations de l'État social en pratique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011
- SERRE, Delphine, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur le signalement d'enfants en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2010
- SERRE, Delphine « Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées », *Déviance et société*, n°2, vol. 34, 2010
- SERRE, Delphine, « Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction du signalement d'enfant en danger », *Langage et société*, 2008, vol.4, n°126

- SERRE, Delphine, « Le "bébé superbe" : la construction des déviances corporelles par les professionnel(le)s de la petite enfance », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998
- SIMEANT, Johanna, « Socialisation catholique et biens de salut dans quatre ONG humanitaire françaises », *Le mouvement social*, n°227, vol. 2, 2009
- SOULET, Marc-Henry, « Le social en mal de contrôle », *Informations sociales*, n°94, 2001
- SPIRE, Alexis, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail ethnographique des agents de contrôle de l'immigration » in. ARBORIO, Anne-Marie, *Observer le travail*, Paris, La Découverte « Recherches », 2008
- TANGUY, Erwan, « Le travail social au crible du management marchand : éthique et déontologie en dérive », *La revue française de service social*, vol. 3, n°246, 2012,
- TONKENS Evelien, VERPLANKE Loes, « When social security fails to provide emotional security : single parents households and the contractual welfare state », *Social policy & society*, vol.12, n°3, 2013
- TRAT, Josette, « La lutte des assistantes sociales : Un mouvement de femmes salariées conjugué au masculin », *Futur antérieur*, n° spécial : Les coordinations de travailleurs dans la confrontation sociale, 1994
- VERDES-LEROUX, Jeanine, *Le travail social*, Paris, Minuit, 1978
- VERGNE, Marie-Line, *Le travail social au cœur des paradoxes*, Paris, L'Harmattan, 2002
- VUILLAUME, Dominique, « Le RMI entre l'opportunité et la discrimination », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 1991